3 1761 11649873 4

Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116498734

A1
.C44
M16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, May 27, 1991

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le lundi 27 mai 1991

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la Gestion de la Chambre

RESPECTING:

Terms of Reference of the Sub-committee pursuant to S.O. 92(1)

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité en conformité de l'article 92(1) du Règlement

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUL 16 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24004—1

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Ken James
Joy Langan
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Micheline Rondeau–Parent

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Ken James
Joy Langan
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Micheline Rondeau–Parent

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the Standing Committee on House Management of Tuesday, May 21, 1991:

On motion of Peter Milliken, it was agreed,

—That a sub-committee be struck, composed of Ken James, Charles Langlois, Peter Milliken and Joy Langan.

—That Charles Langlois be appointed Chairman of the Sub-Committee.

—That the Sub-Committee be charged with carrying out the responsibilities of the Committee under S.O. 108(3)(a)(iv) and under Standing Order 108(3)(a)(iii) insofar as Private Member's Business and the business related to Private Bills is concerned; and

—That the Sub-Committee be granted the same powers as the Committee has and enjoys pursuant to S.O. 108(1), except the power to report directly to the House.

At 5:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

William C. Corbett

Clerk of the Committee

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Comité permanent de la gestion de la Chambre du mardi 21 mai 1991:

Sur motion de Peter Milliken, il est convenu,

—Qu'un sous-comité soit formé composé de Ken James, Charles Langlois, Peter Milliken et Joy Langan.

—Que Charles Langlois en soit le président.

—Que le sous-comité assume les tâches prévues aux sous-alinéas 108(3)a)(iii) et 108(3)a)(iv) concernant le choix des affaires émanant des députés et l'examen des affaires relatives aux projets de loi privés; et

—Que le sous-comité ait les mêmes pouvoirs que le Comité selon le paragraphe 108(1), sauf celui de faire rapport directement à la Chambre.

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

William C. Corbett

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 27, 1991
(1)

[*Text*]

The Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 7:04 o'clock p.m. this day in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Committee present: Joy Langan, Charles Langlois, and Peter Milliken.

Other Member present: Edna Anderson.

In attendance: From the House of Commons: Sidney Fisher, Legal Counsel, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Patrick Boyer, Vic Althouse, Howard McCurdy, Walter McLean, Mark Assad, Dan Heap, Warren Allmand, John Rodriguez, Ron MacDonald, and Robert Wenman.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Subcommittee commenced consideration of the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established by random draw on Thursday, May 16, 1991.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Subcommittee.

The Subcommittee discussed matters relating to the conduct of its business.

At 8:40 o'clock p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 27 MAI 1991
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit aujourd'hui à 19 h 04, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Comité présents: Joy Langan, Charles Langlois et Peter Milliken.

Autre député présent: Edna Anderson.

Aussi présent: De la Chambre des communes: Sidney Fisher, conseiller juridique, Bureau du légiste et conseiller parlementaire.

Témoins: De la Chambre des communes: Patrick Boyer, Vic Althouse, Howard McCurdy, Walter McLean, Mark Assad, Dan Heap, Warren Allmand, John Rodriguez, Ron MacDonald et Robert Wenman.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité choisit, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de préséance a été fixé par tirage au sort le jeudi 16 mai 1991, les affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés un à un et entendus séparément par le Sous-comité.

Le Sous-comité délibère de la conduite de ses travaux.

À 20 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de comité

Thomas Hall

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, May 27, 1991

• 1904

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

I would like to call the meeting to order, since I see a quorum.

I welcome Mr. Pat Boyer. Mr. Boyer, you have five minutes to put your case to the members of the committee, and then the members of the committee will ask you some questions. Mr. Boyer, the floor is yours.

M. Patrick Boyer (député d'Etobicoke—Lakeshore): Merci, monsieur le président.

Je veux tout simplement dire quelques mots en faveur du projet de loi C-201, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques.

• 1905

This is a bill that I have had in the House since July 1988, and I have re-introduced it at every session since then. Now we have the opportunity to decide—the members of the committee do—whether it should be votable.

The subject is referenda and plebiscites, and no one can be alive in this country today without hearing a lot of discussion about referenda and plebiscites. This bill is the enabling legislation that would permit such votes to take place.

With all this discussion going on about whether we should or should not have plebiscites or referenda, it is somewhat like people arguing whether we should have a driver's licence and who should have the driver's licence. Nobody has ever checked to see if we actually have a car. Well, this is the vehicle.

Just as we have the Canada Elections Act on the statute books of Canada, which provides a complete set of rules for how elections are conducted, this does the same thing for the holding of direct votes by the people. The need for such legislation is clear, because on the two previous national plebiscites in 1898 on prohibition and in 1942 on conscription for overseas military service, it was necessary at the time to pass some rules as to how the voting would be conducted. It is never happy to have to mix the question in with the procedural rules. That is why having a free-standing statute that is enabling legislation makes so much more sense.

Seven of the ten provinces have seen fit to have on their statute books such legislation, and, frankly, I think as responsible legislators in a democracy, this means two things. If we are really going to be a democratic society, we have to

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 27 mai 1991

The Chairman: Order, please.

Étant donné que nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue à M. Pat Boyer. Monsieur Boyer, vous avez cinq minutes pour faire votre exposé aux membres du comité, avant de répondre à leurs questions. Monsieur Boyer, la parole est à vous.

Mr. Patrick Boyer, MP (Etobicoke—Lakeshore): Thank you Mr. Chairman.

I just want to say a few words in favour of Bill C-201, An Act respecting referendums and plebiscites in Canada on questions of public importance.

C'est un projet de loi que j'ai déposé à la Chambre en juillet 1988 et que j'ai continué à représenter par la suite à chaque session. L'occasion est maintenant donnée aux membres du comité de décider si ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote.

Ce projet de loi porte sur les référendums et les plébiscites, questions que l'on ne peut ignorer de nos jours et dont on parle dans toutes les régions du pays. Le projet de loi que je présente est une loi habilitante qui permettrait la tenue de consultations publiques.

Toutes les discussions qui ont cours actuellement sur la possibilité d'organiser ou non des plébiscites ou des référendums me font penser à une discussion où il serait question d'obtenir le permis de conduire et de désigner qui devrait le faire, sans se soucier de savoir si nous avons un véhicule à conduire. Mon projet de loi, c'est en quelque sorte ce véhicule.

Tout comme la Loi électorale du Canada contenue dans le Code des lois présente un ensemble complet de règles sur la façon de tenir des élections, le projet de loi que je présente codifie la tenue des votes directs par la population. Il est clair qu'une telle législation est indispensable, étant donné que lors des deux plébiscites nationaux précédents, le premier ayant été tenu en 1898 sur la question de la prohibition et le second en 1942 sur la conscription en vue du service militaire dans les pays d'outre-mer, il a été nécessaire, à l'époque, d'adopter des règlements sur la façon de procéder. Or, il n'est jamais souhaitable d'encombrer la question elle-même du plébiscite par des règles de procédure. C'est pourquoi il serait beaucoup plus logique de disposer d'une loi habilitante autonome.

Sept des dix provinces ont cru bon de doter leur code de lois d'une telle législation et je crois sincèrement que si les législateurs d'une société démocratique prennent leur rôle au sérieux, ils doivent, premièrement, prévoir les mécanismes

[*Text*]

provide the mechanisms for that. Secondly, as responsible federal legislators, I think we ought to see that the legislation is in place so that we do not have to go through last minute improvisation of what the rules would be. For example, this is why Mr. Milliken moved and I seconded a private member's bill in the last session to deal with the Canada Elections Act amendments—to try to get all these rules clarified when there is time for deliberate contemplation of what the rules should be.

This bill is a complete code. I am not the first Member of Parliament in this country who has brought something before the House of Commons saying we should have a plebiscite or a referendum, but this bill that the committee is now considering is the first to actually constitute a complete code as to how the voting should be conducted. Who is on the voter's list? How is money raised and how can it be spent? What about broadcasting rules, the umbrella committees for the pro and the con, the yes and the no side? All of that is included in here.

In the other efforts before, members would simply say we should have a plebiscite on a certain question and let the Canada Elections Act apply *mutatis mutandis*, meaning insofar as it does and under the circumstance is appropriate... That is not anything that we, as responsible legislators, should impose on the Chief Electoral Officer and the people at Elections Canada to try to decide in a referendum or plebiscite campaign what rules apply and what do not.

In concluding, Mr. Chairman, I would say that this bill draws on three different sources. The first is the bill that the Hon. Marc Lalonde brought before the House of Commons a decade ago when he was Minister of Justice and Prime Minister Trudeau wanted to have enabling legislation in place for the calling of a plebiscite. Secondly, it draws on provisions in the referendum bill of Quebec, particularly some of the provisions there dealing with the umbrella committees, and, I should point out, in turn, the Quebec legislation drew on the British legislation for the plebiscite they held on adhesion to the Common Market. Those are two sources.

• 1910

The third source is the provisions one finds in the Canada Elections Act, as we were going to amend it with Bill C-79, the subject-matter basically of Mr. Milliken's bill, all the reforms that are necessary to put the holding of elections on a contemporary footing in concert with provisions in the Charter and contemporary requirements as enunciated by the Chief Electoral Officer in his past 14 or 15 annual reports. All of those are picked up and included in this bill.

Without getting into a detailed discussion about the pros and cons of whether there should be plebiscites, which can be raised in questions, that is the overview of the bill. I think, in a word, Mr. Chairman, given the discussion in the country

[*Translation*]

qui permettent à la démocratie de s'exprimer. Deuxièmement, en tant que législateurs fédéraux responsables, je pense que nous devons veiller à ce que la législation soit en place au préalable, afin que nous n'ayons pas à improviser les règles à la dernière minute. C'est, par exemple, la raison pour laquelle M. Milliken a proposé, lors de la dernière session, un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai appuyé. Ce projet de loi modifiant la Loi électorale du Canada avait pour but de préciser toutes les règles applicables, à un moment où nous avons le temps d'en débattre.

Le projet de loi est un code complet. Je ne suis pas le premier député du pays à demander à la Chambre des communes la tenue d'un plébiscite ou d'un référendum, mais le projet de loi sur lequel le comité se penche actuellement est le premier à offrir un code complet applicable à la tenue de telles consultations publiques. Le projet de loi que je présente passe en revue toutes les questions relatives aux listes d'électeurs; à la façon de lever les fonds et de les utiliser; aux règles qui doivent s'appliquer à la radio et à la télévision; aux comités de coordination du oui ou du non.

Les propositions présentées antérieurement par d'autres députés se contentaient de réclamer la tenue d'un plébiscite sur une question donnée, la Loi électorale du Canada s'appliquant *mutatis mutandis*, c'est-à-dire dans la mesure où elle doit s'appliquer, en fonction de la nature et des circonstances qui prévalent... Si nous voulons vraiment prendre nos responsabilités de législateurs, nous ne devons pas laisser au directeur général des élections et au personnel d'Élections Canada le soin de définir les règles qui doivent s'appliquer lors des campagnes référendaires.

En conclusion, monsieur le président, le projet de loi que je présente s'inspire de trois sources différentes. La première est le projet de loi déposé à la Chambre des communes, il y a une dizaine d'années, par M. Marc Lalonde, lorsqu'il était ministre de la Justice et que le premier ministre Trudeau souhaitait disposer d'une loi habilitante pour la tenue d'un plébiscite. Deuxièmement, je me suis inspiré des dispositions du projet de loi du gouvernement québécois sur les référendums, en particulier des dispositions se rapportant aux comités de coordination. J'aimerais signaler également que la législation québécoise s'est inspirée de la loi qu'a utilisée la Grande-Bretagne lors de l'organisation du plébiscite concernant l'ahdésion au Marché commun. Voilà mes deux premières sources.

Enfin, je me suis inspiré des dispositions de la Loi électorale du Canada, telle qu'elle devait être modifiée par le projet de loi C-79 qui recoupe le contenu du projet de loi de M. Milliken. Ces dispositions visent toutes les réformes qu'il faudrait mettre en place pour tenir des élections modernes compatibles avec les dispositions de la Charte et tenant compte des exigences modernes évoquées par le directeur général des élections dans les rapports annuels qu'il a publiés depuis une quinzaine d'années. Mon projet de loi rassemble tout cela.

Je termine ainsi ma présentation, car je n'ai pas l'intention de lancer une discussion détaillée sur les avantages et les inconvénients des plébiscites, puisque j'aurai l'occasion d'en parler en répondant aux questions. J'aimerais préciser

[*Texte*]

now about the importance of public involvement and having these debates, it would be very difficult for the House of Commons, having the chance actually to debate such a bill, to turn its back on that opportunity and say, "No, we are not prepared to debate such legislation."

Thank you very much.

Mr. Milliken (Kingston and The Islands): Are there any proposals in this bill that tie in with the Canada Elections Act? For example, are the persons who are eligible to vote in your referenda electors under the Canada Elections Act, or have you included your own definition in the bill? I know this is not relevant to our issue, but listening to you I had to ask the question.

Mr. Boyer: The same electorate.

Mr. Milliken: The same electorate. It does say so.

Mr. Boyer: Yes.

Mr. Milliken: No further questions.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): I want to thank you. You have obviously done a lot of work on this.

The reference in your motion is to questions of public importance. I am looking through the definitions here trying to figure out what questions of public importance you would classify within this bill as questions of public importance. There is no definition in here.

Mr. Boyer: No. I guess there are two answers. My own view is that certainly any constitutional amendment is a matter of transcending public importance, and we look to the Australians, a country on all fours similar to us, which, by article 48 of its Constitution, requires that any amendments to the Constitution be submitted not to their provinces or their states but directly to the people for a referendum. They have tried it 32 times and they have succeeded 8 times.

It is on the basis that if you cannot persuade a majority of the people living in the country that the fundamental rules by which the country is governed ought to be changed, then they should not be changed. Therefore, I would say one part would be constitutional amendments. For example, once all of the process that is under way involving parliamentarians and so on comes to its conclusion with a package—a proposal as to how the Constitution of Canada ought to be amended—then that whole package as a package should be put out for a yes or no vote.

Looking at Canadian history, there have been two national plebiscites. I have mentioned those—one relating to prohibition of alcohol, one to conscription for overseas military service. At the provincial level there have been over 60, ranging again from prohibition... In the case of Quebec in May 1980, it was on sovereignty association. Three years ago in Prince Edward Island, for that community a fixed link to the mainland was considered an issue of transcending importance, and there was the vote in 1982 in the Northwest Territories on territorial division between east and west. That was a transcending issue.

[*Traduction*]

pour terminer, monsieur le président, qu'en raison du débat actuel sur l'importance de la participation de la population, il serait malvenu pour la Chambre des communes de refuser de saisir l'occasion qui lui est offerte d'étudier un tel projet de loi, prétextant que le moment n'est pas venu de le faire.

Merci beaucoup.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Est-ce que certaines propositions de votre projet de loi sont reliées à la Loi électorale du Canada? Par exemple, les personnes autorisées à voter lors des référendums sont-elles celles qui répondent aux définitions de la Loi électorale du Canada ou avez-vous élaboré votre propre définition? Je sais que ce détail n'est pas pertinent à la question qui nous préoccupe, mais, après vous avoir entendu, j'ai eu envie de vous poser la question.

M. Boyer: Ce sont les mêmes électeurs.

M. Milliken: Votre projet de loi adopte la même définition.

M. Boyer: Oui.

M. Milliken: Je n'ai pas d'autres questions.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): J'aimerais vous remercier, car ce projet de loi a exigé beaucoup de travail de votre part.

Votre motion parle de questions publiques. Je consulte les définitions afin de savoir ce que vous considérez, en regard de ce projet de loi, comme des questions publiques. Je ne trouve aucune définition.

M. Boyer: En effet. Je pense qu'il y a deux réponses. À mon avis, toute modification de la Constitution est une question publique supérieure. Si nous prenons l'exemple de l'Australie, pays tout à fait semblable au nôtre, l'article 48 de sa Constitution exige que toute modification constitutionnelle soit soumise, non pas aux provinces ou aux États, mais directement à la population, par voie de référendum. L'Australie a eu recours 32 fois au référendum et huit fois avec succès.

Le principe, c'est que les règles fondamentales qui régissent le pays ne devraient pas être changées si l'on ne parvient pas à persuader la majorité de la population qu'elles devraient l'être. C'est pourquoi, je dirais qu'une partie porterait sur les modifications constitutionnelles. Par exemple, une fois que tout le processus parlementaire aboutira à une conclusion, c'est-à-dire à un ensemble de propositions se rapportant à la modification de la Constitution du Canada, il faudrait que tout cet ensemble de propositions soit approuvé ou rejeté par la population.

Comme je l'ai mentionné, il y a eu, au Canada, deux plébiscites nationaux. Le premier portait sur l'interdiction de l'alcool et le deuxième sur la conscription en vue du service militaire dans les pays d'outre-mer. Dans les provinces, il y a eu plus de 60 plébiscites portant entre autres sur la prohibition... Quant au Québec, il a organisé, en mai 1980, un référendum sur la souveraineté-association. Il y a trois ans, l'Île-du-Prince-Édouard a organisé un référendum sur une question jugée d'importance supérieure: la création d'un lien fixe avec le continent. En 1982, les Territoires du Nord-Ouest ont demandé à la population de se prononcer sur la division du territoire en deux régions est et ouest. Il s'agissait d'une question d'importance supérieure.

[*Text*]

I would say that this is no threat to representative democracy. In other democracies where it is used, it is a complement to the existing process. Apart from whether the Edwards/Beaudoin committee would recommend that referenda in fact be a part of the amending process, it would simply be a judgment of the political society, Parliament, at any time whether an issue ought to go directly to the people.

• 1915

Ms Langan: So you do not have a specific guideline that says what is of importance then; it is what appears to be of importance at the time that—

Mr. Boyer: No, because this is the same as a parallel, really, to the Canada Elections Act. The Canada Elections Act does not say anything other than when an election has to be held, this is how it will be held. This bill does the same thing; it does not begin to become subjective in saying what issues should or must be put directly to the people. It does say that the wording of any question that would be submitted on a ballot, either in a plebiscite or a referendum, must be approved by a resolution adopted by Parliament.

Ms Langan: Thank you.

The Chairman: Any questions?

Mrs. Anderson (Simcoe Centre): I was going to ask what the distinction is between the plebiscite and the referendum. Would it mean that the government would be bound by whatever the results were in both instances?

Mr. Boyer: Not in both. The process is identical, but in a plebiscite the results are not binding; in a referendum, the results are binding.

There are two things I might add to that. Some governments have indicated, even in a plebiscite, that they would be willing to be bound by the outcome. For example, in the three different plebiscites on prohibition in Manitoba in the 1920s, the Roblin government said it would live by whatever the people's verdict was.

Also typical of our country, we sometimes turn the terminology around. The Quebec act is called the Referendum Act, but in fact in most instances it is really talking about a non-binding vote and they have adopted terminology within the act, "consultative referendum", which is kind of a hybrid. It is the same in Newfoundland. Their legislation refers to a referendum when in fact there is nothing in their statute that makes the outcome of the vote binding. But in law, that is traditionally the distinction, and this bill provides the mechanism for either.

The Chairman: Are there any other questions?

Merci beaucoup, monsieur Boyer. Le Comité prendra sa décision et vous en serez informé en temps et lieu.

Welcome to the committee, Mr. Althouse. We are discussing a motion, and the committee is ready to hear your comments.

[*Translation*]

À mon avis, cela ne constitue pas une menace pour le système de représentation démocratique. Les autres sociétés démocratiques qui ont recours aux référendums les utilisent comme complément du processus existant. Indépendamment des recommandations que pourra formuler le comité Edwards/Beaudoin relativement à la tenue de référendums pour modifier la Constitution, c'est la société politique, le Parlement, qui devrait en tout temps décider s'il est opportun ou non de soumettre une question directement à la population.

Mme Langan: Par conséquent, vous n'avez pas de lignes directrices précises définissant quelles sont les questions importantes qui devraient faire l'objet d'un référendum; il s'agit des questions jugées importantes au moment. . .

M. Boyer: Non, car je me suis inspiré en fait de la Loi électorale du Canada. Cette loi se rapporte uniquement au moment et aux modalités des élections. Mon projet de loi obéit au même principe; il ne définit pas de manière subjective quelles sont les questions qui devraient être posées directement à la population. Il précise que le libellé de toute question devant faire l'objet d'un référendum ou d'un plébiscite doit être approuvé par une résolution du Parlement.

Mme Langan: Merci.

Le président: D'autres questions?

Mme Anderson (Simcoe-Centre): J'aimerais savoir quelle est la différence entre un plébiscite et un référendum. Est-ce que le gouvernement serait lié par les résultats obtenus dans les deux cas?

M. Boyer: Pas dans les deux cas. Le processus est le même, mais, dans le cas d'un plébiscite, les résultats ne sont pas exécutoires, contrairement à ce qui se passe pour un référendum.

Il y a deux choses que j'aimerais ajouter. Certains gouvernements ont indiqué qu'ils accepteraient de donner force exécutoire, même aux résultats d'un plébiscite. Par exemple, lors de trois plébiscites différents qui ont eu lieu au Manitoba dans les années 1920, le gouvernement Roblin avait déclaré qu'il respecterait la décision de la population, quelle qu'elle soit.

D'autre part, comme on pouvait s'y attendre dans notre pays, nous utilisons parfois un terme pour l'autre. La Loi québécoise sur la consultation populaire se rapporte, dans la plupart des cas, à un vote non exécutoire. Le Québec a d'ailleurs adopté, dans sa loi, la terminologie hybride de «référendum consultatif». C'est la même chose à Terre-Neuve où la législation fait état de référendum alors qu'aucune disposition n'en rend le résultat exécutoire. Mais, en droit, la distinction existe toujours et le projet de loi prévoit les deux mécanismes.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Thank you very much Mr. Boyer. The Committee will make a decision and you will be informed accordingly.

Monsieur Althouse, soyez le bienvenu au comité. Nous étudions une motion et le comité est prêt à entendre vos commentaires.

[*Texte*]

Mr. Vic Althouse, MP (Mackenzie): Thank you, Mr. Chairman.

My motion, number 81, which you have in front of you, proposes that the government should consider the advisability of introducing amendments to the Income Tax Act so that taxpayers whose incomes may fluctuate from one year to the next would be able to average their incomes over five years.

The background on this is that in June 1987 in the tax reform paper, the government decided to propose to remove the block averaging provision in the Income Tax Act, which was subsequently done by a ways and means motion in 1988. We would be debating this motion in 1991, which is significant because the phase-out period is now at an end; this would be the last year that a five-year average could occur. Some people who had determined that their good income year was earlier than 1987 or 1988 would have already used their last privilege of block averaging to encompass that high income.

The reason taxpayers with widely fluctuating incomes would do this—and the categories of taxpayers that generally found this useful would be farmers, fishermen, entertainers and some freelancers—is that it permits them to even out the tax load. When a five-year averaging provision is provided, they may have two or three or sometimes even four years of losses and then have one very good year. Under the current provisions, they can only go back one or two years and combine two tax years, where under the old provisions, they could average over five and pay tax on each of the five years at a somewhat lower rate than would be the case if they were to be taxed at the highest rate on the particular high-income year.

• 1920

The reason I raise it is that I have had considerable correspondence from various farm organizations, accountants and so on, because I am the agriculture critic for my party. I am aware, though they have not written to me, that entertainers and some freelancers and certainly fishermen also have difficulties with this bill.

One of the difficulties comes because we are moving not only from the ability to block average over five years but we are finding a move by the revenue department to force everyone out of a cash basis of reporting and into an accrual basis, which, for farmers in particular, can create some real serious income problems, because all of the crops and livestock they might have on hand at the end of the year would be considered income. So if they had a year when it was difficult to sell produce, perhaps on top of a year when some of the safety net pay-outs had also arrived, they would have a very large income on paper but no cash with which to pay income tax. They are forced to go out and borrow.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (député de Mackenzie): Merci monsieur le président.

Je propose la motion 81, que vous avez devant vous, selon laquelle le gouvernement devrait envisager la possiblité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

C'est dans le document de réforme fiscale publié en juin 1987 que le gouvernement a décidé de proposer la suppression des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu autorisant l'étalement du revenu. Cette modification a été faite en 1988 par une motion de voies et moyens. Il serait tout à fait justifié d'examiner cette motion en 1991, étant donné que la période d'étalement tire actuellement à sa fin; c'est en effet la dernière année qu'il sera possible d'étaler le revenu sur cinq ans. Les personnes qui ont décidé que leur meilleure année se situait avant 1987 ou 1988 ont déjà utilisé leur dernier privilège qui leur permettait d'étaler le revenu élevé gagné au cours de l'une ou l'autre de ces années.

L'étalement du revenu permet de répartir de manière régulière le fardeau fiscal des contribuables dont les revenus fluctuent considérablement. C'est le cas par exemple des agriculteurs, des pêcheurs, des artistes et de certains pigistes. Les dispositions d'étalement du revenu sur cinq ans permettent à ces contribuables de déclarer deux, trois ou même parfois quatre années de pertes, et une très bonne année. Les dispositions actuelles autorisent les contribuables à combiner uniquement deux années et à revenir un an ou deux en arrière, alors que les anciennes dispositions leur permettaient d'étaler leur revenu sur cinq ans et de payer l'impôt sur chacune de ces cinq années à un taux légèrement inférieur à ce qu'il aurait été si l'impôt avait été calculé au taux correspondant au revenu plus élevé qu'ils avaient gagné au cours d'une année donnée.

Si je soulève cette question, c'est que j'ai reçu de nombreuses lettres de la part d'organismes agricoles, de comptables, etc., étant donné que je suis le critique de mon parti en matière d'agriculture. Je sais également que la loi cause des difficultés à certains artistes, certains pigistes et surtout aux pêcheurs, même s'ils ne m'ont pas écrit.

Une des difficultés tient au fait qu'il n'est non seulement plus possible d'étaler le revenu sur cinq ans, mais encore que le ministère du Revenu oblige les contribuables qui calculent leur revenu selon le système de la comptabilité de caisse à adopter la comptabilité d'exercice, ce qui peut entraîner, pour les agriculteurs en particulier, de véritables problèmes de revenu puisque toutes les récoltes et le bétail dont ils disposent à la fin de l'année seraient considérés comme un revenu. Par conséquent, si, cette année-là, ils ont du mal à vendre leurs récoltes et reçoivent en plus des paiements de soutien du revenu, ils sont censés, sur le papier, disposer d'un revenu très important alors qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour payer l'impôt sur le revenu. Les agriculteurs qui se trouvent dans une telle situation doivent emprunter de l'argent.

[*Text*]

I recently had a situation in my own constituency where an older couple who were past the age of 65 had been forced to sell off some of their farm equipment in order to pay bills for which the banks were demanding payment. You may not know, Mr. Chairman, but people from the Prairies will know that farming is very difficult just now, and even though these people had spent a lifetime in farming, they had not made anything from the farm in the last several years and were relying on their old age pension and the provincial supplement to keep body and soul together. By virtue of having been forced to sell off some of their farm machinery to pay bank loans, this places them in a position of having a paper income that means they no longer get the provincial supplements. They are now living on half as much income as they did last year.

These are some of the things that have arrived as a result of the abandonment of the block averaging. These people had used the block-averaging provision, I think, in 1987 or 1988, so it is no longer available to them. Because the reform is in its fifth year and the government does not appear to be proposing any other legislative initiative in this area, I think it is a proper place for private members to discuss it. I believe it would meet the requirements set out in the Standing Orders for the House to determine by vote whether this should become government policy or not.

Ms Langan: Mr. Althouse gave us examples of farmers, and it was very clear and very graphic how the change in the law has affected them. I think I understand about entertainers because I have been lobbied a bit by entertainers, but how does it affect fishermen and accountants?

Mr. Althouse: Fishermen would have the same fluctuations in catch and in price that the farmer has in the ability to produce and sell. They will have years when they have very high income and then, either because of a poor catch or a poor price, or both, very low incomes.

• 1925

The Department of Revenue argues that because they have narrowed the gap between the lowest rate and the highest rate to, I think, 12%, that is so tiny that it is not something to worry about, but the actual taxpayer has to contend with another approximately 50% of provincial tax. So for him or her it is 18%, and we are talking about pretty close to an extra 20% off the top.

It is particularly hard to find if you are dealing with an accrual system of accounting, which says the product you have not been able to sell is income in your pocket and you have to go to the bank in order to pay this.

Ms Langan: Right. Thank you.

[*Translation*]

Il est arrivé récemment dans ma circonscription qu'un couple d'agriculteurs âgés de plus de 65 ans ait été forcé de vendre une partie de son matériel agricole pour payer les factures dont les banques exigeaient le paiement. Je ne sais pas si vous savez, monsieur le président, que l'agriculture traverse actuellement de très grandes difficultés dans les Prairies et que certains agriculteurs qui ont passé toute leur vie à la ferme ne gagnent rien depuis plusieurs années et sont vraiment tributaires de la pension de vieillesse et des suppléments provinciaux. Les agriculteurs qui ont été contraints de vendre certaines machines agricoles pour payer leurs emprunts bancaires sont censés, sur le papier, avoir un revenu suffisant et ne sont plus admissibles aux suppléments provinciaux. Par conséquent, ils doivent se contenter cette année d'un revenu deux fois moindre que celui de l'année passée.

Voilà quelques-unes des conséquences de la suppression de l'étalement du revenu. En effet, les personnes auxquelles je me réfère ont dû utiliser leur privilège d'étalement du revenu en 1987 ou en 1988. Elles ne peuvent donc plus s'en prévaloir. Puisque la réforme en est à sa cinquième année et que le gouvernement ne semble pas proposer d'autre mesure législative dans ce domaine, il me semble qu'il est du devoir des députés d'en parler. Je pense que le Règlement de la Chambre ne s'oppose pas à ce que les députés déterminent par vote si le gouvernement devrait adopter ou non une telle politique.

Mme Langan: M. Althouse nous a donné les exemples de certains agriculteurs et il est clair que la modification de la loi les a touchés. Je peux comprendre également que les artistes soient touchés, puisque j'ai été approchée par certains d'entre eux, mais je ne vois pas en quoi les pêcheurs et les comptables sont concernés.

M. Althouse: Les pêcheurs connaissent les mêmes fluctuations au niveau des prises de poisson et de leurs ventes que les agriculteurs au niveau de la production et des prix agricoles. Certaines années, les pêcheurs ont un revenu très élevé, alors que d'autres années leur revenu est très bas, soit parce qu'ils prennent moins de poissons, soit parce que les prix chutent ou soit parce que ces deux facteurs se combinent.

Selon le ministère du Revenu, il n'y a pas de quoi s'inquiéter, étant donné que l'écart entre le taux d'imposition le plus bas et le taux le plus élevé a été réduit, je crois, à 12 p. 100. Cependant, le contribuable doit y rajouter environ 50 p. 100 d'impôt provincial. Par conséquent, cela représente 18 p. 100 pour le contribuable, soit pas loin de 20 p. 100 d'impôt supplémentaire.

Il est particulièrement frustrant pour un contribuable d'avoir à emprunter de l'argent à la banque pour payer ses impôts s'il fonctionne selon le mode de la comptabilité d'exercice, puisque ce système considère comme un revenu les produits qui n'ont pas pu être vendus.

Mme Langan: Très bien, je vous remercie.

[*Texte*]

Mrs. Anderson: I am certainly interested in hearing a wee bit more about it, with probably a debate in the House. I am looking at it from the point of view of the status of the artist, who certainly has a difficult time, or certain ones who will have a difficult time, who have small incomes some years, as you well know, and other years larger incomes. I think it is certainly one that I would like to see put forward.

Mr. Althouse: Certain types of artists will have problems with the accrual system as well, those who produce statues or paintings. If they are deemed to have a value even though they are not sold, this will, at the end of the year, perhaps give them a paper income that they have not really received, and this creates some problems with them. It is a combination, really, of the lack of an averaging and the system of accounting being... People are not yet forced to go out of the cash system of accounting, but once they are in accrual they cannot shift back. It becomes even more important to have the protection of the five-year block average once you are on the accrual system.

Mrs. Anderson: Have you a list of the types of people who would be involved, other than the ones you have mentioned, the farmers, the fishermen, the artists?

Mr. Althouse: Artists, entertainers and some freelance people, who are sometimes artistic but sometimes also give business or technical advice as well.

Mrs. Anderson: So it would be encapsulated into a particular group.

Mr. Althouse: Yes.

Mrs. Anderson: It would not be across the board.

Mr. Althouse: No. It was available and I think it should return to being available just to those categories that are subject to a very great fluctuation in income.

The Chairman: How about insurance salesmen, real estate agent salesmen and car salesmen who work on a commission basis?

Mr. Althouse: I am not sure if they were included before or not, but certainly some of those people have very wide variations.

The Chairman: Yes.

Mr. Althouse: I am sorry I did not do my homework adequately before coming in, but my recollection is that some of those used to be able to use the five-year averaging provision as well. But it was essentially the entertainers, from sports people to artists, the people who worked under contract, and the farmer and fisherman who found it the most useful.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Althouse. Vous serez informé de la décision du Comité.

Thank you very much for coming to the committee. Now we are prepared to hear Mr. McCurdy.

[*Traduction*]

Mme Anderson: Je serais intéressée à en savoir un peu plus long et j'aimerais que cette question soit débattue à la Chambre. La question m'intéresse du point de vue des artistes qui traversent des temps difficiles. C'est le cas, tout au moins, pour certains d'entre eux qui ont des revenus faibles certaines années et des revenus plus importants à d'autres moments. À mon avis, c'est certainement une question qui mérite d'être étudiée.

M. Althouse: La comptabilité d'exercice pose problème à certains artistes, par exemple les sculpteurs ou les peintres. En effet, s'ils sont réputés avoir des actifs d'une certaine valeur même s'ils n'ont rien vendu, à la fin de l'année, on leur compte un certain revenu théorique qu'ils n'ont pas véritablement perçu. C'est la combinaison du système de comptabilité d'exercice et de l'impossibilité d'étaler le revenu... Pour le moment, le ministère du Revenu ne force pas les contribuables à abandonner la comptabilité de caisse, mais une fois qu'ils ont opté pour la comptabilité d'exercice, ils ne peuvent plus revenir en arrière. Or, la protection que fournit l'étalement du revenu sur cinq ans est encore plus importante pour les contribuables qui fonctionnent selon le mode de la comptabilité d'exercice.

Mme Anderson: Mis à part les agriculteurs, les pêcheurs et les artistes, pouvez-vous nous donner une liste des personnes susceptibles d'être touchées?

M. Althouse: Les artistes, les comédiens et certains pigistes qui travaillent parfois dans le domaine des arts, mais qui oeuvrent parfois aussi dans le domaine des affaires ou de la technique.

Mme Anderson: Par conséquent, la loi s'appliquerait à un groupe bien particulier.

M. Althouse: En effet.

Mme Anderson: Elle ne s'appliquerait pas à l'ensemble des contribuables.

M. Althouse: Non. Les dispositions de la loi devraient s'appliquer, comme c'était le cas auparavant, uniquement aux catégories de contribuables qui sont sujets à de très grandes fluctuations du revenu.

Le président: Que faire des agents d'assurance, des agents immobiliers et des vendeurs de voitures qui travaillent à la commission?

M. Althouse: Je ne sais pas si la loi s'appliquait à eux auparavant, mais ce sont certainement des gens dont le revenu varie beaucoup.

Le président: En effet.

M. Althouse: Je regrette de ne pas avoir précisé tout cela avant de présenter ma motion, mais, si je me souviens bien, les membres de certaines de ces professions avaient le droit, en vertu des anciennes dispositions, d'étaler leur revenu sur cinq ans. Cependant, les principales catégories visées étaient les gens du spectacle, les sportifs et les artistes de tout acabit, les personnes travaillant à contrat ainsi que les agriculteurs et les pêcheurs qui souhaitaient se prévaloir de cette disposition.

The Chairman: Thank you very much Mr. Althouse. We will keep you informed of the decision of the Committee.

Monsieur McCurdy, nous vous remercions d'être venu présenter votre motion au comité. Nous sommes prêts à vous écouter.

[*Text*]

Bienvenue au Comité, monsieur McCurdy.

M. Howard McCurdy (député de Windsor—Sainte-Claire): Merci.

Le président: Vous avez cinq minutes pour faire votre présentation aux membres du Comité et ils vous poseront ensuite des questions.

Mr. McCurdy: That is more than enough, especially after having to follow two such eloquent advocates of what they hope to have before the House of Commons.

What is proposed is a motion that would consider the advisability of establishing a royal commission on prices, to examine allegations of excessively high prices of various consumer goods and services in Canada as compared to other jurisdictions, most specifically, I would say, the United States.

• 1930

What has provoked this, of course, is the issue of cross-border shopping, which has focused very largely and not inappropriately on the contribution to the prices of Canadian goods by the goods and services tax and the high value of the dollar. But if you look at the issue a little more carefully, irrespective of the significance of those two factors, there are a number of other factors that certainly are operating.

For example, the tie I am wearing cost $5.50 in Hong Kong. It costs between $75 and $85 in Ottawa. A bottle of carbon tetrachloride can be purchased in Detroit for $1.85. It costs $6 in Ottawa. I know, as a laboratory scientist, that I could have purchased the contents of the bottle for a nickel. The bottle is worth more than the carbon tetrachloride. While I was in Hong Kong, I purchased a set of pure silk bed sheets and two pillow cases for $40. One pair of pillow cases in Ottawa would cost you $150. A bottle of ketchup that is produced in Leamington, Ontario is more expensive in Windsor than it is in Detroit. Although most automobiles of medium size or small size cost about the same in Canada and the United States, a Cadillac will cost you $35,000 in the United States, $50,000 in Canada. That is what we refer to as differential pricing.

You have doubtless seen some reports by Ernst & Young on pricing in Canada versus the United States. They looked at electronic goods, they looked at women's clothing, they looked at linens.

It seems that there are a number of factors, in addition to those that are constantly blamed for the situation, that make things much more expensive for Canadians than for Americans, for a number of goods and services. Often this is composed of intermediary distributors that do not exist in the United States. Often those distributors are subsidiaries of the manufacturers in the United States. But the most notable differentiation occurs in respect of products shipped from Asia, and there is no real excuse that there should be such a huge price differentiation.

[*Translation*]

Welcome to the Committee, Mr. McCurdy.

Mr. Howard McCurdy, MP (Windsor—Sainte-Claire): Thank you.

The Chairman: You have five minutes for some initial comments before we let members of the Committee ask questions.

M. McCurdy: C'est bien assez, surtout après avoir entendu mes deux éloquents prédecesseurs présenter les questions dont ils espèrent saisir la Chambre des communes.

La motion que je propose demande d'envisager l'opportunité de mettre sur pied une commission royale sur les prix afin d'étudier les allégations selon lesquelles les prix de divers biens et services de consommation canadiens sont trop élevés en comparaison d'autres juridictions et, plus précisément, en comparaison avec les États-Unis.

Bien entendu, je m'inquiète de la tendance des consommateurs canadiens à aller faire leurs achats de l'autre côté de la frontière, tendance qui s'explique en grande partie et à juste titre par l'augmentation des prix des produits canadiens en raison de la taxe sur les produits et services et du taux élevé du dollar canadien. Pourtant, si l'on examine la question de manière un peu plus attentive sans tenir compte de l'importance de ces deux facteurs, on constate qu'un certain nombre d'autres facteurs entrent également en jeu.

Par exemple, la cravate que je porte aujourd'hui coûte 5,50$ à Hong-Kong. À Ottawa, elle vaut entre 75 et 85$. À Détroit, on peut acheter pour 1,85$ une bouteille de tétrachlorure de carbone qui coûte 6$ à Ottawa. Je sais, à titre de scientifique, que j'aurais pu acheter le contenu de cette bouteille pour 5c. La bouteille elle-même vaut plus cher que le tétrachlorure de carbone. Lors de mon passage à Hong-Kong, j'ai acheté des draps et deux taies d'oreiller en soie pure pour 40$. À Ottawa, une simple paire de taies d'oreiller coûte 150$. Une bouteille de ketchup produite à Leamington, en Ontario, coûte plus cher à Windsor qu'à Détroit. Quant aux automobiles, si les petites ou moyennes voitures coûtent à peu près le même prix au Canada et aux États-Unis, une Cadillac qui vaut 50,000$ au Canada se vend 35,000$ aux États-Unis. C'est ce que nous appelons le prix différentiel.

Vous avez certainement pris connaissance des rapports de Ernst & Young comparant les prix au Canada et aux États-Unis. Ils comparent les produits électroniques, les vêtements pour femmes, le linge de maison.

Il semble qu'un certain nombre de facteurs autres que ceux que l'on accuse constamment d'être à l'origine de la différence de prix, font qu'un certain nombre de biens et services sont plus coûteux au Canada qu'aux États-Unis. La hausse des prix est fréquemment due aux distributeurs intermédiaires qui n'existent pas aux États-Unis. Souvent, ces distributeurs sont des filiales de fabricants américains. Cependant, la différence la plus notable porte sur les produits fabriqués en Asie, alors qu'une si grande différence de prix n'a pas de véritable raison d'être.

[*Texte*]

At first I thought a royal commission was a bizarre idea, but then I was naïve, because there had been royal commissions previously—in 1934, in 1949, in 1959 and in 1960. It seems to me that this would be a most appropriate debate to open up the character of the Canadian retail economy for the general population. A royal commission may lead to perhaps some initiatives that might be helpful in changing things a bit. In any event, I think it would be an edifying exercise, and it is on that basis that I submit this motion.

The Chairman: Thank you. Mrs. Anderson, do you have any questions for Mr. McCurdy?

Mrs. Anderson: I would like to know how much a royal commission costs in Canada compared to other places.

Mr. McCurdy: If the experience with respect to consumer goods is correct in application of that situation, it would cost at least 200% more.

Mrs. Anderson: I can think of a lot of questions, but I think I will let it slide for the moment.

Mr. Milliken: Mr. McCurdy, are you a member of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs?

Mr. McCurdy: No, I am not.

Mr. Milliken: Does that committee do this kind of study?

Mr. McCurdy: No. As a matter of fact, the Ernst & Young study was commissioned by Industry, Science and Technology, which is really quite curious, and it was very much limited. I have no awareness that that committee has considered such a project at all. This debate might stimulate them to do so.

Mr. Milliken: Yes. Thank you.

• 1935

Ms Langan: I really do not have any questions because I think you have eloquently put something that I have long suspected. In these times, particularly with the whole question of cross-border shopping, etc., it might be very useful to have this kind of study. So bravo for bringing it forward.

Mr. McCurdy: I think that is five minutes.

The Chairman: No. I am worrying, Mr. McCurdy, because I normally pay in the vicinity of $25 to $30 for my ties. So it should be about 50¢ in Hong Kong.

Mr. McCurdy: You had better check out what they really ought—

Le président: Merci beaucoup, monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Il n'y a pas de quoi.

Le président: Vous serez informé de la décision du Comité.

We are prepared for Mr. McLean on motion M-517.

Mr. Walter McLean, MP (Waterloo): Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

Au départ, je pensais qu'une commission royale était une idée saugrenue, mais j'étais naïf, puisqu'il y a déjà eu des commissions royales sur cette question en 1934, 1949, 1959 et 1960. Il me semble que ce serait un débat tout à fait approprié pour exposer au grand public l'état de l'économie canadienne du commerce au détail. Une commission royale serait peut-être en mesure de présenter certaines initiatives utiles pour améliorer un peu les choses. De toute façon, je pense que l'expérience serait très instructive et c'est la raison pour laquelle je présente cette motion.

Le président: Merci. Madame Anderson, avez-vous des questions à poser à M. McCurdy?

Mme Anderson: J'aimerais savoir combien coûte une commission royale au Canada par comparaison à d'autres pays?

M. McCurdy: Si l'on en juge par la différence de prix qui existe au niveau des produits de consommation, une commission royale devrait coûter au moins 200 p. 100 de plus qu'ailleurs.

Mme Anderson: J'aurais d'autres questions à poser, mais je pense que je vais pour le moment laisser la parole à quelqu'un d'autre.

M. Milliken: Monsieur McCurdy, êtes-vous membre du Comité permanent de la consommation et des corporations?

M. McCurdy: Pas du tout.

M. Milliken: Ce comité fait-il ce genre d'étude?

M. McCurdy: Non. D'ailleurs, l'enquête réalisée par Ernst & Young est très limitée et elle a été commandée par Industrie, Sciences et Technologie, ce qui est très curieux. À ma connaissance, le comité n'a envisagé aucune étude de ce type. Le débat pourrait les inciter à le faire.

M. Milliken: En effet. Merci.

Mme Langan: Je n'ai pas véritablement de questions à poser, étant donné que vous avez exposé de manière éloquente un état de choses que je soupçonne depuis longtemps. Compte tenu de la situation actuelle, en particulier la migration des consommateurs canadiens de l'autre côté de la frontière, etc, une telle étude pourrait s'avérer très utile. Par conséquent, je vous félicite d'avoir eu l'idée de la proposer.

M. McCurdy: Je crois que les cinq minutes sont écoulées.

Le président: Ce n'est pas cela. Ce qui m'inquiète, monsieur McCurdy, c'est que mes cravates me coûtent normalement 25$ à 30$. Elles ne doivent pas valoir plus de 50c. à Hong-Kong.

M. McCurdy: Vous feriez bien de vérifier. . .

The Chairman: Thank you very much Mr. McCurdy.

Mr. McCurdy: You are most welcome.

The Chairman: You'll be informed of the decision of the committee.

Nous sommes prêts à entendre la motion M-517 présentée par M. McLean.

M. Walter McLean (député de Waterloo): Merci monsieur le président.

[*Text*]

I have advised that I would place priority on the motion dealing with peacekeeping and global security. That motion, as you can see, reads:

> That, in the opinion of this House, the government promote a summit-level meeting at the United Nations on Global Security, to examine ways of implementing and strengthening the United Nations peacekeeping and enforcement mechanisms.

I think for a variety of strategic and Canadian and United Nations timing, this comes at an important time in our history and a debate would be a very helpful expression from the House.

In the aftermath of the Gulf War, the strengthening of the UN is something that nations and governments around the world are giving lip service to, and at this moment it includes the superpowers, although that window may be very short in duration, depending on the interests and the structure of the United Nations.

It is also something that I think at the moment there is a measure of agreement on across party lines in the House, although there is a good deal of background knowledge that would come out in a debate and would be offered to the government by way of moving this issue forward at the United Nations.

We are also at a unique time as we respond to the end of the Cold War and the question of building global security through vigorous action on disarmament and peacekeeping. So the real question, Mr. Chairman, is how to build on fundamentally a good thing, to examine the issue, call out some new ideas and lay them forward and press the government, saying "There is unanimity; for God's sake, move on this issue this fall at the General Assembly".

Minister McDougall, in her first visit as Secretary of State for External Affairs, met with Secretary-General Perez de Cuellar and confirmed Canada's commitment to peacekeeping. She set the stage in that meeting for some new initiatives, initiatives that Canada as the leading nation on the whole question of peacekeeping and security is uniquely positioned to take.

We are also at a time where we are now seized with the question of the election of a Secretary-General to the United Nations, who, in a sense, will give a vision for the next decade. The question of how vigorously we should pursue these particular issues as a part of that mandate for whoever is chosen seems timely.

There has been debate on this issue, and it is being encouraged in a number of other Parliaments. Mr. Allmand and I and others from this Parliament were participants in a parliamentary meeting held here with officials from the UN on this theme last week. So we know there are efforts to try to keep this issue on the front burner of governments. The reason for a vote is to say there is enough that is important that the government should not duck it.

[*Translation*]

J'ai prévenu que j'allais donner la priorité à la motion concernant la paix et la sécurité mondiale. Comme vous pouvez le constater, cette motion se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait encourager une réunion au sommet de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité mondiale, en vue de mettre en oeuvre et de renforcer les mécanismes de maintien de la paix par les forces des Nations Unies.

Je crois qu'un débat à la Chambre serait extrêmement utile à l'heure actuelle, puisque nous arrivons à une période charnière tant pour le Canada et les Nations Unies que sur le plan stratégique.

A la suite de la Guerre du Golfe, le renforcement des Nations Unies est une question qui retient vaguement l'attention des nations et gouvernements du monde, y compris les superpuissances, même si cet état d'esprit est susceptible de changer prochainement, selon les intérêts et la structure des Nations Unies.

Je crois également qu'il existe en ce moment un certain consensus entre les différents partis de la Chambre, mais je pense que l'étude de cette question permettrait de faire ressortir beaucoup de données qui seraient utiles au gouvernement et qui feraient avancer le dossier aux Nations Unies.

Par ailleurs, nous devons saisir l'occasion unique que constitue la fin de la guerre froide pour renforcer la sécurité mondiale en prenant des mesures énergiques en faveur du désarmement et du maintien de la paix. Par conséquent, monsieur le président, il s'agit de profiter d'une situation fondamentalement favorable, d'examiner la question, de solliciter des idées nouvelles et d'insister auprès du gouvernement pour lui faire savoir qu'il y a unanimité et qu'il faut absolument soumettre cette question à l'automne lors de l'assemblée générale des Nations Unies.

Lors de sa première visite à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M^{me} McDougall a rencontré le secrétaire général Perez de Cuellar et a confirmé l'engagement du Canada pour la paix. Elle a présenté, au cours de cette rencontre, certaines initiatives nouvelles que le Canada est tout particulièrement habilité à prendre, en sa qualité de chef de file en matière de maintien de la paix et de sécurité.

Nous allons bientôt devoir élire un nouveau secrétaire général des Nations Unies et le choix qui sera fait décidera, dans un sens, de l'orientation de la prochaine décennie. Le moment est venu de décider quelle attention nous voudrions que ces questions reçoivent au cours du mandat du nouveau secrétaire général.

Cette question a été débattue et appuyée par un certain nombre d'autres parlements. M. Allmand, d'autres députés canadiens et moi-même avons participé la semaine dernière à une assemblée parlementaire réunissant des responsables des Nations Unies sur ce thème. Nous savons donc que des efforts seront entrepris pour que les gouvernements continuent à s'occuper de cette question. Je demande un vote à ce sujet pour que le gouvernement prenne conscience de l'importance de cette question.

[*Texte*]

It has been on the agenda of the external affairs committee, but it has not had the time given to it. That is easy to understand with the Middle East crisis in itself demanding time and with Mexican trade. Now the foreign affairs committee will be seized with the issue of the Iraqi immigration case and the question of dealing with this kind of issue within a tight timeframe.

There is a whole range of issues, then, suggested in the motion that expressions can be given on. Is a summit-level meeting appropriate, as is being suggested? If not, why not? What are the alternatives? How would this summit relate to the government's commitment to a summit-level meeting on arms control? Could they be a part of the same, or how could they reinforce each other? What about the military staff committee and the preparedness of the UN should another Gulf situation emerge? What about the proposals for new preventive peacekeeping so we have early warning and do not find ourselves in a Gulf situation? Should there be, for example, a call this fall for a special meeting of the United Nations General Assembly to move towards a summit in 1995, the 50th anniversary of the UN?

• 1940

I think these are the issues on which the House could express itself in a vote. I think this would be important and something that I think we all generally concur with. Canadian leadership is needed at this moment. We have the track record. It is now a question of seeing that the government feels some pressure from Parliament to give that leadership.

The new climate at the UN, as I said earlier, may well be short-lived. There is international recognition for peacekeeping by way of the Nobel Peace Prize. The question of preventive peace-making and a larger role for the UN in the 1990s is one that now needs some vigorous debate and some direction, I would hope, to the government to pursue it, as the government has said it intends to, with some concrete proposals.

Mrs. Anderson: I would just like to say that it is certainly very timely. I think it is very important for Canada to be in the forefront on peacekeeping and security, as we have been in the past. I think it is very important that we put this before Parliament—I agree with what you are saying—and have a summit-level meeting. A summit-level for preventive peacekeeping is to me a very honourable message to portray.

Mr. McLean: No head of government goes without the entire machinery. The reason for the call for a summit is that if the Prime Minister goes to the president of whatever country, you start to involve the best thinking. One of the things we now need to do is to see that the best thinking of governments goes at this time at this window. That is the reason I am appealing for a possibility of a vote at this time.

[*Traduction*]

Le comité des affaires extérieures n'a pas eu le temps d'examiner cet aspect qui était pourtant à son ordre du jour. Cela se comprend aisément puisqu'il a été sollicité par la crise du Moyen-Orient et par le projet de libre-échange avec le Mexique. De plus, le comité des affaires extérieures sera saisi de l'affaire de l'immigration de l'ambassadeur irakien et devra se prononcer rapidement.

La motion soulève toute une gamme de questions sur lesquelles il faudra se prononcer. Est-ce qu'une rencontre au sommet, tel que proposé, serait appropriée? Dans la négative, pourquoi? Est-ce qu'il y a d'autres solutions? Comment le gouvernement pourra-t-il combiner cette réunion au sommet avec son engagemment de participer à une réunion au sommet sur le contrôle des armements? Est-ce qu'ils pourraient faire partie de la même chose, ou comment est-ce qu'ils pourraient se renforcer? Il faut également penser au Comité d'état-major et à l'état de préparation des Nations unies si une autre situation semblable à la guerre du golfe se présentait. Et les propositions portant sur une façon préventive de maintenir la paix pour que nous soyons avertis bien à l'avance et que nous ne nous trouvions pas dans une situation comparable à celle du golfe Persique. Par exemple, peut-être faudrait-il convoquer cet automne une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies afin de planifier un sommet en 1995, pour marquer le cinquantième anniversaire des Nations unies?

La Chambre pourrait s'exprimer sur ces questions au moyen d'un vote. Selon moi cette question est importante, et j'estime que nous sommes tous d'accord en général. Le Canada doit faire preuve de leadership à l'heure actuelle. Nous avons eu de bons résultats dans le passé. Maintenant il faut s'assurer que le Parlement insiste auprès du gouvernement pour que ce leadership se manifeste.

Comme je l'ai dit plus tôt, il est fort possible que le nouveau climat qui règne aux Nations unies ne durera pas longtemps. Sur le plan international, on rend hommage aux activités de maintien de la paix au moyen du Prix Nobel de la paix. Actuellement, il faut débattre la question de la façon préventive de maintenir la paix et de l'élargissement du mandat des Nations unies pendant les années 90. J'espère que le gouvernement va poursuivre l'étude de cette question, comme il l'a annoncé, avec des propositions concrètes.

Mme Anderson: Je tiens à dire que cette question est très à propos. J'estime que le Canada doit être au premier plan pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité, comme dans le passé. Il faut soumettre cette question au Parlement—je suis d'accord avec vous—et il faut également qu'un sommet soit organisé. Selon moi, demander un sommet au sujet du maintien de la paix est un objectif très louable.

M. McLean: Les chefs de gouvernement sont accompagnés par des conseillers de haut niveau. Pourquoi demander un sommet? Parce que si le premier ministre rencontre le président de n'importe quel autre pays, les meilleurs spécialistes participent au processus. À l'heure actuelle il faut s'assurer que les meilleurs cerveaux gouvernementaux commencent à étudier la question pendant que l'occasion se présente. Voilà pourquoi je demande la tenue d'un vote maintenant.

[*Text*]

The Chairman: I would like to call on Mr. Mark Assad on motion M-386.

Monsieur Assad, vous avez cinq minutes pour faire votre présentation et vous serez ensuite soumis au barrage des questions des membres du Comité.

M. Mark Assad (député de Gatineau—La Lièvre): Merci.

Mesdames et messieurs, vous avez sans doute vu le libellé de ce que je propose. Je pense qu'environ 99 p. 100 de la population aimerait avoir l'occasion de se vider le coeur en ce qui concerne la TPS. Mais ce n'est pas le cas ici. Je voudrais attaquer le problème d'une façon plus structurée et systématique.

Il y a quatre ou cinq ans, la Nouvelle-Zélande avait des problèmes fiscaux qui ressemblaient beaucoup à ceux du Canada. Cependant, sa dette accumulée *per capita* n'était pas aussi élevée que celle qu'on a présentement. De toute façon, il y avait de grandes inégalités, il y avait beaucoup de critiques, et le gouvernement avait beaucoup de difficulté à aller chercher les revenus qui lui étaient nécessaires. Il y avait un déficit et le gouvernement voyait que le déficit croissait.

Ils ont décidé de faire une réforme en profondeur de leur système de taxation. Ils sont arrivés avec une sorte de TPS. Leur but était de démontrer à la population le besoin d'une réforme en profondeur du système de taxation. Comme ils ne pouvaient pas aller taxer des revenus dans des domaines qui échappaient à leur compétence, ils ont décidé d'aller en chercher au moyen d'une taxe à la consommation.

• 1945

Dans leur réforme, ils ont réduit substantiellement l'impôt sur le revenu et ils l'ont même aboli dans le cas des personnes à faible revenu, ce qui représentait une bonne partie des moins favorisés de la société de la Nouvelle-Zélande. Ils ont pu démontrer à leur population qu'ils pouvaient faire un *trade-off*: réduire l'impôt sur le revenu, considérablement dans certains cas, et imposer un genre de taxe à la consommation de 10 p. 100. Elle était plus élevée que la nôtre, évidemment, mais il faut tenir compte du fait qu'il y a eu des baisses substantielles de l'impôt sur le revenu. Évidemment, c'était très bien recherché. Cette taxe de 10 p. 100 couvrait tout, y compris les livres.

Il y a naturellement eu de la résistance. Personne n'aime payer des taxes. Il y a forcément eu une résistance à cette forme de taxation, mais à force de faire des rencontres partout dans le pays, ils ont pu sensibiliser les gens au fait qu'il s'agissait d'un système de taxation plus juste et plus équitable.

Donc, malgré la résistance, qui a graduellement diminué, ils ont mis cette taxe en vigueur. Au bout d'un an, cela a eu des effets très heureux. Les gens ont senti qu'il y avait un équilibre entre la réduction de leur impôt personnel et cette taxe de 10 p. 100 qu'ils devaient payer. Ils ont senti que ce n'était pas injuste, loin de là.

Ici, au Canada, on a procédé d'une façon que je considère très malheureuse. On a créé de grands problèmes. Il n'est pas étonnant qu'il y ait une résistance extrêmement forte ici. Ici, nous n'avons pas fait une étude et une réforme en profondeur de notre système de taxation.

[*Translation*]

Le président: M. Mark Assad, veuillez présenter la motion M-386.

Mister Assad, you have five minutes to make your presentation, and then you will have to answer the committee members' questions.

Mr. Mark Assad, MP (Gatineau—La Lièvre): Thank you.

Ladies and gentlemen, I'm sure you have seen the wording of the motion that I am proposing. I think that about 99% of the population would like to blow off steam about the GST. But this is not the matter that concerns us here today. I would like to tackle the problem in a more structured and systematic way.

Four or five years ago, New Zealand had tax problems that greatly resembled the tax problems of Canada. However, its accumulated debt was not as high, on a per capita basis, as the one that we are now faced with. In any event, there were great inconsistencies and a great deal of criticism, and the government had a great deal of difficulty in getting the income that it needed. New Zealand had a deficit, and the government saw that their deficit was growing.

They decided to carry out an in-depth reform of their tax system. They came up with a kind of GST. Their aim was to show the people that an in-depth reform of the taxation system was needed. Since they could not tax income in areas that were outside their jurisdiction, they decided to use a consumption tax.

In their reform, they subtantially reduced income tax. They even abolished income tax for low income people, who represented a fairly large portion of the less privileged in New Zealand society. They were able to show their population that they could make a trade-off; they would reduce income tax, in some cases considerably, and they would impose a sort of consumption tax of 10%. This tax was higher than our own, of course, but one must bear in mind that there were substantial decreases in income taxes. Clearly, it was all very well thought out. This 10% tax applied to everything, including books.

Naturally, there was resistance, no one likes to pay taxes. Yes of course there was resistance to this form of taxation, but thanks to a series of meetings held throughout the country, the government of New Zealand was able to make people more aware that the tax system was fairer and more equitable.

So despite the resistance, which gradually diminished, they were able to implement this tax. The results after one year were excellent. People felt that there was a balance between the reduction in their personnal income tax and this 10% tax that they had to pay. By no means did they feel that it was unfair.

Here in Canada, things were done in a very unfortunate way, and this created major problems, it comes as no surprise that there is extremely strong resistance here in Canada. We did not carry out a study of our taxation system, nor did we introduce subtantial reforms.

[*Texte*]

Je ne voudrais pas retourner à la Commission Carter d'il y a 25 ans. Elle avait produit un document révolutionnaire pour l'époque, qui comportait des éléments de nature à rendre notre système plus équitable et plus juste. Au moins, on peut s'inspirer de cette étude, même elle a été faite il y a 25 ans, car il y avait des principes fondamentaux là-dedans.

Mais revenons au présent. On voit de la résistance partout. Des gens vont faire leurs achats aux États-Unis. Il y a toutes sortes de formes de résistance. On voit la résistance dans des formes de travail au noir. Cela est maintenant très répandu et le devient de plus en plus, au point que des syndicats de Montréal font de la publicité à la télévision contre le travail au noir.

En fin de semaine, au caucus libéral du Québec, on a rencontré des gens de la CSN. Ils sont très inquiets de la situation. Vous savez qu'à Montréal, ils connaissent de très grandes difficultés, des difficultés beaucoup plus graves que lors de la récession de 1981. On a discuté avec eux. Ils disent qu'on a besoin d'une véritable réforme en profondeur de la fiscalité, et ils veulent qu'on remette la TPS en question.

Ce n'est pas qu'on veuille la faire disparaître complètement. On dit que cela peut être un élément de la réforme, mais on n'aime pas la façon dont cela a été fait ici. On avait commencé avec 9 p. 100 et on avait réduit à 7 p. 100. On a imposé taxe par-dessus taxe. Cela a entraîné une véritable résistance qui s'intensifie de mois en mois. Je prétends que nous avons un problème qui va s'aggraver. De plus en plus, on va remettre la TPS en question.

Cinq minutes, c'est très peu de temps pour démontrer qu'il y a d'autres solutions et qu'il y a un défaut majeur qui ne cadre pas avec le besoin d'une refonte en profondeur de notre fiscalité. Je termine sur ces quelques commentaires. J'espère avoir l'occasion plus tard d'élaborer sur les divers éléments et de démontrer la nécessité d'une véritable réforme.

• 1950

Ms Langan: In your bill you call for the removal of the GST. I wonder, Mr. Assad, if you could indicate what you are proposing to replace it with.

Mr. Assad: As I mentioned, it could be an element in this new tax structure, in the whole reform. It would be more equal and less discriminatory.

Ms Langan: Do you not suggest that we throw out the GST, which we would all appreciate, but I do not think it would work very well?

Mr. Assad: No, not a total ban. It should be a part of the problem. Whether it is 7% or 9%, it is neither here nor there. I am saying there are alternatives.

I do not know if you are familiar with the writings of Neil Brooks and others. I have been interested for some time. I find it is part of an element, but the way it was put into law, if you want, and the way it has proceeded, it has such resistance that the consequences... We have not hit the bottom. The consequences seem to be getting worse and worse as we go along.

[*Traduction*]

I would not want to go back to the Carter Commission that was held 25 years ago. That Commission produced a report that was revolutionary in its day, which included suggestions that would make our tax system fairer and more equitable. At least we can use this study as a source of inspiration, even though it was conducted 25 years ago, since one finds some basic principles in the report.

But lets get back to the present. We are seeing resistance to the GST everywhere. People are doing their shopping in the United States. There are all kinds of resistance. One form is moonlighting, which is not quite widespread and is becoming more so. It's gotten so bad that the Montreal unions are running commercials on the television against moonlighting.

Over the weekend, at the Quebec liberal caucus, we met with people from the *Confédération des syndicats nationaux*. They are very concerned about the situation. You know, they are having a lot of problems in Montreal, problems that are a lot more serious than those experienced during the 1981 recession. We talked with them. They say that we need a truly in-depth reform of the tax system, and they want us to take another look at the GST.

It's not that they want the GST to be completely eliminated. They say that might be one part of the reform, but they don't like the way that the GST was introduced here. We had started with 9%, and we dropped it down to 7%. We impose taxes upon taxes. This led to true resistance, which is getting worse as the months go by. I say that we have a problem that's going to get worse. People are going to be casting more and more doubt on the GST.

Five minutes is very little time to show that there are other solutions, and there is a major flaw that does not fit in with the need for a thorough overhaul of our taxation system. I will end on this, but hope I will later be able to elaborate on the different elements and justify the need for an in-depth reform.

Mme Langan: Monsieur Assad, vous demandez, dans votre motion, le retrait de la TPS. Pouvez-vous me dire ce que vous proposez pour la remplacer?

M. Assad: Comme je l'ai dit, on pourrait remplacer la TPS par un nouvel élément qui s'intégrerait dans la réforme fiscale et qui serait plus équitable et moins discriminatoire.

Mme Langan: J'ai l'impression que vous proposez l'élimination pure et simple de la TPS. Voilà une réforme qui plairait à tous, mais qui ne serait pas très judicieuse.

M. Assad: Non, je ne demande pas l'élimination totale de la TPS. Ce n'est qu'une partie du problème. Que le taux de la taxe soit fixé à 7 ou à 9 p. 100, cela ne change pas grand-chose. À mon avis, il y a d'autres solutions.

Je ne sais pas si vous connaissez les ouvrages de Neil Brooks et de certains autres théoriciens auxquels il est associé. Je m'y intéresse depuis quelques temps. Je pense que la TPS ne représente qu'un aspect de la question, mais la façon dont elle a été adoptée, si vous voulez, la façon dont elle s'applique entraîne tellement de résistance que les conséquences... Nous n'avons pas encore tout vu. Il semble que la situation ne va pas s'améliorer.

[*Text*]

This is a reflection of committees we have had in different parts, mostly in Quebec, which concerns myself. We find it should be one of the elements, but as it is and as it was structured, it is detrimental and regressive.

Ms Langan: Thank you.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Assad.

M. Assad: C'est moi qui vous remercie, monsieur.

The Chairman: Motion M-50, Mr. Dan Heap. You have five minutes to make your point, and then we will proceed to questions.

Mr. Dan Heap, MP (Trinity—Spadina): My motion as a resolution would be that, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of ending all NATO and NORAD low-level flight training in Canada, rejecting the establishment of NATO operations in Canada, including the proposed tactical fighter and weapons' training centre at Goose Bay, Labrador, and redirecting Canada's NATO and NORAD funding towards enabling Canada's aboriginal people to regain control of their lands and their livelihoods and promoting sustainable development for all Canadians.

There are three reasons why this is a timely issue and also a policy issue that requires public debate that could be focused in a parliamentary debate towards a vote. One is that world peace seems to many people to be threatened by a re-emergence of the arms race now that the Cold War is over. Second, the native right to self-determination is becoming a critical issue domestically in Canada. Third, we have a very strained budget in view of the deficit.

On the first point, I would like to enlarge. It is agreed, generally, that there is no threat now of Soviet or Warsaw Pact organization attack on North America or Western Europe, or anywhere else for that matter. But DND, as of last notice, is keeping open the possibility of a NATO base there and, of course, the continuation of the present training schedules, or a possible increase.

In fact, there is no need to develop killing skills at such a high cost. The protection of our country is no longer a rationale for that. In fact, the Atlantic powers, in relation to what we broadly call the south, such as Africa, the Middle East, southern Asia and South America, need to consider economic aid to those economies rather than weapons for us against them or for them against each other. Canadians are becoming very exercised about the arms trade and the cost of arms, and they would welcome a chance to debate it together with their public representatives.

Secondly, across Canada the native peoples are reasserting their claims and finding growing support among other Canadians and in the international community. To continue to destroy, for example, the Inuit people in

[*Translation*]

Je m'intéresse aux conclusions des comités que nous avons formés dans différentes régions du pays, surtout au Québec. Nous avons abouti à la conclusion que la TPS devrait rester un élément de la réforme fiscale, mais qu'elle est, à cause de sa structure, néfaste et régressive.

Mme Langan: Merci.

The Chairman: Thank you very much Mr. Assad.

Mr. Assad: Thank you Mr. Chairman.

Le président: Motion M-50 présentée par M. Dan Heap. Vous avez cinq minutes pour faire votre exposé, après quoi nous passerons aux questions.

M. Dan Heap (député de Trinity—Spadina): La motion que je présente se lit comme suit: que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et de NORAD au Canada, de refuser l'implantation d'activités de l'OTAN au Canada, y compris le Centre d'entraînement aux vols d'appui tactique et aux armes tactiques dont l'installation est prévue à Goose Bay, au Labrador, et d'employer les fonds affectés jusqu'ici à l'OTAN et à NORAD de façon à permettre à la population autochtone du Canada de reprendre la maîtrise de ses terres et de ses moyens d'existence et à favoriser un développement durable pour l'ensemble des Canadiens.

Il y a trois raisons qui me portent à croire que cette question est d'actualité et qu'il s'agit d'une question de politique qui nécessite un débat public prenant la forme d'un débat parlementaire donnant lieu à un vote. Premièrement, la paix mondiale semble, pour beaucoup de gens, menacée par la résurgence de la course aux armements maintenant que la guerre froide est terminée. Deuxièmement, le droit des autochtones à l'autodétermination est une question qui prend de l'importance sur le plan national. Troisièmement, notre budget est extrêmement limité, en raison du déficit.

J'aimerais apporter quelques précisions concernant le premier point. On reconnaît de manière générale que le risque d'une attaque de l'Union Soviétique ou des pays du Pacte de Varsovie contre l'Amérique du Nord ou l'Europe de l'Ouest ou toute autre nation a totalement disparu. Cependant, le MDN conserve, aux dernières nouvelles, la possibilité de maintenir une base de l'OTAN en Europe et, bien entendu, de poursuivre les programmes actuels de formation ou même de les augmenter.

En fait, il n'est pas nécessaire de consacrer tant d'argent à la défense. La protection de notre pays ne justifie pas de telles dépenses. Les puissances de l'Atlantique doivent envisager d'accorder une aide économique aux pays du Sud, tels que l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et l'Amérique du Sud plutôt que de s'armer contre eux ou de leur fournir des armes pour qu'ils se fassent eux-mêmes la guerre. Les Canadiens s'intéressent de plus en plus à la question du coût et du commerce des armes et seraient ravis d'en parler avec leurs représentants.

En second lieu, les peuples autochtones réaffirment leurs droits et recueillent de plus en plus d'appui auprès des Canadiens et de la communauté internationale. Par exemple, on s'inquiète, partout, au Canada, aux États-Unis et même

[*Texte*]

Nitassinan, in Labrador, and the animals and fish and birds of Nitassinan, even the health of the waters, is a grave assault on one of our native peoples and is so seen in Europe as well as in Canada and the United States.

• 1955

The evidence is mounting that in fact these training programs cannot be carried on without grave mental, emotional and even bodily harm to the Inuit inhabitants of the land, who have apparently been there for 9,000 years. There is also harm to the wildlife on which they partly depend and even to the health of the water on which the wildlife depends. So it is better to begin now by moving to close down the tactical training base and negotiating other use of that land with its inhabitants without pre-empting it by continuing the present low level flight training.

On the matter of the budget, it is publicly accepted by the government and all others that Canada's budget is strained. The expenditures, whatever they may be, to prepare, maintain and operate the low-level flight training at Goose Bay and elsewhere in Canada—very often on land used and claimed by native peoples and not only the Inuit—is at least wasteful. Since we may well be incurring financial obligations to the First Nations as a result of land claims, and we would have obligations to the more recent settlers as well, the funds are rather needed to assist all of them to establish viable, peaceful communities and occupations.

The Chairman: The committee will now hear Mr. Warren Allmand on motion M-492.

Mr. Warren Allmand, MP (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Chairman and members of the committee, our first goal is to amend the Constitution to recognize aboriginal self-government and to make our aboriginal people full partners in Confederation. The second goal is to make a constitutional amendment to settle land claims by arriving at a fair arrangement concerning lands and resources with our aboriginal people in Canada.

You will recall that last year we had two critical events in Canada. One was the failure of the Meech accord, which basically took place when one aboriginal member of the legislature in Manitoba stood strong against the accord, not because he was opposed to Quebec but because he wanted attention to the aboriginal agenda. He wanted to make sure that attention was given to his priorities and needs and the needs of his people. That is one thing that happened last year.

The other thing was the blockades, the barricades, at Kanesatake and Kahnawake. The reason these violent incidents took place was that not enough attention was being given to the settlement of aboriginal land claims. It seems

[*Traduction*]

en Europe des menaces qui planent sur les Inuit de Nitassinan, au Labrador, ainsi que sur les animaux, les poissons, les oiseaux et même les eaux de la région de Nitassinan.

On s'apercoit de plus en plus que les vols d'entraînement ne peuvent être réalisés sans causer un préjudice mental émotionnel et même physique grave aux Inuit qui habitent la région depuis apparemment 9,000 ans. Les vols d'entraînement sont également néfastes pour la faune dont dépendent partiellement les habitants de la région et même pour les eaux indispensables aux animaux. C'est pourquoi, il faudrait commencer dès maintenant à fermer les bases d'entraînement aux vols d'appui tactique et négocier l'utilisation de cette région avec ses habitants en cessant de nous l'approprier par le maintien des programmes actuels de vols à basse altitude.

Pour ce qui est du budget, il est notoire que le Canada vit à l'heure des restrictions budgétaires. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les dépenses, quelles qu'elles soient, nécessaires à la préparation, au maintien et à la réalisation des vols d'entraînement à basse altitude à Goose Bay et dans d'autres régions du Canada, très souvent au-dessus de territoires utilisés et revendiqués par des peuples autochtones qui ne sont pas toujours les Inuit, représentent un gaspillage d'argent, puisque nous aurons vraisemblablement des obligations financières envers les Premières nations dans le cadre du règlement des revendications territoriales et que nous aurons également des obligations vis-à-vis des colons plus récents. Il serait préférable d'utiliser les fonds ainsi dépensés pour aider les habitants de ces régions à se doter de communautés et d'occupations viables et paisibles.

Le président: Le comité entendra maintenant M. Warren Allmand, parrain de la motion M-492.

M. Warren Allmand (député de Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, notre premier object est de modifier la Constitution pour que le droit à l'autonomie politique des peuples autochtones du Canada y soit reconnue, permettant ainsi à ces peuples d'être des partenaires à part entière de la Confédération. Notre deuxième objectif est d'obtenir que le gouvernement s'engage, par voie constitutionnelle, à négocier avec les peuples autochtones un partage équitable des terres et des ressources.

Vous vous souvenez que le Canada a été, l'année dernière, le théâtre de deux événements graves. Le premier fut l'échec de l'Accord du lac Meech causé, essentiellement, par un député autochtone de l'assemblée législative du Manitoba qui s'est opposé fermement à l'accord, non pas parce qu'il était contre le Québec, mais parce qu'il voulait attirer l'attention sur la question autochtone. Il voulait s'assurer que ses priorités, ses besoins et ceux de son peuple soient pris en considération. C'est le premier événement qui s'est produit l'an dernier.

L'autre crise a été celle des barricades de Kanesatake et de Kahnawake. Ces incidents violents ont eu lieu parce que le Canada n'accorde pas une attention suffisante au règlement des revendications territoriales autochtones. Si

[*Text*]

that to avoid further incidents we have to send a clear and strong signal from the Parliament of Canada that we favour the entrenchment of aboriginal government in the Constitution, and we favour a constitutional commitment to settle land claims.

All three parties have, in principle, stood for those things. You will recall that in 1982, 1983, 1984 and 1985, first under a Liberal government and then under a Conservative government of Mr. Mulroney, we had first ministers conferences to deal with the entrenchment of aboriginal self-government. The federal government, on all occasions with all parties, was committed to it. The reason it failed in 1985 was not because there was disagreement among the federal parties but because there were not enough provinces to support the amendment. With respect to the settlement of claims, all parties have made statements to that effect.

It would seem to me that if we could have this motion debated and agreed to in the House of Commons, with all parties having a chance to put forward the fact that they agree in principle to this, this would send a very welcome signal to the aboriginal groups in Canada that the Parliament of Canada agrees to these things. It might prevent incidents this summer like those that took place last summer. It might lead to a better dialogue between the aboriginal people and the federal and provincial governments of Canada.

• 2000

As I say, most of the difficulty in these things has not been with the federal government; it has been with the provincial governments. For us as a Parliament to stand strong and clear on this, I think would be important at this time when many of these issues are first and foremost.

I was in Geneva last year at a conference when this whole Kanesatake thing broke out. The bad publicity that Canada received was shocking in all the press of Germany, France, Switzerland and so on.

I urge the committee to look on this as an issue that needs debate and needs decision. It is one that we are not divided on in principle, but a vote and a debate in the House where we could affirm our support for these very important things, I think, are important to the aboriginal people.

Mr. Milliken: Mr. Allmand, why, instead of proposing a motion that says we should do something, would you not propose the actual amendment to the Constitution by way of motion, which, of course, you can do?

Mr. Allmand: I say that "in the opinion of this House, the Constitution Act should be amended". I understood this was the proper form in which to put this. You are suggesting—

Mr. Milliken: Well, it is not improper.

Mr. Allmand: —not in the opinion of the House, that the Constitution should be amended.

[*Translation*]

nous voulons éviter d'autres incidents semblables, le Parlement du Canada doit faire savoir clairement qu'il préconise l'inclusion dans la Constitution d'une clause relative au gouvernement autochtone et qu'il s'engage, par voie constitutionnelle, à régler les revendications territoriales.

Les trois partis ont pris position en faveur de tels engagements. Vous vous souvenez que les premiers ministres se sont réunis, en 1982, 1983, 1984 et 1985, d'abord sous le gouvernement libéral et ensuite sous le gouvernement conservateur de M. Mulroney, pour étudier la possibilité d'inclure dans la Constitution une clause relative à l'autonomie politique des autochtones. Le gouvernement fédéral s'est engagé à le faire, à plusieurs reprises et avec l'appui de tous les partis. L'échec de 1985 est dû, non pas à un désaccord entre les partis fédéraux, mais au manque d'appui de la part des provinces. Tous les partis se sont prononcés sur le règlement des revendications.

Il me semble que le débat et l'adoption de cette motion à la Chambre des communes donneraient à tous les partis l'occasion de donner leur accord de principe et fourniraient aux autochtones du Canada l'assurance que le Parlement s'engage à agir dans ce sens. Cela permettrait peut-être d'éviter que se reproduise cet été les incidents que nous avons connus l'an dernier. Cela nous permettrait peut-être d'instaurer un meilleur dialogue entre les autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas le gouvernement fédéral, mais les gouvernements provinciaux qui posent le plus de difficultés. Je pense qu'il est important que le Parlement fédéral se prononce de manière claire et ferme sur ces questions dont plusieurs sont actuellement brûlantes.

Lorsque l'affaire de Kanesatake a éclaté, l'an dernier, j'assistais à une conférence à Genève. J'ai été choqué de constater la mauvaise publicité que le Canada a reçue dans toute la presse, en Allemagne, en France, en Suisse et ailleurs.

Je presse le comité de se pencher sur cette question qui doit être débattue et faire l'objet d'une décison. Il s'agit d'une question sur laquelle nous sommes d'accord, mais je pense qu'il serait important pour les autochtones que la Chambre organise un débat et un vote qui nous permettraient d'affirmer notre appui à ces principes essentiels.

M. Milliken: Monsieur Allmand, au lieu de présenter une motion demandant une action du gouvernement en ce sens, pourquoi ne proposez-vous pas une modification de la Loi constitutionnelle par voie de motion, puisque vous êtes en droit de le faire?

M. Allmand: J'ai dit que, «de l'avis de la Chambre, la Loi constitutionnelle de 1982 devrait être modifiée». Je pensais que c'était la bonne façon de procéder. Vous avez l'air de dire que. . .

M. Milliken: Votre façon de procéder n'est pas incorrecte.

M. Allmand: . . .la Constitution devrait être modifiée sans solliciter l'avis de la Chambre.

[*Texte*]

Mr. Milliken: Yes. I mean constitutional amendments can be done by motion. Mr. Gauthier has a motion on the *Order Paper* to do a constitutional amendment, and I just wonder why you would not actually draft—

Mr. Allmand: I was advised that this was the best way to do it. Looking at it at this stage, I think if we can declare ourselves in favour of the principles, it would go a long way toward building some kind of discussion and dialogue and good faith with the aboriginal peoples of Canada.

In principle I would support what you are suggesting, but maybe that would be asking too much of the House at this stage, and it may not be really necessary. But one would hope that we would get the kind of motion that you are talking about from the government, and we could all support it and move on to this, but if we do not, I have my motion there ready to go.

Mr. Milliken: I will tell you directly the reason for my concern, and I do not want you to be under any misapprehension. If you had moved such a motion and we made it votable, then the motion would achieve something if it were voted through, because it would then be sent to the Senate and its concurrence would be sought, and then the constitutional amendment process would fall in and provinces could agree or not agree to the proposal that was before them. But if we pass this, we then have to wait for another motion to come forward at some future time.

Mr. Allmand: That is right.

Mr. Milliken: Of course, the government is not bound to do it; it is just saying it should be. Well, fine, some day a government might produce a motion and then it gets debated and might get voted on. I guess looking at making things votable, as is our decision today, not on the merits of your motion, I just ask what the effect is of making this motion votable. I think if you had a substantive motion, I would say, "Well, I can go with that; let us have a vote on it."

Mr. Allmand: I think if I had attempted that, I might not get the support of this House and this committee.

Mr. Milliken: I see.

Mr. Allmand: I think the government might be a bit shy in doing that. But I think it is important that we express an opinion. The reason why it is important is to send a signal to the aboriginal people that all—maybe not all—parties in the federal Parliament agree with these things. It also sends a message to those provinces that are dragging their feet. I think it would have a good impact.

My contact with aboriginal peoples says that they just do not want to hear from party leaders from time to time and ministers of Indian affairs. They would like to know that in the Parliament of Canada, at least, there is strong support for these things. Peter, I think that would have an impact on lowering the confrontation in the country, and it would put pressure on some of the provinces, because in the federal-provincial conference of first ministers that I referred to, the

[*Traduction*]

M. Milliken: Je veux dire par là que l'on peut modifier la Constitution par voie de motion. M. Gauthier a déposé au *Feuilleton* une motion de modification de la Loi constitutionnelle et je ne vois pas pourquoi vous n'auriez pas pu rédiger votre motion d'une autre manière...

M. Allmand: J'ai suivi les conseils qu'on m'a donnés. Pour le moment, je pense que le fait de nous déclarer en faveur des principes énoncés favoriserait le dialogue et la bonne entente avec les peuples autochtones du Canada.

Théoriquement, je suis d'accord votre proposition, mais je pense que ce serait peut-être trop demander à la Chambre pour le moment et que cela n'est pas vraiment nécessaire. On peut espérer que le gouvernement présentera lui-même le type de motion que vous avez évoqué et que nous lui accorderons tout notre appui. Si cela n'est pas le cas, ma motion sera prête, je n'aurai qu'à la présenter.

M. Milliken: J'aimerais vous expliquer clairement la raison de mes réticences. Si vous aviez présenté votre motion comme je vous l'ai indiqué et si le comité avait accepté qu'elle fasse l'objet d'un vote elle aurait franchi une étape décisive, advenant un vote positif, étant donné qu'elle aurait été soumise au Sénat et que le processus de modification constitutionnel aurait été enclenché. Par la suite, les provinces auraient accepté ou non la proposition ainsi présentée. Par contre, si nous n'optons pas pour une telle solution, nous devrons attendre qu'une autre motion soit déposée ultérieurement.

M. Allmand: C'est exact.

M. Milliken: Or, le gouvernement n'est pas tenu de le faire, puisque la motion se contente de lui proposer une possibilité. Il se peut très bien qu'un jour le gouvernement propose une motion qui sera débattue en Chambre et adoptée. Peu importe les mérites de votre motion, je me demande quelles seront les conséquences si nous décidons aujourd'hui qu'elle doit faire l'objet d'un vote. Si vous aviez présenté une motion de fond, j'aurais accepté qu'elle fasse l'objet d'un vote.

M. Allmand: Je crains que je n'aurais pas obtenu l'appui de la Chambre et du comité si j'avais présenté une motion de ce type.

M. Milliken: Je comprends.

M. Allmand: Je pense que le gouvernement hésitera un peu à se prononcer, mais il me semble que nous devons exprimer notre opinion. C'est important de faire savoir aux peuples autochtones que tous, ou presque tous, les partis représentés au Parlement fédéral s'entendent sur ces principes. Cela aura également pour effet d'aiguillonner les provinces. Je pense que cette motion donnera de bons résultats.

La personne qui me sert d'intermédiaire avec les autochtones me dit qu'ils en ont assez de traiter avec les chefs de partis et avec les ministres des Affaires indiennes. Ils aimeraient qu'au moins le Parlement du Canada s'engage de manière claire et ferme vis-à-vis de ces principes. Je pense, Peter, qu'un tel engagement permettrait de diminuer l'antagonisme et de mettre un peu de pression sur certaines provinces. En effet, le gouvernement Mulroney avait proposé,

[*Text*]

last one when the Mulroney government was in power, the Mulroney government proposed an amendment to the Constitution and it failed. Although it got the support of about four or five provinces, it failed with Nova Scotia, Alberta and British Columbia, and Quebec did not participate, so it did not pass.

Mr. Milliken: That is a good argument. Thank you.

• 2005

Ms Langan: Actually, in answering Peter's question, you also answered mine in your broadened explanation. Thank you.

The Chairman: Mrs. Anderson, do you have a question?

Mrs. Anderson: No, I think I am all right on that. If we are all looking at a self-government situation in time, probably it is debatable.

Mr. Allmand: Yes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Allmand. J'aimerais inviter M. John Rodriguez à parler

on motion M-14. You know the rules, Mr. Rodriguez. You have five minutes and then questions.

Mr. John Rodriguez, MP (Nickel Belt): I have been here long enough, Mr. Chairman. I come here all the time and I never get chosen.

Mr. Milliken: At least you win the draw.

Mr. Rodriguez: I win the draw, yes.

Mr. Milliken: I have never won the draw.

The Chairman: Mr. Rodriguez, the floor is yours.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman and members of the committee, thank you very much for giving me this opportunity to make a pitch for my motion.

This motion seeks to express the opinion of the House that the government should protect Canadian workers by amending the Bankruptcy Act, including an amendment that would increase the dollar amounts allowed to employees as secured creditors.

I do not have to impress upon this committee the timeliness of this. The Bankruptcy Act was established in 1949. It provided then a maximum of $500 to be paid to workers who were considered unsecured creditors. That means they come after the banks, all the financial institutions and the government. Then come the employees. Of course, by the time they get through all that, there ain't anything there for the employees. They do not even get crumbs. I do not need to tell you that $500 in 1949 in no way makes up for workers' wages and sometimes benefits that can amount to far in excess of $500.

[*Translation*]

au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale des premiers ministres dont j'ai parlé tout à l'heure, une modification à la Constitution qui a été rejetée par les provinces. Cette modification avait obtenu l'appui de 4 ou 5 provinces, mais avait été rejetée par la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Québec n'ayant pas participé, la proposition n'a pas été adoptée.

M. Milliken: C'est un bon argument. Merci.

Mme Langan: En fait, lorsque vous avez répondu à la question de Peter, vous avez également répondu à la mienne. Je vous remercie.

Le président: Madame Anderson, avez-vous une question à poser?

Mme Anderson: Non, je pense que cela n'est pas nécessaire. Si nous envisageons tous que cette situation débouchera sur l'autonomie politique, il est possible que cela donne lieu à un débat.

M. Allmand: Oui.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Allmand. I would like Mr. John Rodriguez to take the floor

sur la motion M-14. Vous connaissez les règles, monsieur Rodriguez. Vous avez cinq minutes et il y aura ensuite les questions.

M. John Rodriguez (député de Nickel Belt): Cela fait assez longtemps que je suis ici, monsieur le président. Je suis toujours ici et on ne me choisit jamais.

M. Milliken: Au moins, vous gagnez le tirage.

M. Rodriguez: Oui, je gagne le tirage.

M. Milliken: Je n'ai jamais gagné le tirage.

Le président: M. Rodriguez, vous avez la parole.

M. Rodriguez: Monsieur le président, messieurs les membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter ma motion.

Par cette motion je voudrais que la Chambre des communes fasse savoir au gouvernement qu'elle pense qu'il faudrait protéger les travailleurs canadiens en modifiant la Loi sur la faillite, de façon à augmenter le montant des sommes qui sont attribuées aux employés en qualité de créanciers garantis.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité d'une telle mesure. La Loi sur la faillite a été adoptée en 1949. Elle accordait un montant maximum de 500$ aux ouvriers qui étaient considérés comme des créanciers non garantis. Cela veut dire qu'ils venaient après les banques, après les autres institutions financières et le gouvernement. Les employés venaient ensuite. Bien entendu, lorsque c'était leur tour, il ne restait plus rien pour les employés. Ils ne recevaient même pas des miettes. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'une somme de 500$ en 1949 ne pourrait remplacer les salaires des travailleurs alors que l'on sait que les avantages sociaux dépassent parfois 500$.

[*Texte*]

I do not have to impress upon you the seriousness of what is going on in the economy at this time. Just the figures for April in bankruptcies were up more than 70% over the previous April of 1990. As a result, many workers have lost their wages that were owed them, and in some cases their pensions.

This amendment is nation-wide. It is not relegated to Nickel Belt riding. It affects every riding in the country. This resolution is not narrow in scope in terms of its partisanship. In fact, one could say we have had a revolving door of ministers of consumer and corporate relations since 1949 up to the present regime, and all of them have put their hands on the bible and have said "Yea, yea, I believe we should have an amendment. I believe". Put your hand on the television set and repeat after me, "I will soon bring in an amendment to the Bankruptcy Act".

Well, brothers and sisters, we have not seen it, and the latest edition of a minister has promised one. He told me two years ago it would be soon. Last year in the committee he said soon. Now we are told it is just around the corner. Mr. Chairman, I am from Missouri and I do not think we should leave this for a minister to find in the cockles of his heart the goodness that should emanate and spring forth and benefit Canadian workers.

I think Parliament has to give them a kick in the pants. And Parliament, through my motion, ought to be able to say to the government it is enough of the stalling. The Ontario government recently announced and introduced measures to provide this kind of relief to workers, and I think it is time the federal government resumed the lead, because the Bankruptcy Act is a federal responsibility. I think the federal government has a responsibility to respond to the need of Canadians in terms of amending the act. I think the time is ripe for us to speak. I would ask that this be allowed to come to a vote in the House of Commons to call the bluff of the government. I look for the same non-partisan consideration of my motion as I have given in the presentation on this motion 14, Mr. Chairman.

• 2010

Ms Langan: Amen, brother.

Mr. Rodriguez: I have one vote on the committee. I am looking for two.

The Chairman: I have a comment. I am under the impression—I may be wrong here—that in Quebec the Bankruptcy Act has measures to protect employees' salaries. They are the first ones being paid before the bank, before the government, before anybody else.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, you are probably very right. You are correct, but there are many things in Quebec that are very progressive. I could think of some of the labour laws in Quebec with respect to scabs. I could think of all

[*Traduction*]

Il n'est pas non plus utile d'insister sur la gravité de notre situation économique. Le nombre des faillites enregistrées au mois d'avril a augmenté de 70 p. 100 par rapport à celui du mois d'avril 1990. C'est à cause de cela que de nombreux travailleurs ont perdu les salaires qui leur revenaient et même parfois, leur contribution aux caisses de retraite.

Cette modification aurait une portée nationale. Elle ne se limiterait pas à la circonscription de Nickel Belt. Elle toucherait toutes les circonscriptions du pays. Il ne s'agit pas d'une résolution de nature partisane. On pourrait dire en fait que nous avons eu toute une série de ministres de la consommation et des corporations depuis 1949 jusqu'à maintenant et que tous ont placé leur main sur la Bible et déclaré «Oui, je crois que nous devrions adopter une modification. Je le crois». Mettez votre main sur votre appareil de télévision et répétez après moi: «Je vais bientôt présenter une modification à la Loi sur la faillite».

Eh bien, camarades, nous n'avons toujours pas vu cette modification et notre dernier ministre nous en a promis une. Il m'a dit il y a deux ans que ce serait pour bientôt. L'année dernière, il a dit au comité que c'était pour bientôt. Maintenant, on vient de nous dire que cela ne saurait tarder. Monsieur le président, je viens du Missouri et je ne pense pas que nous devrions nous attendre à ce que le ministre trouve au tréfonds de sa conscience la bonté qui devrait s'y trouver et qui devrait profiter à tous les travailleurs du Canada.

Je pense qu'il va falloir que le Parlement secoue un peu les ministres. Je pense qu'avec ma motion, le Parlement indiquerait clairement au gouvernement qu'il est grand temps d'agir. Tout récemment, le gouvernement de l'Ontario a présenté des mesures visant à offrir ce genre de garantie aux travailleurs et je pense qu'il est temps que le gouvernement fédéral reprenne l'initiative dans ce domaine, étant donné que la Loi sur la faillite relève de sa compétence. Je pense que le gouvernement fédéral doit répondre aux besoins des Canadiens pour ce qui est de la modification de cette loi. Je pense qu'il est temps de faire quelque chose. Je voudrais que la Chambre des communes puisse se prononcer sur cette question de façon à forcer la main au gouvernement. Je m'attends à ce que ma motion soit examinée de façon non partisane tout comme je l'ai fait lorsque j'ai présenté cette motion 14, monsieur le président.

Mme Langan: Bravo, camarade.

M. Rodriguez: J'ai obtenu une voix mais il m'en faut deux.

Le président: Je voudrais formuler un commentaire. J'ai l'impression—et il est possible que je me trompe—qu'au Québec, la Loi sur la faillite protège les salaires des employés. Ils sont payés en priorité, avant les banques, avant le gouvernement, avant tous les autres.

M. Rodriguez: Monsieur le président, vous avez probablement raison. Cela est exact mais le Québec a adopté de nombreuses mesures de nature progressiste. Je pense à certaines dispositions du droit du travail québécois concernant

[*Text*]

kinds of other examples—the development fund the workers can contribute to. There are a whole host of things people do not know about in which Quebec has led the way and is very progressive. But we would like the same things at the federal level. I would like the federal government to adopt some of these very good measures that are in the Quebec Bankruptcy Act.

Mr. Milliken: How can there be a Quebec Bankruptcy Act? It is a national act. Bankruptcy is federal. It is the same law all across Canada.

Mr. Rodriguez: It is under the labour law, just as Ontario is going to amend their labour law. I cannot condone more strongly the position Quebec took that workers should be at the top of the list. In fact, I have a private member's bill, but that is not why I am here. This motion is really to call Parliament's attention to this need.

The Chairman: I would like to invite Mr. Ron MacDonald on motion M-114. We will have a chance to compare the style now, Ron.

Mr. Ron MacDonald, MP (Dartmouth): Mr. Chairman and members of the committee, this is the first time I actually got here to make my pitch as to why a private member's motion that I put forward should be a votable motion.

The one we are looking at now is motion M-114. It deals with regional rates of pay and the advisability of the federal government at least to make a statement that it will consider abolishing regional rates of pay. Regional rates of pay go back quite a while. A number of years back when there was a great difference, particularly in British Columbia, some of the labour unions felt that because there was a difference in the inflation rates and some of the key index factors, such as housing, that they had to get bigger wage settlements, particularly in the Vancouver area. So they have been around for about 24 or 25 years.

The government structured the country into various regions. At one point in time there were, I think, about 37 regions altogether. The government said that in recognition of the fact that living costs were different in different parts of the country and also in recognition of the fact that wage rates in the private sector were not uniform across the country, they would pay a stenographer who was employed by the federal government, who had the same job description in Vancouver as they did, in Newfoundland, more in Vancouver than they would pay them in Newfoundland. It is an age-old practice that has outlived its usefulness. Modern morality tells us governments should do everything they possibly can to eradicate discrimination, no matter for what reason the discrimination is on the books.

[*Translation*]

les briseurs de grève. Je pourrais penser à toutes sortes d'exemples—les fonds de développement auxquels les travailleurs peuvent contribuer. Il y a toute une série de sujets sur lesquels le Québec a adopté une attitude très progressiste sans que la plupart des gens le sachent. Mais nous aimerions voir le gouvernement fédéral s'attaquer à ce genre de chose. J'aimerais que le gouvernement fédéral adopte quelques-unes des dispositions excellentes que l'on trouve dans la Loi sur la faillite du Québec.

M. Milliken: Comment pourrait-il y avoir une Loi québécoise sur la faillite? C'est une loi nationale. La faillite est une question fédérale. C'est la même loi qui s'applique à l'ensemble du Canada.

M. Rodriguez: Il s'agit là de droit du travail, tout comme l'Ontario s'apprête à modifier la législation du travail. Je ne peux faire autrement qu'appuyer vivement le Québec qui a choisi de placer les travailleurs au tout premier rang. En fait, j'ai un projet de loi d'initiative parlementaire mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Cette motion vise plutôt à attirer l'attention du Parlement sur cette question.

Le président: J'aimerais maintenant donner la parole à M. Ron MacDonald au sujet de la motion M-114. Cela va nous permettre de comparer vos styles respectifs. Ron, c'est à vous.

M. Ron MacDonald (député de Dartmouth): Monsieur le président et MM. les membres du comité, c'est en fait la première fois que je suis amené à vous demander de voter sur une motion présentée par un simple député.

La motion en question est la motion M-114. Elle traite des échelles de traitement régionales et demande au gouvernement fédéral de faire au moins savoir qu'il envisage d'abolir les échelles de traitement régionales. Cette pratique remonte à pas mal d'années. Dans le passé, il existait une grande différence, en particulier en Colombie-Britannique, et certains syndicats pensaient qu'à cause des différences qui existaient dans les taux d'inflation et dans certains indices clés comme le logement, il leur fallait obtenir des augmentations plus fortes, en particulier dans la région de Vancouver. Cela fait donc environ 24 ou 25 années que nous avons ces échelles régionales.

Le gouvernement a divisé le pays en plusieurs régions. Je pense qu'à un moment donné il y en avait 37. Le gouvernement a déclaré que, pour tenir compte des variations du coût de la vie dans les différentes régions du pays et pour tenir compte également du fait que les salaires du secteur privé variaient selon les régions, il serait disposé à verser à une sténographe travaillant pour le gouvernement fédéral, qui exerce les mêmes fonctions à Vancouver et à Terre-Neuve, un salaire supérieur à celle de Vancouver par rapport à celle de Terre-Neuve. C'est une pratique ancienne qui n'a plus aucune raison d'être. La moralité moderne exige des gouvernements qu'ils fassent leur possible pour abolir la discrimination, quelle que puisse être la raison pour laquelle cette discrimination est inscrite dans nos lois.

[*Texte*]

It is not a great deal different from pay equity. Equal pay for work of equal value. I think there now are 15 regions that have various rates for the same job in the federal government, but it stings the workers who are working for the same employer who are doing the same job and are making as much as $4.50 an hour less because of where they live.

Successive governments have moved to try to diminish the number of rates, and I think the current government is down to about 15. But let us not forget that this is the 1990s. We have had pay equity legislation. We also have had some rulings from the Canadian Human Rights Commission dealing with the health care professionals at Veterans Affairs. They basically said we had to close those wage gaps, especially in jobs that are primarily occupied by females.

• 2015

I am putting this forward so that members of the House, particularly members of the government, can make a clear statement that wage discrimination based on race, sex, creed or gender is abhorrent, and equally abhorrent is wage discrimination based on where a person lives. For example, there is no reason on earth that somebody who lives in the riding of Dartmouth should expect to get paid less than individuals who live in Victoria, B.C. for doing the exact same job for the same employer.

We had a strike last year with the ships crews, which basically drew the shipping industry almost to a halt. The number one issue was not wages. The number one issue was closing that wage gap between west coast ships crews and east coast ships crews, and it was supported by all the unions. It did not matter which coast they lived on.

We all debated Bill C-49, and when it went to arbitration, the first thing the arbitrator did was say that the wage discrimination by regional rate of pay was no longer acceptable and closed the gap immediately. So the precedent is there, and I think Treasury Board as well realizes that these wage rates, or the gaps, have to close as quickly as possible.

In this particular area of restraint, I think it is absolutely essential that Parliament send a clear signal that discrimination based on where one lives—and that is not the only discriminating factor—is abhorrent and should be done away with, and that the government will continue to move in that direction to alleviate those regional rates of pay as quickly as possible.

Most of the people, interestingly enough, who suffer under regional rates of pay are in the clerical professions, which are primarily occupied by females across this country, or in the very low paying Public Service jobs. So the ones who can least afford the discriminatory wage are perhaps the ones who have the lowest voice and the least clout in the Public Service.

[*Traduction*]

Cela n'est pas très différent de l'équité salariale. Salaire égal pour un travail de valeur égale. Je pense qu'il y a maintenant 15 régions où les échelles de traitement varient pour le même emploi exercé au sein du gouvernement fédéral, mais les travailleurs n'aiment pas beaucoup savoir qu'il existe d'autres travailleurs qui travaillent pour le même employeur, qui occupent le même emploi et qui gagnent jusqu'à 4,50$ de l'heure de plus, en raison de la région où ils vivent.

Tous les gouvernements ont tenté de réduire cette échelle de traitement et je pense qu'il y en a à l'heure actuelle environ un quinzaine. Mais n'oublions pas que nous sommes dans les années 90. Nous avons adopté des lois concernant l'équité salariale. La Commission canadienne des droits de la personne a également été amenée à se prononcer sur les professionnels des services de santé des Anciens combattants. Ces décisions nous demandent de réduire ces écarts de salaire, en particulier dans les emplois qui sont principalement occupés par des personnes de sexe féminin.

Je présente cette mesure pour permettre aux députés, en particulier aux membres du gouvernement, de déclarer clairement qu'ils trouvent que la discrimination salariale fondée sur la race, le sexe, la croyance est inacceptable, tout comme est inacceptable la discrimination salariale fondée sur la région où habite le travailleur. Par exemple, il n'existe aucune raison pour qu'une personne qui habite dans le comté de Dartmouth soit moins bien rémunérée que des personnes qui habitent à Victoria, C.B., lorsqu'elles font exactement le même travail pour le même employeur.

L'année dernière, les équipages de bateaux ont fait la grève, ce qui a eu pratiquement pour effet de stopper toutes les activités dans ce domaine. La principale question n'était pas le salaire. La question numéro un était l'écart qui existait entre le salaire des équipages de la côte ouest et ceux des équipages de la côte est, et tous les syndicats étaient d'accord sur cette question. Et ce, quelle que soit la côte où ils habitaient.

Nous avons tous discuté le projet de loi C-49 lorsque la question est allée à l'arbitrage, la première décision de l'arbitre a été de déclarer que la discrimination salariale fondée sur la région de résidence n'était plus acceptable et qu'il fallait abolir immédiatement cette différence. Il y a donc un précédent et je pense que le Conseil du Trésor reconnaît lui aussi qu'il faut supprimer, aussi rapidement que possible, ces différences de salaire.

En cette période de restrictions financières, je pense qu'il est essentiel que le Parlement fasse clairement savoir que la discrimination fondée sur le lieu de résidence—et ce n'est pas le seul facteur de discrimination—est inacceptable et devrait être abolie et que le gouvernement va continuer dans cette direction pour réduire les écarts régionaux entre les traitements, aussi rapidement que possible.

Il est intéressant de noter que la plupart des employés qui sont lésés par ces différences régionales de traitement font partie des catégories de soutien, où l'on retrouve une majorité de femmes, ou occupent les postes les moins bien rémunérés de la fonction publique. Les personnes qui souffrent le plus de la discrimination salariale sont peut-être celles qui ont le moins de pouvoir dans la fonction publique.

[*Text*]

I think it is a motion that has to be put forward. It has to have plenty of debate. We have to have good debate to debunk the myths about why regional rates of pay should still be here in 1991. The rationale for putting them in in 1966 have completely dissipated. I think it is time that there be a clear statement in the House of Commons that this government and the parliamentarians are prepared to move towards full wage equity in the Public Service of Canada.

The Chairman: Thank you, Mr. MacDonald. Ms Langan?

Ms Langan: I have several questions. Are you suggesting legislating the negotiating process?

Mr. MacDonald: No, I am not. I am suggesting that the government make a fairly clear statement that it will do away with regional rates of pay.

Interestingly enough, when we were going through negotiations on whether or not the strike-breaking legislation would get speedier passage and the three parties were there, the Minister, Mr. de Cotret, with his officials from Justice, indicated that the regional rates would have to close but governments wanted to do it in a slower fashion.

I am not saying we should legislate that. I do not think it should be an issue. I think in every negotiation that comes forward—

Ms Langan: You answered my question.

How are we going to implement this? Do you have something in mind? Are we talking about moving the bottom rates up to the highest rate across the country, or are we talking about red circling those top rates? I think that is quite a significant factor.

Mr. MacDonald: Some of the top rates are not that high, because they are usually the lower paid groups. You are talking about moving them up from the bottom.

Ms Langan: But still there is a difference. Are we moving the bottom up to the top rate, or are we talking about red circling these folks until these people work their way up so that everybody is equally poor?

Mr. MacDonald: No. I think that is wrong. I think we have to continue to have real gains in wage settlements in the Public Service. The government has to make a commitment, and, let us be fair, the government does not have a lot of money. It has to make a commitment to close that wage gap, exclusive of other monetary and non-monetary items that will be negotiated during contracts.

Ms Langan: So you are talking about closing that gap?

Mr. MacDonald: Yes, I am talking about closing the gap.

Ms Langan: Are you talking about that being part of the 2.5% the public sector gets this year?

[*Translation*]

Je pense que cette motion mérite d'être présentée. Elle devrait faire l'objet d'un large débat. En effet, un tel débat permettrait de réfuter les mythes qui expliquent la survivance en 1991 d'échelles de salaires régionales. Les raisons qui ont présidé à leur mise en place en 1966 ont toutes disparues. Je pense qu'il est temps que la Chambre des communes fasse connaître clairement que le gouvernement et les députés sont en faveur d'une équité salariale totale dans la Fonction publique du Canada.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacDonald. Madame Langan?

Mme Langan: J'aimerais poser plusieurs questions. Proposez-vous d'adopter une loi pour contrôler le processus de négociation?

M. MacDonald: Non. Je propose que le gouvernement déclare qu'il est prêt à abandonner les échelles de salaires régionales.

Il est intéressant de noter qu'au moment où nos négociations portaient sur la question de savoir si la Loi anti-grève serait adoptée rapidement, en la présence des trois partis, le ministre M. de Cotret, avec ses représentants du ministère de la Justice, a fait savoir qu'il faudrait abolir les taux régionaux mais que les gouvernements voulaient le faire plus lentement.

Je ne dis pas que nous devrions adopter une loi à ce sujet. Je ne pense pas que ce soit là que réside la question. Je pense que dans toutes les négociations qui vont. . .

Mme Langan: Vous avez répondu à ma question.

Comment allons-nous procéder? Avez-vous une suggestion? Allons-nous faire passer les taux les plus faibles au niveau des taux les plus élevés du pays ou allons-nous plutôt bloquer les taux les plus élevés? Je pense que c'est là un aspect important.

M. MacDonald: Les taux les plus élevés ne sont pas très élevés, parce qu'il s'agit habituellement des catégories les moins bien rémunérées. Il s'agit en fait d'augmenter les taux les plus faibles.

Mme Langan: Mais il y aura encore une différence. Allons-nous faire passer les échelons les plus bas au niveau des échelons les plus élevés ou allons-nous bloquer ces personnes jusqu'à ce que les catégories les moins bien rémunérées voient leur salaire augmenter, de sorte que tout le monde se retrouvera dans la même situation de pauvreté?

M. MacDonald: Non. Je pense que cela serait mauvais. Je pense que les négociations salariales dans la Fonction publique doivent déboucher sur de véritables gains. Le gouvernement doit s'engager officiellement mais, reconnaissons le, le gouvernement n'a pas beaucoup d'argent. Il doit s'engager à réduire cet écart salarial, sans parler des autres questions monétaires ou autres qui feront l'objet de négociations.

Mme Langan: Vous parlez donc de réduire cet écart?

M. MacDonald: Oui, nous parlons de réduire cet écart.

Mme Langan: Cela fait-il partie, d'après vous, de l'augmentation de 2,5 p. 100 qui est accordée au secteur public cette année?

[*Texte*]

Mr. MacDonald: No. It is outside the 2.5%. As a matter of fact, when the arbitrators in the ships crew strike looked at it, they gave a 31% increase to the ships crews. The first thing they did was close that wage gap. Then they looked at the package and I think they gave them 4.2% in the negotiations.

• 2020

Ms Langan: What do you think about the northern living allowance?

Mr. MacDonald: That is quite separate.

Ms Langan: I know it is separate.

Mr. MacDonald: I do not have any difficulty with that. I think there are certain situations in the Public Service where there is hardship pay or isolation pay, and it is quite legitimate. We are talking about something that is structured right into their wage rate or the regional rates.

Ms Langan: Yes. But the northern living allowance is based on the cost of living in the north.

Mr. MacDonald: It is based on the cost of living, but I have to question whether or not someone who is working in Sudbury, Ontario should be getting paid more than someone who works in Truro, Nova Scotia. I do not buy that at all if they are working for the same employer. The special living allowances are not something that would be covered by this.

Ms Langan: Thank you.

Mrs. Anderson: I was just wondering if the costs in the regional areas are not a little bit less than some of the costs in the higher areas?

Mr. MacDonald: I guess the quick and saucy answer to that, and I do not mean to be quick or saucy, is that the Members of Parliament from Newfoundland get paid exactly the same as members from Toronto. That has been said to me over and over again.

It is true, there are many, many occupations within the federal Public Service that are not subject to regional rates. Unemployment insurance clerks in Halifax get paid the same as those in Vancouver. So why is it that some of the secretaries are paid a lot less in Halifax than they are in Vancouver?

The other myth is that in a place like Halifax, if we deal with the ships crews, they have to keep their wages low because the private sector would be unfairly shocked by this huge wage increase. In actual fact, the numbers can be given by Treasury Board, if you want to see them, to show that in most of those areas, particularly the metropolitan areas on the east coast, the reverse is true. The private sector has far outpaced the public sector in wage settlements. As a result, if

[*Traduction*]

M. MacDonald: Non. Cela n'est pas compris dans ce 2,5 p. 100. En fait, lorsque les arbitres ont examiné la situation des équipages de navires, ils leur ont accordé une augmentation de 31 p. 100. La première chose qu'ils ont faite a été d'abolir cet écart salarial. Ils ont ensuite regardé l'ensemble des revendications et je pense qu'ils leur ont accordé 4,2 p. 100.

Mme Langan: Que pensez-vous de l'allocation pour le coût de la vie dans les régions du Nord?

M. MacDonald: Cela est tout à fait différent.

Mme Langan: Je sais que cela est différent.

M. MacDonald: Cela ne soulève aucun problème. Je pense qu'il existe des situations dans la fonction publique où on accorde une indemnité pour difficultés d'existence ou une prime d'éloignement et cela est parfaitement justifié. Il s'agit ici d'une structure que l'on retrouve dans le taux des salaires ou les taux régionaux.

Mme Langan: Oui. Mais l'indemnité pour le coût de la vie dans la région du Nord reflète des coûts réels.

M. MacDonald: Elle tient compte du coût de la vie mais il faut se demander s'il est normal qu'une personne qui travaille à Sudbury en Ontario soit payée davantage qu'une autre qui travaille à Truro en Nouvelle-Écosse. Je ne le pense pas, si elle travaille pour le même employeur. Les indemnités spéciales pour le coût de la vie ne font pas partie de cette catégorie.

Mme Langan: Je vous remercie.

Mme Anderson: Je me demandais si le coût de la vie dans certaines régions n'était pas parfois légèrement inférieur à certains coûts qu'il faut payer dans les régions où les salaires sont plus élevés?

M. MacDonald: Si je voulais être effronté, ce qui n'est pas mon intention, je vous dirais que les députés de Terre-Neuve reçoivent exactement le même salaire que ceux de Toronto. C'est ce qu'on m'a dit des dizaines de fois.

Il est vrai qu'il existe de nombreuses catégories de la fonction publique fédérale dans lesquelles il n'y a pas de taux régionaux. Les commis d'assurance-chômage qui travaillent à Halifax reçoivent exactement le même salaire que ceux de Vancouver. Mais comment expliquer que les secrétaires qui travaillent à Halifax soient moins payées que celles de Vancouver?

Une autre idée fausse est que dans une ville comme Halifax, pour ce qui est des équipages de navires, il faut maintenir leurs salaires à un niveau plus élevé pour éviter que le secteur privé ne subisse injustement le contrecoup d'une forte hausse de salaires. En vérité, le Conseil du Trésor pourrait fournir des chiffres, si cela vous intéresse, qui démontreraient que dans la plupart de ces régions, et en particulier dans les régions urbaines de la côte est, c'est le

[*Text*]

you had to pay a ship's crew a comparable wage that is being paid in the private sector in Nova Scotia, you would probably have to give them a $12,000-a-year increase over what they are getting, even after their contract, which came down in March of this year. So those myths are there to be debunked.

The Chairman: This practice also exists in the private sector. Companies who transfer people from one area of the country to another recognize that there are regional differences and that the cost of living is more expensive in some areas of the country than others. How would you see that mix of people working, in some instances, for the federal government and living side by side or on the same street with people working in private enterprise, these people having to live with those differences and the employees of the federal government not having to put up with it?

Mr. MacDonald: I think in almost every case, if you are comparing private and public occupational groups, you would find that the public is getting paid substantially less than the private in almost every part of the country. The private is quite different.

That is one of the reasons I will have a lot of debate on this. There is a myth out there that somehow if the government stops discriminating... Let us call it what it is; it is discrimination. There are a lot of companies out there in the private sector that discriminate against women and pay them less. There are a lot of companies that discriminate against blacks and other minorities. That does not mean that because the private sector does it, the public sector should.

The Chairman: Thank you very much, Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: Thank you.

The Chairman: The final member to appear is Mr. Robert Wenman on Bill C-203.

Mr. Robert Wenman, MP (Fraser Valley West): Members of the committee, this is a very interesting bill, basically a non-partisan bill. In fact, when I introduced it in the House of Commons for the first time about a month ago, at the same time both the representatives of the NDP and the Liberals presented petitions in support of the concept of this bill. It is a non-partisan bill in that sense.

• 2025

What it does is reflect that all of us around this table, like everyone else in the world, will die, will pass from life to death, and in that process many of us will pass that way through a terminal illness. The common terminal illnesses

[*Translation*]

contraire qui est vrai. Le secteur privé a largement dépassé le secteur public pour ce qui est des augmentations de salaires. C'est pourquoi s'il fallait verser aux équipages des navires un salaire comparable à ceux du secteur privé en Nouvelle-Écosse, il faudrait probablement leur accorder une augmentation de 12,000$ par an, en plus de l'augmentation qu'ils ont obtenue grâce à une nouvelle convention collective qui est entrée en vigueur en mars de cette année. Ce sont là des idées fausses qu'il faut réfuter.

Le président: Cette pratique existe également dans le secteur privé. Les sociétés qui sont amenées à transférer d'une région à l'autre leurs employés savent qu'il existe des différences régionales pour ce qui est du coût de la vie, qui est plus élevé dans certaines régions. Que se passerait-il si l'on retrouvait, dans certains cas, des employés du gouvernement fédéral vivant à côté ou dans la même rue que des employés du secteur privé, ces derniers devant vivre avec ces différences alors que les employés du gouvernement fédéral n'auraient pas à le faire?

M. MacDonald: Je pense que dans la grande majorité des cas, on constate, si l'on compare les catégories d'emplois du secteur privé et du secteur public, que le secteur public est nettement moins bien payé que le secteur privé, dans la plupart des régions du pays. Le secteur privé est fort différent.

C'est une des raisons pour lesquelles j'aimerais amorcer un grand débat sur cette question. On semble penser que si le gouvernement cessait toute discrimination... Appelons cela par son nom; il s'agit de discrimination. Il y a beaucoup de sociétés du secteur privé qui pratiquent la discrimination à l'endroit des femmes et qui leur versent des salaires moindres. Il y a beaucoup de sociétés qui font de la discrimination contre les Noirs et les autres minorités. Ce n'est pas parce que le secteur privé le fait que le secteur public devrait le faire.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Merci.

Le président: La dernière comparution est celle de M. Robert Wenman au sujet du projet de loi C-203.

M. Robert Wenman (député de Fraser Valley-Ouest): Messieurs les membres du comité, il s'agit là d'un projet de loi fort intéressant et qui, pour l'essentiel, n'est pas de nature partisane. En fait, lorsque je l'ai présenté la première fois à la Chambre des communes il y a un mois environ, des représentants du NPD et des Libéraux ont présenté au même moment des pétitions appuyant le principe de ce projet de loi. Cela indique, dans une certaine mesure, qu'il s'agit d'un projet de loi non partisan.

Ce projet de loi tient compte du fait que nous tous, autour de cette table, tout comme les autres, allons mourir, nous allons passer de vie à trépas et au cours de ce processus, il y a un bon nombre d'entre nous qui vont mourir

[*Texte*]

that we think of are cancer, Alzheimer's and, of course, AIDS. While this bill does not focus on any one of them in particular, now that death is an imminent process for all ages in our society, I think it is being discussed more openly, and of course it is an issue that we have to face more directly.

The law as it currently stands basically says if you become terminally ill and incompetent to speak for yourself and you are in very great pain and suffering, the decision as to your care and your treatment is left in the hands of doctors and the state. I have no qualms against the doctors and the state having the choice, but I feel ultimately the choice of your passing, of your dying, should be as far as possible in the hands of the individual who is dying. The passage of this proposed legislation will lead to companion legislation in the provincial areas, often referred to as "living wills", or in the Canadian context more often what we call "health-care directives".

This bill itself is very soundly based in its draft. It is drafted in a form that in fact could pass into law in Canada, because it was drafted originally in 1983 by the Law Reform Commission. In 1983 conditions were slightly different. The Law Reform Commission's recommendation was seen as a bit progressive. Right now the position put in this bill is extremely moderate and in fact does not go nearly as far as the public will would in fact carry us.

The public will has been expressed in Gallup polls. The year 1968 was the first time they asked the following question: When a person has an incurable disease that causes great suffering, should a doctor be allowed by law to end the patient's life through mercy killing if the person has made a formal request in writing? There was 45% support in 1968. The same poll was taken and the same question was asked in 1984, and we had a change from 45% approval to 66% approval. In a poll taken recently, in 1989, 77% of the people of Canada said they favoured this particular type of legislation, except the question asked went much further than my bill goes.

You might be interested to know that in the regional breakdown, the highest level of support came from Quebec, 81% in favour; the lowest level came from the Prairies, with the Atlantic provinces at 71%, which is a very strong majority.

I thought as I came to this bill that I would go to the private members' section and find out how many other bills were there. I would put all the bills together and look and see what had to be done. I found that there have not been

[*Traduction*]

après une longue maladie. Les maladies mortelles les plus fréquentes sont le cancer, la maladie d'Alzheimer et, bien entendu, le sida. Ce projet de loi ne vise pas une de ces maladies en particulier, mais je pense que la mort est un sujet qui est débattu beaucoup plus ouvertement à l'heure actuelle, qu'il s'agit d'un processus qui atteint toutes les catégories d'âge dans notre société, et c'est bien entendu une question à laquelle il faut faire face.

À l'heure actuelle, la loi accorde aux médecins et à l'État tous les pouvoirs relatifs aux traitements et aux soins qui vous sont destinés, si vous souffrez d'une maladie incurable et que vous n'êtes pas en mesure de faire connaître vos préférences parce que vous souffrez énormément. Je n'ai rien contre le fait que l'on accorde aux médecins et à l'État certains pouvoirs dans ce genre de cas mais je pense que, finalement, c'est à l'individu qui est en train de mourir de décider la façon dont il voudrait le faire. L'adoption de ce projet de loi s'accompagnerait de mesures législatives provinciales concernant ce que l'on appelle souvent des «testaments de vie» ou plus fréquemment, dans le contexte canadien, des «directives de mort naturelle».

Ce projet de loi a été rédigé selon les règles. En fait, il pourrait être adopté sous sa forme actuelle au Canada, parce qu'il a été rédigé à l'origine en 1983 par la Commission de réforme de droit. En 1983, la situation était quelque peu différente. On trouvait que la recommandation de la Commission de réforme du droit était un peu avant-gardiste. Aujourd'hui, la position dont s'inspire ce projet de loi est très modérée et ne va pas, en réalité, aussi loin que le public le voudrait.

Le public a fait connaître sa position sur ce sujet à l'occasion de nombreux sondages. C'est en 1968 qu'on a posé, pour la première fois, la question suivante: lorsqu'une personne est atteinte d'une maladie incurable qui est accompagnée de souffrances extrêmes, la loi devrait-elle permettre à un médecin de mettre fin à la vie de son patient si le patient lui en a fait officiellement la demande par écrit? Cette question a reçu un appui favorable de 45 p. 100 de la population en 1968. La même question a été posée en 1984, et le pourcentage des personnes ayant répondu «oui» à cette question est passé de 45 à 66 p. 100. Récemment, en 1989, 77 p. 100 des Canadiens ont déclaré être en faveur de ce type de mesure législative, quoique la question posée allait beaucoup plus loin que ce projet de loi.

Il est peut-être intéressant de noter que, pour ce qui est de la ventilation de ces réponses par régions, le soutien le plus important vient du Québec, où 81 p. 100 des personnes interrogées étaient en faveur de ce genre de mesure; le niveau le plus faible a été atteint dans les Prairies, les provinces de l'Atlantique se situant, elles, à 71 p. 100, ce qui constitue une majorité très forte.

Lorsque je me suis intéressé à ce projet de loi, je me suis dit que j'irais au bureau des affaires émanant des députés pour déterminer le nombre des projets comparables qui ont déjà été présentés. Je voulais regrouper tous ces projets de

[*Text*]

any. This subject has not been addressed by the House of Commons. I went to the parliamentary library. Again, nothing. So we had to start our whole research process from a very raw base.

This subject is very current right now before Canadians. This summer the Canadian Medical Association will be discussing this subject and hopefully will come up with a firm recommendation. The ethics committee of the Canadian Medical Association has given strong support to me, although it may not make a public statement until after the convention this summer. The Law Reform Commission have said exactly the same, because of course I am taking something from their own study.

The only points against the bill and the only opposition to the bill may come from two sources. One was the response in 1983 to this idea that in Canada we were living under common law and on the basis of precedents and it was happening naturally. In the United States they felt they had to move towards law because they have a written constitution. In the United States this area is being challenged consistently in the courts now. In Canada, because we now have a Constitution, we will have similar challenges here.

• 2030

Therefore, I believe firmly that we must express in law that doctors and health care workers, who, in an effort to give maximum easing of suffering... If you are lying there as a vegetable, unconscious and rotting on the bed, what do you do? It causes terrible family problems. You have four kids. One kid wants you to hang on, so you are left hanging on, suffering there. It really causes problems.

This is the kind of thing that needs to be discussed by families, and the will of the individual, when they are competent to make those decisions, is expressed in writing in the living will format. But if there is no law... I have written to every attorney general in Canada in every province. I have responses from them all. They are all very interested, all looking at the subject, but, again, the great taboo. We cannot speak about it. We are afraid to speak about it, when the speaking, in fact, could ease the suffering that comes with death. That is what this bill is all about.

The Chairman: Thank you, Mr. Wenman. Mrs. Anderson.

Mrs. Anderson: I would be quite prepared to look at this. I feel there are people who have very strong opinions both ways. I feel it is a subject that is overdue and should be brought forward. I am not certain at the moment whether I can say it is votable. I do not understand. We will have to discuss this later. But I would support your...

Mr. Wenman: Thank you.

[*Translation*]

loi et examiner ce qui avait été fait. J'ai constaté qu'il n'en existait aucun. La Chambre des communes ne s'est pas penchée sur cette question. Je me suis rendu à la Bibliothèque du Parlement. Là encore, rien. C'est pourquoi nous avons dû entreprendre nos recherches à partir de presque rien.

Pourtant, les Canadiens attribuent une priorité élevée à ce sujet. L'été prochain, l'Association des médecins du Canada va se pencher sur cette question et, nous l'espérons, elle fera une recommandation précise. Le comité d'éthique de l'Association des médecins du Canada m'a accordé son soutien, même s'il ne lui est pas possible de faire une déclaration publique pour le moment, puisqu'il doit attendre la convention qui aura lieu cet été. La Commission de réforme du droit a adopté la même position, puisque j'ai largement puisé dans l'étude qu'elle avait effectuée.

Les seuls arguments contraires à ce projet de loi et la seule opposition que j'ai pu découvrir proviennent de deux sources. En 1983, on a réagi à l'idée de l'euthanasie en disant qu'au Canada, nous appliquions la *common law* et qu'avec tous les précédents, cela se produirait naturellement. Aux États-Unis, ils ont pensé qu'il fallait adopter une loi parce qu'ils ont une constitution écrite. Aux États-Unis, cette question fait l'objet de nombreuses contestations judiciaires. Au Canada, étant donné que nous avons désormais une constitution, nous serons également les témoins de contestations semblables.

C'est pourquoi je crois qu'il est très important de formuler un texte de loi qui autorise les médecins et les soignants qui, pour réduire au maximum les souffrances... Si vous êtes comme un légume dans un lit, inconscient et en train de pourrir, que faites-vous? Cela cause des problèmes horribles aux familles. Vous avez quatre enfants. Un de vos enfants veut que vous vous accrochiez à la vie, et c'est ce que vous faites, avec toutes ces souffrances. Cela cause de nombreux problèmes.

C'est le genre de sujet dont on devrait parler dans les familles, et la volonté du malade, lorsqu'il est capable de prendre des décisions, peut s'exprimer par écrit sous la forme d'un testament de vie. Mais si la loi ne le... J'ai écrit à tous les procureurs généraux de toutes les provinces. Tous m'ont répondu. Ils ont manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard de ce sujet mais là encore il y a beaucoup de tabous. Nous ne pouvons pas en parler. Nous avons peur d'en parler, alors que c'est justement en en parlant que l'on peut réduire les souffrances qui accompagnent la mort. C'est de tout cela que traite ce projet de loi.

Le président: Je vous remercie, monsieur Wenman. Madame Anderson.

Mme Anderson: Je suis tout à fait disposée à examiner cette question. Je sais qu'il existe des personnes qui ont des opinions très tranchées sur ce sujet. Je pense que c'est un sujet qu'il est grand temps d'aborder et qui devrait être mis à l'ordre du jour. Je ne sais pas très bien si l'on peut voter sur cette question. Je ne comprends pas. Nous devrons en reparler. Mais je vous accorde mon appui...

M. Wenman: Je vous remercie.

[*Texte*]

I must say, there is another element of people I forgot about who will oppose. The main opposition will come from a small percentage of those who are pro life. Pro choice supports the choice. It is a choice issue, so you have 100% support there pretty well. I have spoken to fundamentalists who in fact support the bill as well, but there is a small element in the pro life movement that I have great concern about because of the issue of the slippery slope. They are afraid this will fall into the point where old folks are afraid to go into old folks' homes in case nobody is going to look after them and are going to let them go. But this does exactly the opposite. This protects you if you go into an old folks' home because you have stated what conditions you want and who will make the decision for you. The state or the doctor cannot make the decision if you have in fact stated that you have given a decision to your son, your daughter, your wife or the doctor. Their arguments do not stand up. I find that when I discuss it with them and explain, it is not a problem.

Mr. Milliken: I agree with what Mrs. Anderson has said. I have no questions.

Ms Langan: I just want to clarify for the record, but I am quite sure I know the answer. This bill is strictly for medical practitioners in terms of their care if one is dying of cancer or other incurable illnesses. This bill does not take the next step in terms of some of the cases we are seeing in the U.S. now where people are assisting the people they love to terminate terminal illnesses.

Mr. Wenman: This bill should be amended extensively in the House of Commons. This bill should be amended by those who want to go this way and those who want to go that way. From that we will have to find the will of the House of Commons.

Ms Langan: The common ground. Okay.

Mr. Wenman: I have taken a very moderate position that will let all sides be expressed and then, by giving this expression, we in fact will be giving direction to the courts and direction to the attorneys general in the provinces who can do their companion legislation. There are other private member's bills in other legislatures already attempting to reach this, but they are really blocked by the Criminal Code.

Ms Langan: Yes.

Mr. Wenman: That is it, Mr. Chairman.

Ms Langan: *Merci.*

The Chairman: Thank you very much, Mr. Wenman.

Mr. Wenman: Thank you.

The Chairman: This is all for tonight, colleagues.

Ms Langan: We are going to discuss this tonight?

[*Traduction*]

Je voudrais ajouter qu'il existe un autre groupe de personnes, dont je n'ai pas parlé, qui s'opposent à ce genre de mesure. Il s'agit d'un petit pourcentage de gens qui sont pro-vie. Les gens qui sont pour le droit de choisir défendent la mesure que je propose. C'est une question de choix, et ces gens sont à près de 100 p. 100 en faveur d'une telle mesure. J'ai parlé à des fondamentalistes, qui sont également en faveur d'un tel projet mais il y a une petite partie du mouvement pro-vie qui me préoccupe parce qu'elle pose la question de la pente glissante. Ils craignent qu'on en arrive à un point où les personnes âgées ne voudront plus aller dans les foyers pour personnes âgées parce qu'elles craindront qu'on ne prenne pas soin d'elles. Alors que ce projet va exactement dans le sens contraire. Vous êtes protégé si vous allez dans un foyer pour personnes âgées, parce qu'il vous donne la possibilité de fixer vos conditions et de dire qui prendra la décision pour vous. L'État ou le médecin traitant ne pourra prendre cette décision si vous avez pris le soin de mentionner que vous confiez cette décision à votre fils, à votre fille, à votre femme ou au médecin. L'argument de ces personnes ne résiste pas à l'analyse. J'ai constaté que quand j'avais le temps d'examiner leurs arguments avec eux, cela ne causait aucun problème.

M. Milliken: Je suis d'accord avec ce qu'a dit M^me^ Anderson. Je n'ai pas de questions.

Mme Langan: Je voudrais tout simplement obtenir une précision mais je suis certaine que je connais déjà la réponse. Ce projet concerne uniquement les professionnels de la médecine pour ce qui est des soins qu'il convient d'accorder à une personne qui meurt du cancer ou d'une autre maladie incurable. Ce projet ne va pas aussi loin que ce qui se passe aux États-Unis où des personnes aident leurs proches à mettre fin à une maladie incurable.

M. Wenman: Ce projet de loi devrait être profondément remanié par la Chambre des communes. Il faudrait que les députés aient l'occasion d'amender ce projet de loi dans le sens où ils le désirent. Cela nous permettrait de préciser ce que veut la Chambre des communes.

Mme Langan: Un terrain d'entente. D'accord.

M. Wenman: J'ai adopté une position très modérée qui permet à tous les intéressés d'exprimer leur opinion sur cette question, et il y aurait également lieu de formuler certaines directives à l'intention des tribunaux et des procureurs généraux des provinces pour qu'ils adoptent les mesures provinciales appropriées. Il existe d'autres projets de loi d'initiative parlementaire qui ont été présentés devant d'autres assemblées législatives, mais ces efforts se heurtent au Code criminel.

Mme Langan: Oui.

M. Wenman: C'est tout, monsieur le président.

Mme Langan: *Thank you.*

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Wenman.

M. Wenman: Merci.

Le président: C'est tout pour ce soir, chers collègues.

Mme Langan: Allons-nous discuter de cette question ce soir?

[*Text*]

The Chairman: I would like to suggest that if the members of the committee are willing, we proceed with next Thursday morning's meeting with the rest of the motions and the bill that will be submitted to the committee. After that we go in camera and do the debating, if you agree with this procedure.

• 2035

Ms Langan: I would like some clarification. Out of this list, plus what we look at Thursday, we can only choose three votable and three non-votable items. Is that—

Mr. Milliken: No, three votable bills and three votable motions.

Ms Langan: I am sorry, three votable bills and three votable motions.

The Chairman: Three of each.

Mr. Milliken: Maximum.

Ms Langan: Mr. Fulton would like to present on Monday. We said we would see how we went tonight.

Mr. Milliken: Does he have a motion?

The Chairman: He will, but he will not be here on Thursday.

Ms Langan: I think it is a motion. He cannot be here on Thursday, Peter.

Mr. Milliken: But it is a motion, not a bill.

Ms Langan: Yes. He wants to pitch for himself and feels quite strongly about it. He has asked if he could pitch the following week. Maybe you could clarify what we had said. You understand the jargon better than I do.

The Clerk of the Committee: If we are able to report to the main committee, which meets at 11 a.m. this coming Thursday, and the main committee is able to accept our report, then it will be able to report to the House on Friday. If it reports to the House on Friday, we can begin private members' business next Monday, June 3. If we wait to hear Mr. Fulton before presenting any report to the main committee, we will not be able to begin private members' business June 3. The earliest date we could do it would probably be Thursday of next week, so we would lose three private members' days.

Ms Langan: But he could still present next Monday.

The Clerk: Yes. What we could do is put in a first report—

The Chairman: On Thursday of this week.

The Clerk: —and leave our options open after we have heard the other people. We could still perhaps add him. In other words, do not use up your three votable motions.

Ms Langan: Just so long as we use up enough to—

[*Translation*]

Le président: Je suggère, si les membres du comité sont d'accord, de consacrer la réunion de jeudi matin à l'examen des autres motions et du projet de loi qui sera présenté au comité. Après cela, nous siégerons à huis clos pour débattre de ces questions, si vous n'avez pas d'objection.

Mme Langan: J'aimerais avoir une précision. Sur de cette liste, plus ce qui est prévu pour jeudi, nous devons choisir trois affaires qui doivent faire l'objet d'un vote et trois affaires qui ne le doivent pas. Cela veut-il. . .

M. Milliken: Non, trois projets de loi devant faire l'objet d'un vote et trois motions devant faire également l'objet d'un vote.

Mme Langan: Je suis désolée, donc trois projets de loi et trois motions devant faire l'objet d'un vote.

Le président: Trois de chaque.

M. Milliken: Au maximum.

Mme Langan: M. Fulton voudrait présenter son exposé lundi. Nous lui avons dit que nous allions attendre pour voir comment cela se passait ce soir.

M. Milliken: A-t-il une motion à présenter?

Le président: Oui, mais il ne sera pas là jeudi.

Mme Langan: Je pense qu'il s'agit d'une motion. Il ne peut pas être là jeudi, monsieur Milliken.

M. Milliken: Mais c'est une motion, pas un projet de loi.

Mme Langan: Oui. Il veut la présenter lui-même et c'est très important pour lui. Il a demandé s'il pouvait le faire la semaine prochaine. Vous pourriez peut-être préciser ce que nous lui avons répondu. Vous comprenez mieux que moi cette sorte de jargon.

Le greffier du Comité: Si nous réussissons à présenter le rapport au comité plénier, qui se réunit à 11 heures jeudi prochain, et que celui-ci adopte notre rapport, il lui sera alors possible de faire rapport à la Chambre vendredi. S'il fait rapport à la Chambre vendredi, nous pourrons commencer l'examen des affaires émanant des députés lundi prochain, le 3 juin. Si nous voulons entendre l'exposé de M. Fulton avant de présenter notre rapport au comité plénier, nous ne pourrons pas examiner les affaires émanant des députés le 3 juin. La première date à laquelle nous pourrions le faire serait probablement jeudi de la semaine prochaine, ce qui nous ferait perdre trois jours qui pourraient être consacrés aux affaires émanant des députés.

Mme Langan: Mais il pourrait toujours présenter sa motion lundi prochain.

Le greffier: Oui. Nous pourrions peut-être présenter un premier rapport. . .

Le président: Jeudi prochain.

Le greffier: . . .ce qui nous permettrait d'aviser lorsque nous aurons entendu ces autres personnes. Nous pourrions peut-être encore l'entendre. En d'autres termes, il ne faudrait pas utiliser les trois motions devant faire l'objet d'un vote.

Mme Langan: Dans la mesure où nous utilisons ce qu'il faut. . .

[*Texte*]

The Clerk: To put in a report.

Ms Langan: —cover the schedule in the House.

The Clerk: We would want to keep in mind who is on the list, who would be coming up on Monday, Tuesday and Wednesday of next week. So we will have decided on them by Thursday.

Ms Langan: I do not understand that. That is the part that trips me up every time we talk about this.

The Clerk: I have a copy of the order of precedence, which might help. We would be taking them in the order they are listed in the House.

Ms Langan: So the fact that Ms Black has not presented does not mean... She is on a list for Thursday, is she?

The Clerk: Ms Black has a bill and she is on the list. We will be able to decide the bills on Thursday because we will have heard all the bills.

The Chairman: Both Black and Blaikie.

The Clerk: Yes.

Mr. Milliken: In fact, if we are lucky, we could get our report in on Thursday and start Thursday afternoon.

The Clerk: You cannot start it that fast, because the main committee has to report it to the House. We have to have a 24-hour lead time before we can actually start private members' business. So if the report goes in on Friday—

Mr. Milliken: If the report got in on Thursday, then we could do it on Friday.

The Clerk: You would need unanimous consent to present the report on Thursday, after 10.

Ms Langan: Could we have agreement then that Mr. Fulton can present the following Monday? We will keep the problem the clerk has outlined in mind, in terms of choosing.

Mr. Milliken: There will be no problem if he presents next Monday.

The Clerk: I will contact your offices then and schedule the time.

Mr. Milliken: But he runs the risk that he will have to wait if we vote three in. But it does not mean he cannot—

Ms Langan: That is the other question. If we vote three in, does he get a chance in the next round if he has not been able to present?

Mr. Milliken: Not unless one is disposed of before we reach his item.

The Clerk: If we adopt three votables and yet he is number 9 on the list, if we get to him before we do one of the votables—

Mr. Milliken: We cannot make his votable because we can never have more than three on the list that are—

The Chairman: I guess the main thing to remember is that if we delay our present work until Monday to hear his motion, we lose three days of private members' business in the House.

[*Traduction*]

Le greffier: Pour présenter un rapport.

Mme Langan: . . .pour couvrir la liste des députés.

Le greffier: Il faut bien garder à l'esprit quelles sont les personnes qui figureront sur cette liste, qui vont venir lundi, mardi et mercredi de la semaine prochaine. Il faudra nous prononcer sur cette question avant jeudi.

Mme Langan: Je ne comprends pas cela. C'est là que je décroche à chaque fois que nous en parlons.

Le greffier: J'ai un exemplaire de l'ordre de priorité, ce qui pourrait être utile. Nous pourrions les entendre dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste des députés.

Mme Langan: De sorte que si M^me^ Black n'a pas présenté... Elle est sur la liste de jeudi, n'est-ce pas?

Le greffier: M^me^ Black doit présenter un projet de loi, et son nom figure sur la liste. Nous pourrons nous prononcer sur les projets de loi jeudi parce que nous aurons entendus tous ceux qui doivent les présenter.

Le président: M^me^ Black et M. Blaikie.

Le greffier: Oui.

M. Milliken: En fait, avec un peu de chance, nous pourrions terminer notre rapport jeudi et commencer jeudi après-midi.

Le greffier: Il n'est pas possible d'aller si rapidement parce que le comité plénier doit présenter son rapport à la Chambre. Il nous faut un battement de 24 heures avant de pouvoir commencer l'examen des affaires émanant des députés. De sorte que si le rapport est présenté vendredi...

M. Milliken: Si le rapport est présenté jeudi, nous pourrions commencer vendredi.

Le greffier: Il faudrait le consentement unanime des membres pour présenter le rapport jeudi après 10 heures.

Mme Langan: Sommes-nous d'accord pour que M. Fulton présente sa motion le lundi suivant? Nous allons tenir compte des remarques du greffier pour ce qui est du choix.

M. Milliken: Il n'y aura aucun problème s'il présente sa motion lundi prochain.

Le greffier: Je communiquerai donc avec vos bureaux pour établir l'heure.

M. Milliken: Il risque néanmoins d'avoir à attendre si nous en acceptons trois. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne puisse...

Mme Langan: C'est là mon autre question. Si nous en acceptons trois, aura-t-il la possibilité d'être accepté la fois suivante, s'il n'a pas encore eu l'occasion de présenter sa motion?

M. Milliken: Non, à moins qu'une des motions soient écartées, avant que nous nous prononcions sur la sienne.

Le greffier: Si nous adoptons trois affaires devant faire l'objet d'un vote et qu'il est le numéro 9 de la liste, et si que nous arrivons à son tour avant...

M. Milliken: Nous ne pouvons faire passer sa motion parce qu'il ne peut jamais y en avoir plus de trois sur cette liste...

Le président: Je pense qu'il faut surtout ne pas oublier que si nous retardons nos travaux jusqu'à lundi pour entendre sa motion, nous allons perdre trois jours qui pourraient être consacrés à l'examen d'affaires émanant des députés.

[*Text*]

Ms Langan: Did you explain this to him, by any chance? Then he understands.

The Chairman: We can keep our options open. We can try to accommodate him next Monday. We will not lose any time in the House for private members' business. We will proceed on Thursday morning and if he is here, fine. If he is not here, then we will keep him on the schedule for next Monday.

• 2040

The clerk has offered to keep the tally sheet here with your comments and give them back to you on Thursday, if you wish. If you want to hang onto them, do so and we will just keep going on Thursday. He will give the tally sheet back to you for the meeting on Thursday.

The Clerk: Do you want to print the transcripts of this meeting, which has been the practice in the past?

Mr. Milliken: Let us not bother. Then when we go to committee at 11 a.m., we can ask if the committee wants to print them. How is that? We would not have them for Thursday, in any event.

The Clerk: No, we would not. We will just put a hold on them and not print them right away.

Mr. Milliken: Are you happy with that, Charles?

The Chairman: Yes, I am.

The meeting is adjourned until Thursday morning at 9.30.

[*Translation*]

Mme Langan: Avez-vous pensé à lui expliquer tout cela? Il comprendra.

Le président: Nous pouvons conserver toutes ces possibilités. Nous allons essayer de l'entendre lundi prochain. Ainsi, nous ne réduirons pas le temps qui pourrait être consacré aux affaires émanant des députés. Nous allons faire jeudi matin ce que nous avons prévu, et s'il est là tant mieux. S'il n'est pas là, alors nous le placerons sur la liste des personnes qui interviendront lundi prochain.

Le greffier offre de conserver ici la feuille de contrôle avec vos commentaires et de vous la rendre jeudi, si vous le désirez. Si vous préférez la conserver, c'est bien et nous continuerons jeudi. Il vous rendra cette feuille avant la séance de jeudi.

Le greffier: Voulez-vous que le compte rendu de cette réunion soit imprimé, comme cela s'est fait dans le passé?

M. Milliken: Cela n'est pas nécessaire. Quand le comité se réunira à 11 heures, nous pourrons demander s'il désire que cela soit imprimé. Cela vous convient-il? Cela ne serait pas prêt pour jeudi de toute façon.

Le greffier: Non, cela ne serait pas possible. Nous allons le mettre de côté et n'allons pas l'imprimer immédiatement.

M. Milliken: Cela vous convient-il, Charles?

Le président: Oui.

La séance est levée jusqu'à jeudi matin à 9h30.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Patrick Boyer;
Vic Althouse;
Howard McCurdy;
Walter McLean;
Mark Assad;
Dan Heap;
Warren Allmand;
John Rodriguez;
Ron MacDonald;
Robert Wenman.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Patrick Boyer;
Vic Althouse;
Howard McCurdy;
Walter McLean;
Mark Assad;
Dan Heap;
Warren Allmand;
John Rodriguez;
Ron MacDonald;
Robert Wenman.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
M16

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Thursday, May 30, 1991
Monday, June 3, 1991

Chairman: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le jeudi 30 mai 1991
Le lundi 3 juin 1991

Président: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la Gestion de la Chambre

RESPECTING:

Terms of Reference of the Sub-committee pursuant to S.O. 92(1)

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité en conformité de l'article 92(1) du Règlement

---

WITNESSES:

(See back cover)

LIBRARY
JUL 16 1991

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairman: Charles Langlois

Members

Ken James
Joy Langan
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Micheline Rondeau-Parent

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Charles Langlois

Membres

Ken James
Joy Langan
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Micheline Rondeau-Parent

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 30, 1991
(2)

[*Text*]

The Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 9:33 o'clock a.m. this day in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Committee present: Charles Langlois and Peter Milliken.

Acting Member present: Girve Fretz for Ken James.

Other Member present: Joy Langan.

In attendance: From the House of Commons: Sidney Fisher, Legal Counsel, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Marlene Catterall, Len Taylor, John Harvard, Guy Arseneault, Chris Axworthy, Bill Blaikie, and Dawn Black.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Subcommittee resumed consideration of the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established by random draw on Thursday, May 16, 1991.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Subcommittee.

At 10:26 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:30 o'clock a.m., the sitting resumed *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee.

At 10:57 o'clock a.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, JUNE 3, 1991
(3)

The Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:33 o'clock p.m. this day in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Committee present: Ken James, Charles Langlois, and Peter Milliken.

Other Member present: Iain Angus.

Witness: From the House of Commons: Jim Fulton.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Subcommittee resumed consideration of the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established by random draw on Thursday, May 16, 1991.

The witness was called, heard and dismissed by the Subcommittee.

At 3:50 o'clock p.m., the Subcommittee went *in camera.*

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 30 MAI 1991
(2)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit aujourd'hui à 9 h 33, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Comité présents: Charles Langlois et Peter Milliken.

Membre suppléant présent: Girve Fretz remplace Ken James.

Autre député présent: Joy Langan.

Aussi présent: De la Chambre des communes: Sydney Fisher, conseiller juridique, Bureau du légiste et conseiller parlementaire.

Témoins: De la Chambre des communes: Marlene Catterall, Len Taylor, John Harvard, Guy Arseneault, Chris Axworthy, Bill Blaikie et Dawn Black.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité poursuit le choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été fixé par tirage au sort le jeudi 16 mai 1991, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés un à un et entendus séparément par le Sous-comité.

À 10 h 26, la séance est suspendue.

À 10 h 30, la séance reprend à huis clos.

Après débat, il est convenu,—Qu'un projet de rapport sur les affaires qui feront l'objet d'un vote, soit présenté au Comité.

À 10 h 57, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 3 JUIN 1991
(3)

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit aujourd'hui à 15 h 33, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Comité présents: Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Autre député présent: Iain Angus.

Témoin: De la Chambre des communes: Jim Fulton.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité poursuit le choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été fixé par tirage au sort le jeudi 16 mai 1991, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Le témoin est appelé et entendu par le Sous-comité.

À 15 h 50, la séance se poursuit à huis clos.

The Subcommittee discussed the selection of votable items.

At 4:01 o'clock p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Committee Clerk

Le Sous-comité délibère du choix des affaires devant faire l'objet d'un vote.

À 16 h 01, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de comité

Thomas Hall

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 30, 1991

• 0933

The Chairman: The chair sees a quorum, so we will start this session of the Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management.

La première députée à se présenter aujourd'hui devant le Comité est M^me^ Marlene Catterall,

on M-473. Mrs. Catterall, you have five minutes to make your point and then the members will ask you some questions.

Mme Catterall (députée d'Ottawa-Ouest): Merci, monsieur le président. La motion que je veux présenter et sur laquelle j'aimerais que la Chambre vote nous donne l'occasion de faire face à deux problèmes: le déficit et la dette, qui sont un des problèmes les plus importants du pays, et l'environnement.

The motion proposes quite simply that we should start to put in place a practice whereby government departments and agencies submitting their budgets would account fully for their use of resources, how much it is costing them and how they can reduce that use of resources.

This is a practice that has been put in place by a number of companies. Perhaps the best example is 3M's triple-P program, pollution prevention program. They have tracked their savings over the last five years internationally, of all their companies world-wide. This year alone they are saving $5 billion in new measures to reduce waste and it has been a steady progress as this became ingrained throughout their bureaucracies around the world.

Just out of curiosity, I called several departments this week to find out if they knew what they are spending and wasting on resources, and the only one that was able to get back to me very quickly with an answer was Environment Canada. Now bear in mind that Environment Canada is one of the smallest departments in government, yet it is paying over half a million dollars just for garbage disposal every year to truck away its waste. That involves the use of energy as well. In energy for buildings it is spending over $7 million a year. In energy for vehicles it is spending close to $7 million a year, and in paper products it is spending about $3 million a year. In water services alone, and this does not include what is incorporated into rent, it is spending half a million dollars. You can imagine what the figures would be if we got into a department like Transport.

• 0935

The fact that other departments are not able to provide this information fairly quickly shows that they are not focusing on it. I think we all know that if we have to account for what we are doing and set targets to improve what we are doing, that is one of the best ways to get us to improve.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 30 mai 1991

Le président: Puisque le quorum est atteint, je déclare ouverte la séance du Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

The first member to appear before us today is Mrs. Marlene Catterall,

sur la motion M-473. Vous avez cinq minutes de parole, madame Catterall, puis les députés vous poseront des questions.

Mrs. Catterall, MP (Ottawa West): Thank you, Mr. Chairman. The motion which I want to present and on which I would like the House to vote gives us an opportunity to tackle two problems: the deficit and the debt—one of the most important problems in the country—and the environment.

Par cette motion, je propose tout simplement que les ministères et organismes gouvernementaux adoptent l'usage, en présentant leur budget, de rendre pleinement compte de leur emploi de ressources, de ce qu'il leur en coûte et de proposer des moyens de réduire leur consommation.

C'est une pratique d'ores et déjà en usage chez certaines sociétés, le meilleur exemple étant peut-être le programme triple-P de 3M, programme de prévention de la pollution. Cette société a enquêté auprès de toutes ses filiales dans le monde pour évaluer les économies réalisées au cours des cinq dernières années. Pendant l'année en cours seulement, elle économise 5 milliards de dollars grâce à de nouvelles mesures de réduction des déchets. L'adoption progressive de ce programme par toutes leurs filiales dans le monde donne des résultats intéressants.

Par simple curiosité, j'ai téléphoné à plusieurs ministères cette semaine pour leur demander s'ils savaient ce qu'ils dépensaient et gaspillaient en ressources, et le seul à me répondre sans tarder a été Environnement Canada. Il convient de remarquer qu'Environnement Canada est l'un des plus petits ministères, mais qu'il dépense chaque année seulement pour l'enlèvement des déchets plus d'un demi-million de dollars. Le coût de l'énergie entre en ligne de compte aussi. Pour ses locaux, il dépense plus de sept millions de dollars par an en énergie; pour ses véhicules, près de 7 millions de dollars par an, et en produits de papier, près de 3 millions de dollars par an. Pour l'eau, il dépense un demi-million de dollars, et ceci ne couvre pas ce qui fait partie du loyer. Vous pouvez imaginer à combien se monteraient les chiffres d'un ministère comme celui des Transports.

Le fait que les autres ministères n'ont pu fournir ces renseignements dans de brefs délais montre bien que c'est une question qui ne les intéresse pas au premier chef. Nous savons tous que l'une des meilleures façons de faire des progrès, c'est de devoir rendre des comptes et se fixer des objectifs pour améliorer les prestations.

[*Text*]

We have an opportunity here to save probably billions of dollars in the resources that we use and at the same time reduce the damage government operations are doing to the environment.

It is becoming clear to private corporations that waste is waste, and it is not just a question of waste going into the rivers or waste going to the land-fill sites; it is waste out of your budget when you are using more than you need to use.

This motion is entirely consistent with the green plan. The government was very strong on the government taking responsibility. First and foremost, the government must lead by doing. I think the opportunity to do two good things in one step, address the debt and the deficit and address the environment, makes this an important motion, which I hope the House will give full attention to and will vote on hopefully to give some direction to the government and if nothing else to send a message to departments.

Mr. Fretz (Erie): Forgive me; I gave you my divided attention initially, and I should not have done that. I started to listen about 90 seconds after you spoke. I missed the initial thrust.

Mrs. Catterall: What I said initially was simply that we have two big problems in Canada—well, we have more, but we have two major problems that can be addressed together in this motion. One is our financial situation. We all want to see the debt and the deficit reduced. The other is the environment. We all want to see damage to our environment reduced.

One of the main ways we will address damage to the environment is by cutting the amount of resources we use. That is the whole principle of sustainable development in the Brundtland report, and the government has taken such a strong position in support of it.

What this motion simply does is to ask that when government departments and agencies are preparing their budgets, in addition to other accounting they do they will account for what resources they use, paper, energy, water, how much they spend to cart away waste, and will set targets for reducing the amount of waste and the amount of overuse of resources.

I am shocked to see departmental reports still coming out that are printed on one side of the paper, for instance. There is no consistent approach to paper recycling. We have been able to generate a large of amount of revenue in the House of Commons by recycling our paper. White paper is worth $85 a tonne recycled.

Mr. Fretz: So what your motion calls for is a report by government departments, not only a report but an effort to reduce the amount of resources.

Mrs. Catterall: Yes—that in the opinion of this House, the government should require each department and agency to include in their budget submissions an accounting of the use of resources whose use or disposal has an impact on the environment and annual targets for reduction and to report any associated cost savings.

[*Translation*]

Nous avons ici l'occasion d'économiser sans doute des milliards de dollars en ressources tout en réduisant les dégâts que le gouvernement, par ses travaux, cause à l'environnement.

Les sociétés privées prennent de plus en plus conscience du fait que gaspiller, c'est dilapider, et il ne s'agit pas seulement des déchets déversés dans les cours d'eau ou dans les décharges; il s'agit de ponctions faites à son budget quand on utilise plus que nécessaire.

Cette motion s'inscrit dans le cadre du Plan vert. Le gouvernement a insisté sur l'aspect de la responsabilité gouvernementale, de l'exemple que doit avant tout donner le gouvernement lui-même. Il a ici l'occasion de faire d'une pierre deux coups, en s'attaquant d'une part à la dette et au déficit, et en protégeant l'environnement, ce qui en fait une motion importante à laquelle la Chambre, je l'espère, donnera toute son attention et un vote favorable, afin de servir de guide au gouvernement et d'avertissement aux ministères.

M. Fretz (Érié): Excusez-moi, je n'ai pas tout à fait prêté l'oreille au début, ce dont je m'excuse. J'ai eu tort, mais j'ai manqué les 90 secondes au début.

Mme Catterall: Je disais simplement, en préambule, que le Canada a deux grands problèmes—à vrai dire, nous en avons davantage—mais la motion que je présente porte sur ces deux problèmes, l'un étant notre situation financière et notre intérêt à réduire la dette et le déficit, l'autre étant l'environnement, que nous voudrions mieux protéger.

Une des meilleures façons de réduire les dégâts à l'environnement, c'est de réduire l'utilisation des ressources, principe de base du rapport Brundtland sur le développement durable que le gouvernement endosse vigoureusement.

Par cette motion, nous demandons simplement aux ministères et organismes du gouvernement que dans la préparation de leur budget ils incluent, outre les autres postes, les ressources qu'ils utilisent, par exemple en papier, énergie, eau, enlèvement des déchets, et se chiffrent des objectifs en vue de réduire ces déchets et le gaspillage des ressources.

C'est ainsi que je m'indigne de voir des rapports ministériels imprimés uniquement au recto des pages. Le recyclage du papier ne procède pas d'une logique cohérente. C'est ainsi qu'à la Chambre des communes nous avons su créer une source de revenus en recyclant notre papier, le papier blanc, une fois recyclé, valant 85$ la tonne.

M. Fretz: Vous demandez donc que les ministères présentent un rapport, et en plus diminuent leur consommation de ressources.

Mme Catterall: Oui, que de l'avis de cette Chambre, le gouvernement demande à chaque ministère et organisme gouvernemental de présenter, dans son budget, un chapitre relatif à l'utilisation des ressources dont la consommation ou l'évacuation a un impact sur l'environnement, de fixer chaque année un objectif de réduction et de faire rapport des économies connexes.

[*Texte*]

That last part is important, because that allows us to go out to smaller businesses and say this is what the government has been able to do to become more efficient; these are the kinds of savings you can realize.

I do not know if you missed the part where I was talking about the 3M company, but this kind of effort on their behalf is generating them in this year alone, and they only count the first year of savings, $5 billion.

• 0940

Ms Langan (Mission—Coquitlam): I am sorry I missed the beginning of your presentation, but I understand the thrust of it and I think it is a very worthwhile motion.

I am sure we are going to be asked what the additional cost to a department would be to do that kind of budgeting—to weigh the additional cost against the saving the reducing and recycling would create for the department. I am sure that would be part of the argument.

Mrs. Catterall: I would expect that the additional cost would be very, very minimal. They already do a six-, seven-, eight-month budget process. They already know, or they should know, how much they are spending on paper, on chemicals, on water, on garbage disposals, and so on. It is just a question of taking that information and asking what can you do to reduce that drain on our budget.

The Chairman: I would like to call on Mr. Len Taylor on motion M-217.

Mr. Taylor, MP (The Battlefords—Meadow Lake): It is a pleasure to be here, and a bit funny in one sense. This is the first opportunity I have had to deal with private member's business. Although I have had many bills and motions submitted, none have been drawn since my election. So this is my first opportunity to not only discuss votability, but also to discuss any of the issues I have brought forward.

This particular motion, 217, concerns the establishment of a bill of environmental rights to empower Canadians to fight polluters and guarantee all Canadians the right to live in a healthy environment. It is a motion I consider to be extremely important. It is the main reason I am here today to discuss votability. I believe that, as Ms Catterall has indicated in her presentation, the environment is one of Canadian's most important issues. Most parliamentarians want to address the issue of the environment, either as it pertains to their legislative duties or to their own constituencies.

I know there are a lot of criteria that address the votability of a motion, but essentially the argument I want to make to you today is that this particular motion gives us the opportunity to strengthen Canadian rights. At a time of discussions of unity across the nation, there will be discussions about the previous Bill of Rights that has come before Canadians and the Canadian Charter of Rights that has been in front of us for some time. Because we are talking

[*Traduction*]

Cette dernière stipulation est importante, car elle nous permettrait, en nous adressant aux petites entreprises, de faire ressortir ce que le gouvernement a entrepris pour améliorer son efficacité et de montrer le genre d'économies qu'une telle action amène.

Je ne sais pas si vous m'avez entendu mentionner ce que fait la compagnie 3M. Pendant l'année en cours seulement, cette société économisera 5 milliards de dollars, grâce à de telles mesures, sans tenir compte des économies à plus long terme.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Je regrette d'avoir manqué le début de votre intervention, mais je comprends le motif qui vous inspire et je trouve cette motion très intéressante.

Je m'attends cependant à ce qu'on nous demande ce qu'il en coûterait à un ministère de préparer ce genre de budget, pour connaître la contre-partie des économies, des réductions et du recyclage entrepris par un ministère et c'est une objection dont nous devons tenir compte.

Mme Catterall: Le coût supplémentaire serait très réduit, je pense. Le budget est établi pendant six, sept ou huit mois et les ministères savent, ou devraient savoir, combien ils dépensent en papier, en produits chimiques, en eau, en évacuation des déchets, etc. Il s'agit simplement de relever cette information et de se demander comment on pourrait diminuer cette ponction sur le budget.

Le président: Je voudrais demander à M. Len Taylor de prendre la parole sur la motion M-217.

M. Taylor (député de The Battlefords—Meadow Lake): Je suis heureux de me trouver parmi vous mais en un sens j'ai une drôle d'impression. C'est la première fois que j'ai affaire avec les affaires émanant des députés. J'ai présenté de nombreux projets de loi et motions, mais aucun d'entre eux, depuis que j'ai été élu, n'a été sélectionné. C'est donc la première fois que j'ai l'occasion de discuter non seulement de l'éligibilité d'une motion, mais également des questions que j'ai moi-même soulevées.

Cette motion M-217 en particulier porte sur l'établissement d'une charte des droits en matière d'environnement qui permettrait aux Canadiens de lutter contre les pollueurs et de garantir à tous le droit de vivre dans un environnement salubre. C'est une motion qui me paraît extrêmement importante, et c'est pourquoi je suis venu aujourd'hui en discuter l'éligibilité. À l'instar de M^me^ Catterall, je considère que l'environnement est l'une des questions les plus importantes pour les Canadiens. La plupart des députés voudraient aborder cette question soit dans le cadre de leurs fonctions législatives, soit à l'égard de leur circonscription.

Je sais que beaucoup de critères interviennent pour décider si une motion est éligible, mais je voudrais surtout insister sur le fait que cette motion nous permet de renforcer les droits des Canadiens. À un moment de notre histoire où il est beaucoup question d'unité nationale, il y aura des discussions sur la précédente Charte des droits et la Charte canadienne des droits dont nous sommes saisis depuis quelque temps. Puisque l'environnement est au premier plan

[*Text*]

about the concern for the environment, the time is right for an environmental bill of rights. I believe Members of Parliament from all sides of the House would like to address this issue in the way in which we do it best; that is, on the votability of a motion.

The motion stands to strengthen the rights of all Canadians equally in Canada for clean air and pure water, healthy land, and particularly a safe future for our kids. It is quite a non-partisan motion in the sense that it serves to strengthen the rights of individuals and groups through the law to protect our country and our planet.

As it stands now, and I think most of you around this table realize this, no Canadian has a right to a healthy environment protected by law or recognized in law. Therefore it is very difficult to deal with very major polluting situations in Canada. This motion does not write the bill of rights; it simply says that we should produce one, that we should establish a bill of rights. The idea is based on the assumption that people do have a right to clean air, pure water, and the preservation of a natural, scenic, historic, and aesthetic value of the environment. I believe the government has an obligation to conserve and maintain the environment for future generations.

• 0945

There are a number of points, but I guess there are two that I want to bring to the attention of members here. The first is that the Canadian Environmental Law Association has been pushing this idea since 1970. So the idea of an environmental bill of rights is not something that is new to discussion either in Canada in general or amongst parliamentarians, so it would be a very easy issue to deal with.

The second thing is that because nothing exists federally some of the provincial governments and territorial governments are taking the opportunity to establish concepts of environmental rights in their own legislation. The Government of Ontario has discussed the establishment of a provincial bill of rights on the environment, but more specifically in front of the Yukon Legislature now, as I speak to you, there is an environmental act being debated. Part I establishes environmental rights. I quote from the bill before the legislature there:

> The people of the Yukon have the right to a healthful natural environment.

And they state in a declaration under part I of this legislation:

> It is hereby declared that it is in the public interest to provide every person resident in the Yukon with a remedy adequate to protect the natural environment and public trust.

So the fact that provincial and territorial governments are recognizing this in absence of a federal act, I think gives us reason to believe that a federal one should be established. I hope that, given the opportunity, Members of Parliament will be able to vote to ask our government to provide us or to establish an environmental bill of rights.

The Chairman: Thank you, Mr. Taylor. Mrs. Langan, would you like to start questioning?

[*Translation*]

de nos préoccupations, le temps est mûr pour avoir une charte des droits de l'environnement. Les députés de tous bords tiennent, je pense, à se pencher sur cette question comme nous le faisons le mieux, à savoir à envisager l'opportunité d'adopter une motion.

La motion a pour but de renforcer le droit de tous les Canadiens partout au Canada, sans distinction, à respirer un air pur, à avoir de l'eau propre et une terre salubre, et à assurer, en particulier, un avenir sûr à nos enfants. Cette motion n'est pas teintée de considération sectaire, puisqu'elle renforce les droits des individus et des groupes et vise à protéger notre pays et notre planète.

À l'heure actuelle, la plupart d'entre vous s'en rendent compte, la loi ne garantit à aucun Canadien le droit à un environnement salubre, ce qui nous met en fort mauvaise position pour traiter des graves problèmes de pollution au Canada. Cette motion n'équivaut pas à une charte des droits; elle se contente d'affirmer que nous devrions en avoir une. Le principe sous-jacent, c'est que les gens ont droit à l'air et à l'eau purs ainsi qu'à la préservation des caractères naturels, pittoresques, historiques et esthétiques de l'environnement. Je pense qu'il est du devoir du gouvernement de sauvegarder et de préserver l'environnement pour les générations futures.

Il y a deux points en particulier que j'aimerais porter à l'attention des députés ici présents. Le premier est que l'Association canadienne du droit de l'environnement prône cette idée depuis 1970. Une charte des droits de l'environnement n'est donc pas une idée nouvelle, ni au Canada ni parmi les parlementaires; elle a déjà fait son chemin et ne devrait pas être difficile à imposer.

Le second point, c'est qu'en l'absence d'une loi fédérale, certains gouvernements provinciaux et territoriaux en profitent pour insérer des notions de droits de l'environnement dans leurs propres lois. C'est le cas du gouvernement de l'Ontario, qui songe à mettre en place une charte provinciale des droits de l'environnement et plus encore de l'assemblée législative du Yukon, qui à l'heure actuelle, est saisie d'une loi sur l'environnement, dont la première partie constitue une chartre des droits de l'environnement. Je cite le passage suivant:

> Le peuple du Yukon a le droit d'avoir un environnement naturel salubre

Et plus loin dans une déclaration de la première partie du projet de loi:

> Nous déclarons qu'il est de l'intérêt public de donner à chaque résident du Yukon un recours permettant de protéger l'environnement naturel et le bien public.

Le fait qu'en l'absence d'une loi fédérale, les gouvernements provinciaux et territoriaux tiennent dûment compte de cet état de fait, m'amène à penser qu'il devrait y avoir une loi fédérale. J'espère que les députés auront l'occasion de demander à notre gouvernement de nous doter d'une charte des droits de l'environnement.

Le président: Merci, monsieur Taylor. Madame Langan, voulez-vous poser la première question?

[*Texte*]

Ms Langan: I think I am getting from your presentation, Len, a sense that while the provinces are moving into this territory or this area, your view is that we need consistency across the country to make it effective. Is that a fair assessment?

Mr. Taylor: Oh, absolutely. I believe we are seeing an erosion of some environmental responsibilities from the federal government to the provincial governments. The establishment of a national bill of rights on the environment would in fact re-establish the strength of the federal government in the jurisdiction of the environment.

Ms Langan: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): Mr. Taylor, on this environmental bill of rights, have you considered drafting one or introducing it as a private member's bill?

Mr. Taylor: I have not taken it to that stage yet. It is in the back of my mind, yes, Mr. Milliken. I do believe that at some point, if the government will not come forward with a bill I believe it would be in the interests of all members for a private member to try to do so.

Mr. Milliken: Last night the government got a bill through second reading and referred to a legislative committee. It had to do with the environment. Does it touch in any way on your motion?

Mr. Taylor: I could refer to it in discussing my motion. Essentially, you are referring to Bill C-78, the environmental assessment legislation.

Mr. Milliken: Yes, now C-13. We will have to get used to these new numbers.

Mr. Taylor: To my mind, it is an appropriate number. I think it is a bad luck number for all Canadians.

The environmental assessment legislation as it stands has to be strengthened dramatically. All of the witnesses suggested that legislation be amended, and among some of the suggested amendments to then Bill C-78, now Bill C-13, were notes to the preamble that would indicate that the rights of all Canadians include the right to a healthy environment. So some of the amendments to that legislation are already using language that I would like to see in a national federal bill of rights.

Mr. Milliken: So some of the issues are in there at the moment, but it needs a lot of amendment to bring it up to the standards here. Is that right?

• 0950

Mr. Taylor: On the assessment side, yes. We cannot have any confidence in our addressing the environmental issues if we cannot assess them correctly. Assessment is a number one issue in the part of understanding our environment.

Mr. Milliken: That is all.

The Chairman: *Merci beaucoup*, Mr. Taylor.

Our next member was Mr. Axworthy. Since Mr. Axworthy is not here, Mr. Harvard, if you are prepared to proceed, the committee is prepared to hear your presentation on motion M-484. You have five minutes and then the members will question you.

[*Traduction*]

Mme Langan: Vous pensez, Len, si je vous ai bien compris, que puisque les provinces s'intéressent à cette question, nous devrions, aux fins d'une harmonisation des dispositions dans ce pays, avoir une loi fédérale. Vous ai-je bien compris?

M. Taylor: Certainement. Nous constatons une érosion de certaines responsabilités du gouvernement fédéral en matière d'environnement et un transfert vers les administrations provinciales. La mise en place d'une charte nationale des droits de l'environnement rendrait au gouvernement fédéral les responsabilités en matière d'environnement qui sont les siennes.

Mme Langan: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur Taylor, avez-vous envisagé de préparer ou de présenter une charte des droits de l'environnement à titre de projet de loi d'initiative parlementaire?

M. Taylor: Je n'en suis pas encore arrivé là mais j'y songe certainement, monsieur Milliken. Si le gouvernement ne présente pas lui-même un projet de loi, je crois qu'il serait de l'intérêt de tous qu'un député essaie, comme mesure d'initiative parlementaire, de le faire.

M. Milliken: Le gouvernement, hier soir, a adopté en seconde lecture un projet de loi portant sur l'environnement et l'a renvoyé à un comité législatif. Ce fait est-il lié d'une façon ou d'une autre à votre motion?

M. Taylor: Vous parlez là du projet de loi C-78, loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, et je pourrais en parler à propos de ma motion.

M. Milliken: Oui, c'est devenu le C-13. Il va falloir nous habituer à cette nouvelle numérotation.

M. Taylor: C'est un chiffre qui porte malchance, tout à fait approprié en l'occurrence.

La loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale doit être considérablement renforcée, aux dires de tous les témoins. Parmi certains des amendements proposés à ce qui était alors le projet de loi C-78 et qui est devenu le projet de loi C-13, il était question de mentionner au préambule que parmi les droits de tous les Canadiens figure le droit à un environnement salubre. Certains des amendements proposés à cette loi contiennent déjà des termes que je voudrais voir figurer dans une charte fédérale des droits de l'environnement.

M. Milliken: Si j'ai bien compris, le projet de loi porte sur certaines de ces questions, mais doit être considérablement modifié pour répondre aux critères que nous voudrions voir appliquer, n'est-ce pas?

M. Taylor: Pour ce qui est de l'évaluation, oui. Nous pouvons difficilement régler les questions environnementales si nous ne les évaluons pas correctement. L'évaluation est essentielle à notre compréhension de l'environnement.

M. Milliken: C'est tout.

Le président: *Thank you very much*, monsieur Taylor.

Le député suivant devait être M. Axworthy. Puisqu'il n'est pas ici, monsieur Harvard, si vous le voulez bien, le comité est prêt à entendre votre présentation sur la motion M-484. Vous avez cinq minutes pour ce faire, puis les députés vous poseront des questions.

[*Text*]

Mr. Harvard, MP (Winnipeg St. James): Thank you. I do not think I will take five minutes. If you have the wording of the motion in front of you, you will see that it is pretty straightforward.

The object of the motion is to simply eliminate the obligation of senior citizens to pay their income tax quarterly. As you know, Mr. Chairman, if you are 30 years of age and if you are a salaried worker and if you are paid every two weeks, you pay your income tax every two weeks. But if you are age 30 and you are lucky enough to draw your income solely from investments, then you do not pay every two weeks. But past governments decided that perhaps you should pay more than once a year and so you are required to pay quarterly. That I agree with. There is no distinction made when it comes to senior citizens and I think there is a problem.

There are a number of senior citizens—and we are talking about a couple of million here—who face this obligation of paying their income tax quarterly. They find this is a burden. Some of them are confused. Some of them find that they have underestimated their tax in the previous year—the tax is based on the previous year's income. They find that if they underestimate their income, they are penalized.

I went on an open line show in Winnipeg several months ago and mentioned this problem. I received a lot of reaction from seniors at the time and later by letter. They indicated the burden of having to pay their income tax quarterly. A number of them pointed out the penalties that they were paying for one reason or another. So it is my feeling that, if you have worked for 30 or 40 years and you have been paying your income tax let us say every couple of weeks, maybe we should offer some relief to senior citizens.

The other thing I would say is that if the government were of the opinion that this would deprive the government of a lot of money—I do not have any estimation. Let us, just for argument purposes, say that the government objected to this because it would cost the treasury a lot of money. I would react by saying that if the government feels it cannot afford it, then at least give the senior citizen the choice. If, for example, I am a senior citizen and it deprived the government of $68 in my filing once a year or paying once a year, as opposed to quarterly, give me the choice. I will say to the government that I will pay my $68, but I will still pay only once a year. Right now the senior citizen does not have any choice.

When I was coming over in the little green bus just a few minutes ago I was sitting beside André Ouellet and I mentioned this motion. He said that he found it interesting, because he has an elderly mother who has to pay quarterly, but he has to do it for her. So I think we have some obligation to senior citizens. We have a growing number of them, as you know. More and more senior citizens are paying income tax. You do not have to earn a lot of money now to pay some income tax. That is all I have to say.

[*Translation*]

M. Harvard (député de Winnipeg St. James): Merci. Je crois pouvoir présenter mon exposé en moins de cinq minutes. Si vous avez la motion devant vous, vous constaterez qu'elle n'est pas compliquée.

Cette motion a simplement pour but d'éliminer l'obligation pour les personnes âgées de verser l'impôt sur le revenu quatre fois par an. Comme vous le savez, monsieur le président, si vous êtes un salarié de 30 ans qui est rémunéré toutes les deux semaines, vous payez de l'impôt toutes les deux semaines. Mais si vous avez 30 ans et que vous avez la chance de tirer vos revenus uniquement de vos investissements, vous ne payez pas d'impôt toutes les deux semaines. Les gouvernements précédents ont donc décidé que les gens de cette dernière catégorie devraient payer leurs impôts plus d'une fois par an; par conséquent, ils font maintenant un versement par trimestre. Je n'ai rien contre cette pratique. Mais on ne fait pas de distinction pour les personnes âgées, ce que j'estime injuste.

De nombreux gens âgés—c'est-à-dire environ deux millions de personnes—doivent payer des impôts chaque trimestre, ce qui constitue un fardeau pour eux. Certains s'y perdent. D'autres constatent que, l'année précédente, ils ont sous-estimé le montant d'impôt qu'il leur faudrait payer, puisque cette somme est calculée à partir du revenu de l'année précédente. S'ils ont sous-estimé leur revenu, ils sont pénalisés.

Il y a quelques mois, j'ai participé à une tribune téléphonique à Winnipeg où j'ai mentionné ce problème. J'ai reçu beaucoup de commentaires de personnes âgées à ce moment-là et plus tard par courrier. Elles m'ont indiqué quel fardeau c'était pour elles que d'avoir à payer leurs impôts chaque trimestre. Certaines m'ont souligné qu'on leur avait imposé des pénalités pour une raison ou pour une autre. J'estime donc que l'on pourrait alléger le fardeau de ces personnes âgées qui ont travaillé et payé des impôts régulièrement toutes les deux semaines pendant 30 ou 40 ans.

Par ailleurs, le gouvernement jugera peut-être que cette mesure lui fera perdre beaucoup d'argent—et je n'ai aucune estimation à vous présenter. Aux fins de la présente discussion, disons que le gouvernement s'oppose à l'adoption de cette pratique sous prétexte que cela coûterait trop cher au Trésor. Je répondrais que, si le gouvernement juge qu'il n'a pas les moyens, on pourrait à tout le moins donner le choix aux personnes âgées. Ainsi, si j'étais un aîné et que je privais le gouvernement de 68$ en versant mes impôts une fois par an plutôt que quatre, on devrait néanmoins me donner le choix de le faire. Je serais même disposé à donner au gouvernement ces 68$ si on me permet de faire un versement par an. À l'heure actuelle, les personnes âgées n'ont pas le choix.

Je suis monté dans le petit autobus vert pour venir ici il y a quelques minutes; je me suis assis à côté d'André Ouellet et je lui ai parlé de cette motion. Il a dit trouver cette motion très intéressante, car sa vieille mère doit faire quatre versements d'impôt par an mais il doit s'en occuper pour elle. J'estime que nous avons certaines obligations à l'égard des aînés. Comme vous le savez, le nombre de personnes âgées ne fait qu'augmenter et elles sont de plus en plus nombreuses à payer de l'impôt. Vous savez, il n'est pas nécessaire de gagner beaucoup d'argent pour payer de l'impôt. Cela conclut mon exposé.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Harvard. Mr. Fretz, do you have a question for Mr. Harvard?

Mr. Fretz: I will pose my question this way. Is your initiative based primarily on making it easier for seniors to respond to the need to file? I am glad you addressed the part about the revenues coming into the government. Perhaps you could speak first to that kind of thought that I have.

• 0955

On the second part, the government's revenues coming in, is it your understanding that they want seniors to file quarterly because they want that money coming in as quickly as possible? In your opinion, is that the only rationale for doing it?

Mr. Harvard: Mr. Fretz, my guess is that this has happened this way because they did not draw a distinction as to age. They decided that it would not be fair on one hand asking salaried workers to pay tax every two weeks, allowing some other people, because they have a different kind of income, to pay only say once a year, and settle up in the month of March or April. So they adopted this three-month rule. I think the three-month rule is fine, but I do not think it is fair to senior citizens. I think we should draw some age distinction for senior citizens.

Mr. Fretz: I like your idea of the option being there.

Mr. Harvard: There is no doubt about it that if you pay the government over a period of 12 months $1,000 and you pay the government quarterly it is going to derive some extra income. We know that. If the government comes back and says that they cannot afford this, then I say at least give the senior citizen the choice. The senior citizen may decide he does not want to pay the extra $100 or $200, and pay quarterly. But leave that to the senior citizen.

Mr. Fretz: Yes. He or she may like to pay quarterly for whatever reason.

Mr. Harvard: Yes, that is right.

The Chairman: What you say, Mr. Harvard, is that the senior citizens now have to pay four times a year; they have no choice.

Mr. Milliken: Your motion does not say when they are to pay the one instalment. Is it intended to be at the end of the year, on April 30, or is it intended to be at the beginning of the year?

Mr. Harvard: I am sorry if that is not specific. I would suggest that it be at the end of the year, on April 30.

Mr. Milliken: Okay. That is what you are intending.

Ms Langan: I have an elderly mother who finds the whole income tax process very frustrating. One year she is eligible for the subsidy and because she gets the subsidy the next year she lives almost in poverty because she loses the subsidy because of having received the subsidy. It is sort of a Catch-22. Her biggest complaint, and I think Mr. Milliken's motion addresses it, but I want to be sure that it does, is her lack of ability—

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Harvard. Monsieur Fretz, avez-vous une question pour M. Harvard?

M. Fretz: Je poserai ma question ainsi: votre motion a-t-elle essentiellement pour but de faciliter la vie aux aînés qui doivent payer de l'impôt? Je suis heureux que vous ayez soulevé la question des pertes de revenu pour le gouvernement. Mais j'aimerais d'abord que vous répondiez à ma première question.

Deuxièmement, en ce qui concerne les revenus du gouvernement, croyez-vous que l'on exige des versements trimestriels des personnes âgées parce que le gouvernement veut cet argent dès que possible? Selon vous, est-ce là la seule raison?

M. Harvard: Monsieur Fretz, je présume que cet état de choses découle du fait qu'il n'y a pas de distinction d'âge. On a estimé qu'il serait injuste, d'une part, d'exiger des salariés de payer leurs impôts toutes les deux semaines tout en permettant d'autre part à ceux tirant leurs revenus d'autres sources de ne payer leurs impôts qu'une fois par an, en mars ou avril. On a donc adopté cette règle du versement trimestriel. Je ne m'oppose pas à cette règle, mais je crois qu'elle est injuste pour les personnes âgées. Une distinction d'âge s'impose dans le cas des aînés.

M. Fretz: J'aime bien votre suggestion de laisser le choix aux personnes âgées.

M. Harvard: Il ne fait aucun doute que, si vous devez 1,000$ au gouvernement et que vous le lui versez trimestriellement plutôt qu'annuellement, le gouvernement retirera des revenus supplémentaires; nous en sommes tous conscients. Si le gouvernement juge qu'il ne peut se permettre d'adopter une telle mesure, il pourrait à tout le moins donner le choix aux personnes âgées. Certains préféreront peut-être payer leurs impôts quatre fois par an plutôt que de verser 100$ ou 200$ de plus. Mais on devrait laisser le choix aux personnes âgées.

M. Fretz: En effet. Certains préféreront peut-être faire des versements trimestriels, pour quelque raison que ce soit.

M. Harvard: Oui, vous avez raison.

Le président: Ce que vous soulignez, monsieur Harvard, c'est que les aînés doivent faire quatre versements par an; ils n'ont pas le choix.

M. Milliken: Votre motion ne précise pas à quel moment se fera le versement annuel. Est-ce que ce sera à la fin de l'année, le 30 avril, ou plutôt au début de l'année?

M. Harvard: Pardonnez-moi ce manque de précision. Je propose que ce versement se fasse à la fin de l'année, le 30 avril.

M. Milliken: Très bien. C'est là votre suggestion.

Mme Langan: Pour ma vieille mère, tout le processus d'impôt sur le revenu est très frustrant. Certaines années, elle a droit à une subvention. Si elle a droit à une subvention, l'année suivante elle vit pratiquement dans la pauvreté étant donné qu'elle perd sa subvention parce qu'elle a reçu une subvention. C'est une situation sans issue. Elle se plaint surtout, et je crois que la motion de M. Milliken règle ce problème, mais je veux m'en assurer, de son incapacité...

[*Text*]

The Chairman: It is Mr. Harvard's motion.

Ms Langan: I am sorry.

The Chairman: We just want to have the record straight.

Ms Langan: She now is finding it difficult to remember from year to year, from application to application. Her biggest complaint is that government has everything in triplicate except things relating to seniors. So she never gets to keep a copy unless she makes a big hike into town and makes a photocopy. I assume that part of what you are trying to address here is one of the difficulties that comes with age, which is often difficulties with memory, difficulties with understanding complex documentation, etc.

Mr. Harvard: That is right. The other thing, Joy, is the gross underestimation of income. Sometimes a bond comes due or something else comes due and suddenly an extra $10,000 or $15,000 comes into their possesion. They have not put this into the estimate of income, and because they are required to pay quarterly they wind up having penalties. I think I have at least two letters on file from elderly women who were penalized $1,000 because they underestimated their income. They made a mistake. For elderly people who perhaps have worked hard in the work force for years and years and years, it is a little difficult to swallow.

The Chairman: The next member is Mr. Arseneault on motion M-387.

Monsieur Arseneault, vous avez cinq minutes pour faire votre présentation aux membres du Comité. Ils vous poseront ensuite des questions.

• 1000

Mr. Arseneault, MP (Restigouche—Chaleur): I think that when you have read the motion it is quite obvious that the intent of the motion is to change the motto on the Canadian coat of arms, from coast to coast to coast... actually, from sea to sea to sea. The reason for that is in meeting with a number of aboriginal leaders in the province of New Brunswick it was mentioned in passing, along with other discussions, that there seemed to be an omission with regard to the Canadian motto on the coat of arms.

Also, sitting in the House of Commons for just a short period of time now, being a new member in 1988, it has come up a number of times when listening to the Prime Minister speak, where he has out of common practice in his speeches used the term "from coast to coast to coast" or "from sea to sea to sea". The leader of the opposition and the leader of the NDP have used it, as well as a number of MPs. So it is becoming a very common and standard practice to use that terminology.

I would think that we should legalize it, or legitimize it, because it has become standard practice and people are thinking a little more about it. I believe that with the discussion on national unity going on at the present time it would be a positive signal to Canadians residing in the northern regions. I believe it would be a continuation of some of our governmental policies in the form of trying to unite, if not symbolically at least psychologically. I am fearful that if it

[*Translation*]

Le président: Il s'agit de la motion de M. Harvard.

Mme Langan: Excusez-moi.

Le président: Je tenais seulement à faire cette mise au point.

Mme Langan: Ma mère a de la difficulté à se rappeler des détails de sa situation d'une année à l'autre, d'une demande à l'autre. Elle se plaint surtout du fait que les formules du gouvernement sont toujours en trois exemplaires, sauf en ce qui concerne les aînés. Par conséquent, elle ne peut jamais conserver de copie de ses formulaires de demande, à moins qu'elle ne se rende jusqu'en ville et en fasse elle-même une photocopie. Je présume que votre motion découle en partie du fait que, avec l'âge, on a des trous de mémoire et de la difficulté à comprendre les documents complexes, etc.

M. Harvard: En effet, madame Langan, ainsi que des problèmes de sous-estimation du revenu. Il arrive, notamment, qu'une obligation d'épargne arrive à échéance et que la personne se retrouve tout à coup avec un revenu additionnel de 10,000$ ou 15,000$. Elle n'avait cependant pas prévu ces gains dans l'estimation de son revenu et, étant donné qu'il lui faut faire des versements trimestriels, elle doit payer une pénalité. Je crois avoir deux lettres de femmes âgées qui ont payé des pénalités de 1,000$ parce qu'elles avaient sous-estimé leurs revenus. Elles avaient simplement fait une erreur. Pour ces gens âgés qui ont souvent trimé dur pendant de nombreuses années, c'est plutôt difficile à avaler.

Le président: C'est maintenant au tour de M. Arseneault qui nous présentera la motion M-387.

Mr. Arseneault, you have five minutes to present the motion to the members of the Committee, who will then ask questions.

M. Arseneault (député de Restigouche—Chaleur): Si vous avez lu ma motion, vous savez qu'elle vise à faire remplacer la devise figurant actuellement sur les armoiries du Canada par «d'un océan à un autre à un autre». Si je présente cette motion aujourd'hui, c'est que dans mes rencontres avec des leaders autochtones de la province du Nouveau-Brunswick et dans d'autres discussions, il a été souligné qu'on semblait avoir oublié une importante partie du Canada dans la devise figurant sur ces armoiries.

Par ailleurs, je ne siège à la Chambre des communes que depuis 1988, mais j'ai déjà entendu plusieurs fois le premier ministre employer dans ses discours l'expression «d'un océan à l'autre à l'autre», tout comme l'ont fait le chef de l'opposition et le chef du NPD, ainsi que plusieurs députés. Cette expression est donc maintenant d'usage courant.

Par conséquent, j'estime que le temps est venu de légaliser ou, du moins, de légitimiser cette formule. L'unité nationale est une question d'actualité et l'adoption de cette nouvelle devise constituerait un signe positif pour les habitants des régions nordiques du Canada. On pourrait également donner suite à certaines politiques du gouvernement en tentant de consolider l'unité du pays sinon symboliquement, du moins psychologiquement. Si je

[*Texte*]

does not become a votable motion, it still goes to the floor and is discussed, if I understand the procedure well. If it is not votable, it just dies. I am afraid at this stage of the game—I do not want to put undue pressure on your committee—but I am afraid that if does come to the House, and it will, then it gets even more exposure. By not making it votable, it may have a negative effect. Hopefully, I was trying to get the positive effect of it all. So it may send out a wrong signal. I would hope that it would be votable.

I would be prepared to answer any of your questions at this point in time.

Mr. Fretz: What work have you done on the costs of such a venture if the Canada coat of arms were changed, if this amendment were accepted, and the legislation that would follow? What work have you done on the costs of changing the Canada coat of arms, for example, on buildings, automobiles, government stationery? What are your estimates there?

Mr. Arseneault: We are presently doing research on that, but I am led to believe that when I did apply to the clerk of the legislative council he indicated to me that the bill would not be approved if there were to be a financial outlay to the government. Basically, there is no guarantee that once the motion is passed... A motion is to send a petition to the Queen and it is her prerogative to then decide on where it goes from there and as to whether she will recommend it or not.

To tell you the truth, I do not have those cost figures at hand, but we are doing research on it. I would hope that if the new coat of arms is implemented, having the addition far outweighs the cost of not having an addition, especially in these times when we are being faced with a national unity crisis and the aboriginal problem we are now having.

I think it would send a positive message, a very worthwhile one. If we can spend money on a number of other ventures to promote Canadian unity, I think this would be a very worthwhile one and one, I believe, that would be supported by all members of the House. I really think that in the long run we will look at it in some respects as a housekeeping type of business but having a major message to everyone in Canada, that we are a truly united country.

Mr. Fretz: Thank you, Mr. Chairman.

• 1005

Le président: Merci, monsieur Arseneault.

Mr. Axworthy, on motion M-182.

Mr. Axworthy, MP (Saskatoon—Clark's Crossing): You will all recall that in November 1989 a motion was unanimously passed in the House of Commons to eradicate child poverty by the year 2000. The motion I am suggesting is to ensure that a timetable is introduced so that we can ensure that motion can in fact be put into effect. We could talk about what details I might have in mind, but I think the most important thing is that the House commit itself to some

[*Traduction*]

comprends bien la procédure, cette motion pourrait faire l'objet d'une discussion même si elle ne peut pas faire l'objet d'un vote, ce qui m'inspire des craintes. Si elle ne fait pas l'objet d'un vote, la motion restera lettre morte. Je ne voudrais pas exercer de pressions indues sur les membres du comité, mais je crains que, si la question est soulevée en Chambre, et elle le sera, elle ne se voit accorder une publicité accrue. Refuser de tenir un vote sur cette motion pourrait avoir des effets négatifs. J'ai tenté de n'en conserver que les effets positifs. Il est possible qu'on se méprenne sur la signification de cette motion. J'ose donc espérer qu'elle fera l'objet d'un vote.

Je répondrai maintenant aux questions des membres du comité.

M. Fretz: Savez-vous combien il en coûterait pour le Canada de changer ses armoiries? Si cette modification était acceptée et qu'une mesure législative était adoptée en conséquence, quels en seraient les coûts? Avez-vous fait des recherches pour tenter d'établir ce qu'il en coûterait pour le gouvernement de changer, par exemple, les armoiries qu'on trouve sur les immeubles, les automobiles et le papier du gouvernement? Quelle est votre estimation?

M. Arseneault: Nous faisons actuellement des recherches à ce sujet, mais, lorsque j'ai présenté ma demande au greffier du Conseil législatif, il m'a indiqué que le projet de loi ne serait pas approuvé s'il impliquait une sortie de fonds pour le gouvernement. Essentiellement, on ne m'a nullement garanti que, une fois la motion adoptée... Du fait d'une motion, une pétition est envoyée à la reine qui décide alors d'y donner suite ou non, de recommander son adoption ou non.

A vrai dire, je n'ai pas les chiffres que vous me demandez mais nous faisons des recherches à ce sujet. Il me semble que les coûts de remplacement de nos armoiries ne doivent pas nous arrêter, étant donné que la question de l'unité nationale et les problèmes autochtones ont actuellement une importance toute particulière.

Je crois que l'on pourrait ainsi lancer un message positif et louable. Nous sommes prêts à consacrer de l'argent à divers projets de promotion de l'unité canadienne; j'estime que la modification de nos armoiries est une initiative tout aussi valable qui sera, j'ose espérer, appuyée par tous les députés. À long terme, nous jugerons probablement que, à certains égards, il s'agissait d'une mesure de régie interne qui aura aussi eu pour effet de faire comprendre à tous les Canadiens que notre pays est véritablement uni.

M. Fretz: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Arseneault.

M. Axworthy présentera maintenant la motion M-182.

M. Axworthy (député de Saskatoon—Clark's Crossing): Vous vous rappellerez sans doute qu'en novembre 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion visant la suppression, d'ici à l'an 2000, de la pauvreté chez les enfants. La motion que je propose aujourd'hui porte sur la création d'un calendrier visant à nous assurer que la motion que nous avons adoptée en 1989 soit mise en application. Nous pourrions aborder les détails que j'ai en tête, mais ce

[*Text*]

process of ensuring that this decision to eradicate child poverty, which we all support, can take place.

With the recession we have seen some increase in child poverty, so I think it is important that we find some mechanism to ensure that we keep our minds on the goal of eradicating child poverty by the year 2000. It has so far been a matter of non-partisan expression; making this particular motion votable would continue in that tradition.

Ms Langan: Chris, would you view the motion as being somewhat of an extension to or an expansion of commitment to the government's support of the UN bill of rights in which the government participated at the UN this year, and a way of starting to fulfil that commitment we made?

Mr. Axworthy: I think we have certainly seen from not only the Prime Minister but from other ministers, in particular former Health Minister Beatty, reassertions of the commitment to eradicate child poverty by the year 2000. The Prime Minister's involvement in the child summit was certainly the most public and clear indication of that commitment.

The Chairman: Mr. Axworthy, when you talk about setting specific markers, do you have an idea of what those markers would be?

Mr. Axworthy: I think it is a matter for those within National Health and Welfare to make suggestions, but clearly there are numbers of children living in poverty. We could use that as a marker and could therefore suggest that say in three years time we would reduce that number to 600,000, and three years after that to 300,000, and then by the year 2000 down to zero, or whatever numbers we would think to be realistic.

Just measuring the numbers is one marker, but that is not necessarily going to be the only way in which we could do it. I would prefer that the setting of guidelines be discussed within the bureaucracy of Health and Welfare and within the minister's office.

The Chairman: The next member to address the committee is Mr. Bill Blaikie on Bill C-204.

Mr. Blaikie, MP (Winnipeg Transcona): Mr. Chairman, I would like to say I welcome this opportunity, partly because I used to sit on the Standing Committee on Private Members' Business. I was one of founding members of that committee, which has now disappeared. As a member of the McGrath committee I had a hand in writing the criteria into which I will now argue my Bill C-204 fits rather well.

• 1010

I have not had the opportunity to do this before because the one other time I had a bill I would have liked to have been a votable item I sat on the committee and I voluntarily forfeited the option of having it considered. I do not know whether that is a tradition that is being upheld, or whether there is even an opportunity to uphold it.

[*Translation*]

qui importe, c'est que la Chambre adopte un processus lui permettant de mener à bien la décision de supprimer la pauvreté chez les enfants, décision que nous appuyons tous.

Nous assistons, en cette période de récession, à une recrudescence de la pauvreté infantile. Il importe donc que nous trouvions un mécanisme qui nous permette de ne pas perdre de vue notre objectif de suppression de la pauvreté chez les enfants d'ici à l'an 2000. Jusqu'à présent, les députés ont su mettre de côté le sectarisme politique à ce sujet; sachons maintenir cette tradition en autorisant la tenue d'un vote sur cette motion.

Mme Langan: Monsieur Axworthy, cette motion s'inscrit-elle pour vous dans le cadre de l'engagement du gouvernement à soutenir la Charte des droits des enfants des Nations Unies, à la rédaction de laquelle le gouvernement a participé cette année, et constitue-t-elle un premier pas en vue de respecter cet engagement?

M. Axworthy: Le premier ministre, mais aussi d'autres ministres, particulièrement l'ancien ministre de la Santé, M. Beatty, ont certainement réaffirmé l'engagement de notre pays à supprimer la pauvreté infantile d'ici à l'an 2000. La participation du premier ministre au Sommet de l'enfance a sans aucun doute été la preuve la plus évidente de cet engagement.

Le président: Monsieur Axworthy, vous avez parlé du besoin de nous fixer des indicateurs précis. Avez-vous une idée de ce que seraient ces indicateurs?

M. Axworthy: Je crois qu'il incombe au ministère de la Santé et du Bien-être social de faire des suggestions à cet égard, mais, de toute évidence, il y a un nombre précis d'enfants qui vivent déjà dans la pauvreté. Ce nombre pourrait nous servir d'indicateur; ainsi, on pourrait se donner comme objectif de ramener ce nombre à 600,000 d'ici trois ans, à 300,000 d'ici six ans et à zéro d'ici à l'an 2000, ou fixer d'autres objectifs plus réalistes.

Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté constitue un bon indicateur, mais il n'est certainement pas le seul. Je préférerais que les lignes directrices à cet égard fassent l'objet de discussions au ministère de la Santé et du Bien-être social et au sein du bureau du ministre.

Le président: Je passe maintenant la parole à M. Bill Blaikie qui nous présentera le projet de loi C-204.

M. Blaikie (député de Winnipeg Transcona): Monsieur le président, j'aimerais d'abord vous dire combien je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à ce comité, car j'ai moi-même fait partie du Comité permanent des affaires émanant des députés. J'ai même été un des membres fondateurs de ce comité qui est aujourd'hui disparu. Par ailleurs, à titre de membre du Comité McGrath, j'ai participé à la rédaction des critères auxquels est conforme, à mon avis, le projet de loi C-204.

Je n'ai pas eu l'occasion de faire cela auparavant car la dernière fois que j'ai présenté un projet de loi et que j'aurais aimé qu'il fasse l'objet d'un vote, j'étais membre du comité et j'ai volontairement renoncé à la possibilité qu'il soit étudié. Je ne sais pas si cette tradition est maintenue ou s'il est même possible de la maintenir.

[*Texte*]

The question this bill presents is that of the further development and export of nuclear energy technology, whether it has to do with reactors or uranium mining or whatever the case may be. It is a comprehensive bill and would have a comprehensive effect on any new developments in that area.

I am just going down the criteria, Mr. Chairman. This is certainly a question of national energy policy, although it has regional impacts if it were to be passed. It is contentious, there is no doubt about it. It is not non-controversial, but highly contentious bills are also to be permitted.

It does not discriminate in favour of or against a certain area or region of the country. It has nothing to do with electoral boundaries. It does not require obvious amendment. It is different from specific matters already declared by the government to be on its legislative agenda. In fact there is nothing coming up legislatively with respect to nuclear energy, uranium mining or anything having to do with the nuclear fuel cycle whatsoever, so there are no sort conflicting opportunities in the House for the House to express itself.

It is a topic that has not appeared in the House very often at all, and has not been debated widely. And it is not an issue on which the House has an opportunity, or has had since I have been here, to express itself. It does not conflict with the Charter. It is not substantially the same as any question already voted on. There has been no votable item having to do with the nuclear fuel cycle.

In that respect, Mr. Chairman, to go back to the spirit of the criteria regarding private members' bills, when we adopted the notion of some of them being votable the idea was that the House would have an opportunity to express itself on things on which it would not otherwise be able to express itself. It seems to me that the question of the nuclear fuel cycle is the archetype, if you like, either by accident or by design, of the kind of major issue the House has never had a chance to express itself on through a vote, to divide on regardless of how the vote might turn out. My own suspicion is that the vote would turn out in a way I would not like. In any event, the House has not had an opportunity to express itself.

There have been various commitments that have been made over the years. Some of us who go back a little further than others will remember, perhaps Mr. Fretz, that in 1979 members of the government of the day when they were running for office made a commitment that there would be a parliamentary inquiry into the whole nuclear fuel cycle at that time. When the Conservatives were elected in 1979, Walter Baker, the government House leader at that time, said this was something that would be followed through on, but of course the government fell, the Liberals were returned, and we could not get a public, parliamentary, or any other kind of inquiry. What we did get at that time was an internal departmental review, but not something that gave the House a chance to express itself on this obviously major question of energy policy.

[*Traduction*]

Ce projet de loi porte sur de nouvelles exploitations et exportations de l'énergie nucléaire, qu'il s'agisse de réacteurs, d'extraction d'uranium, etc. Il s'agit d'une mesure législative d'ensemble qui aurait des conséquences globales sur toute nouvelle exploitation dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Je ne fais que passer en revue les critères, monsieur le président. Le projet de loi touche à la politique nationale en matière d'énergie, bien qu'il aurait des conséquences régionales s'il devait être adopté. Il ne fait aucun doute que ce projet de loi prête à controverse, mais les projets de loi fortement contestés peuvent aussi faire l'objet d'un vote.

Le projet de loi n'établit pas de discrimination en faveur ou contre une certaine région du pays. Il n'a rien à voir avec la délimitation des circonscriptions électorales. Il n'exige pas de modification évidente. Il ne fait pas partie des questions spécifiques que le gouvernement a déjà déclarées comme faisant partie de son programme législatif. En fait, aucune mesure législative ne sera présentée relativement à l'énergie nucléaire, l'exploitation des gîtes d'uranium ou quelque autre question liée au cycle du combustible nucléaire. Aucun débat contradictoire n'a donc été prévu à la Chambre pour que les députés puissent s'exprimer sur la question.

Cette question n'a pas été débattue très souvent à la Chambre. Il ne s'agit pas non plus d'une question sur laquelle la Chambre a eu l'occasion de s'exprimer depuis que je suis ici. Cette question ne va pas à l'encontre de la Charte. Il s'agit d'une question différente de toutes celles qui ont déjà fait l'objet d'un vote. Il n'y a eu aucune affaire faisant l'objet d'un vote concernant le cycle du combustible nucléaire.

A cet égard, monsieur le président, pour revenir à l'esprit des critères concernant les projets de loi d'initiative parlementaire, lorsque nous avons adopté le principe selon lequel certains de ces projets de loi pouvaient faire l'objet d'un vote, c'était afin que la Chambre ait l'occasion de s'exprimer sur des questions sur lesquelles elle n'aurait pas d'autre possibilité de s'exprimer. Il me semble que la question du cycle du combustible nucléaire est, pour ainsi dire, le parfait exemple du genre de grande question sur laquelle la Chambre n'a jamais eu l'occasion de s'exprimer par un vote, quels que soient les résultats du vote. Personnellement, j'ai l'impression que je n'aimerais pas beaucoup les résultats de ce vote. Quoi qu'il en soit, la Chambre n'a pas eu l'occasion de s'exprimer sur la question.

Divers engagements ont été pris au fil des ans. Certains d'entre nous qui sommes ici depuis un peu plus longtemps que d'autres se rappelleront, comme M. Fretz, peut-être, qu'en 1979, pendant la campagne électorale, les députés du gouvernement avaient promis qu'il y aurait une enquête parlementaire sur toute la question du cycle du combustible nucléaire. Lorsque les Conservateurs ont été élus en 1979, Walter Baker qui était leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que le gouvernement tiendrait sa promesse, mais évidemment le gouvernement est tombé, les Libéraux sont revenus au pouvoir et nous n'avons pu obtenir une enquête parlementaire publique ou autre. Il y a bien eu un examen ministériel interne, mais aucun processus qui a permis à la Chambre de s'exprimer sur cette très importante question de politique énergétique.

[*Text*]

There was some intimation on the part of the Conservatives prior to the election in 1984 that they would return to their position of implementing some kind of inquiry with respect to nuclear energy. That did not happen. Indeed, what we have had is a form of the internal departmental review the Liberals had in the early 1980s, and we have a commitment on the part of the government that as a result of its own internal thinking nuclear energy is to be a firm and well placed part of Canada's energy policy.

• 1015

Be that as it may, I am not here to enter into the substance of it. The fact is that in the 12 years since I have been here, the House has never had an opportunity to express itself at any time on this major question of nuclear policy. On the national energy policy, on Petro-Can, on all kinds of things having to do generally with fossil fuels, yes, there have been many, many votes. But the question of nuclear energy has always somehow been outside the parameters of what members could get their hands on.

The only way members can express themselves is if they do it through the means of a private member's bill, which this bill would provide the opportunity for doing. I think this bill fits ideally the kind of thing we had in mind when we set up this process.

The Chairman: Thank you, Mr. Blaikie.

Mr. Milliken: I have no questions.

Ms Langan: Bill, I had a couple of questions, but you have answered them all in outlining the history of the discussion on this issue throughout the years. I really appreciate you having gone through the items that allow for votability, because that too is very helpful in trying to figure out later where it stands. I think you have answered all my questions. I thank you very much.

Mr. Fretz: Mr. Blaikie, as usual, you put forward a very forceful argument. I appreciate what you have shared with us this morning.

Bill, you say the opposition has never had an opportunity to debate this issue. If you feel so strongly about it, why have we not had an opposition day?

Mr. Blaikie: There may have been opposition days over the years.

Mr. Fretz: But I mean in the 12 years we have been here.

Mr. Blaikie: There may have been an opposition day, but I do not choose opposition days. I mean, I am not. . .

Mr. Fretz: Come on, Bill, you are powerful.

Mr. Blaikie: Oh, yes.

Ms Langan: He might be bigger than me, but he is not that powerful.

[*Translation*]

Avant les élections de 1984, les Conservateurs avaient laissé entendre qu'ils donneraient suite à leur promesse de tenir une enquête concernant l'énergie nucléaire. Cela ne s'est pas concrétisé. En effet, tout ce que nous avons eu, c'est un examen ministériel interne sous le gouvernement libéral au début des années 80, et le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que l'énergie nucléaire fasse partie de la politique énergétique du Canada.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas ici pour débattre le fond de la question. Le fait est que depuis 12 ans que je suis ici, la Chambre n'a jamais eu l'occasion de s'exprimer sur cette importante question de l'énergie nucléaire. Il y a eu de nombreux votes sur la politique énergétique nationale, sur Petro-Canada, et sur bien d'autres questions qui concernent les combustibles fossiles en général. Mais les députés n'ont jamais eu l'occasion de débattre la question de l'énergie nucléaire.

La seule façon pour les députés de s'exprimer sur la question, c'est par le biais d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Mon projet de loi correspond donc tout à fait aux critères que nous avons établis lorsque nous avons mis sur pied ce processus.

Le président: Merci, monsieur Blaikie.

M. Milliken: Je n'ai pas de question.

Mme Langan: Bill, j'avais quelques questions, mais vous y avez répondu lorsque vous nous avez fait l'historique du débat sur la question depuis quelques années. Je vous remercie de nous avoir parlé des critères des affaires pouvant faire l'objet d'un vote, car cela nous sera également très utile lorsque nous prendrons notre décision. Je crois que vous avez répondu à toutes mes questions. Merci beaucoup.

M. Fretz: Monsieur Blaikie, comme d'habitude, vous avez présenté un argument très puissant. Je comprends tout à fait ce dont vous nous avez parlé ce matin.

Bill, vous avez dit que l'opposition n'avait jamais eu l'occasion de débattre cette question. Si cette question vous tient tellement à coeur, pourquoi n'avons-nous pas eu une journée de l'opposition?

M. Blaikie: Il y a peut-être eu des journées de l'opposition au cours des années passées.

M. Fretz: Je veux dire au cours des 12 dernières années, depuis que nous sommes ici.

M. Blaikie: Il y a peut-être eu une journée de l'opposition, mais je ne choisis pas les jours de l'opposition. Je veux dire, je ne suis pas. . .

M. Fretz: Allons, Bill, vous êtes puissant.

M. Blaikie: Oh, oui.

Mme Langan: Il est peut-être plus gros que moi, mais il n'est pas plus puissant.

[*Texte*]

Mr. Blaikie: In any event, the fact remains that the House has not had an opportunity to express itself. Although some parties have more identifiable or at least more clearly identifiable policies on it than others, it is an issue that sometimes crosses party lines and in that respect lends itself to the private members forum as well.

Mr. Fretz: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Blaikie.

Ms Black, the committee is ready to hear you on Bill C-202. Is this your first time at the committee?

Ms Black, MP (New Westminster—Burnaby): It is the second time.

The Chairman: So you know the rules.

Ms Black: Sort of. I am not sure I remember.

The Chairman: I will just ask you to proceed. You have five minutes to express your point of view and then the members will ask you questions.

Ms Black: Thank you. My private member's bill would establish December 6 as a national day of remembrance and action on violence against women. I am sure all committee members remember that on December 6, 1989, 14 young women were tragically murdered at the École polytechnique in Montreal. They were murdered because they were women. The man who murdered them made that clear in his statements and letters he left behind.

I have broad-ranging support for this bill. I have consulted with the parents of the victims of the Montreal massacre and have their support for this bill. I believe it would be a way of remembering those young women with sensitivity and with respect. I also believe it would be a day that women and men across the country could choose to take positive action on the issue of violence against women.

I have also consulted with Mary Collins, the minister responsible for the status of women. She has assured me that I have the support of the Conservative caucus on this bill. I have consulted with Mary Clancy, who is the Liberal critic on the status of women, and she has given the support of her caucus for this bill.

I have prepared some background information for the committee members, which I will give to you later, on some of the statistical evidence on violence against women. This is a bill where there is no financial cost to the government.

• 1020

It is a small action to commemorate the lives of those young women and to look for ways of bringing the issue of violence against women before the public on one particular day of the year, although we should always be mindful of violence against women every day of the year. This would be one day where there would be concentrated education perhaps and people would decide for themselves and the women's community would decide for itself in various areas of the country exactly what way it would like to commemorate the day.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Quoi qu'il en soit, il reste que la Chambre n'a pas eu l'occasion de s'exprimer sur la question. Bien que certains partis aient une politique plus définie et du moins plus clairement définie que d'autres, il s'agit d'une question qui va parfois au-delà de la discipline de parti et c'est pourquoi elle se prête bien également à un débat sur un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Fretz: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Blaikie.

Madame Black, le comité est prêt à vous entendre au sujet du projet de loi C-202. Est-ce la première fois que vous comparaissez devant notre comité?

Mme Black (députée de New Westminster—Burnaby): C'est la deuxième fois.

Le président: Vous connaissez donc les règles.

Mme Black: Plus ou moins. Je ne suis pas sûre de m'en rappeler.

Le président: Vous avez cinq minutes pour nous faire part de votre point de vue, puis les députés vous poseront des questions.

Mme Black: Merci. Mon projet de loi d'initiative parlementaire fera du 6 décembre une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes. Je suis certaine que tous les membres du comité se souviennent que le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes ont été tragiquement assassinées à l'Ecole polytechnique de Montréal. Elles ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes. L'homme qui les a assassinées l'a dit clairement dans ses déclarations et dans les lettres qu'il a laissées.

Mon projet de loi jouit d'un très grand appui. J'ai consulté les parents des victimes du massacre de Montréal et j'ai leur appui pour présenter ce projet de loi. Ce serait à mon avis une façon de se souvenir de ces jeunes femmes avec sensibilité et respect. Je crois également que les hommes et les femmes dans tout le pays choisiraient cette journée pour prendre des mesures positives concernant la violence dirigée contre les femmes.

J'ai en outre consulté Mary Collins, ministre responsable de la Condition féminine. Elle m'a assurée que mon projet de loi aurait l'appui du caucus conservateur. J'ai consulté Mary Clancy, la critique libérale en matière de condition féminine, et elle m'a assuré l'appui de son caucus pour ce projet de loi.

J'ai préparé des documents d'information que je remettrai aux membres du comité tout à l'heure. Ces documents contiennent des statistiques sur la violence dirigée contre les femmes. Il s'agit d'un projet de loi qui ne comporte aucuns frais financiers pour le gouvernement.

C'est bien peu pour commémorer les vies de ces jeunes femmes et essayer de trouver des façons de sensibiliser la population pendant une journée de l'année au problème de la violence dirigée contre les femmes, même si cette question devrait nous préoccuper tous les jours. Cette journée serait consacrée à la sensibilisation de la population et les gens ainsi que les groupes de femmes pourraient décider eux-mêmes de quelle façon exactement ils aimeraient commémorer cette journée dans les différentes régions du pays.

[*Text*]

I should also mention that I have broad support within the women's community across Canada for this bill. With that I will open it up for questions.

Ms Langan: You are not suggesting a statutory holiday, are you? I just wanted to ask this question because I am sure it is on people's minds.

Ms Black: No.

Ms Langan: You are suggesting a day of commemoration, is that right?

Ms Black: That is right, not a holiday.

The Chairman: Not a holiday.

Ms Langan: How would you see this bill as allowing remembrance? Do you have some examples of the kinds of things that could be done to mark the day?

Ms Black: In fact this day is already becoming such a day as I proposed in this bill de facto because of what happened that day—the significance it has for the people of Canada around the issue of violence against women.

Women's organizations and men who are working towards ending violence against women in our society have already had memorials on that day since 1989. They have had vigils and have decided to take that day as a day of action and organized educational seminars. It will happen.

This would be an acknowledgement by our Parliament that this is a day to work towards ending violence against women and commemorate in a respectful way the lives of those 14 young women.

Ms Langan: Then you envision that the community having acted on this issue, Parliament could become part of that, just as the community happened first on the workers' day of mourning.

Ms Black: That is right.

Ms Langan: Thank you.

Mr. Fretz: Ms Black, I have respect for your concern regarding violence against women, but it seems to me. . . I should not speak to the cause that you have or try to speak here against the bill, because that is not the purpose of the committee.

You alluded to the day of mourning for the workers killed in their line of work and then having a national day of remembrance. If we start to have a series or a number of these kinds of days of remembrance, would it not dilute the real purpose of what we are attempting to do here without having legislation to do that? In the comments you just made, it seems that it is already there de facto. If it is there de facto, then why would we want to have legislation to deal with it?

Ms Black: I think it is there de facto. It is something the women's community is asking the Parliament of Canada to do, to acknowledge in a very real way that this was a horrific tragedy that happened to these 14 young women. The tragedy of that day must not be forgotten.

If the Parliament of Canada puts its stamp in saying that this is a day that we recognize as a day to remember those young women and further, to take action on the issue of violence against women. . . The other victims of violence in

[*Translation*]

Je dois également mentionner que mon projet de loi a l'appui général des groupes de femmes au Canada. Je suis donc prête à répondre à vos questions.

Mme Langan: Vous ne proposez pas une fête légale, n'est-ce pas? Je voulais vous poser la question car je suis certaine que c'est ce que certains croient.

Mme Black: Non.

Mme Langan: Vous proposez une journée de commémoration, n'est-ce pas?

Mme Black: C'est exact, non pas un congé.

Le président: Pas un congé.

Mme Langan: Comment votre projet de loi permettrait-il la commémoration? Avez-vous des exemples du genre d'activités qui pourraient se dérouler pour souligner cette journée?

Mme Black: En fait, cette journée est déjà en train de devenir journée de commémoration de facto, comme je le propose dans mon projet de loi, en raison de ce qui s'est produit cette journée-là—la signification de cet événement pour les Canadiens par rapport à la violence dirigée contre les femmes.

Depuis 1989, les groupes de femmes et les hommes qui luttent contre la violence dirigée contre les femmes dans notre société ont déjà souligné cette journée pour commémorer le massacre de Montréal. Ils ont organisé des manifestations silencieuses et décidé de prendre cette journée pour y consacrer des activités et organisé des colloques éducatifs. Cela se fera.

Notre Parlement reconnaîtrait ainsi qu'il s'agit d'une journée pour travailler à mettre fin à la violence dont les femmes sont victimes et commémorer avec respect les vies de ces 14 jeunes femmes.

Mme Langan: Vous estimez donc que la collectivité ayant déjà pris l'initiative, le Parlement pourrait emboîter le pas, tout comme dans le cas de la journée de deuil pour les travailleurs.

Mme Black: C'est exact.

Mme Langan: Merci.

M. Fretz: Madame Black, je respecte votre préoccupation concernant la violence dirigée contre les femmes, mais il me semble. . . Je ne devrais pas parler pour ou contre votre projet de loi, car là n'est pas l'objectif de notre comité.

Vous avez fait allusion à la journée de deuil pour les travailleurs qui ont perdu la vie au travail, d'une journée de commémoration nationale. Si nous commençons à tenir toute une série de journées de commémoration de ce genre, ne va-t-on pas diluer l'objectif réel que nous poursuivons ici, sans qu'il soit nécessaire d'avoir des mesures législatives à cet effet? D'après ce que vous avez dit, il semble qu'on le fait déjà de facto. Si c'est le cas, pourquoi alors serait-il nécessaire d'adopter une loi à cet effet?

Mme Black: Je pense que cette journée de commémoration existe de facto. C'est quelque chose que les groupes de femmes demandent au Parlement du Canada de faire, de reconnaître très concrètement l'horreur de la tragédie du massacre de ces 14 jeunes femmes. On ne doit pas oublier cette journée tragique.

Si le Parlement du Canada approuve cette initiative en disant qu'il s'agit d'une journée pour se souvenir de ces jeunes femmes et pour prendre des mesures pour lutter contre la violence dont les femmes sont victimes. . . Les autres

[*Texte*]

our society, women victims of violence, are faceless and nameless. There are more than a hundred women killed every year in this country by the men they live with or have lived with, and those victims are nameless and faceless. We remember the 14 young women, but the other victims of male violence in our society are invisible.

• 1025

Although it is only one day, it is a day on which we as a society in a very real sense can acknowledge the increasing violence against women in our society in a statement by Parliament that in a very small way they acknowledge the problem in our society and want to be part of the solution to eradicate violence against women and children in our society.

The Chairman: Thank you very much, Ms Black.

Ms Langan: Mr. Chairman, can we have a two-minute break?

The Chairman: Yes, and then we will go *in camera.*

[*Proceedings continue in camera*]

Monday, June 3, 1991

• 1533

Le président: À l'ordre!

Je constate qu'il y a quorum. Le Comité siège spécifiquement pour entendre M. Fulton qui va présenter la motion M-330.

Mr. Fulton, we are ready to hear you on your motion, M-330. I just remind you that the procedure calls for you to address the members of the committee for five minutes, and then if a member of the committee decides to ask you some questions, time is allotted for that. Then I guess we are going to proceed in camera right afterwards and the committee will decide if your motion is votable or not.

I should point out for the record that the committee agreed to postpone hearing your presentation until today since you were away last week when the committee had its normal proceedings. Mr. Fulton, the floor is yours.

M. Jim Fulton (député de Skeena): Merci, monsieur le président.

I am very grateful to the committee for having made those arrangements. I was actually in Yellowknife on the day I was requested to be here.

Motion M-330 says that in the opinion of this House the government should consider the advisability of preserving and protecting in its natural state at least 12% of each of Canada's ecosystems.

The reason I believe this should be voted upon in the House is that I think this particular proposal requires the moral weight of Parliament. It already has substantial political momentum, and let me give you a very quick snapshot of where that comes from.

[*Traduction*]

victimes de la violence dans notre société, les femmes victimes de violence, n'ont pas de visage ni de nom. Plus d'une centaine de femmes sont tuées chaque année au Canada par les hommes avec lesquels elles vivent ou avec lesquels elles ont vécu, et ces victimes n'ont ni nom ni visage. Nous nous souvenons de ces 14 jeunes femmes, mais les autres victimes de la violence des hommes dans notre société sont invisibles.

Même si ce n'est qu'une journée, il s'agit d'une journée pendant laquelle nous pouvons en tant que société reconnaître réellement la violence croissante dans notre société. Il suffit que le Parlement déclare qu'il reconnaît que ce problème existe dans notre société et qu'il veut faire partie de la solution pour éliminer la violence contre les femmes et les enfants dans notre société.

Le président: Merci beaucoup, madame Black.

Mme Langan: Monsieur le président, pouvons-nous faire une pause de deux minutes?

Le président: Oui, puis nous continuerons à huis clos.

[*Les délibérations se poursuivent à huis clos*]

Le lundi 3 juin 1991

The Chairman: Order please!

I see that we have a quorum. The committee is meeting specifically to hear Mr. Fulton on his motion M-330.

Monsieur Fulton, vous pouvez nous présenter votre motion M-330. Je vous rappelle que selon la procédure, vous avez cinq minutes pour présenter votre motion au comité, ensuite les membres du comité pourront vous poser des questions s'ils le désirent. Je suppose que nous poursuivrons la séance à huis clos immédiatement après et que le comité décidera si votre motion peut faire l'objet d'un vote ou non.

Je tiens à souligner aux fins du compte rendu qu'étant donné que vous étiez absent la semaine dernière lorsque le comité s'est réuni pour entendre les affaires pouvant faire l'objet d'un vote, les membres du comité ont accepté d'attendre à aujourd'hui pour vous entendre.

Mr. Jim Fulton, MP (Skeena): Thank you, Mr. Chairman.

Je remercie le comité d'avoir accepté de m'entendre aujourd'hui. Je me trouvais en fait à Yellowknife le jour où je devais comparaître devant votre comité.

La motion M-330 stipule que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de préserver et de maintenir dans son état naturel 12 p. 100 de chacun des écosystèmes du Canada.

La raison pour laquelle j'estime que cette motion devrait faire l'objet d'un vote à la Chambre, c'est qu'à mon avis, cette proposition doit avoir le poids moral du Parlement. Elle jouit déjà d'un élan politique important. Permettez-moi de vous faire rapidement un petit historique de l'origine de cette proposition.

[*Text*]

• 1535

All of you will have heard of the Brundtland commission chaired by Prime Minister Brundtland of Norway, which conducted hearings across the world in some 125 countries in various forms, through task forces and through the gathering of information. On April 27, 1987, the Brundtland report was presented to the United Nations. Their first recommendation in relation to species, ecosystems, and resources for development is in relation to the conservation of species and ecosystems. In fact, the Brundtland report recommends—and let me just give you the precise wording:

> A consensus of professional opinion suggests that the total expanse of protected areas needs to be at least tripled if it is to constitute a representative sample of earth's ecosystems.

That refers directly to what is presently conserved, which is 4%, taken right from the Brundtland report.

The next bit of Canadian political momentum was given on September 29, 1988 at the United Nations, when the Right Hon. Brian Mulroney endorsed the conclusions of the Brundtland commission findings.

The next time we found political momentum was with the release of the federal government's green plan. One finds on page 9, in terms of special spaces and species, one of the largest components of the green plan. It is called "Protecting Unique Ecological Areas", and the goal set by the government in the green plan is to set aside as protected space 12% of Canada. So I am using the same figure found by the United Nations with professional consensus world-wide and by the Prime Minister at the United Nations following the release of the Brundtland report by a Cabinet decision in terms of setting it aside.

This brings me to the political complexity of this issue, in that I think all political parties would like to move on this in that it is genuinely needed. The problems that are found, though—and perhaps by having done the environment beat for so many years I know what they are—are that when you go to set areas aside, you quite often find that part of the tenure or the nearby tenure is held by a forest company, or that the key calving ground is sought by an oil company to drill for gas or oil, or that a municipality wants to expand into a particular area. There are always very strong competing interests for these core lands.

Parliament has never had the opportunity in an unfettered sense to vote on a nice, tight, neat motion, which is so well founded in science. Certainly the professional consensus is that if we drop below 12% world-wide, we will be cutting into the last of the biological diversity that we have.

For the record, just so we all have some idea of how much land is protected in Canada at the moment, we have only 2.6% of our land seriously protected as wilderness, whereas a country like Tanzania, which adopted the Brundtland report, has now designated 17% of its land base aside.

[*Translation*]

Vous avez tous certainement entendu parler de la commission Brundtland présidée par le premier ministre Brundtland de la Norvège, qui a tenu des audiences dans quelque 125 pays du monde entier, que ce soit par l'entremise de groupes de travail ou d'équipes de collecte de données. Le 27 avril 1987, le rapport Brundtland a été présenté aux Nations Unies. La première recommandation relativement aux espèces, aux écosystèmes et aux ressources destinés à être mis en valeur porte sur la conservation des espèces et des écosystèmes. En fait, le rapport Brundtland recommande ce qui suit, et je cite:

> Les spécialistes s'accordent pour estimer que la superficie totale des zones protégées doit être au moins triplée pour pouvoir représenter un échantillon représentatif des écosystèmes de la planète.

Il s'agit ici des zones qui sont actuellement protégées, c'est-à-dire 4 p. 100, d'après le rapport Brundtland.

Le 29 septembre 1988, aux Nations unies, la proposition a reçu une autre impulsion politique de la part du Canada lorsque le très honorable Brian Mulroney a endossé les conclusions du rapport de la commission Brundtland.

Il y a eu ensuite la publication du Plan vert du gouvernement fédéral. À la page 9, relativement aux espèces et aux espaces spéciaux, on retrouve l'un des principaux éléments du Plan vert. Il s'agit de la protection des zones écologiques uniques, et l'objectif visé par le gouvernement dans le Plan vert consiste à réserver 12 p. 100 de la superficie du Canada à titre de zone protégée. J'utilise donc le même pourcentage que celui auquel sont arrivées les Nations Unis d'après le consensus des spécialistes mondiaux et la décision du Cabinet annoncée par le premier ministre aux Nations Unies à la suite de la publication du rapport Brundtland.

Cela m'amène à la complexité politique de toute la question, en ce sens qu'à mon avis, tous les partis politiques souhaitent prendre des mesures qui sont vraiment nécessaires. Le problème, cependant—et comme je m'intéresse à l'environnement depuis de nombreuses années, je sais en quoi il consiste—c'est que lorsque l'on décide de protéger des zones, on s'aperçoit très souvent qu'une partie des terres ou les terres adjacentes sont louées à bail par une société forestière ou qu'une société pétrolière veut exploiter une zone de vêlage importante, ou encore qu'une municipalité veut s'étendre à une zone particulière. Les intérêts concurrentiels sont toujours très forts pour ce genre de terres.

Le Parlement n'a jamais eu l'occasion de voter librement sur une motion claire et précise de ce genre, basée sur des données scientifiques. Les spécialistes s'entendent pour dire que si nous ne protégeons pas au moins 12 p. 100 de la superficie mondiale, nous porterons atteinte à la diversité biologique qu'il nous reste.

Aux fins du compte rendu, pour que nous ayons tous une bonne idée de la quantité des terres qui sont protégées au Canada en ce moment, seulement 2,6 p. 100 de nos terres sont vraiment protégées en tant que régions sauvages, tandis qu'en Tanzanie, pays qui a adopté le rapport Bruntland, 17 p. 100 des terres sont maintenant protégées.

[*Texte*]

The provinces vary enormously. One thing I did not know until I started studying this more carefully is that if you take all of our national parks, we have 182,000 square kilometres in our existing 34 national parks. But if you add up all the provincial and territorial parks—there is a great myth that the provinces and territories have all kinds of parks, ecological reserves, and wilderness areas—in fact there are only 1,160 such sites in the whole of Canada, comprising 138,000 square kilometres. So it is 182,000 federal and 138,000 provincial.

In terms of actual designated wilderness areas, we have only 43. That is 8,680 square kilometres. Unlike even the United States, which has 8.1% designated, we are precipitously below that. In terms of any kind of protection, if you add everything together, it is 6.3% of our country. But in many of those areas logging, mining, hunting, and all kinds of other activities continue to be allowed. So of Canada's total 9,922,000 square kilometres, we have 6.3% protected in some sense, but then if you extract logging, mining, and hunting, that drops to 254,000 square kilometres, which is the 2.6%.

I think the principal reason you want to hear is why it should be votable as opposed to just being debated. It seems to me that simply debating this would again be helpful and of interest to the public, but the NDP used an opposition day to debate the national parks system and the 12% proposal. The House has not had a chance to singularly debate or vote on the 12%. Certainly I do not think the government will have any problem with it. It is the position of the Cabinet, it is the position of the Prime Minister, and it is the position of the United Nations. But Parliament has never moved on it.

• 1540

One little snippet from my own personal experience as to why a vote like this can carry enormous persuasive capacity is in relation to South Moresby. Something I think all members in this House are aware of is that during the last House I put a motion very similar to this one. All it required was the setting aside of the designation of South Moresby or Gwaii Haanas as a national park reserve. That was in fact carried unanimously by Parliament during the last House.

It brought about a moral strengthening both at the federal level and in the province of British Columbia in that it ended the debate. There had been a long, unhappy debate in British Columbia about whether or not to set it aside or to log it. The decision was made to set it aside. One can track back historically either through the media or through people who followed this issue that the vote taken by Parliament carried enormous persuasive capacity, not just with politicians

[*Traduction*]

Dans les provinces, cela varie énormément. Une chose que je ne savais pas avant d'entreprendre cette étude, c'est que si l'on prend tous nos parcs nationaux, nous avons quelque 182,000 kilomètres carrés répartis dans nos 34 parcs nationaux actuels. Mais si l'on réunit tous les parcs provinciaux et territoriaux—et il y a tout un mythe selon lequel les provinces et les territoires ont toutes sortes de parcs, de réserves écologiques et de zones sauvages—il n'existe qu'en fait que 1,160 parcs du genre au Canada qui représentent 138,000 kilomètres carrés. C'est donc 182,000 pour le fédéral et 138,000 pour les provinces.

Pour ce qui est des zones réellement désignées comme sauvages, nous n'en avons que 43. Cela représente 8,680 kilomètres carrés. C'est beaucoup moins qu'aux Etats-Unis, où les zones désignées représentent 8,1 p.100 de la superficie totale. En ce qui concerne la protection, si on fait le total, cela représente 6,3 p. 100 de la superficie de notre pays. Mais dans bon nombre de ces zones, les industries forestière et minière, la chasse et toutes sortes d'autres activités sont toujours permises. Une proportion de 6,3 p. 100 de la superficie totale du Canada qui s'élève à 9,922,000 kilomètres carrés est en quelque sorte protégée, mais si on tient compte des industries forestière et minière et de la chasse, il ne reste plus que 254,000 kilomètres carrés de zone protégée, c'est-à-dire 2,6 p. 100.

Je suppose que vous voulez savoir pourquoi cette motion devrait faire l'objet d'un vote plutôt que d'un simple débat. Il me semble qu'un simple débat sur cette question serait encore une fois utile et intéressant pour la population, mais le NPD a utilisé une journée d'opposition pour débattre le système des parcs nationaux et la proposition de 12 p. 100. La Chambre n'a pas eu l'occasion de tenir un débat uniquement sur les 12 p. 100 ou de voter sur cette question. Je ne crois pas que le gouvernement y voit d'inconvénient. C'est la position du Cabinet, celle du premier ministre et celle des Nations unies. Mais le Parlement n'a jamais voté sur la question.

J'aimerais vous parler brièvement de ma propre expérience personnelle en ce qui concerne le Parc national de South Moresby afin de vous démontrer pourquoi un vote comme celui-ci peut avoir une grande capacité de persuasion. Je crois que tous les députés de la Chambre savent qu'au cours de la dernière législature j'ai présenté une motion très semblable à celle-ci. Cette motion prévoyait la désignation de South Moresby ou de Gwaii Haanas comme parc national. La motion a en fait été adoptée à l'unanimité par le Parlement lors de la dernière législature.

Le renforcement moral apporté par cette motion tant au niveau fédéral que dans la province de la Colombie-Britannique a mis fin au débat qui durait depuis longtemps en Colombie-Britannique quant à savoir si cette région devait être désignée ou exploitée par les sociétés forestières. Il a été décidé de la désigner. Les médias ou les gens qui ont suivi cette affaire vous diront que le vote du Parlement a eu une grande capacité de persuasion, non pas seulement auprès des

[*Text*]

but with the resource sector and with the public. The public said a decision had been made. It was not a Liberal decision, it was not an NDP decision, it was not a Conservative decision, it was a decision seen to have been made by the highest moral authority in the land.

The foundation of this being science and the fact that it was adopted by the only global moral authority we have, which is the UN, and picked up by the Prime Minister and then passed by Cabinet, the next natural step to implementation seems to me to be a vote of the House.

The Chairman: Thank you, Mr. Fulton. Mr. Milliken, do you have any questions?

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): You say this motion is compact and clear. I have a real problem with it. How many ecosystems does Canada have?

Mr. Fulton: We have 39 natural bio-regions or ecosystems, and only 21 of them are represented within the national park system. It is quite easy to take a huge natural system that one would consider Canada to be... And there are definitions for an ecosystem. Generally, each of the 39 contain in one way or another either a large lake system, a natural watershed, a natural cordillera, a natural coastal plain zone or a natural marine zone.

Mr. Milliken: Is that number of 39 agreed by everyone involved, or are there arguments that there are in fact minor or smaller ecosystems not included in this count?

Mr. Fulton: No, it is entirely agreed upon. Actually, scientists agreed on the total global number of ecosystems early on in the century.

Mr. James (Sarnia—Lambton): I seem be in the same place as Mr. Milliken. I did not know how many ecosystems there were and what they were, so thank you for explaining that, Mr. Fulton. You say 21 are represented. Are there some that have absolutely nothing set aside?

Mr. Fulton: That is right. At the moment we have 34 national parks in those 21 ecosystems. The reason we have more, for example, is that provinces like Alberta are very extensively represented. Alberta has about 54,000 square kilometres of large national parks such as Banff and Jasper, with which everyone is familiar. Some of them are very large, like Wood Buffalo, the largest national park, which is eight-tenths in Alberta and two-tenths in the Northwest Territories.

Some very large ecosystems are entirely unrepresented. Interesting enough, some of the largest ecosystems that are unrepresented are in Ontario and Quebec.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Can you give some examples, please?

Mr. Fulton: If you get into some of the Great Lakes zones, there has been an attempt to try to gather enough, jointly with the province... Again, it really does come back to political will.

[*Translation*]

politiciens, mais auprès du secteur des ressources et de la population. La population s'est dit qu'une décision avait été prise, non pas une décision libérale, néo-démocrate ou conservatrice, mais bien une décision de la plus haute instance morale au pays.

Vu que cette proposition est basée sur des données scientifiques et qu'elle a été adoptée par la seule instance morale mondiale que nous avons, c'est-à-dire les Nations unies, et appuyée par le premier ministre et ensuite adoptée par le Cabinet, la prochaine mesure naturelle à prendre pour la mettre en oeuvre est à mon avis un vote à la Chambre.

Le président: Merci, monsieur Fulton. Monsieur Milliken, avez-vous des questions?

M. Milliken (Kingston et les Îles): Vous dites que cette motion est concise et claire. Elle me pose vraiment un problème. Combien y a-t-il d'écosystèmes au Canada?

M. Fulton: Nous avons 39 régions biologiques naturelles ou écosystèmes, et seulement 21 de ces derniers sont représentés dans le réseau des parcs nationaux. Il est assez facile de prendre l'énorme réseau naturel comme le Canada... et il existe des définitions d'un écosystème. En général, chacun des 39 écosystèmes comprend d'une façon ou d'une autre soit un important réseau de lacs, une ligne de partage des eaux naturelles, une cordillère naturelle, une zone de plaines côtières naturelles ou une zone marine naturelle.

M. Milliken: Tous les intervenants s'entendent-ils sur ce chiffre de 39, ou certains disent-ils qu'en fait des écosystèmes mineurs ou plus petits ne sont pas compris dans ce nombre?

M. Fulton: Non, ils sont tous parfaitement d'accord. En fait, au début du siècle, les scientifiques se sont entendus sur le nombre total d'écosystèmes dans le monde.

M. James (Sarnia—Lambton): Comme M. Milliken, je ne savais pas combien il existait d'écosystèmes ni en quoi ils consistaient. Je vous remercie donc de nous l'avoir expliqué, monsieur Fulton. Vous dites que 21 sont représentés. Y a-t-il des écosystèmes dont aucune partie n'a été désignée?

M. Fulton: Oui. En ce moment, nous avons 34 parcs nationaux dans ces 21 écosystèmes. La raison pour laquelle nous en avons plus, par exemple, c'est que dans des provinces comme l'Alberta, ils sont beaucoup représentés. L'Alberta compte environ 54,000 kilomètres carrés de grands parcs nationaux comme ceux de Banff et de Jasper, que tout le monde connaît. Certains d'entre eux sont très importants, comme Wood Buffalo, le plus grand parc national dont 8/10 se trouvent en Alberta et 2/10 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Certains écosystèmes très importants ne sont absolument pas représentés. Il est intéressant de noter que certains des plus grands écosystèmes qui ne sont pas représentés se trouvent en Ontario et au Québec.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Pouvez-vous nous donner des exemples?

M. Fulton: Dans la région des Grands Lacs, on a tenté de réunir suffisamment, avec la province... Encore une fois c'est une question de volonté politique.

[*Texte*]

• 1545

Interestingly enough, the public were polled in 1987 in the most extensive Gallup poll ever done on public opinion on resource issues, and one of the core parts of the polling was on wilderness values. The highest single ranking ever found on an issue was found on wilderness. Ninety-six percent of Canadians were prepared to pay considerable amounts of money and give up considerable numbers of things.

There were questions about whether you would give up your summer cottage if you knew it was going to be in a national park. You would not think that would get very high ranking, and of course it is not something sought under the National Parks Act. Generally, it is grandfathered; it stays within your family. You cannot sell it but it is grandfathered in. That also received extremely high ranking, so we know Canadians are eager to do this, and we are losing our opportunity to do it.

Two years ago a very thorough study was done for the Cabinet. It was a task force study on how much time we have to complete the national park system. It is presently Cabinet policy to complete the national park system by the year 2000. Simply permutating on those 18 major ecosystems in Canada that have no representation, if we do not do this by the year 2000, the rate at which they are being taken up for roads, timber licences, all of these other things, we will have given up our opportunity to find a piece.

All you look for in those ecosystems is a representative piece. If there is a lot of bluebirds or polar bears or a lot of certain kinds of life systems within that area you try to draw the line so that you either have a breeding area, a nesting area, or a feeding area—something that protects the largest number of indigenous species to that ecosystem.

So the time is running out very quickly to do it. Albeit about 80% of the parks on earth have been designated since 1970, Canada's first park, Banff, was only created in 1885, the same year as Yellowstone. It requires considerable vision and forethought to set these areas aside.

One always assumes there are some minions hidden somewhere who are doing this. But without the moral authority of Parliament, no matter how good your Minister of Environment is, in my experience it simply cannot be done without the authority of a chamber. Every single one of our provincial parks and all of our national parks have required the moral authority of the House to be created.

Mr. James: How much of this objective will be satisfied by the national park objective by the year 2000?

Mr. Fulton: Considerably, in that the feds found, as I pointed out with these figures, there are 182,000 square kilometres of national park and only 138,000 square kilometres of provincial and territorial park. The feds have

[*Traduction*]

Il faut remarquer qu'en 1987 la maison Gallup a procédé au plus vaste sondage d'opinion publique qui ait jamais été fait sur la question des ressources naturelles et l'une des parties principales du sondage portait sur les valeurs associées à la nature. C'est la question de la préservation de la nature qui a reçu les meilleurs notes que l'on n'ait jamais accordées au cours d'un sondage. Quatre-vingt-seize p. 100 des Canadiens étaient prêts à payer des montants considérables et à abandonner beaucoup de choses pour la préserver.

Il était demandé par exemple aux enquêtés de dire s'ils étaient prêts à abandonner leur chalet d'été s'ils apprenaient qu'un parc national allait se créer aux alentours. On peut penser qu'une telle question n'appellera pas des réactions très positives et bien entendu ce n'est pas quelque chose que l'on cherche à obtenir au moyen de la Loi sur les parc nationaux. En règle générale, il y a un droit de suite; ça reste dans la famille. On ne peut pas vendre la propriété, mais l'on conserve un droit acquis. Là aussi, les réponses ont été extrêmement positives; nous savons donc que les Canadiens sont prêts à le faire et nous laissons passer cette chance.

Il y a deux ans, une étude très poussée a été faite pour le compte du Cabinet. Un groupe d'étude s'est penché sur le temps qu'il nous fallait pour terminer notre réseau des parcs nationaux. À l'heure actuelle, la politique du Cabinet consiste à teminer le réseau des parcs nationaux avant l'an 2000. Pour revenir à ces 18 grands écosystèmes qui ne sont pas représentés par un parc au Canada, si nous ne le faisons pas avant l'an 2000, au rythme où les routes se contruisent, où l'on accorde des licences d'exploitation forestière, etc., il n'en restera plus rien.

Tout ce que l'on veut, c'est une parcelle représentative de ces écosystèmes. S'il y a de nombreux merles bleus, de nombreux ours polaires ou différentes espèces dans un écosystème donné, on s'efforce de tracer la ligne de démarcation pour avoir quelque chose comme une zone de reproduction, une zone de nidification ou une zone d'alimentation—quelque chose qui protège le plus grand nombre possible d'espèces propres à cet écosystème.

Le temps joue donc contre nous. Il est vrai qu'environ 80 p. 100 des parcs dans le monde ont été créés depuis 1970, mais le premier parc canadien, celui de Banff, n'a été créé qu'en 1885, soit la même année que celui de Yellowstone. Il faut beaucoup de prévoyance et une vision de l'avenir pour mettre de côté ce genre d'espace.

On pense qu'il y a toujours quelque part un homme de main pour s'en charger. Toutefois, sans l'autorité du Parlement, quelle que soit la compétence de votre ministre de l'Environnement, je sais par expérience qu'on ne peut y parvenir sans l'autorité d'une assemblée législative. Chacun de nos parcs provinciaux et tous nos parcs nationaux ont nécessité l'autorité morale de la Chambre lors de leur création.

M. James: Jusqu'à quel point cet objectif sera-t-il atteint si l'on mène à bien le projet des parcs nationaux avant l'an 2000?

M. Fulton: Une part considérable, puisque le gouvernement fédéral s'est aperçu, comme je l'ai signalé avec ces chiffres, qu'il y a 182,000 kilomètres carrés de parcs nationaux et seulement 138,000 kilomètres carrés de parcs

[*Text*]

generally been much more I guess "generous" is the right word. Even though it means acquiring the rights to some provincial and territorial lands, the feds have gone a long way, for example, in providing for what often is not done with provincial parks; that is, not only is there a guarantee locally for employment but also economic development guarantees often go to the province or to the territory in affiliation with a national park.

So there are things the feds do and can do that the provinces do not. But this task clearly requires federal leadership. It simply will not be done if this chamber does not do it.

The Chairman: Thank you, Mr. Fulton.

Mr. Fulton: I did not know Angus was here.

Mr. Angus: You never know when a whip is going to show up.

Mr. Fulton: He came here to see me.

Mr. Angus: I heard rumours you were alive.

Mr. Fulton: I was in Yellowknife.

Mr. Milliken: Innocently, innocently...

Mr. Angus: He was not there with my permission.

Mr. Fulton: If he does not vote in favour of being votable, one of you tell me.

The Chairman: Thank you very much. The committee will now go *in camera* to discuss and make a decision on Mr. Fulton's motion, M-330.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral a de manière générale été bien plus «généreux», je pense que c'est le mot. Même s'il a fallu pour cela acquérir des droits sur certaines terres provinciales et territoriales, le gouvernement fédéral a largement contribué, par exemple, à réaliser ce que bien souvent ne font pas les parcs provinciaux; c'est-à-dire, non seulement offrir une garantie d'emplois au niveau local, mais aussi un développement économique qui souvent profite à la province ou au territoire sur lequel se trouve le parc national.

Il y a donc des choses que le gouvernement fédéral peut faire et réussit à faire alors que les provinces ne le font pas. Mais il faut évidemment que le gouvernement fédéral fasse pour cela preuve d'un esprit d'initiative. Ça ne se fera tout simplement pas si cette chambre ne s'en charge pas.

Le président: Je vous remercie, monsieur Fulton.

M. Fulton: Je ne savais pas qu'Angus était là.

M. Angus: On ne sait jamais quand le whip va se montrer.

M. Fulton: Il est venu pour me voir.

M. Angus: J'ai entendu dire que vous étiez vivant.

M. Fulton: J'étais à Yellowknife.

M. Milliken: En toute innocence...

M. Angus: Il n'y était pas avec mon autorisation.

M. Fulton: S'il ne vote pas en faveur du vote, vous me le direz.

Le président: Je vous remercie. Le comité va maintenant siéger à huis clos pour se prononcer sur la motion M-330 de M. Fulton.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Thursday, May 30, 1991:

From the House of Commons:

Marlene Catterall;
Len Taylor;
John Harvard;
Guy Arseneault;
Chris Axworthy;
Bill Blaikie;
Dawn Black.

Monday, June 3, 1991:

From the House of Commons:

Jim Fulton.

TÉMOINS

Le jeudi 30 mai 1991:

De la Chambre des communes:

Marlene Catterall;
Len Taylor;
John Harvard;
Guy Arseneault;
Chris Axworthy;
Bill Blaikie;
Dawn Black.

Le lundi 3 juin 1991:

De la Chambre des communes:

Jim Fulton.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
KC44
M16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Monday, September 30, 1991

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le lundi 30 septembre 1991

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la Gestion de la Chambre

RESPECTING:

Terms of Reference of the Sub-committee pursuant to S.O. 92(1)

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité en conformité de l'article 92(1) du Règlement

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 23 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24133

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Micheline Rondeau–Parent

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Micheline Rondeau–Parent

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, SEPTEMBER 30, 1991
(4)

[*Text*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:39 o'clock p.m. this day in room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Committee present: Iain Angus, Ken James, Charles Langlois, and Peter Milliken.

In attendance: From the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel: Djénane Boulad and Sidney Fisher, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Guy Arseneault, Chris Axworthy, Les Benjamin, Don Blenkarn, David Walker, and Mary Clancy.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established by random draw on Tuesday, September 24, 1991.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 4:47 o'clock p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee.

At 5:03 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 1991
(4)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 39, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Iain Angus, Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Aussi présents: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Djénane Boulad et Sydney Fisher, conseillers juridiques.

Témoins: De la Chambre des communes: Guy Arsenault, Chris Axworthy, Les Benjamin, Don Blenkarn, David Walker et Mary Clancy.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède aux choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été fixé par tirage au sort le mardi 24 septembre 1991, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés un à un et entendus séparément par le Sous-comité.

À 16 h 47, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu,—Qu'un projet de rapport sur les affaires qui feront l'objet d'un vote, soit présenté au Comité.

À 17 h 03, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, September 30, 1991

• 1541

The Chairman: Order, please.

Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre: nous ferons le choix des affaires devant faire l'objet d'un vote aujourd'hui lundi, le 30 septembre 1991. Nous avons devant nous six items à considérer, les projets de Loi C-211, C-261, C-251, C-238, C-282 et la motion M-540.

J'aimerais inviter M. Guy Arseneault qui a déposé le projet de Loi C-211, à prendre la parole. Je demanderais à M. Arseneault de faire sa présentation au Comité. Une période d'à peu près cinq à six minutes vous est allouée. Les membres du Sous-comité qui sont MM. James, Milliken et Angus vous poseront des questions et ensuite délibèreront à huis clos pour décider si le projet de loi est votable ou non.

Mr. Guy Arseneault, MP (Restigouche—Chaleur): Colleagues, Bill C-211 is very self-explanatory and I am sure you all have copies. The bill is to amend the Unemployment Insurance Act in order to allow persons in temporary service to community as jurors or emergency workers to collect UI benefits and not be disqualified from receiving them.

The best way of explaining that proposal is to give you a case that took place in New Brunswick, since which time a number of cases have been occurring throughout Canada, a more notable one being in Nova Scotia.

Last year between November 13 and 24 a first-degree murder trial was held in New Brunswick, at which time a person who was laid off from work and collecting UI benefits was selected to act on the jury. This lady spent two weeks on a jury and because she was not out looking for work she was classified as unavailable for work and could not then collect UI benefits. At the same time, as you know, one has no choice but to serve on a jury when requested to do so. She could not look for work because she did not have the time to look for work; she could not go for interviews and could not answer any phone calls, so when she did fill out her UI cards she was refused benefits.

The same thing happened in Nova Scotia shortly after that time. One of the judges there went as far as to say that the law was very stupid and very dumb, in bold print in Nova Scotia.

The same thing applies to emergency service. For instance, if a state of emergency was declared in a community and citizens were forced to go and fight a fire, such as in the Baie Comeau area, for instance, last time, and if someone was on unemployment insurance and was forced to fight that fire for two, three, or four weeks—in Baie Comeau it lasted all summer—they would not be eligible for UI benefits because they were not available for work. So we want that policy to be changed.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 30 septembre 1991

Le président: La scéance est ouverte.

Sub-Committee on Private Members' Business: Selection of Votable Items for Monday, September 30, 1991. We have six items before us, Bills C-211, C-261, C-251, C-238, C-282 and motion M-540.

I would like to call upon Mr. Guy Arsenault who tabled Bill C-211. I would ask Mr. Arsenault to make his presentation to the committee. The time alloted to you is five to six minutes. The members of the sub-committee, Mr. James, Mr. Milliken and Mr. Angus, will ask you questions and then they will decide in camera whether or not your bill is a votable item.

M. Guy Arseneault (député de Restigouche—Chaleur): Chers collègues, ce projet de loi C-211 s'explique de lui-même et je suis certain que vous en avez tous un exemplaire. Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre aux personnes qui font du service communautaire temporaire en tant que jurés ou membres d'équipes d'urgence de continuer à percevoir les prestations d'assurance-chômage, de ne pas être disqualifiés.

Le meilleur moyen de vous expliquer la chose est de vous citer un exemple de ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick, et d'ailleurs il y a eu depuis bien d'autres événements semblables dans tout le Canada, le plus notoire étant survenu en Nouvelle-Écosse.

L'année dernière, entre le 13 et le 24 novembre, il y a eu un procès pour meurtre au Nouveau-Brunswick. Une dame ayant perdu son emploi et touchant les prestations d'assurance-chômage a été choisie comme jurée. Elle a été jurée pendant deux semaines et comme elle n'a pas cherché d'emploi pendant ces deux semaines, elle a été considérée comme n'étant pas disponible pour le marché du travail et a perdu ses droits à l'assurance-chômage. Comme vous le savez, nous n'avons pas le choix quand nous sommes appelés à servir comme jurés. Elle ne pouvait pas chercher de travail car elle n'avait pas le temps de chercher du travail; elle ne pouvait pas passer d'entrevues, elle ne pouvait pas répondre aux appels téléphoniques, si bien que lorsqu'elle a rempli sa carte d'assurance-chômage, on lui a refusé les prestations.

La même chose est arrivée peu de temps après en Nouvelle-Écosse. Un des juges concernés a été jusqu'à dire dans un article que la loi était stupide et idiote.

La même chose s'applique aux services d'urgence. Par exemple, si l'état d'urgence est déclaré dans une localité et que les citoyens doivent combattre un incendie, comme cela s'est passé dans la région de Baie Comeau, par exemple, si un prestataire d'assurance-chômage doit combattre un incendie pendant deux, trois ou quatre semaines—à Baie Comeau la lutte a duré tout l'été—il perd ses droits à l'assurance-chômage pour ne pas avoir été disponible pendant cette période pour du travail. Nous voulons que la politique soit changée.

[*Texte*]

The same thing would have happened if we look at the flood situation in British Columbia, because a state of emergency would have been declared and we would have needed assistance. Those who were on UI benefits would not be eligible to continue to receive those benefits.

In making his statement that the law was stupid and dumb, the judge in Nova Scotia did go on to excuse nine jurors because they were on unemployment insurance. He just went through the court and asked how many were receiving UI benefits. They raised their hands and he dismissed those nine people. So these people are, in a way, being punished by the act as it is now.

It is hoped that this bill will rectify the situation, and I would ask that through your social conscience, we allow the bill to be votable. I hope I will receive unanimous consent on it in the House on the changes.

• 1545

The Chairman: Thank you, Mr. Arseneault. Mr. Angus.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Mr. Arseneault, my questions may sound like they are negative, but I support the principle of what you're trying to do.

In the proposed paragraph 14.(d), "serving temporarily as a result of an emergency. . .", nowhere in there is a qualifier that would separate out those who are forced to work in an emergency at no pay from those from my neck of the woods who spend most of their summer earning good wages as firefighters for the Ministry of Natural Resources.

Is there something else in the Unemployment Insurance Act that would basically allow for those who are getting a token—such as jury service, for which I understand there is a token payment—or just a token payment. . .? Is there a separation in the act to allow those who are getting paid not to be part of this particular amendment, and those who are required to work for free to be included?

Mr. Arseneault: We are referring to people who are on UI benefits, so if they are fighting a fire and getting paid, they are actually at work. We are talking here about volunteers—forced volunteers, I guess. I can only speak for New Brunswick because, coming from there, I am more knowledgeable about that situation. But in the province of New Brunswick jurors were getting a token sum of money. That was for expenses only, and as such, it was not considered as payment for work. You were not really at work. Otherwise, you could have claimed those days as work and collected the difference in UI benefits, but you can't even do that; it's claimed as expenses. Since then the province of New Brunswick has cut out that token payment as well.

Mr. Angus: You indicated that you hoped there would be unanimous consent in the House to allow it to go through. Have you canvassed colleagues in all three parties to get a sense of whether this would be agreeable to all three

[*Traduction*]

La même chose arriverait en cas d'inondation, par exemple en Colombie-Britannique. Si l'état d'urgence était décrété, il serait fait appel aux volontaires. Les prestataires d'assurance-chômage perdraient alors leurs droits.

Après avoir dit que la loi était stupide et idiote, ce juge de Nouvelle-Écosse a excusé neuf jurés parce qu'ils étaient au chômage et touchaient des prestations. Il a simplement demandé à ceux et celles qui touchaient des prestations d'assurance-chômage de lever la main et il a renvoyé ces neuf personnes. Donc, d'une certaine manière, ces personnes sont pénalisées par la loi actuelle.

Nous espérons que ce projet de loi rectifiera la situation, et je fais appel à votre conscience sociale pour que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. J'espère que ces changements auront le consentement unanime de la Chambre.

Le président: Merci, monsieur Arseneault. Monsieur Angus.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur Arseneault, mes questions vous sembleront peut-être négatives mais j'appuie le principe de ce que vous proposez.

Dans votre projet d'alinéa 14.(d), «soit qu'il servait la collectivité, temporairement, en raison d'un sinistre. . .», rien ne sépare ceux qui sont obligés par les circonstances à participer gratuitement à un effort communautaire de ceux qui, dans ma région boisée, passent la majorité de leur été à gagner un bon salaire en luttant contre les incendies pour le ministère des Ressources naturelles.

Y a-t-il quelque chose d'autre dans la Loi sur l'assurance-chômage qui prévoie le cas de ceux qui touchent un salaire symbolique—par exemple les jurés, sauf erreur, touchent un salaire symbolique—ou simplement une indemnité symbolique. . .? Y a-t-il une disposition dans la loi qui permette de faire la distinction entre ceux qui sont payés, et qui ne seraient donc pas couverts par votre amendement, et ceux qui sont obligés de faire ce travail gratuitement?

M. Arseneault: Il s'agit de prestataires d'assurance-chômage si bien que s'ils luttent contre un incendie et qu'ils sont payés, ils sont considérés comme travaillant. Nous parlons ici de volontaires—de volontaires forcés, je suppose. Je ne peux trouver d'exemple que pour le Nouveau-Brunswick car je suis de cette province et c'est la situation donc que je connais le mieux. Au Nouveau-Brunswick, les jurés touchent une somme d'argent symbolique. Mais c'est seulement pour couvrir leurs frais et en tant que tel cela n'est pas considéré comme un salaire. Ils ne travaillent donc pas vraiment. Autrement, ils pourraient réclamer ces journées comme travaillées et percevoir la différence sous forme de prestations d'assurance-chômage, mais ce n'est même pas possible; c'est considéré comme des frais. Depuis, le Nouveau-Brunswick a même supprimé ces versements symboliques.

M. Angus: Vous nous avez dit espérer obtenir le consentement unanime de la Chambre. Avez-vous contacté des collègues dans les trois partis pour le confirmer et vous assurer d'une utilisation minimum du temps imparti aux

[*Text*]

parties, and therefore could use minimal House time in private members' business? I am thinking particularly of those who have responsibilities for unemployment insurance legislation, either critics or ministers.

Mr. Arseneault: I have talked to some members, not with specific responsibilities but from different parties. They seemed to indicate that the bill has a fair amount of support in Justice. Our lead critic for employment and immigration is actually in contact with the minister's office on this issue, but I don't have a response from him yet.

Mr. Angus: If that agreement was forthcoming, you would be quite prepared to see a minimal amount of debating time and speedy passage if at all possible.

Mr. Arseneault: Exactly. I don't want to stand up in the House and make a show of it or this or that. If it was passed unanimously, that would be a plus as far as I'm concerned. I am not looking for a long debate.

Mr. James (Sarnia—Lambton): I am coming somewhat from the same place as Mr. Angus. While I have some positive feeling about what you're trying to do, I am wondering about being so specific and yet being so general in proposed paragraph 14.(d). I was wondering how there could be possible misuse of the situation there: "temporarily as a result of an emergency. . .".

I understand from Mr. Angus's question that when they are paid a token to do this and then suffer unemployment insurance loss. . .I guess I am concerned. You mention a:

> firefighter, flood control worker, rescue worker, provider of food or shelter or other such worker for the community.

I don't know whether such a worker—

Mr. Arseneault: We don't really know either, but it would give some flexibility to the case worker to look at that case and interpret the rule. Once it went to a judge, if the ruling went against someone and it was appealed, then we'd get a final ruling, as they do in the courts.

I should explain a little more detail. If a person is working at fighting a fire and he is paid, even if it is a token amount, if it's considered work, which it isn't now—it's not considered work; you're not at work now, on an emergency basis—then that amount you gain would be subtracted from the benefit you would get.

• 1550

Mr. James: I understand that.

Mr. Arseneault: The same thing happens with jury duty, but the problem is that jury duty is not considered work. If you are getting any money as such, it is just for expenses, so it's not really work. So you are disqualified from any benefits while you are not available for work. That's the key.

[*Translation*]

affaires émanant des députés? Je pense tout particulièrement à ceux qui ont la responsabilité des dossiers législatifs d'assurance-chômage, qu'il s'agisse des critiques ou des ministres.

M. Arseneault: J'en ai parlé à certains députés, sans responsabilités spécifiques mais appartenant à différents partis. Il m'a semblé que ce projet de loi avait leur soutien. Notre porte-parole principal pour l'emploi et l'immigration est actuellement en contact avec le bureau du ministre au sujet de cette question, mais je n'ai pas encore de réponse.

M. Angus: Si cet accord était conclu, vous seriez tout à fait disposé à ce qu'un minimum de débat lui soit consacré et qu'il soit adopté le plus rapidement possible.

M. Arseneault: Exactement. Je ne veux pas en faire un cheval de bataille à la Chambre, pas du tout. S'il était adopté à l'unanimité, ce serait encore mieux pour moi. Je ne veux pas de long débat.

M. James (Sarnia—Lambton): Ma réaction est un peu la même que celle de M. Angus. Bien qu'instinctivement je sois favorable à ce que vous proposez, je me demande pourquoi vous êtes aussi spécifique tout en étant aussi général à l'alinéa 14.(d). Je me demande quel risque d'abus vous incite à dire: «soit qu'il servait la collectivité, temporairement, en raison d'un sinistre. . .».

Si j'ai bien compris la question de M. Angus, quand ils reçoivent un paiement symbolique pour ce service et qu'ils perdent ensuite leurs prestations d'assurance-chômage. . . Cela me gêne un peu. Vous dites:

> en tant que participant à la lutte contre un incendie ou une inondation, à des opérations de sauvetage, à la fourniture de vivres ou de logement ou à d'autres activités de ce genre au profit de la collectivité.

Je ne sais si ce genre d'activités. . .

M. Arseneault: Nous ne le savons pas non plus vraiment, mais cela donnerait une certaine latitude d'interprétation à l'agent chargé du dossier. Si un juge en décide autrement, il peut y avoir appel puis décision définitive comme devant les tribunaux.

Je devrais peut-être être un peu plus explicite. Si une personne participe à la lutte contre un incendie et qu'elle est payée, même si c'est une somme symbolique, si c'est considéré comme un travail, et à l'heure actuelle cela ne l'est pas—ce n'est pas considéré comme du travail; vous n'êtes pas considéré comme travaillant lorsque vous participez à une telle activité—ce montant serait soustrait de votre prestation.

M. James: Je comprends.

M. Arseneault: Et c'est la même chose pour les jurés, si ce n'est qu'on n'estime pas les fonctions de juré comme étant un travail. Et si un juré perçoit une quelconque rémunération, c'est uniquement au titre de ses dépenses et non comme rémunération d'un travail. Donc, on n'a droit à aucune compensation, bien que l'on ne puisse se présenter au travail. Voilà le fond du problème.

[*Texte*]

We are trying to make it so that you are at work whether as a volunteer or not. At least you can get your UI benefits. If you are getting money from somewhere else, you still have to claim this amount of money on your form.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): I have no questions.

The Chairman: I would like now like to invite Mr. Axworthy on Bill C-261.

Mr. Chris Axworthy, MP (Saskatoon—Clark's Crossing): As you will be aware, the purpose of this bill is really twofold, to legalize voluntary euthanasia under certain circumstances and also to protect doctors who assist in euthanasia-like situations.

You already responded positively to Mr. Wenman's bill, which deals just with the participation of physicians in euthanasia, and that was moved to committee last week. This bill would enable a more wide-ranging discussion of euthanasia itself and the permissibility within our society of euthanasia. Over the last year or so there has been a number of well-publicized cases in which euthanasia has taken place. The legal situation is uncertain both for physicians and for those who wish to choose when to end their lives when they are suffering from a medical condition, for example, which will not improve and for which there is no effective treatment. Often these people are in considerable pain and discomfort with no expectation of resolution.

You will sometimes hear from physicians that all pain is controllable, and this is not in fact the case. At least 5% of people die in pain which cannot be controlled, and that might be one group of people who might wish to choose to end their life in a particular way and die with dignity.

So the bill basically provides people with a choice whether, in circumstances in which their medical condition is irreversible, to choose euthanasia rather than to continue to live.

This is not necessarily something that should be paid a great deal of attention to, but the Gallup Poll have been conducting inquiries into this issue for quite some time. They ask a rather old-fashioned question: when a person has an incurable disease that causes great suffering, should a competent doctor be allowed by law to end the patient's life through mercy killing if the patient has made a formal request in writing?

It is the mercy killing part which is a bit old-fashioned. Seventy-eight percent of the respondents answered yes to that question. Fourteen percent answered no. I think there are suggestions of overwhelming support for the opportunity for people to make a choice in certain limited circumstances on when and how to end their life.

In addition, I noticed the United Church last week or the week before also came out in support of some form of voluntary euthanasia.

So I think there is a good deal of interest and a good deal of support in the notion. In contrast with Mr. Wenman's bill, it would take the debate much more into a debate about euthanasia.

[*Traduction*]

Nous essayons de faire en sorte qu'on considère que ces personnes sont au travail, quelles soient ou non bénévoles, et qu'elles puissent au moins retirer leur indemnité de chômage. Si elles sont rémunérées d'une façon ou d'une autre, elles auront encore à réclamer ce montant en remplissant leur formule.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Je n'ai pas de question.

Le président: Je vais à présent passer la parole à M. Axworthy à propos du projet de loi C-261.

M. Chris Axworthy (député Saskatoon—Clark's Crossing): Comme vous le constaterez, ce projet de loi a, en fait, deux objectifs: légaliser l'euthanasie volontaire dans certaines circonstances et protéger les médecins qui apportent leur assistance dans des situations s'apparentant à des actes d'euthanasie.

Vous avez déjà réagi positivement au projet de loi de M. Wenman, qui se limite à l'intervention des médecins dans les actes d'euthanasie, et qui a été référé en comité la semaine dernière. Ce projet de loi devrait favoriser un débat plus large sur l'euthanasie elle-même et sur son acceptation par notre société. On a beaucoup parlé des quelques cas d'euthanasie qui se sont produits au cours des quelque 12 derniers mois. Sur le plan juridique, la situation est floue, tant pour le médecin que pour ceux qui veulent qu'on mette fin à leurs jours, par exemple en cas de souffrances dues à une maladie, quand il n'y a aucune chance d'amélioration et qu'il n'existe pas de traitement efficace. Le plus souvent, ces malades souffrent beaucoup et n'ont aucun espoir de guérison.

Il n'est pas rare d'entendre les médecins dire qu'il est possible de contrôler n'importe quelle douleur, ce qui n'est pas le cas. Cinq pour cent au moins des mourants décèdent dans des douleurs ne pouvant être contrôlées, et l'on peut fort bien imaginer que les personnes appartenant à ce groupe désirent mettre un terme à leurs jours d'une façon particulière et mourir dignement.

Ce projet de loi a donc pour objet de permettre aux gens de faire un choix, autrement dit d'opter pour l'euthanasie, quand elles sont atteintes de maladies incurables.

Ce n'est pas forcément le type de sujet qui mériterait une grande attention, mais il se trouve que la firme Gallup effectue des sondages à ce sujet depuis un certain temps déjà. La question posée est plutôt vieux jeu: dans le cas d'une personne atteinte d'une maladie incurable lui occasionnant de grandes souffrances, la loi devrait-elle permettre à un médecin compétent de mettre un terme à ses jours par l'euthanasie, si cette personne en a formellement exprimé le voeu par écrit?

En fait, c'est ce mot anglais de «mercy killing» qui est un peu dépassé. Quoi qu'il en soit, 78 p. 100 des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative à cette question. Quatorze pour cent seulement ont répondu non. Ce taux de réponses permet de croire que les Canadiens sont largement favorables à la notion de choix dans la façon de mettre un terme à ses jours, dans certaines circonstances bien précises.

De plus, j'ai remarqué, la semaine dernière ou la semaine précédente, que l'Église Unie s'était prononcée en faveur d'une certaine forme d'euthanasie volontaire.

Cette question semble donc soulever beaucoup d'intérêt et bénéficier de beaucoup d'appui. Par rapport à celui présenté par M. Wenman, le projet de loi C-261 orienterait beaucoup plus le débat sur la question de l'euthanasie.

[*Text*]

Mr. Angus: First of all, I have a technical question for you. I notice on page 2 under the application for administration of euthanasia, a person over 18 can make their own application to the referee. Persons under 18 with the written consent of their parents or legally appointed guardians can make written application. What about infant children?

Mr. Axworthy: Do you mean children who are unable to write, for example?

Mr. Angus: I am talking about an 18-month old baby.

Mr. Axworthy: They would not be covered by this. The underlying feature of the proposal is that people make a choice. If you are incapable of making a choice, then you are not going to be in a position of being able to utilize this legislation.

• 1555

Mr. Angus: You mentioned that Mr. Wenman's companion legislation is already before committee. Do you envisage a fair bit of public consultation and debate? Is this the kind of thing that really should go out through a committee of this House for extensive input from people in everyday walks of life?

Mr. Axworthy: I think there is a great deal of interest in it, from the medical profession who have studied this matter and from those groups who support the notion and, indeed, those groups, of course, who don't support the notion. In addition, there is a bill in the Ontario legislature to legalize living wills which are of somewhat nebulous legality at the moment, and also there are initiatives in other provinces, in Manitoba in particular. I think there is a good deal of interest that would be worth exploring as widely as possible.

Mr. Angus: A final question to you. It is one I ask everybody: do you have any sense of whether you have the support of colleagues in other parties, and to what degree?

Mr. Axworthy: I have had discussions with Mr. Wenman, who has had quite wide-ranging discussions with others in the House. The fact that his bill moved forward, I think, is perhaps a good indication, and there is interest and support from other groups outside, so we will be working on that in the meantime. With the lottery that is in private members' bills, I wasn't entirely sure what the chances were of it being drawn, but we have had consultation with different groups. I have to do some work with the Liberals. That's basically what I have left to do.

Mr. Milliken: I wonder, Mr. Axworthy, in light of the fact that Mr. Wenman's bill has got to this committee, have you considered the possibility of not reading this bill a second time but referring the subject-matter to the same committee so that it could be studied with the other bill?

[*Translation*]

M. Angus: J'aimerais tout d'abord vous poser une question d'ordre technique. En page 2, à la rubrique traitant de la demande d'administration de l'euthanasie, il est dit que toute personne de plus de 18 ans peut faire une demande à l'arbitre et que les adolescents de moins de 18 ans peuvent également faire une demande écrite, avec le consentement écrit de leurs parents ou de leur tuteur légal. Qu'advient-il des enfants?

M. Axworthy: Voulez-vous parler des enfants qui ne sauraient pas écrire?

M. Angus: Disons, un bébé de 18 mois.

M. Axworthy: Son cas ne serait pas visé par la loi. La condition sous-jacente de cette proposition, c'est que les gens doivent être en mesure de faire un choix. Dans la négative, elles ne pourront se prévaloir des dispositions de ce texte de loi.

M. Angus: Vous avez dit que le projet de loi complémentaire de M. Wenman avait déjà été référé en comité. Vous attendez-vous à ce que ce projet de loi fasse l'objet d'une importante consultation publique et d'un long débat? Est-ce le genre de question que l'on devrait soumettre à un comité de cette Chambre et qui devrait donner lieu à des interventions massives de la part de particuliers représentant toutes les strates de la société canadienne?

M. Axworthy: Je crois que cette question soulève beaucoup d'intérêt de la part de la profession médicale qui s'est penchée sur le sujet, des groupes qui appuient ce concept et, bien sûr, des groupes qui y sont opposés. En outre, l'assemblée législative ontarienne étudie actuellement un projet de loi destiné à légaliser le testament biologique qui, pour l'instant, est encore dans un brouillard juridique, sans compter les quelques initiatives envisagées par d'autres provinces, au Manitoba en particulier. Oui, je crois que l'intérêt est grand et qu'il vaudrait la peine d'explorer cette question de la façon la plus vaste possible.

M. Angus: Une dernière question, une que je pose à tout le monde: estimez-vous que vous bénéficiez de l'appui de collègues d'autres partis, et si oui, dans quelle mesure?

M. Axworthy: Je me suis entretenu avec M. Wenman, qui a lui-même eu des entretiens avec nombre de députés. Et puis, le fait que ce projet de loi ait avancé d'un cran est de bon augure; puis, des groupes extérieurs sont également intéressés par cette question et appuient le projet de loi; quant à nous, nous y travaillerons dans le même temps. Vous savez, avec la loterie que représente le dépôt d'un projet de loi privé, je n'étais pas sûr de mes chances d'être tiré au sort, mais nous n'en avons pas moins eu des consultations avec divers groupes. Il me reste à voir les libéraux, et c'est essentiellement tout ce que j'ai à faire.

M. Milliken: Monsieur Axworthy, étant donné que le projet de loi proposé par M. Wenman a été renvoyé devant ce comité, avez-vous envisagé la possibilité de ne pas faire une deuxième lecture de ce projet de loi, mais plutôt de le renvoyer devant ce même comité, de sorte à ce qu'il puisse être étudié en même temps que l'autre projet de loi?

[*Texte*]

Mr. Axworthy: It depends on how wide-ranging the discussion in the committee of Mr. Wenman's bill is. His proposal is merely to protect physicians from criminal liability should they assist in an act of euthanasia. It presupposes that euthanasia will be acceptable and legal and that there will not be any underlying problems, either under provincial legislation or federal about the act itself.

Now, I'm not sure that the debate or discussion on his bill will be as wide-ranging as that.

Mr. Milliken: I know. That's why I wondered if—

Mr. Axworthy: If it was, then it seems to me it would make some sense to put it together. But I'm not sure, I don't think that was his plan, and it may not be the committee's plan to open the discussion up so widely. His is a sort of one step and mine is the two steps.

Mr. Milliken: Yes. That is why I wondered if we sent this to a committee, it forces the committee to look at the entire issue and come back with a bill. The bill could incorporate parts of yours or not, depending on the committee's view, and would that not be a way of solving this without getting into a protracted debate and vote on principle on this bill in the House? I think the principle of this goes a good deal farther than Mr. Wenman's does.

Mr. Axworthy: I guess it depends on how you feel about spending some more time discussing the actual issue and the subject-matter of euthanasia. It does seem to me, from the public support in response to the Gallup and other things, that it would be worth while spending a little bit of time on the issue itself. It is in one sense a controversial issue, but because of the overwhelming support I'm not sure that it is. But it is nonetheless a sensitive issue, and I think it would be worthwhile moving the matter along through that wider and longer debate than to just fold it into the committee of Mr. Wenman's bill.

The Chairman: Thank you, Mr. Axworthy.

Mr. Benjamin on Bill C-251. You have about five minutes to convince the committee that your arguments are good ones and then they will ask you questions.

Mr. Les Benjamin, MP (Regina—Lumsden): I would not be here if I didn't have good ones, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, the purpose of this bill is to correct an injustice that is some 45 years old. As you will know from the contents of the bill, which is a short bill, it has to do with the merchant navy veterans who served during World War I, World War II, and the Korean War. I doubt if there are any still alive from World War I.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Cela dépendra de la profondeur des débats en comité à propos du projet de loi de M. Wenman. Sa proposition a simplement pour objet d'exonérer les médecins, qui apportent leur assistance à un acte d'euthanasie, de toute responsabilité criminelle. Cela présuppose que l'euthanasie sera acceptée et légale et qu'il n'y aura aucun autre problème sous-jacent ni dans une autre loi provinciale ni dans la loi fédérale elle-même.

Certes, je ne sais pas dans quelle mesure son projet de loi pourra susciter un tel débat.

M. Milliken: Je sais. C'est pour cela que je me demandais si. . .

M. Axworthy: Et si c'était le cas, alors il me semble qu'il serait raisonnable de les fusionner. Mais je n'en suis pas certain; je ne pense pas qu'il avait envisagé cette possibilité et il est encore possible que le comité n'envisage pas lui-même de pousser le débat jusqu'à ce point. Le projet de loi défendu par M. Wenman correspond à une étape et le mien à deux.

M. Milliken: Oui, c'est pour cela que je me demandais si, au cas où ce projet de loi serait référé à un comité, ce dernier ne serait pas obligé d'analyser la question dans son ensemble et d'élaborer un projet de loi. Le texte résultant pourrait ou non englober des parties du vôtre, selon le point de vue du comité. N'estimez-vous pas que ce serait-là une façon d'écourter le débat et de voter, à la Chambre, sur le principe que défend ce projet de loi? J'estime, pour ma part, que le principe de votre projet de loi va plus loin que celui défendu par M. Wenman.

M. Axworthy: Cela dépend si vous voulez passez plus de temps à débattre le sujet en soi ou l'objet de la loi. Quant à moi, et compte tenu de la réaction du public en faveur de la légalisation de l'euthanasie, dans les sondages Gallup et autres, je crois qu'il serait utile de passer un peu de temps sur la question elle-même. En un sens, celle-ci soulève la controverse, mais si je tiens compte de l'appui qu'elle suscite, je doute qu'elle soit aussi controversée que cela. Il n'en demeure pas moins que c'est une question délicate, et je crois qu'il vaudrait la peine de la soumettre à un débat un peu plus soutenu, plutôt que de se contenter de référer le projet de loi au comité chargé d'étudier celui de M. Wenman.

Le président: Merci, monsieur Axworthy.

Monsieur Benjamin, à propos du projet de loi C-251. Vous avez cinq minutes environ pour parvenir à convaincre le comité que avez de solides arguments, après quoi les membres pourront vous poser des questions.

M. Les Benjamin, (député de Regina—Lumsden): Je ne serais pas ici si mes arguments n'étaient pas solides, monsieur le président.

Monsieur le président, ce projet de loi a pour objet de corriger une injustice vieille de 45 ans. Comme vous pourrez le constater, ce projet de loi, relativement court, concerne les anciens combattants de la marine marchande qui ont servi pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée. Je doute toutefois qu'il y ait encore beaucoup de survivants de la Première Guerre mondiale.

[*Text*]

• 1600

Mr. Chairman, I am asking that this committee recommend that my bill be granted the full time for debate if, as, and when required, if enough members wish to speak—and I suspect there will be—and with a vote.

I will be brief about the case for these people. In the aftermath of World War II, Captain Alan Easton wrote of Canada's merchant seamen. It was they who suffered the most. They could not really fight back or even manoeuvre quickly to avoid attack. They presented the best targets and never knew when they would be singled out for extinction. At the outset of World War II, Canada's merchant navy consisted of 37 ships and 1,400 men. By war's end the number had increased to more than 180 ships and 12,000 men. More than 70 of those ships were lost, with the merchant mariner suffering losses considerably in excess of those of the other forces; namely, navy, army, and air force.

The prorated losses of the merchant navy for the period 1939–45 exceeded those of the Royal Canadian Navy by 40%. Overall, the death rate in the merchant marines was approximately 9.55% compared with the 3.98% overall for the three armed forces. In addition to these casualties, 198 merchant seamen were taken prisoners of war. These prisoners spent an average of four years in prisoner of war camps.

There are some 18 benefits awarded to veterans of the so-called armed forces. The merchant navy men qualified for three of them. The rest were given under severe restrictions or were not provided at all. Not all the merchant ships were armed, but among those that were, some had naval gunners as well as merchant navy men trained as gunners by the navy. The irony of the situation is that a naval gunner crewman was categorized as a veteran after the war, but the merchant navy gunner was not. This happened despite the fact that both performed the same duties, shared the same risks, and fought side by side.

The argument has been made in the past by bureaucratic nitpickers that these were not military personnel and they were not under military orders. The fact of the matter is that all of the merchant navy members, not only in Canada but also in Australia, Great Britain, and the other allied nations, whether they were sailing either singly or in convoy, sailed under sealed British Admiralty orders and locally came under the control of the Naval Service Control Office, whether it was Halifax, Saint John, Montreal or wherever. They were under military command at all times.

There is another anomaly I would like to draw to your attention. A week ago I received a letter from a man who was assigned by the local control office, which was under the British Admiralty, to two different ships from Norway. He

[*Translation*]

Monsieur le président, je demande à ce comité de recommander que mon projet de loi se voie accorder tout le temps nécessaire à un débat, quand le moment sera venu, si un nombre suffisant de députés désirent en parler, et je pense que ce sera le cas, et voter à son sujet.

Je vais vous présenter très rapidement la situation des personnes visées. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le commandant Allen Easton a rédigé plusieurs écrits à propos des marins marchands du Canada. Ce sont eux qui ont souffert le plus durant ce conflit. Ils n'étaient pas vraiment en mesure de riposter ni même de manoeuvrer assez rapidement pour échapper à leurs agresseurs. Ils présentaient les meilleures cibles qu'on pouvait imaginer et ils ne savaient jamais quand ils allaient être choisis pour finir au fond de l'eau. Au début de la guerre, la marine marchande canadienne comptait 37 bâtiments et 1,400 hommes. À la fin de la guerre, ce nombre était rendu à 180 navires et à 12,000 hommes. Plus de 70 de ces navires ont été perdus en mer et les marins ont subi des pertes considérables nettement supérieures à celles des forces armées, autrement dit de la marine, de l'armée de terre et de l'armée de l'air.

Après un calcul au prorata, les pertes subies par la marine marchande pendant la période allant de 1939 à 1945 ont dépassé de 40 p. 100 celles de la Marine royale canadienne. Globalement parlant, la proportion des morts dans la marine marchande était d'environ 9,55 p. 100, comparativement à 3,98 p. 100 pour l'ensemble des trois armées. En plus de ces pertes, 198 marins marchands ont été faits prisonniers de guerre. Ils ont passé, en moyenne quatre ans dans des camps de prisonniers.

Il existe quelque 18 programmes de compensation pour les anciens combattants des forces armées, mais les marins marchands ne peuvent se prévaloir que de trois d'entre eux. Les autres programmes font l'objet d'importantes restrictions ou leur sont simplement inaccessibles. Tous les navires marchands n'étaient pas armés, mais quand c'était le cas, on trouvait à leur bord des canonniers marins ainsi que des hommes de la marine marchande à qui la marine militaire avait donné une formation de canonniers. La situation a cela d'ironique qu'un canonnier marin, après la guerre, a eu le statut d'ancien combattant, mais non son homologue civil. Eh oui, telle était la situation, bien que les deux aient rempli la même mission, partagé les mêmes risques et combattu côte à côte.

Dans le temps, certains fonctionnaires vétilleux ont argué que les marins civils n'étaient pas des militaires et qu'ils n'obéissaient pas à des ordres de nature militaire. Et pourtant, le personnel de la marine marchande, non seulement canadienne, mais aussi australienne, britannique et des autres nations alliées, croisait sous les ordres de l'Amirauté britannique, que ce fût à bord de navires seuls ou en convois. À l'échelon local, ces marins civils relevaient du Bureau de surveillance de la Marine du Canada, à Halifax, Saint-Jean, Montréal, ou ailleurs. Ils se trouvaient bel et bien sous commandement militaire, en permanence.

Il est une autre anomalie sur laquelle j'aimerais attirer votre attention. Il y a une semaine, j'ai reçu la lettre d'un marin que le Bureau de surveillance de la Marine du Canada, lequel, je le rappelle, relevait de l'Amirauté britannique,

[*Texte*]

served continuously on those two ships for 162 days, except for port time and what not, in dangerous waters. But to qualify for what benefits there are there, you have to serve 185 days.

[*Traduction*]

avait affecté à bord de deux navires différents qui partaient de la Norvège. Il a servi sur ces deux navires pendant 162 jours de suite, dans des eaux dangereuses, à l'exception du temps passé à quai. Malheureusement, pour qu'il puisse se prévaloir des compensations prévues par la loi, il lui aurait fallu servir 185 jours.

• 1605

In the case of the Civilian War Allowance, which is available to merchant navy, a merchant seaman must have served for 180 days during either of the two world wars or the Korean War—at least one trip through dangerous waters. In the case of the Korean conflict, the merchant seaman must have spent at least 28 days in dangerous waters off the Korean coast. On the other hand, military veterans, to qualify for the same benefit under the War Veterans Allowance Act, needed only to have served in a theatre of conflict.

En effet, pour pouvoir prétendre aux allocations de guerre pour les civils, un marin marchand doit avoir servi 180 jours en mer, durant l'une des deux guerres mondiales ou pendant la guerre de Corée et avoir effectué au moins un voyage en eaux dangereuses. Dans le cas plus particulier de la guerre de Corée, le marin marchand doit avoir passé au moins 28 jours en eaux dangereuses au large des côtes coréennes. Par contre, pour bénéficier des mêmes prestations au titre de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, il suffit à l'ancien militaire d'avoir servi sur un théâtre d'opérations.

Mr. Chairman, I have been a member of the Legion for over 30 years. Everywhere I have been across Canada, Legion members—army, navy, air force vets and disabled vets—were under the impression that merchant seamen were already qualified for all the veterans benefits. When they found out they were not, they were horrified and outraged.

Monsieur le président, je suis membre de la Légion depuis plus de 30 ans. Et où que je sois allé au Canada, les membres de la Légion—qu'ils aient appartenu à l'Armée, à la Marine, à l'Aviation, et même les anciens combattants handicapés—m'ont avoué qu'ils avaient l'impression que les marins marchands avaient déjà droit aux allocations accordées aux anciens combattants. Quel ne fut pas leur étonnement et leur révolte lorsqu'ils ont découvert que ce n'était pas le cas.

I also want to say also that colleagues from the Conservative Party, the Liberal Party and my own party are in full support. I would ask you to talk to Mr. Proud, Mr. Mifflin and Mr. Rideout from the Liberal Party. I ask you to talk to Marc Ferland and Stan Darling from the Conservative Party, who have been towers of strength in this effort. It is a non-political matter. It is a matter of simple justice.

Je tiens également à préciser que mes collègues du Parti conservateur, du Parti libéral et de mon propre parti sont tout à fait d'accord avec ce projet de loi. Je vous invite à parler avec MM. Proud, Mifflin et Rideout du Parti libéral. Je vous invite aussi à parler avec Marc Ferland et Stan Darling, du Parti conservateur, dont l'action a été déterminante dans cette entreprise. Ce dossier n'est pas politique, c'est une simple question de justice.

For those who would put the argument that the government doesn't have the money, much of this money will come from programs already in place. You could amalgamate the Civilian War Allowance and any other funds with the Department of Veterans Affairs funds.

Quant à ceux qui pourraient prétendre que le gouvernement ne dispose pas des fonds nécessaires, qu'ils sachent que la grande partie de l'argent nécessaire peut provenir de programmes existants. On pourrait, par exemple, fusionner l'allocation de guerre pour les civils, ainsi que d'autres fonds, avec les fonds du ministère des Affaires aux anciens combattants.

To put it succinctly, I and many of my colleagues are saying that these people—and there are only 2,000 or 3,000 of them left—must be classified as veterans period, no "ifs", "ands" or "buts". Thank you.

Allons droit au but. Nombre de mes collègues et moi-même estimons que ces gens—et ils ne sont plus que 2,000 ou 3,000—doivent bénéficier du statut d'anciens combattants, un point c'est tout. Il n'y a pas d'hésitation à avoir, c'est comme cela. Je vous remercie.

Mr. James: Mr. Benjamin, as you say, there is a lot of positive feeling out there about including the merchant seamen. I guess I am a little at a loss. If it is that simple and it has been that simple, why was it not done a long time ago?

M. James: Comme vous l'avez dit, monsieur Benjamin, votre projet de loi bénéficie de plusieurs appuis, notamment des marins marchands. Et c'est là que je suis un peu perdu, mais si les choses sont aussi simples que cela, alors pourquoi n'a-t-on pas réglé ce problème plus tôt?

Second, I understand that a committee—undoubtedly, you have been sitting on it—has done extensive work on all of this, and there is a report—I don't know whether it is out or not—that must be telling us something. I don't know

Deuxièmement, je crois savoir qu'un comité, dont vous avez certainement été membre, a effectué un travail poussé à ce propos et a produit un rapport—dont je me demande s'il a été diffusé—qui doit forcément nous dire quelque chose. Je

[*Text*]

whether it is all in here but is tidied up. You say it is simple but perhaps it is not. And of course there is the other problem of where the dollars are going to come from, but that may be in this report. You may want to comment on some of those things.

Mr. Benjamin: The committee is dealing with this matter and our report is still not completed. If I have any accuracy at all in sensing the mood of our subcommittee on veterans affairs, it is that they wanted this to happen yesterday.

Secondly, in my reading and from the mail I have had and everything else in 23 years in this place and over 30 years as a Legion member, I have yet to find a single taxpayer who has any objection whatsoever, even if it means an increase in the deficit by that amount of money. That is not what the argument is about. The money has to be found, and I don't give a damn how, when or where. We can do no less. It is to our everlasting shame that this has gone on for 45 years.

I don't want to hear anything about what it is going to cost. My God, during the Dirty Thirties, when they couldn't find money to provide work for people, the Minister of Finance asked a member of the opposition whether he thought money grew on gooseberry bushes. On September 6, the day we declared war, they found the bush. There was lots of money.

• 1610

For this situation there can be no excuse, and I know my colleagues in my own caucus and many in the other caucuses want this matter acted on now. I will even offer, if the government is prepared to give its support to the bill, fine, and if not, I would be quite willing—we can do anything we want to under unamimous consent—to transfer the bill to Government Orders, provided I have a commitment that the government will deal with it. At the rate they have been going—and not just this government but every damn one, because our former colleague, the member for Winnipeg North Centre, raised this issue in the House of Common as far back as 1946—

Mr. James: Mr. Benjamin, we all agree that the matter needs to be dealt with. I was interested in your comment that the bill could perhaps be transferred. That would allow whomever to have a look at the report, upon which a good deal of time was spent, and I am sure you would want to have it reviewed. If the matter could somehow be dovetailed into this, perhaps that is the way it could be done.

Mr. Benjamin: That is one of the reasons I want a full debate, because I want the government to get a sense of the feelings of members from all sides. That is the only way we can get a debate in a formal way.

Mr. Angus: If passed, does this bill include all the spousal benefits that would be—

Mr. Benjamin: Yes. The bill is saying the benefit is available to veterans's spouses.

[*Translation*]

ne sais pas si on trouvera tout dans ce rapport, mais au moins on a cerné le sujet. Vous dites que les choses sont simples, mais il est possible que tel ne soit pas le cas. Et puis, il y a aussi la question de la provenance des fonds que l'on aborde peut-être dans ce rapport. Pourriez-vous nous en dire un peu plus long à propos de tout cela.

M. Benjamin: Le comité se penche encore sur toutes ces choses et notre rapport n'est pas terminé. Mais si j'interprète correctement la position des membres du sous-comité des Affaires aux anciens combattants, je puis vous dire qu'ils auraient aimé que cela soit fait hier.

Deuxièmement, si j'en crois tout ce que j'ai lu et tout le courrier que j'ai reçu, ainsi que tous les contacts que j'ai pu avoir pendant les 23 années que j'ai passé en ce lieu et les 30 années et plus que j'ai accumulées comme membre de la Légion, je ne crois pas qu'il y ait un seul contribuable qui s'oppose d'une façon ou d'une autre à cette proposition, même si elle devait se traduire par une augmentation du déficit. Mais là n'est pas le fond du problème. Il faut trouver l'argent, et je me fous bien pas mal de savoir comment, quand et où. On ne peut faire moins. Nous devons régler ce problème qui nous fait honte depuis 45 ans.

Et je ne veux pas qu'on vienne me dire combien cela va coûter. Pendant les années dures, les années 30, alors qu'on ne pouvait trouver d'argent pour donner du travail à la population, le ministre des Finances a demandé à un député de l'opposition s'il pensait que l'argent poussait sur les arbres. Le 6 septembre, le jour où nous avons déclaré la guerre, on a trouvé cet arbre. Il y avait beaucoup d'argent.

C'est inexcusable, et je sais que les collègues de mon propre caucus et que beaucoup de membres des autres caucus veulent qu'on agisse maintenant. Si le gouvernement est prêt à appuyer le projet de loi, tant mieux, et dans le cas contraire, je serais tout à fait prêt—nous pouvons faire tout ce que nous voulons avec le consentement unanime—à transférer le projet de loi aux ordres émanant du gouvernement, pourvu que le gouvernement s'engage à s'en occuper. Au rythme où il procède—pas seulement ce gouvernement-ci, mais chacun d'entre eux, car notre ancien collègue, le député de Winnipeg Nord-Centre, a soulevé cette question à la Chambre des communes dès 1946. . .

M. James: Monsieur Benjamin, nous sommes tous d'accord pour dire que cette question doit être réglée. Vous avez dit que le projet de loi pourrait peut-être transféré. Cela permettrait à n'importe qui de consulter le rapport, auquel beaucoup de temps a été consacré, et je suis certain que vous aimeriez qu'il soit étudié. S'il était possible de réunir les deux questions, peut-être serait-ce la meilleure façon de procéder.

M. Benjamin: C'est là une des raisons pour lesquelles je désire un débat complet, car je veux que le gouvernement prenne connaissance du sentiment des députés de tous les côtés. C'est la seule façon d'obtenir un débat officiel.

M. Angus: S'il est adopté, ce projet de loi comprend-il toutes les prestations au conjoint qui seraient. . .

M. Benjamin: Oui. Le projet de loi énonce que la prestation est offerte aux conjoints des anciens combattants.

[*Texte*]

Mr. Angus: In the same way, I want to pursue the whole question of House time a bit more. If you were able to determine in advance that not only were individual members on all sides of the House prepared to support this bill but that you had the support of the government, would you be quite happy with a one-hour debate with a vote at the end? Or would you still feel it necessary to go through the five or three hours of debate?

Mr. Benjamin: Three hours would do it; it is not all that much. However, I leave that to you. But I know there are enough members from all parties who would like to speak that we would need three hours.

The other aspect is that I and many of my colleagues, including those of us on the committee, are getting bloody well fed up with the bureaucratic roadblocks that are thrown up. In fact, we were told on a committee a week or so ago that the department would not like this bill. Well, to hell with the department. They carry out the orders of Parliament and the orders of the Members of Parliament and the government. Perhaps I am old-fashioned, but I don't give a damn if the department would not like this bill. If they don't like it, they know where the door is.

That is how strongly I feel about this matter, Mr. Chairman. We must overcome this injustice, and the quicker, the better.

The Chairman: I now invite Mr. Blenkarn to speak on Bill C-238.

Mr. Blenkarn, MP (Mississauga South): Following on the discussion you have had with Mr. Benjamin, this bill is approved of by the Liberal party, by the New Democratic party, and by all the ordinary Conservatives. But of course the bureaucrats got to the minister, who proceeded to prepare ministerial speeches to stop the bill if he could. Then the minister was having a hard time getting people to read his speeches, so I think that if the bill is brought forward again perhaps it will pass immediately.

The bill is one involving the current peculiarity that exists vis-à-vis the Criminal Records Act and the Criminal Code. Under the Criminal Code, provision is made for a judge to give a person a discharge or a conditional discharge. In other words, they assume the person is guilty, treat him as guilty, but tell them they are discharged and are not going to be subject to a conviction. They are discharged. That is the order. They could even receive a conditional discharge.

• 1615

What happens, of course, is that with bureaucracy's penchant for keeping records, they keep records on all these people.

Two weeks ago, another of my constituents who is attending a course in a Florida university, and who had been all of last year and the year before, went to cross the border at Buffalo. His name appeared in a computer; he was

[*Traduction*]

M. Angus: Je voudrais m'arrêter un peu plus longtemps sur la question du temps de la Chambre. Si vous pouviez savoir d'avance non seulement que les députés de tous les côtés de la Chambre sont prêts à appuyer ce projet de loi mais aussi que vous avez l'appui du gouvernement, seriez-vous satisfait d'un débat d'une heure suivi d'un vote? Estimeriez-vous toujours qu'un débat de cinq ou de trois heures est nécessaire?

M. Benjamin: Trois heures suffiraient; ce n'est pas beaucoup. Cependant, je laisse cela à votre jugement. Mais je sais qu'il y a assez de députés de tous les partis qui voudraient prendre la parole pour que nous ayons besoin de trois heures.

L'autre chose, c'est que, comme bon nombre de mes collègues, y compris les membres de ce comité, j'en ai assez des obstacles bureaucratiques qui se dressent devant nous. En fait, on a dit à un comité, il y a une semaine environ, que le ministère n'aimerait pas ce projet de loi. Eh bien, que le ministère aille au diable. Il exécute les ordres du Parlement, les ordres des députés et du gouvernement. Je retarde peut-être, mais je ne me soucie guère de ce que le ministère n'aime pas ce projet de loi. Ceux qui ne l'aiment pas savent où est la porte.

Voilà à quel point je m'intéresse à cette affaire, monsieur le président. Il nous faut corriger cette injustice, le plus rapidement possible.

Le président: J'invite maintenant M. Blenkarn à prendre la parole sur le projet de loi C-238.

M. Blenkarn (député de Mississauga-Sud): Pour faire suite à la discussion que vous avez eue avec M. Benjamin, ce projet de loi est approuvé par le Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique et par tous les conservateurs ordinaires. Mais bien sûr, les bureaucrates ont eu l'oreille du ministre, qui a entrepris de préparer des discours ministériels pour arrêter le projet de loi si possible. Mais le ministre éprouvait beaucoup de difficultés à faire lire ses discours, et je crois que si le projet de loi est présenté à nouveau, il sera peut-être adopté immédiatement.

Le projet de loi porte sur une particularité de la Loi sur le casier judiciaire et du Code criminel. Le Code criminel dispose qu'un juge peut accorder une absolution, inconditionnelle, ou sous condition. En d'autres termes, on suppose que la personne est coupable, on la traite comme coupable, mais on lui dit qu'elle est absoute et qu'elle ne sera pas soumise à une condamnation. Elle est absoute. C'est là l'ordonnance. L'absolution pourrait même être conditionnelle.

Ce qui se produit, bien sûr, c'est qu'étant donné la tendance de la bureaucratie à tenir des dossiers, elle tient des dossiers sur tous ces gens.

Il y a deux semaines, un autre de mes commettants, qui suit un cours à l'université de Floride, où il avait passé l'année dernière et l'année précédente, a voulu traverser la frontière à Buffalo. Son nom est apparu dans un ordinateur;

[*Text*]

convicted of having marijuana in 1980 and was given an absolute discharge. But since that was a conviction, they weren't going to let him across the border. I hope he got across today, after a great deal of constituency office work. That is the kind of stupid record we keep.

This person suffered no penalty, was given an absolute discharge, has never been involved or convicted or charged with anything else, and all of a sudden up comes the criminal record that we keep religiously. We trap people with it.

I say "trap" because people who go to court for an absolute or conditional discharge feel they are making a clean breast of things, and they have been given freedom on this. They have no record. That is what the Criminal Code says. But that doesn't mean we don't keep track of the fact that you have no record; in other words, you were absolutely discharged. We keep track of that, and then make people go to the National Parole Board to get rid of it, and all the troubles of the National Parole Board are there.

There has been a proposition by the Solicitor General that we do something about it. That is possibly moving ahead. But I have to tell you that what is moving ahead is even more bureaucracy. Their suggestion is that perhaps they get rid of the record automatically after one to three years.

That's not good enough. I think we ought to cut the bureaucracy. We should just not keep records of these things, just not have them in the criminal records. That was generally the sense of the House when the matter was there. I would ask you to have this brought again before the House so we can clean it up.

Mr. Angus: Mr. Chairman, Mr. Blenkarn may not be able to answer this. Perhaps some of the legal colleagues around the table can. What does "discharge" mean in law? Does it mean they find you guilty, but. . .?

Mr. Blenkarn: They find you guilty, but they are not going to find you guilty.

Mr. Angus: But you can't have it both ways.

Mr. Blenkarn: I know.

Mr. Angus: This is different from a pardon.

Mr. Blenkarn: It is not a pardon, it is not a suspended sentence, and it is not an acquittal, either. They find you guilty but there is no guilt; there is no penalty, no record. It is a discharge.

Mr. Angus: I need further qualification; Mr. Blenkarn said two things. He said someone is found guilty but not guilty; then he said it was guilty but no punishment.

Mr. Blenkarn: Let me read you the appropriate section from the act:

> instead of convicting the accused, by order direct that the accused be discharged absolutely or on the conditions proscribed in a probation order. . .

[*Translation*]

il a été condamné pour possession de marijuana en 1980 et a reçu une absolution inconditionnelle. Mais puisqu'il s'agissait d'une déclaration de culpabilité, on refusait de lui laisser traverser la frontière. J'espère qu'il a réussi à traverser aujourd'hui, après beaucoup de travail de la part du bureau de circonscription. Voilà le genre de dossier idiot que nous conservons.

Cette personne n'a subi aucune sanction, a reçu une absolution inconditionnelle, n'a jamais été impliquée, accusée ou condamnée à propos de quoi que ce soit d'autre, et voilà qu'apparaît le casier judiciaire que nous conservons religieusement. Nous piégeons ainsi des gens.

Je dis que nous les «piégeons», car ceux qui reçoivent du tribunal une absolution inconditionnelle ou sous condition estiment qu'on a passé l'éponge, qu'ils sont tout à fait libérés. Il n'ont pas de casier judiciaire. C'est ce que dit le Code criminel. Mais cela ne signifie pas que nous ne notons pas le fait que vous n'avez pas de casier; en d'autres termes, vous avez reçu une absolution inconditionnelle. Nous notons ce fait, puis nous forçons les gens à s'adresser à la Commission nationale des libérations conditionnelles pour s'en débarrasser, avec tous les ennuis que cela comporte.

Il y a eu une proposition du solliciteur général à cet égard. Il est possible que ce dossier avance. Mais je dois vous dire que ce qui avance vraiment, c'est une bureaucratie encore plus développée. On propose de se débarrasser peut-être du dossier automatiquement après un délai de un à trois ans.

Cela ne suffit pas. J'estime qu'il nous faut réduire la bureaucratie. Nous devrions tout simplement cesser de conserver des dossiers à cet égard, que cela ne fasse tout simplement pas partie du casier judiciaire. C'était en gros l'intention de la Chambre lorsque cette disposition a été adoptée. Je vous demande de ramener cette question devant la Chambre pour que nous puissions faire le ménage là-dedans.

M. Angus: Monsieur le président, M. Blenkarn ne pourra peut-être pas répondre à cette question. Mais peut-être certains des avocats présents autour de cette table pourront-ils le faire. Qu'est-ce que signifie «l'absolution» en droit? Est-ce que cela signifie qu'on vous déclare coupable, mais que. . .?

M. Blenkarn: On vous trouve coupable, mais on ne va pas vous trouver coupable.

M. Angus: Il y a là une contradiction.

M. Blenkarn: Je sais.

M. Angus: Ce n'est pas la même chose qu'un pardon.

M. Blenkarn: Ce n'est pas un pardon, ce n'est pas une peine avec sursis et ce n'est pas non plus un acquittement. On vous trouve coupable, mais il n'y a aucune culpabilité, pas de sanction, pas de casier. C'est une absolution.

M. Angus: J'aurais besoin d'autres précisions; M. Blenkarn a dit deux choses. Il a dit que quelqu'un est jugé coupable mais non coupable, puis il a dit qu'il était coupable mais qu'il n'y avait pas de sanction.

M. Blenkarn: Permettez-moi de vous lire l'article de la loi:

> au lieu de le condamner, prescrire par ordonnance qu'il soit absous inconditionnellement ou aux conditions prescrites dans une ordonnance de probation.

[*Texte*]

That is what the act says. Here is what it says in subsection (3):

> Where the Court directs that an offender be discharged of an offence, the offender shall be deemed not to have been convicted of the offence, except the offender may appeal from the determination of guilt as if a conviction were in respect of the offence and the offender may plead *ultra voya qui* with respect to a separate charge or another charge brought against him on the same fact.

But the real words are, "direct that the accused be absolutely discharged" instead of being convicted.

• 1620

So what you have is a situation where you are absolutely discharged, although we keep records of you, and when you go across the border, by God, we've got you. Great stuff.

Mr. Angus: But, Mr. Chairman, through you to Mr. Blenkarn, am I wrong in believing that if someone is charged and found to be innocent, there are also records of that?

Mr. Blenkarn: What happens is that police departments throughout the country keep their own records and there is nothing anybody can ever do about a police officer keeping a record or a particular police department keeping a record. But on a central record basis, under the Criminal Records Act of Canada the effect of this bill is that there be no record.

Mr. Angus: No central record.

Mr. Blenkarn: That is correct. There is nothing to stop... For example, the Peel Regional Police Force keep event records. If they went to your house and asked you questions about somebody, they might keep a record of that. So they might have under your name: Angus, visited house, such and such a date—

Mr. Angus: Probably trying to get to my coat of arms!

Mr. Blenkarn: —in an investigation concerning fraud, etc. Do you follow me?

Mr. Angus: Yes.

Mr. Blenkarn: Or charged but charge withdrawn, that type of thing. But that, of course, is a policeman's record and is not under the Criminal Records Act. The Criminal Records Act is the disposition of actual records of people.

Mr. Angus: And it says clearly in here that you cannot do a central record?

Mr. Blenkarn: The Criminal Records Act does. The problem is that the bill deals with the Criminal Code and with the Criminal Records Act, because what we are really doing is amending the Criminal Records Act and the Criminal Code.

Mr. Milliken: Was this bill made votable the last time, Mr. Blenkarn?

Mr. Blenkarn: Yes.

[*Traduction*]

Voilà ce que dit la loi. Voici ce qu'on peut lire au paragraphe 3:

> Le contrevenant qui est absous... est réputé ne pas avoir été condamné à l'égard de l'infraction; toutefois les règles suivantes s'appliquent: le contrevenant peut interjeter appel de la détermination de culpabilité comme s'il s'agissait d'une condamnation à l'égard de l'infraction à laquelle se rapporte l'absolution et le contrevenant peut plaider *autrefois convict* relativement à toute inculpation subséquente relative à l'infraction.

Les mots importants sont «prescrire par ordonnance que l'accusé soit absous inconditionnellement» au lieu de le condamner.

Ainsi, vous pouvez bénéficier d'une absolution inconditionnelle, mais nous gardons des dossiers sur vous et, quand vous tentez de traverser la frontière, vous vous faites attraper. C'est parfait.

M. Angus: Mais, monsieur le président, et par votre entremise je m'adresse à M. Blenkarn, ai-je tort de croire que si quelqu'un est accusé et ensuite jugé innocent, il y a également des dossiers là-dessus?

M. Blenkarn: Ce qui se produit, c'est que les services de police dans tout le pays conservent leurs propres dossiers, et personne ne peut empêcher un agent de police de garder un dossier. Mais pour ce qui est des archives centrales, aux termes de la Loi sur le casier judiciaire, l'effet de ce projet de loi est qu'il n'y a aucun dossier.

M. Angus: Aucun dossier central.

M. Blenkarn: C'est exact. Rien n'empêche... Par exemple, le Service de police régional de Peel conserve des dossiers sur les différents événements. Si un agent se présente chez vous pour poser des questions à propos de quelqu'un, il y aura peut-être un dossier sur cette visite. Il se pourrait qu'on puisse lire sous votre nom: Angus, visite à domicile, telle ou telle date...

M. Angus: Probablement pour tenter d'obtenir mon blason!

M. Blenkarn: Dans le cadre d'une enquête de fraude, etc. Vous me suivez?

M. Angus: Oui.

M. Blenkarn: Ou alors inculpation retirée, quelque chose comme ça. Mais cela, bien sûr, c'est le dossier d'un agent de police et cela ne relève pas de la Loi sur le casier judiciaire. Cette loi porte sur le traitement du casier judiciaire lui-même.

M. Angus: Et il est clairement dit ici qu'il est impossible d'avoir un dossier central?

M. Blenkarn: C'est ce que dit la Loi sur le casier judiciaire. Le problème est que le projet de loi porte sur le Code criminel et sur la Loi sur le casier judiciaire, parce qu'il y a modification et de la Loi sur le casier judiciaire et du Code criminel.

M. Milliken: Est-ce qu'on a décidé que ce projet de loi devait faire l'objet d'un vote la dernière fois, monsieur Blenkarn?

M. Blenkarn: Oui.

[*Text*]

Mr. Milliken: At what stage did it get to?

Mr. Blenkarn: We got two and a half hours or three hours in, I think it was.

Mr. Milliken: There was no vote?

Mr. Blenkarn: We never got to the vote.

Mr. Milliken: I see. You didn't quite make it.

Mr. Blenkarn: We didn't quite make it, no.

Mr. Milliken: And that was in the last session?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Milliken: So the committee has already done this once?

Mr. Blenkarn: Yes. Oh, yes.

Mr. Milliken: I thought I remembered it.

Mr. Blenkarn: The previous committee—

Mr. Milliken: Oh, it was a crackerjack committee.

Mr. Blenkarn: It was a first-class committee. You were on it—

Mr. Milliken: Oh, yes, absolutely.

Mr. Blenkarn: —and you did a good job. You brought forward fine legislation.

Mr. Milliken: Those are all my questions.

Mr. James: Mr. Blenkarn, are there other nuisances that this sort of thing causes, other than borders—

Mr. Blenkarn: Oh, quite often it causes nonsense on applications for jobs, too. Occasionally somebody will draw the record. Of course, they draw a Criminal Code record and the damn thing appears as a record. Now, it says "absolute discharge", but as a disposition of it, instead of saying "three months" or "suspended sentence" or something like that, it says "absolute discharge". Well, it is not supposed to be a record at all. It is not supposed to be even a conviction. That is what the Criminal Code says. But they keep the record of it, and then you have a criminal record. So it prevents people from getting into police departments.

I have had young fellows who were given an absolute discharge on mischief when they were effectively kids, who have graduated from community college courses and found they couldn't get into the police department because they have this record. Therefore, we have to go to the National Parole Board to get rid of the record so they can apply. It is really a very nasty—

Mr. James: What procedure, if I can recall, do they use? You go for a pardon under a conviction.

Mr. Blenkarn: You have to go and get a pardon.

Mr. James: A pardon for a discharge.

Mr. Blenkarn: You have to get a pardon for a discharge when the Criminal Code says you didn't have a record, that you have no conviction. It is the craziest situation, and it ought to be cleaned.

[*Translation*]

M. Milliken: À quelle étape s'est-il rendu?

M. Blenkarn: Nous avons eu deux heures et demi ou trois heures, je crois.

M. Milliken: Il n'y a pas eu de vote?

M. Blenkarn: Nous ne nous sommes jamais rendus au vote.

M. Milliken: Je vois. Vous n'y êtes pas tout à fait arrivés.

M. Blenkarn: Non, nous n'y sommes pas tout à fait arrivés.

M. Milliken: Et c'était à la dernière session?

M. Blenkarn: Oui.

M. Milliken: Le comité a donc déjà fait ce travail une fois?

M. Blenkarn: Oui. Oh oui.

M. Milliken: Je croyais m'en souvenir.

M. Blenkarn: Le précédent comité...

M. Milliken: Oh, c'étaient des as.

M. Blenkarn: C'était un comité de toute première qualité. Vous en faisiez partie...

M. Milliken: Oh oui, parfaitement.

M. Blenkarn: Vous avez fait du bon travail. Vous avez présenté une bonne mesure législative.

M. Milliken: Je n'ai pas d'autres questions.

M. James: Monsieur Blenkarn, y a-t-il d'autres ennuis possibles, autres que les frontières...

M. Blenkarn: Oui, il y a très souvent des tracasseries à propos de demandes d'emploi. Il arrive à l'occasion que quelqu'un obtienne le dossier. On demande le casier judiciaire, et la chose apparaît. Bien sûr, on peut y lire «absolution inconditionnelle», mais c'est là l'issue de la cause, au lieu de «trois mois» ou «condamnation avec sursis» ou autres dispositions semblables, on lit «absolution inconditionnelle». Eh bien, ce n'est pas censé être un casier judiciaire du tout. Ce n'est pas censé être même une condamnation. C'est ce que dit le Code criminel. Mais on en garde un dossier, et vous avez un casier judiciaire. Cela empêche des gens d'être engagés par un Service de police.

J'ai vu des jeunes gens qui avaient reçu une absolution inconditionnelle à l'égard d'une accusation de méfait dans leur enfance, qui ont par la suite obtenu un diplôme d'études collégiales et qui ne pouvaient être engagés par le service de police parce qu'ils avaient ce casier judiciaire. Il faut nous adresser à la Commission nationale des libérations conditionnelles pour faire effacer le casier judiciaire et leur permettre de présenter une demande. C'est vraiment une tracasserie...

M. James: Rappelez-moi quelle procédure il faut utiliser. On demande un pardon dans le cas d'une condamnation.

M. Blenkarn: Il faut obtenir un pardon.

M. James: Un pardon pour une absolution.

M. Blenkarn: Il vous faut obtenir un pardon d'une absolution alors que le Code criminel énonce que vous n'avez pas de casier judiciaire, que vous n'avez pas de condamnation. Cela n'a pas de sens, et il faut y mettre bon ordre.

[*Texte*]

When the provision was put in the Criminal Code in the first place, when Lang was the Minister of Justice, it was supported by all sides of the House, and the debate in the House clearly contemplated this problem. That is why it was introduced.

You see, a judge could always give a suspended sentence, or he could always give no sentence, really, and just enter a conviction and that is it. In order to get around the concept of conviction they created the idea of an absolute discharge so that people wouldn't have to carry the crud of a conviction on their backs forever. Hell, the Criminal Records Act makes them still carry it notwithstanding what Parliament said. Again we are back to the situation that Benjamin is talking about, that we don't run this place, at least they don't think we run this place, and it is about time we started running this place.

• 1625

Mr. Angus: Mr. Chairman, I am still struggling with the why of this. For instance, a judge obviously believes the defendant did something, something enough to not bring forward a not-guilty judgment but somewhere in between. Therefore, is it not appropriate for the protection of the public that there be some kind of reference point—maybe the Criminal Records Act is not the appropriate one—that says: "well not quite, but"?

Mr. Blenkarn: You are giving me the policeman's argument. The policeman's argument is: the judge said you are not convicted but we are going to keep your records anyway because we want to make sure we know about the fact that you were not convicted. That is a policeman's argument. You are quite right.

Mr. James: My question is, why the discharge?

Mr. Blenkarn: Why the discharge? Because as a judge you are sitting before a case—usually it is a young person, usually a first offender, almost invariably a first offender, who did something stupid, who freely admits he did something stupid. He walked out of a store without paying for something, or he created a little hellery around and shouldn't have or got drunk and did something he shouldn't do. He is clearly contrite and clearly he is not the kind of a person who should carry a record of any kind, so you give him a discharge or a conditional discharge. In other words, rather than convict, you do this. It is like, don't bother me; you've had your day. There are lots of other things he could do. He could give a suspended sentence or he could make it a $5 fine or something of that nature. That is not the case; this is a discharge.

Mr. David Walker, MP (Winnipeg North Centre): Mr. Chairman, just to take some liberty with the last discussion, the committee members may not have many of those cases, but in my constituency I do. It takes at least two years to get a pardon, so if you have people doing trans-border business, you can in fact take them out of business for two years because of this anomaly. It just creates total havoc in their lives.

[*Traduction*]

Lorsque cette disposition a été placée dans le Code criminel, au moment où Lang était ministre de la Justice, elle a bénéficié de l'appui de tous les côtés de la Chambre, et le débat à la Chambre a nettement tenu compte de ce problème. C'est pourquoi cette mesure a été déposée.

Vous voyez, un juge peut toujours imposer une peine avec sursis, ou n'imposer aucune peine, simplement inscrire une déclaration de culpabilité, sans plus. Pour contourner le principe de la condamnation, on a eu l'idée d'une absolution inconditionnelle, pour éviter l'opprobre perpétuel d'une condamnation. Pourtant, la Loi sur le casier judiciaire maintient cet opprobre malgré l'intention du Parlement. Nous en revenons à ce dont parlait Benjamin, c'est-à-dire que nous ne sommes pas les maîtres, du moins qu'on pense que nous ne sommes pas les maîtres, et il est temps que nous le devenions.

M. Angus: Monsieur le président, je ne comprends toujours pas la raison d'être de ce projet de loi. Par exemple, le juge estime manifestement que l'accusé a fait quelque chose, quelque chose qui est assez grave pour qu'il ne le juge pas non coupable, mais pas tout à fait coupable non plus. Ne convient-il donc pas, pour la protection du public, qu'il existe une référence quelconque—peut-être la Loi sur le casier judiciaire n'est-elle pas la bonne—qui dit: «Eh bien pas tout à fait, mais»?

M. Blenkarn: Vous reprenez l'argument du policier. Le policier dit: le juge a dit que vous n'êtes pas condamné, mais nous allons garder votre dossier quand même, car nous voulons être bien certains de savoir que vous n'avez pas été condamné. C'est là un argument de policier. Vous avez tout à fait raison.

M. James: Ce que je veux savoir, c'est la raison de l'absolution?

M. Blenkarn: Pourquoi l'absolution? Vous êtes le juge, vous entendez une cause—d'ordinaire c'est une jeune personne, d'ordinaire une première infraction, presque toujours une première infraction, quelqu'un qui a fait une bêtise, qui admet librement qu'il a fait une bêtise. Il est sorti d'un magasin sans payer un article, ou alors il a fait un peu trop de bruit, ou il s'est enivré et a fait quelque chose qu'il regrette. Il est manifestement repentant et ce n'est visiblement pas le genre de personne qui devrait porter le poids d'un casier judiciaire, c'est pourquoi vous lui donnez une absolution avec ou sans condition. C'est ce que vous faites au lieu de le condamner. Vous lui dites en somme ne me dérangez plus, vous avez été entendu. Il y a beaucoup d'autres choses qu'il pourrait faire. Il pourrait accorder un sursis, le condamner à une amende de 5$ ou quelque chose de ce genre. Ce n'est pas cela qui se produit, c'est une absolution.

M. David Walker (député de Winnipeg Nord-Centre): Monsieur le président, si je peux intervenir dans cette discussion, je dirais que les membres du comité ne connaissent peut-être pas beaucoup de cas de ce genre, mais il y en a dans ma circonscription. Il faut au moins deux ans pour obtenir un pardon, de sorte que cette anomalie peut empêcher des gens de faire des affaires de l'autre côté de la frontière pendant deux ans. Cela ruine complètement leur vie.

[*Text*]

Bill C-282, on behalf of Ms Blondin, is An Act to establish the Aboriginal Languages Foundation. It is a very thorough piece of legislation which she developed in conjunction and consultation with the aboriginal leaders throughout this country. At a time when we as parliamentarians are trying to find ways of developing better relations with our aboriginal leadership and the aboriginal communities, it will be most appropriate if this piece of legislation were to be supported by all parliamentarians. Ms Blondin has also had extensive consultations with other colleagues, such as Patrick Boyer and Bob Skelly from other caucuses, and I believe she has their support for what she wants to do.

The purpose of the foundation is outlined in the act in detail. I will not take the committee's time to go through it, but essentially there are 11 purposes, including the promotion through public education and discussion; the learning of aboriginal languages and their benefit to the aboriginal peoples of Canada; assisting in the development of standards for the learning of aboriginal languages; conducting research in all aspects of aboriginal languages; providing the funding required to enable communities to develop and control the process, resources and activities needed to promote their languages. There are 53 distinct living and vital aboriginal languages that this foundation wishes to address.

As I said, it is a very mature piece of legislation and it is deserving of the time of the House and also the vote in the House. With that short, brief introduction, I will open up for comments from the committee.

• 1630

I will open it up for comments from the committee.

Mr. Angus: Mr. Chairman, I have one technical question. Clause 15 on page 6 says that "the principal office of the foundation shall be in the City of. . ." You just suggested that this was a mature piece of legislation but it seems there is a gap there. Do you have any idea where?

Mr. Walker: Although your caucus might not have noticed it, most of the time when we are presented with legislation it is limited to Ottawa. We thought it would be better to find out from the House and to listen to some speakers before we put something in as to what should be done.

Mr. Angus: Yes, right.

An hon. member: Are there any more slow pitches?

Mr. Angus: So you don't know for sure whether Ms Blondin has the support of the other two caucuses as it relates to it?

Mr. Walker: As I said, I just spoke to her staff member. She had been talking to Robert Skelly and to Patrick Boyer, who have been very supportive. You can check it out with Bob.

Mr. Angus: Okay. Thank you.

The Chairman: Are there other questions?

Mrs. Clancy now, on motion 540.

[*Translation*]

Le projet de loi C-282, au nom de M^me^ Blondin, est une Loi constituant la Fondation des langues autochtones. Il s'agit d'un texte législatif très complet qu'elle a élaboré de concert et en consultation avec les dirigeants autochtones de tout le pays. À une époque où les parlementaires tentent de trouver des façons d'améliorer les relations avec nos leaders autochtones et avec les communautés autochtones, il serait très utile que ce texte législatif recoive l'appui de tous les parlementaires. M^me^ Blondin a également procédé à des consultations poussées avec d'autres collègues, tels Patrick Boyer et Bob Skelly d'autres caucus, et je crois qu'elle bénéficie de leur appui.

La mission de la fondation est exposée de façon détaillée dans le projet de loi. Je ne prendrai pas le temps du comité pour en faire une étude détaillée, mais il y a essentiellement onze missions, notamment la promotion, par l'éducation du public et des débats publics, de l'apprentissage des langues autochtones et de leurs avantages pour les peuples autochtones du Canada; l'aide à l'élaboration de normes d'apprentissage des langues autochtones; la réalisation de recherches sur les divers aspects des langues autochtones; les mesures de financement requises pour permettre aux communautés de mettre au point et contrôler les mécanismes, les ressources et les activités nécessaires pour promouvoir leurs langues. Il existe 53 langues autochtones distinctes et vivantes dont s'occuperait cette fondation.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'un texte législatif approfondi qui mérite d'être étudié par la Chambre et également de faire l'objet d'un vote à la Chambre. Après cette brève introduction, j'attends les commentaires du comité.

J'attends les commentaires du comité.

M. Angus: Monsieur le président, j'aurai une question technique. L'article 15, à la page 6, énonce que «le siège de la Fondation est fixé à . . .». Vous avez dit qu'il s'agissait d'un texte législatif bien réfléchi, mais il semble y avoir une lacune ici. Avez-vous une idée de l'endroit?

M. Walker: Bien que votre caucus ne s'en soit peut-être pas aperçu, la plupart du temps lorsqu'on nous présente un texte législatif, il se limite à Ottawa. Nous avons pensé qu'il serait préférable de consulter la Chambre et d'entendre certains intervenants avant d'inscrire quelque chose.

M. Angus: Oui, vous avez raison.

Une voix: Y a-t-il d'autres balles lentes?

M. Angus: Vous ne savez donc pas de façon certaine si M^me^ Blondin a l'appui des deux autres caucus à cet égard?

M. Walker: Comme je l'ai dit, je viens de parler à un membre de son personnel. Elle a parlé à Robert Skelly et à Patrick Boyer, qui l'ont assurée de leur appui. Vous pouvez vérifier cela auprès de Bob.

M. Angus: D'accord. Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

La parole est à M^me^ Clancy, sur la motion 540.

[*Texte*]

Mrs. Mary Clancy, MP (Halifax): Thank you, Mr. Chairman. I too would like to speak to Mr. Blenkarn's private member's bill but I will wait until it gets to the House.

I think the motion speaks for itself, but I will make a few comments. Clearly the health and the prosperity of the Port of Halifax is absolutely crucial to the survival of the city of Halifax, but even more so to the survival of the province of Nova Scotia. As goes Halifax, so goes the rest of the province. We are a small province, and the port is attached to almost every enterprise, commercial or otherwise, in the province of Nova Scotia.

In particular, the motion talks about the subsidization of freight rates. Actually, a better word might be "equalization". The Port of Halifax, because of National Transportation Act policies that limit CN Rail's ability to abandon surplus track but also impose high freight rates on captive users, is put in an absolutely untenable situation.

There are a number of problems facing the port. Unfortunately, one of these is government policy. as I said, is a very mature piece of legislation and ,deserving of the time and a vote in the House.

Another is inefficient rail service and a shake-out in the shipping industry, in particular, an aggressive challenge from American ports—particularly New York and Baltimore. Those ports use the D & H Railroad to reach central Canada, and the D & H Railroad belongs to Canadian Pacific. Canadian Pacific has received a significant amount of government money in buying the D & H and in other projects.

The best news we have had for the Port of Halifax recently is the beginning of the double stacking program. There is not one cent of federal government money in that. That is purely a provincial effort.

On top of that we will have, as of the vote at 6 p.m. tonight, the legislative backing for the cancellation of the At and East grain subsidy, which was effectively cancelled on July 15, 1989. This has done serious damage to the grain elevator in Halifax, which is now operating at 25% capacity, with a loss to date of somewhere in the vicinity of 350 to 400 jobs. It also closed the Saint John elevator, with a loss of 65 jobs to 70 jobs. Dover Mills, which was a very active business in the Port of Halifax, because of the cancellation of the At and East subsidy, is down by 75% as well.

A spin-off from that is the problem facing stock producers in the Maritimes generally, but particularly in Nova Scotia and New Brunswick, who because of the At and East grain subsidy were able to buy affordable feed grains for their stock. This is no longer the case. This winter is going to be particularly hard on stock producers in the Maritimes. As you may be aware, we had an extremely hot and dry summer in Nova Scotia and the hay crop is down by 50%.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (députée de Halifax): Merci, monsieur le président. J'aimerais moi aussi prendre la parole à propos du projet de loi de M. Blenkarn, mais j'attendrai qu'il arrive à la Chambre.

Je crois que la motion est évidente, mais je ferai quelques remarques. Manifestement, la prospérité du port de Halifax est absolument essentielle pour la survie de la ville de Halifax, et encore plus pour la survie de la province de Nouvelle-Écosse. Halifax, conditionne les activités du reste de la province. Nous sommes une petite province, et le port est lié à presque toutes les entreprises, commerciales ou autres, de la province de Nouvelle-Écosse.

En particulier, la motion parle de subventionner les tarifs de frais. Il vaudrait peut-être mieux parler de «péréquation». Les politiques enchassées dans la Loi nationale sur les transports et qui restreignent la possibilité pour CN Rail d'abandonner des voies excédentaires mais qui imposent également des tarifs élevés aux utilisateurs captifs, placent le port de Halifax dans une situation absolument insoutenable.

Le port fait face à un grand nombre de problèmes. Malheureusement, l'un de ces problèmes est la politique gouvernementale.

Un autre est l'inefficacité du service ferroviaire et un réaménagement dans l'industrie de la navigation, particulièrement une concurrence dynamique des ports américains, surtout New York et Baltimore. Ces ports utilisent le chemin de fer D et H pour atteindre le Canada central, et ce chemin de fer appartient au Canadien Pacifique. Cette société a reçu des sommes importantes du gouvernement pour acheter D et H et pour d'autres projets.

La meilleure nouvelle que nous ayons eu pour le port de Halifax dernièrement est la mise en service des wagons porte-conteneurs à deux niveaux. Le gouvernement fédéral n'a pas fourni d'argent pour cela. C'est entièrement une initiative provinciale.

En outre, après le vote à 18 heures ce soir, nous aurons l'autorisation législative pour l'annulation de la subvention de l'Atlantique et de l'Est pour les céréales, qui a été effectivement annulée le 15 juillet 1989. Cette mesure a causé un grave préjudice au silo de Halifax, qui fonctionne actuellement à 25 p. 100 de sa capacité, ce qui signifie à ce jour la perte d'environ 350 à 400 emplois. Le silo de Saint-Jean a également été fermé, soit une perte de 65 à 70 emplois. Dover Mills, entreprise très active dans le port de Halifax, accuse maintenant elle aussi une baisse de 75 p. 100 en raison de l'annulation de la subvention de l'Atlantique et de l'Est.

C'est là aussi la source d'un problème auquel font face les éleveurs de l'ensemble des Maritimes, mais surtout de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. En raison de cette subvention, ils pouvaient acheter des grains de provende à un prix abordable. Ce n'est plus le cas. L'hiver sera particulièrement difficile pour les éleveurs des Maritimes. Comme vous le savez peut-être, l'été a été extrêmement chaud et sec en Nouvelle-Écosse, et la récolte de foin accuse une diminution de 50 p. 100.

[*Text*]

• 1635

It's a problem that spreads right across the region. I don't know if I have the support of anyone in the government caucus. I do know I have the full support of the Liberal caucus, and while I haven't talked to the transport critic for the New Democratic Party, I suspect there would be support there.

I think it is important that this be a votable motion. I think it is important that these issues get a full airing because they relate to so many different aspects of life, and not just in Atlantic Canada. They affect grain producers in Ontario. They affect the passage of goods in general.

If I might say, the Port of Halifax has no problem with being competitive as long as it's given an equal and level playing field. A recent report by the Centre for International Business Studies was absolutely unequivocal in its praise of Halifax as a competitor. The Port of Halifax boasts the lowest price per container slot, the best number of moves per gang hour, it's second best in the number of containers moved, and it has the best pilotage charges.

It's not as though we are asking for an unfair subsidy when you look at what happens to our competitors. Recently, the Port Authority of New York spent $350 million to upgrade its services. Three-quarters of those dollars came directly from the federal government, and that doesn't include free dredging that New York harbour gets from the U.S. Corps of Engineers. Look at what you have in Halifax. You don't need to dredge Halifax harbour, so we are even cheaper in the long run. Thanks to the natural currents and everything else, the harbour doesn't need to be dredged.

We can compete, but it is absolutely essential...and I think, with the greatest of respect, that part of the problem is that this country has three coasts, but an awful lot of people come from areas of the country not directly serviced by ports. Therefore, they are perhaps not as aware of the absolute—I can't even think of a word strong enough—how integral to the survival of a whole region an operation like the Port of Halifax is.

I won't tread more on the committee's time to talk about the history of the Halifax port. I did listen to Les Benjamin and I also support his bill on the merchant navy, all of whom, or practically all of whom, sailed out of that same port. I think if you stopped any Atlantic Canadian on the street, the Port of Halifax would be very high on the list of those matters concerning him or her today. Thank you.

The Chairman: *Merci, madame Clancy.* Any questions?

Mr. Milliken: Is this in effect urging what the At and East bill is taking away?

Mrs. Clancy: No, it isn't really. The At and East is very specific to grain subsidy. What we are looking at here is a specific... We wouldn't mind the At and East as well, let's put it that way, but what we are looking at is subsidization of

[*Translation*]

C'est un problème qui s'étend à l'ensemble de la région. Je ne sais pas si j'ai des appuis dans le Caucus conservateur, mais je sais que tout le caucus libéral est derrière moi et, bien que je n'aie pas parlé au critique des Transports du Nouveau parti démocratique, je soupçonne qu'il pense comme moi.

Il importe que cette motion fasse l'objet d'un vote. Il importe que toutes ces questions soient pleinement débattues, car elles mettent en jeu énormément d'aspects différents de la vie, et non seulement dans les Maritimes. Les producteurs céréaliers de l'Ontario, eux aussi, sont concernés. C'est tout le transport des marchandises, en général, qui est concerné.

J'ajouterai que le port de Halifax n'éprouve pas de difficultés en matière de compétitivité, dans la mesure où la concurrence se déroule sur un pied d'égalité et dans des conditions loyales. Un rapport récent du Centre d'études en administration internationale a chanté, dans des termes dithyrambiques, les louanges du port de Halifax. Celui-ci peut se vanter d'offrir le meilleur tarif par conteneur, de compter ces dockers les plus productifs, d'arriver au deuxième rang quant au nombre de conteneurs transportés et de pratiquer les tarifs de pilotage les plus bas.

Ce n'est pas comme si nous demandions une subvention qui serait déloyale pour nos concurrents. Récemment, l'administration du port de New York a dépensé 350 millions de dollars pour améliorer ses services. Les trois quarts de cette somme provenaient directement du gouvernement fédéral et cela, sans compter les services de draggage que le New-York Corps of Engineers assure gratuitement. Regardez donc les avantages de Halifax. C'est un port qui n'a pas besoin de draggage, ce qui le rend encore plus économique à long terme. Le port n'a pas besoin d'être draggé, notamment grâce au courant naturel.

Nous pouvons soutenir la concurrence, mais il est absolument indispensable... et je pense, sauf votre respect, que le problème réside en partie dans le fait que la plupart des habitants de notre pays vivent loin des côtes, bien que nous en ayons trois, et ne sont donc pas directement desservis par des ports. Les gens n'ont donc pas conscience de l'importance absolue—je ne trouve pas de mots suffisamment forts—d'un port comme celui de Halifax pour la survie de toute une région.

Je ne m'attarderai pas sur l'histoire du port de Halifax. J'ai écouté Les Benjamin et je souscris à son projet de loi sur la marine marchande qui, à toutes fins utiles, dépend presqu'entièrement de ce port. Je pense que si l'on arrêtait n'importe quel canadien des Maritimes dans la rue, il dirait que le port de Halifax arrive très haut dans la liste de ses préoccupations actuelles. Je vous remercie.

Le président: Merci, madame Clancy. Y a-t-il des questions?

M. Milliken: Est-ce que cela ne revient pas à rétablir ce que la Loi sur le tarif vers l'est a supprimé?

Mme Clancy: Non, pas réellement. Le tarif vers l'Est concerne exclusivement le transport des céréales. Ce que nous proposons ici... Nous serions certes ravis de disposer également du tarif préférentiel vers l'Est, mais ce que nous

[*Texte*]

CN freight rates to allow freight transportation rates in the Port of Halifax to compete with those in the Port of Montreal and to maintain valuable traffic in the Port of Halifax; also, I should add, the Port of New York and Baltimore.

Mr. Angus: I want to echo what Mrs. Clancy said. I have spent a fair bit of time in the Port of Halifax, and it is in real danger without some kind of rebalancing of the competitive forces. It is also no different from what is facing almost every Canadian port.

Mrs. Clancy: I don't deny that one little bit. But again, I say this with the greatest of respect to those of you who are not from port cities. Transportation policy, as we all know, is key to the survival of this country, but it can't be left to trucks, trains and airplanes. There is the sea, and we are a three coast country, and our ports are absolutely—

Mr. Angus: No, no, four coasts. The Great Lakes is a coast too.

The Chairman: Great Lakes, St. Lawrence—

Mrs. Clancy: I consider that part of the Atlantic coast, a sort of extension. It kind of went swirling past the Gaspé. That's all part of the eastern... It's difficult to talk about that at the Lakehead, but anyway...

Mr. James: I want to let you know there are two of us here from Great Lakes ports, so we have certain—

Mr. Angus: Peter, too?

Mrs. Clancy: Yes, Peter, very much.

• 1640

Mr. Milliken: Oh, there is a port there mainly for pleasure boats or something.

Mrs. Clancy: I don't want what happened to Kingston to happen to Halifax.

An hon. member: And that was done by Liberals, was it not?

Mrs. Clancy: Never.

The Chairman: Mr. James.

Mr. James: Kingston was shut down before Halifax. We don't have any big ships—

Mrs. Clancy: Well, Halifax isn't shut down yet.

Mr. James: Are there any ramifications on the FTA at all, where there is also subsidization items?

Mrs. Clancy: You mean sort of every-sparrow-that-falls theory?

Mr. James: We all know, really—

Mrs. Clancy: Sure there are. There are a variety of ramifications. It is perhaps more difficult to show cause and effect in Atlantic Canada where the economy is slower, but it comes from the volume of goods coming, not just in containers but the general volume of goods coming from central Canada that used to go... Well, we traded out of Halifax everywhere. Our fleets went literally around the world. We have seen, for example, in the last couple of years

[*Traduction*]

voulons c'est une subvention couvrant les tarifs de frêt du CN afin que le port de Halifax puisse soutenir la concurrence du port de Montréal et conserver un trafic dont il a besoin et rivaliser aussi avec le port de New York et celui de Baltimore.

M. Angus: Je confirme ce qu'a dit M^me^ Clancy. J'ai passé pas mal de temps à Halifax et ce port est vraiment menacé si l'on ne rééquilibre pas le jeu de la concurrence, d'une façon ou d'une autre. Mais tous les autres ports canadiens sont à peu près dans la même situation.

Mme Clancy: Je ne le conteste nullement. Mais, encore une fois, sauf le respect que je vous dois, à vous tous qui n'habitez pas de villes portuaires, il n'y a pas, en matière de transport, que la route, le train et l'avion. Il y a aussi la mer et nous sommes un pays bordé par trois océans, et nos ports sont absolument...

M. Angus: Non, non, nous avons quatre côtes! Les Grands Lacs sont également une côte.

Le président: Les Grands Lacs, le Saint-Laurent...

Mme Clancy: Je les considère comme un prolongement de la côte atlantique. Elle ne s'arrête pas à Gaspé. Tout cela fait partie de l'ensemble atlantique, même si c'est un peu difficile à concevoir quand on est au bord du Lac supérieur...

M. James: Sachez que deux d'entre nous viennent de villes portuaires situées sur les Grands Lacs, et que nous avons donc certains...

M. Angus: Peter aussi?

Mme Clancy: Absolument!

M. Milliken: Il y a là un port, mais qui sert surtout aux bateaux de plaisance.

Mme Clancy: Je ne voudrais pas qu'il arrive à Halifax ce qui est arrivé à Kingston.

Une voix: Mais c'était le fait des Libéraux, n'est-ce pas?

Mme Clancy: Jamais!

Le président: Monsieur James.

M. James: Kingston a été fermé avant Halifax. Nous n'avons plus de gros navires...

Mme Clancy: Eh bien, Halifax n'est pas encore fermé.

M. James: Est-ce que ces subventions auraient des conséquences sur le plan de l'ALE?

Mme Clancy: Vous voulez parler de retombées fortuites?

M. James: Nous savons tous en fait que...

Mme Clancy: Mais bien sûr, il y a toutes sortes de conséquences possibles. Il est peut-être plus difficile de faire ressortir le lien de cause à effet dans la région atlantique où l'économie est moins dynamique, mais tout tourne autour du volume des marchandises, et non pas seulement en conteneurs, mais de tout le volume des marchandises en provenance du centre du Canada qui passaient auparavant... Le port de Halifax acheminait des marchandises un peu

[*Text*]

a definite falling off of our Caribbean trade, a definite falling off of our northern Europe trade, and some of that relates to the closure of plants in Ontario and Quebec and plants that have moved to the United States and are consequently shipping through New York, Baltimore and other ports.

Mr. James: I think what I meant was, does it have some sort of legal ramifications re the free trade agreement, i.e. the subsidization by the government?

Mrs. Clancy: No, I don't believe so. I don't think there is anything in the free trade agreement, not certainly—

Mr. Angus: Transportation is exempt.

Mrs. Clancy: Yes.

I am sorry, I thought you meant... No, it is strictly in the manner in which I said. We have lost a tremendous volume. We talk a lot about container traffic in Halifax, and Halifax is of course a major container port, but there is also port traffic that is not containerized. This summer I went down and spoke to the freight handlers and they showed me... Five years ago in Halifax they would have 40 work crews working all summer long, two shifts at least, sometimes three; this summer they had one work crew with eight days work. It is a cataclysmic change.

Mr. James: I would like to get the federal government to subsidize a new tunnel under the St. Clair River going into the state of Michigan, too, I suppose—

Mrs. Clancy: They would probably need it for all the people who are going to go through.

Mr. James: —with all the goods we want to ship.

Has this been somewhat prompted by the Province of Nova Scotia? Have they been positive toward this sort of thing?

Mrs. Clancy: I have to say this, and I do not like to, but the Province of Nova Scotia has put the money into the double-stacking. Premier Cameron is aware of how serious this problem is. It is Nova Scotia money that is in double-stacking; there is no federal government money at all in double-stacking.

Mr. Angus: The feds have had this matter under consideration for about a year and a half now and they have not acted.

Mrs. Clancy: No, not one thing.

The Chairman: Okay, Mr. James. With the permission of the committee, I would like to ask a couple of questions to Mrs. Clancy.

Are you aware of the Maritime Freight Rates Act?

Mrs. Clancy: Yes.

The Chairman: Doesn't that benefit the Port of Halifax?

[*Translation*]

partout. Notre flotte desservait littéralement le monde entier. Nous avons, par exemple, enregistré un net déclin du trafic vers les Antilles au cours des dernières années, un net déclin du trafic avec l'Europe du Nord et tout cela est lié à la fermeture d'usines en Ontario et au Québec. Ces sociétés ayant préféré s'implanter aux États-Unis, elles font dès lors transiter leur production via les ports de New York, de Baltimore ou d'ailleurs.

M. James: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je me demandais si de telles subventions gouvernementales ne seraient pas contraires aux termes de l'Accord de libre-échange?

Mme Clancy: Non, je ne pense pas. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit dans l'Accord de libre-échange, certainement pas...

M. Angus: Le secteur des transports est exempté.

Mme Clancy: Oui.

Je suis désolée, je pensais que vous vouliez parler de... Non, c'est exactement comme je l'ai dit. Nous avons perdu un volume de trafic énorme. Halifax se spécialise dans les conteneurs, mais il traite aussi d'importants volumes d'autres types de fret. Je suis allée dans le port cet été, j'ai parlé aux dockers et ils m'ont montré... Il y a cinq ans, à Halifax, ou employait 40 équipes durant tout l'été, à raison d'au moins deux quarts par 24 heures, parfois trois; cet été, il n'y avait plus qu'une seule équipe qui a travaillé huit jours. C'est un changement cataclysmique.

M. James: J'aimerais que le gouvernement fédéral subventionne un nouveau tunel sous la rivière «St. Clair», vers l'État du Michigan, je suppose...

Mme Clancy: Ils en auront probablement besoin pour tous les gens qui voudront passer.

M. James: ...qu'avec toutes les marchandises que nous voulons transporter.

Est-ce que cette demande est formulée à l'invite de la Nouvelle-Écosse? Est-ce que cette province la voit d'un bon oeil?

Mme Clancy: Je dois dire une chose, qui ne me fait pas plaisir, mais c'est la province de Nouvelle-Écosse qui a fourni tout l'investissement nécessaire au transport de conteneurs sur deux niveaux. Le premier ministre Cameron a tout à fait conscience de la gravité du problème. C'est la province de Nouvelle-Écosse qui a payé le transport sur deux niveaux; il n'y eu aucun apport du gouvernement fédéral.

M. Angus: Le gouvernement fédéral est saisi de la question depuis maintenant 18 mois et il n'a toujours rien fait.

Mme Clancy: Il n'a pas levé le petit doigt.

Le président: D'accord, monsieur James. Avec la permission du comité, j'aimerais poser moi-même quelques questions à M^me^ Clancy.

Connaissiez-vous la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes?

Mme Clancy: Oui.

Le président: Est-ce qu'elle présente des avantages pour le port de Halifax?

[*Texte*]

Mrs. Clancy: Well, there are benefits and benefits. I mean, it is kind of like putting in with a cup and taking out with a quart bottle.

The Chairman: Would you repeat that?

Mrs. Clancy: It is like pouring in a glass full of benefit and taking out a pitcher full of—what is the opposite of "benefit"?

Mr. Angus: A negative.

Mrs. Clancy: A negative, thank you. That is not the right word, but that is close enough, Iain. Thank you.

There are many things that happen in the grand scheme of things, and the things that relate to the Port of Halifax that are beneficial... There are certain things that cannot be taken away from us. It cannot be taken away from us, for example, that we are the closest port to Europe; it cannot be taken away from us that we are the favoured port of numerous trading partners; it cannot be taken away from us that we have a skilled work force in a very particular area working at the port. There are benefits to the Maritime Freight Rates Act, but they are far outweighed by the negatives.

I can tell you from the days of that great Liberal, Joseph Howe, the most reluctant Father of Confederation, to today, the question of freight rates between the Maritimes in general and Halifax in particular has been the clarion cry. We love this country, and there is nobody who loves it better than Nova Scotians. We went into Confederation holding our noses because of the freight rate situation, but at that time the development of transportation was such that the Port of Halifax was incredibly viable and absolutely essential. The ports of New York and the ports of Baltimore didn't even signify against the business that came out of Halifax. Future developments have changed that a lot, and it is a drop in the bucket, Mr. Chairman, compared to the rest.

• 1645

The Chairman: I see that your motion addressed specifically subsidies to CN.

Mrs. Clancy: Yes!

The Chairman: Suppose this motion is made votable and it goes to the House, are you not afraid that you are going to have the truckers on your back?

Mrs. Clancy: No, not at all. The truckers understand. First of all, if you were a trucker, you would not want to drive through New Brunswick. There are no highways. The highways in Atlantic Canada—

The Chairman: There are lots of trucks driving every day. I was in the trucking business, Ms Clancy.

Mrs. Clancy: There are, and I can tell you of truckers in my riding who tell me that on 18-wheelers they lose half their tires, new tires, driving over the roads in New Brunswick. The truckers understand. When we had the freight subsidy, there was room for both. You treat Halifax fairly, give us a level playing field so we can compete; there will be business for truckers and there will be business for rail.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Eh bien, il y a avantages et avantages. C'est comme si l'on remplissait une cuve avec une tasse et qu'on la vidait à coup de louche d'un litre.

Le président: Pourriez-vous répéter?

Mme Clancy: C'est comme si l'on versait un verre d'avantages et qu'on puisait en même temps un pichet de... Quel est l'inverse d'«avantages»?

M. Angus: Un désavantage.

Mme Clancy: Un désavantage, merci! Je cherchais autre chose, mais désavantage ira, Iain.

Il y a toutes sortes de forces en jeu, et les avantages dont jouit le port de Halifax... Il y en a un certain nombre qu'on ne peut nous enlever. Par exemple, le fait que nous soyons le port le plus proche de l'Europe, ce qui nous favorise aux yeux de nombreux partenaires commerciaux; on ne peut nous enlever le fait que nous disposons d'une main-d'oeuvre spécialisée particulièrement compétente. La Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes comportent quelques avantages, mais qui pèsent bien peu par rapport aux inconvénients.

Je peux vous dire que depuis l'époque de ce grand libéral qu'était Joseph Howe, le père le plus réticent de la Confédération, et jusqu'à aujourd'hui, les tarifs de fret entre les Maritimes en général, et Halifax en particulier, et le reste du pays sont une source de friction. Nous aimons ce pays et nul n'est plus patriote que les Néo-écossais. Nous sommes entrés dans la Confédération en nous bouchant le nez à cause du problème des tarifs de transport, mais à l'époque l'expansion du secteur était telle que le port de Halifax était incroyablement viable et tout à fait essentiel. Les ports de New York et de Baltimore étaient insignifiants comparés à Halifax. L'évolution ultérieure a changé les choses et nous ne représentons plus qu'une goutte d'eau, par rapport au reste.

Le président: Je vois que votre motion prévoit spécifiquement des subventions pour le CN.

Mme Clancy: Oui!

Le président: Supposons que votre motion soit soumise à un vote de la Chambre, ne craignez-vous pas d'avoir les camionneurs sur le dos?

Mme Clancy: Non, pas du tout. Les camionneurs comprennent. Pour commencer, ils ne tiennent pas du tout à transiter par le Nouveau-Brunswick. Il n'y a pas d'autoroute. Les autoroutes de la région atlantique...

Le président: Il y a pourtant beaucoup de camions qui circulent tous les jours. Il travaillait dans le camionnage, madame Clancy.

Mme Clancy: Il y en a, mais je peux vous assurer que les camionneurs de ma circonscription me disent que leurs «18 roues» perdent la moitié de leurs pneus chaque fois qu'ils empruntent les routes du Nouveau-Brunswick. Les camionneurs comprennent. À l'époque de la subvention au transport des marchandises, il y avait place pour les deux. Traitez Halifax équitablement, donnez-nous un terrain Duvalier nivelé où nous pourrions être compétitifs et il y aura du travail et pour les camionneurs et pour les chemins de fer.

[*Text*]

The Chairman: If there is a federal–provincial agreement of some kind on the Port of Halifax, would you not think it would be better to better equip the Port of Halifax, provide new types of installations instead of subsiding one means of transportation?

Mrs. Clancy: We have what it takes. First of all, Mr. Chairman, we are the largest and deepest ice–free harbour in the world. It is a perfect natural harbour. As I said, it doesn't need to be dredged. We keep our wharves and our harbour front in good repair. We don't have the problem with ice. The harbour doesn't freeze, so we don't have all the problems that a harbour that freezes has. We don't have the repairs at the same rate.

We have two modern, up–to–date container piers, Fairview Cove and Halterm.

The Chairman: So the problem is not with the equipment.

Mrs. Clancy: The problem is not with the equipment. There are some problems with CN's equipment, but insofar as the port is concerned, no. Give us the opportunity; we can compete with anybody.

The Chairman: Would the subsidy apply both ways?

Mrs. Clancy: I don't know what you mean. Do you mean in and out?

The Chairman: Merchandise coming in the Port of Halifax being shipped out of Halifax and merchandise coming in to be shipped through the Port of Halifax.

Mrs. Clancy: Certainly the act needs to apply specifically. It depends on the subsidy. I am talking about CN rail subsidies from the Port of Halifax to central Canada, and certainly central Canadian goods that would be coming down to be sent off to other places in the world. Sure, whichever way you are shipping, it is to the benefit of Canadian trade.

The Chairman: Is your motion looking for a revised and bona fide Maritime Freight Rates Act?

Mrs. Clancy: I think in the long run my motion is really looking for a revised and bona fide National Transportation Act.

The Chairman: Thank you very much. We will go in camera to discuss the bills and the motions.

[*Translation*]

Le président: S'il y avait un accord fédéral–provincial quelconque concernant le Port de Halifax, ne pensez–vous pas qu'il vaudrait mieux équiper le port, mettre en place de nouvelles installations portuaires, au lieu de subventionner un mode de transport en particulier?

Mme Clancy: Nous avons tout ce qu'il faut. Tout d'abord, monsieur le président, nous sommes le plus important port libre de glaces du monde et aussi le plus profond. Halifax est un port naturel parfait. Comme je l'ai dit, il n'a pas besoin de dragage. Nous gardons nos quais et toute la zone portuaire en bon état. Nous n'avons pas de problème de glace. Le port ne gèle pas, et nous n'avons donc pas à réparer tous les dégâts que la glace peut causer.

Nous avons deux quais ultra–modernes servant à la manutention des conteneurs: Fairview Cove et Haltrum.

Le président: Le problème n'est donc pas l'équipement.

Mme Clancy: Le problème n'est pas l'équipement. Il y a quelques problèmes avec l'équipement du CN, mais pour ce qui est des installations portuaires, il n'y en a pas. Donnez–nous en la possibilité, et nous pouvons concurrencer n'importe qui.

Le président: Est–ce que la subvention s'appliquerait dans les deux sens?

Mme Clancy: Je ne vois pas ce que vous voulez dire. Est–ce que voulez dire au départ et à l'arrivée?

Le président: La marchandise transportée par chemin de fer au départ de Halifax et celle à destination de Halifax.

Mme Clancy: Il faudra que la loi le précise bien. Tout dépend de la subvention. Je parle d'une subvention accordée à CN Rail au départ du Port de Halifax vers le centre du Canada, et de fret en provenance du centre du Canada et transitant par Halifax pour exportation. Quel que soit le sens du transport, c'est dans l'intérêt du commerce canadien.

Le président: Est–ce que votre motion vise une loi sur le taux du transport des marchandises dans la région atlantique, révisée et authentique?

Mme Clancy: Je pense que, à long terme, ma motion vise une loi nationale sur les transports, révisée et authentique.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons discuter des projets de loi et des motions à huis clos.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Guy Arseneault;
Chris Axworthy;
Les Benjamin;
Don Blenkarn;
David Walker;
Mary Clancy.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Guy Arsenault;
Chris Axworthy;
Les Benjamin;
Don Blenkarn
David Walker;
Mary Clancy.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, October 22, 1991

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mardi 22 octobre 1991

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la Gestion de la Chambre

RESPECTING:

Terms of Reference of the Sub-committee pursuant to S.O. 92(1)

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité en conformité de l'article 92(1)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 15 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24207

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Micheline Rondeau–Parent

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Micheline Rondeau–Parent

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 22, 1991
(5)

[*Text*]

The Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 10:38 o'clock a.m. this day in room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Charles Langlois and Peter Milliken.

Acting Members present: Joy Langan for Iain Angus, and René Soetens for Ken James.

In attendance: *From the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel*: Djénane Boulad, Legal Counsel.

Witnesses: *From the House of Commons*: Rod Murphy, Brian Gardiner, John Brewin, Fred Mifflin, Howard McCurdy, Dawn Black, and Ian Waddell.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established by random draw on Tuesday, October 8, 1991.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 10:52 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:55 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 11:15 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:18 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 11:45 o'clock a.m., the sitting continued *in camera*.

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee.

At 12:00 o'clock noon, the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 22 OCTOBRE 1991
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 10 h 38, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Charles Langlois et Peter Milliken.

Membres suppléants présents: Joy Langan remplace Iain Angus; René Soetens remplace Ken James.

Aussi présent: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Djénane Boulad, conseiller juridique.

Témoins: De la Chambre des communes: Rod Murphy, Brian Gardiner, John Brewin, Fred Mifflin, Howard McCurdy, Dawn Black et Ian Waddell.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède aux choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été fixé par tirage au sort le mardi 8 octobre 1991, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés un à un et entendus séparément par le Sous-comité.

À 10 h 52, la séance est suspendue.

À 10 h 55, la séance reprend.

À 11 h 15, la séance est suspendue.

À 11 h 18, la séance reprend.

À 11 h 45, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu,—Qu'un projet de rapport sur les affaires qui feront l'objet d'un vote, soit présenté au Comité.

À 12 h00, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, October 22, 1991

• 1040

The Chairman: We have a quorum, so we are going to proceed with the meeting of the subcommittee on private members' business for today, October 22, 1991.

Our first member who was scheduled to appear, Mrs. Greene, is not here, so we will proceed right away with Mr. Murphy's bill, Bill C-283. Mr. Murphy, you have five minutes to convince the committee of the merit of your bill and then you will be submitted to questions by the members of committee.

Mr. Rod Murphy, MP (Churchill): Thank you, Mr. Chairman. My bill, Bill C-283, is an act to amend the Canada Elections Act with regard to election expenses. As a result of the previous committee's look into the Marcel Masse case, it became very clear to the Chief Electoral Officer and to all three parties represented in the House at that time that the definition in the existing legislation with regard to election expenses is not working. There is a whole list of expenses, which are now called campaign expenses, that have no place within the legislation. As a result, the ceilings that were intended to be in place on campaign expenses are not really there. Candidates and parties can spend enormous amounts of money on items that are not considered under the present definition of election expenses.

My legislation was proposed prior to the 1988 election. It was not acted on at that time. I quite freely admit that I borrowed a lot of the ideas from Ontario, Saskatchewan, and other places where there are limitations on election expenses. I believe it is very important that we have a clear definition. I know that a very similar definition to this has been supported by the Liberal Party in front of the royal commission on electoral expenses and also in the House itself.

I believe it is inherent in the Parliament of Canada to clean up its own act. Prior to the next election we must have a definition in place that clearly outlines those items that are election expenses and must be included under the ceilings that are imposed in the legislation and those items that are not to be considered election expenses. I offer this bill as a proposal to do that.

I also want to point out that even though there is a royal commission in place at this time, there is no guarantee that the royal commission will report and the House of Commons will act in time for the next election. We had a proposed election act in front of us prior to the 1988 election, presented by the government, which was not acted upon, and here we are sitting four years later. We do not have an adequate definition. I don't believe we can say that since there is a royal commission, we should wait for them to report, and we should then wait for the government to decide what type of legislation it may or may not wish to bring forward. I think it is a responsibility of the House of Commons to act on this issue.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 22 octobre 1991

Le président: Nous avons le quorum et nous allons donc ouvrir la séance du Sous-comité des affaires émanant des députés. Nous sommes aujourd'hui le 22 octobre 1991.

La première députée qui devait comparaître est M^me^ Greene, qui n'est pas là, si bien que nous allons passer immédiatement au projet de loi C-283 de M. Murphy. Monsieur Murphy, vous avez cinq minutes pour convaincre le comité des mérites de votre projet de loi, et nous vous poserons ensuite éventuellement quelques questions.

M. Rod Murphy, (député de Churchill): Merci, monsieur le président. Le projet de loi C-283 est une loi visant à modifier la Loi électorale du Canada en ce qui concerne les dépenses d'élection. À la suite de l'examen par le comité de l'affaire Marcel Masse, il est apparu très clairement au directeur général des élections et aux trois partis représentés alors à la Chambre que la définition de dépenses d'élection contenue actuellement dans la loi ne convenait pas. Il y a toute une liste de dépenses, que l'on appelle maintenant dépenses de campagne, qui ne sont pas prévues dans la loi. Aussi, nous n'avons pas les plafonds prévus pour les dépenses de campagne. Les candidats et les partis peuvent dépenser des montants énormes pour des articles qui ne sont pas considérés dans la définition actuelle de dépenses d'élection.

J'avais déjà fait cette proposition avant les élections de 1988. Il n'y a pas été donné suite. Je reconnais que j'ai emprunté beaucoup de ces idées à l'Ontario, à la Saskatchewan et ailleurs, où les dépenses d'élection sont plafonnées. Je crois qu'il est très important que nous ayons une définition plus claire. Je sais que le Parti libéral a défendu une définition très similaire devant la Commission royale d'enquête sur les dépenses d'élection ainsi qu'à la Chambre.

Il appartient au Parlement canadien de faire le nécessaire à cet égard. Avant les prochaines élections, nous devons avoir une définition précise de ce qui entre dans les dépenses d'élection et doit être calculé d'après les plafonds imposés par la loi, et de ce qui ne doit pas être considéré comme dépenses d'élection. Je présente ce projet de loi dans cet esprit.

Je voudrais également signaler que, bien qu'il existe une commission royale d'enquête, rien ne garantit que celle-ci fera son rapport et que la Chambre des communes prendra des mesures à temps pour les prochaines élections. Nous avions un projet de loi électorale présenté par le gouvernement avant les élections de 1988, mais il n'y a pas été donné suite, et nous nous retrouvons dans la même situation quatre ans plus tard. La définition actuelle est insuffisante. Ce n'est pas parce qu'il y a une commission royale qu'il nous faut attendre son rapport, car il nous faudra ensuite attendre que le gouvernement décide du type de projet de loi qu'il voudra ou non proposer en réponse à ce rapport. Il me semble qu'il appartient à la Chambre des communes de se prononcer là-dessus.

[*Texte*]

I hope the committee in its wisdom will give this proposal full consideration and recognize that in light of the government's request that conflict of interest definitions and legislation be a matter for all-party study, this issue of election expenses and how that is enacted in the legislation should be a matter for all-party consideration and should be dealt with by the elected members of the House.

Le président: Merci, monsieur Murphy. Est-ce qu'il y a des questions pour M. Murphy?

Mr. Karpoff (Surrey North): Just one question for clarification. When you are talking about indirect and direct expenses, would your proposal make it mandatory to declare as part of election expenses third party advertising?

• 1045

Mr. Murphy: No, this legislation does not deal with third party advertising. I left that to the royal commission. I am talking about the expenses that are actually incurred by the candidate or the parties themselves.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): Your definition, then, does not touch the expenses of the national parties?

Mr. Murphy: Yes, it does. We are talking about the outside groups. The third party advertising is what Mr. Karpoff was asking about. Certainly this definition is there not only for the ridings but also for the national parties.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Murphy.

I shall now call Mr. Gardiner, on Bill C-236, for five minutes.

Mr. Brian Gardiner, MP (Prince George—Bulkley Valley): Thank you very much, Mr. Chairman, for giving me this opportunity to appear before the committee to make an argument on my bill—I guess the argument as to why I think this private member's bill should be votable.

I appeared before a similar committee a year or so ago on the same subject-matter and made at that time some of the same arguments I could make today. I do not want necessarily to review all the details of my private member's bill. I think most members are aware of the intent and the merits of the bill. In short, it is basically a private member's bill that would create, if you like, a national heritage day, the third Monday in February. That is a proposal currently in place in some provinces in Canada. The Government of Canada recognizes National Heritage Day in all but legislation. As you know, the Secretary of State, usually on the third Monday of each February, makes an appearance at an appropriate function or location to give some recognition to the importance of that day.

So rather than just dealing with the merits of the bill, which I said I think are clear to most members—though I would be prepared to answer any questions on that—I would like perhaps to give one or two arguments on why I think it would be reason enough this time round, if you like, to take a step further in declaring this bill votable so that there will be a debate in the House. I shall make two points on that.

[*Traduction*]

J'espère que le comité, dans sa sagesse, considérera les mérites de cette proposition et reconnaîtra que, puisque le gouvernement a demandé que les définitions et textes législatifs sur les conflits d'intérêts soient étudiés par tous les partis, la question des dépenses d'élection et la façon dont elles sont traitées dans la loi devraient également être étudiées par tous les partis à la Chambre des communes.

The Chairman: Thank you, Mr. Murphy. Are there any questions for Mr. Murphy?

M. Karpoff (Surrey-Nord): Un éclaircissement seulement. Quand vous parlez de dépenses indirectes et directes, votre proposition obligerait-elle à déclarer dans les dépenses d'élection la publicité faite par des tiers?

M. Murphy: Non, il n'est pas question de publicité par les tiers. J'ai laissé cela à la commission royale d'enquête. Je parle des dépenses faites par les candidats ou les partis eux-mêmes.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Votre définition ne touche pas alors aux dépenses des partis nationaux?

M. Murphy: Si, monsieur. Nous parlions des groupes extérieurs. M. Karpoff parlait de la publicité faite par des tiers. La définition que je propose s'applique non seulement aux associations de circonscription, mais également aux partis nationaux.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

J'invite maintenant M. Gardiner à prendre la parole pendant cinq minutes pour défendre son projet de loi C-236.

M. Brian Gardiner, (député de Prince George—Bulkley Valley): Merci beaucoup, monsieur le président, de me donner cette occasion de comparaître devant le comité pour défendre mon projet de loi—pour vous expliquer pourquoi je crois que celui-ci devrait être mis aux voix.

J'ai comparu devant un comité similaire il y a environ un an, sur ce même sujet, et présenté certains des arguments que je pourrais répéter aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je revienne sur les détails de mon projet de loi. Je suppose que la plupart des députés en comprennent l'objet et en connaissent les mérites. En quelques mots, il s'agit essentiellement d'un projet de loi d'initiative privée qui créerait un jour du patrimoine national le troisième lundi de février. C'est une proposition actuellement débattue dans certaines provinces canadiennes. Le gouvernement canadien reconnaît le jour du patrimoine national à tous égards, sauf dans la loi. Comme vous le savez, le secrétaire d'État, habituellement le troisième lundi de février, participe à une activité pertinente qui marque l'importance de ce jour.

Donc, plutôt que de traiter des mérites du projet de loi, qui doivent être évidents pour la plupart d'entre vous—et je suis toujours prêt à répondre à vos questions à ce sujet—j'aimerais vous donner une ou deux raisons pour lesquelles je pense qu'il serait bon cette fois-ci d'aller un peu plus loin et de déclarer que ce projet de loi doit faire l'objet d'un vote afin qu'il y ait un débat à la Chambre. Je me permettrai donc de dire deux choses à ce sujet.

[*Text*]

First of all, it is in regard to some of the activity that currently takes place around National Heritage Day, activity by the government and by, in particular, usually the Secretary of State. I think there is a certain duty and obligation by government that if they are to pay lip-service to an event like that, then at some point there is a duty either to go to Parliament and to ask for a vote of support for that government's point of view or, of course, to defeat the proposal. In any case, I think there is an obligation by government to go beyond the standard news release and appearance by ministers to give some credibility and substance to the notion by government about why there should be a national heritage day.

The second reason I offer to move this bill along, if you like, in moving towards National Heritage Day is that next year is 1992. It is Canada's 125th birthday, and I think there is reason enough for this government and this Parliament to give some recognition to National Heritage Day as a way to show Canadians that we recognize the importance and contribution of our heritage and that this would be a step along the way to recognizing, as one of the events, Canada's 125th birthday.

It would move the bill along beyond the debate in the House. I think it would give a signal to Canadians that the Government of Canada is paying some due to what our country means in the fact that we are having a major celebration next year. Declaring the bill votable would force us, if you like, force all members and force government, to state clearly whether we agree with the concept of a national heritage day or whether it is something we should just shelve once and for all and not worry about any more.

• 1050

I have been before the committee before. This would be perhaps a last opportunity to pass a bill like this before 1992, which is a major event. I hope the committee will consider that in its deliberations and perhaps agree to making it votable so that we can move this bill along.

The Chairman: Thank you, Mr. Gardiner. Any questions for Mr. Gardiner?

Mr. Milliken: Mr. Gardiner, was your bill made votable the last time?

Mr. Gardiner: No, it wasn't.

Mr. Milliken: It was not. I have no further questions.

The Chairman: Any further questions for Mr. Gardiner? Thank you very much. Now I would ask Mr. John Brewin on motion 448.

Mr. John Brewin, MP (Victoria): Thank you, Mr. Chairman. The motion is that in the opinion of this House the government should serve notice on the Government of the United States of America that the current NORAD agreement is to be terminated May 31, 1994, which is roughly three years from now, and that in the mean time the government should institute a thorough public review of Canada-U.S. defence relations, including discussions between U.S. and Canadian parliamentarians.

[*Translation*]

Tout d'abord, à propos de certaines des activités qui entourent actuellement le jour du patrimoine national, activités organisées par le gouvernement et, en particulier, habituellement par le Secrétariat d'État. Le gouvernement se doit, me semble-t-il, s'il veut marquer ce jour, de demander au Parlement d'appuyer ou de rejeter son point de vue à cet égard. En tout cas, j'estime que le gouvernement se doit de faire un peu plus que le communiqué de presse habituel et la participation de ministres à quelques activités pour donner une certaine crédibilité et un certain poids à l'importance qu'il attache au jour du patrimoine national.

La deuxième raison pour laquelle je pense que ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote est que nous serons l'année prochaine en 1992. C'est le cent vingt-cinquième anniversaire du Canada, et je crois qu'il est normal que le gouvernement et le Parlement reconnaissent le jour du patrimoine national afin de montrer aux Canadiens que nous reconnaissons l'importance de notre patrimoine. Ce serait une des manières par lesquelles nous pourrions célébrer le cent vingt-cinquième anniversaire du Canada.

Cette initiative ne serait pas limitée à la Chambre. Les Canadiens y verraient que le gouvernement canadien reconnaît ce que représente notre pays, puisque l'on prévoit d'importantes célébrations l'année prochaine. En déclarant que le projet de loi doit faire l'objet d'un vote, nous serions obligés et le gouvernement serait obligé de déclarer clairement si nous acceptons l'idée d'un jour du patrimoine national ou si c'est quelque chose qu'il faut laisser de côté une fois pour toutes.

J'ai déjà comparu devant le comité. Ce sera peut-être la dernière occasion que nous avons d'adopter un projet de loi semblable avant 1992, qui est une année importante pour notre pays. J'espère que le comité en tiendra compte dans ses délibérations et qu'ainsi nous pourrons faire avancer ce projet de loi.

Le président: Merci, monsieur. Y a-t-il des questions pour M. Gardiner?

M. Milliken: Monsieur Gardiner, avait-il été décidé que votre projet de loi devait faire l'objet d'un vote la dernière fois?

M. Gardiner: Non, monsieur.

M. Milliken: Non. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Y a-t-il d'autres questions à poser à M. Gardiner? Merci beaucoup. Je demanderais maintenant à M. John Brewin de venir défendre sa motion 448.

M. John Brewin (député de Victoria): Merci, monsieur le président. La motion est la suivante: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait aviser les États-Unis d'Amérique que l'Accord du NORAD actuellement en vigueur doit se terminer d'ici le 31 mai 1994 et devrait, entre temps, ordonner un examen public approfondi des relations canado-américaines en matière de défense, y compris des entretiens entre parlementaires américains et canadiens.

[*Texte*]

Now the background to this motion is that the external affairs committee last fall took a look at the issue of renewing the NORAD agreement, which was up for renewal as of May 31, 1991. The committee first of all recommended the renewal, but also recommended the public review referred to in the last half of my motion, including discussions between U.S. and Canadian parliamentarians. The government announced that it accepted the idea of a review, and renewed the NORAD agreement for I think a five-year period. So that is the current status of things.

This motion would bring forward the debate in Parliament now, in the light of the events this summer and in light of the events of even the last few weeks, where we have had major cut-backs announced in nuclear arsenals on both sides, to permit a discussion of the implications of all of these changes for Canada and our relations with the United States and particularly in the north. That is the point of the motion.

We spend I think something in the order of half a billion dollars a year on NORAD, and it is something that should be debated. All parties agree, at least through their representatives on the committee, that the time has come for a public review of Canada-U.S. defence relations, including discussions with U.S. and Canadian parliamentarians.

I think the argument for bringing this forward now as a private member's motion, or at least as a votable motion, is I don't know what the competition is, but I would hope you would have at least one sort of defence foreign policy kind of motion in the group that is coming forward. Last round you had one of Walter McLean's on the UN peacemaking and peacekeeping. That was good; it was a good debate and it was useful. Again, I don't know what the competition is, but I would urge that this is one of the most current and relevant issues in this field in defence and foreign policy for Canada right now, and I hope you would agree to have it votable.

The Chairman: Thank you, Mr. Brewin.

Mr. Karpoff: Referring to particularly the thrust of a discussion between U.S. and Canadian parliamentarians, do you envision this as a special joint committee? In what format would you see that type of dialogue taking place? You are wanting it to be much more of a public parliamentarians to parliamentarians or to elected people rather than just simply government to government?

Mr. Brewin: Yes to the latter. First of all, the motion calls on the government to institute a thorough public review so that Canadians would have an opportunity to get involved in it, but that review would include, but not be exclusively, discussions between U.S. and Canadian parliamentarians. Those discussions can be organized in a multitude of ways, but a series of meetings was the kind of thing the committee was talking about.

[*Traduction*]

L'idée derrière cette motion est que l'automne dernier, le Comité des affaires étrangères a examiné la question du renouvellement de l'Accord du NORAD, qui devait être renouvelé le 31 mai 1991. Il a tout d'abord recommandé que celui-ci soit renouvelé, mais également qu'il y ait un examen public, dont il est question dans la deuxième partie de ma motion, et des entretiens entre parlementaires américains et canadiens. Le gouvernement a annoncé qu'il acceptait l'idée d'un examen et renouvelait l'Accord du NORAD pour, si je ne m'abuse, cinq ans. Voilà donc la situation actuelle.

Cette motion permettrait au Parlement de débattre maintenant de la question à la lumière des événements de cet été, et même des dernières semaines, alors que l'on a annoncé d'importantes réductions des arsenaux nucléaires de part et d'autre. Nous pourrionss discuter des conséquences de tous ces changements pour le Canada et pour nos relations avec les États-Unis, en particulier en ce qui concerne le Nord. Voilà l'objet de ma motion.

Nous dépensons quelque chose comme un demi-milliard de dollars par an pour le NORAD, et c'est une chose dont on devrait débattre. Tous les partis conviennent, du moins leurs représentants au comité, qu'il est temps de procéder à un examen public des relations entre le Canada et les États-Unis en matière de défense, et notamment de prévoir des entretiens entre les parlementaires américains et canadiens.

Si je présente cette motion à ce moment-ci, si je demande qu'elle fasse l'objet d'un vote, c'est parce que j'espère qu'il y aura au moins une motion portant sur la politique étrangère et la défense dans les motions que vous retiendrez. La dernière fois, vous en aviez une de Walter McLean sur les efforts d'établissement et de maintien de la paix de l'ONU. C'était bien; nous avons eu un bon débat, qui fut très utile. Je répète que je ne sais pas si vous avez d'autres motions de ce genre, mais je vous invite instamment à retenir cette question, qui est des plus actuelles et des plus pertinentes pour le Canada, et j'espère donc que vous accepterez qu'elle fasse l'objet d'un vote.

Le président: Merci, monsieur Brewin.

M. Karpoff: À propos des entretiens entre les parlementaires canadiens et américains, envisagez-vous un comité mixte spécial? À quelle forme de dialogue songez-vous? Vous souhaiteriez que ce soit beaucoup plus un échange entre parlementaires élus que simplement entre gouvernements?

M. Brewin: Oui, en effet. Tout d'abord, la motion demande au gouvernement d'ordonner un examen public approfondi afin que les Canadiens puissent y participer, et que cet examen comprenne, mais n'y soit pas limité, des entretiens entre parlementaires américains et canadiens. Ces entretiens peuvent être organisés de diverses façons, mais le comité avait parlé d'une série de rencontres.

[*Text*]

• 1055

The Chairman: If there are no other questions we will suspend for a few minutes while the clerk tries to get in touch with Mr. Mifflin. He was supposed to be here at 11 o'clock and we are a little bit ahead of our time.

Mr. Milliken: What about Ms Greene? Can somebody try to reach her?

The Chairman: She simply is not here.

Mr. Milliken: She is not coming?

The Chairman: No, I do not think so.

• 1056

• 1059

The Chairman: Peter, I am advised that Ms Greene could not come because she is alone in a committee this morning. Her item still stands, so we can decide on it.

Mr. Mifflin on motion 400: you have five minutes to explain your motion to the committee, and then committee members will ask you some questions.

Mr. Fred Mifflin, MP (Bonavista—Trinity—Conception): Thank you very much, Mr. Chairman, colleagues. I will read the motion for everybody's benefit:

> That, in the opinion of this House, the government should consider bringing its defence policy out into the open so that there can be a full public debate on the overall logic of our defence position.

"Our" means Canadian, of course.

• 1100

For the benefit of our colleagues, I want to underline three key phrases here—"open" is one key word, "public debate" is the second key phrase, and the overall logic is the third phrase.

The background to this is that everybody agreed that the 1987 white paper on defence was terribly out of date because it had been overtaken by strategic events—the demise of the Berlin Wall, the end of the Cold War and all the other factors that provided the setting for expenditures on defence. These are more or less with us today, and the infrastructure and forestructure that we had up until 1987.

Two years elapsed between 1987 and the next statement on defence. What we really had, Mr. Chairman, was a number of incremental moves by the government which were a *de facto* enunciation of defence policy. The last one was on September 17 when the minister made a ten-page statement in the press gallery. The one major part of defence policy that was made clear was that we were going to drastically reduce our forces in Europe and reduce the Canadian forces by 8,000 uniformed people and 1,000 civilians. The other aspect would be that a committee would be formed to look at the overall infrastructure.

Three days before this the Prime Minister suggested this would be a piecemeal statement but that in the near future there would be an overall white paper on defence, which the public was expecting. In general, the public was pleased to see

[*Translation*]

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je suspendrai la séance quelques minutes, pendant que le greffier essaie de contacter M. Mifflin. Il devait être là à 11 heures, mais nous sommes un peu en avance.

M. Milliken: Et M^me^ Greene? Peut-on essayer de la rejoindre?

Le président: Elle n'est tout simplement pas là.

M. Milliken: Elle ne vient pas?

Le président: Non, je ne crois pas.

Le président: Peter, on me signale que M^me^ Greene n'a pas pu venir parce qu'elle est seule en comité ce matin. Son projet de loi demeure, et nous pouvons le prendre en considération.

Monsieur Mifflin, motion 400: vous avez cinq minutes pour expliquer votre motion au comité, et vos collègues pourront ensuite vous poser quelques questions.

M. Fred Mifflin (député de Bonavista—Trinity—Conception): Merci beaucoup, monsieur le président, et chers collègues. Je me permets de vous lire ma motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de rendre publique la politique de défense afin qu'il puisse y avoir un débat public complet sur la logique globale de notre position à cet égard.

«Notre» signifie évidemment «canadienne».

J'attire l'attention de nos collègues sur trois expressions clés de la motion: «rendre publique», «débat public» et «logique globale».

Voici ce qui a conduit à cette motion. Tous s'accordent sur le caractère périmé du Livre blanc de 1987 sur la défense maintenant que le mur de Berlin est tombé, que la guerre froide a pris fin et qu'ont changé d'autres facteurs stratégiques qui étaient à la base de nos dépenses en matière de défense. Notre budget et notre infrastructure sont à peu près les mêmes qu'en 1987.

Deux ans se sont écoulés entre 1987 et l'énoncé de politique sur la défense. En fait, le gouvernement, par une série de décisions graduées, a formulé un énoncé de défense *de facto*. Le dernier en date est celui du 17 septembre, lorsque le ministre a fait une déclaration de 10 pages devant les journalistes. Il en ressort que nous allons réduire radicalement nos forces en Europe et retirer 8,000 soldats et 1,000 civils. Il a aussi été décidé qu'un comité allait être créé pour étudier l'ensemble de l'infrastructure.

Trois jours plus tôt, le premier ministre avait déclaré que cela n'allait être qu'une déclaration ponctuelle, mais que, sous peu, un livre blanc sur la défense serait publié. C'est ce qu'attendent les citoyens. La population a bien accueilli la

[*Texte*]

a statement on defence, but they felt that the statement and indeed the overall defence policy, since it was such a drastic change from the previous one enunciated by the government in 1987, was deserving of more public debate. The reason for this is the belief that the constituency for defence is not as great as it was in 1987, the population is changing, the numbers of those who have served in wars is fewer, and many Canadians do not see a need for any defence force right now.

Mr. Chairman, as someone who has served in uniform, the public debate aspect of this is one that I am terribly concerned about. I am still in contact with my previous colleagues and they certainly believe that there should be a public debate on this issue. The strongest argument, other than the *Beauchesne's* aspect that I am going to close with, it is that there has been no other way to implement this public debate.

The statement on defence was not a white paper. There was not even a question in the House of Commons because of the belief that there was nothing really dramatic in the statement. It was seen as a follow-on to the incremental development of defence policy that we have had.

In closing, in article 10.13 of *Beauchesne* there were eleven factors to be considered. As I went through them, I felt that the issue of national defence applied in five of the positive factors and in six of the negative factors.

It is a national issue, Mr. Chairman. It is not a trivial issue and it is not discriminatory. It is virtually non-political and non-partisan. It certainly is not regional. No legislative agenda has been on the House business since I have been in the business—since 1988. There is no other way to deal with the issue.

In summary, I believe there is a need for public debate so that the Canadian public can better understand the defence position and so that those of us who sit in the House of Commons might also have a better understanding of the second largest expenditure of any department in government. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Mifflin.

Mr. Milliken: I don't have any questions, but perhaps I could ask the member if he is expecting that debate on this motion would be a debate on defence.

• 1105

Mr. Mifflin: Indeed, a debate on defence, a debate on the issues of why we are where we are. If you look at the policy statement of September 17, in ten pages it's very difficult to build up the rationale. But since 1987 there has been no zero-base build-up for the expenditure of $14 billion we now spend on defence. It was a decrement as opposed to an increment. It was a policy statement that was a de facto formulation of defence policy.

Certainly I am aware that with academia, with the profession and indeed with those who are engaged in strategic analysis and strategic studies, they believe there is a pressing need to build, from a zero base, the need for the defence forces Canada currently has and the expenditure of $13 billion.

[*Traduction*]

publication d'un énoncé sur la défense, mais comme ces décisions tranchent tellement par rapport à la politique de 1987, elle estime qu'il y a lieu d'en débattre publiquement. En outre, les milieux qui s'intéressent aux questions de la défense ne sont pas aussi nombreux qu'en 1987, à cause des changements démographiques et de la disparition des anciens combattants. De fait, beaucoup de Canadiens ne voient pas la nécessité d'un appareil de défense aujourd'hui, si réduit soit-il.

Moi qui ai été soldat, je vous dirai que je m'intéresse tout particulièrement à l'aspect public du débat. Je suis toujours en contact avec mes camarades de régiment et eux aussi estiment qu'il devrait y avoir un débat public. Hormis les arguments du *Beauchesne*, avec lesquels je conclurai, je dirais que l'argument le plus solide en faveur de cette motion, c'est qu'il n'y a pas d'autre moyen de tenir un débat public.

L'énoncé de politique sur la défense n'était pas un livre blanc. Pas une question n'a été posée à la Chambre, parce qu'on estimait qu'il n'y avait rien de renversant dans cette déclaration. On y a vu la suite de la transformation graduelle de la politique de défense.

Je terminerai par le commentaire 10.13 du *Beauchesne*, qui énumère les onze critères à considérer. Je les ai parcourus, et j'ai conclu que la question de la défense nationale répondait à cinq prescriptions et à six interdictions.

Il s'agit d'abord d'une question d'intérêt national. Ce n'est pas une question futile, pas plus qu'elle ne suscite de la discrimination. La motion n'est pas rédigée en des termes partisans ou politiques. Il ne s'agit sûrement pas d'une question régionale. La Chambre n'a pas de programme législatif depuis que j'y suis, depuis 1988. Il n'y a pas moyen de se pencher sur la question autrement.

J'estime donc qu'il y a lieu de tenir un débat public pour que la population comprenne bien notre position en matière de défense et que les députés aient une meilleure connaissance du deuxième budget ministériel en importance de l'État. Merci.

Le président: Merci, monsieur Mifflin.

M. Milliken: Je n'ai pas de questions, sauf pour demander au député s'il s'attend à ce que le débat sur sa motion soit un débat sur la défense.

M. Mifflin: Oui, un débat sur la défense et sur les raisons qui expliquent notre situation actuelle. L'énoncé de politique du 17 septembre ne fait que dix pages, et il est très difficile dans un document si court de présenter toute l'argumentation de cette position. Mais, depuis 1987, on n'a pas entrepris d'analyse, à partir de zéro, des 14 milliards de dollars que nous consacrons à la défense. C'était un repli plutôt qu'une poussée. Cet énoncé de politique revenait à une formulation de facto de la politique de défense.

Dans les milieux universitaires, militaires et d'analyses stratégiques, on estime qu'il est urgent de justifier à neuf les 13 milliards de dollars que nous consacrons à la défense.

[*Text*]

Mr. Soetens (Ontario): The motion as I read it says to bring the defence policy out into the open. It doesn't, in a sense, say "and review it". I guess ultimately you are saying we ought to review it in an open, public forum, and that is really what you're trying to achieve.

Mr. Mifflin: Mr. Soetens, one of the concerns that we as politicians—and I say "we" in a non-partisan sense; it doesn't matter who forms the government—are going to eventually have to come to grips with is that the infrastructure now supporting what will be 78,000 troops is the infrastructure we had for 128,000 troops.

Now you don't have to be an MBA to figure out that you are not getting your biggest bang for your buck as a Canadian. By the same token, I can say very openly in this committee that if the base that's going to be closed is in your riding, you're not going to be standing up and screaming and shouting about it.

There needs to be a more open, non-partisan, collegial approach so that the Canadian public is aware that there may be a number of bases out there which there's no need for. The Canadian public in fact will be getting better value for the defence dollar if there is a rationalization of this—a process that indeed is taking place, but unfortunately it's not an open process. Perhaps it will be later on. It is my belief that this public debate can improve the position of any government or anybody involved in defence issues at this particular point in our history.

Mr. Soetens: Okay, but I take it then that in this debate we would not simply be talking about, for example, the infrastructure point you have raised, but whether we should be members of NATO or members of any other international organizations. If you are talking about defence policy, I presume that is all part of the structure of policy.

Mr. Mifflin: One of the problems we have right now is that NATO, I think it's safe to say, is scrabbling to find a role. I think—

Mr. Soetens: I just used that as an example.

Mr. Mifflin: But I think it's a very good example. As part of the latest policy statement, it was decided that we would have a battalion group of 1,100 people based in Europe, but we do not have, or we will not have, any bases. One of the questions I am continually getting from the public and from those involved in this informal public debate, if I could call it that, is about where we are going to station our troops. What kind of weapons are they going to have? What is going to happen to the low level air defence, which is a multi-billion dollar project? Quite frankly, I don't have the answers. Perhaps the answers are not available. But those are the kinds of issues.

Another issue—and this is related to foreign policy, but of course defence policy is really nothing more than an extension of foreign policy—is where we are going with the infrastructure in Europe vis-à-vis CSCE. Should we not be permanent members of CSCE?

[*Translation*]

M. Soetens (Ontario): Le texte de la motion parle de rendre publique la politique de défense. Elle ne parle pas explicitement de l'examiner. J'imagine que ce que vous voulez vraiment dire, c'est procéder à un examen public, au grand jour.

M. Mifflin: Les politiques de toutes tendances, monsieur Soetens, au gouvernement ou ailleurs, devront un jour s'attaquer à l'infrastructure conçue pour une armée de 128,000 soldats, mais qui n'en comptera plus que 78,000.

Il ne faut pas être diplômé des HEC pour voir que le contribuable y perd au change. Et je vous dirai aussi très honnêtement que si la base militaire à fermer se trouve dans votre circonscription, vous n'allez pas pousser les hauts cris.

Il faut un processus apolitique et collégial pour informer les citoyens qu'un grand nombre de nos bases ne sont plus justifiées. L'argent du contribuable sera mieux dépensé si l'on procède à une rationalisation, qui, d'ailleurs, est en train de se faire, mais non au grand jour. Peut-être en sera-t-il ainsi plus tard. Il me semble qu'un débat public pourrait consolider la position du gouvernement, quel qu'il soit, et de tous ceux qui s'occupent des questions de défense à ce tournant de notre histoire.

M. Soetens: Bon, mais j'imagine qu'il ne serait pas question uniquement de l'infrasctruture, mais aussi de notre appartenance à l'OTAN ou à d'autres organisations internationales. S'il est question de politique de défense, cela en fait partie.

M. Mifflin: L'un des problèmes que nous avons aujourd'hui, c'est que l'OTAN se cherche une vocation. Je pense...

M. Soetens: Ce n'était qu'un exemple.

M. Mifflin: Mais je pense qu'il est excellent. Dans le dernier énoncé de politique, on a annoncé que le Canada aurait un bataillon de 1,100 soldats en Europe, mais nous n'aurons plus de base. Les citoyens et quantité de ceux qui participent à ce débat public officieux me posent constamment la question: où allons-nous stationner nos troupes? Quelles armes auront-elles? Qu'arrivera-t-il au projet de défense aérienne à basse altitude, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars? Honnêtement, je n'ai pas les réponses. Il n'y en a peut-être pas. En tout cas, ce sont les questions à poser.

Ils se posent aussi la question connexe de la politique étrangère, mais évidemment la défense n'est que le prolongement de la politique étrangère: qu'allons-nous faire de l'infrastructure en Europe vis-à-vis de la CSCE? Ne devrions-nous pas être membres permanents de la CSCE?

[*Texte*]

So it's broader than the force structure of how many troops and how many bullets, tanks, ships and airplanes we're going to have. I certainly foresee it broadening into the kind of a discussion that I think would be almost fruitless to try to have in one hour. I think it's beneficial to those of us who sit in the House of Commons, and in the Senate for that matter, and to the Canadian public at large.

The Chairman: With the permission of the committee, I would like to say this. You are discussing a very important issue, and I would like to ask you if it wouldn't be appropriate to have first an overall review of our defence policy through the standing committee on defence, and then maybe have that debate after the committee has published a report.

• 1110

Mr. Mifflin: Well, Mr. Chairman, the review of our defence policy—as you may or may not be aware, and I am not assuming anything in that comment—has really been going on since the first sitting of the committee, of which I was a member. We looked at maritime sovereignty as an issue, we have looked at the loss of Trackers as an issue, we have looked at sovereignty in the north—particularly as part of maritime sovereignty. And we have just finished an aspect which is more aligned with veteran's affairs, but certainly gets into the military aspect of it. We have just decided, Mr. Malone and the committee, that there will be an ongoing look at Canada's defence policy and the changing role.

So, Mr. Chairman, that is ongoing, and if we waited for that to be complete before we had the debate, then I would suggest to you, sir, that the debate perhaps would never take place.

The Chairman: Thank you. That is it. Thank you very much, Mr. Mifflin.

Mr. Mifflin: Thank you.

The Chairman: Mr. McCurdy is here.

Mr. Howard McCurdy, MP (Windsor—St. Clair): Good morning.

The Chairman: I would like to ask you to discuss your motion 487 with the committee, Mr. McCurdy. I guess you know the rules. You have five—

Mr. McCurdy: No, I do not know the rules, but I haven't tripped over them yet.

The Chairman: Well, you have five minutes, then the committee members will ask you some questions.

Mr. McCurdy: Okay. The motion is motion 487: that in the opinion of this House, the government should consider the advisability of establishing a Canadian council on education. It would be funded in part by the government and the private sector. This would provide independent research and policy advice on education for the benefit of governments in the development and implementation of national goals for education.

One characteristic of this country which has been frequently noted—most particularly by the OECD—is that Canada has not had any mechanism for defining educational goals which are consistent with economic goals for Canada. The problem has historically been, and remains, a problem of jurisdiction. There is concern that there might be a federal intervention into areas of policy that belong to the provinces.

[*Traduction*]

Cela va donc plus loin que le nombre de soldats et la quantité de leur équipement. J'envisage un débat si vaste qu'une heure n'y suffirait pas. Ce serait avantageux pour les députés, les sénateurs et l'ensemble de la population canadienne.

Le président: Si vous me le permettez, j'aimerais dire ceci. Vous soulevez une question très importante, mais ne vaudrait-il pas mieux procéder à une revue d'ensemble de notre politique étrangère au sein du Comité de la défense, et ensuite peut-être tenir un débat après le dépôt de son rapport?

M. Mifflin: Eh bien, monsieur le président, l'examen de notre politique de défense—comme vous le savez peut-être, et je ne porte aucun jugement en disant cela—se poursuit depuis la première séance du comité, dont je fais partie. Nous avons étudié la question de la souveraineté maritime, de la perte des avions Tracker, ainsi que la question de la souveraineté dans le Nord. Nous venons d'achever une étude relative aux anciens combattants, mais qui comprend quand même également l'aspect militaire. M. Malone et les autres membres du comité viennent de décider d'examiner de façon permanente la politique de défense du pays et l'évolution du rôle du Canada.

Donc, monsieur le président, cela se fait, et s'il fallait attendre que ce soit terminé avant de tenir le débat, je suis d'avis que ce débat n'aurait probablement jamais lieu.

Le président: Merci. Voilà. Merci beaucoup, monsieur Mifflin.

M. Mifflin: Merci.

Le président: M. McCurdy est ici.

M. Howard McCurdy (député de Windsor—Sainte-Claire): Bonjour.

Le président: Vous êtes ici pour nous présenter votre motion, celle qui porte le numéro 487. Vous connaissez nos règles: vous avez cinq. . .

M. McCurdy: Non, je ne connais pas les règles, mais je n'en ai encore enfreint aucune.

Le président: Eh bien, vous avez cinq minutes, après quoi les membres du comité vous poseront des questions.

M. McCurdy: Entendu. Ma motion porte le numéro 487: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de constituer un conseil canadien sur l'éducation qui serait financé en partie par le gouvernement et le secteur privé et qui fournirait aux gouvernements des conseils indépendants en matière de recherche et de programme d'action dans le domaine de l'éducation, afin d'élaborer et de poursuivre des objectifs nationaux à cet égard.

L'une des caractéristiques du Canada le plus fréquemment relevée, notamment par l'OCDE, c'est que notre pays n'a aucun mécanisme permettant de définir des objectifs d'éducation compatibles avec ses objectifs économiques. De tout temps, et aujourd'hui encore, c'est un problème de juridiction. On redoute une ingérence fédérale dans un domaine de compétence provinciale.

[*Text*]

This hasn't been an impediment in the United States, where there have been a number of agencies, some governmental and some private, which have looked at the question of educational goals, curricula—every area of education—with some considerable impact on educational policy. In looking at the Canadian situation, beginning some years ago, there was increasing concern about the situation in the universities, having sliced off that the universities were a federal responsibility. There had been recommendations from the CAUT, the Canadian Federation of Students, and others, that there be a national advisory board on post-secondary education. It would consider essentially the same issues with respect to universities as are suggested here for a more broadly based educational council in connection with the EPF transfers, and to determine whether in fact EPF transfer payments to universities were consistent with meeting the national goals that universities were to achieve.

Recently—to a very large degree as a result of my initiatives—the idea of a national educational council has gained increasing consideration, if not popularity. The merit of the idea is that it would be an arm's length independent body, funded by governments and by private industry, which would have a status somewhat analogous to the Conference Board of Canada or the Economic Council. It would do the same thing in the field of education as those bodies do essentially for economics. It would not be legislative, or regulative, or anything of the sort. It would publish, carry out and fund our research. It would look at overall education policy, at curricula, at techniques, at all of those areas that are important to the execution of educational goals. As well, it would give some help and leadership to the appropriate jurisdictions in establishing those goals for their own part.

Recently the notion was endorsed by the Industry, Science and Technology Committee of this House unamimously. In response to that recommendation, the government stated that it is an idea that is worth considering, although it weighed its merit, as opposed to the present situation, which has the ministers of education meeting, presumably to accomplish the same things, but they do not have the means. Nor do they have the terms of reference to accomplish the same thing. Furthermore, the recent national forum of science and technology advisory councils endorsed the idea, and the proposition has been supported by the Canadian Teachers' Federation for quite some time. It has also been supported by the Science Council.

• 1115

In sum, we are talking about an arm's length independent entity which would not have any jurisdictional implications, but which would contribute to the development of national educational goals consistent with our economic goals. It would have as its job the execution and the funding of research and policy studies, something like a think tank, to the benefit of the provinces. It would have, I would think, the same kind of impact as the Carnegie Foundation and the national President's Commission on Education, and similar bodies in the United States.

[*Translation*]

Cela n'a pas posé de problème aux États-Unis, où un certain nombre d'organismes, certains publics, d'autres privés, ont examiné la question des objectifs en matière d'éducation, les programmes—toutes les facettes de l'enseignement—et ils ont eu une influence considérable sur la politique en matière d'éducation. Au Canada, il y a quelques années, on a commencé à se préoccuper de la situation dans les universités, ayant décidé que celles-ci relevaient du gouvernement fédéral. Des organismes comme l'ACPU, la Fédération canadienne des étudiants et d'autres ont recommandé la création d'un conseil consultatif national sur l'enseignement post-secondaire. Celui-ci serait chargé essentiellement des mêmes questions relatives aux universités que celles dont s'occuperait ici un conseil de l'éducation élargi: les transferts au titre du FPE et la question de savoir si ces versements aux universités cadrent avec les objectifs nationaux de celles-ci.

Récemment, en bonne partie à la suite de mes propres initiatives, l'idée d'un conseil national de l'éducation a fait son chemin. Le mérite de cette idée, c'est qu'il s'agirait d'un organisme indépendant financé par les pouvoirs publics et le secteur privé et dont le statut serait plus ou moins semblable à celui du Conference Board ou du Conseil économique du Canada. Il jouerait essentiellement dans le domaine de l'éducation le même rôle que celui joué par ces organismes dans le domaine de l'économie. Ce ne serait ni un organe parlementaire ni un organisme de réglementation. Il s'occuperait plutôt de financer des travaux de recherche, de les réaliser et de les publier. Il analyserait la politique générale de l'enseignement, les programmes, les techniques d'enseignement et tout ce qui concourt à l'atteinte des objectifs en matière d'éducation. Il aiderait également les pouvoirs publics à fixer leurs objectifs.

Le principe vient d'être approuvé à l'unanimité par le Comité de l'industrie, de la science et de la technologie. En réponse à cette recommandation, le gouvernement a déclaré que l'idée mérite d'être étudiée. Il l'a comparée à la formule actuelle selon laquelle les ministres de l'Éducation se réunissent censément dans le même but, mais sans disposer des moyens nécessaires. Ce n'est pas non plus leur mandat. En outre, le récent colloque national des conseils consultatifs scientifiques et technologiques a entériné la proposition, qui bénéficie de l'appui de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants depuis quelque temps déjà. Elle a aussi reçu l'appui du Conseil des sciences du Canada.

Bref, il s'agit d'un organisme autonome, sans attache avec un ordre quelconque de gouvernement, et qui contribuerait à fixer des objectifs nationaux en matière d'éducation qui soient conformes à nos objectifs économiques. Son mandat serait le financement et l'exécution de travaux de recherche et d'étude sur les grandes orientations de l'enseignement, une sorte de centre de réflexion à la disposition des provinces. Ce serait un organisme qui pourrait avoir le même rayonnement que la Carnegie Foundation et la President's Commission on Education, aux États-Unis.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. McCurdy. Any questions to Mr. McCurdy?

Mr. McCurdy: Thank you.

The Chairman: Your comments were quite clear.

Mr. McCurdy: I hope so.

The Chairman: Our next member is Ms Black. We will suspend for a second or two.

• 1117

• 1121

The Chairman: I guess we will proceed. Ms Black, you are not really late. The committee is ahead of its schedule this morning.

Ms Dawn Black, MP (New Westminster—Burnaby): I bring regrets from the chair of the Subcommittee on the Status of Women, Barbara Greene, who is chairing the meeting right now. She said that she was due to be here at 10.30 a.m. and couldn't meet because she is in the chair.

The Chairman: Okay. Ms Black, we will hear you on motion 44 for about five minutes. If the members have any questions they will ask you some questions, if you are ready to proceed.

Ms Black: Okay. Shall I read the motion then?

The Chairman: Well, it is up to you.

Ms Black: You all have it?

The Chairman: Yes, we all have it.

Ms Black: Okay. The rationale for my motion is a number. A Gallup poll has found that 46% of Canadians feel that they have too little access to contraception and family planning information. That is a significant number of Canadians. It may be that we lag behind in the field of family planning education because the dissemination of birth control information only became legal in Canada in 1969, and that is a very short time ago. Those of us who have grown up with kind of a silence around these matters may feel that already everybody has adequate information about contraception, but that is not the case.

A study from the Health Sciences Centre in Winnipeg indicated that one in ten adolescent girls in Canada gets pregnant. This is five times the rate in the Netherlands, and three to four times higher than in Scandinavian countries, where contraceptive information is school-based or readily available to the public. Twenty six percent of Canadian grade 9 students and over half of Canadian grade 11 students have sexual intercourse. A 1988 study found that the majority do not use contraception on a regular basis. They still have the attitude "this cannot happen to me; it won't happen to me". Over 66,000 abortions are performed in Canada every year. Many of these are preventable with knowledge and access to family planning.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur McCurdy. Avez-vous des questions à poser à M. McCurdy?

M. McCurdy: Merci.

Le président: Votre exposé était très clair.

M. McCurdy: Je l'espère.

Le président: Nous allons maintenant entendre M^me^ Black. Nous allons interrompre la séance quelques instants.

Le président: Reprenons. Madame Black, ce n'est pas vous qui êtes en retard, c'est plutôt le comité qui est en avance.

Mme Dawn Black, (députée de New Westminster—Burnaby): La présidente du Sous-comité de la condition féminine, M^me^ Barbara Greene, vous transmet ses excuses. Elle préside actuellement la séance. Elle savait qu'elle était attendue ici à 10h30, mais n'a pu venir parce qu'elle doit présider la séance.

Le président: Entendu. Madame Black, vous avez cinq minutes pour nous présenter votre motion, celle qui porte le numéro 44. Les députés vous poseront des questions s'ils en ont. Si vous êtes prête, allez-y.

Mme Black: D'accord. Devrais-je lire la motion?

Le président: Comme il vous plaira.

Mme Black: Vous en avez tous le texte?

Le président: Oui.

Mme Black: D'accord. C'est un chiffre qui est à l'origine de ma motion. En effet, un sondage Gallup a révélé que 46 p. 100 des Canadiens estiment ne pas avoir suffisamment accès à l'information relative à la contraception et à la planification familiale. Cela représente un nombre important de Canadiens. Si l'information en matière de planning familial accuse du retard, c'est peut-être parce que la diffusion de renseignements sur la limitation des naissances n'a été autorisée par la loi au Canada qu'en 1969, ce qui est très récent. Ceux d'entre nous qui ont grandi dans le silence entourant ces questions trouveront peut-être que tout le monde en sait déjà assez sur le sujet, mais ce n'est pas le cas.

Une étude du Centre des sciences de la santé de Winnipeg a montré qu'une adolescente sur 10 au Canada tombe enceinte. Ce chiffre est cinq fois supérieur au taux des Pays-Bas et entre trois et quatre fois plus élevé que celui des pays scandinaves, où l'information sur la contraception est dispensée à l'école ou facile à obtenir par la population en général. Vingt-six p. 100 des élèves canadiens de la neuvième année et plus de la moitié des élèves canadiens de la onzième année ont déjà eu des rapports sexuels. Une étude réalisée en 1988 a établi que la majorité d'entre eux n'emploient pas de moyens de contraception de façon régulière. Ils se disent encore que cela n'arrive qu'aux autres. Il y a plus de 66,000 avortements au Canada chaque année. Une grande partie d'entre eux pourraient être évités si l'on était au courant des méthodes de planification familiale.

[*Text*]

Eighty-three percent of Canadians believe that family planning should be taught in schools. Only one-half of Canadian schools do have any family planning education. In many cases, parents themselves don't have enough information with which to guide their own children. A large percentage of Canadian adults are quite ignorant about the issues of family planning. I'm hoping that education can be aimed at adults as well as adolescents.

Currently in Canada and the world there is no one method of birth control that is foolproof. A lot of people are under the misconception that oral contraceptives for women are 100% safe. They are not. Up to 25% of Canadian women cannot use the pill for medical reasons. The pill fails in 1% of cases even when it is used properly. The rate is higher when the pill is used improperly, which happens too—someone forgets or whatever.

Family planning is not an issue that most of us have payed a lot of attention to, but it really does need to be examined, and well examined. The federal government already plays a role in this area, and I think the time has come to examine this area more thoroughly and make constructive suggestions about the gaps in research and activities and education.

I would like to address the criteria for votability in relation to the application to the motion that I have placed before you.

The first criterion is that the motion must not be trivial or insignificant. Since unwanted pregnancies can lead to poverty, misery, crime and escalating health costs due to increased abortions, this certainly is not a trivial matter.

The second criterion is that the motion should not discriminate in favour or against a certain region of the country. This motion does not. It is national in scope. It is a national problem that we are dealing with.

The third criterion does not apply, because my motion does not deal with electoral boundaries, of course.

• 1125

The fourth criterion is that the motion should not require amendment. It does not. The motion, I believe, is clear in its meaning.

The fifth criterion is that the motion not deal with a matter on the government's legislative agenda, and this is the very reason I brought the motion forward at this time. Since last year, when the Senate defeated the proposed criminal legislation on abortion, there has been no movement in this area at all. I think my motion would fill a gap. I think that if we are committed as a nation and as a Parliament to reduce the numbers of abortions in this country, this is one obvious way we can go about it. The motion would provide the government and all members of the House with an opportunity to express themselves on this whole matter.

[*Translation*]

Quatre-vingt-trois p. 100 des Canadiens estiment que la planification familiale devrait être enseignée dans les écoles. À peine la moitié des écoles canadiennes donnent des cours de planning familial. Souvent, les parents eux-mêmes n'ont pas suffisamment d'information pour guider leurs propres enfants. Un gros pourcentage d'adultes canadiens ignorent tout de la planification familiale. J'espère que cette information puisse s'adresser aussi bien aux adultes qu'aux adolescents.

Il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode de limitation des naissances sûre à 100 p. 100. Bien des gens pensent, à tort, que les contraceptifs oraux pour les femmes sont sûrs à 100 p. 100. Ce n'est pas le cas. Près du quart des Canadiennes ne peuvent prendre la pilule pour des raisons de santé. D'ailleurs, dans 1 p. 100 des cas, la pilule est inefficace même lorsqu'elle est prise suivant les instructions. Le taux est plus élevé encore lorsque les instructions ne sont pas suivies, ce qui arrive également, à la suite d'un oubli ou pour une autre raison.

La plupart d'entre nous n'ont pas accordé beaucoup d'attention à la question de la planification familiale, mais c'est une question qui doit être étudiée, et bien étudiée. Le gouvernement fédéral joue déjà un rôle dans ce domaine, et je pense que le moment est venu d'examiner cette question de façon plus approfondie et de fournir des suggestions constructives sur la manière de combler les lacunes dans le domaine de l'éducation et de la recherche.

Je voudrais rappeler les critères de recevabilité des motions.

Le premier stipule que la motion ne doit être ni futile ni insignifiante. Puisque les grossesses non souhaitées peuvent conduire à la pauvreté, à la misère, au crime et à la montée des coûts de santé attribuables à l'accroissement du nombre des avortements, ce n'est certainement pas ici une question futile.

Selon le deuxième critère, la motion ne doit pas susciter de la discrimination pour ou contre une région donnée du pays. Ce n'est pas le cas ici. La motion a une portée nationale. Il s'agit ici d'un problème national.

Le troisième critère ne s'applique pas, puisqu'il n'est pas question des limites des circonscriptions électorales.

Le quatrième critère stipule que la motion ne doit pas exiger de modification. Elle n'en a pas besoin. Son sens est très clair, à mon avis.

D'après le cinquième critère, la motion ne doit pas porter sur une affaire déjà prévue au programme législatif du gouvernement. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai déposé la motion. Depuis l'année dernière, lorsque le Sénat a voté contre le projet de modification du Code criminel en matière d'avortement, rien n'a bougé. Je pense que la motion comblerait un besoin. Si le pays et les parlementaires tiennent vraiment à faire baisser le nombre des avortements au pays, voilà une façon de s'y prendre. La motion permettrait au gouvernement et à tous les députés de s'exprimer sur la question.

[*Texte*]

The sixth criterion deals with the number of times the topic has appeared in the House. As far as I know, no one has ever submitted a similar motion and the House has never had an opportunity to pronounce itself on this matter.

The seventh criterion asks if the motion could be dealt with through another procedure. There is really no other legislative procedure to deal with this issue. It is basically a statement of principle and intent, rather than a piece of legislation that the government could bring forward.

Criterion eight states that the motion should not be couched in partisan terms, so there is no partisan language used in my motion. I think that I and others in the House are committed to the principles that are expressed in the motion, and I would not want to jeopardize it by attempting to make it partisan.

Criterion nine states that the motion should not be unconstitutional. Everything I have mentioned in the motion does come under the federal responsibility and does not contravene any provision of the Constitution or the Charter. The federal government does already play a role in this area.

Criteria ten and eleven state that motions substantially the same as others that have been voted upon or selected should not be votable. I pointed out already that as far as I can find out there has never been a similar motion that has been put to the House, let alone voted on or selected, so I hope you will give the members of the House of Commons an opportunity to debate this motion at length and vote on it.

The issue of adequate family planning and prevention of unwanted pregnancy is a very important one and certainly well worth the consideration of the House of Commons. Thank you. If you have any questions I would be pleased to answer them.

Mr. Milliken: Ms Black, you were going through the list of criteria and you said there was no other way it could be brought forward. Could it not be discussed on a supply day as a proposal for reinstating funding in the estimates?

Ms Black: I have raised it in Question Period on the reinstatement of funding to Planned Parenthood and to reinstitute the Department of Health and Welfare.

Mr. Milliken: Would it not be possible to move a motion on a supply day, as we are doing in the House today, for example, whereby we could ask that this be reinstated in the estimates?

Ms Black: I would bow to your knowledge of the House procedure. In my view, this would be the best way to deal with it.

The Chairman: Are there any other questions? Thank you very much.

Ms Black: Thank you. I shall now return to the other committee.

[*Traduction*]

Le sixième critère porte sur le nombre de fois où la Chambre a été saisie de la question. À ma connaissance, personne n'a présenté de motion semblable à la mienne, et la Chambre n'a jamais eu l'occasion de se prononcer sur la question.

Le septième critère pose la question de savoir si la Chambre pourrait se pencher sur la question autrement ou en faisant appel à une autre procédure. Il n'y a pas vraiment d'autre procédure permettant de traiter de cette question. Il s'agit essentiellement d'un énoncé de principe et d'intention plutôt que d'un projet de loi que le gouvernement pourrait déposer.

En application du critère huit, la motion rédigée en des termes partisans ne doit pas être retenue. Il n'y a donc pas de termes partisans dans la motion. D'autres députés et moi-même adhérons aux principes exprimés dans la motion, et je ne voudrais pas compromettre cela pour des considérations sectaires.

Le critère neuf stipule que la motion ne doit pas être anticonstitutionnelle. Tout ce que j'ai évoqué dans la motion relève du gouvernement fédéral et ne contrevient à aucune disposition de la Constitution ou de la Charte. Le gouvernement fédéral joue déjà un rôle dans ce domaine.

Les critères 10 et 11 stipulent que les motions se rapportant à une question sensiblement identique à une question déjà décidée par la Chambre ou choisie pour y être soumise ne devraient pas être retenues. Comme je l'ai déjà dit, à ma connaissance, aucune motion semblable n'a été déposée à la Chambre, et n'a encore moins été décidée ou choisie par la Chambre. J'espère donc que vous donnerez aux députés la possibilité de débattre cette motion et de se prononcer sur elle par un vote.

Une bonne planification familiale et la prévention des grossesses non souhaitées sont des questions très importantes, qui méritent sûrement l'attention de la Chambre des communes. Si vous avez des questions à poser, je serais heureuse d'y répondre.

M. Milliken: Madame Black, vous avez énuméré les critères et vous avez dit qu'il n'y avait pas d'autre procédure permettant à la Chambre de se pencher sur la question. Ne pourrait-on pas en discuter le jour réservé aux motions de crédits en réclamant le rétablissement dans le budget des fonds prévus?

Mme Black: À la période des questions, j'ai soulevé la possiblité de rétablir le financement à l'intention de la Fédération pour le planning des naissances et la Division de planification des naissances du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Milliken: Ne serait-il pas possible de proposer une motion le jour réservé aux motions de crédits, comme on le fait à la Chambre aujourd'hui, pour demander le rétablissement de ce poste au budget?

Mme Black: Je m'en remets à votre connaissance de la procédure à la Chambre. Pour moi, cela serait la meilleure façon de se pencher sur la question.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Merci beaucoup.

Mme Black: Merci. Je vais maintenant retourner à l'autre comité.

[*Text*]

The Chairman: The committee will now hear Mr. Waddell on motion 480.

Mr. Ian Waddell, MP (Port Moody—Coquitlam): Good morning, Mr. Chairman. I am going to be fairly informal and take questions.

The motion reads:

That, in the opinion of this House, the government should recognize the serious possibility that a miscarriage of justice has resulted in the murder conviction of David Milgaard and order a new trial in the case.

I think this is somewhat of a unique motion. It would be a unique debate, a real test for the new rules of Parliament, because the House would be collectively making a recommendation to the executive, to the Minister of Justice.

David Milgaard is one of Canada's longest-serving prisoners. He was convicted in 1968 for a rape-murder in Saskatoon. I do not know if you heard the radio this morning, but there was a commentary on the Milgaard case after the CBC news. It has been in the news quite a bit.

There has just been a new paper prepared by Neil Boyd, a professor at Simon Fraser University, the Department of Criminology—if you want, I can make a copy of it available—raising some really distrubing questions.

• 1130

I am a former crown attorney and criminal lawyer. I have done murder cases, just about every case in every court in Canada, including the Supreme Court. I think this guy is innocent.

He was 16 or 17, with some young people. They were dopers. They were doing marijuana and things back in the 1960s. They came from Winnipeg. There were about three of them in a car travelling across the country. The other kids I think came from disturbed families and were seriously into drugs. Milgaard was just, I would say, a bit into it, a hippie, 16 or 17. It was 42 below in Saskatoon that morning. The kids' car got into Saskatoon. They were looking for Cadrain House, a house of some friends where they could stay. The car got stuck in an alley. They got out to try to push the car.

Milgaard was out of the car for 10 to 15 minutes. Around the same time, about 7 a.m. or 7.30 a.m., a young nurse got up and dressed and went to work. She was grabbed in an alley near where the Milgaard car was and was raped and murdered. These kids later went to the house.

The police investigated the murder. Milgaard was later charged. He was convicted on the basis of some forensic evidence of blood and semen found near the area, which was subsequently over the years quite clearly discredited with the new techniques of forensic evidence. I can go into that in detail, but you will have to take my word for it.

[*Translation*]

Le président: Le comité entendra maintenant M. Waddell, qui présentera la motion numéro 480.

M. Ian Waddell, (député de Port Moody—Coquitlam): Bonjour, monsieur le président. Je ne serai pas tatillon sur la procédure et je vais répondre aux questions.

Ma motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître la grave possibilité qu'une erreur judiciaire ait entraîné la condamnation pour meurtre de David Milgaard et ordonner la tenue d'un nouveau procès dans cette affaire.

C'est une motion unique en son genre, je crois. Ce serait aussi l'occasion d'un débat unique en son genre, qui nous permettrait de voir jusqu'où va le nouveau Règlement, puisque la Chambre, collectivement, formulerait une recommandation à la branche exécutive, c'est-à-dire à la ministre de la Justice.

David Milgaard est l'un des détenus canadiens incarcéré depuis le plus de temps. Il a été condamné en 1968 à la suite d'un viol et d'un meurtre commis à Saskatoon. J'ignore si vous avez écouté la radio ce matin, mais il y a eu un commentaire sur l'affaire Milgaard après le bulletin de nouvelles de Radio-Canada. On en a beaucoup parlé dans les médias.

Le professeur Neil Boyd, du département de criminologie de l'université Simon Fraser, vient de rendre public un document qui soulève des questions très troublantes. Je peux vous en faire tenir copie si vous le voulez.

Je suis un ancien procureur de la Couronne et avocat au criminel. J'ai plaidé des causes de meurtre, de tous genres, et à tous les niveaux de la justice canadienne, y compris la Cour suprême. Je pense que cet homme est innocent.

À l'époque, il avait 16 ou 17 ans, et se trouvait avec d'autres jeunes, des toxicos. C'était dans les années 60. Ces gars-là fumaient de la marijuana et prenaient également d'autres drogues. Ils venaient de Winnipeg. Si je ne me trompe, ils étaient trois dans une voiture, en voyage à travers le pays. Les autres, je crois, venaient de familles très perturbées et étaient déjà très intoxiqués. Milgaard, je dirais, ne faisait que commencer; c'était encore un jeune hippie de 16 ou 17 ans. Lorsqu'ils sont arrivés à Saskatoon, ce matin-là, il faisait moins 42. Ils cherchaient la Maison Cadrain, la maison d'amis à eux où ils pourraient être hébergés. Leur véhicule s'est trouvé embourbé dans une entrée, ils sont sortis pour pousser.

Milgaard a sans doute passé 10 ou 15 minutes dehors. Au même moment, vers 7 heures ou 7 heures et demie du matin, une jeune infirmière se levait, s'habillait et partait au travail. Elle a été attaquée dans une entrée près de l'endroit où la voiture de Milgaard se trouvait, violée et assassinée. Les jeunes sont ensuite entrés dans la maison.

La police a fait son enquête. Milgaard a été inculpé. Il a ensuite été condamné sur la foi de preuves médico-légales prélevées sur du sang et du sperme que l'on a trouvés sur place, mais plusieurs années plus tard, les nouvelles techniques de laboratoire ont permis de complètement remettre en question les résultats de cette première analyse. Je pourrais vous en parler en détail; je vous demande pour le moment de me croire sur parole.

[*Texte*]

Secondly, he was convicted on the basis of these kids saying, well, yes, we thought he had a knife and we thought he had some blood on his clothes. One of the witnesses has gone insane. One of them has recanted. The final piece of evidence in the new situation is that subsequently it was found that there was a serial rapist living in the same area. He lived downstairs in the house where the girl had lived and was later convicted of a rape. There were similar situations. He almost killed a woman. She just barely made it. He stabbed her and so on. That evidence was not available at trial and subsequently, and not much detail of it was available to the Minister of Justice.

There has been new evidence, and I feel that this has been a serious miscarriage of justice. It is an important issue in the country. The Prime Minister talked to Mrs. Milgaard and you saw questions in the House and in the news. There have been a number of papers and so on, and new evidence discovered.

I should finally say that there are serious flaws in the system, as came out in the case in the Maritimes of the native man who went to jail. Marshall went to jail for so many years and was wrongly convicted because through the justice system there are no independent investigations. The same people who have convicted you investigate you again when there is an application for a new trial. The Justice Minister has been delaying it and has not granted an application. I feel that the House should debate it and pronounce upon it, and that is the intent of my motion.

• 1135

The Chairman: Thank you.

Mr. Milliken: I have one question that really bothers me. Why should Members of Parliament set themselves as judges in a case like this? While certain individual members may study the issue and come to a conclusion, why should we ask Members of Parliament to vote as to the guilt or innocence of a party? Do you not have some real concern that perhaps we are meddling more than we ought to as a House—I do not mean as individual members—in matters that are properly left to the judiciary?

Mr. Waddell: We are not setting ourselves up as a judge and jury. My motion only asked for a new trial. It asked the executive to grant a new trial. Historically, we are the highest court in the country; that was the origin of Parliament. We are not pronouncing guilt or innocence here, we are simply saying that this is a case that deserves a new trial because there is a possibility that indeed a grave injustice has been done. Even under our Criminal Code, which we passed in

[*Traduction*]

Deuxièmement, il a été condamné sur la foi des déclarations des autres jeunes, qui ont dit que, oui, effectivement, ils pensaient que Milgaard avait bien un couteau sur lui, et qu'ils avaient également vu du sang sur ses vêtements. Un des témoins a fini par perdre la raison, un autre est revenu sur ses déclarations. Depuis, on sait—et c'est le nouvel élément qui vient s'ajouter au dossier—qu'un type qui commettait des viols en série vivait dans ce quartier. Il habitait dans la même maison que cette jeune femme, et a finalement été condamné pour viol. C'était des situations semblables. Il a presque tué une femme, qui ne s'en est sortie que de justesse. Il l'a poignardée, etc. Mais on ne disposait pas de cette information au moment du procès, ni même d'ailleurs par la suite, et la ministre de la Justice n'a pu en prendre connaissance que de façon parcellaire.

Mais au vu de ces nouveaux éléments de preuve, j'ai le sentimentqu'une erreur judiciaire grave a été commise. C'est d'ailleurs unequestion d'importance nationale. Le premier ministre a parlé à M^me^ Milgaard, et vous savez vous-mêmes qu'il en a été question à la Chambre et dans les médias. L'affaire a fait l'objet de plusieurs articles, et notamment du fait de ces nouveaux éléments d'information.

Je dirais pour finir que notre système présente de graves lacunes, comme on a pu s'en rendre compte dans l'affaire de cet autochtone des Maritimes qui a été emprisonné. Marshall a été détenu plusieurs années, après avoir été condamné alors qu'il était innocent, et cela parce que notre système judiciaire ne permet pas que des enquêtes soient faites indépendamment les unes des autres. C'est-à-dire que ceux qui vous ont condamné sont à nouveau chargés de votre dossier si une réouverture de celui-ci est demandée. La ministre de la Justice a attendu, et n'a toujours pas autorisé qu'une demande soit faite. Je pense que la Chambre devrait en débattre, se prononcer, et voilà ce sur quoi porte ma motion.

Le président: Merci.

M. Milliken: Il y a une chose qui me gêne quand même beaucoup. Pourquoi les députés devraient-ils se substituer aux juges dans une affaire comme celle-là? Certains députés, à titre individuel, peuvent très bien se pencher sur le dossier et parvenir à certaines conclusions, mais pourquoi demander à tous les députés de voter sur l'innocence ou la culpabilité de quelqu'un? Est-ce que nous ne sommes pas en train de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas collectivement, comme Chambre—je ne peux pas parler de l'initiative individuelle de tel ou tel député—et qu'en l'occurrence, il convient de laisser l'affaire entre les mains de la justice?

M. Waddell: Nous ne sommes pas en train de nous ériger en juges et jurés. Ma motion demande simplement la réouverture du procès. Je demande simplement à l'exécutif d'en donner l'autorisation. N'oubliez pas que par tradition, nous sommes l'instance judiciaire suprême du pays; c'est bien là que le Parlement trouve son origine. Nous ne sommes pas en train de nous prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de l'individu. Nous disons simplement que l'affaire demande

[*Text*]

Parliament, there is provision for the executive to order a new trial. We are telling the executive to order a new trial.

Mr. Milliken: I guess the powers are in the executive all right; that is where the right to order the new trial or to grant the prerogative of mercy is to be exercised. I am a little concerned that if the House were to start debating cases, if members came in with cases and said this is a mistrial, let us have a debate on it, we would have problems. As a member, I have grave doubts whether I should be voting on a question like this because I feel incomptent to do so. I prefer to leave the matter to the courts and to the minister, frankly.

I think it is legitimate to ask the minister when she is going to make her decision, urge her to look at all the facts, send her the facts that I see. I think that is the legitimate role for me to play. But when it comes to voting advice to the minister, this is a pretty strong thing. If she gets the opinion of the House of Commons, and she is a member of it, and if we voted this motion through, then in effect we are telling her to do what she has the discretion to do. It is certainly a very strong opinion if all members of the House are expressing an opinion on these things.

It concerns me that it is not a great precedent for us. I am afraid that a far less notorious case than this one, which has gained national publicity, may come up, a case which is really quite minor, and we will argue that there was a miscarriage of justice. Everyone is going to start coming to the House and asking us to express our view as a House and send it to the minister.

Mr. Waddell: Of course that is what this screening committee is about. I do not think the floodgate will necessarily open. I still think it is a legitimate concern of the House and duty of the House.

I was thinking while you were saying that about the miscarriage of justice in England with the group of four or five, the Irish IRA people, who were steamrollered because that was public opinion at the time. Later on a new trial was finally referred to the court of appeal, after a lot of action. I know it was debated in the British House, but I do not know if there was a specific motion.

It is a unique case. We have new rules here and we are utilizing them. I understand your concern, but my answer is that we are simply asking for a new trial. We are simply asking that the thing move. The inertia in the system to get it moving is incredible.

Mr. Milliken: Thank you, Mr. Chairman.

[*Translation*]

à être réexaminée, car il est tout à fait possible qu'une erreur judiciaire grave ait été commise. Même notre Code criminel, adopté par le Parlement, prévoit une disposition qui permet à l'exécutif de demander la réouverture d'un procès. Nous demandons simplement à l'exécutif de jouer de cette disposition.

M. Milliken: Je comprends que l'exécutif en a effectivement le pouvoir; c'est effectivement lui qui a la possibilité de demander la réouverture du procès, ou même d'exercer son privilège du pardon si nécessaire. Je crains cependant que si la Chambre ne se met à débattre de ce genre de cas, et si les députés commencent à nous dire que tel ou tel jugement est une erreur judiciaire grave, qu'il faut en discuter, nous allons au-devant de difficultés nous-mêmes. J'ai, comme député, du mal à penser que je doive voter sur une question comme celle-ci, car je ne pense pas que cela soit de ma compétence. Je préfère, très franchement, m'en remettre à la décision des tribunaux et de la ministre.

Il est sans doute légitime de demander à la ministre, lorsqu'elle prendra sa décision, de bien tenir compte de tous les éléments en notre connaissance, et de veiller à ce qu'elle en ait effectivement connaissance. Voilà le rôle qui peut être légitimement le mien, mais je ne pense pas que mon rôle soit de voter tel ou tel conseil à la ministre. Si la Chambre des communes lui donne son avis sur la question, Chambre dont elle fait elle-même partie, et si donc nous votons cette motion, nous lui enjoignons de faire ce qui est en fait à son entière discrétion. Je pense que c'est aller un peu loin pour les députés de la Chambre que de se prononcer là-dessus.

Et je crains par ailleurs que ce ne soit pas un précédent dont nous puissions par la suite nous féliciter. Je crains que des cas beaucoup moins importants que celui-ci, qui a cependant attiré l'attention du pays et des médias, ne soient alors systématiquement soumis à la Chambre, qui aura à se prononcer sur l'existence ou non d'une erreur judiciaire. Cela va devenir quelque chose de systématique; on va en permanence nous demander de nous prononcer et de donner notre avis au ministre.

M. Waddell: Ce comité est précisément là pour faire le tri. Et je ne pense pas non plus que nous nous exposions systématiquement à une avalanche de demandes du même type. Je pense par contre que cela relève de façon très légitime des compétences de la Chambre, et de ses fonctions.

En vous écoutant j'ai repensé à cette erreur judiciaire commise en Angleterre, et dont ont été victimes quatre ou cinq Irlandais de l'IRA, et cela parce qu'à l'époque le jugement allait dans le sens de ce que réclamait l'opinion publique. L'affaire est ensuite passée en appel, et il y a eu un nouveau procès, après bien des difficultés. Cela a même été débattu à la Chambre, à Londres, mais je ne sais pas si une motion avait officiellement été déposée.

La situation est unique en son genre. Nous avons un nouveau Règlement, et nous l'utilisons. Je comprends vos scrupules, ma réponse étant alors que nous ne faisons que demander la réouverture du procès. Nous voulons simplement que les choses avancent. L'inertie du système est absolument incroyable.

M. Milliken: Merci, monsieur le président.

[*Texte*]

Mr. Karpoff: I have some of the same reservations that have been expressed before. I too have worked in court settings, but not as a trial lawyer. My biggest concern is what the message would be if this went before the House and the House decided not to support it. What are a person's due legal processes? Do they depend on the ability of the House to understand the complexities of the evidence? If you are going to try to make a decision as to whether you felt that there was a miscarriage of justice you would have to, at least, do a fairly thorough review of the evidence. I certainly would find that difficult. So that is one question—do you want to risk this person's right to due process by having it debated in the House.

• 1140

The other thing is this question of precedent. I may be wrong, but historically I have never thought of Parliament as being part of a body of judicial review. Certainly the minister has the discretion to order a retrial, but I have never thought of Parliament... If there is any precedent, either in this Parliament or one of the other British Parliaments, I think that would be helpful to note.

Mr. Waddell: It can bring people before the bar. In England, traditionally it has been the highest court in the country. It created the court out of Parliament. It took over the king's courts because it paid their salaries.

Again, you are not determining guilt or innocence, you are determining whether there should be a new trial. I think you can get a feeling. If you read this report you can come to a decision. Personally, I think you would come to the decision that there should be a new trial or some sort of judicial inquiry. In the course of debate some of these issues—like the Marshall case, which we are raising—will be debated. As for Milgaard, it is going nowhere now, and a turndown by Parliament would aid the minister and the minister might not say that there does not need to be any review. If Parliament asked for a review there would be a review, and I think Milgaard would take that chance.

Mr. Soetens: Mr. Waddell, it is one of your last comments that starts me off—"a turndown by Parliament would aid the minister." I have no legal background, and perhaps that is a blessing in disguise.

Mr. Waddell: It probably is.

Mr. Soetens: I am going to be asked to vote on the issue of whether a miscarriage of justice has resulted. As a Canadian, I would probably assume that our system is fair, as fair as it can be at least. So someone is going to have to convince me of the contrary. In order for me to make that determination, which I gather the minister is now being asked to make—I assume, under the Privacy Act, that she has access to more information than I do, so how am I going to make an informed decision that would be fair to Mr. Milgaard?

[*Traduction*]

M. Karpoff: Je dois dire que j'ai moi aussi des réserves à ce sujet. J'ai moi aussi travaillé auprès des tribunaux, même si ce n'est pas comme avocat plaidant. Mais ce qui me gêne le plus, ce sont les conséquences possibles d'un vote négatif de la Chambre. Qu'en est-il du droit de chaque individu à la justice? Cela dépendrait-il alors de la capacité de la Chambre de comprendre, ou non, les subtilités de tel ou tel dossier? Pour pouvoir décider si oui ou non il y a eu erreur judiciaire, il faut, pour le moins, examiner tout le dossier à fond. Cela me paraît difficile. C'est donc une question... voulez-vous risquer de priver cette personne de la protection des garanties procédurales en débattant de la question à la Chambre?

L'autre chose est la question du précédent. Je fais peut-être erreur, mais je n'ai jamais pensé que le Parlement devait avoir un droit de regard sur le pouvoir judiciaire. La ministre peut, à sa discrétion, ordonner un nouveau procès, mais je n'ai jamais pensé que le Parlement... S'il y a des précédents, soit au Parlement, soit dans d'autres parlements britanniques, il pourrait être utile de les examiner.

M. Waddell: Le Parlement peut amener des gens devant les tribunaux. En Angleterre, on a toujours considéré qu'il était le plus haut tribunal au pays. La cour était une émanation du Parlement. Il payait le traitement des membres des tribunaux.

Il ne s'agit pas là de juger entre coupables et innocents, mais de décider s'il doit y avoir un nouveau procès. Je pense que cela se comprend. À la lecture de ce rapport, on peut en arriver à une décision. Personnellement, je pense que vous décideriez qu'il devrait y avoir un nouveau procès ou un genre d'enquête judiciaire. Au cours du débat, certaines de ces affaires—comme l'affaire Marshall, dont nous avons parlé—seront examinées. Pour ce qui est de Milgaard, cela n'aboutit à rien pour le moment, et un refus du Parlement aiderait la ministre, qui ne dirait peut-être pas qu'il n'est pas nécessaire d'envisager un réexamen. Si le Parlement demandait un réexamen, il y en aurait un, et je crois que Milgaard serait prêt à prendre ce risque.

M. Soetens: Monsieur Waddell, permettez-moi de revenir sur un de vos derniers commentaires, à savoir, «un refus du Parlement aiderait la ministre». Je n'ai pas de formation juridique, et c'est peut-être là une bénédiction cachée.

M. Waddell: Probablement.

M. Soetens: On va me demander de voter sur la question de savoir s'il y a eu ou non une erreur judiciaire. En tant que Canadien, je suppose probablement que notre système est juste, du moins aussi juste que possible. Il va donc falloir que quelqu'un me convainque du contraire. Afin que je puisse prendre cette décision, que l'on demande vraisemblablement de prendre à la ministre... Je suppose qu'aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels, elle a accès à davantage de renseignements que moi, si bien qu'on peut se demander comment je pourrais prendre une décision informée qui rende justice à M. Milgaard.

[*Text*]

Mr. Waddell: It is not fair to Mr. Milgaard to have a decision... In many ways it is a secretive decision and process where the same people who prosecuted you research whether there has been a miscarriage of justice. The police are not going to say that they kind of whipped around some young kids because it looked like that would put them in the right direction.

It is very difficult for authorities to go back on that. That is what happens, and you know that has happened in the past. I think you can make a decision from this. You do not have to be a lawyer. Juries make decisions all the time. You can get a feeling for what is going on...the subsequent evidence that has happened in the case. You would have to read the debate and listen to the debate. If she wanted to, the Minister of Justice could get involved in the debate and put evidence—if she had any—in front of Parliament.

Mr. Soetens: But can the minister put evidence? I assume that there is a certain confidentiality that would tie the minister's hands with respect to this whole process.

Mr. Waddell: I do not know of any confidentiality that would tie her. I know what you are saying. As I said at the beginning, it is a unique process because we have now opened up the possibility of a further role for Parliament—private members' motions and so on. We are into a very interesting area here as to whether the House can pronounce on a thing we thought of as an executive decision. I see it from a point of view of the House giving advice to the minister. I think we should take the chance in the debate.

• 1145

Mr. Soetens: But your representation is that the same people who prosecuted the case, in a sense, are now being asked to review it and come up with a different decision than they had in the past. That may be somewhat true recognizing that it is 22 years or so ago. I'm not sure it's really the same people. It's the same office more so than the same people.

To follow your logic, you are condemning all those people—

Mr. Waddell: I'm not condemning them all—

Mr. Soetens: I realize you are not in one sense, but if we say they aren't capable of doing their job properly and coming up with the right answer, whatever that should be, in effect you have condemned the system—

Mr. Waddell: No—

Mr. Soetens: Maybe I am one of those who has some difficulty thinking about that.

Mr. Waddell: No, you know in this case that ten years after, when they caught this serial killer guy and he confessed to all those things, at the time the authorities didn't even tell some of the victims he confessed to because they didn't want to—there were some problems and so on. They felt they didn't find this out and so on. This is the way authorities act sometimes.

[*Translation*]

M. Waddell: Ce n'est pas rendre justice à M. Milgaard qu'une décision... À bien des égards, il s'agit d'une décision et d'une procédure secrètes. Ce sont ceux qui l'ont traîné devant les tribunaux qui vont décider s'il y a eu erreur judiciaire. La police ne va pas dire qu'elle a négligemment ramassé quelques jeunes parce qu'il lui semblait que ce pouvait être une bonne piste.

Il est très difficile pour les autorités de faire marche arrière. C'est ainsi que cela se passe, et vous savez comme moi que ce genre de chose est déjà arrivée. Je pense que l'on peut donc prendre une décision à partir de cela. Il n'est pas nécessaire d'être juriste. Les jurés prennent tout le temps des décisions. On peut avoir une impression de ce qui se passe... de ce que révèlent de nouveaux éléments de preuve. Il faudrait lire et écouter le débat. Si elle le souhaitait, la ministre pourrait participer au débat et présenter des éléments—si elle en a—au Parlement.

M. Soetens: Mais la ministre peut-elle témoigner? Je suppose qu'il y a une question de confidentialité qui empêcherait la ministre de dire certaines choses au sujet de tout cela.

M. Waddell: Je ne le crois pas. Je comprends ce que vous dites. Comme je le disais tout à l'heure, cela ne s'est jamais fait, et la possibilité nous en est maintenant donnée, puisque par les motions, etc., d'initiative privée, nous avons donné au Parlement un rôle accru. Il s'agit d'une question très intéressante, celle de savoir si la Chambre peut se prononcer sur quelque chose qui nous paraissait une décision relevant du pouvoir exécutif. Je vois là plutôt un conseil que donnerait la Chambre à la ministre. Je suis prêt à ce que nous prenions le risque.

M. Soetens: Mais vous prétendez que ceux qui ont jugé l'affaire une première fois sont ceux à qui l'on demanderait maintenant de la réexaminer et de parvenir peut-être à une décision différente. Ce n'est peut-être pas tout à fait vrai, sachant que cela s'est passé il y a quelque 22 ans. Je ne suis pas certain que ce serait les mêmes. C'est le même bureau peut-être, mais probablement pas les mêmes personnes.

Si je vous suis bien, vous condamnez tous ces gens...

M. Waddell: Je ne les condamne pas tous...

M. Soetens: D'accord, en un sens, mais si nous disons qu'ils ne sont pas capables de faire convenablement leur travail et de parvenir à une réponse acceptable, quelle qu'elle soit, cela revient à condamner le système...

M. Waddell: Non...

M. Soetens: Peut-être que je suis de ceux qui trouvent cette notion difficile à accepter.

M. Waddell: Non, vous savez que dans ce cas-ci, dix ans plus tard, lorsque l'on a arrêté cet assassin qui a confessé toute sa série de crimes, les autorités n'ont même pas donné le nom de certaines des victimes qu'il avait avoué avoir assassinées parce qu'elles ne voulaient pas... parce que cela présentait certains problèmes. Elles ont prétendu ne pas avoir découvert certaines choses, etc. C'est quelquefois la façon dont agissent les autorités

[*Texte*]

Mr. Soetens: If you're correct. Without getting into the Milgaard case, because I have a great deal of sympathy for the circumstance he is in, if all this information is so cut and dried that Members of Parliament, when they are exposed to it, will vote in favour of your motion—

Mr. Waddell: They may not.

Mr. Soetens: Well presumably if it is as cut and dried as it sounds, they'll vote in favour of it. Surely you must believe that the department and the minister will do the same if it's as cut and dried as it seems.

Mr. Waddell: I know what decision I think I would make, but I don't think the minister is moving in that direction, quite frankly. I think the only redress is to have the whole Parliament look at it. There may be other arguments raised in the course of the debate. There would be things like this tabled and so on.

I told you I practised law on both sides. I believe in our system of justice. I think it's the best, and it works in 98% or 99% of the cases, but occasionally something slips by. I think we are looking at something here that could have slipped by. That's why I think we should debate it and see that justice is done.

Le président: Merci, monsieur Soetens. Merci, monsieur Waddell. Le Comité va maintenant siéger

in camera to make its decisions on the motions and the bills that have been put forward to the committee this morning.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. Soetens: Sans entrer dans l'affaire Milgaard, parce que j'estime en effet que le dossier vaut d'être réexaminé, si tous ces renseignements sont si précis et évidents que les députés, lorsqu'ils en seront saisis, voteront en faveur de votre motion. . .

M. Waddell: Ce n'est pas certain.

M. Soetens: Ma foi, on peut supposer que si c'est aussi évident, ils adopteront votre motion. Dans un tel cas, pourquoi ne pensez-vous pas que le ministère et la ministre seront d'accord si tout cela est aussi clair?

M. Waddell: Je sais quelle décision je prendrais vraisemblablement, mais je ne pense pas que ce soit dans ce sens que s'oriente la ministre, très franchement. Je crois que la seule solution, c'est que l'ensemble du Parlement examine la chose. On soulèvera peut-être d'autres arguments au cours du débat. On pourra évoquer ce genre de choses et débattre de toute la question.

Je vous ai dit que j'ai exercé le droit des deux côtés. Je crois à notre système de justice. Je suis convaincu que c'est le meilleur et qu'il fonctionne correctement dans 98 ou 99 p. 100 des cas, mais il peut arriver qu'il y ait une erreur. Il s'agit peut-être là d'une telle erreur. C'est la raison pour laquelle je pense que nous devrions en débattre et nous assurer que justice soit rendue.

The Chairman: Thank you, Mr. Soetens. Thank you, Mr. Waddell. The committee is now going to sit

à huis clos pour prendre les décisions qui s'imposent sur les motions et projets de loi qui lui ont été présentés ce matin.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Rod Murphy;
Brian Gardiner;
John Brewin;
Fred Mifflin;
Howard McCurdy;
Dawn Black;
Ian Waddell.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Rod Murphy;
Brian Gardiner;
John Brewin;
Fred Mifflin;
Howard McCurdy;
Dawn Black;
Ian Waddell.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

C44

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Wednesday, November 6, 1991

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mercredi 6 novembre 1991

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la Gestion de la Chambre

RESPECTING:

Terms of Reference of the Sub-Committee pursuant to S.O. 92(1)

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité en conformité de l'article 92(1)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 5 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24280

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Micheline Rondeau–Parent

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Micheline Rondeau–Parent

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 1991
(6)

[*Text*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 4:06 p.m. this day in room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James, Charles Langlois, and Peter Milliken.

Acting Member present: Mike Breaugh for Iain Angus.

In attendance: From the Legal Counsel Office: Djénane Boulad, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Alan Redway, Don Blenkarn, Bob Speller, Don Boudria, Maurizio Bevilacqua, Ray Funk, Steven Butland, and Vic Althouse.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on Thursday, October 31, 1991.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 5:14 p.m., the sitting continued in camera.

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee.

At 5:19 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991
(6)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 16 h 06, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents : Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Membre suppléant présent : Mike Breaugh remplace Iain Angus.

Aussi présents : Du Bureau des conseillers juridiques : Djénane Boulad, conseillère juridique.

Témoins : De la Chambre des communes : Alan Redway, Don Blenkarn, Bob Speller, Don Boudria, Maurizio Bevilacqua, Ray Funk, Steven Butland et Vic Althouse.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi le jeudi 31 octobre 1991, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 17 h 14, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu : qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 17 h 19, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 6, 1991

• 1607

The Chairman: I see a quorum. We are going to start this session by asking Mr. Redway to talk to us about Bill C-280, and that's a meeting of the Sub-Committee on Private Members' Business.

Hon. Alan Redway, MP (Don Valley East): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee. I appreciate the opportunity to put forward my proposal for making Bill C-280 a votable one.

I hope all members have a copy of it. This is a bill to change the limitation period for the Canada Pension Plan disability pension. We are not dealing here with the Canada Pension Plan retirement pension. We are not dealing with the Canada Pension Plan survivors' benefits. We are not dealing with the Canada Pension Plan orphans' benefits or with the death benefit, and we are not dealing with anything that is in the subject-matter of the government bill that was introduced on October 24—that is, Bill C-39, amending certain aspects of the Canada Pension Plan—we are dealing here only with the disability pension under the Canada Pension Plan.

Now, the thrust of this bill is to change the limitation period whereby when someone applies for a disability pension, they have under the current provisions a certain time in which they can make that application. This would change that limitation period and allow people to apply more easily, more people to apply and not be barred by the limitation period. The present limitation period provides that during the time that you make contributions to your Canada Pension Plan, you have to have made contributions for five of the last ten calendar years and two of the last three years at the time that you make your application for a CPP disability pension.

This bill would modify that to allow a person who has made contributions for at least one-third of that contributory period, which is either starting back in January 1, 1966, if you are that old, or at the age of 18 on to the time that you retire. It allows people who have made contributions in at least a third of that time to be eligible to receive a Canada Pension Plan disability pension and not be barred by the limitation period as they are now.

• 1610

What we are trying to do here, Mr. Chairman and members of the committee, is to rectify what I consider a most distressing problem with the Canada Pension Plan disability pension. I have become acquainted with numerous

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 6 novembre 1991

Le président: Je vois que nous avons le quorum. Nous allons commencer cette réunion du Sous-comité des affaires émanant des députés en demandant à M. Redway de nous parler du projet de loi C-280.

L'honorable Alan Redway, député (Don Valley-Est): Merci beaucoup, monsieur le président et membres du comité. Je vous remercie d'avoir bien voulu me donner l'occasion de vous expliquer pourquoi le projet de loi C-280 devrait faire l'objet d'un vote.

J'espère que tous les membres en ont déjà un exemplaire. Le principal objectif de ce projet de loi est de modifier le délai de prescription visant la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. La modification ne touche donc nullement la pension de retraite offerte dans le cadre de ce régime. La mesure proposée ne vise pas non plus les prestations de survivants ou d'orphelins du RPC, les prestations de décès, ni aucune autre question déjà visée par le projet de loi déposé par le gouvernement le 24 octobre—c'est-à-dire le projet de loi C-39, qui modifie certains aspects du Régime de pensions du Canada; ce projet de loi-ci ne vise que la pension d'invalidité offerte dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

Le principal objectif du projet de loi, je le répète, est de modifier le délai de prescription en ce qui concerne les demandes de pensions d'invalidité; en vertu des dispositions actuelles, tout demandeur dispose d'une certaine période pour présenter sa demande. S'ils étaient adoptés, les changements proposés auraient pour effet de permettre à davantage de personnes d'en faire la demande puisque les conditions concernant le délai de prescription seraient moins restrictives. En vertu des dispositions actuelles, pour avoir droit à la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada, il faut avoir versé des cotisations pendant au moins cinq des dix dernières années civiles et pendant au moins deux des trois dernières années au moment de présenter sa demande.

Les modifications envisagées feraient en sorte que toute personne ayant versé des cotisations pendant au moins le tiers de sa période cotisable—c'est-à-dire soit à partir du 1er janvier 1966, si la personne est déjà assez âgée, ou encore, de l'âge de 18 ans jusqu'au moment de la retraite—serait admissible à recevoir une pension d'invalidité. Autrement dit, tous ceux qui auraient versé des cotisations pendant au moins le tiers de cette période seraient admissibles à recevoir une pension d'invalidité en vertu du Régime de pensions du Canada puisque le délai de prescription serait beaucoup moins restrictif.

Monsieur le président et membres du comité, en proposant cette mesure législative, j'espère pouvoir corriger ce qui me semble être un des plus graves défauts du Régime de pensions du Canada en ce qui concerne la pension

[*Texte*]

cases, and I suspect all of you have had similar cases, of people who have delayed their application for disability pension because they have no knowledge of the limitation period or because they don't want to admit they are disabled or because the doctor hasn't told them they really are disabled. Perhaps they don't even want to draw on the pension. They may have enough money at present to get by and they don't want to draw on the pension at the moment.

Later on when they have to admit to themselves that they are disabled or their money from other sources is running low and they need the money, then they apply for the disability pension. They are disabled, they have contributed for a good many years to the pension, and they learn that because they didn't apply within this period of time—even though they've made all these contributions over the years—they are barred from receiving a disability pension, just because they didn't apply in time.

I started running into cases of this sort when I first started knocking on doors while running for election back in about 1982. I have come face-to-face with numerous cases of this sort. On behalf of constituents, I have tried to get them their disability pensions. In so many cases there is no way this is allowed.

I have found the staff of Health and Welfare Canada extremely sympathetic to this sort of situation, and they try to move heaven and earth to bend the rules a bit to allow it. But usually they say, what can we do? The legislation says you can't have it. They know it's a horrible and unjust situation, but they can't do it.

When I was first elected in 1984 I started to pursue this with the minister of the day, the Hon. Jake Epp, and with his staff. Those of you who were here at that time will recall that back in 1985 there were amendments put forward to the Canada Pension Plan. They had nothing to do with the disability pensions. They had to do with the retirement pensions, changing the date for retirements. At that time, Minister Jake Epp said that he agreed this should be changed and that it would be in the next round of amendments brought forth to the Canada Pension Plan.

His legislative assistant at that time, Michael Hatfield, actually sat down with me and drafted the amendment that is contained in this bill. I have a letter from him dated July 18, 1986, in which he said they would carry on and in the next round of amendments would do this.

We didn't have any next round of amendments of a substantial nature until this year. On October 24 of this year they introduced this next round of amendments. In the meantime, Mr. Epp was no longer the minister, there had been changes in the ministry one or two times, and Mr. Hatfield was no longer there. The department couldn't find any of the correspondence and discussions that had taken place among myself and Mr. Epp and Mr. Hatfield, so it's not in this bill before the House.

[*Traduction*]

d'invalidité. Je connais beaucoup de gens—et je suppose que vous aussi avez entendu parler de cas semblables—qui ont retardé le dépôt de leur demande de pension d'invalidité parce qu'ils ignoraient les exigences à remplir à l'égard du délai de prescription, ou parce qu'ils ne voulaient pas admettre qu'ils avaient une incapacité, ou encore, parce que leur médecin ne leur a pas dit qu'ils étaient handicapés. Dans certains cas, les gens n'ont pas voulu demander immédiatement de pension d'invalidité parce qu'ils avaient encore suffisamment de ressources financières pour pouvoir s'en passer.

Ainsi, c'est seulement plus tard, lorsqu'ils sont bien obligés de reconnaître qu'ils ont une incapacité, ou encore, lorsqu'ils commencent à manquer d'argent, qu'ils présentent une demande de pension d'invalidité. Ces gens-là sont invalides, ils ont cotisé pendant bon nombre d'années, mais puisqu'ils n'ont pas présenté leur demande dans le délai prescrit—même s'ils ont versé des cotisations pendant de nombreuses années—ils ne sont tout simplement pas admissibles à recevoir une pension d'invalidité.

J'ai commencé à me rendre compte de l'ampleur du problème lorsque je faisais du porte à porte pendant la campagne électorale de 1982. J'ai déjà eu à intervenir personnellement dans de nombreux cas de ce genre. Au nom de mes électeurs, j'ai fait l'impossible pour faire accepter leur demande. Mais le plus souvent, ils n'étaient tout simplement pas en règle par rapport à la loi.

J'ai d'ailleurs constaté que les employés de Santé et Bien-être social Canada comprennent très bien le problème, et font toujours leur possible pour tourner l'obstacle. Mais le plus souvent, ils me disent: que peut-on faire? La loi l'interdit. Ils savent très bien que c'est terriblement injuste, mais ils sont bien obligés de respecter la loi.

Lorsque j'ai été élu en 1984, j'ai commencé à en discuter avec le ministre à l'époque, l'honorable Jake Epp, et son personnel. Ceux qui étaient là à l'époque se souviendront qu'en 1985, des modifications ont été apportées au Régime de pensions du Canada. Ces changements ne touchaient pas les pensions d'invalidité, mais plutôt les pensions de retraite, en modifiant la date de la retraite. A l'époque, le ministre, Jake Epp, s'est prononcé en faveur d'un tel changement, et a accepté de l'inclure dans la prochaine série de modifications à apporter au Régime de pensions du Canada.

Son adjoint législatif à l'époque, Michael Hatfield, m'a d'ailleurs aidé à formuler les modifications que contient ce projet de loi. J'ai une lettre de lui en date du 18 juillet 1986 dans laquelle il confirme que le gouvernement entend poursuivre ses travaux afin que cette modification soit comprise dans la prochaine série d'amendements.

Jusqu'à cette année, aucune modification importante n'avait été proposée dans la loi. Le 24 octobre de cette année, le gouvernement a déposé une nouvelle série de modifications législatives. Mais M. Epp n'était plus le ministre de la Santé—d'ailleurs, il y en avait eu un ou deux autres entre temps—et M. Hatfield n'y était plus. Le ministère n'a pas réussi à mettre la main sur la correspondance entre moi-même, M. Epp et M. Hatfield, et voilà pourquoi cette modification n'est pas comprise dans la série dont la Chambre est actuellement saisie.

[*Text*]

But as recently as yesterday, officials in the office of the current Minister of National Health and Welfare phoned my office and said that they agree with the principle in this bill, they agree with the bill, and it will be included in the next round for sure, whenever the heck the next round will be. This next round has so far been five years away and they forgot all about it in the meantime. Lord knows when the next round will be.

• 1615

I would like to inspire them, Mr. Chairman and members of the committee, to deal with this faster than the next round, whenever that will be, by actually having this bill a votable one. I think that all members of the House, certainly if you have come in contact with any of these most distressing cases, would find this an acceptable way of allowing somebody with a disability, who is now barred but has made contributions for a long time to the fund, to finally get a disability pension.

The Chairman: Thank you, Mr. Redway. Any questions, members of the committee? Mr. Milliken.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): What is the current limitation period, Mr. Redway? How many years?

Mr. Redway: The current limitation period is that you have to make contributions during the contributory period for five years out of the last ten, and for two out of the last three. So you have to, in effect—

Mr. Milliken: Claim within three years.

Mr. Redway: Yes, that's right.

Mr. James (Sarnia—Lambton): Do the provinces have any involvement in this?

Mr. Redway: Yes, the provinces do have an involvement in this, and they'll have to agree to it as well.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Redway.

Mr. Redway: Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee.

The Chairman: Mr. Blenkarn, Bill C-237.

Mr. Don Blenkarn, MP (Mississauga South): Mr. Chairman, this is a bill to amend the Interest Act and to deal with credit card interest. It deals with a rather peculiar issue; it is the issue that our colleague Turner raised in the House today.

As you perhaps all know, if you don't pay your credit card balance off within the payment period, the current method of calculating the interest is that the credit card institution, banks in particular, calculates the interest payable

[*Translation*]

Mais aussi récemment qu'hier, des représentants du Cabinet du ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social m'ont appelé à mon bureau pour me dire qu'ils acceptent tout à fait le principe et même les dispositions de ce projet de loi, et que tous ces changements seront certainement compris dans la prochaine série de modifications—sauf qu'on ne sait pas quand il va y avoir une prochaine série. Cinq ans se sont écoulés depuis ces dernières modifications, et entre temps, ils ont tout simplement oublié d'incorporer ma proposition. Dieu seul sait quand il va y avoir une autre série de modifications.

Par conséquent, monsieur le président et membres du comité, je voudrais les inciter à corriger ce problème avant la prochaine série de modifications—surtout qu'on ne sait toujours pas quand ces modifications vont être déposées—en présentant un projet de loi qui va faire l'objet d'un vote à la Chambre. Je pense que tous les députés—surtout s'ils ont déjà eu à intervenir dans un cas difficile de ce genre—y verraient une façon acceptable de permettre aux gens atteints d'une incapacité, et dont la demande serait actuellement refusée, même s'ils ont versé des cotisations au Régime pendant de longues années, d'être enfin admissibles à recevoir une pension d'invalidité.

Le président: Merci, monsieur Redway. Est-ce que les membres du comité ont des questions à poser? Monsieur Milliken.

M. Milliken (Kingston et les Iles): Quel est le délai de prescription actuel, monsieur Redway? Combien d'années?

M. Redway: En vertu des dispositions actuelles, il faut avoir versé des cotisations pendant cinq des dix dernières années et pendant au moins deux des trois dernières années de sa période cotisable. Autrement dit, il faut. . .

M. Milliken: Présenter sa demande dans un délai de trois ans.

M. Redway: Oui, c'est exact.

M. James (Sarnia—Lambton): Est-ce que les provinces ont une responsabilité quelconque à cet égard?

M. Redway: Oui, absolument; il va falloir qu'elles acceptent cette modification.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Redway.

M. Redway: Merci beaucoup, monsieur le président et membres du comité.

Le président: Monsieur Blenkarn, au sujet du projet de loi C-237.

M. Don Blenkarn, député (Mississauga-Sud): Monsieur le président, ce projet de loi propose de modifier la Loi sur l'intérêt en ce qui concerne le calcul des intérêts des cartes de crédit. C'est une question assez particulière; c'est d'ailleurs la question qu'a soulevée notre collègue, M. Turner, à la Chambre aujourd'hui même.

Comme vous le savez peut-être, si vous ne payez pas le solde débiteur de votre compte de carte de crédit dans la période prescrite, à l'heure actuelle, les institutions financières qui vous accordent ces cartes—surtout les

[*Texte*]

back to the date of the purchase. The effect is that if you, say, bought $1,000 worth of goods and paid $900 in the credit period and you didn't pay it all off, they would charge you interest on the total amount back to the date of purchase. This bill would prevent them from charging you back prior to the payment date. In other words, they establish the payment date on which payments have to be paid, and this bill allows them to calculate interest only from the payment date forward. That, in effect, solves the problem.

The reason for that change is that the credit card issuing companies—and I'm going to refer specifically to Visa and MasterCard because they are the principal concerns—collect a fee from the merchant they deal with, from 1% to 5% of the purchase price of the goods involved. That merchant's fee, together with a card fee or a transaction fee that is sometimes charged, represents the cost of carrying the credit from the date of purchase of the goods through to the end of the billing period. So while, as a card user, you think you are doing all right, you are getting free credit, in fact your merchant is carrying the cost of interest through to the end of the credit card interest-free period.

But that's not good enough for the institutions. They say, well, we're going to get you, we're going to get double interest if we go right back to the day that the goods were purchased in the first place. And I think that is gouging. I think that is double-dipping. The committees that have dealt with this have said that as well. Unfortunately, despite pressure, some ministries have never come around to that view. Everybody sits back and says, well, let the marketplace rule. Of course, in the details of calculating interest that may be all right, but the people who get mail on this problem have no recourse at all because now all the credit card companies are doing it.

• 1620

At one time Canada Trust calculated their interest exactly the way I propose in the bill. But the question of competition came along and Canada Trust, an intelligent institution, saw that they could do it the way the Royal Bank or the Bank of Montreal did it, so they did it that way. I suppose what I am really trying to do here is to get these guys back on side. They are going to be very hostile to the bill, but they have been all along. They think they should be able to calculate interest any damn way they please.

Other people have suggested that we should have a bill that deals with credit cards themselves. This is a fairly narrow bill. It deals with an amendment to the Interest Act, and on reflection I think it's the only way you can really deal with

[*Traduction*]

banques—calculent les intérêts payables à partir de la date de l'achat. Autrement dit, si vous achetez des articles qui vous coûtent 1,000$ et que vous faites un paiement de 900$ seulement pendant la période prévue, l'institution financière va vous faire payer des intérêts sur le montant global depuis la date d'achat. Eh bien, ce projet de loi a pour objectif d'empêcher l'institution financière de vous faire payer des intérêts pour toute la période qui précède la date du paiement. Autrement dit, l'institution fixe la date à laquelle le paiement doit être fait, mais ce projet de loi lui permet de ne calculer les intérêts qu'à partir de cette date-là, ce qui réglerait effectivement le problème.

Si je propose ce changement, c'est que les institutions qui émettent les cartes de crédit—et je fais surtout allusion à Visa et Master Card, puisque c'est surtout ces cartes-là qui posent un problème—perçoivent auprès du marchand des frais équivalent à entre 1 et 5 p. 100 du prix d'achat des articles en question. La commission que paient les commerçants ainsi que les frais de transaction qui s'appliquent également dans certaines circonstances représentent le coût du crédit à partir de la date d'achat jusqu'à la fin de la période de facturation. Donc, vous, le titulaire de la carte bancaire, croyez recevoir gratuitement ce crédit, alors qu'en fait, votre marchand supporte le coût des intérêts jusqu'à la fin de la période pendant laquelle le titulaire de la carte ne paie pas d'intérêt.

Mais en ce qui concerne les institutions financières, ce n'est pas suffisant. Elles se disent: tant qu'à faire, nous allons nous faire payer deux fois ces intérêts si nous les calculons à partir de la date de l'achat des articles. Eh bien, en ce qui me concerne, c'est du vol. A mon avis, c'est un cumul tout à fait injustifié. Les comités qui ont étudié la question sont d'ailleurs du même avis. Malheureusement, malgré les pressions qui ont été exercées sur eux, certains ministères n'ont jamais voulu l'admettre. Ils estiment tous que c'est au marché d'établir ses propres règles. Bien entendu, quant à la méthode précise de calcul des intérêts, c'est peut-être tout à fait normal, mais ceux qui en sont les victimes n'ont actuellement aucun recours, puisque toutes les entreprises qui émettent des cartes de crédit emploient la même méthode.

À une époque, le Canada Trust employait justement la méthode que je propose dans ce projet de loi pour calculer ses intérêts. Mais face à une concurrence plus forte de la part des autres institutions financières, les responsables du Canada Trust qui ne sont pas moins intelligents que les autres, se sont rendue compte qu'ils pourraient employer la même méthode que la Banque Royale ou que la Banque de Montréal et c'est justement ce qu'ils ont fait. Je suppose que mon ultime objectif, en déposant ce projet de loi, est de leur faire entendre raison. Leur réaction au projet de loi va certainement être très hostile, comme elle l'a toujours été, d'ailleurs. Elles estiment avoir le droit de calculer les intérêts comme bon leur semble.

D'autres personnes pensent qu'il conviendrait de déposer un projet de loi visant les cartes de crédit elles-mêmes. Ce projet de loi, au contraire, est d'une portée assez limitée. Il propose une modification à la Loi sur l'intérêt et en fait, plus

[*Text*]

this problem. It's a question of how interest is calculated. It doesn't deal with credit because the advancing of credit may well be a matter of provincial jurisdiction. But interest is a specific subject in our Constitution, and it's strictly a federal power. We have an Interest Act, and this is an amendment to the Interest Act. It doesn't alter credit, it just alters and determines the date from which interest ought to be calculated.

Le président: Merci. Y a-t-il des questions pour M. Blenkarn?

Mr. James: It's going to accrue monthly. There is nothing to prevent them from changing the interest rate.

Mr. Blenkarn: They can do anything they want with the interest rate, but they have to advise people on the interest rate, they have to have a contract.

Mr. James: So it would be easier to understand.

Mr. Blenkarn: Part of the reason they cannot easily move interest rates around is that they have to give two-months notice. I suspect that you may find them giving notice to reduce interest rates. I think they are under a bit of a public relations gun right now. But that issue occurs all the time. When they want to raise interest rates they have to give a couple of months notice and they have to comply with provincial legislation with respect to credit. This provision stays within the constitutionality of the matter and is an amendment to the Interest Act, which is a specific federal power, rather than dealing with credit or the purchase and sale of goods.

Le président: Merci, monsieur Blenkarn.

Mr. Bob Speller, MP (Haldimand—Norfolk): I have given the chairman copies of a brief I put together to explain this bill a little bit more clearly. It looks as though he's handed those out. Let me run through it for you. The first part is a letter of introduction about the bill. The second part is the actual bill. The third part contains the relevant sections of the Labour Code. The fourth part is a six-page briefing on the issue. I thought I would leave that with you to read, and therefore I will limit myself to a few short introductory remarks. Part five is background correspondence from the rural route carriers. Part six is a brief that they made to the minister in 1986. Part seven is a selection of letters from rural route carriers. Part eight is a few newspaper clippings on the issue. I thought I would give that to you to help in your deliberations.

I feel strongly that this should be a votable bill. I feel there is an injustice in the Canada Post Act which does not give rural route carriers the same basic rights and benefits that other Canada Post carriers have. Some of the things

[*Translation*]

j'y pense, plus je suis convaincu que c'est vraiment le seul moyen d'attaquer le problème. Tout tourne autour de la méthode de calcul des intérêts. La question du crédit et la façon de l'accorder ne sont pas abordées dans ce projet de loi car il est possible que ces questions relèvent plutôt des autorités provinciales. Par contre, notre Constitution précise que c'est un domaine de compétence exclusivement fédérale. Nous avons déjà une loi sur l'intérêt, et ce projet de loi propose de la modifier. Cela n'a donc rien à voir avec le crédit; il s'agit simplement de modifier la date à partir de laquelle on calcule les intérêts à payer.

The Chairman: Thank you. Are there any questions for Mr. Blenkarn?

M. James: Mais les intérêts vont continuer de courir mensuellement. Et il n'y a rien qui les empêche de changer le taux d'intérêt.

M. Blenkarn: Elles peuvent toujours décider de changer les taux d'intérêt, mais aux termes du contrat qu'elles signent avec leurs clients, elles doivent tout de même les prévenir.

M. James: Cela serait plus facile à comprendre.

M. Blenkarn: Si les institutions financières ne peuvent pas facilement changer leurs taux d'intérêt, c'est qu'elles sont obligées de donner un préavis de deux mois avant de le faire. J'ai même l'impression qu'elles vont bientôt prévenir le client d'une baisse des taux d'intérêt. En ce moment, elles font l'objet de pressions, de la part du public, qui souhaite justement une baisse des taux. Mais ce genre de choses arrive très fréquemment. Chaque fois qu'elles veulent augmenter les taux d'intérêt, elles doivent donner un préavis de deux mois et respecter les dispositions des lois provinciales en matière de crédit. La mesure législative proposée ici n'a rien d'inconstitutionnel puisqu'elle propose d'apporter une modification à la Loi sur l'intérêt—la question des intérêts relevant exclusivement des autorités fédérales—et ne vise donc pas la question du crédit ou l'achat et la vente d'articles.

The Chairman: Thank you, Mr. Blenkarn.

M. Bob Speller, député (Haldimand—Norfolk): J'ai déjà donné au président des exemplaires d'un mémoire que j'ai préparé pour vous expliquer ce projet de loi. Je pense qu'il vous les a déjà distribués. Permettez-moi donc de vous expliquer en quoi consiste ce document. La première partie est une lettre d'introduction. La deuxième partie est le projet de loi en tant que tel, alors que la troisième partie reprend les dispositions pertinentes du Code du travail. La quatrième partie est un document explicatif de six pages. J'ai cru bon de vous préparer ce document afin de pouvoir me borner à une très brève explication cet après-midi. La partie cinq renferme les lettres reçues de facteurs de routes rurales. Dans la partie six, vous trouverez le mémoire qu'ils ont présenté au ministre en 1986. La partie sept contient une sélection de lettres rédigées par des facteurs de routes rurales. La partie huit présente une série d'articles de journaux sur le sujet. J'ai voulu rassembler cette information pour vous aider à prendre une décision.

Pour ma part, je suis fermement convaincu que ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote à la Chambre. Je trouve profondément injuste que la Loi sur la Société canadienne des postes n'accorde pas aux facteurs des routes rurales les

[*Texte*]

they don't have are sick leave, unemployment insurance, maternity leave and bereavement leave. They are denied the protection of the Labour Code, the Employment Standards Safety Act and Worker's Compensation.

All of these benefits, what most Canadians consider to be basic rights, are denied to rural route carriers. A section of the Canada Post Act denies them these rights.

• 1625

This question has come out before. The rural route carriers joined together in 1985, formed a group, and tried to get Canada Post to sit down and discuss some of these issues with them because they felt they were being treated unfairly by the corporation. Since 1985 Canada Post has refused even to recognize them. As a result they have come to me and they have come to a number of members in the House asking that we put forward this bill to deal with the adverse section of the Canada Post Corporation Act.

The employee status of rural route carriers has been considered on four different occasions. It went before the Canada Labour Board, which ruled in 1987 that in fact these rural route carriers were letter carriers under the Canada Post Corporation Act and should be treated that way. Canada Post appealed that ruling to the Federal Court of Appeal. The Federal Court overturned that decision by the Canada Labour Board because of subsection 13.(5) of the Canada Post Corporation Act.

So I put forward this bill to repeal that subsection in order to give rural route carriers the same opportunities as regular Canada Post employees. I think the rest of it is pretty well outlined in my brief, and I would ask that you read it. I would be more than willing to answer any questions on it.

Mr. James: Do contractors abide by that? I mean those who do contracts for other companies at the same time—a contractor has a contract to move the mail, but also has trucks to do other things for other people.

Mr. Speller: Sure, there are private contractors—you mean for Purolator or for. . .?

Mr. James: No, these people who are term contractors that you now want to include. Are they not contracting for firms other than Canada Post?

[*Traduction*]

mêmes droits fondamentaux et avantages dont jouissent les autres facteurs de la Société. Ils n'ont pas droit, entre autres, aux congés de maladie, aux prestations d'assurance-chômage, aux congés de maternité et aux congés de deuil. Ils ne bénéficient pas non plus de la protection du Code du travail, de la Loi sur les normes d'emploi ou de la Loi sur l'indemnisation des accidents du travail.

Tous ces avantages—qui constituent, pour la plupart des Canadiens, des droits fondamentaux, d'ailleurs—sont refusés aux facteurs d'itinéraires ruraux. Un article précis de la Loi sur la Société canadienne des postes leur refuse ces avantages.

Ce n'est pas la première fois que cette question est évoquée. En 1985, des facteurs de routes rurales ont formé un groupe en vue d'amener la Société canadienne des postes à discuter de certains de ces problèmes qui découlaient justement du traitement injuste que leur réservait la Société. Depuis 1985, la Société canadienne des postes continue de refuser de reconnaître le bien-fondé de leurs doléances. Par conséquent, ils se sont adressés à moi et à d'autres députés de la Chambre des commune en nous demandant de proposer des modifications à l'article approprié de la Loi sur la Société canadienne des postes.

Le statut des facteurs des routes rurales a d'ailleurs été examiné à quatre reprises. D'abord, par le Conseil canadien des relations de travail qui, en 1987, a déterminé que ces facteurs étaient en effet des facteurs au sens de la Loi sur la Société canadienne des postes et qu'ils devraient donc être traités de la même façon. La Société canadienne des postes a interjeté appel de ce jugement devant la Cour fédérale d'appel. La Cour fédérale a infirmé le jugement du Conseil canadien des relations de travail en citant le paragraphe 13.(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

L'objet de ce projet de loi est donc d'abroger le paragraphe en question afin que les facteurs de routes rurales puissent recevoir les mêmes avantages que les employés réguliers de Postes Canada. Je pense que tous les éléments sont assez bien expliqués dans mon mémoire et je vous demanderai donc de le lire. Je suis tout à fait disposé à répondre à des questions, si vous en avez.

M. James: Est-ce que les entrepreneurs sont compris là-dedans? Je parle de ceux qui signent des contrats avec d'autres entreprises en même temps—c'est-à-dire qu'un entrepreneur pourrait avoir un contrat avec la Société canadienne des postes pour la distribution du courrier et se servir de ses camions pour mener d'autres activités en vertu d'autres contrats.

M. Speller: Il y a, bien entendu, des entrepreneurs privés—vous parlez de compagnies comme Purolator. . .?

M. James: Non, je parle de ceux qui signent un contrat avec la Société pour une période déterminée et que vous souhaitez maintenant inclure dans ce groupe. Ces entrepreneurs-là n'ont-ils pas des contrats avec d'autres entreprises à part la Société canadienne des postes?

[*Text*]

Mr. Speller: No, they are not. They are strictly Canada Post. They are just like your regular city carriers except that Canada Post has maybe felt that these carriers are rural and unsophisticated so they can put something over on them and not have them included, not give them the same basic rights as any employee wants.

I might ask a question of the committee. Knowing that there are now three of these bills on the *Order Paper*—and I understand you can't have more than three on the *Order Paper*—what will be the procedure?

The Chairman: The procedure is that one of the bills currently on the *Order Paper* will be through by November 20. That means the committee can decide on one today as long as we report on November 21. Because the House doesn't sit next week, our report will not come through to the House until then, so we can select one today.

Mr. Speller: So we'll find out around November 21 or so. You've had three very good ones so far today. I know it's going to be a tough decision. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Speller.

Next is Mr. Boudria. I understand, Mr. Boudria, that in addition to talking to the committee about motion M-609, you wish to address Mr. Keyes' Bill C-270. Is that correct?

Mr. Don Boudria, MP (Glengarry—Prescott—Russell): Yes, Mr. Chairman.

• 1630

The Chairman: If the committee agrees, Mr. Boudria could proceed first with this motion 609—reverse? You would like to go on Bill C-270 first and address your motion afterwards? I am in the hands of the committee. Mr. Boudria, you can proceed with Bill C-270.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

For the next five minutes, I am not myself. I am Stan Keyes. My colleague Stan Keyes, Member of Parliament for Hamilton West, is out of town with the parliamentary committee on transport. As you might know, the committee on transport is overseas in Europe right now. He is not absent because he is on holidays or in his riding; he is on parliamentary duty at the present time. I thought I'd indicate that to the chair and I am seeing that it has an enormous influence on this committee.

Mr. Chairman, the bill proposed by Mr. Keyes is basically an update of the Oath of Allegiance that we presently have under the Constitution Act of 1867, the Oath of Allegiance that, of course, Members of Parliament are called upon to swear to.

You will remember, Mr. Chairman, a certain Member of Parliament was elected in a by-election... Some pledged their allegiance in conformity with the existing oath and only moments later decided to repudiate the oath that the person

[*Translation*]

M. Speller: Non, pas du tout. Ils travaillent exclusivement pour Postes Canada. Ils travaillent exactement de la même façon que les facteurs réguliers qui ont des itinéraires urbains, sauf que Postes Canada s'imaginent peut-être qu'ils ne sont pas très sophistiqués—étant donné qu'ils viennent de régions rurales—et qu'elle peut donc simplement les exclure ou enfin leur refuser les droits fondamentaux accordés à tout autre employé.

Je voudrais poser une question aux membres du comité. Etant donné que trois de ces projets de loi sont déjà inscrits au *Feuilleton*, et je crois comprendre que le nombre ne peut pas dépasser trois—quelle procédure va être suivie?

Le président: Eh bien, l'un des projets de loi actuellement inscrits au *Feuilleton* va être étudié par la Chambre avant le 20 novembre. Par conséquent, le comité peut en retenir un aujourd'hui, à condition de faire rapport le 21 novembre. Etant donné que la Chambre ne siège pas la semaine prochaine, notre rapport ne lui sera pas présenté avant cette date, et nous pouvons donc en sélectionner un dès aujourd'hui.

M. Speller: Nous aurons donc des nouvelles vers le 21 novembre. Les trois qu'on vous a proposés jusqu'ici sont tous excellents. Je sais que vous allez avoir du mal à prendre une décision. Merci.

Le président: Merci, monsieur Speller.

Le prochain intervenant est M. Boudria. Je crois comprendre, monsieur Boudria, qu'en plus de faire un exposé sur la motion M-609, vous voulez également nous expliquer la proposition de M. Keyes concernant le projet de loi C-270. C'est bien cela?

M. Don Boudria, député (Glengarry—Prescott—Russell): Oui, monsieur le président.

Le président: Si le comité est d'accord, M. Boudria pourrait nous parler en premier de sa motion M-609—ah non, c'est le contraire que vous souhaitez? Vous préférez donc parler d'abord du projet de loi C-270 et ensuite nous présenter votre motion? Je m'en remets à la volonté du comité. Monsieur Boudria, commencez donc par nous parler du projet de loi C-270.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Pendant les cinq minutes qui vont suivre, je ne vais pas être moi-même, mais plutôt, mon collègue, Stan Keyes. M. Keyes, le député de Hamilton-Ouest, voyage à l'heure actuelle avec le Comité permanent des transports. Comme vous le savez, ce comité est actuellement en Europe. Donc, s'il est absent, ce n'est pas parce qu'il est en vacances ou dans sa circonscription électorale; il est en «service parlementaire» à l'heure actuelle. J'ai pensé qu'il serait bon que je vous fasse cette précision, et je constate que cela a un très gros effet sur le comité.

Monsieur le président, le projet de loi proposé par M. Keyes a pour principal objectif d'actualiser le serment d'allégeance actuellement prévu dans la Loi constitutionnelle de 1867, c'est-à-dire le serment que doivent prêter tous les membres du Parlement.

Vous vous souviendrez, monsieur le président, qu'un certain député a été élu lors d'élections partielles... Certains des députés élus, ayant prêté serment conformément aux règles actuelles, ont déclaré, quelques instants plus tard,

[*Texte*]

in question had sworn allegiance to moments before. You might recall this. I would consider this a sad incident. It happened approximately a year or a year and a half ago. I think that was very unfortunate. Mr. Keyes is not proposing to do away with the Oath of Allegiance to Her Majesty, but to add to it.

The Oath of Allegiance would continue to say: "I, so and so, do swear that I will be faithful and bear true allegiance to Her Majesty, Queen Elizabeth II". Then, there would be added to that "Her Heirs and Successors", which is the case at the present time, and then added to those words, at the end, "and that I will faithfully observe the laws and Constitution of Canada and fulfil my duties as a Canadian citizen and as a duly elected Member of the House of Commons of Canada".

I don't think what is proposed is controversial, in the sense that I think the vast majority of members would probably want to swear to that kind of allegiance. I say the vast majority of members—I wish I could say all of us, but I am a realist and I know the situation that we are all living with at the present time.

Nevertheless, Mr. Chairman, respectfully, this is the proposal in the private member's bill of my colleague, Mr. Keyes, Private Member's Bill C-270.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria.

Est-ce qu'il y a des questions? Non?

Mr. Boudria, you can now proceed with motion 609.

Mr. Boudria: I feel more like myself now, Mr. Chairman. Mr. Chairman, the motion that I have proposed reads as follows. It is very brief and I will read it for the attention of the committee. It says:

> That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of moving the Harper Memorial Statue from its present site on Wellington Street to a site on the grounds of Parliament Hill and that the said memorial be designated as a statue commemorating the valuable contribution to Canada made by employees of the federal government.

In other words, there are two purposes to the motion: one, to move the Harper Memorial inside the grounds of Parliament Hill; and the second component, of course, is to affix a plaque to it to honour anyone who's worked for the government.

I would like to refresh the memory of members of this Committee as to what the Harper Memorial is. First of all, it's a statue. It's right here in front of Parliament Hill, but outside the gates. It is immediately across Metcalfe Street. That statue has so far been moved three times. So it is not on its original site. If there is any purist who says you cannot move a statue because it has a historical significance of being exactly where it was laid initially and so on, please do not be

[*Traduction*]

qu'ils refusaient d'honorer l'engagement pris quelques secondes auparavant. Vous vous souvenez certainement de l'incident en question. En ce qui me concerne, c'était tout à fait déplorable. Cela s'est produit il y a environ 1 an ou 1 an et demi, et ce fut très malheureux, à mon avis. M. Keyes ne propose donc pas d'éliminer le serment d'allégeance à Sa Majesté, mais plutôt d'y ajouter certains éléments.

Le début du serment d'allégeance resterait donc le même, c'est-à-dire: «Je, un tel, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, à ses héritiers et successeurs»—ce que je viens de vous lire est la formule actuelle—et on y ajouterait ensuite: «que j'obéirai fidèlement aux lois et à la Constitution du Canada et que je m'acquitterai de mes devoirs en tant que citoyen canadien et député dûment élu à la Chambre des communes du Canada».

À mon avis, ce qui est proposé ne risque pas de soulever beaucoup de controverse, en ce sens que la grande majorité des députés de la Chambre des communes souhaiteraient probablement prêter ce serment d'allégeance. Je dis bien la grande majorité des députés—je regrette de ne pas pouvoir dire tous les députés, mais je suis bien obligé d'accepter certaines réalités en ce qui concerne la composition actuelle de la Chambre des communes.

Par conséquent, monsieur le président, je soumets respectueusement le projet de loi C-270 de mon collègue, M. Keyes, à l'approbation des membres du comité.

Le président: Merci, monsieur Boudria.

Are there any questions? No?

Monsieur Boudria, ayez donc l'obligeance de passer maintenant à la motion 609.

M. Boudria: J'ai l'impression de redevenir moi-même, monsieur le président. La motion que je vous propose est très brève et se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de déménager la statue commémorative Harper de la rue Wellington sur les terrains de la Colline du Parlement, et que ledit monument soit dédié aux employés du gouvernement fédéral pour souligner leur contribution valable à la société canadienne.

Autrement dit, cette motion a un double objectif: d'abord, faire déménager la statue commémorative Harper sur les terrains de la Colline du Parlement et, deuxièmement, y fixer une plaque pour rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé pour le gouvernement fédéral.

D'abord, permettez-moi de vous rappeler en quoi consiste la statue commémorative Harper. Il s'agit d'une statue qui est placée juste devant la Colline parlementaire, mais à l'extérieur des grilles d'entrée. Elle se trouve juste en face de la rue Metcalfe. Elle a d'ailleurs déjà été déplacée trois fois et n'est donc plus sur l'emplacement prévu à l'origine. Donc, si un puriste proteste en faisant valoir que l'importance historique de l'emplacement actuel nous

[*Text*]

concerned with that; its present site is, in fact, a third location of that statue. It would just be a fourth relocation if it were moved inside the grounds.

• 1635

Secondly, at the time the statue was placed there, there was not the problem of large motor vehicles travelling up and down Wellington Street. As you know, if a large 18-wheel vehicle sideswiped a car and unfortunately overran the sidewalk, that vehicle would totally destroy that valuable statue that is there.

The statue is a statue in honour of a gentlemen by the name of Harper, an employee in the Prime Minister's office, who drowned in the Ottawa River trying to save people that were themselves drowning. This young man drowned in the exercise of trying to save someone else. The young man was an employee of... Actually, yes, he was a roommate, but he was an employee as well of the Prime Minister's office. He was working here on Parliament Hill and, of course, as I said previously, he died in the exercise.

I have attempted through the National Capital Commission to have this statue moved inside the grounds. A number of experts had suggested it was the right thing to do. The House of Commons Statue Committee, chaired by Dr. John Cole, our colleague John Cole, has suggested very strongly to have this thing done, to have it moved inside the grounds before the thing is destroyed. Now, that's the first component of it and I'll leave that aside. You are either for it or against it.

If I may, for one additional moment, there are a few people who say that only former Prime Ministers' statues should be on the grounds of Parliament Hill. That's not true. There is a statue right outside this door of, of course, Canada's favourite Irishman. He never was a Prime Minister. There is also a statue on the west side of this building of George Brown and, of course, there is the statue of Queen Victoria and possibly other statues of people who were never Prime Minister. So, of course, Thomas Darcy McGee, George Brown, Queen Victoria, those are all non-Prime Ministers whose statues are on Parliament Hill.

The other thing is, let's face it, it is on Parliament Hill anyway. It is just on the other side of the gate.

Now, if I can get to the other issue, it is simply to affix a plaque to it. We're talking about someone who was public servant, who died to save someone in Canada. At a time when we've had all these difficulties, labour difficulties with Canadian public sector employees, it's a small gesture to put a plaque to honour anyone who has ever worked for the Government of Canada on the statue in question, or on the base of the statue, and I feel it would be just a small token of

[*Translation*]

empêche de déplacer cette statue, vous n'aurez pas à vous en préoccuper; comme je vous l'ai déjà dit, la statue en question a déjà été déplacée trois fois. Si l'on décidait qu'il valait mieux qu'elle soit sur les terrains de la Colline parlementaire, il s'agirait simplement d'un quatrième déplacement.

Deuxièmement, à l'époque où la statue y a été érigée, le problème des grands véhicules automobiles sur la rue Wellington ne se posait pas. Comme vous le savez, si jamais un gros véhicule à 18 roues heurtait une voiture et montait sur le trottoir, ce véhicule détruirait complètement la statue en question.

Cette statue rend hommage à un dénommé Harper, qui travaillait au Cabinet du premier ministre et qui s'est noyé dans la rivière des Outaouais en essayant de sauver la vie d'autres personnes qui se noyaient. Donc, ce jeune homme s'est noyé en essayant de sauver quelqu'un d'autre. Il travaillait... En fait, c'était son colocataire, mais il travaillait en même temps au Cabinet du premier ministre. Il travaillait donc sur la Colline parlementaire, et comme je vous l'ai déjà dit, il est décédé pendant qu'il essayait de sauver quelqu'un d'autre.

Je me suis adressé à la Commission de la Capitale nationale pour essayer de faire déplacer cette statue sur les terrains de la Colline parlementaire. Un certain nombre d'experts en avaient déjà fait la recommandation, d'ailleurs. Le Comité des statues de la Chambre des communes, présidé par M. John Cole, notre collègue, a fortement recommandé que cette statue soit replacée sur les terrains de la Colline avant d'être complètement détruite. Voilà donc pour le premier élément de ma motion. Il n'y a plus grand-chose que je puisse ajouter; ou alors on est pour, ou alors on est contre.

Dans un autre ordre d'idées, par contre, certains estiment qu'uniquement les statues d'anciens premiers ministres devraient être érigées sur les terrains de la Colline du Parlement. Mais c'est tout à fait faux. À l'extérieur de cette porte, il y a, bien entendu, la statue de l'Irlandais le plus populaire qu'ait jamais connu le Canada. Cet homme n'a jamais été premier ministre. Du côté ouest de cet immeuble, il y a également la statue de George Brown, sans parler, évidemment, de la statue de la Reine Victoria et d'autres statues de personnes qui n'ont jamais été premiers ministres. Donc, je répète, Thomas Darcy McGee, George Brown et la Reine Victoria n'ont jamais été premiers ministres, mais leurs statues sont tout de même érigées sur la Colline du Parlement.

Et soyons honnêtes: cette statue est déjà, à toutes fins utiles, sur la Colline du Parlement. Elle est juste de l'autre côté de la grille.

L'autre point concerne la plaque commémorative. Il s'agit donc d'un fonctionnaire qui a donné sa vie pour sauver un autre Canadien. À une époque où nous connaissons déjà tant de problèmes en ce qui concerne les relations entre le gouvernement et les employés du secteur public, ce serait un modeste témoignage de notre reconnaissance envers les employés de la fonction publique que d'y affixer une plaque, soit au milieu, soit sur la base, pour rendre hommage à tous

[*Texte*]

appreciation toward the employees in the Public Service. It would, in fact, become a memorial to all public sector employees. As I say, it probably would only cost a few dollars to have it done. Its not a big thing. It has an important symbol attached to it and I think it is meaningful.

It would probably go by the House in a few minutes, Mr. Chairman, if I may be so bold as to suggest, so it would not waste much time of the House, nor would it cause the expenditure of much time in the House in order to have it done. It seems to have fairly widespread support and it is something which would be, I think, appreciated by a lot of employees of this place.

My staff, incidentally, are bringing over photocopies of the picture of the statue in question. They should be here momentarily and I'll hand them out to assist you in your decision later on.

The Chairman: Thank you very much. Any questions?

Mr. Milliken: Mr. Boudria, this statue, as I understand it, was erected by the late Prime Minister, Mackenzie King, not because Mr. Harper was a public servant but because he was a very close personal friend. Is that not right?

Mr. Boudria: That is true. But Henry Albert Harper, on December 6, 1901, drowned in the Ottawa River while attempting to save a young lady who had fallen in the river. He was an employee of the place. Now, whether or not his motives were directed by the fact that they were close personal friends, I'm not sure.

In 1901, though, I don't believe he was working for Mr. King when he was a Prime Minister, because his Prime Ministership was considerably later than that. But he had been an employee of the Prime Minister's office at the time of his death. He was walking out of the building, saw this person drowning, went to the Ottawa River, attempted to save the person and drowned himself.

• 1640

Mr. Milliken: I think there is a book called the *The Secret of Heroism* written by Mackenzie King on this subject. It describes Mr. Harper's life in some detail. They were roommates for a period of time, prior to the writing of this book, obviously. Mr. King pushed this statue very vigorously as a personal thing. I don't think it had anything to do with the fact that Harper was a public servant that he put the statute up; it was merely because of the heroism he had exhibited in trying to save this young lady's life.

So I question the relevance of turning it into a statue for public servants, because I don't think it was ever intended as that. I think if you look at this book, *The Secret of Heroism*—I can't remember the date of publication but I have a copy myself and I can find it if you like—you will see that in fact it was very much a personal thing and nothing to do with the fact that he was a public servant. So I have a problem with that section of it.

[*Traduction*]

ceux qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Canada. Il s'agirait, en fait, d'une sorte de monument commémoratif visant tous les employés de la fonction publique. Comme je vous l'ai déjà dit, le coût en serait minime mais la plaque elle-même aurait une très grande valeur symbolique.

À mon avis, la Chambre pourrait probablement régler la question assez rapidement, monsieur le président, et donc, j'ose croire que cette motion ne lui ferait pas perdre beaucoup de temps. J'ai l'impression qu'elle a le soutien d'un très grand nombre de députés et je pense qu'un tel geste serait grandement apprécié par bon nombre d'employés.

Je vous fais remarquer en passant qu'un membre de mon personnel doit m'apporter des photocopies de la photographie de la statue en question. Il devrait arriver d'un instant à l'autre et je vous en donnerai donc des exemplaires pour vous aider à prendre votre décision par la suite.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il des questions?

M. Milliken: Monsieur Boudria, je crois comprendre que cette statue aurait été érigée par feu le premier ministre Mackenzie King, non pas parce que M. Harper était fonctionnaire, mais plutôt parce qu'il était l'ami intime de celui-ci, n'est-ce pas?

M. Boudria: C'est vrai. Mais M. Henry Albert Harper s'est noyé le 6 décembre 1901 dans la rivière des Outaouais pendant qu'il essayait de sauver une jeune fille qui était tombée dans la rivière. Il travaillait donc sur place. Mais quant à savoir s'il était motivé par son amitié personnelle avec lui ou autre chose, je ne saurais le dire.

Par contre, en 1901, je ne pense pas qu'il travaillait pour M. King, puisque celui-ci a été premier ministre beaucoup plus tard. Quoi qu'il en soit, il travaillait bien pour le Cabinet du premier ministre au moment de son décès. En quittant l'immeuble où il travaillait, il a remarqué que quelqu'un se noyait dans la rivière des Outaouais et c'est justement en essayant de sauver cette personne qu'il s'est noyé lui-même.

M. Milliken: Je crois qu'il existe un livre intitulé *The Secret of Heroism* écrit par Mackenzie King à ce sujet. Il y décrit la vie de M. Harper d'une façon assez détaillée. Pendant un certain temps, avant qu'il ne rédige ce livre, ils vivaient à la même adresse. M. King a déployé des efforts considérables pour faire ériger cette statue car c'était quelque chose qui le touchait personnellement. Je crois que le fait que M. Harper ait été fonctionnaire n'avait rien à voir là-dedans; il a fait ériger cette statue strictement pour rendre hommage à l'héroïsme dont avait fait preuve M. Harper en essayant de sauver la vie de cette jeune femme.

Je pense donc que nous pervertirons l'intention derrière ce monument si nous tentons d'en faire un monument aux fonctionnaires, car cela n'a jamais été sa raison d'être. Si vous parcouriez ce livre, *The Secret of Heroism*—je ne me souviens plus de la date d'édition mais, j'en ai un exemplaire moi-même et je peux la trouver si vous le voulez—vous verriez qu'il s'agissait pour King de quelque chose de tout à fait personnel et que le fait que M. Harper ait été fonctionnaire n'avait rien à voir là-dedans. J'ai donc du mal à accepter cette partie de la motion.

[*Text*]

Moving it is another matter. If there is widespread support for this motion, then does it need to be votable? Would one hour of debate not do it, and then it could be carried by unanimous consent?

Mr. Boudria: I suppose that would be a way of achieving it, Mr. Chairman. The only problem with that is that, as you probably know, under our new rules... We used to have a provision under the old rules whereby if something had less than a hour of debate, the debate would collapse and the vote would come automatically. As you know, with the change of rules, if the debate ends before the hour, the issue still falls outside the *Order Paper*, even if it hasn't been talked out.

Mr. Milliken: Unless you have unanimous consent.

Mr. Boudria: That is correct. But as you know, unanimous consent if... I don't want to name any particular political party in this House—not party, political persuasion—but a particular political persuasion, which isn't a party, might withhold unanimous consent and this issue would not go ahead. That is the problem with that change we have made to our rules. I think that part should have stayed where it was, and at least when all of us agreed on something, we could have proceeded with it. Having made the change that we did, you could have 99% agreement in the House under the new rules and not be able to pass a motion. I don't know why we created that for ourselves, but that is another matter. But it is a good point; you would need unanimous consent and you could do it.

Now, whether or not the idea of affixing that plaque in honour of the employees is a good idea, I suppose is one that's debatable, but the Sir Gallahad or the Harper memorial statue is a statue of a person who died here when he was an employee, and I just thought it was a small gesture to honour other people who have worked and served for their country at the same time. We are just going by a few days—very tragic ones. I made a statement under Standing Order 31 today, where two people who were working for the people of Canada died last week. They were two of my constituents, two of the five that died in that crash. They were some of these civil servants; they were military people who died up north, Captain Judy Trepanier and Master Warrant Officer Robert Grimsley, both of them from the constituency I represent.

I don't think there is anything wrong and I don't think it detracts from the Harper memorial to have that plaque on it. It is still the Harper memorial; it is still the Sir Gallahad statue. Perhaps at the same time we could refresh the memory of all Canadians as to who Albert Henry Harper was.

[*Translation*]

Pour ce qui est de déplacer la statue, c'est autre chose. Si cette motion rallie l'approbation générale, doit-on vraiment la mettre aux voix? Est-ce qu'une heure de débat ne suffirait pas, pour qu'on puisse ensuite l'adopter par consentement unanime?

M. Boudria: Je suppose que c'est une solution envisageable, monsieur le président. Le seul problème qui se pose, comme vous le savez sans doute, c'est que, selon notre nouveau règlement... Il y avait une disposition dans l'ancien règlement portant que si un sujet faisait l'objet d'un débat de moins d'une heure, le débat était interrompu automatiquement et la mise aux voix avait lieu d'office. Comme vous le savez, aux termes du nouveau règlement, même si le débat se termine avant que l'heure ne soit écoulée, on considère quand même que le sujet n'est pas au *Feuilleton*.

M. Milliken: À moins que vous n'obteniez le consentement unanime.

M. Boudria: C'est exact. Mais comme vous le savez, le consentement unanime si... Je ne veux montrer du doigt aucun parti politique qui siège à la Chambre—non pas un parti, mais plutôt une formation politique—mais cette formation politique, qui n'est pas un parti, pourrait refuser le consentement unanime et ainsi bloquer la motion. Voilà la difficulté que pose cette modification de notre règle. Je pense que nous n'aurions pas dû supprimer cette disposition, car, au moins, quand nous nous étions tous mis d'accord sur quelque chose, nous pouvions le faire. Mais à cause du changement que nous avons effectué, même si 99 p. 100 des députés de la Chambre étaient d'accord il pourrait arriver que nous ne puissions faire adopter une motion. Je ne sais vraiment pas pourquoi nous nous sommes mis dans ce pétrin, mais cela c'est un autre sujet. Mais vous avez raison; si nous avions le consentement unanime nous pourrions faire les choses comme vous le proposez.

Maintenant, quant à savoir si c'est une bonne idée d'affixer au monument une plaque pour le dédier aux employés du gouvernement fédéral, je suppose qu'on pourrait en débattre; quoi qu'il en soit, la statue commémorative Harper, ou du Chevalier Galahad, est quand même l'effigie de quelqu'un qui est mort alors qu'il était employé, et je pensais que nous pourrions ainsi faire un geste modeste pour rendre hommage en même temps aux autres personnes qui ont servi leur pays par leur labeur. Nous venons de vivre quelques jours très tragiques. J'ai fait une déclaration en vertu de l'article 31 aujourd'hui, pour rendre hommage à la mémoire de deux personnes, deux serviteurs de l'État qui sont morts la semaine dernière. Deux des cinq personnes qui sont mortes dans cet écrasement habitaient dans ma circonscription. Ces gens représentent les fonctionnaires dont nous parlons ici; ils étaient militaires et sont morts dans le Nord, le capitaine Judy Trépanier et l'adjudant-maître Robert Grimsley, qui étaient tous deux de la circonscription que je représente.

Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de mal à affixer cette plaque à la statue commémorative Harper, ni que cette plaque lui enlèverait quoi que ce soit. Elle continuera d'être la statue commémorative Harper, communément appelée la Statue du Chevalier Galahad. Peut-être pourrions-nous en même temps rafraîchir la mémoire de tous les Canadiens quant à l'identité d'Albert Henri Harper.

[*Texte*]

That is it, Mr. Chairman, for my presentation, unless other members have other questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Boudria.

The next member is Mr. Bevilacqua on motion M-600.

Mr. Maurizio Bevilacqua (York North): Thank you, Mr. Chairman. I am here today to speak to my motion, M-600, and I would like to read it. As you can see it proposes:

> That, in the opinion of this House, the Government should commit itself into entering into negotiations with the Government of Ontario to safeguard the Oak Ridges Moraine and protect the headwater aquifers sourcing Lake Ontario from further pollution and toxic contamination.

Maybe I should begin with some background on the Oak Ridges Moraine in case some of the members are not familiar with it.

Oak Ridges Moraine is a geographical formation that was formed at the end of the last ice age when glaciers began to retreat across southern Ontario. To put things into perspective, I like to tell you that it reaches from Trenton in the east to the Niagara Escarpment in the west. In York region, the area I represent, it covers 141 miles and takes up a sizeable percentage of the region's territory.

• 1645

The Oak Ridges Moraine plays a very important role in supplying drinking water to a large part of Ontario. Functionally, the moraine constitutes a magnificent water control system. It maintains both the quality and quantity of the water supply for a large part of the population of Ontario, including the Greater Toronto area and extending well beyond it.

Members who followed the *Watershed* report by the Hon. David Crombie, who was the commissioner, know that the Oak Ridges Moraine was a very important part of this report. In an era when we often speak in this House and in various commissions about the importance of safeguarding our environment and safeguarding the quality of water, particularly in Lake Ontario, I think it is very important that we also start using prevention. I don't think we should wait until the head-waters get polluted before we act on it.

I'd also like to tell you that the Oak Ridges Moraine is the source of the Don River, the Rouge River and the Humber River.

I will leave with the committee some briefs and copies of the partial *Watershed* report of August 1990. I will also leave some briefing that speaks to ground water recharge system, the natural habitat and cold-water fisheries. They will also include a schematic cross-section of the region the Oak Ridges Moraine is part of and the rivers and creeks of the Oak Ridges Moraine so you will have a clear idea of exactly what I am talking about. This issue is really crucial to

[*Traduction*]

Ce sont là mes observations, monsieur le président, à moins que les autres membres du comité aient des questions à me poser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Boudria.

Le prochain député à prendre la parole sera M. Bevilacqua qui présente la motion M-600.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Merci, monsieur le président. Je suis ici aujourd'hui pour parler de ma motion, M-600, et j'aimerais vous la lire. Comme vous pouvez le voir, elle se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait s'engager à entamer des négociations avec le gouvernement de l'Ontario pour préserver la moraine d'Oak Ridges et pour empêcher que ne s'aggravent la pollution et la contamination par des produits toxiques des formations aquifères alimentant le lac Ontario.

Pour la gouverne des députés qui ne connaissent pas le contexte, peut-être devrais-je commencer par vous donner quelques renseignements au sujet de la moraine d'Oak Ridges.

La moraine d'Oak Ridges est une formation géographique qui date de la fin de la dernière glaciation, époque qui a marqué le début du mouvement de retrait des glaciers du sud de l'Ontario. Pour mettre les choses en perspective, cette formation s'étant de Trenton à l'est jusqu'à l'escarpement du Niagara dans l'ouest. Dans la circonscription que je représente, la région de York, elle s'étend sur 141 milles et recouvre une partie considérable du territoire de la région.

La moraine d'Oak Ridges figure en bonne place dans les formations et plans d'eau qui fournissent l'eau potable à une grande partie de l'Ontario. Concrètement, cette moraine joue le rôle d'un système d'épuration. C'est de cette formation que dépendent et la qualité et la quantité de l'eau qu'utilise une grande partie de la population de l'Ontario y compris les habitants du grand Toronto et bien au-delà.

Les députés qui connaissent le rapport «Un point tournant», publié par l'honorable David Crombie, commissaire, savent que la moraine d'Oak Ridges figurait largement dans ce rapport. Nous entendons souvent parler en Chambre et au sein de diverses commissions de l'importance de sauvegarder notre environnement et la qualité de notre eau, surtout celle du lac Ontario, et je pense que dans ce contexte il est très important que nous commencions aussi à faire appel à la prévention. Nous ne devrions pas attendre que les formations aquifères qui alimentent ce lac soient polluées avant d'agir.

J'aimerais ajouter que la moraine d'Oak Ridges est aussi la source des rivières Don, de la rivière Rouge, de la rivière Humber.

Je soumets à l'attention des membres du comité quelques mémoires, ainsi que des exemplaires d'une partie du rapport «Un point tournant» publié en août 1990. Je vous soumets aussi quelques documents qui portent sur le système de renflouement de la nappe phréatique, les habitats naturels et la pêche en eau froide. Vous trouverez aussi dans ces documents une coupe transversale schématique de la région de la moraine d'Oak Ridges et de ses rivières et ruisseaux,

[*Text*]

maintaining the water quality for Lake Ontario and the Greater Toronto area.

Unfortunately, the Oak Ridges Moraine is in very grave danger. We see much development going on north of the city of Toronto. One of the threats it's currently facing is the Keele Valley landfill site, which is the largest dump in Canada and the third largest in North America.

Also aggravating the situation are recent developments in relation to waste disposal in the Greater Toronto area. To put things into perspective, the Keele Valley landfill site has an approved capacity of 20 million tonnes and that capacity is expected to be reached by 1993-94. Already the dump poses a serious threat to the head-waters supplied by the moraine, and an estimate indicates that every year 100 million pounds of leachate, the substance created in dumps when all the garbage ferments, will seep through the dump's clay lining and find its way into the water table.

If that wasn't bad enough, now they're thinking of expanding this dump by approximately another 5 million tonnes, thereby increasing the aforementioned dangers. Add to that the decision made earlier this year by the provincial environment minister to find three sites to handle the future garbage storage needs of Metro Toronto and the Greater Toronto area. Keele Valley is obviously one of the dump sites often mentioned to take on all this extra garbage.

There is a great deal of concern about the continued health of the moraine. In my riding, and I've spoken to members who represent other ridings, there seems to be general consensus that indeed the issue needs to be addressed by Parliament.

• 1650

Also, I want to bring to your attention again the *Watershed* report by David Crombie. It does speak to the issue of federal intervention, particularly in its recommendation 12, where it says:

> The federal government and the Province of Ontario should establish a process that ensures that the Canadian public is fully involved and consulted in the way the Lake Ontario Toxic Management Plan is developed.

And the remediation priorities are set in, and there are a number of recommendations thereafter that speak to the importance of federal involvement with the Oak Ridges Moraine.

So the point here is quite simple: we have a natural filtration system that is in danger, involving aspects in that particular region. I think we, as parliamentarians, are quite concerned about water quality. We spent a total commission

[*Translation*]

pour que vous puissiez vous faire une idée précise de la région dont je vous parle. Il est essentiel de préserver cette région si nous voulons maintenir la qualité de l'eau du lac Ontario et du grand Toronto dans son ensemble.

Malheureusement, la moraine d'Oak Ridges court un grave danger. Au nord de Toronto, la construction immobilière bat son plein. Le site d'enfouissement sanitaire de Keele Valley est la plus grande décharge publique du Canada et la troisième en Amérique du Nord, et représente l'une des menaces qui planent sur la moraine d'Oak Ridges.

D'autres projets récents qui touchent l'évacuation des déchets du grand Toronto aggravent aussi la situation. Pour vous donner le contexte, j'ajouterai que le site d'enfouissement sanitaire de Keele Valley a une capacité approuvée de 20 millions de tonnes et on pense que ce site aura atteint cette capacité maximale en 1993-1994. Déjà, ce site d'enfouissement menace sérieusement les eaux d'amont qui proviennent de la moraine et, selon une estimation, chaque année 100 millions de livres de lixiviat, cette substance créée par la fermentation des déchets dans les décharges publiques, vont s'infiltrer dans la sous-couche d'argile de la décharge et ainsi parvenir à la nappe aquifère.

Comme si ça ne suffisait pas, on envisage maintenant d'élargir ce dépotoir pour y remiser environ cinq millions de tonnes supplémentaires de déchets, ce qui augmenterait certainement les dangers précités. Il faut ajouter à cela la décision prise plus tôt cette année par le ministre provincial de l'Environnement de trouver trois sites qui permettront d'enfouir les déchets que produira la ville de Toronto à l'avenir, ainsi que le grand Toronto. Bien sûr, on cite souvent Keele Valley comme étant l'un des endroits choisis pour décharger ces déchets additionnels.

Tout ça fait planer de graves menaces sur la salubrité de la moraine qu'il faut préserver, et il y a beaucoup d'inquiétudes à ce sujet. Dans ma circonscription, et j'en ai d'ailleurs parlé à des députés qui représentent d'autres circonscriptions, c'est, de l'avis général des gens qui habitent cette région, une question qui mérite l'attention du Parlement.

Encore une fois, je signale à votre attention le rapport «Un point tournant» de David Crombie. On y fait allusion à l'intervention du gouvernement fédéral, surtout à la recommandation 12, où l'on peut lire:

> Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario devraient mettre en place un processus qui permettrait au public d'être pleinement consulté et d'avoir son mot à dire à propos de la formulation du Plan de gestion des substances toxiques dans le lac Ontario.

On y fait état ensuite de l'ordre de priorités des mesures correctrices à prendre, et il y a un certain nombre de recommandations par la suite qui témoignent de l'importance de l'intervention du gouvernement fédéral pour préserver la moraine d'Oak Ridges.

C'est assez facile à comprendre: nous avons un système naturel de filtration qui est en danger, situation qui intéresse cette région et ce qui s'y passe tout particulièrement. En tant que parlementaires, nous sommes, je crois, fort préoccupés

[*Texte*]

report dealing with the Toronto waterfront and the quality of water. I think it's time that we take it seriously and that we vote on this particular motion, to also tell the Canadian public that not only are we talking about it, but that we are also fundamentally concerned and support this particular issue, because we see the benefits of having clean water and excellent water quality for our people.

Mr. James: I understand the concern, but you are saying "enter into negotiations", with the Province of Ontario.

Mr. Bevilacqua: Yes.

Mr. James: What are they going to negotiate?

Mr. Bevilacqua: I think what I'm looking at is the issue of federal involvement in helping out. . .well, a safeguard for not only the moraine itself but for the people. What people don't realize is that the water that is in Lake Ontario comes from elsewhere. I think we have to start not just looking at the lake—when we did this study, we looked at the lake. The Oak Ridges Moraine—

Mr. James: Are you negotiating something, the curbing of the expansion of urbanization?

Mr. Bevilacqua: Yes, that, and I think we also should participate in any way possible to involve, for example, the federal government in the environmental hazards that we are faced with as a result of that. Also, we must act on a report that was published for us, the *Watershed* report. We must respond to it. I think that is the way to also do it.

Mr. James: *Ça va.*

The Chairman: Thank you, Mr. Bevilacqua.

Mr. Funk, your turn on motion 602.

Mr. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): This motion basically deals with the notion of giving support to the foundation of community health centres. In the election in Pennsylvania last night, a highly favoured candidate got knocked off because of a campaign waged on health care issues. It reminds us that although that is in a different country, health care issues still are very resonant politically and do have high relevence in people's minds.

Second, I also wanted to point out that we haven't had a proactive health initiative from the Canadian Parliament in quite some time, and this particular motion would allow us to do that. I am not sure that before we all face the electorate again there might be another opportunity to make a positive statement on the direction that we want health care to take.

It's not a trivial motion, it has national implications. We spend 9% of our national GNP on health care. There have been studies done in both Canada and the U.S. that show a savings of 15% to 20% through the adoption of the community-based health care model. The most recent study was done for the ministers of co-operatives in 1990, the Angus Manga study. One of the things, frankly, which precipitates this motion is that that report and its

[*Traduction*]

par la qualité de l'eau. Il y a eu tout un rapport d'une commission royale qui a porté sur le havre de Toronto et la qualité de l'eau. Je pense qu'il est grand temps de prendre tout cela très au sérieux et de voter cette motion, ce qui nous permettra de dire aux Canadiens que nous ne faisons pas qu'en parler, mais que nous sommes aussi profondément concernés et disposés à appuyer des mesures pour corriger la situation, parce que la qualité de l'eau nous importe et que l'intérêt de nos commettants nous tient à coeur.

M. James: Je comprends votre inquiétude, mais vous parlez d'entreprendre des négociations avec la province de l'Ontario.

M. Bevilacqua: Oui.

M. James: Sur quoi vont porter ces négociations?

M. Bevilacqua: Eh bien, je pense que je faisais allusion au rôle que devrait jouer le gouvernement fédéral pour aider à. . . Il s'agit de protéger non seulement la moraine en tant que telle mais aussi la population. Les gens ne se rendent pas compte que l'eau du lac Ontario provient d'ailleurs. Je crois que nous devons cesser de limiter notre préoccupation au lac—quand nous avons effectué cette étude, elle portait sur le lac. La moraine d'Oak Ridges. . .

M. James: Mais qu'allez-vous négocier au juste, le fait d'imposer des limites à l'expansion du territoire urbain?

M. Bevilacqua: Oui, et je crois que nous devrions aussi encourager le gouvernement fédéral à participer de toutes les façons possibles pour limiter les dangers pour l'environnement que présente cette expansion. Nous devrions aussi agir pour donner suite au rapport qui a été publié pour nous, le rapport «Un point tournant». Nous devons y donner suite. Ce que j'ai proposé nous permet de le faire.

M. James: *I see.*

Le président: Merci, monsieur Bevilacqua.

Monsieur Funk, c'est à votre tour; vous nous présentez la motion 602.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Cette motion vous propose d'appuyer la création de centres de santé communautaires. Lors d'élections en Pennsylvanie hier soir, un candidat dont les chances étaient excellentes a été battu parce qu'il a mené campagne en faveur d'un régime de soins de santé. Bien que nous soyons dans un pays différent, cela nous rappelle que les questions qui touchent les soins de la santé continuent d'être très sensibles sur le plan politique et les gens y attribuent beaucoup d'importance.

Deuxièmement, je désire aussi signaler que le Parlement canadien n'a depuis un certain temps mis de l'avant aucune mesure proactive qui porte sur la santé, et cette motion nous permettrait de le faire. Je ne suis pas sûr que nous aurons, avant les prochaines élections, une autre occasion de manifester ainsi d'une façon positive l'orientation que nous désirons imprimer au système de soins de santé.

Ce n'est pas une motion insignifiante, elle a des répercussions nationales. Nous dépensons 9 p. 100 de notre PNB pour alimenter notre régime de soins de santé. Des études ont été effectuées au Canada et aux États-Unis qui montrent qu'on peut économiser entre 15 et 20 p. 100 des sommes investies en adoptant un modèle de centres de santé communautaires. L'étude la plus récente a été effectuée pour le compte des ministres responsables des coopératives en

[*Text*]

recommendations have been languishing in the bureaucracy since the adoption by the federal-provincial ministers of co-operatives a year ago.

• 1655

I think it's topical. Governments are struggling with costs. Obviously, if we could achieve anything close to this 15% to 20% savings, which the studies indicate are possible, that would liberate money to reduce deficits and to spend in other areas. I think there's a sense in the health community that the time has come for this kind of an approach.

This motion is endorsed by the Canadian Public Health Association, home care groups, healthy communities organizations. The Canadian Medical Association itself is taking initiatives in the areas of community health, which is a quite a departure from their traditional stance on these questions. In general, I think there is a feeling among citizens, when you look at the constitutional debate and others, that people ought to be much more directly involved in the governance of their own affairs, and that certainly applies to the health care system.

As I mentioned, the federal-provincial ministers of cooperation have endorsed this direction; the Canadian Co-operative Association has endorsed it; the French counterpart, the CCC, has endorsed it as well. There was a substantial section in Jake Epp's report, *Achieving Health for All*, which dates back some years now, that dealt with recommendations in the area of giving impetus to the community health model, that still have not been acted on.

Although different parties think they perhaps have a corner on the market when it comes to support for health care, I think the community-based initiatives have been supported, at least at the provincial level, by governments of all three political parties. It is not a directly partisan issue in that sense at all.

I guess I'd appreciate the support of this committee for making this a votable motion. I think it's relevant. It could at least establish the framework and give some impetus to a direction that certainly isn't precluded under present conditions, but which is languishing due to bureaucratic and institutional inertia. I think it needs to be kick-started by a signal from the House of Commons.

Mr. Milliken: This might be unconstitutional.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Funk: Well, we'll see how it goes. I will refer it to the committee.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Funk: No, I don't believe it is. There are a series of recommendations and a number of reports that are clearly constitutional.

[*Translation*]

1990, c'est l'étude Angus Manga. Très franchement, l'une des choses qui m'ont amené à présenter cette motion, c'est que ce rapport et ces recommandations traînent dans les dossiers de la bureaucratie depuis leur adoption par les ministres fédéral et provinciaux responsables des coopératives il y a un an.

Cette motion me semble venir à point nommé. Les gouvernements luttent pour contenir les coûts. Si nous arrivions à réaliser ces économies de 15 à 20 p. 100, ce qui est possible selon les études qui ont été effectuées, cela permettrait de libérer des fonds qu'on pourrait dépenser dans d'autres domaines ou utiliser pour réduire le déficit. Je crois que tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de la santé pensent que le moment est venu d'adopter une telle approche.

La motion jouit de l'appui de l'Association canadienne de la santé publique, des groupes de soins à domicile et des organisations de santé communautaires. L'Association médicale canadienne elle-même prend certaines initiatives pour favoriser les services de santé communautaires, ce qui représente une volte-face quant à leur position traditionnelle à cet égard. En général, si vous écoutez les citoyens s'exprimer, que ce soit dans le cadre du débat constitutionnel ou ailleurs, vous constaterez qu'ils désirent participer plus directement à la gestion de leurs propres affaires, et cela inclut certainement le régime des soins de santé.

Comme je l'ai dit, lors de leur réunion, les ministres fédéral et provinciaux ont approuvé cette orientation; la Canadian Co-operative Association y a aussi donné son aval, tout comme la CCC, son homologue francophone. Dans le rapport de Jake Epp, intitulé «La santé pour tous», qui date d'il y a quelques années, il y avait une assez longue partie qui faisait état de recommandations visant à favoriser le modèle de services de santé communautaires; on n'a jamais donné suite à ces recommandations.

Bien que divers partis pensent peut-être avoir le monopole quand il s'agit d'appuyer les soins de santé, je pense que les initiatives pour favoriser des services de santé communautaires ont été soutenues par les gouvernements des trois formations politiques, du moins au niveau provincial. Ce n'est pas une question partisane.

Je demande aux membres du comité de m'appuyer pour que cette motion soit mise aux voix. Elle me semble pertinente. Elle pourrait au moins jeter les bases et imprimer un certain mouvement à une démarche qui n'est pas exclue dans les circonstances actuelles, mais qui traîne à cause de l'inertie des institutions et de la bureaucratie. Je pense que c'est à nous de faire démarrer les choses à la Chambre des communes même en donnant le signal du départ.

M. Milliken: Cette motion est peut-être anticonstitutionnelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Funk: Eh bien, nous verrons. Je vais la renvoyer au comité.

Des voix: Oh, oh!

M. Funk: Je ne pense pas qu'elle le soit. Elle est précédée d'une série de recommandations et de rapports qui sont tout à fait constitutionnels.

[*Texte*]

The Chairman: I have a question for Mr. Funk. When you say "support the foundation", what kind of support are you talking about? What do you have in mind?

Mr. Funk: The federal government itself, through Health and Welfare Canada, is involved in the provision of a significant range of health care services, particularly as they apply to Indian people. I think that is one direct initiative that the federal government could take without stepping on other jurisdictions. There are also ongoing negotiations under the Canada Health Act with the provinces. The federal government perhaps doesn't have the veto power or direct legislative power, but it has considerable moral suasion. The federal government has a significant role to play in health education and public health from that standpoint. It is recommended by the provincial and federal co-operative ministers that organizational support be provided to communities to do the organizational work, feasibility studies and so on, that need to be undertaken before it is possible to establish a community-based venture such as that.

The Chairman: I would like to call Mr. Butland.

Mr. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Mr. Funk is a constitutional expert.

• 1700

The Chairman: Mr. Butland, the committee will hear you on motion M-120.

Mr. Butland: Thank you very much, Mr. Chairman. It is good to be here and see some old friends. The motion reads as follows:

> That, in the opinion of this House, the government should establish a national task force to deal with the growing crisis in the Canadian steel industry...

I will stop there. I have read the criteria, Mr. Chairman. I don't think it breaks any of the criteria that are necessary to get this through the committee.

I wanted to look at what task forces are and what the parameters of task forces are. They usually conduct investigations in a shorter period of time than a royal commission can, and I didn't want to be so presumptuous as to suggest that a royal commission is in order. Staffing and funding is usually required. There is no requirement that the report be made public, but I suggest that it should be public.

A task force is good for a quick response in trouble-shooting situations. That is a key issue for myself and for the steel industry. The flexibility of task forces give them an advantage over the more formal, public and stately royal commission. There are many precedents on issues of global perspective and on issues of a more microscopic character, such as the Task Force on Central and Eastern Europe, the Task Force on Employment and New Technology, the Task

[*Traduction*]

Le président: J'ai une question à poser à M. Funk. Quand vous dites «appuyer la création», de quel genre d'appui parlez-vous? Qu'avez-vous en tête?

M. Funk: Le gouvernement fédéral lui-même, par le biais du ministère de la Santé et du Bien-être social, fournit une gamme diverse de services de santé, surtout en ce qui a trait aux peuples autochtones. Je crois que le gouvernement fédéral pourrait prendre cette initiative directement sans empiéter sur les plates-bandes d'autres juridictions. Il y a aussi des négociations périodiques avec les provinces aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Le gouvernement fédéral ne dispose peut-être pas d'un veto, ni de pouvoirs législatifs directs, mais il dispose d'un pouvoir de persuasion morale considérable. De ce point de vue-là, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l'éducation publique en matière de santé et dans la promotion de la santé du public. Les ministres fédéral et provinciaux recommandent que l'on fournisse le soutien organisationnel nécessaire aux communautés pour jeter les bases, effectuer des études de faisabilité, etc., bref, pour faire ce qui doit être fait pour rendre possible l'établissement de services communautaires de ce type.

Le président: J'aimerais donner la parole à M. Butland.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): M. Funk est un expert constitutionnel.

Le président: Monsieur Butland, le comité entendra vos observations au sujet de la motion M-120.

M. Butland: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureux d'être ici et de revoir certains vieux amis. Je vous lis la motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait créer un groupe de travail chargé d'étudier la crise grandissante dans l'industrie canadienne de l'acier...

Je vais m'arrêter ici. J'ai lu les critères, monsieur le président. Je pense que cette motion répond à tous les critères de recevabilité de ce comité.

J'ai aussi voulu me pencher sur la nature des groupes de travail et sur leurs paramètres. Leurs enquêtes sont en général plus brèves que celles des commissions royales, et je ne voulais pas avoir la présomption de proposer la création d'une commission royale. Il faut généralement doter ces groupes de personnel et leur fournir un financement. Il n'est pas nécessaire que leurs rapports soient rendus publics, mais je propose que le rapport le soit dans ce cas-ci.

Les groupes de travail sont utiles quand nous voulons réagir rapidement à une situation qui appelle une résolution. Le fait de réagir rapidement est important, et pour moi et pour l'industrie de l'acier. Les groupes de travail ont une souplesse dont ne disposent pas les commissions royales, plus officielles, publiques, prestigieuses. Il y a de nombreux précédents où des groupes se sont penchés sur des questions de portée internationale ainsi que sur des questions de portée

[*Text*]

Force on Human Resources Development, the Task Force on Program Review, and the Task Force on Tax Benefits for Northern and Isolated Areas. So there are several precedents, Mr. Chairman.

The steel industry is in crisis, so much so that Algoma is in danger of... I hope it won't go out of business, but there is strong rumour that Sysco may be out of business momentarily. All of the steel industries, with the exception of IPSCO in Regina, are losing millions if not hundreds of millions of dollars. The steel industry, I think, is a cornerstone of Canadian manufacturing. The crisis is now.

There are things going on. The Canadian Labour Market and Productivity Centre is doing a study, but it is more to do with training steel workers to adjust to what is happening in the industry. The Standing Committee on Industry, Science and Technology, Regional and Northern Development, which I sat on just last week, said that they have no time at the present to study the steel industry, so they will do it some time in the new year. They have also turned down several witnesses who wanted to come forward. Apparently they think they have nothing to say to us, which is most unfortunate.

What is under way does not address the issue within the timeframe that is necessary. Certainly the mandate, the study... The competitiveness of the Canadian steel industry is too narrow. I think we need an umbrella, and I look to a task force to bring all of the people together. The Canadian steel companies are no longer together in one group. One of the major producers has left the Canadian steel producers umbrella group.

They are in competition with one another, so many of the issues that they deal with are very sensitive, such as offshore sales. They compete with one another and often duplicate certain areas. They use only American trading groups to represent them across the world. Many people have asked me why they cannot represent themselves.

Very little money has gone into research. There was some suggestion that if the sanctions against South Africa became really stringent, the steel industry would be put out of business in a matter of months because we rely totally on certain raw materials from South Africa. Some people have suggested that they should spend very little money on research, and there could be synthetic products that replace the South African materials.

• 1705

The steel industry has called endlessly for a formalized steel caucus. It has never happened. We have informally gone to the United States to talk to our American counterparts and received less than a pleasant greeting.

[*Translation*]

beaucoup plus restreinte, tels le Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, le Groupe de travail sur le chômage et les nouvelles technologies, le Groupe de travail sur le perfectionnement des ressources humaines, le Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes et le Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Il y a donc plusieurs précédents, monsieur le président.

L'industrie de l'acier traverse une crise, d'une telle gravité qu'Algoma risque de... J'espère qu'elle ne devra pas fermer ses portes, mais selon des rumeurs de plus en plus fortes, la Sysco devra peut-être cesser ses opérations d'une journée à l'autre. Exception faite de l'IPSCO à Regina, toutes les aciéries perdent des millions, si ce n'est des centaines de millions de dollars. Les aciéries forment la pierre angulaire du secteur manufacturier canadien, à mon avis. Elles sont en crise au moment où je vous parle.

Certaines choses sont en cours. Le Centre canadien de la main-d'oeuvre et de la productivité effectue une étude, mais elle porte surtout sur la formation des travailleurs de l'acier pour leur permettre de s'adapter à ce qui se passe dans leur industrie. Les membres du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du Nord, auquel j'ai siégé la semaine dernière, ont déclaré qu'ils n'ont pas le temps à l'heure actuelle de se pencher sur l'industrie de l'acier, et qu'ils le feront l'an prochain, à un moment donné. Ils ont aussi rejeté plusieurs témoins qui désiraient comparaître. Apparemment ils pensent qu'ils n'ont rien à nous dire, ce qui me semble déplorable.

Les initiatives en cours ne régleront rien en temps utile. Le mandat, l'étude, c'est sûr... La compétitivité de l'industrie canadienne de l'acier s'inscrit dans un créneau trop étroit. Je pense que nous devons nous regrouper, et le groupe de travail me semble l'outil idéal pour regrouper tous les intéressés. Les aciéries canadiennes ne font plus équipe. L'un des gros producteurs a quitté le groupe qui représente les producteurs canadiens d'acier.

Ces sociétés se font concurrence entre elles, et doivent traiter de questions extrêmement délicates, comme les ventes à l'étranger. Elles se font concurrence et il y a aussi un certain dédoublement d'efforts dans certains domaines. Elles font appel à des groupes commerciaux américains pour les représenter partout dans le monde. Beaucoup de gens m'ont demandé pourquoi elles ne pouvaient pas se représenter toutes seules.

Il y a très peu d'argent d'affecté à la recherche. Comme nous dépendons entièrement de certaines matières premières d'Afrique du Sud, certains ont dit que si les sanctions contre l'Afrique du Sud étaient resserrées, au point de devenir très sévères, l'industrie de l'acier ne durerait que quelques mois avant de devoir fermer ses portes. Certains se plaignent de l'absence d'investissements dans la recherche et pensent que des produits synthétiques pourraient remplacer les matières premières sud-africaines.

L'industrie de l'acier n'a cessé de réclamer qu'on établisse un groupe officiel de l'acier. Cela ne s'est jamais fait. Nous nous sommes rendus aux Etats-Unis pour en parler avec nos homologues américains, officieusement, et nous avons été reçus assez froidement.

[*Texte*]

Restructuring has been undergone in Britain and the United States and there is no doubt that it will take place in Canada.

The problems are numerous and they are here now, and my concern is that they should be addressed as quickly as possible. I believe a task force, if struck, could deal with the problem very quickly; at least, I would hope that it could be dealt with very quickly. We have record imports into this country right now—25%, 17% of which are from the United States.

I envisioned the task force being made up of all of the players, including an all-party representation: the unions, the steel industry itself and staff from ISTC and trade. I would hope that we would be able to go out to the various plants and get some input, not only from people who come to Ottawa but also from the steel workers themselves.

Thank you.

Mr. James: Mr. Butland, there is a group already set up, where members of the—

Mr. Butland: The Canadian Steel Producers Association.

Mr. James: No. It is a group made up of the steel producers and the steel workers who have been meeting—what was the name of it?

Mr. Butland: CSTEC?

Mr. James: Yes.

Mr. Butland: That's a group that addresses only training for laid-off steelworkers. That is all they address.

Mr. James: Wasn't their mandate a little broader than that? If they are already there in form, why wouldn't they carry on, these same people, and study the whole competitive nature of the steel industry?

Mr. Butland: If anybody would be studying it, it would be the Canadian Steel Producers Association. I'm very familiar with CSTEC, and I believe its mandate is strictly for retraining.

Mr. James: That may be the original mandate.

Mr. Butland: I don't believe the mandate has changed. In our community, for instance, 350 workers are being retrained under the CSTEC agreement, which are moneys put in by Employment Canada.

Mr. James: Those are all the players you mentioned—the producers, the union, and the federal government.

Mr. Butland: That is correct, but their mandate was very narrow.

Mr. James: Couldn't their mandate be broadened to look at the whole...?

[*Traduction*]

L'industrie en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis a connu une restructuration et il ne fait aucun doute qu'elle se produira au Canada aussi.

Les problèmes sont nombreux et ils assaillent l'industrie maintenant, et nous devons y faire face le plus rapidement possible. Je crois qu'un groupe de travail, si nous décidons d'en constituer un, pourrait traiter les problèmes très rapidement; c'est du moins ce que j'espère. Nos importations atteignent des niveaux jamais vus précédemment—25 p. 100, dont 17 p. 100 des Etats-Unis.

Le groupe de travail que j'envisage serait constitué de représentants de tous les secteurs: les syndicats, l'industrie de l'acier elle-même, des représentants d'ISTC et du secteur commercial. J'espère que nous pourrions nous rendre sur place dans les aciéries afin de recueillir les propos des travailleurs de l'acier eux-mêmes, outre les témoignages que nous entendons des gens qui se rendent à Ottawa.

Merci.

M. James: Monsieur Butland, il existe déjà un groupe où les membres des...

M. Butland: La Canadian Steel Producers Association.

M. James: Non. C'est un groupe constitué des représentants des producteurs d'acier et des métallos qui se sont réunis... comment s'appelle ce groupe?

M. Butland: Le CCCES?

M. James: Oui.

M. Butland: C'est un groupe qui s'intéresse strictement à la formation des métallos qui ont été mis à pied. C'est son seul objectif.

M. James: N'avait-il pas un mandat un peu plus large que cela? Si ce groupe existe déjà, pourquoi ces mêmes gens n'élargiraient-ils pas leurs activités pour étudier le caractère compétitif de l'industrie de l'acier dans son ensemble?

M. Butland: Si quelqu'un devait se pencher là-dessus, ce serait plutôt les producteurs d'acier du Canada, la Canadian Steel Producers Association. Je connais assez bien le CCCES, et je crois que son mandat porte strictement sur le recyclage.

M. James: Peut-être était-ce bien leur mandat à l'origine.

M. Butland: Je ne crois pas qu'il ait changé. Dans notre collectivité, par exemple, 350 travailleurs profitent de cours de recyclage aux termes de l'entente du CCCES, qui est financé par le ministère de l'Emploi.

M. James: Ce groupe réunit tous les intervenants que vous avez mentionnés—les producteurs, le syndicat et le gouvernement fédéral.

M. Butland: C'est exact, mais le mandat du conseil est assez restreint.

M. James: Ne pourrait-on pas faire élargir leur mandat pour qu'ils puissent se pencher sur toute...?

[*Text*]

Mr. Butland: I doubt it. They are reviewing CSTEC right now. I'm hopeful that it may be renewed, but there is a possibility it will not be removed simply because the textile workers in this country are saying, how come steel workers have a special retraining program when we don't have one? Everybody is levelling that criticism at steel workers.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Butland.

Mr. Butland: Thank you very much, committee.

The Chairman: I now invite Mr. Althouse on motion M-77.

Mr. Vic Althouse, MP (Mackenzie): The motion I am proposing would have the effect of providing a broad new policy initiative, which would not be terribly radical considering that some of the agriculture products that we produce in this country now follow a regime similar to what is being outlined here.

I am calling on the House to debate and vote on, or proposing that they vote on, a directive to the government to consider the advisability of establishing marketing boards, income plans, and price guarantees to ensure that income gaps within the farming community are narrowed and to ensure a continued supply of quality foodstuffs at reasonable and stable prices. Those commodities that have adapted some of these policy initiatives are relatively more stable than those commodities which do not.

The committee here may not be aware that it is not legally possible for other commodity groups to form the same kind of supply management marketing boards that are established for eggs, poultry, and dairy products because the permissive marketing legislation, although it was introduced, has always been amended to the point where it could only apply to products that are named rather than being wide open and available for any group that manages to get a majority of the products signed up in each and every one of the provinces.

• 1710

The difference between the two approaches, a total free market approach and a marketing board approach, is that under the marketing board approach farmers have managed to be fairly self-sufficient. They don't cost the government or taxpayers a lot of money. They formulate their market to fit the consumer's needs and they take their money from the consumer.

Other producers in the country would like to do that, but the existing legislation stops them from doing so. I think that if we have a free-ranging debate along the lines of this motion, the issue can be brought out quite clearly. All members on all sides of the House will have an opportunity to indicate their preference and to make a decision once and for all as to whether agriculture continues to be a poor relation of the Canadian economy, with virtually all of its net

[*Translation*]

M. Butland: J'en doute. Le CCCES fait l'objet d'un examen à l'heure actuelle. J'espère qu'on va reconduire son mandat, mais il est possible qu'il ne le soit pas simplement à cause de critiques formulées par les travailleurs du textile canadiens, qui veulent savoir pourquoi les travailleurs de l'acier bénéficient d'un programme spécial de recyclage alors qu'eux n'en ont pas? Les travailleurs de l'acier prêtent le flanc à de nombreuses critiques à cet égard.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Butland.

M. Butland: Merci beaucoup.

Le président: J'invite maintenant M. Althouse à nous faire ses observations à propos de la motion M-77.

M. Vic Althouse, député (Mackenzie): La motion que je propose lancerait une nouvelle initiative au niveau des politiques, initiative qui ne serait pas terriblement radicale si l'on considère que certains des produits agricoles que nous produisons déjà dans ce pays sont déjà assujettis à un régime semblable à celui dont il est fait état ici.

Je demande à la Chambre de débattre de la directive suivante et de la mettre aux voix. La directive stipule que le gouvernement devrait envisager d'établir des offices de commercialisation, des régimes de revenus et des prix garantis, afin de réduire les écarts de revenus entre agriculteurs et d'assurer un approvisionnement continu de denrées de qualité à des prix raisonnables et stables. Les denrées qui font l'objet de ce genre de programme sont relativement plus stables que celles qui n'en ont pas.

Les membres du comité ne savent peut-être pas que la loi ne permet pas aux producteurs d'autres denrées de constituer le même genre d'offices de commercialisation et de gestion de l'approvisionnement que ceux qui ont été établis pour les oeufs, la volaille et les produits laitiers. La loi portant création de ces offices de commercialisation a été adoptée, mais a été tellement amendée qu'elle ne peut plus s'appliquer qu'aux produits dont elle fait état et même si les groupes intéressés arrivaient à obtenir l'aval des intervenants dans chacune des provinces, ils ne pourraient se prévaloir de cette loi.

La différence entre ces deux régimes, celui d'une économie de marché libre et d'un système d'offices de commercialisation c'est que les offices de commercialisation ont permis aux agriculteurs d'être autonomes et de subvenir à leurs besoins, ou à peu près. Ils ne présentent pas de note faramineuse au gouvernement ou aux contribuables. Ils modulent leur marché pour répondre aux besoins du consommateur et l'argent dont ils ont besoin provient du consommateur.

D'autres producteurs canadiens aimeraient en faire autant, mais la loi telle qu'elle existe à l'heure actuelle les empêche de le faire. Je crois que si nous pouvions avoir un débat ouvert sur cette motion, la situation serait mise en relief assez clairement. Tous les députés de la Chambre, quelle que soit leur allégeance, auront l'occasion de se prononcer et de prendre une décision une fois pour toutes; l'agriculture doit-elle continuer d'être le parent pauvre de

[*Texte*]

income coming from government grants and hand-outs, or whether it can go into a market economy and apply a little more self-control over the marketing of its own products.

These arguments can be made during the debate, but I will just say this: even though we don't pay them a living for the production of things like grain and oilseeds, our economy couldn't function without farmers. Just to show some of the incongruities, a carload of malting barley, which is about 3,500 bushels of barley, will yield to the farmer, with all the government payments, about $8,000. That $8,000 worth of barley will produce 1.3 million glasses of beer or revenue to federal and provincial governments of over $200,000. These are the kinds of things now going on. Farmers are selling it at $8,000 because that is the world price after all the aid packages.

I think should have a free-ranging debate to decide whether to permit legislative devices that would allow farmers to form their own marketing agencies through marketing boards. This would permit them to take their money from the market instead of relying on government hand-outs.

That's basically it, Mr. Chairman. I think it fits most of your guidelines. You are much better than I am at remembering what they all are. It's not something the government is going to be introducing, as far as I understand their program, and it's not something that has been discussed and voted on recently. We only have to look at the urgency aspect when we see the thousands of farmers amassing in mass rallies to understand that it is an urgent matter.

The Chairman: Are there any questions? Thank you very much, Mr. Althouse.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

l'économie canadienne, dont presque tous les revenus nets proviennent de subventions gouvernementales et de mesures de renflouement ou peut-elle se joindre à notre économie de marché et avoir un peu plus de contrôle quant à la commercialisation de ses propres produits.

Le pour et le contre ressortiront pendant le débat, mais permettez-moi de dire seulement ceci: Même si nous ne leur versons pas un salaire qui leur permette de vivre pour la production des céréales et des oléagineux, par exemple, notre économie ne pourrait fonctionner sans agriculteurs. Simplement pour illustrer certaines anomalies, permettez-moi de vous dire qu'un wagon d'orge brassicole, qui représente environ 3,500 boisseaux d'orge, rapportera à l'agriculteur, compte tenu de toutes les subventions gouvernementales, environ 8,000$. Ces 8,000$ d'orge permettront de produire environ 1,3 million de verres de bière qui, à leur tour, permettront aux gouvernements fédéral et provinciaux de recueillir plus de 200,000$ en impôts. C'est le genre de choses qui ont cours à l'heure actuelle. Les agriculteurs vendent l'orge à 8,000$ parce que c'est le prix mondial si l'on tient compte de tous les programmes d'aide.

Je pense que nous devrions tenir un débat ouvert pour décider d'introduire des mesures législatives qui permettraient aux agriculteurs de constituer leurs propres agences de commercialisation par le biais des offices, ce qui leur permettrait de tirer leurs revenus des marchés plutôt que de dépendre de l'aumône du gouvernement.

C'est à peu près tout, monsieur le président. Je pense que cette motion respecte la plupart de nos directives. Vous avez bien meilleure mémoire que moi pour ce genre de choses. Dans la mesure où je comprends le programme du gouvernement, il n'a pas l'intention d'introduire de mesures à cet égard, et il n'y a eu ni discussion ni vote à ce sujet récemment. Pour comprendre l'urgence du problème, nous n'avons qu'à voir les manifestations qui regroupent des milliers d'agriculteurs.

Le président: Y a-t-il des questions? Merci beaucoup, monsieur Althouse.

[*La réunion se puorsuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Alan Redway;
Don Blenkarn;
Bob Speller;
Don Boudria;
Maurizio Bevilacqua;
Ray Funk;
Steven Butland;
Vic Althouse.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Alan Redway;
Don Blenkarn;
Bob Speller;
Don Boudria;
Maurizio Bevilacqua;
Ray Funk;
Steven Butland;
Vic Althouse.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

C44
16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Wednesday, December 4, 1991

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le mercredi 4 décembre 1991

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Terms of Reference of the Sub-Committee pursuant to S.O. 92(1)

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité en conformité de l'article 92(1)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24430

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Micheline Rondeau–Parent

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Micheline Rondeau–Parent

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 4, 1991
(7)

[*Text*]

The Sub-committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:35 p.m. this day in room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-committee present: Iain Angus, Ken James, Charles Langlois and Peter Milliken.

In attendance: From the Legal Counsel Office: Djénane Boulad, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: John Brewin, Joy Langan (Mission—Coquitlam), Bill Attewell for John Reimer, Larry Schneider, Lyle Kristiansen, Ray Funk for Ross Harvey, Charles Caccia and Ron MacDonald.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-committee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on Thursday, November 28, 1991.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-committee.

At 4:44 p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,

—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee

And,

—That the Committee look at the proposed changes in the Standing Orders as outlined in Motion No. 89 standing in the name of Ross Harvey.

At 5:06 p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Martin Lavoie

Acting Clerk of the Sub-committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1991
(7)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 35, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Iain Angus, Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers juridiques: Djénane Boulad, conseillère juridique.

Témoins: De la Chambre des communes: John Brewin, Joy Langan (Mission—Coquiltam), Bill Attewell pour John Reimer, Larry Schneider, Lyle Kristiansen, Ray Funk pour Ross Harvey, Charles Caccia et Ron MacDonald.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi le jeudi 28 novembre 1991, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 16 h 44, la séance de poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu,

—Qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

Et,

—Que le Comité étudie les changements proposés au Règlement tels que stipulés dans la Motion n° 89 au nom de Ross Harvey.

À 17 h 06, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier intérimaire du Sous-comité

Martin Lavoie

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 4, 1991

• 1534

The Chairman: I would like to call this meeting to order and start the proceedings.

We have Mr. Kristiansen first on our list. I see he is not here.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Actually, I think his notice, for some reason, said 4 p.m. That is why he is not here.

The Chairman: Well, if he shows up before the end, we will just hear him.

Second, we have Mr. Brewin on Bill C-310. Mr. Brewin, the committee is ready.

Mr. John Brewin, MP (Victoria): Thank you, Mr. Chairman. Bill C-310 is entitled "An Act respecting compensation for Canadian victims of crime travelling or posted abroad".

• 1535

This bill would fill a gap. Right now, as you all probably know, there are criminal injuries compensation plans in each province and territory, but none of them covers Canadians who may be injured as a result of crimes when either working or travelling abroad. You can probably all think of various cases. Somebody might be working, travelling in the United States, injured, mugged or whatever.

The reason I came up with this is I have a constituent and her husband who were visiting Jamaica on a vacation, the first one they had ever had abroad. They both were attacked and she was raped. No compensation at all was available under any program, and that got me looking at it.

It seemed to me a strong case should be made that if we can protect ourselves at the provincial level against injuries when we're at home, as a Canadian society we should be prepared to look at the idea of doing it in this gap.

I understand further from research that if you're in an airplane you're actually not covered by the provincial scheme. There was a particular case that happened over Ontario and eventually the Ontario program agreed to compensate.

Criminal injuries compensations are back-ups to other forms of compensation. I asked a professor at the University of Victoria law school to supervise a research project, which he did. I actually funded a bit of research for the students out of my constituency budget and got all kinds of data from it.

I think the bill is a coherent one. I've talked to Kim Campbell about it. She and her department are interested and they talk a bit about doing something, but I think they need a bit of a boot along. What happens is the bureaucrats come up with pat arguments that I don't think apply.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 4 décembre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Notre premier témoin est M. Kristiansen. Je constate qu'il n'est pas arrivé.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): L'avis indique qu'il sera ici à 16 heures. C'est pourquoi il n'est pas présent.

Le président: Eh bien, s'il arrive avant la fin de la séance, nous l'entendrons.

Notre second témoin au sujet du projet de loi C-310 est M. Brewin. Monsieur Brewin, le comité est prêt à vous entendre.

M. John Brewin, député (Victoria): Merci, monsieur le président. Le projet de loi C-310 s'intitule «Loi concernant l'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes».

Ce projet de loi comblerait une lacune. À l'heure actuelle, comme vous le savez sans doute, il existe des plans d'indemnisation à l'intention des victimes de crimes dans chaque province et territoire. Cependant, aucun de ces plans ne prévoit l'indemnisation de Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes. Vous connaissez sans doute tous des cas de ce genre. Quelqu'un qui travaille ou voyage aux États-Unis peut être blessé, attaqué, etc.

La raison pour laquelle j'ai présenté ce projet de loi c'est que, dans ma circonscription, un couple est parti en voyage en Jamaïque. Il s'agissait de leurs premières vacances à l'étranger. Ils ont tous deux été attaqués et la femme a été violée. Ils n'ont pu recevoir aucune compensation et m'ont demandé d'étudier la question.

À mon avis, il faudrait faire valoir que si nous pouvons être protégés, au niveau provincial en cas de blessure lorsque nous sommes chez nous, nous devrions, en tant que société canadienne, envisager qu'on le soit aussi à l'étranger.

D'après les recherches qui ont été faites, je crois comprendre que les régimes provinciaux ne s'appliquent plus une fois qu'on est en avion. Un cas s'est produit dans l'espace aérien de l'Ontario et, finalement, la province a versé une compensation.

L'indemnisation des victimes de crimes est un complément aux autres formes de compensation. J'ai demandé à un professeur de la faculté de droit de l'Université de Victoria de diriger un projet de recherche. Il l'a fait. En fait, j'ai financé une partie des travaux faits par les étudiants, sur mon budget de circonscription, et j'ai obtenu toutes sortes de données de cette recherche.

J'estime que le projet de loi est cohérent. J'en ai discuté avec Kim Campbell. Elle et son ministère s'y intéressent et ils ont envisagé quelque par de prendre des mesures, mais je crois qu'ils ont besoin d'un coup d'envoi. Le problème, c'est que les bureaucrates font valoir des arguments tout prêts qui ne s'appliquent pas, à mon avis.

[*Texte*]

I think this fits entirely within the criteria outlined in the standing order; that is, it's national in scope and it's not partisan. I had the support of members of all parties on the Justice and Solicitor General Committee when I was a member of that. I think it's a useful bill to be discussed. I don't think it fits in any of the obvious problems. It isn't on the government's agenda and I think it would be a very valuable step forward and I would urge you to endorse it.

I don't really know what the competition is, but it seems to me it fits within the. . . I know that I've had a lot of interest across the country in it, and I think it would be a nice step forward if you could endorse it to go for a vote.

The Chairman: Thank you, Mr. Brewin.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): Mr. Brewin, this bill gives power to provincial legislators to spend money resulting from offences that presumably fall under federal jurisdiction. Who's going to pay?

Mr. Brewin: The federal government would, under the scheme of it. It's very similar to legal aid actually—at least that's the theory of it. The government would enter into agreements with the provinces to cover the costs. Already the federal government contributes to criminal injuries compensation programs, as you probably know, and this would be an addition. Estimates of costs are pretty hard to come up with, but it's relatively small.

Mr. Milliken: Who's going to pay, that's the question?

Mr. Brewin: The federal government.

Mr. Milliken: But this doesn't say so.

Mr. Brewin: Then it should be amended to say so; that's its intention.

Mr. Milliken: But you can't do that. That's why it probably doesn't say so.

Mr. Brewin: It provides for regulations prescribing the terms and conditions governing the grant of compensation. It provides the Governor in Council may grant authority to boards, so until the financial terms are established with each of the provinces the scheme would not come into effect. It would only come into effect with the Governor in Council establishing it. It really delegates to the Governor in Council the authority to put the scheme into effect. What this bill does is establish the framework of the fund.

Mr. Milliken: Yes, but the Governor in Council, with great respect, cannot authorize expenditure of funds out of the Consolidated Revenue Fund without authority of Parliament.

Mr. Brewin: That's true.

Mr. Milliken: But there's no authority in here for that money and there couldn't be.

Mr. Brewin: Sure it could. It's no different from the establishment of any other fund.

Mr. Milliken: Yes, but a private member can't do it, that's the point.

[*Traduction*]

Je crois que le projet de loi correspond entièrement aux critères énoncés dans le Règlement, c'est-à-dire qu'il est de portée nationale et qu'il n'est pas partisan. J'ai reçu l'appui des membres de tous les partis, siègeant au comité de la justice et du Solliciteur général, lorsque j'étais membre de ce comité. J'estime que le projet de loi est utile et qu'il faudrait en discuter. Je ne crois pas qu'il présente de problèmes évidents. Il ne s'inscrit pas dans le programme du gouvernement. Il nous ferait faire un bon pas en avant et je vous demande de l'appuyer.

Je ne sais pas s'il entre en concurrence avec autre chose, mais il me semble qu'il s'inscrit. . . Je sais que bon nombre de gens s'y intéressent dans tout le pays et je crois que nous ferions un bon pas en avant si vous l'appuyiez de façon qu'il puisse être mis aux voix.

Le président: Merci, monsieur Brewin.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur Brewin, ce projet de loi donne aux législateurs provinciaux le pouvoir de verser des indemnités à l'égard d'actes criminels qui relèvent probablement de la compétence fédérale. Qui paiera?

M. Brewin: D'après cette mesure, c'est le gouvernement fédéral. En théorie, du moins, c'est très semblable, en principe, à l'aide juridique. Le gouvernement conclurait des accords avec les provinces pour payer les frais. Le gouvernement fédéral contribue déjà à des programmes d'indemnisation des victimes de crimes, comme vous le savez sans doute, et il s'agirait d'un complément. Il est très difficile d'estimer ce qu'il en coûtera, mais les frais seraient relativement peu élevés.

M. Milliken: Qui paiera, voilà la question?

M. Brewin: Le gouvernement fédéral.

M. Milliken: Mais on ne le dit pas dans le projet de loi.

M. Brewin: Il faudrait donc le modifier pour que cela y figure; c'est l'intention.

M. Milliken: On ne peut pas faire cela. C'est probablement pourquoi on n'en parle pas.

M. Brewin: Le projet de loi prévoit qu'on peut, par règlement, fixer les conditions régissant le versement d'une indemnité. Le gouverneur en conseil peut habiliter des offices. Donc, jusqu'à ce que les modalités financières soient fixées avec chacune des provinces, le régime n'entrerait en vigueur que lorsque le gouverneur en conseil le déciderait. En fait, on délègue au gouverneur en conseil ce pouvoir. Le projet de loi a pour effet d'établir la structure du fonds d'indemnisation.

M. Milliken: Oui, malgré tout le respect que je dois au gouverneur en conseil, celui-ci ne peut autoriser l'octroi de fonds tirés du Revenu consolidé sans l'autorisation du Parlement.

M. Brewin: C'est juste.

M. Milliken: Le projet de loi n'accorde pas un tel pouvoir et ne pourrait le faire.

M. Brewin: Bien sûr qu'il le pourrait. Cela ne diffère en rien de l'établissement de tout autre fonds.

M. Milliken: Oui, mais un député ne peut pas le faire. C'est là le problème.

[*Text*]

Mr. Brewin: No. It's been deemed to be in order by the clerk, and the way it avoids the usual problem is it delegates to the government responsibility for establishing a fund. Parliament would come in and vote the money when government asks it to. That is the sequence. What this does is establish the fund.

• 1540

Mr. Angus: Mr. Chairman, I have a slightly different interpretation than my colleague. This legislation appears to be enabling legislation.

Mr. Attewell, MP (Markham—Whitchurch—Stouffville): Mr. Chairman, a point of order.

The Chairman: You're a witness, though. You are not a member of the committee, so how can you have a point of order?

Mr. Attewell: I am a member of this committee.

Mr. Angus: It's always the right of a private member to give the government additional powers. This legislation does not require the expenditure of money. This just gives the government the authority should it decide to proceed in this manner.

From a purely technical point of view, it's quite within the power of a private member to propose this. Our job is to decide among all the other bills proposed or drawn whether it's the most appropriate one for selecting votable items today. Other than that, I have no questions.

Mr. Brewin: I think that's what I've said, but you said it much better.

Mr. James (Sarnia—Lambton): How would it work procedurally with the provinces, which seem to have some jurisdiction?

Mr. Brewin: Under section 2 the Governor in Council would grant authority to any board or agency authorized under the law of the province.

The provinces differ a lot. Some of them have separate boards such as the criminal injury compensation boards. Others delegate the responsibility to their workers compensation boards, or they even have different systems... It would authorize the provincial or territorial board to make payments of compensation in appropriate cases so if somebody from British Columbia, for example, were injured in Jamaica, and if this scheme were in effect they would apply to the B.C. board claiming that they had been injured overseas. Then under the rules that had been worked out between the federal and the provincial government, if they fell within the terms they would be entitled to compensation.

The determination of whether they were entitled, the factual decisions to whether they fell within the terms of regulation, would be made by the provincial or territorial board because there is a system already set up for dealing with it. Rather than a new bureaucracy, you just have to deal with the one in place.

Then the federal government would pick up the bill or whatever other arrangements it made with the provinces for that compensation. Usually there are upper limits like $15,000. It's not a big ticket item, but it's important to people.

[*Translation*]

M. Brewin: Non. Le greffier a jugé que la mesure était recevable, et le moyen de contourner le problème, c'est de déléguer au gouvernement le soin d'établir un fonds. Le Parlement voterait des crédits à la demande du gouvernement. C'est ainsi que cela se passerait. Le projet de loi institue le fonds.

M. Angus: Monsieur le président, mon interprétation diffère légèrement de celle de mon collègue. Il semble que cette mesure législative soit, en fait, une mesure habilitante.

M. Attewell, député (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Vous êtes un témoin. Vous n'êtes pas membre du comité, comment pouvez-vous invoquer le Règlement?

M. Attewell: Je suis membre de ce comité.

M. Angus: Les députés ont toujours le droit de donner au gouvernement des pouvoirs additionnels. Cette mesure législative ne nécessite pas une dépense. Elle donne simplement au gouvernement le pouvoir de la faire, s'il le décide.

D'un point de vue purement technique, un député a parfaitement le droit de proposer une telle mesure. Notre travail consiste à décider si, parmi tous les projets de loi qui sont proposés ou rédigés, nous devons choisir aujourd'hui celui-ci pour qu'il puisse être mis aux voix. Cela dit, je n'ai pas d'autre question.

M. Brewin: C'est ce que je dis, mais vous l'avez exprimé beaucoup mieux que moi.

M. James (Sarnia—Lambton): Quelle procédure utiliserait-on avec les provinces, qui semblent avoir une certaine compétence dans ce domaine?

M. Brewin: Aux termes de l'article 2, le gouverneur en conseil étendrait à l'indemnisation des victimes les pouvoirs de toute office ou organisme habilité par la législation d'une province.

La situation diffère dans chaque province. Certaines d'entre elles ont des offices distincts, comme l'Office de compensation des victimes d'actes criminels. D'autres confient cette tâche à leurs offices d'indemnisation des accidents de travail, ou ont d'autres systèmes... Ainsi, l'office provincial ou territorial pourrait verser une indemnité dans les cas appropriés. Par exemple, si un habitant de la Colombie-Britannique est blessé en Jamaïque et que le régime est en vigueur, la victime réclamerait une indemnité à l'office de la Colombie-Britannique en disant qu'elle a été blessée outre-mer. Puis, si son cas répond aux critères établis entre les gouvernements fédéral et provincial, elle aurait droit à une indemnité.

C'est l'office provincial ou territorial qui déterminerait si elle y a droit, qui déciderait si le règlement s'applique au cas, puisque ces organismes disposent déjà d'un système de traitement à cet égard. On peut utiliser les structures existantes plutôt que de créer une nouvelle bureaucratie.

Ensuite, le gouvernement fédéral paierait la facture ou prendrait toute autre disposition nécessaire en accord avec les provinces au sujet de l'indemnisation. Généralement, le montant de ces indemnités est limité à environ 15,000$. Ce n'est pas une grosse somme, mais c'est important pour les victimes.

[*Texte*]

The Chairman: Madame Langan, Bill C-293.

Ms Joy Langan, MP (Mission—Coquitlam): Bill C-293 is the whistle-blowing legislation. The purpose of the bill is to provide for sanctions against public sector employers who discharge or otherwise discipline employees who blow the whistle on serious misconduct by the employer.

Measures in this bill would protect the employee who when acting in good faith makes known to the public actions by the employer or actions being considered by the employer that are illegal, contrary to public policy or which would endanger public health and safety.

The bill would amend the Canada Labour Code, the Public Service Employment Act, as well as the Canadian Human Rights Act. It would then apply to all employees and employers who fall under federal jurisdiction.

Whistle-blowing protection is needed if employees are to be free from threat or intimidation if they report on the misconduct of their employer. Whistle-blowing can serve a valuable public service, alerting both the public and government to illegal activities as well as to actions that would endanger public health and safety. This would give protection to and recognition of the important role workers can play in safeguarding their workplace, their community, and the environment.

• 1545

I think it's important when considering this legislation that the purpose of this type of legislation is not to turn public sector workers into watchdogs of their employers, but rather to protect them when their employer acts or is about to act in a manner that is illegal or endangers the health, safety, and well-being of the public.

This type of legislation should complement, not compete with, the other obligations public sector workers have to their employer, including confidentiality. This type of legislation would enhance the accountability of both the public sector and the governments, providing another instrument by which government action can come under public scrutiny, which, when I was on the management and members' services committee, was very much the direction we were going in in terms of ensuring public scrutiny of not only ourselves but the government.

This is not the first jurisdiction that would be faced with whistle-blowing legislation. The U.S. experience with whistle-blowing legislation has not resulted in irresponsible actions being undertaken by workers; in fact the result has been exactly the opposite.

In 1986 the Ontario Law Reform Commission, in its report on political activity, public comment, and disclosure by crown employees, concluded that government employees should not have to rely on the limited common law public interest defence alone if they are disciplined for whistle-blowing, but rather should be given statutory protection.

Public sector workers are employed by governments but in a very real sense they work for the public. Therefore, it's clearly in the public's interest for public sector workers to be able to deal effectively and without fear of reprisal with wrongdoing they become aware of in their workplace.

[*Traduction*]

Le président: Madame Langan, le projet de loi C-293.

Mme Joy Langan, députée (Mission—Coquitlam): Le projet de loi C-293 est une mesure portant sur la révélation. Il prévoit des sanctions contre les employeurs du secteur public qui renvoient un employé ou lui imposent des mesures disciplinaires lorsqu'il divulgue une erreur grave de l'employeur.

Les dispositions du projet de loi auraient pour effet de protéger l'employé qui, de bonne foi, révèle au public des actes commis ou envisagés par l'employeur qui sont illégaux, contraire à la politique publique ou dangereux pour la santé et la sécurité publiques.

Le projet de loi modifierait le Code canadien du travail, la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il s'appliquerait à tous les employés et employeurs relevant de la compétence fédérale.

Il faut protéger les employés de toute menace ou mesure d'intimidation lorsqu'ils divulguent une faute de leur employeur. La divulgation peut rendre un grand service au public en l'alertant, ainsi que le gouvernement, au sujet d'activités illégales ou d'actes qui menaceraient la santé et la sécurité publiques. En plus de protéger les employés, le projet de loi reconnaîtrait le rôle important que peuvent jouer les travailleurs dans la protection de leur lieu de travail, de leur collectivité et de l'environnement.

Il est important de noter que l'objectif du projet de loi n'est pas de faire des fonctionnaires des chiens de garde de leurs employeurs, mais plutôt de les protéger lorsque l'employeur agit ou s'apprête à agir de façon illégale ou dangereuse pour la santé, la sécurité et le bien-être du public.

Une telle mesure législative devrait compléter les autres obligations des fonctionnaires à l'égard de leur employeur, y compris le respect des renseignements confidentiels, et non entrer en conflit avec ses obligations. Elle permettrait au secteur public et au gouvernement de mieux rendre compte de ses obligations grâce à un nouveau mécanisme d'examen par le public. Lorsque j'étais membre du comité de la gestion et des services aux députés, c'est là la voie où nous voulions nous engager de façon que le public puisse examiner non seulement nos actes, mais aussi ceux du gouvernement.

Nous ne sommes pas le premier pays qui se doterait d'une telle mesure législative. La loi américaine correspondante n'a pas provoqué d'actes irresponsables chez les travailleurs; en fait, elle a eu exactement le résultat contraire.

En 1986, la Commission de réforme du droit de l'Ontario a conclu, dans son rapport sur l'activité politique, les commentaires publics et la divulgation par des employés d'Etat que les fonctionnaires devraient être protégés, par une loi expresse, contre les mesures disciplinaires qui peuvent leur être imposées en cas de révélation, au lieu d'être limités aux dispositions de la common law sur l'intérêt public.

Les fonctionnaires sont embauchés par les gouvernements, mais leur véritable employeur, c'est le public. Par conséquent, il est évidemment dans à l'intérêt public que les fonctionnaires puissent signaler les fautes dont ils ont connaissance dans leurs lieux de travail, sans crainte de représailles.

[*Text*]

I think it's most important that this bill should not be confused with the current campaign by the Public Service Alliance of Canada. At issue with this bill is the establishment of a mechanism by which public sector workers can be protected from disciplinary action, and would be secure in the knowledge that they could report wrongdoing without jeopardizing their jobs or their careers.

To reinforce that, I think it's important to note that this is not the first time this legislation has been submitted. In fact, if you'll note, the first reading of this was September 24, long before the Public Service Alliance launched its campaign. So it's in no way meant to be part of the Public Service Alliance post-dispute campaign.

The Chairman: Thank you, Mrs. Langan. Any questions by members of the committee?

An hon. member: Pretty self—

Ms Langan: Explanatory.

The Chairman: Pretty straightforward. Thank you.

Our next witness was supposed to be Mr. Reimer with Bill C-324. Mr. Reimer is away because of his father's death, and I'm advised that Mr. Attewell will present or discuss Bill C-324 with the committee on behalf of Mr. Reimer.

Mr. Angus: A point of order.

The Chairman: It's not a point of order, Mr. Angus. The chair recognizes Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. You gave the proper background there. Actually, I was the one who seconded this bill when Mr. Reimer presented it in the House.

It has to do with an extension of the gun control question. I can't think of many things that are higher on the minds of Canadians than law and order—just general safety in society. This bill addresses an issue that was not part of C-17. As a matter of fact, Mr. Reimer took the steps to ask the clerk, Mr. Marleau, whether he could make an amendment that would have incorporated the thrust of this bill. The answer was no. According to the procedures, section 8(b), Mr. Marleau quotes:

> An amendment may not amend sections of the original Act unless they are specifically being amended in a clause of the bill before the committee

Of course that clause wasn't being amended.

So I'd just like to highlight, Mr. Chairman, about four points here. The bill has to do with the minimum mandatory sentences for crimes that are committed with a firearm. This bill deals with increasing the minimum mandatory sentence on a first offence from one to five years, and raises a second or subsequent offences to three years to eight years. Now, those are minimum mandatory sentences for crimes committed with a firearm. So the two steps are already on the books in section 85, but with lesser minimum mandatory sentences.

Second, the bill would have no eligibility for parole.

[*Translation*]

Il est très important de ne pas confondu ce projet de loi avec la campagne que mène actuellement l'Alliance de la Fonction publique du Canada. L'objectif de ce projet de loi est de mettre en place un mécanisme permettant aux travailleurs du secteur public d'être protégés contre des mesures disciplinaires et de divulguer, en toute sécurité, les fautes dont ils ont connaissance, sans craindre de perdre leur emploi ou de nuire à leur carrière.

En outre, il faut noter le fait que ce n'est pas la première fois que cette mesure législative est présentée. Vous remarquerez que la première lecture en a été fait le 24 septembre, bien avant que l'Alliance de la fonction publique lance sa campagne. Le projet de loi n'est donc en aucun cas lié à la campagne après conflit de l'Alliance de la Fonction publique.

Le président: Merci, madame Langan. Les membres du comité ont-ils des questions à poser?

Une voix: C'est assez. . .

Mme Langan: Évident.

Le président: Assez clair. Merci.

Nous étions supposés entendre M. Reimer au sujet du projet de loi C-324. M. Reimer est absent en raison du décès de son père. Je suis informé que M. Attewell présentera ce projet de loi ou en discutera avec le comité au nom de M. Reimer.

M. Angus: J'invoque le Règlement.

Le président: Il n'est pas nécessaire d'invoquer le Règlement, monsieur Angus. Le président donne la parole à M. Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Vous avez bien situé mon intervention. En fait, c'est moi qui ai appuyé le projet de loi lorsque M. Reimer l'a présenté à la Chambre.

Le projet de loi est un complément à la loi sur le contrôle des armes à feu. La plus grande préoccupation des Canadiens, c'est la loi et l'ordre, la sécurité publique. Cette mesure porte sur une question qui n'a pas été incluse dans le projet de loi C-17. En fait, M. Reimer a fait des démarches auprès de M. Marleau, le greffier, pour savoir s'il serait possible d'apporter un amendement au projet de loi C-17 de façon à y intégrer l'objet de notre mesure. On lui a répondu par la négative. Dans sa réponse, M. Marleau cite le paragraphe 8(b) des règles de procédure:

> On ne peut amender les articles de la version originale d'une loi que par une disposition expresse du projet de loi dont est saisi le comité.

L'article n'était pas à modifier, bien entendu.

J'aimerais souligner quatre points, monsieur le président. Le projet de loi porte sur les peines obligatoires minimales imposées à l'égard des actes criminels commis à l'aide d'une arme à feu. La peine obligatoire minimale, lorsqu'il s'agit d'une première infraction, passerait d'un an à cinq ans. En cas de récidive, elle passerait de trois ans à huit ans. Il s'agit des peines obligatoires minimales à l'égard des crimes commis à l'aide d'arme à feu. Ces deux mesures existent déjà à l'article 85, mais les peines obligatoires minimales y sont moins importantes.

Deuxièmement, aux termes du projet de loi, la personne à qui une telle peine serait imposée n'aurait pas accès au bénéfice de la libération conditionnelle.

[*Texte*]

• 1550

Third, this bill specifically prevents the mandatory sentence from having any impact on the sentence imposed for the other offence, the offence of actually committing the crime itself.

Fourth, this bill requires the consent of the provincial Attorney General before any section 85 charge could be withdrawn or plea-bargained away.

Mr. Reimer conducted extensive discussions with several police chiefs across the country. As you know, he headed up the special committee that Justice Minister Kim Campbell had him chair when Bill C-17 was being rereviewed. I cannot think of many people as knowledgeable, with such a bank of knowledge with regard to the issues surrounding the whole gun control problem. I heard this myself in the townhall meeting that I had, Mr. Chairman.

Many witnesses or people who were commenting did specifically point out that among other things, what you people should really be doing is going back to section 85 and looking at that. That would be a very tangible improvement in the laws. They cite other things, like the guns are going to be smuggled in anyway. That is debatable, but this is a very concrete example from the witnesses that we should toughen up this section, this area where people commit a crime with a firearm.

I am not sure of your respective cities, but in Toronto we have had over 80 murders this year. I think 55 of them were with firearms. The 80-some-odd murders is almost double last year and almost triple the number of crimes with firearms. I really think there is a national issue here. It is not limited to Toronto. A bill like this needs a healthy debate. I just say in conclusion that it could not have been part of an amendment or Mr. Reimer would have done it that way.

I think it is a vital issue that is on the minds of all Canadians. Friday will be the anniversary of the massacre two years ago in Montreal. This is an issue that certainly has not faded in people's minds. If anything, it is more and more in the forefront. People want a safer society. I happen to believe very strongly that this private member's bill would be a strong step in that direction. It would send out the right signal that we want to send out to would-be criminals.

The Chairman: Thank you, Mr. Attewell.

Mr. James: Mr. Attewell, did you say that Mr. Reimer had the endorsement of the police chiefs association?

Mr. Attewell: Yes.

Mr. James: Any other groups?

Mr. Attewell: Let me just comment here. Chief Bill McCormick of Metropolitan Toronto is strongly in favour of it. Chief Constable Bill Marshall, Vancouver, Chief Harold Basse of the Waterloo Regional Police—some of them had comments, and I will not go into those, but they are all totally supportive—Chief Gerry Borbridge, Calgary; James M. Kingston, chief executive officer, Canadian Police Association. Former Prime Minister John Diefenbaker: in

[*Traduction*]

Troisièmement, le projet de loi prévoit expressément que la peine obligatoire est prononcée sans égard à celle imposée pour l'autre infraction, c'est-à-dire la perpétration de l'acte criminel lui-même.

Quatrièmement, les procédures judiciaires engagées en vertu de l'article 85 ne peuvent être abandonnées ni faire l'objet d'une négociation de plaidoyer sans le consentement du Procureur général de la province.

M. Reimer a consulté plusieurs chefs de police du pays. Comme vous le savez, la ministre de la Justice, Kim Campbell, lui avait confié la présidence d'un comité spécial pour l'examen du projet de loi C-17. Je ne connais personne qui soit, comme lui, au fait de tout ce qui entoure le problème du contrôle des armes à feu. Les gens m'ont dit la même chose lors d'une réunion à laquelle j'ai participé, dans un hotel de ville.

Bon nombre de témoins ou de gens disaient qu'il fallait revoir l'article 85. Cela améliorerait considérablement les lois. Ils disent, entre autres que les armes à feu continueront d'être vendues clandestinement de toute façon. C'est un argument discutable, mais c'est un exemple concret de la façon dont les témoins voudraient que nous renforcions cet article portant sur les infractions perpétrées à l'aide d'armes à feu.

Je ne sais pas ce qui en est de vos villes, mais à Toronto, il y a eu plus de 80 meurtres cette année. Je crois que 55 d'entre eux ont été commis à l'aide d'armes à feu. Le nombre des meurtres a presque doublé depuis l'an dernier et celui des crimes perpétrés à l'aide d'armes à feu a presque triplé. J'estime qu'il s'agit d'un problème national. Il ne se limite pas à Toronto. Ce projet de loi requiert une discussion saine et franche. Pour conclure, ces dispositions ne pouvaient pas faire partie d'un amendement, sinon M. Reimer aurait procédé de cette façon.

Je crois que c'est une question cruciale qui préoccupe tous les Canadiens. Vendredi, on célèbrera le deuxième anniversaire du massacre survenu à Montréal. Je suis certain que les gens ne l'ont pas oublié. En fait, c'est une préoccupation de plus en plus présente. Les gens veulent plus de sécurité. Je crois fermement que grâce à ce projet de loi d'intérêt privé, nous ferions un grand pas dans la bonne direction. Nous enverrions ainsi un bon message aux criminels en puissance.

Le président: Merci, monsieur Attewell.

M. James: Monsieur Attewell, vous dites que M. Reimer a eu l'appui de l'Association des chefs de police?

M. Attewell: Oui.

M. James: A-t-il eu l'appui d'autres groupes?

M. Attewell: Permettez-moi de faire une observation. Le chef Bill McCormick, de la région métropolitaine de Toronto, est résolument en faveur du projet de loi. Le constable en chef Bill Marshall, de Vancouver, le chef Harold Basse, de la police régionale de Waterloo—certains d'entre eux ont fait des observations, je n'entrerai pas là-dedans, mais ils appuient totalement le projet de loi—ainsi que le chef Gerry Borbridge, de Calgary et M. James M. Kingston, directeur en

[*Text*]

1975 the Right Hon. John Diefenbaker introduced a similar bill, Bill C-379, to accomplish the same goal of a mandatory minimum sentence of five years.

I also talked with the police chief of my own area, York Region, Don Hillock. He as well said this would be very much a step in the right direction, but he also added very quickly that one of the related problems is the plea bargaining, that so many of these cases get to that stage and then they are plea-bargained away. That I think was mentioned by almost all the police chiefs. That is what Mr. Reimer specifically has in his bill, that the plea bargaining cannot happen without obtaining approval of the provincial Attorney General. There can be no backroom deals; they have to go to the Attorney General for approval of plea bargaining.

Mr. Angus: Is there any sense of level of support in the other caucuses? Sorry, let me rephrase that. Is there any sense of support among the parties in the House?

Mr. Attewell: Ms Joanne Nadeau was helping Mr. Reimer on this. Can you give a sense on that?

Ms Joanne Nadeau (Assistant to Mr. Reimer): Of other caucus members, I don't know. But on the issue of the level of support in the community, all witnesses who appeared before the Bill C-80 committee were unanimous: whether they were for gun control or against gun control, all the groups, from whatever spectrum, were in favour of tougher measures against the criminal abuse of guns.

• 1555

Mr. Angus: How does this proposal compare with other jurisdictions in terms of minimum penalties for the use of a firearm in the performance of a crime?

Mr. Attewell: I'm sorry; I don't have that information. Do you mean other countries?

Mr. Angus: Other countries, yes.

Ms Nadeau: We have looked. There are some other jurisdictions, such as Michigan and Massachusetts, that have mandatory minimum sentences. They are not quite as stiff as what was proposed by Mr. Reimer, but their experience with them has been good, in that there has been a reduction in gun crimes.

It's particularly useful if there's wide advertising of the fact at the same time as the new law is brought in. For instance, let's say some convenience stores have big signs saying that if you use a gun to try to rob this store, these are the consequences...

Mr. Milliken: Mr. Attewell, was there not an attempt in the House to amend the gun control bill at third reading—I don't think there was at second reading—to include such a provision?

[*Translation*]

chef de l'Association canadienne des policiers. La teneur du projet de loi a également été appuyée par l'ancien premier ministre John Diefenbaker, qui en 1975, avait présenté une mesure semblable, le projet de loi C-379, visant également à porter à cinq ans la peine obligatoire minimale.

J'ai également parlé avec le chef de police de ma région, celle de York, Don Hillock. Il m'a également dit que ce serait un pas dans la bonne direction, mais il a aussi ajouté que l'un des problèmes connexes, c'est la négociation de plaidoyer, qu'un nombre important de ces cas sont portés devant les tribunaux, mais qu'aucune peine n'est imposée parce qu'il y a négociation de plaidoyer. Je crois qu'à peu près tous les chefs de police ont mentionné cela. M. Reimer a prévu expressément ce cas dans le projet de loi, en incluant une disposition selon laquelle on ne peut négocier le plaidoyer sans l'approbation préalable du Procureur général de la province. Il ne peut pas y avoir d'entente de coulisse. Les parties doivent demander la permission au Procureur général pour négocier le plaidoyer.

M. Angus: Est-ce que le projet de loi reçoit l'appui des autres caucus? Désolé, permettez-moi de reformuler ma question. Le projet de loi reçoit-il l'appui des partis à la Chambre?

M. Attewell: M^me^ Joanne Nadeau a aidé M. Reimer à rédiger le projet de loi. Pourriez-vous répondre à cette question?

Mme Joanne Nadeau (adjointe de M. Reimer): Je ne sais pas ce qu'en pensent les députés des autres partis. Mais pour ce qui est de l'appui de la population, tous les témoins qui ont comparu devant le Comité chargé du projet de loi C-80 ont été unanimes: qu'ils aient été pour ou contre le contrôle des armes à feu, tous les groupes, d'où qu'ils venaient, étaient en faveur de mesures plus rigoureuses contre l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

M. Angus: Pouvez-vous faire une comparaison entre cette proposition et les peines minimales imposées dans d'autres instances pour l'utilisation d'armes à feu dans la perpétration d'un crime?

M. Attewell: Je suis désolé. Je n'ai pas ce renseignement. Vous voulez dire dans d'autres pays?

M. Angus: D'autres pays, oui.

Mme Nadeau: Nous avons étudié la question. Il existe des États, comme le Michigan et le Massachusetts, qui imposent des sentences obligatoires minimales. Ces peines ne sont pas aussi rigoureuses que celles proposées par M. Reimer, mais elles ont eu de bons réasultats là-bas, car elles se sont traduites par une réduction des crimes commis à l'aide d'armes à feu.

Cela est particulièrement vrai lorsqu'une grande campagne de publicité est menée simultanément à l'adoption de la nouvelle loi. Par exemple, on pourrait mettre de grandes affiches dans les dépanneurs sur lesquelles seraient indiquées les peines dont est passible celui qui commet un vol à main armée...

M. Milliken: M. Attewell, est-ce qu'on n'a pas essayé d'amender le projet de loi sur le contrôle des armes à feu à la Chambre, en troisième lecture,—je ne crois pas qu'il y ait eu une seconde lecture,—pour y intégrer une telle disposition?

[*Texte*]

Mr. Attewell: I don't recall that. That is the short answer. I just would highlight again that this is a letter dated August 15 that Mr. Reimer wrote to Robert Marleau asking that question: "Could you please advise me whether the following amendment to Bill C-17 would be in order?" Then he mentioned section 85. Mr. Marleau replied on August 21 that the amendment would not be in order.

The Chairman: We are short of customers today.

Mr. Milliken: Oh no, not again. Well, let's make a decision without them if they don't want to come.

The Chairman: The clerk has been advised that Mr. Rodriguez will not appear before the committee. He left the decision on his motion to the committee, so that takes care of that one.

Mr. James: You said Mr. Kristiansen was coming at 4 p.m. or something. Are you going to wait until then?

The Chairman: Mr. Kristiansen, Mr. MacDonald, Mr. Harvey, Mr. Schneider, and Mr. Caccia.

Mr. Milliken: Regarding Mr. Rodriguez, I can understand why he's not appearing. We now have a bill referred to a committee on the very subject. So that should keep him happy.

The Chairman: Here's Mr. Schneider. Mr. Schneider, please proceed.

Mr. Larry Schneider, MP (Regina—Wascana): I was hoping to sit here and learn the process.

Mr. Angus: You'll learn it the hard way.

The Chairman: You may take a few minutes to explain your motion, and then members of the committee will ask you some questions, if they so wish. We're ready to hear you, Mr. Schneider.

Mr. Schneider: Thank you very much, Mr. Chairman. I'm pleased to be before you today to have this matter discussed by yourselves.

My major concern is that in a lot of drama we see these days, unless someone draws blood from someone it isn't deemed to be good drama. To a large degree, what we see is good drama being replaced by a lot of sensationalism. I'm particularly concerned, given what I think this country's emphasis should be with respect to violence against women and children, that Members of Parliament should have an opportunity to make a statement. I think that if we don't make a statement on these two subject areas, then we are in fact making a statement: we're saying that it's perfectly acceptable. While I know that the minister does have a committee that has been established to address violence against women, I'm not sure that it includes children.

In any event, what I would like to see happen is a general discussion among the CRTC and advertisers in Canada so we could get advertisers to make a statement.

• 1600

We have seen advertisers say that they simply aren't going to be sponsoring programs that feature matters they are not supportive of, and this just may give an opportunity to have some effect on the drama that we see, and perhaps

[*Traduction*]

M. Attewell: Je ne m'en souviens pas. J'aimerais cependant répéter que, dans une lettre datée du 15 août, M. Reimer à écrit à Robert Marleau pur lui poser la question suivante: «Pourriez-vous me dire s'il serait conforme au Règlement d'apporter l'amendement suivant au projet de loi C-17?» Puis, il a mentionné de l'article 85, M. Marleau lui a répondu le 21 août que l'amendement ne serait pas recevable.

Le président: Nous sommes à court de clients aujourd'hui.

M. Milliken: Oh non, pas encore. Eh bien, prenons la décision sans eux, s'ils ne veulent pas venir.

Le président: Le greffier a été informé que M. Rodriguez ne comparaîtra pas devant le comité. Il nous laisse le soin de décider au sujet de sa motion. C'est donc un cas réglé.

M. James: Vous dites que M. Kristiansen viendra à 16h environ. Allez-vous attendre jusque-là?

Le président: M. Kristiansen, M. MacDonald, M. Harvey, M. Schneider et M. Caccia.

M. Milliken: Au sujet de M. Rodriguez, je comprends pourquoi il ne comparaîtra pas. Un projet de loi sur le même sujet a été renvoyé devant un comité. Cela doit le rendre heureux.

Le président: Voici M. Schneider. Monsieur Schneider, la parole est à vous.

M. Larry Schneider, député (Régina—Wascana): J'espérais pouvoir vous écouter et voir comment vous procédez.

M. Angus: Vous l'apprendrez sur le tas.

Le président: Vous avez quelques minutes pour expliquer votre motion, puis les membres du comité vous poseront des questions s'ils le désirent. Nous sommes prêts à vous entendre, monsieur Schneider.

M. Schneider: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui pour que vous discutiez de cette question.

Ce qui m'inquiète grandement, c'est que de nos jours, pour qu'une émission dramatique soit considérée bonne, il faut que le sang coule. Ce qui se passe dans une grande mesure, c'est que le sensationnalisme remplace les bons éléments dramatiques. Compte tenu du fait que, au Canada, nous devrions lutter plus spécialement contre la violence faite aux femmes et aux enfants, j'aimerais tout particulièrement que les députés aient la possibilité de se prononcer sur cette question. Je crois que si nous n'exprimons pas une opinion sur ces deux points, nous disons en fait, que cette violence est parfaitement acceptable. Je sais que le ministre a créé un comité pour traiter de la violence faite aux femmes, mais je ne suis pas certain que cela inclut également les enfants.

De toute façon, ce que j'aimerais, c'est une discussion générale avec le CRTC et les annonceurs publicitaires du Canada de façon que nous les amenions à énoncer leur position.

Certains commanditaires ont manifesté leur intention de ne pas parrainer des programmes qu'ils n'approuvent pas, ce qui va peut-être influer sur le contenu des émissions et même, peut-être, sur celui des informations télévisées. Je

[*Text*]

the news reporting too, or whatever. I'm not beginning to suggest for a minute what sources, particularly of television programming or movie-making or live drama, for that matter, be affected. I'm simply asking for the matter to be aired so that society itself can make the statement.

I've been in touch with a women's assault centre in Regina called Sophia House, and they've indicated to me that the negative image towards women on media does contribute to violence. They feel that any coverage that treats women as objects contributes towards violence. As well, they say that the negative image of women on television shows and commercials does in fact contribute to violence.

Therefore, not wanting to step on anyone's toes with regard to the whole area of censorship, I am not asking Parliament to involve itself in the area of censorship but simply to have this matter placed before Parliament so that Members of Parliament can express their desires in this regard and have the CRTC take the direction from Parliament to look into this matter with the hope that we can get CRTC, members of the public, and/or members of the advertising media to express an opinion on this subject.

Mr. James: It should be held by an appropriate committee. Have you had some discussions with some committee? Are you talking about a special committee or—

Mr. Schneider: This is perfectly left open in that if it was Parliament's wish to refer it to Communications and Culture it could do this. As well, it is deemed to be the responsibility of the CRTC to conduct hearings into this particular matter. I would prefer the CRTC. However, I am not fixed in any particular direction.

Mr. James: Does the House not have the right to direct the CRTC to do these things?

Mr. Schneider: Just to hold hearings.

Mr. James: I'm not sure.

Mr. Schneider: I wonder if the House could give the CRTC work to do. I don't think that would—

Mr. James: I think they're at arm's length.

Mr. Schneider: Could we ask the CRTC to look at this, then?

The Chairman: The advice that I'm getting is that the House can make recommendations to the Government, and the Government could instruct the CRTC, if they so wish, to do whatever work it's felt appropriate to do. That's only by way of advice.

Mr. Milliken: Mr. Schneider, could the Communications and Culture Committee not consider this matter when it's looking at estimates?

Mr. Schneider: As indicated in answer to Mr. James's question, that was one of the first committees that had come to mind, but what I'm concerned about is that it may be a shorter step to go direct to the CRTC. It could go either way, and I would be just as satisfied.

[*Translation*]

n'entends pas dire comment il conviendrait d'agir sur le contenu des émissions de télévision, sur le tournage des films cinématographiques ou sur les pièces de théâtre, mais j'entends que la question soit posée afin que l'ensemble des citoyens aient l'occasion de se prononcer.

Je suis en contact avec Sophia House, un organisme de Régina qui accueille les femmes victimes de violence. Les responsables m'ont dit que la projection de certaines émissions ou de certaines images semble effectivement contribuer à la violence comme les séquences qui tendent à chosifier la femme. Ces mêmes responsables ont ajouté que l'image peu flatteuse de la femme diffusée dans certaines émissions ou plublicités télévisées contribuent, du fait, à la violence.

Je ne veux pas heurter les susceptibilités de qui que ce soit sur la délicate question de la censure et je ne demande pas au Parlement d'assumer ce rôle-là, mais je tiens à ce que la question soit soumise au Parlement afin que les députés puissent se prononcer et demander au CRTC de se saisir du dossier dans l'espoir que la CRTC, le public ainsi que des responsables annonceurs donnent leur avis sur le sujet.

M. James: Il conviendrait, d'après moi, de confier la question à un comité de la Chambre. Avez-vous pris contact, à cet égard, avec un des comités? Conviendrait-il de nommer un comité spécial ou . . .

M. Schneider: Je m'en remets entièrement à la Chambre qui pourrait, bien sûr, décider de confier la question au Comité des communications et de la culture. On peut également considérer qu'il appartiendrait au CRTC de tenir des audiences sur la question. Je préférerais que le CRTC s'en charge, mais je n'ai pas d'opinion arrêtée sur ce point.

M. James: La Chambre n'a-t-elle pas le pouvoir de demander au CRTC de prendre une telle initiative?

M. Schneider: Simplement de procéder à des audiences.

M. James: Je ne saurais l'affirmer.

M. Schneider: Je me demande si la Chambre ne pourrait pas confier cette tâche au CRTC. Je ne pense pas que cela. . .

M. James: Je pense que c'est un organisme indépendant.

M. Schneider: Pouvons-nous demander au CRTC de se pencher sur la question?

Le président: On me fait savoir que la Chambre peut adresser des recommandations au gouvernement et que le gouvernement, lui, peut charger le CRTC de telle ou telle tâche. Voilà le sens de l'avis qui m'a été transmis.

M. Milliken: Monsieur Schneider, le Comité des communications et de la culture ne pourrait-il pas étudier la question lors de son examen du Budget des dépenses?

M. Schneider: Comme je l'ai indiqué en réponse à la question posée par M. James, c'est effectivement ce comité que je viens d'abord à l'esprit, mais il serait peut-être plus court et plus direct de s'adresser directement au CRTC. Je n'ai, quant à moi, aucune préférence particulière sur ce point.

[*Texte*]

Mr. Angus: Mr. Schneider, I'm not prejudging what this committee will do or will recommend, but in the event that your motion is not selected you might want to raise this matter with the House leaders to see if there could be all-party agreement for a motion of the House, particularly this week, and you might actually have a better chance of getting it through that way.

Mr. Schneider: It's a good idea. Thank you for the advice.

The Chairman: That's it? Thank you very much, Mr. Schneider.

I would like to ask Mr. Kristiansen to provide his comments on Bill C-240.

Mr. Lyle Kristiansen, MP (Kootenay West—Revelstoke): Mr. Chairman, I don't know if you've had an opportunity to go over the bill. It's a very short one.

Just for the record, perhaps I should read it, because it's rather self-explanatory. It would amend subsection 94.(3) of the Canada Labour Code by striking out the word "or" at the end of paragraph (f) thereof, by adding the word "or" at the end of paragraph (g) thereof, and by adding thereto the following paragraph:

(h) suspend, discharge or impose any financial or other penalty on a person employed by him or take any other disciplinary action against such a person, by reason of that person having refused to perform an act that he has reasonable cause to believe is prohibited by law.

• 1605

Mr. Chairman, this amends the Canada Labour Code so no one may be fired or otherwise disciplined for refusing to obey a direct order, which that employee has reasonable grounds to believe would place him in violation of any law, statute, etc.

I think the reasoning behind it is rather self-evident. It has come up in the House twice over the last seven years or so, for private member's hour in the normal course of events.

I have personally seen the kind of situation that gives rise to this in industry a number of times. An employee is given an order, perhaps to violate a law having to do with protection of the environment, such as dumping toxic chemicals into a river, contrary to legislation or some other act of a similar vein. It is later found during the course of a grievance procedure or some other process that the order itself was unconscionable. That person still finds himself subject to discipline, and very often to firing, for a direct act of insubordination, which is often a firing offence, in spite of the fact that the order itself was found to have been incorrect or illegal.

It seems a matter of natural justice that no employee, at least within the federal jurisdiction, ought to have to place his livelihood in jeopardy in order to assist the Crown in enforcing the laws of the land.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur Schneider, je n'entends pas anticiper sur ce que le comité pourra décider de faire ou de recommander, mais dans l'hypothèse où votre motion ne serait pas retenue, vous pourriez peut-être vous en ouvrir aux leaders de la Chambre, afin de voir si tous les partis ne pourraient pas s'entendre sur une motion de la Chambre. Cela vous offrirait peut-être de meilleures chances de la faire adopter, surtout si vous le faites cette semaine.

M. Schneider: Votre idée me paraît bonne. Je vous remercie du conseil.

Le président: Est-ce tout? Monsieur Schneider, nous vous remercions.

Je vais maintenant demander à M. Kristiansen de nous parler du projet de loi C-240.

M. Lyle Kristiansen, député (Kootenay West—Revelstoke): Monsieur le président, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'examiner ce projet de loi. Il est très court.

Peut-être devrais-je, aux fins du compte rendu, vous en donner lecture. Il n'exige, en effet, aucune explication. Il conviendrait, d'après moi, de modifier le paragraphe 94.(3) du Code canadien du travail en y ajoutant un alinéa *h*) rédigé ainsi:

h) de suspendre ou congédier une personne qui travaille pour lui, de lui imposer des sanctions pécuniaires ou autres, ou de prendre à son encontre d'autres mesures disciplinaires, parce qu'elle a refusé d'accomplir un acte qu'elle a de bonnes raisons de croire interdit par la loi.

Monsieur le président, modifierait le Code canadien du travail en interdisant à un employeur de congédier ou de pénaliser un employé qui a refusé d'obéir à un ordre direct lorsque cet employé a de bonnes raisons de croire que l'ordre donné était contraire à la loi.

Le raisonnement me semble évident. Au cours des sept dernières années, cette mesure a été proposée deux fois à la Chambre, à l'heure réservée aux affaires émanant des députés.

J'ai eu moi-même plusieurs fois l'occasion de constater, dans l'industrie, ce genre de situation. On donne un ordre à un employé, un ordre qui est, par exemple, contraire à la Loi sur la protection de l'environnement en lui demandant, disons, de déverser des produits toxiques dans une rivière. Plus tard, on s'aperçoit, au cours d'une procédure de grief ou de quelque autre, que l'ordre était lui-même outrancier. L'employé reste soumis à des sanctions et, souvent, s'expose à un licenciement pour insubordination caractérisée, qui donne souvent lieu, un fait, à un licenciement bien que l'ordre initial ait été illégal ou déplacé.

J'estime que la justice naturelle exige qu'aucun employé, ou, à tout le moins, qu'aucun fonctionnaire fédéral, ne s'expose à un licenciement lorsqu'il aide la Couronne à faire respecter les lois du pays.

[*Text*]

I think it is rather self-evident protection. A lot of people who haven't had experience in private industries naturally assume this is the course. My experience in the past, and that of many others in the labour movement, has shown time and time again this is not the case, particularly when it comes to matters that fall outside the Criminal Code and other matters of law and regulation.

It is, in a sense, a companion to whistle-blowing legislation. It is defensive of the employees in nature, and really encourages employees within federal jurisdiction to assist the Crown in enforcing the laws of the land.

The concept of the change I am suggesting here has fairly broad support among labour organizations across Canada, and the Canadian Labour Congress. I think it would be very difficult to find objection to this change among any other groups in society.

Mr. Angus: Mr. Chairman, I get confused these days about a lot of things. In terms of labour law and the right to refuse, is there currently a federal law that gives a worker in the federal jurisdiction the right to refuse to work in unsafe or unhealthy conditions?

Mr. Kristiansen: Yes, there is. It is not within the jurisdiction of the House of Commons, but because of the non-proclamation of the Public Service Staff Relations Act. Employees covered under the Canada Labour Code have the right to refuse dangerous work.

Mr. Angus: So this actually extends the right to refuse to do illegal work.

Mr. Kristiansen: Right. It may have to do with environmental protection. Perhaps a trucker is instructed not to fill out a manifest properly when transporting goods or hazardous products across the border. It may have been suggested to him that filing of certain documents should be ignored for various reasons. It would give them some protection at least from losing their livelihood.

Mr. Milliken: It's not fair to say, Mr. Kristiansen, that right now you couldn't dismiss an employee if the employee failed to carry out an unlawful order.

Mr. Kristiansen: I wouldn't say that at all. My own experience in industry doesn't lead me to believe that.

Mr. Milliken: I see.

Mr. Kristiansen: Quite apart from the justice of what has been found to be an inappropriate order, employees have still found themselves disciplined and sometimes fired in the past for simply refusing the order, whether it was justified or not.

[*Translation*]

Cette garantie me semble s'imposer. Beaucoup de gens qui connaissent mal le secteur privé tiennent ce genre de garantie pour acquis, mais j'ai pu souvent constater, comme d'autres représentants syndicaux, qu'il n'en est souvent pas ainsi, surtout lorsqu'il s'agit d'actes qui ne relèvent pas du Code criminel, mais d'autres lois ou règlements.

Une telle disposition complèterait, à mon sens, celles qui protègent déjà ceux qui dénoncent certains abus. Il s'agit, pour les employés, d'une garantie supplémentaire qui encourage les fonctionnaires fédéraux à aider la Couronne à faire respecter les lois du pays.

Les organismes syndicaux et le Congrès du travail du Canada sont assez généralement favorables au changement que je vous propose aujourd'hui. J'ajoute qu'il serait plutôt difficile de trouver des groupes qui s'y opposeraient.

M. Angus: Monsieur le président, ces jours-ci, beaucoup de choses m'embrouillent. Puisqu'on parle du droit du travail et du droit de refuser d'obéir à un ordre illégal, existe-t-il, dans nos lois fédérales, une disposition qui accorde aux fonctionnaires fédéraux le droit de refuser de travailler dans des conditions insalubres ou dangereuses?

M. Kristiansen: Il y en a effectivement. Étant donné que la Partie 3 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique n'a pas été proclamée, ces dispositions ne s'appliquent pas aux employés de la Chambre des communes; mais ceux qui sont régis par le Code canadien du travail ont le droit de refuser d'effectuer des travaux dangereux.

M. Angus: Donc, la mesure que vous proposez étend le droit de refuser d'accomplir des tâches illégales.

M. Kristiansen: Oui. Cela pourrait concerner la protection de l'environnement lorsque, par exemple, on demande au chauffeur d'un camion qui transporte hors frontières des biens ou des produits dangereux, de ne pas en faire état dans le connaissement. On lui dit ou on lui laisse entendre que, pour diverses raisons, il ne devrait pas signaler, dans les documents qu'il doit remplir, tel ou tel détail. L'amendement proposé devrait mieux le protéger contre le licenciement au cas où il refuse, dans un tel cas, d'obéir aux instructions qui lui sont données.

M. Milliken: Mais, monsieur Kristiansen, on ne peut donc pas dire qu'à l'heure actuelle, l'employé qui refuse d'exécuter un ordre illégal est protégé contre les licenciements.

M. Kristiansen: Non, pas du tout. Ce que j'ai vu dans le monde du travail indique le contraire.

M. Milliken: Je vois.

M. Kristiansen: Parfois un employé se voit imposer des sanctions disciplinaires ou est même licencié pour avoir refusé d'obéir à un ordre, qui ce refus soit justifié ou non.

[*Texte*]

• 1610

Mr. Milliken: Justification is one thing and legality is another. In my experience in labour work, if the order was to perform an illegal act there were no grounds for dismissal if the employee refused to do it. You can't order an employee to go out and rob a store.

Mr. Kristiansen: No, but all offences are not as clear-cut as that, sir.

Mr. Milliken: My concern is that what you are doing is substituting for the law the view of the employee as to whether or not he thinks it is illegal or not. If he forms a judgment that it is and refuses, and it turns out it is lawful, then he is off the hook and can't be disciplined for it.

Mr. Kristiansen: That may be if he has reasonable grounds to believe that it is contrary to the law. Employees in most industries are not legal experts.

Mr. Milliken: No.

Mr. Kristiansen: It seems inappropriate, even if it was always possible to leave it to an expensive arbitration process funded by the employee's organization and the employer to have to fight through and see if an arbitration board might overturn such a case.

Mr. Milliken: Okay, thanks.

The Chairman: Thank you.

Mr. Kristiansen: Besides, Mr. Chairman, in that event the illegal act will have already been committed you are in a sense shutting the door after the cow has already escaped. If you want the assistance of employees across the land in helping to enforce regulations and laws that we have proclaimed then it is our interest, I would submit, and Parliament's interest and the Crown's interest to make it possible for employees to refuse to commit potential offences before they take place. Some of them may be very hazardous either to the health of the community or to other employees.

The Chairman: Okay, that's it? Thank you very much.

I would like to now call Mr. Funk on behalf of Mr. Harvey on motion 89.

Mr. Funk, MP (Prince Albert—Churchill River): Thank you very much, Mr. Chairman. Everybody has copies of the motion, I presume.

I want to apologize, I am sure you were all looking forward to hearing Ross's unique explanation of what he does. Instead, you'll be hearing from me. I guess Ross has convinced me that this should be a votable motion, so I would like to put the arguments Ross would have put if he wasn't out liberating Ukraine right now.

What this motion basically talks about is if a sufficient number of people sign a petition the House of Commons has to debate it. That is the essence of the motion. In cases where it doesn't require expenditure of public money it calls

[*Traduction*]

M. Milliken: La question de la justification et celle de la légalité sont tout à fait distinctes. D'après ce que je sais du monde syndical, le refus par un employé d'exécuter un ordre illégal n'est pas considéré comme un motif valable de licenciement. Un employeur ne peut pas, par exemple, ordonner à son employé d'aller dévaliser un magasin.

M. Kristiansen: C'est vrai, mais la distinction n'est pas toujours aussi nette.

M. Milliken: Ce qui m'inquiète dans votre proposition c'est qu'elle tente de substituer aux lois, l'opinion de l'employé sur ce qui est légal ou illégal. S'il estime que l'ordre est illégal et qu'il refuse de l'exécuter, il ne pourra pas être sanctionné, même si, par la suite, il s'avère que l'ordre était effectivement légal.

M. Kristiansen: C'est possible pourvu qu'il ait eu de bonnes raisons de croire que l'ordre en cause était illégal. Dans la plupart des entreprises, les employés ne sont guère des experts en matière de lois.

M. Milliken: En effet.

M. Kristiansen: À supposer même que ce soit toujours possible, il ne me semble guère souhaitable de laisser ce genre de questions aux inévitables procédures d'arbitrage dont l'employeur et le syndicat de l'employé finissent par faire les frais.

M. Milliken: Entendu, je vous remercie.

Le président: Merci.

M. Kristiansen: D'ailleurs, monsieur le président, dans l'hypothèse où l'acte illégal a déjà été commis, vous fermez la porte de l'étable après que la vache en est sortie. Si vous voulez que les employés contribuent à faire respecter les lois et les règlements en vigueur, notre intérêt, c'est-à-dire l'intérêt du Parlement et de la Couronne, serait de donner aux employés les moyens de refuser, a priori, de commettre des infractions. Certaines d'entre elles peuvent présenter un danger considérable soit pour la santé de la collectivité, soit pour les autres employés.

Le président: Bien. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Funk qui, au nom de M. Harvey, va nous parler de la motion 89.

M. Funk, député (Prince Albert—Churchill River): Merci, monsieur le président. Je pense que vous avez tous un exemplaire de la motion.

Je vous présente mes excuses. Vous espériez sans doute entendre Ross vous expliquer, comme seul il sait le faire, de quoi il s'agit. Or, c'est moi que vous allez entendre. Ross a dû me convaincre que cette motion devait être adoptée et je vais donc vous présenter des arguments qu'il vous aurait exposés lui-même s'il n'avait pas dû partir pour libérer l'Ukraine.

Cette motion prévoit que, dans la mesure où un nombre suffisant de personnes apposent leur signature au bas d'une pétition adressée à la Chambre des communes, celle-ci est tenue d'en débattre. Voilà essentiellement ce dont il s'agit.

[*Text*]

for 3% of eligible electors to have to sign a petition. That would be about 530,000 people right now around the country. In cases where it calls for expenditure of public money 5% would have to sign. That would be about 880,000 who would have to sign the petition.

What would then happen is that once a petition was received and verified then the merits of the prayer in the petition—and I am sure we have all done enough of those to know what we are talking about, the prayer at the end—would have to be debated by the House for a minimum of three hours. Then at the conclusion of those three hours the House would vote yea or nay on the prayer that was included in the petition. Following that, if it was successful and passed, the government would be obligated to bring forward a bill or motion to put into effect the order of the House to proceed with that prayer.

None of these votes could possibly be considered a vote of non-confidence, I believe. They would therefore be deemed to be free votes.

In the rationale for putting this forward I guess there are several elements that it does address. One of them is as Ross puts it in his notes here: "The ancient and undoubted right of Her Majesty's loyal subjects to bend her government's ear and be duly heard has become a joke". You can hear Ross there. He makes a legitimate point. That is in some way the essence of Parliament. On the other hand, our experience with presenting petitions is to try to be honest and make people believe it is an effective thing to do. If you've got a problem somebody will present a petition. We take it relatively seriously and so on. But it has very little real effect.

• 1615

I think it feeds into people's cynicism about the system. All of us I think are living under some collective fire here from the public at large that we're all acutely aware of—that this institution is not operating as effectively as it should, that it doesn't represent public will, that although we might nice people individually and do our best, there isn't much efficacy to a lot of what we do here.

This is a practical approach that I think we can take as Members of Parliament to demonstrate to the public that we are responding to this feeling on their part. It allows us, frankly, as people who are practising the art of being parliamentarians at this point, to defend ourselves in some ways from charges from outside the political system that we don't take our questions of accountability seriously. It would allows us, as Members of Parliament, to counter those kind of arguments that are made all around us.

Secondly, we could establish ourselves as in fact doing something about a new spirit of non-partisanship, responding to something like a mass public petition would do. It's a relatively simple action to take to address this whole area.

[*Translation*]

Dans les cas qui n'entraînent aucune dépense de deniers publics, il faut que la pétition soit signée par 3 p. 100 des électeurs inscrits. Ce chiffre s'élève actuellement à environ 530,000. Les pétitions qui prévoient l'engagement de deniers publics doivent être signées par 5 p. 100 des électeurs inscrits, soit environ 880,000 personnes.

Une fois qu'on a reçu une telle pétition et qu'on en a constaté le bien fondé—et nous en avons tous signé suffisamment pour savoir de quoi il s'agit—la Chambre est tenue d'y consacrer au moins trois heures. À la fin de ce débat, elle accueille ou rejette par un vote, la requête exposée dans la pétition. Si la pétition est accueillie, le gouvernement est, aux termes de ce que nous proposons, tenu de présenter un projet de loi ou une motion donnant effet au vote de la Chambre.

Je crois pouvoir affirmer que, jamais, un tel vote ne pourrait être considéré comme un vote de défiance. De telles pétitions donneraient donc lieu un vote libre.

Je pense que cette mesure se justifie à plusieurs égards. Dans ces notes, Ross fait valoir que «Le droit ancien et incontestable qu'ont les sujets loyaux de Sa Majesté d'attirer sur une question donnée l'attention de leur gouvernement et de se faire entendre par lui, vers aujourd'hui dans le ridicule.» Vous reconnaissez sans doute Ross. Cet argument me semble fondé. C'est un peu l'essence même du Parlement. En matière de pétition, il s'agit d'être honnête et de persuader les gens de l'utilité de la démarche. On présente des pétitions pour soumettre des griefs et obtenir remède. On prend la chose au sérieux mais, en fait, ce moyen n'est pas très efficace.

Or, cette inefficacité ne fait que renforcer le cynisme que notre système politique inspire à la population. Nous faisons tous face à une certaine colère de la part du public qui trouve inefficace l'institution parlementaire, qui estime qu'elle représente mal la volonté populaire et que si les parlementaires, pris individuellement, sont des gens sympathiques et bien intentionnés, ils ne sont pas très efficaces.

Or, nous pouvons, en adoptant la mesure que je vous propose, montrer aux membres du public que nous sommes conscients de leur attitude et que nous prenons leur opinion à coeur. Cela nous permettrait, en tant que spécialistes de l'art parlementaire, de nous défendre, dans une certaine mesure, contre les accusations formulées à l'égard du système politique, contre les gens qui nous reprochent de ne pas prendre au sérieux la responsabilité que nous avons envers les électeurs. Cette mesure nous permettrait, je crois, de répondre à certains des arguments invoqués contre nous.

En deuxième lieu, cela nous donnerait également l'occasion de montrer que nous sommes ouverts à ce nouvel état d'esprit non partisan, dans la mesure où nous sommes prêts à accueillir la volonté populaire manifestée dans une pétition. C'est une façon relativement simple de répondre aux préoccupations de cet ordre.

[*Texte*]

We've had proposals for things like a plebiscite. There has been Boyer's Bill C-201 and motions on referenda and so. A lot of things require constitutional amendments and are very complex to introduce. All this takes is a majority vote to change the Standing Orders of the House and this change will be accomplished. There is no other action that need be taken.

To sum up, I think it's a simple and effective way to give the public not only the impression but the reality of having more direct impact on Parliament, and I think we, as Members of Parliament, need to be exploring productive ways to do that. I think this is an interesting idea and it at least merits being debated.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Funk. Any questions for Mr. Funk? You have been as good as Mr. Harvey would have been.

Mr. Angus: Has there been any word from Mr. Caccia or Mr. MacDonald or—

The Clerk of the Committee: Mr. MacDonald is coming. He's on his way. The other one is on the train.

• 1618

• 1622

The Chairman: I see Mr. Caccia. The committee's ready to hear you, Mr. Caccia, on your motion M-617.

Mr. Charles Caccia, MP (Davenport): Thank you. Colleagues, ladies and gentlemen, the essence of that motion relates to an experience that each one of you is probably familiar with in your riding, namely your people complaining to you about the high cost of drugs and how the cost of drugs impinges on their incomes, on their budgets, particularly when we deal with senior citizens and people on fixed and low incomes.

• 1625

In pursuing the matter as to why the cost of drugs seems to be so high, it became clear that while it was possible to obtain on a private basis an indication of the mark-ups practised at all levels preceding the purchaser at the retail level, it was very difficult to obtain official confirmation in writing from that particular sector. I might draw your attention to the fact that it was fairly easy, for instance, to find mark-ups for other commodities if you really put your mind to it and conducted marketing research. There seems to be a cloud of mystery surrounding the pharamceutical sector.

Therefore the motion before you would be welcomed by the public if it were to be implemented. I'm sure that Canadians are very curious to know why they have to pay such high prices when they purchase a drug at the drugstore.

Finally, this concern was to my astonishment also shared by the Pharmaceutical Manufacturers' Association of Canada, which I'm told has lodged a formal complaint against pharmacies marking up drugs higher than the price

[*Traduction*]

Certains proposent que l'on ait recours par exemple, au plébiscite. M. Boyer a présenté le projet de loi C-201 et nous avons eu à connaître de plusieurs motions portant sur les référendums. Beaucoup de mesures exigeraient un amendement constitutionnel et une mise en oeuvre très complexe. Or, celle que nous proposions aujourd'hui, n'exige qu'un vote majoritaire pour modifier le Règlement de la Chambre. Cela suffirait.

Permettez-moi de résumer en disant que nous avons là un moyen facile et efficace de donner au public non seulement l'impression qu'il peut agir directement sur le Parlement, mais lui en fournir effectivement les moyens. En tant que parlementaires, il est, je pense, de notre devoir de chercher à atteindre cet objectif. Cette idée me paraît intéressante et je pense qu'elle mérite d'être débattue.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Funk. Quelqu'un a-t-il des questions à poser à M. Funk? Vous avez été aussi convaincant qu'aurait pu l'être M. Harvey.

M. Angus: A t-on des nouvelles de M. Caccia ou de M. MacDonald ou...

Le greffier du Comité: M. MacDonald arrive. Il est en route et l'autre, est dans le train.

Le président: J'aperçois M. Caccia. Monsieur Caccia, le comité est prêt à vous entendre lui exposer votre motion M-617.

M. Charles Caccia, député (Davenport): Merci. Mesdames et messieurs, chers collègues, cette motion porte sur une question qui vous a été posée, à tous, par des électeurs qui se plaignent du prix des médicaments et des conséquences que cela entraîne sur leurs finances, surtout lorsqu'il s'agit de personnes âgées ou à revenu fixe ou modeste.

En étudiant sur les raisons qui contribuent aux prix élevés des médicaments, on s'est aperçu qu'il était possible d'obtenir, à titre individuel, les pourcentages de majoration appliqués à chaque niveau, jusqu'à la vente au détail exclusivement, mais il est extrêmement difficile, dans ce secteur là, d'en obtenir confirmation par écrit. J'ajoute qu'il est relativement facile, dans les autres secteurs, pour quelqu'un qui y consacre un peu d'efforts, d'obtenir le détail des majorations appliquées aux prix d'autres produits, mais un nuage de mystère semble planer sur l'industrie pharmaceutique.

C'est pourquoi, je pense que le public accueillerait favorablement la motion qui vous est présentée. Les Canadiens aimeraient sans doute beaucoup savoir pourquoi ils doivent payer si cher leurs médicaments.

Finalement, j'ai été surpris d'apprendre que cela préoccupe également l'Association canadienne de l'industrie du médicament qui a, semble-t-il, porté plainte contre des pharmacies qui pratiquaient des prix plus élevés que ceux

[*Text*]

recommended by the manufacturers. In their opinion and in the opinion of the Pharmaceutical Manufacturers' Association of Canada the excess mark-ups can run from 30% to 50%. This is happening I'm told by way of pharmacists claiming a higher wholesale price than they are charged on which to base their retail mark-up.

I'm also told that there are variations from province to province and therefore the pattern is not monolithic but nevertheless it is a sufficiently disturbing pattern to warrant a public inquiry that would be conducted in a competent, professional, and solid manner by a royal commission, which would bring to light and to the knowledge of the consumer what is happening in this industry. Therefore I would urge that you give favourable consideration to the request of a three-hour debate.

Mr. James: Mr. Caccia, are you also getting the feeling that because of the higher prices competition should do something about mark-ups and that there's some sort of price-fixing, so to speak, within the drug industry?

Mr. Caccia: No, I cannot say that.

Mr. James: I don't want to put words in your mouth, but why wouldn't competition be working? You seem to be indicating there are higher mark-ups than suggested by manufacturers.

Mr. Caccia: This is what the association is saying with respect to the pharmacists.

In addition to that, I was surprised to find out the percentage of mark-ups practised at the factory level, at the wholesale level, at the storage level, storage mark-ups. This is therefore a combination of mark-ups, which added to each other would explain why the consumer has to pay such incredibly high prices.

• 1630

Mr. James: So what's the problem in determining what the mark-up is then?

Mr. Caccia: It seems, for an outsider like a parliamentarian, a field we cannot explore to obtain answers. What the problem seems to be I really don't know.

Mr. James: You mean you tried and you can't. You mean you've had personal experience.

Mr. Caccia: That's right.

Mr. Angus: Are there not other mechanisms currently available, the Competition Bureau or some thing like that, where authority is already granted to go in and examine documents to determine what the levels are?

Mr. Caccia: I suppose that if the political will by provincial or federal government exists, that kind of investigation can be conducted. But within the jurisdiction in which we as parliamentarians are operating and particularly as back-benchers, in the absence of that political will, the only route that I can suggest in a motion is to go the royal commission route.

Mr. Angus: I worry a bit about royal commissions. They always tend to be so very expensive in the final analysis. Anyway, that's more of an editorial comment.

[*Translation*]

recommandés par les fabricants. Selon l'Association canadienne de l'industrie du médicament, ces majorations abusives vont de 30 p. 100 à 50 p. 100. Certains pharmaciens appliquent la majoration normalement prévue pour la vente au détail à un prix de gros gonflé par rapport à ce qu'ils ont effectivement payé.

On m'a également affirmé que le prix des médicaments varie d'une province à l'autre et qu'il ne s'agit donc pas d'une tendance générale, mais l'ampleur du problème justifie tout de même une enquête des autorités, enquête qui pourrait être menée avec sérieux et compétence par une commission royale qui permettrait aux consommateurs de mieux comprendre ce qui se passe dans ce secteur-là. C'est pour cela que je vous demande d'accorder à cette question trois heures de débat.

M. James: Monsieur Caccia, avez-vous l'impression que ces majorations excessives des prix de détail sont dues à aux une collusion entre certains secteurs de l'industrie pharmaceutique?

M. Caccia: Non, je ne peux pas l'affirmer.

M. James: Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais pourquoi la concurrence ne joue-t-elle pour faire baisser les prix? Vous semblez pourtant dire que les majorations dépassent les prix recommandés par les fabricants.

M. Caccia: C'est ce que l'Association reproche à certains pharmaciens.

J'ai également eu connaissance des majorations appliquées au niveau de l'usine, de la vente en gros, de l'entreposage. Il y a donc toute une série de majorations qui, prises ensemble, expliquent pourquoi le consommateur doit payer aussi cher ses médicaments.

M. James: Pourquoi est-il donc si difficile de quelle est la majoration des prix?

M. Caccia: En tant que parlementaire, je suis étranger à ce secteur et il m'est pas possible d'obtenir des réponses. Je ne sais pas où se situe le problème.

M. James: Vous voulez dire que vous avez essayé d'obtenir des réponses mais que vous n'y êtes pas parvenu. Vous avez vous-même essayé?

M. Caccia: Oui.

M. Angus: Mais n'existe-il pas d'autres mécanismes, le Bureau de la concurrence par exemple. N'y a-t-il pas quelqu'un qui a l'autorité nécessaire pour enquêter, pour examiner les documents et pour déterminer le niveau des prix?

M. Caccia: J'imagine que si les autorités provinciales ou fédérales avaient la volonté politique de le faire, elles pourraient effectivement procéder à ce genre d'enquête. Mais, avec les pouvoirs qui nous sont reconnus à nous, parlementaires,—et cela est particulièrement vrai des simples députés—je ne vois pas d'autre moyen, sinon la commission royale envisagée dans la motion que je vous présente.

M. Angus: L'idée d'une commission royale m'inquiète un peu. Cela finit toujours par coûter tellement cher. Permettez-moi cette observation à titre de commentaire.

[*Texte*]

Mr. Caccia: I would be glad to delete the word "royal" if that makes it easier.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Angus: Oh, no. I'm not anti-royalist. Don't get me wrong.

The other question deals with the provinces. Ontario does regulate the filling fee at the pharmacy or the handling fee, or whatever. Does it do that based on analysis of the industry and the costs of the pharmacy, or are you aware of that aspect?

Mr. Caccia: I'm puzzled by that question, and I'm glad you're raising it, because that fee varies from province to province and there doesn't seem to be any rationale to it that I've been able to discover.

Mr. Angus: I think in Ontario's case it was a negotiated fee with the previous government.

Mr. Caccia: I suppose. I don't know.

The Chairman: Mr. Milliken, do you want to ask any questions?

Mr. Milliken: My question was really the same. Why couldn't a committee do this instead of a royal commission?

Mr. Caccia: A committee of the House?

Mr. Milliken: Of Parliament, yes.

Mr. Caccia: Yes, it would be a very exciting project for any committee that has the time to deal with that matter, and I suppose it could be dealt with in a non-partisan manner and perhaps arrive at very lucid and helpful conclusions.

I just didn't know the workload of the respective committees. The fact that we also have legislative committees sometimes draws energy and personnel from standing committees, so one wouldn't know if and when that could be done.

If the standing committee in charge of consumer affairs were to take this matter on and launch it in the new year, it would be a very desirable step.

Mr. Milliken: Was there a review provision in the legislation when it was passed?

Mr. Caccia: For a review of prices?

Mr. Milliken: Yes.

Mr. Caccia: Yes, there was a review by an agency—that's right—to ensure that certain. . .yes, but without a rollback provision. In other words, that clause is virtually toothless.

Le président: Est-ce que ça va?

Mr. Milliken: Yes, thank you, sir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Caccia.

M. Caccia: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacDonald.

[*Traduction*]

M. Caccia: Je suis tout à fait disposé à supprimer le mot «royale», si vous préférez.

Des voix: Oh, oh!

M. Angus: Non, pas du tout. Je ne suis nullement anti-royaliste. Ne vous méprenez pas sur le sens de mon observation.

Mon autre question a trait aux provinces. L'Ontario réglemente les honoraires des pharmaciens, c'est-à-dire le montant qu'un pharmacien peut exiger lorsqu'il exécute une ordonnance. La province se fonde-t-elle sur les prix pratiqués par les fabricants, ou sur les coûts de la pharmacie?

M. Caccia: Je n'en sais rien, j'ai raison de poser la question car les honoraires varient d'une province à l'autre et, à vrai dire, je n'ai pas pu trouver d'explications à cela.

M. Angus: Je pense qu'en Ontario les honoraires ont fait l'objet de négociations entre les pharmaciens et les représentants du gouvernement précédent.

M. Caccia: J'imagine, sans pour cela pouvoir l'affirmer.

Le président: Monsieur Milliken, avez-vous des questions à poser?

M. Milliken: J'avais en tête la même question. Pourquoi ne pas confier le dossier à un comité plutôt qu'à une comission royale?

M. Caccia: Un comité de la Chambre?

M. Milliken: Oui, un comité parlementaire.

M. Caccia: Oui, ce serait un projet passionnant pour un comité qui aurait le temps de s'en occuper. J'imagine que la question pourrait être traitée de manière non partisane et que nous pourrions aboutir à des conclusions lucides et concrètes.

Je connais mal la charge de travail des divers comités. Les comités législatifs doivent parfois faire appel au concours et au personnel des comités permanents et je vois donc mal où sont les possibilités.

Il serait bon que le Comité permanent de la consomation et des corporations se saisisse de ce dossier et l'examine au début de l'année prochaine.

M. Milliken: Lorsque la loi a été adoptée, était-il prévu que ses dispositions seraient examinées après un certain temps?

M. Caccia: Que le barème des prix serait examiné?

M. Milliken: Oui.

M. Caccia: Oui, cet examen devait être assuré par un organisme—c'est bien cela—afin de s'assurer que certains . . .oui, mais sans que le gouvernement ne puisse ordonner une baisse des prix. Autrement dit, la disposition en cause est dénuée de toute efficacité.

The Chairman: How are we doing?

M. Milliken: Bien, monsieur, merci.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Caccia.

Mr. Caccia: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Macdonald.

[*Text*]

Mr. Ron MacDonald, MP (Dartmouth): Thank you very much, Mr. Chairman. I appreciate your tolerance. I was a bit late getting over here. Coming from the east, during the first few cold days like this early we seize up and we're not quite as quick on our feet. I see that went over well, Iain.

The Chairman: I also come from the east.

• 1635

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, the reason that I'm seeking the concurrence of this committee to have this bill designated as a votable bill is quite simple. Two years ago, much to the surprise of most parliamentarians and almost anybody that was involved, we found that Canada Post during its negotiations did not automatically give Remebrance Day as a holiday. It was at that point in time that a lot of legions and veterans' groups across the country expressed a great deal of outrage. This was the day they saw as their solemn day to remember those who had given their lives in service of the country in times of war and those that served in times of war. They were outraged that it was not indeed a statutory holiday for the purposes of collective agreements for the Government of Canada and all of the crown corporations of the Government of Canada.

This is a short bill, which, if it was passed by Parliament, would have the effect of ensuring that every collective agreement entered into pursuant to the Public Service Staff Relations Act shall provide:

(a) that Remembrance Day is to be a holiday;

(b) that no employee in a bargaining unit shall be required to work on Remembrance Day unless it is essential for the public safety or public interest that the work be done on that day; and

(c) that an employee who is required to work on Remembrance Day shall receive an extra remuneration or benefit.

It is interesting. I spoke to the minister just the other day on this. He wasn't aware that Remembrance Day was not a legal holiday for the purposes of collective agreements with all their crown corporations. Indeed, Mr. Chairman, I would submit that most individuals across the country, unless they were the ones who had to negotiate it at the bargaining table two years ago for goodness sake, do not believe that Remembrance Day could be a negotiable holiday.

So that's simply what it sets out to do. It sets out to put in law that it is a holiday for those purposes. Now that will be it until somebody changes the legislation. It is one of these pieces of legislation that does not in any way add any further encumbrance on the Crown. It doesn't require great legislative or regulative changes. Most people thought that this is the way it was. It was only in the last 18 months that we found out that it wasn't. This bill seeks to put it into legislation so that day is held in respect for those contracts.

The Chairman: Thank you, Mr. MacDonald.

[*Translation*]

M. Ron MacDonald, député (Dartmouth): Merci, monsieur le président. Je vous remercie de votre patience. J'ai pris un peu de retard. Nous autres, gens de l'Est, nous sommes, pendant les premières journées froides, un peu grippés et nous avons un peu de mal à nous mettre en train. Je vois, Iain, que vous m'avez compris.

Le président: Moi aussi je viens de l'est.

M. MacDonald: Monsieur le président, si je demande au comité de bien vouloir proposer que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote, c'est pour une raison bien simple. Il y a deux ans, à la grande surprise de la plupart des parlementaires et de la quasi-totalité des autres personnes intéressées, on a appris qu'au cours de la négociation de la convention collective, les Postes canadiennes n'avaient pas automatiquement accordé un congé à l'occasion du Jour du souvenir. À l'époque, les légions et autres associations d'anciens combattants ont très fermement manifesté leur indignation. En effet, cette journée est, pour eux, une journée solennelle consacrée au souvenir de ceux qui, en temps de guerre, ont donné leur vie pour leur patrie ou ont servi sous ses drapeaux. Ils étaient donc choqués de voir que ce jour n'était pas reconnu comme fête légale dans toutes les conventions collectives négociées par le gouvernement du Canada ou par les sociétés de la Couronne.

Le projet de loi que je vous soumets est très bref et, si le Parlement l'adopte, il garantira que chaque convention collective négociée dans le cadre de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique prévoira que:

a) le Jour du souvenir est une fête légale;

b) aucun employé d'une unité de négociation ne sera tenu de travailler le Jour du souvenir à moins que la sécurité du public ou l'intérêt général n'exigent qu'il travaille ce jour-là; et

c) tout employé tenu de travailler le jour du Souvenir aura droit à une rémunération ou à un avantage supplémentaire.

C'est intéressant. J'ai parlé de cela au ministre l'autre jour. Il ne savait pas que le jour du Souvenir n'était pas une fête légale prévu dans les conventions collectives signées par les sociétés de la Couronne. Je dirais même, monsieur le président, qu'à part ceux qui ont effectivement participé à la négociation de cette convention collective il y a deux ans, la plupart des Canadiens ne croiraient pas que le congé du Jour du souvenir puisse faire l'objet de négociation.

Voilà donc le but visé. Il s'agit d'inscrire dans la loi que le Jour du souvenir est effectivement une fête légale et il le restera jusqu'à ce que la loi soit à nouveau modifiée. Il s'agit d'un texte qui ne grève en rien le budget de la Couronne et qui n'exige aucun changement législatif ou réglementaire important. La plupart des gens pensaient qu'il en était déjà ainsi et ce n'est qu'au cours des 18 derniers mois, que nous nous sommes aperçus de cette lacune. Le projet de loi entend inclure cela dans la loi afin que cette fête légale soit reconnue dans les conventions collectives.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacDonald.

[*Texte*]

Mr. Angus: Mr. MacDonald, I have a couple of questions. Does the Public Service Staff Relations Act define the word "holiday" to mean a paid holiday, or is this a gap in your bill? Because although you talk about extra remuneration for employees who have to work on that day, I don't see anything specifically that says that those employees who get the holiday get paid for that holiday.

Mr. MacDonald: Mr. Angus, I think that the interpretation of "holiday" is in another act. It would be referred to in the Public Service Staff Relations Act. There's an act called the Holidays Act. There is also an act called the Interpretation Act.

Mr. Angus: Yes.

Mr. MacDonald: In both those acts it defines what a holiday is for the purposes of the act and for susequent acts.

Mr. Angus: Does that interpretation say that they get paid for that day?

Mr. MacDonald: Let me have a look. It doesn't say specifically that they do get paid for that day. No, it doesn't—

Mr. Angus: Okay.

Mr. MacDonald: —in the Interpretation Act. In the Holidays Act it would be in a different section. I could check in the Holidays Act.

Mr. Angus: I think your intention is that they get paid. Is that not correct?

Mr. MacDonald: My intention is that it is a paid holiday.

Mr. Angus: Yes.

Mr. MacDonald: It's similar to other paid holidays that are taken for granted. You're right, Mr. Angus, it may be a flaw in the act. We would certainly deem it be a paid holiday for the purposes of all contracts entered into pursuant to the Public Service Staff Relations Act.

Mr. Angus: I have another question. You mentioned your discussion with the minister. Did he indicate whether he would support such an amendment? Further along the line would he be willing to indicate that support to all members of the House? What about the other members of the House? Have you had any sense of support crossing party lines?

Mr. MacDonald: Yes. I've spoken to some members of the Conservative caucus who don't have any difficulty with it. Everybody has a legion. Everybody has a relative who is a veteran in every constituency in the country. Most of those I've talked to have spoken to the legions and they say this is exactly what we need. If there is any chance that Remembrance Day will be lessened in its stature then we should correct it by legislation immediately. I have spoken to some people in the New Democratic Party, and they don't have any difficulty.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur MacDonald, je tiens à vous poser quelques questions. Selon la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, le personnel a-t-il droit à rémunération pour cette «fête légale» ou y a-t-il, là aussi, une lacune dans votre projet de loi? En effet, vous avez évoqué la rémunération supplémentaire des employés qui sont tenus de travailler ce jour-là, mais rien ne prévoit que les employés bénéficiant de ce jour de congé seront payés.

M. MacDonald: Monsieur Angus, je pense que l'expression «fête légale» est interprétée dans une autre loi. Sans doute en parle-t-on dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Mais il existe une loi appelée la Loi d'interprétation.

M. Angus: Oui.

M. MacDonald: Ces deux lois définissent ce qu'on entend par fête légale aux fins de ces lois et d'autres lois subséquentes.

M. Angus: Selon cette interprétation, les employés sont-ils rémunérés ce jour-là?

M. MacDonald: Laissez-moi vérifier. Il n'est pas spécifiquement prévu que ce jour-là leur sera payé. Non, ce n'est pas...

M. Angus: Bon.

M. MacDonald: ...prévu dans la Loi d'interprétation. Dans la Loi instituant des jours de fête légale, cela se trouverait à un autre article. Je pourrai vérifier cela dans cette loi.

M. Angus: Mais, selon vous, les employés seraient payés?

M. MacDonald: Oui, d'après moi il s'agit d'une fête légale payée.

M. Angus: Bon.

M. MacDonald: Il en va de même pour les autres fêtes légales que les gens considèrent normalement comme allant de soi. Vous avez raison, monsieur Angus, il y a peut-être une lacune dans la loi. Aux fins des contrats conclus dans le cadre de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, nous considérons ce jour-là comme un congé payé.

M. Angus: Une autre question. Vous nous avez dit que vous en aviez parlé au ministre. S'est-il dit favorable à un tel amendement? Serait-il éventuellement disposé à dire aux députés qu'il y est favorable? Qu'en est-il des autres députés? Avez-vous senti que les membres des divers partis y étaient, eux aussi, favorables?

M. MacDonald: Oui. J'en ai parlé à plusieurs membres du caucus conservateur et personne n'y semble opposé. Chacun a, dans sa circonscription, au moins une légion. Chacun a un parent qui a servi sous les drapeaux en temps de guerre. La plupart des gens que j'ai consultés m'ont dit qu'ils en avaient parlé à leur légion et que toutes sont d'accord pour dire que cette mesure s'impose. Ils disent que si la situation actuelle risque, tant soit peu, de porter atteinte à la solennité du Jour du souvenir, on devrait y remédier immédiatement en modifiant la loi. J'en ai parlé à des gens du Parti néo-démocrate où, là non plus, personne n'y semble opposé.

[*Text*]

• 1640

The minister did not give me that undertaking. He indicated he was not aware that in actual fact this could happen, that it had to be negotiated with some crown corporations. I have undertaken to give him the appropriate press releases and news reports of about 18 months ago, to show him that indeed is the case. I asked him for his support and he indicated that at this point he saw no great difficulty but he wanted to review the material.

Mr. Angus: My final question is do you really need three hours of debate, or is what you really want a vote?

Mr. MacDonald: I want a vote. I think it is important, because this is not a partisan bill, it just seeks to guarantee that Remembrance Day is kept as Remembrance Day. I don't think three hours of debate is absolutely necessary, but I think it is necessary that something like this come to a vote.

Mr. Angus: Thank you, sir.

The Chairman: Are there any other questions? Yes, Mr. James.

Mr. James: Would this then be consistent with the Public Service employees?

Mr. MacDonald: Yes, it would be consistent. We are extending the statutory or compulsory holiday beyond those individuals who are directly employed by the government to cover all those other employees who are covered under the Public Service Staff Relations Act. So it puts the blanket farther out.

Mr. James: So this will now apply to all crown corporations?

Mr. MacDonald: All federal crown corporations would be covered by this.

Mr. James: All federal crown corporations do not give this. Do you know if some of them already do?

Mr. MacDonald: There has never really been a problem. Nobody had ever considered putting it up for negotiation; it was always given as a holiday. However, about a year and a half ago, when one of the postal unions were in negotiation, the management of Canada Post indicated to the union negotiators that under law this was not a statutory holiday and it would be an item to be negotiated. That enraged most veterans groups across the country.

If this act were passed, they would not have the option of putting it forward to be negotiated as a holiday. It would be deemed to be a statutory holiday.

Mr. James: I understand that, but Petro-Can or CN don't necessarily give this.

Mr. MacDonald: I don't think Petro-Can would be covered under the Public Service Staff Relations Act.

[*Translation*]

Le ministre n'a pas pris d'engagement sur ce point. Il ignorait, que dans certaines sociétés de la Couronne, ce congé devait être négocié. J'ai dit que je lui enverrai les communiqués et les coupures de presse d'il y a 18 mois pour lui montrer qu'il en était effectivement ainsi. Je lui ai demandé d'appuyer ma proposition et il m'a répondu qu'il lui faudrait examiner le dossier, mais qu'il n'y voyait aucune objection particulière.

M. Angus: Une dernière question, s'il-vous-plaît. Avez-vous vraiment besoin d'un débat de trois heures ou avez-vous plutôt besoin d'un vote?

M. MacDonald: J'ai simplement besoin d'un vote. J'estime que cela est important car il ne s'agit pas d'un projet de loi de nature partisane. On veut garantir que le Jour du souvenir restera ce qu'il est. Je ne crois pas qu'il faille pour cela un débat de trois heures, mais je pense qu'il faut tout de même un vote.

M. Angus: Merci.

Le président: D'autres questions? Oui, monsieur James.

M. James: S'alignerait-on alors sur la Fonction publique?

M. MacDonald: Oui. Nous accordons ainsi ce congé légal aux personnes qui, sans être fonctionnaires, sont tout de même régies par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. On élargit donc le champ de cet avantage.

M. James: Cela s'appliquera donc dorénavant à toutes les sociétés de la Couronne?

M. MacDonald: Oui, toutes les sociétés de la Couronne fédérale.

M. James: Voulez-vous dire qu'à l'heure actuelle aucune société de la Couronne fédérale n'accorde ce jour de congé? Y en a-t-il qui le font déjà?

M. MacDonald: Il n'y a jamais eu de problème sur ce point. Personne n'a jamais envisagé d'en faire un élément de négociation. Ce jour-là a toujours été reconnu comme une fête légale. Il y a un an et demi, cependant, lors des négociations avec les employés des Postes, la direction de Postes Canada a rappelé aux négociateurs que, juridiquement, le Jour du souvenir n'était pas une fête légale et que tout congé accordé à ce titre devrait être négocié. Cela a scandalisé la plupart des associations d'anciens combattants.

Si cette loi est adoptée, personne ne pourra plus faire du Jour du souvenir l'enjeu d'une négociation. Ce jour sera considéré comme une fête légale.

M. James: Je comprends bien, mais Petro-Canada et le Canadien National n'accordent pas nécessairement un congé ce jour-là.

M. MacDonald: Je ne pense pas que les employés de Petro-Canada relèvent de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

[*Texte*]

Mr. James: No, I guess they're not.

The Chairman: CN would have a collective agreement now, probably including Remembrance Day as a paid holiday and double time if the people work.

Mr. MacDonald, I am informed that your whip wants you in the lobby of the House.

Mr. Milliken: So either you go on a trip or you're in big trouble.

The Chairman: And it is on record here too.

Mr. MacDonald: Thank you, gentlemen.

The Chairman: Okay, thank you very much. We are going to sit now in camera.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. James: Non, j'imagine que non.

Le président: Je pense que le Canadien National a signé une convention collective qui considère probablement le Jour du souvenir comme un jour de fête payé et qui accorde une double rémunération aux personnes tenues de travailler ce jour-là.

M. MacDonald, on me signale que votre whip aurait besoin de vous dans le couloir de la Chambre.

M. Milliken: Si vous ne nous quittez pas, vous risquez gros.

Le président: Cela est déjà consigné au procès-verbal.

M. MacDonald: Messieurs, je vous remercie.

Le président: Entendu, merci beaucoup. La séance va maintenant se poursuivre à huis clos.

[*Les délibérations se poursuivent à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

John Brewin;
Joy Langan (Mission—Coquitlam);
Bill Attewell;
Larry Schneider;
Lyle Kristiansen;
Ray Funk;
Charles Caccia;
Ron MacDonald.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

John Brewin;
Joy Langan (Mission—Coquitlam);
Bill Attewell;
Larry Schneider;
Lyle Kristiansen;
Ray Funk;
Charles Caccia;
Ron MacDonald.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Tuesday, February 25, 1992

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le mardi 25 février 1992

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24614

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 25, 1992
(8)

[*Text*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:06 a.m. this day in room 307, West Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James, Charles Langlois, and Peter Milliken.

Acting Member present: Joy Langan for Iain Angus.

In attendance: From the Legal Counsel Office: Djénane Boulad, Legal Counsel. *From the Private Members' Business Office:* Pierre de Champlain, Procedural Clerk.

Witnesses: From the House of Commons: Marlene Catterall, René Soetens, Beryl Gaffney, John Manley, Rod Laporte, John Rodriguez, Mac Harb, and Jean-Robert Gauthier.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, February 13, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 12:22 p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee.

At 12:29 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Subcommittee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 25 FÉVRIER 1992
(8)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 06, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Membre suppléant présent: Joy Langan remplace Iain Angus.

Aussi présents: *Du Bureau des conseillers juridiques*: Djénane Boulad, conseillère juridique. *Du Bureau des affaires émanant des députés*: Pierre de Champlain, greffier à la procédure.

Témoins: De la Chambre des communes: Marlene Catterall, René Soetens, Beryl Gaffney, John Manley, Rod Laporte, John Rodriguez, Mac Harb et Jean-Robert Gauthier.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 13 février 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 12 h 22, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu—Qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 12 h 29, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 25, 1992

• 1107

The Chairman: I call this meeting to order and ask Mrs. Catterall to speak to the committee on her bill, C-328.

Bienvenue au Comité, madame Catterall. Vous avez cinq minutes pour expliquer votre projet de loi aux membres du Comité qui voudront certainement vous poser quelques questions lorsque vous aurez terminé votre brève présentation.

Mme Marlene Catterall (députée d'Ottawa-Ouest): Merci.

I feel at a bit of a loss given that I don't know what the committee takes into consideration, what it needs to hear about the bill, or what it would like to know, so let me just give you my reasons quite simply for putting it forward.

Although the preamble is framed in the context of the federal Public Service, the bill is really to establish a week of recognition for public service workers. It's something of interest to 1.25 million Canadians. There are close to 400,000 federal public employees, 350,000 municipal public employees, and 500,000 provincial public sector employees across Canada.

It's a way of recognizing, as most employers are doing in one way or another, that remuneration for your job is only one aspect of productivity and efficiency and commitment to your employer, and that recognition in other ways is equally important. Recognition of the value of the work you do may be as important as what's in your paycheque.

The government, with its PS 2000 project, among other things, has recognized a substantial decline in morale within the federal Public Service. I think to some extent that's affecting all people who work for the public good and carry out the will of their various elected bodies across the country. When there's a period of public sector restraint, they tend to share some of that burden in their paycheques and in their working environment. I think by and large they do it willingly, although grumblingly, and they might not always admit it. The need to have the value of your work recognized is being reflected in private sector bonus programs and employee recognition programs. The private sector is doing it, not because it's a nice thing to do but because they recognize that it creates a more productive work force.

• 1110

This is just a way to establish one week during the year when we say that we as Canadian citizens recognize the work that employees in the public sector at all levels do for their communities and for their elected bodies, and to encourage

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 25 février 1992

Le président: Je déclare cette séance ouverte et je demanderais à M^me^ Catterall de bien vouloir nous entretenir de son projet de loi, le C-328.

Welcome to the committee, Mrs. Catterall. You have five minutes to explain your Bill to the members of the committee who will no doubt want to ask you some questions after your brief presentation.

Mrs. Marlene Catterall, MP (Ottawa West): Thank you.

Je suis un peu perdue dans la mesure où je ne sais pas ce dont tient compte exactement le comité, ce qu'il doit ou voudrait savoir à propos de ce projet de loi et je me contenterai donc de vous expliquer les raisons pour lesquelles je propose ce projet de loi.

Même si le préambule ne cite que les employés de la fonction publique fédérale, le projet de loi s'adresse en fait à l'ensemble des employés du secteur public, en instituant une semaine de reconnaissance. Ce projet de loi intéresse donc 1,5 million de Canadiens, puisque 400,000 travaillent pour la fonction publique fédérale, 350,000 pour les municipalités et 500,000 pour la fonction publique provinciale sur l'ensemble du territoire canadien.

C'est une façon de reconnaître, comme le font la plupart des employeurs d'une façon ou d'une autre, que la rémunération touchée récompense la productivité, la rentabilité et la loyauté envers l'employeur, mais qu'il existe d'autres moyens, tout aussi importants, de reconnaître la contribution apportée par l'employé. Reconnaître cette contribution est peut-être toute aussi important que le montant du chèque touché.

Dans le cadre de son projet Fonction publique 2000, le gouvernement a constaté, entre autres choses, que le moral au sein de la fonction publique fédérale avait beaucoup diminué. Je crois qu'en général cela touche toutes les personnes qui travaillent pour le bien public et qui répondent aux demandes des divers corps constitués à l'échelle du pays. Lorsqu'on tombe dans une période de compressions dans le secteur public, ces personnes en subissent les effets au niveau de leur rémunération et dans leur milieu de travail. En général, je crois qu'elles assument volontiers leur part du fardeau, même si elles gromellent un peu, et même si elles ne veulent pas toujours l'admettre. Le besoin de reconnaître la valeur du travail d'une personne s'exprime dans les programmes de primes et dans les programmes de reconnaissance des employés qui ont été mis sur pied au sein du secteur privé. Le secteur privé reconnaît la valeur du travail, non pas parce que c'est bien de le faire, qu'il reconnaît que cela amène les travailleurs à être plus productifs.

Nous voulons simplement désigner une semaine de l'année au cours de laquelle nous, les citoyens canadiens, reconnaissons le travail accompli par tous les fonctionnaires pour les assemblées élues et au sein de leur communauté, et

[*Texte*]

all Canadians to participate in it. This came about at the request of one of the Public Service unions, the Professional Institute of the Public Service of Canada. They felt their members needed to be reassured that their work is appreciated and valued, and this was one way of doing it at no cost to the government. It's something that public sector employees across the country will probably pick up on and play up in their own communities to make Canadians more aware of the kinds of services that government provides. I think that reflects well both on the employer and on the employees. That's why I hope it will be a votable bill.

Mr. Milliken, MP (Kingston and the Islands): Mrs. Catterall, National Citizenship Week is coming up for example. Is that embodied in a statute or is that just done by Order in Council or some other means?

Mrs. Catterall: I'm not sure. I know that in bringing forward this bill we looked carefully—but I didn't bring that list with me—at all national weeks to be sure that in putting forward this bill we weren't conflicting with any other worthwhile efforts that we wanted to recognize. We checked that out very carefully. It doesn't overlap.

Mr. Milliken: It wasn't overlap I was asking about.

Mrs. Catterall: I am not sure whether or not National Citizenship Week is recognized in statute.

Mr. Milliken: Do you have a list of those that are recognized in statute?

Mrs. Catterall: I can get a list. As you know, the draw was very recent, so with two bills in front of the House, I haven't necessarily had a chance to have ready for you this morning all the research I might have liked to.

Mr. James, MP (Sarnia—Lambton): This is almost like National Fire Prevention Week. Was that a bill?

Mrs. Catterall: I'm not absolutely sure. I'm sorry. I can check that out very quickly with legislative counsel.

Ms Langan, MP (Mission—Coquitlam): I would like to say that this is an exciting bill. I think it's a positive way to address some of the feelings that are abounding in the Public Service as a result of the dispute. I congratulate you for bringing it forward. I really don't have a question. I just wanted to make that comment.

Mrs. Catterall: Can I have some indication whether the questions that have been asked regarding the legal definition of other weeks is important? Would the committee like to have that information before you conclude your meeting this morning? It's possible to get it very quickly.

Mr. Milliken: I wouldn't mind. If you can get it that quickly, sure.

Mrs. Catterall: I'll do my best. Thank you.

The Chairman: I would like to call Mr. Soetens on Bill C-263.

[*Traduction*]

encourager tous les Canadiens à y participer. Ce projet de loi est issu d'une demande d'un des syndicats de la fonction publique, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. Selon eux, il fallait rassurer leurs membres que leur travail était bien vu et apprécié, et la semaine nationale serait une façon de le faire sans qu'il en coûte quelque chose au gouvernement. Cette initiative sera probablement appuyée par les fonctionnaires à l'échelle du pays et encouragée dans leur propre communauté afin de sensibiliser les Canadiens aux divers services que fournissent les gouvernements. Je crois que cela favorise et l'employeur et les employés. C'est pour cela que j'espère que cette initiative se traduira en projet de loi qui fera l'objet d'un vote.

M. Milliken (député de Kingston et les Îles): Madame Catterall, la Semaine nationale de la citoyenneté approche, par exemple. Cette semaine existe-t-elle en vertu d'une loi ou en vertu d'un décret ou par quelqu'autre moyen?

Mme Catterall: Je ne sais trop. Je sais que lorsque nous avons proposé ce projet de loi, nous avons pris la peine d'examiner—mais je n'ai pas la liste avec moi—toutes les semaines nationales afin de nous assurer que celle que nous proposions dans ce projet de loi ne recoupait pas d'autres initiatives louables que nous voulons également reconnaître. Nous avons soigneusement vérifié le tout. Il n'y a aucun chevauchement.

M. Milliken: Ma question ne portait pas sur les chevauchements.

Mme Catterall: Je ne sais pas si la Semaine nationale de la citoyenneté fait l'objet d'une loi.

M. Milliken: Avez-vous une liste des semaines nationales qui font l'objet d'une loi?

Mme Catterall: Je peux vous en obtenir une. Comme vous le savez, le tirage n'a eu lieu que récemment, et puisque la Chambre est saisie de deux projets de loi, je n'ai pas vraiment eu le temps de faire toute la recherche voulue pour vous ce matin.

M. James (député de Sarnia—Lambton): Ceci ressemble à la Semaine nationale de la prévention des incendies. N'était-ce pas aussi un projet de loi?

Mme Catterall: Je n'en suis pas certaine. Je m'en excuse. Mais je pourrai vous le dire après avoir parlé avec mon conseiller juridique.

Mme Langan (députée de Mission—Coquitlam): À mon avis, il s'agit-là d'un projet de loi très intéressant. Je crois que c'est un bon moyen de remonter le moral des employés de la fonction publique à la suite du conflit. Je vous félicite pour votre initiative. Je n'ai pas vraiment de questions. Je voulais simplement faire cette remarque.

Mme Catterall: Tenez-vous à savoir quelles semaines nationales font l'objet de lois? Le comité aimerait-il avoir des renseignements à ce sujet avant de lever la séance ce matin? Il est possible de les obtenir sous peu.

M. Milliken: Ça ferait mon affaire. Si vous pouvez faire ça rapidement, pourquoi pas?

Mme Catterall: Je ferai mon possible. Merci.

Le président: M. Soetens va maintenant nous parler du projet de loi C-263.

[*Text*]

Vous avez un maximum de cinq minutes, monsieur Soetens. Par la suite, nous vous poserons des questions.

Mr. James: I haven't seen a bill yet. Where are they?

• 1115

Ms Langan: I missed the beginning of the meeting. How many bills are going to be deemed votable? Is it in the kit?

The Chairman: We have two bills and three motions.

Ms Langan: That can be votable.

The Chairman: Yes.

Mr. René Soetens, MP (Ontario): Mr. Chairman, I'm here to speak on Bill C-263, which is a very short bill. It's a bill of national significance. It affects regional areas, it affects local people. It could be highly contentious. It's certainly not trivial or insignificant, which is the first requirement in dealing with private members' bills. It's also on a matter that really can't be addressed in any other fashion. There's no committee that you can refer this item to, or at least not a committee that I'm a member of, because it basically deals with tax fairness.

There are thousands upon thousands of people across this country who have, at the moment, the privilege of avoiding tax on some of their income because they happen to be politicians, whether they be Members of Parliament, provincial members of legislatures, school board trustees, hydro commissioners—the list goes on and on and on. If you're a Member of Parliament you get the privilege of getting an additional allowance equal to one-third of your income as a non-taxable benefit. If you're involved in all of the other jurisdictions in Canada, you have the privilege of getting an additional 50%.

What my bill is designed to do is to make that additional allowance a taxable benefit, not unlike everyone else in this country. If you get a car allowance, it's a taxable benefit from your employer. If you get an expense allowance, it's a taxable benefit from your employer. What this bill is intended to do is to make that special allowance, which only politicians qualify for, become a taxable benefit.

It's about as simple as that. I'd certainly be prepared to answer some questions on it. I really come back to the point that the bill is designed, shall we say, to deal with the issue of tax fairness. Ultimately it would cost every politician in this country money, because that allowance would become taxable, and of course the higher your income the more tax you would pay because you would fall into higher tax brackets. So ultimately I might suggest that if there is no other income but the income that politicians make from the job that they hold, MPs would pay the largest amount of increase because they have the highest income, but potentially if MPs or any other jurisdiction feels that this is an unfair burden, then they

[*Translation*]

You have five minutes, Mr. Soetens. When you're finished, we'll move on to questions.

M. James: Je n'ai pas encore vu de projet de loi. Où sont-ils?

Mme Langan: J'ai raté le début de la séance. Combien de projets de loi pourront faire l'objet d'un vote? Est-ce précisé dans la trousse d'information?

Le président: Nous avons deux projets de loi et trois motions.

Mme Langan: Qui peuvent faire l'objet d'un vote.

Le président: Oui.

M. René Soetens (député d'Ontario): Monsieur le président, je suis ici pour parler du projet de loi C-263. C'est un projet de loi très court mais qui a une importance nationale. Il touche les détenteurs de charges publiques aux niveaux régional et local. Il pourrait susciter beaucoup de controverse. Il n'est assurément pas insignifiant ou d'importance négligeable, ce qui est la première exigence pour les projets de lois émanant des députés. En outre, il vise à opérer un changement qui ne saurait être apporté par aucune autre méthode. Il n'y a pas de comité auquel on pourrait renvoyer cette question, tout au moins aucun comité dont je suis membre, car il s'agit essentiellement d'équité en matière fiscale.

Il y a des milliers et des milliers de Canadiens qui ont actuellement le privilège de ne pas payer d'impôt sur une partie de leur revenu parce qu'ils sont des politiciens, qu'ils soient députés fédéraux ou provinciaux, membres d'une commission scolaire, conseillers d'une commission de services d'utilité publique, etc. Les députés fédéraux ont le privilège de toucher une allocation non imposable égale au tiers de leur revenu. Tous les autres élus au Canada ont le privilège de toucher une somme additionnelle égale à la moitié de leur revenu.

Mon projet de loi vise à faire en sorte que cette allocation additionnelle soit imposable. Ainsi, les élus seraient traités sur le même pied que tous les citoyens du Canada. En effet, si quelqu'un touche de son employeur une allocation pour usage d'une voiture automobile, cette allocation est imposable. De même, une allocation pour frais de subsistance versée par un employeur est imposable. L'objet de ce projet de loi est de faire en sorte que cette allocation spéciale à laquelle seuls les politiciens ont droit devienne un avantage imposable.

C'est aussi simple que cela. Je suis tout disposé à répondre à des questions. J'insiste sur le fait que ce qui est en cause dans ce projet de loi, c'est la justice fiscale. S'il était adopté, il ferait perdre de l'argent à tous les politiciens du pays, puisque l'allocation deviendrait imposable. Évidemment, plus le revenu est élevé, plus il faudrait payer d'impôt additionnel à mesure que l'on grimpe dans les tranches d'imposition supérieures. Donc, en fin de compte, à supposer qu'un politicien n'a pas d'autre revenu que sa rémunération pour la charge qu'il occupe, ce sont les députés fédéraux qui verraient leurs impôts augmenter le plus, puisque ce sont les mieux rémunérés. Toutefois, si les députés ou autres élus

[*Texte*]

can deal with that by increasing the taxable allowance to whatever they think is appropriate. But the fact of the matter is that right now the higher your income, the greater the benefit because you don't pay tax on it.

My bill is designed to treat all politicians in this country exactly the way everyone else in the private sector is treated. That's the intent of my bill. It will be controversial, as I say. It will be contentious. It will be national, regional and local in significance because it affects every politician throughout the country, and only politicians throughout the country. That's it, Mr. Chairman.

Mr. Milliken: I'll refrain from asking a question that might sound like a comment on the principle of the bill, Mr. Chairman, and I don't want to get into that.

Ms Langan: I'm not quite sure what that intervention meant, Peter, but I have some questions. Did I hear you correctly when you said that as a result of this bill passing you wouldn't be adverse to the allowances being increased? Is that what you said?

Mr. Soetens: My comment was that if individual jurisdictions therefore felt the allowance was not appropriate, they can deal with it as they please, but whatever they do with it, it will be taxable.

• 1120

Ms Langan: I am not very familiar with this clause, as this is my first look at it. You are not talking about receipted expenses for which people are paid?

Mr. Soetens: No.

Ms Langan: I'm thinking of people who travel for the company and provide receipts and then are recompensed.

Mr. Soetens: No, those—

Ms Langan: This is just for parliamentarians?

Mr. Soetens: This bill deals only with elected officials or officials appointed to hydro commissions and things of that nature, because whether they have an expense or not, they get an allowance. In the case of non-parliamentarians, all those other "politicians", their allowance is equal to 50% of their salary. For politicians it is equal to 33% of their salary. So whether they have the expense or not, they get this allowance, and my proposal would make that allowance a taxable benefit.

Mr. James: Mr. Soetens, I guess all MPs should probably know what the currently untaxed allowances received by MPs are, but do you know what some of them are, specifically for official inquiry commissioners and MPPs?

[*Traduction*]

estiment que c'est un fardeau trop lourd, il est possible d'y remédier en augmentant le montant de l'allocation imposable pour la porter à un niveau que l'on juge suffisant. Mais le fait est qu'actuellement, une personne est d'autant plus avantagée que son revenu est plus élevé puisqu'il n'y a pas d'impôt à payer sur l'allocation.

Mon projet de loi vise à faire en sorte que tous les politiciens du Canada soient traités exactement sur le même pied que tout autre citoyen dans le secteur privé. Tel est l'objet de mon projet de loi. Je le répète, il va susciter la controverse. Il est d'une importance nationale, régionale et locale puisqu'il touche tous les politiciens partout au Canada, et personne d'autre que les politiciens. C'est tout, monsieur le président.

M. Milliken: Je vais m'abstenir de poser une question qui pourrait ressembler à un commentaire sur le principe en cause dans le projet de loi, monsieur le président, et je ne veux pas m'aventurer dans un débat là-dessus.

Mme Langan: Je ne sais trop que penser de votre intervention, Peter, mais moi, j'ai des questions à poser. Il me semble vous avoir entendu dire que si le projet de loi était adopté, vous n'auriez aucune objection à ce que l'on augmente les allocations. Ai-je bien compris?

M. Soetens: Voici ce que j'ai dit: si les élus à une assemblée quelconque estimaient que l'allocation n'était plus suffisante, ils pourraient y remédier comme bon leur semblerait, mais peu importe à quel montant serait fixée l'allocation, elle serait imposable.

Mme Langan: Je ne connais pas très bien cette disposition, c'est la première fois que j'y jette un coup d'oeil. Vous ne parlez pas en l'occurrence des dépenses effectivement engagées et justifiées par des reçus et qui sont par la suite remboursées?

M. Soetens: Non.

Mme Langan: Je songe aux gens en mission officielle et qui se font ensuite rembourser leurs frais de déplacement sur présentation de reçus.

M. Soetens: Non.

Mme Langan: Cela s'applique uniquement aux parlementaires?

M. Soetens: Ce projet de loi touche uniquement les personnes élues ou nommées à une charge publique, notamment à une commission d'énergie hydro-électrique ou autre organisme de ce genre, car ces gens-là touchent une allocation, peu importe qu'ils aient engagé des dépenses ou non. A part les parlementaires, dans le cas de tous les autres que l'on pourrait qualifier de «politiciens», leur allocation est égale à 50 p. 100 de leur salaire. Pour les politiciens, elle est égale à 33 p. 100 de leur salaire. Donc, tous ces gens touchent une allocation, peu importe qu'ils aient ou non engagé des dépenses, et ce que je propose, c'est de rendre cette allocation imposable.

M. James: Monsieur Soetens, je suppose que tous les députés savent quel est le montant actuel de l'allocation non imposable qu'ils touchent, mais savez-vous quel est le montant de cette allocation dans le cas des députés provinciaux et des membres de commissions d'enquête officielles.

[*Text*]

Mr. Soetens: The allowance that persons who are not federal Members of Parliament and Senators receive is equal to 50% of their income. So, for argument's sake, if a person's income is $10,000, then he is eligible to receive up to 50% more, $5,000 in this case, in an additional expense allowance, which is non-taxable, whether they have the expense or not. This is under the existing act. My proposal would allow them to continue to have that allowance, but it would become taxable. Parliamentarians, if they had the same $10,000, would be eligible to receive $3,333 additionally as an allowance, and my proposal would allow them to continue to receive that allowance but it would be taxable.

Mr. James: I have some interest and support for your presentation. It probably levels out the field. It certainly is interesting and certainly is something we probably should be doing. So I appreciate your intervention.

Mr. Soetens: There is a feeling out there that this ultimately might increase an individual's income. My bill would not do that. There is also a suggestion that if you made this taxable, it would increase MPs' pensions, for example, because pension is based on taxable income. That's not true; my bill would not adjust MPs' pensions, because the MP's pension is based on his or her sessional allowance and over and above that we get an expense allowance. I'm dealing only with the expense allowance; therefore, MPs' pensions would not be affected in any fashion by this bill.

The Chairman: I have some questions about the bill. It would add the expense allowance on top of the regular MPs' or other officials' salaries, so it would become a taxable revenue. However, don't you think that at the same time it should contribute in participating in the pension plan? Why keep it separate if you want to make it a taxable item?

Mr. Soetens: Because the intent of the allowance is to cover expenses. We will accept for a moment that those expenses are there and that they are legitimate. In fact, many MPs who have those expenses get income tax receipts for them. When you go to a $200 charity dinner, you get an income tax receipt. I am not suggesting that anyone in this room does this, but you then take that income tax deductible receipt and don't apply it against the $21,000 tax-free allowance you have; you apply it against the $62,000 income that you have on the other side and deduct it from there.

• 1125

So if you have taxable receipts, what this bill does is it allows you to deduct it from your taxable allowance, which you got in the first place to cover those expenses one claims one has. Really, the intent of this bill is to treat everybody

[*Translation*]

M. Soetens: L'allocation versée aux personnes qui ne sont pas députés ou sénateurs au Parlement fédéral est égale à 50 p. 100 de leur revenu. Donc, aux fins de l'argumentation, disons qu'une personne dont la rémunération est de 10,000$ a droit à une allocation égale à la moitié de ce montant, c'est-à-dire 5,000$, à titre d'allocation additionnelle pour frais, allocation qui n'est pas imposable, peu importe que la personne en cause ait ou non des dépenses. C'est prévu aux termes de la loi actuelle. Ma proposition permettrait à tous ceux qui touchent cette allocation de continuer à la recevoir, sauf qu'elle deviendrait imposable. Quant aux parlementaires, pour le même salaire de 10,000$, ils ont droit à une allocation additionnelle de 3,333$ et aux termes de ma proposition, ils pourraient continuer de toucher cette allocation, sauf qu'elle serait imposable.

M. James: Je trouve votre proposition intéressante et je suis enclin à l'appuyer. Elle aurait probablement pour effet de traiter tout le monde sur le même pied. Chose certaine, elle est intéressante et nous devrions probablement l'accepter. Je vous remercie de votre intervention.

M. Soetens: Certains ont l'impression que cette mesure pourrait au bout du compte augmenter le revenu des personnes en cause. Ce n'est pas le cas. On a également laissé entendre que si cette allocation était imposable, la pension des députés en serait augmentée, puisqu'elle est calculée à partir du revenu imposable. Ce n'est pas vrai; mon projet de loi ne modifierait nullement la pension des députés, parce que le montant de cette pension est calculé à partir du montant de l'indemnité parlementaire, à laquelle s'ajoute l'allocation pour frais. Ma proposition touche uniquement l'allocation pour frais. Par conséquent, ce projet de loi n'aurait absolument aucun effet sur la pension des députés.

Le président: J'ai des questions à poser au sujet du projet de loi. L'allocation de dépense s'ajouterait aux salaires officiels des députés et autres détenteurs de charges publiques. Cette allocation ferait désormais partie du revenu imposable. Toutefois, ne pensez-vous pas que le montant de cette allocation devrait également être pris en compte pour le calcul du régime de retraite? Puisque vous voulez faire de cette allocation un revenu imposable, pourquoi continuer de faire la distinction entre les deux formes de rémunération?

M. Soetens: Parce que cette allocation est censée servir à payer des dépenses. Posons comme hypothèse que ces dépenses existent bel et bien et qu'elles sont légitimes. En fait, beaucoup de députés engagent de telles dépenses et se font remettre des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu. Quand on paye 200$ pour participer à un dîner destiné à recueillir des fonds pour une oeuvre de charité, on se fait remettre un reçu aux fins de l'impôt. Je ne dis pas que les députés ici présents le font, mais ce que l'on peut faire, c'est se servir de ce reçu comme déduction mais en l'appliquant non pas à l'allocation non imposable de 21,000$, mais bien à la rémunération ordinaire de 62,000$.

Donc, chaque fois que vous disposez d'un reçu aux fins d'impôt, ce projet de loi vous permet de déduire ce montant de votre allocation imposable qui vous est d'ailleurs versée pour compenser les dépenses que l'on dit avoir encourues

[*Texte*]

the same, because whether you happen to be an MP or someone else who is going to that $200-a-plate dinner, or whatever the issue is, in fairness you are going to have to use the same after-tax dollars that everyone else in this country is using to attend those functions.

The Chairman: What happens if the payment I make to go to a $200 dinner comes out of my regular salary?

Mr. Soetens: At the moment the issue is whether you go to that dinner or not, you presently get an allowance of $21,000 to pay for those, shall we deem them to be, expenses. The person next to you at the dinner is paying $200 to attend that function. The difference is you have a choice. You have a choice of paying for it and deducting the income or the expense from your taxable income, or not deducting it because you have a tax-free allowance. The person sitting next to you has no choice.

The Chairman: What difference does it make?

Mr. Soetens: The point I'm making to you is the person sitting next to you has no choice in the matter. That person has to pay for it with after-tax income. I'm suggesting to you that you should be treated in exactly the same fashion as the person sitting next to you, and that is you have no choice. You are both going to use the receipt to deduct it from your income to reduce your taxable income. I'm suggesting you should both be sitting at the table in exactly the same manner, and that is paying the $200 for a ticket and both of you deducting it from your taxable allowance or your taxable income, as you choose. Right now we have a special privilege that no one else in this country has.

Mr. Milliken: That is just not true.

Mr. Soetens: Well, explain it to me.

Mr. Milliken: Yes, I will explain it to you. A business buys a table at a $200-a-plate dinner and gives the tickets to its employees. It has come out of the profits of the company that they may own, but it is deducted as an expense of doing business of the company. They don't get a tax benefit, but they're there for free—the $200 is paid for them. So to argue that MPs are on a different thing is absolute garbage.

Mr. Soetens: With all due respect you're comparing an MP to a company.

Mr. Milliken: Or a firm.

Mr. Soetens: I'm suggesting you should compare the MP to all of the private citizens in this country.

Mr. Milliken: I am. A chartered accountant, a lawyer—all those deduct those as an expense of carrying on business. It is absolute rubbish to suggest otherwise.

[*Traduction*]

dans l'exercice de ses fonctions. Le projet de loi, finalement, veut mettre tout le monde sur un pied d'égalité. En effet, quelle que soit la profession ou l'occupation d'une personne participant à un dîner à 200$ par personne, organisé en faveur d'une oeuvre quelconque, que l'on soit député ou non, nous devrions en toute équité et comme tout autre citoyen, puiser dans nos revenus après impôt pour couvrir ces frais.

Le président: Quelle est la situation si les 200$ que je paye pour participer à ce dîner proviennent de ma rémunération normale?

M. Soetens: Pour le moment, la question est de savoir si vous allez participer à ce dîner ou non; vous recevez actuellement une allocation de 21,000$ pour vous défrayer de ces dépenses. Votre voisin à ce dîner a aussi payé 200$. Mais vous, vous avez un choix. Vous pouvez en effet décider de réduire votre revenu, de déduire la dépense de votre revenu imposable, ou bien de ne pas faire cette déduction étant donné que vous recevez une allocation en franchise d'impôt. Votre voisin, lui, n'a pas ce choix.

Le président: Mais où se situe la différence?

M. Soetens: Ce sur quoi j'insiste, c'est que votre voisin n'a pas le choix. Le paiement de ce repas est, pour lui, un prélèvement sur son revenu après impôt. Je vous suggère que vous devriez être traité exactement comme votre voisin et que vous ne devriez pas avoir le choix qui vous est offert actuellement. Vous devriez tous les deux pouvoir utiliser le reçu pour déduire le montant de votre revenu afin de réduire votre revenu imposable. Je suggère donc que vous et votre voisin devriez tous deux être exactement dans la même situation, c'est-à-dire payer les 200$ pour obtenir un billet d'admission et, ensuite, déduire ce montant soit de votre allocation imposable, soit de votre rémunération imposable, à votre choix. Pour le moment, nous bénéficions d'un privilège spécial qui n'est accordé à personne d'autre au pays.

M. Milliken: Non, ce n'est tout simplement pas vrai.

M. Soetens: Alors, expliquez-vous.

M. Milliken: Oui, je vais vous l'expliquer. Une entreprise achète une table pour ce dîner à 200$ par personne et distribue les billets à ses employés. Le montant provient des bénéfices de l'entreprise dont les dirigeants en sont peut-être aussi les propriétaires, mais il est comptabilisé comme une dépense dans le cadre normal des activités de l'entreprise. Les participants au dîner n'obtiennent pas un avantage fiscal, mais ils ne payent pas non plus—les 200$ ont été payés en leur nom. Il est donc ridicule de dire que les députés sont traités sur une base différente.

M. Soetens: Avec déférence, vous assimilez un député à une société.

M. Milliken: Ou à une entreprise.

M. Soetens: Je vous suggère qu'il serait préférable de comparer les députés à tous les particuliers du pays.

M. Milliken: C'est ce que je fais. Les comptables agréés, les avocats, tout ce monde déduit ces frais comme étant une dépense dans le cadre de leur activité professionnelle. Suggérer qu'il en est autrement, cela ne tient pas debout.

[*Text*]

Mr. James: I don't know if this has anything to do with whether we're going to have this voted on or not, but just for the record, I am supportive of making a level playing field between those elected and those not, and this has some merit. But I think there is some difference, in that Members of Parliament or municipally elected people are obligated to go to almost every dinner, whereas non-elected people can be selective about where they go. So there is a slight difference, Mr. Soetens. We are asked to go to everything and pay into everything. And in time the allowance is probably exceeded by the demand. So that's a factor in there. I just take exception with you on that.

Mr. Soetens: I don't disagree at all.

Mr. James: I'm not getting into defence of Members of Parliament or people going to things, but there are a lot of facets to this.

Mr. Soetens: I'm not about to debate the expenses associated with being a politician. I know they're there, they're real, and they are probably much more frequent than a private citizen has, but then I guess that's why the allowance at the present time is 33% of income. I would argue that there are not too many private citizens who are spending 33% of their income in these added expenses we have. I don't debate that at all.

The Chairman: I would suggest, Mr. Soetens, that your bill is unfair to the extent that it would tax an allowance that is paid to the people who are covered or who are concerned before they can deduct their expenses, because if I could deduct the expenses from the allowance and it stays on top of it, $4,000 net, then I wouldn't have any problem having this $4,000 taxed, but why tax this revenue before giving the people involved the chance to deduct the expenses related to their work?

• 1130

Like all other MPs, I have to buy 12 meals a week in Ottawa, and when I'm in the riding next week I'm going to be away for four days, and have to pay all those expenses out of that allowance. If you tax it upfront, the bill seems unfair to me.

Mr. Soetens: I understand the point you're making. My first comment is that this will be highly controversial and it is of significance throughout the country. I understand that, but the point I would make to you is that we are a select group, that only we have the privilege of receiving this allowance without paying tax on it. When I was a sales rep for a steel company I had the privilege of using all those expenses. I had to apply receipts, but in those areas where I didn't have to apply receipts, such as a car, I simply got a taxable benefit out of that item, and that's what I'm proposing here, that there be a taxable benefit to this.

[*Translation*]

M. James: Je ne sais pas si cette remarque aura une conséquence quelconque sur le vote, mais, pour le procès-verbal, je tiens à signaler que je suis en faveur de mesures mettant sur un pied d'égalité les élus et les autres citoyens; ce projet n'est pas sans mérite. Mais je crois qu'il faut noter une différence, en ce sens que les députés élus au Parlement, ou les élus municipaux se voient obligés de participer à pratiquement tous les dîners organisés, tandis que les citoyens qui n'occupent pas un poste électif peuvent faire un choix. Il y a donc là une légère différence, monsieur Soetens. On nous demande d'être présents partout et de contribuer à toutes les causes. Compte tenu de cela, l'allocation finira par être insuffisante. C'est un facteur dont il faut tenir compte. À ce sujet, je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites.

M. Soetens: Je ne suis nullement en désaccord avec ce que vous dites.

M. James: Je ne veux pas courir à la défense des députés ou de ceux qui participent à ces diverses activités, mais la question présente bien des aspects.

M. Soetens: Je ne veux pas me lancer dans un débat sur les dépenses que les politiciens doivent encourir. Je sais qu'elle existent, qu'elles font partie de la réalité et qu'elles sont probablement beaucoup plus élevées que celles d'un particulier. Mais tout de même je pense que c'est pour cela que notre allocation, à présent, est fixée à 33 p. 100 de notre rémunération. Je pourrais avancer qu'il y a peu de particuliers pour lesquels ces dépenses supplémentaires représentent 33 p. 100 de leur rémunération. Mais je ne veux pas entrer dans ce débat.

Le président: Je voudrais suggérer, monsieur Soetens, que votre projet de loi est inéquitable en ce sens qu'il prévoit d'imposer une allocation qui est versée aux personnes visées avant même que celles-ci aient pu déduire leurs dépenses; en effet, si je pouvais déduire les dépenses de l'allocation et si celle-ci présentait un solde de disons 4,000$ en fin d'exercice, je n'aurais aucune difficulté à voir ces 4,000$ imposés. Mais pourquoi imposer cette allocation avant que les personnes en cause n'aient pu déduire les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions?

Comme tous les autres députés, je dois payer pour les 12 repas que je prends chaque semaine à Ottawa; ensuite, si je me rends dans ma circonscription pour y passer quatre jours, mes dépenses seront alors payées en utilisant mon allocation. Si l'impôt est prélevé sur celle-ci lors de son versement, le projet de loi me semble inéquitable.

M. Soetens: Je vous comprends. Ma première réaction est de signaler que cette question sera vivement controversée et qu'elle intéressera tout le pays. Je le réalise, mais ajoute que nous constituons un groupe spécial et que nous sommes les seuls à bénéficier de ce privilège: une allocation non imposable. Quand je m'occupais de ventes d'acier, j'avais la possibilité de déduire toutes ces dépenses. En règle générale, je me servais de reçus aux fins d'impôt et, quand cela n'était pas possible, comme par exemple pour mon automobile, cela entrait dans la catégorie des avantages imposables et c'est bien ce que je propose ici, c'est-à-dire de considérer qu'il s'agit d'un avantage imposable.

[*Texte*]

If you find the benefit is not sufficient enough, if any politician across the country finds that the benefit is not significant enough, or sufficient to cover the out-of-pocket expense, then you have a mechanism with which to deal with that, and that is to adjust the benefit. But the fact of the matter is that, under the present system, the more money you make, the greater is the benefit in the tax free allowance. All I'm saying to you is that the higher your income is, is immaterial to what I'm proposing. The benefit should be taxable, and you can change the allowance to whatever you think is appropriate to cover the expenses that you think or any politician across this country thinks it should cover.

The Chairman: I would like to call Mrs. Gaffney. Mrs. Gaffney will present Bill C-279. You have five minutes to comment on your bill, Mrs. Gaffney, and then the members of the committee will ask you some questions.

Mrs. Beryl Gaffney, MP (Nepean): I assume that everyone has copies of Bill C-279, which is an act to amend the Food and Drugs Act, breast prostheses. As you all know, there's been a tremendous amount of controversy on this issue for a good year and a half, over implants, but yet there's an area that still continues to concern me, even though there have been certain pullbacks. I'm finding that the government is still forging ahead with plans to speed the approval of new products on the market. How are they doing it? They are farming out reviews of new drugs to private consultants, some of whom also receive fees from drug manufacturers.

Right now Bill C-279 would achieve the following. The prostheses would fall into the broad category of medical devices. Regulations define medical devices as any area such as contact lenses, kidney dialysis machines, as well as implants. There are roughly a half a million different medical devices on the market in Canada today. Another 25,000 come on the market each year, and the federal government does not have to vouch for the safety of any of them as they are presented to the market.

• 1135

The advantage of passing Bill C-279 would be that it would create a separate category for breast prostheses. The legislation would deal with medical devices and breast prostheses only. It is then taken out of the general area of legislation and put into a special category of its own.

Current regulations require a strict testing compliance only for drugs that became available to the Canadian market after October 1982, the date of the amendment to regulations. Bill C-279 would affect all breast implants regardless of when they became available on the market.

The current regulations require testing but have absolutely no restrictions, whereas Bill C-279 would ban absolutely the broad category of prostheses. It would include those containing a degradable ingredient such as silicone, that

[*Traduction*]

Si vous estimez que cet avantage est insuffisant, et si une catégorie quelconque de personnages élus au pays estime que l'avantage ne permet pas de couvrir les dépenses directes, on dispose d'un mécanisme pour remédier à cette situation; il suffit de modifier le montant de l'avantage reçu. Dans le cas présent, le fait demeure que plus les revenus de l'individu sont importants, plus l'allocation non imposable est intéressante. De toute façon, le niveau des revenus n'affecte pas ce que je propose. C'est un avantage qui devrait être imposé et il est toujours possible de modifier le montant de l'allocation pour l'amener au niveau que vous estimez justifié pour couvrir les dépenses qui, à votre avis, ou de l'avis de tout autre politicien au pays, devraient être compensées par l'allocation.

Le président: Je donne maintenant la parole à M^me^ Gaffney. Vous avez, madame, cinq minutes pour nous soumettre vos commentaires au sujet du projet de loi C-279. Ensuite, les membres du comité vous poseront quelques questions.

Mme Beryl Gaffney (députée de Nepean): Je crois que vous avez tous reçu un exemplaire du projet de loi C-279, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues et traitant des prothèses mammaires. Comme vous le savez tous, ces prothèses font l'objet d'une controverse très vive depuis environ 18 mois et cette question continue à me préoccuper, même si la controverse a quelque peu perdu de son intensité. Je constate que le gouvernement continue à aller de l'avant et prévoit d'accélérer l'approbation des nouveaux produits qui deviennent disponibles dans le commerce. Comment procèdent-ils? Ils confient l'examen des nouveaux médicaments à des consultants privés dont certains reçoivent également une rémunération des fabricants de produits pharmaceutiques.

Voici l'objectif visé par le projet de loi C-279. Les prothèses seraient placées dans la catégorie générale des instruments médicaux. D'après les règlements, ces instruments comprennent des articles ou appareils tels que les prothèses oculaires de contact, des appareils de dialyse péritonéale, ainsi que les implants. Environ 500,000 instruments médicaux sont actuellement commercialisés au Canada. Chaque année, 25,000 nouveaux instruments sont commercialisés et le gouvernement fédéral n'a pas à garantir l'innocuité de l'un quelconque de ces objets commercialisés.

S'il est adopté, le projet de loi C-279 créerait une catégorie spéciale pour les prothèses mammaires, ce qui est un avantage. Cette mesure législative traiterait uniquement des instruments médicaux et des prothèses mammaires. Ces dispositifs seraient donc soustraits à la loi d'application générale pour être placés dans une catégorie qui leur serait propre.

Les règlements actuels exigent une conformité rigoureuse aux règles concernant les essais pour les médicaments qui sont devenus disponibles dans le commerce au Canada après octobre 1982, date de la modification des règlements. Le projet de loi C-279 vise toutes les prothèses mammaires quelle que soit la date de leur disponibilité dans le commerce.

Les règlements actuels exigent des essais mais ne contiennent aucune mesure restrictive, alors que le projet de loi C-279 prévoit une interdiction absolue qui touche la catégorie générale des prothèses. Cette exclusion

[*Text*]

will, or is likely to, release into, or produce in human tissue or body fluids, a prescribed or prohibited substance of any member of a class of substances of which such a substance is a member.

This amendment would best be dealt with in regulations rather than in legislation, but the government as it stands today is not doing that. As a private bill this is probably the only recourse left.

What problems would this bill create? They are not really problems but I will raise these issues anyway just to alert you of them. Because the Food and Drugs Act is general, it does not specify what constitutes a medical device. Specifics are required in the regulations. Specifics are that these prostheses could create an imbalance by adding a very specific section. In other words, why should we give this one special note as opposed to any other kind of medical device. This type of imbalance is not unprecedented. There are examples of similar imbalance of other legislation and this has happened before.

The legislation could be accused of being paternalistic as it deprives women of their right to choice. We have heard that. However saline implants are still available. In other words if we ban the silicone gel implants, there are others that are safe, such as the saline implants. Doctors do not like to implant them because apparently they are not as malleable or as easy to insert as the silicone gel implants. Women do have the right to choose because there are some that are proven safe. Another impediment, aside from the grandfather products, is largely how the government has been handling the problem rather than legislation, especially now that the government has placed a moratorium on silicone gel implants.

Since they are theoretically now off the market, they must meet the Health and Welfare standards before they are returned to the market. However, at the moment this is not the law. Silicone gel implants have been removed from the market but doctors still have them in their offices. They may have a 10-year supply in their offices, so they are still able to implant them.

I think what the government has done is certainly commendable, but it certainly hasn't removed them from the market.

Something that has always worried me on this is that we are creating hysteria among women because we know women want these implants. There is no doubt about it. The bill is not meant to deny any woman the right to have an implant

[*Translation*]

s'appliquerait aux prothèses qui contiennent un ingrédient dégradable, tel que le silicone, susceptible de dégager ou de produire dans les tissus humains ou les liquides organiques une substance désignée ou interdite, ou une substance appartenant à une catégorie de substance qui comprend une substance désignée ou interdite.

Il serait sans doute préférable de procéder à la modification visée par voie réglementaire plutôt qu'en adoptant une mesure législative, mais le gouvernement n'a pas bougé en ce sens et un projet de loi d'initiative parlementaire est probablement le seul recours disponible.

Quelles seraient les difficultés que ce projet de loi pourrait entraîner? Il ne s'agit pas vraiment de difficultés, mais je vais vous soumettre quelques commentaires uniquement à titre d'information. Du fait du caractère très général de la Loi sur les aliments et drogues, cette loi ne précise pas ce qui entre dans la catégorie des instruments médicaux. Ce sont les règlements qui donnent des renseignements détaillés. Parmi les données spécifiques, l'introduction de ces prothèses entraînerait un certain déséquilibre en ajoutant une section très particulière. En d'autres termes, pourquoi mettre l'accent sur cette catégorie et non pas sur tout autre type d'instruments. Ce genre de déséquilibre n'est pas sans précédent. On en trouve des exemples dans d'autres lois et on a déjà rencontré cette situation.

On pourrait dire que la mesure proposée encourage le paternalisme car elle enlève aux femmes la possibilité de choisir. Ceci a déjà été dit. Toutefois, les prothèses salines sont toujours disponibles. Autrement dit, si les prothèses au gel de silicone sont exclues, il y en a d'autres qui ne posent pas de danger, comme les prothèses salines. Les médecins n'aiment pas utiliser ces dernières car il semblerait qu'elles ne sont pas aussi maléables et aussi faciles à implanter que les produits au gel de silicone. Les femmes peuvent choisir parce que l'innocuité de certains produits à été démontrée. Une autre difficulté, indépendamment des produits bénéficiant de droits acquis, découle en grande mesure de la façon dont le gouvernement s'attaque au problème, plutôt qu'à la loi, vu surtout que le gouvernement a décrété un moratoire sur l'utilisation des prothèses au gel de silicone.

En théorie donc, ces prothèses ne sont plus offertes dans le commerce et doivent répondre aux normes établies par le ministère de la Santé et du Bien-être avant de pouvoir être commercialisées à nouveau. Il n'y a cependant pas, pour le moment, de loi à cet effet. Ces prothèses ne sont plus commercialisées, mais les médecins en ont encore une certaine quantité dans leurs cliniques. Leurs stocks peuvent correspondre à leurs besoins sur une dizaine d'années, donc les prothèses peuvent toujours être utilisées.

Je crois que l'on peut féliciter le gouvernement de la mesure qu'il a prise, mais on ne peut certainement pas dire que ces implants ont été retirés de la circulation.

Ce qui m'a toujours préoccupée dans cette affaire c'est que nous acculons les femmes au mur parce que nous savons que celles-ci désirent ces implants. Il n'y aucun doute à ce sujet. Le projet de loi ne veut pas enlever à qui que ce soit le

[*Texte*]

and the implant of her choosing. The legislation could in fact make women feel more secure that they are having something implanted that is government regulated or government protected.

I think another argument to be made for the bill is that we, as a government, are still two months behind the U.S., as a matter of fact. Our committee is not bound to report until the end of April. It could take quite a while before any substantial action is taken on the results of the report.

I think the bill will deal with things right away. At least 150,000 Canadian women already have implants of varying descriptions. The analysts have told us that only 2% of these have had problems.

If you stop and think, 2% is 3,000 women. I think 3,000 is a significant number of women who have had serious problems. I think we should be looking for an implant that no women would have problems with.

Even if the bill does not go through the House, it is important that it get on the table in the House of Commons and be debated. It ensures that we, as elected officials in this House of Commons, are concerned with a very crucial issue that has been in the news for a good year and a half. It democratizes the issue. It shows that we are open to discussion and that we want to hear all of the pros and the cons of this and we want it before the House of Commons.

• 1140

Ladies and gentlemen, I'm at your mercy. I'll answer any questions, if I can.

Mr. James: Thank you very much for your interest, and I am certain we all are interested in this issue. This is maybe not a question; it is a wondering. What do we do if we start taking the Food and Drugs Act and the regulations and start having special situations? Do we end up with a real mish-mash? There are undoubtedly a lot of other medical devices that would be concerned. We have a lot of different situations. I know you want to make special note of this, but if in a few months there's another one, and if we keep having it there, whether there will be many different situations or a whole lot of different situations. . .

Mrs. Gaffney: As I mentioned in my opening comments the fact that we are setting a precedent is a very real concern. But these precedents have been set. Unfortunately, I didn't put my precedents here in front of me, and I should have. I haven't heard of a lot of other devices that have been before this country in the last year and a half, and yet this issue has been in the news. It has been before us constantly for the last year and a half, and I don't think we can ignore that.

If there were other issues before us and if they were creating real problems, I think they should be taken out of the food and drug sector, because it is so general. I think we have to be more specific in this particular instance. We are precedent setting but the precedent has been broken before. I understand from the Library of Parliament that it has been broken before, and unfortunately I do not have that here with me.

[*Traduction*]

droit d'avoir un implant, et celui que les femmes désirent. En fait, le projet de loi, s'il est adopté, devrait donner aux femmes l'assurance qu'elles ont reçu une prothèse qui est réglementée et protégée par le gouvernement.

Un autre argument en faveur de ce projet de loi est que, en tant que gouvernement, nous accusons actuellement un retard de deux mois par rapport aux États-Unis. Le rapport de notre comité ne doit être déposé que vers la fin avril et il faudra encore bien du temps avant que l'on y donne suite.

Je pense que le projet de loi permet d'aborder immédiatement ce problème. Le nombre de femmes canadiennes ayant reçu des implants de différents types s'élève à 150,000, au minimum. Ceux qui ont étudié la question nous disent que 2 p. 100 seulement de ce nombre ont rencontré des difficultés.

Cependant, si vous y réfléchissez, 2 p. 100 cela représente 3,000 femmes. Cela représente un nombre important de femmes qui ont connu des difficultés graves. Il me semble que nous devrions chercher à obtenir une prothèse qui n'entraînerait aucune difficulté pour qui que ce soit.

Même si le projet de loi n'est pas adopté par la Chambre, il est important qu'il y soit déposé et y fasse l'objet d'un débat. C'est assurer la participation des élus de cette Chambre des communes à un débat qui intéresse vivement le public depuis au moins un an et demi. C'est démocratiser le débat. C'est montrer que ce débat nous intéresse aussi et que nous voulons que la Chambre des communes en soit saisie.

Mesdames et messieurs, je me mets à votre merci. Je répondrai à toutes vos questions, si je peux.

M. James: Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette question, intérêt que nous partageons tous. Ce n'est peut-être pas une question mais plutôt une réflexion de ma part. N'est-il pas dangereux d'introduire la notion de cas spécial dans les règlements et la Loi sur les aliments et drogues? Ne risquons-nous pas une certaine anarchie? Beaucoup d'autres appareils médicaux pourraient bénéficier de ce traitement spécial. Il y a toutes sortes de cas spéciaux. Je sais que pour vous c'est très spécial, mais dans quelques mois il peut y avoir un autre cas de ce genre et nous pourrions finir par nous retrouver avec toute une série d'exceptions. . .

Mme Gaffney: Comme je l'ai dit tout à l'heure, créer un précédent peut poser de véritables problèmes. Mais il y a déjà eu des précédents. Malheureusement, je n'en ai pas apporté la liste, j'aurais dû. Je n'ai pas entendu parler d'autres exemples de ce genre au cours des 18 derniers mois et pourtant on parle de celui-ci dans tous les journaux. Cela fait un an et demi qu'on en parle et à mon avis nous ne pouvons l'ignorer.

S'il y avait d'autres exemples de ce genre qui seraient à l'origine de problèmes réels, à mon avis, ils ne devraient pas relever du secteur de l'alimentation et des drogues car c'est trop général. Je crois qu'en l'occurence il nous faut être plus précis. Nous créons un précédent mais il y a déjà eu des précédents. D'après la Bibliothèque du Parlement, il y en a déjà eu et malheureusement je n'ai pas avec moi la liste de ces exemples.

[*Text*]

Ms Langan: I would like to comment on a couple of things. One, Beryl, is your comment about the saline implant? The saline implant is also suspect, so if this is in place and if the saline implant proves to be the problem it appears to be along with silicone implants, there's a mechanism for dealing with it under legislation. I think that's important. I am pleased to see something like this that we can deal with. I think this legislation would be a motivation to industry to try to find a safe alternative for women. As Mrs. Gaffney pointed out, the implants are still available. It is a voluntary withdrawal that we're facing right now.

Last week the plastic surgeons in Montreal had a press conference at which they as much as said that we were all wet and that in fact we were "medical terrorists". It didn't sound to me as though they were very convinced that they should voluntarily not be using implants. We've had calls from women whose doctors have talked about implants even at this time. I think this legislation is timely. Having said that, I wanted to ask Mrs. Gaffney how at this point this legislation relates to a banning of implants. Does this provide the mechanism? Can the minister just refer to this clause and say, subject to that clause the implants are no longer available?

Mrs. Gaffney: Yes. I think what is good about it is that it takes it out of a very general piece of legislation and puts it into one of its own. The government then has the right to impose a ban on a certain product.

• 1145

Obviously I would like to see this go to a votable bill, because the opportunity is then there to have it discussed at the committee level and have it amended best to fit our needs. That's important to stress, too.

Le président: J'invite maintenant M. Manley à s'adresser au Comité. Monsieur Manley, vous avez cinq minutes pour parler aux membres du Comité de votre projet de loi C-322. Vous répondrez ensuite à des questions.

M. John Manley (député d'Ottawa-Sud): Merci, monsieur le président. Je n'aurai pas besoin de cinq minutes, je crois.

This is a very simple piece of legislation founded on the proposition that parliamentarians should be accountable to their electors. This might appear novel, but I suggest to you that in the most fundamental of issues—namely, party affiliation—it's one that has been somewhat ignored in recent times.

This bill proposes that if somebody is elected as a member of a political party and chooses to change political affiliation, or if somebody is elected as an independent Member of Parliament and chooses to obtain political affiliation, then that person's seat would be declared vacant and a by-election would be held within 90 days.

The latter provision is to ensure that a member who makes what would inevitably be a very difficult decision of conscience will not be left stranded at the will of the government to hold a by-election who knows when, but will know within a very reasonable period that the matter will be put to his electors.

[*Translation*]

Mme Langan: J'aimerais dire une ou deux petites choses. Premièrement, Beryl, il y a votre commentaire sur les implants salins? Il y a aussi des soupçons au sujet des implants salins et si votre amendement est accepté et que les implants salins s'avèrent être tout autant un problème que les implants au gel de silicone, la loi désormais offrira un remède. A mon avis, c'est important. Je suis heureuse que ce moyen soit mis à notre disposition. Cet amendement devrait inciter l'industrie à trouver d'autres solutions sans danger pour les femmes. Comme l'a dit M^me^ Gaffney, ces implants sont toujours sur le marché. Leur non-utilisation est uniquement volontaire.

La semaine dernière, des chirurgiens plasticiens de Montréal nous ont traités d'ignorants dans une conférence de presse et même de «terroristes médicaux». Cela ne m'a pas laissé l'impression qu'ils étaient convaincus de la nécessité de renoncer volontairement à ces implants. Nous avons reçu des appels de femmes dont les médecins continuent encore à parler d'implants. Je crois que cet amendement est tout à fait opportun. Ceci dit, je voulais demander à M^me^ Gaffney si cet amendement permettrait désormais d'interdire les implants. Est-ce qu'il le permet? Le ministre pourra-t-il simplement se référer à cet article et décréter en conséquence l'interdiction des implants?

Mme Gaffney: Oui. Cet amendement permet d'introduire une loi issue d'une loi d'application très générale. Elle permet au gouvernement d'interdire certains produits.

Il est évident que j'aimerais que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote car nous pourrions alors l'étudier en comité et le modifier pour qu'il corresponde le mieux possible à nos besoins. C'est aussi important à rappeler.

The Chairman: I will now call on Mr. Manley. Mr. Manley, you have five minutes to present the subject matter of your Bill C-322. Then there will be a question period.

Mr. John Manley, MP (Ottawa South): Thank you, Mr. Chairman. I do not think I will need five minutes.

C'est une mesure très simple reposant sur le principe selon lequel c'est à leurs électeurs que les parlementaires doivent rendre compte de leurs actes. Cela peut vous sembler évident, mais s'agissant de la question la plus fondamentale—l'appartenance politique—c'est un aspect qui semble avoir été relativement oublié dernièrement.

En vertu de ce projet de loi, si une personne est élue comme membre d'un parti politique et choisit de changer d'appartenance politique, ou si une personne est élue comme député indépendant et choisit de s'inscrire à un parti, le siège de cette personne devient vacant et une élection partielle doit avoir lieu dans les 90 jours.

Cette dernière disposition a pour but d'assurer que le parlementaire qui prend cette décision inévitablement difficile pour sa conscience ne sera pas laissé à la merci du gouvernement quant à la tenue d'une éventuelle élection partielle et saura que dans des limites raisonnables ses électeurs pourront de nouveau rendre leur verdict.

[*Texte*]

It seems to me, based on what political scientists are telling us, that despite our own sense of self-importance sometimes, really only 7% to 10% of electors vote for individual candidates. Most of the rest vote for parties or for party leaders, so the change of political affiliation by a Member of Parliament is a very significant change in really the package for which electors in an electoral district have voted.

Therefore, really all I am proposing is that where a member comes to the conclusion that he or she must change party affiliation or renounce the party affiliation under which he or she was elected, this should be put to the electors. If they concur—and we can all think of instances in which the decision of a member to leave a party might in fact be considered an asset in his or her district—then the electors have the opportunity of saying, yes, we agree with that, and that helps to deliver the message even more strongly to that party.

In cases where the member has perhaps ventured off on a frolic of his or her own, then the electors have the opportunity to say that they voted PC, Liberal, NDP, or whatever and that the member doesn't have the right to change the composition of the House of Commons on his or her own. So that's really all there is to it.

I don't believe it was dealt with by the Lortie Commission. I will leave it at that. If there are any questions...

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Milliken: Mr. Manley, are you not a little concerned that maybe it would dissuade people from jumping ship? There might be, for example—and I use this only as an example—a group of New Democrats who suddenly decide that going over to the Liberal Party was just the thing, or even some Conservatives might realize that defeat at the next election might be more dangerous than joining the Liberals today, so they might want to change. Do you not think it might seriously dissuade members from changing parties if they knew they had to undergo a by-election right away?

Mr. Manley: If they believe that their prospects of re-election under a new party affiliation are not good, then perhaps they ought to be dissuaded for that reason. In other words, if their electors have a strong affiliation to the party banner under which that member was elected and that really was the cause of their election, then I think there's good reason why they should be dissuaded from jumping ship.

• 1150

Mr. James: Mr. Manley, do you have any research to know what kind of numbers there are per Parliament, on an average, of people changing parties?

Mr. Manley: I didn't bring those numbers with me. They are tabulated. They aren't huge numbers. It does happen from time to time, and I guess in this Parliament probably as much as any, if not more than others. That table exists. In fact, it was produced recently by the Research Branch. It's readily available.

[*Traduction*]

Il semblerait d'après ce que nous disent les politologues que malgré l'importance exagérée que nous nous donnons parfois, seulement de 7 à 10 p. 100 des électeurs votent pour les candidats individuels. La majorité votent pour les partis ou pour les chefs de parti, si bien que le changement d'appartenance politique d'un député est un changement très important au niveau de la décision de l'électorat d'une circonscription donnée.

En conséquence, je propose que lorsqu'un député arrive à la conclusion qu'il doit changer d'appartenance politique ou renoncer à l'étiquette à laquelle il appartenait lorsqu'il a été élu, cette décision devrait être sanctionnée par les électeurs. S'ils sont d'accord—et nous pouvons tous penser à des exemples où la décision d'un député de quitter un parti peut en fait être considérée comme une excellente initiative par sa circonscription—les électeurs ont alors la possibilité de dire, oui, nous sommes d'accord avec vous, et le message transmis au parti est encore plus fort.

Dans les cas où le député a peut-être pris sa décision à la légère, les électeurs ont alors la possibilité de dire qu'ils ont voté pour le parti conservateur, les libéraux, le NPD ou pour un indépendant et que le député n'a pas le droit de modifier unilatéralement la composition de la Chambre des communes. Voilà, c'est à peu près tout.

Je ne crois pas que la Commission Lortie en parle. J'en resterai là pour le moment. Si vous avez des questions...

Le président: Merci beaucoup.

M. Milliken: Monsieur Manley, ne craignez-vous pas un peu que cela incite certains à ne pas changer de train en cours de route? Ce n'est qu'un exemple, mais il pourrait y avoir un groupe de néo-démocrates qui comprennent tout d'un coup qu'ils feraient mieux de se joindre au parti libéral ou même des conservateurs qui réalisent qu'une défaite lors des prochaines élections pourrait être plus dangereuse que de se joindre aujourd'hui aux libéraux, ce qui les incitent à vouloir changer. Ne pensez-vous pas que cela pourrait sérieusement dissuader des députés de changer de parti s'ils savaient qu'il leur faudrait immédiatement faire face à une élection partielle?

M. Manley: S'ils croient que leurs chances de réélection sous une nouvelle étiquette ne sont pas bonnes, ils devraient peut-être alors être dissuadés pour cette raison. En d'autres termes, si les électeurs ont des liens très forts avec le parti sous l'étiquette duquel un député a été élu et que c'est pour cette raison uniquement qu'il a été élu, je pense alors qu'il y a de très bonnes raisons pour qu'il soit dissuadé de changer de train en cours de route.

M. James: Monsieur Manley, avez-vous une étude indiquant le nombre moyen de députés qui changent de parti par législature?

M. Manley: Je n'ai pas ces chiffres avec moi, mais ils existent. Ils ne sont pas énormes. Cela arrive de temps en temps et cela est probablement arrivé pendant cette législature autant, si ce n'est plus, que pendant certaines autres. Ce tableau existe. En fait, il a été publié dernièrement par les services de recherche. Il est disponible.

[*Text*]

Mr. James: What prompted you to do this? Have you had this kind of feeling from your own riding?

Mr. Manley: In fact, that was the stimulus when there were a number of changes of party affiliation earlier in this Parliament. I heard from many constituents who felt that this was improper that people would be able to change their party without consulting their electors. That was the initial impetus for proposing this legislation.

As we all know, there is a relationship that develops between a Member of Parliament and constituents. They elected a package when they put their mark beside your name on the ballot. That package included the party, the leader, and you as an individual. To presume that the electors are not to be consulted on very important elements of that package that was elected seems to me extremely arrogant.

Mr. James: It seems to fit back into this whole feeling out there of individuality and empowerment of Members of Parliament. It seems to be more prevalent today that in the past.

Mr. Manley: I think it works both ways. Peter looked at it from the point of view of doesn't it dissuade people and, in a sense, therefore, give more power to the party leadership? On the other hand, it may well be that a party leadership would say, if somebody wants to quit the party, well let them, but if they knew that they were going to see that member returned in a by-election within 90 days, they may well feel the need to accommodate them, so the empowerment goes both ways. But it does involve the electors in what I think is a crucial decision.

Ms Langan: You said that this was not dealt with by the Lortie Commission. Was it raised with the commission?

Mr. Manley: Certainly not by me. I don't know whether it was or not.

Ms Langan: You refer in the legislation to political parties. What about the member who chooses to go independent? There is no provision in this bill for that.

Mr. Manley: If the member gives up membership in the party with which he is affiliated—

Ms Langan: Oh, I see. I'm sorry.

Mr. Manley: —in other words, becomes independent, or becomes a member of another party, yes. If the member is elected as an independent and chooses to join a party, likewise. I think that would be quite fair.

Ms Langan: I am sorry. I missed that.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Manley.

Monsieur Laporte, vous avez cinq minutes pour parler de votre projet de loi C-300 aux membres du Comité. Nous passerons ensuite à la période de questions.

M. Rod Laporte (député de Moose Jaw—Lake Centre): Merci.

[*Translation*]

M. James: Qu'est-ce qui vous a incité à proposer cette loi? Est-ce l'opinion de vos électeurs?

M. Manley: En fait, c'est le sentiment qui a été exprimé à la suite d'un certain nombre de changements d'appartenance politique au début de cette législature. J'ai entendu nombre de mes électeurs trouver incorrect que des gens puissent changer de parti sans consulter leurs électeurs. C'est le point de départ de cette mesure législative.

Comme nous le savons tous, des rapports s'établissent entre les parlementaires et leurs électeurs. Ce n'est pas simplement vous qu'ils élisent lorsqu'ils mettent une croix à côté de votre nom sur le scrutin. Ils élisent un parti, un chef et vous en tant que représentant de ce parti. Présumer que les électeurs n'ont pas à être consultés sur des éléments très importants de ce tout me paraît extrêmement arrogant.

M. James: Il me semble pourtant que cela correspond à cette tendance à l'individualisme que l'on constate chez les députés, à ce sentiment qu'ils ont d'être investis d'un pouvoir. Il me semble que c'est plus dans l'air du temps aujourd'hui qu'auparavant.

M. Manley: Cela marche dans les deux sens. Peter s'est demandé si cela n'allait pas en dissuader certains et, dans une certaine mesure, en conséquence, donner plus de pouvoir aux dirigeants des partis? En revanche, il se peut fort bien que les dirigeants d'un parti disent: si quelqu'un veut quitter le parti, qu'il parte; mais si la possibilité de le voir revenir 90 jours plus tard après une élection partielle existait, ils essaieraient peut-être de l'amadouer; cela marcherait donc dans les deux sens. Il reste que c'est une décision cruciale et que les électeurs sont ainsi consultés.

Mme Langan: Vous dites que la commission Lortie n'en parle pas. La question lui a-t-elle été posée?

M. Manley: Certainement pas par moi. Je n'en sais rien.

Mme Langan: Dans ce projet de loi vous parlez de partis politiques. Et ceux qui choisissent d'être indépendants? Vous ne prévoyez rien pour eux.

M. Manley: Si le député renonce à son appartenance politique...

Mme Langan: Oh, je vois.

M. Manley: ...en d'autres termes, devient indépendant, ou devient membre d'un autre parti, oui. Si le député est élu comme indépendant et choisit d'adhérer à un parti, c'est la même chose. À mon avis, c'est tout à fait juste.

Mme Langan: Je m'excuse, je n'avais pas entendu.

The Chairman: Thank you, Mr. Manley.

Mr. Laporte, you have five minutes to present the subject matter of Bill C-300 to the members. Then we will go to a question period.

Mr. Rod Laporte, MP (Moose Jaw—Lake Centre): Thank you.

[*Texte*]

My bill is a very simple one. It purports to make a small amendment to the Income Tax Act. It will expand tuition and educational credits to include public schools and special educational institutions, particularly institutions affecting physically disabled, those people with learning disabilities, etc.

As the law stands now, there are tax credit tuition credits for those attending universities and special facilities designated by the minister that have to do with occupational situations.

This bill would affect literally millions of Canadians right across this country. There is, at the very least, 15% of the population who are affected through various forms of disability. At least 10% are affected by learning disabilities. When I say "learning disabilities" I don't mean intellectually impaired. I mean those individuals who are intellectually sound but have some flaw in grasping a concept, or reading, and so on.

• 1155

Families spend thousands of dollars in private institutions every year to educate these children and it is not tax deductible. It's an area that has simply been ignored.

I would suggest, to use the phrase "level playing field", that if we are going to allow university students and others to have tax deductions, surely children who have a lot to contribute to the future of this nation should be given every opportunity to avail themselves of an education. Certainly when parents, especially in these days of money being tight, have to send their children to a private institution, it becomes very expensive.

I have been contacted, really unsolicited, by a number of groups from Quebec, Manitoba, Saskatchewan, and Ontario who have all applauded this thing, saying that it is important. Someone sent me in an actual bill of $2,300 that they spent last year on tutoring lessons for a child with learning disabilities, which was not tax deductible. It's a hardship for many families.

It's an issue that for some reason has tended to be ignored in this country. We overlook it. It has not received the attention it deserves in Parliament or in the country, nor has it received debate. Especially when we talk about improving educational facilities and improving the lot of Canadians, I think this is an area that has been overlooked.

It's a very minor amendment. It would not provide great relief, but it would certainly allow these Canadians to deduct from their taxes this expense. And when you think of all the other tax deductions people have in this world, this certainly seems to be a very legitimate deduction.

The tax courts, I am told, have been a bit creative, in that there are occasions where they have allowed expenses made for children with learning disabilities to be deducted as a medical expense. But these are very restrictive, in the sense

[*Traduction*]

Mon projet de loi est très simple. Il modifie légèrement la Loi de l'impôt sur le revenu. Il étend l'application des crédits d'impôt pour frais de scolarité et des crédits d'impôt pour études aux écoles publiques et à certains établissements d'enseignement spéciaux, en particulier les établissements accueillant les handicapés physiques, les personnes ayant des problèmes d'apprentissage, etc.

Dans la loi actuelle, les crédits d'impôt ne concernent que les universités et les établissements spéciaux d'apprentissage professionnels désignés par le ministre.

Ce projet de loi toucherait littéralement des millions de Canadiens. Au moins 15 p. 100 de la population souffre de formes diverses d'handicap. Au moins 10 p. 100 ont des problèmes d'apprentissage. Par problèmes d'apprentissage je n'entends pas handicap mental. Je veux parler de ceux et de celles qui ont les capacités intellectuelles, mais rencontrent des difficultés à saisir un concept, à lire etc.

De nombreuses familles dépensent des milliers de dollars chaque année pour envoyer leurs enfants dans des établissements privés, et ces frais ne sont pas déductibles. C'est un secteur où l'on a toujours refusé d'agir jusqu'ici.

Il me semble que si l'on veut mettre tout le monde sur un pied d'égalité, pour utiliser une expression à la mode, et si nous permettons aux étudiants d'université et à d'autres de déduire ces frais, il est tout à fait normal que des enfants qui à l'avenir donneront beaucoup à la nation, aient également l'occasion de recevoir une bonne éducation. Si des parents se voient obligés d'envoyer leurs enfants dans un établissement privé, cela coûte très cher, surtout que les ressources financières des familles sont assez limitées en ce moment.

Plusieurs groupes du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario m'ont contacté—sans que je prenne moi-même l'initiative—pour me dire qu'ils appuient cette initiative et que c'est une mesure importante. En fait, quelqu'un m'a envoyé la note de 2,300$ qu'il a payée l'année dernière pour offrir à son enfant, qui a des troubles d'apprentissage, des leçons particulières—frais qui n'étaient pas déductibles, d'ailleurs. Cet état de chose met de nombreuses familles dans une situation très pénible.

Pour une raison qui m'échappe, c'est un dossier auquel on a toujours refusé de s'intéresser au Canada. Nous l'avons vraiment négligé. Non seulement cette question n'a jamais reçu l'attention qu'elle mérite au Parlement ou dans l'ensemble du pays, mais elle n'a jamais fait l'objet d'un débat. C'est d'autant plus incompréhensible que nous parlons sans cesse de la nécessité d'améliorer nos établissements et la situation des Canadiens en matière d'éducation.

La modification que je propose est mineure. Elle n'offre pas vraiment de soulagement complet, mais elle permettrait au moins aux Canadiens dont je parle de déduire ces frais en calculant leur revenu. Quand on pense à toutes les autres déductions fiscales qu'on offre à droite et à gauche, celle-ci doit nous sembler tout à fait légitime.

Les tribunaux qui s'occupent de questions fiscales ont fait preuve d'une certaine créativité, m'a-t-on dit, en ce sens qu'ils ont parfois permis la déduction de ces frais, dans le cas d'enfants ayant des troubles d'apprentissage, sous la rubrique

[*Text*]

that there has to be a medical report and it only affects a small percentage of families. Of course, the tax deductible amount for medical expenses is only 3% of income. So if you have a $25,000 income family, the first $750 would not be tax deductible. Again, this only affects a small element of the population, but the courts have been somewhat creative in expanding this.

I think it is an issue that deserves some debate, deserves some attention, and deserves to be implemented. I would suggest it is a just and proper issue for Parliament to deal with.

The Chairman: Thank you.

Ms Langan: I like this bill very much. Does it take into account other things such as extraordinary therapy, or is it just related to education?

Mr. Laporte: It's an educational bill. The primary beneficiaries would be the learning disabled who are, as I said, 10% of the population, but also the physically disabled. The physically disabled have an advantage over the learning disabled, in the sense that more attention has been paid to them by the provinces and there are more facilities that are funded by governments.

There are some exceptions. For example, in Saskatoon, Saskatchewan, there was a school for the deaf that has been closed, which is going to be a major expense for those families, as it is no longer tax deductible.

Ms Langan: So that would be covered by this.

Mr. Laporte: Yes, it would be covered by this. The bill would cover public institutions, too, where for some particular reason a child has to have a special course. It is focused on education.

Also, the area where you probably would not want tax deductibility is for private schools, which is sort of an elitist thing. This bill would not cover that. It is just for those students that require some special attention, for whatever reason, to reach their intellectual capability and potential.

Ms Langan: This bill doesn't encompass or include transportation to get to the facility or tax credits for those kinds of things or for special equipment that a student might need to attend.

• 1200

Mr. Laporte: It might encompass some equipment. It wouldn't encompass travel. It would encompass tuition deductions, and under that there would be some expense in that, but it's primarily for tuition and expenses related to that course.

[*Translation*]

des dépenses médicales. Mais c'est une catégorie très restrictive, qui ne touche qu'un infime pourcentage des familles, et il faut en même temps déposer un rapport médical. La somme qu'on peut déduire au titre des dépenses médicales s'élève à seulement 3 p. 100 des revenus, bien entendu. Donc, si les revenus de la famille se montent à 25,000$, les premiers 750$ ne seraient pas déductibles. Encore une fois, cela ne touche qu'un infime pourcentage de la population, mais je vous fais remarquer que les cours ont tout de même fait preuve de créativité en élargissant les possibilités de déduction.

À mon sens, c'est une mesure qui mérite d'être débattue, portée à la connaissance du public et appliquée, à mon avis. J'estime qu'il est tout à fait normal et juste que le Parlement agisse dans ce domaine.

Le président: Merci.

Mme Langan: J'aime beaucoup ce projet de loi. Comprend-il d'autres types de traitement, comme les thérapies spéciales, ou ces mesures doivent-elles s'appliquer uniquement aux frais de scolarité?

M. Laporte: C'est limité au secteur de l'éducation. Les principaux bénéficiaires seraient ceux qui sont atteints de troubles d'apprentissage et qui représentent, comme je vous le disais tout à l'heure, 10 p. 100 de la population, ainsi que les handicapés physiques. Ces derniers ont un avantage par rapport à ceux atteints de troubles d'apprentissage, en ce sens que les provinces se sont beaucoup plus préoccupées de leur sort, et qu'il existe davantage d'établissements financés par les gouvernements.

Il y a, bien sûr, certaines exceptions. Par exemple, à Saskatoon, en Saskatchewan, une école destinée aux sourds a été fermée dernièrement, ce qui va augmenter considérablement les frais des familles en question, puisque ces frais ne sont plus déductibles.

Mme Langan: Mais la mesure que vous proposez couvrirait ce type de dépense.

M. Laporte: Oui, absolument. Elle toucherait également les établissements publics où, pour une raison ou une autre, un enfant doit suivre un cours spécial. Ce projet de loi concerne donc l'éducation.

De plus, il ne serait sans doute pas indiqué de prévoir la déduction des frais de scolarité dans le cas d'écoles privées, qui sont plutôt élitistes. Ce projet de loi ne couvrirait pas ce genre de frais de scolarité. Il concerne exclusivement les élèves qui, pour une raison ou une autre, ont besoin de soins ou de cours spéciaux pour réaliser leur potentiel intellectuel.

Mme Langan: Cette mesure ne comprend donc pas les frais de transport entre la maison et l'établissement, ni non plus de crédits d'impôt pour ce genre de chose ou pour l'achat d'équipement spécial.

M. Laporte: Certains équipements seraient peut-être couverts. Les frais de déplacement ne le seraient pas. Le projet de loi porte sur les frais de scolarité, qui comportent certaines dépenses, mais il vise surtout les frais de scolarité et les dépenses connexes aux cours.

[*Texte*]

The Chairman: Any questions?

Merci beaucoup, monsieur Laporte.

The committee has been advised that Mr. Rodriguez will replace Mr. Stupich in presenting motion 112.

Monsieur Rodriguez, bienvenue au Comité. Comme M. Rodriguez est un habitué du Comité, il sait qu'il a un maximum de cinq minutes pour présenter la motion. Ensuite, nous passerons à la période de questions.

Mr. John R. Rodriguez, MP (Nickel Belt): Thank you very much for allowing me to make the pitch on behalf of my colleague, Mr. Stupich.

Basically, Mr. Chairman, I've looked over the 11 criteria that you've set out to guide you in making the selections for votable items, and as I look at Mr. Stupich's motion 112, which says that in the opinion of this House the government should enact appropriate legislation to guarantee the political rights of public employees, it matches all of these 11 criteria.

The Supreme Court has ruled that this whole area needs to be clarified. There ought to be guidelines. What this motion calls on the House and the government to do is enact the appropriate legislation that would guarantee those political rights of public employees.

There's nothing that is narrow in scope in that motion. It meets all the requirements laid out, the 11 criteria. I've gone over them, and the motion meets them.

Mr. Milliken: How about number 7?

All other factors being equal, lower priority should be given to motions which deal with matters which the House could address in some other way or through another procedure.

Number 5 states:

The subject of the motion or bill should be different from specific matters already declared by the government to be on its legislative agenda.

The Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing deals with this issue directly. It has been referred to a special committee of the House.

Mr. Rodriguez: Mr. Milliken, I haven't heard the government putting this on their legislative agenda. I haven't heard the government House leader standing up in the House and saying, we're going to be bringing in a bill to deal with this matter. If there's a lot of yackety-yack around, it's not coming from the government saying, this is on our agenda and this is a priority. That deals with number 5.

Regarding number 7, "the House could address in some other way"... What other way? The only way is for the government to bring in a bill, and obviously this motion is saying to the government that it should give some consideration to that. It sends a message to the government that we want it put on the priority list, that we want this dealt with the only way that it can be dealt with, and that is through legislation.

[*Traduction*]

Le président: Vous avez des questions?

Thank you very much, Mr. Laporte.

On nous a informés que M. Rodriguez remplacera M. Stupich pour la présentation de la motion 112.

Welcome to the committee, Mr. Rodriguez. Since Mr. Rodriguez is one of the committee's regulars, he knows that he has a maximum of five minutes to present the motion. We will then move to the question period.

M. John R. Rodriguez (député de Nickel Belt): Merci beaucoup de m'avoir permis de faire la présentation au nom de mon collègue, M. Stupich.

Monsieur le président, j'ai regardé les 11 critères qui vous guident dans la sélection des affaires qui font l'objet d'un vote, et je trouve que la motion de M. Stupich répond à ces 11 critères. La motion se lit comme suit: que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une mesure législative garantissant des droits politiques aux fonctionnaires.

La Cour suprême a dit qu'il faut tirer au clair toute cette question. Il faut qu'il y ait des lignes directrices. La motion demande à la Chambre et au gouvernement de présenter une mesure législative garantissant des droits politiques aux fonctionnaires.

La portée de la motion n'est pas du tout étroite. Elle répond à ces 11 critères. Je les ai examinés de près, et la motion répond à chacun d'entre eux.

M. Milliken: Qu'en est-il du numéro 7?

Tous les autres facteurs étant égaux, moins d'importance devrait être accordée aux motions qui traitent de questions sur lesquelles la Chambre peut se pencher autrement ou en faisant appel à une autre procédure.

Le numéro 5 se lit comme suit:

Le sujet de la motion ou du projet de loi ne devrait pas reprendre celui d'une affaire bien précise que le gouvernement a déjà déclarée comme faisant partie de son programme législatif.

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis examine directement cette question. Elle a été renvoyée à un comité spécial de la Chambre.

M. Rodriguez: Que je sache, monsieur Milliken, le gouvernement n'a pas mis cette question sur son programme législatif. Le leader du gouvernement à la Chambre ne s'est pas levé à la Chambre pour annoncer que le gouvernement avait l'intention de présenter un projet de loi sur cette question. Si on en parle beaucoup, ce n'est pas le gouvernement qui dit que c'est une des priorités de son programme législatif. Voilà pour le numéro 5.

En ce qui concerne le numéro 7, où l'on dit «questions sur lesquelles la Chambre peut se pencher autrement»... Mais comment, autrement? La seule façon de se pencher sur la question, c'est pour le gouvernement de présenter un projet de loi. La motion demande au gouvernement d'envisager cette possibilité. Elle dit au gouvernement que nous voulons que cette question soit inscrite sur la liste des priorités, et qu'on veut qu'on se penche sur cette question de la seule façon possible: c'est-à-dire par voie d'un projet de loi.

[*Text*]

The Chairman: Any other questions?

Merci beaucoup, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: De rien, monsieur, et merci beaucoup pour votre patience.

Le président: Cela me fait plaisir.

J'aimerais maintenant inviter M. Mac Harb à nous parler de la motion M-644.

M. Mac Harb (député d'Ottawa-Centre): Merci beaucoup, monsieur le président.

This motion basically deals with the notion of a national education standard. I believe, Mr. Chairman, it's an extremely important non-partisan motion that comes at a time where we have all to be united in trying to fight the high illiteracy rate in our society, which is presently about 38%, and also comes at a time where we have to attack the question of drop-outs. About 30% of our youth are not finishing high school.

• 1205

It also comes at a time when over 50% of our student population entering post-secondary education such as universities do not finish their schooling. It also comes at a time when the federal, provincial, municipal and all levels of government spend in excess of about $50 billion a year on education, but when we look at the level of productivity in comparison with other countries around the world, we are nowhere to be seen.

It also comes at a time when by the year 2000 over 65% of all jobs will require at least a grade 12 education. So I cannot see any better time than that, particularly in light of the fact that the Prime Minister on numerous occasions has spoken on the question of education and its importance in our society. The government has put out more than one paper trying to deal with this whole question. I believe this is an opportune time for the House to address it on a non-partisan basis.

In fact, all three political parties at all levels of government have spoken on the issues of goals and objectives, testing and so on. So it would be timely for us once and for all to vote on this motion in the House, discuss it and give it the appropriate time it needs.

Mr. James: Mr. Harb, how do you see this happening? How do you foresee the federal government taking the lead in establishing these standards, taking into consideration the guarded situation the provinces all have in connection with education? Do you see this being a costly venture for the federal government?

Mr. Harb: No, in a way it will not be. As a federal Parliament we have to recognize the fact that education is a provincial responsibility and move with that assumption. Consultation is the key word in this whole debate. You have to consult with the provinces and get their concurrence and acceptance of whatever you want to do in the area of education. To that extent, I would approach it through the consultative process.

[*Translation*]

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Thank you very much, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: You're welcome, Mr. Chairman. Thank you very much for your patience.

The Chairman: It was a pleasure.

I would now invite Mr. Mac Harb to outline Motion M-644.

Mr. Mac Harb, MP (Ottawa Centre): Thank you very much, Mr. Chairman.

La motion porte sur les normes nationales en matière d'éducation. J'estime, monsieur le président, qu'il s'agit d'une motion non partisane extrêmement importante. Il faut être unis pour lutter contre le taux élevé d'analphabétisme, qui est de l'ordre de 38 p. 100 à l'heure actuelle, et contre le problème des décrocheurs. Il y a environ 30 p. 100 des jeunes qui ne terminent pas leurs études secondaires.

Je propose ce projet de loi à un moment où plus de 50 p. 100 des élèves suivant des cours postsecondaires dans les universités, par exemple, ne terminent pas leurs études. Je le présente également à un moment où les gouvernements fédéral, provincial et municipal, tous les niveaux du gouvernement, dépensent plus de 50 milliards de dollars par an pour l'enseignement, sans que notre productivité puisse supporter la comparaison avec celle d'autres pays du monde.

De plus, d'ici l'an 2000, plus de 65 p. 100 de tous les emplois vont exiger au moins la 12e année d'enseignement. Je pense donc que le moment est opportun, d'autant plus qu'à plusieurs reprises le premier ministre a parlé de l'enseignement et de son importance pour notre société. Le gouvernement a publié plus d'un document sur la question. Je crois que le moment est bien choisi pour que la Chambre examine cette question de façon non partisane.

En fait, les trois partis politiques, à tous les niveaux du gouvernement, ont déjà parlé des objectifs, des épreuves, etc. Il est donc opportun que la Chambre discute de la motion pendant le temps nécessaire, et ensuite se prononce sur la motion au cours d'un vote.

M. James: Comment pensez-vous procéder, monsieur Harb? Comment le gouvernement fédéral peut-il fixer ces normes, compte tenu de l'attitude défensive de toutes les provinces par rapport à tout ce qui touche l'enseignement. Pensez-vous que cette entreprise coûterait très cher au gouvernement fédéral?

M. Harb: D'une certaine façon, la réponse est non. Le Parlement aura à reconnaître que l'enseignement est de compétence provinciale. La clé de toute l'affaire reste la consultation. Il faut consulter les provinces et obtenir leur autorisation pour tout ce qu'on veut faire dans le domaine de l'enseignement. Je pense donc qu'il faut procéder par voie de consultation.

[*Texte*]

Now, what the task force should be looking at is another issue. You want to just put out the menu and allow the people to make suggestions before you write it. Different people have different ideas of what national standards should include. That's why I believe it's extremely timely to put some global issues on the table and say these are the concerns, how can we deal with them?

Mr. James: I'd be very interested in this. Do you recall what provinces have indicated some interest in entering into this discussion?

Mr. Harb: Yes, I was pleasantly surprised. Provinces such as Quebec, which I thought would have been opposed to it, were fairly interested in the issue when the prosperity paper came out. If you recall, the Province of Ontario was initially dead set against it. Eventually they turned around and now are somewhat interested in the issue. The Atlantic provinces are to a large extent supportive of the initiative, as well as the western provinces.

I truly believe that collectively we have the interest of our students at heart, but we now need to put some sort of focus on the issue. The federal government is best equipped to deal with this issue. After all, we have the Secretary of State, and we all have a vested interest in the issue and can deal with it in a neutral fashion, yet as an interested party. You cannot leave it up to the provinces to deal with it on their own without providing them with the leadership and support they deserve.

Mr. James: Just one last question. With the federal government establishing this task force, is it totally their responsibility to pay for it?

Mr. Harb: In terms of the financing, I think I would leave it up to the Secretary of State in consultation with the provinces to see how it could be financed or arranged.

• 1210

The Chairman: Thank you very much, Mr. Harb.

Mr. Harb: Thank you.

Le président: Je demande maintenant à M. Gauthier d'entretenir le Comité sur la motion M-426.

M. Jean-Robert Gauthier (député d'Ottawa—Vanier): Monsieur le président, je remercie le Comité de m'entendre ce matin sur la motion qui est devant lui.

Je suis convaincu que la motion rencontre les critères. Non seulement est-elle fondée sur un mérite assez important, mais elle rencontre aussi les 11 critères que vous avez élaborés.

La contribution du gouvernement fédéral au développement des infrastructures n'a rien de nouveau. Je pense que la question est d'actualité. Le principal apport du gouvernement fédéral au développement d'infrastructures en eaux et au traitement des eaux s'est toujours fait, du moins selon mon expérience, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette aide a pris la forme de trois programmes.

De 1961 à 1974, le gouvernement fédéral avait mis sur pied, avec les provinces et les municipalités, un programme de prêts et subventions pour le traitement des eaux d'égout. Les objectifs de ce programme étaient la lutte contre la

[*Traduction*]

Le mandat du groupe de travail est une autre question. Avant de le rédiger, il faut demander des suggestions à la population. Tout le monde a une idée différente de ce que les normes nationales devraient englober. C'est pourquoi je pense que le moment est extrêmement bien choisi de demander des suggestions pour s'attaquer à des questions globales de ce genre.

M. James: L'idée m'intéresse beaucoup. Pouvez-vous me dire quelles provinces s'intéressent à une telle discussion?

M. Harb: Oui, j'ai été agréablement surpris. Des provinces comme le Québec, dont je pensais qu'il s'y serait opposé, se sont intéressées assez à la question lors du dépôt du document sur la prospérité. Si vous vous souvenez, c'est l'Ontario qui s'est opposé absolument à cette idée au début. Elle a fini par changer d'avis et s'intéresse un peu à la question maintenant. Dans une grande mesure, les provinces de l'Atlantique, comme celles de l'Ouest, sont en faveur de cette initiative.

Je suis convaincu que les intérêts des étudiants nous tiennent tous à coeur, mais il faut maintenant trouver la bonne approche. C'est le gouvernement fédéral qui est le mieux placé pour s'occuper de cette question. Après tout, nous avons le Secrétariat d'État, nous nous intéressons tous à la question et nous pouvons nous en occuper de façon non partisane. Nous ne pouvons pas simplement demander aux provinces de s'en charger toutes seules sans leur donner le leadership et le soutien qu'elles méritent.

M. James: Une dernière question. Si le gouvernement fédéral crée le groupe de travail, est-ce à lui seul d'en assumer tous les coûts?

M. Harb: Je pense que je demanderais au Secrétariat d'État, en consultation avec les provinces, de décider du financement du groupe de travail.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Harb.

M. Harb: Merci.

The Chairman: I would now ask Mr. Gauthier to speak to the Committee about Motion M-426.

Mr. Jean-Robert Gauthier, MP (Ottawa—Vanier): Thank you Mr. Chairman, I would like to thank the Committee for giving me an opportunity to explain the motion before it this morning.

I'm convinced that the motion meets the criteria. There are considerable grounds for making this motion. In addition, it meets the 11 criteria you established.

There is nothing new about the fact that the federal government participates in the development of infrastructures. This is, in my opinion, a very topical issue. It's been my experience that, in the past, the federal government has contributed to the development of water and water treatment facilities through the Canada Mortgage and Housing Corporation. This assistance has been provided through three programs.

From 1961 to 1974, the federal government, in co-operation with the provinces and the municipalities, implemented a loan and subsidy program for sewage treatment. The purpose of this program was to control water

[*Text*]

pollution des eaux et la création d'emplois. Encore aujourd'hui, ce sont deux sujets d'actualité: l'environnement et les emplois. Ce programme permettait la construction et l'agrandissement d'usines de traitement des eaux d'égout et de collecteurs d'eaux-vannes dans les nouveaux secteurs résidentiels.

De 1975 à 1978—je peux vous en parler de bonne mémoire car j'étais alors secrétaire parlementaire du ministre des Affaires urbaines—, nous avons eu un programme de subventions des infrastructures municipales pour la construction et l'agrandissement d'usines de traitement des eaux d'égout, des eaux pluviales et de tout ce que vous voulez au niveau des infrastructures nécessaires pour traiter nos eaux usées.

De 1979 à 1980, le programme de contributions aux équipements communautaires, tels les collecteurs principaux d'eaux-vannes et d'approvisionnement en eaux, a fait l'objet de plusieurs ententes fédérales-provinciales et municipales.

Les ressources en eaux ne sont pas uniquement la responsabilité des gouvernements municipaux. D'après moi, c'est une responsabilité sociale, qui relève de tous les paliers gouvernementaux. Si une municipalité quelconque n'a pas les fonds nécessaires pour aménager des usines de traitement des eaux d'égout, elle continuera de faire ce qu'elle fait actuellement: elle déversera ses eaux usées dans nos lacs et rivières. On sait quelle sorte d'héritage on laisse à nos enfants quand on pollue l'environnement. La preuve, monsieur le président, c'est que seulement deux Canadiens sur trois sont reliés à des installations de traitement des eaux usées. Un tiers des Canadiens ne bénéficient pas du traitement de leur eaux usées. Qui en souffre? Nous et nos héritiers.

Comme dans le cas de tout autre problème environnemental, la solution est à la base même du problème: il va falloir doter nos villes et nos villages d'infrastructures municipales adéquates qui favoriseront un environnement plus sain et plus salubre. De nombreuses municipalités ont des infrastructures désuètes qui ne rencontrent même pas les normes gouvernementales. Faute de moyens financiers et de programmes gouvernementaux, elles ne peuvent effectuer les améliorations nécessaires.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la Fédération canadienne des municipalités, le chef de file reconnu du mouvement voué à la résolution de la crise la plus grave que nous traversons, a signalé en 1988 qu'il fallait engager l'importante somme de 15 milliards de dollars. Je ne parle pas de cela ici. Je pense qu'un programme beaucoup plus modeste pourrait être mis sur pied. Ce programme pourrait être de l'ordre d'un milliard de dollars. Peut-être en entendrons-nous parler dans le budget de ce soir. Je souhaite depuis plusieurs années qu'un tel programme soit mis en place. J'espère que les autorités ont compris.

De toute façon, le milliard investi par le fédéral dans un programme à frais partagés avec les provinces et les municipalités, compte tenu des revenus additionnels en impôts et des économies... Je sais que cela préoccupe les députés. Ils ont dit: Un milliard de dollars, c'est beaucoup d'argent, Jean-Robert. C'est vrai, mais compte tenu des revenus additionnels en impôts, des économies d'échelle et des réductions d'assurance-chômage et d'aide sociale, le coût

[*Translation*]

pollution and create jobs. The environment and jobs are still two subjects that are uppermost on everyone's minds today. Under this program, sewage treatment and storm sewer systems were built or expanded in new residential areas.

From 1975 to 1978—I can say this with confidence as I was the Parliamentary Secretary to the Minister of State for Urban Affairs at the time—we had a municipal subsidy program for the construction and expansion of sewer water and rain water treatment plants as well as any other facilities required for waste water treatments.

From 1979 to 1980, federal-provincial and federal-municipal agreements were signed under the contribution program for public facilities, such as main sewer systems and water supply systems.

Water ressources do not come solely under municipal jurisdiction. In my opinion, this a social responsibility that falls on the shoulders of all levels of government. If a given municipality cannot finance water treatment plants, it will carry on with the status quo; that is, it will dump its waste water into our lakes and rivers. We know what type of legacy we are leaving our children when we pollute the environment. The proof, Mr. Chairman, is that only two out of three Canadians have access to water treatment facilities. Water treatment facilities are therefore not available to one third of the Canadian population. Who is suffering from this? We are, as well as our heirs.

As is the case with any other environmental problem, the solution underlies the very problem. Our cities and towns must have adequate public facilities that will enable us to enjoy a healthier and cleaner environment. Many municipalities have obsolete facilities that do not even meet government standards. Owing to a lack of funding and government programs, they cannot make the require improvements.

I do not need to remind you that the Federation of Canadian Municipalities, the acknowledged leader of the movement dedicated to resolve the most serious crisis that we are going through, stated in 1988 that it needed a tremendous amount of money, $15 billion. I'm not talking about that here. I think that we could implement a much more modest program, one that would cost about $1 billion. Perhaps we will hear something about it this evening when the Budget is tabled. I have been hoping for several years now that such a program would be implemented. I hope that the government has understood.

At any rate, the billion dollars invested by the federal government in a cost-shared program with the provinces and the municipalities, taking into account the additional tax revenue and savings... I know that this is of concern to members. They have said: A billion dollars, Jean-Robert, that's a lot of money. This is true, but when you consider the additional tax revenue, economy of scale and reduced unemployment insurance and welfare benefit payments, the

[*Texte*]

net d'un tel programme serait d'environ 300 millions de dollars, selon les experts. On pourrait créer plusieurs milliers d'emplois et possiblement, d'après ce que disent les experts, 90 p. 100 des matériaux seraient canadiens. Ce programme serait donc générateur d'emplois et augmenterait l'utilisation de produits canadiens.

• 1215

Monsieur le président, je ne veux pas prendre plus de temps du Comité. Personnellement, je crois que cette motion devrait être mise aux voix pour que les députés déclarent publiquement leur intérêt pour la question de l'environnement et celle de la réfection des systèmes d'aqueduc et d'égout. Pour moi, c'est aussi une chance *to give a kick-start to the economy*, comme on dit en anglais.

I believe this would at this time create more jobs, kick-start the economy, and possibly give us a chance to get out of this recession. So that's my economic pitch.

The other is my environmental pitch, which I think is a strong one today. We have to do something to purify these waters and to get these systems modernized. In Ottawa, the national capital, we still have wooden pipes, believe it or not, in 1992. We have sections of my riding, whole sections of this city, where there are still wooden pipes rotting away. I could talk to you for the next half hour of the urgency in this national capital—and I'm talking about the whole national capital region—to fix up some of the things we are doing in such a way that we will leave our kids a little better world than we are now giving them.

Having said that, I rest my case. I know that I've had a chance to do this before the committee. I know that I had a debate in the House in 1988, or thereabouts, but I want to come back because I think it's very important. Thank you.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il des questions pour M. Gauthier?

Mr. James: My first question, before I came over here, was what "programs" means, but of course you've explained that. It means dollars from the federal government to enter into helping. I appreciate the kind of work that's been done, because in my county and area extensive work was done on water treatment and storm water and it's certainly been to the betterment of everybody. It was done through the Province of Ontario and through whoever else was involved a few years ago and it has worked out very well.

I ask this question without any malice or any partisanship, but maybe you could help me because you were here, J.R. Why did the federal government move out of this area when the previous government was here? It's always tougher to move back in once you've moved out.

Mr. Gauthier: Basically, the answer to that question is something I have never understood.

Mr. James: Are you saying that you didn't have much to say about it?

[*Traduction*]

net cost of such a program would be, according to the experts, somewhere in the area of $300 million. We could create thousands of jobs. According to the experts, 90% of material used might even be Canadian. The program would therefore generate jobs and increase utilization of Canadian products.

Mr. Chairman, I do not want to take any more of the Committe's time. Personally, I feel this motion should be put to the vote so that Members can publicly declare their interest in the environment and in the revamping of water and sewer systems. In my view, this would also be a chance to kickstart the economy.

D'après moi, cela représente un moyen de créer des emplois, stimuler l'économie et peut-être nous donner une opportunité de sortir de la récession. Voilà ce que j'ai à dire sur l'économie.

Parlons maintenant de l'environnement. Là aussi, j'ai beaucoup à dire. Nous devons faire quelque chose pour purifier ces eaux et moderniser ces systèmes. À Ottawa, la capitale nationale, en 1992 il y a encore des tuyaux en bois. Cela est incroyable. Des sections entières de ma circonscription, des sections entières de cette ville, sont encore munies de tuyaux en bois qui pourrissent. Il est urgent—et je pourrais vous en parler pendant une demi-heure—que la capitale nationale, la région entière de la capitale nationale, organise ses efforts pour qu'on laisse à nos enfants un monde qui soit un peu meilleur.

Cela dit, je conclus mes remarques. Je sais que j'ai déjà eu l'occasion de parler de cette question devant le Comité. Je sais que j'en ai débattu à la Chambre des communes en 1988—ou à peu près à cette date-là—mais je veux qu'on revienne sur la question parce que d'après moi elle est très importante. Merci.

The Chairman: Thank you very much. Are there any questions for Mr. Gauthier?

M. James: Avant de venir, j'avais l'intention de demander ce que vous vouliez dire par «programmes». Mais vous l'avez déjà expliqué. Les programmes représentent une contribution fédérale, avec l'objectif d'aider. J'apprécie les travaux qui ont été faits; dans ma circonscription et ma région, il y a eu des travaux importants sur les aqueducs et le égouts, et tout le monde en a profité. Tout s'est fait par l'entremise de l'Ontario et des autres intervenants à l'époque, et les choses ont très bien marché.

Cette question n'est ni malicieuse ni partisane; je pense simplement que vous pourriez m'aider parce que vous étiez là, Jean-Robert. Pourquoi ce gouvernement fédéral s'est-il alors retiré de ce domaine, alors que le gouvernement précédent y maintenait une présence? Il est toujours plus difficile de retourner une fois qu'on est parti.

M. Gauthier: Franchement, je n'ai jamais vraiment compris la réponse à cette question.

M. James: Dites-vous que vous n'aviez pas votre mot à dire?

[*Text*]

Mr. Gauthier: No. The provinces were saying that municipalities are creations of their level of government, not federal, and therefore they would like the federal government possibly to stay out of a provincial-municipal field.

I guess we used our spending power to get into this thing, but we always did it with provincial concurrence. I assisted and we had I don't know how many municipalities, and I was also present at what we used to call the tri-level conferences, where the federal government, the provincial government, and the municipalities would come in and argue and develop programs.

It died basically because the provinces objected to us getting involved with municipalities. We had the NIP, the Neighbourhood Improvement Program. Do you remember that one?

Mr. James: Yes.

Mr. Gauthier: We've had all kinds of housing programs. But, as I said at the beginning of my remarks, most of our efforts were done through the Canada Mortgage and Housing Corporation and through the spending power we had there.

Let's put it this way: it was used in the 1970s to help get out of a very difficult situation where the provinces were saying that they didn't have the funds to finance new housing developments, which as you know were very much the issue of the day. Our housing starts were 250,000 per year. This year we'll be lucky if we get 160,000.

The population growth, the baby boom after the war, contributed to an awful lot of that preoccupation, and I guess it was dropped basically because of some provincial governments wanting us to leave that field to them. Evidently, they haven't succeeded in solving the problem, because a lot of that stuff is still in need of attention. That's the only answer I can give you, as far as I am concerned.

• 1220

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gauthier.

Ms Langan: On behalf of all of us, Mr. Gauthier, happy anniversary.

The Chairman: Today?

Mr. Gauthier: It's my thirty-fifth wedding anniversary. My wife is getting a medal this afternoon.

The Chairman: She should be the one getting all the—

Ms Langan: Please express our condolences to your wife, and congratulations to you.

Mr. Milliken: She must have been a child bride.

Mr. Gauthier: No. I was an old man when I got married.

Le président: M. Marchi et M^me^ Bourgault ont fait savoir au Comité qu'ils ne désiraient pas que les motions M-520 et M-620 soient choisies comme des affaires votables. Nous devons donc décider en ce qui concerne cinq projets de loi et trois motions.

[*Translation*]

M. Gauthier: Non. Les provinces disaient que les municipalités étaient des entités relevant de leur palier de gouvernement, pas du palier fédéral, et elles voulaient que le gouvernement fédéral se retire du domaine provincial-municipal.

Je suppose que notre participation était due à notre pouvoir de dépenser, mais cette participation a toujours été partagée avec les provinces. J'ai participé à tout cela avec Dieu sait combien de municipalités. J'ai aussi participé à ce qu'on a appelé les conférences à trois paliers de gouvernement, où le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités discutaient ensemble et établissaient leurs programmes.

Ce système n'existe plus parce que les provinces ne voulaient pas qu'on participe au niveau municipal. Nous avons eu le PAQ, le Programme d'amélioration des quartiers. Vous en souvenez-vous?

M. James: Oui.

M. Gauthier: Nous avons eu toutes sortes de programmes de logement. Mais comme j'ai dit au début de mes remarques, la plupart de nos efforts se réalisaient par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par le pouvoir de dépense qu'elle représentait.

Par exemple, dans les années 1970, la Société nous a aidés à sortir d'une situation très difficile. Les provinces disaient qu'elles n'avaient pas assez de fonds pour financer de nouvelles promotions immobilières; comme vous le savez, cette question était très importante à l'époque. Nos mises en chantier étaient de 250,000 par an. Cette année, nous aurons de la chance si nous atteignons 160,000.

La poussée démographique—le baby boom—qu'il y a eu après la guerre a été beaucoup à l'origine de cette préoccupation. Je suppose qu'enfin on a laissé tomber parce que certains gouvernements provinciaux voulaient que le fédéral se retire de ce domaine. Évidemment, ils n'ont pas réussi à résoudre le problème, parce qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Franchement, c'est la seule réponse que je puisse vous donner.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gauthier.

Mme Langan: Au nom de nous tous, monsieur Gauthier, je vous souhaite un bon anniversaire.

Le président: Aujourd'hui?

M. Gauthier: C'est mon 35^ième^ anniversaire de mariage. Cet après-midi, ma femme aura une médaille.

Le président: C'est elle qui devrait recevoir tout. . .

Mme Langan: Ne manquez pas de faire parvenir nos condoléances à votre femme. Pour ce qui est de vous, nous vous félicitons.

M. Milliken: Elle doit s'être mariée extrêmement jeune?

M. Gauthier: Non, c'est moi qui était vieux quand on s'est marié.

The Chairman: Mr. Marchi and Mrs. Bourgault have informed the Committee that they would not like Motions M-520 and M-620 to be selected as votable items. So we must decide on five Bills and three Motions.

[*Texte*]

Ms Langan: Mrs. Catterall is back with us. Perhaps we could allow her to explain it.

The Chairman: Certainly.

Mrs. Catterall: As I mentioned in my memo, there's been very little time, and, unfortunately, the legal counsel whom I approached about how we designate a public service national week was not available this morning.

However, I have been able to find out that at least National Wildlife Week is established in legislation, and I am sure we all remember the national day of remembrance and action on violence against women that recently went through the House to establish December 6 as an annual recognition.

I can only assume that having approached legal counsel about how best to do this, to recognize both the work of public servants and to remind them that their job is service to the public, that this is the most appropriate way for this to come to Parliament.

Mr. Milliken asked specifically about National Citizenship Week. National Citizenship Week was established by a proclamation of the Prime Minister, not in legislation. There hasn't been time to go through all the national weeks and days and see what the balance is, but it's obviously a good question, because there isn't a clear and evident pattern as to how this is done.

I do know that this is one proper way to do it.

The Chairman: Thank you.

Ms Langan: I would like to add that the workers' day of mourning was also done through a bill.

The Chairman: Thank you very much.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Traduction*]

Mme Langan: M^me^ Catterall est revenue. Peut-être pourrait-on lui demander d'expliquer les choses.

Le président: Avec plaisir.

Mme Catterall: Comme je l'ai indiqué dans ma note de service, nous avons eu très peu de temps. Malheureusement, le conseiller juridique à qui j'ai demandé comment on fait pour désigner une semaine nationale de la fonction publique n'était pas disponible ce matin.

Néanmoins, j'ai pu trouver que au moins la Semaine nationale de la conservation de la faune est établie par une loi. Vous vous souviendrez tous des procédures suivis à la Chambre pour instituer le Jour du souvenir et le Jour d'action contre la violence faite aux femmes. Le 6 décembre a été établi comme journée de reconnaissance annuelle.

Donc après avoir parlé au conseiller juridique, je suis arrivée à la conclusion que le meilleur moyen de reconnaître le travail des fonctionnaires, et de leur rappeler que leur travail est le service du public, serait de passer par le Parlement.

M. Milliken s'intéressait particulièrement à la Semaine nationale de la citoyenneté. La Semaine nationale de citoyenneté a été établie par une proclamation du premier ministre, pas par une loi. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner toutes les semaines et les journées nationales pour voir quelles sont les proportions; mais, la question est très bonne, parce que la procédure à suivre pour établir une semaine nationale n'est pas évidente.

En tout cas, je sais que cette procédure-ci est l'une des méthodes acceptables.

Le président: Merci.

Mme Langan: J'aimerais ajouter que la Journée de deuil national des travailleurs a été aussi établie par un projet de loi.

Le président: Merci beaucoup.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Marlene Catterall;

René Soetens;

Beryl Gaffney;

John Manley;

Rod Laporte;

John Rodriguez;

Mac Harb;

Jean-Robert Gauthier.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Marlene Catterall;

René Soetens;

Beryl Gaffney;

John Manley;

Rod Laporte;

John Rodriguez;

Mac Harb;

Jean-Robert Gauthier.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

XC44
-M16.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, March 31, 1992

Chair: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 31 mars 1992

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24740 -

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Thomas Hall

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous–comité

Thomas Hall

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 31, 1992
(9)

[*Text*]

The Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:06 a.m. this day in room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Subcommittee present: Ken James, Charles Langlois and Peter Milliken.

Other Member present: Joy Langan.

In attendance: From the Legal Counsel Office: Djénane Boulad, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Bill Attewell, Guy Arseneault, Stan Wilbee, Girve Fretz, Derek Lee, Ken Hughes, and Ross Belsher.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Subcommittee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, March 19, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Subcommittee.

At 12:12 p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be presented to the Committee.

At 12:23 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Subcommittee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 31 MARS 1992
(9)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 06, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Autre députée présente: Joy Langan.

Aussi présente: Du Bureau des conseillers juridiques: Djénane Boulad, conseillère juridique.

Témoins: De la Chambre des communes: Bill Attewell, Guy Arseneault, Stan Wilbee, Girve Fretz, Derek Lee, Ken Hughes et Ross Belsher.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 19 mars 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 12 h 12, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu—Qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 12 h 23, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 31, 1992

• 1107

Le président: À l'ordre!

Nous avons quorum. Étant donné que nous sommes déjà en retard, nous allons passer immédiatement à l'audition des députés qui ont des affaires à présenter au Sous-comité des affaires émanant des députés. Est-ce que vous vouliez dire un mot, monsieur Milliken?

M. Milliken (Kingston et les Îles): Non.

Le président: Nous devions entendre M. Wilbee en premier, mais M. Wilbee n'est pas ici.

I would ask Mr. Attewell to talk about his Bill C-304.

Mr. Bill Attewell, MP (Markham—Whitchurch—Stouffville): Mr. Chairman and colleagues, my bill concerns the Canada Post Corporation. It would ban future strikes at Canada Post Corporation. There have been a few in recent years. They are very disruptive. I am told the last one cost Canada Post Corporation over $100 million. That can only be recovered one way, and that's by increasing the price of stamps.

I am particularly concerned, and have been through previous strikes as well, with the impact on senior citizens. My office last time had many, many calls from seniors worrying about getting their pension cheques. As you know, many of them just live from cheque to cheque and it's a real worry to them.

Secondly, the one other big area of my personal concern is the impact it has on small businesses, particularly firms in the mail order business or ones that are very dependent on getting cashflow from their accounts receivables. The ability to strike is a process that I think harms innocent people.

I'm not meaning to be in any way unfair to the workers and management of Canada Post, but I think a process of binding arbitration carried out in a fair way would meet their desires without this harm being done to so many average Canadians across the country. In another parallel area, in some provinces teachers are able to strike, and I don't believe in that. Again innocent people are being hurt. Other provinces, such as Manitoba, do not allow strikes.

Mr. Chairman, in summary form those are my views. I feel very strongly that if you were to carry out a referendum across Canada well over 60% or 70% of Canadians would want strikes banned at Canada Post.

Mr. James (Sarnia—Lambton): Since the current dispute has never been settled and arbitrators are still working on it, do you think this might have some influence on attempting to finalize a settlement from the last strike after we legislated them back to work?

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 31 mars 1992

The Chairman: Order, please!

We have a quorum. Since we are already running late, I will immediately give the floor to members who have business to submit to the Sub-Committee on Private Members' Business. Did you want to say something, Mr. Milliken?

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): No.

The Chairman: We were supposed to hear Mr. Wilbee first, but he is not here.

Je demanderais donc à M. Attewell de nous parler de son projet de loi C-304.

M. Bill Attewell (député de Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le président, chers collègues, mon projet de loi concerne la Société canadienne des postes. Il interdirait dorénavant les grèves à la Société canadienne des postes. Il y en a eu quelques-unes au cours des dernières années. Elles ont un effet très perturbateur. On m'a dit que la dernière a coûté plus de 100 millions de dollars à la Société canadienne des postes. On ne peut récupérer ces pertes qu'en augmentant le coût des timbres.

L'effet de ces grèves sur les personnes âgées me préoccupe tout particulièrement et m'a inquiété pendant les grèves qui ont eu lieu dans le passé. Pendant la dernière grève, mon bureau a reçu un grand nombre d'appels de la part de personnes âgées qui s'inquiétaient de leur chèque de pension. Comme vous le savez, de nombreuses personnes du troisième âge dépendent de ce chèque pour vivre, et l'idée de ne pas le recevoir les inquiète au plus haut point.

En deuxième lieu, je suis très préoccupé par l'impact de ces grèves sur les petites entreprises, surtout les sociétés d'affaires par correspondance, ou celles qui dépendent beaucoup de leurs comptes débiteurs pour leur trésorerie. Je pense que ces grèves font du tort aux personnes innocentes.

Je ne veux pas du tout être injuste à l'endroit des travailleurs ou des cadres de la Société des postes, mais je pense qu'un processus d'arbitrage exécutoire mis en oeuvre d'une façon équitable permettrait de répondre à leurs désirs sans nuire à un si grand nombre de Canadiens ordinaires dans tout le pays. Dans un domaine parallèle, dans certaines provinces, les enseignants ont le droit de grève, et je ne crois pas qu'ils devraient l'avoir. Dans ce cas aussi, ce sont des gens innocents qui sont atteints. Dans d'autres provinces, comme le Manitoba, ces grèves sont interdites.

Monsieur le président, c'était un résumé de mon point de vue. Je pense très sincèrement que si vous teniez un référendum national, de 60 à 70 p.100 des Canadiens seraient en faveur de l'abolition des grèves à la Société des postes.

M. James (Sarnia—Lambton): Puisque le plus récent différend n'est toujours pas réglé et que les arbitres cherchent encore des solutions, pensez-vous que cette mesure pourrait avoir une influence sur les tentatives de règlement qui sont toujours en cours depuis la dernière grève, quand nous les avons forcés à retourner au travail par voie législative?

[*Texte*]

Mr. Attewell: I am not a labour law specialist, Mr. James, but I believe that if we have so-called binding arbitration in place, the parties meet as many times as is necessary and a decision gets made, whereas the strike process is just a threat over the lives of so many Canadians. It's a disruptive type of threat and costly in other cases. I know it's used in a number of other areas such as the fire-fighters or other groups. You have this panel and they come to their resolution in as fair a way as possible but without any disruption in the service.

• 1110

I consider delivery of mail an essential service. You can't parallel it to fire-fighters but it's the same sort of thing. People should be able to have it without interruption.

Mr. James: No. The question was different. If this was votable and we voted and agreed on it, would it not possibly have, in your mind—and I'm trying to think if it would in mine—some sort of influence over attempting to get an arbitrated settlement that's currently in place? I mean, it could entrench one side in particular not to negotiate.

Mr. Attewell: Yes, that's true. I forget when this bill was submitted many months ago but it was not on the eve of this particular discussion.

Le président: Pas de question, monsieur Milliken? Merci, monsieur Attewell.

That was a very short, quick and efficient process. Thank you very much.

Mr. Attewell: Thank you, sir.

The Chairman: Well, Mr. Arseneault

était le quatrième sur notre liste, mais étant donné que le premier et le troisième témoins ne sont pas là, on va demander à M. Arseneault de commencer tout de suite avec le projet de loi C-306.

I understand you were at another committee, Ms Langan.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): My apologies, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Arseneault, à vous la parole.

M. Guy Arseneault (député de Restigouche—Chaleur): Merci, monsieur le président et chers collègues.

J'aimerais d'abord commencer par expliquer que ce projet de loi a pour objet de changer, dans la version anglaise, le nom du ministère des Forêts en remplaçant *Department of Forestry* par *Department of Forests*. Ça ne concerne que l'anglais parce que c'est déjà changé en français.

J'aimerais aussi commencer par citer la recommandation numéro 3 du Sous-comité des Forêts qui a été déposée à la Chambre des communes en novembre 1990, et je cite:

[*Traduction*]

M. Attewell: Je ne suis pas expert en droit du travail, monsieur James, mais je crois que l'arbitrage exécutoire signifie que les parties se réunissent aussi souvent que nécessaire jusqu'à ce qu'une décision soit prise, alors que le processus de grève ne sert qu'à faire planer une menace sur un très grand nombre de Canadiens. C'est une menace qui perturbe beaucoup et qui est parfois très coûteuse. Je sais que d'autres groupes ont recours à ce genre d'arbitrage, comme les pompiers, entre autres. Un groupe est constitué pour résoudre les différends de la façon la plus équitable possible, mais le service n'est pas interrompu.

La livraison du courrier me semble un service essentiel. On ne peut pas vraiment le comparer à la lutte contre les incendies, mais les deux ont quand même des points communs. Les Canadiens devraient pouvoir profiter de ce service sans interruption.

M. James: Non. Ma question portait sur autre chose. Si ce point en est un qui peut faire l'objet d'un vote et si nous votons pour, cette mesure ne pourrait-elle pas avoir, selon vous—et pour ma part, j'essaie encore de me faire une idée—des conséquences sur les tentatives de règlement qui ont lieu à l'heure actuelle? Ne pensez-vous pas qu'elle pourrait durcir les positions de l'une des deux parties, et l'amener à refuser de négocier?

M. Attewell: Vous avez raison. Je ne me souviens plus au juste quand ce projet de loi a été soumis, il y a de cela plusieurs mois, mais ce n'était pas à la veille de cette discussion.

The Chairman: No questions, Mr. Milliken? Thank you very much, Mr. Attewell.

Eh bien, ce processus a été court et efficace. Merci beaucoup.

M. Attewell: Merci, monsieur.

Le président: Eh bien, M. Arseneault

was the fourth speaker on my list, but since the first and the third witnesses are not here, we are going to ask Mr. Arseneault to begin immediately with Bill C-306.

Je sais que vous étiez à un autre comité, madame Langan.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Je vous présente mes excuses, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Arseneault, you have the floor.

Mr. Guy Arseneault, MP (Restigouche—Chaleur): Thank you, Mr. Chairman, dear colleagues.

I will begin by explaining that the purpose of this Bill is to change the English name of the Department of Forestry to the Department of Forests. The change affects the English name only because it has already been modified in French.

I would also like to begin by quoting recommendation No. 3 of the Sub-Committee on Forestry which was tabled in the House of Commons in November 1990:

[*Text*]

Le Comité recommande que, dans le contexte de sa mission, et pour donner une image plus globale des ressources forestières du Canada, le nom du nouveau ministère soit remplacé en anglais par celui de *Federal Department of Forests Canada*

Ce rapport a été signé par les députés de tous les partis: M. Bud Bird, député de Fredericton—York—Sunbury et président du Comité; moi-même, député de Restigouche—Chaleur; M. Réginald Bélair, député de Cochrane—Supérieur; M. Brian Gardiner, député de Prince George—Bulkley Valley; M. Dave Worthy, député de Cariboo—Chilcotin et vice-président du Comité; M. Darryl Gray, député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine; et M. Ken Monteith, député de Elgin—Norfolk.

Il a été approuvé par tous ces députés et par le Comité des forêts et pêches, également.

I'd like to say that when we look at the bill, basically it has a very simple object and that is to change the name of the department in English only because it's already changed in French. There's no translation. It's not translated properly.

The new Department of Forestry Act contains the words "sustainable development". I don't know if you're aware of that. Mr. Langlois would probably be aware of that because he sat on the forestry and fisheries committee. It's the first time ever that the term "sustainable development" was ever utilized and defined in the statute. It's in Bill C-29, which is the act that formed the forestry department. Sustainable development plays a very important role in this total new image that we're trying to present in structure and place.

With that in mind, I think there are two reasons to put forth this bill. One is for housekeeping purposes to make sure that it corresponds with the French version or vice versa. The other thing is to give the proper connotation to the English title. In other words, it's not just the act of forestry; the Department of Forestry has more than just forestry at stake. It's the total sustainable development concept in place. It's that aspect, along with the housekeeping. So it's a matter of having consistency between French and English, and also consistency with the mission statement of the current department.

• 1115

The report itself was agreed to by all the parties in question. There was a unanimous forestry report. I can also say that as recently as this morning I met with the Minister of Forestry—we'll call it forestry for now, I hope, and maybe change it later—and I asked him if he had any objections to the bill, if I could come to the committee and say that the minister has no objections. He said that I could go as far as to say that he would support the bill, that he could support it, and he also stated that it was too bad that when we did Bill C-29 we hadn't thought of it at that time. So he could see it as being worth while.

It's non-partisan. My aim is to consult with the minister and other members of all parties and ask them to second the motion, and I have indications right there now from a number of members from all parties that they would be willing to lend their names as seconders of the motion. That's about it.

[*Translation*]

The Committee recommends that, in the context of its mission and to fully embrace a comprehensive vision of Canada's forest resources, the new Department of Forestry should be renamed the federal Department of Forests (Forests Canada).

That report was signed by the members of all the parties: Mr. Bud Bird, the member for Fredericton—York—Sunbury and Chairman of the committee; myself, the member for Restigouche—Chaleur; Mr. Réginald Bélair, the member for Cochrane—Superior; Mr. Brian Gardiner, the member for Prince George—Bulkley Valley; Mr. Dave Worthy, the member for Cariboo—Chilcotin and Vice-Chairman of the committee; Mr. Darryl Gray, the member for Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine; and Mr. Ken Monteith, the member for Elgin—Norfolk.

It was approved by all of these members and also by the Standing Committee on Forestry and Fisheries.

L'objet du projet de loi est très simple, comme vous pouvez le voir; il s'agit de modifier le nom du ministère en anglais seulement, car il a déjà été modifié en français. Il n'y a pas de traduction. Ce n'était pas bien traduit.

La nouvelle Loi sur le ministère des Forêts contient les mots «développement durable». Je ne sais pas si vous le saviez. M. Langlois est sans doute au courant, car il a siégé au Comité des forêts et des pêches. C'est la première fois qu'on utilise l'expression «développement durable» dans le projet de loi et qu'on la définit. On la trouve dans le projet de loi C-29, la loi qui a constitué le ministère des Forêts. Le développement durable joue un rôle très important dans cette nouvelle image globale que nous essayons de projeter.

Cela étant dit, je pense que deux raisons justifient la présentation de ce projet de loi. Dans un premier temps, il faut régler ce détail et nous assurer que les versions anglaise et française correspondent. Deuxièmement, nous voulons que le nom anglais ait la connotation voulue. Autrement dit, il ne s'agit pas uniquement de foresterie; le champ d'activités du ministère des Forêts ne se limite pas à la foresterie. Il y a la notion globale de développement durable qui entre en ligne de compte. C'est l'autre raison pour laquelle ce projet de loi a été présenté. Il a donc pour objet de faire concorder le français et l'anglais et d'uniformiser l'énoncé de mission du ministère.

Le rapport a été accepté par tous les partis. C'est donc un rapport unanime. Pas plus tard que ce matin, j'ai rencontré le ministre des Forêts, et je lui ai demandé s'il avait des objections à faire au sujet du projet de loi, s'il pouvait se présenter devant le comité et lui dire que le ministre n'a aucune objection. Il m'a répondu que je pouvais aller jusqu'à dire qu'il appuierait le projet de loi, ajoutant qu'il était regrettable de ne pas y avoir pensé lorsque nous avons examiné le projet de loi C-29. Par conséquent, le ministre considère que c'est un bon changement.

Ce changement ne revêt aucun caractère politique. Je tiens à consulter le ministre et les députés de tous les partis, pour leur demander d'appuyer la motion; d'ailleurs, plusieurs d'entre eux ont fait comprendre qu'ils étaient disposés à le faire. C'est tout.

[*Texte*]

Le président: Y a-t-il des questions pour M. Arseneault?

Ms Langan: I really don't have any questions, because I think in keeping with the French—and I have to take your word for that because I'm not fluent enough to be clear on it—your argument about sustainable development and the concept and the direction we're going with forest issues is a compelling argument. I was trying to get my translator in, so my question is really if I understood you to say that other members of the committee from all parties have endorsed this proposal.

Mr. Arseneault: First of all, it's a recommendation—recommendation 3 in the forestry report, which all parties signed. It was a unanimous agreement. For instance, the representative of your party would be Brian Gardiner. I spoke with Brian personally, and he lent his support to the bill in the hope that it would become votable. I've spoken to Mr. Bird; again, he has no objections. I've spoken to Mr. Oberle, the minister. I've spoken to our representative, Mr. Bélair, who is the forestry critic, and he has no objections either. So for all intents and purposes I would hope that it would become a votable bill, because it's really non-partisan. It's housekeeping to a certain extent, but it's also a mission statement. It completes the new department that we formed some time ago by Bill C-29.

Mr. James: Mr. Arseneault, what was the date of the forestry report?

Mr. Arseneault: November 1990. So the department has had time to respond to the recommendations. It was a very strong report with, as Mr. Langlois knows, a lot of recommendations and it went into quite some detail.

Mr. James: We'll assume, then, that the department has done nothing with this particular recommendation.

Mr. Arseneault: No. It's not a high priority. The department has other priorities, so that's why I presented the private member's bill.

Mr. James: Is there a cost involved with all this?

Mr. Arseneault: I would assume that there would be a phasing-in, stationery, or whatever. On all the stationery as it is, if you check, it is already... Actually, there's a problem in the translation, so in French it's already Forests Canada, or *ministère des Forêts*. It's already the Department of Forestry. It's only in English... So I suspect that they'll phase that in as they order their new stationery. I suppose there would be some minor cost, but I don't see it as a major cost.

Mr. James: Signage and things like that?

[*Traduction*]

The Chairman: Are there any questions for Mr. Arseneault?

Mme Langan: Je n'ai pas vraiment de questions à poser. Vous dites qu'il s'agit de faire concorder la version française et la version anglaise, et je dois vous croire sur parole, parce que je ne connais pas suffisamment le français pour en juger. De toute façon, votre argument sur le développement durable et la tendance actuelle dans le domaine forestier est convaincant. Je n'ai pas pu entendre l'interprétation; par conséquent, je voudrais m'assurer que vous avez effectivement déclaré que les autres membres du comité, représentant tous les partis, ont appuyé cette proposition.

M. Arseneault: Je rappelle que ce changement fait suite à une recommandation, à la recommandation numéro 3 du rapport sur les forêts, que les représentants de tous les partis ont signé. C'est donc un rapport unanime. Ainsi, par exemple, j'ai parlé personnellement au représentant de votre parti, M. Brian Gardiner, et il a décidé d'appuyer le projet de loi, dans l'espoir qu'il ferait l'objet d'un vote. J'ai parlé également à M. Bird, qui n'a pas fait la moindre objection non plus. J'ai parlé à M. Oberle, le ministre. J'ai parlé aussi à M. Bélair, qui est le porte-parole de mon parti en matière de forêts, qui n'a pas fait la moindre objection non plus. J'espère donc que ce projet de loi fera l'objet d'un vote, parce que c'est une mesure impartiale. Elle revêt un caractère administratif dans une certaine mesure, mais c'est aussi un énoncé de mission. Ce projet de loi apporte une petite touche finale au nouveau ministère que nous avons formé il y a quelque temps au moyen du projet de loi C-29.

M. James: Monsieur Arseneault, quand le rapport sur les forêts a-t-il été publié?

M. Arseneault: En novembre 1990. Le ministère a donc eu le temps de réagir aux recommandations. Comme le sait M. Langlois, il s'agit d'un rapport très solide, qui contient beaucoup de recommandations et qui est assez détaillé.

M. James: Alors, on peut supposer que le ministère n'a pas donné suite à cette recommandation en particulier.

M. Arseneault: Non. Ce n'est pas une question ultra-prioritaire pour le ministère. Le ministère a d'autres priorités, et c'est pourquoi j'ai décidé de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire.

M. James: Est-ce que cela entraînerait des frais?

M. Arseneault: Je suppose que l'on changera progressivement le papier à lettre et les enveloppes, ou que sais-je encore. Comme on peut le constater, on a déjà le terme «forêts» en français sur le papier à lettre. En réalité, il y a un problème de traduction, puisque l'appellation française, «ministère des Forêts», correspond déjà à *Forests Canada*. En français, on parle déjà de ministère des Forêts. Le changement concerne uniquement l'anglais. Je suppose par conséquent que les changements nécessaires seront apportés au moment où l'on passera une nouvelle commande de papier à lettre et d'enveloppes. Je suppose que cela coûtera un peu d'argent, mais certainement pas beaucoup.

M. James: Et les panneaux et autres choses du genre?

[*Text*]

The Chairman: I might add here that if you look at the term "forestry", then, the way I see it, in the French language it has a broader signification than forest. In French when we say *foresterie*, it means the forest, the industry, reforestation, everything that has something to do with the forest itself.

• 1120

In French it says *forêts*, and by *forêts* you mean the standing trees more than forestry itself. So while Mr. Arseneault is right in saying in French it says *forêts*, in English "forestry"...if the word for "forestry" were used in French, it would have a wider connotation than it has now.

Ms Langan: You've begged another question there, Mr. Chairman. I'm glad you gave that explanation, because it raises the question, are you limiting the mandate of the federal government, then, to the trees, and it is not reforestation and not those other things—

Mr. Arseneault: No. It's maybe a problem with semantics, or language; I don't know. In English quite often "forestry" refers more to industrial development instead of forest management. Some people could argue that. I suppose technically it would involve everything Mr. Langlois said in English. But those who are involved in environmental issues don't see it as such, unfortunately. They don't see the word "forestry" as protecting them. It doesn't coincide with the mission...

I could maybe read you a comment from Matthew Wright, Vice-President of Nova Scotia Forest Products Association. He says:

> The connotative impact of the word "forestry" leans toward industrial development, instead of the broader, more fully integrated images evoked by the word "forest".

The Chairman: That's what I meant.

Mr. Arseneault: Yes. *Exactement.*

This is part of the reason: housekeeping and to make it the same in English as in French, and also to make it consistent with the mission of the department, not only for the cutting down of trees or commercial exploitation. There are some far-reaching recommendations in here for wildlife, habitat, national parks, and whatever, and this would coincide with that mission statement.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arseneault.

M. Arseneault: Merci, monsieur le président.

The Chairman: We will go back to our first witness now, Mr. Wilbee.

Mr. Wilbee, please talk to the committee about Bill C-332.

Mr. Stan Wilbee, MP (Delta): First of all, my apologies for being late. There was a change in schedule and they didn't have it on my agenda today.

[*Translation*]

Le président: À mon avis, le terme français «foresterie» a un sens plus général que le terme «forêts». «Foresterie» désigne tout ce qui a trait aux forêts, c'est-à-dire les forêts proprement dites, l'industrie forestière, le reboisement, etc.

En français, on dit «ministère des Forêts», et le terme «forêts» désigne plutôt les arbres vivants que la foresterie. Par conséquent, M. Arseneault a raison de vouloir remplacer le terme *forestry* en anglais, puisqu'on dit «forêts» en français... Si l'on employait le mot «foresterie» en français, on donnerait un sens plus large à l'expression.

Mme Langan: Vous me poussez à poser une autre question, monsieur le président. Je suis contente que vous ayez donné cette explication, parce qu'elle me pousse à vous demander si vous limitez le mandat du gouvernement fédéral aux arbres et si cela exclut le reboisement ainsi que d'autres activités parallèles...

M. Arseneault: Non. Nous avons peut-être un problème de sens ou de langue, je ne sais pas. En anglais, le terme *forestry* désigne davantage le développement industriel que l'aménagement des forêts. Certaines personnes ne sont peut-être pas d'accord avec moi. Je suppose que techniquement, le terme engloberait toutes les activités dont M. Langlois a parlé. Par contre, ceux qui étudient les questions environnementales ne voient malheureusement pas les choses de cette façon. Ils trouvent que le terme *forestry* ne les protège pas. Il ne correspond pas à la mission du ministère.

Voici ce qu'a dit à ce sujet M. Matthew Wright, vice-président de la Nova Scotia Forest Products Association:

> Le terme *forestry* fait songer davantage au développement industriel qu'aux images plus complètes évoquées par le terme *forest*.

Le président: C'est ce que je voulais dire.

M. Arseneault: Oui. *Exactly.*

C'est une des raisons pour lesquelles ce projet de loi a été présenté. C'est pour faire correspondre l'anglais au français. L'autre raison, c'est qu'on veut que le terme corresponde à la mission du ministère, qui ne se limite pas à l'abattage des arbres ou à leur exploitation commerciale. Ce rapport contient des recommandations très détaillées concernant la faune, l'habitat, les parcs nationaux, etc., et ainsi, le nom du ministère correspondra à son énoncé de mission.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Arseneault.

Mr. Arseneault: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Nous passons au témoin qui était le premier sur la liste, M. Wilbee.

Monsieur Wilbee, voulez-vous nous parler du projet de loi C-332?

M. Stan Wilbee (député de Delta): Je m'excuse d'être en retard. Il y a eu un changement de programme, et on avait oublié d'en tenir compte dans mon programme d'aujourd'hui.

[*Texte*]

This actually is a grandparents' rights bill. It was brought to my attention by the Canadian Grandparents Rights Association, who were concerned about the rights of grandparents, primarily in divorce cases, where the family is split up. Their position is that they can provide the stability in a family situation that many times is lost in divorce cases. The grandparents can provide continuity. They can provide help to grandchildren where they're maybe not as closely emotionally involved as the actual parents.

They requested that something be done similar to what has been done in Quebec and in numerous states. It's article 659 in the Quebec code. It says:

> In no case may the father or mother, without serious cause, place obstacles to personal relations between the child and his grandparents. Failing agreement between the parties, the modalities of the relations are settled by the court.

At present, in the Canadian Divorce Act, the grandparents have the right to go to court to gain access. In other words, they are treated differently from spouses. If a grandparent feels very strongly, they can go to court through the procedures and gain access. What the grandparents are saying is that this is a very costly process. In some cases they don't have the finances to go through the appeal and so what they are basically requesting is that they have the opposite. In other words, if somebody doesn't want the grandparents to visit, then he or she would go to court. For example, one of the two marital partners who have split could go to the court and say, I don't want grandparents to visit the children or to have visiting access.

• 1125

Basically, the bill wants to change section 16.(5) of the Divorce Act to give grandparents the same right as either one of the spouses.

Ms Langan: Dr. Wilbee, most of your discussion was about access, but in fact your bill suggests custody as well.

Mr. Wilbee: Yes.

Ms Langan: Are you suggesting that we could possibly have two sets of grandparents, along with a warring set of parents, involved in a custody dispute?

Mr. Wilbee: You basically can have that at the present time. What we are doing is putting the onus on the spouses to go to the courts and get access or deny access.

Ms Langan: I am not talking about access here. I am talking about custody. Access is one thing; custody is quite a different matter. The amendment that you are suggesting could create a situation where, whilst a husband and wife, or former husband and wife, are worrying about the custody of their childen, the grandparents can intervene and add to that or immediately become players in that situation.

[*Traduction*]

Ce projet de loi porte en fait sur les droits des grands-parents. C'est la Canadian Grandparents' Rights Association qui a attiré mon attention sur ce problème; elle avait en effet certaines craintes au sujet des droits des grands-parents en cas de divorce principalement, en cas de séparation. Cette association argue que les grands-parents peuvent apporter l'élément de stabilité qui manque bien souvent dans une famille en cas de divorce. Les grands-parents permettent de maintenir une certaine continuité. Ils peuvent aider leurs petits-enfants parce qu'ils ne sont peut-être pas aussi impliqués que les parents sur le plan émotif.

L'association a donc demandé que l'on adopte des dispositions analogues à celles qui existent au Québec ainsi que dans de nombreux États. Il s'agit des dispositions que l'on trouve à l'article 659 du Code de la famille du Québec, qui dit ceci:

> Les pères et mères ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal.

Pour le moment, d'après la Loi sur le divorce, les grands-parents doivent s'adresser aux tribunaux pour obtenir le droit d'accès. Autrement dit, ils ne sont pas traités de la même façon que les époux. Les grands-parents qui y tiennent absolument peuvent obtenir le droit d'accès en faisant les démarches nécessaires devant le tribunal. Les grands-parents estiment que c'est très coûteux. Ils n'ont pas toujours les moyens financiers d'aller en appel et demandent par conséquent que le système soit renversé. Autrement dit, c'est la personne qui ne veut pas que les grands-parents aient le droit de visite qui devrait aller devant le tribunal. Ainsi, par exemple, un des deux conjoints séparés peut toujours aller dire au tribunal qu'il ne veut pas que les grands-parents rendent visite à leurs enfants ou qu'ils aient le droit d'accès.

Le projet de loi vise donc essentiellement à modifier le paragraphe 16.(5) de la Loi sur le divorce pour accorder aux grands-parents le même droit d'accès qu'à l'un des époux.

Mme Langan: Monsieur Wilbee, vous avez surtout parlé du droit d'accès, alors qu'il est également question de garde des enfants dans votre projet de loi.

M. Wilbee: Oui.

Mme Langan: Voulez-vous dire qu'en plus des parents, les grands-parents des deux côtés pourraient être impliqués dans un conflit pour la garde des enfants?

M. Wilbee: Cela peut très bien arriver actuellement. Ce que nous voulons en fait, c'est que ce soit les époux qui doivent aller devant les tribunaux pour refuser le droit d'accès aux grands-parents.

Mme Langan: Je ne parle pas de droit d'accès. Je parle de garde. Cela n'a rien à voir avec le droit d'accès. La modification que vous proposez risque de provoquer la situation suivante: pendant que le mari et la femme ou les ex-époux sont inquiets au sujet de la garde de leurs enfants, les grands-parents pourront intervenir directement dans le conflit, ce qui risque de compliquer la situation.

[*Text*]

Mr. Wilbee: I guess the intent would be to provide an alternative. What frequently happens in these situations is that the marital partners, for one reason or another, cannot provide adequate care and custody. The grandparents are saying that we have the time, we have the energy, we have the ability to look after these children.

Again, the ideal situation would be a mutual agreement, but the final arbiter would be the court. It is certainly true what you are saying. Is it better or worse than at the present time?

Ms Langan: I am not even sure that there is not a legitimate case for the custody side. I sort of feel a little at sea, because there are a lot of implications when it comes to custody. We are talking about a life-long arrangement for a child. With access, I think you are bang on and I think it is highly appropriate. I am just a little nervous about the custody side, only because I haven't had the opportunity to explore with people like family counsellors and so on, and even the legal profession, what the implications of that might be. Custody is pretty permanent.

Mr. Wilbee: The position that the grandparents take is that these children end up in foster homes, etc. Their position is that rather than being in a foster home, the child would be better with some kind of blood relative.

Ms Langan: The financial implications for a grandparent to have to go to court to seek that is the problem.

Mr. Wilbee: That is right.

Ms Langan: I am not sure that you can get into those kinds of fine definitions in the legislation. I feel somewhat better on those grounds, but I still worry about this other area. I am feeling kind of unsure about it.

Mr. Wilbee: You are giving good cause for a full discussion in Parliament.

Ms Langan: Absolutely. Thank you.

Mr. Milliken: Mr. Wilbee, I presume that the situation now is that in order for a grandparent to make application for either access or custody, leave of the court must first be obtained. Is that correct?

Mr. Wilbee: That is right, yes.

Mr. Milliken: What you are proposing to do is get rid of that.

Mr. Wilbee: That is right.

Mr. Milliken: No more questions.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Wilbee.

Mr. Wilbee: Thank you.

• 1130

The Chairman: Mr. Hicks is not here today, but he has asked Mr. Fretz to replace him. So I will ask Mr. Fretz to take the chair and talk about Bill C-227.

[*Translation*]

M. Wilbee: L'idée est d'offrir une solution supplémentaire. Il arrive souvent que les conjoints sont incapables pour une raison ou pour une autre de fournir une garde et des soins suffisants. Les grands-parents partent du principe qu'ils ont le temps, l'énergie et les aptitudes nécessaires pour s'occuper de ces enfants.

La solution idéale serait que cela se fasse aux termes d'un accord mutuel, et c'est le tribunal qui jouerait le rôle d'arbitre en cas de conflit. Ce que vous dites est certainement vrai. Est-ce mieux ou pire que la situation actuelle?

Mme Langan: En réalité, je ne suis même pas certaine que les grands-parents n'aient pas un droit de garde légitime. Je suis un peu perdue, parce qu'il y a tellement d'éléments qui entrent en ligne de compte. C'est que la garde est quelque chose qui dure pour la vie. En ce qui concerne le droit d'accès, je crois que vous avez touché juste et que cette mesure est très pertinente. C'est seulement en ce qui concerne la garde que votre projet de loi me rend un peu nerveuse; cette nervosité est due uniquement au fait que je n'ai pas eu l'occasion de consulter des gens comme des conseillers familiaux et autres professionnels, et même des avocats, pour connaître toutes les répercussions de cette mesure. C'est que la garde est quelque chose d'assez permanent.

M. Wilbee: L'argument des grands-parents, c'est que ces enfants-là finissent par se retrouver dans des familles d'accueil ou dans un établissement, et qu'il serait préférable pour eux de vivre avec des personnes qui leur sont apparentées.

Mme Langan: Ce sont les frais que sont obligés de faire les grands-parents quand ils doivent aller devant un tribunal pour obtenir le droit d'accès ou de garde qui posent un problème.

M. Wilbee: C'est exact.

Mme Langan: Je ne suis pas sûre que vous pouvez entrer dans des détails de ce genre dans le projet de loi. J'approuve le premier changement, mais il y a l'autre question qui me préoccupe. Je ne sais pas très bien ce qu'il faut en penser.

M. Wilbee: C'est une bonne raison pour débattre la question à fond au Parlement.

Mme Langan: Absolument. Merci.

M. Milliken: Monsieur Wilbee, je suppose que pour le moment, un grand-parent doit obtenir l'autorisation du tribunal pour avoir le droit d'accès ou de garde de l'enfant. Est-ce cela?

M. Wilbee: Oui.

M. Milliken: Et vous proposez en fait de supprimer cette contrainte.

M. Wilbee: C'est exact.

M. Milliken: Il n'y a plus de questions à poser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Wilbee.

M. Wilbee: Merci.

Le président: M. Hicks n'est pas là aujourd'hui, mais il a demandé à M. Fretz de le remplacer. Je demanderais par conséquent à ce dernier de nous parler du projet de loi C-227.

[*Texte*]

Mr. Girve Fretz, MP (Erie): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. Mr. Hicks was unable to be here today and I have agreed to make his submission for him.

Mr. Chairman, with the permission of yourself and the committee, I have a copy of his submission that I would like to circulate. The problem is it is in English only.

The Chairman: You may circulate it.

Mr. Fretz: Thank you very much, Mr. Chairman.

Committee members, Mr. Hicks proposed Bill C-227 as an act to amend the Criminal Code. It is with regard to desecration of the flag. The bill was introduced to the House and received first reading on September 24, 1990. It was presented to the committee on privileges and elections by Mr. Hicks and was subsequently selected as a votable bill. But on the day when the first hour of debate was to take place, the House prorogued, and as you know in those circumstances the bill was lost.

Mr. Hicks reintroduced the bill and it received first reading on June 6, 1991. Hopefully, it will once again be designated as a votable bill, as was the circumstance previously.

Why do we need such a bill? The Canadian flag is clearly the symbol of Canada and deserves protection.

The logical rationale for the bill is no civilized country can condone social unrest because, if widespread, it leads to anarchy. Desecrating the flag is an illustration of social unrest and is a plank in the platform of anarchy. Therefore, for the good of the whole, desecrating the flag should be considered a criminal act.

Burning the flag incites others to antisocial behaviour.

Does Bill C-227 mean we are too American? Certainly not. Can you be too patriotic? Can you love your country too much?

Too often flags are burned to display dissatisfaction with government policy, but the flag does not represent government. Our flag is representative of something much bigger: the country as a whole.

In a questionnaire to Mr. Hicks' constituents, 82% of respondents were strongly supportive of the bill. Does this deny freedom of expression? No. Where do we draw the line on freedom of expression? There must be a limit. If there were not, it would imply that anyone could express himself with any public behaviour at any time and the community could set no limits on such acts.

National flags, besides providing simple identification, perform a psychological function, supplying a rallying symbol for citizens and encouraging loyalty, especially in times of emergency. Ultimately the question is whether the nation is entitled to one symbol that must remain undefiled.

It may well be necessary for the Supreme Court of Canada to rule on whether such a law inhibits unnecessarily the freedom of expression.

[*Traduction*]

M. Girve Fretz (député d'Érié): Merci, monsieur le président, membres du comité. M. Hicks n'était pas libre aujourd'hui, et j'ai accepté de le remplacer.

Monsieur le président, avec votre permission et celle des autres membres du comité, je vais distribuer un exemplaire du document qu'il a préparé. Le problème, c'est qu'il est uniquement en anglais.

Le président: Vous pouvez le distribuer.

M. Fretz: Merci beaucoup, monsieur le président.

Membres du comité, M. Hicks a proposé le projet de loi C-227 comme une loi modifiant le Code criminel. Ce projet de loi porte sur la profanation du drapeau. Il a été présenté et lu pour la première fois à la Chambre le 24 septembre 1990. Il a également été présenté au Comité des privilèges et élections par M. Hicks, et il avait été sélectionné comme projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote, mais le jour même où le débat devait commencer, la Chambre s'est prorogée. Comme vous le savez, dans un cas de ce genre, le projet de loi expire au *Feuilleton*.

M. Hicks l'a présenté à nouveau le 6 juin 1991, jour où il a été lu pour la première fois. Nous espérons qu'il sera à nouveau désigné comme projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote.

Pourquoi avons-nous besoin d'un tel projet de loi? Le drapeau du Canada est incontestablement notre symbole national, et il mérite d'être protégé.

Ce projet de loi a été présenté pour une raison tout à fait logique, à savoir qu'aucun pays civilisé ne peut tolérer l'agitation sociale qui mène à l'anarchie quand elle s'étend. La profanation du drapeau est une manifestation de l'agitation sociale, et c'est un pas vers l'anarchie. Il convient par conséquent de considérer la profanation du drapeau comme un acte criminel, pour le bien de tous.

Ceux qui brûlent le drapeau incitent les autres à adopter un comportement antisocial.

Le projet de loi C-227 veut-il dire que nous sommes trop américains? Certainement pas. Peut-on être trop patriotique? Peut-on aimer trop son pays?

Il arrive trop souvent que l'on brûle le drapeau pour manifester son mécontentement au sujet de la politique gouvernementale, mais le drapeau ne représente pas le gouvernement. Il représente beaucoup plus que cela: le pays en général.

M. Hicks avait envoyé un questionnaire à ses électeurs, et 82 p. 100 des réponses étaient nettement favorables au projet de loi. Cette mesure porte-t-elle atteinte à la liberté d'expression? Non. Il faut qu'il y ait certaines limites à la liberté d'expression, sinon, tout le monde pourrait adopter n'importe quel comportement en public, à n'importe quel moment, et la collectivité ne pourrait pas empêcher des agissements antisociaux.

En plus de constituer un moyen d'identification tout simple, les drapeaux nationaux jouent un rôle psychologique: c'est un symbole de ralliement qui encourage les citoyens à être loyaux, surtout en temps de crise. Il s'agit en fin de compte de décider si le pays a droit à un symbole qui ne peut être souillé.

Il sera peut-être nécessaire que la Cour suprême du Canada décide si une telle loi porte inutilement atteinte à la liberté d'expression.

[*Text*]

The U.S. Supreme Court overturned a similar law passed by the U.S. Senate by a vote of 5 to 4. This does not mean, however, that the Canadian Supreme Court would rule in a similar way. This is the perfect time for all members to stand proudly in their place and defend their flag, and henceforth their country.

Hicks says that the term "desecration" is defined as "to deprive of sacred character". It is my opinion that those who desecrate or deprive our flag of its sacred character deserve nothing but utter contempt. Desecrators of the Canadian flag threaten our freedom, challenge our strength, and trample upon the sensitivities of patriotic Canadians. If we allow the flag to be descrated, then we also allow a desecration of the sacrifices our people have made on behalf of our country, as symbolized by our flag. In effect, we permit our national honour to be trampled upon as well.

In the speech made at the national flag ceremony by His Excellency General, The Right Honourable Georges Vanier, Governor General of Canada, he stated:

> I hope and pray that our flag will symbolize to each of us and to the world the unity of purpose and high resolve to which destiny beckons us.

Thank you to all the members of the committee for their consideration. I look forward to joining them on the day when we send this clear message to Canadians in the form of a vote in the House of Commons.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fretz. Y a-t-il des questions pour M. Fretz?

• 1135

Ms Langan: I am curious. I thought it was already a crime to desecrate the flag. The reason I am saying this is because I just had a request from a young person seeking a pardon. He had been charged with stealing a Canadian flag in his wild youth.

The Chairman: Theft.

Ms Langan: I am not sure. Well, maybe it was. It might have been theft. I'm willing to accept that.

Mr. Fretz: They charged him with theft?

The Chairman: Yes, probably.

Ms Langan: I am not sure if it was theft. That was why I was asking, but my colleague assures me that was what happened.

Mr. Fretz: The advice I have from Mr. Hicks' assistant is that, yes, that was the charge. It was theft, which is a different circumstance.

The Chairman: We shall now hear Mr. Lee on Bill C-232.

Mr. Derek Lee, MP (Scarborough—Rouge River): Mr. Chairman, this is a bill that provides for one seemingly small amendment to the Immigration Act. The amendment will allow the Department of Immigration to provide for the

[*Translation*]

La Cour suprême des États-Unis a rejeté par 5 voix contre 4 une loi analogue du Sénat américain, ce qui ne veut pas nécessairement dire que la décision de la Cour suprême du Canada irait dans le même sens. C'est le moment ou jamais pour tous les députés de défendre fièrement leur drapeau et, partant, leur pays.

M. Hicks dit que le terme «profanation» désigne l'acte qui consiste à «dépouiller» quelque chose de son caractère «sacré». J'estime que ceux qui profanent ou qui dépouillent notre drapeau de son caractère sacré ne méritent rien d'autre que notre mépris. Les profanateurs du drapeau canadien menacent notre liberté, ébranlent notre force et foulent aux pieds les sentiments patriotiques des Canadiens. En laissant profaner notre drapeau, on laisse désacraliser le geste des Canadiens qui se sont sacrifiés pour leur pays, dont le drapeau est le symbole. On laisse en fait également ces profanateurs fouler aux pieds notre fierté nationale.

Dans le discours qu'il a prononcé au cours de la cérémonie du drapeau national, Son Excellence le gouverneur général du Canada, le très honorable Georges Vanier, a déclaré ceci:

> J'espère ardemment que notre drapeau symbolisera aux yeux de chacun d'entre nous et du monde entier l'objectif commun et la destinée commune que nous avons choisis.

Je remercie tous les membres du comité pour leur attention. J'attends impatiemment le jour où nous pourrons transmettre ensemble ce message clair aux Canadiens au cours d'un vote à la Chambre des communes.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fretz. Are there any questions for Mr. Fretz?

Mme Langan: Cela m'intrigue. Je croyais que la profanation du drapeau était déjà considérée comme un acte criminel. Ce qui me le fait croire, c'est que je viens de recevoir la lettre d'un jeune homme qui voudrait être gracié. Il a été reconnu coupable d'avoir volé un drapeau canadien dans sa folle jeunesse.

Le président: Il a été accusé de vol.

Mme Langan: Je ne suis pas certaine. Peut-être que oui. Il s'agit peut-être d'un vol. D'accord.

M. Fretz: Il a été reconnu coupable de vol simple?

Le président: Oui, probablement.

Mme Langan: Je ne suis pas certaine qu'il s'agissait d'un vol. C'est pourquoi je posais la question, mais mon collègue m'assure qu'il s'agit d'un vol.

M. Fretz: D'après l'adjoint de M. Hicks, ce jeune avait été effectivement accusé pour vol. Ce n'est donc pas du tout pour le même cas.

Le président: M. Lee va maintenant nous parler du projet de loi C-232.

M. Derek Lee (député de Scarborough—Rouge River): Monsieur le président, ce projet de loi apporte une toute petite modification à la Loi sur l'immigration. Cette modification permettra au ministère de l'Immigration de faire

[*Texte*]

participation, if I can put it that way, of Canadians in the process of inviting family visitors to Canada. Right now, Canadians are excluded totally, or almost totally, from the process of being involved in the application for visitor visas made by their relatives in visa countries. Those are countries where you must have a visa to come to Canada. There are many countries, of course, where you don't need a visa to come to Canada, for example, France, or England, or Germany. The bill permits such involvement by way of a surety or guarantee.

There are hundreds of thousands of Canadians who have mothers, fathers, brothers, sisters, sons and daughters outside Canada in visa countries, and for a visit to take place they must have a visa. The Department of Immigration, in my view, has been structurally insensitive to that circumstance.

We have millions of Canadians who, as a result of immigration over the last 30 and 40 years, have family members in visa countries. In order for them to undertake a visit, they must go to a visa officer, which they don't take objection to, but they must convince the visa officer that their visit will be bona fide. Usually they take in an affidavit provided by a Canadian lawyer that says that the Canadian family will support them while they are here.

They have had to spend $10, $20, $30, $40, or $50 for some silly pro forma affidavit from a lawyer, which is totally discounted abroad, and in many cases they are rejected because they have failed to convince the visa officer. The family member doesn't have a lot of assets, doesn't have a lot of money, and maybe the Canadian relative does. The relative here wants the father and mother to come, but the father and mother over there don't have anything. They don't have a house over there. They don't have property. They don't have a career. Because of the difficulties with the refugee situation and fake refugee claims, there have been a lot of problems getting these visas.

• 1140

So this bill permits the Canadian to provide a surety bond, in an amount that would be fixed by the department, that will assure the department the visitor will live within the terms of the visa and return. It could be $5,000, it could be $10,000, it could be $20,000. It doesn't have to be a cash bond; it can simply be a surety. That document would be prepared here, presumably on some standard form. It would be verified here, forwarded to the visa country, and that would be taken into consideration by the visa officer when the applicant came in for the visa.

If the applicant—the father or the mother, the brother or the sister, the son or the daughter—had nothing else, that person would at least have that, and that would be one positive contribution to the visa process. It wouldn't

[*Traduction*]

participer les Canadiens, si je puis m'exprimer ainsi, au processus de demande d'autorisation de séjour pour les membres de leur famille. Pour le moment, les Canadiens ne peuvent pratiquement pas du tout s'occuper des demandes de visas de séjour faites par des membres de leur famille qui habitent un pays dont les citoyens doivent obtenir un visa pour pouvoir venir au Canada. Il y a évidemment beaucoup de pays dont les citoyens n'ont pas besoin de visa, la France, l'Angleterre ou l'Allemagne, par exemple. Ce projet de loi permet aux Canadiens de participer à ce processus dans le but d'offrir une certaine garantie.

Il y a des centaines de milliers de Canadiens dont la mère, le père, les frères, les soeurs, les fils et les filles vivent dans des pays dont les citoyens doivent obtenir un visa pour pouvoir venir au Canada. Le ministère de l'Immigration ne tient pas compte de cela, à mon avis.

A cause du nombre d'immigrants qui sont venus s'établir ici depuis une trentaine ou une quarantaine d'années, il y a des millions de Canadiens qui ont de la famille dans les pays dont les citoyens doivent obtenir un visa. Pour que ces derniers puissent venir rendre visite à leur famille au Canada, ils doivent s'adresser à un agent des visas, ce qui n'est pas un problème dans leur esprit, mais ils doivent en outre convaincre celui-ci du fait qu'il s'agit effectivement d'une visite. Habituellement, ces personnes doivent se procurer auprès d'un avocat canadien un document attestant que la famille qui se trouve au Canada subviendra à leurs besoins pendant leur séjour.

Elles ont dû dépenser 10$, 20$, 30$, 40$, voire 50$, pour se procurer auprès d'un avocat une attestation type ridicule, dont les agents des visas à l'étranger ne tiennent pas compte du tout. Par conséquent, bien des personnes n'arrivent pas à obtenir un visa parce qu'elles ne sont pas parvenues à convaincre l'agent des visas. Il est possible que la personne qui fait la demande n'ait pas beaucoup de biens ni d'argent, alors que son parent canadien en a. A supposer que la personne qui est au Canada veuille faire venir son père et sa mère et que ceux-ci ne possèdent rien dans leur pays, n'ont pas de maison, pas de biens. À supposer qu'ils n'aient pas d'emploi. Il y a beaucoup de gens qui ont eu des problèmes de visa à cause des fausses revendications du statut de réfugié.

Ce projet de loi permet par conséquent aux parents canadiens de verser une caution, d'un montant que le ministère devra établir, qui donnera la garantie au ministère que le visiteur respectera les conditions du visa et qu'il retournera dans son pays. Le montant de la caution pourrait être de 5,000$, 10,000$ ou 20,000$. Il ne doit pas s'agir nécessairement d'une caution en espèces; il suffit d'une simple caution. Ce document serait préparé ici; il s'agirait probablement d'une formule type. Il serait vérifié ici, expédié au pays concerné, et l'agent des visas en tiendrait compte quand la personne qui a fait la demande vient chercher son visa.

Si cette personne—le père ou la mère, le frère ou la soeur, le fils ou la fille—n'a rien d'autre, elle aurait au moins ce document pour l'aider à obtenir le visa. Ce ne serait toutefois pas une garantie. Les demandes de visas faites dans

[*Text*]

guarantee the issuance of a visa. Malefic applicants would be rejected, but bona fide applicants who came in with zipp-o would at least have that, and it would be an assurance for the visa officer who puts his or her career on the line every time they issue a visa to a potentially phoney visitor.

Now, that will change the dynamics of the application. I think it will enhance the dynamics of the visa application. I think visa officers will like it. It will involve all of those Canadians who are now frustrated, who feel they are excluded from the process, and they are excluded, in relation to their relatives. It will provide government and Canadians a measure of security when a visa is issued in that circumstance.

I would like to think the measure could be votable. The reason I would argue it should be, notwithstanding that it is a one-subsection, two-subsection amendment to the act, is it will provide a forum for Members of Parliament who represent these hundreds of thousands, or millions, of Canadians who have had this problem, who are frustrated. It will provide an opportunity to rise and debate an issue that, while it hasn't dominated constituency office work, in urban areas has been a major factor in constituency office work for a long time.

I know there are plenty of MPs out there who would use that time, hopefully providing relevant and constructive comment on this particular amendment for the bill.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lee.

Mr. James: I am very interested in this from a personal view and I know you are, Mr. Lee, because I know you have had some personal experiences that you have expressed publicly. So I would understand that you have researched this pretty thoroughly, to feel, as a Member of Parliament, you are on sound ground in supporting visitor visas.

I don't know what it means, but I understand—or I know, because we all should, I guess—the External Affairs people now have been transferred to Immigration at the foreign offices. So, hopefully, that will at least have them all in one bailiwick and we will know what we are dealing with. But I have had some of the same frustration you have had in wanting persons to be able to visit and have been turned down because of the more subjective. . .it's really a subjective decision on the parts of the people out there.

But what I am a little concerned about. . . Is this restricted to mothers, fathers, sisters, brothers, and so on? It doesn't go any farther into the family—aunts, uncles, and so on being able to provide such an affidavit, or surety bond?

Mr. Lee: No, I've had some difficulty deciding where to draw the line, and I took the view that we should at least address the close family members, those who are regarded as family class, give or take some roughage in the definition, and that was mother, father, brother, sister, son, and daughter, and spouses of mother, father, brother, sister, son, and daughter.

• 1145

Mr. James: So that leaves us still with a problem when—

[*Translation*]

le but d'essayer de rester au Canada seraient rejetées, mais ceux qui veulent venir rendre visite à un parent ici et qui n'ont absolument rien auraient au moins ce document, et ce serait une garantie pour l'agent des visas, qui met sa carrière en jeu chaque fois qu'il délivre un visa à un faux visiteur.

Ce changement facilitera à mon avis les formalités de demande de visa. Il sera apprécié par les agents des visas. Il permettra à tous les Canadiens qui se sentent lésés, qui se sentent exclus du processus, et qui le sont réellement, de participer au processus de demande de visa dans le cas des membres de leur famille. Le gouvernement et les Canadiens auront une certaine garantie lorsqu'un visa sera délivré dans de telles circonstances.

Je voudrais que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. Même s'il ne modifie qu'un ou deux paragraphes de la loi, il donnera une base de discussion aux députés qui représentent les centaines de milliers, voire les millions, de Canadiens qui ont eu ce problème et qui se sentent lésés. Il donnera l'occasion de débattre un problème qui est malgré tout depuis longtemps la source d'une bonne partie du travail des bureaux des circonscriptions urbaines.

Je sais qu'il y a beaucoup de députés qui pourraient faire des remarques pertinentes et constructives au sujet de la modification proposée dans ce projet de loi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lee.

M. James: C'est une question qui m'intéresse beaucoup personnellement, et je sais que c'est votre cas également, monsieur Lee, étant donné que vous avez déjà cité des cas que vous avez connus personnellement. Je pense que vous avez fait pas mal de recherches sur le sujet et, comme vous êtes député, vous êtes bien placé pour essayer d'améliorer la situation.

Je ne sais pas ce que cela signifie, mais il paraît—ou plutôt je sais, comme vous tous, je suppose—que les services des Affaires extérieures à l'étranger sont maintenant installés dans les mêmes bureaux que les services d'immigration. Par conséquent, ils se trouvent sous le même toit, et nous saurons ce qui se passe; c'est à espérer du moins. Je me suis parfois senti frustré, tout comme vous, parce que des personnes dont je voulais avoir la visite n'ont pas pu venir à cause d'une décision tout à fait subjective prise par les agents des visas.

Il y a une petite chose qui me préoccupe. Cette caution peut-elle être versée uniquement pour le père, la mère, une soeur, un frère, etc.? Ne pourrait-on pas présenter ue attestation ou plutôt verser une caution pour avoir la visite de membres plus éloignés de la famille, comme une tante ou un oncle?

M. Lee: Non. J'ai eu de la difficulté à décider où il fallait s'arrêter. Je suis parti du principe qu'il fallait s'occuper d'abord de la famille proche, des personnes qui sont considérées comme faisant partie de la catégorie familiale, c'est-à-dire la mère, le père, le frère, la soeur, le fils et la fille, ainsi que leurs conjoints.

M. James: Par conséquent, il y a toujours un problème lorsqu'il s'agit. . .

[*Texte*]

Mr. Lee: It's an uncle.

Mr. James: —you have uncles and aunts, and they are ready to provide whatever to—

Mr. Lee: Yes. Well, keep in mind that someone who is called aunt so-and-so is likely the sister of the father or mother.

Mr. Milliken: Which won't do.

Mr. Lee: Yes, of mother, father, brother, sister, son and daughter. So you might have a case of a nephew who has a favourite aunt or uncle here, but who doesn't have a mother, father, brother or sister here.

Mr. Milliken: But it is brother or sister of the applicant, not of the father or mother of the applicant.

Mr. Lee: That's right, but if the mother and father of that nephew were here, then the aunt over there would be the sister of the mother or the father.

Ms Langan: That doesn't get the nephew in.

Mr. Lee: No, the nephew is here.

Ms Langan: Oh, I see.

Mr. James: My particular case is one that I lost on. It was an aunt and uncle living in my riding who were ready to sign everything for their niece to come on a visitor's permit, but they never did get her in.

Mr. Lee: You are quite right. Although you may not have noted it, I have excluded spouse. I was of the view that if the department couldn't handle an application by a spouse, it would be incapable of handling anything.

In cases where they reject a spouse, it would be for a very good reason, but there is a reference to spouses of the mother, father, brother, sister, etc. Usually a spouse would be an applicant for immigration. There is the rare case where that is not so.

Mr. James: I can see where you draw the line, I guess.

Mr. Lee: With a view to making the bill more acceptable, I felt this proposal didn't push the line so far that we would accumulate resistance. If this works, one could argue that a similar administrative response would be available for other types of relatives or third parties under the general provisions of the act.

Mr. Milliken: Is there a provision in the law now for forfeiture of one of these security bonds? In other words, if the person failed to leave the country and had to be deported, the bond could be cashed for payment of that cost?

Mr. Lee: Yes. There is in the act now a provision that creates surety bonds, guarantees and that type of mechanism for individuals at points of entry who are released pending a hearing. It is much like a bail bond in the Criminal Code. They are released on a bond with a surety, cash or whatever.

[*Traduction*]

M. Lee: D'un oncle.

M. James: . . .d'un oncle ou d'une tante, et ils sont prêts à donner. . .

M. Lee: Oui. Il ne faut toutefois pas oublier que tante Unetelle est probablement la soeur du père ou de la mère.

M. Milliken: Ce qui ne changera rien.

M. Lee: Si, puisque cela s'applique à la mère, au père, au frère, à la soeur, au fils et à la fille. Par conséquent, il peut arriver que quelqu'un ait sa tante ou son oncle préféré ici, mais pas sa mère ni son père, ni encore un frère ou une soeur.

M. Milliken: Mais il s'agit du frère ou de la soeur de la personne qui fait la demande, et non pas de son père ou de sa mère.

M. Lee: C'est exact, mais si la mère et le père de ce neveu étaient ici, la tante qui se trouve à l'étranger serait la soeur de la mère ou du père.

Mme Langan: Cela fait une belle jambe au neveu.

M. Lee: Le neveu est ici.

Mme Langan: Ah, je vois.

M. James: Dans le cas que j'ai connu personnellement, je n'ai pas réussi à faire obtenir le visa. C'est le cas d'un couple de ma circonscription qui était disposé à signer n'importe quel document pour permettre à une nièce d'obtenir un visa de visiteur, mais ces gens-là ne sont jamais parvenus à la faire venir ici.

M. Lee: Vous avez parfaitement raison. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais j'ai exclu le conjoint. J'ai pensé que si le ministère n'était pas capable d'accepter la demande d'un conjoint, il serait incapable d'accepter n'importe quelle demande.

Il faudrait une très bonne raison pour rejeter la demande d'un conjoint, mais il est question dans le projet de loi de la mère, du père, du frère, de la soeur, etc., ou de leurs conjoints. Normalement, un conjoint qui fait une demande fait une demande d'immigration. Il arrive qu'un conjoint fasse une demande de visa de visiteur, mais c'est rare.

M. James: Je crois que je vois la distinction que vous faites.

M. Lee: Pour que le projet de loi soit plus acceptable, j'ai préféré ne pas aller trop loin, car on risquait de se heurter à une certaine résistance. Si cela marche, on pourra toujours dire que selon les dispositions de la loi en général, le même système pourrait être appliqué à d'autres catégories de membres de la famille ou à des tiers.

M. Milliken: Est-ce que la loi prévoit la possibilité de refuser de rendre une des cautions? Autrement dit, si la personne concernée ne part pas du Canada et s'il faut la déporter, pourrait-on encaisser la caution pour couvrir les frais de déportation?

M. Lee: Oui. Il existe déjà dans la loi une disposition qui prévoit l'obligation de donner une caution ou une autre forme de garantie pour les personnes qui sont arrêtées à leur arrivée et qui sont relâchées en attendant la tenue de l'audience. Le système fonctionne à peu près de la même façon que pour les actes de cautionnement prévus dans le Code criminel. Les gens sont libérés moyennant cautionnement, caution en espèces ou autre garantie de ce genre.

[*Text*]

So the legal mechanism already exists for these things, but only in relation to points of entry. The default mechanism, the forfeiture mechanism is already established in the act. There was no need to add new provisions. Some people have expressed dissatisfaction with the forfeiture provisions. The department doesn't like to be a bad guy.

Mr. Milliken: Well, I'm not worried about that.

Mr. Lee: The mechanism is already there.

Mr. Milliken: Have you spoken with the department to see if they approve of this bill? Has there been any indication?

Mr. Lee: Yes. They called me with a generally favourable response. It was certainly not a formal invitation to treat. It was simply a discussion in that the government is preparing amendments to the Immigration Act now and they wondered whether or not I would want to pursue that with them. Sure I will, but as a private member, in private members' business. I thought I had better continue on this track as well.

Ms Langan: It could take a long time for these amendments.

Mr. Lee: There was a generally favourable response without addressing specifics. That was my impression in discussion with the minister's office.

Mr. James: From what I understand, they were inviting you to get into the amendment stage?

• 1150

Mr. Lee: Yes, they were inviting something that might permit them to incorporate something like this in their amendments.

Ms Langan: If it were in a private member's bill, obviously they would have something to incorporate.

Mr. Lee: True.

Ms Langan: If there's a whole overhaul of the Immigration Act, it might take a while. This is something I think most of us have said, that we have endless difficulties within our constituency offices with people who are totally frustrated because they are having difficulties. I would think it would make infinite sense to proceed under a private member's bill.

Mr. Lee: If nothing else—and there are many other positive things—it would be a boon for the many Members of Parliament who must deal with this kind of thing on a daily basis. In addition to the surety or the guarantee, the bond, the form that is generated could also include that very simple undertaking of "informal sponsorship", where the inviter undertakes to provide for the visitor over the period of visit, instead of this silly exercise of Canadians spending $50 at their local lawyer's office getting a notarized statement of the same thing.

[*Translation*]

Par conséquent, le mécanisme est déjà prévu dans la loi, mais uniquement pour les personnes arrêtées au port d'entrée. La perte de la caution en cas de défaut existe déjà. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles dispositions à la loi pour cela. Certaines personnes n'apprécient pas ces dispositions. Le ministère n'aime pas qu'on le juge malhonnête.

M. Milliken: Bon, cela ne me préoccupe pas.

M. Lee: Le mécanisme est déjà là.

M. Milliken: Avez-vous parlé aux gens du ministère pour voir s'ils approuvent ce projet de loi? En a-t-on une idée?

M. Lee: Oui. D'après les appels que j'ai reçus du ministère, la réaction est généralement favorable. On ne m'a pas appelé pour me lancer une invitation officielle. On m'a dit tout simplement que le gouvernement préparait pour le moment des modifications à la Loi sur l'immigration, et on se demandait si je serais disposé à collaborer. Bien sûr que je suis disposé à le faire, mais en tant que simple député, dans le cadre des mesures d'initiative parlementaire. J'ai donc jugé préférable de ne pas abandonner mon projet.

Mme Langan: Ces modifications ne seront peut-être pas prêtes avant longtemps.

M. Lee: Je n'ai pas discuté de la question dans le détail avec les gens du ministère, mais en gros, leur réaction est favorable. C'est du moins mon impression à la suite des discussions que j'ai eues avec les gens du cabinet du ministre.

M. James: Si je comprends bien, ils vous demandaient de les aider à préparer des modifications à la loi?

M. Lee: Oui, ils me demandaient quelque chose qui leur aurait permis de prévoir un changement de ce genre dans les modifications qu'ils sont en train de préparer.

Mme Langan: Une disposition qui se trouve dans un projet de loi d'initiative parlementaire peut de toute évidence être intégrée à la loi.

M. Lee: Exactement.

Mme Langan: Par contre, s'il s'agit d'une réforme complète de la Loi sur l'immigration, cela risque de prendre un certain temps. En tout cas, nous avons presque tous des problèmes à n'en plus finir avec les personnes qui viennent nous trouver dans nos bureaux de circonscription parce qu'elles sont frustrées à cause de tous ces obstacles. Je pense que c'est une bonne solution que d'essayer d'apporter cette modification à la loi par le biais d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Lee: Ce serait au moins une aubaine—et il y a encore bien d'autres avantages—pour les nombreux députés qui ont affaire tous les jours à ce genre de problème. Outre la sûreté, la garantie ou la caution, on pourrait prévoir également une attestation toute simple de «parrainage officieux» par laquelle la personne qui invite le visiteur s'engage à pourvoir aux besoins de ce dernier pendant la durée de son séjour. Ce serait mieux que d'obliger les Canadiens à donner 50$ à un avocat de leur localité pour obtenir cette attestation, car c'est ridicule.

[*Texte*]

Ms Langan: The notaries won't like you for that.

Mr. Lee: I'm sorry. I'm a solicitor myself, but—

Ms Langan: It is a nuisance.

Mr. Lee: I hate to discount their work, but it's easily provided for in the same form. You kill two birds with one stone.

The Chairman: In your discussion with the department, they certainly told you there's a bill in the making at present that could address that issue. As this is the case, don't you feel this issue could be better addressed while the bill is being worked out, and could it not offer you some opportunities to suggest and bring in and discuss amendments at committee stage, instead of going through the House with your private bill?

Mr. Lee: In theory, that's probably true. In the real world, I sit as an opposition member. It's a rare event when an opposition member jumps right in and starts participating in a government bill. In fairness to the—

The Chairman: But at committee stage you can do it.

Mr. Lee: There's a certain politics that transcends committee stage. When a bill has to go through as is, it has to go through as is. Barring some commitment on the part of the minister to include this, or a similar provision, I have to pursue this aggressively, and I think this committee should deal with it as a piece of private member's business.

I would love to be able to come in here and say, don't worry about it, I just subcontracted to the minister's office and it's in the bill. But until it is, out of respect for the process and private members' business, it should be a ten-out-of-ten on this committee's agenda, and it should not be weakened by the fact that the minister has an interest in it.

If the chairman were to have contact with the minister and the minister said, yes, it's in, don't worry about it, then I would say, great; I'd still like to make sure my constituents know I've been working on this. By my subcontracting to the minister, they perhaps don't see my role as much. At the moment, I think the committee should treat it as an isolated bill.

The Chairman: The time allocated for debate in the House will certainly give an opportunity to you and other members who have some concern about this to put the argument forward. It would certainly provide the people in the department who are working on the bill with some input. Maybe they will pick up some of the clues and directions you are dealing with here by having this debated in the House.

Putting it to a vote, I would suggest to you, would probably impose too much restriction or too-tight guidelines on what can be done after a vote is taken in the House. You're dealing here with a situation where if it's made a votable item and it's voted for, then you impose. You've just laid out some pretty strict guidelines because it's the wish of the House.

[*Traduction*]

Mme Langan: Les notaires vont vous en vouloir.

M. Lee: Je regrette. Je suis moi-même avocat, mais...

Mme Langan: C'est un fléau.

M. Lee: Je n'aime pas du tout être obligé de dénigrer le travail qu'ils font, mais il est facile de tout mettre dans la même formule. On fait ainsi d'une pierre deux coups.

Le président: Quand vous avez parlé aux représentants du ministère, ceux-ci vous ont certainement dit que l'on était en train de préparer un projet de loi qui pourrait régler ce problème. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'en profiter? Et ce projet de loi ne pourrait-il pas vous donner l'occasion de proposer et de débattre des amendements à l'étape de l'étude en comité, au lieu d'essayer de les faire passer en présentant ce projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre?

M. Lee: C'est probablement vrai en théorie. En réalité, c'est que je fais partie de l'opposition et que les députés de l'opposition ont rarement l'occasion de participer directement aux débats sur un projet de loi d'initiative gouvernementale. Pour rendre justice...

Le président: Mais vous pouvez le faire à l'étape du comité.

M. Lee: On nous impose certaines règles à cette étape. Quand le gouvernement veut qu'un projet de loi soit adopté tel quel, il ne peut pas être modifié. Sauf si le ministre s'engage à insérer cette modification, ou une disposition analogue dans son projet de loi, je dois poursuivre activement la mission que je me suis fixée. A mon avis, le comité doit considérer cette modification comme une mesure d'initiative parlementaire.

Je serais enchanté de pouvoir vous rassurer en vous annonçant que j'ai confié cette tâche en sous-traitance au cabinet du ministre et que cette modification se trouve dans le projet de loi ministériel. En attendant. par respect envers le système des mesures d'initiative parlementaire, le comité devrait considérer que mon projet de loi fait partie intégrante de son programme, au lieu de s'en désintéresser sous prétexte que le ministre s'en occupe.

Si le ministre disait au président du comité de ne pas s'en faire parce que cette modification se trouve dans son projet de loi, j'en serais heureux; je veillerais toutefois à ce que mes électeurs sachent que j'ai essayé de régler ce problème. Si je laisse le ministre prendre l'initiative, ils auront peut-être tendance à perdre de vue le rôle que j'ai joué dans cette affaire. Pour le moment, le comité devrait examiner mon projet de loi séparément.

Le président: Compte tenu du temps prévu pour le débat à la Chambre, vous, ainsi que d'autres députés qui s'intéressent à la question, auriez certainement l'occasion de faire valoir votre argument. Cela aiderait certainement les employés du ministère qui préparent le projet de loi. Ceux-ci s'inspireront peut-être des grandes lignes de la mesure que vous proposez ici si la question est débattue à la Chambre.

A mon avis, en mettant votre projet de loi aux voix, on limiterait probablement beaucoup trop les possibilités d'apporter d'autres changements par la suite, car ce serait beaucoup plus compliqué. En fait, si ce projet de loi est sélectionné et s'il peut faire l'objet d'un vote, on est pris avec cette mesure si le projet de loi est adopté. On se retrouve alors avec des règles passablement strictes parce que la Chambre l'a voulu.

[*Text*]

• 1155

If it's voted down, then the department might have a tendency to say that it was not accepted, that it was not approved by a vote in the House, so they are not going to worry about it. I would worry about that aspect.

Mr. Lee: My response to that is that the amendment was drafted in such a way that in my view it fits like a hand in a glove; it doesn't constrict.

Mr. Chairman, you're familiar with the dynamics of the House as well. In the event that, after having been found votable and having been debated for two or three hours, the department is of the view that it has solid meat on the table, then nothing is preventing the minister from dealing with that while it is at debate, or at the time of the vote, or just before. You've got an opposition member here who's pretty flexible, but I have to keep my eye on the light at the end of the tunnel. It's a field that needs some exposure. It affects a lot of MPs, and a long debate would be healthy.

The Chairman: I'm going to ask Mr. Hughes to take the witness chair and talk to us on motion 402.

M. Ken G. Hughes (député de Macleod): Merci, monsieur le président. Merci pour la réunion de ce matin,

and I'd like to thank all our colleagues who are here for the opportunity to meet. This is my first venture into the world of private members' business, so of course I welcome advice, procedural or otherwise, along the way. I'd like briefly to describe motion 402, why I proposed it and why I ask for your concurrence to declare this motion to be votable.

It deals with a significant issue for all members in the House, and it proposes a fundamental change to the way in which the House works. The purpose is to make all votes in the House free votes, except for those that relate to votes on money bills sponsored by the Minister of Finance.

In fact, since I've proposed this, just as an aside, there are those who make the case that we should go farther than this, and maybe there are ways we could do that. What this does is give members more freedom when they vote. It does away with the myth that somehow the heavy hand of the whip weighs upon the shoulder of every Member of Parliament every time he or she casts a vote in the House. We all know that isn't always the case. There is always the opportunity to vote in an independent fashion, but the cost is often heavy for the individual member if the motion he or she is voting against in the House is significant.

I believe that the effect of this motion would be to ensure that Cabinet is more accountable to Members in the House, that it will ensure that Cabinet ministers, when they bring forward legislation, have to ensure that they genuinely have a consensus, not only in their party, but they at least have some understanding of the points of view of the other caucuses as well. It means that Cabinet ministers have to be forced to do their job better, and it gives greater influence to individual members over the legislative process. In so doing, it opens up that legislative process to Canadians so they can see much more clearly the debate that goes on.

[*Translation*]

À supposer que le projet de loi soit rejeté, le ministère pourrait avoir tendance à en conclure que cela n'en vaut pas la peine, puisque la proposition n'a pas été approuvée. C'est ce que je crains.

M. Lee: Je vous répondrai que la modification est libellée de telle façon qu'elle va convenir parfaitement; elle ne causera aucun problème.

Monsieur le président, vous connaissez bien les rouages de la Chambre. À supposer que le projet de loi soit sélectionné et qu'il puisse faire l'objet d'un vote, si le ministère prouve au bout de deux ou trois heures de débat qu'il s'agit d'une modification solide, rien n'empêche le ministre d'intervenir pendant le débat, ou au moment du vote, ou encore juste avant. J'ai l'esprit assez ouvert, mais je ne dois pas perdre mon objectif de vue. Il faut qu'on parle de ce problème. Il touche beaucoup de députés, et il serait bon d'y consacrer un long débat.

Le président: Je vais demander à M. Hughes de s'installer à la place du témoin et de nous parler de la motion 402.

Mr. Ken G. Hughes, MP (Macleod): Thank you, Mr. Chairman. Thank you for the meeting of this morning.

Je tiens également à remercier tous mes collègues ici présents. C'est la première fois que je participe aux discussions sur les mesures d'initiative parlementaire. Par conséquent, il ne faut pas hésiter à me donner des conseils sur les questions de procédure ou autre chose. Je vais vous décrire brièvement la motion 402 en vous expliquant les raisons pour lesquelles je l'ai proposée et pour lesquelles je vous demande de décider qu'elle peut faire l'objet d'un vote.

Ma motion porte sur un problème important qui concerne tous les députés. Elle propose de changer radicalement le système en vigueur à la Chambre. Il s'agit de décréter que tous les votes qui se tiendront à la Chambre seront dorénavant des votes libres, sauf lorsqu'il s'agit de mesures financières émanant du ministre des Finances.

Je vous signale en passant que depuis que j'ai proposé cette motion, certains prétendent qu'il faut aller plus loin que cela, et il y aurait peut-être effectivement moyen d'y arriver. Il s'agit donc de permettre aux députés de voter plus librement. Cette proposition vise à détruire le mythe du député qui vote constamment sous la contrainte de l'influence du whip de son parti. Nous savons tous que ce n'est pas le cas. Il y a toujours moyen de voter librement, mais cela coûte cher au député si la motion qu'il rejette à la Chambre est importante.

Je crois que la présente motion aura pour effet de rendre le Cabinet plus comptable de ses initiatives envers les députés, d'obliger les ministres à ne pas se contenter d'un consensus au sein de leur parti quand ils présentent une mesure législative, mais à s'intéresser également à l'avis des autres partis. Autrement dit, les ministres devront mieux faire leur travail, et les simples députés exerceront une plus grande influence sur le processus législatif. Par conséquent, cette motion rendra le processus législatif plus transparent aux yeux des Canadiens et leur permettra de mieux suivre le débat.

[*Texte*]

We all have debates in our respective caucuses over important issues, but those are not public. Canadians often don't see that going on. How do people in my constituency know that I have fought hard for a particular issue that's important to them if they don't see some of that debate in public? I think this helps bring that debate out into the public domain, and helps restore the credibility of the House of Commons and the role of the individual member. It makes all of us more visible in the eyes of our constituents. It also means that when individual members go back to their constituencies and have to defend a decision, people don't automatically assume that they have been told by the Prime Minister or the leader of their party that they have to vote in a certain direction. You remove the myth that individual members are constantly being told how they should vote.

• 1200

I have heard from my constituents, and I am sure all of you have heard the same thing, that there is far too much discipline in terms of voting in the House of Commons, and not enough discipline in some other respects.

I have received a lot of support from people for this particular motion. Let me just quote something from the *Nanton News* of July 9, 1991:

> Free vote is overdue. The motion introduced by Hughes is exactly the kind of down to earth, grass roots thinking his constituents expect from him.

I think this is exactly the kind of motion that private members' business should be dealing with, and should be dealing with as a votable motion, because a fundamental change in the relationship between members and the Cabinet in the House of Commons is something that members ought to be debating and ought to be standing up and voting on.

Canadians, I believe, are demanding a change, and I think it is up to us as an institution to respond to that. I really do urge you to declare it votable.

There may be a suggestion that there is already something on the government's agenda with respect to this issue. In the 1991 throne speech the government stated:

> Members will be asked. . .to consider new procedures for assessing legislation, for raising grievances on behalf of constituents and for questioning government.

Clearly the government has committed itself to further reform of the House, but as yet I have not seen the evidence of a commitment to change the rules regarding the voting of confidence in the House. I think this is an opportunity to make an historic change. I think it is a chance to help regenerate confidence in Parliament. It is about making individual Members of Parliament more effective and more visible, and I think this is exactly the kind of motion that should be debated and be votable in private members' business.

I welcome questions or advice on procedure, or other advice as well. Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

Dans tous les caucus, on tient des discussions sur des problèmes importants, mais elles ne sont pas publiques. Bien souvent, les Canadiens ne savent pas ce qui se passe. Comment mes électeurs peuvent-ils savoir que j'ai lutté avec acharnement pour que l'on règle une question qu'ils jugent importante si les discussions se tiennent à huis clos? Je crois que cela aide à amener ce débat au grand jour et à restaurer la crédibilité de la Chambre des communes et de chacun des députés. Nous devenons tous plus visibles aux yeux de nos commettants. Cela signifie également que lorsque les députés retournent dans leur circonscription et doivent défendre une décision, on ne suppose pas automatiquement que le premier ministre ou le chef de leur parti leur a dit comment voter. On élimine le mythe selon lequel les simples députés reçoivent constamment des directives sur la façon de voter.

Mes commettants m'ont dit, et je suis certain qu'on vous a dit la même chose à tous, qu'il y a beaucoup trop de discipline en ce qui concerne les votes à la Chambre des communes et pas assez de discipline à certains autres égards.

J'ai reçu beaucoup d'appui pour cette motion. Permettez-moi de citer le *Nanton News* du 9 juillet 1991:

> Le vote libre est attendu depuis longtemps. La motion déposée par M. Hughes correspond exactement au réalisme que ses commettants attendent de lui.

J'estime que c'est précisément ce genre de motion qui devrait émaner des députés et que nous devrions la traiter comme une motion susceptible de faire l'objet d'un vote, parce qu'un changement fondamental dans les rapports entre les députés et le Cabinet à la Chambre des communes est quelque chose qui mérite que les députés en discutent et se prononcent par un vote.

J'estime que les Canadiens réclament un changement, et je crois que c'est à nous, à notre institution, de répondre à cette demande. Je vous incite fortement à déclarer cette motion susceptible de faire l'objet d'un vote.

On dira peut-être qu'il y a déjà quelque chose à l'ordre du jour du gouvernement à ce sujet. Dans le discours du Trône de 1991, le gouvernement a déclaré:

> On demandera donc aux députés d'envisager l'adoption de nouvelles règles de procédure relatives à l'analyse des mesures législatives, à la présentation des doléances des commettants et à la remise en question de l'action du gouvernement.

Manifestement, le gouvernement s'est engagé à faire une réforme plus approfondie de la Chambre, mais je n'ai pas encore vu de preuve d'un engagement à modifier les règles concernant les votes de confiance à la Chambre. J'estime qu'il s'agit d'une occasion d'effectuer un changement historique. Je crois que c'est l'occasion de regénérer la confiance envers le Parlement. Il s'agit de rendre les députés plus efficaces et plus visibles, et j'estime que c'est précisément le genre de motion qui devrait être débattue et faire l'objet d'un vote à titre de mesure d'initiative parlementaire.

J'accepte volontiers les questions ou les conseils sur la procédure, de même que d'autres conseils. Merci, monsieur le président.

[*Text*]

Mr. Milliken: I quite agree with you, Mr. Hughes, that it is an issue that should be debated, but I should tell you that it is under active discussion in the subcommittee of the House management committee dealing with parliamentary reform and I expect that before long, if you speak to the parliamentary secretary, the Government House Leader, who is the chairman of that committee, you will find all kinds of tidbits will be coming out of that group.

Having said that, I have a serious problem with your motion that I think makes it unsuitable for further debate. It eliminates all the opposition's non-confidence motions. You want to change the rules so that only the Minister of Finance's proposals dealing with public expenditure and public revenue be votes of confidence, so if we move non-confidence in the budget debate or in the Speech from the Throne debate, or on a supply day, those are no longer confidence votes.

Secondly, the Minister of Finance doesn't propose the budget expenditures generally in the House anyway. It is the President of the Treasury Board. If you are going to let the government off the hook by introducing it through another minister, I am sorry, there's no way.

Because of the deficiencies in the wording of the motion, I have real trouble in agreeing to allow this to go forward for debate, and I will say so very openly.

Mr. Hughes: Is it possible to amend it on the floor in the debate?

Mr. Milliken: No.

Mr. Hughes: No?

Mr. Milliken: You may get away with it, but in our guidelines for deciding whether a motion goes forward we are not to assume that there would be an amendment.

Mr. Hughes: No, no. I can understand that. I think the goal is to establish what is a confidence motion. Perhaps this is a flawed attempt to define what a confidence motion is. Right?

Mr. Milliken: Yes.

Mr. Hughes: What we need to do is try to define what a confidence motion is, and then ensure that those are the only motions that are confidence motions. Right?

• 1205

Mr. Milliken: You can do that if you wish, or it can be left up in the air. I think your own government and most governments would not agree on a select list. A government may choose to treat a matter as one of confidence if it wishes to do so, and it isn't going to give up that power readily. In other words, they may choose to say they regard a vote as one of confidence for the purpose of forcing an election. They may want to use it on that basis. No government is going to give up that right.

[*Translation*]

M. Milliken: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Hughes, pour dire qu'on devrait débattre de cette question, mais je dois vous dire qu'elle fait actuellement l'objet de discussions au sous-comité du comité de gestion de la Chambre qui traite de la réforme parlementaire, et j'espère qu'avant longtemps, si vous parlez au secrétaire parlementaire, au leader du gouvernement à la Chambre, qui est président de ce comité, vous aurez toutes sortes d'échos intéressants provenant de ce groupe.

Cela étant dit, votre motion souffre d'un grave problème qui, selon moi, la rend impropre au débat. Elle élimine toutes les motions de défiance de l'opposition. Vous voulez modifier les règles de sorte que seulement les propositions du ministre des Finances portant sur les dépenses et les recettes publiques constituent des votes de confiance; ainsi, une motion de défiance dans le cadre du débat sur le budget, du débat sur le discours du Trône ou d'une motion portant affectation de crédits ne constituerait plus un vote de confiance.

Deuxièmement, le ministre des Finances ne propose pas d'ordinaire les dépenses budgétaires à la Chambre. C'est le président du Conseil du Trésor qui le fait. Si vous voulez laisser le gouvernement s'en tirer en passant par un autre ministre, je regrette, cela n'est pas possible.

Étant donné les lacunes du libellé de la motion, j'ai beaucoup de difficulté à accepter qu'elle fasse l'objet d'un débat, et je le dis très ouvertement.

M. Hughes: Est-il possible de l'amender pendant le débat?

M. Milliken: Non.

M. Hughes: Non?

M. Milliken: Vous y réussirez peut-être, mais selon les directives qui nous guident quand il faut décider du sort d'une motion, nous ne devons pas supposer qu'il y aura un amendement.

M. Hughes: Non, non. Je peux comprendre cela. J'estime que le but est de définir ce qu'est une motion de confiance. Peut-être s'agit-il d'une tentative manquée de définir ce qu'est une motion de confiance. Est-ce exact?

M. Milliken: Oui.

M. Hughes: Ce qu'il faut faire, c'est tenter de définir ce qu'est une motion de confiance, puis assurer que seules ces motions soient des motions de confiance. Est-ce bien cela?

M. Milliken: Vous pouvez faire cela si vous le désirez, ou on peut laisser la chose en suspens. Je crois que votre propre gouvernement, non plus que la plupart des autres, ne pourrait pas se mettre d'accord sur une liste restrictive. Tout gouvernement peut choisir de traiter n'importe quelle question comme une question de confiance s'il le désire, et je ne crois pas qu'on renonce facilement à ce pouvoir. En d'autres termes, le gouvernement peut choisir de considérer un vote comme un vote de confiance aux fins d'imposer une élection. Un gouvernement peut vouloir faire cela. Aucun gouvernement ne va renoncer à ce droit.

[*Texte*]

Mr. Hughes: So you would suggest leaving it in the hands of the government to define what a confidence motion is?

Mr. Milliken: You can have some looser definition, but I think that making an all-inclusive one is not going to happen.

Mr. Hughes: A definitive one, you mean?

Mr. Milliken: A definitive one. You may have a list of things that will be, but it may not be all-inclusive. There could be others.

Mr. Hughes: That presumably would include opposition motions.

Mr. Milliken: If it didn't, I don't think it would work.

Ms Langan: Also bear in mind, Mr. Chairman, that governments have a habit of becoming opposition from time to time. Most governments would be looking down the road to some future date. Would they be willing to give that up?

Mr. Milliken: I'd look down that road very carefully.

Ms Langan: I would think so. I was not trying to bring an element of partisanship into this at all. I didn't use party titles, nothing. It's my friend Peter who is trying to make this partisan.

Having said that, I think there's value to having the discussion. I sincerely hope we're going to see something coming from the illustrious committee that will spark the debate. From what you have said to us, this has all the right intentions, and the discussion is probably long overdue.

Mr. James: I, too, laud your interest. I think we need to continue to look at how we can allow free votes, which is your intent here. It's fraught with difficulties and it will be interesting to see if the subcommittee does table that report. It would be interesting to have a look at it.

I'm not sure whether you can legislate this thing, because the opposition parties have to agree. You can't really tell them what to do. You can say it's a free vote, but they could all stand up and vote against it—whoever is in opposition. I think it is something we have to continually strive for, and I appreciate your interest in putting forward this particular motion. We'll see how we do with it. It will certainly spark debate, and that debate is needed in the House.

The Chairman: I shall point out that if we want to get somewhere, we have to get concurrence somewhere down the line so we can introduce some of those pieces of legislation to the House. Thank you, Mr. Hughes.

Mr. Hughes: Thank you very much. I look forward to that day.

The Chairman: Our last member is to appear on motion M-633. Mr. Brightwell is not here, so he has asked Mr. Belsher to replace him.

Mr. Ross Belsher, MP (Fraser Valley East): Thank you very much, Mr. Chairman. It's indeed an honour to appear before this august body.

The Chairman: Thank you.

[*Traduction*]

M. Hughes: Vous recommandez donc de laisser le gouvernement décider de ce qui est une motion de confiance?

M. Milliken: Une définition assez vague est possible, mais pas une liste exhaustive.

M. Hughes: Vous voulez dire une définition définitive?

M. Milliken: Une définition définitive. Une liste des choses qui seront des motions de confiance est possible, mais elle ne peut pas être exhaustive. Il pourrait y en avoir d'autres.

M. Hughes: Cela comprendrait vraisemblablement des motions de l'opposition.

M. Milliken: Dans le cas contraire, je ne crois pas que cela pourrait marcher.

Mme Langan: Il faut se rappeler aussi, monsieur le président, que les gouvernements entrent à l'occasion dans l'opposition. La plupart des gouvernements ont l'oeil sur l'avenir. Seraient-ils prêts à renoncer à cela?

M. Milliken: Je regarderais attentivement vers l'avenir.

Mme Langan: Je l'espère bien. Je ne voulais pas introduire un élément de partisanerie dans cette discussion. Je n'ai pas utilisé de noms de partis. C'est mon ami Peter qui tente de rendre cette remarque partisane.

Cela étant dit, je crois que la discussion en vaut la peine. J'espère sincèrement que l'illustre comité produira quelque chose qui suscitera un débat. D'après ce que vous nous avez dit, toutes les bonnes intentions y sont, et la discussion aurait probablement dû avoir lieu depuis longtemps.

M. James: Je suis moi aussi heureux de voir que vous vous intéressez à ce sujet. J'estime qu'il nous faut continuer de chercher des façons de permettre des votes libres, ce qui est votre intention. C'est une entreprise semée d'embûches, et il sera intéressant de voir si le sous-comité réussira à déposer ce rapport. Ce serait très intéressant de le voir.

Je ne suis pas certain qu'on puisse légiférer sur ce sujet, car les partis de l'opposition doivent être d'accord. On ne peut pas leur dire quoi faire. On peut dire qu'il s'agit d'un vote libre, mais tous les députés de l'opposition, quels qu'ils soient, pourraient se lever pour voter contre la motion. Je crois que c'est un but qu'il faut viser constamment, et je suis heureux de voir que vous voulez présenter cette motion. Nous verrons ce qui arrivera. Cela suscitera certainement un débat, et ce débat est bien nécessaire à la Chambre.

Le président: Je souligne que si nous voulons aboutir à quelque chose, il nous faudra avoir un accord un peu plus tard, de sorte que nous puissions présenter certaines de ces mesures législatives à la Chambre. Merci, monsieur Hughes.

M. Hughes: Merci beaucoup. J'ai hâte à ce jour.

Le président: Le dernier député va présenter la motion M-633. M. Brightwell étant absent, il a demandé à M. Belsher de le remplacer.

M. Ross Belsher (député de Fraser Valley-Est): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un honneur de comparaître devant cette auguste assemblée.

Le président: Merci.

[*Text*]

Mr. Belsher: What we're talking about is cross-border shopping. It has become quite an issue all along the border across Canada. The motion Mr. Brightwell is proposing is designed to give advice to the Governor in Council to amend the general import permits for dairy, poultry, egg and turkey products, and to make it a requirement that the importer must have been in the country of origin of the product for at least 48 hours before he imports the product into Canada.

All of the products listed above are on the import control list because under a variety of statutes, we control supply of that product in Canada. Significant access is granted each of the products through a global import quota. Import permits are issued for these large amounts, and they're given out on an annual basis.

• 1210

In the four cases of what we are referring to in this motion, the general import permits allow the import of supply-managed products in small amounts for personal use, perhaps primarily to remove the bother for customs officers in border situations where small quantities are purchased. These GIPs were put in place before the alarming increase in one-day cross-border shopping trips. Now day-trippers can buy a tank of gas and some of these products every time they cross the border, and many people are doing just that.

Alarming amounts of these items are being purchased on day-trips across the border. It is estimated 2.7% of the butter and 2% of the cheese consumed in Canada, and perhaps 4.2 million gallons of milk, are imported in this way. Depending on the area in Canada, up to 50% of day-shoppers buy milk, and strangely enough, in several cases they do so even when the American price is higher.

This motion, if passed, and if the advice is accepted and acted on by government, will provide additional moral and real support for the farmers. It will reinforce the philosophy of supply-management and will take another bite out of the cause for day-trippers at our border points.

This change to require a 48-hour stay will not cost any direct expenditure of funds, although indirectly it might increase activity at the borders. The change will not violate either our GATT or our FTA obligations, because it constitutes a privilege, a relief from a generally restricting rule. Legal opinion has been sought out on that: that it wouldn't run counter to the GATT or the FTA.

I believe the motion will have quite broad support in the House of Commons, particularly from those areas that have supply-managed sectors. For those reasons, I would encourage you to let it go forward as a votable motion.

Le président: Merci, monsieur Belsher. Est-ce qu'il y a des questions pour M. Belsher?

Ms Langan: From a supply-mangement riding, bravo.

[*Translation*]

M. Belsher: Il s'agit des achats outre-frontière. C'est devenu un problème tout le long de la frontière du Canada. La motion proposée par M. Brightwell a pour but de conseiller au gouverneur en conseil de modifier les licences générales d'importation pour les produits laitiers, la volaille, les oeufs et les produits de la dinde, afin d'exiger que l'importateur soit dans le pays d'origine du produit depuis au moins 48 heures avant d'importer le produit au Canada.

Tous les produits énumérés ci-dessus figurent sur la liste de contrôle des importations parce que, aux termes de diverses lois, nous régissons l'offre de ces produits au Canada. Un accès important au marché est accordé à chacun de ces produits au moyen d'un contingentement global des importations. Les permis d'importation sont délivrés pour ces grandes quantités, de façon annuelle.

Dans les quatre cas mentionnés dans la motion, les licences générales d'importation permettent d'importer en petites quantités, pour usage personnel, des produits faisant l'objet d'une gestion de l'offre, peut-être surtout pour simplifier la tâche des douaniers en ce qui concerne les petites quantités. Ces licences ont été créées avant l'augmentation alarmante des voyages transfrontaliers d'une journée pour le magasinage. À l'heure actuelle, les gens qui font le voyage d'une journée peuvent remplir leur réservoir d'essence et acheter certains de ces produits chaque fois qu'ils traversent la frontière, et c'est précisément ce que font beaucoup de gens.

Des quantités alarmantes de ces articles sont achetées dans le cadre de voyages transfrontaliers d'une journée. On estime que 2,7 p. 100 du beurre et 2 p. 100 du fromage consommés au Canada, et peut-être 4,2 millions de gallons de lait, sont importés de cette façon. Selon la région du Canada, jusqu'à 50 p. 100 de ces voyageurs d'une journée achètent du lait, et chose étonnante, dans plusieurs cas, ils le font même si le prix américain est plus élevé.

Si cette motion est adoptée et si le gouvernement accepte cet avis et y donne suite, on donnera un appui moral et réel supplémentaire aux agriculteurs. Cela renforcera le principe de la gestion de l'offre et enlèvera un autre incitatif pour les voyages d'une journée outre-frontière.

Cette modification exigeant un séjour de 48 heures n'entraînera aucune dépense directe de fonds, bien qu'indirectement elle pourrait accroître l'activité à la frontière. Elle n'entraînera aucune violation de nos obligations dans le cadre du GATT ou de l'Accord de libre-échange, car il s'agit d'un privilège, d'une exception à une règle généralement restrictive. Nous avons obtenu un avis juridique à cet égard: cela ne serait pas contraire au GATT ni à l'Accord de libre-échange.

J'estime que la motion recevra un appui assez large à la Chambre des communes, particulièrement de la part des représentants des régions qui comptent des secteurs soumis à la gestion de l'offre. C'est pourquoi je vous incite à considérer cette motion comme pouvant faire l'objet d'un vote.

The Chairman: Thank you, Mr. Belsher. Are there any questions for Mr. Belsher?

Mme Langan: De la part d'une circonscription qui s'intéresse à la gestion de l'offre, bravo!

[*Texte*]

Mr. James: No comment, but thank you very much for bringing the motion forward.

Le président: Merci, monsieur Belsher.

Mr. Belsher: Thank you.

The Chairman: We will now go in camera.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. James: Je n'ai aucun commentaire à faire, mais je vous remercie beaucoup d'avoir déposé cette motion.

The Chairman: Thank you, Mr. Belsher.

M. Belsher: Merci.

Le président: Nous allons continuer à huis clos.

[*Les délibérations continuent à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Bill Attewell,
Guy Arseneault,
Stan Wilbee,
Girve Fretz,
Derek Lee,
Ken Hughes,
Ross Belsher.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Bill Attewell,
Guy Arseneault,
Stan Wilbee,
Girve Fretz,
Derek Lee,
Ken Hughes,
Ross Belsher.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Monday, April 27, 1992

Chair: Charles Langlois

5 CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le lundi 27 avril 1992

Présidence: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chair: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Présidence: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 27 AVRIL 1992
(10)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 18 h 33, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Membre suppléant présent: Joy Langan remplace Iain Angus.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers juridiques: Djénane Boulad, conseillère juridique.

Témoins: De la Chambre des communes: Alan Redway, Jack Whittaker et Peter Milliken. *Du bureau d'Alan Redway, député:* Robert Lea, adjoint législatif.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du mardi 31 mars 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 19 h 12, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu,— qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 19 h 15, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, APRIL 27, 1992
(10)

[*Translation*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 6:33 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James, Charles Langlois and Peter Milliken.

Acting Member present: Joy Langan for Iain Angus.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Djénane Boulad, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Alan Redway, Jack Whittaker and Peter Milliken. *From Alan Redway's Office:* Robert Lea, Legislative Assistant.

Pursuant to Order made by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee considered the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Tuesday, March 31, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 7:12 o'clock p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be prepared to be presented to the Standing Committee.

At 7:15 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, April 27, 1992

• 1832

The Chairman: I would like to call the meeting to order, since we have a quorum and some members of the committee have other commitments soon.

We will be hearing three witnesses tonight, Mr. Redway on Bill C-340, Mr. Pagtakhan, replaced by Mr. Milliken, on motion 538, and Mr. Whittaker on motion 30. The other members whose items were drawn have either declined to appear before the committee or have advised the clerk that they will not be able to attend and have chosen not to be replaced, so that leaves us with three items tonight.

I would like to ask Mr. Redway, who is here, to start and to introduce us to Bill C-340.

M. Alan Redway (député de Don Valley-Est): Merci, monsieur le président.

I am very pleased to introduce you to Bill C-340. This bill deals with the issue of prisoners voting and is in fact what I consider a very topical matter at the moment. The bill provides that any person who has been convicted of an indictable offence and sentenced to a term of imprisonment in a penitentiary is not qualified to vote at a federal election unless the person is granted full parole or a statutory release, or is no longer imprisoned on account of a remission.

Mr. Chairman and members of the committee, what this bill provides is something really that has been an historical and traditional provision of the law of this country and other countries for a long, long time. In fact it was first established clearly in the English common law at the beginning of the 19th century. I think it is fairly clear that even before that it was part of the law, because people who were incarcerated in prisons were disqualified from voting on all sorts of grounds, so there was no real need to make it explicit until some of the other disqualifications were cleared away.

• 1835

As far as Canada is concerned, this has been a provision of Canadian law since the British Parliament passed the Constitution Act back in 1791. That applied to Canada and it disenfranchised those who had been convicted either of treason or of a felony which is indictable offence as we would now refer to it. It was expressly incorporated into the Canada Elections Act, or Canadian election legislation, in 1898. Before that, of course, it was there implicitly as a result of the common law and as a result of the Constitution Act of 1791.

The whole provision all through the history of Canada as a country up until recently has been one that has been well understood and really not controversial in any respect. It's one that has widespread adoption. It has been adopted on a

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 27 avril 1992

Le président: La séance est ouverte, puisqu'il y a quorum et que certains membres du comité doivent bientôt remplir d'autres engagements.

Nous entendrons ce soir trois témoins: M. Redway au sujet du projet de loi C-340, M. Pagtakhan, remplacé par M. Milliken, au sujet de la motion 538, et M. Whittaker au sujet de la motion 30. Les autres députés dont les affaires ont été choisies ont soit décidé de ne pas comparaître devant le comité, soit avisé le greffier qu'ils ne pourraient pas assister à la séance et ont choisi de ne pas être remplacés. Il nous reste donc trois affaires à traiter ce soir.

Je demanderais donc à M. Redway, qui est présent, de commencer son témoignage et de nous présenter le projet de loi C-340.

Mr. Alan Redway, MP (Don Valley East): Thank you, Mr. Chairman.

Je suis très heureux de vous présenter le projet de loi C-340. Ce projet de loi porte sur le droit de vote des détenus, un sujet bien d'actualité. Le projet de loi prévoit qu'est privée de son droit de vote à une élection fédérale toute personne déclarée coupable d'un acte criminel ou condamnée à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier, sauf si celle-ci bénéficie d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office, ou qu'elle n'est plus emprisonnée dans un pénitencier par suite d'une réduction de peine.

Monsieur le président, membres du comité, les dispositions de ce projet de loi sont en fait contenues depuis très, très longtemps dans le droit du Canada et d'autres pays. Ces dispositions ont été établies clairement pour la première fois dans le «common law» anglais au début du XIXe siècle. Il est donc clair qu'elles n'ont rien de nouveau, qu'elles font partie du droit, puisque les personnes incarcérées dans des pénitenciers ont été privées de leur droit de vote pour toutes sortes de motifs. Il n'était donc pas vraiment nécessaire d'expliquer ces dispositions tant que les autres motifs n'étaient pas abolis.

Ces dispositions font partie du droit canadien depuis l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1791 par le Parlement britannique. Cette loi s'appliquait au Canada et retirait leur droit de vote aux personnes reconnues coupables soit de trahison, soit de félonie, ce que l'on appellerait de nos jours un acte criminel. Elles ont été intégrées expressément à la Loi électorale du Canada, ou à la législation canadienne en matière d'élection, en 1898. Auparavant, bien sûr, cette règle était appliquée de façon implicite, puisqu'elle découlait du «common law» et de la Loi constitutionnelle de 1791.

Dans toute l'histoire du Canada, et jusqu'à tout récemment, cette règle a toujours été bien comprise et n'a pas vraiment soulevé de controverse. Elle était largement acceptée, de même qu'elle était acceptée dans le monde

[*Texte*]

widespread basis throughout the entire world with very, very limited exceptions. All but eight states of the United States disqualify or disenfranchise a person who is incarcerated for a serious offence. There is one state, as I understand it, in Australia that allows prisoners to vote.

Apart from that, with the exception, as I say, of eight states in the United States, one state in Australia, and a couple of the Scandinavian countries, most countries clearly disqualify prisoners from voting. These are countries such as the United Kingdom; jurisdictions in the United States, New Zealand, and Australia generally; Norway and other countries such as India, Greece, and Jamaica.

That has been the case here in Canada until quite recently when we adopted the Charter of Rights and Freedoms. Prisoners started to make applications to the courts claiming that they were entitled to vote under the Charter.

There have been three major cases that the courts have dealt with in what I consider a somewhat confused fashion. The first case of note was the Badger case in Manitoba. A provincial election was involved there. In that particular case the prisoner was first of all allowed by the lower courts to vote. That decision was reversed on appeal.

More recently we have the Sauvé case in Ontario in which in the first instance the prisoner was not allowed to vote. That was then reversed by the Court of Appeal. You may have noted in the press within the last week or so, and also in a statement made in the House of Commons earlier today by our colleague, Ross Belsher, that the Department of Justice has appealed this case to the Supreme Court of Canada.

Similarly, in the Belczowski case in Alberta, the courts have ruled that a prisoner can vote. But that too is now under appeal to the Supreme Court of Canada.

What we have is a situation that has been clear in Canada for years and years and is now unclear. The courts, in the way I interpret these decisions, imply that if there was a more carefully crafted law, it would pass the constitutional test of the Charter. That is what this bill proposes to do. It is to clarify the law.

• 1840

The Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing recommended in its recent report that the right to cast a ballot be taken away from prisoners who are convicted of crimes with a maximum penalty of life imprisonment or who have been sentenced to ten years or more.

This particular bill, as you will note, takes the right to vote away from a person convicted of an indictable offence and sentenced to a term of imprisonment in a penitentiary. So that is two years plus, and they would not be qualified to vote in a federal election unless they were granted full parole. If they were not incarcerated, of course, even though they had been convicted, if they had been granted parole, they could still vote. If they were out on statutory release they could vote, or if they were out on account of a remission they could vote, but in no other instance.

[*Traduction*]

entier, sauf de très, très rares exceptions. Huit États des États-Unis seulement laissent leur droit de vote aux personnes incarcérées pour une infraction grave. Il y a aussi, je crois savoir, un État australien dans la même situation.

Si ce n'est de ces huit États américains et d'un État australien, de même que d'un ou deux pays scandinaves, la plupart des pays enlèvent leur droit de vote aux personnes incarcérées. Il s'agit de pays comme le Royaume-Uni, d'États des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, d'une façon générale, de la Norvège et d'autres pays comme l'Inde, la Grèce et la Jamaïque.

C'était également le cas ici, au Canada, jusqu'à l'adoption de la Charte des droits et libertés. Les détenus ont commencé à présenter des demandes devant les tribunaux en prétendant que les dispositions de la Charte leur permettaient de voter.

Les tribunaux ont été saisis de trois grandes causes qui, selon moi, ont été traitées de façon assez embrouillée. Il y a d'abord eu l'affaire Badger, au Manitoba. Il s'agissait d'une élection provinciale. Dans ce cas, les tribunaux de première instance avaient permis au détenu de voter. Ce jugement a ensuite été renversé en appel.

Plus récemment, il y a eu l'affaire Sauvé, en Ontario, où le tribunal de première instance n'avait pas reconnu le droit du détenu de voter. Cette décision a aussi été renversée par la cour d'appel. Vous avez peut-être remarqué dans les journaux de la semaine dernière, de même que dans la déclaration faite aujourd'hui à la Chambre des communes par notre collègue, Ross Belsher, que le ministère de la Justice a interjeté appel de cette cause devant la Cour suprême du Canada.

De même, dans l'affaire Belczowski, en Alberta, les tribunaux avaient accordé le droit de vote au détenu. Cette cause est également en appel devant la Cour suprême du Canada.

Ce qui se passe, c'est que la situation qui était auparavant bien claire au Canada ne l'est plus. Selon mon interprétation de leurs décisions, les tribunaux semblent dire que si la loi était rédigée de façon plus précise, elle serait constitutionnelle et conforme à la Charte. C'est là l'objectif de ce projet de loi, c'est-à-dire rendre la loi plus claire.

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis a recommandé, dans son récent rapport, que soient privés de leur droit de vote les détenus déclarés coupables d'actes criminels et condamnés à des peines d'emprisonnement à vie ou d'au moins dix ans.

Vous le remarquerez, dans le projet de loi, on enlève leur droit de vote aux personnes déclarées coupables d'un acte criminel et condamnées à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier. Il s'agit donc de peines de deux ans et plus, et les personnes qui sont condamnées à de telles peines ne pourraient voter dans le cadre d'une élection fédérale, à moins qu'elles ne bénéficient d'une libération conditionnelle totale. Ces personnes pourraient cependant voter si elles ne sont pas incarcérées, bien sûr, même si elles ont été déclarées coupables, si elles bénéficient d'une libération conditionnelle. Elles pourraient également voter si elles bénéficient d'une libération d'office ou si elles ne sont plus emprisonnées par suite d'une réduction de peine. Il n'y a pas d'autres cas.

[*Text*]

This bill goes, in my view, to the essence of citizenship. I think the Department of Justice, in their factum before the Supreme Court now, puts it quite correctly and succinctly when it says that taking the vote from prisoners is justified in a free and democratic society because it punishes offenders and reinforces the importance of the vote and of a decent, responsible citizenry. That basically is the position I am putting forward to you, Mr. Chairman and members of the committee.

This is an extremely important issue. It's a topical one right now. The courts are looking for some direction from Parliament, and this would give them the opportunity to receive that direction.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Redway. Are there any questions for Mr. Redway? Mr. Milliken.

Mr. Peter Milliken, MP (Kingston and the Islands): Mr. Redway, what's the meaning of clause 3 of this bill? If the act is passed, any person convicted of an indictable offence and sentenced to a term of imprisonment in a penitentiary is deprived of his or her right to vote unless the person is on parole or statutory release, or no longer in prison on account of remission. Why would we have clause 3 saying it came into force on February 17? Is there some magic in that date? I don't understand it.

Mr. Redway: Well that's a good question and I wish I had a rapid answer for you. Have we got a rapid answer on that, Robert?

Mr. Robert Lea (Legislative Assistant to Mr. Redway): When we first contacted the drafters with this bill, they indicated there would be several problems with it, and as a result they put this clause into the bill to limit, in effect, the application of it to the period after February 17.

Mr. Redway: What was the magic of February 17?

Mr. Lea: I'm not absolutely sure.

The Chairman: Is it the date they drafted it?

Mr. Redway: Could be.

The Chairman: That's the date the Court of Appeal has thrown out.

Mr. Lea: Oh, I see, okay.

Mr. Redway: That was in the Belczowski case. Prior to that, a prisoner couldn't vote; as of that date, a prisoner could vote if that decision stands. It's now under appeal to the Supreme Court of Canada. That's the date of the Belczowski decision before the Federal Court of Appeal, and that's why the draftsmen put that date in.

Mr. Milliken: Because it seems to me, if the bill passes on November 17, it would apply to anybody in a penitentiary.

Mr. Redway: That's correct.

Mr. Milliken: It doesn't matter whether it goes back or not. It applies then and there to everybody who is in a penitentiary.

[*Translation*]

À mon avis, ce projet de loi touche à l'essence même de la citoyenneté. Dans le factum qu'il a présenté à la Cour suprême, le ministère de la Justice exprime cela de façon très juste, disant que retirer le droit de vote aux détenus se justifie dans une société libre et démocratique, puisque cela punit le contrevenant tout en soulignant l'importance du vote et en incitant les citoyens à se montrer honnêtes et responsables. C'est là la position que je vous présente, monsieur le président, membres du comité.

C'est une question extrêmement importante. Elle est de grande actualité maintenant. Les tribunaux demandent au Parlement de leur fournir une orientation, orientation que leur donnera le projet de loi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Redway. Y a-t-il des questions pour M. Redway? Monsieur Milliken.

M. Peter Milliken (député de Kingston et les Îles): Monsieur Redway, quelle est la signification de l'article 3 de ce projet de loi? Si le projet de loi est adopté, toute personne déclarée coupable d'un acte criminel et condamnée à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier perdra son droit de vote, à moins qu'elle ne bénéficie d'une libération conditionnelle ou d'une libération d'office, ou qu'elle ne soit plus emprisonnée par suite d'une réduction de peine. Pourquoi est-il nécessaire d'indiquer à l'article 3 que cette loi entre en vigueur le 17 février? Pourquoi avoir choisi cette date? Je ne comprends pas.

M. Redway: C'est une bonne question, et j'aimerais pouvoir vous répondre rapidement. Avons-nous une réponse rapide à cette question, Robert?

M. Robert Lea (adjoint législatif de M. Redway): Lorsque nous avons communiqué avec les rédacteurs de ce projet de loi, ils nous ont dit qu'il poserait plusieurs problèmes: c'est pourquoi ils ont inclus cette disposition dans le projet de loi, de façon à en limiter l'application à la période suivant le 17 février.

M. Redway: Pourquoi ce choix du 17 février?

M. Lea: Je ne suis pas absolument certain.

Le président: Est-ce la date à laquelle la loi a été rédigée?

M. Redway: Peut-être.

Le président: C'est la date à laquelle la Cour d'appel a rendu sa décision.

M. Lea: Oh, je vois, d'accord.

M. Redway: C'était dans l'affaire Belczowski. Avant cela, les détenus ne pouvaient pas voter; par suite de cette décision, les détenus avaient le droit de vote à partir de la date de la décision. Cette décision est maintenant en appel devant la Cour suprême du Canada. Il s'agit de la date du jugement Belczowski devant la Cour d'appel fédérale. C'est pourquoi les rédacteurs ont choisi cette date.

M. Milliken: Il me semble que si le projet de loi était adopté le 17 novembre, la loi s'appliquerait à tous les détenus des pénitenciers.

M. Redway: C'est exact.

M. Milliken: Peu importe que les dispositions soient rétroactives ou pas. Elles s'appliqueraient à tous les détenus des pénitenciers.

[*Texte*]

Mr. Redway: Well I guess that's a question of legal interpretation, and the draftsmen apparently have decided that in order to clarify the question of retroactivity, I suppose.

• 1845

The Chairman: Mr. James.

Mr. James (Sarnia—Lambton): No, my question was about the date. That's fine.

The Chairman: Do you have any questions? You've missed the presentation, but maybe you had the chance to look at the bill.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): I'm having trouble reading it because I left my glasses in my office. I think I got the gist of it—my arms are almost long enough. I gather that this is to ensure that people on parole and others—

Mr. Redway: Have the right to vote.

Ms Langan: —do indeed have the right to vote.

Mr. Redway: Indeed.

Ms Langan: I think that's pretty clear, and I thank you.

Mr. Redway: Good.

Le président: Monsieur Redway, quand j'ai regardé le projet de loi, je me suis posé une question. S'il devenait loi et était incorporé à la Loi électorale du Canada, n'y aurait-il pas danger qu'en cas de contestation, on déclare ce paragraphe, ou cet amendement, contraire aux dispositions de la Charte des droits et libertés?

Mr. Redway: I suppose any bill that is passed by the Parliament of Canada is going to be subject potentially to a court challenge. As you know, the fact that we do have a Charter of Rights and Freedoms means that the courts and the Supreme Court of Canada do have the right to say that anything passed by Parliament is *ultra vires* of Parliament.

The Chairman: Yes.

Mr. Redway: That's certainly a risk, but it's no more of a risk with this bill than it is with any other bill that's passed. We passed one tonight, and that might very well be challenged and subject to a Charter challenge as well.

The Chairman: Okay. Any other questions?

Merci, monsieur Redway.

M. Redway: Merci, monsieur le président.

The Chairman: The second item is under the name of Mr. Pagtakhan.

Mr. Milliken: Perhaps we could go ahead with Mr. Whittaker—

The Chairman: Mr. Whittaker, then we'll deal with Mr. Pagtakhan last. Okay, Mr. Whittaker.

Mr. Jack Whittaker, MP (Okanagan—Similkameen—Merritt): Thank you.

[*Traduction*]

M. Redway: Je crois qu'il s'agit d'une question d'interprétation juridique. Les rédacteurs semblent avoir décidé que cela réglerait le problème de la rétroactivité, je suppose.

Le président: Monsieur James.

M. James (Sarnia—Lambton): Non, ma question portait sur la date. Cela va.

Le président: Avez-vous des questions? Vous avez manqué l'exposé, mais vous avez peut-être eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le projet de loi.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): J'ai du mal à le lire parce que j'ai laissé mes lunettes à mon bureau. Mais je pense que j'ai compris le plus gros; mes bras sont presque assez longs. Si j'ai bien compris, d'après cette disposition, les personnes libérées sous condition et certaines autres personnes...

M. Redway: Auraient le droit de voter.

Mme Langan: ...auraient effectivement le droit de voter.

M. Redway: Effectivement.

Mme Langan: Je pense que c'est assez clair; je vous remercie.

M. Redway: Bien.

The Chairman: Mr. Redway, when I looked at the bill, I wondered about one thing. If it was enacted and incorporated to the Canada Elections Act, is there not a possibility that, in case of a challenge, that paragraph or that amendment be declared incompatible with the Charter of Rights and Freedoms?

M. Redway: Je suppose que n'importe quel projet de loi adopté par le Parlement du Canada est susceptible d'être contesté devant les tribunaux. Comme vous le savez, si nous avons une Charte des droits et libertés, cela signifie que les tribunaux et la Cour suprême du Canada ont le droit de déclarer inconstitutionnelle n'importe quelle mesure adoptée par le Parlement.

Le président: Oui.

M. Redway: C'est certainement un risque, mais pas plus que pour n'importe quel autre projet de loi. Nous en avons déjà adopté un ce soir, qui pourrait tout aussi bien être contesté en vertu de la Charte.

Le président: D'accord. Y a-t-il d'autres questions?

Thank you, Mr. Redway.

Mr. Redway: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: La deuxième motion vient de M. Pagtakhan.

M. Milliken: Nous pourrions peut-être entendre d'abord M. Whittaker...

Le président: M. Whittaker, après quoi nous étudierons la motion de M. Pagtakhan en dernier. D'accord, monsieur Whittaker.

M. Jack Whittaker (député d'Okanagan—Similkameen—Merritt): Merci.

[*Text*]

The Chairman: Take about five minutes to introduce the members of the committee to your motion, then you'll be submitted to questions I'm sure.

Mr. Whittaker: I think the motion that's before you has actually two main thrusts. I think it comes at an excellent time with the present economic situation in Canada, the recession and the business failures that we're seeing mounting up without apparent rebate on behalf of businesses. It takes two major thrusts. One is the targeting of more federal contracts to the small-business sector. The second thrust is establishing a more aggressive "Buy Canada" program.

Now, as background, I think all of you know that we have said for quite some period of time that the small-business community has been and is now the backbone of employment within Canada. I think the figures in the latest reports out of the small-business sector of the Economic Development Council of Canada prove me out on that. They say that of the more than 900,000 businesses registered in Canada, approximately 97.1% of these businesses are small businesses employing under 50 persons. That figure goes up, I believe, to 98.2% for those which employ over 100 employees.

Those figures also establish very clearly that between the years 1979 and 1989, 81% of all jobs created in Canada were created by the small-business sector, which are those employing under 50 persons. I think these are the years they've used in the last report from the Minister of State for Small Businessess and Tourism.

That's the background. With the present situation, the last figures I had were the February bankruptcy figures showing at that time that 1,118 businesses went bankrupt through that period of time. This shows an increase of 7% over the same period last year. As all of you know, those figures were substantially higher than the figures the year before. In the first couple of months of this calendar year, over 13,000 bankruptcies were declared. Of those, almost 3,000 were business bankruptcies.

• 1850

So through this motion I'm trying to ensure that the government gives Canadian small businesses a little better opportunity in the area of federal contracting.

A number of institutions within the federal sector, and if I can be parochial for a minute, if we look at the agrifood business for instance, in looking at contracts let by federal institutions, they can't give you figures as to where processed food or fresh fruit and vegetables are purchased, because their figures simply say they purchased these massive amounts. They're all on contract and the information I've been able to glean shows, without figures, that a good part of this is purchased offshore from Australia, from Mexico, from the United States.

[*Translation*]

Le président: Vous avez environ cinq minutes pour présenter votre motion aux membres du comité, qui vous poseront sûrement des questions ensuite.

M. Whittaker: À mon avis, la motion que vous avez sous les yeux vise en fait deux grands objectifs. Je pense qu'elle arrive à point nommé, étant donné la situation économique actuelle au Canada, la récession qui sévit actuellement, et les faillites d'entreprises qui se multiplient sans que rien ne laisse présager d'amélioration. Ma motion a donc deux grands objectifs: elle vise premièrement à faire bénéficier les petites entreprises d'un plus grand nombre de contrats fédéraux et deuxièmement à mettre sur pied un programme d'«achat chez nous» plus énergique.

Pour replacer cette motion dans son contexte, vous savez tous que nous disons depuis un certain temps déjà que les petites entreprises ont toujours été et sont encore les principaux fournisseurs d'emplois au Canada. Les chiffres contenus dans les derniers rapports du Conseil de développement économique au sujet des petites entreprises le confirment. D'après ces rapports, sur les quelque 900,000 entreprises inscrites au Canada, environ 97,1 p. 100 sont des petites entreprises qui emploient moins de 50 personnes. Je pense que ce chiffre monte à 98,2 p. 100 pour les entreprises qui emploient plus de 100 personnes.

Ces chiffres montrent également très clairement que, entre les années 1979 et 1989, 81 p. 100 des emplois créés au Canada l'on été par des petites entreprises, qui emploient moins de 50 personnes. Je pense que ce sont les années visées par le dernier rapport du ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme.

Voilà donc où en sont les petites entreprises. À l'heure actuelle, d'après les derniers chiffres dont j'ai eu connaissance, il y a eu en février 1,118 faillites d'entreprises, ce qui représente une augmentation de 7 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Et comme vous le savez tous, ces chiffres étaient déjà beaucoup plus élevés que ceux de l'année précédente. Plus de 13,000 faillites ont été déclarées pendant les deux premiers mois de l'année civile en cours, dont près de 3,000 faillites d'entreprises.

Je voudrais donc par cette motion inciter le gouvernement à donner aux petites entreprises canadiennes des chances un peu meilleures dans le domaine des contrats fédéraux.

Prenons par exemple le secteur agro-alimentaire, si vous me permettez de parler d'une question que je connais bien. Il y a beaucoup d'institutions fédérales qui ne peuvent pas fournir de chiffres sur leurs fournisseurs d'aliments transformés, ou de fruits et de légumes frais, parce que les seuls chiffres dont elles disposent portent sur les quantités impressionnantes de nourriture qu'elles achètent. Mais tous ces achats font l'objet de contrats, et d'après les renseignements que j'ai réussi à glaner ici et là, sans avoir de chiffres précis, une bonne partie de ces produits sont achetés à l'étranger, en Australie, au Mexique ou aux États-Unis.

[*Texte*]

If I look at the agrifood business alone, there are a number of small businesses in southern Ontario, in British Columbia and in the Annapolis Valley in Nova Scotia that could benefit from a buy-Canadian policy that would give major preference to federal contracts being let first of all to Canadian businesses, but with an emphasis on small business.

The further thrust from my area, of course, and from the southern Ontario area, is in wine purchases. Many of the new wineries could be considered and are small businesses. In the various embassies, External Affairs and various departments that put on functions, less than 18% of wines purchased for consumption at various functions are domestic wines. All the rest are purchased offshore.

It seems to me in today's climate it would make a lot of sense to purchase wines, for instance, from our increasingly qualitative wine sector. These are just two of the areas I have some figures for.

If you think from the perspective of Quebec, Ontario, British Columbia, and to some extent the Maritimes, of value-added production in the forest industry, furniture manufacturing, etc., there are many small businesses that have gone bankrupt over the past three years that could have been helped substantially by an aggressive buy-Canada program and by the federal government showing a preference for the small-business sector. The small-business sector is defined usually as manufacturers or others that employ under 100 employees.

My complete thrust is in those two points. First we should give a preference to Canadian small business, and next we should have an aggressive buy-Canada program.

The Chairman: Thank you, Mr. Whittaker. Mr. James.

Mr. James: Thank you, Mr. Whittaker. Being a small-businessman, I laud your objectives and I hear what you're saying about the wine business. I just don't understand that one myself. Certainly the wines we make in Ontario, B.C., and elsewhere are excellent and we should be giving them preference.

I guess what I am concerned about is how we do this and not end up as a government... We certainly should keep on promoting competitiveness. People shouldn't just lie back and say I'm a small business, so the government's going to buy from me. How do you envisage doing this on a broader scale, so the government again is not showing either bias or prejudice, on the positive side of buying small business versus buying from a bigger business? How do you do that and let everybody have an opportunity?

[*Traduction*]

Dans le secteur agro-alimentaire seulement, par exemple, il y a dans le Sud de l'Ontario, en Colombie-Britannique et dans la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, un certain nombre de petites entreprises qui pourraient bénéficier d'une politique d'achat chez nous accordant une nette préférence, pour l'octroi des contrats fédéraux, aux entreprises canadiennes, et surtout aux petites entreprises.

Une autre question qui intéresse ma région, bien sûr, ainsi que le Sud de l'Ontario, c'est celle des achats de vin. Bon nombre des nouveaux vignobles peuvent être considérés comme des petites entreprises, et en sont effectivement. Or, dans les réceptions des diverses ambassades, du ministère des Affaires extérieures et des autres ministères, moins de 18 p. 100 des vins achetés pour être consommés à ces occasions-là sont des vins canadiens. Tout le reste vient de l'étranger.

Il me semble qu'étant donné la situation actuelle, il serait tout à fait logique d'acheter par exemple du vin produit par nos propres viticulteurs. Ce sont là deux des secteurs sur lesquels je possède des données.

Au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et, dans une certaine mesure, dans les Maritimes, si l'on songe à la production valeur ajoutée dans les secteurs des forêts, du mobilier, et ainsi de suite, il y a beaucoup de petites entreprises qui ont fait faillite au cours des trois dernières années et qui auraient pu bénéficier considérablement d'un programme énergique d'achat chez nous et d'une préférence accordée par le gouvernement fédéral aux petites entreprises, c'est-à-dire selon la définition habituelle, aux entreprises manufacturières ou autres qui emploient moins de 100 employés.

Ma motion vise donc essentiellement ces deux objectifs. Premièrement, nous devrions accorder la préférence aux petites entreprises canadiennes, et, deuxièmement, nous devrions adopter un programme énergique d'achat chez nous.

Le président: Merci, monsieur Whittaker. Monsieur James.

M. James: Merci, monsieur Whittaker. Puisque je possède moi-même une petite entreprise, je ne peux qu'applaudir votre initiative; je prends bonne note de ce que vous dites au sujet de la production viticole. C'est une chose que je ne comprends pas moi-même. Les vins que nous produisons en Ontario, en Colombie-Britannique et ailleurs sont excellents, et nous devrions leur accorder la préférence.

Ce qui m'inquiète, je pense, c'est la façon dont nous pourrions appliquer des mesures de ce genre sans devenir, en tant que gouvernement... Nous devrions certainement continuer à promouvoir la compétitivité. Il ne faut pas encourager les gens à s'asseoir sur leurs lauriers et à se dire que le gouvernement va aller acheter chez eux parce qu'ils ont une petite entreprise. Comment envisagez-vous cela à plus grande échelle? Comment peut-on éviter que le gouvernement soit accusé de discrimination s'il achète des petites entreprises plutôt que des grandes? Comment atteindre cet objectif tout en donnant des chances égales à tout le monde?

[*Text*]

• 1855

Mr. Whittaker: As I see it, the problem is not necessarily whether you are buying from large or small business within Canada. It is coupled with a buy-Canada thrust. If we look at the number of manufacturers that employ under 100 people now, the statistics are very clear that the profits kept within the country essentially are kept in by small business. It is very clear that the jobs created over the past 10 years have been created by small business.

What I am saying is that because of the negative climate right now, I think we could help substantially by trying to ensure we are, first, buying Canadian. But secondly, it wouldn't be that much of a step to say we will buy a certain percentage from the small business community, trying to ensure we do have this policy. When we hear that within our own precincts carpeting, for instance, when we have a textile industry that is running into problems, and in fact we are buying carpeting out of the country... It seems to me our own people are competitive in price and definitely in quality, yet we are not looking inwardly. Certainly when we look at the United States, we find...in fact, I have had complaints from some small retailers, those employing 25, 30 people, who have bid on contracts with the United States and have been told we are purchasing American.

Mr. James: I understand what you are saying as far as small business is concerned, and our business is concerned, and buying Canadian if we can. The concern I have is giving a whole lot of conditions to those who buy for the federal government, by region, by small business... You take away that supposedly pure purchasing where... You would be the first, and probably I would be second, to condemn the government if somebody in this buying circle were directing business to certain places and not taking into consideration price and quality and all these things.

So while I support your intentions, the only concern I have is how to do it is going to be a little more difficult, probably. Certainly the intent is there. Maybe there are people out there within the government intelligent enough to do it. So I am not arguing with your intent—

Mr. Whittaker: I think the point is that if a policy went down within the departments that said we should look at a policy where we encourage the purchase first from Canadians, for Canadians. It has to be stronger, perhaps, than "encourage". But it shouldn't be in black and white, I agree with you, because there are some cases where perhaps you can't do it. But what I object to is seeing contracts going out of the country when we have an industry—and I use the

[*Translation*]

M. Whittaker: Le problème, à mon avis, ce n'est pas tellement de savoir si l'on doit acheter des petites ou des grandes entreprises au Canada. Cela va de pair avec un programme d'achat chez nous. Regardez le nombre de manufacturiers qui emploient moins de 100 personnes à l'heure actuelle; les statistiques montrent très clairement que les bénéfices qui restent au pays sont essentiellement ceux que réalisent les petites entreprises. Il est très clair que les emplois créés au cours des 10 dernières années l'ont été par des petites entreprises.

Ce que je dis, c'est qu'à cause de la situation difficile qui règne actuellement, nous pourrions apporter une aide considérable en essayant tout d'abord d'acheter des produits canadiens. Mais en outre, il ne serait pas tellement difficile de décider qu'un certain pourcentage de nos achats doivent se faire auprès des petites entreprises; ce ne serait pas une mesure tellement draconienne d'adopter une politique de ce genre. Quand on entend dire que dans cette enceinte même, les tapis ont été achetés à l'extérieur du pays, alors que notre industrie textile connaît toutes sortes de problèmes... Il me semble que nos entreprises sont compétitives, au point de vue prix et certainement au point de vue qualité, et pourtant nous ne faisons pas appel à elles. Quand on regarde les États-Unis, on se rend compte... En fait, j'ai reçu des plaintes de petits détaillants, qui emploient 25 ou 30 personnes, qui ont présenté des soumissions pour obtenir des contrats aux États-Unis et qui se sont fait dire que les Américains préféraient acheter chez eux.

M. James: Je comprends votre point de vue au sujet de nos petites entreprises et de la nécessité d'acheter des produits canadiens dans la mesure du possible. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il faudrait fixer toutes sortes de conditions à ceux qui achètent pour le compte du gouvernement fédéral, par région, par petite entreprise... Cela va à l'encontre de la politique d'achat prétendument pure selon laquelle... Vous seriez le premier, et je serais probablement le deuxième, à condamner le gouvernement si les responsables de la politique d'achat favorisaient certaines entreprises sans tenir compte de facteurs comme les prix et la qualité.

Donc, bien que je sois d'accord avec vos intentions, la seule chose qui m'inquiète, c'est qu'il sera probablement un peu plus difficile de mettre cela en application. L'intention est bonne, c'est sûr. Il y a peut-être des gens au gouvernement qui sont assez intelligents pour y arriver. Ce n'est donc pas à vos intentions que j'en ai...

M. Whittaker: Ce qu'il faut, d'après moi, c'est que les ministères adoptent une politique visant à encourager les achats de produits canadiens, pour les Canadiens. Il faut peut-être faire davantage que simplement «encourager». Mais cela ne devrait pas être en noir sur blanc, j'en conviens, parce qu'il y a des cas où ce ne sera peut-être pas possible. Mais je n'aime pas voir le gouvernement accorder des contrats à l'extérieur du pays quand notre propre industrie—

[*Texte*]

agrifood industry advisedly, because of course that is an area I am very familiar with in my riding—when I see we are in fact letting out contracts with no stipulation, simply saying what we want—

Mr. James: That is not exactly right. There is a stipulation in contracts that go out, indicating they should buy Canadian where they can—domestic buying. It does say that in our contracts.

Mr. Whittaker: But I think it has to be a lot firmer than that—

Mr. James: Yes.

Mr. Whittaker: —particularly in today's climate.

Mr. James: How to be firmer without being biased.

Mr. Whittaker: We have to take that step, though. If we are purchasing offshore, we have to take that step that whenever. . .more than whenever possible. Unless there is no product within Canada within a reasonable price, we should buy Canadian. I think it will fall within the small business sector for a good part of that, at any rate.

Ms Langan: It is interesting; my interpretation is quite different. When I read the language here, about considering the advisability of developing a healthy small-business sector in Canada by targeting more federal contracts to the small-business sector, it is pretty fluid in that it is not tying the government to anything. It is asking them to look at it and to find ways to target that.

• 1900

On establishing a more aggressive buy-Canada program, while you were talking about the government buying Canada I was thinking about the fact that we seem very shy as Canadians to do what the Americans do very well. Their buy-American campaign is up front and everywhere out there. It's supported and encouraged by the American government and American business. We seem to be very shy about doing that in Canada.

I was quite excited by the buy-Canada side of it, not just from the point of view of the government buying Canadian products and getting Canadian contracts but also in supporting buying Canadian products as one of the ways, obviously, of competing with the cross-border shopping milieu and so on.

I am going to give you, Jack, an example coming out of an industry that I know well. It may well be the same problem with the wine industry.

I have been informed by the printing industry, specifically by the smaller printing houses. When I say smaller, I am not talking about real small, but printing houses that employ 60 or 70 people in western Canada. They are not able to bid on government printing contracts because of the way the bidding is set up. First, they find out too late. Second, the requirements and the wording are such that only a huge printing house could ever bid. That would seem to me to be

[*Traduction*]

si je prends l'exemple du secteur agro-alimentaire, c'est en toute connaissance de cause, parce que c'est un secteur que je connais très bien dans ma circonscription—quand je vois que nous lançons des appels d'offres sans conditions particulières, en disant simplement que nous voulons. . .

M. James: Ce n'est pas tout à fait exact. Pour tous les contrats, nous précisons qu'il faut acheter des produits canadiens dans la mesure du possible. C'est ce que nous disons pour tous les contrats.

M. Whittaker: Mais je pense qu'il faudrait être beaucoup plus ferme..

M. James: Oui.

M. Whittaker: . . .étant donné tout particulièrement la situation actuelle.

M. James: Mais comment être ferme tout en étant juste?

M. Whittaker: Mais c'est une mesure qui s'impose. Si nous achetons à l'étranger, nous devons prendre cette mesure chaque fois que c'est possible, et même davantage. Sauf s'il n'existe pas de produits canadiens à un prix raisonnable, nous devrions acheter chez nous. Je pense qu'une bonne partie de ces achats se feront de toute façon dans le secteur des petites entreprises.

Mme Langan: C'est intéressant; ce n'est vraiment pas ainsi que j'interprète la chose. D'après ce que je peux voir ici, à savoir que le gouvernement devrait envisager l'opportunité de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur, il est tout à fait clair que cela n'engage le gouvernement à rien. On leur demande seulement d'examiner la question et de trouver des moyens d'atteindre cet objectif.

En ce qui concerne l'établissement d'un programme d'achat chez nous plus énergique, je me disais, pendant que vous parliez de la politique d'achat du gouvernement, que nous, les Canadiens, semblons très hésitants à faire ce que les Américains font sans aucune difficulté. Ils ne se gênent pas pour prôner l'achat de produits américains. Il y a toute une campagne appuyée par le gouvernement américain et par les entreprises du pays. Mais nous semblons très gênés de faire la même chose au Canada.

Ce programme d'achat chez nous m'enthousiasme beaucoup, pas seulement pour inciter le gouvernement à acheter des produits canadiens et à accorder des contrats aux entreprises canadiennes, mais également pour inciter la population à acheter des produits canadiens afin, par exemple, de faire concurrence aux habitudes de magasinage de l'autre côté de la frontière.

Je vais vous donner un exemple, Jack, au sujet d'une industrie que je connais bien. Le problème est peut-être le même que dans l'industrie du vin.

Il s'agit d'un problème que le secteur de l'imprimerie, et plus particulièrement les petites entreprises de ce secteur, ont porté à ma connaissance. Quand je parle de petites entreprises, je ne veux pas parler des très petites, mais plutôt des imprimeries qui emploient de 60 à 70 personnes, dans l'Ouest canadien. Ces entreprises ne peuvent pas présenter d'offres pour obtenir des contrats d'impression gouvernementaux à cause des règles relatives aux

[*Text*]

one of the impediments to bidding on government contracts for small businesses the further away from central Canada that you get.

I don't know if it is the same in the wine industry but as somebody who has done a lot of work in that area maybe you could comment on that.

Mr. Whittaker: From the printing industry lobby which I have met—as I think all of us have—they have made us aware of the difficulties. Overall, my attitude is that our governments, federal, provincial and municipal, have to make the climate toward Canadian industry—particularly small business—more user friendly toward them.

If you look at the municipal areas, often municipalities will give a 5% preference to industries and bidders within their own region. Some are higher than that. The norm in British Columbia was about 5% because they felt that it increased employment within their own area and the money stayed within that area.

That was one option that was used there that may not be valid within the federal sphere but certainly one of the things that I have tried to do with industries in my area is to make them aware of the contracts that are out. I have a list that I send out on a regular basis trying to ensure that those that might bid on federal contracts that have notified me are made aware of contracts that the government is letting out. In many areas, however, there are problems. The furniture area is one. The wine industry has had some problems although that has opened up to some extent.

The former Secretary of State for External Affairs, Joe Clark, indicated that it was his intention to try to increase all purchases within all departments to 25%. With the quality of wines that we are now producing in Canada, 25% is an awfully low target. We are producing red and white wines that are on a par with anything. In fact we are winning festivals throughout the world such as in Europe and the United States.

I think we can compete. We have to look at having a more user-friendly climate and I think that goes for the printing industry as well. This is what I am trying to get at with this motion. The federal government should look at the climate it has created for small business and Canadian business and see if there are ways to make it more user friendly. It should look at ways for people in businesses to be able to more easily bid on contracts, be made aware of contracts and not be excluded by the type of thing that you have stated where the wording is such in the contract that it automatically excludes certain sectors of certain businesses. I think that is the type of thing we want to stay away from in aiming at creating a business-friendly climate.

[*Translation*]

soumissions. Premièrement, elles sont averties trop tard. Deuxièmement, les exigences et le libellé des appels d'offres sont tels que seules les grandes imprimeries peuvent soumissionner. Il me semble qu'il s'agit là d'un des obstacles qui empêchent les petites entreprises de présenter des offres pour obtenir des contrats gouvernementaux, et le problème s'aggrave à mesure qu'on s'éloigne du centre du Canada.

Je ne sais pas si c'est la même chose dans l'industrie viticole, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez, puisque vous vous êtes penchés longuement sur cette question.

M. Whittaker: Les représentants du secteur de l'imprimerie que j'ai rencontrés, comme nous tous, je pense, m'ont fait part de leurs difficultés. En gros, je pense que les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les administrations municipales, doivent tenter d'instaurer un climat plus favorable aux entreprises canadiennes, et en particulier aux petites entreprises.

À l'échelon municipal, les municipalités donnent souvent une préférence de 5 p. 100 aux industries et aux soumissionnaires de leurs propres régions. Et ce pourcentage est parfois plus élevé. La norme, en Colombie-Britannique, était d'environ 5 p. 100 parce qu'on estimait que cette mesure permettait d'augmenter les emplois dans la région et de garder l'argent sur place.

C'est une option qui a été utilisée là-bas et qui ne serait peut-être pas applicable au niveau fédéral, mais en tout cas, j'ai essayé de m'assurer que les entreprises de ma région sont au courant des appels d'offres. J'ai une liste que j'envoie régulièrement pour essayer de m'assurer que les entreprises qui sont susceptibles de soumissionner pour obtenir des contrats fédéraux, et qui m'en ont averti, sont tenues au courant des appels d'offres du gouvernement. Il y a toutefois des problèmes dans bien des cas, par exemple dans le secteur de l'ameublement. Les producteurs viticoles ont également eu des problèmes, bien que la situation se soit améliorée jusqu'à un certain point.

L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait indiqué son intention d'essayer de faire passer à 25 p. 100 le pourcentage des vins canadiens achetés par tous les ministères. Étant donné la qualité des vins que nous produisons maintenant au Canada, cet objectif de 25 p. 100 est extrêmement bas. Nous produisons des vins, tant rouges que blancs, qui n'ont rien à envier à personne. En fait, nous remportons des prix dans toutes sortes de festivals, que ce soit en Europe, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde.

Je pense que nous sommes concurrentiels. Il faut essayer d'établir un climat plus favorable aux entreprises, et je pense que c'est la même chose pour le secteur de l'imprimerie. C'est ce que j'essaie de faire grâce à cette motion. Le gouvernement fédéral devrait examiner la situation dans laquelle il a mis les petites entreprises, et les entreprises canadiennes en général, pour essayer de voir s'il n'y aurait pas moyen de les favoriser davantage. Il faudrait étudier des moyens de permettre aux entreprises de soumissionner plus facilement, d'être au courant des appels d'offres et de ne pas être exclues à cause de conditions comme celles dont vous avez parlé, par exemple quand le libellé des contrats est tel qu'il exclut automatiquement certains secteurs ou certaines entreprises. Je pense que c'est le genre de choses qu'il faut chercher à éviter dans nos efforts pour créer un climat plus favorable aux entreprises.

[*Texte*]

• 1905

The Chairman: Thank you very much, Mr. Whittaker.

Notre dernier item est la motion M-538 et porte le nom de M. Pagtakhan. M. Milliken fera les commentaires au nom de M. Pagtakhan.

M. Milliken: Le Dr Pagtakhan m'a donné quelques commentaires que je vous transmets.

With respect to this motion, Dr. Pagtakhan's intention is to urge the minister to reinstate funding for the Health Protection Branch test facilities. There have been continual cutbacks in that area in the last few years, and accordingly this has delayed the ability of the department to approve the testing of drugs and devices to permit their marketability in Canada on a more rapid scale, so that Canadian users are deprived of the benfits of these new drugs and devices while the department does its testing. Obviously the testing is necessary for safety of the public, and the delay is simply holding the public back from getting these items.

Fast-tracking of drugs and devices could assist our pharmaceutical industry by putting it in a better position to compete internationally. Because of the delays in proceeding in Canada, Canadian drug companies often will proceed to develop their drugs elsewhere so that they can get them more rapidly approved. Fast-tracking of drugs and devices could also make Canada more appealing to multinationals that wanted to develop drugs in this country or that wanted to market them here on a greater priority basis.

Although administration costs within Health and Welfare Canada have been steadily increasing, the drug-testing sections in part have been closed down and scientists reassigned to other areas of work in the department. More scientists, researchers and technicians are needed to improve speed and efficiency in drug testing.

It is also fair to say that more money has been spent on other aspects of administration, such as construction of new facilities, rather than increasing the number of scientists, which obviously increases the ongoing administrative costs of the department.

If these things could be speeded up, Dr. Pagtakhan takes the view that Canada's drug industry would prosper, would do better than it now is doing, and the consumer would be better served by the availability of drugs and devices.

Ms Langan: I have a question for Peter and then I have a question for the chair.

Is fast-tracking what this is about?

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Whittaker.

Our last item is motion M-538, under Mr. Pagtakhan's name. Mr. Milliken will comment on it for Mr. Pagtakhan.

Mr. Milliken: Dr. Pagtakhan has asked me to relay some of his comments to you.

Par cette motion, M. Pagtakhan veut exhorter le ministre à rétablir le financement accordé aux centres d'essais de la Direction générale de la protection de la santé. Ce secteur a subi au cours des dernières années des réductions budgétaires continuelles, ce qui fait que le ministère ne peut plus approuver aussi rapidement l'essai des médicament et des instruments médicaux en vue de permettre leur mise en marché au Canada; par conséquent, les usagers canadiens sont privés des avantages de ces nouveaux médicaments et de ces nouveaux instruments, pendant que le ministère procède à ces essais. Bien sûr, ces essais sont nécessaires pour assurer la sécurité du public, qui ne peut pas se procurer ces articles à cause de ce retard.

L'adoption d'une procédure accélérée pour l'essai des médicaments et des instruments médicaux pourrait aider notre industrie pharmaceutique à devenir plus compétitive sur les marchés internationaux. À cause de la lenteur du processus au Canada, les entreprises pharmaceutiques canadiennes vont souvent mettre au point leurs médicaments ailleurs de façon à pouvoir les faire approuver plus rapidement. Cette procédure accélérée rendrait également le Canada plus intéressant pour les multinationales qui voudraient mettre des médicaments au point au Canada ou les mettre en marché ici plus rapidement.

Bien que les coûts d'administration n'aient cessé d'augmenter au ministère de la Santé et du Bien-être social, les sections responsables de l'essai des médicaments ont été en partie fermées, et les scientifiques ont été réaffectés dans d'autres secteurs du Ministère. Il faut davantage de scientifiques, de chercheurs et de techniciens pour augmenter la rapidité et l'efficacité des essais de médicaments.

Il faut dire également que le Ministère a consacré plus d'argent à d'autres aspects de son administration, par exemple à la construction de nouvelles installations, plutôt que d'augmenter le nombre de ses scientifiques, ce qui augmente de toute évidence ses coûts administratifs courants.

Si ces choses pouvaient être accélérées, M. Pagtakhan considère que l'industrie pharmaceutique canadienne serait plus prospère et que les consommateurs seraient mieux servis s'ils pouvaient se procurer ces médicaments et ces instruments médicaux.

Mme Langan: J'ai une question pour Peter, et une pour le président.

Est-il question ici d'une procédure accélérée?

[*Text*]

Mr. Milliken: No, it is not fast-tracking. It is just getting them tracked at a reasonable speed instead of at a very slow speed. It is just that right now it is just taking so long to get the tests done, because there is insufficient staff to do them. He is just saying let's get it up to at least a reasonable speed. It is not a matter of doing it faster than anybody else; it is just a matter of doing it at a reasonable speed.

Ms Langan: Thank you.

Mr. Chairman, I wasn't aware that we could make presentations on behalf of our colleagues. Is that going to be available to us? I am not complaining, Peter.

Mr. Milliken: No.

Ms Langan: I would be quite happy to, but I would like to know that. For example, Mr. Murphy wasn't able to come tonight. I could have done it on his behalf. Is that the practice? I want to know that for the future.

The Chairman: This is the first time we have the case, but in the past members have been replaced by other colleagues.

Ms Langan: Yes.

The Chairman: Not on this committee, of course.

I would ask some advice, if it is contrary to the procedure or if there is anything in—

Ms Langan: I am not objecting to Peter doing it for tonight—

The Chairman: No, but you want to know—

Ms Langan: —because it has been agreed to for tonight.

The Chairman: It would certainly not be proper if a member of the committee arrives here with three items, for instance, if we allowed it. The committee is master of its own decisions. It is up to you to decide. If it gets to the point where every member who has a private bill or motion to introduce asks you to do it for them, then it will be up to you to turn them down.

• 1910

I do not think that procedurally there is anything contrary to... So it is going to be up to us to decide.

Ms Langan: May I ask for another clarification? I note that Ms Greene says that she does not want Bill C-235 to be votable, but I am not sure... What is written here is "Second reading and reference to Legislative Committee H of 235." What does that mean? Surely that is not the bill.

Oh, I see. It has been referred. Does this mean that it has been referred to Legislative Committee H?

The Clerk of the Committee: That is the motion.

Ms Langan: And the one for Mr. Nault, which we discussed today in the House, is that just a duplication of one he has already had drawn?

[*Translation*]

M. Milliken: Non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit simplement de procéder à ces essais à une vitesse raisonnable, plutôt qu'avec une extrême lenteur. À l'heure actuelle, les essais prennent un temps fou parce qu'il n'y a pas assez de personnel pour s'en occuper. Tout ce que dit M. Pagtakhan, c'est qu'il faudrait atteindre au moins une vitesse raisonnable. Il ne s'agit pas d'aller plus vite que tout le monde, mais simplement d'aller à une vitesse raisonnable.

Mme Langan: Merci.

Monsieur le président, je ne savais pas que nous pouvions présenter des motions au nom de nos collègues. Est-ce que c'est une possibilité qui va nous être offerte? Je ne me plains pas, Peter.

M. Milliken: Non.

Mme Langan: C'est une possibilité qui me satisfait tout à fait, mais j'aimerais que ce soit clair. Par exemple, M. Murphy n'a pas pu venir ce soir. J'aurais pu présenter sa motion en son nom. Est-ce que c'est pratique courante? Je voudrais le savoir pour l'avenir.

Le président: C'est la première fois qu'on nous pose la question, mais dans le passé, des membres du comité ont déjà été remplacés par des collègues.

Mme Langan: Oui.

Le président: Mais bien sûr, pas ici.

Je vais demander un avis pour savoir si c'est contraire à la procédure ou s'il y a quelque chose dans...

Mme Langan: Je ne m'oppose pas à ce que Peter le fasse ce soir...

Le président: Non, mais vous voulez savoir...

Mme Langan: ...parce que nous étions d'accord pour ce soir.

Le président: Il ne serait certainement pas acceptable que nous le permettions par exemple si un membre du comité arrivait ici avec trois motions. Mais le comité est maître de ses propres décisions. C'est à vous de décider. Si tous les députés qui ont un projet de loi ou une motion à présenter vous demandent de le faire à leur place, ce sera à vous de refuser.

Je ne crois pas qu'il y ait quelque chose dans la procédure qui l'interdise... Ce sera à nous de décider.

Mme Langan: Puis-je demander une autre précision? Je remarque que M^me^ Greene a dit qu'elle ne voulait pas que le projet de loi C-235 fasse l'objet d'un vote, mais je ne suis pas certaine... On peut lire ici: «Deuxième lecture et renvoi au Comité législatif H du projet de loi C-235». Qu'est-ce que cela signifie? Cela ne peut pas être le projet de loi.

Oh, je vois. Il a été renvoyé. Est-ce que cela signifie qu'il a été renvoyé devant le Comité législatif H?

Le greffier du Comité: C'est ce que dit la motion.

Mme Langan: Et celle de M. Nault, dont nous avons discuté aujourd'hui à la Chambre, s'agit-il d'une copie de celle qu'il a déjà choisie?

[*Texte*]

The Chairman: What did you hear from Mr. Nault, Tom?

The Clerk: Mr. Nault had indicated that he was not interested in having it chosen as votable, and because I had an opportunity to do an exchange, he agreed to do it—

Ms Langan: Oh, that's why it was up to you.

The Clerk: —knowing that it would be debated and disposed of.

Ms Langan: I just wondered if it had been drawn again or something. Once was enough.

The Chairman: We will go *in camera* now and decide on which bill or motion will be made votable if the committee so desires.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

Le président: Que vous a dit M. Nault, Tom?

Le greffier: M. Nault a dit qu'il n'était pas intéressé à ce que cette motion soit choisie pour faire l'objet d'un vote et que, puisqu'il avait la possibilité de faire un échange, il a accepté de le faire. . .

Mme Langan: Oh, c'est pourquoi c'était à vous de décider.

Le greffier: . . .sachant que la question serait débattue et réglée.

Mme Langan: Je me demandais seulement si on l'avait choisie de nouveau. Une fois suffisait.

Le président: Nous siégerons maintenant à huis clos et nous déciderons quel projet de loi ou quelle motion fera l'objet d'un vote, si le comité le désire.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Alan Redway;

Jack Whittaker;

Peter Milliken.

From Alan Redway's Office:

Robert Lea, Legislative Assistant.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Alan Redway;

Jack Whittaker;

Peter Milliken.

Du bureau d'Alan Redway, député:

Robert Lea, adjoint législatif.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

XC44
Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, May 12, 1992

Chairperson: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 12 mai 1992

Président: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24945

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 12 MAI 1992
(11)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 09, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Iain Angus, Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Aussi présente: Du Bureau des conseillers juridiques: Sidney Fisher, conseillère juridique.

Témoins: De la Chambre des communes: Stan Keyes; John Manley; Len Taylor; Guy Arseneault et Bill Blaikie.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 30 avril 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 12 h 06, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu,—Qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 12 h 19, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 12, 1992
(11)

[*Translation*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:09 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Iain Angus, Ken James, Charles Langlois and Peter Milliken.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Sidney Fisher, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Stan Keyes; John Manley; Len Taylor; Guy Arseneault and Bill Blaikie.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, April 30, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 12:06 o'clock p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be prepared to be presented to the Standing Committee.

At 12:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Committee

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 12, 1992

• 1109

The Chairman: I would like to call the meeting to order. This is a meeting of the Subcommittee on Private Members' Business to study four bills and three motions.

I would like to start by calling Mr. Stan Keyes to talk to the committee on this Bill C-330. Mr. Keyes, you have about five minutes to discuss your bill and then you'll be submitted to questions from the members of the committee.

Mr. Stan Keyes, MP (Hamilton West): Thank you very much, Mr. Chairman and colleagues in the House. I first want to apologize that the document before you is not in the two official languages. This morning I put together this document in haste in order to accommodate the committee to quickly identify exactly what the bill entails and make it that much simpler to follow.

• 1110

The names De Villiers, Mahafsey, Klauducz, and, most recently, Kristen French are the names of young women who have lost their lives in our community as a result of violence. This bill arises primarily from the concerns expressed by members of my community that violent crimes are on the rise and that victims of violence, from the individuals who have been assaulted to family members of murdered victims, should have a greater voice in deciding the disposition of the violent offender.

It's for these victims and all Canadians that I'm asking this committee to make Bill C-330 a votable item in the House of Commons. The bill attempts to address those sections of the Criminal Code dealing with sexual assault, aggravated sexual assault, assault with a weapon, and murder. The bill is divided into essentially two categories, those aspects dealing with victims' rights and those dealing with sentencing and parole of a convicted offender.

Under victims' rights, the bill defines the meaning of victim. The bill attempts to promote victim's rights through several clauses, including notifying the victim when an alleged offender is released from custody pending trial. A justice may order the detention of the accused pending trial based on statements from the victim and prosecutor, if satisfied that the victim would continue to be at risk of harm from the offender. A victim may enter an impact statement to be used during trial. Such statements would be considered during sentencing and should the alleged offender be convicted.

The National Parole Board shall notify victims of violent crimes, as set out in this bill, of the day on which the convicted person is to be released from prison, when the person is absent with escort for humanitarian or rehabilitative reasons, and any escape of that convicted person.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 12 mai 1992

Le président: Je déclare ouverte la séance du Sous-comité des affaires émanant des députés, qui se réunit pour examiner quatre projets de loi et trois motions.

Je vais commencer par donner la parole à M. Stan Keyes, qui va s'adresser au comité pour parler de son projet de loi C-330. Monsieur Keyes, vous disposez d'environ cinq minutes pour votre exposé, après quoi les membres du comité vous poseront des questions.

M. Stan Keyes (député de Hamilton-Ouest): Je vous remercie, monsieur le président, chers collègues. Avant tout je voudrais m'excuser de ce que le document ne vous ait pas été présenté dans les deux langues officielles. J'ai préparé ce matin ce document, en toute hâte, afin de faciliter, pour le comité, la compréhension de ce projet de loi.

Quatre noms hantent nos localités, ceux de De Villiers, Mahafsey, Klauducz et, plus récemment encore, Kristen French, quatre jeunes femmes qui ont perdu la vie à la suite d'actes de violence. Ce projet de loi doit le jour à la prise de conscience, par les membres de ma collectivité, de la montée du crime. De toutes parts s'élèvent des voix pour demander que les victimes de la violence, tous ceux et celles qui en ont été personnellement la cible ou les membres de la famille des personnes assassinées, devraient pouvoir intervenir davantage pour décider du sort des criminels.

C'est au nom de ces victimes et de tous les Canadiens que je demande au comité de choisir le projet de loi C-330 pour être mis aux voix à la Chambre des communes. Celui-ci porte sur les articles du Code criminel traitant de l'agression sexuelle, des voies de fait graves, de l'agression armée et du meurtre. Il est divisé en deux catégories, l'une traitant des droits des victimes, l'autre de la condamnation et de la libération conditionnelle d'un délinquant condamné.

Dans la partie traitant les droits de la victime, le projet de loi donne une définition de ce terme. Dans plusieurs de ses articles, il vise à élargir les droits des victimes, puisqu'il prévoit, entre autres, que la victime soit avisée quand un contrevenant présumé est mis en liberté en instance de procès. Sur les déclarations de la victime et du procureur, le juge peut ordonner la détention de l'accusé en instance de procès s'il pense que la victime continuerait d'être menacée par le contrevenant. Une victime peut faire un énoncé d'incidences pouvant être utilisé pendant le procès. De telles déclarations seraient prises en considération pour la détermination de la peine, suite à la condamnation éventuelle du présumé contrevenant.

D'après ce projet de loi, la Commission nationale des libérations conditionnelles avisera les victimes de crimes violents du jour où la personne condamnée doit être élargie, des jours où elle s'absente de prison avec surveillance, pour des raisons humanitaires ou aux fins de réadaptation, de même qu'en cas d'évasion de cette dernière.

[*Texte*]

The document before you also includes a letter. The Ontario Association of Chiefs of Police supports Bill C-330 because "it would enhance the position of victims of crime while enhancing the deterrent for criminal activity that is so important in keeping this country a healthy and safe place to live".

The other essential category is sentencing and parole. Bill C-330 would introduce several changes to the criminal code. One change relates to sentencing, the others relate to aspects of parole. Parole would be denied to persons convicted of first degree murder. The Canadian Association of Chiefs of Police, the overall body, is supportive of this clause in the bill. Victims of Violence also supports this measure.

For persons convicted of first degree murder, no parole or absence with escort would be allowed except only for medical, humanitarian and rehabilitative reasons with the approval of the Governor in Council. This is an accountability factor. The National Parole Board, in the minds of my constituents and Canadians, is going too far in considering the rights of the criminal over the rights of society and what's in the best interests of society.

Those inmates convicted of violent crimes previously referred to would also be denied day parole but would be allowed escorted temporary absences for medical, humanitarian and rehabilitative reasons only with the approval of Governor in Council.

There's a plethora of instances in which criminals convicted of first degree murder are allowed their escorted passes or their day passes. The name Daniel Gingras comes to mind. To be able to tour the West Edmonton Mall on his birthday is outrageous. The community is fed up and it wants protection.

I believe Canadians want stronger laws governing victims' rights, sentencing and parole provisions of the Criminal Code. Canadians want to be assured that persons convicted of first degree murder remain in prison—life means life.

They also want to be assured that violent offenders do not merely serve their sentence and, given the opportunity to take their day passes, visit shopping malls or a golf course. There are many examples in which persons convicted of these violent offences have committed other violent crimes while on day parole and escorted temporary absences.

• 1115

Canadians want an end to what they see as laws that give precedence to releasing offenders from prison at the cost of protecting society from violent crimes.

[*Traduction*]

Le document dont vous êtes saisi comprend également une lettre de la Ontario Association of Chiefs of Police qui manifeste son appui au projet de loi C-330 parce qu'«il renforcerait la position des victimes de crimes en renforçant l'élément de dissuasion d'activités criminelles, si important, pour que ce pays demeure un endroit sûr où il fait bon vivre».

L'autre aspect sur lequel porte le projet de loi est la détermination de la peine et la libération conditionnelle. Le projet de loi C-330 vise à introduire plusieurs modifications au Code criminel, l'un portant sur la détermination de la peine, les autres sur divers aspects de la libération conditionnelle. Celles-ci ne seraient pas accordées aux personnes condamnées pour meurtre avec circonstances aggravantes. L'Association canadienne des chefs de police, autrement dit, celle qui chapeaute toutes les autres, est en faveur de cet article du projet de loi, de même que la Société des Victimes de violence.

Les personnes condamnées pour assassinat avec circonstances aggravantes ne pourraient pas bénéficier d'une semi-liberté, ni d'une permission de sortir sous surveillance autrement que pour raisons médicales, humanitaires ou de réadaptation, moyennant l'approbation du gouverneur en Conseil. Cet aspect doit faire l'objet d'une reddition de comptes. La Commission nationale des libérations conditionnelles, de l'avis de mes mandants et des Canadiens, tient trop compte des droits des criminels au détriment de ceux de la société et des intérêts de celle-ci.

Les détenus condamnés pour crimes violents, dont j'ai parlé tout à l'heure, ne pourraient pas non plus bénéficier de la permission de jour mais auraient droit à des absences temporaires sous surveillance, seulement pour raisons médicales, humanitaires et de réadaptation, avec l'approbation du gouverneur en Conseil.

Les exemples de criminels condamnés pour assassinat avec circonstances aggravantes et qui obtiennent une permission de sortir sous surveillance ou une permission de jour, abondent. Qu'il suffise de rappeler le nom de Daniel Gingras! C'est scandaleux de lui avoir permis, parce que c'était son anniversaire, de se promener dans la galerie marchande d'Edmonton-Ouest! Le public est excédé et réclame une meilleure protection.

Je suis persuadé que les Canadiens veulent renforcer les dispositions du Code criminel relatives aux droits des victimes, à la détermination de la peine et aux dispositions régissant la libération conditionnelle. Les Canadiens veulent qu'on leur assure que les personnes condamnées de meurtre au premier degré soient condamnées à perpétuité, et que ce mot garde toute sa signification.

Les Canadiens veulent également que les auteurs de crimes violents non seulement purgent leurs peines, mais ne puissent pas, en semi-liberté, fréquenter les galeries marchandes ou les terrains de golf. Les exemples abondent de cas où de nouveaux crimes ont été commis quand le délinquant était en semi-liberté ou en permission de sortir sous surveillance.

Les Canadiens veulent qu'on change les lois qui font passer la libération des délinquants avant la protection de la société contre les crimes violents.

[*Text*]

In a nutshell, the bill is in response to the community, and it's the community that says we want to protect ourselves, we want to be considered, we want to have a say. They are not being given that opportunity, colleagues. You've heard it in your communities. There are many examples in my own community.

There is a first-degree convicted murderer who has served 17 years of his sentence and has already visited the community of Hamilton no fewer than 17 times on day passes. It's just a striking picture. You can imagine this one individual, who took the life of his wife and two young children in a premeditated fashion, a former city hall employee, who one day can be standing in the Beaver Lumber store buying paint next to his father-in-law, a former chief of the fire department. . .

Where is the rationale? There's a frustration out there. Canadians want the legal system to say if an individual is convicted of first-degree murder, that individual goes to jail for life, and life means exactly that.

I thank the committee for hearing me out.

Le président: Merci, monsieur Keyes.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): You indicate you have a letter of support from the President of the Ontario Association of Chiefs of Police. Do you have any indication of support from your counterparts in other parties in the House?

Mr. Keyes: I thank my friend for the question. Yes, there's been a lot of support on all sides of the House; particularly, I might add, from our colleagues in the House who have taken an even stronger stand on first degree murder. Capital punishment is what's out there.

Personally—and my community knows it—I don't condone capital punishment. I don't condone capital punishment for first degree murderers. However, on the reverse side of the coin, I don't like the idea of a first degree convicted murderer being allowed to take his day pass and go out of jail. But even more importantly, there's something called the "faint hope clause", where at 15 years a first degree murderer can apply to the National Parole Board to reduce his life sentence.

If you talk to the victims of violence, I think the committee members would agree there is no faint hope for the victim of that violence. The families cannot bring back their daughters.

So in direct answer to your question, Mr. Angus, yes, there is a lot of support, particularly in the back benches of the government, saying yes, if we can't have capital punishment, then maybe we should say "life" means life.

Mr. James (Sarnia—Lambton): Mr. Keyes, I don't recall what the exact definition of first degree murder is.

Mr. Keyes: A first degree murderer receives—

Mr. James: Premeditation—is that it?

[*Translation*]

En résumé, ce projet de loi répond à l'attente de la collectivité, une collectivité qui demande à être protégée, à faire entendre sa voix, à ce qu'on prenne ses inquiétudes en compte. Cette société se sent lésée, chers collègues, vous l'avez entendu dire dans vos circonscriptions, il y en a de nombreux exemples dans la mienne.

Il y a un meurtrier condamné pour assassinat avec circonstances aggravantes qui a purgé 17 ans de sa peine et, pendant ce temps, il a obtenu 17 fois, au moins, la permission de se rendre à Hamilton de jour. Imaginez un peu la situation: voilà un homme, ancien employé de la Mairie, qui a tué sa femme et ses deux jeunes enfants avec préméditation et qui, un jour, se trouve dans le magasin *Beaver Lumber* en train d'acheter de la peinture à côté de son beau-père, ancien chef des pompiers. . .

Quelle justification peut-on donner à cela? Les gens se sentent frustrés. Les Canadiens veulent un système pénal d'après lesquels une personne condamnée pour assassinat avec circonstances aggravantes est incarcérée à perpétuité, un mot qui doit reprendre tout son sens.

Je remercie le comité d'avoir bien voulu m'entendre.

The Chairman: Thank you, Mr. Keyes.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Vous disiez que vous aviez une lettre du président de la *Ontario Association of Chiefs of Police* appuyant votre projet de loi. Vos homologues des autres partis, à la Chambre, vous ont-ils également manifesté leur soutien?

M. Keyes: Je vous remercie de cette question. Oui, à la Chambre, de toutes parts j'ai rencontré des gens qui appuyaient cette proposition, en particulier nos collègues de la Chambre qui ont adopté une position encore plus dure au sujet de l'assassinat avec circonstances aggravantes et qui réclament la peine capitale.

Personnellement—les gens de ma localité le savent—je ne suis pas en faveur de la peine capitale pour ces meurtriers, mais il y a un revers à la médaille: Je n'approuve pas qu'un assassin de ce genre, condamné, puisse sortir de prison en permission de jour. Il y a plus important encore: ce qu'on appelle la «clause de faible espoir», qui permet à un meurtrier au premier degré de demander, au bout de 15 ans, à la Commission nationale des libérations conditionnelles de réduire sa peine.

Parlez aux victimes de violence, ils vous diront, vous le reconnaîtrez tous, que pour eux il n'existe pas de faible espoir. Ces familles ne reverront jamais leur fille.

En réponse à votre question, M. Angus, je dirais donc que je trouve beaucoup de partisans de ce projet de loi, en particulier à l'arrière-banc du parti gouvernemental, qui disent qu'à défaut de la peine capitale, une incarcération à perpétuité devrait signifier «à vie».

M. James (Sarnia—Lambton): Monsieur Keyes, je ne me souviens pas de la définition d'assassinat avec circonstances aggravantes.

M. Keyes: Le coupable d'un assassinat avec circonstances aggravantes reçoit. . .

M. James: La préméditation, c'est là le facteur?

[*Texte*]

Mr. Keyes: For a first degree murder charge, yes.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): Mr. Keyes, did you consider moving any of the amendments to the Parole Act on the report stage of Bill C-36 last week?

Mr. Keyes: Thank you for the question, Mr. Milliken. I felt my bill, which has been in the works for over eight months now—it took six months to put the bill together because of the back-and-forth from the Hill source that helps us put together a private member's bill. . .after consultation with the community, I felt my bill would have a better chance of going that much further than Bill C-36. I've seen the amendments to Bill C-36. They don't go as far as this bill. When we're talking about a first degree murder conviction, the sentence for the individual is life in prison, and if life is to mean life, there wasn't an opportunity in C-36 to provide an amendment without substantially changing Bill C-36, which therefore would disallow such an amendment.

• 1120

Mr. Milliken: I just notice the Parole Act was repealed, so your changes to the Parole Act will all have to be redrafted if this passes today.

Mr. Keyes: I'm hopeful that, if allowed to carry the day in the House as a votable item, the House of Commons would see fit to move it from second reading into committee where these adjustments to Bill C-30 can be made in light of the amendments, if they pass, to Bill C-36.

Le président: Monsieur Keyes, merci beaucoup.

Mr. Keyes: Thank you, gentlemen.

Le président: J'invite maintenant M. John Manley à parler de son projet de loi C-281 pendant cinq minutes. Les membres du Comité qui le désirent pourront vous poser des questions lorsque vous aurez terminé.

M. John Manley (député de Ottawa-Sud): Monsieur le président, c'est un projet de loi relatif à la qualité de l'air des locaux,

that is to say, indoor air quality.

Any of you who are in the West Block will be very sensitive to this issue since our staffs are all quite concerned about the indoor air quality that they live with on a daily basis, including the asbestos issue, as well as the other assorted allergy issues that seem to be raised by indoor workers.

The purpose of this bill is first of all to raise the issue of indoor air quality as an environmental issue. Canadians spend in excess of 80% of their time indoors. A host of indoor environmental issues have arisen over the course of years. Asbestos, as I mentioned, is the most recent one that has had a lot of discussion here, but there are also the emissions of radon, radon being a natural substance that emerges from the decay of vegetable matter. To the extent that it becomes

[*Traduction*]

M. Keyes: Pour une accusation de ce genre, oui.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur Keyes, avez-vous envisagé de proposer des amendements, la semaine dernière, à la Loi sur la libération conditionnelle, au stade du rapport du projet de loi C-36?

M. Keyes: Je vous remercie de votre question, monsieur Milliken. Je crois que mon projet de loi, qui est à l'étude depuis plus de huit mois—il a fallu six mois pour le rédiger, en raison des échanges avec la personne ressource du Parlement qui nous aide à rédiger les projets émanant des députés—après consultation avec la collectivité, il m'a semblé que mon projet de loi avait une bonne chance d'aller plus loin que le projet de loi C-36. En effet, j'ai vu les amendements à ce dernier, ils ne vont pas aussi loin que mon projet de loi. La peine prévue pour une condamnation pour assassinat avec circonstances aggravantes au premier degré, est la réclusion à vie et si cela doit bien dire ce que ça veut dire, il n'était pas possible de proposer un amendement au projet de loi C-36 sans le remanier considérablement, de sorte que l'amendement ne serait pas acceptable.

M. Milliken: Je constate que la Loi sur la libération conditionnelle a été abrogée, de sorte que si ce projet de loi est accepté aujourd'hui, vos amendements à la Loi sur la libération conditionnelle devront tous être refaits.

M. Keyes: J'espère que, si mon projet de loi peut faire l'objet d'un vote en Chambre, cette dernière voudra bien le référer, après seconde lecture, à un comité où les modifications au projet de loi C-30 peuvent être apportées compte tenu des amendements au projet de loi C-36, si ceux-ci sont adoptés.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Keyes.

M. Keyes: Je vous remercie, messieurs.

The Chairman: I now invite Mr. John Manley to speak for five minutes on his Bill C-281, after which members of the Committee may wish to ask you some questions.

Mr. John Manley, MP (Ottawa South): Mr. Chairman, this is an Act relating to indoor air quality

la qualité de l'air des locaux.

Tous ceux d'entre vous qui vous trouvez dans l'Édifice de l'Ouest doivent être particulièrement sensibilisés à cette question, qui préoccupe fort notre personnel qui doit y passer toutes ses journées, en particulier à la question de l'amiante et des autres allergies dont souffrent des gens qui travaillent en lieux clos.

Le projet de loi vise en premier lieu à faire de la qualité de l'air intérieur une question d'environnement. Les Canadiens passent plus de 80 p. 100 de leur temps à l'intérieur et un grand nombre de questions touchant à l'environnement intérieur ont été soulevées au fil des ans. La plus récente est l'amiante, dont il a beaucoup été question ici, mais il y a également des dégagements de radon, substance naturelle qui provient de la décomposition des

[*Text*]

entrapped within buildings it is becoming second to cigarette smoke as being a cause of cancer, and it's an indoor air quality issue.

Various substances that are used in indoor construction, including carpets, paints and so on, emit odours and substances which can be injurious to human health. We've had, in the federal government, labour issues raised with respect to the quality of indoor air in a number of government buildings, including Les Terrasses de la Chaudière just across the river within sight of where we are at the present time. The fact that it's becoming an important issue I think is indisputable.

What I'm proposing to do with this bill is enable the Minister of Health, who is dealing with this essentially as an issue of human health, to initiate some new study bringing together existing work that is being done. The bill would enable the minister to create a national research centre to do research and studies into indoor air quality; to formulate plans and designs for control and abatement of indoor air contamination; to promote, through public education and otherwise, discussion and awareness of indoor air hazards; and to develop and disseminate other informational materials related to indoor contamination. In addition, it enables the minister to formulate and publish national standards with respect to indoor air quality.

• 1125

As you may know, CMHC currently issues building code standards in a variety of other areas. In fact, there is work being done on indoor air quality within CMHC at the present time. The bill will enable the minister to enter into agreements with provinces, to provide financial assistance to provinces in doing provincial studies and implementing provincial plans.

In essence, the result of this bill will be to provide the Minister of National Health and Welfare with a tool for bringing together work that's currently ongoing and to initiate new work with respect to the study of indoor air quality.

There is work being done in a variety of areas within the federal government. CMHC is one; Labour Canada is another. There's a certain amount going on in National Health and Welfare. But there's a lack of co-ordination and a lack of focus on what I think is going to emerge in the near future as a major issue of public health concern. This doesn't require but it does enable the Minister of National Health and Welfare to act in a way that would bring together those efforts and those resources to deal with this issue.

Canada, as you may know, hosted the major international conference on indoor air quality a year ago in Toronto. A former federal government employee was the chairman of what was a very distinguished gathering, mainly of scientific and technical personnel. It drew participants from around the world to deal with this issue.

[*Translation*]

matières végétales. Cette substance, si elle est présente dans un bâtiment, est la seconde cause de cancer après la fumée de cigarette, et elle a une incidence sur la qualité de l'air intérieur.

Divers produits utilisés pour l'aménagement des bâtiments, y compris les tapis, les peintures et autres, émettent des odeurs et des substances qui risquent d'être novices pour les êtres humains. Pour ce qui est des bâtiments du gouvernement fédéral, on a soulevé diverses questions relatives à la qualité de l'air intérieur, en particulier aux Terrasses de la Chaudière, situées de l'autre côté de la rivière, juste en face. Cette question, c'est indéniable, gagne en importance.

Avec ce projet de loi je voudrais que le ministre de la Santé, dont relève ce dossier, entreprenne une nouvelle étude établissant la compilation des travaux qui ont déjà été effectués sur ce sujet. Le projet de loi permettrait au ministre d'établir un centre national de recherches ayant pour mission d'effectuer des recherches et des études sur tous les aspects de la contamination de l'air intérieur; d'élaborer des méthodes, technologies ou procédés de détection, de correction ou de prévention de la contamination de l'air intérieur; de favoriser, par l'éducation du public et les discussions publiques, la prise de conscience des risques de la contamination de l'air intérieur pour la santé des humains, et d'élaborer et de diffuser de la documentation destinée à renseigner le public sur tous les aspects de la qualité de l'air intérieur et de la lutte contre sa contamination. Ce projet de loi permettrait en outre au ministre de formuler et de publier des normes nationales de qualité de l'air intérieur.

Vous n'ignorez sans doute pas que la SCHL publie, dans son code du bâtiment, des normes diverses et à l'heure actuelle celle-ci procède à une étude sur la qualité de l'air intérieur dans ses locaux. Le projet de loi permettrait au ministre de conclure des ententes avec les provinces et de leur accorder une aide financière pour faire des études, à l'échelle de la province, et pour mettre en oeuvre des plans provinciaux.

Ce projet de loi fournirait au ministre de la Santé et du Bien-être une outil pour collationner les travaux en cours et encourager des nouvelles études sur la qualité de l'air intérieur.

Toutes sortes d'études sont en cours au sein du gouvernement fédéral, par exemple à la SCHL et à Main-d'oeuvre et Immigration, de même qu'à Santé et Bien-être, mais ces travaux pêchent par manque de coordination. Ils ne cernent pas suffisamment ce qui, à mon avis, va devenir un grave problème de santé publique dans un proche avenir. Ce projet de loi n'engage pas le ministre de la Santé et du Bien-être social à agir, mais lui permet de le faire de façon à harmoniser tous ces efforts et toutes les ressources nécessaires pour faire face à ce problème.

Le Canada, comme vous le savez, a accueilli l'an dernier, à Toronto, une importante conférence internationale sur la qualité de l'air intérieur. Un ancien employé du gouvernement fédéral présidait une assemblée de personnalités éminentes dont une majorité de spécialistes des sciences et des techniques. Des participants du monde entier étaient venus se pencher sur cette question.

[*Texte*]

So Canada has an opportunity here to benefit from what is an existing base of international recognition. The fact that we, perhaps regrettably, are an indoor people suggests that there is a certain advantage that we could pursue in terms of economic benefit if we were to look after our own health in this context as well.

That's basically what this bill is all about.

The Chairman: Thank you, Mr. Manley.

Mr. Angus: Mr. Manley, do you have any indication from your colleagues in other parties that there will be widespread support for your bill? Have you had any consultations?

Mr. Manley: This motion was debated previously in the House, in an earlier session of this Parliament, by way of a motion which I had advanced at that time. The reaction that I received at that time, certainly from your party, was favourable. I forget now who participated at the time.

I think the only reluctance that I've had from the government is a question of whether there is a redundance to the fact that there is work being done in the federal government, which I've attempted to address by making this a permissive piece of legislation that will enable the minister to do things, not require him to do them.

Mr. Angus: Have you had any further conversations with the minister or his staff—

Mr. Manley: No, not at this stage.

Mr. Angus: —to see whether the current version is more acceptable?

Mr. Manley: No.

Mr. Angus: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. James.

Mr. James: Mr. Manley, as you said, there are a number of studies that have been done. Health and Welfare has initiated studies, and of course we all have an interest in indoor air quality. Why then do we have to go to legislation with something that is being carried on by the department, something that everyone appears to be positive about carrying on with? They could co-ordinate, promote and do this sort of thing, without getting into legislation.

Mr. Manley: This would enable the creation of what would be a national research centre, which in turn becomes a resource centre for focused study into this area. What happens now is that in every area—

Mr. James: Canada demonstrating to other countries and so on.

Mr. Manley: Exactly.

Mr. James: Standards of excellence or something.

Mr. Manley: It becomes a focal point for government effort in this field of endeavour.

[*Traduction*]

Le Canada a donc l'occasion de bénéficier de ce qui fait d'ores et déjà l'objet d'une attention internationale. Si l'on ajoute à cela le fait que, malheureusement, nous passons beaucoup de notre temps à l'intérieur, nous aurions avantage, économiquement parlant, à nous occuper davantage de notre propre santé dans ce contexte.

C'est là, pour l'essentiel, l'objectif de ce projet de loi.

Le président: Je vous remercie, monsieur Manley.

M. Angus: Monsieur Manley, vos collègues d'autres partis ont-ils manifesté leur soutien à ce projet de loi? Les avez-vous consultés?

M. Manley: Cette motion a été discutée à la Chambre, lors d'une session précédente de ce Parlement, et les réactions en particulier des gens de votre parti, étaient favorables. J'ai oublié qui a participé à l'époque à ces discussions.

La seule objection qui ait été soulevée du côté gouvernemental, c'est qu'il y avait déjà des travaux effectués sur ce sujet par le gouvernement fédéral et c'est pourquoi j'ai essayé de réfuter cette objection en spécifiant, dans le projet de loi, que le ministre «peut» effectuer ces choses, mais n'a pas à le faire.

M. Angus: Avez-vous eu d'autres entretiens avec le ministre ou avec ses collaborateurs. . .

M. Manley: Non, pas à ce stade.

M. Angus: . . .pour voir si la version actuelle est plus acceptable?

M. Manley: Non.

M. Angus: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur James.

M. James: Comme vous le disiez, monsieur Manley, plusieurs études ont déjà été faites, entre autre à Santé et Bien-être social. Bien entendu, la qualité de l'air intérieur est une question qui nous touche tous. Pourquoi alors proposer un projet de loi pour faire accomplir ce qui l'est déjà au sein du ministère, question à laquelle personne ne semble s'objecter? Le ministère pourrait coordonner, favoriser et développer sans qu'il soit besoin de légiférer là-dessus.

M. Manley: Ce projet de loi permettrait l'établissement d'un centre national de recherche pour mener des études précises sur cette question. A l'heure actuelle, dans chaque domaine. . .

M. James: Le Canada servira ainsi d'exemple aux autres pays.

M. Manley: Précisément.

M. James: Des normes de qualité, la recherche de l'excellence.

M. Manley: C'est un objectif sur lequel le gouvernement peut concentrer ses efforts.

[*Text*]

What exists now is always subservient to the main role of whatever agency is performing it. In the case of CMHC, it's one of the aspects of dealing with building standards, together with the thickness of the wood that goes into the infrastructure or the floors. It doesn't exist on its own right. Likewise with labour, it's a quality of work issue, but it's one of many. Likewise with health, it is one of many health issues.

• 1130

By enabling the minister to do this, you can create a focal point for really advancing study into what is an emerging area. I think that not only would be beneficial in terms of meeting the needs of Canadians' health, but could provide other advantages to Canada, as well as building on our acknowledged expertise.

Mr. James: Thank you.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Manley.

M. Manley: Merci.

The Chairman: I see that Mr. Althouse is not here. Mr. Taylor will replace Mr. Althouse and I invite him to take the chair and introduce Bill C-254 to the committee.

Mr. Taylor, you have five minutes to talk about the bill and then you'll be submitted to very hard questioning.

Mr. Len Taylor, MP (The Battlefords—Meadow Lake): Thank you, Mr. Chairman. Thank you for the opportunity to present this on Vic's behalf. Vic could not be here today, but the bill is one that he considers very important. I do, as well. That's why I've agreed to represent him here today. I won't take all of your five minutes.

The bill is quite short. It's a matter that has been before us before and it's one that lends itself to self-explanation. The act might be cited as the Interprovincial Livestock Trade Act. It's an area that Vic has been working on for some period of time.

What the bill attempts to do is to clarify the law as it affects the interprovincial movement of farm products like livestock and poultry which can be completely lost in the event of the bankruptcy of a processor. A livestock producer can lose an entire year's sales in the event of a bankruptcy of a processor which may be holding the livestock prior to the bankruptcy option.

The bill would provide that in any interprovincial transaction, the company would hold any unpaid portion of the sale price in trust on behalf of the producer. Given the current agricultural economic climate, this makes the bill extremely relevant.

The current bill before the House, the bankruptcy legislation Bill C-22, does not address this scenario for agricultural producers adequately according to Mr. Althouse.

[*Translation*]

À l'heure actuelle, la qualité de l'air intérieur n'est qu'un aspect secondaire de ce que chaque organisme est censé accomplir. Dans le cas de la SCHL, ce n'est qu'une des fonctions que doivent permettre d'accomplir les normes de construction, au même titre que l'épaisseur du bois utilisé pour l'infrastructure ou pour les planchers. Ce n'est pas une question isolée. Il en est de même pour les syndicats, c'est une question de qualité de la vie au travail, mais ce n'est qu'une question parmi bien d'autres. Il en est de même pour la santé, c'est un des nombreux dossiers de la santé.

En permettant au ministre d'agir, on se donne les moyens d'effectuer des études pointues sur une question d'avenir. Je pense que cette mesure sera utile car, non seulement nous permettra-t-elle de répondre aux besoins des Canadiens en matière de santé, mais le Canada y trouvera d'autres avantages et nous pourrons accroître les compétences que nous possédons déjà dans ce domaine.

M. James: Merci.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Manley.

Mr. Manley: Thank you.

Le président: M. Althouse n'est pas ici. M. Taylor remplace M. Althouse, et je l'invite à prendre place pour expliquer le projet de loi C-254 au comité.

Monsieur Taylor, vous avez cinq minutes pour nous présenter le projet de loi, après quoi nous vous poserons quelques questions difficiles.

M. Len Taylor (député de The Battlefords—Meadow Lake): Merci, monsieur le président. Je vous sais gré de me permettre de présenter ce projet de loi à la place de Vic. Vic ne pouvait pas être des nôtres aujourd'hui, mais c'est un projet de loi qu'il tient pour très important. C'est également mon avis. C'est pourquoi j'ai accepté de le présenter aujourd'hui. Je n'aurai pas besoin des cinq minutes prévues.

Le projet de loi est bref. Il s'agit d'une question dont nous avons déjà été saisis et qui est explicite. Le projet de loi s'intitulerait Loi sur le commerce inter-provincial d'animaux de ferme. C'est une question à laquelle Vic s'intéresse depuis un bon moment.

Le projet de loi a pour objet de clarifier la loi en ce qui concerne le commerce inter-provincial de produits de ferme comme le bétail et la volaille que le producteur risque de perdre complètement lorsque le transformateur fait faillite. Le producteur d'animaux de ferme peut perdre la vente d'une année complète lorsque le transformateur détient encore les animaux de ferme au moment de la faillite.

Ainsi, dans toute transaction inter-provinciale, l'entreprise serait réputée détenir en fiducie le montant impayé du prix de vente pour le compte du producteur. Ce projet de loi est nécessaire à cause de la conjoncture agro-économique.

Le projet de loi C-22 sur les faillites, dont la Chambre vient d'être saisie, ne répond pas aux attentes des producteurs agricoles en cette matière, selon M. Althouse.

[*Texte*]

The bill itself is quite simple in that it only has three clauses as I can read it here. Essentially, it can mean the life or death of an agricultural farm on the prairies. As a result, the legislation could prove to be, should it be supported in the House, extremely valuable for those producers.

With that explanation, Mr. Chairman, I turn back to the committee.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Milliken: Can you explain something to me? If it's an intraprovincial deal—I live in Saskatchewan and sell products to you—does this kind of provision apply? Do I have a trust payment on the purchase funds unpaid in your hands?

Mr. Taylor: Inside provincial boundaries?

Mr. Milliken: In Saskatchewan, say, or in Ontario?

Mr. Taylor: I believe so, although I can't say unequivocally. I believe so, primarily because of provincial bankruptcy laws. I can't be specific.

Mr. Milliken: I'm astounded at that. It certainly doesn't apply to any other commodity. I have never heard of this before in all my years of practising law. I've never heard of it in Ontario that if I make a deal on agricultural products, then I get different treatment than I would get on any other product.

In other words, there's an unpaid purchase price outstanding at any time and there's a subsequent bankruptcy on the part of the person owing the money. It's tough luck for me that I didn't collect in time. I'm astounded that it would be a different case for agricultural products.

• 1135

Mr. Taylor: In most agricultural transactions, and this includes the grains side, the payment occurs after sales have been made. Quite often, in other industries and businesses, the price is paid up front or within 30 days of purchase. In agricultural commodities the return of the dollar can be a significant period of time after the product has been turned over. They're protected in the grains industry because of the Wheat Board.

Mr. Milliken: But the Wheat Board is a selling agent.

Mr. Taylor: It is a selling agent, yes, but essentially it's protected through the government, the Crown.

Mr. Milliken: Crown immunity.

Mr. Taylor: Livestock does not have that same advantage. The producers are very much on their own out there. In Saskatchewan our processing industry is very small. I would say most of the livestock in Saskatchewan is probably slaughtered and processed in Alberta or Manitoba.

Mr. Milliken: I'm very concerned about this. I really need an answer to my question. I don't think it's fair to give an advantage to an out-of-province vendor that an in-province vendor would not have. In other words, if I'm the farmer selling my produce or livestock, and I sell it to some purchaser in Quebec and he doesn't pay me and he goes bankrupt and I have a trust claim against him, it isn't fair that I should have that claim if another person, resident in

[*Traduction*]

Le projet de loi lui-même est fort simple, car il ne contient que trois articles. Mais ce projet de loi peut sauver de certains producteurs agricoles des Prairies de bien des déboires. En conséquence, ce projet de loi pourrait s'avérer extrêmement utile pour ces producteurs s'il était adopté par la Chambre.

Cela dit, monsieur le président, je suis maintenant disposé à répondre aux questions du comité.

Le président: Merci beaucoup.

M. Milliken: J'ai une question. S'il s'agit d'une transaction inter-provinciale—je vis en Saskatchewan et je vous vends des produits—cette disposition s'applique-t-elle? Ai-je un paiement fiduciaire entre les mains sur le prix de vente que vous me devez?

M. Taylor: À l'intérieur des frontières provinciales?

M. Milliken: En Saskatchewan, disons, ou en Ontario?

M. Taylor: Je crois que oui, mais je n'en suis pas sûr. Je crois que oui, surtout en raison des lois provinciales régissant les faillites. Je ne peux vous fournir de réponse précise.

M. Milliken: Vous m'étonnez. Cette mesure ne s'applique sûrement pas aux autres biens. Depuis le temps que j'exerce le Droit, je n'ai jamais entendu parler d'une chose pareille. Je n'ai jamais entendu dire qu'en Ontario le créancier est traité différemment lorsqu'il s'agit de produits agricoles.

Autrement dit, s'il y a un montant impayé et que le débiteur fait faillite, tant pis pour moi si je ne me suis pas fait payer à temps. Je suis étonné d'apprendre qu'on agit différemment pour les produits agricoles.

M. Taylor: Dans la plupart des transactions agricoles, et cela comprend les céréales, le paiement a lieu après la vente. Très souvent, dans les autres industries et entreprises, on paie à la prise de possession ou dans les 30 jours suivant l'achat. Pour les denrées agricoles, le paiement peut intervenir longtemps après que le produit a été livré. Les céréaliculteurs sont protégés par la Commission du blé.

M. Milliken: Mais la Commission du blé est un agent de vente.

M. Taylor: Oui, c'est un agent de vente, mais qui est essentiellement protégé par le gouvernement, par la Couronne.

M. Milliken: L'immunité de la Couronne.

M. Taylor: Les producteurs d'animaux de ferme ne donnent pas lieu au même avantage. Les producteurs sont laissés à eux-mêmes. En Saskatchewan, notre industrie de transformation est très petite. Je dirais même que la plupart des animaux de ferme de Saskatchewan sont probablement abattus et transformés en Alberta et au Manitoba.

M. Milliken: Ma question est très importante. Il faut qu'on y réponde. J'estime injuste de donner à un vendeur hors de la province un avantage que n'a pas un vendeur de la province. Autrement dit, si je suis fermier et que je vends mon produit ou mes animaux de ferme à un acheteur du Québec qui ne me paie pas et qui fait faillite et que j'ai une réclamation contre lui, il n'est pas juste que j'aie cette réclamation si une autre personne, qui réside au Québec et

[*Text*]

Quebec, who makes the same sale does not have the same claim. I really need to know if this applies to... Otherwise, this would be a very unfair arrangement.

Mr. Taylor: I can't answer that question. I will have Mr. Althouse get back to you.

Mr. Milliken: We're sitting on this group of bills again next week, so if he could have the answer for us before next Tuesday, it would answer my question. Otherwise I think this would be notoriously unfair.

Mr. Taylor: The one thing I know about Mr. Althouse is that he's one of the most fair people I've ever met. As a result, I would say he has probably thought this through and has the proper answer for you.

Mr. Angus: Maybe he wants to start with the fairness in the provincial...so he can get it in the provincial...

Mr. Milliken: Yes, and if so, he should be doing it in both. I know why he can't do it in both; he can't do it federally.

Mr. James: Isn't there some sort of amendment to Bill C-22 that has something to do with perishable commodities or something? Wasn't there an amendment put forward that gives producers special treatment and special protection, under perishable...?

Mr. Taylor: It's possible that there is a matter being dealt with there, but the report I have from Vic Althouse is that whatever is happening in Bill C-22 is not adequate to cover this need.

Mr. James: In his mind.

The Chairman: I want to add here, for the benefit of the members of the committee, that this bill, I'm advised, is in conflict with provincial jurisdiction or provincial legislation. That may answer part of your question. Also, as mentioned by Mr. James, there is an amendment to the Bankruptcy Act that tends to deal with this issue to a certain extent, maybe not as far as Mr. Althouse wants it to go, but the Bankruptcy Act is going to address that issue.

Mr. Angus: Just for clarification of your first remarks, that it is in conflict with provincial jurisdiction, I assume we have a legal opinion that lays that out.

The Chairman: Maybe we can find that out. The information I have is that it conflicts with existing provincial unpaid supplier legislation. So we might want to find out more about that.

Mr. Milliken: In fairness, I know that the federal Parliament could not pass a bill dealing with intraprovincial deals unless we do it under the Bankruptcy Act; we have no jurisdiction to change the law of vendor and purchaser or the sale of goods under provincial jurisdiction. Only interprovincial contracts could be governed by federal law, except in bankruptcy. This purports to deal with bankruptcy in a way, but it's a strange way. I have concerns about it, Mr. Chairman.

The Chairman: Notes have been taken, and you expressed them to me.

[*Translation*]

qui a fait la même vente que moi, n'a pas la même réclamation. Il faut vraiment que je sache si cela s'applique au... autrement, ce serait une disposition très injuste.

M. Taylor: Je ne peux pas répondre à cette question. Je demanderai à M. Althouse de vous répondre.

M. Milliken: Nous allons réexaminer ce groupe de projets de loi la semaine prochaine, j'aimerais donc qu'il nous réponde avant mardi prochain. Pour le moment, je crois qu'il s'agit là d'une mesure très injuste.

M. Taylor: S'il y a une chose que je sais à propos de M. Althouse, c'est qu'il est un des hommes les plus justes que je connaisse. Je répondrai donc qu'il a probablement réfléchi à tout cela et qu'il saura vous répondre.

M. Angus: Peut-être nous expliquera-t-il en quoi les lois provinciales sont équitables...il pourra mentionner les lois provinciales...

M. Milliken: Oui, et sa loi devrait s'appliquer au provincial comme au fédéral. Mais je sais pourquoi il ne peut faire appliquer sa loi aux deux niveaux; il ne peut le faire au palier fédéral.

M. James: N'y a-t-il pas une disposition quelconque dans le projet de loi C-22 qui a trait aux denrées périssables ou quelque chose du genre? N'y a-t-il pas un amendement qui donne aux producteurs un traitement de faveur, une protection spéciale, s'il s'agit de denrées périssables...?

M. Taylor: Il est possible qu'une disposition de ce genre existe, mais d'après ce que m'a dit Vic Althouse, le projet de loi C-22 ne répond pas aux besoins dont il est ici question.

M. James: C'est ce qu'il pense, lui.

Le président: Je me dois d'informer les membres du comité que ce projet de loi, d'après ce qu'on vient de me dire, est en conflit avec la compétence ou la loi provinciale. Cela répond en partie à votre question. De même, comme l'a dit M. James, un amendement à la Loi sur les faillites répond à ce besoin dans une certaine mesure; la disposition ne va peut-être pas aussi loin que le voudrait M. Althouse, mais il est certain que la Loi sur les faillites règlera ce problème.

M. Angus: Vous avez dit, au début de votre intervention, que ce projet de loi entrait en conflit avec la loi provinciale. J'imagine que nous avons un avis juridique à ce sujet.

Le président: Nous pouvons nous en assurer. On me dit que ce projet de loi entre en conflit avec les lois provinciales intéressant les fournisseurs impayés. Il nous faudra nous renseigner davantage à ce sujet.

M. Milliken: En toute justice, je sais que le Parlement fédéral n'adopterait pas de projet de loi intéressant les transactions interprovinciales à moins que n'intervienne la Loi sur les faillites; il n'entre pas dans notre compétence de modifier la Loi régissant les rapports entre le vendeur et l'acheteur ou la vente de biens aux termes des lois provinciales. Seuls les contrats interprovinciaux sont régis par le droit fédéral, sauf en cas de faillite. Cette mesure a trait aux faillites dans une certaine mesure, mais d'une façon étrange. J'ai des doutes à ce sujet, monsieur le président.

Le président: Nous avons pris bonne note de vos doutes.

[*Texte*]

Next is Mr. Arseneault.

M. Arseneault est un client régulier du Sous-comité. Bienvenue, monsieur Arseneault. Veuillez faire la présentation de votre projet de loi C-342. Vous connaissez la procédure.

• 1140

M. Guy H. Arseneault (député de Restigouche—Chaleur): Merci, monsieur le président. J'aimerais simplement expliquer que ce projet de loi a pour but de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux professeurs qui enseignent dans un établissement situé au Canada de déduire des dépenses reliées à leur travail.

I'd also like to say, Mr. Chairman, you have the bill in front of you and it's very self-explanatory. First of all, I should preface my remarks by saying that I am a former school teacher, so I have some experience in the field of education, and that's why I have a keen interest in this bill.

As a school teacher, this occupation has larger than average expenditures on materials, services, and facilities related to the teaching profession. Many other self-employed professionals and business people have similar type deductions for income tax purposes, and what I'm trying to do is allow the same types of deductions for teaching personnel as well.

As you know, many people are complaining about the tax burden in Canada, and the teaching profession is faced with the same problems. They are middle-income earners, and we all know what the middle class is dealing with. They feel they are bearing the crunch of the tax burden. I'd like to give you clear-cut, specific examples of two different cases in New Brunswick, because I'm more familiar with the New Brunswick situation.

Every spring in New Brunswick there are professional development days or subject counsel days held—my wife is a school teacher, by the way—and teachers are asked to attend those; they're pretty well compulsory. I live in Dalhousie, which is 200 miles away from Fredericton, where most of those professional development activities are held, so it entails leaving on a Wednesday afternoon from home, normally by car, and travel expenses. It entails staying overnight at least two nights. It means registration fees, supplies, meals, whatever, and a return back home. Now those expenses are not allowable as a tax deduction.

Voici un autre exemple. Récemment, un professeur de Dalhousie a été transféré. On lui a donné différentes responsabilités comme personne ressource pour le système informatique des écoles. Elle a dû s'acheter un système informatique pour améliorer sa connaissance des ordinateurs.

This teacher got new responsibilities assigned to her, and it was to be a part-time resource teacher with regard to computers and part-time teaching in the classroom. For that teacher to do adequate work, she felt it necessary to have a computer system at home and to familiarize herself with the different software and whatever. She went out and purchased a whole system at a cost of $3,000 with no claim on income tax or anything, while we see other businesses and individual

[*Traduction*]

M. Arseneault est le suivant.

Mr. Arseneault is well known to the Committee. Welcome, Mr. Arseneault. Would you please present your Bill C-342. You know the procedure.

Mr. Guy H. Arseneault, MP (Restigouche—Chaleur): Thank you, Mr. Chairman. To state it simply, this Bill will change the Income Tax Act to allow teachers employed in educational institutions in Canada to deduct expenses related to duties.

J'ajoute, monsieur le président, que vous avez le projet de loi devant vous et qu'il est explicite. Je précise d'abord que je suis moi-même ancien enseignant, je connais donc le domaine de l'éducation, et c'est la raison pour laquelle ce projet de loi m'intéresse beaucoup.

Pour exercer son métier, l'enseignant doit faire des dépenses considérables, que ce soit au titre du matériel, des services ou des installations. Bon nombre de professionnels autonomes et de gens d'affaires ont droit à des déductions semblables aux fins de l'impôt sur le revenu, et ce que je veux faire, c'est de permettre aux enseignants de bénéficier des mêmes déductions.

Comme vous le savez, nombre de Canadiens se plaignent du fardeau fiscal, et les enseignants ne font pas exceptions. Les enseignants touchent des revenus moyens, et nous savons les difficultés qui frappent la classe moyenne. Les enseignants s'estiment lourdement imposés. J'aimerais citer deux exemples clairs et précis du Nouveau-Brunswick, étant donné que je connais mieux la situation dans cette province.

Au printemps, au Nouveau-Brunswick, on demande aux enseignants d'assister à des journées pédagogiques ou des journées réservées aux comités de matières—soi-dit en passant, ma femme est enseignante; il est presque obligatoire d'assister à ces journées. J'habite Dalhousie, à 200 milles de Frédéricton, où ont lieu la plupart de ces activités de valorisation professionnelle, si bien que l'enseignant doit partir le mercredi après-midi, normalement en voiture, ce qui est synonyme de frais de déplacement. L'enseignant doit passer au moins deux nuits à Frédéricton. Il y a des frais d'inscription, des fournitures à acheter, il y a les repas et tout le reste, et il faut rentrer chez soi. Seulement voilà, ces dépenses ne sont pas déductibles pour les besoins de l'impôt sur le revenu.

Here is another example. Recently, a teacher from Dalhousie was transferred. She was assigned different responsibilities as a resource person for the computer systems in the schools. She had to buy a computer system to enhance her knowledge of computers.

On a confié de nouvelles responsabilités à cette enseignante, et on en avait fait une enseignante ressource qui partagerait son temps entre l'informatique et l'enseignement en classe. Pour bien faire son travail, elle a jugé nécessaire de s'équiper d'un ordinateur chez elle et de se familiariser avec les divers logiciels et tout le reste. Elle a donc acheté un système qui lui a coûté 3000$, somme qu'elle ne peut déduire de son impôt, alors que d'autres professionnels

[*Text*]

self-employed professionals who do have to buy computers for their business that they can claim on their income tax every year.

So I must say, in conclusion, that we know education is a priority of this government. It's a priority of all the provincial governments. There's added pressure on educators to become better trained. There's added pressure on school teachers to upgrade their skills and commitment to their students. I would suggest that the expenses will be going up for individual school teachers. This bill has a fair amount of merit in allowing school teachers to deduct these types of expenses.

• 1145

Mr. James: I have many school teachers in my immediate family, so I can appreciate that the really good school teachers really do spend their own money. I guess I'm a little concerned, as I've had a lot of representation through the years from the construction industry, for example. Many fellows have to buy tools and this sort of thing. I don't know where this all will end. I'm sorry you got so inclusive here with rent for offices and houses and that sort of thing. That probably starts to really cause some problems.

Certainly we need to promote teachers in every way possible to help them do the best job they can. I guess it maybe smacks of some very special treatment here. When you throw in conventions to boot that probably really gets a little difficult. I have some sympathy, but I also have some worries about this.

Mr. Arseneault: When I decided to do this bill I wanted to aim for the best and do the best bill possible. You probably have experienced that yourselves. When you try to get something for someone else you normally go for the best and may settle for less. There could be amendments to this.

I know with the rent for office space, we're not only looking at school teachers at the elementary and secondary level, we're also looking at including university professors in this bill. I would suggest that just because others don't have the same opportunities doesn't mean we can't start somewhere. We can rectify the system as we go. As we rectify the case for teachers, if there is a case put forth for other professions and workers then so be it. That will be rectified also as it comes.

This is a start in the right direction. Not too long ago the teachers along with others in the middle class lost a number of deductions due to the reform package in the tax legislation. I think this would help them sort of catch up and maybe stabilize their position.

Mr. Angus: I tend to echo my colleague's comments, particularly about the construction workers and others who have a very heavy outlay. A miner friend of mine told me he has to have about $6,000 worth of tools. He's a millwright at

[*Translation*]

autonomes et des entreprises qui doivent acheter des ordinateurs pour leurs affaires peuvent déduire ce genre de dépense chaque année.

En conclusion, nous savons que l'éducation est une priorité pour le gouvernement actuel. C'est une priorité pour tous les gouvernements provinciaux. On fait de plus en plus obligation aux enseignants d'améliorer leur formation. On exige de plus en plus des enseignants qu'ils améliorent leur compétence et qu'ils se montrent plus dévoués envers leurs étudiants. J'ai l'impression que les dépenses des enseignants pourraient augmenter. Ce projet de loi, qui leur permettrait de déduire les dépenses de ce genre, présente donc un certain intérêt.

M. James: Il y a beaucoup d'enseignants dans ma proche famille; je sais par conséquent que les enseignants qui sont vraiment bons dépensent effectivement leur propre argent. Mais ce qui me préoccupe quelque peu c'est que nous subissons des pressions des travailleurs du bâtiment, par exemple, depuis bien des années. Il y en a beaucoup qui doivent acheter des outils et d'autres choses du genre. Je ne sais pas où tout cela va finir. Je trouve dommage que vous ayez inclus dans ce projet de loi les loyers de bureaux et de maisons, et certaines autres dépenses de ce genre. C'est probablement là que les problèmes commencent.

Il est certain que nous devons faire connaître le travail des enseignants par tous les moyens possibles pour les aider à faire de leur mieux. Mais à mon avis, cela ressemble beaucoup à un traitement de faveur. Quand on ajoute, en plus, les congrès, les choses deviennent vraiment difficiles. Je compatis avec les enseignants, mais je n'en entretiens pas moins certaines réserves au sujet de ce projet de loi.

M. Arseneault: Quand j'ai décidé de préparer ce projet de loi, j'ai visé le plus haut possible, pour produire le meilleur texte possible. Vous avez probablement déjà fait cette expérience. Quand on essaie de faire quelque chose pour quelqu'un d'autre, on vise normalement le sommet, mais on peut se contenter de moins. Ce projet de loi pourrait être amendé.

En ce qui concerne le loyer de bureaux, le projet de loi ne vise par seulement les enseignants des niveaux élémentaires et secondaires, mais aussi les professeurs d'université. À mon avis, ce n'est pas parce que d'autres n'ont pas les mêmes possibilités que nous ne pouvons pas commencer quelque part. Nous pouvons rectifier le tir au fur et à mesure. Quand nous aurons corrigé la situation pour les enseignants, nous pourrons nous occuper des travailleurs des autres corps de métier qui en feront la demande. Nous pourrons également régler ce problème quand il surviendra.

C'est un premier pas dans la bonne direction. Il n'y a pas très longtemps, les enseignants, tout comme d'autres contribuables de classe moyenne, ont perdu l'avantage de nombreuses déductions à cause de la réforme fiscale. Je pense que ce projet de loi les aiderait en quelque sorte à se rattraper et peut-être à stabiliser leur position.

M. Angus: Je suis plutôt d'accord avec les observations de mon collègue, surtout en ce qui concerne les travailleurs du bâtiment et d'autres travailleurs qui ont des dépenses très lourdes. Un de mes amis mineur m'a dit qu'il devait

[*Texte*]

Shebandowan Mines for Inco and he doesn't have that write-off. So I'm concerned we would be isolating a particular group in society to start with the teachers. Secondly, I don't agree with what people say when they attack the teaching profession for the professional development days, but they are already perceived by the taxpayer as getting a better deal, shall we say, than others. I think to start changing the income tax to allow such deductions for teachers as opposed to those who work with their hands might give us all sorts of problems. I'm not prejudging what the committee's going to decide, because we'll obviously balance it off against the other requests, but just so you know my concern.

Mr. Arseneault: I'd like to just reiterate what I've said before. There's nothing wrong with a person who has to buy $6,000 worth of tools being able to deduct them from his income tax. I think if you look at your large corporations and big businesses you'll find they have as many loopholes as they can find. They have them all and they have expertise sitting behind them making sure they can find those loopholes and sometimes even creating them. There's nothing wrong with allowing the millworker who has to buy his own tools in order to work to deduct them from his income tax.

• 1150

We have to start somewhere. If we don't start correcting some of these injustices. . . We shouldn't just leave them there because we can't get them all at one sitting. I would suggest to you this is the first step. It would certainly allow others to proceed along the same wavelength.

Mr. Milliken: Are there similar provisions for any other employed individuals in Canada?

Mr. Arseneault: What do you mean?

Mr. Milliken: Are other employees treated in the way you are proposing to treat teachers in this bill? Do they have similar deductions?

Mr. Arseneault: It depends on what you mean by other individual employees. I do know doctors can go to Hawaii, for instance, and deduct some convention expenses—

Mr. Milliken: They are self-employed.

Mr. Arseneault: —and lawyers can do that.

Mr. Milliken: Self-employed ones. But an employee working in a law firm could not deduct such an expense from his salary. It is an employee, you see.

Mr. Arseneault: You would know more about that than I would, Mr. Milliken.

The other thing this would allow. . .there has to be some good debate on it. There is nothing wrong with good debate right in the House. At this time there are above 60 MPs who would be in the field of education, either as former teachers or—

[*Traduction*]

s'équiper d'outils valant environ 6,000$. Il est mécanicien-monteur pour les mines Shibandoan, pour l'Inco, et il n'a pas le droit à cette déduction. Donc, en commençant par les enseignants, j'ai peur que nous isolions un groupe donné. Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec les gens qui critiquent les enseignants parce qu'ils bénéficient de journées pédagogiques; mais, force nous est de constater que les contribuables jugent que les enseignants sont mieux traités que d'autres, si l'on peut dire. Par conséquent, nous nous exposerions à toutes sortes de problèmes si nous commencions à changer la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre des déductions de ce genre aux enseignants, mais pas aux travailleurs manuels. Je ne veux pas préjuger de la décision du comité, parce que nous allons évidemment devoir tenir compte de toutes les autres demandes, mais je voulais vous faire part de cette réserve.

M. Arseneault: Je voudrais simplement répéter ce que j'ai déjà dit. Il n'y a rien de mal à ce qu'un travailleur qui doit acheter 6,000$ d'outils puisse les déduire de son impôt sur le revenu. Les grandes entreprises bénéficient de toutes sortes d'échappatoires. Elles profitent de tout ce qu'elles peuvent, et elles ont même des experts chargés de trouver ces échappatoires et parfois même de les créer. Il n'y a rien donc rien de mal à accorder des déductions fiscales à un ouvrier qui doit acheter ses propres outils pour travailler.

Il faut bien commencer quelque part. Si nous ne commençons pas à corriger certaines de ces injustices. . . Nous ne devrions pas les tolérer sous prétexte que nous ne pouvons pas tout régler d'un coup. Je vous dis qu'il s'agit d'une première étape qui permettra certainement à d'autres de se mettre sur la même longueur d'onde.

M. Milliken: Y a-t-il des dispositions semblables qui s'appliquent à d'autres employés au Canada?

M. Arseneault: Que voulez-vous dire?

M. Milliken: Y a-t-il d'autres employés qui sont traités comme vous proposez de traiter les enseignants dans votre projet de loi? Y a-t-il d'autres personnes qui bénéficient de déductions semblables?

M. Arseneault: Tout dépend de ce que vous voulez dire par «employés». Je sais que les médecins peuvent aller à Hawaï, par exemple, et déduire certaines dépenses de congrès. . .

M. Milliken: Ce sont des travailleurs indépendants.

M. Arseneault: . . .et les avocats peuvent le faire aussi.

M. Milliken: Ceux qui sont à leur compte. Mais un avocat qui serait employé d'un Cabinet ne pourrait pas déduire ces dépenses de son salaire. Ce serait un employé, voyez-vous.

M. Arseneault: Vous en savez probablement plus que moi là-dessus, monsieur Milliken.

Ce projet de loi permettrait également. . . il faut qu'il y ait un véritable débat à ce sujet. Il n'y a rien de mal à tenir un bon débat à la Chambre. À l'heure actuelle, il y a plus de 60 députés qui viennent du secteur de l'éducation, que ce soient comme anciens enseignants ou. . .

[*Text*]

Mr. Milliken: That's a lot of conferences.

Mr. Arseneault: —as university students. The other MPs are devoted Canadians who have a very sincere interest in education. A three-hour debate on this would certainly be apropos and it would allow a lot of MPs to get some suggestions in.

The bill will stand on its own merit. If people cannot support it, I am ready to accept that and ready to work harder at it and improve the bill. But I would like to have it given a chance to become a votable bill in the House. I think I have a fair amount of support from the parties, from the members in the House, on it.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arseneault.

M. Arseneault: Merci, monsieur le président.

Thank you very much, committee members.

The Chairman: Good morning, Mr. Blaikie. I would invite you to introduce your motion to the committee.

Mr. William Blaikie, MP (Winnipeg Transcona): Mr. Chairman, I don't know whether I am happy or sad that I came early, but if I might be permitted a few moments on the process... I sat on the Standing Committee on Private Members' Business when it was first created to deal with selecting votable items and had some hand in writing the criteria that came out of the McGrath committee on the selection of private members' bills and motions for votable items, and I have to say I am rather shocked by what I have seen here today, because the understanding was that this committee would not enter into debate on the substance of the bills. It really doesn't matter whether Mr. Milliken thinks it is unfair to one group or not, or Mr. Angus thinks this or that. That is to be debated in the House.

What this committee is to decide is whether these bills or motions meet certain criteria for being selected as votable. The substance of the bill has nothing to do with it. You can look back to the criteria for selecting a votable item and you will find no reference whatever to the substance of the bill. It is nice to have this little mini-debate among the committee members, but that frankly isn't your job.

I can remember about five or six of the criteria from memory. One of them has to do with something that was brought up. But that should have been brought up not so much with the member here as after, in your own deliberations: whether or not it conflicts with other jurisdictions; whether or not it is a matter of national concern as opposed to some parochial matter somebody is trying to raise with a private member's bill; whether the bill is non-partisan in nature and therefore doesn't put government or opposition in a difficult position in voting for it; whether or not the bill or the subject-matter of the bill or the motion has been before the House in this session or is likely to be before the House in this session—that is to say, is it on the government agenda. This is one of the reasons, historically speaking, why Mr. Domm's private member's bill on capital punishment, for instance, despite its notoriety, wasn't

[*Translation*]

M. Milliken: Cela fait beaucoup de congrès.

M. Arseneault: . . .comme étudiants à l'université. Les autres députés sont de bons Canadiens qui s'intéressent très sincèrement à l'éducation. Un débat de trois heures à ce sujet serait certainement à propos et permettrait à beaucoup de députés de présenter des suggestions.

Le projet de loi parlera de lui-même. Si les gens ne peuvent pas l'appuyer, je suis prêt à accepter la chose et à travailler plus fort pour l'améliorer. Mais j'aimerais qu'on lui donne une chance de faire l'objet d'un vote à la Chambre. J'estime avoir un appui suffisant de la part des députés des divers partis.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Arseneault.

Mr. Arseneault: Thank you, Mr. Chairman.

Merci beaucoup, chers collègues.

Le président: Bonjour, monsieur Blaikie. Je vous invite à présenter votre motion aux membres du comité.

M. William Blaikie (député de Winnipeg Transcona): Monsieur le président, je ne sais pas si je dois être content ou désolé d'être arrivé tôt, mais si vous me le permettez, j'aimerais faire quelques commentaires sur le processus... Je faisais partie du Comité permanent des affaires émanant des députés quand il a été créé dans le dessein de choisir les affaires susceptibles d'être mises aux voix et j'ai participé moi-même à la rédaction des critères établis par suite des travaux du comité McGrath sur la sélection des projets de loi et des motions d'initiatives parlementaires pouvant faire l'objet d'un vote. Je dois dire que ce que j'ai vu aujourd'hui me consterne parce qu'il était entendu que le comité ne devait pas débattre de la substance des projets de loi. Cela n'a vraiment aucune importance que M. Milliken juge un projet de loi injuste pour un groupe ou pour un autre, ou que M. Angus pense ceci ou cela. C'est en Chambre qu'il faudrait en débattre.

Ce que le comité doit décider, c'est si les projets de loi ou les motions qui lui sont soumis répondent à certains critères afin de pouvoir être choisis pour être mis aux voix. La substance du projet de loi n'a rien à voir là-dedans. Si vous regardez les critères de sélection des affaires pouvant faire l'objet d'un vote, vous vous rendrez compte que la substance du projet de loi n'y est mentionnée nulle part. Il est intéressant de tenir un mini-débat entre membres du comité, mais franchement, ce n'est pas votre travail.

Je me souviens par coeur de cinq ou six de ces critères. Il y en a un qui porte sur une question qui a été soulevée ici. Elle n'aurait toutefois pas dû être soulevée ici, avec le député, mais plutôt par la suite, dans vos propres délibérations: Il faut se demander si le projet de loi entre en conflit avec d'autres niveaux de compétence; s'il porte sur une question d'intérêt national, plutôt que sur une question d'intérêt restreint que quelqu'un essaie de soulever par la voie d'un projet de loi d'initiative parlementaire; si le projet de loi est de nature objective et si par conséquent, il ne place ni le gouvernement ni l'Opposition dans une position difficile au moment du vote; si le projet de loi ou la motion, ou encore son contenu, a déjà été soumis à la Chambre pendant la session en cours ou s'il risque de l'être au cours de la session, autrement dit si l'affaire est à l'ordre du jour du gouvernement. C'est une des raisons pour lesquelles, dans le

[*Texte*]

accepted by the committee at that time: because the government had indicated it was going to bring about a vote on capital punishment, just to use that example. It had nothing to do with whether people were for or against capital punishment or thought it was fair or unfair, but hinged on whether or not the bill met certain criteria.

• 1155

The other criterion was whether the bill or the motion already needed amendment, by admission of the member involved. In other words, if a member comes before you and says he wishes he had written a bill differently, that's something you have to take into consideration.

Those are the ones I remember; I think there were about nine.

The Chairman: There were eleven.

Mr. Blaikie: It seems to me that this aspect is what the committee should be considering and asking members about. Members should be coming before the committee and stating why their bill or motion meets that criterion, not going into the details of why it's a good bill or a bad bill.

Mr. Milliken: Motion number two states that "Bills or motions which appear to discriminate in favour of or against a certain area or region of the country should not be"...

Mr. Blaikie: It says "area or region", not one class of employers or employees or another. That sentence was to prevent bills in which the House would be forced to divide on regional interests.

I just say that because quite frankly I'm a bit shocked at how off the mark the whole discussion was on the previous two bills. I hope I haven't prejudiced your consideration of my motion, but if I have—

The Chairman: You've taken up some of your time.

Mr. Angus: Mr. Chairman, with all due respect, I don't think we should count that.

Mr. Blaikie: I don't have much to say, except that according to my own analysis of the criteria, I think this motion of mine meets those criteria. I will be prepared to answer questions with respect to any criteria that members of the committee may think the motion doesn't meet.

In addition to meeting the criteria, it is one of those cases—and here I verge on substance, which we used to do, but the chairman would then rule us out of order—in which we have a group that basically falls between the cracks. It is a very small group, which will never be considered by the government unless the latter is instructed by the House to consider it.

It seems to me that only through a motion of the House of Commons, dealt with in what I am sure would be a non-partisan, cross-party way, saying there is a very small group of people, who are parents of terminally ill children and are

[*Traduction*]

passé, le projet de loi d'initiative parlementaire soumis par M. Domm au sujet de la peine capitale, par exemple, n'avait pas été accepté par le comité à ce moment-là, malgré tout l'intérêt qu'il avait suscité: c'est parce que le gouvernement avait indiqué qu'il allait tenir un vote sur la peine capitale. Ce n'est qu'un exemple. Cela n'avait rien à voir avec le fait que les gens étaient pour ou contre la peine capitale, ou jugeaient la chose juste ou non; il s'agissait de savoir si le projet de loi répondait à certains critères.

L'autre critère portait sur la nécessité d'amender le projet de loi ou la motion, de l'aveu du député lui-même. Autrement dit, si un député arrive devant le comité en disant qu'il aurait dû rédiger son projet de loi différemment, il faut en tenir compte.

Voilà les critères dont je me souviens; je pense qu'il y en avait à peu près neuf.

Le président: Il y a en avait onze.

M. Blaikie: Il me semble que c'est cet aspect que les membres du comité devraient prendre en considération et que c'est sur cela que devraient porter les questions. Les députés devraient venir exposer au comité la raison pour laquelle leur projet de loi ou leur motion répond à ces critères; ce n'est pas le moment d'étudier dans le détail s'il s'agit d'un bon ou d'un mauvais projet de loi.

M. Milliken: Je note au numéro deux: «les projets de loi ou les motions qui semblent susciter de la discrimination pour ou contre une région du pays ne devraient pas être. . .»

M. Blaikie: Il est question de «région», non d'une catégorie d'employés. Cette phrase visait à empêcher le choix de projets de loi qui auraient divisé la Chambre en fonction d'intérêts régionaux.

Si je vous dis cela, c'est parce que, bien franchement, je suis consterné de voir à quel point la discussion au sujet des deux projets de loi précédents était à côté de la question. J'espère ne pas avoir influencé votre opinion sur ma motion, mais si c'est le cas. . .

Le président: Vous avez pris une partie du temps qui vous était alloué.

M. Angus: Monsieur le président, permettez-moi de vous dire que nous ne devrions pas compter ces minutes. . .

M. Blaikie: Je n'ai pas grand-chose à dire, sauf que d'après ma propre analyse, il me semble que ma motion répond aux critères dont je viens de vous parler. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions sur les critères qui, d'après les membres du comité ne seraient pas respectés.

Outre qu'elle répond aux critères, ma motion—et j'effleure ici une question de fond, comme nous avions l'habitude de le faire, mais le président jugeait alors que nous nous écartions de l'ordre du jour—porte sur un groupe trop souvent oublié. Il s'agit d'un groupe très restreint, auquel le gouvernement n'accordera jamais son attention à moins que la Chambre ne le lui demande.

Il me semble que nous pourrons y arriver seulement par une motion de la Chambre des communes, qui ferait certainement l'objet d'un débat non partisan et selon laquelle un groupe très restreint de personnes, c'est-à-dire les parents

[*Text*]

put in a very difficult position with respect to their employment and income, just at the time when they may need more income rather than less they are not only forced to quit their job, but are ruled ineligible for unemployment insurance because they have to spend their days at the hospital with their child.

It may be that as a result of this motion—and it's only a motion—the government will have to find a way to deal with this issue. There are a variety of ways in which they could deal with it, but I don't believe they will do so unless the power of the House of Commons is enlisted to have them do so. Only a vote in the House can do that.

The Chairman: Are there any comments on the motion? Mr. Angus.

Mr. Angus: With great nervousness, Mr. Chairman.

I'm not sure which of the eleven items this comment would fall under, Mr. Blaikie, but can you indicate why you were gender-specific in the bill, indicating "mothers" as opposed to "a parent"?

Mr. Blaikie: Because the facts of life are that most of these parents are mothers. But obviously if this was passed it would be a matter the government choosing to deal with the issue in a gender-neutral way, which would probably be the way to go, in retrospect. But the fact is, all the people who have made representations to me on this issue have been mothers.

The Chairman: Thank you, Mr. Blaikie. The chair recognizes your sound advice on the procedure.

Mr. Angus: Mr. Chairman, we've again got a lull or gap before our next—

The Chairman: Mr. Schneider has informed the clerk that he does not wish to introduce his motion, and Mr. Benjamin is not available, I understand. I was not informed whether anyone will speak to the motion on amendment N-281 on behalf of Mr. Benjamin.

• 1200

Mr. Angus: I tried to get Mr. Butland to come and do it, because he is the most knowledgeable person on it. We could allow it to stand or defer it to next Tuesday.

Mr. Milliken: Is Mr. Schneider not wishing his to be votable?

The Chairman: I think that's what he said.

Mr. Milliken: So we can take him off the list of votables.

The Chairman: I am informed that Mr. Benjamin's motion is scheduled to be debated this Friday. We are not going to have a meeting till next week.

Mr. Milliken: Well, let's look at it and see if it is even worth—

The Chairman: Let's see if it meets the criteria.

Mr. Milliken: It looks to me as though it does.

[*Translation*]

dont un enfant est atteint d'une maladie en phase terminale, se trouvent dans une situation très difficile sur le plan de l'emploi et du revenu. En effet au moment même où ces gens ont besoin d'une augmentation des revenus, plutôt que d'une baisse, ils sont non seulement obligés de quitter leur emploi, mais ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage parce qu'ils doivent passer leurs journées à l'hôpital avec leur enfant.

Il est possible que, par suite de cette motion—et ce n'est qu'une motion—le gouvernement soit forcé de trouver un moyen de régler le problème. Il y a diverses façons de s'y attaquer, mais je ne pense pas que le gouvernement fera quelque chose à moins que la Chambre des communes se serve de son influence pour l'y obliger. C'est seulement par un vote à la Chambre que cela peut se faire.

Le président: Y a-t-il des commentaires sur cette motion? Monsieur Angus.

M. Angus: Je suis très nerveux, monsieur le président.

Je ne sais pas exactement lequel des 11 critères s'appliquerait ici, monsieur Blaikie, mais pouvez-vous me dire pourquoi vous avez employé le féminin, «mères», plutôt que le terme «parents», plus neutre?

M. Blaikie: Parce qu'il est un fait que la plupart de ces parents sont des mères. Mais de toute évidence, si cette motion était adoptée, le gouvernement devrait probablement adopter une solution sans distinction de sexe, ce qui serait peut-être la chose à faire. Mais il est un fait que toutes les personnes qui m'ont parlé de ce problème étaient des mères.

Le président: Merci, monsieur Blaikie. La présidence vous remercie de vos bons conseils sur la procédure.

M. Angus: Monsieur le président, nous avons encore une fois un creux avant notre prochain. . .

Le président: M. Schneider a avisé le greffier qu'il ne souhaite pas déposer sa motion, et il semble que M. Benjamin ne soit pas disponible. On ne m'a pas dit si quelqu'un d'autre allait présenter au nom de M. Benjamin la motion relative à l'amendement N-281.

M. Angus: J'ai demandé à M. Butland de venir, parce que c'est lui qui connaît le mieux la question. Nous pourrions laisser la motion au Feuilleton ou la reporter à mardi prochain.

M. Milliken: M. Schneider ne veut pas que sa motion fasse l'objet d'un vote?

Le président: Je pense que c'est ce qu'il a dit.

M. Milliken: Nous pouvons donc la retirer de la liste des affaires retenues pour la mise aux voix.

Le président: On me dit que la motion de M. Benjamin doit faire l'objet d'un débat vendredi. Nous ne nous réunirons pas avant la semaine prochaine.

M. Milliken: Et bien, jetons-y un coup d'oeil et voyons si cela mérite. . .

Le président: Voyons si la motion répond aux critères.

M. Milliken: Il me semble que oui.

[*Texte*]

Mr. Angus: It fits number five. Its first airing will be this Friday?

The Chairman: We're going to go in camera, but my question to you, Tom, is whether Mr. Benjamin's motion can be postponed.

The problem is that Tom doesn't know if he is going to be available on Friday to debate it, because he had already asked for it to be moved up.

Mr. Angus: That's right. I can make a quick check to his office right now. If he's not going to be here on Friday, then we will roll it over.

The Chairman: Okay. Are you prepared to deal with it? Should we deal with it?

Mr. Milliken: Do you want to make it votable?

Mr. James: We've had this old saw so many times in the House.

The Chairman: Before we start discussing, I just want to know if you want to consider it or not. If the committee wants to consider it, then we'll go in camera and—

Mr. James: Sure, let's consider it.

Mr. Angus: Before we go in camera, Mr. Chairman, may I offer a suggestion that we'll deal with the very legitimate concerns that Mr. Blaikie has raised? I say so as one who is not a regular participant in the private members' business deliberations.

It would be very helpful if the clerk took the eleven points and laid them out on a long sheet so when we are considering each submission we can quickly go through and tick off each box, indicating yes, yes, yes, no... In this way, we would continue to focus on the criteria as opposed to what I think has actually become a tendency—and I'm just as guilty as anybody else—to deal with the substance of the bill as opposed to whether it fits the criteria.

Mr. James: One night it was a parochial kind of presentation. I think when one gets right down to it, we use the basic criteria.

Mr. Milliken: I think our decisions are based on these normally. The questions I was asking tie right into it on the question of discrimination against an area or region. On the agricultural bill, that's exactly the point. Under this the vending areas, the areas selling, will get an enormous advantage over the selling areas of the country. There are major shifts in agricultural products between some regions of Canada, so it is entirely relevant to that.

The question of the teachers is a matter of straight discrimination as between various groups. That might not be a thing on the list, but it is something we ought to be considering. It's a change to the Income Tax Act, which is odd. They are normally done only by the government. That part is unusual for us to be dealing with here, and here is a change in it which is not unlike the one on the deductibility of MP expenses that we have discussed on this very basis.

[*Traduction*]

M. Angus: Elle répond au critère numéro cinq. Elle sera déposée vendredi qui vient?

Le président: Nous allons poursuivre à huis clos, mais j'aimerais savoir, Tom, si la motion de M. Benjamin peut être remise à plus tard.

Le problème, c'est que Tom ne sait pas s'il va être là vendredi pour en discuter, parce qu'il avait déjà demandé à ce qu'elle soit déplacée.

M. Angus: C'est exact. Je peux vérifier tout de suite auprès de son bureau. S'il doit être absent vendredi, nous remettrons cela à plus tard.

Le président: D'accord. Êtes-vous prêts à étudier cette motion? Est-ce que nous devrions l'étudier?

M. Milliken: Voulez-vous qu'elle fasse l'objet d'un vote?

M. James: Nous avons entendu cela tellement souvent à la Chambre.

Le président: Avant que nous commencions à en discuter, je voudrais simplement savoir si vous voulez l'étudier ou non. Si le Comité veut l'étudier, nous allons poursuivre à huis clos et...

M. James: Bien sûr, étudions-la.

M. Angus: Avant que vous ordonniez le huis clos, monsieur le président, est-ce que je peux suggérer que nous nous penchions sur les préoccupations très légitimes soulevées par M. Blaikie? Je dis cela à titre de député qui ne participe pas régulièrement aux délibérations portant sur les affaires émanant des députés.

Il serait très utile que le greffier prenne les 11 critères et les inscrive sur une grande feuille de façon que, quand nous étudions chaque affaire, nous puissions examiner rapidement les critères et cocher chaque case, par oui ou par non... De cette façon nous pourrions continuer à mettre l'accent sur les critères plutôt que sur la substance des projets de loi, comme cela semble de plus en plus fréquent—et je suis tout aussi coupable que les autres.

M. James: Il y a un soir où on nous a soumis une affaire qui présentait vraiment un intérêt limité. Je pense qu'en définitive, nous appliquons les critères de base.

M. Milliken: Nos décisions sont généralement fondées sur ces critères. Les questions que j'ai posées se rattachent tout à fait à la question de la discrimination contre une région donnée. Dans le cas du projet de loi sur l'agriculture, c'est exactement le cas. Les régions vendeuses auraient un énorme avantage sur les régions acheteuses du pays. Il y a de grandes différences entre les régions du Canada en ce qui concerne la production agricole; mes observations étaient donc tout à fait pertinentes.

La question des enseignants constitue une discrimination pure et simple vis-à-vis divers groupes. Ce n'est peut-être pas sur la liste, mais c'est un facteur qu'il faudrait prendre en considération. Il s'agit en outre d'une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui est étrange puisque, normalement, le gouvernement est le seul à faire cela. Ce genre de chose est inhabituelle pour nous, et il s'agit d'un changement qui ressemble à la question de la déductibilité de certaines dépenses des députés, dont nous avions discuté exactement dans ces termes.

[*Text*]

• 1205

Mr. Angus: Just a suggestion to make it easier as a reminder for each of us, and it may be more important for those like me who are not here regularly.

The Chairman: There's no problem in providing that form, the criteria in a larger form, so we can have a look at it.

The committee will sit *in camera* now.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

M. Angus: C'est simplement une suggestion pour nous faciliter la tâche et nous rafraîchir la mémoire; ce serait peut-être important surtout pour les gens comme moi qui ne sont pas ici régulièrement.

Le président: Il est tout à fait possible de vous fournir une liste des critères sur une plus grande feuille, pour que nous puissions tous y jeter un coup d'oeil.

Le Comité va maintenant siéger à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Stan Keyes;

John Manley;

Len Taylor;

Guy Arseneault;

Bill Blaikie.

TÉMOINS

From the House of Commons:

Stan Keyes;

John Manley;

Len Taylor;

Guy Arseneault;

Bill Blaikie.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Tuesday, May 19, 1992

Chairperson: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le mardi 19 mai 1992

Président: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY JUN 11 1992 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24974

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 MAI 1992
(12)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 08, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Membre suppléant présent: Joy Langan remplace Iain Angus.

Aussi présente: Du Bureau des conseillers juridiques: Sidney Fisher, conseillère juridique.

Témoins: De la Chambre des communes: Ron Duhamel, Steven Butland, Scott Thorkelson, Ralph Ferguson, Doug Fee, Albina Guarnieri, Charles Caccia et Sheila Copps.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 30 avril 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 12 h 19, la séance se poursuit à huis clos.

Après débat, il est convenu,—Qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 12 h 40, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Thomas Hall

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 19, 1992
(12)

[*Translation*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:08 o'clock a.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James, Charles Langlois and Peter Milliken.

Acting Member present: Joy Langan for Iain Angus.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Sidney Fisher, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Ron Duhamel, Steven Butland, Scott Thorkelson, Ralph Ferguson, Doug Fee, Albina Guarnieri, Charles Caccia and Sheila Copps.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, April 30, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 12:19 o'clock p.m., the sitting continued *in camera.*

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be prepared to be presented to the Standing Committee.

At 12:40 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Thomas Hall

Clerk of the Sub-Committee

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 19, 1992

• 1115

[*Technical Difficulty—Editor*]

Mr. Ron Duhamel, MP (St. Boniface): . . .has been referred to often by members of all parties, for that matter, and clearly by members of my party and the other opposition party, that the matter is of critical importance and substantive interest to Canadians.

Le président: Merci, monsieur Duhamel.

M. Duhamel: Merci, monsieur le président. J'attends avec impatience la décision du Comité.

The Chairman: I'd like to invite Mr. Butland to introduce Bill C-327 to the members of the committee for five minutes. Mr. Butland is well aware of the procedure of this committee and will certainly be pleased to answer questions from the members of the committee. So, Mr. Butland, welcome to the committee. We will hear you.

Mr. Steve Butland, MP (Sault Ste. Marie): Thank you very much, Mr. Chairman. I'm here to suggest that Bill C-327, an act to assist employees to purchase controlling shareholdings in the corporation that employs them and to amend the Income Tax Act in consequence thereof. . . I want to inform the committee that I have been on this initiative for two years now and the philosophy behind it is to have the employees hold a more significant stake in their workplace and to create a positive environment. I believe it is a strategy that is very common in the United States—it happens each and every day with success—and also in Europe.

I must admit that this bill was to be a forerunner for the employees at Algoma Steel Corporation in my community. Fortunately for us Algoma Steel was bought out by the employees, with the assistance of the lending institution, its parent company, and the employer.

Nevertheless, I think the initiative can stand on its own and be beneficial to other struggling corporations and small- and medium-sized businesses across this country. May I say we've had a very recent success in Kapuskasing, where Monsieur Bélair is the member of the Liberal party and certainly endorses this bill. For the first time in a long time, Spruce Falls Power and Paper Company has turned a profit, so we believe it can be a successful operation.

As far as precedent goes, 24% of the steel mills in the United States are owned by the employees. The eleven criteria I've gone over—I don't wish to elaborate on any of them, and if there are any questions I could respond to them. Mr. Blenkarn has commented on the bill a number of times and had grave concern at the beginning that this would require a ways and means motion from a cabinet minister to deal with the Income Tax Act, but through legal counsel and the private members' business office this bill has been cleared for discussion and is, hopefully, votable.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 19 mai 1992

[*Difficultés techniques—Éditeur*]

M. Ron Duhamel (député de Saint-Boniface): . . .la question a été soulevée par des députés de tous les partis, et d'ailleurs aussi par les députés de mon propre parti et de l'autre parti d'opposition, qui ont souligné que la question est de la plus haute importance et d'un intérêt réel pour les Canadiens.

The Chairman: Thank you, Mr. Duhamel.

Mr. Duhamel: Thank you, Mr. Chairman. I look forward to the committee's decision.

Le président: J'invite maintenant M. Butland à présenter le projet de loi C-327 aux membres du comité, et ce, pendant cinq minutes. M. Butland connaît bien la procédure de notre comité, et je suis certain qu'il répondra avec plaisir à toutes les questions que pourraient avoir à lui poser les membres du comité. Monsieur Butland, soyez le bienvenu. Vous avez la parole.

M. Steve Butland (député de Sault Ste. Marie): Je vous remercie, monsieur le président. Je suis ici pour présenter le projet de loi C-327, Loi visant à favoriser l'achat par les employés d'un bloc de contrôle de la société commerciale qui les emploie et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence. . . Je tiens à vous dire que ça fait deux ans maintenant que je m'occupe de cette initiative, qui a pour objectif d'intéresser davantage les salariés à leur entreprise et de créer un milieu de travail positif. La stratégie est très communément utilisée aux États-Unis, je crois, où elle remporte chaque jour des succès, ainsi qu'en Europe.

Je dois avouer que ce projet de loi était prévu à l'origine pour les employés d'Algoma Steel dans ma circonscription. Heureusement pour nous tous, Algoma Steel a été rachetée par les employés, avec l'aide du principal créancier, de la compagnie mère et de l'employeur.

Néanmoins, cette initiative reste valable et peut être utile pour d'autres entreprises en difficulté, petites et grandes, dans tout le pays. Je me permets de vous signaler que nous avons connu récemment un succès à Kapuskasing. M. Bélair est le député libéral de cette circonscription, et il appuie le projet de loi. Pour la première fois depuis longtemps, la Spruce Falls Power and Paper Company a réalisé des bénéfices, et je pense donc qu'on peut qualifier de succès cette opération.

Quant aux précédents qui existent, 24 p. 100 des aciéries aux États-Unis sont entre les mains des salariés. Les onze critères que j'ai établis. . .je ne souhaite pas vous les expliquer en détail ici, mais s'il y a des questions j'y répondrai avec plaisir. M. Blenkarn s'est prononcé à plusieurs reprises sur le projet de loi; il a dit qu'au départ il avait d'importantes réserves, pensant que le projet de loi nécessiterait une motion de voies et moyens de la part d'un ministre afin de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, mais le conseiller juridique et le bureau des affaires émanant des députés ont tiré au clair ce point, et j'espère que le projet de loi pourra faire l'objet d'un vote.

[*Texte*]

I have a package for you. There is an excellent backgrounder from the research branch of the Library of Parliament that gives you a background on all the many pros and perhaps a couple of cons of the bill.

I want to say there has been significant interest from other MPs. In the House I've had occasion to ask Mr. Wilson and Mr. Mazankowski what they thought, and they said they agreed in principle but that it's his jurisdiction before anything can happen.

What is required—and this would provide the avenue—is a systematic approach to industry that is in difficulty, rather than the approach of dealing with it in a crisis-by-crisis situation, as we did at Algoma Steel. Let me say that any cost through the tax credits to employers, employees, and financial institutions will pale in comparison to what is happening in the crisis-by-crisis strategy.

At Algoma Steel the enhanced bridged pensions, as supported by provincial and federal governments, are extremely costly. The social assistance that could accrue to governments should the employees not get this opportunity would far outweigh the tax credits that would be required to bring about an employee ownership with the co-operation of all of the other players.

• 1120

I think it's important for this to go forward. As I said, I think we're falling behind. I think this is a fairly technical bill and I cannot say that I have any great expertise to offer. This is especially so after reading about what happened in the United States concerning the non-leveraged ESOP, the leveraged ESOP and the tax credit ESOP. I certainly get bogged down on the tax law of the United States and in trying to bring it into effect in Canadian tax law. It's quite technical.

I think it's important that we bring the initiative forward. I have been seeking endorsation from all parties, both labour and non-labour. I'm happy to say that I have received a ringing endorsement this morning from the Chamber of Commerce. I'm still awaiting a lot of the labour groups, but I don't foresee that as being a major problem.

I think it's important that it be votable. I think it's important for it to be presented before a committee to consider amendments. I was talking with an individual who was concerned about hostile takeovers against the best wishes of shareholders. I think those kinds of considerations can be brought forward at the committee stage.

I think it's an intiative that should come before Parliament because I think all of us in our constituencies across this country may be faced with the very real possibility that this could be instrumental in saving a small-, medium-or, in the case of Algoma, a very large-sized industry in your community and/or my community. I would ask that you seriously consider this to be a votable bill.

[*Traduction*]

J'ai ici des documents d'information. Il y a d'abord un excellent texte du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement qui explique bien tous les avantages, et peut-être les quelques inconvénients, que pourrait présenter le projet de loi.

Je tiens à signaler que d'autres députés ont exprimé beaucoup d'intérêt pour cette initiative. À la Chambre, j'ai eu l'occasion de demander à MM. Wilson et Mazankowski ce qu'ils en pensaient, et ils m'ont dit qu'ils étaient d'accord sur le principe, mais que le projet de loi devait passer par votre comité avant de pouvoir aller plus loin.

Ce qu'il faut—et ce projet de loi le permettrait—c'est une démarche systématique pour aider les entreprises en difficulté, plutôt que de gérer sans cesse les crises, comme nous l'avons fait dans le cas d'Algoma Steel. Je vous signale en outre que tout coût découlant des crédits d'impôt accordés aux employeurs, aux employés et aux institutions financières serait tout à fait mineur comparativement à ce que coûte la stratégie de gestion des crises.

À Algoma, les pensions intérimaires financées par la province et le fédéral étaient extrêmement coûteuses. Les prestations d'assistance sociale que le gouvernement pourrait avoir à payer aux employés, si ceux-ci n'ont pas cette possibilité, dépasseraient de loin le coût des crédits d'impôt nécessaires pour favoriser l'achat d'un bloc d'actions par les employés, avec la coopération de tous les intervenants.

Il est important que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote. Comme je l'ai dit, nous sommes en retard par rapport à d'autres pays. Et ce projet de loi a un caractère assez technique, et je ne me poserais pas en expert, surtout après avoir lu ce qui s'est passé aux États-Unis avec les régimes d'actionnarat des salariés, avec ou sans effet de levier, et le crédit d'impôt pour les régimes d'actionnarat des salariés. Je m'y perds complètement dans le droit fiscal des États-Unis, et dans les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure au droit fiscal canadien. C'est vraiment très technique.

Mais il me paraît important que cette initiative fasse l'objet d'un vote. J'ai demandé l'appui de tous les intéressés, les syndicats et autres. J'ai le plaisir de pouvoir vous dire que j'ai reçu ce matin un appui enthousiaste de la part de la Chambre de commerce. J'attends encore la réponse d'un grand nombre d'organisations syndicales, mais je n'entrevois pas de difficultés de ce côté.

Il me paraît important que le projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. Il est important qu'il puisse être renvoyé à un comité pour que des amendements puissent être proposés. Je parlais à quelqu'un qui s'inquiétait des possibilités de rachat hostile contre la volonté des actionnaires. C'est le genre de questions qui pourront être débattues à l'étape de l'examen en comité.

L'initiative mérite d'être examinée par le Parlement parce que nous tous, dans toutes les circonscriptions de ce pays, risquons un jour d'être confrontés à cette réalité, et ce projet de loi pourrait nous permettre de sauver une petite ou une moyenne entreprise, ou même, comme dans le cas d'Algoma, une très grande entreprise, dans notre propre collectivité. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'envisager sérieusement de permettre que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote.

[*Text*]

Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Ms Langan.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): Steve, can you just outline briefly how the Income Tax Act, as its currently written, impedes this kind of ownership?

Mr. Butland: In the words of Kevin Kerr of the economics division, it doesn't seem to be an impediment, but there is no encouragement or motivation for employees to participate. When brought up in Question Period and adjournment debate with some of the members and parliamentary secretaries, they say that it's there and we should use it if possible, but at this point it's totally ineffectual.

Ms Langan: There isn't the kind of encouragement that corporations, for example, get when making investments in industry. Is that what you're saying?

Mr. Butland: I'm not sure, Joy. I think I can only safely say that it presently offers no motivation, encouragement or initiative for employees to embark on such an initiative.

Ms Langan: Thank you.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): You alluded briefly, Mr. Butland, to the fact that this appears to be a mandatory buy-out scheme. Is that correct? If a group of employees decided to buy shares in a corporation and put together the money, then the corporation must sell the shares. Is that right?

Mr. Butland: I think this is covered in the two-page document. I certainly hope so. No, it doesn't. I'm getting coached here.

Mr. Milliken: It says:

> If the trustee offers to purchase shares from the corporation, the corporation shall either sell shares owned by the corporation or shall, if authorized to do so, issue shares to meet the request.

Not many corporations would own their own shares, but if authorized to issue them, they would have to issue more. Is that the intent? In other words, it could be a mandatory takeover.

Mr. Butland: No, I don't wish it to be the intent. I suppose that's why the individual who drew up the bill on my behalf, and in consultation with me, brought forward this reality, because it probably should be dealt with in an amendment to the bill.

Mr. Milliken: I see.

Mr. Butland: It's to avoid that possibility.

• 1125

Mr. Milliken: I see. That is why you mentioned it?

Mr. Butland: That certainly is not the end. That is why I mentioned it.

Mr. Milliken: I wondered.

[*Translation*]

Je vous remercie.

Le président: Merci. Madame Langan.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Steve, pouvez-vous nous expliquer brièvement en quoi la Loi de l'impôt sur le revenu, telle qu'elle est actuellement rédigée, empêche ce type de rachat?

M. Butland: Comme l'a expliqué Kevin Kerr, de la Division de l'économie, la loi n'interdit pas ce genre de rachat, mais aucune disposition n'encourage ou n'incite particulièrement les employés à ce type de participation. Quand la question a été soulevée à la période de questions et pendant le débat d'ajournement, entre certains députés et secrétaires parlementaires, quelqu'un a dit qu'il y a une mesure qu'il faudra utiliser si possible, mais actuellement elle est tout à fait inefficace.

Mme Langan: La loi ne prévoit pas les mêmes encouragements qu'elle accorde aux sociétés, par exemple, pour investir dans l'industrie; c'est ce que vous voulez dire?

M. Butland: Je ne suis pas très sûr, Joy. Tout ce que je peux dire sans risque de me tromper, c'est que la loi ne prévoit aucune mesure d'incitation ou d'encouragement, aucune initiative pour permettre aux employés de se lancer dans une telle entreprise.

Mme Langan: Je vous remercie.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur Butland, vous avez fait allusion au fait qu'on pourrait avoir l'impression d'un rachat obligatoire. Est-ce exact? Si un groupe d'employés décide d'acheter un bloc d'actions dans une société, rassemble les fonds nécessaires, la société doit alors vendre les actions; c'est bien cela?

M. Butland: Je crois que cela est expliqué dans le texte de deux pages. Je l'espère. Non, me dit-on.

M. Milliken: Le texte dit:

> Dans le cas où le fiduciaire offre d'acquérir des actions de la société, cette dernière peut les puiser dans son trésor ou, si elle est autorisée à le faire, les émettre pour satisfaire à la demande du fiduciaire.

Peu de sociétés commerciales détiennent leurs propres actions, mais si elles sont autorisées à en émettre, elles devraient faire une nouvelle émission. C'est bien cela? Autrement dit, cela pourrait aboutir à une prise de contrôle obligatoire.

M. Butland: Non, ce n'est pas le but recherché. Je suppose que c'est la raison pour laquelle la personne qui a rédigé ce projet de loi en mon nom, et en consultation avec moi, a mentionné ce problème, car il faudrait probablement que cela fasse l'objet d'un amendement.

M. Milliken: Je vois.

M. Butland: Afin d'éviter cette possibilité.

M. Milliken: Je vois. Est-ce pour cela que vous en avez parlé?

M. Butland: Ce n'est certainement pas le plus recherché. C'est pour cela que je l'ai mentionné.

M. Milliken: Je me posais la question.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. James, no questions? Thank you, Mr. Butland.

Mr. Butland: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: J'invite maintenant M. Thorkelson à faire la présentation du projet de loi C-311.

You have five minutes, Mr. Thorkelson, to introduce your bill. Then I will invite members of the committee to ask you some questions.

Mr. Scott Thorkelson, MP (Edmonton—Strathcona): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

I will briefly give you a little bit of background to this and talk a bit about my bill. I have some recommendations or suggestions for you.

This bill is a response by the Alberta caucus to a series of incidents that has happened in Alberta over the last 10 years. Alberta MPs met with a group of victims of a serial rapist named Larry Takahashi. They presented us with a number of demands. We, as a caucus, decided to get together and present a private member's bill as an appropriate response to this.

We studied this over the summer as a caucus. Walter Van De Walle and I took the lead on it, and we came up with a bill. It is a small bill, a very simple bill, dealing with schedule I offenders, those whom we would consider in the violent and dangerous category.

I introduced a bill into the House on behalf of my caucus colleagues. We negotiated with Doug Lewis; a week or two later, he then introduced a bill on parole.

Many of the issues that I addressed in this bill have been addressed by Doug Lewis. I take a bit more of a stringent viewpoint than Doug did in his parole bill, but there is one that I believe merits consideration—the first one, which has to do with sentencing and not parole. That is, this bill requires that serial or repeat violent or dangerous offenders would serve sentences consecutively rather than concurrently.

Larry Takahashi, it is said, allegedly molested over 125 women. He was brought up on seven charges and was convicted of three. So he was sentenced to three life sentences, plus, I think, 17 or 20 years in jail. But it is all served concurrently. For a serial offender, it is our belief that the issue of consecutive sentencing should at least be debated and discussed.

I know this is a problem for the committee, because most of the bill is redundant. It already has been addressed. So what I would like to suggest is that I would ideally like to see this bill made votable. If it ever went to a legislative committee, I would negative the clauses dealing with parole, but have the ones dealing with sentencing—which has yet to be addressed by the government—done.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur James, vous n'avez pas de questions? Merci, monsieur Butland.

M. Butland: C'est moi qui vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: I now ask Mr. Thorkelson to introduce Bill C-311.

Vous avez cinq minutes, monsieur Thorkelson, pour nous présenter votre projet de loi. Les membres du comité pourront ensuite vous poser quelques questions.

M. Scott Thorkelson (député d'Edmonton—Strathcona): Je vous remercie, monsieur le président, et membres du comité.

Je vais en quelques mots vous dire sur quoi porte mon projet de loi et vous faire un petit historique. J'ai aussi quelques recommandations ou suggestions à vous faire.

Ce projet de loi, c'est la réaction du caucus de l'Alberta face à une série d'incidents qui ont eu lieu en Alberta au cours des 10 dernières années. Les députés de cette province ont rencontré un groupe de victimes d'un violeur en série, Larry Takahashi. Ces victimes nous ont présenté un certain nombre de demandes. Notre caucus a alors décidé d'y répondre en déposant un projet de loi d'initiative parlementaire.

Collectivement, nous avons étudié la question pendant l'été. Walter Van De Walle et moi-même avons pris en main le dossier, et nous avons préparé ce projet de loi. C'est un projet très court et très simple, qui touche les contrevenants de l'annexe I, ceux qui sont considérés comme violents et dangereux.

J'ai déposé le projet de loi à la Chambre au nom des députés de mon caucus. Nous avons négocié avec Doug Lewis, et une ou deux semaines plus tard, celui-ci déposait un projet de loi sur la libération conditionnelle.

Bon nombre des questions dont traitait notre projet de loi ont été reprises par Doug Lewis. Mon projet de loi est un peu plus strict que celui de Doug sur la libération conditionnelle, mais il y a au moins un aspect qui mérite considération, celui qui porte non pas sur la libération conditionnelle, mais plutôt sur la détermination de la peine. Le projet de loi propose que les contrevenants violents ou dangereux qui ont récidivé ou commis des crimes en série soient tenus de purger leur peines consécutivement, et non pas simultanément.

On dit que Larry Takahashi aurait agressé plus de 125 femmes. Sept accusations ont été portées contre lui, et il a été reconnu coupable de trois d'entre elles. Il a donc été condamné trois fois à la prison à vie, plus, me semble-t-il, 17 ou 20 ans. Mais il purge ses peines simultanément. Nous estimons que dans le cas de contrevenants en série, il faudrait au moins envisager la possibilité de peines consécutives.

Je sais que cela pose un problème pour le comité, puisque l'essentiel du projet de loi est maintenant superflu. Les questions qu'il aborde ont déjà été traitées ailleurs. Idéalement, je souhaiterais que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. S'il était examiné par un comité législatif, je retirerais les articles portant sur la libération conditionnelle, et je ne maintiendrais que ceux qui portent sur la détermination de la peine, sujet que le gouvernement n'a pas encore abordé.

[*Text*]

One thing I think the committee should look at, aside from this bill, is that perhaps there should be a procedure in the House of Commons where a private member's bill can be amended. Sometimes, from the time a bill is introduced into the House to the time it is finally brought, it might be 18 months or two years or two and half years. The situation has changed.

Somewhere in the process, perhaps, a private member could put in amendments. I am sorry that I was not able to do this. It has to be done, of course, at the committee stage.

I do not know whether the committee, as a longer term study, might address this problem. It would help to empower private members an awful lot if they could table credible bills or amended bills. As they learn about an issue, as there is public debate and discussion engendered from tabling the bill in the House of Commons, this could happen.

I think this is the first bill that has been signed or co-sponsored by as many people as we have here. There are 16 members of Parliament who are very interested in this and believe that it is a worthwhile subject for debate.

So with that, I will leave it open to any questions.

• 1130

Mr. Milliken: Mr. Thorkelson, why would you not have moved some of these amendments either at the report stage of this bill or in the committee? When I say this bill, I mean the Solicitor General's bill.

For example, I had a private members' bill that sought to amend the Penitentiaries Act, which like the Parole Act has been repealed by the new Corrections Act. I moved mine at report stage and had a small, but I thought effective, debate on it there. To me that was the place to do it. Given the nature of your amendments, I'm surprised it wasn't moved at the same time. I wonder if you could maybe explain why that wasn't done then.

Mr. Thorkelson: I sat on the legislative committee that dealt with parole. I moved my amendments during the actual committee hearings and I addressed them during the committee debate, and so on. However, the first three clauses concern sentencing. The Minister of Justice said, "We'll deal with parole." For the first step she introduced a bill to amend the Parole Act. Then later, in the future, and I don't know when this will be—no one knows when it will be—we will deal with sentencing.

If this were votable and we address the sentencing portion, it might encourage the government to come forward with its amendments. That's the answer. Most of these things were addressed. I'm not too concerned with the parole aspects of this bill. They've been addressed. In many ways my attempts here were a little bit clumsy. The government has done a good job.

[*Translation*]

Mise à part la question de ce projet de loi, le comité devrait peut-être examiner la possibilité d'établir à la Chambre une procédure permettant d'apporter des amendements au projet de loi d'initiative parlementaire. Il peut s'écouler de 18 mois à deux ans ou deux ans et demi entre le moment où le projet de loi est déposé à la Chambre et le moment où il est soumis au tirage au sort. Entre-temps, la situation peut avoir changé.

Le député qui parraine le projet de loi devrait dans l'intervalle pouvoir le modifier. Je suis désolé de ne pas avoir pu le faire, puisqu'il faut bien sûr attendre l'étape de l'examen en comité.

Je ne sais pas si votre comité peut se pencher sur cette question à long terme. Le pouvoir des députés serait beaucoup plus réel s'ils avaient la possibilité de déposer des projets de loi crédibles ou modifiés. Des amendements peuvent être nécessaires à mesure que de nouvelles informations surgissent, ou à la suite du débat et de la discussion que suscite le dépôt d'un projet de loi à la Chambre des communes.

À ma connaissance, c'est la première fois qu'un projet de loi a été signé, ou coparrainé, par tant de gens. Seize députés sont très intéressés, et j'estime que cette initiative mérite de faire l'objet d'un débat.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

M. Milliken: Monsieur Thorkelson, pourquoi n'avez-vous pas proposé ces amendements lors de l'étape du rapport ou de l'examen en comité du projet de loi? Je veux parler bien sûr du projet de loi présenté par le solliciteur général.

J'avais un projet de loi d'initiative parlementaire qui visait à modifier la Loi sur les pénitenciers, qui, comme la Loi sur la libération conditionnelle, a été abrogée par la nouvelle Loi sur l'administration pénitentiaire. J'ai proposé mon amendement à l'étape du rapport, et cela a suscité un débat modeste, mais efficace. Il me paraissait logique de proposer mes amendements à ce moment-là. Compte tenu de la nature des amendements que vous proposez ici, je m'étonne que vous n'ayez pas agi de même. Je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi vous n'êtes pas intervenu à ce moment-là.

M. Thorkelson: J'étais membre du comité législatif qui a examiné le projet de loi sur la libération conditionnelle. J'ai proposé mes amendements pendant les travaux du comité, et nous en avons parlé à ce moment-là. Toutefois, les trois premiers articles de mon projet de loi portent sur la détermination de la peine. La ministre de la Justice a déclaré: «Nous allons traiter de la libération conditionnelle.» Elle a d'abord déposé un projet de loi visant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle. Puis, par la suite, je ne sais pas quand—personne ne sait quand cela sera—on s'occupera de la détermination de la peine.

Si le projet de loi pouvait faire l'objet d'un vote pour la partie portant sur la détermination de la peine, cela inciterait peut-être le gouvernement à proposer ses propres amendements. Voilà pour répondre à votre question. La plupart des questions abordées ici ont déjà été traitées. Ce ne sont pas les articles portant sur la libération conditionnelle qui m'intéressent. Ces questions-là ont déjà été réglées. Mes propositions en la matière étaient d'ailleurs souvent plutôt maladroites. Le gouvernement a fait un excellent travail.

[*Texte*]

Mr. James (Sarnia—Lambton): My question as to what you were suggesting we do to address the sentencing portion was in a way partly answered. You're asking us to make it votable just to deal with the sentencing portion.

Mr. Thorkelson: Just to deal with the sentencing. I don't know how that can be done, whether I make my intentions known or you could report back a certain section of the bill. That could be another power that the committee might want to look at. You may want to pass this bill by and introduce some amendments to the Standing Orders later on. However, I think it's something that should be looked at in the future.

Ms Langan: Mr. Chairman, this is more a question of you and the clerk than of Mr. Thorkelson.

When a bill comes before the House, as the bill on parole did, can we not withdraw a private members' bill and resubmit it in an amended fashion, as private members?

The Chairman: The advice is that with unanimous consent you can withdraw the bill.

Ms Langan: No, I didn't mean at this level. I meant that when I get up in the House and submit a bill for private members' business and it's sitting there waiting for the draw, I was under the understanding that at any point I could withdraw that bill.

An hon. member: With unanimous consent.

Ms Langan: Oh, I see. In the House, or. . .?

Mr. Thorkelson: Has that been done?

Mr. Milliken: Yes, I've done it.

Mr. Thorkelson: I'm sorry, I didn't know that.

Ms Langan: I didn't know that either. We're always learning something.

The Chairman: Maybe there's a way for you to deal with it.

Mr. Thorkelson: It's a little late now, though.

Ms Langan: It's not withdrawn. I think it would be too. . .

The Chairman: Depending on the decision this committee makes on it, you know you have an alternative. Any other questions?

Mr. James: I have some personal feeling for where you're coming from. It does cause the committee some problems that must be dealt with, and it would require substantive amendment.

The Chairman: Anyway, the committee will deal with it today, and depending on the decision of the committee it's going to be up to you to decide which way you'll want. . .

Mr. Thorkelson: My intention would be not to pursue the parole aspects. I would absolutely not do that. The government has dealt with those and that issue is behind us.

[*Traduction*]

M. James (Sarnia—Lambton): J'allais vous demander ce que vous nous proposez de faire concernant la partie du projet de loi qui touche à la détermination de la peine, mais vous y avez répondu en partie. Vous nous demandez de permettre que le projet de loi fasse l'objet d'un vote portant sur la partie qui traite de la détermination de la peine seulement.

M. Thorkelson: Seulement pour ce qui touche à la détermination de la peine. Je ne sais pas comment on peut procéder, si je dois faire connaître mes intentions, ou s'il est possible de ne retenir qu'une partie du projet de loi. C'est là une autre possibilité que le comité devrait peut-être envisager pour l'avenir. Vous pouvez peut-être adopter ce projet de loi et proposer ensuite des amendements au Règlement. Et c'est certainement une question sur laquelle il faudra que vous vous penchiez.

Mme Langan: Monsieur le président, ma question s'adresse plutôt à vous et au greffier qu'à M. Thorkelson.

Quand un projet de loi est déposé à la Chambre, comme c'était le cas du projet de loi sur la libération conditionnelle, le député ne peut-il pas retirer son projet de loi d'initiative parlementaire, et déposer une nouvelle version modifiée?

Le président: On me dit qu'avec le consentement unanime il est possible de retirer un projet de loi.

Mme Langan: Non, je ne voulais pas dire à ce niveau-ci. Il me semblait que si je déposais à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire, je pouvais le retirer à n'importe quel moment, tant qu'il n'avait pas été soumis au tirage au sort.

Une voix: Avec le consentement unanime.

Mme Langan: Oh, je vois. À la Chambre, ou. . .

M. Thorkelson: Cela est-il déjà arrivé?

M. Milliken: Oui, je l'ai fait.

M. Thorkelson: Je suis désolé, je l'ignorais.

Mme Langan: Je l'ignorais aussi. On apprend tous les jours quelque chose.

Le président: Il y a donc peut-être une autre solution possible pour vous.

M. Thorkelson: C'est un peu tard maintenant.

Mme Langan: Le projet de loi n'a pas été retiré. Il me semble que ce serait trop. . .

Le président: Selon la décision que prendra ce comité, vous savez que vous avez une autre possibilité. Y a-t-il d'autres questions?

M. James: Personnellement, je comprends très bien votre situation. Cela pose au comité des problèmes qu'il va falloir régler et qui nécessiteraient des amendements importants.

Le président: De toute manière, le comité va rendre sa décision aujourd'hui, et selon l'issue, vous pourrez décider ce que vous souhaitez. . .

M. Thorkelson: Je n'ai pas l'intention de maintenir les dispositions concernant la libération conditionnelle. Ce n'est absolument pas mon intention. Le gouvernement a déjà pris des mesures là-dessus, et la question est réglée.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Thorkelson.

I would like to call Mr. Ferguson to the witness chair now. Mr. Ferguson will introduce Bill C-226 to the committee members. I invite him to proceed now.

Mr. Ralph Ferguson, MP (Lambton—Middlesex): Thank you very much, Mr. Chairman.

Bill C-226 is an automotive pollution reduction act. I want to say at the outset that this bill is in close conformity to some of the objectives of the green plan. The bill calls for the banning of the use of MMT in Canada, methyl cyclopentadienyl manganese tricarbonyl, and calls for all automotive fuels to contain at least 3.2% oxygen. I'll deal with the oxygen content first, as this is closely tied to the environment.

• 1135

The oxygen content of 3.2% can be achieved by using MTBE, which is a fossil-fuel-based ethanol, or ethanol that's produced from grain in Canada. The objective here is to cut the emissions. A 3.2% oxygen content means cleaner burning fuels. It would cut the carbon dioxide by at least 5.9%, carbon monoxide by 25%. Our objective under the green plan is to have it cut by 29%. So we're cutting it here by 25% all at once. It would cut volatile organic compounds by 8.5%; nitrous oxide by 5.7%, and urban ozone by 5.3%. So there are tremendous benefits here from the standpoint of the environment.

We believe that with the thinning of the ozone and the urban pollution I see every weekend as I come into this city—a pale of haze over this city and over Toronto, Vancouver, or any of the larger cities in Canada—you have to move very quickly on this. In fact, in Denver, Colorado, they reported an 8% reduction in carbon monoxide levels after just two months of using these blended fuels. So there's a tremendous environmental impact by going this route.

The other one I want to deal with is the banning of MMT. MMT has been banned in the United States since 1978 in the gasolines, but has continued to be used in Canada as a replacement for lead. Lead is an octane enhancer and so is MMT. MMT is not manufactured in Canada. But in the form that it comes out of the exhaust system of cars—and here I'm talking about the manganese component, and bear in mind that manganese in itself is not that harmful except in the form it comes out of the exhaust system of a car—in the form of MMT, if taken through the respiratory system of the body, it gets into the blood stream and attacks the cells at the base of the brain. Our nation's children are the most susceptible. Their blood brain barriers are not yet in place. They don't have the mechanism to secrete this from their bodies.

This product has been turned back on four different occasions by the Environmental Protection Agency in the U.S. One of the foremost scientists in North America, Dr. John Donaldson, currently a resident of Aylmer, Quebec, and

[*Translation*]

Le président: Je vous remercie, monsieur Thorkelson.

J'invite maintenant M. Ferguson à la table. Il va nous présenter le projet de loi C-226. Je lui donne maintenant la parole.

M. Ralph Ferguson (député de Lambton—Middlesex): Je vous remercie, monsieur le président.

Le projet de loi C-226 vise à réduire la pollution due aux véhicules automobiles. Je tiens à préciser d'emblée que ce projet de loi est tout à fait conforme à certains des objectifs du Plan vert. Le projet de loi propose d'interdire au Canada l'utilisation du MMT, le manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle, et recommande que tous les carburants automobiles aient un taux d'oxygène d'au moins 3,2 p. 100. Je vais vous expliquer d'abord la question de l'oxygène, qui a un rapport étroit avec l'environnement.

Il est possible d'atteindre un taux d'oxygène de 3,2 p. 100 en utilisant le EMTB, qui est un combustible fossile à base d'éthanol, ou un éthanol d'origine céréalière, produit au Canada. L'objectif est de réduire les émissions nocives. Avec 3,2 p. 100 d'oxygène, on obtient une combustion plus propre et une réduction d'au moins 5,9 p. 100 du dioxyde de carbone, et de 25 p. 100 dans le cas de l'oxyde de carbone. Le Plan vert vise une réduction de 29 p. 100. On obtient donc déjà une réduction de 25 p. 100, d'un seul coup. Les émissions de composés organiques volatiles seraient réduites de 8,5 p. 100, celles d'oxyde azoteux de 5,7 p. 100, et celles d'ozone urbain, de 5,3 p. 100. C'est donc très avantageux du point de vue de l'environnement.

Face à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à la pollution urbaine que je peux constater chaque weekend en revenant en ville—cette brume pâle qui recouvre la ville, et que l'on voit aussi à Toronto, à Vancouver, dans toutes les grandes villes canadiennes—il faut agir sans perdre de temps. À Denver, au Colorado, on a constaté une baisse de 8 p. 100 des niveaux d'oxyde de carbone deux mois seulement après l'introduction de ces carburants mixtes. C'est donc une solution qui apporte d'excellents résultats sur le plan environnemental.

Je voudrais parler également de l'interdiction du MMT. Aux États-Unis, l'ajout de MMT dans l'essence est interdit depuis 1978, mais au Canada il reste autorisé pour remplacer le plomb. Le plomb est un additif antidétonant, comme l'est aussi le MMT. Celui-ci n'est pas fabriqué au Canada. Le manganèse qui compose le MMT n'est pas nocif par lui-même, sauf sous la forme qu'il a à la sortie du pot d'échappement d'une voiture. Le manganèse devient alors du MMT. Ainsi, par l'entremise du système respiratoire, il pénètre dans le sang et attaque les cellules à la base du cerveau. Ce sont nos enfants qui sont le plus vulnérables. Leur corps n'est pas encore en mesure de sécréter les substances protectrices.

L'Agence de protection de l'environnement aux États-Unis a quatre fois refusé d'homologuer ce produit. Un des plus grands scientifiques nord-américains, M. John Donaldson, qui habite actuellement à Aylmer, au Québec,

[*Texte*]

Dr. Frank Labella of the University of Manitoba have spoken out very loudly and clearly against this. In fact, the United States House of Representatives Committee on Energy and Commerce, Subcommittee on Health and the Environment, states in a letter to the chairman of the Environmental Protection Agency:

> As a nation, we cannot afford to subject ourselves again to the tragic results of using neurotoxic heavy metal in gasoline. Nor is use of such a dangerous compound necessary, given the wide availability of octane enhancers that are derivative from farm products, such as ETBE and ethanol, and are not hazardous air pollutants.

The Boston University School of Medicine said:

> Is it possible that the increase in numbers of cases of Parkinson's disease in modern society is related to greater levels of airborne neurotoxins, such as manganese? If the answer to this question cannot be given, then further introduction of manganese into environment by use of methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl should not occur at this time.

And the University of Pittsburgh points out:

> Alkyl manganese, a known neurotoxin, has no place in the environment of [this country.]

And again the Department of Health and Human Services...

Mr. Chairman, this product was never really tested in Canada. There have been several major stories in the news media. The latest one, about five weeks ago, on CBC's *Marketplace* brought this out very clearly.

I would specifically request, Mr. Chairman, that this bill be considered as a votable motion by this committee.

• 1140

The Chairman: Thank you very much. Are there any questions for Mr. Ferguson?

Mr. Milliken: Just out of interest, Mr. Ferguson, you say the oxygen content of gasoline... Why oxygen? I didn't know gasoline had oxygen in it, so I guess it's purely for information. What's the reason for that?

Mr. Ferguson: The oxygen content...the more oxygen you add, the cleaner it burns.

Mr. Milliken: I see.

Mr. Ferguson: Consequently, this is why we'd recommend a blend of one part ethanol, or an equivalent of MTBE, and nine parts gasoline to provide for a cleaner burning fuel. In that way, it cuts down the carbon dioxide and the carbon monoxide, which are the two we're mostly concerned about in this issue.

Mr. Milliken: I see. The oxygen isn't in the gasoline; it's put in, in the additive.

Mr. Ferguson: That's right.

[*Traduction*]

ainsi que M. Frank Labella, de l'Université du Manitoba, se sont très clairement prononcés contre l'utilisation du produit. En fait, le Sous-comité de la santé et de l'environnement du Comité de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants aux États-Unis a déclaré dans une lettre adressée au président de l'Agence de protection de l'environnement:

> Notre pays ne peut pas se permettre de s'exposer encore une fois aux résultats tragiques qu'entraîne l'utilisation d'un métal lourd neurotoxique dans l'essence; d'ailleurs, ce composé dangereux n'est pas nécessaire, vu la grande variété d'anti-détonants dérivés de produits agricoles comme l'ETBE et l'éthanol, qui ne sont pas des polluants atmosphériques dangereux.

Selon la faculté de médecine de l'Université de Boston:

> Il est possible que le nombre accru de cas de maladies de Parkinson dans notre société moderne soit dû à l'augmentation de neurotoxines atmosphériques telles que le manganèse. Dans l'incertitude, il est préférable de s'abstenir d'ajouter du manganèse dans l'environnement en utilisant le tricarbonylméthylcyclopentadiényle.

Et l'Université de Pittsburgh signale:

> Le manganèse alcalin et les neurotoxines ne doivent pas être permis dans ce pays.

Le Département de la santé et des services sociaux, lui aussi...

Monsieur le président, ce produit n'a jamais véritablement été testé au Canada. On en a parlé à plusieurs reprises dans les médias. L'émission *Marketplace*, de CBC, y a consacré il y a cinq semaines une étude qui faisait ressortir très clairement les dangers que présente ce composé.

Monsieur le président, je demande que le comité permette que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il des questions pour M. Ferguson?

M. Milliken: Simplement parce que cela m'intéresse, monsieur Ferguson, vous dites que la teneur en oxygène de l'essence... Pourquoi l'oxygène? Je ne savais pas que l'essence contenait de l'oxygène; alors je suppose que c'est simplement à titre d'information. Quelle est l'explication?

M. Ferguson: Plus vous ajoutez d'oxygène, plus l'essence brûle proprement.

M. Milliken: Je vois.

M. Ferguson: C'est pourquoi nous recommandons un mélange d'un dixième d'éthanol, ou d'un équivalent de EMTB (éther méthylique du tert-butanol), et de neuf dixièmes d'essence; un tel mélange brûlerait plus proprement. On réduirait ainsi les émissions de gaz carbonique et d'oxyde de carbone, les deux substances qui nous inquiètent le plus.

M. Milliken: Je vois. L'oxygène n'est pas dans l'essence au départ; on l'ajoute à l'additif.

M. Ferguson: C'est exact.

[*Text*]

Mr. Milliken: That's what brings it up to 3.2%.

Mr. Ferguson: That's right. It increases the octane by three points.

Mr. Milliken: Octane has to do with oxygen in the gas, does it?

Mr. Ferguson: No, not necessarily oxygen in the gas, but with the way the gas burns.

Mr. Milliken: Okay. Thanks very much.

The Chairman: Any other questions?

Mr. James: Is ethanol the only other way to do this, other than MMT?

Mr. Ferguson: No, as I indicated earlier, MTBE is a derivative of the fossil fuel industry, and I believe there's a plant some place—in the vicinity of Edmonton, I believe it is; I can't be precisely sure on that—but that is the other one I did mention.

I should point out the government did reduce the excise tax on the ethanol portion of blended fuels by 8.5¢ per litre in the February budget. That's gone a long way to start the industry off on the right foot. In fact, there'll be a new plant open in Chatham, Ontario on May 28 offering this for the first time.

Then there will be a series of 19 more opening up very shortly across southern Ontario. Mohawk Oil in western Canada has been using this for several years with a good level of success.

Ms Langan: Well, I have a very good mechanical aptitude, which served me well when I served my apprenticeship. I don't have a huge knowledge of auto mechanics, but I do recall that when Mohawk introduced its gasoline in British Columbia, there were a number of mechanics I was aware of who suggested one should not use that kind of gasoline regularly in one's car because it burns too hot for most engines.

That was probably because, I suppose, the engines—particularly in older cars—haven't been tooled to sustain that kind of burn. I'm wondering if you could comment on that. Other than hearing and having my own mechanic tell me that, I don't know anything about it, and I wonder if you've heard that or if you're aware of that. . .

Mr. Ferguson: Yes, I'm aware of one major company, back in the early 1980s, that did put out a letter warning people against this. However, those fears proved to be unfounded.

As a matter of fact, at least two of the major car companies are now promoting it. They have cars running on this, so at the Canadian Renewable Fuels Association meeting in Toronto last July, they were there, as well as the Friends of the Earth and the Environmental Law Association, in support of what we're doing here.

More recently, General Motors and four other major car companies appeared before the Environmental Protection Agency in Washington, and it is their submission that resulted in turning back this proposal for the fourth time last winter. I should. . .

[*Translation*]

M. Milliken: C'est ce qui donne ce chiffre de 3,2 p. 100.

M. Ferguson: C'est juste. L'indice d'octane augmente ainsi de trois points.

M. Milliken: L'octane est lié à la teneur en oxygène de l'essence, alors?

M. Ferguson: Non, pas nécessairement à l'oxygène contenu dans l'essence, mais à la façon dont l'essence brûle.

M. Milliken: Très bien, merci beaucoup.

Le président: D'autres questions?

M. James: Est-ce que le recours à l'éthanol est la seule autre façon d'y arriver, à part le MMT?

M. Ferguson: Non, comme je l'ai dit auparavant, le EMTB est un dérivé de l'industrie des combustibles fossiles, et je crois qu'il y a une usine quelque part—près d'Edmonton, il me semble; je n'en suis pas très certain—mais c'est l'autre substance que j'ai mentionnée.

Je devrais dire que le gouvernement, dans le budget de février, a réduit de 8,5 cents le litre la taxe d'accise imposée à la part d'éthanol contenu dans les mélanges deux-temps. C'est un pas dans la bonne direction pour lancer cette industrie. Une nouvelle usine ouvrira à Chatham, en Ontario, le 28 mai, et on y offrira ce produit pour la première fois.

Il y aura ensuite une série de 19 autres usines qui ouvriront leurs portes très bientôt un peu partout dans le Sud de l'Ontario. La société *Mohawk Oil*, dans l'Ouest du Canada, utilise ce produit depuis plusieurs années et a de bons résultats.

Mme Langan: J'ai de bonnes aptitudes mécaniques, qui m'ont d'ailleurs bien servie quand j'ai fait mon apprentissage. Je ne suis pas experte en mécanique automobile, mais je me souviens que quand la société Mohawk a mis son essence sur le marché en Colombie-Britannique, un certain nombre de mécaniciens ont dit qu'on ne devrait pas utiliser ce genre d'essence régulièrement dans sa voiture parce que sa combustion produit trop de chaleur pour la plupart des moteurs.

C'est sans doute parce que les moteurs automobiles—surtout ceux des voitures plus vieilles—n'ont pas été fabriqués pour tolérer ce type de combustion. Qu'en pensez-vous? Outre ce que mon propre mécanicien m'a dit, je n'y connais rien, et je me demandais si vous en aviez entendu parler ou si vous étiez au courant. . .

M. Ferguson: Oui, je sais qu'une grosse société, au début des années 80, avait envoyé une lettre aux gens pour les avertir de cela. Toutefois, ces craintes se sont révélées sans fondement.

De fait, au moins deux des grands fabricants d'automobiles en font la promotion maintenant. Ils possèdent des modèles qui utilisent ce genre d'essence, et ils étaient présents à la réunion de l'Association canadienne des carburants renouvelables, à Toronto, en juillet dernier; les Amis de la Terre et l'Association canadienne du droit de l'environnement étaient aussi présents pour appuyer le travail effectué par ces fabricants automobiles.

Plus récemment, General Motors et quatre autres grandes compagnies d'automobiles ont comparu devant l'EPA, l'Agence de protection de l'environnement, à Washington, et c'est leur mémoire qui a fait rejeter cette proposition pour la quatrième fois l'hiver dernier. Je devrais. . .

[*Texte*]

Ms Langan: You said turning back?

Mr. Ferguson: Turning back the request of this company to have it reinstated in the United States—for the fourth time. They are very cognizant of the fact that the MMT in the gasoline is plugging up the catalytic converters on their cars and we're adding to the pollution problems.

Ms Langan: So it wouldn't be a problem with late-model cars, but it might be a problem with...

Mr. Ferguson: I used this blended gasoline in the late 1970s and up into the early 1980s in my own vehicles, and you didn't have to adjust anything. You simply put it in the tank and away you went.

Ms Langan: I appreciate that. Thank you, Mr. Chairman.

• 1145

Mr. James: Mr. Ferguson, I know you've been lobbying and working very hard on this area for a long time. I know you're especially pleased with the last budgetary initiative, which would tend, for economic reasons and other than legislative reasons, to move into ethanol-type octane fuels. Since you probably had this in the works before that, do you still think it's necessary to have a legislative use rather than what should maybe take place now for economical reasons and health-promoting reasons?

Mr. Ferguson: Because of the thinning of the ozone and the health risk to the Canadian people, I should tell you that there are several people in my constituency who worked in garages or in close proximity to this product who now have neurological disorders. One of them has been identified for Worker's Compensation as being a victim of this. He had worked in a muffler shop removing catalytic converters and had been subjected to this dust.

Dr. Donaldson, as I indicated earlier, is probably one of the foremost scientists on this in all of North America. He has done work on the manganese miners in the islands off northern Australia. They call it manganese madness over there. The impact of long-term exposure to this manganese dust to the miners has developed into this.

Michael Ashner of the Albany Medical School has done studies showing that when the iron level in the bodies of infants is below a certain level, the uptake of manganese accelerates. Again, they're very fearful of what may happen a few years down the road. It's an accumulated thing. We think it's very important from the health aspect of the nation itself and from the environmental aspect that we move forward with this bill.

Mr. James: It's just that I don't think Health and Welfare have concurred with these studies, and so forth.

[*Traduction*]

Mme Langan: Vous avez dit qu'elle avait été rejetée?

M. Ferguson: Pour la quatrième fois, on a rejeté la demande de cette compagnie, qui voulait que l'on permette à nouveau l'utilisation de ce produit aux États-Unis. Ils comprennent très bien que le MMT dans l'essence bouche les convertisseurs catalytiques de leurs voitures et aggrave le problème de la pollution.

Mme Langan: Donc, cela ne pose pas de problème pour les voitures de modèles plus récents, mais ce serait sans doute plus difficile pour les plus vieilles voitures.

M. Ferguson: J'ai utilisé ce mélange deux-temps à la fin des années 70 et jusqu'au début des années 80 dans mes propres véhicules, et je n'ai pas eu à ajuster quoi que ce soit. Je remplissais simplement mon réservoir et je démarrais.

Mme Langan: Merci pour ces renseignements. Merci, monsieur le président.

M. James: Monsieur Ferguson, je sais que vous avez fait beaucoup de lobbying et que vous avez travaillé très dur dans ce domaine depuis longtemps. Je sais que vous êtes particulièrement satisfait de la plus récente initiative budgétaire, qui aura pour effet de nous rapprocher du jour où nous utiliserons des essences à indice d'octane élevé du type de celles qui contiennent de l'éthanol, pour des raisons économique et d'autres raisons non législatives. Comme vous travailliez sans doute à faire avancer ce projet de loi avant ce budget, pensez-vous qu'une mesure législative soit toujours nécessaire maintenant, vu que nous allons peut-être voir cette tendance se concrétiser pour des raisons économiques et des raisons de santé?

M. Ferguson: Il faut tenir compte de l'amincissement de la couche d'ozone et des risques pour la santé des Canadiens. Il y a plusieurs personnes dans ma circonscription qui travaillaient dans des garages ou avec ce produit et qui souffrent maintenant de maladies neurologiques. L'un d'entre eux sera indemnisé par la commission des accidents du travail, car on reconnaît qu'il est une victime de ces substances. Il travaillait dans un garage qui remplace les pots d'échappement et enlevait les convertisseurs catalytiques; il a été exposé à cette poussière.

M. Donaldson, comme je l'ai dit auparavant, est sans doute l'un des plus grands experts en la matière de toute l'Amérique du Nord. Il a étudié les mineurs qui extraient le manganèse des îles au nord de l'Australie. Là-bas, on appelle cela la folie du manganèse. Les mineurs qui sont exposés à long terme à cette poussière de manganèse deviennent malades.

Michael Ashner, de l'*Albany Medical School*, a effectué des études qui montrent que les bébés ou très jeunes enfants ferro-déficients absorbent et accumulent le manganèse à un rythme accéléré. Les savants s'inquiètent beaucoup de ce qui pourra se passer d'ici quelques années. Ces substances s'accumulent dans l'organisme. Nous pensons qu'il est très important d'aller de l'avant avec ce projet de loi afin de sauvegarder la santé de la nation et l'environnement.

M. James: Mais je pense que Santé et Bien-être n'est pas d'accord avec ces études.

[*Text*]

Mr. Ferguson: No, but I should point out that they also admit they haven't done any studies on this.

Mr. James: I understand. I'm not being negative towards them. I'm just saying that I don't think there has been an unequivocal resolution by Health and Welfare.

Mr. Ferguson: One other point I perhaps should make in regard to this same issue is that when the Department of Transport test their new vehicles for automotive emissions, they don't use gasoline containing MMT, because they wouldn't pass the tests if they used it. I really haven't made an issue of this yet, but I'm not sure we have to, if we can proceed with this bill.

The Chairman: I would now like to call Mr. Fee to introduce Bill C-305. Five minutes, Mr. Fee, and then we'll have a question period.

Welcome to the committee. We're ready to proceed.

Mr. Doug Fee, MP (Red Deer): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

I've never sat in the witness chair at a parliamentary committee before. I wasn't exactly sure how to proceed. I've appreciated the opportunity to listen to my colleagues present before me. It did nothing to alleviate my anxiety at meeting you people. Sitting here feels quite different from there. I appreciate the opportunity to try to make a case to you to make Bill C-305 votable, which is an act respecting the Victoria Cross.

I'm not going to go into a lot of historical detail on the award itself, although that was tempting. We'll save that for debate in the House. It is a fact that the Victoria Cross, as the most highly respected military decoration ever bestowed on Canadians, is no longer available to Canadians. This bill incorporates the Victoria Cross into the Canadian honour system as the highest decoration bestowed for bravery in battle.

The bill was drafted on the suggestion of Royal Canadian Legion branches and veterans in my riding who didn't understand why it was eliminated when the honours and awards program was Canadianized in the late 1960s. It's not usual for an award or a medal to be established by an act of Parliament, but I think in this instance it's most appropriate to proceed in this fashion. Retention and reinstatement of the Victoria Cross has received public support from leaders of all three parties and a significant number of other members of Parliament. This bill presents an opportunity for members of the House to indicate support for tradition and appreciation for the contribution of all veterans, and to re-establish the precedence given the Victoria Cross.

The precedence and respect of this award was in no way diminished by its omission. The actions of those who have received it through the years earned it a prestige far beyond anything we can say or legislate. This provides us the

[*Translation*]

M. Ferguson: Non, mais permettez-moi de vous signaler qu'ils n'ont pas effectué leurs propres études là-dessus.

M. James: Je comprends. Je ne les critique pas; je dis simplement que Santé et Bien-être social Canada n'a pas tranché à cet égard.

M. Ferguson: Autre chose: quand le ministère des Transports effectue des tests d'émissions sur ses nouveaux véhicules, il n'utilise pas de l'essence qui contient du MMT, car les résultats des tests ne permettraient pas à ses véhicules d'être homologués autrement. Je n'ai pas encore soulevé toute cette question, et je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de le faire si nous pouvons continuer à faire progresser ce projet de loi.

Le président: J'aimerais maintenant demander à M. Fee de présenter le projet de loi C-305. Vous disposez de cinq minutes, monsieur Fee, et puis nous passerons à la période des questions.

Bienvenue au comité. Nous sommes prêts.

M. Doug Fee (député de Red Deer): Merci, monsieur le président et membres du comité.

Je n'ai jamais auparavant occupé la place du témoin devant un comité parlementaire. Je ne savais pas exactement comment m'y prendre. Je suis content d'avoir eu l'occasion d'écouter mes collègues présenter leurs projets de loi avant moi. Cela n'a toutefois pas réduit l'anxiété que j'éprouve à être devant vous. Ce que l'on ressent ici est tout à fait différent de ce que l'on ressent quand on est assis là-bas. J'apprécie l'occasion qui m'est donnée de défendre le projet de loi C-305 devant vous, dans l'espoir qu'il sera choisi pour faire l'objet d'un vote; il s'agit d'une loi concernant l'attribution de la Croix de Victoria.

Je ne vais pas vous faire tout l'historique détaillé de la Croix, bien que j'avoue avoir été tenté de le faire. Nous pourrons le faire lors du débat à la Chambre. Le fait est que la Croix de Victoria, la décoration militaire la plus respectée jamais accordée aux Canadiens, ne peut plus leur être décernée. Ce projet de loi incorpore la Croix de Victoria au régime canadien de décorations honorifiques et en ferait la plus haute distinction honorifique décernée à ceux qui se seraient distingués par leur courage au combat.

Le projet de loi a été rédigé à la suite d'une suggestion faite par des sections de la Légion royale canadienne et par des anciens combattants de ma circonscriptions qui ne comprenaient pas pourquoi cette Croix a été éliminée quand le programme des distinctions et décorations honorifiques a été canadianisé à la fin des années 60. C'est inhabituel qu'un prix ou une médaille fasse l'objet d'une loi du Parlement, mais dans le cas qui nous intéresse, cela me semble tout à fait approprié. Le maintien et la réintroduction de la Croix de Victoria a rallié l'appui des chefs des trois partis et d'un nombre considérable de députés. Ce projet de loi donne aux députés de la Chambre l'occasion de manifester leur appui à la tradition et de marquer leur appréciation quant à la contribution de tous les anciens combattants en restaurant la prééminence de la Croix de Victoria.

Le fait que cette médaille ait été omise du système n'a en rien diminué sa prééminence et le respect qu'on lui accorde. Les actes de ceux à qui on l'a attribuée au fil des ans lui ont donné un prestige qui dépasse tout ce que je puis

[*Texte*]

opportunity to reinforce the fact that as parliamentarians representing the people of Canada, we confirm our respect for those who have been honoured in the past, and continue to appreciate the contributions of those who still serve.

• 1150

Bill C-305 is a simple bill. It recognizes the historical genesis of the award and incorporates it into the Canadian honour system.

The precedence for proceeding in this fashion was established last year in Australia. The Australians, in a similar situation, did exactly what this bill seeks to do for Canada. They have received royal approval to incorporate the Victoria Cross into the Australian honours and awards system. I can foresee no objections from the Crown or anyone else to us doing the same thing.

In preparation for this morning, and like my colleagues previously, I reviewed the eleven criteria for deciding whether a private member's bill should be deemed votable. Perhaps we are lecturing you in something you know far better. I hadn't looked at it very closely before proceeding here, but I feel after reading them, this bill meets them all. It is an item of national significance. It's important to many Canadians. The national convention of the Royal Canadian Legion has called for it. It does not discriminate against any region, and it should not require amendment.

I have consulted with the advisers and draftspeople in the private member's office and we have presented a simple, straightforward bill.

The subject matter doesn't really fall under any one minister's jurisdiction, although ministers of defence and veterans affairs have both indicated an interest. It's not normal practice for ministers to present subject matter similar to this to Parliament. This is another reason why I encourage you to allow us to vote on this issue. Ordinary MPs in the House of Commons rarely get the opportunity to speak on the issues of honours and awards, and this bill provides that opportunity.

Also, in keeping with the established criteria for this committee, the subject matter has not been presented to the House before and I'm not aware of any other similar initiative. As I've said before, it's not a partisan issue. The principle has been endorsed by the members and leaders of all three parties.

I believe this bill meets all selection criteria. Although it has received limited coverage, I'm quite impressed by how well Canadians notice what comes into private member's business in the House. I've received letters of support from Canadians coast to coast, and it was a subject of an article in last month's *Legion* magazine.

[*Traduction*]

dire ou tout ce que la loi pourra contenir. Ce projet nous donne l'occasion, en tant que parlementaires qui représentent la population du Canada, de confirmer notre respect envers ceux à qui on a décerné cet honneur dans le passé ainsi que notre appréciation des contributions de ceux qui continuent de servir la population dans les forces militaires aujourd'hui.

Le projet de loi C-305 est simple. Il reconnaît la genèse historique de cette décoration et l'incorpore au régime canadien de décorations honorifiques.

Un précédent a été établi à cet égard l'an dernier en Australie. Les Australiens ont fait très exactement ce que propose de faire ce projet de loi pour les Canadiens. Ils ont reçu la sanction royale leur permettant d'incorporer la Croix de Victoria au régime australien de distinctions et décorations honorifiques. Je ne prévois aucune objection ni de la Couronne ni de quiconque à ce que nous fassions la même chose.

En me préparant à la séance de ce matin, tout comme les collègues qui m'ont précédé, j'ai passé en revue les 11 critères qui nous permettent de décider si un projet de loi d'initiative parlementaire doit être choisi pour faire l'objet d'un vote. Peut-être êtes-vous plus au courant que moi. Je ne m'y étais pas arrêté avec une grande attention avant de venir ici, mais après les avoir lus, j'ai l'impression que ce projet de loi satisfait à tous ces critères. C'est une question d'importance nationale. Cela importe à de nombreux Canadiens. Le congrès national de la Légion royale canadienne l'a demandé. Toutes les régions seront sur un pied d'égalité, il n'y aura aucune discrimination à l'égard de l'une d'entre elles, et il ne sera pas nécessaire, vraisemblablement, d'y apporter des amendements.

J'ai consulté les conseillers et rédacteurs du bureau des affaires émanant des députés, et nous vous présentons un projet de loi simple et direct.

Le sujet ne relève pas vraiment de la compétence d'un ministre en particulier, bien que les ministres de la Défense et des Anciens combattants aient tous deux signalé leur intérêt. Ce n'est pas la pratique normale que des ministres présentent un sujet comme celui-ci au Parlement. C'est d'ailleurs une autre raison pour laquelle je vous encourage à nous permettre de voter sur ce projet de loi. Les députés ordinaires de la Chambre des communes ont rarement l'occasion de parler de distinctions honorifiques, et ce projet de loi nous donnera cette occasion.

Aussi, conformément aux critères établis pour ce comité, la question n'a pas été soumise à la Chambre auparavant, et il n'y a pas eu, que je sache, d'autres initiatives comparables. Comme je l'ai dit, ce n'est pas une question partisane; le principe a été ratifié par les députés et chefs des trois partis.

Je pense que ce projet de loi répond à tous les critères de sélection. Bien qu'il y ait eu très peu de publicité à cet égard, je suis assez impressionné par le nombre de Canadiens qui remarquent les projets de loi d'initiative parlementaire qui sont présentés à la Chambre. J'ai reçu des lettres d'appui de la part de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et il y a eu un article à ce sujet dans la revue *Legion* du mois dernier.

[*Text*]

In conclusion, I just want to ask the members of the committee for their support in declaring this bill votable. Most members recognize the role our veterans have played in building our country and will appreciate the opportunity to properly express that respect. I feel this bill can be an important symbol of unity at this time in our history. It makes the Victoria Cross uniquely Canadian, while reaffirming our links to our history, traditions and Commonwealth role.

The Chairman: Thank you, Mr. Fee. Any questions for Mr. Fee?

Ms Langan: There is a typographical error.

Mr. Fee: I thought I had reread it carefully.

Ms Langan: "Clause 7: Nothing in this act shall not be construed as limiting." I'm sure that must be a typographical error.

Mr. Fee: Thank you. I'm sorry. I read it and I should have noticed it.

Ms Langan: It's not your fault, it's just one of those things. It's the proofreader in me from my former life.

Why is the Victoria Cross no longer available to Canadians?

Mr. Fee: The Victoria Cross is not a Canadian honours award. Historically it was first designated by Queen Victoria. It was a Commonwealth medal. Canadians are no longer eligible to receive the Commonwealth medal.

Ms Langan: Why is that?

Mr. Fee: Because the Canadian system was changed in 1967, I believe. The Canadian honours and awards system was established at that time, and by omission the Victoria Cross was left out.

The Chairman: So this bill would reintroduce the Victoria Cross as part of the Canadian award.

Mr. Fee: It would become part of the Canadian honours and award system.

Ms Langan: You probably know all these things. I don't. What's currently the highest award you can be given in Canada?

Mr. Fee: At the present moment, the Order of Canada is number one; the Order of Military Merit comes second; the Cross of Valor, third; Star of Courage would be fourth; then the Medal of Bravery.

Ms Langan: So this would be above the Order of Canada?

Mr. Fee: Yes, it would.

Mr. Milliken: It's only a military award.

Mr. Fee: It would only be available as a military award. The precedence just decides where they are worn on the chest of the recipient.

[*Translation*]

Pour conclure, je veux simplement demander aux membres du comité de me donner leur appui et de déclarer que ce projet de loi peut faire l'objet d'un vote. La plupart des députés reconnaissent le rôle joué par nos anciens combattants dans l'édification de notre pays et apprécieront l'occasion que nous offre ce projet de loi d'exprimer notre respect d'une façon appropriée. Je pense que ce projet de loi peut être un symbole important d'unité à ce moment-ci de notre histoire. Il fera de la Croix de Victoria un symbole éminemment canadien tout en réaffirmant nos liens avec notre histoire, nos traditions et notre rôle au sein du Commonwealth.

Le président: Merci, monsieur Fee. Avez-vous des questions à poser à M. Fee?

Mme Langan: Il y a une erreur typographique.

M. Fee: Je croyais l'avoir relu avec grand soin.

Mme Langan: Article 7: *Nothing in this Act shall not be construed as limiting.* Il doit y avoir une faute de frappe, j'en suis sûre.

M. Fee: Merci. Je suis désolé. Je l'ai lu, et j'aurais dû remarquer cela.

Mme Langan: Ce n'est pas votre faute, ce sont des choses qui arrivent. C'est le correcteur d'épreuves que j'étais dans une autre vie qui se réveille en moi.

Pourquoi ne décerne-t-on plus la Croix de Victoria aux Canadiens?

M. Fee: La Croix de Victoria n'est pas une distinction honorifique canadienne. L'histoire nous apprend que c'est la reine Victoria qui l'a d'abord décernée. C'était une médaille du Commonwealth. On ne décerne plus de médailles du Commonwealth aux Canadiens.

Mme Langan: Et pourquoi?

M. Fee: Parce qu'on a modifié le régime canadien en 1967, je crois. Le régime canadien de distinctions et décorations honorifiques a été établi à ce moment-là, et on a omis la Croix de Victoria.

Le président: Ce projet de loi réintroduirait donc la Croix de Victoria dans le régime canadien.

M. Fee: Cette Croix ferait partie du régime canadien de distinctions honorifiques.

Mme Langan: Sans doute savez-vous toutes ces choses; pas moi. Quelle est la plus haute distinction honorifique que l'on puisse recevoir au Canada à l'heure actuelle?

M. Fee: À l'heure actuelle, c'est l'Ordre du Canada qui vient au premier rang; vient ensuite l'Ordre du Mérite militaire; en troisième et en quatrième lieu, respectivement, la Croix de la Vaillance et l'Étoile du Courage, puis la Médaille de la Bravoure.

Mme Langan: La Croix de Victoria viendrait donc avant l'Ordre du Canada?

M. Fee: Oui.

M. Milliken: C'est une décoration militaire seulement.

M. Fee: Elle ne serait disponible qu'en tant que décoration militaire. La préséance n'a d'incidence que sur l'endroit où on les porte sur sa poitrine.

[*Texte*]

Mr. James: Is that so noted in here—only military?

Mr. Fee: Yes, it is.

Mr. Milliken: Has the creation of awards ever been the subject of an act of Parliament?

• 1155

Mr. Fee: No. They are usually just established by royal prerogative.

Mr. Milliken: I'm concerned, under our rules, that bills will be set aside in the selection process if they are clearly unconstitutional, and so on, or other entrenched constitutional rules. It's my understanding that the establishment of awards has always been by the royal prerogative. I think the Victoria Cross was created by royal proclamation in the United Kingdom. How does it fit that we in Parliament can take a British honour created by the monarch and make it part of the Canadian honour system by an act of Parliament instead of by royal prerogative? Surely this is the prerogative of the Crown in Canada, especially when the award was created in the United Kingdom. Why would we do this by an act of Parliament in contradiction to past constitutional practice?

Mr. Fee: I still think there's a time for the Canadian people to speak. I have been hearing from a number of people who are disappointed, in fact hurt, that we seem to have lost contact with something that was very important to them in our military history, heritage and tradition. At the present moment it does not exist. I can think of no other appropriate way than for the parliamentarians of this country to express themselves to the Crown or her representative and ask to have it re-instated. I think this bill is the most appropriate way of doing it.

I appreciate the opportunity and, like my predecessors, will await your judgment. I thank you very much.

The Chairman: Thank you very much.

J'aimerais maintenant inviter M^me^ Guarnieri à présenter au Comité la motion M-658. Vous avez cinq minutes, madame Guarnieri, et les membres du Comité vous poseront ensuite des questions.

Mme Albina Guarnieri (députée de Mississauga-Est): Merci. Je serai très brève.

I believe my motion is self-explanatory. My motion reads:

> That the protection of health care is so fundamental to Canadians that the Constitution should enshrine not only a commitment, but an obligation of governments to provide universal, publicly funded hospital and medical care to all its citizens.

[*Traduction*]

M. James: Le dit-on dans le texte... qu'il s'agit d'une distinction militaire uniquement?

M. Fee: Oui.

M. Milliken: La création d'une distinction honorifique a-t-elle déjà fait l'objet d'une loi du Parlement?

M. Fee: Non. Cela ne se fait en général qu'en vertu de la prérogative royale.

M. Milliken: Je m'inquiète du fait que selon nos règles, certains projets de loi seront peut-être écartés parce qu'ils sont manifestement contraires à la Constitution ou à d'autres règles constitutionnelles établies. Je crois savoir que les distinctions honorifiques ont toujours été créées par le biais de la prérogative royale. Je pense que la Croix de Victoria a été créée en vertu d'une proclamation royale au Royaume-Uni. Comment le Parlement peut-il faire d'une décoration honorifique britannique créée par la reine un élément du régime canadien de distinctions honorifiques en ayant recours à une loi fédérale plutôt qu'à la prérogative royale? Il ne fait nul doute que c'est là la prérogative de la Couronne au Canada, surtout quand il s'agit d'une décoration créée au Royaume-Uni. Pourquoi aurait-on recours à une loi du Parlement, allant ainsi à l'encontre de la pratique constitutionnelle établie?

M. Fee: Je pense que le peuple canadien doit avoir voix au chapitre. Un certain nombre de gens m'ont fait part du fait qu'ils sont déçus, et même blessés, parce que nous semblons avoir perdu le contact avec une chose qui leur tenait à coeur et qui fait partie de notre histoire, de notre patrimoine et de notre tradition militaire. À l'heure actuelle, elle n'existe plus. Il me semble tout à fait approprié que les parlementaires de notre pays expriment à la Couronne ou à son représentant leur désir de voir cette décoration rétablie. Je pense que ce projet de loi est la façon la plus appropriée de réaliser ce désir.

J'apprécie l'occasion qu'on m'a donnée de vous adresser la parole et, comme ceux qui m'ont précédé, je vais attendre votre décision. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

I would now like to invite Ms Guarnieri to present motion M-658 to the committee. You have five minutes, Ms Guarnieri, and after your presentation, the members of the committee will ask questions.

Ms Albina Guarnieri, MP (Mississauga East): Thank you. I will be very brief.

Je pense que ma motion se passe d'explications. Je vais vous la lire:

> La protection des soins de santé est d'une importance si fondamentale pour les Canadiens que devraient figurer dans la Constitution non seulement l'engagement du gouvernement, mais aussi l'obligation pour le gouvernement de fournir des soins de santé et hospitaliers financés par l'État et universels pour tous les citoyens.

[*Text*]

I'm recommending very strongly to this committee that it be a votable motion because it is of national importance, and also because the public is so cynical about politicians with respect to health care, and whether or not there is a commitment to provide universally publicly funded health care.

This motion would allow every member in the House to have the opportunity, for the record, to express whether they support universally publicly funded medicare or health care. I believe if we're free to vote on the motion it might be self-explanatory and the public would have its own interpretation as to why we wouldn't vote on this motion. I also think it's topical with regard to the constitutional talks currently being held. I understand the federal-provincial meeting is scheduled for next month. So this motion may, in effect, give some guidance to the talks that are going to take place next month.

Mr. James: It almost sounds as if all the obligation is federal, yet when you talk specifically, as when you mentioned hospital here, we have a tremendous provincial involvement. I wonder how we can state some things so unequivocally when we have a tremendous provincial element.

Ms Guarnieri: Basically my motion mirrors the Canada Health Act. There is nothing in here that isn't already in the Canada Health Act, except that this motion would allow the public to be less at the mercy of the political whims and the political winds. So I think this motion would show that Parliament has a serious commitment to health care in this country.

• 1200

Mr. James: How does this coincide with the proposals that have been brought forward in the constitutional committee, the Senate, and the House of Commons?

Ms Guarnieri: As you know, this was in essence a Liberal dissension motion that was put forward. But we're all aware that the constitutional rounds of talks we've had in the last few months really didn't emphasize and focus on health care per se.

This gives everybody an opportunity to state, on the record, where they stand on the issue. It gives every single member of Parliament the opportunity to voice an opinion.

Ms Langan: Just picking up on the first question of my colleague. . .in other words, you're saying that the Canada Health Act establishes national guidelines and this would be entrenching the national guidelines in the Constitution.

Le président: Merci beaucoup, madame Guarnieri.

Mr. Caccia will introduce motion M-301. Welcome to the committee, Mr. Caccia.

Mr. Charles Caccia, MP (Davenport): Colleagues, the motion is before you. I will offer the following reasons in support of it. Firstly, the Government of Canada has, through Mr. Crosbie, in Cancun early this month, and also

[*Translation*]

Je recommande très fortement au comité de choisir cette motion pour qu'elle fasse l'objet d'un vote parce qu'elle est d'importance nationale, et aussi parce que le public est très cynique en ce qui a trait aux politiques et à leur attitude face aux soins de santé et à leur engagement de fournir des soins de santé universels et financés par l'État.

Cette motion permettrait à tous les députés d'avoir l'occasion d'exprimer officiellement leur avis quant aux soins de santé universels financés par l'État, qu'ils soient pour ou contre. Je pense que si nous étions libres de voter sur la motion, cela se passerait d'explications, et le public pourrait interpréter le refus de voter sur cette motion à sa façon. Je pense aussi que la motion vient à point nommé si l'on songe aux négociations constitutionnelles qui ont lieu à l'heure actuelle. La réunion fédérale-provinciale doit avoir lieu le mois prochain. Cette motion pourrait alors orienter les discussions qui sont prévues pour le mois prochain.

M. James: Vous parlez presque comme si tout le fardeau reposait sur le palier fédéral; pourtant, quand vous parlez d'éléments précis, comme les soins hospitaliers, qui sont mentionnés ici, la responsabilité provinciale est énorme. Comment pouvons-nous faire de telles déclarations sans nuances, alors que cette participation provinciale d'envergure existe bel et bien?

Mme Guarnieri: Ma motion est de fait conforme à la Loi canadienne sur la santé. Il n'y a rien dans cette motion qui ne soit déjà compris dans la Loi canadienne sur la santé, mais cette motion ferait que le public serait moins à la merci des caprices et tendances politiques. Je pense donc que cette motion démontrerait l'engagement sérieux du Parlement à l'égard des soins de santé dans ce pays.

M. James: Comment cette motion se compare-t-elle aux propositions qui ont été mises de l'avant par le comité constitutionnel, le Sénat et la Chambre des communes?

Mme Guarnieri: Comme vous le savez, il s'agit essentiellement d'une motion de dissidence qui avait été mise de l'avant par les libéraux. Mais nous savons tous que la ronde de discussions constitutionnelles qui a eu lieu au cours des quelques derniers mois n'a pas vraiment mis l'accent sur les soins de santé en tant que tels.

Cette motion donnera à tous l'occasion de se prononcer sur la question officiellement. Chaque député aura l'occasion d'exprimer son opinion.

Mme Langan: Pour faire suite à la première question posée par mon collègue. . . En d'autres termes, vous dites que la Loi canadienne sur la santé établit des directives nationales et, par le biais de cette motion, vous inscririez ces directives nationales dans la Constitution.

The Chairman: Thank you very much, Ms Guarnieri.

M. Caccia va présenter la motion M-301. Bienvenue au comité, monsieur Caccia.

M. Charles Caccia (député de Davenport): Chers collègues, la motion est devant vous. Je vous demande de l'appuyer pour les raisons suivantes: premièrement, le gouvernement du Canada a déclaré par la bouche de M.

[*Texte*]

through Ms McDougall, in a statement she made on February 25, as reported in *Hansard*, indicated that the Law of the Sea convention would aid Canada in its attempts to protect cod stocks off the coast of Newfoundland. These are two important ministerial statements that recognize the significance of the Law of the Sea as a valuable and necessary instrument.

Secondly, in Rio de Janeiro next month, at UNCED, Canada will attempt to have a resolution passed. That resolution would be to protect straggling stocks beyond the 200-mile limit. Again, Mr. Crosbie made a reference to this in his speech of May 6 in Cancun.

Canada is working on a number of international initiatives intended to establish regimes for our oceans and for their resources. This has been stated by Ms MacDougall repeatedly.

Despite the fact that ministers of the Crown increasingly invoke the Law of the Sea, we have not ratified it. Therefore it is very difficult for the Minister of Fisheries to continue to invoke the Law of the Sea when the Government of Canada has not taken the necessary step of ratifying it.

Thirdly, and this is almost a corollary to the second, without being a signatory to the Law of the Sea, Canada, in its attempt to get other nations on side, to agree on marine resources the way we would like other nations to agree with us, is weakened.

Therefore, a political commitment by way of ratification of the Law of the Sea will strengthen our reputation abroad and, I submit to you, enhance Canada's efforts in gaining support from other nations for our initiatives on behalf of the people on the east coast in particular, and also in establishing the principles of sustainable development on the high seas.

• 1205

Mr. Chairman, these are the three reasons that I would submit for your consideration today.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Caccia.

Est-ce qu'il y a des questions? Monsieur Milliken.

Mr. Milliken: The Law of the Sea Convention was negotiated in Vienna. Am I right? Is it a Vienna convention, or which is this one?

Mr. Caccia: No, it was negotiated in Geneva some ten years ago, between 1978 and 1982.

Mr. Milliken: It's called the Law of the Sea Convention of 1982?

Mr. Caccia: Yes, and it is a UN convention.

Mr. Milliken: Was Canada part of the negotiation process?

Mr. Caccia: Yes, Canada played quite a leading role through Ambassador Beesley.

[*Traduction*]

Crosbie, à Cancun, au début du mois, et de M^me^ McDougall, dans une déclaration qu'elle a faite le 25 février, qui a été consignée au hansard, que le la Convention des Nations Unies le droit de la mer pourrait aider le Canada dans ses efforts pour protéger les stocks de morue au large de Terre-Neuve. Voilà deux déclarations ministérielles importantes qui reconnaissent l'importance du droit de la mer en tant qu'instrument nécessaire et utile.

Deuxièmement, à Rio de Janeiro le mois prochain, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Canada va tenter de faire accepter une résolution dont le but serait de protéger les stocks qui s'aventurent au-delà de la limite de 200 milles. Encore une fois, M. Crosbie y a fait allusion lors de son discours du 6 mai à Cancun.

Le Canada prépare un certain nombre d'initiatives internationales visant à mettre au point des régimes qui s'appliqueraient à nos océans et à nos ressources. M^me^ MacDougall l'a dit à maintes et maintes reprises.

Malgré le fait que les ministres de la Couronne invoquent de plus en plus la convention sur le droit de la mer, nous ne l'avons pas ratifiée. Il est donc difficile pour le ministre des Pêches de continuer à l'invoquer alors que le gouvernement du Canada n'a pas pris les mesures nécessaires pour la ratifier.

Troisièmement, et cet élément est en fait presque un corollaire du second, en n'étant pas signataire de la convention sur le droit de la mer, le Canada, qui tente de rallier d'autres pays à sa position quant aux ressources halieutiques, se trouve dans une position affaiblie.

Cet engagement politique, c'est-à-dire la ratification de la convention sur le droit de la mer, renforcera notre réputation à l'étranger et rendra plus efficaces les efforts du Canada, qui tente de susciter l'appui des autres nations à l'égard de ses initiatives, au nom de la population de la côte est notamment; cette ratification nous aidera aussi à faire accepter le principe du développement durable tel qu'il s'applique en haute mer.

Monsieur le président, ce sont là les trois raisons que je désirais soumettre à votre aimable considération aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Caccia.

Are there any questions? Mr. Milliken.

M. Milliken: La convention sur le droit de la mer a été négociée à Vienne, n'est-ce pas? Est-ce la convention de Vienne ou une autre?

M. Caccia: Non, cette convention a été négociée à Genève il y a environ 10 ans, entre 1978 et 1982.

M. Milliken: Cela s'appelle donc la convention sur le droit de la mer de 1982?

M. Caccia: Oui, et il s'agit d'une convention des Nations Unies.

M. Milliken: Le Canada a-t-il pris part aux négociations?

M. Caccia: Oui, le Canada a joué un rôle de chef de file par le biais de la participation de l'ambassadeur Beesley.

[*Text*]

Mr. Milliken: Do you know any reason why it hasn't been. . .?

Mr. Caccia: No, I don't. We signed it, but verification is step number two. We were among the first nations to sign it. The law won't become operative unless 60 nations ratify it. At this stage some 45 or 46 nations have ratified it, but we are still short by 15.

Mr. James: I don't think the government has ever said that it's not going to the ratification stage. That's really up to the agenda of the government.

Are there not discussions of some kind going on at the United Nations in connection with all this?

Mr. Caccia: Not at the present time, to my knowledge. I suspect that before the crisis on the east coast the ratification of the Law of the Sea was an item that was placed on the back burner without any particular position being taken, as you just said.

However, the east coast fishery crisis and the statements made by Mr. Crosbie in Cancun, in an international forum, suddenly brought this issue to the foreground. There is a necessity to ratify it in order to gain credibility.

The Chairman: Any other questions?

Mr. Caccia, if this motion is made votable and the Parliament of Canada votes according to your motion, is it going to help resolve this issue? I understand that some other countries haven't signed it yet. Therefore, what will a vote in the Parliament of Canada do for that process?

Mr. Caccia: It will be very helpful to the process. It would indicate that there is political will in Parliament, that we mean what we say on sustainable development, and that we are supportive of the efforts of Mr. Crosbie and the Secretary of State for External Affairs to establish jurisdiction over straddling stocks. The government could then say, "Look, we've arrived at this decision because there is very strong parliamentary support at home."

As I said, the operative phase will be triggered by 60 ratifications.

Canada's ratification, because we have such immense coastal areas on three oceans, would suddenly send a very strong positive message to the global community.

I hope I answered your question.

The Chairman: Is there a difference between signing the Law of the Sea and ratifying the Law of the Sea?

Mr. Caccia: Yes.

The Chairman: Canada has signed.

Mr. Caccia: We have signed.

The Chairman: But we haven't ratified.

Mr. Caccia: Right.

The Chairman: As I understand it, am I correct in assuming that some countries haven't signed the Law of the Sea yet?

[*Translation*]

M. Milliken: Et pourquoi n'a-t-elle pas été ratifiée? Connaissez-vous certaines des raisons qui expliquent ce. . .?

M. Caccia: Non, je ne les connais pas. Nous l'avons signée, mais la ratification constitue la deuxième étape. Nous avons été parmi les premiers pays signataires. La convention n'entrera pas en vigueur à moins que 60 pays ne la ratifient. Quelque 45 ou 46 pays l'ont déjà ratifiée, mais il en manque toujours 15.

M. James: Je pense que le gouvernement n'a jamais dit qu'il ne passerait pas à l'étape de la ratification. La décision revient au gouvernement; c'est à lui d'inscrire ce geste à son programme.

N'y a-t-il pas à l'heure actuelle des discussions qui ont lieu aux Nations Unies au sujet de toute cette question?

M. Caccia: Pas à l'heure actuelle, que je sache. Je pense qu'avant la crise sur la côte est la ratification de la convention sur le droit de la mer avait été mise en veilleuse sans que l'on définisse de position précise, comme vous venez de le dire.

Toutefois, la crise des pêches sur la côte est et les déclarations faites par M. Crosbie à Cancun dans un forum international ont soudainement amené cette question à l'avant-scène de l'actualité. Nous devons maintenant ratifier cette convention pour renforcer notre crédibilité.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Caccia, si cette motion est choisie pour faire l'objet d'un vote et si votre motion est adoptée par le Parlement du Canada, cela aidera-t-il à régler ce problème? Je crois savoir que d'autres pays ne l'ont pas encore signée. Par conséquent, comment un vote du Parlement du Canada pourra-t-il faire avancer les choses?

M. Caccia: Ce sera très utile. Ce vote indiquerait qu'il existe une volonté politique de faire avancer les choses au Parlement canadien et que nous sommes sérieux quand nous parlons de développement durable et que nous appuyons les efforts de M. Crosbie et de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour établir la juridiction canadienne sur les stocks qui s'égarent au-delà de la limite. Le gouvernement pourrait dire: «Voilà, nous avons pris cette décision parce que les parlementaires canadiens nous appuient sans ambages.»

Comme je l'ai dit, la convention entrera en vigueur quand il y aura 60 ratifications.

La ratification du Canada, parce que nous avons de si longues côtes sur trois océans, transmettrait un message positif immédiat à la collectivité mondiale.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le président: Y a-t-il une différence entre le fait de signer la convention et le fait de la ratifier?

M. Caccia: Oui.

Le président: Le Canada l'a signée.

M. Caccia: Nous l'avons signée.

Le président: Mais nous ne l'avons pas ratifiée.

M. Caccia: Exact.

Le président: Ai-je raison de penser que certains pays ne l'ont pas encore signée?

[*Texte*]

Mr. Caccia: Yes, there are very few countries, but there are a few, whose names escape me, that haven't even signed it.

The Chairman: Not even signed it.

Mr. Caccia: That's correct.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Caccia.

Mr. Caccia: Thank you very much.

The Chairman: I would like to invite Ms Copps to introduce motion 389 to the committee. Welcome to the committee, Ms Copps.

• 1210

Mme Sheila Copps (députée de Hamilton-Est): Merci, monsieur le président.

Le président: Vous avez cinq minutes pour familiariser les membres du Comité avec la motion, et vous pourrez ensuite répondre à leurs questions.

Ms Copps: The motion, Mr. Chairman, is very simple. It basically calls upon the House to ratify a resolution that the government should ban the importation of all hazardous waste. This motion originally came about as a result of some very serious breaches in cross-border inspection of hazardous wastes that were coming into Canada in 1989. But moving beyond the single issue of PCB-laced gasoline, which came into Canada at that time, I think this motion attempts to enshrine the notion of sustainable development. If you go back to the Basil Convention, of which Canada is a signatory, the underlying objectives of the convention are minimization of waste, recycling, and home-country responsibility for waste disposal and treatment.

The current situation is that in our own country we import and export hazardous wastes, indeed many types of wastes, very freely. In fact, nearly 300,000 tonnes of hazardous waste crossed the Canada-U.S. border in 1990, with Canada importing slightly more than it exported. So it's a two-way street.

That particular waste, according to a report tabled by the Auditor General in 1991, actually passed across the border with virtually no defined program within Customs to deal with the movement of hazardous materials. In fact, the Auditor General found there was no information-gathering analysis assessment of risk, and indeed Canada Customs were not even enforcing the Transportation of Dangerous Goods Act in the import and export of that tremendous amount of hazardous waste. They also found that in the event a random examination found there were hazardous materials, the inspectors were required to release shipments out of concern for personal safety. So indeed the enforcement at the border of what happens to these hazardous wastes is questionable at best.

But I think the larger issue is if we really believe in sustainable development, we should be encouraging the companies that create hazardous wastes to minimize their creation of hazardous wastes, and we should also be

[*Traduction*]

M. Caccia: Oui, il y a un petit nombre de pays dont les noms m'échappent qui ne l'ont pas encore signée.

Le président: Qui ne l'ont même pas signée.

M. Caccia: C'est juste.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Caccia.

M. Caccia: Merci beaucoup.

Le président: J'aimerais maintenant inviter M^me^ Copps à présenter la motion numéro 389 au comité. Bienvenue au comité, madame Copps.

Ms Sheila Copps, MP (Hamilton East): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: You have five minutes to introduce the motion to the members of the committee after which you may answer their questions.

Mme Copps: La motion est très simple, monsieur le président. Il s'agit simplement de demander à la Chambre de ratifier une résolution selon laquelle le gouvernement devrait interdire l'importation de tout déchet dangereux. Cette motion est le résultat de quelques lacunes très sérieuses dans les inspections transfrontalières de déchets dangereux qui entraient au Canada en 1989. Mais pour aller au-delà de la simple question de l'essence additionnée de PCB qui est entrée au Canada à cette époque-là, je pense que cette motion tente d'enchâsser le concept de développement durable. Si l'on se reporte à la Convention de Bâle, dont le Canada est signataire, les objectifs fondamentaux de ce traité sont de minimiser les déchets, de les recycler et de confirmer la responsabilité du pays d'origine quant à l'élimination des déchets et leur traitement.

À l'heure actuelle, notre propre pays importe et exporte des déchets dangereux de toutes sortes très librement. De fait, près de 300,000 tonnes de déchets dangereux ont traversé la frontière Canada-U.S. en 1990, le Canada ayant importé légèrement plus de déchets qu'il n'en a exporté. C'est donc une voie à deux sens.

Les déchets dont j'ai parlé auparavant, selon un rapport déposé par le vérificateur général en 1991, ne faisaient en fait l'objet d'aucun programme défini qu'auraient pu invoquer les douanes pour réagir aux mouvements des substances dangereuses. Le vérificateur général a constaté qu'il n'y avait en place aucune analyse ou évaluation des risques pour laquelle il aurait fallu réunir de l'information; les douanes canadiennes n'appliquaient même pas la Loi sur le transport des marchandises dangereuses en ce qui a trait à l'importation et à l'exportation de ces quantités énormes de déchets dangereux. Le vérificateur général a aussi découvert que si les substances dangereuses étaient trouvées lors d'inspections ponctuelles, par souci de sécurité personnelle, les inspecteurs devaient avaliser le transit des marchandises en question. Le traitement de ces marchandises aux postes frontaliers et l'application de la loi sont à remettre en question, et c'est le moins qu'on puisse dire.

Mais pour voir les choses dans une perspective plus large, je pense que si nous croyons vraiment au développement durable, nous devrions encourager les sociétés qui créent ces déchets dangereux à minimiser leur production

[*Text*]

encouraging the countries that develop hazardous wastes to deal with those wastes within their own borders. I think it will hopefully be an issue that will be touched upon in June in Brazil. It deals with whether or not developed countries will be able to exploit underdeveloped countries by using them as a receptacle or recipient for hazardous wastes. I think the principle itself, if enshrined, would send a very clear message that Canada was going to be a world leader in the area of determining our own waste disposal.

I think the NIMBY syndrome has to be dealt with very specifically as it relates to hazardous wastes. It's not good enough for us as Canadians to say that we will create hazardous wastes and merely export them to the United States, or conversely to receive them. I think we have to make a commitment as a country to saying that whatever hazardous wastes we create we will take the responsibility for disposing of them. I think that's a positive development and follow-through to the Basel Convention, to which we were a signatory.

Il y a toujours eu à Baie-Comeau des BPC dont on n'a jamais su que faire. Dans le contexte actuel, il est important de s'occuper de nos déchets chez nous si on veut être crédibles du point de vue du développement. Tel est le principe de la résolution.

Le président: Merci.

M. Milliken: Étant donné ce que vous avez dit, je suis surpris que la motion ne vise pas aussi l'exportation de tous les déchets dangereux.

Mme Copps: Eh bien, j'aurais pu la modifier. Quand je l'ai présentée, l'essentiel des BPC arrivait au Canada en provenance des États-Unis.

M. Milliken: Oui.

Mme Copps: Cependant, le principe de bannir l'importation implique aussi l'exportation.

• 1215

It's a given that the adoption of this resolution would obviously have to be accompanied by a companion resolution seeking a ban on exportation. The reason it's written in this way is that, as I mentioned at the time I introduced it, the resolution was in response to the PCB-laced gasoline that was coming into Canada from the United States, so I dealt with the import issue. But import and export would obviously be included in a resolution that calls upon countries to deal with their own hazardous waste in those countries.

Mr. James: Has this particular proposal been dealt with by the government in the House, for instance, to your knowledge?

Ms Copps: Not in this form. The Government of Canada is a signatory to the Basil Convention, in which it does begin the process of setting down some guidelines for what happens with hazardous waste internationally. But I am not aware of any specific initiative in this Parliament to deal with that specific issue.

[*Translation*]

de déchets et, par la même occasion, encourager les pays qui produisent des déchets dangereux à en disposer à l'intérieur de leurs propres frontières. J'espère qu'on en parlera en juin au Brésil. Il s'agit de voir si les pays industrialisés pourront exploiter les pays en voie de développement en les utilisant comme poubelles à déchets. Je pense que si nous enchâssions ce principe, nous transmettrions un message très clair et ferions du Canada un chef de file mondial de l'application du principe selon lequel chaque pays doit traiter ses propres déchets.

Je pense qu'en ce qui a trait aux déchets dangereux, nous devons composer avec la réaction selon laquelle personne ne veut de déchets dans sa cour, et nous devons trouver des façons d'enrayer cette réaction. En tant que Canadiens, nous ne pouvons plus simplement dire que nous allons créer des déchets dangereux et tout simplement les exporter aux États-Unis ou, dans le cas inverse, les accepter ici. Je pense qu'en tant que pays, nous devons nous engager à disposer des déchets dangereux que nous créons et à accepter nos responsabilités en ce sens. Je pense que ce serait un suivi approprié et positif à la Convention de Bâle, dont nous sommes signataires.

There have always been PCBs in Baie-Comeau that no one knows what to do with. In the current context, it is important that we deal with our waste at home if we want to be credible on the issue of development. That is the principle of the motion.

The Chairman: Thank you.

Mr. Milliken: In light of what you have said, I am surprised that the motion does not also deal with the export of all dangerous waste.

Ms Copps: I could have amended it. When I introduced it, most of the PCBs were coming to Canada from the United States.

Mr. Milliken: Yes.

Ms Copps: Nevertheless, the principle remains the same: banning imports implies banning exports as well.

Nous pouvons tenir pour acquis que l'adoption de cette résolution devra s'accompagner d'une résolution connexe demandant que l'on interdise l'exportation de marchandises dangereuses. Elle est rédigée de cette façon parce que, comme je l'ai dit au moment où je l'ai présentée, elle a été préparée en réaction à l'importation par le Canada d'essence contenant des BPC en provenance des États-Unis. J'ai donc traité des importations dans la motion. Mais les importations et les exportations seraient bien sûr incluses dans une résolution demandant aux pays de disposer de leurs propres déchets dangereux à l'intérieur de leurs frontières.

M. James: Cette proposition a-t-elle été examinée à la Chambre par le gouvernement, par exemple, à votre connaissance?

Mme Copps: Pas sous cette forme-ci. Le gouvernement du Canada est l'un des pays signataires de la Convention de Bâle, qui présente certaines directives préliminaires en ce qui a trait aux mouvements des déchets dangereux sur le plan international. Mais, que je sache, il n'y a pas eu d'initiative parlementaire qui traite de ce sujet précis.

[*Texte*]

Mr. James: If this motion was to have a change to the effect that we would prohibit export, are we in any kind of position to handle that situation, as a country?

Ms Copps: I think if this particular motion were to become government policy it would obviously require a phase-in period. I outlined to you the amount of trade in hazardous waste that goes on now. It is a two-way street—we're actually sending out slightly more than we're bringing in—and it is primarily between Canada and the United States.

Any initiative of this kind will obviously be significant in terms of how we have to change our approaches to even our own industrial base in this country and would therefore require some lead-in time. As a resolution, it's simple in nature but wide-ranging in the impact it could have. What you would be looking at if the government were to move in that direction would be a much more wide-ranging bill that would require input regulations, etc., and that's certainly not going to be done tomorrow.

I am seeking the endorsement of a resolution that would say this is what we would like to strive for. Obviously, in the current climate, this isn't going to happen tomorrow.

I think the proposal does send out a signal that it is not good enough to create waste and merely export or import it, and we have to start dealing with it ourselves in our own country. I think that was the substance of the report of the Brundtland commission. If you go back to how Premier Brundtland talked about sustainable development, you will see that it basically involves being responsible for your own waste: either recycle or dispose of it safely domestically.

The Chairman: Thank you. I just have a comment.

Les BPC à Baie-Comeau sont en train d'être détruits sur place.

Mme Copps: C'est bien! Qui le fait?

Le président: C'est un entrepreneur qu'Hydro-Québec a engagé et qui le fait avec un incinérateur portatif.

Mme Copps: D'où vient l'incinérateur?

Le président: Je crois qu'il vient d'une compagnie de l'Ontario.

Mme Copps: Je pense que c'est un bon témoignage de ce qu'on peut faire chez nous quand on a la volonté, et même le poids de la loi. Si l'opinion publique n'avait pas été ce qu'elle est, je pense que ces BPC se seraient finalement retrouvés en Angleterre.

The Chairman: We'll now sit in camera for discussion of the items we've just heard.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. James: Si cette motion faisait interdire les exportations de ce type, pourrions-nous faire face à cette situation en tant que pays?

Mme Copps: Si cette motion devait faire partie de la politique du gouvernement, il faudrait bien sûr une période de mise en vigueur progressive. Je vous ai cité les quantités de déchets dangereux qui traversent notre frontière de part et d'autre à l'heure actuelle. C'est une voie à deux sens—nous en exportons légèrement plus que nous en importons—et ce commerce a lieu surtout entre le Canada et les États-Unis.

Toute initiative de ce genre signifierait sans aucun doute que nous devrions modifier notre approche même vis-à-vis de notre propre infrastructure industrielle, et il faudrait donc une période d'adaptation progressive. C'est une résolution simple, mais qui pourrait avoir des effets d'une grande envergure. Si le gouvernement devait l'adopter, il faudrait mettre au point un projet de loi beaucoup plus vaste, qui contiendrait des décrets d'application, etc., et cela ne va certainement pas se faire du jour au lendemain.

Je vous demande d'appuyer cette résolution, selon laquelle nous aimerions en arriver là. Bien sûr, vu la conjoncture actuelle, les choses ne vont pas se faire du jour au lendemain.

Je pense toutefois que la motion transmettrait un message clair, selon lequel il ne convient plus de créer des déchets et de les exporter, et que le moment est venu de commencer à disposer de ces déchets à l'intérieur de nos propres frontières. Je pense que c'était d'ailleurs l'un des éléments de fond du rapport de la Commission Brundtland. Si vous regardez ce qu'a dit le premier ministre Brundtland à propos du développement durable, vous verrez que cela revient à la responsabilité qu'a chaque pays au sujet de ses propres déchets: il faut soit les recycler, soit trouver le moyen d'en disposer d'une façon sûre à l'intérieur de ses propres frontières.

Le président: Merci. J'aurais un seul commentaire à faire.

The PCBs in Baie-Comeau are being destroyed in situ.

Ms Copps: Very good! Who is doing it?

The Chairman: Hydro-Québec has hired a contractor who is disposing of them with a portable incinerator.

Ms Copps: Where does that incinerator come from?

The Chairman: I believe it comes from a company in Ontario.

Ms Copps: I think that is a good example of what we can do at home when we have the will to do it and even the force of law behind us. If public opinion had not been a factor, I think that those PCBs would have wound up in Great Britain.

Le président: Nous allons maintenant nous réunir à huis clos pour discuter des résolutions qu'on vient de nous soumettre.

(*Les délibérations continuent à huis clos*)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Ron Duhamel;
Steven Butland;
Scott Thorkelson;
Ralph Ferguson;
Doug Fee;
Albina Guarnieri;
Charles Caccia;
Sheila Copps.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Ron Duhamel;
Steven Butland;
Scott Thorkelson;
Ralph Ferguson;
Doug Fee;
Albina Guarnieri;
Charles Caccia;
Sheila Copps.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Monday, September 14, 1992
Tuesday, September 15, 1992

Chairperson: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le lundi 14 septembre 1992
Le mardi 15 septembre 1992

Président: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY 1992 UNIVERSITY OF TORONTO

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 1992
(13)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 16 h 37, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membre du Sous-comité présent: Charles Langlois.

Membres suppléants présents: Vic Althouse remplace Iain Angus; Ross Belsher remplace Ken James; Jean-Robert Gauthier remplace Peter Milliken.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Robert Walsh, conseiller législatif général.

Témoins: De la Chambre des communes: Derek Lee; Beryl Gaffney; Peter Milliken; Ron Duhamel et Rex Crawford.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 18 juin 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 17 h 51, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 15 SEPTEMBRE 1992
(14)

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 25, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James et Charles Langlois.

Membre suppléant présent: Vic Althouse remplace Iain Angus.

Autre député présent: Ross Belsher.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Robert Walsh, conseiller législatif général.

Témoins: De la Chambre des communes: Nelson Riis; Lynn Hunter et Iain Angus.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 18 juin 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 11 h 58, la séance se poursuit à huis clos.

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, SEPTEMBER 14, 1992
(13)

[*Translation*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 4:37 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Member of the Sub-Committee present: Charles Langlois.

Acting Members present: Vic Althouse for Iain Angus; Ross Belsher for Ken James; Jean-Robert Gauthier for Peter Milliken.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Robert Walsh, General Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Derek Lee; Beryl Gaffney; Peter Milliken; Ron Duhamel and Rex Crawford.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, June 18, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 5:51 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, SEPTEMBER 15, 1992
(14)

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:25 o'clock a.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James and Charles Langlois.

Acting Member present: Vic Althouse for Iain Angus.

Other Member present: Ross Belsher.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Robert Walsh, General Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Nelson Riis; Lynn Hunter et Iain Angus.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, June 18, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 11:58 o'clock a.m., the sitting continued *in camera.*

Après débat, il est convenu,—Qu'un projet de rapport sur les affaires choisies pour faire l'objet d'un vote soit présenté au Comité.

À 12 h 16, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

After debate, it was agreed,—That a draft report on the items selected as votable be prepared to be presented to the Standing Committee.

At 12:16 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, September 14, 1992

• 1636

Le président: À l'ordre!

Le Sous-comité des affaires émanant des députés commencera par entendre M. Lee, qui remplace aujourd'hui M^me^ Clancy, on Motion 698.

Mr. Lee, the members of the subcommittee are listening to you.

Mr. Derek Lee, MP (Scarborough—Rouge River): Thank you, colleagues. This is a motion put forward by my colleague Mary Clancy on the issue of gender sensitivity training. That is the new GST.

The Chairman: Can you repeat that? On gender...?

Mr. Lee: Sensitivity training. I noted that as an acronym, GST is a good fit because we all know it.

In any event, half of Canada's population, give or take a few percentage points, now has reason to question whether or not our judicial system is truly gender blind, as I am sure we all agree it should be. There have been a number of high-profile incidents across the country over the last few years, some of which have been brought to the attention of Canadians through the media and some in Parliament, where in some of these prominent decisions gender non-sensitivity or gender appeared to be a factor in the judicial decision. In some cases it was; in some it wasn't.

We believe it is not appropriate for Parliament simply to acquiesce in slow change if there is to be change in the judicial community. We are talking here about federally appointed judges. We believe Parliament should not just pretend to be, but should be seen to be, active in redressing what many women perceive as being a built-in gender bias in the judicial system.

Gender bias can be male or female; you can have a male judge with a bias or you can have a female judge with a bias. But I think it is clear that Canadians do not now have confidence that their judges, male and female, are properly sensitized and properly calibrated to the issues of gender. As a result, my colleague has moved this particular motion.

There will be many stories and many issues from across the country. Every place in this country has a court with a federal judge. There are more and more cases of prominence where issues involving gender are coming to the fore.

I know if this Parliament had its way it would try to do something, with the government leading. In this case there is a judicial separation from Parliament, as it should be, and this is what the justice minister says prevents her from acting aggressively in instituting gender sensitivity training. So all Parliament can do is to be seen to be very concerned about the issue and acting in a very strong, affirmative way to address it. The first step in that is for Parliament to vote, to

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 14 septembre 1992

The Chairman: Order!

The Sub-Committee on Private Members' Business will first hear Mr. Lee, who is standing in today for Mrs. Clancy, sur la motion 698.

Monsieur Lee, les membres du comité vous écoutent.

M. Derek Lee (député de Scarborough—Rouge River): Je vous remercie, chers collègues. Il s'agit d'une motion proposée par Mary Clancy, ma collègue, visant à sensibiliser les juges à l'égalité des sexes, autrement dit, une nouvelle...

Le président: Pardon, vous disiez? À sensibiliser qui...?

M. Lee: À sensibiliser les juges, et je plaisantais en notant qu'en anglais, l'acronyme est le même que celui de la TPS.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, la moitié de la population canadienne, à quelques points de pourcentage près, est fondée à douter de l'impartialité du système judiciaire en matière de discrimination sexuelle, qui constitue un principe que vous appuyer tous, je pense. Il y a eu dans tout le Canada, ces dernières années, plusieurs incidents retentissants, dont certains ont été portés à l'attention des Canadiens par le biais des médias et jusque au Parlement, affaires dans lesquelles la décision du magistrat semblait—et dans certains cas, était infléchie dans le sexe de la personne concernée.

Si la mentalité des magistrats doit changer, le Parlement ne devrait pas se contenter de laisser les choses suivre simplement leur cours. Rappelons qu'il s'agit de juges nommés par le gouvernement fédéral. Nous considérons que le Parlement devrait, aux yeux de tous, déployer ses efforts pour redresser ce qui, de l'avis de nombreuses femmes constitue un préjugé en leur défaveur, au lieu de simplement feindre de le faire.

On peut avoir des idées préconçues contre les hommes ou contre les femmes, et les préjugés de cette nature ne sont pas l'apanage des juges de sexe masculin, mais il me semble évident que les Canadiens, à l'heure actuelle, n'ont plus confiance dans l'impartialité de leurs juges de l'un ou l'autre sexe ou dans leur sensibilité à l'égard de ces questions. C'est cette situation qui a amené ma collègue à présenter cette motion.

Les cas célèbres se multiplient dans le pays, partout où nous avons un tribunal avec un juge fédéral, et les questions liées à la discrimination sexuelle ont de plus en plus la vedette.

Ce Parlement, s'il le pouvait, essayerait d'intervenir, avec le gouvernement en tête de file. Mais il y a séparation entre l'appareil juciaire et le Parlement, ce qui est une bonne chose, mais ce qui, d'après la ministre de la Justice, l'empêche d'intervenir énergiquement en mettant en place une formation de sensibilisation à l'égalité des sexes. Aussi le Parlement doit-il se suffire de manifester son inquiétude en termes énergiques et non ambigus. La première démarche

[*Text*]

act, and to debate the issue so we, as parliamentarians of both genders, can be seen to be addressing this very serious issue. It is very serious because it cuts to the root of the confidence of half of our population in the judicial decisions many of them will have to face.

• 1640

So that is the position of my colleague in requesting that this committee make the matter votable, so it will have the profile that she and I believe it should have.

The Chairman: Are there any questions for Mr. Lee? Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): When you are talking about these training needs and requirements, could you just give me an idea of what you have in mind? Should we go through a system here of literally telling judges what the realities of life are, that 51% of the population is female? Are we going into this stuff, or is it a behavioural type of motivation?

Mr. Lee: As I understand it, it is actually an attempt to bend the mind of the judge into being gender neutral, if you wish, because most of us grow up in life with a firm differentiation between the two genders. However, when it comes to judicial decisions, gender has to be blocked out where it is not relevant. The task is to assist new and existing judges to become aware of the importance of being gender neutral. That means their language, their thought process, and the legal process. It means being sensitive to legislation that might be gender biased.

Mr. Gauthier: It might be just the fact that I think there is a distinction between training and development. I take training to be for immediate needs and development to be for future needs, and I would imagine that what you are looking at is both the immediate need of the judges to be aware of the sensitivity of this subject and developing in future judges a better understanding, if I may use that word, of the role they play in society. That is why I would put my question, but I think I am satisfied.

Mr. Lee: No one in this country can give a judge a directive and an order. They will listen if they hear from Parliament, but we don't have a mechanism in this country of grabbing the judicial community and making it do the right thing. There is a separation between Parliament, the executive, and the judiciary. However, we are the body with the voice, and that is why we have to address this. If we don't, then I am not sure that anybody else will.

Mr. Gauthier: If I may just ask a supplementary—

Mr. Belsher (Fraser Valley East): That is the crux of it.

Mr. Gauthier: That is the issue.

[*Translation*]

dans ce sens, c'est que le Parlement vote, agisse et discute de la question de sorte que nous, députés de l'un et l'autre sexe, démontrions la gravité que nous reconnaissons à cette question grave, parce qu'elle sape la confiance de la moitié de notre population dans les décisions judiciaires auxquelles beaucoup d'entre elles seront exposées.

C'est cette situation qui a amené ma collègue à demander au comité de faire de cette motion l'objet d'un vote, afin de donner à la question tout le relief que celle-ci, à son avis et au mien, devrait avoir.

Le président: Quelqu'un a-t-il des questions à poser à M. Lee? Monsieur Gauthier.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Quand vous parlez du besoin de formation, pourriez-vous préciser pour moi ce que vous entendez par là? Devrions-nous rappeler au juge que la population, pour plus de la moitié, est du genre féminin ou s'agit-il plutôt d'enseigner des modifications de comportement?

M. Lee: Je pense qu'il s'agit plutôt d'essayer d'infléchir la mentalité des juges, de la débarrasser de toute prévention à l'égard de l'un ou l'autre sexe, car on a inculqué à la majorité d'entre nous d'établir une distinction très nette entre les deux sexes. Cette distinction, toutefois, doit être rigoureusement écartée dans toutes décisions judiciaires, car elle n'y a pas sa place. Nous proposons donc d'aider les juges, tant les nouveaux que ceux qui sont en place, à prendre conscience de l'importance d'une totale impartialité dans ce domaine, impartialité qui doit être empreinte de la langue qu'ils emploient, de leurs démarches intellectuelles et du processus juridique. Ils doivent également pouvoir détecter, le cas échéant, les préjugés qui transparaîtraient dans la loi.

M. Gauthier: C'est peut-être dû à la distinction que j'établis entre formation et perfectionnement: la formation, à mes yeux, doit répondre aux besoins immédiats, le perfectionnement aux besoins futurs alors que dans votre cas vous devez penser tant aux besoins immédidats des juges de prendre conscience qu'il s'agit là d'une question brûlante, et vous voulez en même temps mieux faire comprendre à la magistrature de l'avenir le rôle qu'elle joue dans la société. C'est pourquoi je vous posais cette question, mais je crois avoir recu une réponse satisfaisante.

M. Lee: Dans ce pays, nul ne peut donner aux juges une directive ou un ordre. Les juges entendent, certes, ce que dit le Parlement, mais il n'existe pas de dispositifs permettant de contraindre la magistrature à agir comme nous l'entendons. Il y a séparation entre le Parlement, l'exécutif et le judiciaire, mais nous pouvons nous faire entendre, et c'est pourquoi nous devons nous pencher sur cette question, à défaut de quoi nul autre ne s'y attaquera.

M. Gauthier: Est-ce que vous permettez une question complémentaire...

M. Belsher (Fraser Valley-Est): C'est là le noeud du problème.

M. Gauthier: C'est là le problème.

[*Texte*]

Suppose that judges in their organization... Is it called the council of judges?

Mr. Lee: The judicial council.

Mr. Gauthier: The judicial council. Would they be the persons or the group or the moral person to do this kind of work?

Mr. Lee: To implement, execute, resolve, address.

Mr. Gauthier: Is it through them that we would go? They can give orders to judges. As a matter of fact, if they want to do so, they can dismiss judges. Is that right?

Mr. Lee: Yes.

Mr. Gauthier: So somebody has a discipline type of hold on judges. What did you call it—the judicial council? Why can we not go through them and say to them with their mandate, hey, this is something you should be looking at?

Mr. Lee: I think that is what we are doing. With judges, we have to go through the judicial community as—

Mr. Gauthier: But you want Parliament to pronounce itself strongly to the judicial council.

Mr. Lee: Right on. That's it.

Mr. Gauthier: Thank you. I understand.

Mr. Belsher: Let us pick up on what J.-R. was saying. If we were to vote to make it mandatory, then I would look upon that as possible interference on our part in the judiciary system. We have prided ourselves on staying hands-off.

The training has been made available to them and a number of them have...not nearly as many as people would like to see. The process is in place, and we are trying to speed it up with this motion to make it one of the "Thou shalts".

Mr. Lee: Thou shalt. Thou art on thy honour, Your Honour, to do GST.

• 1645

Mr. Althouse (Mackenzie): I wonder if you are aware of any methodology that would allow an assessment of behaviour that would adequately determine whether the person's attitudes towards gender are acceptable or unacceptable. Or is the idea simply to run everybody through a one-day or three-week or something school and do them with a lifetime of attitude change?

Mr. Lee: No, that's definitely outside of the ambit of the motion. Monitoring it is wholly another issue, but important. It doesn't detract from the importance of Parliament speaking clearly on the issue.

The Chairman: No more questions? Thank you, Mr. Lee.

Mr. Lee is also representing Ms Callbeck. According to the order, I should be calling Mrs. Gaffney.

If you want to proceed, Mrs. Gaffney, fine. If you decide to allow Mr. Lee to proceed in Ms Callbeck's place, it is up to you.

[*Traduction*]

Supposons que les juges, dans leur organisation professionnelle.. Est-ce bien le conseil des juges?

M. Lee: C'est le conseil judiciaire.

M. Gauthier: Ce conseil judiciaire constituerait-il le groupe de personnes, ou la personne morale chargée d'accomplir ce genre de mission?

M. Lee: Pour mettre en oeuvre, exécuter, décider, résoudre.

M. Gauthier: Est-ce par leur truchement que nous interviendrions? Cet organisme peut donner des ordres aux juges et peut même, s'il le veut, les destituer, n'est-ce-pas?

M. Lee: C'est exact.

M. Gauthier: Il y a donc un organisme qui a des pouvoirs disciplinaires sur les juges, à savoir ce conseil judiciaire, n'est-ce-pas? Pourquoi ne pas passer par lui et par son truchement, attirer l'attention des juges sur cette question?

M. Lee: Je pense que c'est ce que nous faisons. Pour atteindre les juges nous devons passer par le corps judiciaire comme...

M. Gauthier: Mais vous voulez que le Parlement prenne une position ferme et la fasse connaître au conseil judiciaire.

M. Lee: C'est exactement cela.

M. Gauthier: Je vous remercie, j'ai compris.

M. Belsher: Revenons sur ce que disait Jean-Robert. Si nous votions pour rendre cette mesure obligatoire, je verrais là une interférence de notre part dans le système judiciaire. Or nous nous flattons de nous tenir à l'écart.

Cette formation existe, les juges peuvent y avoir recours et certains l'ont fait, quoiqu'en nombre inférieur à ce que j'aurais voulu voir. Le processus existe, nous essayons, par cette motion, de le rendre plus dynamique, d'en faire un des commandements à graver sur les tables de la loi.

M. Lee: C'est exactement cela: votre Honneur, vous devez à votre honneur de vous défaire de tout préjugé lié au sexe de la personne concernée.

M. Althouse (Mackenzie): Existe-t-il, à votre connaissance, une méthode permettant de déterminer de façon relativement sûre, si une personne a des préventions, acceptables ou non, contre l'un ou l'autre genre. Ou bien s'agit-il tout simplement de faire suivre à tout le monde un cours d'une journée, ou de trois semaines, dans l'espoir de changer leur attitude pour la vie?

M. Lee: Non, ce n'est certainement pas ce à quoi vise à motion. Le suivi d'une telle mesure est important, certes, mais d'un ordre tout différent, et n'enlève rien à l'importance de la prise de position du Parlement.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Je vous remercie, monsieur Lee.

M. Lee représente également M^me^ Callbeck, mais d'après la liste, je devrais donner la parole à M^me^ Gaffney.

Vous pouvez donc prendre la parole, madame Gaffney, mais vous pouvez également laisser votre tour à M. Lee, qui prend alors la place de M^me^ Callbeck.

[*Text*]

Mr. Lee: I'm on duty and I look forward to hearing Mrs. Gaffney.

The Chairman: Okay. Then we'll hear Mrs. Gaffney on Motion 591.

Mrs. Beryl Gaffney, MP (Nepean): That motion was submitted by me a year ago, on September 23, 1991. I think you have a copy of the motion, which is that the government should restore funding at least to the 1989 level to all government youth employment programs and spread funding in a fair and equitable manner to all federal ridings. I don't think the issue is any less important than it was a year ago. In fact, it's probably even more important today. It's one that probably faces all of us in all our ridings right across the country, with the problems our youth face regarding unemployment in this country. They're increasingly finding it a very tough transition from school into work.

The programs that have been in place over the years to assist our students in Canada made sense from an economic perspective. The cost of education for young people is not going down; we know it's going up. We're finding that more and more youths today are less able to afford finishing post-secondary school, in many cases even at the high school level. When we're trying to deal with illiteracy and school drop-outs in this country, it is short-sighted on our part not to continue to look at those programs that have been so important to those young people.

The statistics of joblessness are really stacked against this sector of our society. As legislators, we should be most concerned about it. Also, students are not able to tap into the UI program, as many times they have been in school and they then go right into unemployment and they have never had the opportunity to contribute to that program.

I don't need to go into a lot of the statistics, because I think all of us are very familiar with them. The programs that really prompted me to put forward this motion are the Challenge program, the SEED Program, and the WOW program.

The SEED Program provided incredible numbers of jobs for our young people over the years. Those jobs were divided into two areas: one for high school students, for jobs starting in late June or early July, and the second for college and university students, normally starting in May. One of the most beautiful aspects of the program was that it encouraged the creation of employment opportunities relating to the federal government's social priorities, such as literacy, drug and alcohol abuse, AIDS education, the environment, and urban crime. There were many jobs within our police department or within the drug and alcohol program of the hospital within my riding in which young people were involved. It also encourages the hiring of visible minorities and aboriginal and disabled young people and the creation of activities designed for these groups.

[*Translation*]

M. Lee: Je dois rester et je serais ravi de laisser la parole à M^me^ Gaffney.

Le président: En ce cas, M^me^ Gaffney va nous parler de la motion 591.

Mme Beryl Gaffney (députée de Nepean): J'ai présenté cette motion il y a un an, le 23 septembre 1991. Vous en avez le texte, d'après lequel le gouvernement devrait rétablir, au moins au niveau de 1989, le financement de tous les programmes fédéraux d'emploi des jeunes et répartir les fonds équitablement entre toutes les circonscriptions fédérales. En un an, cette question n'a nullement perdu de son importance, bien au contraire. Il n'est probablement pas un seul d'entre nous qui, dans sa circonscription ne se heurte aux problèmes de la jeunesse devant le chômage, et à la difficile transition de cette jeunesse de l'école au monde du travail.

Au point de vue économique, les programmes d'aide aux étudiants, mis en place dans tout le Canada, étaient très significatifs. Loin de baisser, le coût de l'éducation des jeunes n'a fait qu'augmenter. Le nombre de ceux qui ne peuvent plus se permettre de terminer leurs études postsecondaires ne fait qu'augmenter, et il en va souvent de même pour les études secondaires. Nous sommes confrontés au problème de l'analphabétisme et du décrochage scolaire, et c'est une politique à courte vue que de laisser disparaître ces programmes qui ont été si utiles à nos jeunes.

Le chômage qui sévit touche tout particulièrement cette catégorie de notre société et en tant que législateurs, nous devrions voir là un motif de grave préoccupation. À cela s'ajoute le fait que les étudiants ne peuvent bénéficier de l'assurance-chômage, car ils passent directement de la catégorie d'étudiant à celle de chômeur et n'ont donc jamais cotisé au programme.

Je ne m'étendrai pas sur les statistiques, que vous connaissez tous, et me contenterai de citer les programmes qui m'ont amenée à présenter cette motion, à savoir le programme Défi, le programme EET (Emploi d'été/expérience de travail) et le programme AOT (Atelier d'orientation au travail).

Le programme EET a été, au fil des ans, une source particulièrement fertile d'emploi pour nos jeunes, emplois qui se divisaient en deux catégories, l'une pour les élèves du secondaire, à partir de fin juin ou de début juillet, l'autre pour les étudiants de collèges et d'universités, généralement à partir de mai. L'un des grands avantages du programme, c'est qu'il encourageait la création d'emplois liés aux priorités sociales du gouvernement fédéral, par exemple l'alphabétisme, la toxicomanie, la sensibilisation au SIDA, l'environnement et la délinquence urbaine. Dans ma circonscription, de nombreux jeunes ont ainsi pu trouver un emploi dans les services de police ou dans les services hospitaliers axés sur l'abus d'alcool et de drogues. Ces programmes encouragent également l'embauche de jeunes handicapés, de jeunes autochtones et de membres des minorités visibles, et la création d'activités à l'intention de ces groupes.

[*Texte*]

The SEED Program, in particular, has been cut back significantly in recent years. In 1989, $118 million was allocated to the program. It was cut down to $77 million in 1990, and in 1991 it went back up to, I believe, around $80 million. If you look at the range of inflation we have had over the years, then the program has actually seen a decline in terms of real dollars.

• 1650

I will be more specific and narrow it down to one riding, which obviously is going to be my own. However, I'm not just speaking for my own riding; I'm speaking for all ridings in Canada because I think we're faced with the same problem of youth employment.

In Nepean, which has a population of 110,000, the allocation received in 1989 was $123,000—not a lot of money—and in 1990 and 1991 the riding of Nepean was cut back to $23,000. Now, how many student jobs are you going to give out for $23,000? This past spring and summer it was raised to around the $50,000 mark, an indication that it was on the way up. But it's extremely discouraging for agencies, especially the ones through which we are trying to do AIDS-related programs, drug-related programs, crime-related programs, or literacy with the Queensway-Carleton Hospital, to have to cut those programs out. I think it's pretty short-sighted.

This motion is not asking for massive increases in expenditure. It's simply requesting a restoration of the funding back to the 1989 level, and that's not really accounting for the inflationary factor that may apply for a couple of years there.

Canadian students have endured three summers of unemployment lines, and I think it's time we showed a great deal of respect for our young people. I would like to see these students get back to work. I would like to see this item be put forward as a votable item in the House of Commons. Let's seriously discuss the problems facing our young people today.

Mr. Gauthier: I think this is a very worthwhile proposition. I have just a few questions. Can you tell me, Mrs. Gaffney, what's the commitment for 1992? Do you have that figure? You said it was $118,000 for 1989 and you want to bring it up to the 1989 level. What is it this year? Do you have any idea?

Mrs. Gaffney: I'm sorry; I didn't have those figures.

Mr. Gauthier: Okay. Maybe you could get it for me.

Mrs. Gaffney: I could get it for you, yes. I don't think it was much of an increase. I think they reshuffled some money around. There might have been a very low increase, but when I say bring it up to the 1989 levels, it's because it was certainly well below 1989 levels this year.

Mr. Gauthier: Okay. Having a university in my riding, two post-secondary institutions, more high schools than I can count on my two hands, I understand the problem you're expressing. I have nearly 5,000 kids coming to school in my riding who are looking for jobs every spring and would love to have an occasion to earn some income.

[*Traduction*]

Le programme EET, en particulier, a subi, dans les dernières années, des compressions radicales. Alors qu'il bénéficiait, en 1989, de 118 millions de dollars, cette subvention a été ramenée à 77 millions de dollars en 1990 pour être ramenée, en 1991, à environ 80 millions de dollars, si je ne me trompe. Compte tenu de l'inflation de ces dernières années, le budget pour ces programmes a diminué en dollars réels.

Je serai plus précise et je vais me concentrer sur une circonscription, la mienne naturellement. Toutefois, je ne parle pas que de ma propre circonscription, mais de toutes les circonscriptions du Canada car je pense que nous avons tous le même problème de chômage chez les jeunes.

À Nepean, qui a une population de 110 000 habitants, le montant versé en 1989 a été de 123 000$—ce n'est pas énorme—et pour 1990 et 1991, ce montant a été ramené à 23 000$. Combien d'emplois d'étudiants pouvez-vous proposer pour 23 000$? Au printemps et à l'été derniers, on a remonté ce montant aux environs des 50 000$, c'était un peu mieux. Mais ces diminutions de budget sont profondément décourageantes pour les organismes, en particulier ceux qui essaient de mettre en oeuvre des programmes concernant le SIDA, la drogue, la criminalité ou l'alphabétisation avec l'Hôpital de Queensway-Carleton. Je pense que c'est vraiment une façon de ne pas voir plus loin que le bout de son nez.

Cette motion ne demande pas une augmentation massive des dépenses, mais simplement le rétablissement du financement au niveau de 1989, sans même tenir en compte de l'inflation au cours de ces quelques années.

Depuis trois ans, les étudiants font le pied de grue dans les rangs des chômeurs, et je pense qu'il est temps de leur manifester un peu plus de respect. J'aimerais que ces jeunes puissent retrouver du travail. J'aimerais que cette question puisse faire l'objet d'un vote à la Chambre des communes. Il faut aborder franchement les problèmes de notre jeunesse.

M. Gauthier: Je pense que c'est une proposition tout à fait valable, mais j'ai quelques questions à poser. Madame Gaffney, pourriez-vous me donner le montant prévu pour 1992? Vous avez ce chiffre? Vous dites que c'était 118 000$ pour 1989 et que vous voudriez revenir au niveau de 1989. Quel est le montant pour cette année? Vous le connaissez?

Mme Gaffney: Je suis désolée, je ne l'ai pas.

M. Gauthier: Bon. Vous pourriez peut-être me le communiquer.

Mme Gaffney: Certainement. Je ne pense pas qu'il ait beaucoup augmenté. Je pense qu'on a remanié un peu les budgets. Il y a peut-être eu une très faible augmentation, mais si je demande qu'on revienne au niveau de 1989, c'est parce que le niveau pour cette année est très inférieur.

M. Gauthier: Bon. Ayant une université dans ma circonscription ainsi que deux établissements postsecondaires et plus d'écoles du secondaire que je ne peux en compter sur mes deux mains, je comprends bien le problème que vous formulez. J'ai près de 5 000 jeunes scolarisés dans ma circonscriptions qui cherchent du travail tous les printemps et qui aimeraient bien se faire un peu d'argent.

[*Text*]

You mentioned the SEED Program and two other programs. Do you have an idea of the total amount of money the federal government spends?

Mrs. Gaffney: Yes, although I don't have it here. Through a question on the Order Paper, I did request that. We received a great stack of material and I don't have it all here at my fingertips. Believe me, I didn't have time, nor did my staff, to analyse the whole thing, but we certainly have all the programs and the comparisons and the shift of money. What the government was probably trying to do—and I think it was a good move—was to shift money to the regions of the country where there was higher unemployment, but what has happened... The province of Ontario has as high unemployment probably as anywhere else today, and we have about a quarter of the population of the country, yet if you allocated it proportionally by population, we were receiving considerably less in this province than what we should have been apportioned, in my estimation.

Mr. Gauthier: With 10 million, Ontario has close to a third, or a fourth.

I congratulate you. I think it's a good motion. I just suspect that if it were put to a vote the government members would vote it down and we'd be losing an important subject. It would probably go by way of partisan divisions in the House. How do you counter that?

Mrs. Gaffney: This is why I was trying to stress that I was not here on a partisan basis, nor am I here representing my riding, although certainly my riding is not any different from yours. I'm trying to stress that this is right across the country, and you should be concerned in each of your ridings that it is a major issue, that we are so short-sighted if we're not looking further on down the road. They are the people who are going to be sitting around this table some day, and we have a responsibility to ensure that they are properly educated and have jobs.

• 1655

Mr. Belsher: I was hoping Ms Gaffney would have some of those figures at her fingertips, because what's coming out of the UI seems to be far greater nowadays in training than it was before, so I don't know how the transfer from one program to another averages out.

You are specifically addressing certain programs that have been downgraded, but there are other programs that require more money to be put into the system.

Mrs. Gaffney: There was more money put into the high school level in particular, yes.

Mr. Belsher: So that's the dilemma.

Mrs. Gaffney: Because of the mammoth amount of material handed my way, I just couldn't find them. I did do an analysis of the nation's capital. In 1989 it received an allocation of $1.4 million for the SEED Program, and in both 1990 and 1991 that $1.4 million was reduced to $424,000, which was a reduction of 70% in the national capital region alone. That is a major shift of money.

[*Translation*]

Vous avez parlé du programme EEET et de deux autres programmes. Avez-vous une idée du montant total déboursé par le gouvernement fédéral?

Mme Gaffney: Oui, mais pas ici. Je l'ai demandé à l'occasion d'une question au Feuilleton. Nous avons reçu une grande quantité d'information que je n'ai pas sous la main. Croyez-moi, je n'ai pas eu le temps, pas plus que mon personnel, d'analyser tout cela, mais nous avons toutes les informations sur ces programmes et sur les remaniements de crédit. Ce que le gouvernement a probablement essayé de faire—et je pense que c'était une excellente initiative—c'était de réorienter l'argent vers les régions où le chômage était le plus fort, mais ce qui s'est passé... Le chômage est probablement aussi élevé en Ontario qu'ailleurs de nos jours, et nous avons à peu près le quart de la population du pays, mais si l'on calcule le montant par habitant, les crédits alloués à cette province sont nettement inférieurs à ce qu'ils auraient dû être.

M. Gauthier: Avec 10 millions, l'Ontario a près du tiers ou du quart.

Je vous félicite. Je pense que c'est une bonne motion. Je crois cependant que si elle devait faire l'objet d'un vote, les députés de la majorité la rejetteraient et que nous perdrions un sujet important. Le vote se ferait sans doute suivant les lignes de partis de la chambre. Comment pouvez-vous remédier à cela?

Mme Gaffney: C'est pour cela que j'insistais bien sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une motion partisane, et que je ne représente pas particulièrement ma circonscription, où la situation n'est sans doute guère différente de ce qu'elle est dans la vôtre. J'essaie de dire que cela concerne l'ensemble du pays, et qu'il s'agit d'un problème important touchant chacune de nos circonscriptions. Il est donc essentiel que nous ne fassions pas preuve de myopie politique. Il nous appartient de veiller à ce que ces jeunes reçoivent une éducation adéquate et puissent trouver du travail car certains d'entre eux siégeront un jour autour de cette table.

M. Belsher: J'espérais que M^me^ Gaffney aurait des chiffres à nous donner car j'ai l'impression que les fonds de l'assurance-chômage qui sont aujourd'hui consacrés à la formation professionnelle sont considérablement plus élevés qu'autrefois. J'aimerais donc comprendre quel a pu être l'effet des transferts de fonds de certains programmes vers d'autres.

Vous avez dit que des compressions budgétaires ont été imposés à certains programmes, mais il y en a d'autres pour lesquels cela a été le contraire.

Mme Gaffney: C'est vrai, les budgets consacrés à l'enseignement secondaire ont été augmentés.

M. Belsher: Vous voyez le dilemme qui se pose.

Mme Gaffney: Je n'ai pas pu trouver les chiffres précis que vous souhaitez car on m'a donné une quantité astronomique de documents. J'ai cependant fait une analyse pour la région de la Capitale nationale. En 1989, elle a reçu 1,4 million de dollars au titre du programme EEET; en 1990 et en 1991, cette somme a été ramenée à 424 000$, ce qui représentait une baisse de 70 p. 100. Vous en conviendrez, cela constitue un changement très important.

[*Texte*]

If I remember correctly, I believe that was prior to your initiating the new program to try to reduce the high school drop-out rate.

Mr. Althouse: I have no questions about the thrust of the program and the motion. I think we all would agree that what you're trying to achieve is worth achieving. I think we have all heard the news that only 43% of students got jobs this year—the lowest number ever.

Has this issue been debated in an opposition day in the last few months? How long is it since we have had a debate on it, do you recall?

Mrs. Gaffney: I don't recall, no.

The Chairman: We will check that out, Mr. Althouse, through the clerk, and make sure it hasn't been debated. I have no recollection of such a debate.

Mrs. Gaffney, I would have some problem voting for your motion if it becomes votable, and I'll tell you why. You are right when you say that funding for the SEED Program has been decreased. But since the fiscal year 1989-90, the overall youth job programs have been increased by over $20 million from 1989-90 to this current budget. If we vote to ask the government to bring them back to 1989 funding, we would lose a substantial amount of money. I don't think that's what you're looking for.

I would certainly support a fair or a more equitable distribution amongst the economic areas of the country, but I would urge you to look at the figures, and if you want the House to vote them back to the 1989 level, you would lose on status quo and other initiatives aimed more at providing skills and opportunities for students to have access to jobs related to their studies or future careers. I think we have to be careful here.

Mrs. Gaffney: The 1989 levels I am referring to are for those three particular programs, which I always thought were very worthwhile in this country.

• 1700

The Chairman: The SEED Program.

Mrs. Gaffney: The SEED, the WOW, and the Challenge programs in particular. The other money to which you are referring that was put into that particular program was probably at the expense of these three programs.

I believe these three programs created many, many jobs for young people in Canada, and if the money was reinstated back to the 1989 level. . . I am not disputing what you are speaking of with regard to the other program.

The Chairman: Anyway, I wanted to make that point. I understand that the increase of over $20 million is fine in the other area, but the goal of your motion is to ask the government to bring the financing of the three programs back to the 1989-90 levels.

In answering your question, Mr. Althouse, on June 10, 1991 there was a debate on youth unemployment.

[*Traduction*]

Si je me souviens bien, cette décision avait été prise avant le lancement par le gouvernement du nouveau programme destiné à réduire le taux de décrochage du secondaire.

M. Althouse: Je n'ai pas de questions à poser au sujet de l'orientation générale du programme ou de la motion. Je crois que nous convenons tous que votre objectif est très valable. Nous avons tous entendu dire que seulement 43 p. 100 des étudiants ont trouvé du travail cette année, ce qui est sans doute le pourcentage le plus bas jamais enregistré.

Cette question n'a-t-elle pas fait l'objet d'un débat lors d'une journée réservée à l'opposition, ces derniers mois? Vous souvenez-vous à quand remonte le dernier débat là-dessus.

Mme Gaffney: Non.

Le président: Nous allons demander au greffier de vérifier, monsieur Althouse. Je ne me souviens pas qu'un débat ait été consacré à ce sujet.

Cela dit, M^me^ Gaffney, il me serait difficile de voter en faveur de votre motion, si elle est jugée votable, et je vais vous dire pourquoi. Vous avez raison de dire que les crédits du programme EEET ont été réduits mais, depuis l'exercice financier 1989-1990, les crédits globaux des programmes d'emploi des jeunes ont été rehaussés de plus de 20 millions de dollars. Si nous demandons au gouvernement de revenir au montant de 1989, cela veut dire que les budgets globaux de ces secteurs d'activités seront considérablement réduits, et je ne pense pas que tel soit votre objectif.

Certes, je suis favorable à une répartition plus équitable des fonds entre les diverses régions économiques du pays, mais je vous invite instamment à examiner attentivement les chiffres car, si vous voulez que l'on revienne au montant de 1989, cela constituera un recul considérable. De ce fait, d'autres initiatives destinées à permettre aux étudiants d'acquérir certaines compétences et une certaine expérience professionnelle risquent d'être gravement amputées. À mon avis, il faut faire preuve de prudence dans ce domaine.

Mme Gaffney: Les chiffres dont je parlais pour 1989 concernaient ces trois programmes particuliers, que j'ai toujours jugés très utiles pour notre pays.

Le président: Le programme EEET?

Mme Gaffney: Les programmes EEET, AOT et Défi, en particulier. En ce qui concerne les fonds qui ont été consacrés au programme dont vous parlez, ils ont probablement été prélevés sur ces trois programmes.

Or, je crois que ces trois programmes ont permis de créer beaucoup d'emplois pour les jeunes du Canada et, si les budgets étaient ramenés au niveau de 1989. . . Je ne conteste pas ce que vous dites au sujet de l'autre programme.

Le président: Je tenais cependant à apporter cette précision. Je crois comprendre que l'augmentation de plus de 20 millions de dollars est acceptable dans l'autre domaine, mais le but de votre motion est de demander au gouvernement de ramener les crédits des trois programmes aux niveaux de 1989-1990.

Pour répondre à votre question, monsieur Althouse, il y a eu un débat sur le chômage des jeunes le 10 juin 1991.

[*Text*]

Mr. Althouse: That is over a year ago. I thought there had been since this Parliament.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Gaffney.

Mr. Lee will replace Ms Callbeck on Motion 706.

Mr. Lee: First, Catherine sends her apologies for not being able to be here.

Her motion is one that calls upon the government to establish a federal-provincial task force to examine the problems facing our education system and to look for solutions. The motion calls for establishment of a joint federal-provincial task force to examine the problems facing our education system, to compare the solutions being put forward within and outside of Canada, and to bring forward recommendations on how best to reform our current educational system.

The first thing she wants to stress is that this motion is not an attempt to usurp the provinces' responsibilities for education. It is simply meant to encourage the federal government and the provincial governments to take a leadership role in establishing a plan to examine the most current and effective ways to reform our education system. The task force recommendations would of course be optional for the provinces to adopt, and provincial participation on a task force would also be optional.

Issues such as the drop-out rate, which is a problem throughout the country, low scores of our students in science and math tests, and the illiteracy problem could be closely examined and possible solutions could be analysed.

At the moment, aside from the Council of Ministers of Education, which is doing an excellent job now, there is no focal point to provide the necessary leadership to ensure that all our young people are receiving a sufficient level of education to compete in an increasingly competitive international job market. This task force should involve all major stakeholders in education, including educators, school and school board officials, parents, students, business, labour, university faculty, and the general public.

If it will do nothing more, this motion will focus attention on one of the most important issues facing our nation today. Our very future as a competitive nation is in an increasingly competitive international economy, and that is very dependent on the quality of our education system.

She believes that this issue merits a full debate and that it should be a votable item, and she hopes this subcommittee will see that this takes place.

Mr. Belsher: I think a good portion of this is already in the Prosperity Initiative they are taking across the country with all the various groups that have been assembled in many of the ridings across the country.

[*Translation*]

M. Althouse: Cela fait plus d'un an. Je croyais que c'était durant cette législature.

Le président: Merci beaucoup, madame Gaffney.

M. Lee remplace M^me^ Callbeck au sujet de la motion 706.

M. Lee: Je dois dire tout d'abord, monsieur le président, que Catherine s'excuse de ne pas pouvoir participer à cette réunion.

Le but de sa motion est de demander au gouvernement de mettre sur pied un groupe de travail fédéral-provincial qui serait chargé d'examiner à fond les problèmes qui se posent dans notre système d'éducation et de chercher des solutions. Il s'agirait par ailleurs de demander à ce groupe de travail fédéral-provincial de comparer des solutions proposées par les autorités compétentes au Canada et à l'étranger, et de faire des recommandations sur les meilleures façons de réformer notre système d'éducation.

La première chose qu'elle tient à souligner est que cette motion ne vise aucunement à envahir les champs de compétences des provinces dans le secteur de l'éducation. Elle vise uniquement à encourager le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à faire preuve de leadership en prenant des mesures pour examiner les méthodes les plus efficaces et les plus contemporaines susceptibles de réformer notre système d'enseignement. Évidemment, les recommandations du groupe de travail ne seraient pas exécutoires pour les provinces, et la participation de ces dernières au groupe de travail serait également facultative.

Ce groupe de travail pourrait se pencher sur des questions telles que le décrochage scolaire, qui est un problème d'un bout à l'autre du pays, les piètres résultats de nos étudiants en sciences et en mathématiques, et la question de l'analphabétisme, afin d'envisager des solutions.

Pour le moment, à part le Conseil des ministres de l'éducation, qui fait un excellent travail, j'en conviens, il n'existe aucun organisme capable de faire preuve du leadership nécessaire pour faire en sorte que tous nos jeunes reçoivent un niveau d'éducation suffisant pour être compétitifs sur un marché du travail international de plus en plus difficile. Ce groupe de travail permettrait de faire appel à tous les grands partenaires sociaux dans le secteur de l'éducation, aussi bien aux enseignants qu'aux conseils scolaires, aux parents, aux étudiants, aux entreprises, aux syndicats, aux universités et au grand public.

Si elle permet d'attirer l'attention sur l'un des problèmes les plus graves auxquels fait aujourd'hui face notre pays, cette motion aura déjà atteint un objectif utile. Je souligne qu'il y va de l'avenir même de notre pays, dans une économie internationale de plus en plus compétitive, avenir qui dépend fondamentalement de la qualité de notre enseignement.

M^me^ Callbeck estime que cette question mérite un débat exhaustif et que sa motion devrait donc faire l'objet d'un vote. Elle espère que le sous-comité parviendra à la même conclusion.

M. Belsher: À mon avis, ce que demande cette motion relève déjà en grande partie de l'Initiative de la prospérité à laquelle participent bon nombre de groupes de toutes les circonscriptions du pays.

[*Texte*]

I'm a bit worried. She rightly states that she doesn't want to usurp the educational part of the provinces, because that is theirs. It's the old chicken and egg, to make sure we don't interfere with provincial jurisdictions. I'm not sure how we can really keep that separated if we debate something like this at the federal level. So I'm a little cautious about it and just wondering about it right now.

• 1705

Mr. Lee: This resolution is an exhortation to the federal government to take a leadership role. At the end of the day, if the task force is successful, there'll be a menu of addressable initiatives that can be taken federally and/or provincially. I assume the task force just won't operate well unless you have a reasonable amount of provincial co-operation in the beginning and at the end. I think there's a clear vacuum in terms of where our education system is going. We're in a deficit situation in terms of planning and leadership.

Each province seems to be doing it's own thing, as it should constitutionally, but this isn't getting us any marks at OECD, where we're stuck in the mud. The task force is a proposal that will force the federal government to provide leadership and provide a focal point for a lot of the good ideas and some of the problems that are out there now.

I recall the great work that was done on the part of the handicapped here back in the late 1970s and early 1980s. I think they held a task force as well, if I'm not mistaken. They generated a document almost an inch thick that went into reprint. It became the bible across the country in addressing the needs of the handicapped. I think Catherine's view is that such a task force could do a similar thing for education.

The Chairman: I see this as more than an exhortation. You said this was an exhortation. I see this as a commitment on the part of Mrs. Callbeck and the House that we should establish a joint federal-provincial task force to examine in detail the problems facing our education system, which you and I know is strictly a provincial jurisdiction.

We're into a referendum period. It would be very confusing if the House of Commons voted on a motion right now that established a joint federal-provincial task force when they're trying to tell the provinces we're going to respect each other's jurisdictions. I don't know how you would reply to that, Mr. Lee. How would you handle that in your riding right now if this was called to a vote? Would you support it? How would you explain that to your constituents?

[*Traduction*]

Je dois cependant formuler quelques inquiétudes. M^me^ Callbeck affirme à juste titre qu'elle ne veut pas usurper les responsabilités des provinces dans le secteur de l'enseignement, ce qui est tout à fait légitime. Nous devons en effet veiller à ne pas envahir les champs de compétence provinciaux. Je ne suis cependant pas certain que nous puissions y parvenir si nous devons engager ce genre de débat à l'échelle fédérale. Je crois qu'il faut être prudent dans ce domaine.

M. Lee: Cette résolution vise uniquement à inviter le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership. En fin de compte, si le groupe de travail est efficace, il nous soumettra un menu de mesures pouvant être prises à l'échelle fédérale ou à l'échelle provinciale. Il me semble que le groupe de travail ne pourra pas être efficace s'il n'y a pas un degré raisonnable de coopération des provinces du début jusqu'à la fin. Cela dit, j'estime qu'il existe une carence évidente en ce qui concerne l'orientation future de notre système d'enseignement. Autrement dit, nous faisons face à un grave déficit de planification et de leadership.

Chaque province semble agir indépendamment des autres, ce qui est peut-être tout à fait légitime sur le plan constitutionnel mais qui ne rehausse certainement pas notre réputation à l'OCDE, qui apportait à notre sujet un jugement très sévère. La création de ce groupe de travail obligera le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership et à focaliser la réflexion sur les problèmes que nous connaissons dans le domaine de l'enseignement.

Je me souviens qu'une initiative semblable avait permis d'obtenir d'excellents résultats en faveur des handicapés à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Si je ne me trompe, ces résultats avaient été obtenus par le truchement d'un groupe de travail qui avait produit un rapport épais de plus d'un pouce dont on avait dû publier de nouveaux tirages. Ce rapport était devenu la bible de tous les organismes du pays qui désiraient répondre aux problèmes des handicapés. Si je comprends bien l'opinion de Catherine, une initiative de cette nature permettrait de faire la même chose dans le secteur de l'enseignement.

Le président: Vous avez dit qu'il s'agissait ici d'exhorter le gouvernement à agir mais je crois plutôt que M^me^ Callbeck demande au gouvernement de prendre l'engagement de mettre sur pied un groupe de travail fédéral-provincial pour examiner en détail les problèmes que connaît notre système d'enseignement. Or, vous savez aussi bien que moi qu'il s'agit là de responsabilités strictement provinciales.

Comme nous sommes en pleine période référendaire, la Chambre des communes risquerait de susciter beaucoup de confusion si elle adoptait actuellement une motion portant création d'un groupe de travail fédéral-provincial dans ce domaine, au moment-même où nous tentons de dire aux provinces que nous allons respecter leurs champs de compétence. Comment répondez-vous à cela, monsieur Lee? Que pourrez-vous dire dans votre circonscription, durant la campagne référendaire, si la Chambre votait en faveur de ce groupe de travail? Comment pourriez-vous expliquer ce vote à votre électorat?

[*Text*]

Mr. Lee: In my riding it wouldn't be a problem. I think most educators see that we have some distance to go, that nationally we don't have the leadership. The national goal-setting that should be there is simply not maturing because it's a provincial field.

I do understand that along the Ottawa Valley and other parts of the country there would be real sensitivity to the federal government setting up a task force all alone. It couldn't be done by the federal government alone; you would have to have serious involvement of the provincial governments. But that doesn't mean one can't push the federal government into a leadership role. The resolution doesn't set up the task force; the resolution asks for the federal government to set it up.

The Chairman: It says that in no uncertain terms. It says: "In the opinion of this House"—which is us—"the government should establish a joint federal-provincial task force."

• 1710

There's nothing as clear to me as the word "should", and that is not an exhortation. It doesn't say the government "should consider establishing"; it says "should establish". I would have grave difficulties—even though Madam Callbeck is a good friend of mine, I must tell you publicly that it would cause me great strain to have to tell people publicly we are here overstepping our jurisdictions and again mixing things that are probably better not mixed at this time.

Mr. Lee: To quote Michael Wilson today, it's written in the subjunctive tense. It's "should" and not—

M. Gauthier: Le subjonctif «devrait» au lieu de «doit».

The Chairman: I would just like to offer this comment. I know that in my riding I would have to provide some explanation and defend the position of Parliament if this motion ever came to a vote, and probably for the next couple of years, even if this motion were voted on in the House after the referendum. We know that for the next couple of years there'll be extensive federal-provincial discussion on the whole aspect of the renewal of the Constitution. Then all the nationalists and separatists and everybody in Quebec opposed to Quebec's remaining in Confederation would stand up and say, look, here is another example of the federal government jumping at provincial jurisdiction, and it could create some very difficult problems, I know, in the province of Quebec. So here too we have to be careful.

I offer those comments for the record. I know Ms Callbeck quite well also; her intentions are certainly very good, but at this time it's very sensitive.

Are there any other questions or comments? Mr. Althouse, you didn't participate in that very interesting debate.

Mr. Althouse: No.

[*Translation*]

M. Lee: Cela ne me poserait aucun problème dans ma circonscription. Je suis convaincu que la plupart des enseignants savent que nous avons beaucoup de progrès à faire et qu'il n'y a aucun leadership dans ce domaine à l'échelle nationale. Pour le moment, aucun objectif global n'est formulé à l'échelle nationale simplement parce qu'il s'agit d'un domaine provincial.

Je sais bien que la Vallée de l'Outaouais et d'autres régions du pays pourraient réagir avec inquiétude si le gouvernement fédéral décidait de créer ce groupe de travail à lui tout seul. Ce n'est toutefois pas le but de la motion, puisqu'elle envisage une participation très active des gouvernements provinciaux. Cela dit, rien ne devrait nous empêcher d'inviter le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership. La résolution ne vise pas à créer le groupe de travail mais simplement à demander au gouvernement fédéral de le faire.

Le président: Pourtant, les termes de la motion sont parfaitement clairs: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer un groupe de travail fédéral-provincial».

Cela me semble parfaitement clair: le mot «devrait» n'est pas une simple exhortation. On ne dit pas que le gouvernement «devrait envisager d'instituer», on dit qu'il «devrait instituer». Bien que M^me^ Callbeck et moi-même soyons bons amis, je dois vous dire que j'aurais beaucoup de difficulté à affirmer publiquement que nous devrions empiéter sur les compétences des provinces et mettre à nouveau notre nez dans des affaires auxquelles nous ferions probablement mieux de ne pas toucher pour le moment.

M. Lee: Pour citer une déclaration de Michael Wilson d'aujourd'hui, le verbe est au subjonctif. C'est «devrait» et non pas. . .

Mr. Gauthier: It's the subjonctive "should" and not "must" or "will".

Le président: Je voudrais simplement faire une remarque. Je sais qu'il me serait difficile de justifier dans ma circonscription un tel vote du Parlement, si cette motion était jamais mise aux voix, et que ce sera probablement la même chose pendant quelques années encore, même après le référendum. Nous savons qu'il y aura durant quelques années d'intenses pourparlers entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le renouvellement de la Constitution. Si nous devions prendre une telle décision, tous les nationalistes du Québec, tous les séparatistes et tous ceux qui s'opposent à ce que le Québec reste au sein de la Confédération n'hésiteraient pas à dire qu'il s'agit-là d'un autre exemple d'envahissement des champs de compétence provinciaux par le gouvernement fédéral, ce qui pourrait créer de très graves problèmes au Québec. Il nous faut donc être très prudents.

Je formule simplement ces remarques pour qu'elles figurent au procès-verbal. Je sais que les intentions de M^me^ Callbeck sont certainement très positives mais le thème de sa motion est très délicat en ce moment.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques? M. Althouse, vous n'avez pas participé à ce débat très intéressant.

M. Althouse: Non.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lee. You did a good job for your two colleagues here.

Our next item is Bill C-350, Mr. Milliken.

Mr. Peter Milliken, MP (Kingston and the Islands): Thank you, Mr. Chairman. I'll be very brief.

This bill is a minor amendment to the Criminal Code of Canada, but one that I think has considerable interest in terms of its public importance. Under section 318 of the Criminal Code, charges can be laid against persons who publish or distribute hate literature against an identifiable group. The section defines an identifiable group as a group of persons who are distinguished by colour, race, religion, or ethnic origin. My bill amends the act by adding to that persons who are distinguished by age, sex, sexual orientation, or mental or physical disability. It covers other groups in our society, then, who may be attacked in hate literature and whom the law might reasonably protect.

I don't believe there has ever been a successful prosecution under this section, but I may be wrong. If so, there have been very, very few. It has seldom been used, but as you know, given the recent acquittal—I believe as a result of a decision by the Supreme Court of Canada—in a famous, quite recent case, this section is again being brought forward as a means of charging that person with another crime. There's a possibility of charges being laid under it, although clearly charges were not proceeded with previously in that case under this section.

Having regard to the criteria for determining whether this bill ought to be votable, I submit that it doesn't violate any of the standards the committee normally sets for itself and it certainly is of national significance; it is not a regional item. I don't think it's trivial or insignificant. It's a significant change in the law that gives protection to groups who, for one reason or another, feel in need of this kind of protection.

Mr. Gauthier: Was Keegstra charged under section 318? I think that's the difference between Mr. Keegstra and—

Mr. Milliken: I think he was charged under a different section.

Mr. Gauthier: I think he was charged under section 318.

Mr. Milliken: Was it section 318?

Mr. Gauthier: The other one, Zundel, was not charged under section 318.

Mr. Milliken: No, he's the one who just got off.

• 1715

Mr. Gauthier: He got off because of that, but I think. . .[*Inaudible—Editor*].

Mr. Milliken: Yes.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lee. Vous avez fait du bon travail pour vos deux collègues.

Nous passons maintenant au projet de loi C-350. M. Milliken.

M. Peter Milliken (député de Kingston et les Îles): Merci, monsieur le président: Je serai bref.

Ce projet de loi vise à apporter au Code criminel du Canada une modification mineure mais qui revêt une importance considérable sur le plan public. En vertu de l'article 318 du Code criminel, des accusations peuvent être portées contre toute personne qui publie ou distribue de la littérature haineuse à l'égard d'un groupe identifiable. Selon cet article, un groupe identifiable est un groupe qui se distingue par la couleur,la race, la religion ou l'origine ethnique. L'objectif de mon projet de loi est d'ajouter à cette catégorie les personnes qui se distinguent par l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou un handicap physique ou mental. Il s'agit donc de protéger d'autres groupes de notre société qui risquent de faire l'objet de littérature haineuse et qui devraient raisonnablement bénéficier de la protection de la loi.

Je ne crois pas qu'aucune poursuite ait jamais été intentée avec succès en vertu de cet article, mais il se peut que je me trompe. S'il y en a eu, elles ont été très rares. Cela dit, suite à un acquittement récent—résultant d'un arrêt de la Cour suprême, si je me souviens bien—dans une récente affaire très célèbre, cet article a encore été évoqué comme mécanisme permettant d'accuser la personne en cause d'un autre crime. Il se peut que de telles accusations soient portées dans ce contexte, mais il est évident que ce n'est pas en vertu de cet article qu'elles l'avaient été jusqu'à présent.

En ce qui concerne la question de savoir si ce projet de loi devrait être mis aux voix, j'estime qu'il n'enfreint aucune des normes normalement appliquées par le comité, et qu'il concerne incontestablement une question d'importance nationale et non pas régionale. Il ne s'agit pas ici d'un problème trivial ou mineur. Il s'agit d'apporter un changement important à la loi pour accorder une certaine protection à des groupes qui, pour des raisons variables, estiment en avoir besoin.

M. Gauthier: M. Keegstra avait-il été inculpé en vertu de l'article 318? Je crois qu'il y a une différence entre la situation de M. Keegstra et. . .

M. Milliken: Je crois qu'il a été inculpé en vertu d'un article différent.

M. Gauthier: Je crois que c'était en vertu de l'article 318.

M. Milliken: Vous croyez?

M. Gauthier: C'est l'autre, Zundel, qui n'a pas été inculpé en vertu de cet article là.

M. Milliken: Non, c'est celui qui s'en est tiré.

M. Gauthier: Il s'en est tiré pour cette raison, mais je crois. . . [*Inaudible—Éditeur*].

M. Milliken: Oui.

[*Text*]

Mr. Gauthier: I understand. This is an interesting bill and I think it is a valuable contribution to the whole process. I'm not a lawyer, so I wouldn't want you. . . Mind you, I'm not apologizing for not being a lawyer; I'm just asking myself why you didn't include language in there. Is it because people of other languages cannot be. . .?

Mr. Milliken: I guess I thought ethnic origin would probably cover that. It wasn't intended to be excluded; I just did ones. . . I have forgotten where I got this list, actually, Mr. Gauthier. I got the list from some other legal precedent, but I don't remember what it was. It might have been the human rights code. I think it was in fact the human rights code.

Mr. Belsher: I don't believe the human rights code lists sexual orientation as one of the conditions.

Mr. Milliken: No, I've added that.

Mr. Belsher: You've added that. I was wondering why.

Mr. Milliken: For two reasons. One is that a group had written asking for it. A group wrote to me suggesting this kind of change in the law. In fact, the suggestion might have come from the report of the Human Rights Commissioner, but I don't want to say that in case it isn't accurate. I read something that prompted me to do this bill, but I don't recall today what it was and I don't have whatever it was in my file.

Second, the human rights code, as it has been proposed, had that term included in it, so I put it in this bill anyway.

I think Mr. Robinson has a bill before the House dealing with sexual orientation in the human rights code.

Mr. Belsher: If Mr. Robinson's bill were to proceed and carry, would that not automatically enter into this? Or does each section have to be dealt with on an individual basis?

Mr. Milliken: This is an amendment to the Criminal Code, not to the human rights code. So this makes it an offence to publish hate literature against persons in an identifiable group, whereas the human rights code would make it unlawful to discriminate against persons but not necessarily publish hate literature.

The Chairman: Are there any other questions or comments?

Thank you very much, Mr. Milliken.

Mr. Milliken: I'm sorry I can't be here as a member.

Le président: J'invite maintenant M. Duhamel à parler aux membres du Comité du projet de loi C-339. Bienvenue, monsieur Duhamel.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Merci et bonjour tout le monde.

[*Translation*]

M. Gauthier: Je comprends. C'est un projet de loi intéressant qui, j'estime, apporte une contribution valable à tout le processus. Je ne suis pas avocat, alors je ne voudrais pas que vous. . . En fait, je ne m'excuse pas de ne pas être avocat; mais je me demande pourquoi vous n'avez pas ajouté la langue comme motif de discrimination à cet article. Est-ce à cause du fait que les gens parlant d'autres langues ne peuvent pas. . .?

M. Milliken: C'est sans doute parce que j'avais l'impression que cela serait couvert par l'origine ethnique. Je ne visais pas à l'exclure; j'ai simplement inclus des éléments. . . De fait, j'oublie où j'ai trouvé cette liste, monsieur Gauthier. Je l'ai obtenue d'une autre décision faisant jurisprudence, mais je ne me souviens plus de laquelle c'était. C'était peut-être le Code des droits de la personne. Je crois, de fait, que c'était le Code des droits de la personne.

M. Belsher: Je ne crois pas que le Code des droits de la personne comprenne de l'orientation sexuelle.

M. Milliken: Non, c'est moi qui l'ai ajouté.

M. Belsher: Vous l'avez ajouté. Je me demandais pourquoi.

M. Milliken: Pour deux raisons. D'abord, un groupe m'avait écrit pour proposer qu'on change la loi de cette façon. Par ailleurs, il se peut que la suggestion provienne d'un rapport du Président de la Commission des droits de la personne, mais je ne peux pas le confirmer. J'ai lu quelque chose qui m'a incité à présenter ce projet de loi, mais je ne me souviens plus aujourd'hui du titre du document, et il ne se trouve pas dans mes dossiers.

Deuxièmement, le Code des droits de la personne, tel que proposé, comprenait cette condition, donc j'ai décidé de l'ajouter à ce projet de loi.

Je crois que M. Robinson a présenté un projet de loi à la Chambre concernant l'inclusion de l'orientation sexuelle au Code des droits de la personne.

M. Belsher: Si le projet de loi de M. Robinson était adopté, cette disposition n'en ferait-elle pas automatiquement partie? Ou est-ce qu'il faut présenter des modifications article par article?

M. Milliken: Ce projet de loi propose de modifier le Code criminel, non le Code des droits de la personne. Donc la publication de littérature haineuse visant un groupe identifiable constituerait une infraction, tandis qu'en vertu du Code des droits de la personne, il serait illégal de discriminer contre des personnes, mais pas nécessairement de publier de la littérature haineuse.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires?

Merci beaucoup, monsieur Milliken.

M. Milliken: Je regrette que je ne puisse pas rester ici en tant que membre du comité.

The Chairman: I now invite Mr. Duhamel to speak to the committee about Bill C-339. Welcome, Mr. Duhamel.

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you and good afternoon everybody.

[*Texte*]

Le président: Vous avez cinq ou six minutes.

M. Duhamel: Mon intervention sera rapide.

Ce projet de loi C-339, comme vous le savez, vise à éliminer le paiement de bonis dans le secteur public fédéral. L'intention est d'éliminer la pratique qui consiste à payer des primes au rendement à des personnes travaillant dans le secteur public fédéral. Je trouve un peu contradictoire

that the public service has been forced to accept a 0-3-3 percent increase and that there are still members of the public service who are able to enjoy significant additional remuneration. In fact, if my data are correct—and I believe they are—we have bonuses here in response to written orders that vary from $3,000 plus to $7,000 plus per year. I recognize that some of those will not be paid this year, but at the same time there is no assurance that this will not continue in the future.

In fact, if one looks at the current limitations on the wage settlements of the public service, my understanding is that what has been frozen for those senior people does not match the dates of that three-year agreement.

I wanted to point out as well that according to the response to this written order, I have 82% of the data. I have to do a bit of extrapolation here. In excess of 3,000 such bonuses were paid, and it amounted to almost $12 million. So if one does a quick calculation, it is substantially more.

In the current situation, where the deficit is high and the debt is mounting, it would seem to me that this is a tactical area to examine, not only to see if we could save money but because I believe—without being unkind to those who receive them, because I know they work very hard—it would bring an element of fairness that does not exist.

• 1720

Je voudrais terminer en indiquant que, lorsque j'ai étudié les critères de sélection des affaires qui font l'objet d'un vote, ce que j'ai fait soigneusement parce que je voulais m'assurer que mon projet de loi respecte ces points, je me suis rendu compte que j'étais tout à fait d'accord sur chaque critère énoncé. Je voulais simplement vous rappeler cela.

I think that's all I need to say for the time being. I'm ready to answer questions.

M. Gauthier: Monsieur Duhamel, je vais mettre mon chapeau de critique des langues officielles et vous poser une question très directe. Les personnes occupant un poste bilingue reçoivent un boni de 800$ par année. Quelque 40 millions de dollars par année sont payés à des fonctionnaires qui exercent les fonctions d'un poste désigné bilingue. Est-ce que votre projet de loi pourrait abolir cette prime au bilinguisme?

M. Duhamel: Tel que je le comprends, monsieur Gauthier, ce ne serait pas le cas. Il s'adresse surtout aux fonctionnaires qui ont des bonis pour le rendement. Je voyais cela tout à fait à part. Lorsque j'ai posé la question, c'est ce que l'on m'a laissé entendre.

[*Traduction*]

The Chairman: You have five or six minutes.

Mr. Duhamel: My comments will be brief.

Bill C-339, as you know, aims to eliminate bonuses in the public sector. The purpose is to eliminate the practice of paying performance bonuses to persons working in the federal public sector. I find somewhat contradictory the fact

qu'on a obligé la fonction publique à accepter des augmentations de 0-3-3 p. 100 tandis qu'il y a toujours des fonctionnaires qui bénéficient d'une rémunération additionnelle importante. En fait, si mes données sont exactes—et je crois qu'elles le sont—il s'agit de demandes par écrit de bonis qui varient de plus de 3 000$ à plus de 7 000$ par an. J'admets que certains de ces allocations ne seront pas versées cette année, mais en même temps, on n'a pas de garantie que cette pratique ne continuera pas dans l'avenir.

Par ailleurs, si on examine les limites imposées actuellement sur les accords salariaux dans la fonction publique, j'ai l'impression que les gels de salaire pour ces fonctionnaires supérieurs n'entrent pas en vigueur aux mêmes dates que ceux établis en vertu de l'accord de trois ans.

Je veux aussi vous faire remarquer que selon la réponse à cette demande par écrit, j'ai 82 p. 100 des données. À partir de ces chiffres je dois extrapoler un peu ici. On a payé plus de 3 000 bonis pour un montant total de presque 12 millions de dollars. Alors, un calcul rapide montre que le montant réel est considérablement plus élevé.

Dans la conjoncture actuelle, où le déficit est élevé et la dette augmente, il me semble indiqué d'examiner cette question, non seulement pour essayer d'épargner de l'argent, mais parce que j'estime—sans vouloir être méchant avec ceux qui les reçoivent, parce que je sais qu'ils travaillent fort—que cela ajouterait un élément d'équité qui n'existe pas à l'heure actuelle.

I would like to conclude by saying that when I reviewed the selection criteria for votable items, which I did carefully because I wanted to be sure that my bill complied with them, I realized that my bill was consistent with each of the criteria stated. I would merely like to remind you of this.

Je crois que j'ai dit tout le nécessaire pour le moment. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Mr. Gauthier: Mr. Duhamel, I am going to put on my official-languages-spokesperson hat and ask you a very direct question. Incumbents of bilingual positions receive a bouns of $800 a year. Some $40 million per year are paid to public servants who perform the duties of designated bilingual positions. Could your bill abolish the bilingualism bonus?

Mr. Duhamel: As I understand it, Mr. Gauthier, this would not be the case. It affects primarily public servants who receive performance bonuses. I saw these as quite distinct issues. When I asked the question, this is what I was told.

[*Text*]

Maintenant, si vous me demandez si cela devrait être aboli, je serais prêt à répondre à cette question.

M. Gauthier: J'ai des idées là-dessus, moi aussi, mais c'est vous qui êtes devant moi.

M. Duhamel: Évidemment, et je les respecte.

M. Gauthier: C'est vous qui êtes témoin, monsieur Duhamel.

M. Duhamel: On est peut-être en désaccord, mais je ne le sais pas, car je n'ai pas eu l'occasion de vous en parler.

M. Gauthier: Quelle est votre position là-dessus?

M. Duhamel: Sur les bonis?

M. Gauthier: Sur les bonis.

M. Duhamel: À mon avis, si le bilinguisme est une des exigences d'un poste et que la personne satisfait à cette exigence, elle devrait obtenir le poste sans boni.

M. Gauthier: Aboliriez-vous aussi les soi-disant primes au rendement à la gestion récemment inventées par le gouvernement pour récompenser les gestionnaires pour leur efficacité, leur rendement ou l'efficience avec laquelle ils ont pu comprimer les dépenses?

M. Duhamel: Oui, parce que, franchement, je ne suis pas convaincu qu'un individu, homme ou femme, travaille fort ou est efficace à cause des bonis. Je ne le crois pas. Il y a peut-être quelques exceptions, mais en général, on a des hommes et des femmes qui sont engagés et compétents et qui veulent donner un excellent rendement, et ils n'ont pas besoin d'un boni de 3 000$ ou de 7 000$ pour travailler un peu plus fort.

J'ai déjà été haut fonctionnaire. Je peux vous dire honnêtement qu'il importait peu qu'il y ait un boni ou pas. On faisait le travail qu'il y avait à faire, de la meilleure façon possible.

M. Gauthier: Mais vous devez admettre que c'est une pratique courante dans le secteur privé.

M. Duhamel: Oui, mais peut-être devrait-on donner l'exemple.

M. Gauthier: Je fais un constat. Je vous dis simplement que, dans le secteur privé, la pratique existe de donner des bonis à des gens qui donnent un rendement supérieur à ce à quoi on s'attend d'eux pour la rémunération qui leur est versée.

M. Duhamel: Je le comprends et je l'accepte.

M. Gauthier: Cependant, parce qu'une personne travaille dans le secteur public, d'après vous, si j'ai bien lu votre projet de loi, elle ne devrait pas avoir le droit d'être récompensée pour des efforts...

M. Duhamel: Vous avez bien tourné cela, monsieur Gauthier. Vous êtes très bon pour présenter votre point de vue, mais, d'un autre côté, je vous ai dit tout à l'heure, et je vais le répéter, que je ne crois pas que ce soit nécessaire, au gouvernement ou ailleurs. Ou bien on veut bien accomplir les fonctions de son poste, ou bien on ne le veut pas et on sacre son camp pour donner à quelqu'un d'autre la chance de le faire. C'est mon attitude et ma position.

[*Translation*]

However, if you ask me whether it should be abolished, I am ready to answer that question.

Mr. Gauthier: I, too, have some ideas on the subject, but you are the one who is appearing before me.

Mr. Duhamel: Obviously, and I respect your ideas.

Mr. Gauthier: You are the one who is the witness, Mr. Duhamel.

Mr. Duhamel: We may disagree on the subject, but I don't know, because I haven't had the opportunity to discuss the issue with you.

Mr. Gauthier: What is your position on this?

Mr. Duhamel: On the bonuses?

Mr. Gauthier: On the bonuses.

Mr. Duhamel: In my opinion, if bilingualism is a requirement of the job, and the person meets that requirement, a bonus should not be paid.

Mr. Gauthier: Would you also do away with the so-called management performance awards recently invented by the government to reward managers for their effectiveness, their performance or the efficiency with which they have been able to reduce expenditures?

Mr. Duhamel: Yes, because frankly I am not convinced that a person works hard or is efficient because of bonuses. I don't think so. There may be some exceptions, but as a rule, our public servants are committed and competent and strive to attain excellence; they don't need a $3,000 or $7,000 bonus to work a little harder.

I have also been a senior public servant. I can tell you frankly that whether there was a bonus or not made little difference. We did the work that had to be done as best we could.

Mr. Gauthier: But you must admit that this is a common practice in the private sector.

Mr. Duhamel: Yes, but perhaps we should set an example.

Mr. Gauthier: I am pointing out a fact. I simply want to tell you that it is the practice in the private sector to give bonuses to people whose performance exceeds the expectations related to their salary.

Mr. Duhamel: I understand that and accept it.

Mr. Gauthier: However, if I have read your bill correctly, someone who works in the public sector, in your opinion, should not be entitled to compensation for such efforts...

Mr. Duhamel: You have turned this around very well, Mr. Gauthier, you are very skillful in presenting your point of view; however, I said a little while ago and I repeat that I don't think it is necessary in the government elsewhere. Either people want to perform their duties well or they don't and should then get out and give someone else the opportunity to do so. This is my attitude and my position.

[*Texte*]

M. Gauthier: Je ne voudrais pas que vous lisiez ma pensée, monsieur Duhamel, parce que je lis presque la vôtre. Je voulais surtout savoir ce que vous, vous feriez. Voudriez-vous qu'on incorpore les bonis aux salaires ou aux rémunérations versées aux gens?

M. Duhamel: C'est une possibilité, mais, d'un autre côté, avant de répondre à la question, j'aimerais bien savoir ce que sont les salaires et comment ils se comparent aux salaires versés ailleurs pour un travail comparable. Je ne suis pas sûr qu'on devrait simplement incorporer les bonis à l'intérieur des échelles de salaire. Je voyais cela comme un gain net pour le gouvernement afin d'essayer d'épargner un peu d'argent. Je ne voyais pas nécessairement les bonis réintégrés aux échelles salariales.

• 1725

Mr. Althouse: I was going through this schedule that is attached to your bill. When you spoke of the amount of bonuses that were paid, did that apply to the boards and commissions and groups in this schedule, or were those data across the whole civil service? This is a schedule that chooses its targets, so to speak. A lot of them are advisory committees and advisory boards and leaders of the Senate and of the government and so on. You have been fairly careful to avoid a lot of real working parts of the civil service, so I wonder if the data you quoted was based on this particular list or if it's just a list of bonuses that go out to the civil service in general.

Mr. Duhamel: My guide, according to the directions I gave to those who prepared this legislation, was in conjunction with the information I have in front of me.

I raised a question, Question No. 126:

For the fiscal years 1990–91 and 1991–92, has the government paid cash bonuses to (a) chief executive officers, (b) senior civil servants, (c) others, and if so, what were the positions and amounts paid?

The response was as I have indicated before with the statistics. When I sent this to the legislative people, my understanding was that they would have taken this question into consideration and that this list would be directly related to it. Now, that is an assumption I have made. If it is an incorrect assumption, then perhaps we need some clarification.

The Chairman: I will ask counsel.

Mr. Althouse: I don't see deputy ministers in this list. I haven't found any. There might be some there.

Mr. Duhamel: It was not my intent to exclude anyone who has a large salary and gets additional moneys—I'm sorry, I have to choose my words carefully here—additional salary by a means besides specific salary scale. It was not my intent to exclude anyone. Even as a former deputy minister, I would not do that.

The Chairman: I will ask Mr. Walsh to provide some information.

[*Traduction*]

Mr. Gauthier: Mr. Duhamel, I do not want you to read my mind, because I am almost reading yours. I was keen to know what you yourself would do. Would you like the bonus to be incorporated into the salaries or remuneration that people receive?

Mr. Duhamel: That's a possibility, but before I answer your question I would like to know what the salaries are and how they compare to salaries paid elsewhere for comparable work. I am not sure that the bonuses should merely be incorporated into the salary scales. My idea was to create a net gain for the government and to try to save a little money. I did not necessarily envisage including the bonuses in the salary scales.

M. Althouse: J'ai jeté un coup d'oeil à l'annexe de votre projet de loi. Les bonis dont vous avez parlé sont-ils accordés aux membres des commissions, conseils et autres groupes qui figurent à cette annexe ou à toute la fonction publique? C'est une annexe sélective, pour ainsi dire. Il s'agit surtout de commissions et de conseils consultatifs, des bureaux des leaders du gouvernement à la Chambre et au Sénat, et ainsi de suite. Vous avez bien pris garde de ne pas inclure dans cette annexe une grande partie des fonctionnaires; voilà pourquoi je me demande si les données dont vous avez fait mention se fondent sur cette liste particulière ou s'il s'agit simplement d'une liste de bonis accordés à la fonction publique en général.

M. Duhamel: Le guide, qui correspond aux directives que j'ai données aux rédacteurs de ce projet de loi, est conforme aux informations que j'ai sous les yeux.

J'ai posé à la Chambre la question numéro 126:

Pour les exercices 1990–1991 et 1991–1992, le gouvernement a-t-il versé des primes en argent comptant à a) des directeurs généraux, b) des cadres supérieurs, c) d'autres personnes et, dans l'affirmative, quels postes les personnes qui ont touché ces primes occupent-elles et quels montants ont-elles reçus?

Je vous ai fait part de la réponse que j'ai reçue et des statistiques qui m'ont été fournies. Lorsque j'ai envoyé ces renseignements aux rédacteurs de projets de loi, je croyais qu'ils tiendraient compte de cette question et que la liste qui serait dressée y serait directement liée. C'est ce que moi, j'ai présumé. Si j'étais dans l'erreur, peut-être avons-nous alors besoin d'éclaircissement.

Le président: Je poserai la question aux conseillers législatifs.

M. Althouse: Les sous-ministres ne figurent pas sur cette liste. Je n'en vois aucun. Il devrait y en avoir.

M. Duhamel: Je n'avais pas l'intention d'exclure qui que ce soit qui reçoit un salaire élevé et des sommes additionnelles—excusez-moi, mais je dois faire preuve de prudence dans le choix de mes mots—une rémunération additionnelle, autre celle prévue par l'échelle salariale. Je n'avais pas l'intention d'exclure qui que ce soit. Même à titre d'ancien sous-ministre, je ne ferais pas une telle chose.

Le président: Peut-être que M. Walsh pourrait nous donner de plus amples informations.

[*Text*]

Mr. R. Walsh (General Legislative Counsel): I think, Mr. Althouse, you have looked at Schedule I attached to the bill. Paragraph 4(1)(a) refers to Schedule I of the Public Service Staff Relations Act.

Mr. Duhamel: Thank you. You are right. That would be everybody else.

Mr. Walsh: This schedule really is the entities that aren't part of the public service but were sought to be included within the ambit of the member's bill.

Mr. Althouse: So that catches it there. Good.

Mr. Gauthier: What does section 2 of the Public Sector Compensation Act say? I haven't got that in front of me.

Mr. Walsh: I'm afraid I don't have that with me, either. At the moment I cannot recall what that says.

Mr. Gauthier: Subclause 4(2) says:

> Subsection (1) does not apply to any lump sum payment referred to in section 2 of the Public Sector Compensation Act.

Maybe I am wrong, but I think every year a commission is set up by the government—and I think this is involved—that reviews the salaries of senior public servants in light of compensation paid in the private sector. So we don't have a complete abandonment of the public sector by competent people and to avoid our losing these people to the private sector, we try to compensate by adjustments, if I understand the process, by giving these people so-called bonuses at the end of the year, which is an adjustment made by a commission, independent of the government, that makes recommendations as to what the compensation should be.

Maybe I am right or maybe I am wrong; I don't know. That is why I would be interested in finding out what subclause 4(2) means exactly, since it does not apply. Does it cover what I just mentioned, yes or no?

Mr. Walsh: Mr. Chairman, I am unable to respond specifically to the member's question, unless Mr. Duhamel can recall any discussions with counsel as to why that was included there. If Mr. Duhamel does not have any recollection, then I can find out for the committee, or at least possibly get a copy of that act.

• 1730

Mr. Duhamel: Let's make sure I understand the point that has been raised. That will make it easier for me to respond to it.

The intent, of course, is that no one would receive a bonus, particularly in view of the fact that the regular civil service had been held at 0-3-3. Now, there is a further intent, and that is that anyone who was remunerated... If one goes to clause 4, for example, it states:

> 4. (1) Notwithstanding any other Act of Parliament or any regulation, contract, agreement or order in council made thereunder, no person who performs duties, functions or services in, for, or on behalf of

[*Translation*]

M. R. Walsh (conseiller législatif général): Je crois, monsieur Althouse, que vous parlez de l'annexe I du projet de loi. L'alinéa 4(1)a) fait mention de l'annexe I de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

M. Duhamel: Merci. Vous avez raison. Cela comprend donc tous les autres.

M. Walsh: Cette annexe énumère les personnes et les organismes qui ne font pas partie de la fonction publique mais ceux auxquels on voudrait que le projet de loi s'applique.

M. Althouse: Ils sont donc inclus. Très bien.

M. Gauthier: Que dit l'article 2 de la Loi sur la rémunération du secteur public? Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. Walsh: Moi non plus, malheureusement. Je ne peux me rappeler exactement ce qu'on y dit.

M. Gauthier: Le paragraphe 4(2) du projet de loi stipule que:

> Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux montants forfaitaires visés à l'article 2 de la Loi sur la rémunération du secteur public.

Si je ne m'abuse, chaque année, le gouvernement crée une commission qui passe en revue les salaires des hauts fonctionnaires en regard de la rémunération de leurs homologues dans le secteur privé. Afin que tous les fonctionnaires compétents n'abandonnent pas la fonction publique au profit du secteur privé, on tente de compenser les différences salariales par des ajustements, si je comprends bien le processus, par l'octroi de ce qu'on appelle des bonis à la fin de l'année. C'est cette commission indépendante du gouvernement qui formule des recommandations sur le montant de ces indemnités.

Je me trompe peut-être, je n'en sais rien. Voilà pourquoi j'aimerais savoir ce que signifie exactement le paragraphe 4(2), puisqu'il s'agit d'une disposition d'exemption. Ce paragraphe s'applique-t-il au cas que je viens de mentionner?

M. Walsh: Monsieur le président, je ne peux répondre en détail à la question que vient de poser le député; peut-être que M. Duhamel se souvient des discussions qu'il a eues avec son conseiller juridique sur ce qui justifie l'inclusion de cette disposition. Si M. Duhamel ne peut nous donner de réponse, je peux m'informer au nom du comité ou, à tout le moins, obtenir un exemplaire de la loi.

M. Duhamel: Je veux m'assurer de bien comprendre ce qu'on vient de dire. Cela me permettra de mieux répondre à la question.

Avec ce projet de loi, mon intention est de garantir que personne ne reçoit de bonis, particulièrement compte tenu du fait que les fonctionnaires ordinaires voient leurs augmentations de salaires limitées à 0 p. 100 la première année et à 3 p. 100 les deux années suivantes. Je veux aussi garantir que quiconque reçoit une rémunération... Reportons-nous à l'article 4, par exemple, qui stipule que:

> 4. (1) Par dérogation à toute autre loi fédérale, à ses règlements ou décrets d'application ou à tout contrat ou convention conclu sous son régime, dans le cas des personnes qui remplissent des fonctions ou fournissent des

[*Texte*]

(a) any department or other portion of the public service set out in Schedule I of the Public Service Relations Act; or

(b) any body set out in Schedule I of this act;

and whose paid renumeration in respect thereof, shall be paid a bonus

My understanding was that it covered everyone.

Mr. Gauthier: Except those who receive a lump payment referred to in section 2 of the Public Sector Compensation Act. That's my question: exception. This is stated in the last part, which you did not read.

Mr. Duhamel: Which point are you referring to, Mr. Gauthier?

Mr. Gauthier: I am referring to *Exception* in subclause 4(2) of your bill, which states:

(2) Subsection 1 does not apply to any lump sum payment

You call it a lump sump payment—it could be called a bonus.

referred to in section 2 of the Public Sector Compensation Act.

I am at a loss to explain what this means. As I explained, I thought it was something that you did every year to keep our managing people. . .to keep the quality in our system and avoid the raiding that could have been done by the private sector of very competent people because they're after more salary. I'm not critical here; I'm just trying to find out more information.

Mr. Duhamel: Again, I want to make sure that I understand. Your concern is that there may be important exceptions.

Mr. Gauthier: There may be some catch-up that we have to do. Is a bonus a catch-up? A catch-up is a sum of money given to somebody to maintain his or her employment in the public service because we fear losing them.

Mr. Walsh: Mr. Chairman, I gather this committee is intending to resume consideration of the bills tomorrow. I will have an answer for the committee regarding Mr. Gauthier's concerns. It is my present hunch that it is a very limited qualification on the intent of this bill, but a necessary technical one. I will endeavour to get that and report it to the committee tomorrow.

Mr. Duhamel: Thank you.

Mr. Belsher: The sole purpose of the Schedule I, I take it, is to prevent the granting of a bonus, because all of these appointed boards receive *x* number of dollars per day for each day that they serve, or a certain fixed amount. I've never heard of bonuses being granted to any federal court judge or citizenship court judge. When they take on the job they are told what their renumeration will be. Is it to prevent that from happening in the future?

Mr. Duhamel: It is to prevent bonuses being paid that are in addition to regular salaries that are made. That is the intent.

[*Technical Difficulty—Editor*]

[*Traduction*]

services dans un des ministères ou administrations énumérés à l'annexe I de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou un des organismes énumérés à l'annexe I de la présente loi—ou pour un de ces ministères, administrations ou organismes ou au nom de l'un d'eux—et à qui une rémunération est payée à cet égard (. . .).

Il me semble que cela s'applique à tout le monde.

M. Gauthier: Sauf à ceux qui reçoivent le paiement forfaitaire dont on fait mention à l'article 2 de la Loi sur la rémunération du secteur public. Voilà ma question: il y a des exemptions. C'est ce que dit le dernier paragraphe que vous n'avez pas lu.

M. Duhamel: À quoi faites-vous allusion plus précisément, monsieur Gauthier?

M. Gauthier: Je parle du paragraphe d'*Exemption* 4(2) de votre projet de loi qui dit que:

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux montants forfaitaires. . .

Vous parlez de sommes forfaitaires, mais on pourrait aussi employer le terme «boni».

. . . visés à l'article 2 de la Loi sur la rémunération du secteur public.

Je serais incapable d'expliquer ce que cela signifie. Je croyais qu'il s'agissait des sommes qu'on accordait chaque année pour garder nos gestionnaires, pour assurer la qualité de notre système et pour éviter de perdre nos employés compétents qui, si non, seraient mieux payés dans le secteur privé. Je ne vous critique pas; je veux simplement en savoir plus long.

M. Duhamel: Encore une fois, je veux bien comprendre votre question. Il pourrait y avoir des exemptions importantes et c'est ce qui semble vous inquiéter.

M. Gauthier: Peut-être avons-nous du retard à rattraper. Est-ce à cela que servent les bonis? Ne s'agit-il pas d'une somme d'argent que la fonction publique accorde à ses employés qu'elle a peur de perdre?

M. Walsh: Monsieur le président, je crois comprendre que le comité reprendra son examen de ces projets de loi demain. Je pourrai alors fournir une réponse aux questions soulevées par M. Gauthier. J'ai cependant l'impression que cette disposition ne modifie pas sensiblement l'intention du projet de loi mais qu'elle est nécessaire pour des raisons de forme. Je tenterai d'obtenir une réponse pour le comité d'ici à demain.

M. Duhamel: Merci.

M. Belsher: Si j'ai bien compris, l'annexe I ne vise qu'à prévenir l'octroi de bonis, car tous les membres nommés à cette commission reçoivent un montant fixe pour chaque jour de travail ou un montant forfaitaire. À ce que je sache, les juges de la Cour fédéral et de la Cour de la citoyenneté ne reçoivent aucun boni. Lorsqu'ils acceptent le poste, ils en acceptent le salaire. Est-ce que c'est ce qu'on tente d'éviter à l'avenir?

M. Duhamel: On veut éviter que des bonis soient accordés en sus du salaire ordinaire. Voilà l'intention.

[*Difficulté technique—Éditeur*]

[*Text*]

. . .and Mr. Duhamel can correct me if I am wrong here in terms of the intent of the bill—is that the Public Service Staff Relations Act is a limited part of what you might call, in broader terms, the public sector. I think the member's intent was to affect the public sector broadly conceived.

The problem then was, how do we identify those other bodies that are not, strictly speaking, part of the public service but yet are publicly funded? I see on this list, going back to earlier discussion, there is a reference to the Canadian Judicial Council. There are various bodies that are publicly funded, and correct me if I am wrong, Mr. Duhamel, but your intent was to seek to control the payment of bonuses to those persons employed by publicly funded bodies that are not necessarily part of the public service as such.

Mr. Belsher: I know, but I hope the implication here isn't that all these people get bonuses on top of their appointments. I don't think they ever have, and yet we list all the bodies there.

Mr. Walsh: It's an attempt to be comprehensive in—

Mr. Althouse: Including the Senate and the House of Commons.

Mr. Gauthier: Excluding the Senate and the House of Commons.

Mr. Althouse: No, it's in here.

Mr. Gauthier: No, it's excluded.

• 1735

Mr. Althouse: Oh, it is the exclusion part.

The Chairman: Are there any other questions or comments?

Merci beaucoup, monsieur Duhamel.

M. Duhamel: Merci.

The Chairman: I would now like to call Mr. Crawford, who will introduce Bill C-301 to the members.

Mr. Rex Crawford, MP (Kent): It is something new to me to sit before a committee, so you'll let me muddle along and try to give you briefly what this bill means.

Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act, would ensure a strict monitoring of funds spent by the federal government, especially in the area of cost overruns. If a departmental program goes over budget, then the Auditor General himself and the public accounts committee will examine it, demanding the reasons for the extra cost and the alternatives considered.

The bill reflects the views of the average Canadian who believes there is a lack of accounting in the ways in which taxpayers' funds are spent. I am responding to many in my riding who are tired of government spending that gives no thought whatsoever to the average taxpayer. We want accountability from our government. This bill ensures that all government programs must be costed out fully and completely.

[*Translation*]

. . .et M. Duhamel me corrigera quant au but visé par ce projet de loi—c'est ce que la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique se limite à une partie seulement du secteur public. Je crois que le député veut que son projet de loi touche tout le secteur public dans sa définition la plus large.

Comment alors recenser les organismes qui ne font pas partie de la fonction publique à strictement parler mais qui reçoivent des fonds publics? Je vois que le Conseil canadien de la magistrature figure sur cette liste, ce qui nous ramène à ce qui a été dit un peu plus tôt. Ces différents organismes reçoivent des fonds publics et je crois que votre intention, monsieur Duhamel, et corrigez-moi si j'ai tort, est de garantir le contrôle de l'octroi de bonis aux membres des organismes financés par le gouvernement qui ne font pas nécessairement partie de la fonction publique.

M. Belsher: Je comprends, mais j'espère que cela ne signifie pas que tous ces gens reçoivent des bonis en sus de leurs salaires. Je ne crois pas que tel soit le cas, mais tous ces organismes figurent sur cette liste.

M. Walsh: On a voulu être exhaustif. . .

M. Althouse: Y compris le Sénat et la Chambre des communes.

M. Gauthier: À l'exclusion du Sénat et de la Chambre des communes.

M. Althouse: Non, la Chambre et le Sénat sont compris.

M. Gauthier: Non, ils sont exclus.

M. Althouse: Ils sont visés par le paragraphe d'exclusion.

Le président: Y a-t-il d'autres questions ou remarques?

Thank you very much Mr. Duhamel.

Mr. Duhamel: Thank you.

Le président: J'invite maintenant M. Crawford à prendre place. Il nous présentera le projet de loi C-301.

Mr. Rex Crawford (député de Kent): C'est une nouvelle expérience pour moi que de comparaître devant un comité. Je tenterai de vous expliquer de mon mieux ce en quoi consiste ce projet de loi.

Le projet de loi C-301, loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, permettra un contrôle strict des fonds dépensés par le gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne les dépassements du coût. Lorsqu'un programme ministériel excède son budget, le vérificateur général et le comité des comptes publics procéderont à une étude et exigeront qu'on explique ce qui justifie ces coûts supplémentaires et que l'on considère des solutions de rechange.

Ce projet de loi traduit l'opinion du Canadien type qui estime que la façon dont l'argent des contribuables est dépensé n'est pas assez transparente. Bon nombre de mes commettants en ont assez de voir le gouvernement dépenser sans égard pour le contribuable. Nous voulons que notre gouvernement nous rende des comptes. Ce projet de loi garantira la publication complète de tous les coûts des programmes gouvernementaux.

[*Texte*]

This would force government departments and projects to stay within their budgets or be forced to deal with specific questions on their failure to do so. Taxpayers will get more value for their money. There is no question that if those spending the money know they are being watched closely and they have to answer questions concerning their actions, they will spend the money more wisely.

Mr. Chairman, I thought Ken James was on this committee. I was bringing up one project that he would be well aware of, which was not a federal but a provincial project in the Lambton riding. It was costed out at $7.3 million; at last cost it was over $50 million. I was not able to get hold of the administrator today to find out if they got the final payments on this project, which started out at less than $10 million and is ending up over $50 million.

How tax dollars are spent and accounted for is the single biggest issue concerning Canadian taxpayers. No other issue has been more prominent in letters and calls from constituents than that of the hard-earned tax dollars going into a huge pit called "Ottawa," with no control over how it is spent. The bill would require long-term planning on the part of cabinet ministers, who would be required to present to Parliament a detailed report showing any proposals, objectives, costs, the method by which cost has been computed, and its effects on the economy, environment, employment and social programs. This would be done a full year before any project is to be implemented.

Furthermore, ministers would be required to report any spending above the budget estimate and the reasons for such excesses. As well, all statements presented to Parliament would be required to be referred to the Auditor General, who would prepare a report to the public accounts committee. It would prevent the bureaucratic shell game. We would know exactly how much is being spent, with greater scrutiny of excess costs. At present there is an inherent attitude in the federal system that encourages overspending and waste.

Right now, if a program was allocated at, say, $1 million and it has actually cost $0.8 million, the administrators of the program look for ways to spend the remainder so the next year they will not have their allocations cut. This is something that I think should be looked into. I have gone around to many government agencies who at the end of the year find that they are under budget and, in a panic, have to get rid of the difference in the money so they can hold their money up.

• 1740

Mr. Duhamel was talking about bonuses. It is not quite a bonus, but if you're running under budget and need the money a year or so down the road, it should be taken into consideration that you have kept your department under budget and if an emergency came up you could use the funding at that time.

[*Traduction*]

Du coup, les ministères et gestionnaires de projets se verront forcés de rester en-deça de leur budget ou de répondre à des questions bien précises s'ils ne le font pas. Les contribuables en obtiendront davantage pour leur argent. Il ne fait aucun doute que, si ceux qui dépensent notre argent savent qu'on les surveille étroitement et qu'ils doivent répondre de leurs actes, ils dépenseront cet argent plus sagement.

Monsieur le président, je croyais que Ken James faisait partie de ce comité. Voilà pourquoi j'ai pensé vous donner comme exemple un projet qu'il connaît bien, un projet non pas fédéral mais provincial qui a été lancé dans le comté de Lambton. On avait estimé que ce projet coûterait 7,3 millions de dollars; aux dernières nouvelles, il avait déjà coûté plus de 50 millions de dollars. Je n'ai pu communiquer avec l'administrateur pour savoir si les derniers paiement avaient été faits, mais il n'en reste pas moins que ce projet qui devait coûter moins de 10 millions de dollars en a déjà coûté plus de 50 millions.

La façon dont l'argent des contribuables est dépensé et la rédition de comptes à cet égard est la principale préoccupation des Canadiens. Aucune autre question ne fait l'objet de plus de lettres et d'appels de la part des commettants que ce que l'on fait des dollars d'impôt, lesquels semblent disparaître dans ce gouffre qu'on appelle Ottawa qui ne sait plus contrôler ses dépenses. Ce projet de loi exigerait des ministres qu'ils présentent au Parlement un plan à long terme et des rapports détaillés décrivant les propositions, les objectifs, les coûts, la méthode de détermination des coûts, ainsi que les effets des projets sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux. Cela devrait être fait un an avant la mise en oeuvre de tout projet.

En outre, les ministres devraient présenter des rapports sur les dépenses excédentaires et ce qui les justifie. De plus, les énoncés déposés devant le Parlement devraient aussi être transmis au vérificateur général qui présenterait ensuite un rapport au Comité des comptes publics. La bureaucratie ne pourrait plus jouer à cache-cache avec les chiffres. Nous saurions exactement quels sont les sommes dépensées et pourrions mieux examiner les dépenses excessives. À l'heure actuelle, il existe une attitude inhérente à l'administration fédérale qui encourage le gaspillage et les dépenses excessives.

Actuellement, lorsqu'on a accordé un million de dollars pour un programme mais que seul 0,8 millions de dollars ont été dépensés, les administrateurs cherchent tous les moyens de dépenser le solde afin que leurs allocations ne soient pas réduites l'année suivante. Voilà une pratique qui mérite d'être examinée. J'ai constaté que, dans bon nombre d'organismes gouvernementaux, lorsque tout le budget n'a pas été dépensé à la fin de l'année financière, on s'empresse de s'en débarasser afin de maintenir son niveau de financement.

M. Duhamel a parlé de primes. Il ne s'agit pas vraiment d'une prime, mais si vous ne dépensez pas tout l'argent de votre budget et si vous avez besoin d'argent supplémentaire un an plus tard, on devrait tenir compte du fait que vous avez réussi cette année-là à dépenser moins que prévu à votre ministère. Ainsi, en cas d'urgence, on devrait pouvoir utiliser cet argent plus tard.

[*Text*]

Mr. Gauthier: I find this very interesting and stimulating. I'm impressed with the bill to a certain extent. As chairman of the public accounts committee I would love to see this bill go through, but I have a couple of questions, one of them for Mr. Crawford. If the Auditor General were to examine the planning information on new programs with a view of reporting that the information is correct or the cost estimates have been well done, aren't you giving the Auditor General a role that has not been his since the creation of the position? The role of the Comptroller General of Canada is to do exactly what you're proposing ought to be done here.

I don't know why the Auditor General, who usually audits the books after the fact, would be called upon to do a valuation prior to expenditures being incurred. What do you do with the Comptroller General, whose entire existence is basically what you're now proposing to do with the Auditor General? What happens to the Comptroller General, the one who's supposed to control government expenditures?

Mr. Crawford: The Comptroller General would still be there. There would be a double audit, you might say, to make sure no mistakes occur. I know that's what happened in the incident I related. There was a price given and everything was accepted by MNR. Everything seemed perfect but no one had done the final check. That's when the project went from under $10 million to over $50 million. They made a small mistake. I think a double audit doesn't hurt any company.

Mr. Gauthier: I guess I'm not being very clear.

Mr. Crawford: You're being clear. You're saying I'm taking one job from one man and giving it to another.

Mr. Gauthier: In my book that doesn't change very much. Unless he has a better crystal ball, how can he predict the expenditures proposed will be within budget unless the person responsible has a better understanding than the department, the Treasury Board that looked at it tentatively and decided the project was worth it and within budget, or the Comptroller General, whose responsibility is first and foremost to make sure expenditures are under control at all times?

I fail to see how the Auditor General's role here to report on the information provided by the minister would be any better than what we have now. I'm not trying to be picky or critical; I'm just trying to understand why the Auditor General comes in at this stage and why you have forgone the Treasury Board's role. Why haven't you given departments that obligation? I think it is the new policy of the government right now to give departments the authority to live within their budgets as well as the obligation to meet the ceilings put on them and not have any cost overruns on their projects.

[*Translation*]

M. Gauthier: Je trouve cela très intéressant et stimulant. Dans une certaine mesure, le projet de loi m'impressionne. À titre de président du Comité des comptes publics, je voudrais bien voir ce projet de loi adopté, mais j'ai quelques questions à poser. Je m'adresse d'abord à M. Crawford. Si le vérificateur général devait se pencher sur la planification de nouveaux programmes afin de vérifier que les renseignements sont exacts et que les prévisions de coûts ont été bien faites, est-ce que cela ne revient pas à donner au vérificateur général un rôle qui n'a pas été le sien depuis la création de ce poste? Le rôle du contrôleur général du Canada est justement de faire ce que vous proposez ici.

J'ignore pourquoi le vérificateur général, qui examine généralement les livres après le fait, devrait être appelé à faire une évaluation avant que l'argent ne soit effectivement dépensé. Que fait-on du contrôleur général, dont la raison d'être est justement de faire ce que vous proposez de confier au vérificateur général? Qu'arrive-t-il du contrôleur général, celui qui est censé contrôler les dépenses gouvernementales?

M. Crawford: Le poste de contrôleur général existerait toujours. On pourrait dire qu'il y aurait une double vérification, afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur. Je sais que c'est ce qui est arrivé dans l'incident que j'ai relaté. On avait donné un prix et le tout avait été accepté par le ministère. Tout semblait parfait, mais personne n'avait fait de vérification finale. C'est alors que le projet est passé de moins de 10 millions de dollars à plus de 50 millions. On avait fait une petite erreur. Il me semble qu'une double vérification ne saurait nuire à personne.

M. Gauthier: J'ai l'impression que je ne me suis pas bien fait comprendre.

M. Crawford: Tout au contraire. Vous dite que j'enlève une tâche à quelqu'un pour la confier à quelqu'un d'autre.

M. Gauthier: À mon sens, cela ne change pas grand-chose. À moins d'avoir une meilleure boule de crystal, comment pourra-t-il prédire que le budget proposé ne sera pas dépassé, à moins que la personne responsable ne comprenne mieux le dossier que le ministère, le Conseil du Trésor qui a examiné le tout au début et décidé que le projet était valable, ou encore le contrôleur général, dont la tâche est d'abord et avant tout de s'assurer que les dépenses sont bien contrôlées en tout temps?

Je ne vois pas en quoi le fait de confier au vérificateur général la tâche de faire rapport sur les renseignements fournis par le ministre constituerait une amélioration par rapport à la situation actuelle. Je n'essaie pas de faire le difficile; je veux seulement comprendre pourquoi le vérificateur général intervient à cette étape et pourquoi vous avez laissé de côté le rôle du Conseil du Trésor. Pourquoi n'avez-vous pas imposé cette obligation aux ministères? Il me semble que c'est la nouvelle politique du gouvernement que de donner aux ministères le pouvoir d'en faire à leur guise dans les limites de leur budget ainsi que l'obligation de respecter les plafonds qui leur sont imposés et de ne pas avoir de dépassement de coûts?

[*Texte*]

Mr. Crawford: It's been over a year since I went into this and I'm trying to relate back. I think it meant that if it ran over it would go to the Auditor General.

Mr. Gauthier: I don't want to belabour the point, but every program of every department should be evaluated as to its effectiveness and efficiency. The last department to come into a program to evaluate its programs was the Department of Finance. God knows it would cost us billions of dollars. For example, do you remember the scientific tax credit? That cost us over a billion and a half dollars. Nobody had evaluated it. They didn't know what they were doing.

• 1745

Mr. Belsher: And counting.

Mr. Gauthier: And counting. Now it is the same thing with the GST. Nobody has evaluated the GST program as yet, as far as I know. Yet people are paying it. How efficient is it? How effective is it? Nobody knows. So when you're coming in with cost overruns—I guess capital expenditures are what you're addressing on this thing.

Mr. Crawford: Right.

Mr. Gauthier: I say to you, well, if you can control inflation and you know exactly what it is going to be in the next year, because most of these things are done by predictions of costs over the life of the project, then make sure your department and your comptroller have full control over the expenditures, and leave the Auditor General out of the picture at that time. Rather, bring him in at the end to make sure it has been done in a very cost efficient, effective manner.

That is my only. . .I love the rest of the bill.

Mr. Belsher: The clause 2 explanatory notes say that this will eliminate the passing of special warrants. I'm not sure how it would do that. Is it because they've put a longer period of time in there?

Mr. Crawford: You come in for a warrant and you're given hours, it seems, or a day, to debate it and have it passed.

If you had the 90 days it would eliminate that. I am being non-partisan, but whatever parties there are—I can only blame two, Mr. Althouse. There have been only Liberals and Conservatives so far.

But your budget will come in at $28 billion. I understand we're up around $31 billion now. Why? I've had the honour of running a municipality for eight years. The only difference between a municipality and the Government of Canada is decimal points. Where I talk a hundred thousand, you talk a hundred million. When we set a budget—whatever it was, $5 million or $10 million, for that year—to run the municipality, it had better not come in one fraction over the

[*Traduction*]

M. Crawford: Il y a plus d'un an que je travaille à ce dossier et j'essaie de me remémorer le début de l'histoire. Il me semble que l'intention était de s'adresser au vérificateur général en cas de dépassement de coûts.

M. Gauthier: Je ne veux pas insister lourdement là-dessus, mais tous les programmes de tous les ministères devraient être évalués pour en déterminer l'efficacité et l'efficience. Le dernier ministère à mettre en place un programme visant à évaluer l'ensemble de ses programmes a été celui des Finances. Dieu sait que cela nous coûterait des milliards de dollars. Je donne l'exemple du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Cela nous a coûté plus d'un milliard et demi de dollars. Personne n'en n'avait fait l'évaluation. Ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

M. Belsher: Et le coût n'en finit pas de grimper.

M. Gauthier: En effet. Nous avons maintenant le même problème avec la TPS. Personne n'a encore fait l'évaluation du programme de la TPS, pour autant que je sache. Pourtant, les gens paient cette taxe. Dans quelle mesure est-elle efficace et efficiente? Personne ne le sait. Par conséquent, quand il y a dépassement de coûts—je suppose qu'en l'occurrence il s'agit de dépenses d'immobilisation.

M. Crawford: En effet.

M. Gauthier: Alors je vous dis ceci: si vous pouvez contrôler l'inflation et savoir exactement quel en sera le taux dans un an, puisque dans la plupart des cas, on se base sur des prévisions de coûts pour toute la durée du projet, alors assurez-vous que votre ministère et votre contrôleur soient pleinement responsables des dépenses et laissez le vérificateur général de côté pour le moment. Au lieu de cela, faites-le intervenir à la fin, pour vérifier que tout a été fait de façon efficace et efficiente.

C'est ma seule réserve. Pour le reste, je suis enchanté du projet de loi.

M. Belsher: Les notes explicatives de l'article 2 précisent que cela permetra d'éliminer l'adoption de mandats spéciaux. Je ne vois pas très bien comment. Est-ce parce qu'on a prévu une période plus longue?

M. Crawford: Dans le cas d'un mandat, on vous donne quelques heures ou une journée pour en discuter et l'adopter.

Si on avait la période de 90 jours, cette difficulté serait éliminée. Je suis non-partisan, mais quel que soit le parti en cause—il n'y en a que deux que l'on pourrait blâmer, monsieur Althouse. Jusqu'à maintenant, seuls les Libéraux et les Conservateurs ont été au pouvoir.

Mais votre budget sera de 28 milliards de dollars. Sauf erreur, nous en sommes déjà à 31 milliards. Pourquoi? J'ai eu l'honneur de diriger une municipalité pendant huit ans. La seule différence entre une municipalité et le gouvernement du Canada, c'est l'emplacement de la décimale. Quand je parle de centaines de milliers, vous parlez de centaines de millions. Quand nous établissions le budget de l'année, qu'il soit de cinq ou dix millions de dollars, il ne

[*Text*]

budget. In eight years, it never did. I always ran under budget. But here, although we say our budget is $28 billion, we end up with $31 billion or $32 billion.

Mr. Gauthier: It's a deficit, not our budget.

Mr. Crawford: Oh, I'm sorry. I got off on a tangent there. But whatever our cost is for our budget, it should have a relationship to what you said the budget is, instead of always coming in with a different figure at the end. Why not have it lower?

Mr. Belsher: The assumption is that because of extra spending... A great deal of it might be that the revenue didn't come up to expectations.

Mr. Crawford: It could, but that's something you have to balance before the end of the year. A lot of times my taxes didn't come in either and I had to balance outward, where certain things were cut.

If you set a budget and adhere to that budget, which the governments haven't in many years... I'm not talking about seven years; I'm talking about the last 10 or 20 years. The people are telling me that there is no accountability. I thought this would help tighten it up a little bit.

Mr. Gauthier: I appreciate what you're saying to me, Mr. Crawford, and I understand it. I wish we could debate that in the House and really get public appreciation on the point you're trying to make.

My only question to you, dealing with the technicality as to whether the Comptroller General and the Auditor General have been involved...there is an answer to that. Most likely there could be an amendment of some kind, if needed, to make that appropriate. How do you anticipate the interest rates, for example? Just on your debt, if they go up one point, they may cost you a billion and a half dollars.

Another fact of life is that you cannot borrow to operate if you're a municipality. You can borrow to pay capital funds, but you cannot borrow money to do your normal operational things. Yet the Canadian govermment sometimes has to do it.

Mr. Crawford: Why would they have to do it any more than the municipality?

• 1750

Mr. Gauthier: Because a lot of it is transfer payments to provinces over which you have no control. The federal government controls 15% to 18%—I'm being generous here—of the total budget. The rest is all tied to transfers to individuals, transfers to provinces, by law. So when you've got a small handle on, say, 18% of your pie, and that includes paying off the debt, paying off the interest, and then running the country and the armed forces and everything else, it is

[*Translation*]

fallait pas le dépasser, ne serait-ce qu'une simple fraction. En huit ans, cela n'est jamais arrivé. J'ai toujours enregistré un surplus budgétaire. Par contre, nous affirmons que notre budget est de 28 milliards de dollars et nous nous retrouvons en fin de compte avec des dépenses de 31 ou 32 milliards.

M. Gauthier: C'est le montant du déficit, pas celui de notre budget.

M. Crawford: Oh, excusez-moi. Je me suis lancé dans une digression. Mais quel que soit le montant du budget, les dépenses devraient avoir un lien quelconque avec ce que l'on avait prévu. Au lieu de cela, on présente toujours un chiffre différent en fin de compte. Pourquoi les dépenses ne sont-elles pas plus faibles?

M. Belsher: L'hypothèse est que les dépenses supplémentaires... Cela s'explique peut-être en grande partie par le fait que les recettes sont inférieures aux prévisions.

M. Crawford: C'est possible, mais en pareil cas il faut rétablir l'équilibre avant la fin de l'année. Il est arrivé souvent que les impôts fonciers municipaux ne rentraient pas non plus, et j'ai dû m'arranger pour équilibrer le budget en opérant certaines coupures.

Quand on établit un budget et que l'on s'y tient, ce que les gouvernements n'ont pas fait depuis bien longtemps... Je ne parle pas ici de sept ans, mais bien des 10 ou 20 dernières années. On me dit que personne ne rend compte de son administration. Il m'a semblé que cette mesure aiderait à reserrer quelque peu le contrôle.

M. Gauthier: Je comprends ce que vous me dites, monsieur Crawford, et je suis sensible à vos arguments. Je voudrais bien que l'on puisse en débattre à la Chambre et connaître le sentiment de la population là-dessus.

Ma question est plutôt technique et portait sur l'intervention du contrôleur général et du vérificateur général. Cette question a-t-elle une réponse. Il me semble que l'on pourrait apporter un amendement quelconque aux besoins pour que tout soit conforme. Quels seront les taux d'intérêt par exemple? Prenons la dette: chaque point d'augmentation des taux d'intérêt peut finir par coûter un milliard et demi de dollars.

Il y a par ailleurs une autre réalité dont il faut tenir compte: les municipalités ne peuvent emprunter pour leurs dépenses de fonctionnement. Elles peuvent emprunter pour les immobilisations, mais non pas pour les dépenses de fonctionnement normal. Par contre, le gouvernement canadien est parfois obligé de le faire.

M. Crawford: Pourquoi y serait-il obligé plus qu'une municipalité?

M. Gauthier: Parce qu'une grande partie de son budget est constituée de paiements aux provinces dont le contrôle lui échappe totalement. Le gouvernement fédéral contrôle de 15 à 18 p. 100 de son budget total, et encore, je suis généreux. Tout le reste est constitué de paiements de transfert aux particuliers et aux provinces, par la loi. Par conséquent, quand on a droit de regard sur, disons, 18 p. 100 du budget total et qu'à même ce montant il faut rembourser la dette,

[*Texte*]

sometimes a difficult thing to come within budget. I understand that and I'm sure you do, too.

I thought you were talking about capital budget, but if you're talking about the overall operations of the Government of Canada in the present context, I think you'd find some disagreement on the part of many members.

Mr. Crawford: This is relating mostly to capital budget.

Mr. Gauthier: Okay, then I have no problem.

The Chairman: Stay inside your budget on capital expenditures. Don't start at $7 million and finish at $50 million, as you say.

Mr. Gauthier: I agree. With that explanation, I agree.

The Chairman: Are there any other comments or questions for Mr. Crawford? Thank you very much, sir.

Mr. Crawford: Thank you.

The Chairman: Your bill will be judged by this committee on its merit.

Nous allons maintenant ajourner jusqu'à demain matin, 11 heures,

11 o'clock tomorrow morning.

Tuesday, September 15, 1992

• 1126

Le président: À l'ordre!

Nous poursuivons la réunion d'hier du Sous-comité des affaires émanant des députés pour faire le choix des items devant faire l'objet d'un vote. Je demanderais à M. Nelson Riis de présenter le projet de loi C-268.

Mr. Nelson Riis, MP (Kamloops): I just want to mention the origin of this private member's bill. I was involved in discussions about a year ago with Indian, Inuit and Métis organizations and other groups involved generally in the aboriginal movement. They felt that on June 21 of each year there seemed to be a merging, a coming together, of aboriginal peoples in celebration of what they often refer to as aboriginal solidarity day, in recognition of their heritage and the role they played in the development of Canada before and after contact. At that time, anticipating the constitutional developments that were unfolding, I felt we should broaden that to include all Canadians in a celebration of aboriginal solidarity day.

I informally discussed the intent of sponsoring a bill such as the one before us with the various aboriginal organizations. Subsequent to that, I sent around notes about this bill. This is an example of the petitions I've received back

[*Traduction*]

payer l'intérêt, gouverner le pays, diriger les forces armées et tout le reste, il est parfois difficile de ne pas dépasser le budget. Je le comprends et je suis certain que vous le comprenez aussi.

Je pensais que vous parliez du budget d'immobilisations, mais si vous parlez de l'ensemble du fonctionnement du gouvernement du Canada dans le contexte actuel, je suis sûr que vous constaterez que beaucoup de députés ne sont pas d'accord avec vous.

M. Crawford: Cette mesure vise surtout le budget d'immobilisations.

M. Gauthier: Dans ce cas, je n'ai aucune objection.

Le président: Respectez votre budget pour les dépenses en immobilisations. Ne commencez pas en prévoyant des dépenses de 7 millions pour vous retrouver avec 50 millions, comme dans l'exemple que vous avez donné.

M. Gauthier: Je suis d'accord. Compte tenu de cette explication, je souscris à la mesure proposée.

Le président: Y a-t-il d'autres observations ou questions à l'endroit de M. Crawford? Je vous remercie beaucoup, monsieur.

M. Crawford: Merci.

Le président: Notre comité évaluera les mérites de votre projet de loi.

We will now adjourn until tomorrow morning at 11 o'clock.

Nous reprendrons demain à 11 heures.

Le mardi 15 septembre 1992

The Chairman: Order!

We are continuing yesterday's meeting of the Sub-Committee on Private Members' Business to choose the votable items. I would ask Mr. Nelson Riis to present Bill C-268.

M. Nelson Riis (député de Kamloops): J'aimerais vous parler de l'origine de ce projet de loi d'initiative parlementaire. J'ai participé à des discussions il y a environ un an avec des groupes d'Indiens, d'Inuits, de Métis et d'autres qui s'intéressent au mouvement autochtone. Ils ont signalé que tous les ans, le 21 juin, il semblait y avoir une sorte de rassemblement des peuples autochtones pour fêter ce qu'ils appellent souvent la journée d'expression de solidarité des autochtones, qui reconnaît leur patrimoine et le rôle qu'ils ont joué dans le développement du Canada avant et après l'arrivée des Blancs. Compte tenu de l'évolution du dossier constitutionnel, j'étais d'avis qu'il fallait élargir cette célébration pour y inclure tous les Canadiens et assurer leur participation à un jour d'expression de solidarité à l'égard des autochtones.

J'ai eu des discussions officieuses avec différents organismes autochtones au sujet de mon intention de parrainer un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis. J'ai ensuite envoyé des notes concernant ce projet de

[*Text*]

from a good majority of the aboriginal organizations in the country. There are literally thousands and thousands of names on petitions presently being certified. These have been received in the last few days and have yet to go down to certification. There seems to be almost unanimity in support of this bill.

I have letters from all sorts of organizations, and I'll just mention two or three. There is one from the 14 tribes of the Nuu-chah-nulth Tribal Council. They simply say:

> I write to offer unqualified support for. . .Bill C-268, An Act representing a National Solidarity Day for the First Nations of Canada.

They add this paragraph, Mr. Chairman:

> With the recent constitutional developments, it may be that Canadians generally will be able to look to the future of their country with certainty and confidence; this outlook would be enhanced by the recognition of Aboriginal Solidarity Day, as such recognition would honour the contribution that aboriginal people have made to this land since time immemorial.

There is also a reply from another tribal council, the very famous Carrier Sekani Tribal Council of British Columbia:

> . . .with an approximate membership in excess of 14,000 fully support Bill C-268. . .

There is one problem people have pointed out, and that is the short title. It says:

> This Act may be cited as the National Solidarity Day for the First Nations of Canada Act.

A few people have suggested that be changed to simply "National Solidarity Day for aboriginal people of Canada." In other words, to change "First Nations" to "aboriginal people" would be an appropriate amendment to this bill. Other than that, I would say I have had virtually unanimous support, with this one suggestion of an alteration to the bill.

I think this should be votable for obvious reasons. If the committee deems this to be an appropriate course of action, I would like take it upon myself to find some way for this bill be sponsored by all political parties in the House of Commons. In other words, I would see it being at least seconded, if not sponsored, by representatives from all political parties.

• 1130

I don't think there is anything partisan at all about this. I think it would enhance all of the parties to be part of this initiative setting aside one day of the year for a solidarity day for aboriginal people. This day would not be a legal holiday as in the States; it would simply be like many of the days we set aside for recognizing groups and achievements, the day we remind ourselves that aboriginal people have played a critical role in the development of our country.

[*Translation*]

loi. J'ai ici un exemple des pétitions que j'ai reçues d'une bonne majorité des organismes autochtones du pays. Les pétitions qui sont actuellement en train d'être accréditées ont été signées par des milliers et des milliers de personnes. Nous avons reçu ces pétitions-ci dans les derniers jours et elles n'ont pas encore été accréditées. Il semble y avoir un appui presque unanique en faveur du projet de loi.

J'ai reçu des lettres de toutes sortes d'organismes, mais je vais me contenter d'en mentionner seulement deux ou trois. Il y en a une des 14 tribus du Conseil tribal Nuu-chah-nulth. Voici ce que l'on dit:

> Je vous écris pour donner mon appui sans réserve au projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

On ajoute le paragraphe suivant, monsieur le président:

> Compte tenu de ce qui s'est passé dernièrement dans le dossier constitutionnel, les Canadiens en général pourront sans doute envisager l'avenir de leur pays avec certitude et confiance. Cette attitude serait renforcée par la reconnaissance d'un jour d'expression de solidarité à l'égard des autochtones, puisqu'une telle reconnaissance rendrait hommage à tout ce que les autochtones ont apporté au pays depuis des siècles.

Nous avons également reçu une lettre d'un autre conseil tribal, le très célèbre conseil tribal Carrier Sekani de la Colombie-Britannique:

> Avec plus de 14 000 membres, nous appuyons entièrement le projet de loi C-268.

Les gens ont signalé un petit problème en ce qui concerne le titre abrégé, qui est le suivant:

> Loi sur le jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des première nations du Canada.

Certains proposent que le titre abrégé soit tout simplement «Loi sur le jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des peuples autochtones du Canada». Autrement dit, on juge qu'il convient de modifier le projet de loi pour remplacer le terme «premières nations» par «peuples autochtones». À part cette suggestion, j'ai reçu un appui à peu près unanime en faveur du projet de loi.

Pour des raisons évidentes, je pense que le projet de loi devrait faire l'objet d'un vote. Si le comité est d'accord, je m'engage à trouver une façon de faire parrainer le projet de loi par tous les partis politiques à la Chambre des communes. Autrement dit, j'aimerais que le projet de loi soit au moins appuyé, sinon parrainé, par des représentants de tous les partis politiques.

À mon avis, il n'y a rien de partisan dans le projet de loi. Je pense qu'il serait à l'avantage de tous les partis de participer à cet effort de réserver un jour par an à l'expression nationale de solidarité à l'égard des peuples autochtones. À la différence des États-Unis, le jour de solidarité ne serait pas une fête légale; il serait comme beaucoup d'autres jours où nous reconnaissons certains groupes et certaines réalisations. Il s'agit d'un jour où nous nous arrêterons pour réfléchir au rôle fondamental joué par les peuples autochtones dans le développement de notre pays.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Riis. Are there any questions or comments for Mr. Riis? Mr. Althouse.

Mr. Althouse (Mackenzie): Has June 21 been designated any kind of day other than the first day of summer now and then? It doesn't have a designation now; have you checked that out?

Mr. Riis: No, Vic, I haven't checked that out. But the reason June 21 was selected is that it is the natural day aboriginal people presently set aside for their celebration day for the beginning of a new season. This would simply be an attempt to recognize what already exists, but widen it to include all Canadians as well as aboriginal Canadians.

The Chairman: Are there any other comments?

J'avais une question, monsieur Riis, et vous y avez répondu. Je voulais savoir si vous aviez consulté les représentants des peuples des Premières nations. Vous avez répondu à ma question. Je suis satisfait de votre réponse et je vous en remercie.

Mr. Riis: To clarify, Mr. Chairman, I have not sat down in formal discussions with their leadership, but I have been in touch with all of their offices and individuals in leadership positions. As I say, the support has been unanimous, with the one exception that some people have suggested a change in title.

The Chairman: I appreciate that. Thank you very much, Mr. Riis.

Mr. Riis: It is my pleasure, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: I would like to call Ms Hunter, replacing Mr. Heap on Bill C-274.

Ms Lynn Hunter, MP (Saanich—Gulf Islands): Thank you, Mr. Chairman.

This bill is to provide for the conversion to civilian uses of technologies and skills used in the nuclear weapons industry.

When this bill was first introduced in the House in September 1989, there was a very different climate in the world from what there is now. We have now seen the dismantlement of the Eastern Bloc countries. The Soviet Union and the Warsaw Pact are now defunct, and Canada's support for the U.S.-NATO nuclear war strategy is now different. This is just a means of introducing the argument as to why this should be votable.

I think the most convincing argument to me is that the technologies and skills previously used in the nuclear weapons industry are of great value to the Canadian economy and society in general. Rather than producing components for weapons and their delivery systems, these obviously high-tech sectors could be adapted to produce equipment and provide services we actually need and can use. Areas most suitable for this type of thing are clean alternative sources of energy, mass transit systems, environmental clean-up, equipment to prevent pollution, and remote sensing to detect pollution and ozone depletion.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Riis. Quelqu'un a-t-il des questions ou des commentaires? Monsieur Althouse.

M. Althouse (Mackenzie): Le 21 juin, en plus d'être ce que l'on appelle parfois le premier jour de l'été, a-t-il déjà été désigné pour marquer autre chose? Avez-vous vérifié cela?

M. Riis: Non, Vic, je n'ai pas vérifié cela. Si on a choisit le 21 juin, c'est que les peuples autochtones l'on adopté naturellement pour fêter le début d'une nouvelle saison. Il s'agirait tout simplement de reconnaître ce qui existe déjà, mais en élargissant la participation à tous les Canadiens et tous les Canadiens autochtones.

Le président: Y a-t-il d'autres remarques?

I had one question, Mr. Riis, but you have already answered it. I wanted to know if you had consulted with representatives of the First Nations. You answered my question. I am satisfied with your answer and thank you for it.

M. Riis: Une précision, monsieur le président. Je n'ai pas eu de discussions officielles avec les chefs des peuples autochtones, mais j'ai communiqué avec tous leurs bureaux et avec des gens qui occupent des postes de leadership. Comme je l'ai dit, l'appui a été unanime, sauf que certains proposent de changer le titre.

Le président: Je comprends. Merci beaucoup, monsieur Riis.

M. Riis: Je vous en prie, monsieur le président. Merci.

Le président: J'invite M^{me} Hunter à venir nous présenter le projet de loi C-274. Elle remplace M. Heap.

Mme Lynn Hunter (députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe): Merci, monsieur le président.

Le projet de loi prévoit la conversion à des usages civiles des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire.

Lors du premier dépôt du projet de loi à la Chambre en septembre 1989, il règnait dans le monde un climat très différent. Nous avons été témoins du démantèlement du Bloc de l'Est. L'Union soviétique et le Pacte de Varsovie ont disparu, et l'appui du Canada à l'égard de la stratégie nucléaire des États-Unis et de l'OTAN n'est plus le même aujourd'hui. Je fais ces remarques en guise d'introduction aux arguments qui pourraient vous convaincre que ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote.

Selon moi, l'argument le plus convaincant est le fait que les technologies et les compétences techniques utilisées par le passé dans l'industrie de l'armement nucléaire peuvent avoir une valeur inestimable pour l'économie canadienne et la société canadienne en général. Plutôt que de fabriquer des composantes d'armes et les systèmes de lancement correspondants, ces secteurs de haute technologie pourraient être adaptés pour fabriquer de l'équipement et offrir des services dont nous avons vraiment besoin et que nous pouvons utiliser. Les domaines qui se prêtent le plus à ce genre de conversion sont les suivants: des sources propres d'énergie de substitution, les réseaux de transport public, l'assainissement de l'environnement, le matériel de lutte contre la pollution et la télédétection de la pollution et de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

[*Text*]

I see this as a means whereby, if this bill were to be made votable, it would fit in with the growth and understanding that weapons-producing high-tech industries can actually contribute when they put their energies into more positive uses such as the ones I cited before. This is a bill that would actually create jobs in Canada. There would be no loss of jobs, but it would actually create jobs. Companies would be urged to have a plan for conversion to some of the suggested alternatives I've cited.

• 1135

Mr. James (Sarnia—Lambton): Ms Hunter, this is Mr. Heap's bill and I might be asking a question that is not appropriate, but it seems to me that this is really talking to companies that are actually in nuclear weapons production now, and I wouldn't think there are any of that sort in Canada. Are you talking about world. . .?

Ms Hunter: No, there are high-tech industries in Canada that make the components for delivery systems in Canada, and those are the ones to which we are directing attention.

Mr. James: Would they be specifically noted as being delivery systems for nuclear weapons?

Ms Hunter: Delivery systems generally. But from what I understand, nuclear weapons have particular requirements that are different from weapons delivery systems generally. So it is a very high-tech business, and there are a lot of skills involved in that industry that could be put to better use.

Mr. James: We in Canada have industries that are providing—

Ms Hunter: Components.

Mr. James: —components for delivery systems of nuclear weapons?

Ms Hunter: Yes. Surprise, surprise?

Mr. Althouse: Am I reading correctly that essentially the bill would require the contractor to put 2.5% of the value of his contracts into a special fund that would be administered by a committee of six from each factory, to be made up of three workers and three owner representatives, and they would make decisions on the use of that fund to help adjust people into non-nuclear business?

Ms Hunter: That's right.

Mr. Althouse: And they would make reports to the minister, who might provide them with additional funds if they had a proposal to go into alternate forms of production. Essentially it is to get people out of the Cold War mentality, I suppose, and accept the current facts of life in terms of military needs and purposes.

Ms Hunter: And also recognize what the real threat is now.

Mr. Althouse: Unemployment.

[*Translation*]

Si ce projet de loi devait faire l'objet d'un vote, la population comprendrait mieux que les industries de haute technologie de fabrication d'armes peuvent apporter une contribution concrète si elles se consacrent à des domaines plus positifs comme ceux que je viens de mentionner. Il s'agit d'un projet de loi qui créerait des emplois au Canada. Non seulement il n'y aurait pas d'emplois perdus, il y aurait même des emplois qui seraient créés. Les entreprises seraient encouragées vivement à mettre au point un plan de conversion orienté vers des domaines comme ceux que j'ai mentionnés.

M. James (Sarnia—Lambton): Madame Hunter, c'est un projet de loi de M. Heap et peut-être que ma question est hors de propos, mais il me semble que cela s'adresse au fond à des entreprises qui s'occupent actuellement de production d'armes nucléaires, et je ne crois pas qu'il en existe au Canada. Serait-ce à l'échelle mondiale que vous. . .?

Mme Hunter: Non, il existe au Canada des entreprises de haute technologie qui fabriquent les composantes de systèmes de lancement, et ce sont à ces entreprises que nous songeons.

M. James: Est-ce qu'on préciserait qu'il s'agit de systèmes de lancement d'armes nucléaires?

Mme Hunter: De systèmes de lancement en général. D'après ce que je crois savoir, les systèmes de lancement des armes nucléaires sont différents des autres. Il s'agit donc d'un travail de très haute technologie, et ce secteur d'activité fait appel à de multiples compétences qui pourraient être utilisées à meilleur escient.

M. James: Au Canada, nous avons des entreprises qui fournissent. . .

Mme Hunter: Des composantes.

M. James: Des composantes pour les systèmes de lancement d'armes nucléaires?

Mme Hunter: Oui. Cela vous étonne?

M. Althouse: Est-ce que j'ai bien compris que le projet de loi dispose que l'entrepreneur en armement nucléaire doit verser à un fonds spécial 2,5 p. 100 de la valeur des contrats qu'il réalise, fonds qui serait géré par un comité de six représentants de chacune des entreprises, c'est-à-dire de trois employés et de trois représentants des propriétaires, et que ce comité déciderait de l'utilisation de ce fonds de manière à faciliter l'adaptation de la main d'oeuvre à des activités de production non liées à l'armement nucléaire.

Mme Hunter: C'est juste.

M. Althouse: Et ils présenteraient des rapports au ministre, qui pourrait leur fournir des fonds supplémentaires s'ils se proposaient d'opter pour d'autres formes de production. Il s'agit au fond de se défaire de cette mentalité de la guerre froide, et de regarder en face nos besoins et objectifs militaires eu égard à la nouvelle réalité.

Mme Hunter: Il faut aussi reconnaître quelle est maintenant la véritable menace.

M. Althouse: Le chômage.

[*Texte*]

Ms Hunter: Unemployment and environmental degradation.

Mr. Althouse: I'm afraid I read it a little too fast. There is a provision for fines, but are those there simply in the event that the said industry fails to establish a committee or just ignores the overall basis?

Ms Hunter: I think it gives the minister some lever that he or she could use to encourage industry.

The Chairman: Are there any other questions or comments? No?

Merci beaucoup, madame Hunter.

J'invite maintenant M. Angus, qui remplace M^me^ Langan, à présenter le projet de loi C-333. Monsieur Angus, bienvenue au Comité.

Mr. Iain Angus, MP (Thunder Bay—Atikokan): Mr. Chairman, members of the committee, it is my pleasure to appear before you this morning on behalf of Joy Langan with respect to her private member's bill, Bill C-333. I'm here in part as someone who would like to consider himself a co-sponsor, so it's not as if I'm unfamiliar with the subject-matter.

This bill, which amends several sections of the Canada Health Act, has as its purpose the safeguarding of the health and safety of emergency response personnel. The bill adds to the list of hospital services contained in the act the requirement for hospitals to disclose to workers who have provided emergency care the name and nature of a contagious disease that may have been passed on to them in the course of their duties.

Workers involved in emergency response, including police, firefighters, and paramedics, as well as volunteers, routinely provide emergency medical treatment in unsanitary conditions on patients they know nothing about.

• 1140

With regard to volunteers, we have throughout my area of the country a number of first-response teams located in the rural area. They are well trained, but are the people who get there first and really do not know what they are encountering in terms of the individuals. The result is that these workers can be exposed to contagious or infectious diseases.

These workers need to know what they might have been exposed to (a) in order to seek immediate medical treatment for themselves, or ongoing observation, and (b) to reduce the possibility of them transmitting whatever they have picked up.

This bill is not about involuntary testing; it simply requires that hospitals share the information they have with those who might have been exposed to a possible health threat and imposes a duty on the provinces to provide this information.

In a letter to the International Association of Fire Fighters, Health Minister Benoît Bouchard states that he could not proceed with this type of protection for fire-fighters and others who are often involved in emergency situations

[*Traduction*]

Mme Hunter: Le chômage et la dégradation de l'environnement.

M. Althouse: Je pense avoir lu un peu trop vite. Il y a une disposition au sujet des amendes, mais celles-ci sont-elles simplement prévues pour le cas où l'entreprise visée ne créerait pas un comité ou ne tiendrait pas compte du cadre global?

Mme Hunter: Je pense que cela confère au ministre un certain pouvoir qu'il ou qu'elle pourra utiliser pour inciter l'industrie à se conformer à la loi.

Le président: Avez-vous d'autres questions ou d'autres observations? Non?

Thank you very much, Ms. Hunter.

I now give the floor to Mr. Angus, who is replacing Mrs. Langan and who will present Bill C-333. Mr. Angus, welcome to the committee.

M. Iain Angus (député de Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le président, membres du comité, je suis heureux de comparaître ce matin au nom de Joy Langan pour traiter de son projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-333. Je comparais, entre autres raisons, parce que je suis en quelque sorte coauteur de ce projet de loi, et la question ne m'est donc pas tout à fait étrangère.

Ce projet de loi, qui modifie plusieurs articles de la Loi canadienne sur la santé, vise à protéger la santé et la sécurité des employés des services d'intervention d'urgence. Le projet de loi ajoute à la liste des services hospitaliers contenus dans la loi la nécessité pour les hôpitaux d'informer les employés qui fournissent des soins d'urgence du nom et de la nature de toute maladie contagieuse qu'ils auraient pu contracter dans l'exercice de leurs fonctions.

Les employés des services d'intervention d'urgence incluent les pompiers, les agents de police, les techniciens médicaux d'urgence ainsi que les travailleurs bénévoles qui fournissent couramment des traitements médicaux d'urgence dans des conditions insalubres à des patients dont ils ne savent rien.

Pour ce qui est des travailleurs bénévoles, dans toute la région du pays dont je viens, il existe dans la partie rurale un certain nombre d'équipes d'intervention d'urgence. Ces gens sont bien formés, ce sont eux qui arrivent sur place les premiers et ils ne savent vraiment pas à qui ils ont affaire. Si bien que ces travailleurs risquent d'être exposés à des maladies infectieuses ou contagieuses.

Ces travailleurs doivent savoir ce à quoi ils ont pu être exposés, premièrement, pour recevoir immédiatement un traitement médical ou pour être mis sous observation continue, et, deuxièmement, pour réduire le risque de les voir transmettre à leur tour cette maladie qu'ils ont pu contracter.

Ce projet de loi ne vise pas à imposer des mesures de dépistage; il demande simplement que les hôpitaux partagent les renseignements qu'ils possèdent avec ceux qui ont pu être exposés à un risque éventuel pour la santé et il oblige les provinces à fournir ces renseignements.

Dans une lettre adressée à l'Association internationale des pompiers, le ministre de la Santé, l'honorable Benoît Bouchard, déclare qu'il n'est pas en mesure d'accorder ce type de protection aux pompiers ni à d'autres personnes qui

[*Text*]

because the Department of National Health and Welfare has no legislative authority over Canadian health care facilities and would be unable to mandate hospitals to notify fire-fighters about infectious diseases. The minister goes on to suggest that the IAFF concentrate its efforts at the provincial level.

However, if you look at the bill, you'll find that it is possible for the federal government to take the lead and to impose conditions on the provinces as relates to funding from the federal level to protect the health of emergency response personnel.

It's important to note that the minister did not indicate that he opposed the establishment of a notification system such as that in the bill, but he was only arguing that matters under his jurisdiction would not allow that to occur.

This bill is important not only to fire-fighters but to all emergency response workers. The Canadian Police Association has also endorsed this bill. As they pointed out, the United States has recently enacted similar legislation requiring hospitals to advise emergency personnel about the infectious status of a patient. The U.S. law protects patient confidentiality and prohibits involuntary testing. As with the U.S. law, confidentiality and the privacy rights of the patient would not be affected by this bill.

It's interesting to note that one out of every 21 fire-fighters in Canada and the United States was exposed to communicable diseases in 1990. Of those exposed, 13% were exposed to tuberculosis, 16% to hepatitis B, 24% to HIV, AIDS, and another 46% to what are called "other communicable diseases". We already know that we place our emergency response personnel at risk when we ask them to go into burning buildings, to get into a confrontation with a criminal with a weapon, or just to go into a home where there is a bleeding patient, and I think we have a responsibility to try to provide the appropriate protection for them. This is one of the ways in which we can do that.

This is a companion private member's bill to a change in the transportation of hazardous goods legislation, which was amended in order to provide a framework to ensure that fire-fighters and other emergency response personnel would have a way of determining, through a national system, the chemical contents of railcars or truck tankcars in the event of an accident. The fire-fighters have been very good about raising these issues with us, and I think members here will remember their very successful lobby on the Hill this past spring, when I believe they met with almost every member of Parliament in their offices, or at least attempted to, in order to raise these two matters, as well as others, with them.

[*Translation*]

se trouvent souvent dans des situations d'urgence, parce que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas de compétence pour intervenir auprès des services de santé au Canada et ne peut pas, pour cette raison, ordonner à des hôpitaux d'informer les pompiers au sujet de l'existence de maladies infectieuses. Le ministre propose ensuite à l'Association de concentrer ses efforts au niveau provincial.

Cependant, si vous examinez le projet de loi, vous verrez qu'il est possible au gouvernement fédéral de prendre les devants et d'imposer aux provinces des conditions en ce qui a trait à l'utilisation des fonds d'origine fédérale pour qu'ils servent à protéger la santé des employés des services d'intervention d'urgence.

Il est important de souligner que le ministre n'a pas indiqué qu'il s'opposait à la création d'un système de divulgation comme celui qui est proposé dans le projet de loi, et qu'il disait tout simplement qu'aux termes de la loi il n'avait pas la compétence juridique voulue.

Ce projet de loi est important non seulement pour les pompiers mais pour tous les employés des services d'intervention d'urgence. L'Association canadienne des policiers est en faveur de son adoption. Comme on l'a souligné, les États-Unis viennent d'adopter une loi analogue qui oblige les hôpitaux à informer le personnel d'intervention d'urgence du fait qu'un patient est atteint d'une maladie infectieuse. La loi américaine protège l'identité du patient et interdit de recourir à un dépistage sans le consentement des intéressés. Comme dans le cas de la loi américaine, ce projet de loi ne porterait pas atteinte aux droits qu'a le patient en matière de confidentialité et de respect de sa vie privée.

Fait intéressant à noter, en 1990, au Canada et aux États-Unis, un pompier sur 21 a été exposé à des maladies transmissibles. De ceux qui ont été exposés à ces maladies, 13 p. 100 ont été exposés à la tuberculose, 16 p. 100 à l'hépatite B, 24 p. 100 au virus HIV, au SIDA, et 46 p. 100 encore à ce qu'on appelle «d'autres maladies transmissibles». Nous savons déjà que nos employés des services d'intervention d'urgence courent des risques quand nous leur demandons d'entrer dans des immeubles en feu, d'affronter un criminel armé, ou tout simplement d'entrer chez quelqu'un où il y a une personne qui saigne. Nous avons la responsabilité de tout mettre en oeuvre pour les protéger comme il se doit. Voilà un moyen que nous pouvons prendre.

Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui fait suite à un changement à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, loi qui a été modifiée afin de fournir un cadre qui permette aux pompiers et aux autres employés des services d'intervention d'urgence d'établir, au moyen d'un système national, quels sont les produits chimiques contenus dans des wagons ferroviaires ou des camions ou des wagons-citernes en cas d'accident. Les pompiers nous ont très bien exposé ces questions, et je pense que vous vous souviendrez du bon travail de lobbying qu'ils ont effectué sur la Colline au printemps dernier. Je crois qu'ils avaient alors rencontré tous les députés à leur bureau, ou du moins, ils ont tenté de le faire, pour discuter avec eux de ces deux questions et d'autres encore.

[*Texte*]

That's the presentation on behalf of Joy Langan. I would be more than happy to respond to any questions.

Mr. James: You know the criteria we have to use—and you touched upon this—if it infringes upon provincial legislative authority. You talked about it being in the funding area, but I don't know where funding would come in, because the bill indicates that hospitals would disclose information. I guess you'll have to expand upon that. As you know, if it infringes upon provincial legislation, then we can't make it votable.

• 1145

Mr. Angus: Fair enough. If you look at page 2 of the bill, the amendment to section 7 takes the section that deals with how a province may qualify for full cash contribution for health care. It states:

> the health care insurance plan of the province must, throughout the fiscal year, satisfy the criteria described in sections 8 to 12.1 respecting the following matters:
>
> (a) administration; (b) comprehensiveness; (c) universality; (d) portability; (e) accessibility; and

—the addition—

> (f) disclosure of infectious or contagious diseases.

Mr. James, this is a section of the bill where the Parliament of Canada used to ban extra-billing in the provinces. As a condition of federal tax dollars in transfer to the provinces we can set, if you like, some national standards, to use current phraseology. We are suggesting that this is the mechanism that Parliament has in order to establish yet one more standard for provision of federal tax dollars to the provinces.

Mr. James: And nothing else has to be done, except to establish that standard, other than—

Mr. Angus: That's right. There are other consequential amendments dealing with confidentiality of the patient, as well as privacy rights and mandatory testing.

Mr. James: Does that satisfy the Charter rights?

Mr. Angus: I believe it does. But I can only put it in the context of belief as opposed to... We do not have a legal opinion per se.

Mr. James: Okay.

Mr. Althouse: I think I understand what is being attempted here. What is the difference between the hospital services and other emergency services? I haven't had a chance to read the bill carefully. I think I understand your argument about the emergency response employees. Are the people who work in the hospital services side going to be treated to the same information, stating that they...? It seems a lot of them are already quite aware that they are putting themselves next door to disease, infection and so on. I notice that you have them in two different clauses of the bill. Are the hospital service people now covered by certain requirements of information that people like ambulance

[*Traduction*]

Voilà l'exposé que je voulais faire au nom de Joy Langan. Je suis maintenant tout à fait disposé à répondre à vos questions.

M. James: Vous connaissez les critères que nous devons respecter—vous en avez du reste parlé—si cela empiète sur le pouvoir législatif provincial. Vous avez dit que la question se situait sur le plan du financement, mais je ne sais pas à quel moment le financement interviendrait, car le projet de loi indique que les hôpitaux divulgueraient les renseignements en question. Je pense que vous devriez préciser ce point. Comme vous le savez, si cela empiète sur la législation provinciale, nous ne pouvons pas l'adopter.

M. Angus: Fort bien. Regardez à la page 2 du projet de loi, la modification de l'article 7, où il est question des conditions dans lesquelles une province peut obtenir une pleine contribution pécuniaire pour les services de santé. Je cite:

> est assujetti à l'obligation pour le régime d'assurance-santé de satisfaire, pendant tout cet exercice, aux conditions d'octroi énumérés aux articles 8 à 12.1 quant à:
>
> a) la gestion publique; b) l'intégralité; c) l'universalité; d) la transférabilité; e) l'accessibilité; et

...l'ajout...

> f) la divulgation des maladies infectieuses ou contagieuses.

Monsieur James, c'est un article du projet de loi par lequel le Parlement du Canada interdisait la surfacturation dans les provinces. En guise de condition au transfert de fonds fédéraux vers les provinces, nous pouvons fixer, si vous voulez, certaines normes nationales, pour employer l'expression à la mode. Nous disons que c'est là le mécanisme dont dispose le Parlement pour établir une autre norme régissant le transfert de fonds fédéraux aux provinces.

M. James: Et il n'y a rien d'autre à faire, sauf fixer cette norme, rien d'autre que...

M. Angus: C'est juste. Il y a d'autres modifications corrélatives qui ont trait à la confidentialité à laquelle a droit le patient, ainsi qu'au droit à la protection de la vie privée et à l'imposition de mesures de dépistage.

M. James: Cela est-il conforme à la Charte des droits et libertés?

M. Angus: Je crois que oui mais je peux tout simplement dire que c'est l'impression que j'ai, plutôt que... Nous n'avons pas d'avis juridique comme tel.

M. James: Très bien.

M. Althouse: Je crois comprendre où on veut en venir. Quelle différence y a-t-il entre les services hospitaliers et d'autres services d'intervention d'urgence? Je n'ai pas eu l'occasion de lire le projet de loi à fond. Je crois comprendre ce que vous voulez dire quand vous parlez de la situation des employés des services d'intervention d'urgence. Est-ce que les employés des services hospitaliers obtiendront les mêmes renseignements, disant qu'ils...? Je pense qu'un bon nombre d'entre eux savent déjà très bien qu'ils s'exposent à des maladies, à des infections et ainsi de suite. Je pense qu'il est question d'eux dans deux différentes dispositions du projet de loi. Est-ce que les employés des services hospitaliers sont

[*Text*]

workers and fire-fighters and so one are not? Why are there two different clauses?

Mr. Angus: As I understand it, Mr. Althouse, the difference is that once in a hospital environment and once a patient has been identified as having a contagious disease, the patient is isolated and handled with kid gloves—pardon the expression. All the personnel who are assigned to the care of that person are advised of the appropriate protective measures.

But a fire-fighter, or a paramedic, or a police officer, or a first-response volunteer never knows. Once they have transported that patient or handed that patient off from a first-response team to either an air or land ambulance, which is then handed off to the hospital, there is no way legally in which the hospital can then say to paramedic A, you have been exposed to tuberculosis, so we encourage you to go to see your doctor to begin the processs of testing, etc.

The way I understand the regulations and the legislation, they would in effect prevent the transmission of that information. Yet that information is crucial to the health of that emergency response person. This bill tries to provide a balance: the right to know that you have been exposed to something, but at the same time, the individual's right to privacy. It is not an easy task, but I think society has to draw the line at some point. I would certainly would want to know. If I helped an accident victim and that victim bled all over me, and I had an open sore and contracted something—let's say it was minor—I am not sure I would help again in similar circumstances.

• 1150

Mr. Althouse: So to protect identity, this gives the power for the hospital in this case to notify the helpers of that particular patient. In order to protect privacy, they would have to do it a little less overtly than you have said. They might send a notice to the fire-fighter who had given mouth-to-mouth resuscitation to an AIDS victim, for instance, that it would be a good idea for them to come in for an AIDS/HIV test, given the line of work they are in, or something like this.

Mr. Angus: That's right. Obviously the principles can be defined within the regulations that would emanate from this bill if it passes.

Mr. Althouse: It seems to make some sense. If I were one of those workers I would like to know the nature of the things I'd been exposed to. I don't think it would change the way I did my work, but it would be nice to know that I should be watching for TB or for HIV. I should know that the medical institution I have helped out is also looking after my interests in the role I have played.

[*Translation*]

visés par certaines exigences en matière d'information qui ne s'appliqueraient pas à des gens comme les ambulanciers, les pompiers et d'autres? Pourquoi y a-t-il deux dispositions distinctes?

M. Angus: Si je comprends bien, monsieur Althouse, la différence tient au fait qu'une fois que le patient se trouve en milieu hospitalier et qu'il a été établi qu'il est atteint d'une maladie contagieuse, ce patient est isolé et on le traite avec des gants blancs—si vous me permettez cette expression. Tous les employés qui doivent prendre soin de cette personne sont informés des mesures de protection qu'elles doivent prendre.

Cependant, un pompier, ou un technicien médical d'urgence, ou un agent de police, ou un bénévole s'occupant d'intervention d'urgence ne sait jamais. Une fois qu'ils ont transporté ce patient ou qu'une équipe d'intervention d'urgence l'a confié à une ambulance routière ou aérienne, qui à son tour le conduit à un hôpital, rien dans la loi n'oblige l'hôpital à dire à tel ou tel technicien médical d'urgence qu'il a été exposé à la tuberculose et qu'il faudrait qu'il consulte son médecin pour subir des analyses.

Si je comprends bien la réglementation et la législation, elles interdiraient en fait la divulgation de ces renseignements. Pourtant, ceux-ci sont essentiels à la protection de la santé des employés des services d'intervention d'urgence. Par ce projet de loi, on essaie d'établir un équilibre entre le droit de savoir qu'on a été exposé à une maladie quelconque, et le droit des individus à leur vie privée. La tâche n'est pas facile, et je pense que la société doit trancher à un moment donné. Je voudrais certainement savoir. Si je venais en aide à une personne accidentée et que je me retrouvais ainsi couverte de son sang, et si j'avais une blessure nue par laquelle je pourrais attraper quelque chose—disons, une maladie bénigne—je ne suis pas certain que je me porterais à nouveau au secours de quelqu'un dans ces conditions.

M. Althouse: Pour protéger l'identité, cette disposition donne à l'hôpital le pouvoir, dans ce cas, d'informer ceux qui ont secouru ce patient. Pour protéger le droit à la vie privée, il devrait le faire un peu moins ouvertement que vous l'avez dit. Il pourrait envoyer un avis au pompier qui a pratiqué la réanimation bouche à bouche à une victime du SIDA, par exemple, pour lui dire qu'il aurait intérêt à se présenter pour une séance de dépistage du virus du SIDA, compte tenu du type de travail qu'il fait, ou quelque chose du genre.

M. Angus: En effet. On peut certainement établir des principes dans la réglementation qui découlerait de ce projet de loi s'il était adopté.

M. Althouse: Cela me semble logique. Si j'exerçais l'un de ces métiers, j'aimerais savoir à quoi j'ai été exposé. Je ne crois pas que je changerais ma façon de travailler, mais ce serait bien de savoir que je dois faire attention à la tuberculose ou au SIDA. Je saurais que l'institution médicale à qui j'ai donné un coup de main veille à protéger mes intérêts compte tenu du rôle que j'ai joué.

[*Texte*]

Mr. Angus: If I can expand a little more, when a fire-fighter or emergency response personnel come into contact with toxic fumes, it is fairly easy for the fire-fighter, through his or her employer or union, to have the research done to identify the impacts and seek medical treatment. In this case, though, you don't know. You just don't know you have been exposed to something.

Mr. James: I have a question on implementation. There is also a consideration of how you would do that. Are you talking about notification as soon as the response team present themselves to a person who is injured? They call the hospital? Or is this something you are looking at after I have had a chance to—

Mr. Angus: This is post-event analysis.

Mr. James: So what do we do with Ken James, who was also there and helped out? Where do we go with this in length and breadth? I was there, too. The response team was there, and I was there and I helped out.

Mr. Angus: Certainly the wording of the legislation does not protect you or me as private citizens who were passing by. It does refer to employees of legally organized and recognized volunteer organizations, whether such employees receive nominal compensation or not—in other words, trained personnel. There still ends up being a level of risk for you or me, as a private citizen, to physically intervene in a situation.

The reality is that we are probably not going to do anything if the emergency response team is on site. It is when, halfway between Atikokan and Thunder Bay, I encounter a car in the bush that I am going to take action and have to make the judgment calls. There is no protection for me in that kind of situation.

I guess it is like everything else; you have to draw a line at some point. In this bill we have kept it within the trained grouping of people, people who have chosen to do this as a career or as a way of contributing to society on a formal basis. We feel the trade-off is that they need to know if they have been exposed.

Mr. James: But as you know, a fundamental point in the determination we have is, is it fundamentally effective to implement? You have a total response team who got there, but only two of the total team participated with the person. In this whole business of Charter and rights and so on, do you notify the whole team? No! They all weren't even involved. I worry about that area of whether it's votable because of the implementation.

[*Traduction*]

M. Angus: J'aimerais ajouter quelque chose; quand un pompier ou un employé d'un service d'intervention d'urgence respire des émanations toxiques, il est assez simple pour ce pompier, soit par l'intermédiaire de son employeur ou de son syndicat, de faire faire une recherche pour savoir quelles sont les séquelles à redouter et quel est le traitement médical nécessaire. Cependant, dans les situations décrites ici, on ne sait pas si l'on a été exposé à quelque chose.

M. James: J'ai une question au sujet de la mise en application. Il faut aussi songer à la façon dont on s'y prendrait. Envisage-t-on d'informer les intéressés dès que l'équipe d'intervention d'urgence se trouve en présence du blessé? Ils appellent l'hôpital? Ou est-ce quelque chose que vous envisageriez après que j'ai eu l'occasion de. . .

M. Angus: Ce serait une analyse postérieure à l'incident.

M. James: Alors que faites-vous de Ken James, qui était là lui aussi et qui a aidé? Que faisons-nous de tout cela? J'étais là aussi. L'équipe d'intervention d'urgence était là, et j'étais là et j'ai aidé.

M. Angus: Il va sans dire que selon le libellé, la loi ne vous protège pas ni ne me protège en tant que simple citoyen qui se trouvait là par hasard. Le libellé parle d'employés d'un organisme bénévole légalement constitué et reconnu, que ces employés reçoivent ou non une rémunération nominale pour leurs services—autrement dit, du personnel qualifié. Nous courons toujours des risques, vous et moi, quand en tant que simples citoyens nous intervenons dans une situation de ce genre.

Dans les faits, nous ne nous en mêlerions probablement pas si l'équipe d'intervention d'urgence était déjà sur les lieux. La question se pose si, par exemple, à mi-chemin entre Atikokan et Thunder Bay, je vois une voiture dans le ravin, que je m'apprête à faire quelque chose et que je dois faire preuve de discernement. Dans ces cas-là, je ne bénéficie d'aucune mesure de protection.

C'est comme tout le reste; il faut mettre une limite quelque part. Dans ce projet de loi, nous nous en sommes tenus au groupe des employés qualifiés, aux personnes qui ont choisi de faire ce métier ou qui contribuent au bien-être de la société par l'intermédiaire de services structurés. Nous estimons qu'en contrepartie, ces personnes doivent savoir si elles ont été en contact avec des maladies.

M. James: Cependant, comme vous le savez, une question essentielle qui se pose au moment de prendre une décision est celle de savoir si une telle mesure peut effectivement être appliquée? Prenons un cas où toute une équipe d'intervention d'urgence se rend sur les lieux, mais où seulement deux membres de l'équipe ont vraiment affaire à la personne en question. Compte tenu de ce que dispose la Charte des droits et libertés et ainsi de suite, informez-vous tous les membres de l'équipe? Non! Ils ne sont pas tous intervenus. En raison de la mise en application, je me demande si cela peut faire l'objet d'un vote.

[*Text*]

• 1155

Mr. Angus: That is a good point though, Mr. James, because again, paragraph (j) on page 2 talks about disclosure to emergency response employees to whom a patient could have transmitted an infectious or contagious disease. So the bill is already limiting to "could have transmitted". In other words, in your example, the two emergency response personnel who physically touched the victim in one way or another would fit; the three support people, one of whom is a flagman down the road, would not fit that and therefore would not be advised.

Mr. James: When they bring the patient to the hospital they report who has had physical contact, so there is another reporting procedure.

Mr. Angus: Yes, although I would suspect it would work the other way. The hospital would notify the team leader that they have an infectious patient and that they need to be advised who on the team was physically in contact with this patient, because they need to advise them of what they may have been exposed to.

The Chairman: Mr. Althouse and Mr. James, I have just been advised that Mr. Robinson and Mr. Nystrom will not be coming to the committee to present their motions, so we will have to consider them as items that have been put in front of us today. That ends the presentation. I would suggest that we look at the items we have on the list this morning. Mr. Gauthier was here yesterday and he is speaking in the House. I do not know if we can discuss the items that were presented at the committee yesterday without Mr. Gauthier. I suspect he will be coming down very shortly.

Mr. James: Mr. Gauthier is here and Mr. Belsher is not here.

The Chairman: I could probably get Mr. Gauthier, Mr. Belsher, and Mr. Althouse together for the items of yesterday. I suspect it would be difficult for you to judge and make a decision on the items that the committee heard yesterday.

Mr. James: I am at yoour disposal. I did not hear the presentations, but I have had the bills and I had a look how they would fit the criteria, so I could possibly do it if all else fails.

The Chairman: We have space on the Order Paper for one motion and three bills. Yesterday we had three bills and this morning three bills, so let's deal with the three that we heard of this morning—Bills C-268, C-274, and C-333—in camera.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

M. Angus: Voilà un bon argument, monsieur James, étant donné qu'à nouveau, à l'alinéa j) de la page 2, il est question de la divulgation, aux employés d'un service d'intervention d'urgence à qui un malade pourrait avoir transmis une maladie infectieuse ou contagieuse, du nom et de la nature de la maladie. Le projet de loi ne s'appliquerait donc que dans les cas où un malade «pourrait avoir transmis» une maladie. Autrement dit, dans votre exemple, il viserait les deux employés du service d'intervention d'urgence qui d'une façon ou d'une autre sont venus en contact avec la victime; il ne viserait pas les trois personnes de soutien, dont celle qui s'est chargée de diriger la circulation, et celles-ci seraient donc pas informées.

M. James: Quand ils amènent le patient à l'hôpital, ils signalent qui a effectivement eu à toucher le patient, et il existe donc un autre ensemble de modalités de rapport.

M. Angus: Oui, mais je pense que cela fonctionnerait dans l'autre sens. L'hôpital informerait le chef d'équipe qu'il s'y trouve un patient atteint d'une maladie infectieuse et qu'il leur faut savoir quels sont les membres de l'équipe qui ont eu des contacts avec ce patient, parce qu'il faut les informer du nom et de la nature de la maladie.

Le président: Messieurs Althouse et James, on vient de m'informer que MM. Robinson et Nystrom ne se présenteront pas au comité pour proposer leurs motions, si bien que nous devons les examiner comme des points à l'ordre du jour qui nous ont été soumis aujourd'hui. C'est ainsi que se termine l'exposé. Je propose que nous examinions les points à l'ordre du jour de ce matin. M. Gauthier était ici hier et il prend la parole à la Chambre. Je ne sais pas si, en l'absence de M. Gauthier, nous pouvons discuter des questions qui ont été soumises au comité hier. Je suppose qu'il reviendra sous peu.

M. James: M. Gauthier est ici mais non pas M. Belsher.

Le président: Je pourrais sans doute regrouper MM. Gauthier, Belsher et Althouse pour les points d'hier. Je suppose qu'il vous sera difficile de prendre une décision au sujet des points qui ont été présentés au comité hier.

M. James: Je suis à votre disposition. Je n'ai pas entendu les exposés, mais j'ai reçu les projets de loi et j'ai examiné dans quelle mesure ils correspondent aux critères, si bien que je pourrais sans doute le faire en dernier recours.

Le président: Nous avons à l'ordre du jour une motion et trois projets de loi. Hier, nous avions trois projets de loi et ce matin, trois encore, alors traitons d'abord des trois dont nous avons été saisis ce matin—C-268, C-274 et C-333—à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Derek Lee;
Beryl Gaffney;
Peter Milliken;
Ron Duhamel;
Rex Crawford;
Nelson Riis;
Lynn Hunter;
Iain Angus.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Derek Lee;
Beryl Gaffney;
Peter Milliken;
Ron Duhamel;
Rex Crawford;
Nelson Riis;
Lynn Hunter;
Iain Angus.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Thursday, December 10, 1992

Chairperson: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le jeudi 10 décembre 1992

Président: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25117

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 1992
(15)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 9 h 05, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James, Charles Langlois et Peter Milliken.

Autre députée présente: Joy Langan.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: De la Chambre des communes: Warren Allmand, Beryl Gaffney, Ray Skelly, Ian Waddell, Jesse Flis, Ethel Blondin-Andrew, Derek Lee.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du mardi 1er décembre 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 10 h 05, la séance se poursuit à huis clos.

À 10 h 10, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 10, 1992
(15)

[*Translation*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 9:05 o'clock a.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James, Charles Langlois and Peter Milliken.

Other Member present: Joy Langan.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté, Legal Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Warren Allmand, Beryl Gaffney, Ray Skelly, Ian Waddell, Jesse Flis, Ethel Blondin-Andrew, Derek Lee.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Tuesday, December 1st, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 10:05 o'clock a.m., the sitting continued *in camera*.

At 10:10 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 10, 1992

• 0906

Le président: À l'ordre!

Je déclare la séance du Sous-comité des affaires émanant des députés ouverte, ayant constaté la présence de deux membres du Comité, ce qui établit le quorum.

Comme M. Allmand est ici, même s'il figure à la deuxième place sur la liste des témoins, je vais lui demander de commencer immédiatement avec son projet de loi C-285. Monsieur Allmand, vous avez cinq minutes pour expliquer aux membres du Comité

your bill, and then you will be submitted to questions by members of the committee. Would you please proceed, Mr. Allmand.

Mr. Warren Allmand, MP (Notre-Dame-de-Grâce): The purpose of this bill is to change the oath of allegiance that is taken by landed immigrants when they wish to become Canadian citizens and when they have been accepted to become Canadian citizens.

The present oath of allegiance reads as follows:

I swear (*or* affirm) that I will be faithful and bear true allegiance to Her Majesty Queen Elizabeth the Second, Queen of Canada, Her Heirs and Successors, and that I will faithfully observe the laws of Canada and fulfil my duties as a Canadian citizen.

I propose to change that, so that it reads:

I swear (*or* affirm) that I will be faithful and bear true allegiance to Canada and the Constitution of Canada, and that I will faithfully observe the laws of Canada and fulfil my duties as a Canadian citizen.

In fact, what I have done is replace the allegiance to Her Majesty Queen Elizabeth II with allegiance to Canada and the Constitution of Canada, and I have left the rest of the oath the same.

Why have I done this? I have done this because we have large numbers of immigrants coming to Canada from all over the world. They come to Canada because they think of Canada as a great country. They come here to make a new life. It is Canada that they are coming to; it is Canada that they wish to become citizens of. A lot of them are extremely confused, because they don't have the education and the background, when they are asked to pledge allegiance to Her Majesty Queen Elizabeth.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 10 décembre 1992

The Chairman: Order!

I see that two Committee members are here, which establishes a quorum, I therefore call this meeting of the sub-committee on Private Members' Business to order.

Even though Mr. Allmand is second on the list of witnesses, given that he is already here, I will ask him to immediately begin with his Bill, Bill C-285. Mr. Allmand, you have five minutes to explain to the members of the Committee

votre projet de loi, et ensuite les membres du comité vont vous poser des questions. Je vous prie de commencer, monsieur Allmand.

M. Warren Allmand (député de Notre-Dame-de-Grâce): Le but de ce projet de loi est de modifier le serment d'allégeance que prêtent les immigrants reçus qui désirent devenir citoyens canadiens lorsque leur demande à cette fin a été approuvée.

Le serment d'allégeance actuel se lit:

Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Ou

J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Je propose de modifier le serment pour qu'il se lise:

Je jure fidélité et sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Ou

J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

En fait, je propose que les gens prêtent allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada plutôt qu'envers Sa Majesté la reine Elizabeth II. Je n'ai pas apporté d'autres modifications au serment.

Pourquoi est-ce que je fais cette proposition? Parce que le Canada accueille de nombreux immigrants de tous les pays du monde. Ils viennent ici car ils considèrent le Canada comme un grand pays. Ils viennent ici pour se bâtir une nouvelle vie. Leur but est le Canada; c'est du Canada qu'ils veulent devenir citoyens. Beaucoup sont très perplexes, quand on leur demande de prêter l'allégeance envers Sa Majesté la reine Elizabeth, car ils n'ont pas l'instruction ni le gagage leur permettant de comprendre pourquoi.

[*Texte*]

When we ask people to swear allegiance, what we are asking them to do is to make a commitment to a country. I submit to you that there is confusion when you ask them to pledge their allegiance to Her Majesty Queen Elizabeth II and not to Canada. As a matter of fact, there have been several times in our history... You know that Her Majesty Queen Elizabeth is also the monarch of many other Commonwealth countries: Australia; Britain, of course; Canada; New Zealand. There are many times in our history when we have voted against Her Majesty at the United Nations. We did it in the Suez crisis; we and Her Majesty's government took opposite positions.

As a matter of fact, this all arose when I had a friend who had worked in many elections for me. He was an immigrant from the United States, an Italian-American who had come here as a young man and lived in Canada for 20 years. Finally he said he thought he would become a Canadian citizen. He went down and made inquiries. When he found out that he had to pledge allegiance to Her Majesty the Queen, he wouldn't become a Canadian citizen. He finally did, after I cajoled him and so on, three years later.

I am telling you, if we want commitment to Canada—and we are complaining about national unity—we should make clear what that commitment is to these many people who come from many countries and continents.

• 0910

What I'm doing here...I'm not abolishing the monarchy. The monarchy is still part of the Constitution of Canada. But the focus is on Canada and not on Her Majesty. This is consistent with the adoption of the Canadian flag in 1964, with making of the Supreme Court of Canada the final court of appeals instead of the Privy Council in 1948, the appointment of a Canadian as Governor General in the late 1940s, the adoption of *O Canada* as our national anthem, and so on. It's focusing on Canadian symbols.

I want to remind you that three-quarters of Canadians now come from countries other than England. Only about one-quarter have...and even many of those have told me they support the focus on Canada. They want Canada to be the focus of our citizenship oath.

Some people, when I travelled around in the referendum campaign, said they found it disruptive to Canadian unity that so many Quebeckers would give their first allegiance to Quebec and the Quebec flag and their second allegiance to Canada. I reminded them...I said, on the other hand, there are a lot of Canadians who insist on giving their allegiance to the monarch and to what are really British symbols and not to Canadian symbols. When I reminded them of that, they said, well, you have a point there. On both sides, it's not a unifying approach.

[*Traduction*]

Quand on demande aux gens de jurer allégeance, on leur demande de prendre un engagement envers un pays. Mon argument est le suivant: si on demande aux immigrants de jurer allégeance envers Sa Majesté la reine Elizabeth II, et non envers le Canada, on sème la confusion. En fait, à plusieurs reprises dans notre histoire... Vous savez que Sa Majesté la reine Elizabeth est aussi le monarque de plusieurs autres pays du Commonwealth, comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et, bien sûr, la Grande-Bretagne. Dans notre histoire, nous avons voté à plusieurs reprises contre Sa Majesté aux Nations Unies. Nous l'avons fait lors de la crise de Suez; le gouvernement de Sa Majesté et le nôtre ont pris des positions opposées.

En fait, j'ai commencé à examiner toute cette question à cause d'un ami qui a travaillé pour moi lors de nombreuses élections. C'était un immigrant américain d'origine italienne qui est venu ici quand il était jeune homme, et qui habitait le Canada depuis 20 ans. Il a finalement décidé de devenir citoyen canadien, et il est allé s'informer au sujet des formalités. Quand il a appris qu'il devait jurer allégeance à Sa Majesté la reine, il ne voulait plus devenir citoyen canadien. J'ai mis trois ans à le convaincre de changer d'idée.

Si nous voulons que les gens se sentent engagés envers le Canada—et nous nous plaignons du problème de l'unité nationale—nous devons préciser la nature de cet engagement pour les nombreux immigrants qui viennent de toutes sortes de pays ou de continents différents.

Je n'essaie pas d'abolir la monarchie. Elle est encore un élément de la Constitution du Canada. Mais je veux mettre l'accent sur le Canada et non sur Sa Majesté. Cette proposition est compatible avec l'adoption du drapeau canadien en 1964, la décision prise en 1948 de faire de la Cour suprême du Canada notre tribunal de dernière instance, plutôt que le Conseil privé, la nomination d'un Canadien comme gouverneur général à fin des années quarante, et l'adoption de *O Canada* comme notre hymne national. On met l'accent sur les symboles canadiens.

Je voudrais vous rappeler que maintenant trois Canadiens sur quatre proviennent d'autres pays que l'Angleterre. Seulement un sur quatre a...et même plusieurs de ces gens m'ont dit qu'il faut mettre l'accent sur le Canada. Ils veulent que notre serment de citoyenneté soit axé sur le Canada.

Quand je voyageais pendant la campagne référendaire, certains m'ont dit que l'unité canadienne était ébranlée par le fait que beaucoup de Québécois prêtent allégeance en premier lieu au Québec et à son drapeau, et en deuxième lieu seulement au Canada. Je leur ai rappelé que beaucoup de Canadiens insistent pour prêter allégeance au monarque et à des symboles somme toute britanniques plutôt qu'aux symboles canadiens. Quand je le leur ai rappelé ils ont admis que mon argument était bon. Dans un cas comme dans l'autre, cela ne favorise pas l'unité nationale.

[*Text*]

My final word would be this. When I tabled my bill, somebody wrote to the government, wrote to the Minister of State for Multiculturalism and Citizenship, Mr. Weiner, somebody from Vancouver, saying they supported my bill. The answer from Mr. Weiner's office to this Mr. Scott of Vancouver was:

> Amendments to the Citizenship Act are currently under review, and the wording of the Oath of Citizenship is one of the issues that may be considered. You are quite correct in stating that the oath is to Her Majesty the Queen, and consequently to the head of state.

It went on to say they haven't any view on my bill, but they were taking the whole business under review.

The Chairman: Thank you, Mr. Allmand.

Mr. James (Sarnia—Lambton): I thank Mr. Allmand for taking the time to present such a bill. It's interesting. I understand the department is looking at this, too.

Mr. Allmand: That's what they said, yes.

Mr. James: But if they're doing some cross-country. . .it's important members of Parliament have some discussions about it. I would think moving it along in—

Mr. Allmand: That's my purpose. The private member's bill is to start some discussion on the matter.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): I have to tell you this would be a tough sell in Kingston.

Mr. Allmand: It would be in parts of your constituency. In my constituency, where the people mainly come from Italy and Portugal and Ukraine and Poland and—

Mr. James: No problem with my area.

Mr. Allmand: But I understand, Peter, in Kingston and area there would be. On the other hand, I put the point to you, we had the problem when we. . . I can remember the flag debate and the Canadian flag doing away with the old red ensign. It was a tough sell.

Mr. Milliken: My predecessor was the one with the line, "a British subject I was born, a British subject I will die".

Mr. Allmand: Wasn't that John A.?

Well, I recognize that. That one-quarter of Canadians who. . .there's probably one-quarter who adhere strongly to this tie. But I submit it's as much an item of disunity for those who do not come from those origins and want to commit themselves to Canada as the extremists on the separatist side. It's loyalty to other symbols, and to regional symbols, rather than to a national and a transnational uniting. . .

Somebody commented that some interesting things happened while I was here, without any vote in Parliament. I can recall when I first came here the mailboxes were all "Royal Mail". One thing I give credit for was that it was

[*Translation*]

Voici mon dernier argument: quand j'ai déposé ce projet de loi, un habitant de Vancouver a écrit une lettre au gouvernement, à M. Weiner, le ministre d'État chargé du multiculturalisme et de la citoyenneté, pour dire qu'il appuyait mon projet de loi. Le cabinet de M. Weiner a envoyé la réponse suivante à ce M. Scott de Vancouver:

> À l'heure actuelle nous sommes en train d'examiner certaines modifications à la Loi sur la citoyenneté, et le libellé du serment de citoyenneté est parmi les questions qui pourraient faire l'objet d'une étude. Vous avez entièrement raison de déclarer que le serment est prêté envers Sa Majesté la reine, et donc envers le chef d'État.

La lettre ajoutait que le ministère n'avait pas d'opinion sur mon projet de loi, mais qu'il allait examiner tout le dossier.

Le président: Merci, monsieur Allmand.

M. James (Sarnia—Lambton): Je remercie M. Allmand d'avoir expliqué le projet de loi. C'est intéressant. Je crois comprendre que le ministère aussi a examiné la question.

M. Allmand: Selon le ministère, oui.

M. James: Mais si l'on va dans les régions. . . il est important que les députés aient l'occasion d'en débattre. Renvoyer la question à. . .

M. Allmand: Voilà mon objectif. Je veux que ce projet de loi d'initiative parlementaire amorce un débat sur la question.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Je dois vous dire qu'il serait difficile de persuader les gens de Kingston.

M. Allmand: Il serait difficile de persuader les gens dans certaines parties de votre circonscription. Dans la mienne, la plupart des gens viennent d'Italie, du Portugal, d'Ukraine ou de Pologne, et. . .

M. James: Vous n'auriez aucune difficulté dans ma circonscription.

M. Allmand: Mais Peter, je comprends qu'il y aurait des difficultés à Kingston et dans sa région. D'autre part, je vous rappelle que nous avons connu la même difficulté quand nous avons. . . Je me souviens du débat sur le drapeau, quand le drapeau canadien a remplacé le vieux pavillon rouge. C'était très difficile de persuader les gens.

M. Milliken: Mon prédécesseur disait «je suis né sujet britannique, je mourrai sujet britannique».

M. Allmand: Ce n'était pas sir John A. MacDonald qui a dit cela?

Eh bien, j'admets votre point. Probablement un Canadien sur quatre attache encore beaucoup d'importance à ces liens. Mais je crois que cette allégeance nuit autant à l'unité canadienne que les extrémistes en faveur du séparatisme, parmi ceux qui ne sont pas d'origine britannique et qui veulent prendre un engagement envers le Canada. Il s'agit d'une loyauté envers d'autres symboles, envers des symboles régionaux plutôt qu'envers des symboles nationaux et transnationaux.

Quelqu'un a dit que des choses intéressantes se sont produites depuis que je suis ici, sans un vote au Parlement. Je me souviens que, quand je suis arrivé ici, les boîtes à lettres portaient la mention «courrier royal». Je dois accorder

[*Texte*]

the Conservative government who. . .all of a sudden, with the crown corporation, we had "Canada Post", and the new symbol, which again I find more identifiable with. . . Most Canadians find that more. . .

• 0915

Mr. Milliken: We have some good ones here in the Parliament buildings in the old style. They are brass, with the coat of arms.

Mr. James: That's the only mail you use.

Mr. Allmand: Anyway, I've made my submission. I realize this has some controversy to it, but I would like to get your support and see what Parliament says.

The Chairman: I will ask Mrs. Gaffney to present her Bill C-277 to the committee.

Mrs. Gaffney, welcome to the committee. You have five minutes to present your bill and then if members of the committee have any questions for you, they will proceed.

Mrs. Beryl Gaffney, MP (Nepean): Bill C-277 is an act to amend the Income Tax Act, in particular with regard to air conditioners.

The Multiple Sclerosis Society reports that 50,000 Canadians are afflicted with MS. It is a disease we're all very familiar with. As you know, it creates great breathing problems and affects the nervous system. Most people with MS have to have air conditioners. They believe air conditioners should be part of the Canadian tax policy and allowable under the Income Tax Act.

The minister would probably argue they should not and it creates great difficulties deciding who needs it for medical purposes and who doesn't. I know he has compared air conditioners in my discussions with him to wheelchairs. A wheelchair is tax deductible, but how do you make an air conditioner tax deductible when the rest of family benefits from it when the person with MS is gone. I don't think that is a good argument, because certainly the rest of the family benefits from a wheelchair too. When that person is gone, the wheelchair can be sold the same way an air conditioner can be sold.

I believe thousands of Canadians are in desperate need of this to alleviate this very, very serious medical condition. Since this nation is very sympathetic toward the plight of its citizens, I really believe this bill would receive great support across the country.

I'd be pleased to answer any questions.

The Chairman: Thank you very much. Are there any questions?

[*Traduction*]

son dû au gouvernement conservateur, car c'est lui qui a rebaptisé la société d'État «Postes Canada». Le nouveau symbole, avec lequel on peut mieux s'identifier. . . la plupart des Canadiens le trouvent plus. . .

M. Milliken: Nous avons de très beaux exemplaires de l'ancien modèle ici même, dans les édifices du Parlement, en laiton, avec les armoiries.

M. James: Ce sont les seules boîtes aux lettres que vous utilisez.

M. Allmand: Eh bien, je vous ai présenté mon projet de loi. Je me rends compte qu'il peut être un peu controversé, mais j'aimerais que vous m'accordiez votre appui pour voir ce que le Parlement en dira.

Le président: Je vais maintenant demander à M^me^ Gaffney de présenter au comité son projet de loi C-277.

Madame Gaffney, je vous souhaite la bienvenue au comité. Vous avez cinq minutes pour présenter votre projet de loi; ensuite, si les membres du comité ont des questions à vous poser, ils le feront.

Mme Beryl Gaffney (députée de Nepean): Le projet de loi C-277 est une Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, particulièrement en ce qui les concerne les appareils de climatisation.

Selon la Société canadienne de la sclérose en plaques, 50 000 Canadiens souffrent de cette affection que nous connaissons tous très bien. Comme vous le savez, la sclérose en plaques cause de graves troubles respiratoires et affecte le système nerveux. La plupart des personnes qui en sont atteintes ont besoin d'appareils de climatisation. À leur avis, l'utilisation de ces appareils devrait être prévue par la politique fiscale canadienne, et la Loi de l'impôt sur le revenu devrait prévoir une déduction à cet égard.

Le ministre dira probablement que ces appareils ne devraient pas être déductibles et qu'il est très difficile de déterminer qui en a besoin pour raisons médicales et qui non. Dans les discussions que j'ai eues avec lui, il a comparé les climatiseurs à des fauteuils roulants. Les fauteuils roulants sont déductibles, mais, d'après lui, comment peut-on dire qu'un climatisateur devrait l'être quand le reste de la famille va continuer à en bénéficier une fois que la personne atteinte de sclérose en plaques ne sera plus là. Je ne pense pas que ce soit un bon argument, parce qu'il est certain que le reste de la famille bénéficie aussi du fauteuil roulant. Quand cette personne-là n'est plus là, la famille peut vendre le fauteuil roulant, tout comme elle pourrait aussi vendre un climatisateur.

Je suis persuadée que des milliers de Canadiens ont désespérément besoin d'appareils de climatisation pour pallier cette affection extrêmement grave. Comme les Canadiens réagissent avec beaucoup de compassion aux souffrances de leurs concitoyens, je suis vraiment convaincue que ce projet de loi aurait beaucoup d'appui dans tout le pays.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il des questions?

[*Text*]

Mr. Milliken: Is one physician required to make the certification before the deduction is allowed?

Mrs. Gaffney: I'm not too sure about that.

The Chairman: The answer is yes, I guess.

Mrs. Gaffney: It is yes, is it?

I don't have the bill in front of me, unfortunately.

Mr. James: Is it one deduction per person?

Mrs. Gaffney: Yes.

Certainly all family members benefit from it, but how do you separate a person afflicted with something from the rest of the family.

If somebody has a disease or a disability in the household, it affects the whole family. It doesn't just affect that one person in the household.

I think it's a very, very important issue and I would like to see it actually a votable item.

• 0920

The Chairman: Are there any questions or comments?

Mrs. Gaffney: That's it. Thank you.

The Chairman: Thank you very much.

Well, Mr. Skelly, you've gained one rank here. You have five minutes to explain your motion, M-667, to the members of the committee.

Mr. Raymond Skelly, MP (North Island—Powell River): Thank you, Mr. Chairman.

The motion deals with a question about the government's present initiative to amalgamate the RCMP Public Complaints Commission with the RCMP External Review Committee. I would ask the committee to consider this as a votable motion on the basis that it touches every Canadian, as it operates in every province in Canada and every territory.

What the government has proposed to do is take a committee that is completely separate from the RCMP that addresses complaints from the public, processes those complaints and turns them over to the RCMP for investigation. The RCMP responds back to the commission, and the commission then responds to the member of the public who made the complaint. Quite often what happens is there's just an explanation to the individual of why the process took place, and the person goes away with the information, maybe not happy. On occasion the RCMP has wound up apologizing for maybe some over-enthusiastic activity, and the member of the public goes away happy.

I would give you an example of a community I represent, which is Gibsons, British Columbia, where we've had 20 serious beatings inflicted by the RCMP. A number of them were judged to be excessive use of force. One individual, in two cases, has had the RCMP make out-of-court settlements after trials have begun. There have been criminal charges. They failed. But in the long run there have been settlements out of court.

[*Translation*]

M. Milliken: Un médecin doit-il produire une attestation avant que la déduction soit autorisée?

Mme Gaffney: Je n'en suis pas sûre.

Le président: Oui, je crois.

Mme Gaffney: C'est oui, n'est-ce pas?

Je n'ai pas le projet de loi en main, malheureusement.

M. James: Est-ce une déduction par personne?

Mme Gaffney: Oui.

Il est certain que tous les membres de la famille du malade en bénéficient, mais comment peut-on faire une distinction entre le malade et le reste de la famille?

Quand un des membres d'une famille souffre d'une affection ou d'une infirmité quelconque, toute la famille en est affectée, et pas seulement la personne elle-même.

Je pense que c'est une question extrêmement importante, et j'aimerais qu'elle fasse l'objet d'un vote.

Le président: Y a-t-il d'autres questions ou des commentaires?

Mme Gaffney: C'est tout. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Eh bien, monsieur Skelly, vous avez sauté un rang. Vous avez cinq minutes pour expliquer votre motion M-667 aux membres du comité.

M. Raymond Skelly (député de North Island—Powell River): Merci, monsieur le président.

Ma motion a trait à l'initiative gouvernementale de fusionner la Commission des plaintes du public contre la GRC, avec le Comité externe d'examen de la GRC. Je voudrais que le comité considère que ma motion peut faire l'objet d'un vote, étant donné qu'elle intéresse tous les Canadiens, puisque la GRC opère dans toutes les provinces et dans les deux territoires du Canada.

Le gouvernement se propose de supprimer un comité qui est actuellement un organisme complètement distinct de la GRC, qui reçoit des plaintes du public, les traitent et en saisit, la GRC qui fait une enquête et lui présente un rapport. Le comité communique la réponse de la GRC aux personnes qui ont porté plainte. Très souvent, le comité ne fait qu'expliquer à ces personnes pourquoi les choses se sont passées, et les plaignants doivent se contenter de cette réponse, même s'ils ne sont peut-être pas contents. À l'occasion, la GRC finit par faire des excuses quand certains de ses membres ont peut-être péché par excès d'enthousiasme; les plaignants sont alors satisfaits.

Je pourrais vous citer l'exemple d'une localité que je représente, Gibsons, en Colombie-Britannique, où une vingtaine de personnes ont été gravement battues par la GRC. Dans plusieurs de ces cas, on a conclu à un usage excessif de la force. L'une des personnes battues a conclu un règlement hors cour avec la GRC à deux occasions après le début des procédures judiciaires. Des accusations d'actes criminels ont été portées. Elles n'ont pas été retenues. Néanmoins, en définitive, il y a eu des règlements hors cour.

[*Texte*]

It took the RCMP Public Complaints Commission and the RCMP, after the matter was called to higher authorities in a very serious way, to clean out quite a number of the people in that community and reorganize the policing. Now it's very satisfactory. We have some extremely fine police officers in there who are doing a great job. But it took this commission to do it.

The proposal is to amalgamate it with the External Review Committee, which handles grievances and personnel problems for the RCMP, internally. In other words, they're concerned with the operation of the force, etc. I see this as a real conflict of interest. And it will impede the Public Complaints Commission from carrying out it's primary function.

They're talking about a reduction of seven person-years and roughly close to $1 million in salaries. So it will make this organization less effective.

The RCMP Public Complaints Commission was formed on September 30, 1988. It has been in operation for four years now, and as far as I can determine from others the commission has done a very good job, although they mention that their hands have been tied in a number of ways. They brought forward 50 recommendations in the 1990 annual report which indicate it could operate more effectively by some changes to the legislation.

One example I'll give you is in one of the beatings in Gibsons the recipient almost died. He had a ruptured spleen, his face was stoved in, ribs broken, etc. The RCMP dealt with this. And when they finished they acknowledged a very serious breach of procedure in which the individual, contrary to policy, was removed from cells and beaten by an RCMP officer. They failed to give him medical attention in any way, shape, or form. In the morning, when he paid a parking ticket, on top of the offence for which he was arrested, he was thrown out into the street. A taxi cab picked him up and took him to a hospital, from where he was immediately helicoptered to an area where he could get medical attention. If it hadn't have been for that organization coming in, that case would never have been resolved.

What happened is the RCMP officers involved were disciplined, but it was never brought to the fore as to what that discipline was. So one of the recommendations is the individual who makes the complaint is entitled to receive some indication of the discipline from the RCMP.

• 0925

I see the new group having a bit of a conflict of interest making this work. I see the reduction in resources making the committee harder to work and the failure to provide some serious attention to the recommendations they've asked for, such as changes in the legislation to give them greater ability to resolve public conflict issues, as really harming this organization.

[*Traduction*]

Après que l'affaire a été portée à l'intention à des instances supérieures d'une façon très sérieuse, il a fallu que la Commission des plaintes du public contre la GRC et la GRC elle-même fassent partir beaucoup de monde de cette localité et y réorganisent les services policiers. Maintenant, la situation est entièrement satisfaisante. Nous avons à Gibsons des policiers de très fort calibre qui font un excellent travail. Mais il a fallu que la Commission intervienne pour rétablir la situation.

Le gouvernement se propose de fusionner la Commission avec le Comité externe d'examen de la GRC, qui est chargé du règlement des griefs et des problèmes de personnel de la GRC, sur le plan interne. En d'autres termes, ce Comité s'occupe du fonctionnement de la Gendarmerie, et ainsi de suite. À mon avis, c'est un conflit d'intérêts patent que cette fusion, qui va empêcher la Commission des plaintes du public de s'acquitter de sa principale fonction.

Les partisans de la fusion parlent d'une réduction d'effectif de sept années-personnes et de près de 1 million de dollars par année en traitements. Il est certain que l'organisation sera alors moins efficace.

La Commission des plaintes du public contre la GRC a été fondée le 30 septembre 1988. Elle fonctionne maintenant depuis quatre ans, et, d'après les renseignements que j'ai pu glaner, elle fait du très bon travail, même si elle dit avoir les mains liées sur bien des aspects. Dans son rapport annuel de 1990, elle a formulé 50 recommandations qui laissent entendre qu'elle pourrait fonctionner plus efficacement si l'on apportait quelques modifications à la Loi sur la GRC.

Je vais vous donner un exemple, celui d'une des personnes battues à Gibsons. La victime, un homme, a failli mourir: il avait la rate éclatée, le visage défoncé, des côtés cassées, et ainsi de suite. La GRC a fait enquête et elle a conclu en reconnaissant que ses règles internes avaient été gravement enfreintes parce que, contrairement aux règles établies, la victime avait été sortie de sa cellule et battue par un agent. En outre, on lui avaient refusé absolument tout soin médical. Le matin, après que cet homme eut payé une contravention pour stationnement illégal, en plus de l'infraction pour laquelle on l'avait arrêté, on l'a jeté dans la rue. Il a pris un taxi pour se rendre à l'hôpital, d'où il a été immédiatement été transporté par hélicoptère à un endroit où il a pu recevoir les soins nécessaires. Si la Commission n'était pas intervenue, cette affaire n'aurait jamais été tirée au clair.

Les agents de la GRC responsables de l'incident ont subi de mesures disciplinaires, mais les personnes intéressées n'ont jamais su quelles avaient été ces mesures. La Commission a donc recommandé notamment dans son rapport annuel que le plaignant ait le droit d'être informé par la GRC des mesures disciplinaires imposées.

À mon avis, le nouvel organisme résultant de la fusion se trouverait en conflit d'intérêts. J'estime que la réduction des ressources lui rendrait la tâche plus difficile. En outre, si l'on ne fait rien de sérieux pour donner suite aux recommandations de la Commission, notamment en modifiant la loi pour qu'elle soit plus à même de trancher les questions de conflits avec le public, on nuit vraiment à tout cet organisme.

[*Text*]

At the bottom line, this organization is to create a better and more effective police force. The RCMP is seen as one of the most effective and honoured forces by the citizenry of this country. They do clear up the very serious problems of a very small number of people in there who are not performing in an adequate manner.

Thank you.

Mr. James: Mr. Skelly, who's proposing this amalgamation? Is it the Solicitor General?

Mr. Skelly: Yes, it came out in the budget proposals almost a year ago now when they took a number of boards and agencies—

Mr. James: They threw them together. Who sits on the RCMP Public Complaints Commission and the External Review Committee? Are they citizens who are appointed or police officers?

Mr. Skelly: Not per se. I think Allan Williams, who is the former Attorney General of British Columbia under the previous government, sits on it. There are people trained in the legal profession and so on. I guess they're citizens at this point in time, but they generally have a career.

Mr. James: All non-RCMP?

Mr. Skelly: Oh, yes, absolutely.

Mr. James: Yes, outsiders.

Mr. Skelly: The agency is staffed by lawyers who have had an extensive legal career outside of the RCMP as well. There are defence attorneys and so on.

Mr. James: Are they appointed by the Solicitor General?

Mr. Skelly: Yes, I think it's section 7 of the RCMP Act. It's under the control of the Solicitor General.

Mr. Milliken: Mr. Skelly, is there a bill before Parliament to implement this amalgamation?

Mr. Skelly: Yes. It's Bill C-63.

Mr. Milliken: It is in that?

Mr. Skelly: Yes.

Mr. Milliken: Okay.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Skelly: Thanks for your time.

Mr. Milliken: We're allowed to choose two motions.

The Chairman: Two motions.

Mr. Ferguson's bill was supposed to have been voted on last night, but it was delayed. If it had been voted on, it would have made an opening for a second bill. Since it's there, we can only choose one bill.

Mr. Milliken: Yes. What if we didn't make our choice today? Do we prefer to hear all this stuff? Besides, if it gets voted on tonight, we can do another and table our report tomorrow.

[*Translation*]

Au fond, c'est un organisme qui a pour but d'améliorer le service policier et d'en accroître l'efficacité. La GRC est considérée comme l'un des services policiers les plus efficaces et les plus respectés par les citoyens du pays. Elle remédie aux problèmes très graves de ses quelques membres qui ne se comportent pas d'une façon acceptable.

Merci.

M. James: Monsieur Skelly, qui propose cette fusion? Est-ce le Solliciteur général?

M. Skelly: Oui, il en a été question dans les propositions budgétaires il y a près d'un an, quand le gouvernement a décidé d'éliminer toute une série de commissions et d'agences. . .

M. James: Ils ont fusionné ces deux-là. Qui siège à la Commission des plaintes publiques contre la GRC et au Comité externe d'examen de la GRC? S'agit-il de particuliers ou de policiers?

M. Skelly: Pas vraiment des policiers. Je pense qu'Allan Williams, l'ancien procureur général de la Colombie-Britannique, du temps de l'ancien gouvernement, siège à la Commission. Elle est composée de gens qui ont reçu une formation juridique, et ainsi de suite. Je pense que, pour le moment, ce sont des particuliers, mais ils ne siègent pas à plein temps, car, dans l'ensemble, ils ont aussi une carrière personnelle.

M. James: Aucun d'entre eux ne fait partie de la GRC?

M. Skelly: Non, aucun.

M. James: Ce sont des gens de l'extérieur.

M. Skelly: Le personnel de l'organisme comprend aussi des avocats qui ont eu une longue carrière d'avocat à l'extérieur de la GRC. Ce sont d'anciens avocats de la Défense, et ainsi de suite.

M. James: Sont-ils nommés par le Solliciteur général?

M. Skelly: Oui, en vertu de l'article 7 de la Loi sur la GRC, je crois. Cela relève du Solliciteur général.

M. Milliken: Monsieur Skelly, a-t-on déposé un projet de loi au Parlement pour réaliser cette fusion?

M. Skelly: Oui, le projet de loi C-63.

M. Milliken: Dans ce projet de loi-là?

M. Skelly: Oui.

M. Milliken: Très bien.

Le président: Merci beaucoup.

M. Skelly: Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'entendre.

M. Milliken: Nous sommes autorisés à choisir deux motions.

Le président: Deux motions.

Nous étions censés voter sur le projet de loi de M. Ferguson hier soir, mais le vote a été reporté. S'il avait eu lieu, nous aurions eu de la place pour un deuxième projet de loi. Étant donné que le vote n'a pas eu lieu, nous ne pouvons en choisir qu'un.

M. Milliken: Que se passerait-il si nous n'arrêtions pas notre choix aujourd'hui? Préférons-nous entendre tout ce qu'on va nous raconter? Et puis, si le vote a lieu ce soir, nous pouvons choisir un autre projet de loi et déposer notre rapport demain.

[*Texte*]

It'd be too late to table it today in any event. We're going to get prorogued anyway, so this is all a bit pointless, I fear.

Mr. James: What are we doing pointless stuff for?

Mr. Milliken: That's what I said last night. I don't mind sitting here. I'd rather be here than in caucus. It's that kind of choice today.

Mr. James: How long do we sit and wait for somebody to show up?

The Chairman: The next one is at 9:30. Any second now.

It's Mr. Waddell, I think. Then it's Derek Lee and then Mrs. Blondin-Andrew and then Mr. Flis.

Avez-vous appelé le bureau de M. Waddell?

Le greffier du Comité: Il est censé être en route.

• 0930

[*Traduction*]

De toute manière, il serait trop tard pour déposer notre rapport aujourd'hui. La cession va être prorogée de toute façon, alors je crains que nous ne nous donnions bien du mal pour rien.

M. James: Pourquoi dites-vous que nous nous donnons du mal pour rien?

M. Milliken: C'est ce que j'ai dit hier soir. Je ne me plains pas d'être ici. Je préfère être ici plutôt qu'au Caucus. C'est ce genre de choix qui se pose à nous aujourd'hui.

M. James: Combien de temps devons-nous attendre que quelqu'un s'amène?

Le président: La prochaine personne est prévue à 9h30. D'une minute à l'autre.

Je crois que c'est M. Waddell. Ensuite, il y aura Derek Lee, M^me^ Blondin-Andrew et M. Flis.

Did you call Mr. Waddell's office?

The Clerk of the Committee: He is supposed to be on his way.

• 0934

The Chairman: This committee will now hear Mr. Waddell on his motion M-397. You have five minutes, Mr. Waddell.

Mr. Ian Waddell, MP (Port Moody—Coquitlam): Thank you very much. First of all, I hope you have my motion before you. I'll just read it:

> That in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation on the subject of euthanasia, in particular of ensuring that those assisting terminally ill patients who wish to die not be subject to criminal liability.

• 0935

I want to underline that the motion says the government should "consider". It's not a private member's bill, it's a motion, and it's asking the government to consider the advisability. So it's on a very controversial subject, but if we voted on it and passed it, we wouldn't have a law tomorrow. Let me put it that way. It's simply asking the government to consider that.

I draw your attention to an article—I haven't had time to get it redone—from *The Vancouver Sun*. In the article the journalist, Peter O'Neil, complained that the House was ducking this issue; this was a very important issue, a number of cases had come up on the west coast and elsewhere, the most recent the Rodriguez case, and MPs were ducking it. Well, I don't think we've been ducking it. There have been some private members' bills and so on. But the impression in my city, at least, is that we're afraid to deal with these issues. I just point that out.

Le président: Le Comité va maintenant entendre M. Waddell présenter sa motion M-397. Monsieur Waddell, vous avez cinq minutes.

M. Ian Waddell (député de Port Moody—Coquitlam): Merci beaucoup. J'espère que vous avez tous le texte de ma motion devant vous. Je vais commencer par vous le lire:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale, qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

Je tiens à souligner que la motion dit bien que le gouvernement devrait «envisager» le bien-fondé d'une telle loi. Ce n'est pas un projet de loi d'initiative parlementaire, mais bien une motion, et je demande au gouvernement d'envisager son bien-fondé. Ma motion porte sur un sujet extrêmement controversé, mais si nous votons pour l'adopter, nous n'aurons pas une nouvelle loi demain. Disons que la motion consiste simplement à demander au gouvernement d'envisager une loi comme celle-là.

Je vous signalerai un article—je n'ai pas eu le temps de le faire reproduire—du *The Vancouver Sun*. L'auteur, Peter O'Neil, déplore que la Chambre évite cette question; il dit que c'est une question extrêmement importante, et qu'il y a eu un certain nombre de cas sur la côte ouest et ailleurs,—l'affaire Rodriguez étant la plus récente—et que les députés évitent la question. Eh bien, je ne crois pas que nous ayons cherché à l'éviter. Il y a eu des projets de loi d'initiative parlementaire, et ainsi de suite. Il reste que, au moins dans ma ville, on a l'impression que nous avons peur de nous pencher sur cette question. Je vous le dis, tout simplement.

[*Text*]

About the test you have to consider, I'd like to make four points. First of all, this is a significant issue. Secondly, it applies to the country as a whole; it's not a regional matter. Thirdly, it's not on the government's agenda. There's no government bill on it. There are some private members' bills. One was tabled yesterday. But those are not as yet votable bills. If they were votable, they would be all or nothing; whereas this is a general motion, as I've pointed out.

Fourthly, I don't believe it's a partisan issue, but a real issue. There's division across party lines. If there's a vote on it, who knows? I'm not sure which way even I'd vote. But it seems to me this is one of the big issues of the day and will be one of the big issues of our generation; our generation which is getting older. Our generation is getting older at a time when there is a very different medical technology from previous generations.

To sum up, it's a real issue. It's a national issue. It's an interesting question for debate. The motion is put in a not particularly radical way.

The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.

Mr. James: Ian, has this question been moved to a votable? Has it been on the agenda at all, or are they all still—

Mr. Waddell: There was a bill from Mr. Axworthy. It was not votable. It had some debate. There was a bill from Mr. Wenman, and there was some debate on that. It was adjourned *sine die*.

Mr. Milliken: It was votable, though, was it not? Was it put through the House at second reading and sent to committee?

Mr. Waddell: It went to committee, but I'm not sure. . . I don't know if it was votable. I suspect—and I may be wrong here, Mr. Milliken—it was put forward with consent. It was very specifically focused on protecting physicians from criminal prosecution.

The Chairman: That was C-203.

Mr. Waddell: Yes.

There's also some movement. . .there's a subcommittee of the justice committee doing the general part of the Criminal Code. That's where the article by Peter O'Neil came from, saying MPs were trying to duck it and so on. I don't think we were trying to duck it. But that's where the Rodriguez evidence came out.

• 0940

Mr. Milliken: My concern was that with the previous bills some additional protection was afforded to doctors because the concentration was on doctors who failed to take steps to save a life, or who took active steps to end a life where the person was dying anyway and asked that these steps be taken. That is my recollection of the general thrust of them, but your motion seems to be much more open than that.

[*Translation*]

Vous allez devoir tenir compte de certains critères, et j'aimerais faire valoir quatre arguments. Premièrement, ma motion porte sur une question importante. Deuxièmement, elle intéresse tout le pays; ce n'est pas une question régionale. Troisièmement, le gouvernement n'a rien de prévu à cet égard; il n'a pas déposé de projet de loi. Il y a des projets de loi d'iniative parlementaire, dont un qui a été déposé hier. Mais ces projets de loi-là ne peuvent pas encore faire l'objet d'un vote. S'ils l'étaient, ce serait tout ou rien; par contre, ma motion est d'ordre général, comme je viens de vous le dire.

Quatrièmement, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question partisane, mais bien d'une question d'intérêt réel. Les parties sont divisées sur cette question. Si elle devait faire l'objet d'un vote, qui sait? Je ne sais même pas comment je voterais moi-même. Néanmoins, il me semble que c'est une importante question d'actualité, une question qui sera l'une des plus importantes de notre génération vieillissante. Or, notre génération vieillit à une époque où les techniques médicales sont très différentes de celles des générations antérieures.

Bref, il s'agit d'une question concrète et d'envergure nationale. C'est une question qui donnera lieu à des débats intéressants. Ma motion n'est pas formulée de façon particulièrement radicale.

Le président: Merci, monsieur Waddell.

M. James: Ian, cette question va-t-elle faire l'objet d'un vote? A-t-elle été inscrite à l'ordre du jour, ou sont-ils encore. . .

M. Waddell: M. Axworthy a déposé un projet de loi. Il ne pouvait pas faire l'objet d'un vote mais il a suscité une certaine discussion, tout comme le projet de loi de M. Wenman qui a été ajourné *sine die*.

M. Milliken: Mais il pouvait être mis aux voix, n'est-ce-pas? A-t-il franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, a-t-il été renvoyé à un comité?

M. Waddell: Il a été renvoyé à un comité, mais je ne suis pas sûr. . . Je ne sais pas si on pouvait voter sur lui. Je crois—et je puis me tromper, monsieur Milliken—je crois qu'il a été présenté avec le consentement unanime. Il portait expressément sur la protection des médecins contre les poursuites pénales.

Le président: C'était le projet de loi C-203.

M. Waddell: Oui.

Il y aussi une certaine évolution. . .un sous-comité du Comité de la justice s'occupe de la partie générale du Code criminel. C'est là que Peter O'Neil a puisé son inspiration pour écrire cet article dans lequel il disait que les députés essayaient d'éviter la question, etc. Je ne pense pas que nous avons essayé d'éviter la question. Néanmoins, c'est là que l'affaire Rodriguez est sortie.

M. Milliken: Ce qui m'inquiétait dans les projets de loi présentés jusqu'à présent, c'est qu'ils accordaient une protection supplémentaire aux médecins, parce que la démarche était axée sur les médecins qui omettaient de faire l'impossible pour sauver une vie ou qui faisaient quelque chose pour y mettre fin, lorsque l'intéressé allait mourir de toute façon et demandait une telle intervention. C'est, ce que je me rappelle de l'orientation générale de ces projets de loi, mais votre motion me semble beaucoup plus large.

[*Texte*]

Mr. Waddell: Yes.

Mr. Milliken: It doesn't deal with doctors, so presumably the son who is anxious to get father gone can help father sort of on his way and escape criminal liability if he can argue it was euthanasia that he was doing, helping dad out. Is there a risk in that?

Mr. Waddell: I think that's part of the debate, if I might say so. That's part of the big debate. That's one of the central issues up for debate, and one of the arguments.

This is not a bill. If the House thought that the government should consider the matter, then presumably the government at some future point might want to start thinking about drafting a bill, and at that point the government would take what the House said and might want to put it in a very narrow context. I personally would like to see it in a pretty narrow context if there is a bill.

The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.

I see that Mr. Flis is in the room, so I'm going to ask him to proceed with his motion 413.

M. Jesse Flis (député de Parkdale—High Park): Merci beaucoup, monsieur le président.

Our motion is 413, which reads:

That in the opinion of this House the government should consider the advisability of removing the postal rate subsidy for all firms using direct mail advertising and not using recycled paper.

I have two objectives that I'd like to achieve with this motion. One is to save our trees. You know how much junk mail we're getting in our mail daily. Add that up in trees and imagine what we're doing to our environment. I think this step would encourage people to use recycled paper. We all get high-gloss fancy annual reports from companies. I sent a few back to the companies stating, "I will read your report when it's on recycled paper." The results and reactions that you get are interesting.

The second objective is to cut down on junk mail, which is becoming quite a national issue. There are committees being set up to try to reduce the amount of junk mail. If the House would pass this motion we could achieve two things—save some of our beautiful trees in Canada, and at the same time reduce the amount of junk mail that's being dropped off in our mailboxes daily.

Mr. James: Can you tell me, Mr. Flis, what you're proposing be removed, the subsidy?

Mr. Flis: You mail things out for 43¢, right? But if you send things second and third class you're getting it at a much reduced rate.

Mr. James: I see. Just the general postal rate.

[*Traduction*]

M. Waddell: Oui.

M. Milliken: Elle ne porte pas sur les médecins; par conséquent, un fils qui aurait hâte de voir son père disparaître pourrait l'aider d'une certaine manière et échapper à toute responsabilité criminelle s'il peut dire que c'était un cas d'euthanasie et qu'il a aidé son père à mourir. Ce risque existe-t-il?

M. Waddell: Je pense que c'est un élément du débat, si j'ose dire. C'est un des éléments de ce grand débat. C'est une des principales questions dont il faudrait discuter, et un argument qu'on invoquera sûrement.

Ma motion n'est pas un projet de loi. Si la Chambre pense que le gouvernement devrait envisager la question, nous pouvons supposer que celui-ci pourrait bien un jour commencer à penser à rédiger un projet de loi; à ce moment-là, le gouvernement reprendrait ce que la Chambre aurait déclaré et il pourrait vouloir le situer dans un contexte très restreint. Personnellement, j'aimerais que la question soit située dans un tel contexte s'il devait y avoir un projet de loi.

Le président: Merci, monsieur Waddell.

Je vois que M. Flis est dans la salle; je vais donc lui demander de présenter sa motion, la motion 413.

Mr. Jesse Flis, MP (Parkdale—High Park): Thank you very much, Mr. Chairman.

Notre motion est la 413; je vais la lire:

Que, de l'Avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'enlever les subsides postaux à toutes les entreprises qui font de la publicité directe et qui ne se servent pas de papier recyclé.

J'aimerais atteindre deux objectifs grâce à cette motion. Le premier consiste à sauver nos arbres. Vous savez combien de publicités importunes nous recevons tous les jours par la poste. Calculez le nombre d'arbres qu'elles représentent et imaginez ce que nous faisons subir à notre environnement. Je pense que cette mesure inciterait les gens à utiliser du papier recyclé. Nous recevons de beaux rapports annuels sur papier glacé de différentes entreprises. J'en ai renvoyé quelques-uns aux expéditeurs en leur disant que je lirais leur rapport quand il serait imprimé sur un papier recyclé. Les résultats et les réactions que j'ai eus ont été intéressants.

Mon deuxième objectif consiste à réduire le volume de la publicité importune, qui devient un problème d'envergure nationale. Des comités se forment pour tenter de réduire le volume de cette publicité. Si la Chambre adopte ma motion, nous pourrions réaliser deux objectifs d'un seul coup: sauver certains de nos beaux arbres et, parallèlement, réduire la quantité de publicités importunes qu'on met chaque jour dans nos boîtes aux lettres.

M. James: Monsieur Flis, pourriez-vous me dire quels sont les subsides dont vous proposez l'élimination?

M. Flis: Vos envois postaux vous coûtent 43c. chacun, n'est-ce pas? Si vous les envoyez par le courrier de deuxième et de troisième classe, l'affranchissement vous coûtera beaucoup moins cher.

M. James: Je vois. Juste le tarif postal général.

[*Text*]

Mr. Flis: That's right. And as I say, if the post office see the recycled logo they would give the lower rate. If they don't, they would charge the higher rate.

Mr. James: So what we're doing is prevailing upon them to look at every piece sent out.

Mr. Flis: Exactly, yes.

Mr. Milliken: And you're making sure they're not using the logo improperly.

Mr. Flis: If we passed legislation it may have to be built in that for illegal use of the logo, there would be a heavy penalty.

Mr. Milliken: Fair enough.

Mr. James: Fair enough.

Mr. Flis: Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

Mr. Flis: So we go tomorrow with this?

• 0945

The Chairman: Thank you. Who else do we have?

Madam Blondin should be here at 9:45 a.m. It is 9:45 a.m. now, so Madam Blondin should be here about now. How about Mr. Lee?

Did Mr. Robitaille cancel?

Mr. Milliken: He might have slept in after that big party you guys had last night.

The Chairman: Maybe. The big party in the House.

Mr. Milliken: I was hoping you would be able to force the NDP to go through all hoops, but we didn't get to do any of it. We were the good guys. We sat there innocently.

The Chairman: We're ready for you Ms Blondin. Are you ready?

Ms Ethel Blondin-Andrew, MP (Western Arctic): I am supposed to be in New York City right now. I missed my plane this morning, but I was really happy to hang onto my mattress and my pillow.

The Chairman: We'll ask you to proceed with your motion. A short five minutes should—

Ms Blondin-Andrew: For a short statement?

The Chairman: Yes, for a short statement. Then the members will ask you some questions, if they have any. You will be able to go and take a rest after that.

Ms Blondin-Andrew: My motion has been brought on by work that I've been doing as a member of Parliament. I've been an advocate and a staunch friend of the environment committee. I've sat in at times and I've spoken across the country a number of times on a number of issues affecting the environment. I felt it was important to focus on doing something that was comprehensive rather than specifically focused.

A Canadian environmental bill of rights is an idea I became familiar with while dealing with the Constitution committee. We talked about a social charter and we talked about an environmental charter. For instance, one of the

[*Translation*]

M. Flis: Exactement. Si le logo du papier recyclé figure sur un envoi, Postes Canada lui accordera le tarif réduit. Si le logo n'y apparaît pas, ce sera le tarif le plus élevé.

M. James: Autrement dit, nous lui demandons de vérifier chaque envoi postal.

M. Flis: C'est exactement cela, oui.

M. Milliken: Et vous faites en sorte que le logo ne soit pas utilisé abusivement.

M. Flis: Si nous adoptons une loi, nous devrons peut-être y préciser que l'utilisation illégale du logo serait passible d'une lourde pénalité.

M. Milliken: C'est équitable.

M. James: C'est équitable.

M. Flis: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

M. Flis: Alors, nous présentons cette motion demain?

Le président: Merci. Qui d'autre avons-nous?

M^me^ Blondin devrait être ici à 9h45. Il est 9h45 maintenant; elle devrait être ici d'une minute à l'autre. Et M. Lee?

M. Robitaille a-t-il annulé?

M. Milliken: Il dort peut-être encore après la grosse fête que vous avez eue hier soir.

Le président: Peut-être. La grosse fête à la Chambre.

M. Milliken: J'espérais que vous pourriez forcer le NPD à faire toutes sortes de pirouettes, mais nous n'avons pas eu la chance d'en faire. Nous étions les bons garçons. Nous sommes restés assis là innocemment.

Le président: Nous sommes prêts à vous entendre, madame Blondin. Êtes-vous prête?

Mme Ethel Blondin-Andrew (députée de Western Arctic): Je devrais actuellement être à New York. J'ai raté mon avion ce matin, mais j'étais vraiment contente de garder la tête sur l'oreiller.

Le président: Nous allons vous demander de présenter votre motion. Un petit cinq minutes devrait. . .

Mme Blondin-Andrew: Pour un bref exposé?

Le président: Oui, pour un bref exposé. Ensuite, les membres du comité pourront vous poser des questions s'ils le désirent. Ensuite, vous pourrez aller vous reposer.

Mme Blondin-Andrew: Ma motion est inspirée par mon travail de députée. J'appuie très fort et j'apprécie beaucoup le Comité de l'environnement. J'ai participé parfois à ses séances et j'ai souvent pris la parole, dans différentes régions du pays, sur plusieurs questions relatives à l'environnement. J'ai pensé qu'il était important que nous nous concentrions sur une approche globale plutôt que ponctuelle.

L'idée d'une déclaration canadienne des droits environnementaux m'est devenue familière pendant mes travaux au Comité sur la Constitution. Nous avons parlé d'une charte sociale ainsi que d'une charte environnementale.

[*Texte*]

things I advocated was ensuring that we had an auditor of the environment, much as we do an Auditor General. I felt it would separate the compromise and the conflict that a minister endures in trying to deal with sustainable development, for instance, and the impact that cabinet and the overriding executive powers of government have on one individual minister.

So I focused on things like this. In trying to capture all of that, I decided that a Canadian environmental bill of rights would be good because it would be a statement in law of each citizen's fundamental right to environmental quality. First, it would guarantee the right to a healthy environment, and second, it would democratize environmental decision-making by guaranteeing the public's right to participate, thereby increasing government accountability.

A federal environmental bill of rights could be analogous to the Canadian Bill of Rights. It would take precedence over all federal legislation, with the exception of the Charter of Rights and Freedoms, but it would not be binding upon provincial legislation or activities within provincial legislative authority. That is a little bothersome to me, because I have particular interests in certain things that have great environmental impact, and they happen within provincial boundaries. But I am willing to swallow that, to look at the amount of good that this bill would do as opposed to its minor limitations.

• 0950

An environmental bill of rights would also contain both substantive and procedural features. The substantive features would include the following: one, a declaration of a citizen's right to a healthy environment; two, a broad definition of the environment to be protected; three, a civil cause of action granting every citizen the right to seek enforcement of existing environmental legislation; four, abrogation of common law rules prohibiting standing where the citizen has no proprietary interest in the matter or the citizen is not suffering a greater harm than others as a result of the degradation. As an example, a citizen could sue for enforcement on behalf of the environment or on behalf of all citizens. The fifth point would be remedies for environmental degradation, including injunctive or declaratory relief, an award of damages, costs or orders for remediation, ongoing monitoring and reporting, and/or cancellation of a permit, etc.

The procedural features would aim to ensure government accountability in the protection of the environment. These would include a declaration of public responsibility for the environment; as an example, establishment of the

[*Traduction*]

J'ai notamment préconisé la création d'un poste de vérificateur de l'environnement qui ressemblerait beaucoup à celui du vérificateur général. J'ai pensé que nous arriverions ainsi à minimiser les compromis et les conflits que doit vivre un ministre qui s'efforce de composer avec le développement durable, par exemple, ainsi que l'impact que le Conseil des ministres et les pouvoirs exécutifs prédominants du gouvernement exercent sur un ministre, pris individuellement.

Je me suis donc intéressé à ce genre d'idée. En m'efforçant de couvrir tous ces éléments, j'ai conclu qu'une déclaration canadienne des droits environnementaux serait une bonne chose, parce qu'elle définirait juridiquement le droit fondamental de chaque citoyen à la qualité de son environnement. Premièrement, elle garantirait le droit à un environnement sain et, deuxièmement, elle démocratiserait le processus décisionnel environnemental en garantissant le droit du public à y participer, et, partant, en augmentant l'imputabilité du gouvernement.

Une déclaration fédérale des droits environnementaux serait un document analogue à la Déclaration canadienne des droits. Elle prévaudrait sur toutes les autres lois fédérales, à l'exception de la Charte des droits et libertés, mais elle ne s'appliquerait pas aux lois provinciales, ni aux activités qui relèvent de la compétence des provinces. Cette restriction me dérange un peu, parce que certaines activités qui ont d'importantes répercussions environnementales m'intéressent particulièrement, et elles se déroulent à l'intérieur des frontières des provinces. Néanmoins, je suis prête à m'en accommoder, compte tenu du bien qui résulterait de ce projet de loi, en dépit de ses défauts mineurs.

Une déclaration des droits environnementaux contiendrait des éléments de fond et des dispositions de procédure. Les éléments de fond seraient notamment les suivants: premièrement, une déclaration du droit des citoyens à un environnement sain; deuxièmement, une définition large de l'environnement à protéger; troisièmement, une possibilité de recours civils donnant à tout citoyen le droit de s'adresser aux tribunaux pour faire appliquer la législation environnementale en vigueur; quatrièmement, l'abrogation des règles de common law refusant au citoyen la qualité d'agir s'il n'a pas d'intérêt propriétal ou s'il n'est pas plus lésé que d'autres par suite des dommages causés à l'environnement. Par exemple, un citoyen pourrait ainsi intenter une procédure pour faire appliquer la législation sur l'environnement au nom de l'environnement lui-même ou au nom de l'ensemble des citoyens. Cinquièmement, la charte prévoirait des redressements dans les cas de dommages environnementaux, y compris des redressements par injonction ou par jugement déclaration, le versement de dommages ou de frais ou encore des ordonnances de redressement, des mécanismes permanents de suivi et de rapport, l'annulation d'un permis, et ainsi de suite.

Les dispositions de procédure de la Charte auraient pour objet de rendre le gouvernement responsable de la protection de l'environnement. Elles comprendraient notamment une déclaration de responsabilité publique à l'égard de

[*Text*]

environment as a public trust and the responsibility of government as the trustee of that trust. The next point would be provision for public access to government information concerning environmental standards and infractions. Another point would be a right guaranteed to citizens to launch private prosecutions for offences in environmental protection legislation. Furthermore, provisions for public participation in rule making, especially with respect to standards of environmental quality, and provisions for private individuals to instigate government investigation into public decision-making concerning the environment.

I also have some background information that I can provide to you on why we do need an environmental bill of rights, a history of support for an environmental bill of rights in Canada, the precedents that have been set. It lays them out—Northwest Territories, Yukon Ontario and the United States. Then there are the highlights of the draft bill, what it might include. I have that available, but I don't want to take up too much of your time.

I have given you the basics of what an environmental bill of rights would include, I think. You are all very clever, I know, so I won't waste your time.

The Chairman: Thank you very much. Are there any questions or comments for Mrs. Blondin-Andrew?

Mr. Milliken: Mrs. Blondin-Andrew, has a private member's bill been introduced on this subject?

Ms Blondin-Andrew: I am not aware of one. I don't believe so. I think we have canvassed and I don't think there has been. There have been other issues related to the environment, but not this specifically. I know that it was introduced into the Constitution in a rather broad way, with reference to the Canada clause. In the same way that the social charter was framed within the Constitution, I think this was being brought into the Canada clause, but nothing as specific and as comprehensive as this would be. I intend to change the world, Mr. Milliken, with this bill.

Mr. Milliken: Yes, I can see that.

Ms Blondin-Andrew: If I am given the opportunity, of course.

Mr. Milliken: I thought there had been another bill that attempted to do similar things in changing the world. It was an environmental charter, but I may be wrong.

Ms Blondin-Andrew: I think it was through the Constitution, and I think that came from a party other than ours—

Mr. Milliken: Okay.

Ms Blondin-Andrew: —but we all share the same goals.

[*Translation*]

l'environnement; l'environnement pourrait par exemple être considéré comme un élément du patrimoine dont le gouvernement serait responsable à titre de fiduciaire. D'un autre côté, le public devrait avoir accès à l'information gouvernementale en matière de normes et d'infractions. De plus, les citoyens se verraient garantir le droit de pouvoir intenter des poursuites privées dans les cas d'infraction à la législation sur la protection de l'environnement. Enfin, la Charte comprendrait des dispositions sur la participation du public à l'établissement des règles, particulièrement en ce qui concerne les normes de qualité environnementales, ainsi que des dispositions autorisant des particuliers à amorcer des enquêtes gouvernementales sur le processus décisionnel public en matière d'environnement.

J'ai de la documentation que je pourrai vous distribuer sur les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une déclartion des droits environnementaux. Cette documentation contient l'histoire des appuis en faveur de l'adoption d'une telle déclaration au charte canada, ainsi que les précédents établis jusqu'à présent. Il y en a dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, en Ontario et aux États-Unis. Cette documentation contient aussi un résumé des points saillants du projet de loi correspondant, et de ce qu'il pourrait contenir. J'ai cette documentation-là pour vous, mais je ne veux pas vous prendre trop de temps.

Je crois vous avoir donné les éléments de base d'une éventuelle déclaration des droits environnementaux. Vous êtes tous très intelligents, je le sais, et je ne vous ferai pas perdre de temps.

Le président: Merci beaucoup. Avez-vous des questions ou des commentaires à adresser à M^me^ Blondin-Andrew?

M. Milliken: Madame Blondin-Andrew, un projet de loi d'initiative parlementaire a-t-il été déposé à ce sujet?

Mme Blondin-Andrew: Pas que je sache. Je ne crois pas. Je pense que nous avons demandé et je ne crois qu'il y en ait eu un. Il y en a eu d'autres qui concernaient l'environnement, mais pas aussi directement que celui-ci. Je sais qu'on a introduit cette notion dans la Constitution de façon assez générale dans le contexte de la clause Canada. Cette déclaration a été englobée dans la clause Canada de même façon que la charte sociale l'a été dans la Constitution, mais certainement pas d'une façon aussi précise et aussi complète que ce que je propose. Monsieur Milliken, j'ai l'intention de changer le monde avec ce projet de loi.

M. Milliken: Oui, je m'en rends compte.

Mme Blondin-Andrew: Si l'on m'en donne la chance, bien sûr.

M. Milliken: Je pensais qu'il y avait eu un autre projet de loi qui avait tenté de faire la même chose en changeant le monde. C'était une charte environnementale, mais je peux me tromper.

Mme Blondin-Andrew: Je pense qu'il en avait été question dans le contexte de la Constitution, et je crois que l'initiative était venue d'un autre parti que le nôtre...

M. Milliken: Très bien.

Mme Blondin-Andrew: ...mais nous avons tous les mêmes objectifs.

[*Texte*]

Mr. Milliken: Indeed.

The Chairman: Yes, Mr. James.

• 0955

Mr. James: Something seems to be in my craw concerning what the House is talking about. Can you just redo that again a bit in relation to the provinces?

Ms Blondin-Andrew: Okay.

Mr. James: It seems like this is going to fall over into their jurisdiction.

Ms Blondin-Andrew: As you probably know, even the Constitution of the government is very careful about how it engages in any kind of policy or legislation. The Constitution is very careful about its agenda on how it impacts the provinces, but just let me... You mean the jurisdiction that the legislation would have at the provincial level?

Mr. James: Yes; the regulators.

Ms Blondin-Andrew: In that I understand it's not binding on the provinces, or what happens within provincial boundaries, but it would give the right of citizens, the fundamental right to environmental quality. It's a statement of purpose, I suppose, that's greater than what would be reflected to date.

There are precedents. Maybe I could give you some of the precedents that are there, to show you that other areas have taken some action.

In the Northwest Territories, the one that's closest to me, the first comprehensive environmental bill of rights in Canada was passed in November 1990. The Environmental Rights Act guarantees the following: public access to government information on the environment; protection from retaliation from employees who report their employers' harmful activities; the right to demand a government inspection of a suspected environmental problem; the right to privately prosecute polluters; and the diversion of fines paid by polluters to pay the costs of citizens who have launched a private prosecution.

It's very, very specific, and very innovative. I think this does provide a level of security that reflects the thinking about the environment in modern-day society. We all have something at stake and we all have something to say about it. Maybe, in our own way, we can all do something about it if we have the tools. This bill would be one tool.

In the Yukon, elements of an environmental bill of rights are also included in the Yukon's May 1991 Environment Act.

In Ontario, a draft environmental bill of rights was released for public review by the Ontario government in July 1992. I have the highlights of the Ontario bill here; they're quite long.

[*Traduction*]

M. Milliken: C'est vrai.

Le président: Oui, monsieur James.

M. James: J'ai du mal à avaler certaines des choses dont la Chambre parle. Pourriez-vous juste revenir sur ce que vous avez dit au sujet des provinces?

Mme Blondin-Andrew: Très bien.

M. James: Il me semble que ce que vous proposez va empiéter sur leurs compétences.

Mme Blondin-Andrew: Comme vous le savez probablement, même la Constitution est formulée très prudemment dès qu'il est question de politique ou de loi. Nos législateurs ont été très prudents dans les aspects de la Constitution qui ont un effet sur les provinces, mais permettez-moi juste de... Vous parlez de la compétence que cette déclaration possèderait au palier provincial?

M. James: Oui, les organismes de réglementation.

Mme Blondin-Andrew: À cet égard, je crois que le projet de loi ne lierait pas les provinces ou ne s'appliquerait pas à ce qui se passe à l'intérieur des limites d'une province, mais qu'il donnerait aux citoyens le droit fondamental à la qualité de leur environnement. C'est une déclaration de principes, je suppose, d'une plus grande portée que ce que nous avons eu jusqu'à présent.

Il y a des précédents. Peut-être pourrais-je vous en citer quelques uns, pour vous montrer que certains autres gouvernements ont pris des mesures.

C'est dans les Territoires du Nord-Ouest, la région qui m'est la plus chère, que la première déclaration complète des droits environnementaux du Canada a été adoptée, en novembre 1990. La Loi sur les droits environnementaux garantit l'accès du public à l'information gouvernementale sur l'environnement; la protection des employés qui dénoncent les activités néfastes de leurs employeurs contre les représailles; le droit d'exiger une inspection gouvernementale si l'on soupçonne l'existence d'un problème environnemental; le droit d'intenter des poursuites privées contre les pollueurs; et le versement d'une partie des amendes imposées aux pollueurs aux citoyens qui ont intenté des poursuites privées, pour payer leurs frais.

C'est une loi extrêmement précise et très originale. Je pense qu'elle assure un niveau de sécurité qui reflète l'opinion de notre société moderne sur l'environnement. Nous avons tous quelque chose à perdre et nous avons tous quelque chose à dire à ce sujet. Peut-être pouvons-nous tous intervenir à notre façon si nous avons les outils nécessaires. Le projet de loi que j'envisage serait un tel outil.

Au Yukon, des éléments d'une déclaration des droits environnementaux ont aussi été incorporés dans la Loi sur l'environnement du Yukon, adoptée en mai 1991.

En Ontario, le gouvernement provincial a rendu public en juillet 1992 un avant-projet de déclaration des droits environnementaux. J'ai ici un résumé des points saillants de ce projet de loi ontarien; il est assez long.

[*Text*]

In the United States, if you care to know, many elements of an environmental bill of rights already exist. Foremost among these is the right to standing in the courts to protect the environment. In the U.S. every major federal environmental statute has a citizen suit provision, which allows any person to enforce a standard or regulation under a statute, to bring a *mandamus* action against the Environmental Protection Agency, to execute any mandatory or non-discretionary duty. Several American states have the equivalent of an EBR.

The Michigan Environmental Protection Act, 1972 is regarded as the best model for Canada. The act assumes the existence of a public trust to protect the environment and provides a civil remedy for environmental protection. The act provides for class action, as well as personal actions, and does not require that the plaintiff establish injury to his material interests in order to be allowed to bring the action.

These are some of the precedents. In other words, it has been done very innovatively and effectively, and it makes a very loud statement. It does more than just pay homage or rhetoric to the whole issue of the environment. People feel they have a stake in what can be done to remediate or help regulate, control the whole situation that involves. . .it could be corporations, it could be every aspect of society and how it impacts on the environment.

The Chairman: Thank you, Mrs. Blondin-Andrew. Is there another question, comments?

Ms Blondin-Andrew: If people would like copies of this it's available in my office.

The Chairman: The committee has to decide on the motion itself, if it's going to be a votable or non-votable item. So it's not a case for debate, here at this committee. It's strictly a decision that the committee has to make on the motion itself. So all background material—

• 1000

Ms Blondin-Andrew: So you would decide if it becomes a votable motion?

The Chairman: That's what this committee is doing.

Ms Blondin-Andrew: I appeal to your kind hearts and your intelligent minds that you will—

The Chairman: I'm sure you do.

Ms Blondin-Andrew: —prevail in favour of a votable motion, because I'm sure members of Parliament would have a very large stake in whom they represent and how these tools are available for their constituents.

Did I do well?

Mr. Milliken: You did very well.

[*Translation*]

Aux États-Unis, si vous tenez à le savoir, de nombreux éléments d'une déclaration des droits environnementaux sont déjà en vigueur. Le plus important est le droit d'avoir qualité pour agir devant les tribunaux pour protéger l'environnement. Aux États-Unis, toutes les lois environnementales fédérales importantes contiennent une disposition permettant à tout citoyen de faire appliquer une norme ou un règlement en découlant, et d'intenter une procédure de *mandamus* contre la Environmental Protection Agency pour la contraindre à s'acquitter de toute obligation obligatoire ou non discrétionnaire. Plusieurs États américains ont déjà leur équivalent d'une déclaration des droits environnementaux.

Celle du Michigan, la Michigan Environmental Protection Act de 1972 est considérée comme le meilleur modèle pour le Canada. Cette loi postule l'existence d'une responsabilité publique en matière de protection de l'environnement et prévoit un mécanisme de recours civil pour assurer cette protection. Elle autorise les recours collectifs aussi bien que les poursuites individuelles et n'oblige pas les plaignants à prouver que leurs intérêts matériels ont été lésés pour les autoriser à intenter une poursuite.

Voilà quelques-uns des précédents. Autrement dit, on a adopté des dispositions de ce genre de façon très originale et très efficace, et le message passe très fort. Ces lois sont plus que des voeux pieux ou de la rhétorique sur toute la question de l'environnement. Les gens ont l'impression qu'ils ont intérêt à contribuer aux mesures propres à corriger la situation ou à contribuer à la réglementer et à la contrôler, ce qui suppose. . . Il peut s'agir d'entreprises, voire de tous les aspects de la société et des répercussions de leurs activités sur l'environnement.

Le président: Merci, madame Blondin-Andrew. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

Mme Blondin-Andrew: Pour ceux qui voudraient des copies de ma documentation, j'en ai à mon bureau.

Le président: Le comité doit se prononcer sur la motion elle-même, pour savoir s'il doit la considérer comme une affaire devant faire l'objet d'un vote ou pas. Nous n'aurons pas de débat au comité. Le comité doit simplement prendre une décision sur la motion elle-même. Par conséquent, toute la documentation. . .

Mme Blondin-Andrew: Afin de décider si ma motion peut-être mise aux voix?

Le président: C'est ce que le comité fait.

Mme Blondin-Andrew: J'en appelle à votre bon coeur et à votre brillante intelligence pour que vous. . .

Le président: J'en suis sûr.

Mme Blondin-Andrew: . . .vous prononciez favorablement, parce que je suis sûr que les députés se sentiraient très concernés au nom de leurs commettants, et voudraient mettre ces outils à leur disposition.

Ai-je présenté un bon exposé?

M. Milliken: Un excellent.

[*Texte*]

The Chairman: Yes. I just wonder how you would have done if you hadn't been that tired.

Ms Blondin-Andrew: I'm very blessed with good staff, and the researchers do a lot of good work for us. We just have to be able to read and understand and be able to speak to this.

I hope you will consider it a votable motion. One of the things that impacts on me the most in speaking to people about the environment is how isolated and alienated people feel. They feel we have to remove the responsibility strictly from government and from the corporate sector. If people feel they can have tools, they can do something. Maybe it'll make a difference.

The Chairman: Thank you.

I now invite Mr. Lee to proceed with his bill, Bill C-336.

Mr. Derek Lee, MP (Scarborough—Rouge River): This bill addresses what I think is a gap in the coverage of the Young Offenders Act. It does not purport to solve all the perceived existing problems with the Young Offenders Act.

At present, an 11-year-old committing a criminal offence with a knife or gun cannot be arrested by the police, cannot be charged, other than under the application of rules of self-defence. One would not be able to interfere with the child's liberty unless, under the child welfare legislation, a social worker who happened to be in the area could take the child into custody, to protect the child, who might be doing harm to him or herself.

In urban areas now I have noticed—and this has been told to me by the police, principals and people who deal with children—that there is a growing number of young people in that age category, 10 and 11, who are committing criminal offences, who know they are, and who are acting with complete and utter impunity. The police feel helpless.

There was a recent case involving a youth with a starter's pistol. The police in Metro Toronto in that case said, we cannot take the starter's pistol; we cannot interdict the young person. He—it was a young boy—was free to do whatever he wanted. The only solution was to expel the child from school.

In the face of an increasing number of assaults, bodily harm, sexual assaults, and that kind of activity, invading the schoolyard, this bill attempts to bring 10-and 11-year-olds into the net of the Young Offenders Act, which is exactly where people like young persons like that should be. It doesn't take them into the Criminal Code. It does take them into the Young Offenders net, which would run. . .instead of 12 to 18, it would run from 10 to 18.

[*Traduction*]

Le président: Oui. Je me demande seulement ce que vous auriez fait si vous n'aviez pas été si fatiguée.

Mme Blondin-Andrew: J'ai beaucoup de chance; mon personnel est excellent et les recherchistes font beaucoup de bon travail pour nous. Il nous suffit de savoir lire les documents, de les comprendre et d'être capable d'en parler.

J'espère que vous considérerez qu'il faut pouvoir voter sur cette motion. Quand je parle d'environnement avec les gens, l'une des impressions dominantes que j'en tire, c'est à quel point ils se sentent isolés et aliénés. Ils pensent que nous devons cesser de limiter la responsabilité strictement au gouvernement et aux entreprises. Quand les gens ont l'impression qu'ils peuvent avoir des moyens d'intervention, ils peuvent faire quelque chose. Peut-être cela fera-t-il changer les choses.

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Lee à présenter son projet de loi, le projet de loi C-336.

M. Derek Lee (député de Scarborough—Rouge River): Ce projet de loi porte sur ce que je considère comme une lacune du champ d'application de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je ne prétends pas qu'il résoudra tous les problèmes perçus à l'égard de cette loi.

À l'heure actuelle, un jeune de 11 ans qui commet une infraction criminelle armé d'un couteau ou d'une arme à feu ne peut pas être arrêté par la police et ne peut pas non plus être accusé sauf si l'on invoque les règles de la légitime défense. Nul ne peut le priver de sa liberté à moins que, dans le contexte de la législation sur la protection de l'enfance, un travailleur social se trouvant là ne le prenne sous sa garde pour le protéger, étant donné que le jeune risque de causer du tort à autrui ou à lui-même.

Dans les régions urbaines, j'ai constaté—je me le suis fait dire par des policiers, des directeurs d'école et d'autres gens qui s'occupent des enfants—qu'il y a de plus en plus de jeunes de 10 et 11 ans qui commettent des infractions criminelles, qui savent ce qu'ils font et qui agissent en toute impunité. La police se sent désarmée.

Récemment, j'ai entendu parler d'un jeune qui avait un pistolet d'alarme. La Police de la communauté métropolitaine de Toronto a dit qu'elle ne pouvait pas confisquer le pistolet ni frapper le jeune d'interdit. Ce garçon-là était libre de faire ce qu'il voulait. La seule solution était de l'expulser de l'école.

Compte tenu du nombre croissant de voies de faits pouvant causer des dommages corporels, d'agressions sexuelles et d'autres activités du genre dans les cours d'école, ce projet de loi cherche à faire tomber les jeunes de 10 et 11 ans sous le coup de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui est exactement la loi qui devrait être applicable à des gens de cet âge-là. Le projet de loi ne les fera pas assujettir au Code criminel. Elle les fera tomber sous le coup de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui sera applicable à des personnes de 10 à 18 ans plutôt que de 12 à 18 ans.

[*Text*]

I think it's a necessary amendment to the Young Offenders Act. It's only a piece of the young offender problem. I don't for one minute think it's a panacea or it's going to start solving all the Young Offenders Act problems. It nibbles at a part of the problem. I leave it to members to decide its rightful place in the scheme of things.

The Chairman: Thank you.

Mr. Milliken: It seems very straightforward. It's just lowering the age.

• 1005

Mr. Lee: That's correct. I point out that statistics will not show how many youths in this category are committing these crimes. You won't see them on the charts because they're not criminal offences. You'll have a victim, but you won't have a crime. It's different.

Mr. James: This really has nothing to do with the determination of whether its votable or not. I was just interested why 9 years and 364 days. How come you didn't go a little bit lower?

Mr. Lee: It's a question of drawing the line. One could have gone down to the age of reason, seven. You can go back to the cradle if you want. But the complaints that I have received, the discussions I've had with police and school officials in the Scarborough area involved that age group of 10 and 11.

Mr. James: The same with maximum, the top stuff, the other side, too. They all say that. Then when you ask them for specifics, they're pretty late on ideas as to what age.

Mr. Lee: One has to draw the line. The amendment to the Criminal Code proposed here is consequential. It doesn't take these young people into the Criminal Code. It's just that if you're going to change the age at which YOA and the code deal with it, you have to lower it in both statutes. The Criminal Code says that anybody under 12 cannot be convicted of a criminal offence. They're not criminals.

Mr. James: That's right.

The Chairman: Thank you, Mr. Lee.

Mr. Lee: Thank you.

The Chairman: We will sit in camera now.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

Je pense que c'est une modification nécessaire de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ce projet de loi ne porte que sur une partie du problème des jeunes contrevenants. Je ne crois pas une minute que c'est une panacée ou qu'il va commencer à résoudre tous les problèmes de cette loi. Il ne s'attaque qu'à une infime partie du problème. Je laisse aux députés le soin de décider de la place qui lui revient dans notre monde.

Le président: Merci.

M. Milliken: Cela me semble très clair. Il s'agit simplement d'abaisser le seuil d'âge.

M. Lee: C'est exact. Je dois souligner que les statistiques n'indiquent pas combien de jeunes de cette catégorie commettent de telles infractions. Les tableaux n'en tiennent pas compte, parce que ce ne sont pas des infractions criminelles. Il y a une victime, mais pas de crime. C'est différent.

M. James: Ma question n'a rien à voir avec le fait de savoir si votre projet de loi peut ou non être mis aux voix. Je voudrais juste savoir pourquoi vous avez dit neuf ans et 364 jours. Pourquoi n'êtes-vous pas descendu un peu plus bas?

M. Lee: Il faut bien s'arrêter quelque part. J'aurais pu descendre jusqu'à l'âge de raison, c'est-à-dire sept ans. Vous pouvez revenir jusqu'au berceau si vous voulez. Toutefois, dans les plaintes que j'ai reçues et les discussions que j'ai eues avec les autorités policières et scolaires de la région de Scarborough, il a été question des enfants de 10 et 11 ans.

M. James: C'est la même chose pour l'âge maximum, à l'autre bout de l'échelle. Ils disent tous cela. Et quand vous leur demandez des précisions, ils n'ont pas beaucoup d'idées sur l'âge.

M. Lee: Il faut s'arrêter quelque part. La modification que je propose d'apporter au Code criminel est corrélative. Elle n'assujettit pas ces jeunes-là au Code criminel. Elle signifie simplement que, si nous changeons le seuil d'âge auquel la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel s'appliquent, il faut le changer de la même façon dans ces deux lois. Le Code criminel dispose que personne ne peut être déclaré coupable d'une infraction criminelle en dessous de l'âge de 12 ans. Ces jeunes-là ne sont pas des criminels.

M. James: C'est vrai.

Le président: Merci, monsieur Lee.

M. Lee: Merci.

Le président: Nous allons maintenant siéger à huis clos.

[*Les délibérations se poursuivent à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Warren Allmand;

Beryl Gaffney;

Ray Skelly;

Ian Waddell;

Jesse Flis;

Ethel Blondin-Andrew;

Derek Lee.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Warren Allmand;

Beryl Gaffney;

Ray Skelly;

Ian Waddell;

Jesse Flis;

Ethel Blondin-Andrew;

Derek Lee.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

c44
16

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Wednesday, February 3, 1993
Tuesday, March 9, 1993
Wednesday, March 17, 1993

Chairperson: Charles Langlois

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le mercredi 3 février 1993
Le mardi 9 mars 1993
Le mercredi 17 mars 1993

Président: Charles Langlois

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub–Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès–verbaux et témoignages du Sous–comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub–Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous–comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25309—1

SUB–COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Charles Langlois

Members

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Wayne Cole

Clerk of the Sub–Committee

SOUS–COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Charles Langlois

Membres

Iain Angus
Ken James
Peter Milliken

(Quorum 3)

Le greffier du Sous–comité

Wayne Cole

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 3 FÉVRIER 1993
(16)

[*Texte*]

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 40, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Ken James et Charles Langlois.

Membres suppléants: Stan Keyes remplace Peter Milliken; Joy Langan remplace Iain Angus.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: De la Chambre des communes: Barbara Greene, Pat Nowlan et Barbara Sparrow.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du mardi 1er décembre 1992, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 16 h 07, la séance se poursuit à huis clos.

À 16 h 31, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 9 MARS 1993
(17)

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 48, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membre du Sous-comité présent: Charles Langlois.

Membres suppléants: Diane Marleau remplace Peter Milliken; Peter McCreath remplace Ken James.

Autre députée présente: Joy Langan.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: De la Chambre des communes: Don Boudria, Jim Karpoff et Ray Funk.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 18 février 1993, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 3, 1993
(16)

[*Translation*]

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Ken James and Charles Langlois.

Acting Members present: Stan Keyes for Peter Milliken; Joy Langan for Iain Angus.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Barbara Greene, Pat Nowlan et Barbara Sparrow.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Tuesday, December 1st, 1992.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 4:07 o'clock p.m., the sitting continued *in camera*.

At 4:31 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 9, 1993
(17)

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:48 o'clock a.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Member of the Sub-Committee present: Charles Langlois.

Acting Members present: Diane Marleau for Peter Milliken; Peter McCreath for Ken James.

Other Member present: Joy Langan.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Don Boudria, Jim Karpoff et Ray Funk.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, February 18, 1993.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

À 12 h 37, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 17 MARS 1993
(18)

Le Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 35, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Langlois (*président*).

Membre du Sous-comité présent: Charles Langlois.

Membres suppléants: John Cole remplace Ken James; Fred Mifflin remplace Peter Milliken.

Autre députée présente: Joy Langan.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: De la Chambre des communes: René Soetens, Marlene Catterall, Lynn Hunter, Ron MacDonald et John Rodriguez.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous-comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 18 février 1993, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous-comité à tour de rôle.

À 16 h 29, la séance se poursuit à huis clos.

À 17 h 10, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

At 12:37 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, MARCH 17, 1993
(18)

The Sub-Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Charles Langlois, presiding.

Member of the Sub-Committee present: Charles Langlois.

Acting Members present: John Cole for Ken James; Fred Mifflin for Peter Milliken.

Other Member present: Joy Langan.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: René Soetens, Marlene Catterall, Lynn Hunter, Ron MacDonald and John Rodriguez.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub-Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, February 18, 1993.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub-Committee.

At 4:29 o'clock p.m., the sitting continued *in camera*.

At 5:10 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 3, 1993

• 1542

Le président: Je déclare la séance du Comité ouverte.

I will ask Ms Barbara Greene to address the committee on Bill C-348.

Ms Barbara Greene, MP (Don Valley North): This bill was drafted by me, with the advice of the Library of Parliament and the Coalition for Gun Control, who also had an outside lawyer look it over.

First, it's extremely feasible and could be implemented in an incremental manner, because the information is currently available when guns are sold. So the idea would be to have that information reported to a central source. If you look at that task, in the city of Toronto we now license about 20,000 dogs. North York would probably have about the same number. So in Metropolitan Toronto the number of dogs that are licensed would be way beyond the number of guns that are registered. So we're not talking about such a phenomenal task.

I think it's very important to implement government policy, because I'm advised that fewer than a third of the guns that were restricted under Bill C-17 have in fact been turned in. So we are in a situation where we don't know where those guns are and they are still out there.

Of course the police are very supportive of this. They need it to solve crimes and also to protect the police. If they know how many guns are in a particular home, then they have a better idea of what kind of challenge they're facing when they go there. When they collect the guns that have not been issued to a person with a firearms acquisition certificate, this will enable them to solve some of those crimes.

The Coalition for Gun Control has a long list of people who support the registration of guns. They include the Canadian Association of Chiefs of Police, the Canadian Police Association, the Canadian Federation of Municipalities, the United Church of Canada, the Canadian Advisory Council on the Status of Women, and the Senate of Canada, as well as a great number of other people.

In conclusion, we need a thorough airing of this issue. It has tremendous public support and I wish that the committee will support making it a votable item.

The Chairman: Thank you.

Are there any questions for Ms Greene?

Ms Langan (Mission—Coquitlam): Barbara, I just wanted to ask you if, when the legislation was being reviewed recently, this issue was reviewed, if it was discussed, if you had raised it with the committee.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 3 février 1993

The Chairman: I call to order the meeting of the committee.

J'invite M^me^ Barbara Greene à parler au Comité du projet de loi C-348.

Mme Barbara Greene (députée de Don Valley-Nord): C'est moi qui ai rédigé ce projet de loi, avec l'aide de la Bibliothèque du Parlement et de la Coalition pour le contrôle des armes, qui l'a également fait examiner par un avocat indépendant.

Premièrement, c'est tout à fait faisable et le texte pourrait être mis en vigueur de façon graduelle puisque les renseignements sont déjà obtenus au moment de la vente des armes à feu. Il s'agirait simplement de faire en sorte qu'ils soient transmis à une source centrale. Pour vous donner une idée de l'ampleur de la tâche, je prendrai l'exemple de la ville de Toronto, où des permis ont été délivrés pour quelque 20 000 chiens. Le nombre est probablement le même à North York. Donc, dans l'ensemble du Toronto métropolitain, le nombre de chiens pour lesquels des permis sont délivrés est très supérieur au nombre d'armes à feu qui sont enregistrées. Par conséquent, il ne s'agirait pas d'une tâche phénoménale.

Je trouve que le projet C-348 est très important pour l'application de la politique gouvernementale. En effet, on me dit que moins du tiers des armes à autorisation restreinte par le projet de loi C-17 ont bel et bien été remises aux autorités. Par conséquent, nous ignorons où se trouvent les autres, mais elles sont encore en circulation.

Naturellement, la police appuie ce projet de loi sans réserve. Elle en aurait besoin pour résoudre les affaires criminelles et aussi pour protéger ses agents. S'ils savent combien il y a d'armes à feu dans une maison donnée, les agents de police ont une meilleure idée du risque qu'ils courent en pénétrant dans cette maison. Quand ils saisiront des armes à feu qui n'ont pas été vendues à des gens munis d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu, ils pourront résoudre certaines affaires.

La Coalition pour le contrôle des armes a compilé une longue liste de personnes et d'intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'enregistrement des armes à feu. Citons, en plus d'une foule de particuliers, l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers, la Fédération canadienne des municipalités, l'Église unie du Canada, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et le Sénat du Canada.

Pour finir, je dirai qu'il faut étudier cette question au grand jour et de façon approfondie. Le projet de loi C-348 jouit d'un formidable soutien populaire et je souhaite que le Comité recommande qu'il fasse l'objet d'un vote.

Le président: Merci.

A-t-on des questions à poser à M^me^ Greene?

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Barbara, je voulais seulement vous demander si l'on a examiné cette question, si l'on en a discuté lorsque la législation a été revue dernièrement. Avez-vous soulevé la question devant le Comité?

[*Text*]

Ms Greene: Do you mean with Bill C-17?

Ms Langan: Yes.

• 1545

Ms Greene: It was not considered to be in order at that time. That was a different issue. Quite a number of the groups that presented also spoke in favour of gun registration, but that was not included in that discussion and any amendments to that legislation to do this would have been ruled out of order.

Ms Langan: At the committee stage?

Ms Greene: Yes. In the House it was considered to be a separate issue. That's what I was advised.

Mr. Keyes (Hamilton West): Barbara, I read through your bill. Once a weapon has been categorized and serial numbers taken, is any fee associated with that registration?

Ms Greene: No, but there is nothing to prevent that from happening.

Mr. Keyes: Once that serial number is taken, if in the practical sense police have to respond to an address, is there any suggestion of reference to information from a direct source; CPIC, for example, where they punch up the computer screen and there is the address and who lives there, etc., and there also is the—

Ms Greene: I have left it open so that a number of different administrative choices could be made. It simply requires the reporting to the central source. You could do it in a number of different ways.

One of those that appeal to me, which Wendy Cukier—who is a specialist in this type of thing, as it is her consulting area and area of expertise—suggests, is to do it in an incremental way. You would start with the information in the gun shops, when guns are sold; so you would start from this day forward to collect that information and centralize it. You could then also at a later time require that whenever someone is getting a firearms acquisition certificate they must list guns they own, in order to get some of the guns that are already out there. But you could do it in an incremental way without too much expense and too much difficulty.

The Chairman: Mr. James, do you have any questions?

Mr. James (Sarnia—Lambton): No.

The Chairman: Thank you very much, Ms Greene.

I ask Mrs. Sparrow to make her comments to the committee on her motion, Motion 660.

Mrs. Barbara J. Sparrow, MP (Calgary Southwest): I appreciate this opportunity to discuss this particular motion, which I tabled in March 1992, not quite a year ago, regarding an independent review of the compensation package of members of Parliament.

I advocate that a non-governmental, arm's length agency be contracted to review all the aspects. The motion is relatively open, because the agency could be one that exists today or it could be one that is formulated consisting of professionals in the

[*Translation*]

Mme Greene: Vous voulez parler du projet de loi C-17?

Mme Langan: Oui.

Mme Greene: À ce moment-là, on ne considérait pas que c'était pertinent. C'était une question distincte. Bon nombre des groupes qui sont intervenus se sont également prononcés en faveur de l'enregistrement des armes à feu, mais cette mesure n'était pas à l'étude et toute proposition de modification de la loi en vue d'obtenir ce résultat aurait été déclaré irrecevable.

Mme Langan: À l'étape du Comité?

Mme Greene: Oui. À la Chambre, c'était considéré comme une question distincte. C'est du moins l'opinion qu'on m'a donnée.

M. Keyes (Hamilton-Ouest): Barbara, j'ai lu votre projet de loi. Une fois qu'une arme a été rangée dans une catégorie et qu'on en a relevé le numéro de série, faut-il payer des droits pour la faire enregistrer?

Mme Greene: Non, mais rien n'empêche d'avoir à le faire un jour.

M. Keyes: Une fois qu'on a noté le numéro de série, si la police est appelée à se rendre à une adresse, est-il question de pouvoir obtenir le renseignement auprès d'une source directe, par exemple le CIPC, avec lequel il suffit de pianoter des questions sur un clavier d'ordinateur pour connaître le nom, l'adresse d'un personne, etc.?

Mme Greene: Je n'ai pas précisé, de manière qu'on puisse choisir diverses modalités administratives. On exige simplement que le numéro soit transmis à une source centralisée, ce qui pourrait se faire de différentes manières.

Je penche en faveur d'une méthode proposée par Wendy Cukier, une spécialiste en la matière, qui suggère de procéder par étapes. On commencerait par les renseignements recueillis dans les armureries à la vente des armes à feu. A compter de ce jour, on commencerait à compiler et à centraliser tous les renseignements. Ultérieurement, on pourrait aussi exiger de quiconque obtient une autorisation d'acquisition d'arme à feu qu'il ou qu'elle remette une liste de toutes les armes à feu déjà en sa possession, ce qui permettrait d'obtenir des renseignements sur des armes qui sont déjà en circulation. On pourrait procéder de façon graduelle sans trop de frais ni grandes difficultés.

Le président: Monsieur James, avez-vous des questions?

M. James (Sarnia—Lambton): Non.

Le président: Merci beaucoup, madame Greene.

Je demande maintenant à M^me^ Sparrow de faire son exposé au Comité au sujet de sa motion, qui porte le numéro 660.

Mme Barbara J. Sparrow, (députée de Calgary-Sud-Ouest): Je vous remercie de me donner l'occasion de parler de cette motion que j'ai déposée en mars 1992, il y a donc un peu moins d'un an, réclamant une étude indépendante sur le régime de rémunération des parlementaires.

Je préconise que l'on confie à un organisme non gouvernemental et indépendant le soin d'examiner tous les aspects de la question. La motion est relativement vague, parce que l'organisme en question pourrait être une entreprise

[*Texte*]

pension field, professionals in the salary field, and also researchers to review what members of Parliament receive in other countries and also what members of the legislatures receive in all the provinces here in Canada.

I feel that this is a particular issue that needs to be reviewed. Indeed, none of us know what the outcome might be, but all the public, right across the country, believe in their own minds that perhaps we are receiving unfair compensation.

Also contained in that area would be double-dipping. So it is wide open.

As I said, the agency could be one that is intact or formulated with a sunset clause that has a specific task to do, and it would report these findings to the House.

I strongly urge having it votable, because I think a number of people, sitting on all sides of the House, believe it is high time that this should be reviewed and it should be done outside the elected, or indeed even the retired, members.

The Chairman: Are there any comments?

Ms Langan: Bobbie, did you mention legislatures, too?

Mrs. Sparrow: I was most interested in what provincial legislatures—

Ms Langan: For the analysis?

Mrs. Sparrow: The compensation packages for the members of the legislatures in all the provinces. It's also pertinent that we should look at other countries around the world where you can find some commonalities and comparability.

• 1550

Ms Langan: You might be interested to know that this information is available, because when we used to have the old management and members' services committee, that was provided to us. So just for your own interest, if you'd like to—

Mrs. Sparrow: I know that, Joy. I realize that is available, but I think if there—

Ms Langan: I know that it's different from this issue. I'm just passing that on to you.

Mrs. Sparrow: Oh. Okay.

Ms Langan: I need some help here maybe from the clerk or the chairman. It was my understanding that we can't require the government to spend any money with these motions and bills. Is that correct?

The Chairman: On bills or motions that have an influence on the budget or on expenses it's—

Ms Langan: Okay. You know that my party is very supportive of the direction in this initiative. I'm just concerned about—

Mrs. Sparrow: We were discussing this with the table clerks, Mr. Chairman. This is one reason why it went to a motion in lieu of a bill. They did not see that this would prohibit the motion from going forward and being votable. That was one of my concerns, because obviously it would involve a consulting fee.

[*Traduction*]

existante ou bien créée expressément à cette fin, qui réunirait des spécialistes des pensions et des rémunérations, ainsi que des chercheurs qui se renseigneraient sur la rémunération des parlementaires dans d'autres pays et dans toutes les provinces du Canada.

J'estime que c'est une question intéressante sur laquelle il faut se pencher. En fait, aucun d'entre nous ne pourrait prédire les résultats d'une telle étude, mais tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, pensent que nous touchons peut-être une rémunération injustifiée.

Le problème des doubles rémunérations serait également examiné. L'étude serait donc très large.

Je le répète, l'organisme dont on retiendrait les services pourrait exister déjà ou être créé expressément, assorti d'une disposition d'abrogation, et il devrait respecter un mandat précis, au terme duquel il présenterait ses conclusions à la Chambre.

Je recommande fortement qu'une telle mesure puisse faire l'objet d'un vote, parce que je crois qu'un certain nombre de parlementaires des deux côtés de la Chambre croient qu'il est grand temps de se pencher sur cette question et de le faire de façon indépendante des élus ou même des ex-députés.

Le président: Y a-t-il des commentaires?

Mme Langan: Bobbie, avez-vous mentionné les assemblées législatives également?

Mme Sparrow: Je me suis beaucoup intéressée à ce qui se passe dans les assemblées législatives. . .

Mme Langan: Aux fins de l'analyse?

Mme Sparrow: La rémunération globale qui est versée aux membres des assemblées législatives de toutes les provinces. Il serait également normal de voir ce qui se passe dans d'autres pays qui présentent certains points communs permettant des comparaisons.

Mme Langan: Cela vous intéressera peut-être de savoir que nous possédons déjà ces renseignements, car l'ancien comité de la gestion et des services aux membres nous les fournissait. À titre d'information, donc, si vous désirez. . .

Mme Sparrow: Je le sais, Joy. Je sais qu'on peut les obtenir, mais je crois que si. . .

Mme Langan: Je sais qu'il ne s'agit pas du problème dont nous parlons, je vous le disais simplement à titre d'information.

Mme Sparrow: Bon, merci.

Mme Langan: Je dois, ici, faire appel au greffier ou au président. Je crois comprendre que nous ne pouvons pas demander au gouvernement d'engager des fonds publics pour ce genre de motion ou de projet de loi. Est-ce exact?

Le président: Quand il s'agit de projets de loi ou de motions qui touchent au budget ou aux dépenses, c'est. . .

Mme Langan: Bon. Vous savez que mon parti est tout à fait en faveur de cette initiative. Ce qui me préoccupe. . .

Mme Sparrow: Nous en avons parlé avec les services du greffier, monsieur le président. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons présenté une motion et non pas un projet de loi. Ils ne pensaient pas que cela empêcherait de présenter la motion, puis de demander qu'elle fasse l'objet d'un vote. C'était l'une des choses qui m'inquiétaient car, naturellement, cela entraînerait des honoraires de consultant.

[*Text*]

Mr. James: I just thought Bobbie might review what else is going on. Mr. Loiselle made an announcement. I'm very supportive of the idea, but one of the conditions of allowing it to be votable would be that there are not other motions in the mill or other legislation and/or initiatives pending, and that sort of thing.

Mrs. Sparrow: I accept your comments. I came forward today because—Well, I actually first took this to the Speaker of the House, then to the House management committee, but no action was forthcoming. Then of course, after a year of pursuing this with Mr. Loiselle, through the passage, I believe, of Bill C–55 the President of the Treasury Board announced that there would be some type of review. I can't quote him directly. I guess having been after this for two and a half years—Don't hold your breath.

It's my goal to pursue it, because I feel very, very strongly, in my humble opinion, that our salaries are not out of line. Indeed, if anything, some of them are under those found in private enterprise.

Regarding whether after six years you should receive a specific pension, maybe under the age of 55 that should be looked at too.

So I have to say that after two and a half years of a lot of pressure and hard work, I will pursue this until I see the whites of the eyeballs.

Mr. James: There you go. Well, you don't need to convince me. It's just that we have to talk about how we shall be able to—

Mrs. Sparrow: I understand that.

Mr. James: —have it votable under the current suggested criteria.

Mrs. Sparrow: Perhaps the committee, and indeed you, Mr. Chairman, will have to seek some guidance on that.

Mr. James: Yes.

Mrs. Sparrow: I just feel that we've let this slip by, maybe not deliberately, for years and years, and it's high time for it to be done in a professional manner.

The Chairman: Colleagues, wasn't there a debate on that issue or the very same type of issue in the House before the recess in December?

Mrs. Sparrow: I believe Mr. Robinson had a private member's bill. I feel strongly about many issues, but this particular issue is something the public wants to have resolved too. So get it out of the hands of elected officials, elected members, and let's get some data on it.

Mr. Keyes: Mr. Chairman, what happened to Svend's private member's bill? Was it votable or non–votable?

Mrs. Sparrow: It wasn't votable.

The Chairman: I guess it was not a votable item.

Mrs. Sparrow: I believe it was talked out.

[*Translation*]

M. James: Je pensais que Bobbie pourrait peut–être examiner ce qui se passe par ailleurs. M. Loiselle a fait une déclaration. J'appuie l'idée, mais pour qu'il puisse y avoir un vote, il ne faudrait pas, par exemple, qu'il y ait d'autres motions déjà déposées, ou d'autres mesures législatives ou autre en cours.

Mme Sparrow: Je prends note de vos commentaires. J'ai pris la parole aujourd'hui parce que... En fait, j'ai d'abord payé la question au président de la Chambre, puis au comité de gestion, mais cela n'a rien donné. Ensuite, après avoir insisté pendant un an auprès de M. Loiselle, à l'adoption du projet de loi C–55, si je ne me trompe, le président du Conseil du Trésor a annoncé qu'il y aurait un examen. Je ne peux pas citer exactement ses paroles. Mais, étant donné que cela dure depuis deux ans et demi... Il faut apprendre à être patient.

Je n'ai d'ailleurs pas l'intention d'abandonner cette cause, car, à mon humble avis, nos salaires ne sont absolument pas en dehors de la norme. Enfin, si l'on peut dire quelque chose à ce sujet, c'est que dans certains cas, ils sont inférieurs à ceux que l'on trouve dans le secteur privé.

Quant à savoir si l'on devrait, après six années de service, recevoir une pension d'un montant donné, peut–être quand on est âgé de moins de 55 ans, c'est une question qui devrait être examinée.

Tout ce que je peux dire, c'est qu'après avoir consacré deux ans et demi d'efforts considérables à ce sujet, je suis décidée à aller jusqu'au bout.

M. James: Allons. Vous n'avez pas à me convaincre. Mais nous devons trouver la manière de...

Mme Sparrow: Je comprends.

M. James: ..présenter un texte qui puisse faire l'objet d'un vote, c'est–à–dire qui respete les critères actuellement suggérés.

Mme Sparrow: Peut–être que le Comité devra demander conseil à ce sujet, et vous pourrez sans doute le faire vous–même, monsieur le président.

M. James: Oui.

Mme Sparrow: Cela n'était peut–être pas délibéré, mais j'ai l'impression que nous avons ignoré cette question pendant des années, et il est grand temps, maintenant, de la traiter avec professionnalisme.

Le président: N'avons–nous pas eu un débat à ce sujet, ou sur un sujet similaire, à la Chambre avant le congé de Noël?

Mme Sparrow: Je crois que M. Robinson avait déposé un projet de loi d'initiative parlementaire. J'ai des opinions très fermes sur bon nombre de sujets, mais dans ce cas particulier, le public veut lui aussi des réponses. Le dossier ne devrait plus être traité par les élus. Il faut recueillir des données à ce sujet.

M. Keyes: Qu'est–il advenu, monsieur le président, du projet de loi d'initiative parlementaire présenté par Svend? Pouvait–il faire l'objet d'un vote ou non?

Mme Sparrow: Non.

Le président: Je crois qu'il ne pouvait pas faire l'objet d'un vote.

Mme Sparrow: Je crois qu'il a été étouffé.

[*Texte*]

The Chairman: Yes. It was debated on December 8. Then it was dropped from the *Order Paper* after the debate was over.

• 1555

Mr. Keyes: I too want to say that I agree with the thrust of your motion, Bobbie. My only comment would be, because it would require a budgetary expense, to seek a clarification on whether in fact we can proceed with it.

The Chairman: We can address that issue.

Thank you very much, Mrs. Sparrow.

Mr. Nowlan, you may come forward and put

vos commentaires sur votre projet de loi C-290 aux membres du Comité.

M. Patrick Nowlan, (député de Annapolis Valley—Hants): Monsieur le président, voulez-vous que je parle en français ou en anglais?

Le président: C'est votre choix, monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Peut-être me comprendrez-vous mieux si je parle en anglais. En tout cas,

as we say, in any event—which is a beautiful phrase *en français*—I appreciate the opportunity.

I understand your dilemma. Every member thinks his or her private member's bill is fundamental. I don't really believe much in private members' bills, although they are a glorious waste of time. With the rule changes there is the possibility of votability and not just talking out a bill, and I must say that was a desirable reform.

The member for Mission, or wherever, has a private member's bill on fire-fighters. It has taken a life of its own, and I am told, as of even about 10 minutes ago, it may even be approved in the United States before it finally sees the light of dawn here in Canada. This again shows where private members' bills are in our system. However, having the chance of votability, I think members have an opportunity to do something.

As far as I am concerned, while my bill doesn't radiate an interest of national import that is like fire-fighters—and I didn't know what Bobbie's was—it has to do with disclosure of cabinet appointments.

Mr. Chairman and members of this committee, I have been here a lot longer than all of you, almost longer than some of you put together. I can tell you that the malaise about the Parliament of Canada is many-fold. It is not just in any one person, any one party; it is in the system.

For years I, as a backbencher and a member of the transport committee—

I see Mr. Keyes there. He might be able to give me the name of the person I was trying to think of as I was getting my thoughts together before I came here.

[*Traduction*]

Le président: Oui. Le débat a eu lieu le 8 décembre. Ensuite, après le débat, il a été enlevé du *Feuilleton*.

M. Keyes: Moi aussi, je suis d'accord avec la portée de votre motion, Bobbie. Je veux seulement ajouter qu'il faut s'assurer de la possibilité de la présenter, car elle entraînerait des dépenses budgétaires.

Le président: Je peux me renseigner à ce sujet.

Merci beaucoup, madame Sparrow.

Monsieur Nowlan, vous pouvez vous présenter et soumettre au Comité

your comments regarding Bill C-290.

Mr. Patrick Nowlan, MP (Annapolis Valley—Hants): Mr. Chairman, do you wish me to speak in French or in English?

The Chairman: It is for you to choose, Mr. Nowlan.

Mr. Nowlan: You might understand me better if I choose English. In any event,

comme nous disons, de toute façon—une très belle expression en français—je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de m'exprimer.

Je comprends votre dilemme. Tout député est convaincu que son projet de loi est d'une importance fondamentale. Je ne crois guère aux projets de loi d'initiative parlementaire, qui représentent tout de même une belle perte de temps. Mais les changements apportées aux règles offrent la possibilité d'arriver à un vote, et il ne s'agit pas uniquement d'étouffer un projet de loi. Je dois dire qu'il s'agit là d'une réforme qui était souhaitable.

Le député de Mission, ou il s'agit peut-être d'une autre circonscription, a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire sur les pompiers. C'est un sujet qui a soudainement pris beaucoup d'importance et on m'a dit, il y a dix minutes, qu'une mesure serait probablement adoptée aux États-Unis avant même qu'il soit abordé au Canada. Voilà qui donne une idée du rôle des projets de loi d'initiative parlementaire dans notre système. Toutefois, étant donné qu'il y a une possibilité de mise aux voix, je crois que les députés y trouvent possibilité de faire quelque chose.

Mon projet de loi ne soulève pas de question d'intérêt national comme celui sur les pompiers—je ne sais pas sur quoi porte le projet de Bobbie—, il traite de la communication de renseignements relatifs aux nominations faites par le Cabinet.

Monsieur le président, membres du Comité, je suis ici depuis bien plus longtemps que vous tous, presque plus longtemps que la somme des années de présence de certains d'entre vous. Je peux vous dire que le malaise à l'égard du Parlement du Canada prend bien des formes. Il ne s'agit pas simplement d'une personne, ou d'un parti quelconque; il s'agit du système.

Depuis des années, comme simple député et en tant que membre du Comité des transports. . .

Je vois que M. Keyes est ici. Il pourra peut-être m'aider: en organisant mes pensées, avant de comparaître devant vous, j'essayais de retrouver un nom, sans succès.

[*Text*]

It is obscene that the taxpayers of Canada pay—Everyone knows what we get paid; we go through purgatory when we try to change even a dot on our pension or our perk or our pay. But for the cabinet ministers, the chairmen of commissions, the CNR president, the VIA president—all good people—oh no, you can't find out what they get paid. There is this mystical range.

I am suggesting to you, Mr. Chairman, that one of the reasons for the malaise about Parliament is this. It comes from the British tradition and all that. I understand that, but this is a part of the Mother of Parliaments that I don't like. This is a new age. The Americans have it, in spades. Perhaps they have it too far in spades, in disclosures and everything being open, but at least the public know. I think the public are entitled to know what the taxpayer pays their officials who come on board through cabinet appointments.

When I was the chairman of a committee—Stan might remember the name; I can't quite think of it, but he was the president of VIA; it was Bell something, or Beauregard—a deal was made. He wasn't working out very well as the VIA president, so there was a golden handshake. No one even today—

Now, this isn't my bill. My bill goes for only the appointments and the salaries. Quite frankly, it opens up the subject. I think the subject should be opened up. If there is a golden handshake for a public servant who, for whatever reason, seems to need to move on, then I don't see why the public shouldn't have some right to know what it is costing the taxpayer to move him on. That opens up the reasons why he has moved on. I happen to know some background of the individual I am trying to remember. I can't quite remember his name. He was a very charming—

The Chairman: Denis de Belleval.

Mr. Nowlan: Exactly. *Merci beaucoup*. You and I were on the committee at the same time.

• 1600

He was a very charming individual. I know some things, but I don't know if I know the right things or not. I don't think even you, Mr. Chairman, know what the golden handshake was.

My bill doesn't go that far. My bill is an opening in the door, that those who pay the piper should be able to sing the tune or know the tune. It's as simple as that, but it opens up the subject. Frankly, it would be a chance to focus on this issue.

As I say, I don't go as far as Mr. Denis de Belleval. I don't go that far at this stage.

I don't know what criteria this committee uses. I will be somewhat facetious and say that the criteria of the committee should be the nature of the bill, obviously, and its national scope, and if you get in ties for that, then I think you should also—and this is where I get a little facetious—assess the private member who is advancing the cause.

[*Translation*]

Ce que les contribuables du Canada doivent payer est ridicule. . . Tout le monde connaît la rémunération que nous recevons; c'est un vrai purgatoire quand nous essayons de changer la moindre des choses à notre régime de pensions, aux avantages de notre charge ou à notre salaire. Par contre, quand il s'agit des ministres, des présidents de commission, du président des chemins de fer nationaux, du président de VIA—tous respectables—, alors, on ne peut pas savoir à combien se monte leur salaire. On tombe dans la zone mystique.

Permettez–moi de vous suggérer, monsieur le président, que c'est là l'une des raisons du malaise à l'égard du Parlement. Cela découle de la tradition britannique, et de tout le reste. Je le comprends bien, mais c'est un aspect du fonctionnement du Parlement des Parlements que je n'apprécie guère. Nous sommes dans une nouvelle ère. Les Américains le reconnaissent, à l'excès. Peut–être, d'ailleurs, sont–ils trop excessifs lorsqu'ils insistent pour que tout soit dévoilé, pour que tout soit transparent; mais, au moins, leur public est renseigné. Je crois que la population a le droit de savoir combien perçoivent les titulaires de charges publiques nommés par le Cabinet et rémunérés par les contribuables.

Quand je présidais un comité—Stan se rappellera peut–être le nom, je n'arrive pas à m'en souvenir; à l'époque, ce personnage était président de VIA; c'était Bell quelque chose, ou Beauregard—, il y avait eu une entente. Ce président de VIA, donc, avait rencontré quelques difficultés, et on lui avait offert une belle prime de départ. Personne, même de nos jours. . .

D'ailleurs, ceci n'est pas couvert par mon projet de loi, qui se limite aux nominations et aux traitements. Franchement, il s'agit d'ouvrir la porte à ce sujet. Cela doit être fait, à mon avis. Si un fonctionnaire reçoit une prime de départ parce que, pour une raison quelconque, il passe à un autre domaine d'activités, je ne vois pas pourquoi les contribuables n'auraient pas le droit de savoir combien ce départ leur coûte. Ceci permet aussi de savoir pourquoi cette personne quitte son poste. Il se trouve que je connais quelque peu les antécédents de ce monsieur dont j'essaie en vain de me rappeler le nom. C'était un homme charmant. . .

Le président: Denis de Belleval.

M. Nowlan: C'est cela. Thank you very much. Nous siégions tous deux à ce comité à l'époque, monsieur le président.

Enfin, il était d'un commerce très agréable. J'ai quelques renseignements, mais je ne sais pas si ce sont les bons. Je ne pense pas que même vous, monsieur le président, connaissiez le montant de ce cadeau de départ.

Mon projet de loi ne va pas aussi loin; je me contente d'ouvrir la porte, car celui qui engage l'orchestre devrait pouvoir choisir la chanson, ou savoir ce qui sera joué. C'est aussi simple que cela, mais, au moins, la porte est ouverte. Franchement, le projet de loi serait l'occasion de se concentrer sur cette question.

Comme je l'ai dit, je ne vais pas jusqu'au dossier de M. Denis de Belleval. Pour le moment, je m'arrête avant cela.

Je ne sais pas quels sont les critères utilisés par votre Comité, mais je me permettrais de plaisanter un peu et de dire qu'ils devraient être la nature du projet de loi, évidemment, sa portée nationale et, s'il y a égalité des voix, vous pourriez aussi—et c'est ici que je plaisante un peu—porter un jugement sur le député qui défend la cause en question.

[*Texte*]

There are some members who have lots of private members' bills and have lots of issues. I told you earlier, in frankness, because I was here before the rules changed, that I thought private members' bills were a glorious waste of time, in the same way as I think petitions are a glorious waste of time. But they are there. Now, through rule changes, we can do something on private members' bills. I honestly believe that this opens up a subject.

Frankly, why we as members should be worried about it defies me. Taking it out of this committee room and talking to any officials in the bureaucracy and/or the Privy Council Office, there are some members around this table who were in the caucus, as I was, when we were first told after we took over government from a preceding government that we weren't allowed to look at a file of the preceding government because it wasn't in the British tradition. To me, this is the most self-serving, defeating tradition I've ever heard of. It was involved in Petro-Canada when we in the opposition had been champing at the bit and supporting the Auditor General in opening up the books on the take-over of Petro-Canada and Petrofina and who made money, who didn't, and what it cost the taxpayer.

As soon as we got in government, back in 1984—it even happened in Joe Clark's hiccup in history—we got a letter from the Privy Council Office saying there is a tradition that successive governments are not supposed to look at the books of a preceding government. I can understand certain things about personalities, but not on issues.

That's a little digression from this, but this is all part of the old system. I think my little bill helps to open up a new way. Thank you very much.

Mr. Keyes: Mr. Nowlan had mentioned that he was speaking facetiously about how we also should look at the member. I thought he wanted us to help him to get this to be a votable item, but—

Mr. Nowlan: That's facetious. In spades, yes.

Mr. Keyes: Just to digress a little bit, I don't think they are such a glorious waste of time. If you have to look at the end, then maybe it has been a waste; but if you look at the means to get to that end, then I think it's a real opportunity. I've been through a bill and two motions in the House. There was not a frustration but an aggravation that it didn't get through—and I can see how someone can interpret that as a glorious waste of time—but it sure helped to heighten the awareness of that issue and it sure gave an opportunity for the grass roots to feel as if in some way they took part in even a little bit of the process in order to bring forward a private member's bill or motion.

[*Traduction*]

Certains députés déposent de très nombreux projets de loi d'initiative parlementaire et prennent position sur bien des questions. Je vous ai déjà dit, en toute franchise, et parce que j'étais ici avant que le règlement soit modifié, que je pensais que les projets de loi d'initiative parlementaire étaient un parfait gaspillage de temps, ce que je crois être également vrai des pétitions. Mais ils existent. Maintenant, grâce aux changements apportés au règlement, nous pouvons faire quelque chose au sujet des projets de loi présentés par les simples députés. Je crois que cela permet d'éclairer un sujet.

Franchement, je n'arrive pas à comprendre pourquoi cette question devrait nous inquiéter, en tant que députés. Pour sortir du cadre de cette audience du Comité et des conversations avec les fonctionnaires et membres du bureau du Conseil privé, certains députés ici présents faisaient partie du caucus, comme moi, quand nous avons remplacé le gouvernement antérieur. On nous avait alors dit que nous ne pouvions pas examiner l'un des dossiers du gouvernement que nous remplacions parce que ce n'était pas dans les traditions britanniques. Pour ma part, j'estime que c'est la tradition la plus égoïste et la plus autodestructrice dont j'ai jamais entendu parler. On se souvient de l'affaire Petro-Canada quand, membres de l'opposition, nous avions pris le mors aux dents et soutenu le vérificateur général qui voulait examiner les transactions portant sur la prise de contrôle de Petrofina par Petro-Canada. On voulait savoir qui avait gagné, qui avait perdu, et quel avait été le coût pour les contribuables.

Dès que nous avons formé le gouvernement, en 1984—cela s'était même produit pendant le bref passage de Joe Clark au pouvoir—, avons reçu une lettre du bureau du Conseil privé nous informant que la tradition voulait qu'un nouveau gouvernement n'examine pas les livres de son prédécesseur. Je peux le comprendre quand il s'agit de personnes, mais pas quand il s'agit des enjeux.

Je me suis un peu écarté du sujet, mais tout cela fait partie de l'ancien système. Je crois que mon petit projet de loi contribue à ouvrir une nouvelle voie. Merci beaucoup.

M. Keyes: M. Nowlan nous a dit qu'il plaisantait quand il suggérait que nous devrions également examiner la personnalité du député. Je croyais qu'il voulait que nous l'aidions pour que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote; mais. . .

M. Nowlan: Cela, c'est amusant. Très amusant.

M. Keyes: Si je peux faire une digression, je ne pense pas que ces projets de loi représentent une telle perte de temps. Si vous pensez à la conclusion, oui, c'est peut-être une perte de temps; mais si vous pensez au moyen pour arriver à la fin désirée, je crois que c'est une excellente occasion. J'ai présenté un projet de loi et deux motions à la Chambre. Rien n'a été adopté, et ce n'était pas frustrant, mais exaspérant—et je conçois que l'on puisse dire que c'était une formidable perte de temps. Cela a tout de même beaucoup servi à faire connaître cette question et a permis au public de comprendre qu'il participait de quelque manière, même dans une faible mesure, au processus parlementaire quand un projet de loi ou une motion d'initiative parlementaire fait l'objet d'un débat.

[*Text*]

Anyway, that aside—I was rattling on a little bit—I like the idea. As I remember, when you were the chairman of the transport committee we had some good times on the committee. Many of the witnesses that came to our committee were individuals of whom you speak in what you're attempting to do with your bill. There were frustrations, I think on all sides of the table, that said: wait a minute; who is this person?

Speaking of name mind–slips, one was drawing two Crown pay–cheques. Who was that? He was doing one for—

• 1605

Mr. Nowlan: Oh, Ron Lawless.

Mr. Keyes: Lawless, yes. He had two pay–cheques coming in, for Pete's sake.

Mr. Nowlan: It would be interesting to see those piled.

Mr. Keyes: Yes, it would be interesting—

Mr. Nowlan: That's right.

Mr. Keyes: —for the public to see that not only—

Mr. Nowlan: It would also make the government wonder if this is what it should do.

Ms Langan: Also in defence of private members' bills, as Stan said, it gives an opportunity to get a subject onto the national agenda, even if you don't get it through. Nothing changes until it has been gnashed around for a long time in this world, so at least it's the first gnash.

I like the thrust of this. Does the intent of your bill include honoraria for people who are on advisory councils, etc., because they are in fact Order in Council appointments?

Mr. Nowlan: It's Governor in Council appointments, yes.

Ms Langan: So it's not just people who are working full time on a contract by Order in Council; it's anybody who has had an appointment.

Mr. Nowlan: That's right. They come out publicly in certain ways from time to time, but I think it should be there at the time of the appointment.

Ms Langan: Yes. Okay. Something else popped into my head when Stan was speaking, but it's eluding me at this moment. That answers my main question, that honoraria would be included.

Mr. James: I guess I should comment on private members' bills too. That's not really what this is all about, but since you raised the subject, Patrick—

It's really a bit of a wild system, because we sit here and pick and by the criteria a whole lot of them fit. It's just a matter of who fits a little better than others, and prejudices get rolled in.

Mr. Nowlan: I appreciate that.

Mr. James: You end up with a whole lot qualifying, but then they say that you can make only two votable. Maybe somebody could figure out how to do it better.

[*Translation*]

De toute façon, et cela dit—je m'égarais un peu—, j'aime bien cette idée. Je me souviens des bons moments que nous avons passés ensemble quand vous étiez président du Comité des transports. Bon nombre des témoins que nous avons alors entendus appartenaient à la catégorie que vous visez dans votre projet de loi. Je crois que des deux côtés de la table on se sentait parfois frustré et on se demandait: voyons, qui est cet individu?

Au sujet des oublis, je pense à quelqu'un qui touchait deux salaires du gouvernement. Qui donc était–ce? Il recevait un salaire pour. . .

M. Nowlan: Ah oui, Ron Lawless.

M. Keyes: Lawless, oui, c'est cela. Il touchait deux salaires. Tout de même!

M. Nowlan: Il serait intéressant de connaître le total.

M. Keyes: Oui, ce serait intéressant. . .

M. Nowlan: C'est exact.

M. Keyes: Que le public sache que, non seulement. . .

M. Nowlan: Cela amènerait aussi le gouvernement à se demander si c'est bien ce qu'il devrait faire.

Mme Langan: Pour en venir à la défense des projets de loi d'initiative parlementaire, comme Stan l'a déjà dit, ils donnent la possibilité de placer un sujet à l'ordre du jour national, même si on ne peut faire aboutir le projet. Il faut bien du temps pour qu'un changement survienne, et cette formule nous donne tout au moins l'occasion de faire le premier pas.

À mon avis, ce projet de loi va dans la bonne direction. Est–ce que votre projet vise également les honoraires versés aux membres des comités consultatifs et organismes similaires, étant donné qu'il s'agit, en fait, de nominations par décret en conseil?

M. Nowlan: Il s'agit des nominations par décret du gouvernement en conseil en effet.

Mme Langan: Donc, il ne s'agit pas uniquement des personnes travaillant à plein temps dans le cadre d'un contrat octroyé par décret en conseil; il s'agit de toute personne ayant été nommée.

M. Nowlan: C'est exact. Dans certains cas, les renseignements deviennent publics, mais je crois que cela devrait se faire au moment de la nomination.

Mme Langan: Oui. Bon. J'ai pensé à une question quand Stan parlait, mais, maintenant, elle m'échappe. De toute façon, vous avez répondu à ma principale question; les honoraires seraient visés.

M. James: Je crois devoir, moi aussi, faire quelques remarques sur le système des projets de loi d'initiative parlementaire. Ce n'est pas vraiment de cela qu'il s'agit, mais puisque vous avez soulevé la question, Patrick. . .

C'est vraiment un système tout à fait spécial; nous essayons de faire un choix et une grande partie de ce qui nous est proposé répond aux critères. Il s'agit de décider quel projet y répond un peu mieux que les autres, et les préjugés s'en mêlent aussi.

M. Nowlan: J'en suis conscient.

M. James: Le résultat, c'est qu'il y a un bon nombre de projets qui seraient acceptables, mais on nous dit que deux seulement peuvent faire l'objet d'un vote. Peut–être que quelqu'un pourrait trouver une meilleure façon de procéder.

[*Texte*]

Mr. Keyes: Sure. Let's vote on all of them.

Mr. James: We can't.

Mr. Keyes: Why can't we vote on all of them?

Mr. James: Well, because the House leadership from all parties doesn't allow that.

Mr. Keyes: Oh, I see. Three guys have decided that we can't vote on all of them.

Mr. James: Since you have a great mind, maybe you should figure out how we could change the House rules and make this even better for the private members. This is still a funny system.

Mr. Nowlan: It is.

Mr. James: There are a zillion in the can and you pick some out. Whoever devised this, it had to be a mind-breaker in the first place. And we sit here, in front of our colleagues, telling you whose is slightly better than the others.

The thrust of your motion is certainly worth while, and I can't see initially where it wouldn't fit the criteria.

Mr. Nowlan: Mr. Chairman, I won't take your time because I know you have a lot to do. I appreciate the comments, and I also very much appreciate the dilemma. I have been a member of several committees trying to reform Parliament. I don't think I was on the one that got this rule in, but at least there are some that are votable, so it's a step in the right direction.

Mr. James: Yes, it's a step in the right direction.

Mr. Nowlan: Thank you very much.

The Chairman: We'll go in camera now.

[*Proceedings continue in camera*]

Tuesday, March 9, 1993

• 1147

The Chairman: Order.

I would ask Mr. Karpoff to take the five minutes that he's allowed to explain his motion to the committee, and then we will go to questions.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): Mr. Chairman, Mr. Karpoff sent his papers back upstairs, thinking it wasn't his turn. Perhaps Mr. Boudria could fill in until they are returned.

The Chairman: Mr. Boudria, are you all set?

Mr. Don Boudria, MP (Glengarry—Prescott—Russell): Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Boudria has a private member's bill, Bill C-217.

M. Boudria: Monsieur le président, je vais vous présenter le projet de loi C-217. Vous avez devant vous un cahier d'explications.

[*Traduction*]

M. Keyes: Fort bien. Mettons-les tous aux voix.

M. James: C'est impossible.

M. Keyes: Pourquoi?

M. James: Parce qu'aucun chef de parti, à la Chambre, ne le permet.

M. Keyes: Je vois. Trois personnes ont décidé que nous ne pouvons pas mettre tous ces projets aux voix.

M. James: Comme vous êtes brillant, vous pourrez peut-être trouver le moyen de modifier le Règlement de la Chambre et d'améliorer encore la situation pour les simples députés. Il n'en reste pas moins que c'est un système fort curieux.

M. Nowlan: C'est bien vrai.

M. James: Il y en a tout un paquet dans la boîte, et il faut en choisir quelques-uns. Je ne sais pas qui a imaginé ce système, c'était certainement un casse-tête au départ. Et nous nous trouvons ici, devant nos collègues, pour leur annoncer quel projet est légèrement meilleur que les autres.

L'objectif de votre motion a certainement du mérite et, a priori, je ne vois pas pourquoi elle ne répondrait pas aux critères.

M. Nowlan: Monsieur le président, je ne veux pas abuser de votre temps, car je sais que vous avez fort à faire. Je vous remercie de vos commentaires, et je comprends certainement le dilemme. J'ai moi-même été membre de plusieurs comités qui voulaient réformer le Parlement. Je ne pense pas avoir participé à celui qui a élaboré cette règle, mais nous avons au moins obtenu que quelques projets soient soumis aux voix. C'est un pas dans la bonne direction.

M. James: Oui, certainement.

M. Nowlan: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons maintenant poursuivre à huis clos.

[*Le comité poursuit ses travaux à huis clos*]

Le mardi 9 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

Je demanderai à M. Karpoff de prendre les cinq minutes auxquelles il a droit pour expliquer sa motion au comité et, ensuite, nous passerons aux questions.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le président, M. Karpoff a renvoyé ses papiers en haut parce qu'il croyait que ce n'était pas son tour. M. Boudria pourrait peut-être prendre sa place en attendant qu'on les lui rapporte.

Le président: Monsieur Boudria, êtes-vous prêt?

M. Don Boudria, (député de Glengarry—Prescott—Russell): Oui, monsieur le président.

Le président: M. Boudria a un projet d'initiative parlementaire, le projet de loi C-217.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I would like to talk about Bill C-217. An information binder on this has been circulated to you.

[*Text*]

Tout d'abord, je veux préciser que je mène en quelque sorte deux guerres actuellement. D'une part, il y a les services de la Société canadienne des postes en milieu rural. Ce projet de loi ne touche pas à cela. L'autre, bien sûr, est le projet de loi C–217 visant à créer un comité de réexamen des services postaux. C'est de cela que je veux vous parler ce matin, et non de l'autre, bien que je m'offrirais à titre bénévole pour parler des deux.

Monsieur le président, dans ce projet de loi C–217, je propose la création d'une agence comme il en existe aux États–Unis, en Hollande et dans bien d'autres pays, c'est–à–dire un comité de réexamen des services postaux. En d'autres termes, quand la Société canadienne des postes voudrait augmenter ses tarifs postaux, elle devrait en obtenir la permission de cette agence.

If you open your binder at the beginning, I'll go through it in two minutes.

The Marchment committee report in November 1985 recommended the creation of such an agency. There's a tab in your book to talk about that and you can read it at your leisure. Under the second tab of the binder that I've provided for you, you will see that Consumer and Corporate Affairs indicated the desirability of a third–party review in March 1988, and the then minister, Harvie Andre, said:

> In recent years it has become more and more important to allow public participation in the regulatory decision–making process, and to satisfy the various parties that their interests are being adequately served. The current system does not provide for that important public participation in the setting of postal rates and services.

Just a little further on, you will notice that the government also proposed a bill of its own this way, but unfortunately it died on the *Order Paper*.

Finally, I want to indicate to you that there is a statement in here made by Mr. Alan Marchment, the chairman of the interim postal services review committee that was established before the bill died on the *Order Paper*.

• 1150

There is also the report of the Standing Committee of the House of Commons of April 1990, which recommended unanimously the creation of this agency that I am proposing today. In April 1991 I introduced Bill C–217 in the House of Commons.

If I may, I want to conclude by reading to you the following quote from the unanimous report of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations. The recommendations were as follows:

> Legislation be passed to allow for the creation of postal service customer councils.

—that part has been done—

> Until such time as legislation to establish the postal service customer councils becomes law, existing councils should continue to operate under the mandate that would have been established by—Postal Services Review Act.

[*Translation*]

First, I want to underline that in a way I am currently fighting two battles. On the one hand, there is the question of Canada Post services in rural areas. This particular bill does not deal with this issue. On the other hand, I am dealing with Bill C–217, a legislation seeking to create a postal services review committee. And this is what I want to talk to you about this morning and not about the other issue, even though I would gladly talk to you about both.

Mr. Chairman, through Bill C–217, I move that we set up an agency such as those found in the United States, in Holland and in a number of other jurisdictions, that is a postal services review committee. In other words, before increasing its postal rates, Canada Post would have to obtain permission from this agency.

Si vous ouvrez le cahier au début, je vais passer en revue rapidement ce qui s'y trouve.

Dans son rapport de novembre de 1985, le Comité Marchment a recommandé la création d'un tel organisme. Vous trouverez dans le cahier une partie qui parle de cela et vous pourrez le lire au moment qui vous conviendra. Au deuxième onglet, vous verrez que le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales a fait savoir en mars 1988 qu'il jugeait souhaitable le recours à l'examen par une tierce partie. D'ailleurs, le ministre de l'époque, Harvie André, a dit ceci:

> Au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus important de permettre à la population de participer au processus de décision en matière de réglementation et de convaincre les diverses parties en cause que leurs intérêts sont bien servis. Le système actuel ne permet pas cette importante contribution du public pour ce qui est de l'établissement des tarifs postaux et du choix des services.

Vous noterez un peu plus loin que le gouvernement a lui aussi proposé un projet de loi de son cru en ce sens, qui est, malheureusement, mort au Feuilleton.

Enfin, je vous avise que vous trouverez dans ce cahier une déclaration de M. Alan Marchment, président du Comité provisoire d'examen des services postaux créé avant que le projet de loi ne meure au Feuilleton.

En outre, le Comité permanent de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité dans son rapport d'avril 1990 la création d'un organisme comme celui que je propose aujourd'hui. En avril 1991, j'ai présenté le projet de loi C–217 à la Chambre des communes.

Permettez–moi, en guise de conclusion, de vous lire un passage du rapport unanime du Comité permanent des consommateurs, des sociétés et de l'administration gouvernementale. Voici ses recommandations:

> Que le gouvernement adopte une loi visant à créer des comités d'usagers du service postal.

. . .cela a été fait. . .

> en attendant que la Loi sur le réexamen du service postal définisse leur mandat.

[*Texte*]

In other words, we recommended unanimously at the time that we have such an act. It was a unanimous committee report to the House.

You have the expressed wishes at the time of the then minister responsible for the post office, and of course, all the other supporting documentation that I've provided to you. Mr. Chairman, together with my able assistant, I would be pleased to answer questions if this committee has any.

Le président: Merci, monsieur Boudria. Madame Langan.

Ms Langan: Mr. Boudria, can you explain who would make up the customer council, how it would report, and how it would make its decisions?

Mr. Boudria: Not the council. The councils exist now, but the postal services review board established by this bill would be composed of Order in Council appointees. The best parallel I can draw is the CRTC at the present time. In other words, there will be a CRTC of the post office.

As I said, this is not a novel idea. It exists in a variety of other countries to regulate the monopoly situations of postal corporations. I'm not proposing, for instance, that this particular outfit would have to regulate all the rates of Canada Post, only those that have to do with the monopoly situation of the post office. But we could expand that mandate afterwards, of course, if that's what we need. By the way, the CRTC kind of evolved that way as well.

There are 16 different articles and powers enumerated in the bill, and they're all in the proposed legislation for you.

Mrs. Marleau (Sudbury): In deciding to make a private member's bill votable or not — some of the implications are budgetary. Mr. Boudria, what, if any, are the budgetary implications involved? A CRTC–type board is a very costly endeavour. Have you looked at these considerations, or would your bill only propose that the government move ahead at such time as budgetary considerations are in place?

Mr. Boudria: As you know, I cannot structure the bill in such a way as to spend money. That part of it has to be left up to regulation. If the government wants to give this thing a staff of zero, a staff of two or a staff of a hundred, of course that's discretionary. It has to remain that way, otherwise the bill could not be proposed to you, Mr. Chairman, this morning. Needless to say, though, the bill I'm proposing is identical to the one the government itself proposed. The bill that died on the *Order Paper* was the same.

Ms Langan: Why did it die?

Mr. Boudria: It died at the end of the session, as many other bills do. Dying on the *Order Paper*, as you know, Mr. Chairman, just means that the session prorogued without legislation having been adopted.

Mr. McCreath (South Shore): This is a very interesting idea, and I want to compliment you on bringing it forward.

[*Traduction*]

Autrement dit, à ce moment–là, nous avons recommandé à l'unanimité l'adoption d'une telle mesure. Cela figure dans le rapport unanime que le comité a présenté à la Chambre.

Vous avez devant vous les souhaits exprimés à ce moment–là par le ministre des Postes de l'époque, ainsi que, bien sûr, d'autres documents à l'appui. Monsieur le président, mon assistant et moi–même répondrons volontiers aux questions des membres du comité.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria. Ms Langan.

Mme Langan: Monsieur Boudria, pourriez–vous nous dire qui ferait partie de ce conseil des usagers, à qui il ferait rapport et comment il prendrait ses décisions?

M. Boudria: Il ne s'agit pas des conseils, qui existent déjà. L'office de réexamen des services postaux qui serait créé en vertu du projet de loi serait composé de personnes nommées par décret du conseil. Le meilleur exemple que je peux vous donner pour le moment est le CRTC. Autrement dit, il s'agit du CRTC de la Société des postes.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas une nouveauté. Il existe déjà dans de multiples pays des organismes chargés de réglementer le monopole des sociétés des postes. Je ne propose pas de donner à cet organisme le mandat de réglementer tous les tarifs de la Société des postes, mais uniquement ceux qui découlent de sa situation de monopole. Evidemment, nous pourrions toujour élargir le mandat du comité par la suite, si cela s'impose. Soit–dit en passant, c'est ainsi qu'a évolué le CRTC.

Le projet de loi renferme 16 articles différents qui présentent les pouvoirs qui seraient confiés à cet organisme. Tout cela se retrouve dans la mesure proposée.

Mme Marleau (Sudbury): Avant de décider si un projet de loi d'initiative parlementaire peut faire l'objet d'un vote ou non. . . il faut se pencher sur ses conséquences financières. Monsieur Boudria, votre projet implique–t–il des des conséquences financières et, dans l'affirmative, lesquelles? Un organisme calqué sur le modèle du CRTC pourrait coûter très cher. Avez–vous examiné ces considérations ou vous bornez–vous à proposer que le gouvernement aille de l'avant une fois qu'il aura pris en compte les conséquences financières de votre mesure?

M. Boudria: Comme vous le savez, il m'est interdit de formuler une mesure ayant des implications financières. Cet aspect devra être réglé par voie de réglementation. Si le gouvernement veut que cet organisme ait zéro, deux ou cent employés, c'est lui que cela regarde. Il faut qu'il en soit ainsi, autrement je ne pourrais pas vous présenter cette mesure ce matin. Il va sans dire, néanmoins, que mon projet de loi est identique à celui que le gouvernement a lui–même proposé. Le projet de loi qui est mort au *Feuilleton* était exactement le même.

Mme Langan: Qu'est–il arrivé, au juste?

M. Boudria: Il est mort au Feuilleton à la fin de la session, comme cela arrive à de nombreux projets de loi. Comme vous le savez, monsieur le président, l'expression mourir au *Feuilleton* signifie tout simplement que la session a été prorogée avant l'adoption de la mesure.

M. McCreath (South Shore): Il s'agit d'une idée très intéressante, et je tiens à vous féliciter de l'avoir présentée.

[*Text*]

• 1155

I suspect a lot of consumers would welcome this. What would its impact be on taxpayers? Presumably one of the impacts would be that they might stop increases in postal charges. That's the intent of it, isn't it?

Mr. Boudria: Not just stopping. For instance, Canada Post increases the rate for one service versus another. Say they decide this year they're going to increase postal box rates, quadruple the rates. That might generate about the same amount of revenue as increasing the price of postage stamps by one–tenth of a penny, but the effect of it on rural Canadians might be a hell of a lot different because maybe they don't have a choice as to whether or not to have one of these boxes. They could at least appeal that and they could recover the funds through other parts of the operation, not necessarily to make Canada Post operate at a deficit—that's not the object—but to ensure that there's a rate balance in such a way that consumers aren't adversely affected, as they could be with any rate increase at the present time.

Mr. McCreath: Would the impact of this ultimately be to force Canada Post into a deficit situation if you don't allow them the flexibility to increase their charges to cover their costs?

Mr. Boudria: If that were the case, though, the parallel I could make is that Bell Canada doesn't operate in a deficit situation. It is subject to similar kinds of regulatory approvals, but it has to ensure that, first of all, it knows what it's talking about, that it increases its rates in such a way—

Mr. McCreath: So you would say that your objective is not so much to control the prices but to provide a public forum in which the post office would be required to justify their rate increases.

Mr. Boudria: One, a public forum, and second, to ensure that there would be a system for rebalancing of rates if the rates are proposed to be increased in an inappropriate way.

Say Bell Canada proposes to increase residential rates by 10% and long distance rates by 1%. The CRTC may say, well, that's nice, except you're going to turn it the other way around because we feel that's in the best interests of consumers. The government of the day will have the regulators appointed, just like Mr. Spicer and the others who sit on the CRTC now, who regulate the cable television rates in your area or mine, or anywhere else. It's a system to give more accountability to the corporation.

The point I'm really making to you this morning is that I think it would be an interesting issue on which the House could pronounce itself for or against. It would be interesting to vote on it. For those who say, no, we don't need it, it's still interesting to talk about and you can vote against it if that's the case. I do not mean the members here personally, but the House could vote on it if that were its wish.

It's an interesting consumer issue, one that has been proposed by virtually all parties in the House, or by all the main parties in the House, where we've advocated the creation of this. As a matter of fact, my bill is almost an exact replica of the government bill that died on the *Order Paper* some years ago and wasn't revived. I'm not taking credit for inventing this.

[*Translation*]

À mon avis, beaucoup de consommateurs seraient d'accord. Les contribuables seront–ils touchés par cette mesure? Je le présume, puisque les tarifs postiers pourraient arrêter d'augmenter. Ce serait l'objectif de cet organisme, n'est–ce pas?

M. Boudria: Ce ne serait pas le seul objectif. Par exemple, Postes Canada pourrait augmenter le coût d'un service, mais non d'un autre. Cette année, la société pourrait décider d'augmenter le coût des boîtes postales, voire même d'en quadrupler le coût. Cette mesure pourrait augmenter les revenus de Postes Canada au même titre qu'une augmentation du prix d'un timbre de un dixième de cent. Par contre, une telle mesure aurait un impact drôlement plus dur sur les Canadiens vivant en milieu rural, puisque ces derniers ne peuvent recevoir du courrier que dans une boîte postale. Ils pourraient du moins en appeler de la décision de Postes Canada devant l'Office, et la Société des postes pourrait récupérer une partie de son argent en effectuant d'autres opérations. Nous ne voulons pas que Postes Canada tombe dans le rouge—ce n'est pas notre objectif—mais nous voulons nous assurer que les taux soient équilibrés et que les consommateurs ne souffrent pas de certaines décisions, comme ce serait le cas maintenant s'il y avait une hausse quelconque.

M. McCreath: Si Postes Canada ne dispose pas d'une marge de manoeuvre suffisante pour pouvoir couvrir ses coûts, n'y a–t–il pas un danger que la société se retrouve en déficit?

M. Boudria: Vous évoquez cette possibilité, mais je vous citerai l'exemple de Bell Canada, qui n'est pas en déficit. Bell doit aussi respecter certaines réglementations, mais avant tout pleinement justifier toute augmentation de ses tarifs. . .

M. McCreath: Le but de l'Office ne serait donc pas de contrôler les prix, mais d'être une tribune publique devant laquelle Postes Canada devra se justifier chaque fois que ses tarifs augmentent.

M. Boudria: Premièrement, ce serait une tribune publique; deuxièmement, ce serait un mécanisme permettant de rééquilibrer les tarifs si ceux qui ont été proposés sont inadéquats.

Présumons que Bell Canada envisage d'augmenter son tarif résidentiel de 10 p. 100 et ses taux pour appels interurbains de 1 p. 100. Le CRTC pourrait demander à Bell de faire le contraire, si, à son avis, ce serait plus avantageux pour les consommateurs. Le gouvernement en place nommera les membres du conseil, tout comme M. Spicer et ses collègues ont été nommés au CRTC pour réglementer les taux de la télévision par câble dans votre région, dans la mienne ou ailleurs. Ce système obligera la Société canadienne des postes à rendre mieux compte de ses activités.

Ce matin, je vous dis tout simplement qu'il serait intéressant de voir comment la Chambre des communes se prononcerait sur la question. Il serait intéressant de tenir un vote sur le sujet. Même ceux qui s'opposent à ce projet pourraient au moins se prononcer sur la question et voter contre s'ils veulent. Je ne parle pas des députés ici présents, mais de l'ensemble des députés à la Chambre.

C'est une question qui intéresse les consommateurs et qui a déjà été soulevée par presque tous les partis en Chambre, du moins les principaux. Ils appuient la création d'un tel office. En fait, mon projet de loi est presqu'identique à celui que le gouvernement avait proposé et qui est mort au *Feuilleton* il y a quelques années. Personne ne l'avait ressuscité depuis. Ce n'est pas moi qui ai inventé cette idée.

[*Texte*]

Mr. McCreath: But you're not predicting how Harvie would vote on it?

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Boudria: This isn't the forum for that. The forum for that is upstairs.

Le président: Avec la permission des membres du Comité, j'aimerais poser une question à M. Boudria.

En 1989–1990, il existait un organisme semblable à celui–ci qui s'appelait, si je me rappelle bien, le *Postal Services Review Committee*. Étant donné que vous êtes un fidèle observateur des activités de Postes Canada, pouvez–vous faire des commentaires sur le fonctionnement de ce comité en 1989–1990?

M. Boudria: Le comité a fonctionné pendant seulement quelque temps. C'était un comité intérimaire en attendant sa création officielle au moyen du projet de loi qui, finalement, est mort au *Feuilleton*.

Ce comité–là a fonctionné pendant un an. On a même eu des audiences. J'ai témoigné devant ce comité qui était présidé par M. Marchment. M. Marchment avait préconisé la création d'un tel groupe quelques années plus tôt et, lorsque le gouvernement a proposé l'établissement du groupe, il a demandé à M. Marchment d'en devenir le président–fondateur.

Le comité n'a existé que pendant un petit bout de temps. M. Marchment a reçu les mémoires de différents groupes et fait des recommandations. Comme je l'ai dit tantôt, le Comité est mort au *Feuilleton*, si on peut dire, mais M. Marchment avait quand même fait des recommandations intéressantes.

• 1200

Dans son rapport, M. Marchment disait à propos de l'opportunité de continuer l'existence de ce groupe qui avait été formé seulement sur base intérimaire, et je cite:

> It is in the interests of the Canadian public to have a forum where rate and service changes may be reviewed publicly. As the relationship between Canada Post and the government becomes more and more arm's length, the need for a public review process increases.

That was Mr. Marchment, the same person the government hired initially to prepare the report and then to lead the interim group. He talked about the need to have that kind of public overview, because of the fact that we had or are having more and more a monopoly that is unregulated.

The Chairman: I'll follow up Mrs. Marleau's question and Mr. McCreath's question and comments. Have you done any research on how much that committee cost when it was in operation?

Mr. Boudria: I've forgotten. I did have it from one year's estimates.

The Chairman: No problem. We can ask the clerk to provide that information for members of the committee.

Mr. Boudria: Are you making these decisions today?

The Chairman: No.

Mr. Boudria: It was not a very costly operation. Now, mind you, because it was in its first year it could be that it would have gotten bigger, so I don't want to exaggerate the point, but it was not a costly operation at the time it died on the vine, if I can

[*Traduction*]

M. McCreath: Vous ne devinez pas les intentions de vote de Harvie?

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Il votera en haut, pas ici.

The Chairman: If members permit, I would like to ask Mr. Boudria a question.

In 1989–1990, there was an agency similar to the one you are proposing which was called the *Postal Services Review Committee*, I believe. Since you are a faithful observer of Canada Post's activities, could you comment on the way that committee operated in 1989–1990?

Mr. Boudria: The committee only operated for a short while. It was a provisional committee which was struck pending its official creation by means of a bill which ultimately died on the *Order Paper*.

The committee operated for a year. It even held hearings. I testified before the committee, which was chaired by Mr. Marchment. He had called for the creation of such a committee a few years earlier, and when the government decided to act, it asked Mr. Marchment to be its founding chairman.

The committee's life span was short. Mr. Marchment received briefs submitted by various groups and made some recommendations. As I said earlier, the bill died on the *Order Paper*, but Mr. Marchment had been able to make some noteworthy recommendations.

In his report, Mr. Marchment had this to say about the advisability of making the interim committee permanent, and I quote:

> Il est dans l'intérêt des Canadiens d'avoir une tribune où l'on puisse examiner publiquement tout changement aux taux et services. Puisque Postes Canada devient plus autonome par rapport au gouvernement, un processus public d'examen devient de plus en plus nécessaire.

Ainsi s'exprimait M. Marchment, que le gouvernement avait désigné pour rédiger le rapport et présider le groupe intérimaire. Il disait que le public devait davantage être au courant des activités de Postes Canada, puisque cette société devenait un monopole qui était de moins en moins réglementé.

Le président: J'aimerais revenir sur les questions posées par M^me^ Marleau et M. McCreath. Savez–vous combien le comité a coûté?

M. Boudria: J'ai oublié. Je l'avais vu dans les prévisions budgétaires.

Le président: Ce n'est pas grave. Le greffier pourra nous fournir cette information.

M. Boudria: Prendrez–vous une décision aujourd'hui?

Le président: Non.

M. Boudria: Le coût n'était pas très élevé. C'est peut–être parce que le comité n'a existé que pendant un an, qu'il n'a pas coûté cher. Il aurait pu prendre de l'ampleur. Cela dépend des pouvoirs dont il dispose. Si le comité qui étudiera ce projet de

[*Text*]

put it that way. It depends on what kind of powers it has. If we extend those powers or reduce them from what I have proposed in the bill at committee stage and so on, that would dictate the budget allotted to it.

Le président: Une dernière question pour M. Boudria, si vous me le permettez. Les augmentations des tarifs postaux sont publiées et il existe ce qu'on appelle en anglais le *Postal Service Customer Councils*. On en a parlé tout à l'heure brièvement. Est-ce que ces mécanismes ont amené la Société canadienne des postes à réviser des augmentations, monsieur Boudria?

M. Boudria: Non, je ne connais aucun cas où cela a été réduit. D'ailleurs, monsieur le président, ce ne sont pas tous les frais qui sont publiés. Avant 1990, les frais des mandats-poste étaient publiés dans *La Gazette du Canada*, de même que les frais d'Intelposte, les frais d'Envoypost et les frais du courrier de première classe. Depuis 1990, il n'y a plus que les frais du courrier de première classe qui sont publiés dans *La Gazette du Canada*. Je n'ai jamais vu un cas où on a renversé la décision et où on a réduit les frais.

Mr. Chairman, I think I have the answer to your previous question, if I may give it to you now.

The Chairman: Yes.

Mr. Boudria: My assistant informs me that the Canada Post review committee would have cost $5 million a year as originally proposed by the government.

The Chairman: Thank you.

Merci beaucoup, monsieur Boudria.

M. Boudria: Merci.

Mr. Boudria: May I leave those binders with you?

Le président: Comme d'habitude, votre *homework* est très bien fait, monsieur Boudria. Merci.

Est-ce que M. Karpoff est prêt?

Mr. Jim Karpoff, MP (Surrey North): We also have some information that we'll leave with you.

This is a motion that the government should consider as binding in Canada the World Health Organization code for marketing of breast milk substitutes. The code has 10 provisions that seek to encourage breast feeding and control the marketing practices of infant formula producers. The motion reflects the debate that's been going on for some time.

On one hand we have a coalition of mothers, medical practitioners, public health people, welfare advocates, known as INFACT, who have been asking the government to implement the World Health Organization code which was adopted in 1981, and on the other hand we have the infant formula companies which continue to advocate the concept of voluntary policing.

• 1205

Breast feeding is an important health issue. I think it's one of the areas that most people are not as knowledgeable about as they should be. The benefits to the infant are dramatic. They include the facts that infants experience lower rates of gastrointestinal disease, lower rates of respiratory illness, and lower rates of bacterial meningitis.

[*Translation*]

loi augmente ou réduit les pouvoirs que j'ai proposés, cela déterminera l'importance du budget à prévoir.

The Chairman: I have a final question for Mr. Boudria. Postal rate increases are published and you have the Postal Service Customer Councils. We briefly mentioned them earlier. Did they force Canada Post to adjust some rate increases, Mr. Boudria?

Mr. Boudria: No, I don't know of any such case. Incidentally, Mr. Chairman, not all rates are published. Before 1990, the money-order rates were published in the *The Canada Gazette*, as well as the Intelpost, Envoypost and first-class mail rates. Since 1990, only first-class mail rates are published in the *The Canada Gazette*. I have never heard of a decision being reversed and rates reduced.

Monsieur le président, je crois avoir trouvé la réponse à votre question. Est-ce que je peux vous la donner maintenant?

Le président: Oui.

M. Boudria: Mon assistant m'informe que, d'après la proposition initiale du gouvernement, le comité aurait coûté 5 millions de dollars par an.

Le président: Merci.

Thank you very much, Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you.

M. Boudria: Voulez-vous garder les cahiers?

The Chairman: You have done your *homework*, as usual, Mr. Boudria. Thank you.

Is Mr. Karpoff ready?

M. Jim Karpoff, (député de Surrey-Nord): Nous avons également de la documentation pour vous.

Selon ma motion, le gouvernement devrait considérer comme exécutoire au Canada le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé. Ce code comporte dix dispositions visant à encourager l'allaitement maternel et à contrôler les pratiques de commercialisation des producteurs de lait maternisé. Cette motion fait écho au débat en cours depuis quelque temps.

D'un côté, il y a une coalition de mères, de praticiens médicaux, d'intervenants dans le domaine de la santé publique, de gens travaillant avec les assistés sociaux, regroupés sous le nom de INFACT. Ils ont demandé au gouvernement d'appliquer le code adopté en 1981 par l'Organisation mondiale de la santé. De l'autre côté, il y a les producteurs de lait maternisé qui défendent la notion d'auto-contrôle.

L'allaitement naturel est une question de santé importante. Je pense que c'est un des domaines que la plupart des gens ne connaissent pas aussi bien qu'ils le devraient. Les avantages que l'allaitement naturel confère aux nourrissons sont spectaculaires. Parmi ceux-ci, citons le fait que, chez les enfants nourris au sein, l'incidence de maladies gastrointestinales, de maladies respiratoires et de méningite purulente est moins élevée.

[*Texte*]

There is information that certain kinds of diabetes that are insulin–dependent are reduced by as much as 25%. Lymphomata, which are related to the immune disorders, are six times more likely to occur in bottle–fed infants or infants who have been breast–fed for less than six months. It's a serious problem in Canada.

The World Health Organization had to get involved in it because UNICEF was able to document that in developing countries, for infants who were bottle–fed, the mortality rate was 14 times greater than for breast–fed infants. That is partly related to problems of impurity of water.

It is a critical health issue to protect infants. It also is a health issue as far as mothers are concerned. There is a 50% lower risk of breast cancer amongst women who have breast–fed their babies, and there's a reduction in ovarian cancer and in osteoporosis.

What we have is the infant formula companies' aggressive marketing practices. They do it by direct advertising, one of them implying that infant formula is better. Advertising implies there's a danger in breast–feeding, and that it's difficult and inconvenient for women to breast–feed. But they also have developed very aggressive marketing practices within hospitals. They will make a donation to a hospital in order to be allowed to give out free sample kits to mothers who have newborn babies, as well as supplying infant formula free to the hospitals.

The coalition made a major presentation to Health and Welfare in October 1991, in which they asked that the World Health Organization code be made binding in Canada. The government has vacillated back and forth on this. It has raised the issue that the code might be in violation of the Competition Act or the free trade agreement. I have had legal opinions from Library of Parliament researchers rejecting both of these notions. There is nothing stopping the bringing in of the World Health Organization code and making it binding in Canada.

The code does a number of things. It would stop the advertising of these products directly to the public. This is a health issue. You don't allow the promotion of it, so that if there were some medical reason why a mother could not breast–feed, then her medical practitioners and nursing staff would give her the information about it. There would be no free samples to mothers. That's one of the big things. It's a loss–leader kind of thing.

The cost, of course, is also a major problem. It ranges from about $1,200 to $3,000 a year. Amongst low–income women, particularly women on income assistance, this can eat up to 27% of their budget.

The reason why I think this should be a votable motion is that the issue has been raised many times with Health and Welfare, and they simply vacillate. If the House simply debates it, it's going to be another information sharing session, whereas if the House votes on it, it would send a clear and strong message to Health and Welfare that we wish this implemented.

I could now answer questions.

[*Traduction*]

L'incidence de certains types de diabète insulino–dépendant connaît apparemment une réduction qui peut atteindre 25 p. 100. La présence de lymphomates, liés aux maladies immunologiques, est six fois plus probable chez les nourrissons allaités au biberon ou chez ceux qui ont été allaités au sein pendant moins de six mois. C'est un problème sérieux au Canada.

L'Organisation mondiale de la santé a dû s'intéresser au dossier parce que l'UNICEF a pu prouver que, dans les pays en voie de développement, le taux de mortalité infantile était 14 fois plus élevé chez les nourrissons allaités au biberon que chez les enfants nourris au sein. C'est en partie dû aux problèmes que posent les impuretés dans l'eau.

C'est une question de santé fondamentale pour ce qui est de la protection des nouveau–nés, mais aussi en ce qui concerne leurs mères. Chez les femmes qui ont allaité leurs bébés, le risque de cancer du sein est réduit de 50 p. 100 et on constate également une réduction de l'incidence du cancer des ovaires et de l'ostéoporose.

Les sociétés qui fabriquent le lait maternisé ont recours à des techniques de commercialisation très agressives. Elles pratiquent la publicité directe, en laissant notamment entendre que le lait maternisé est meilleur, que l'allaitement naturel présente certains dangers et que, pour les femmes, l'allaitement est difficile et peu commode. Ces sociétés ont aussi mis au point des techniques de commercialisation très agressives dans les hôpitaux. Elles font des dons afin d'obtenir la permission de distribuer des échantillons gratuits aux jeunes mères et elle fournissent aussi gratuitement du lait maternisé aux hôpitaux.

La coalition a présenté un solide dossier au ministère de la Santé et du Bien–Etre social en octobre 1991, en demandant que le code de l'Organisation mondiale de la santé soit rendu exécutoire au Canada, mais le gouvernement tergiverse. Il a avancé que le code pourrait enfreindre la Loi sur la concurrence ou l'Accord de libre échange. J'ai obtenu des opinions juridiques des attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement selon lesquelles ces deux arguments n'ont aucun fondement. Rien ne nous empêche d'adopter le code de l'Organisation mondiale de la santé et de le rendre exécutoire au Canada.

Le code permettrait de faire un certain nombre de choses; On ne pourrait plus faire de publicité pour ces produits directement auprès du public. C'est une question de santé. On en interdirait la promotion mais si, pour une raison médicale quelconque, une mère ne pouvait allaiter son enfant, son médecin et le personnel infirmier l'informeraient de leur existence. On ne distribuerait plus d'échantillons gratuits aux mères. C'est une des pratiques les plus courantes qui sert à appâter la clientèle.

Le coût de ces produits est aussi un grave problème: il varie entre 1 200$ et 3 000$ dollars par année. Cela peut représenter jusqu'à 27 p. 100 du budget des femmes à faible revenu, surtout chez celles qui reçoivent des prestations d'aide sociale.

Je pense que cette motion devrait faire l'objet d'un vote parce que cette question a été soulevée plusieurs fois auprès de Santé et Bien–Etre Canada, qui ne fait que tergiverser. Si la Chambre se contente d'un simple débat, cela ne sera qu'une séance d'information, alors que si elle vote là–dessus, ce sujet, cela permettra de faire clairement comprendre au ministère de la Santé et du Bien–Etre que nous voulons que cette mesure soit mise en oeuvre.

Je suis maintenant disposé à répondre à vos questions.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Karpoff.

Ms Langan: I'm really glad to see this come forward, from the point of view of having been a victim of breast cancer, but also knowing and having been very aware of the relationship between breast–feeding and breast cancer, which as many here will know has been considered to be epidemic in the First World.

• 1210

I want to touch on a couple of other things, Jim. Maybe I'll just do all three of them and then you can respond.

I understand that one of the concerns of the World Health Organization is the watering down of formulas by women in poverty, particularly in Third World countries, but there were also reports of that not long ago in the north, where mothers can't afford to keep buying the milk so they water it down and the child ends up being malnourished.

It seems to me it was a Montreal hospital that I recently read about where, in return for a free supply of milk on which the infants in the nursery would be put, the hospital received a million dollars for its building fund. It seems to me that the concern is that women usually stick with the formula the baby starts on if it's not being breast–fed. So it guarantees the formula manufacturer access. I'm not sure if that's the kind of thing you were referring to.

The third thing is that I also read just recently that Vancouver has one of the only breast milk banks for infants at risk whose mothers aren't able to nurse for health reasons or whatever but where the child must have breast milk because of allergies, digestive problems, etc. They're desperate because they cannot get enough breast milk because fewer and fewer women are breast–feeding.

Can you comment on those things?

Mr. Karpoff: Certainly this question of watering down formula has been an ongoing problem among women with reduced income. There were incidents, particularly in the north, where it was being done on a fairly substantial basis.

I'm not aware of the million–dollar donation. I am aware of others that were for lesser amounts but the same thing: they actually bought the rights to distribute free samples to the mothers by paying a sum of money to the hospital.

There has been a reduction in breast–feeding that might have an impact on the bank, although there has been a curve and more and more women are now breast–feeding their babies. There seems to be a critical period. If the woman starts breast–feeding in the hospital and is able to feed the child adequately in the hospital, then she will carry on. Often the breakdown actually appears to come in the hospital or immediately on leaving the hospital. So one of the areas about which the INFACT group is particularly concerned seems to be when the promotion is done in the hospital, because it implies that it is expected of the mother not to breast–feed.

[*Translation*]

Le président: Merci, monsieur Karpoff.

Mme Langan: Je suis vraiment très heureuse que l'on soulève cette question, parce que j'ai eu le cancer du sein, mais aussi parce que je connais fort bien les rapports qui existent entre l'allaitement naturel et la réduction de l'incidence de cancer du sein, maladie qui, comme beaucoup d'entre vous le savent, est considérée comme une épidémie dans les pays industrialisés.

Je voudrais aborder une ou deux autres choses, Jim. Peut–être pourrais–je vous présenter mes trois questions en même temps.

Je crois savoir que l'une des préoccupations de l'Organisation mondiale de la santé est que les femmes qui vivent dans la pauvreté diluent le lait maternisé, surtout dans les pays du Tiers–monde. Mais on a signalé il n'y a pas très longtemps que ces pratiques existaient aussi dans le Nord, où les mères ne peuvent se permettre d'acheter les quantités voulues de lait maternisé; elles le diluent donc et les enfants souffrent de malnutrition.

J'ai lu récemment qu'un hôpital—il me semble que c'était à Montréal—avait accepté de recevoir gratuitement du lait maternisé pour sa pouponnière, et le fabricant lui a fait don d'un million de dollars pour son fonds de construction. On craint, me semble–t–il que les femmes qui n'allaitent pas leur bébé et restent généralement fidèles au lait maternisé avec lequel elles ont commencé à le nourrir. Ainsi, le fabricant de lait maternisé a un accès garanti à sa clientèle. Je ne sais pas si c'est le genre de situation auquelle vous avez fait allusion.

Troisièmement j'ai lu très récemment qu'il y avait à Vancouver une des seules banques de lait maternel pour les nourrissons que leurs mères—pour des raisons de santé ou autres—ne peuvent pas allaiter mais qui doivent quand même être nourris au lait maternel parce qu'ils souffrent d'allergies, de problèmes digestifs, etc. Les responsables de cette banque sont au désespoir: ils manquent de lait maternel parce qu'il y a de moins en moins de femmes qui nourrissent leurs enfants au sein.

Pourriez–vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet?

M. Karpoff: Il ne fait aucun doute que le problème du lait maternisé dilué existe depuis longtemps chez les femmes à faible revenu. Dans certains cas, surtout dans le Nord, on a constaté que c'était une pratique très répandue.

Je n'étais pas au courant de ce don d'un million de dollars dont vous avez parlé. J'ai entendu parler d'autres dons moins importants, où le principe était le même: le fabricant achète ainsi, de fait, le droit de distribuer des échantillons gratuits aux mères en versant une somme d'argent à l'hôpital.

Il y avait effectivement une baisse du nombre de mères qui allaitaient leurs enfants qui a pu avoir un impact sur la banque de lait maternel, mais la situation a changé et on constate qu'un nombre croissant de femmes allaitent maintenant leurs bébés. Il semble y avoir une période critique. Si la femme commence à allaiter à l'hôpital et arrive à bien nourrir son enfant à ce moment–là, elle continue ensuite. Si elle cesse de le faire, cela semble souvent se produire à l'hôpital ou immédiatement après que la mère l'a quitté. Le groupe INFACT juge donc particulièrement inquiétantes les promotions qui se font en milieu hospitalier, car elles donnent à penser que la mère n'est pas censée nourrir son bébé au sein.

[*Texte*]

Mrs. Marleau: I've had three children. I can tell you that it isn't the kind of milk the hospital promotes that makes you decide whether or not to breast-feed. In some cases it's problems doing it, usually in the first few weeks. It's extremely difficult in the first few weeks.

I agree with you that we shouldn't have hospitals picking one kind over another and trying to promote anything but breast-feeding if it's at all possible. On the other hand, we also have to come to terms with the reality of what happens now, and that is that most mothers work. I find that now most mothers who breast-feed do so for a fairly short period, maybe four months, and then they consider going to work. Some infants can go directly to bottled milk, but many cannot. I would hate to see absolutely no advertising of any kinds of formulas—I'm talking about in Canada now—where the mothers are going to have to make a choice at some point because they are going back to work. There are different rationales for it.

• 1215

The other thing is that when you have a baby you don't stay in the hospital any more. Many mothers, especially on the second child, are out of the hospital the same day or the next day.

I was always given supplies when I left the hospital. I still recall thinking that it was a great idea because then I didn't have to worry about it. However, you're right in terms of the kind you get: if the baby does well, then you don't switch.

Mr. Karpoff: There's no doubt there are times when mothers aren't able to feed, but the health problems they are now starting to be able to document in relating to this make the promotion of breast-feeding a health issue. We should not allow aggressive marketing to distract the women who can.

Women are much more innovative now in terms of breast-feeding while working, too.

Mrs. Marleau: But the choice should be there.

Mr. Karpoff: Well, we're not talking about there being no choice. What we're trying to stop are the aggressive marketing practices that discourage women from breast-feeding, at every step of the way, by implying to them that it's dangerous to breast-feed, implying that formula is better, making it appear that it's very difficult to continue to breast-feed, that it's inconvenient.

Many women have found innovative ways of breast-feeding while they're working. A woman who has worked for me just started working for a cabinet minister. She's got it arranged so that she goes home at a certain time during the day. A lot of women are now using breast pumps. So it is possible to continue breast-feeding. It might not be as easy and convenient, but that has to be weighed against the health improvement of the child.

[*Traduction*]

Mme Marleau: J'ai eu trois enfants. Je peux vous dire que ce n'est pas le genre de lait qu'offre l'hôpital qui fait que vous décidez d'allaiter ou non. Dans certains cas, c'est parce que vous avez du mal à le faire, surtout pendant les premières semaines. C'est extrêmement difficile pendant les premières semaines.

Je suis d'accord pour dire que les hôpitaux ne devraient pas choisir une marque plutôt qu'une autre, ni, dans la mesure du possible, promouvoir quoi que ce soit d'autre que le lait maternel. D'autre part, nous devons aussi composer avec la réalité d'aujourd'hui, qui est que la plupart des mères travaillent. La plupart des mères qui allaitent de nos jours le font pendant une période assez courte, environ quatre mois, puis elles envisagent de reprendre le travail. Certains nourrissons peuvent passer directement au lait normal, mais de nombreux autres en sont incapables. Il serait regrettable à mon avis que l'on interdise toute publicité pour le lait maternisé—je parle du Canada—car les mères doivent faire un choix à un moment donné, quand vient le moment de retourner au travail. Différentes raisons peuvent justifier l'existence de ce genre de publicité.

L'autre chose qu'il faut signaler, c'est qu'on ne reste plus à l'hôpital très longtemps, de nos jours, après avoir donné naissance. De nombreuses mères, surtout lorsqu'il s'agit d'un deuxième enfant, quittent l'hôpital le jour même, ou le lendemain.

On me donnait toujours divers échantillons quand je quittais l'hôpital. Je me souviens encore d'avoir pensé que c'était une excellente idée parce que cela me me faisait un souci de moins. Mais, vous avez raison: si le bébé se porte bien, vous n'aurez pas tendance à changer de marque.

M. Karpoff: Il ne fait aucun doute que dans certains cas les mères sont incapables d'allaiter leur bébé, mais les problèmes de santé qui sont liés à l'allaitement artificiel et qu'on commence maintenant à pouvoir documenter font de la promotion de l'allaitement naturel une question de santé. Nous ne devrions pas permettre des techniques de commercialisation aggressives qui peuvent détourner de l'allaitement naturel des femmes qui en seraient parfaitement capables.

De nos jours, de toute façon, les femmes qui travaillent font preuve de beaucoup de créativité quand elles veulent quand même allaiter leur bébé.

Mme Marleau: Mais il faudrait quand même qu'elles puissent avoir le choix.

M. Karpoff: Nous ne parlons pas d'éliminer le choix. Nous essayons de mettre un terme aux pratiques de commercialisation qui encouragent les femmes à ne pas allaiter en laissant supposer que c'est dangereux, que le lait maternisé est meilleur ou qu'il est très difficile de continuer d'allaiter son enfant et que c'est très peu pratique.

De nombreuses femmes ont trouvé des moyens novateurs d'allaiter tout en travaillant. Une femme qui a travaillé pour moi vient de commencer à travailler pour un ministre. Elle a organisé son horaire afin de pouvoir rentrer chez elle à une certaine heure tous les jours. Beaucoup de femmes utilisent maintenant des tire-lait. Elles peuvent, donc continuer à allaiter. Peut-être n'est-ce pas aussi simple et aussi pratique, mais il faut considérer les avantages que cela présente sur le plan de la santé de l'enfant.

[*Text*]

The code sets out standards. This was a code that Canada promoted at the UN in 1981 and then turned around and now refuses to make binding in our own country. We think it's a code that we should insist on in the developing countries, but we should not have to abide by it. The code simply sets out that there are standards that the commercial companies must meet in order to market breast milk substitutes.

Mr. McCreath: This is not a subject in which I am an expert, but what you're saying is very persuasive.

Is the U.S. a signatory to this?

Mr. Karpoff: No.

Mr. McCreath: So even if Canada signed on, there would still be the exposure through television.

Mr. Karpoff: There could be.

Mr. McCreath: If I understood your opening remarks correctly, you said that there was some suggestion from Health and Welfare that this would interfere with competition. This sounds specious to me, because we don't mind regulating alcohol. That sounds like a phoney argument. I guess what I'm saying is that I can't see why anybody would be against this. On the surface of it, I don't understand why it's an issue. Yet if they refuse to do it—

I listened to what Diane said, and that's a more credible argument than the one about competition. On the other hand, it makes a presumption about the ability of people to make decisions for themselves.

I guess what I'm saying is that it can't be that simple or it would be done. What is the argument against it?

Mr. Karpoff: It's because there is a very powerful lobbyist group of infant formula manufacturers. It is a huge business.

Mr. McCreath: They want to advertise.

Mr. Karpoff: It's not only advertising. They want to be able to do promotional activities that would violate this code. This code would stop being able to promote the products in health care facilities. It would stop giving free samples to mothers.

Mrs. Marleau: What they do is go to all the doctors and leave them samples. They go to the hospitals. That's what they do.

Mr. McCreath: Just like drug companies.

Mrs. Marleau: Well, they are drug companies, basically.

Mr. Karpoff: Yes, they are.

• 1220

Mrs. Marleau: Mead–Johnson and a lot of them are. They just give out the samples, especially in the hospitals. If the child is started on the formula and is doing okay, then—

[*Translation*]

Le code contient des normes. C'est un code que le Canada a appuyé aux Nations Unies en 1981. Maintenant, le Canada a changé son fusil d'épaule et refuse de le rendre exécutoire ici. Nous pensons qu'il faudrait insister pour que ce code soit respecté dans les pays en voie de développement, mais pas chez nous. Le code fait tout simplement état de certaines normes que doivent respecter les sociétés commerciales si elles veulent commercialiser des substituts du lait naturel.

M. McCreath: Je ne suis pas expert en la matière, mais je trouve vos arguments très convaincants.

Les États–Unis étaient–ils l'un des pays signataires?

M. Karpoff: Non.

M. McCreath: Donc, même si le Canada adoptait ce code, il y aurait encore des annonces à la télévision.

M. Karpoff: C'est possible.

M. McCreath: Si j'ai bien compris vos remarques liminaires, Santé et Bien–être Canada a laissé entendre que ce code pourrait entraver la libre concurrence. Cela me semble spécieux, puisque nous avons des règles dans le cas de l'alcool. Cet argument me semble faux. Je ne vois pas pourquoi quiconque serait contre l'adoption de ce code, voilà où je veux en venir. À prime abord, je ne vois pas où est le problème. Pourtant, s'ils refusent de le faire. . .

J'ai écouté ce que Diane a dit, et les arguments qu'elle avance me semblent plus crédibles que celui de la concurrence. D'autre part, en prônant ce code, on suppose que les gens sont incapables de prendre leurs propres décisions.

Voici où je veux en venir: Il doit y avoir d'autres raisons, ou cela serait déjà chose faite. Quels arguments présente–t–on contre l'adoption de ce code?

M. Karpoff: C'est tout simplement qu'il y a un lobby très puissant qui représente les fabricants de lait maternisé. C'est une très grosse industrie.

M. McCreath: Et ils veulent pouvoir faire de la publicité.

M. Karpoff: Ce n'est pas seulement de publicité qu'il s'agit. Ils veulent pouvoir se livrer à des activités promotionnelles qui enfreindraient ce code. Le code les empêcherait de promouvoir leurs produits dans les établissements hospitaliers. Les fabricants ne pourraient plus distribuer des échantillons gratuits aux mères.

Mme Marleau: Ils rendent visite à tous les médecins et leur donnent des échantillons. Ils vont dans les hôpitaux. Voilà ce qu'ils font.

M. McCreath: Tout comme les compagnies pharmaceutiques.

Mme Marleau: Ce sont des compagnies pharmaceutiques, au fond.

M. Karpoff: Oui, c'est vrai.

Mme Marleau: Mead–Johnson et beaucoup d'autres sont des compagnies pharmaceutiques. Elles distribuent tout simplement leurs échantillons, surtout dans les hôpitaux. Si l'enfant est alimenté dès le départ avec du lait maternisé et se porte bien. . .

[*Texte*]

Mr. McCreath: They get your child started, and when you leave the hospital you think, why change what works?

Mrs. Marleau: On the other hand, let's give a plus to the medical profession and to the whole health care profession. They are promoting breast-feeding, whereas they didn't so much in the past. They do a lot more than they did.

Mr. Karpoff: I think that now, as they are recognizing the health-related issues of it, they are. It is still also quite funny that you get hospitals entering into these financial arrangements with the infant formula companies. It's often against the wishes of their pediatricians or the people working in the maternity section of the hospital. These large hospitals will put in money.

Ms Langan: I recall when I had my children. The first thing that happens is you get a huge package of gifts, including one kind of formula, which is whatever the formula of the day is at the hospital.

Many young mothers don't have a clue about what breast-feeding means. They ask questions, and if they're not encouraged — Yes, health care practitioners are encouraging; but at the same time, they're reading a pamphlet attached to the sample that says how easy and convenient it is to use formula, etc.

It's not that somebody is saying that you should use formula as opposed to breast-feeding. It's the implied message to young mothers, particularly first-time mothers, because if you don't nurse the first child, then often you won't nurse any of your children. You establish a pattern.

I guess the second thing is, for example, the Montreal hospital situation, where the only kind of formula they will supply is Enfalac.

The third point is that in the 1980s when this was a major issue at the World Health Organization, of which we are a signatory or a member through the UN, there was a worldwide boycott of Nestle's because they were dumping powdered milk in Third World countries where women couldn't afford to keep the supply up. That's where the watering down was the major issue.

Then we discovered in the late 1980s that in the north in Canada and in poor communities people who were on fixed incomes, people who were having trouble feeding their families, were in fact watering down powdered milk without the education to understand that they in fact were starving their children.

So it is a serious problem. Yes, we're talking about choice. Nobody's suggesting that there shouldn't be choice, but it's a very serious situation because not all of the public are as educated on these issues as we might like. So they're easily influenced.

The Chairman: Maybe we will have one last comment by Mr. Karpoff. We've been on the subject long enough; now I guess we can make a decision.

[*Traduction*]

M. McCreath: Ces sociétés vous encouragent à nourrir votre enfant comme ça, et, quand vous quittez l'hôpital, vous vous dites, pourquoi changer de méthode puisque ça marche?

Mme Marleau: D'autre part, il faut quand même féliciter la profession médicale et tous les professionnels de la santé qui encouragent l'allaitement naturel, chose qu'ils ne faisaient pas tellement dans le passé. Ils le font beaucoup plus qu'autrefois.

M. Karpoff: Oui, je pense que c'est le cas maintenant que l'on commence à reconnaître les bienfaits de l'allaitement naturel pour la santé. Il est assez bizarre que les hôpitaux continuent de conclure ces ententes financières avec les compagnies de lait maternisé. Souvent, cela se fait contre le gré des pédiatres et des autres personnes qui travaillent au service de la maternité de ces hôpitaux. Ces grands hôpitaux sauront utiliser cet argent.

Mme Langan: Je me souviens de la naissance de mes enfants. On vous donne tout de suite un gros panier de cadeaux, y compris du lait maternisé de la marque que l'hôpital utilise à ce moment là.

De nombreuses jeunes mères n'ont pas la moindre idée de ce que signifie l'allaitement naturel. Elles posent des questions et si on ne les encourage pas. . . Oui, il est vrai que les infirmières et les médecins encouragent les mères à allaiter; mais, au même moment, les mères lisent une brochure publicitaire qui est attachée à l'échantillon et qui explique à quel point il est facile et pratique d'utiliser ce produit, etc.

Ce n'est pas que quelqu'un vient vous dire qu'il vaut mieux utiliser le lait maternisé plutôt que d'allaiter son enfant. Il y a un message indirect qui est adressé aux jeunes mères, surtout si c'est leur premier enfant, car celles qui ne l'allaitent pas, n'allaitent généralement aucun des suivants. Le pli est pris.

Deuxièmement, il faut parler, par exemple, du cas de cet hôpital de Montréal où on n'accepte de fournir qu'une seule marque de lait maternisé, Enfalac.

Troisièmement, pendant les années quatre-vingts, quand ce sujet était d'un intérêt brûlant à l'Organisation mondiale de la santé, dont nous sommes un pays membre ou un pays signataire par notre appartenance aux Nations Unies, il y a eu un boycott mondial des produits Nestlé parce que cette société faisait du dumping de lait en poudre dans les pays du Tiers-monde où les femmes ne pouvaient pas se permettre financièrement d'en acheter en quantité suffisante pour continuer de nourrir leur enfant. C'est ce moment-là que le lait dilué est devenu la préoccupation centrale.

Puis, à la fin des années quatre-vingts, nous avons découvert que ce phénomène existait aussi dans le Nord du Canada et dans les communautés pauvres, chez les gens à revenu fixe: les parents qui avaient du mal à nourrir leur famille, diluaient le lait en poudre et leur niveau d'éducation ne leur permettait pas de comprendre que, ce faisant, ils soumettaient leur enfant à un régime de famine.

C'est donc un problème grave. Oui, c'est une question de choix. Personne ne suggère d'éliminer les choix qui existent à l'heure actuelle, mais la situation est grave car beaucoup de gens ne savent pas à quoi s'en tenir et ils sont donc facilement influencés.

Le président: Peut-être M. Karpoff pourrait-il nous faire un dernier commentaire. Nous avons débattu de la question pendant une période de temps suffisante; je pense que nous pouvons maintenant prendre une décision.

[*Text*]

Mr. Karpoff: It's funny how different countries allow promotion of products. The last time I was in Japan I watched with amazement as people stood in the streets handing out cigarettes as their promotion. This is the same kind of idea. We allow an aggressive marketing strategy.

The companies keep saying that they'll keep the World Health Organization code in mind voluntarily, but they just ignore it.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Karpoff. It is a very interesting subject, of course.

Mr. Arseneault is not here, so I will ask Mr. Funk to present motion M-376 on behalf of Mr. Gardiner.

Mr. Ray Funk, MP (Prince Albert—Churchill River): Thank you very much. I bring apologies from Mr. Gardiner for not being able to mount his own defence of his motion. He wasn't able to be here today.

The motion has to do with the northern isolated areas tax allowance, which is a tax provision that affects the hinterland constituencies of this country from coast to coast. The argument for placing it before the committee as a potentially votable motion hinges on a number of points. One is that it's very difficult for a lot of these issues that affect the isolated areas of the country to come before the House of Commons. They are not often the subject of major debate, so there is a tendency for hinterland issues to be unresolved.

• 1225

One of those is the northern isolated areas tax allowance; it has a bit of a chequered history. It came in with tax reform, I believe, in 1984. At that time what might only be described as politics was involved in determining the areas where this allowance would apply. It created a number of anomalies. A commission in 1988 chaired by René Brunelle from Ontario recommended changes to the government, a number of which the government introduced in, I believe, 1989 or 1990. Those changes regularized the system to a considerable degree. It took some of the anomalies out, but it also created some new ones.

I am one who represents this kind of area, but all three parties are involved. MPs from all three parties have been frustrated by not being able to get a hearing on some of the anomalies that remain in this tax provision.

For example, in my own constituency I have a community by the name of Kinoosao, which has about 100 people. It has only a minimal trail running into it. It is on a lake in a very isolated location. According to this scheme it is eligible for half benefits. If you drive 100 miles to the east along a trail, you end up at Lynn Lake, Manitoba, which has a population of approximately 6,000 to 8,000 people, depending on mining activity. That community is eligible for full benefits, although it has a doctor, a supermarket, and so on. The neighbouring community, which is totally isolated, is not eligible. A series of such anomalies remain.

[*Translation*]

M. Karpoff: En matière de promotion publicitaire, il est parfois bizarre de constater ce que permettent certains pays. La dernière fois que je me suis rendu au Japon, j'ai été stupéfait de voir qu'on donnait des cigarettes gratuites dans la rue en guise de promotion. C'est le même genre d'idée. Nous permettons la pratique d'une stratégie de commercialisation aggressive.

Les compagnies n'arrêtent pas de dire qu'elle vont respecter volontairement le code de l'Organisation mondial de la santé, mais elle n'en tiennent aucun compte.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Karpoff. C'est un sujet très intéressant, nul doute.

M. Arseneault n'est pas ici; je vais donc demander à M. Funk de nous présenter la motion M-376 au nom de M. Gardiner.

M. Ray Funk, (député de Prince-Albert—Churchill River): Merci beaucoup. M. Gardiner m'a demandé de vous présenter ses excuses; il n'a pas pu venir aujourd'hui présenter lui-même la défense de sa motion.

La motion porte sur les déductions fiscales consenties aux habitants des régions isolées du Nord. C'est une disposition fiscale qui affecte les régions de l'arrière pays canadien d'un océan à l'autre. Un certain nombre de facteurs nous ont portés à demander que cette motion fasse l'objet d'un vote. Premièrement, les questions qui affectent les régions isolées du pays ne parviennent presque jamais à capter l'attention de la Chambre des communes. Elles ne font pas souvent l'objet de grands débats, et elles ont donc tendance à ne jamais être résolues.

Les déductions fiscales accordées aux régions isolées du Nord constituent l'une de ces questions; la situation a beaucoup varié au fil des ans. Elles ont été adoptées en même temps que la réforme fiscale, en 1984, je crois. À l'époque, je pense qu'il faut bien admettre que ce sont des considérations politiques qui ont déterminé le choix des régions où ces déductions allaient être permies. Cela a créé un certain nombre d'anomalies. En 1988, une commission présidée par René Brunelle de l'Ontario a recommandé des modifications au gouvernement, qui en a introduit un certain nombre en 1989 ou en 1990, il me semble. Ces modifications ont permis de régulariser le système considérablement. Elles ont éliminé certaines anomalies, mais en ont créé d'autres.

Je représente une des régions concernées, mais cette question intéresse les trois partis. Des députés des trois partis se sentent frustrés de ne pas arriver à se faire entendre à propos des anomalies qui existent toujours dans cette disposition fiscale.

Par exemple, dans ma propre circonscription, il y a un village d'une centaine d'habitants qui s'appelle Kinoosao. On y accède par un sentier rudimentaire. Le village est au bord d'un lac dans une région très isolée. Selon cette disposition, il a droit à un demi dégrèvement. Mais si vous faites 100 milles vers l'Est, vous arrivez à Lynn Lake, au Manitoba, dont la population oscille entre 6 000 à 8 000 habitants, suivant le volume des activités minières. Cette petite ville a droit au dégrèvement total, bien qu'elle ait un médecin, un supermarché, etc., mais pas le village d'à côté, qui est complètement isolé. Il reste une série d'anomalies de ce genre.

[*Texte*]

The Department of Finance has taken the position that this issue has been resolved, that there has been enough debate. So a number of frustrated members from right across the country would like the opportunity to address this issue publicly.

At the same time as there are these anomalies in the system that could very well use a public airing in order to be resolved, also there is the fact that I believe the three major parties of the House all agree with the principle of the northern tax benefit. Obviously one doesn't want to use Private Members' Business for things that are totally partisan, but there is a party that has one member of the House currently out in these constituencies advocating an end to the tax allowance. So it is appropriate for members from all sides of the House to express themselves on the maintenance of this issue, because it will be a major issue in the upcoming election.

Those are the three reasons I can see for making this a votable motion. One is that the hinterland issues are hard to address; there are these remaining anomalies that I think members would appreciate the opportunity to air publicly; and thirdly, I think it is appropriate for members of the House to be able to pronounce themselves on the issue.

Mr. McCreath: I assume that the chair is going to declare his conflict of interest on this issue.

Ms Langan: Why?

Mr. McCreath: He has one of these ridings.

I assume that you have such communities. We can tell Mr. Gardiner that you have represented him very ably. It is an issue that I certainly have heard raised at our caucus by some of my colleagues representing those areas.

My only question, which you might not be able to answer, is about the actual wording of the motion. Perhaps it should be cleared up. It is kind of fuzzy in my mind.

I can certainly see the logic of airing the issue, because I think one of the advantages in airing the issue before the House is that, as we have heard in our caucus and I am sure in your caucus, this issue has been raised and discussed time and time again. It is the idea of having members of Parliament get up and raise it in a forum when the public, the half dozen who might be watching, would actually see members of all sides saying the same thing. That in itself is a healthy thing for Parliament.

Mr. Funk: Yes.

Mr. McCreath: However, in terms of action that would result from voting the item, that wording just strikes me as kind of fuzzy to act upon, other than to the extent that if it was voted I expect it would be endorsed fairly roundly by all sides, in which case it would send a strong message to the Department of Finance to get on with it. I guess that's the idea.

[*Traduction*]

La position adoptée par le ministère des Finances est que la question est réglée et qu'on en a suffisamment débattu. Conséquemment, un certain nombre de députés mécontents de toutes les régions du pays aimeraient pouvoir saisir l'occasion de soulever ce sujet et d'en débattre publiquement.

Il y a donc ces anomalies dans le système dont il faudrait sans doute débattre publiquement pour leur trouver une solution, mais il y a en outre le fait que les trois grands partis de la Chambre sont tous d'accord, je pense, sur le principe des déductions fiscales pour les habitants du Nord. Évidemment, personne ne veut soulever des questions purement partisanes pendant la période réservée aux affaires émanant des députés, mais il y a quand même un parti qui a délégué à l'heure actuelle un député de la Chambre dans ces circonscriptions pour prôner l'élimination de ces déductions. Il est donc bon que des députés de tous les partis de la Chambre puissent donner leur avis sur le maintien de cette disposition, car cela va constituer une question clef pendant la prochaine campagne électorale.

Voilà donc, selon moi, les trois raisons pour lesquelles nous devrions choisir cette motion pour qu'elle fasse l'objet d'un vote. Premièrement, il est difficile de faire en sorte que les questions qui concernent les régions isolées soient débattues en Chambre; deuxièmement, je pense que les députés apprécieraient l'occasion de parler en public des anomalies restantes auxquelles j'ai fait allusion; et troisièmement, je pense qu'il conviendrait de donner aux députés de la Chambre l'occasion de se prononcer sur la question.

M. McCreath: Je suppose que le président va déclarer qu'il est en conflit d'intérêt à ce sujet.

Mme Langan: Pourquoi?

M. McCreath: Il représente une de ces circonscriptions.

Je suppose que vous représentez de telles localités. Nous pouvons dire à M. Gardiner que vous l'avez très bien représenté. D'ailleurs, certains de mes collègues qui représentent ces régions ont soulevé cette question lors des réunions de notre caucus.

La seule question que j'aurai porte sur le libellé même de la motion et peut–être ne pourrez–vous pas y répondre. Peut–être faudrait–il une clarification. Je ne comprends pas très bien.

Il me semble effectivement logique de débattre de cette question, parce que je pense que l'un des avantages que présente ce type de débat devant la Chambre est que, comme on l'a dit dans notre caucus et dans le vôtre, j'en suis sûr, cela permettrait de résoudre une question qui a été soulevée maintes et maintes fois. C'est une bonne chose que les députés du Parlement fédéral puissent se lever et débattre de la question dans cette enceinte où le public — la demi douzaine de personnes qui pourraient les écouter — verrait des députés de la Chambre dire la même chose, quel que soit leur parti. C'est en soi très sain pour le Parlement.

M. Funk: Oui.

M. McCreath: Toutefois, en ce qui a trait aux mesures qui pourraient être prises si cette motion était adoptée, ce libellé me semble un peu flou pour ceux qui auraient à le mettre en oeuvre. Néanmoins, si cette mesure devait faire l'objet d'un vote, je pense qu'elle rallierait beaucoup de suffrages, de la part de tous les partis, ce qui signifierait clairement au ministère des Finances qu'il doit y donner suite. Je suppose que c'est l'idée.

[*Text*]

• 1230

Mr. Funk: Yes. Certainly once it's printed there's not much you can do about the wording of the motion. Your point that the action proposed is a little bit fuzzy is well taken; but that, as you say, may be a benefit in that it allows members to speak in general support and raise the issues that really do need raising. As you say, if in fact there's unanimous support from the members of the House, then that does send a strong message to Finance. It's really a matter of getting them to reopen the question and not continue to act as though the Brunelle report is the be–all and the end–all. If the objective was to rid the system of these anomalies, they certainly aren't all gone yet.

It would be good to send a general message to Finance to reopen the question and try to resolve the anomalies. By now, those certainly have been much more clearly outlined than they were in the past.

Ms Langan: I'm familiar with the issue—

Mr. McCreath: Are you?

Ms Langan: —and I will say right up front that it is an important one. It has certainly been discussed by both our caucus and the B.C. caucus.

My questions have been answered.

The Chairman: Very briefly, this is a very complex issue that has been dealt with many times. There have been several attempts to address the issue. Brunelle came out with a report. The northern zone is the same as Mr. Brunelle recommended, and through members' representations the minister at the time agreed to have an intermediate zone just about parallel to the northern zone right across the country. Whichever way you look at it, there will be the kind of situation where you have a community of very few people in one area who don't have the full benefit while a bigger community has the full benefit because it sits in the northern zone.

An hon. member: Where do we draw the line, though?

The Chairman: That can be debated, of course, because it would put the issue on the table once again; there is no question about that.

Mr. Funk: I guess the frustration we have is that we can appreciate the difficulty in the issue. We've all been through it often enough. But when you draw lines with the kind of finality and scope that were done in that case, it's very hard to go to a place such as Kinoosao, or others, and justify to them why this is a fair measure. In some ways it's grotesquely unfair to members of those communities, and it really doesn't enhance the credibility of the taxation system or what we do here to ignore the justice issues as they affect what are in some ways the most vulnerable and isolated people in the country.

The Chairman: I'm just afraid, Mr. Funk, that if the issue is pushed too far it might wake up people who would like to see the whole thing disappear.

[*Translation*]

M. Funk: Oui. Évidemment, une fois que cela est imprimé, il n'y a pas grand–chose que l'on peut faire au sujet de la formulation de la motion. La solution proposée est formulée en termes assez vagues, je vous l'accorde, mais comme vous l'avez dit, cela peut être un avantage, en ce sens qu'on permet ici aux députés d'appuyer l'idée de façon générale et de soulever les questions qui s'imposent. Pour reprendre votre argument, si cette idée reçoit un appui unanime des députés de la Chambre, cela livre un message très rigoureux au ministère des Finances. Nous voulons forcer les fonctionnaires à rouvrir la question et à cesser d'agir comme s'il n'y avait point de salut hors du rapport Brunelle. Si l'objectif visé était d'éliminer toutes ces irrégularités du système, on n'a certainement pas encore réussi.

Il serait bon d'inviter instamment le ministère des Finances à rouvrir la question et à faire des efforts pour remédier à ces anomalies. D'ailleurs, ces dernières sont beaucoup plus évidentes qu'elles ne l'étaient dans le passé.

Mme Langan: Je connais bien le dossier. . .

M. McCreath: Vraiment?

M. Langan: . . .et je vous dirai d'entrée de jeu que j'estime que l'enjeu est important. D'ailleurs, cela a fait l'objet de discussions au sein de notre caucus et du caucus de la Colombie–Britannique.

On a répondu à mes questions.

Le président: Très brièvement, il s'agit d'une question très complexe, dont nous avons discuté à maintes reprises. D'ailleurs, on a maintes fois essayé de régler le problème. M. Brunelle a rédigé un rapport à ce sujet. La zone nordique est la même que celle recommandée par M. Brunelle et, en raison des instances des députés, le ministre de l'époque a convenu de créer une zone intermédiaire parallèle à la zone nordique dans l'ensemble du pays. Quelle que soit la façon dont on regarde les choses, on se retrouve avec une collectivité très peu peuplée, dans une région qui ne peut toucher pleinement les indemnités, alors qu'une collectivité beaucoup plus importante, elle, peut les toucher pleinement, puisqu'elle est située dans la zone septentrionale.

Une voix: Mais où tracer la ligne, alors?

Le président: On peut en discuter, et cela reviendrait à remettre cette question sur la table une fois de plus. C'est indéniable.

M. Funk: Notre frustration vient du fait que nous comprenons la complexité du problème. Nous en avons discuté bien souvent. Mais lorsque l'on délimite des zones de façon définitive et lorsque cet exercice prend l'ampleur qu'il a prise en l'occurrence, il est très difficile d'aller dans un endroit comme Kinoosao, et ailleurs aussi, pour les convaincre du caractère équitable de la mesure. A certains égards, cette décision constitue une injustice flagrante pour les membres de ces collectivités. D'ailleurs, cela n'améliore ni la crédibilité du régime fiscal ni la nôtre, en ce sens qu'on juge que nous faisons fi de l'équité dans des affaires qui touchent d'une certaine façon les habitants les plus isolés et les plus vulnérables du pays.

Le président: Tout ce que je crains, monsieur Funk, c'est que, si nous faisons trop de bruit, nous ne risquions d'attirer l'attention de personnes qui n'aimeraient rien de mieux que voir disparaître ces indemnités.

[*Texte*]

Thank you very much. You did a good job on behalf of Mr. Gardiner.

On the items that were drawn, we had Mr. Arseneault. I see that he is not here. Mr. Soetens has advised the clerk that he will come at the next meeting.

How about Mr. Arseneault? No news? Okay.

Ms Langan: Mr. Chairman, can you tell us at the next meeting, out of these that are before us, how many motions and how many bills we'll be dealing with?

The Chairman: I don't know, because some items are being dealt with in the House at present. I'll know at the next meeting. If we had to choose today, then I guess we would have room for one motion and one bill.

Ms Langan: Yes, I understand that; but we're not choosing today, so—

The Chairman: By Thursday it will probably be more than that.

The Clerk of the Committee: It will three and two, but I'm not sure—

Ms Langan: Three motions and two bills?

The Chairman: We're not sure.

Ms Langan: You don't know.

The Chairman: It's a three-two combination, Ms Langan. We've already been advised by some members that they will not appear at the next meeting, so we will be hearing on probably six or seven of the thirteen items that were drawn.

Thank you very much. You will be advised at the next meeting.

This meeting stands adjourned.

Wednesday, March 17, 1993

• 1535

The Chairman: I see a quorum. Colleagues, I call the meeting to order and ask Mr. René Soetens to take the chair and talk about his Bill C-363.

Mr. René Soetens, MP (Ontario): Mr. Chairman, as you can see, the bill is a very short one.

When the Government of Canada implemented its GST legislation back in 1991 it provided for a rebate of the tax on inventory to business under the old federal sales tax or excise tax regime. The requirement was that business had to apply for that tax prior to January 1, 1992. Big businesses always have the financial people who will file returns on time, but there are many small businesses that, for whatever reason, missed the January 1, 1992, filing deadline. I have several in my riding that missed it, usually for problems of their own making, but the fact of the matter is they missed the filing deadline.

[*Traduction*]

Merci beaucoup. Vous avez fait de l'excellent travail au nom de M. Gardiner.

Parmi les sujets tirés, nous avions celui de M. Arseneault. Je constate qu'il n'est pas ici. Quant à M. Soetens, il a fait savoir à la greffière qu'il serait à la prochaine réunion.

Qu'en est-il de M. Arseneault? Pas de nouvelles? D'accord.

Mme Langan: Monsieur le président, d'après la liste que nous avons en main, pouvez-vous nous dire combien de motions et de projets de loi nous examinerons à la prochaine séance?

Le président: Je l'ignore, parce que la Chambre est saisie de certaines questions à l'heure actuelle. Je le saurai à la prochaine séance. Si je devais faire un choix aujourd'hui, je vous dirais que nous aurons sans doute le temps de nous pencher sur une motion et un projet de loi.

Mme Langan: Oui, je comprends cela, mais nous ne choisissons pas aujourd'hui. Par conséquent. . .

Le président: D'ici à jeudi, la liste s'allongera probablement.

La greffière du comité: Ce sera trois et deux, mais je ne suis pas sûre. . .

Mme Langan: Trois motions et deux projets de loi?

Le président: Nous n'en sommes pas sûrs.

Mme Langan: Vous ne le savez pas.

Le président: Ce sera une combinaison trois-deux, madame Langan. Certains députés nous ont déjà fait savoir qu'ils ne comparaîtraient pas à la prochaine séance. Par conséquent, nous serons sans doute saisis de six ou sept des treize sujets qui ont été tirés au sort.

Je vous remercie beaucoup. Vous en saurez plus long à la prochaine séance.

La séance est levée.

Le mercredi 17 mars 1993

Le président: Nous avons le quorum. Chers collègues, je déclare la séance ouverte et prie M. René Soetens de nous présenter sa proposition de loi numéro C-363.

M. René Soetens, (député de Ontario): Monsieur le président, comme vous le voyez, le projet de loi est très court.

Lorsque le gouvernement a adopté la Loi sur la TPS en 1991, il a prévu le remboursement de la taxe de vente fédérale à l'inventaire en vertu des anciennes lois sur la taxe de vente fédérale et sur la taxe d'accise. La date limite de production des demandes de remboursement était le 31 décembre 1991. Les grandes entreprises ont toujours à leur service des comptables capables de produire les déclarations à temps. Toutefois, beaucoup de petites entreprises, pour diverses raisons, n'ont pas pu respecter le délai. C'est le cas de plusieurs dans ma circonscription; c'est généralement de leur faute, mais le fait est qu'elles ont raté le délai.

[*Text*]

Under most other tax legislation that exists in Canada, for example income tax, you can file a tax return if you're eligible for a rebate up to three years, but for some reason we set a rule in the GST legislation that said that if you were eligible for a rebate you had to file within a year. My proposed legislation extends it from one year to two years so that all those who may have submitted their returns in 1992, which would be a year following the deadline, would in fact qualify for a rebate of the old federal sales tax that was built into their inventory. If you recall, that rate of rebate was set at about 8.1% of the value of the inventory at the end of the year. My bill extends the rebate for one year, and 1992 is included in the period.

Ms Langan (Mission — Coquitlam): I want to have this clarified in terms of the wording in the bill. It says "No rebate shall be paid under this section unless the application therefor is filed with the Minister before 1993".

Mr. Soetens: Yes. Basically the way the old bill read it was you had to file by January 1, 1992. This one basically says by January 1, 1993.

Ms Langan: Which is kind of out of date now.

Mr. Soetens: I appreciate that when the bill was submitted there was still some time, but there are numerous claims that have been received by the department that have simply been rejected because they missed January 1, 1992.

Ms Langan: So anything that has been filed before 1993 would be—

Mr. Soetens: Yes.

Ms Langan: Doesn't that mean that a number will escape protection because by the time this passes it would be so far from—? Anybody who didn't know you had a private member's bill proposed might miss it. Isn't that right?

Mr. Soetens: Because of the fact that there was a time delay between my submitting the bill and now. Potentially when I submitted the bill it could have been possible for three or four months for additional people to file. Now the way the bill reads only those who have already filed would in fact qualify, but still those were all small–business people who for a variety of reasons missed the deadline.

Mr. Cole (York — Simcoe): Would you see any value in amending this to June 1993, or are you satisfied that it should just go until December 31, 1992, and leave it at that? Are you looking to amend it?

Mr. Soetens: Since most other legislation we have does allow for more than one year, and in fact does go up to three years, I hope to have the list of the exact deadlines on each kind of legislation for rebate. Unfortunately I didn't have it together today. I would not be opposed to an amendment to make it possible. Certainly my intent when I introduced the legislation was to provide an opportunity for those who had missed the deadline to file, and I am aware of a number of businesses that filed and did not receive a rebate.

[*Translation*]

La plupart des autres lois fiscales canadiennes, la Loi de l'impôt sur le revenu par exemple, autorisent la production d'une déclaration pour les trois années précédentes si l'on a droit à un remboursement. Pour une raison que j'ignore, la Loi sur la TPS prescrivait un délai d'un an. Ma proposition de loi allonge ce délai d'une année, ce qui autoriserait tous ceux qui ont produit leur déclaration en 1992, un an après l'expiration du délai, à se prévaloir du remboursement de l'ancienne TVF sur leurs stocks. Vous vous souviendrez peut–être que le remboursement était établi à environ 8,1 p. 100 de la valeur des stocks à la fin de l'année. Mon texte prolonge d'un an la période ouvrant droit au remboursement, ce qui comprend l'année 1992.

Mme Langan (Mission — Coquitlam): J'aimerais une précision sur le libellé du texte de loi. La disposition est ainsi formulée: «Le ministre ne verse le remboursement que si la demande lui en est faite avant 1993».

M. Soetens: Oui. L'ancienne loi stipulait que la déclaration devait être produite avant le 1er janvier 1992. Ce texte de loi fixe le délai au 1er janvier 1993.

Mme Langan: C'est déjà périmé, n'est–ce pas?

M. Soetens: Lorsque la proposition de loi a été soumise, il y avait encore un certain battement, mais de nombreuses réclamations reçues par le ministère ont tout simplement été rejetées faute d'avoir respecté la date du 1er janvier 1992.

Mme Langan: Donc, tout ce qui aurait été reçu avant 1993 serait. . .

M. Soetens: Oui.

Mme Langan: Cela ne signifie–t–il pas qu'un certain nombre d'entreprises n'y auront pas droit en raison du fait qu'avant que la proposition soit adoptée. . . Les entreprises qui ignorent l'existence de votre proposition de loi manqueront le délai, n'est–ce pas?

M. Soetens: Oui, à cause du décalage entre le dépôt de ma proposition de loi et aujourd'hui. Les entreprises auraient eu trois ou quatre mois de plus pour produire leur déclaration si ma proposition avait été en vigueur au moment où je l'ai déposée. Le texte est ainsi libellé que seules les demandes déjà reçues seraient admissibles. Il s'agit néanmoins de chefs de PME qui, pour une raison ou une autre, ont manqué le délai.

M. Cole (York — Simcoe): Pensez–vous que ce serait une bonne idée de modifier votre texte et de fixer le délai à juin 1993 ou voulez–vous en rester au 31 décembre 1992? Songez–vous à le modifier?

M. Soetens: Puisque la plupart des autres lois fixent un délai pouvant aller jusqu'à trois ans, j'espérais avoir la liste des délais spécifiques à chaque remboursement. Malheureusement, je n'ai pas encore réussi à l'établir. Je ne m'opposerai pas à une modification qui allonge le délai. Le but de ma proposition est de permettre à ceux qui ont manqué le délai de produire la déclaration, et je sais qu'un certain nombre d'entreprises qui l'ont fait n'ont pas eu droit au remboursement.

[*Texte*]

• 1540

I believe there are also a number of businesses that didn't file in 1992, because when they got around to it they read the rules and said gee, I've missed it, and therefore didn't file. Those are all small businesses. I would not necessarily be pushing for an amendment, but if there were a consensus that it should happen, I certainly would not be opposed to the idea.

Mr. Cole: Do you see any further costs as far as administration and what not are concerned? From the aspect of fairness I'm quite in agreement with you, but is this going to mean that we're going to have more administrative people looking after something like FST for this much longer period of time? I don't know the numbers involved, René.

Mr. Soetens: I can only go by my own experience. If the people who have contacted me are representative, I have about ten small businesses in my riding that did not get a rebate but filed. If you say there are 295 ridings, you're talking about maybe 3,000. The fact of the matter is that in all of these cases these companies all have the right to file. In fact I just got a note from my office on personal business tax, saying you can go back to 1985, file, and get a return. You can almost go back seven years. On some of the others, you can go back four years.

The department is geared to take these claims retroactively, or that have gone back in time. It's not that we're asking it to do something new. It already exists.

The Chairman: Any other questions? Thank you, Mr. Soetens. It was a very quick review.

Mr. Cole: Brief and to the point.

The Chairman: I invite Mrs. Catterall to take the chair on her motion M-471.

Mrs. Marlene Catterall, MP (Ottawa West): This motion deals with a subject that's been debated in the House before, the reduction of paper waste going into our landfill sites, through the ability of people at their own mailboxes to say they choose not to receive advertising mail.

Mr. Chairman, I'm sure other members around this table have received, as I have, packages of advertising mail from constituents. You all know the size of it.

This motion is one in which I believe there's a high public interest, and which the House should have a right to express its opinion on, one way or the other.

Canada Post is only one of the deliverers of advertising mail in Canada, but it is the largest deliverer of that mail. Since the mail is delivered directly to home owners, the purpose of the motion is that home owners should have the right to refuse unsolicited mail, mail they don't want, and through that to express their wish that trees not be wasted to deliver unneeded, unwanted paper to their homes.

Canada Post, as I said, is the largest distributor. It delivers 25% of the advertising mail. In total, there are close to 4 billion pieces of unaddressed ad mail delivered every year. If that could be reduced by only 50%, it would be a saving of 50 million trees each year.

The other part of the problem is that we produce over 30 million tonnes of garbage annually, more than a tonne for every single human being, down to the newborn infant, in this country, and we recycle only 10% of our garbage.

[*Traduction*]

Il y a aussi un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas produit de demande en 1992 parce que les propriétaires s'étaient dit que cela n'en valait plus la peine. Ce sont toutes de petites entreprises. Je ne tiens pas absolument à une modification du délai, mais s'il y a consensus autour de cette idée, je ne m'y opposerai certe pas.

M. Cole: Ce changement entraînerait-il des coûts administratifs supplémentaires? Comme vous, je pense que c'est juste, mais faudra-t-il davantage de personnel administratif pour s'occuper de TVF pendant ce délai de grâce? Financièrement, j'ignore ce que cela représente, René.

M. Soetens: Je ne peux parler que pour moi. J'ignore si la situation est représentative, mais dix chefs de PME dans ma circonscription m'ont dit s'être fait refuser le remboursement. À raison de 295 circonscriptions, cela fait environ 3 000 cas. Sans aucune exception, toutes ces entreprises ont le droit de présenter une demande. D'ailleurs, je viens de recevoir une note de mes adjoints qui indique que dans le cas de la taxe professionnelle, on peut réclamer un remboursement qui remonte à 1985. On peut remonter presque sept années en arrière. Dans d'autres cas, c'est quatre ans.

Le ministère est organisé pour traiter ces demandes rétroactivement. Ce n'est donc pas une charge nouvelle pour lui. Cela existe déjà.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Merci, monsieur Soetens. L'examen a été très rapide.

M. Cole: Bref et concis.

Le président: J'invite maintenant M^me^ Catterall à prendre la parole au sujet de sa motion, qui porte le numéro M-471.

Mme Marlene Catterall, (députée de Ottawa-Ouest): Cette motion porte sur une question qui a déjà fait l'objet d'un débat en Chambre: la réduction des déchets de papier qui aboutissent dans les décharges. Il s'agirait de donner légalement le droit aux Canadiens de refuser la livraison postale de courrier publicitaire.

Monsieur le président, je suis certaine que les autres membres du comité ont comme moi reçu du courrier publicitaire de leurs électeurs. Vous savez tous combien le volume est important.

Je crois que la population s'intéresse beaucoup à cette question. Je pense que la Chambre devrait pouvoir se prononcer elle aussi.

La Société canadienne des postes est loin d'être la seule à livrer du courrier publicitaire au Canada, mais elle est la plus importante. Comme le courrier est livré directement à domicile, la motion permettrait aux destinataires de refuser le courrier non sollicité, manifestant ainsi leur désir de sauvegarder des arbres.

La Société canadienne des postes est le plus gros distributeur, comme je l'ai dit. Elle livre 25 p. 100 du courrier publicitaire. En tout, près de 4 milliards d'articles de courrier publicitaire sans adresse sont livrés chaque année. Si ce chiffre est coupé de moitié, 50 millions d'arbres par année seraient sauvés.

Par ailleurs, nous produisons plus de 30 millions de tonnes de déchets chaque année, ce qui représente plus d'une tonne par être humain, nouveau-né y compris, alors que nous n'en recyclons que 10 p. 100.

[*Text*]

The basic principle of environmental consciousness is to reduce first, and then go to re–using, recycling and recovering after that. Here is a key way in which individuals can take responsibility for the environment, reduce the amount of garbage they are putting in the waste landfill sites, and therefore hopefully eventually reduce the volume that's being produced and the number of trees being used to produce it.

• 1545

I don't think we can sneeze at 50 million trees a year. The Canadian Council of Ministers of the Environment have already committed to a goal of reducing waste in Canada by 50% by the year 2000. That's only seven years away. The Green Plan committed the federal government to reducing waste from its own operations by 50%. Any of us who work around here know the volume of paper we throw out. There are limits on reducing that, but something like advertising mail—If people choose to make their contribution in that area, surely they should be allowed to.

I have corresponded with the minister on this paper, and it was referred to Canada Post. Canada Post quite rightly says it has to deliver the mail that's consigned to it. It's clearly a matter of changing the legislation to remove that obligation from it.

A by–law has been passed in Montreal, I understand, allowing home owners to put up a sign on their mailbox refusing the delivery of junk mail and imposing a penalty if it is delivered when that sign is there. A large number of households in Montreal have taken advantage of that.

About the impact on Canada Post, barely 5% of the revenue comes from unaddressed advertising mail, but it is over one–third of the pieces of mail they deliver. So per piece, it's a very small amount of revenue to Canada Post.

This has led to charges that the rates being charged now for first–class mail are in fact subsidizing the delivery of advertising mail. That's something another committee might want to look into at some time and I don't think needs to concern this committee or this House with respect to this particular motion. However, I think it is something that as parliamentarians we might want to look at in another context, to see whether in fact the delivery of two million first–class letters is actually subsidizing the pollution of our environment and the waste of trees and the advertisers who make use of this.

However, the main point in this I think is the large public interest in contributing to helping reduce our environmental problems, in this case both waste and the waste of trees, and giving people the option, the freedom, to choose in this matter.

The Chairman: Thank you very much. Ms Langan.

Ms Langan: I didn't mean to interject earlier, Marlene, but as you probably don't know, because your riding is in Ottawa, every week when we go home we have a week of junk mail to sort through to try to find the bills mixed in.

Mrs. Catterall: I can assure you I never get to do it till the weekends either.

[*Translation*]

Le premier principe de la conservation, c'est d'abord de réduire la consommation, puis de passer à la réutilisation, au recyclage et à la récupération. Je propose à chacun un moyen de s'occuper de l'environnement, de diminuer la quantité de déchets qui aboutit dans les décharges et le nombre d'arbres sacrifiés.

Cinquante millions d'arbres par année, ce n'est pas rien. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement s'est déjà fixé pour but de diminuer de moitié les déchets au pays, d'ici l'an 2000. Ce n'est qu'à sept ans d'ici. Dans le Plan vert, le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire ses propres déchets de moitié. Tous ceux qui travaillent ici savent combien de papiers nous jetons. Il y a des limites à ce que nous pouvons faire pour réduire le volume, mais dans le cas du courrier publicitaire. . . Si les citoyens veulent mettre l'épaule à la roue, ils devraient en avoir le droit.

J'ai parlé de ma proposition au ministre, qui l'a transmise à la Société canadienne des postes. La Société répond avec raison qu'elle doit livrer le courrier qui lui a été confié. Il s'agit donc de changer la loi pour lui enlever cette obligation.

Je sais qu'à Montréal, un arrêté municipal permet aux citoyens de mettre sur leur boîte aux lettres une indication interdisant la livraison de publicités importunes et imposant une amende si le courrier y est quand même déposé. Un grand nombre de particuliers à Montréal se prévalent de ce droit.

Pour ce qui est des conséquences financières de cette mesure sur la Société canadienne des postes, à peine 5 p. 100 de ses recettes proviennent de la livraison de courrier sans adresse. Celui–ci représente toutefois le tiers des articles de courrier. Le coût unitaire représente donc très peu pour la Société.

Pour cette raison, certains allèguent que le tarif du courrier de première classe sert à financer la distribution du courrier publicitaire. Voilà une question sur laquelle un autre comité voudra peut–être se pencher, et il n'y a pas lieu, je crois, de l'examiner ici en rapport avec cette motion. Les parlementaires voudront peut–être toutefois se pencher sur la question à une autre occasion, pour déterminer si la livraison de deux millions de lettres de première classe est effectivement source de pollution de l'environnement, de gaspillage d'arbres et de financement des publicitaires.

L'essentiel, toutefois, c'est l'intérêt prononcé de la population pour la rectification de nos problèmes environnementaux—dans le cas qui nous occupe, les déchets et le gaspillage des arbres—et la possibilité pour elle de faire des choix en la matière.

Le président: Merci beaucoup. M^me^ Langan.

Mme Langan: Je ne voulais pas vous couper la parole, Marlene, mais vous ne savez probablement pas, en raison du fait que votre circonscription est à Ottawa, que chaque fois que nous rentrons chez nous à la fin de la semaine, nous avons toute une pile de courrier importun dans laquelle il nous faut trouver nos factures.

Mme Catterall: Je vous assure que je n'arrive jamais moi non plus à m'en occuper avant la fin de la semaine.

[*Texte*]

Ms Langan: I would really appreciate being able to say I don't want junk mail delivered. On the other hand, being a printer by trade, I have some empathy with those guys who are producing that advertising material.

Is it law, or is there some rule that says we can't tell Canada Post we don't want unsolicited mail?

Mrs. Catterall: There is legislation that Canada Post has to deliver any piece of mail it accepts for delivery.

Ms Langan: But we can put notices on our boxes asking other people not to drop junk mail, right?

Mrs. Catterall: Presumably you could.

Ms Langan: But you can't tell Canada Post not to—

Mrs. Catterall: At the moment you can't tell Canada Post not to. As I said, as the largest single distributor, this is certainly a major area in which it could be addressed.

You see, you have your choices. A lot of advertising comes through your newspaper. I think it's 50% that comes with your newspaper. But if you really want to make a statement, you have a choice of not subscribing to that newspaper.

Ms Langan: Not in my riding, you don't.

Mr. Cole: Not in my riding either.

Ms Langan: I get two bi–weekly throwaways. Those are the only papers in our riding. In cities you have that choice, but in small communities you don't.

• 1550

Mrs. Catterall: That's another area I am very concerned about: the level to which in fact Canada Post has got into the advertising business and is now hiring people to go around on the weekends and deliver advertising mail. The smaller newspapers across Canada are extremely concerned, because it's costing them a great deal in advertising revenue. Again, they raise the question of whether Canada Post is subsidizing this aspect of its operation.

Mr. Cole: I sympathize with what you're getting at. I'm not convinced, quite frankly, that allowing individuals to refuse the mail is going to solve the problem. I know you have said—and I'm not disputing it—Canada Post delivers 25% of the ad mail and if we could reduce the total amount of ad mail by 50%, we'd save 50,000,000. But obviously, even if everyone who receives mail—you're going to cut it down only by 25%, at best. And certainly not everyone is going to say no, because the fact is that there's a reason why companies, organizations, charities, whatever, send out ad mail: because it's effective. If it wasn't effective, they certainly wouldn't send it out.

I'm not disagreeing with you that there are people who get upset by this. But I also know there are an awful lot of people who clip coupons and do all the other things this ad mail pertains to. I am really concerned when we start doing

[*Traduction*]

Mme Langan: J'aimerais beaucoup pouvoir refuser la livraison de ce type de courrier. Par contre, comme je suis imprimeur, je comprends la situation de ceux qui produisent ces prospectus.

Est–ce à cause de la loi ou d'une règle quelconque que nous ne pouvons pas dire à la Société canadienne des postes que nous refusons le courrier non sollicité?

Mme Catterall: La loi canadienne force la Société à livrer le courrier qui lui a été confié.

Mme Langan: Par contre, nous pouvons mettre sur notre boîte aux lettres un avis demandant qu'on ne nous laisse pas de courrier importun, n'est–ce pas?

Mme Catterall: J'imagine que oui.

Mme Langan: Mais on ne peut pas ordonner à la Société des postes de ne pas. . .

Mme Catterall: À l'heure actuelle, on ne peut pas donner cette instruction à la Société des postes. Comme je l'ai dit, comme elle est le plus gros distributeur, ce serait un bon début.

Vous voyez, vous avez le choix. Beaucoup de publicité vous parvient par l'intermédiaire du journal. Je pense que la moitié est dans le journal. Mais si vous voulez faire quelque chose de concret, vous avez le choix de vous abonner ou non à ce journal.

Mme Langan: Pas dans ma circonscription, non.

M. Cole: Dans la mienne non plus.

Mme Langan: Je reçois un périodique toutes les quinzaines, ce sont les seuls journaux dans notre circonscription. Dans les villes, vous avez le choix, mais pas dans les petites localités.

Mme Catterall: C'est une autre question qui me préoccupe beaucoup: la façon dont la Société canadienne des postes s'est lancée dans la publicité et engage des personnes qui livrent des prospectus en fin de semaine. Les petits journaux du Canada sont extrêmement préoccupés parce qu'ils y perdent beaucoup en revenu de publicité. Encore là, ils se demandent si la Société canadienne des postes subventionne cette activité.

M. Cole: Je comprends ce que vous dites. Très franchement, je ne crois pas qu'on va régler le problème en permettant aux gens de refuser ce genre de courrier. Je sais que vous avez dit—et je ne le conteste pas—que la Société canadienne des postes livre 25 p. 100 de ces prospectus et que si nous pouvions réduire la quantité totale de prospectus de 50 p. 100, nous épargnerions 50 millions d'arbres. Mais de toute évidence, même si la personne qui reçoit ce genre de courrier. . . vous n'allez le réduire au mieux que de 25 p. 100. Et ce n'est certainement pas tout le monde qui va dire non, parce que le fait est qu'il y a une raison pour laquelle les entreprises, les organisations, les associations de bienfaisance, ou peu importe, envoient des prospectus: parce que ça marche. Si ça ne marchait pas, ils n'en enverraient certainement pas.

Je crois comme vous qu'il y a des gens que ça dérange. Mais je sais aussi qu'il y a énormément de gens qui découpent des coupons et qui font toutes ces choses qui sont la raison d'être de ces prospectus. J'hésite beaucoup à ce que l'on

[*Text*]

something like this, because I think the other aspect of what you'll do, as opposed to moving it from Canada Post, is you're going to move it to a private carrier, as opposed to the public carrier in this particular case; and a private carrier may or may not be available in all regions of the country.

For instance, if a charitable organization wanted to send out a fund–raising letter on this basis and Canada Post couldn't assure the charitable organization of delivering it to every home in the area, they want to get it out. It's obviously to their benefit. They're going to go to a private individual. But that private individual will say, well, we're not going to deliver it in those areas, because it's not economically feasible for us to do that. So we've created another problem in doing that.

My response to these things, rightly or wrongly—and I have said it to some of my local merchants who have got caught up in this, and I've said it to people who have contacted me about it—If you go to your local merchant, if there are enough of us who go to that local merchant and say don't send this, we're not going to patronize your establishment if you keep sending out this kind of stuff, that will stop it a lot quicker than anything we can legislate.

There's a lot of ad mail, junk mail, whatever you want to call it, that can be addressed with newer systems that are coming into our ability to get lists, to obtain lists. Voters' lists are in the public domain. If an individual wants to—and it's that important, the junk mail is still going to go out. They package it up and they put half a dozen in one envelope, they split the cost, and away they go.

So I'm not convinced this is going to make a difference substantively. It may be able to satisfy the particular concerns of a few people who do take that position. But I think they would be much better off to be actively involved themselves than to try to do it this way.

Mrs. Catterall: That's certainly a valid point of view and a good subject for debate in the House. I don't think the issue before this committee is whether you agree or don't agree with the deal but whether you agree there is sufficient importance that the House should have an opportunity to express an opinion on it.

I agree with you about the power of the consumers. I frequently advise constituents who ask me to promote legislation that with the dollars they spend in the local store, they have more power than I do with a private member's bill, if they don't like whatever they're doing.

• 1555

I guess the other point I would make, though, so there is no lack of clarity here, is that the motion doesn't ask for legislation to legislate somebody to do something. It just asks to take away something that's now in legislation that doesn't allow people to refuse this mail. In fact, the legislation now says that Canada Post must deliver this mail. If you take that out, then people would be able to choose whether they want to receive it or not. If enough people did, exactly as you say, advertisers would soon get the message.

[*Translation*]

entreprenne quoi que ce soit en ce sens, car si l'on intervient et que la Société canadienne des postes cesse de faire ce genre de livraison, on s'adressera aux services de distribution privés, plutôt qu'aux services de distribution publics; et vous ne trouverez pas de service de distribution privé dans toutes les régions du pays.

Par exemple, si une association de bienfaisance veut envoyer une lettre de sollicitation et que la Société canadienne des postes ne puisse assurer à cette association de bienfaisance que cette lettre sera livrée dans tous les foyers de la région, elle s'adressera à un autre service. Cela serait évidemment à son avantage. On s'adressera à un service de distribution privé. Mais ce service pourrait fort bien dire: eh bien, nous n'allons pas livrer votre lettre dans toutes ces régions parce que ce ne serait pas rentable pour nous. On aura donc créé un nouveau problème.

Ma réponse à cela, j'ai peut–être raison ou tort—et je l'ai dit à certains marchands de mon secteur qui ont été mêlés à cela, et je l'ai dit aux personnes qui m'ont contacté à ce sujet... si vous vous adressez à votre marchand local, si un nombre suffisant d'entre nous s'adresse à ce marchand local en lui disant: ne nous envoyez pas votre prospectus, nous n'achèterons plus chez vous si vous continuez de nous envoyer ce genre de courrier, cela mettra un terme à cette activité beaucoup plus vite qu'une loi ne pourrait le faire.

Il y a beaucoup de prospectus, de courrier non sollicité, appelez ça comme vous voudrez, qui peut être livré grâce aux nouveaux systèmes qui nous permettent d'obtenir des listes. Les listes d'électeurs sont du domaine public. Si une personne veut... et c'est important, on continuera d'envoyer du courrier non sollicité. On emballera les prospectus, on en mettra une demi–douzaine dans une enveloppe, on partagera le coût, et on les enverra.

Je ne crois donc pas que cela va faire une grande différence. On pourra peut–être apaiser les craintes des quelques personnes qui sont de cet avis, mais je crois que ces personnes pourraient faire davantage, en prenant elles–même l'initiative plutôt qu'en procédant de cette façon.

Mme Catterall: C'est certainement un point de vue valide qui pourrait devenir un bon sujet de débats à la Chambre des communes. Je ne crois pas qu'il s'agit de savoir ici si l'on est d'accord ou non avec cette idée, mais bien de décider si la question est suffisamment importante pour que l'on donne à la Chambre l'occasion d'exprimer son avis là–dessus.

Je suis d'accord avec ce que vous dites sur le pouvoir des consommateurs. Je dis souvent à mes électeurs qui me demandent de faire adopter une loi, qu'avec les dollars qu'ils dépensent au magasin du coin, ils peuvent exercer plus d'influence que je ne pourrais le faire avec un projet de loi d'intérêt privé, s'il y a quelque chose qui ne leur plaît pas.

L'autre observation que j'aimerais faire, pour que ce soit bien clair pour tout le monde, c'est que la motion n'a pas pour objet de faire adopter une loi quelconque. On demande seulement de retrancher un article de la loi qui ne permet pas aux gens de refuser ce genre de courrier. En fait, la loi dit aujourd'hui que la Société canadienne des postes doit livrer ce courrier. Si l'on retranche cette disposition, les gens pourront alors décider s'ils veulent recevoir ce courrier ou non. S'il y a assez de gens qui refusent, exactement comme vous dites, les annonceurs vont comprendre.

[*Texte*]

Mr. Cole: If the letter was addressed and contained ad mail—

Mrs. Catterall: That's different, that's addressed mail.

Mr. Cole: What you're trying to do is address a particular problem, whether it's environmental or people just not wanting to get the junk mail for whatever reasons. I accept that. But if that's what an individual company or whoever decides to do to beat the rules—because there will be those people who will try to beat the rules—I don't think it would be proper for Canada Post to be opening the letter to see what was inside it. What you're suggesting here is that you don't deliver to that individual mail that is advertising or whatever because the individual doesn't want to receive it. As soon as you put an address on it and you put four of these in one, probably the cost to those four businesses is the same, so they're quite prepared to do that, but that individual is still receiving that same junk mail, in a different form, but it is still there.

Mrs. Catterall: Canada Post quite clearly distinguishes between unaddressed advertising material and addressed advertising material. I think this kind of fine point is the kind of thing that presumably a legislative committee would deal with eventually if in fact the House thought that some movement in this direction was a good idea.

The Chairman: It's an interesting conversation and exchange of opinion. I should remind you, colleagues, that the role of this committee is to decide if it's going to be a votable item or not. We'll have to decide if Mrs. Catterall's motion fits into the criteria to establish it as a votable item.

Did I hear you mention at the beginning of your presentation, Mrs. Catterall, that this issue has been debated in the House at another time?

Mrs. Catterall: There was a motion similar, but it was quite distinct in that it was requiring that all advertising mail be on recycled or recyclable paper—

The Chairman: I remember that.

Mrs. Catterall: So it was somewhat distinct.

The Chairman: Other comments, questions? Thank you very much, Mrs. Catterall.

Mrs. Catterall: Thank you.

The Chairman: I'd like to invite Ms Hunter on motion 268.

Ms Lynn Hunter, MP (Saanich—Gulf Islands): Thank you very much.

The Chairman: You know the rules of functioning of the committee, Ms Hunter, so we will give you five minutes and then bombard you with questions.

Ms Hunter: I probably won't require the five minutes, Mr. Chairman.

I think this motion is of interest to us all. My riding is in the Saanich—Gulf Islands area, which is absolutely beautiful. Those of you who haven't been to the riding, I invite you there. It provides anchorage for ships and freighters while they await space in the Port of Vancouver, and there's frequently a back-up. The Port of Vancouver is a very busy place, so the ships drop anchor and await for space in the Gulf Islands.

[*Traduction*]

M. Cole: Si la lettre est adressée et contient des prospectus. . .

Mme Catterall: C'est différent s'il s'agit de courrier adressé.

M. Cole: Ce que vous voulez faire, c'est régler un problème particulier, parce que c'est mauvais pour l'environnement ou parce qu'il y a des gens qui ne veulent tout simplement pas recevoir de courrier non sollicité pour toute sortes de raisons. Je comprends cela. Mais il y a des entreprises ou des gens qui vont décider de contourner le règlement—parce qu'il y a des gens qui vont essayer de contourner le règlement—et la Société canadienne des postes aurait tort, à mon avis, d'ouvrir les lettres pour voir ce qu'il y a dedans. Ce que vous dites, c'est que vous ne voulez pas qu'on livre ce genre de courrier publicitaire ou autre parce qu'il y a des gens qui ne veulent pas en recevoir. Si vous inscrivez une adresse sur l'enveloppe et que vous mettiez quatre prospectus dedans, il en coûtera probablement la même chose aux quatre entreprises visées; elles n'hésiteront donc pas du tout à le faire, si bien que les gens recevront le même courrier non sollicité, sous une forme différente, mais ils le recevront tout de même.

Mme Catterall: La Société canadienne des postes fait une distinction très nette entre les prospectus qui ne sont pas adressés et la publicité qui est adressée. Je crois que c'est le genre de distinction qui attirerait l'attention d'un comité législatif si la Chambre décidait de prendre une initiative en ce sens.

Le président: C'était là une conversation et un échange d'opinion intéressants. Je rappelle à mes collègues que le rôle du comité est de décider s'il s'agit d'une affaire qui fera l'objet d'un vote. Nous devrons décider si la motion de M^me^ Catterall répond aux critères d'une affaire pouvant faire l'objet d'un vote.

Avez-vous dit au début de votre exposé, madame Catterall, que cette question avait déjà fait l'objet d'un débat en Chambre?

Mme Catterall: Il y a eu une motion semblable, mais elle était tout à fait différente dans la mesure où l'on exigeait que tout prospectus soit imprimé sur du papier recyclé ou recyclable. . .

Le président: Je m'en souviens.

Mme Catterall: C'était donc quelque peu différent.

Le président: D'autres remarques, des questions? Merci beaucoup, madame Catterall.

Mme Catterall: Merci.

Le président: Je cède maintenant la parole à M^me^ Hunter qui va nous parler de la motion 268.

Mme Lynn Hunter, (députée de Saanich—les-Îles-du-Golfe): Merci beaucoup.

Le président: Vous savez comment fonctionne le comité, madame Hunter, nous vous donnons donc cinq minutes et ensuite nous vous bombarderons de questions.

Mme Hunter: Monsieur le président, je n'aurai probablement pas besoin des cinq minutes.

Je crois que cette motion nous intéresse tous. Ma circonscription se situe dans la région de Saanich—les-Îles-du-Golfe, qui est d'une très grande beauté. J'invite ceux qui ne sont jamais venus dans ma circonscription à s'y rendre. Les navires et les vraquiers y mouillent en attendant d'obtenir une place dans le port de Vancouver, et les engorgements sont fréquents. Le port de Vancouver est fort occupé, si bien que les navires jettent l'ancre et attendent d'avoir une place dans les îles du Golfe.

[*Text*]

The people of the Gulf Islands have no say on that. We're not aware of what the sewage treatment or other provisions that are provided for in those ships are. This motion states that we want an environmental impact assessment on that anchorage and want to seek approval for the landowners on the Gulf Islands. It is not a *fait accompli* that the neighbours would say no, because the crews off those ships get into their launches, go over, purchase goods, go to the pubs on the Gulf Islands for entertainment after they've been at sea for a while. So there is some revenue generation from those ships there. I think it would also provide some sort of an incentive for those ships to provide adequate sewage treatment on their vessels.

• 1600

The Gulf Islands, as I said, are beautiful. There is much talk of it being declared either a national marine park or an international biosphere reserve. It has been recognized by both Environment Canada and internationally because it's right in next to the San Juan Islands. The San Juans and the Canadian Gulf Islands are contiguous. A biosphere reserve would be an international marine park.

The sport and commercial fishing is very rich there, and there is also diving. Jacques Cousteau discovered the area over 20 years ago. The water is very cold, but it's beautiful. It's filled with marine life; underneath the water is every bit as lovely as on top of the water.

It's important, I think, for us, as parliamentarians, to consider the wealth that is there, not just financial wealth, but wealth of resources and beauty, and to protect it, take our responsibilities seriously by providing for environmental assessment impacts on the anchorages.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I have one point of clarification and one comment, and it pertains to the votability of the motion. Did you have in mind how you wanted the government to ensure this was a local regulation?

Ms Hunter: It would be under the Department of Fisheries and Oceans, I would assume, or Canadian Coast Guard. The Coast Guard would determine where these ships can anchor.

Mr. Mifflin: Are you aware of any precedent in Canada?

Ms Hunter: No, I'm unaware of that.

Mr. Mifflin: I have experiences from the other end. Quite often what happens—and the U.S. are much further ahead than we are, as you probably know—in some areas it has degraded significantly the commercial activity because of the legislation or because of the local rules. In the United States it's legislation. Commercial vessels don't go there, and therefore the economy suffers. I'm not trying to deter you from this, but have you given that consideration?

[*Translation*]

Les habitants des îles du Golfe n'ont pas leur mot à dire à ce sujet. Nous ne connaissons pas la nature des moyens d'épuration ou autres dont ces navires sont pourvus. Cette motion dit que nous voulons une évaluation environnementale des activités de mouillage et demandons que celle–ci soit approuvée par les propriétaires terriens des îles du Golfe. Il n'est absolument pas certain que les habitants de la région s'y opposeraient étant donné que les équipages de ces navires, lorsqu'ils vont à terre dans les îles du Golfe, achètent des marchandises, vont dans les pubs, et ont d'autres activités de ce genre, ce qui contribue à l'économie locale. Je crois que ce projet de loi inciterait également les responsables de ces navires à traiter leurs eaux usées de manière adéquate.

Comme je l'ai dit, les îles du Golfe sont une très belle région. On parle beaucoup d'en faire un parc marin national, voire une réserve internationale de la biosphère. C'est une région dont la valeur a été reconnue à la fois par Environnement Canada et par des organismes internationaux, car elle se trouve à proximité des îles San Juan. Les îles San Juan et les îles du Golfe canadien sont contiguës. Si on faisait de cette région une réserve de la biosphère, cela deviendrait en même temps un parc marin international.

C'est une région où il y se pratique beaucoup de pêche sportive et commerciale, et où l'on fait aussi de la plongée. Jacques Cousteau l'a découverte il y a plus de 20 ans. Les eaux sont très froides mais la région est fort belle. La vie marine y est très riche et les fonds marins sont tout aussi beaux que la région environnante.

Il est important que nous tenions compte de toute la richesse de cette région, richesse qui n'est pas seulement financière mais qui émane aussi des ressources naturelles. À titre de parlementaires, il nous appartient d'assumer sérieusement nos responsabilités pour la protéger en procédant à l'étude de l'incidence environnementale des activités de mouillage.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je voudrais une précision, après quoi je ferai une remarque concernant la possibilité de soumettre cette motion à un vote. Comment envisagez–vous que le gouvernement assure le respect du règlement qui serait adopté dans ce domaine?

Mme Hunter: Je suppose que cela dépendrait du ministère des Pêches et des Océans ou de la Garde côtière. C'est la Garde côtière qui déciderait où ces navires peuvent mouiller.

M. Mifflin: Y a–t–il des précédents au Canada?

Mme Hunter: Non, pas à ma connaissance.

M. Mifflin: Je voudrais présenter un autre point de vue. Si j'examine ce qui se passe aux États–Unis—et vous savez qu'ils sont beaucoup plus avancés que nous à cet égard—certaines régions ont constaté une dégradation notable de leurs activités commerciales à cause de dispositions législatives ou de règlements locaux. Aux États–Unis, il s'agit essentiellement de législation. En vertu de la loi, les navires commerciaux ne peuvent pas se rendre dans la région et cela nuit à l'économie locale. Je ne veux pas vous dissuader d'agir comme vous le faites, mais avez–vous tenu compte de ce facteur?

[*Texte*]

Ms Hunter: No. I think, actually, that wouldn't deter; it would actually be of benefit. In the Canadian government, those that are responsible, the Coast Guard and Environment Canada, would determine what the rules are, rather than allowing a patchwork of environmental regulation from those communities that are near these coastal sites.

Mr. Mifflin: My point is that the vessels may not go there if you make the conditions for the environmental assessment too stringent.

Ms Hunter: Well, they do not have a choice. If they want to go to the Port of Vancouver, they can bob around out in the Pacific, but that's not particularly comfortable. I'm sure you're aware of that, especially off the west coast. It can be very uncomfortable, very lumpy. The reason they go in among the islands is because of their protected area.

Mr. Mifflin: I'm familiar with the area. I just wonder how practical it is. I know where you're coming from.

Ms Hunter: I see it as a means whereby the Canadian government takes on its responsibility and assists those local communities. I don't see that it's a nuisance kind of thing. I think the communities would be appreciative. As I said, there is pro and con. The pub owner and the merchants make part of their living off these crews. Frankly, the Gulf Islanders appreciate many of the crews that go there. They are part of an international community and they add colour. I have wondered whether drug running is going on, but that's one request for an investigation in the nearly five years that I have been an MP. Most of the communities think this is a plus.

• 1605

Ms Langan: Lynn, Active Pass is part of the area you are talking about protecting here. How many ferries run through there in a day, between the Gulf Islands ferries and the Tsawassen and Swartz Bay ferries?

Ms Hunter: Well, two an hour.

Ms Langan: With very heavy tides. I was on a ferry that had a near miss with a freighter. There have been a couple of ferry accidents with freighters that have been in that area, right?

Ms Hunter: Yes.

Ms Langan: What would the impact be if one of those ferries downed one of those freighters that were at anchor?

Ms Hunter: Well, that has happened. The ship was not at anchor. The anchorages are out of the traffic lanes and—

Ms Langan: But getting to and from the traffic lanes are—

Ms Hunter: Yes. The growth in the Port of Vancouver has seen a growth in the anchorages and the ensuing difficulties of navigation in very close quarters—these huge ships that are there. I might say also that the newly commissioned 400–car

[*Traduction*]

Mme Hunter: Non. En fait, je ne crois pas que cela aurait un effet dissuasif, ce serait une mesure bénéfique. Les entités pertinentes du gouvernement canadien, c'est–à–dire la Garde côtière et Environnement Canada, établiraient les règles générales, ce qui mettrait fin à la situation actuelle où l'on a toute une mosaïque de règlements environnementaux adoptés par les collectivités côtières.

M. Mifflin: Ce que je veux dire, c'est que le navire n'irait peut–être plus mouiller dans cette région si les critères environnementaux étaient trop rigoureux.

Mme Hunter: Il n'aurait pas le choix. S'il voulait entrer dans le port de Vancouver, il pourrait sans doute attendre dans l'océan Pacifique, mais ce ne serait pas particulièrement confortable pour les équipages. Vous savez fort bien quelle est la situation, surtout au large de la côte ouest, où la mer peut être très houleuse. La raison pour laquelle ces navires mouillent parmi les îles, c'est qu'ils y sont protégés.

M. Mifflin: Je connais bien la région. Je me demande simplement si ce que vous demandez est réaliste. Je comprends cependant tout à fait vos objectifs.

Mme Hunter: À mon avis, ce serait une méthode qui permettrait au gouvernement canadien d'assumer ses responsabilités tout en aidant les collectivités locales. Je ne vois là aucune nuisance d'aucune sorte. Je crois que les collectivités locales seraient très favorables à cette mesure. Certes, comme je l'ai dit, il y a du pour et du contre. Il faut tenir compte des préoccupations des commerçants qui tirent une partie de leurs revenus de ces équipages. Je sais très bien que les résidents des îles du Golfe sont très sensibles à la contribution économique des équipages. Les membres des équipages viennent de toutes les régions du monde et ils ajoutent de la couleur. Je me suis demandé aussi s'il y avait du trafic de stupéfiants mais il n'y a eu qu'une seule demande d'enquête depuis cinq ans que je suis députée. Pour la plupart des collectivités, les équipages sont un plus.

Mme Langan: *Active Pass* fait partie de la région que vous souhaitez protéger. Combien y a–t–il de traversiers qui l'utilisent chaque jour, si l'on ajoute les traversiers des îles du Golfe aux traversiers de la Baie Tsawassen et Swartz?

Mme Hunter: Deux à l'heure.

Mme Langan: Dans une région où les variations de marée sont très fortes. Je me trouvais une fois sur un traversier qui a presque eu une collision avec un navire marchand. Il y a d'ailleurs eu quelques accidents avec des navires marchands dans cette région, n'est–ce pas?

Mme Hunter: Oui.

Mme Langan: Qu'arriverait–il si l'un de ces traversiers coulait un navire marchand au mouillage?

Mme Hunter: C'est déjà arrivé. Mais il ne s'agissait pas d'un navire au mouillage. Les mouillages sont en dehors des voies maritimes et. . .

Mme Langan: Mais les navires marchands croisent les voies maritimes. . .

Mme Hunter: Oui. Étant donné l'expansion du port de Vancouver, il y a eu une augmentation importante du nombre de mouillages, et cela cause parfois des difficultés en matière de navigation car il s'agit de navires énormes. Songeons cependant

[*Text*]

ferry that the provincial government has just launched has up-to-the-minute environmental sewage treatment; it is a green vessel. We don't want those old tubs that are going to degrade our environment. It would be an incremental action to urge shipping firms to upgrade their equipment so that our coastal areas are protected.

Ms Langan: Okay, thank you.

The Chairman: Really, your motion, Ms Hunter, will require the government to conduct an environmental impact study before establishing an anchorage area.

Ms Hunter: That's right, the area itself, in consultation with the communities around it.

The Chairman: Thank you.

Ms Hunter: Okay.

The Chairman: Our next item is Bill C-288, in the name of Ms Copps, and I see that Mr. MacDonald is here for Ms Copps. Mr. MacDonald, we will ask you to come to the table to present Bill C-288 on behalf of Ms Copps.

Mr. Ron MacDonald, MP (Dartmouth): Thank you, Mr. Chairman and colleagues on the committee. I was asked to come here today because Ms Copps couldn't be here to put her case that this particular bill should be votable.

Quite simply, I think most people are aware of the initiative Ms Copps has introduced here. It happened in the past; it has been an issue that has been before the public. Indeed, some may say that the public was seized by it. It does a couple of things.

First of all, if this bill were a votable item and it were passed by the House of Commons, it would provide that all restaurants in the country would be compelled by law to have lists of ingredients that are in their meals, in their foodstuffs. Further, in fast-food outlets, such as Burger King or McDonald's or Harvey's or whatever the heck is out there, it would require that ingredients that go into the particular foodstuff be printed on the packaging. So it would be printed on the paper that's there.

Currently in Canada, particularly in dealing with fast-food outlets, the big ones will have available upon request ingredient labelling and also nutritional food labelling. The foodstuffs that we eat have become an issue not only in Canada but also south of the border.

In some other work that I have been doing with compulsory nutritional labelling we have found that in the United States there have been a number of bills that have been introduced in Congress, and one of them has passed. Our neighbour to the south is one of our largest trading partners and the nation that many times passes legislation in these types of areas that we later adopt.

• 1610

There is a clear move in the United States to give the consumer as much information as possible, both on the ingredient labelling and the nutritional labelling. This bill doesn't touch the nutritional labelling, but clearly outlines that in all foodstuffs sold in Canada by restaurants, the ingredients of the food that is being prepared as a meal would have to be made available.

[*Translation*]

aussi au nouveau traversier de 400 véhicules qui vient d'être inauguré par le gouvernement provincial et qui est équipé des systèmes les plus modernes de traitement des eaux usées. Je veux dire que c'est un traversier vert. Nous ne voulons pas conserver les vieux traversiers qui polluent l'environnement. Il serait donc utile d'inciter les armateurs à moderniser leurs navires, pour assurer la protection de nos régions côtières.

Mme Langan: Merci.

Le président: Si je comprends bien, madame Hunter, avec votre motion, le gouvernement serait tenu d'effectuer une étude d'incidence environnementale avant d'établir une zone de mouillage?

Mme Hunter: C'est cela, et l'étude devrait se faire en consultant les collectivités locales.

Le président: Merci.

Mme Hunter: Bien.

Le président: Nous passons au projet de loi C-288, qui sera présenté par M. MacDonald en l'absence de M^me^ Copps. Monsieur MacDonald, pouvez-vous vous avancer à la table du témoin pour présenter le projet de loi C-288?

M. Ron MacDonald, (député de Dartmouth): Merci, monsieur le président et chers collègues. M^me^ Copps m'a demandé de venir présenter ce projet de loi car il lui a été impossible de se libérer pour venir vous expliquer pourquoi ce projet de loi devrait être soumis à un vote.

Je crois que nous sommes tous assez au courant de l'objectif visé par M^me^ Copps. Le problème dont il s'agit a déjà retenu l'attention du public dans le passé. De fait, certains pourraient même dire qu'il a plus que retenu l'attention du public, il a fait scandale.

Si ce projet de loi était soumis à un vote et était adopté par la Chambre des communes, tous les restaurants du pays seraient obligés de dresser la liste des ingrédients utilisés dans leurs repas. De plus, dans les établissements de restauration rapide, comme *Burger King, MacDonald, Harvey's* et tous les autres, les ingrédients devraient être imprimés sur les emballages.

À l'heure actuelle, les grands établissements de restauration, surtout de restauration rapide, peuvent mettre à la disposition des consommateurs et sur demande, la liste des ingrédients qu'ils utilisent et leur valeur nutritive. Je dois dire que la qualité des ingrédients est une question qui intéresse la population non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis.

Lors de recherches que j'ai effectuées au sujet de l'étiquetage nutritionnel obligatoire, j'ai constaté que le Congrès des Etats-Unis avait déjà été saisi de plusieurs projets de loi en ce sens, et que l'un d'entre eux a été adopté. Or, notre voisin du Sud est l'un de nos plus grands partenaires commerciaux et il adopte souvent des projets de loi, dans des domaines de cette nature, que nous adoptons à notre tour plus tard.

Les pouvoirs publics veulent manifestement, aux États-Unis, donner le plus d'information possible au consommateur, à la fois sur l'étiquetage des ingrédients et sur la valeur nutritive de ces derniers. Ce projet de loi ne porte pas sur la valeur nutritive, mais seulement sur l'étiquetage très clair de tous les ingrédients utilisés par les restaurants du Canada pour préparer les repas offerts au public.

[*Texte*]

Most restaurants in the country have a revolving menu. They may serve the same menu on an eight–day cycle. It would mean that the major ingredients that are in the foodstuffs would have to be listed on the menu.

It is an issue that I believe should be debated fully and voted on in the House of Commons. It is not just an issue of cosmetics or trying to promote better understanding by consumers. It is in many cases a life and death issue. I think we have all read in the last year about an individual who had gone into one of these fast–food places and had eaten an apple turnover, or whatever it was. The individual in question had a severe allergic reaction to hazelnuts and did not know that one of the ingredients in the apple strudel he was eating was an extract of hazelnut. That young man died on his way home. It is an issue for allergy sufferers out there.

I think many times when we approach legislation we seem to think that unless it has a mass application it isn't worth going through the process. In this particular case, the legislation deals with trying to put a regime in place for the minority of Canadian consumers who have severe allergic food reactions, so severe that they may die before they can get medical help.

That is the basis of the bill. There are only a couple of clauses in it. It is pretty simple, and I would urge that the committee seriously look at allowing this to be designated as a votable item on the floor of the House.

The Chairman: Thank you.

Ms Langan: I am surprised that you say ''minority of Canadian consumers'' when one looks at the number of people who have allergies nowadays. There are a number of people who, while they may not have major allergies to foods, might discover, if food were labelled, the common denominator that is the allergy that causes them to have allergic reactions after eating a certain food. I am thinking of headaches and those kinds of things, or minor gastrointestinal problems, which over time and exposure could become more severe. I wonder if it really is a minority of Canadian consumers that this kind of bill would impact.

Mr. MacDonald: You are right, Joy. My point was that in Canada there is a small majority of allergy sufferers—There are a lot of allergy sufferers whose allergic reactions are so extreme—

Ms Langan: It could be fatal.

Mr. MacDonald: —as to perhaps cause a fatality. Interestingly enough, some of the numbers that I have seen would indicate that in Canada severe allergic reaction to food product causes about 12 to 14 deaths a year. This is pretty substantial. If we knew individually that there may be something we can do quickly, without any cost to the Government of Canada, that could save 12 lives, I think most of us would feel it is something we would be compelled to do.

[*Traduction*]

La plupart des restaurants canadiens ont un menu qu'ils reprennent à intervalles réguliers, par exemple un menu qui change tous les jours de la semaine et qui est repris chaque semaine. Avec ce projet de loi, les principaux ingrédients des repas devraient figurer sur le menu.

À mon avis, c'est une question qui devrait faire l'objet d'un débat exhaustif et d'un vote à la Chambre des communes. Il ne s'agit pas seulement ici de protection théorique ou de promouvoir l'éducation des consommateurs. Dans bien des cas, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Nous avons tous entendu parler l'an dernier d'un certain individu qui avait mangé un chausson aux pommes dans un établissement de restauration rapide et qui souffrait d'allergie violente aux noisettes. Or, il ne savait pas qu'on avait utilisé de l'extrait de noisette dans ce chausson aux pommes et il est mort en entrant chez lui. C'est là un problème très grave pour toutes les personnes qui souffrent d'allergies.

Bien souvent, quand nous sommes saisis d'un projet de loi, nous pensons qu'il n'est pas très important s'il ne touche pas un nombre très élevé de personnes. Dans le cas présent, le but visé est de mettre en place un régime de protection de la minorité de consommateurs canadiens qui souffrent d'allergies alimentaires graves, parfois tellement graves qu'ils peuvent décéder avant d'avoir obtenu des soins médicaux.

Tel est donc le but de ce projet de loi, qui est très court. Il est très simple et j'invite sérieusement tous les membres du comité à faire en sorte qu'il puisse être soumis à un vote à la Chambre.

Le président: Merci.

Mme Langan: Je suis surprise de vous entendre parler d'une «minorité de consommateurs canadiens» quand je vois le nombre de personnes qui souffrent aujourd'hui d'allergies. Il y a peut–être bien des personnes qui ne savent pas qu'elles ont une allergie alimentaire et qui découvriraient, avec la liste des ingrédients, que le facteur commun de leurs réactions allergiques est un produit alimentaire donné. Je pense par exemple aux gens qui ont des maux de tête ou des problèmes gastro–intestinaux mineurs, qui peuvent devenir assez graves à terme. J'ai donc l'impression que ce projet de loi serait très utile à plus qu'une minorité de consommateurs.

M. MacDonald: Vous avez parfaitement raison, Joy. Je voulais simplement dire qu'il y a une petite majorité de personnes qui souffrent d'allergies... Il y a beaucoup de personnes dont les réactions allergiques sont tellement violentes...

Mme Langan: Qu'elles pourraient être fatales.

M. MacDonald: ...qu'elles risquent d'être fatales. Je dois dire que j'ai vu des statistiques permettant de penser que les réactions allergiques violentes aux produits alimentaires provoquent au Canada 12 à 14 décès par an, ce qui n'est pas négligeable. Si les personnes concernées savaient qu'il est en notre pouvoir d'intervenir très rapidement à cet égard, sans que cela coûte quoi que ce soit au gouvernement du Canada, et si elles savaient que cela permettrait de sauver 12 vies par an, elles réclameraient à grand cri que nous passions à l'action.

[*Text*]

Indeed, last year in the Ottawa area we had that outbreak of meningitis. It was very unfortunate and there were a number of deaths. The province actually went through a very expensive process of inoculation because they believed that if there was something that could be done that would save people from death from meningococcal disease it should be done.

So this is one of those cases where simply by adopting the legislation, and there may be a problem with some segments of the industry, we potentially — not necessarily, but potentially — could be saving at least 12 lives per year.

Ms Langan: Are we just talking about restaurant food? We are not talking about airline food, packaged food that you purchase at the store; there is some labelling there, but certainly only the major ingredients. Cinammon, for example, is often not labelled, but is a major allergen.

Mr. MacDonald: We are not talking about foodstuffs that are available through grocery stores and things like that; we are talking about prepared foodstuffs. It would apply equally to food served on a commercial airliner.

Ms Langan: Okay. Thank goodness.

Mr. MacDonald: There is an interesting phenomenon that is happening. I had mentioned nutritional labelling earlier. I am the consumer critic, and we have been looking at this for two years. It's absolutely amazing, the strides that have been made in the United States. And they will impact on Canada, because any foodstuffs going across the border will have to comply with U.S. regulations.

• 1615

One of the things U.S. regulations currently require on foodstuffs — I'm not talking about restaurant meals, but foodstuffs purchased off-counter — is very strict ingredient labelling, to the extent that palm oil and coconut oil, which are toxins but are in things such as Arrowroot cookies, now have to be displayed more prominently than other ingredients.

The whole issue of making people aware of what is in the foods they consume is a very, very large health issue as well as a consumer issue.

Mr. Cole: When you say we would compel restaurants to make a list of all ingredients, do you mean literally all? Some restaurants get into some pretty fancy types of ingredients in minimal amounts, or whatever. I think when you were speaking you talked about the major ingredients. I see a problem there where you would have to define between major and minor. I look at the situation where somebody throws something into the mix that may not be part of the normal process of preparing that particular bit of food, but a chef is trying something a little different or something like that. How restrictive would that become? Would it create a problem? You are looking at it somewhat hypothetically, I realize that.

[*Translation*]

De fait, il y a eu l'an dernier dans la région d'Ottawa une épidémie de méningite, très regrettable, qui a provoqué plusieurs décès. La province a entamé un processus très dispendieux de vaccination, car elle croyait qu'il lui appartenait de faire tout son possible pour éviter d'autres décès à cause de cette épidémie.

Dans le cas qui nous intéresse, il suffirait d'adopter le projet de loi, même si cela risquait de causer quelques difficultés à certains secteurs de l'industrie, pour pouvoir éventuellement sauver au moins 12 vies par an.

Mme Langan: Ce projet de loi concernerait-il uniquement les restaurants? Vous ne parlez pas ici d'imposer la même chose aux compagnies aériennes ni aux magasins dans lesquels on achète des aliments préparés? De fait, dans ce dernier cas, il y a déjà un certain étiquetage qui est assuré, mais il ne concerne que les ingrédients principaux. Par exemple, on mentionne rarement la cannelle qui est pourtant une cause importante d'allergie.

M. MacDonald: Non, nous ne parlons pas du tout d'étiquetage pour les produits alimentaires vendus dans les épiceries, nous parlons uniquement des aliments préparés. De ce fait, je dois le préciser, cette exigence s'appliquerait autant aux repas servis par les compagnies aériennes.

Mme Langan: Bien. Dieu merci.

M. MacDonald: Je voudrais évoquer un phénomène assez intéressant à cet égard. Je parlais tout à l'heure de l'étiquetage nutritionnel, et vous savez que j'examine cette question depuis deux ans car je suis le critique des questions de consommation. Or, c'est absolument étonnant, on a fait des progès considérables dans ce domaine, et cela aura une influence au Canada puisque tous les produits alimentaires traversant la frontière devront respecter la réglementation américaine.

La réglementation américaine actuelle impose des critères d'étiquetage très rigoureux en ce qui concerne les ingrédients des produits alimentaires — je ne parle pas ici des produits vendus dans les restaurants mais de ceux vendus dans les épiceries. Par exemple, elle exige que l'huile de palme et l'huile de noix de coco, qui sont des toxines que l'on retrouve par exemple dans les biscuits Arrowroot, soient indiquées de manière plus visible que les autres ingrédients.

Informer les consommateurs sur les aliments qui leur sont offerts est une question de santé extrêmement importante aux États-Unis.

M. Cole: Quand vous dites que vous obligeriez les restaurants à dresser la liste de tous leurs ingrédients, voulez-vous vraiment parler de la totalité, au sens propre? Vous savez, il y a des restaurants qui utilisent certains types d'ingrédients exotiques en quantités très minimes. Quand je vous écoutais, j'avais le sentiment que vous parliez uniquement des principaux ingrédients. Évidemment, cela pourrait poser un problème car il faudrait définir ce qui est principal et ce qui ne l'est pas. Prenez le cas d'un chef qui veut essayer une nouvelle recette et qui, sous l'inspiration du moment, ajoute à sa concoction une pincée de telle ou telle chose qu'il n'utilise pas couramment. Que faire dans ce cas? Je reconnais que c'est une hypothèse mais il faut quand même en tenir compte.

[*Texte*]

Mr. MacDonald: A lot of it would depend on the regulations to enforce the particular piece of legislation. I would suspect, though, not having been the author of the bill, but having done work on the other side of it, you're dealing with any major ingredient, particularly if that ingredient is known to cause a severe allergic reaction. There are some ingredients that are not terribly allergenic. I would suspect we're dealing with all major ingredients, or any ingredient—if somebody sprinkles a little salt on it, I don't think we would be putting them in jail because they dropped a few grains of salt in food. We would be looking at the recipe for the production of a meal.

Ms Langan: Or known allergens. For example, cinnamon is known to be an allergen.

Mr. MacDonald: Or known allergens.

Ms Langan: It doesn't take a lot.

Mr. MacDonald: It takes only a sprinkle of the known allergens.

Mr. Cole: I'm fully aware of that, but I'm trying to look at how you are going to police something like that. If Joe's Restaurant sprinkles a bit of cinnamon, the chef has come in late and grabs the cinnamon instead of something else—

Mr. MacDonald: I guess what would happen, though, John, is if they sprinkle a little cinnamon, if the law were there—Because there are some voluntary compliance mechanisms now within the restaurant and food industry, but they are voluntary and they're not standardized; this would standardize. The onus would then be on the chef not to sprinkle that bit of cinnamon on in case somebody dropped dead after eating a meal in the restaurant, because it would seem clearly to be contrary to the law.

It would perhaps impose some discipline in the preparation of restaurant meals that currently is not there. But that's okay. And if it causes a little dislocation, that's fine, because it would be infinitely less than the dislocation or cost to a family by the loss of a loved one because they ate a piece of food they didn't know there was an allergen in.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. MacDonald: Give 'em hell, John.

The Chairman: The committee will hear Mr. Rodriguez on motion M-722.

Mr. John Rodriguez, MP (Nickel Belt): Mr. Chairman and members of the committee, my motion, M-722, is that in the opinion of this House a national securities regulator should be created to address the issue of overlapping federal-provincial regulations.

I took the criteria set out for your consideration when you decide which of these motions or bills is debatable and votable, and my motion meets all 11 of the criteria. I've gone over them. The reason I've proposed this motion stems from the work I've been doing as the financial institutions critic for my caucus. It was a brand-new area for me when I got into it. Through the whole process, the development of a whole new financial institutions act and the deregulation that took place among

[*Traduction*]

M. MacDonald: Tout dépendrait des règlements qui seraient adoptés pour appliquer cette loi. Certes, je ne suis pas l'auteur du texte, mais ayant étudié la question, je crois pouvoir dire qu'il s'agirait de tous les ingrédients principaux, surtout des ingrédients dont on sait qu'ils peuvent causer des réactions allergiques violentes. Vous savez, il y a certains ingrédients qui ne provoquent pas tellement d'allergies. En fait, je suppose que c'est le cas de la majeure partie d'entre eux. Si quelqu'un jetait une pincée de sel dans sa préparation, je ne pense pas que cela risquerait de l'envoyer en prison. On tiendrait compte de la recette utilisée pour préparer le repas.

Mme Langan: Ou tenir compte des allergènes connus, comme la cannelle.

M. MacDonald: Ou des allergènes connus.

Mme Langan: Il n'en faut pas beaucoup.

M. MacDonald: Avec les allergènes connus, il suffit d'une pincée.

M. Cole: J'entends bien mais j'essaye de voir comment vous pourriez garantir la mise en application d'une telle loi. Si le chef du restaurant du coin arrive en retard et jette par hasard dans sa concoction une pincée de cannelle au lieu d'autre chose. . .

M. MacDonald: Écoutez, s'il utilise un peu de cannelle, et s'il y a une loi. . . Vous savez, il y a actuellement des mécanismes d'application volontaire des lois dans le secteur de la restauration et de l'alimentation mais ils sont uniquement volontaires et ne sont pas uniformisés. Avec ce projet de loi, il y aurait uniformisation. Le chef dont vous parlez aurait clairement la responsabilité de ne pas utiliser cette pincée de cannelle, s'il voulait éviter que son client tombe raide mort après son repas, étant donné que cela semblerait manifestement contraire à la loi.

Ce texte imposerait peut-être une certaine discipline, dans la préparation des repas de restaurant, qui n'existe pas actuellement. Qu'y aurait-il de mal à cela. De fait, même s'il causait quelques difficultés aux restaurateurs, ce serait quand même infiniment préférable aux difficultés causées à la famille qui perd un être cher parce qu'il a mangé un repas sans savoir qu'il comportait un allergène.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. MacDonald: Rentrez leur dans le chou, John.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Rodriguez au sujet de la motion M-722.

M. John Rodriguez, (député de Nickel Belt): Monsieur le président, membres du comité, la motion M-722 est la suivante: De l'avis de la Chambre, un organisme de réglementation des valeurs mobilières devrait être créé afin de mettre un terme au chevauchement entre les réglementations fédérales et provinciales.

Si j'examine les critères que vous avez établis pour décider qu'une motion ou un projet de loi devrait être soumis à un vote, je constate que ma motion répond à la totalité. Je les ai examinés l'un après l'autre, tous les 11. Je propose cette motion suite au travail que j'ai fait comme porte-parole de mon parti dans le domaine des institutions financières. Je dois dire que c'était un domaine tout à fait nouveau pour moi lorsqu'on m'a confié cette responsabilité. Pendant tout le processus

[*Text*]

banks, trust companies, and insurance companies, I think I've learned some things.

• 1620

One of the reasons for proposing this motion is that I see there is a lack of coordination and in fact a gap. Securities were deregulated. There used to be four pillars in the financial institutions sector. In 1986 the first pillar went down: the brokerage houses. What you had was that banks then started buying up brokerage houses. Each bank now has its own brokerage house. Now these brokerage houses handle securities and bonds, but they were regulated by provinces.

When that pillar went down, with the subsequent deregulation of the sector, which we completed just last year, you got this commingling. A lot of these things now fall under federal jurisdiction. In fact, there is no rationalization of the rules set up to govern and regulate the securities industry. It is still basically under the provinces.

The federal regulator of banks is indirectly filling the gap. When he regulates a bank, he also regulates the subsidiaries of the bank, which now happen to be the security branches, such as ScotiaMacleod.

Another reason why I think there is a gap here and there's a need for a national regulator of securities is the whole question of insider trading. It's made more difficult to regulate when it's decentralized.

The one example we had was the Bennett case in British Columbia, when you had the infraction in the Ontario exchange and he was resident in British Columbia and the phone call was made from B.C. or whatever, so it was difficult to harmonize and finally to have a jurisdiction where this infraction could be dealt with.

Canada's the only industrialized country in the world that doesn't have a national securities regulator. For these reasons, because now you can actually do this whole exercise—we're talking about 24–hour–a–day trading going on in securities and bonds around the world. It has become internationalized. We're the only industrialized country that doesn't have a national securities regulator.

So I saw the gap here. What I'm proposing in my motion is that the government look at establishing a national securities regulator, because I think it's extremely important, given the way in which our financial institutions are developing.

The Chairman: Thank you.

Mr. Cole: John, isn't some discussion going on now and isn't some work being done on the securities area between the federal government and the provincial governments to resolve the problems you've talked about? My understanding is those discussions are going on at present, trying to resolve this.

I'm not suggesting what you're saying is the right or wrong solution. I don't know that. But it seems to me those discussions are going on now to try to resolve this overlap in the different jurisdictions. Is that not your understanding?

[*Translation*]

d'élaboration d'une nouvelle loi sur les institutions financières et de déréglementation des activités des banques, des sociétés de fiducie et des compagnies d'assurance, j'ai appris beaucoup de choses.

J'ai notamment appris, et cela explique ma motion, qu'il n'y a aucune coordination dans ce domaine. Le secteur des valeurs mobilières a été déréglementé. Auparavant, il y avait quatre piliers dans le secteur des institutions financières. En 1986, on a fait tomber le premier pilier, les maisons de courtage. Autrement dit, des banques ont commencé à acheter les maisons de courtage. Aujourd'hui, chacune a la sienne. Ces maisons de courtage s'occupent du commerce des valeurs mobilières et des obligations, et elles étaient auparavant réglementées par les provinces.

Quand ce pilier est tombé, il y a eu ensuite la déréglementation du secteur, qui s'est achevée l'an dernier, et toutes les activités des établissements financiers s'interpénètrent. Beaucoup de ces choses relèvent maintenant des compétences fédérales. Mais je constate qu'il n'y a eu aucune rationalisation des règles établies pour régir et réglementer l'industrie des valeurs mobilières. Celle–ci relève toujours en grande mesure des provinces.

L'organisme fédéral de réglementation des banques comble indirectement cette lacune. Quand il réglemente une banque, il en réglemente aussi les filiales, dont certaines sont aujourd'hui des sociétés de courtage de valeurs mobilières, comme ScotiaMacleod.

Autre raison pour laquelle il me semble important de combler cette lacune et constituer entre un organisme national de réglementation, les transactions d'initiés. Celles–ci sont beaucoup plus difficiles à contrôler lorsque l'industrie est décentralisée.

Nous en avons eu un exemple dans l'affaire Bennett en Colombie–Britannique, où une infraction avait été commise en Ontario par quelqu'un qui résidait en Colombie–Britannique, et qui avait fait un appel téléphonique à partir de sa province, ce qui fait qu'il a été très difficile de déterminer dans quelle juridiction cette infraction pouvait être jugée.

Le Canada est le seul pays industrialisé qui n'a pas d'organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Or, vous savez que l'on peut aujourd'hui négocier des valeurs mobilières et des obligations 24 heures par jour, sur toute la planète. C'est une activité qui est complètement internationalisée, et nous sommes le seul pays industrialisé qui n'impose pas de réglementation nationale.

Ayant donc constaté cette lacune, je propose que le gouvernement envisage la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, et étant donné l'évolution actuelle des institutions financières, cela me paraît extrêmement important.

Le président: Merci.

M. Cole: N'y a–t–il pas en ce moment des discussions ou des travaux en cours, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, pour résoudre les problèmes que vous venez d'évoquer, John? Je crois que cela a commencé.

Je ne veux pas dire que votre proposition soit la bonne ou la mauvaise solution. Je n'en sais rien. Je dis simplement qu'il me semble que des discussions ont commencé pour résoudre ce chevauchement des diverses juridictions.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: It's not my understanding. I wasn't aware this was on the government's agenda. If I were aware that it was publicly on the government's agenda, then I would not have brought my motion forward. In fact, that's one of the criteria. But I wasn't aware—

There are always discussions between OSFI, Michael Mackenzie, and provincial trust regulators. There are always discussions because there's an overlap in the trust business as well, and the CDIC. They always carry on those discussions. But as far as I know, there are no formal discussions with respect to the harmonization of regulations among the provinces with the federal government.

• 1625

The Chairman: Mr. Rodriguez, wouldn't this be an incursion of the federal government into an area that is already under provincial jurisdiction?

Mr. Rodriguez: Yes, certainly. But there are at the present time a lot of cases where the federal government is involved to some degree in securities regulation, insider trading, take-over bids, other provisions of the Federal Business Corporations Act and the overlap with provincial securities law. The feds are in there. The Criminal Code includes provisions on stock manipulation and other forms of securities fraud even though those are activities that may be in provincial jurisdiction.

There is a serious need. The Prime Minister himself said it in his address to Parliament following the throne speech a couple of years ago. Brian Mulroney said "Do we really need three separate security regulators when all over the world countries are moving to a much more centralized regulatory regime?"

The situation has grown beyond provinces now. The deregulation of the financial pillars is allowing banks to own insurance companies, banks to own trust companies, insurance companies to own trust companies, and trust companies that are provincially regulated are now being owned by federally incorporated banks. You've got a complete collapsing of the pillars. We can't look any more in terms of a province doing it's thing. This is a national concern now.

As we become more international in banking and we become more international in securities and bonds, I think there is a requirement for the central government to establish the criteria by which these activities will take place. You can't have provinces competing with each other to attract security business. Usually it ends up with provinces coming down to the lowest common denominator to try to attract business into their jurisdictions.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Ce n'est pas l'information que j'ai obtenue. Je ne savais pas que cela faisait partie des projets du gouvernement. Si j'avais su que telle était l'intention du gouvernement, je n'aurais pas proposé cette motion. De fait, c'était l'un des critères à prendre en considération. Je ne savais pas. . .

Certes, il y a toujours des discussions entre le BSIF, Michael Mackenzie, et les organismes provinciaux de réglementation des sociétés de fiducie. Il y a toujours des discussions, car il y a aussi un chevauchement dans ce secteur et cela concerne aussi la société d'assurance-dépôts. À ma connaissance, cependant, il n'y a pas de discussions officielles concernant l'harmonisation des règlements provinciaux et fédéraux.

Le président: Cela ne constituerait-il pas une ingérence du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provincial, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Certainement, mais il y a déjà beaucoup de cas, à l'heure actuelle, où le gouvernement fédéral intervient en matière de réglementation des valeurs mobilières, par exemple en ce qui concerne les délits d'initiés, les offres publiques d'achat et d'autres activités relevant de la loi fédérale sur les sociétés par actions. Malgré l'existence de lois provinciales sur les valeurs mobilières, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Par exemple, il y a dans le Code criminel des dispositions réprimant la manipulation boursière et d'autres types de fraudes concernant les valeurs mobilières, même si ce sont là des domaines qui relèvent des compétences provinciales.

Croyez-moi, il y a là un besoin flagrant. Le premier ministre lui-même en a parlé dans son discours du Trône, il y a quelques années. Il avait dit: «Avons-nous vraiment besoin de trois organismes distincts de réglementation des valeurs mobilières quand, dans le monde entier, tous les pays évoluent vers un régime de réglementation beaucoup plus centralisé?».

Ce secteur franchit aujourd'hui allègrement les frontières provinciales. La déréglementation des piliers financiers permet aux banques de posséder des compagnies d'assurance et des sociétés de fiducie, aux compagnies d'assurance de posséder des sociétés de fiducie et aux sociétés de fiducie qui sont maintenant réglementées à l'échelle provinciale d'appartenir à des banques constituées à l'échelle fédérale. Au fond, il y a un effondrement complet des piliers du secteur financier. On ne peut plus s'en remettre à telle ou telle province pour réglementer l'industrie, qui est devenue aujourd'hui tout à fait nationale.

De fait, comme les activités bancaires et le commerce des valeurs mobilières et des obligations sont de plus en plus internationaux, j'estime qu'il est temps pour le gouvernement central de fixer les critères devant régir ces activités. On ne peut accepter que des provinces se fassent mutuellement concurrence pour attirer des sociétés de valeurs mobilières. Quand cela arrive, les sociétés vont généralement s'établir dans les provinces qui imposent les règlements les moins rigoureux, et cela devient le plus bas dénominateur commun.

[*Text*]

I think there is a need for a central regulator. What form it might take is up for discussion. It may be that the provinces can regulate what's within their ability to regulate, and what is left unregulated falls to the national regulator. You can still respect provincial economy to some extent in that regard. That is one of the options that might be chosen.

The Chairman: Any other comments? Thank you, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you very much.

The Chairman: The committee will sit in camera now in order to proceed with the rest of its business.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

Je crois que nous avons besoin d'un organisme de réglementation central. Pour ce qui est de la forme qu'il pourra prendre, on pourra en discuter. Il se peut fort bien que les provinces puissent continuer de réglementer certains secteurs, si elles en ont l'aptitude, et que l'organisme national ne s'occupe que du reste. Dans une certaine mesure, on peut toujours respecter l'autonomie provinciale à cet égard. C'est l'une des options que l'on pourrait retenir.

Le président: D'autres commentaires? Merci, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci beaucoup.

Le président: Le comité va maintenant siéger à huis clos pour poursuivre ses travaux.

[*La séance continue à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

February 3, 1993

Barbara Greene,

Pat Nowlan,

Barbara Sparrow.

March 9, 1993

Don Boudria,

Jim Karpoff,

Ray Funk.

March 17, 1993

René Soetens,

Marlene Catterall,

Lynn Hunter,

Ron MacDonald,

John Rodriguez.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Le 3 février 1993

Barbara Greene,

Pat Nowlan,

Barbara Sparrow.

Le 9 mars 1993

Don Boudria,

Jim Karpoff,

Ray Funk.

Le 17 mars 1993

René Soetens,

Marlene Catterall,

Lynn Hunter,

Ron MacDonald,

John Rodriguez.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

KF
K44
M16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Wednesday, March 31, 1993
Thursday, April 1, 1993

Chairperson: Ken James

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le mercredi 31 mars 1993
Le jeudi 1er avril 1993

Président: Ken James

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub–Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès–verbaux et témoignages du Sous–comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub–Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous–comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25540—1

SUB–COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Ken James

Members

Iain Angus
John Cole
Peter Milliken

(Quorum 3)

Wayne Cole

Clerk of the Sub–Committee

SOUS–COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Ken James

Membres

Iain Angus
John Cole
Peter Milliken

(Quorum 3)

Le greffier du Sous–comité

Wayne Cole

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS–VERBAUX

LE MERCREDI 31 MARS 1993
(19)

[*Texte*]

Le Sous–comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 45, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Ken James (*président*).

Membre du Comité présent: Ken James.

Membres suppléants présents: Michel Champagne remplace Charles Langlois; Joy Langan remplace Iain Angus; Marcel Prud'homme remplace Peter Milliken.

Aussi présent: *Du Bureau des conseillers législatifs:* Louis–Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: *De la Chambre des communes*: Derek Lee, Chris Axworthy, Les Benjamin, Jim Jordan et Shirley Maheu.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous–comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 18 mars 1993, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous–comité à tour de rôle.

À 16 h 26, le Sous–comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 31, 1993
(19)

[*Translation*]

The Sub–Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:45 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, Ken James, presiding.

Member of the Sub–Committee present: Ken James.

Acting Members present: Michel Champagne for Charles Langlois; Joy Langan for Iain Angus; Marcel Prud'homme for Peter Milliken.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis–Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Derek Lee, Chris Axworthy, Les Benjamin, Jim Jordan and Shirley Maheu.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub–Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, March 18, 1993.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub–Committee.

At 4:26 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 1er AVRIL 1993
(20)

Le Sous–comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 36, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Ken James (*président*).

Membres du Comité présents: Ken James et Peter Milliken.

Membres suppléants présents: Jim Karpoff remplace Iain Angus; Marcel Tremblay remplace John Cole.

Aussi présent: *Du Bureau des conseillers législatifs:* Louis–Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: *De la Chambre des communes*: Lyle Kristiansen, John Cole, Rod Laporte, Ross Harvey, Beryl Gaffney et Ralph Ferguson.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous–comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 18 mars 1993, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

THURSDAY, APRIL 1, 1993
(20)

The Sub–Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:36 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, Ken James, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Ken James and Peter Milliken.

Acting Members present: Jim Karpoff for Iain Angus; Marcel Tremblay for John Cole.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis–Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Lyle Kristiansen, John Cole, Rod Laporte, Ross Harvey, Beryl Gaffney and Ralph Ferguson.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub–Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, March 18, 1993.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous–comité à tour de rôle.

À 16 h 09, la séance se poursuit à huis clos.

À 16 h 21, le Sous–comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous–comité

Wayne Cole

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub–Committee.

At 4:09 o'clock p.m., the sitting continued *in camera*.

At 4:21 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

Wayne Cole

Clerk of the Sub–Committee

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 31, 1993

• 1543

The Acting Chairman (Mr. James): Will the meeting come to order, please.

We could have up to six presenters today, and just for the committee's information, five tomorrow.

First on our list we have Mr. Derek Lee on Bill C–389.

Mr. Derek Lee, MP (Scarborough—Rouge River): If the background of my bill is complex, at least my bill is not. It's very short. It deals with the concept of invasion of telephone privacy.

Over the last three or four years there have been several lower court decisions that indicated they're not sure that the Criminal Code definitional requirements of a private communication would be fulfilled where the caller or the receiver is using a cellular telephone.

In the Criminal Code definition, there is the term "a reasonable expectation of privacy". Some judges, all of them in lower courts, said there may not be a reasonable expectation of privacy when a person uses a cellular phone, which is basically a hand–held radio. Therefore, the private communication protections of the Criminal Code may have ceased to exist for Canadians.

As a result, my relatively straightforward proposal was to place into the definition of private communication a deeming provision just so the courts and the judges would not have any doubt what a private communication was.

• 1545

My bill simply says a private communication:

> shall be deemed to include any oral communication or telecommunication transmitted through the facilities of a telecommunications carrier, irrespective of whether or not the transmission is both originated and received solely within Canada;

That basically means that all cellular telephone calls, all telephone calls, are deemed to be a private communication and therefore eligible for the protection of the code.

Since my bill came in, almost simultaneously when I presented mine to Parliament, the government has presented Bill C–109, which cherry–picks its way through the concepts and addresses it from a different angle. It does not make illegal the innocent interception of private communications. It simply doesn't do it.

My bill is more comprehensive than the government's. The government has chosen to make illegal only interceptions out of malice or for gain. All other innocent interceptions, intentional interceptions but not for malice or for gain, are therefore legal and acceptable. I didn't think that went far enough.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 31 mars 1993

Le président suppléant (M. James): La séance est ouverte.

Nous pouvons entendre ce matin jusqu'à six députés. Pour votre information, nous pourrons en entendre cinq demain.

Le premier sur la liste est M. Derek Lee, au sujet du projet de loi C–389.

M. Derek Lee, député (Scarborough—Rouge River): Mon projet de loi est simple et très court, même si son contexte général est plutôt complexe. Il porte sur l'ingérence dans les communications téléphoniques privées.

Des décisions rendues par des tribunaux de première instance depuis trois ou quatre ans montrent que les juges mettent en doute que les critères établis, dans le Code criminel quant à la définition d'une communication privée, soient respectés lorsque l'un des interlocuteurs utilise un téléphone cellulaire.

La définition actuelle du Code criminelle prévoit un critère d'attente raisonnable de non–interception. Selon certains juges de première instance, une personne qui utilise un téléphone cellulaire, c'est–à–dire au fond un système de communication portatif par radio, ne peut raisonnablement s'attendre à ce que sa conversation soit privée. En conséquence, la protection des communications privées garantie par les dispositions du Code criminel risque de ne plus exister au Canada.

Mon projet de loi vise tout simplement à indiquer dans la définition des communications privées que cette définition s'applique à toutes les formes de télécommunications, ce qui supprimerait tout doute dans l'esprit des juges.

Voici le texte de la disposition pertinente:

> Est réputée incluse dans la présente définition toute communication orale ou télécommunication transmise au moyen des installations d'une entreprise d'exploitation de télécommunications, que la transmission prenne naissance et soit reçue uniquement au Canada ou non.

Cela veut dire que tous les appels téléphoniques, y compris les appels cellulaires, seront considérés comme étant des communications privées bénéficiant de la protection garantie par le code criminel.

Au moment où j'ai présenté mon projet de loi, le gouvernement a déposé au Parlement, presque simultanément, le projet de loi C–109, qui aborde la même question sous un angle différent, en accordant une protection partielle. En effet, selon le projet de loi du gouvernement, l'interception innocente de communication privée ne serait tout simplement pas illégale.

Le mien va plus loin. Selon le gouvernement, seules seraient illégales les interceptions effectuées à des fins criminelles ou lucratives. Tout autre interception innocente, ou interception délibérée mais ne répondant pas à un but criminel ou lucratif, deviendrait légale et acceptable. À mon avis, cela ne suffit pas.

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. James): Thank you, Mr. Lee. You have a question, Ms Langdon.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): It's "Langan". I'm not married to Steven.

The Acting Chairman (Mr. James): I beg your pardon. I left out the *d*.

Ms Langan: It's all right, people do it all the time.

Mr. Lee: It's definitely not on the agenda.

Some hon. members: Oh, oh.

Ms Langan: Where were you when Bud Smith. . .? He'd be delighted to see this bill before the House.

I wanted to ask you, would this include fax machines as well, if it goes astray or accidentally falls into somebody else's hands?

Mr. Lee: Yes. A fax transmission is a telecommunication if it's carried by a telecommunications carrier.

Ms Langan: Does it include those satellite phone conversations from airplanes?

Mr. Lee: If it's carried through a telecommunications carrier, and all of them do at some point get into the telecommunications system, yes, it does.

Ms Langan: Is there an intent to move an amendment to Bill C–109?

Mr. Lee: As we speak—

Ms Langan: They're sitting.

Mr. Lee: Yes. They're doing clause by clause. I've sat in on a couple of the Bill C–109 hearings. I don't see it that way.

There has been discussion about whether or not in Canada we should prohibit the manufacture, importation and use of scanners. That's the basic piece of equipment that's able to pick up all of these cellular transmissions, all radio transmissions.

The U.S. has banned their manufacture and import at a date in the future. Our government people, the bureaucrats have said they don't recommend that route because it's too complex a technology, for whatever reason. At the legislative committee they've asked whether we should ban the scanners. Should we ban possession of the equipment that permits the interception?

I don't know what their conclusion will be. There may be an amendment put forward.

Ms Langan: Thank you.

Mr. Champagne (Champlain): Due to the fact that it could be possible for you to put an amendment, is it perhaps okay for you to withdraw your bill and your concern would be taken in advisement with the government bill?

I think it is very similar. Under the Criminal Code you have to prove the intention, the *mens rea*. Otherwise, this is not a criminal offence.

[*Translation*]

Le président suppléant (M. James): Merci, monsieur Lee. Vous voulez poser une question, madame Langdon.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): C'est «Langan», je ne suis pas mariée avec Steven.

Le président suppléant (M. James): Veuillez m'excuser, je n'aurais pas dû prononcer le *d*.

Mme Langan: Je ne vous en veux pas, vous n'êtes pas le premier à faire cette erreur.

M. Lee: Je ne pense que le mariage soit prévu.

Des voix: Oh, oh.

Mme Langan: Où étiez–vous quand Bud Smith. . .? Il serait ravi de voir la Chambre saisie de ce projet de loi.

Puis–je vous demander s'il s'appliquerait aussi aux télécommunications par télécopieur qui pourraient tomber accidentellement entre les mains d'un tiers?

M. Lee: Oui, une transmission par télécopieur est une forme de télécommunication si elle est acheminée par une entreprise d'exploitation de télécommunications.

Mme Langan: S'appliquerait–il aussi aux conversations téléphoniques acheminées par satellite à partir d'un avion?

M. Lee: Si la conversation est acheminée par une entreprise de télécommunications, et toutes les communications téléphoniques le sont à un moment ou à un autre, oui.

Mme Langan: Avez–vous l'intention de proposer un amendement au projet de loi C–109?

M. Lee: Au moment où nous parlons. . .

Mme Langan: Le comité qui en est saisi est en train de siéger.

M. Lee: En effet. Il en est à l'examen article par article. J'ai participé à quelques séances consacrées au projet de loi C–109 et je n'ai pas eu ce sentiment.

Il y a eu des discussions sur la question de savoir si le Canada devrait interdire la fabrication, l'importation et l'utilisation des appareils de réception à balayage, qui sont le matériel de base pour intercepter toutes les communications cellulaires et par radio.

Aux États–Unis, la fabrication et l'importation de ces appareils sera bientôt interdite. Chez–nous, les bureaucrates ne recommandent pas cette solution au gouvernement car ils disent que c'est une technologie trop complexe. Cela dit, je sais que la question d'interdire ces appareils a été posée devant le comité législatif. Devrait–on interdire la possession de tout matériel permettant une interception?

Je ne sais pas quelle sera la réponse finale du comité. Il se peut qu'un amendement soit proposé.

Mme Langan: Merci.

M. Champagne (Champlain): Étant donné que vous auriez la possibilité de proposer un amendement, ne serait–il pas préférable que vous retiriez le vôtre et que votre préoccupation soit prise en considération à propos du projet de loi du gouvernement?

À mon sens, ce que vous proposez ressemble beaucoup à ce qui est envisagé par le gouvernement. En vertu du code criminel, il faut prouver qu'il y a eu une intention, c'est ce qu'on appelle la *mens rea*, sans quoi il n'y a pas d'acte criminel.

[*Texte*]

Mr. Lee: An interception?

Mr. Champagne: No, the *mens rea*, the intention to do something bad. This is under the Criminal Code. If you want to see it as a criminal offence, you have to prove the *mens rea*.

Mr. Lee: Yes.

• 1550

Mr. Champagne: Therefore, I think the two bills are similar.

Mr. Lee: No, they're not. It is very clear that in the government's bill there is no attempt to prohibit interceptions that are not for malice or for gain. It's very clear. They have walked away from prohibiting interceptions. The purpose of the Criminal Code section, as originally drafted, was to prohibit all interceptions—all.

My bill simply clarifies what has become a little unclear because of judicial interpretation in lower courts; that is, all communications that are telephone calls, all private communications, including cellular phone calls, are in fact private communications. They're all protected and any intended act to intercept would be a criminal offence.

The position put forward by the government now is that an intentional interception of a phone call would not be prohibited. They are intending to allow intentional interceptions of telephone calls. That's where my bill differs.

Nobody out there should be intercepting telephone calls, as the layman understands it. A telephone call is a telephone call, whether it goes by way of a radio transmission or microwave transmission or satellite microwave or whether it's been digitalized or encoded. The average Canadian making the phone call wants to know that's private and protected. The government bill doesn't do that, so I would be disinclined to withdraw it.

The Acting Chairman (Mr. James): Mr. Lee, if you haven't presented an amendment to the existing legislation to do what you are proposing in a more expanded way, I'm wondering why you feel a private member's bill would be able to garner the support an amendment couldn't garner.

Mr. Lee: I hadn't given it that much thought. I was of course surprised when my bill was drawn. I hadn't planned on that. If you're saying that I would look better intentioned, more aggressive and targeted if I were to propose an amendment to the other bill, I hear you on that and it might make for an interesting debate at report stage.

There are a number of members, however, who very much want to see Bill C-109 through, even though I may view it as weak in some respects. It does a lot of other things in terms of criminal evidence and court procedures. It involves a whole lot of things, so I wouldn't want to delay the thing. I think our official opposition had signalled a degree of cooperation.

However, I think that's a great suggestion, and I think I'm going to go right back to my office and draft an amendment to be proposed at report stage.

The Acting Chairman (Mr. James): Thanks, Mr. Lee. Thank you very much for your presentation.

[*Traduction*]

M. Lee: Même pour une interception?

M. Champagne: D'après le code criminel, ce qui compte, c'est l'intention coupable, la *mens rea*. Si vous voulez que l'interception soit considérée comme un acte criminel, il faudra prouver l'intention coupable.

M. Lee: En effet.

M. Champagne: Les deux projets de loi sont donc semblables.

M. Lee: Non. Il est clair que le gouvernement ne propose aucunement d'interdire les interceptions qui ne sont pas délibérément criminelles ou lucratives. Cela ne fait aucun doute. Il ne cherche pas à interdire toutes les interceptions, ce qui était, à l'origine, le but visé par la disposition pertinente du Code criminel.

Mon projet de loi vise simplement à préciser ce qui est devenu confus du fait de l'interprétation des tribunaux de première instance. Il s'agit simplement d'indiquer que toute communication téléphonique, y compris par téléphone cellulaire, constitue une communication privée et est donc protégée. De ce fait, toute interception d'une communication privée serait un acte criminel.

La position avancée par le gouvernement est que l'interception délibérée d'un appel téléphonique ne serait pas interdite. Il veut au contraire autoriser une telle interception. Voilà en quoi son projet diffère du mien.

À mon avis, personne ne devrait avoir le droit d'intercepter un appel téléphonique, au sens où vous et moi entendons cette expression. Un appel téléphonique est un appel téléphonique, un point c'est tout, qu'il soit transmis par radio, par micro-ondes ou par satellite, qu'il ait été numérisé ou crypté. Quiconque fait un appel téléphonique veut être sûr que cet appel sera privé et protégé. Comme le gouvernement n'envisage pas les choses de cette manière, je n'ai pas l'intention de retirer mon projet de loi.

Le président suppléant (M. James): Monsieur Lee, si vous n'avez pas présenté d'amendement au projet de loi du gouvernement pour atteindre votre objectif, qu'est-ce qui vous permet de penser qu'un projet de loi privé recueillerait plus d'appui?

M. Lee: Je n'y ai pas beaucoup réfléchi. Évidemment, j'ai été surpris quand mon projet de loi a été choisi. Je ne l'avais pas prévu. Si vous me dites que je prouverais mieux ma bonne foi et ma détermination et que j'aurais plus de chances de succès en proposant un amendement à l'autre projet de loi, je suis sensible à votre argument, et cela risque de donner un débat fort intéressant à l'étape du rapport.

J'ajoute toutefois qu'il y a plusieurs députés qui tiennent beaucoup à ce que le projet de loi C-109 soit adopté, même si j'y vois certaines faiblesses. En effet, il comporte bien d'autres dispositions importantes en matière de preuve criminelle et de procédures judiciaires. Je ne voudrais pas retarder l'adoption des autres dispositions. Je crois d'ailleurs que notre opposition officielle a laissé entendre qu'elle serait prête à coopérer.

Quoi qu'il en soit, je pense que vous venez de faire une excellente proposition et je vais retourner immédiatement dans mon bureau pour rédiger un amendement que je proposerai à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. James): Merci beaucoup, monsieur Lee, pour votre intervention.

[*Text*]

Next we have Mr. Chris Axworthy, on Bill C–396.

Mr. Chris Axworthy, MP (Saskatoon—Clark's Crossing): Thanks, Mr. Chairman.

The purpose of my bill, as you can see, is to clearly define child pornography, and in particular to make the possession of child pornography a criminal offence, which it is not at the moment. It's also explicit in terms of dealing in child pornography, using a child in a pornographic endeavour, live performances, and it provides severe punishment for anyone who engages in anything to do with child pornography.

• 1555

Over the years many commissions, advisers to the government and so on have called for an intensified criminal offence for child pornography. Rix Rogers, the special adviser to the Minister of National Health and Welfare, called for legislation related to child pornography in his report of 1990. In response the government indicated that it was conducting research to ascertain how best to deal with the subject.

Social policy groups have continually called for legislation specific to child pornography. Mr. Chairman, petitions that we have circulated are coming in with huge numbers of signatures on them, and I don't think there is any doubt that there is wide public support for legislation that would make child pornography a crime. My understanding after conversations with other members of Parliament is that there's widespread support here too.

In 1985 the Fraser committee called for recommendations that would include making possession of child pornography an offence, and the Badgley committee made the same recommendation. The Conservative family caucus recently called for stronger rules with regard to child pornography. The head of Canada's only full–time anti–porn squad, Detective Staff Sergeant Matthews, has been commenting favourably on Bill C–96 for the last few months in interviews and phone–in show. So there is widespread support among those in the field who are trying to deal with child pornography, and those in the field who are child advocates and social policy groups.

What this bill does, I think, is reflect that child pornography is a permanent record of a child being sexually abused. It's necessary to ensure that we limit, and if possible eliminate, those permanent records. Anyone caught dealing in child pornography would be convicted of an indictable offence. Importing or attempting to import would be an offence. Using a child in a pornographic performance or coaxing or coercing a child to pose for a pornographic picture would carry a penalty of 10 years.

[*Translation*]

Je donne maintenant la parole à M. Chris Axworthy, au sujet du projet de loi C–396.

M. Chris Axworthy, député (Saskatoon—Clark's Crossing): Merci, monsieur le président.

Comme vous pouvez le constater, le but de mon projet de loi est de définir clairement la pédopornographie, notamment en stipulant que la possession de matériel pédopornographique constitue un acte criminel, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le projet de loi donne également des définitions très claires de la pédopornographie, de l'emploi de mineurs dans un contexte pornographique, et des spectacles en direct. Il prévoit des peines très sévères pour toute personne pratiquant des activités reliées à la pédopornographie.

Au cours des années, bon nombre de commissions d'enquête et d'experts ont réclamé des peines plus sévères en cas d'exploitation pornographique de mineurs. Rix Rogers, conseiller spécial du ministre de la Santé et du Bien–être social, réclamait, dans son rapport de 1990, l'adoption d'une loi réprimant la pédopornographie. Le gouvernement a répondu a sa recommandation en disant qu'il poursuivait des recherches pour trouver la meilleure solution à ce problème.

Les organismes s'occupant de politique sociale ont eux aussi réclamé une loi à ce sujet. Des pétitions que nous avons distribuées nous sont renvoyées avec un nombre énorme de signatures, et il ne fait à mes yeux aucun doute, monsieur le président, que le public est largement en faveur d'une législation visant à criminaliser la pédopornographie. Mes conversations avec d'autres députés me portent à croire que cette initiative recueillerait également beaucoup d'appui parmi nos collègues.

En 1985, le comité Fraser avait formulé des recommandations visant à rendre illégale la possession de matériel pédopornographique, et le comité Badgley s'était exprimé dans le même sens. Récemment, le caucus de la famille du Parti conservateur, a réclamé des règles plus rigoureuses en matière de pédopornographie. Le chef de la seule escouade anti–pornographie à temps plein du Canada, le sergent détective Matthews, formule depuis plusieurs mois dans des entrevues et dans des émissions de radio, des commentaires favorables au projet de loi C–96. De telles mesures jouissent donc d'un large assentiment auprès de ceux qui s'occupent des problèmes reliés à la pédopornographie, des organismes de protection de l'enfance et des organismes de politique sociale.

En vertu de mon projet de loi, il serait établi que la pédopornographie constitue en fait une preuve permanente de violences sexuelles infligées à un mineur. Il est donc nécessaire de limiter et, si possible, d'éliminer ces preuves permanentes. Ainsi, le trafic de matériel pédopornographique, l'importation ou les tentatives d'importation de ce matériel constitueraient un acte criminel. L'exploitation d'un mineur dans un spectacle pornographique et le fait d'inciter ou d'obliger un enfant à poser pour des photos pornographiques seraient passibles d'une peine de 10 ans d'emprisonnement.

[*Texte*]

A person in possession of those pictures or depictions would also be guilty. The importance of possession is that the exchange of child pornography is very much an underground activity, and I think it's important that we attack that person who actually possesses it and gives rise to the market for it.

The Criminal Code deals with obscenity more generally, but it doesn't address the concerns of those police officers and criminal experts who have argued for change for some time. There is considerable ambiguity in the obscenity provisions of the Criminal Code, and I think we need to deal with that specifically with regard to children. The police told us that this bill would make it much easier for them to identify and prosecute known and suspected pedophiles, and in particular it would give them another offence in the event that they could not successfully pursue a charge of child sexual abuse.

As you know, those charges are very difficult to prove, so that would give the police a criminal offence which would be much easier to prove, namely that of possessing child pornography. Perhaps it's worth noting that it's illegal to possess the paraphernalia involved in the use and traffic of illicit drugs, but it's not illegal to possess the paraphernalia surrounding the sexual abuse of children.

So experts have called for revamping the laws, as have many committees. In addition, I think it's worth pointing out that in signing the UN Convention on the Rights of the Child, Canada ratified, among other things, Article 19, which says that we will take all appropriate steps to protect children from all forms of physical and mental violence, including sexual abuse. So I think we also have an international obligation to act.

In addition, the bill calls for a review every five years. This is particularly important, I think, because newly developed technology has been used by those who have exchanged and possessed child pornography to make it very difficult to track down. For example, it's possible to download a videotape onto a computer, move it from one country to another, and then take it off and have a videotape at the other end. The technology is moving very fast; therefore, it's important to review such a provision every five years to make sure we keep track of developments and respond to them.

• 1600

In closing, I think there's widespread support in the House and among the public at large for specifically addressing the problem of child pornography.

Ms Langan: Chris, you said this would make it easier to identify and prosecute, giving the police another offence with which to proceed. Do you have any concerns that the police might then, as a result, find it easier to go after this lesser charge, rather than spending the time ensuring they can prosecute on a more substantial charge, and would take this approach just to make sure they get the paperwork done and over with?

[*Traduction*]

Toute personne trouvée en possession de telles photographies ou représentations serait également coupable. La répression de la possession est un élément important car le trafic de matériel pédopornographique est une activité clandestine. Il me semble donc important de s'attaquer à la personne qui possède ce matériel, car c'est elle qui crée ce marché.

On trouve dans le code criminel des dispositions concernant l'obscénité, en général, mais rien qui réponde aux préoccupations des agents de police ou des criminologues qui réclament des changements au sujet de la pédopornographie. De fait, les dispositions du code criminel concernant l'obscénité sont fort ambiguës et je crois qu'il est grand temps de prendre des mesures concernant expressément les mineurs. Selon la police, ce projet de loi faciliterait considérablement l'identification et les poursuites de pédophiles connus ou soupçonnés, notamment en créant une autre infraction pouvant être invoquée lorsqu'on ne peut pas intenter avec succès des poursuites pour agression sexuelle envers un enfant.

Comme vous le savez, c'est une forme d'agression qui est très difficile à prouver. Avec mon projet de loi, la police aurait un outil beaucoup plus facile à utiliser, puisqu'il lui suffirait de prouver la possession de matériel pédopornographique. Il convient peut-être de souligner qu'il est aujourd'hui interdit de posséder le matériel requis pour l'utilisation ou le trafic des drogues illégales, mais qu'il n'en va pas de même pour le matériel utilisé pour l'exploitation sexuelle de mineurs.

Les experts réclament donc une réforme des lois pertinente, et bon nombre de commissions ont pris position dans le même sens. Il me paraît bon de préciser par ailleurs que le Canada, en devenant signataire de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, a notamment ratifié l'article 19 en vertu duquel il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants contre toute forme de violence physique et mentale, dont l'exploitation sexuelle. Nous avons donc aussi le devoir de passer à l'action en vertu de nos engagements internationaux.

Finalement, le projet de loi envisage une révision tous les cinq ans. Cela me paraît très important car on a déjà vu apparaître de nouvelles technologies qui permettent aux trafiquants et aux possesseurs de matériel pédopornographique d'agir beaucoup plus discrètement. Par exemple, il est possible de copier des bandes vidéo par ordinateur, et d'en faire le trafic d'un pays à un autre. Comme vous le savez, la technologie évolue très rapidement et il est donc important de revoir cette question tous les cinq ans pour pouvoir adapter les dispositions législatives à cette évolution.

En conclusion, je crois pouvoir dire que les députés et le grand public sont largement favorables à une répression plus sévère de la pédopornographie.

Mme Langan: Vous venez de dire que ce projet de loi, en définissant une nouvelle infraction, permettra à la police d'identifier plus facilement les coupables, pour intenter des poursuites. Ne craignez-vous pas cependant qu'elle soit alors tenté de se contenter d'invoquer cette infraction relativement mineure, pour aller plus vite, puisque cela lui éviterait de consacrer tout le temps nécessaire à la recherche des preuves requises pour une accusation plus substantielle?

[*Text*]

It's valuable, because I think there are times when it's just impossible to gather the evidence to proceed and the police know an offence has been committed but just can't put the case together. But if they have someone with these kinds of goods, they could proceed. Are you not concerned that it might go the other way and that it's the line of least resistance?

Mr. Axworthy: It's always a problem that, if there's a lesser charge on which you can be pretty sure of a guilty verdict, you will pursue that lesser charge.

Martensville is in my constituency, and I don't see any reduction in the vigour with which the police pursue child sex abuse cases when they come to light. There you have a case in which the police have charged the police, so I think you can see that they do pursue these matters very seriously.

The Acting Chairman (Mr. James): Thank you very much, Mr. Axworthy.

Mr. Benjamin, on motion 282.

Mr. Les Benjamin, MP (Regina—Lumsden): Thank you, Mr. Chairman and colleagues. I'm again asking your indulgence and that of the House to pursue a matter that's been close to my heart, both as a former railroader and as a member of Parliament.

You will have read my motion, which in effect calls for the government to consider the advisability of enhancing passenger rail service, establishing a system of multi–modal passenger transportation terminals, and building rail links between airports and urban business centres and between certain airports. I used Pearson International Airport and Hamilton Airport as examples.

Mr. Chairman, if you were to examine the VIA Rail Canada five–year corporate plan from 1993 to 1997——and I hope all of you will—you'd see that it's very sad reading. VIA's an orphan; it doesn't even have legislation establishing it. It came into existence under a $1 item in the estimates. Now, for a nation as large as Canada, with its kind of geography and climate, to not be able to have legislation and a national passenger transportation rail system, I find embarrassing and unworthy of us.

In the absence of a constituent act, VIA Rail doesn't have a formal mandate, containing the objectives, legal authority, and powers of the corporation, as CN and CP and others like them have. It's never had that and, consequently, that's a handicap for VIA Rail. With what little they had to work with and the reduction in the subsidies by the national treasury, they have done an excellent job of refurbishing old equipment for the transcontinental run and are presently going through that process for the corridor routes, Quebec City to Windsor. . .and Ottawa is included.

• 1605

However, what makes this very sad is that all their efforts have to be carried out with old equipment. Most of it now is 35 to 45 years of age, and I don't know of any other self–respecting country that has this kind of a situation with their rail system unless it's a very underdeveloped one.

[*Translation*]

Certes, votre proposition est intéressante car il est parfois tout simplement impossible d'obtenir les preuves voulues pour intenter des poursuites, même si la police sait parfaitement qu'une infraction a été commise. Or, si elle dispose d'un bon dossier, elle peut agir. Ne craignez–vous donc pas que la police soit tentée d'opter pour la solution de facilité?

M. Axworthy: Evidemment, on court toujours le risque de voir la police intenter des poursuites en vertu d'une accusation réduite si elle est presque sûre de pouvoir obtenir ainsi un verdict de culpabilité.

Cela dit, Martensville est dans ma circonscription et je n'ai constaté aucune atténuation de la vigueur avec laquelle la police s'attaque aux affaires de violence sexuelle infligée aux enfants qui viennent à sa connaissance. Il y a même un cas où la police a intenté des poursuites contre un policier, ce qui vous montre qu'elle prend toujours ces affaires très au sérieux.

Le président suppléant (M. James): Merci beaucoup, monsieur Axworthy.

Monsieur Benjamin, sur la motion 282.

M. Les Benjamin, député (Régina—Lumsden): Merci, monsieur le président et chers collègues. Je vais à nouveau demander votre indulgence et celle de la Chambre pour revenir sur une question qui me tient beaucoup à coeur, à la fois à titre de député et à titre d'ancien cheminot.

Comme vous avez lu ma motion, vous savez qu'elle demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers, de créer un système de terminaux de transport combiné des passagers et d'établir des liaisons ferroviaires entre les aéroports et les secteurs des affaires des villes de même qu'entre certains aéroports, comme l'aéroport international Lester B. Pearson et l'aéroport de Hamilton, que j'ai simplement cités comme exemples.

Si vous lisiez le plan quinquennal de VIA Rail pour les années 1993 à 1997—et j'espère que vous le ferez tous—vous verrez que c'est un document fort attristant. VIA est une organisation orpheline. Elle ne relève même pas d'un texte législatif. Elle a été créée par le truchement d'un crédit de 1$ dans le Budget des dépenses. Dans un pays aussi vaste que le Canada, avec la géographie et le climat que l'on connaît, il est honteux et déplorable qu'il n'y ait ni une loi pertinente ni un réseau national de transport ferroviaire des passagers.

Comme VIA Rail ne relève pas d'une loi spécifique, elle n'a pas de mandat officiel dans lequel seraient définis ses objectifs, ses pouvoirs juridiques et ses responsabilités, ce qui est pourtant le cas du CN et du CP. Cette lacune constitue depuis sa création un handicap sérieux pour VIA Rail. Néanmoins, VIA Rail a fait un excellent travail pour rénover son matériel sur les voies transcontinentales, et elle poursuit actuellement cet effort à l'intérieur du corridor, entre Québec et Windsor, ce qui englobe Ottawa, malgré des budgets bien modiques et la réduction des subventions gouvernementales.

Ce qui est attristant dans toute cette affaire, c'est que VIA doit faire tous ces efforts avec du matériel désuet qui est généralement aujourd'hui vieux de 35 ans à 45 ans. Je ne sais pas quel autre pays ayant le minimum de dignité accepterait une telle situation pour son réseau de transport ferroviaire, à moins qu'il ne s'agisse d'un pays fortement sous–développé.

[*Texte*]

The Australians completely refurbished and instituted a transcontinental rail passenger service that's worthy of the name. Of course, I have a personal objection. The route from Winnipeg through Brandon, Regina, Moose Jaw, Medicine Hat, Swift Current to Calgary is left out completely.

When I talk about multi-modal passenger terminals, I had a full agreement from all concerned to convert the beautiful heritage Union Station building in Regina to multi-use: rail passenger trains, airline ticket and reservation offices, Greyhound and Saskatchewan Transportation Company bus terminal, city transit stops, taxi stands and public parking. That facility would be used for all of those purposes, yet you wouldn't have to go all over the city to get different kinds of transportation modes.

Secondly, thousands of people are prohibited. . .if you're married and have two, three, or four children, you can't afford to fly. You know what it would be like trying to have three or four kids in lower age groups on a bus for three or four days. Forget it. The only alternative is rail passenger service.

The last few times I've ridden VIA Rail I polled passengers. I walked the length of the train time and again. They were either tourists—in fact, there's been great publicity about that transcontinental run through the Rockies—old age pensioners, or young families. That comprises about 90% of the passenger traffic on VIA Rail.

Mr. Chairman, I think this motion is worthy of a vote because it's pretty non-partisan and my conversations with members from all parties have been in complete agreement that funds have to be loaned to VIA Rail. It was done in the case of new locomotives. They've done a good job there. But the passenger rolling stock has to be replaced. Some of the refurbished cars have a lifetime of, at best, another 10 years. Some are shorter than that.

So we're overdue to take another run at this. I would like to see an expression of the House, by vote, hopefully leaving out any partisan considerations and putting Canada back where it used to be—a world leader in rail passenger traffic. I can speak from firsthand knowledge about that, but I won't bother you with it now. I think it is worthy of being voted upon and it doesn't require the government to do anything. It asks them to consider. I think with a vote of the House they would consider it.

The other day I spoke to Mr. Lawless, the president of VIA Rail—former CNR president. I ran into him at the airport. He was in a wild hurry, so he couldn't wait to take the VIA Rail train to where he was going. Sometimes he has to go where VIA Rail doesn't go, so he has to fly and it's not his druthers.

[*Traduction*]

Les Australiens ont complètement rénové leur matériel et ils ont crée un service transcontinental pour passagers tout à fait digne de ce nom. Évidemment, la situation actuelle me touche personnellement puisque les projets de rénovation laissent de côté le trajet Winnipeg–Calgary, via Brandon, Regina, Moose Jaw, Medicine Hat et Swift Current.

Quand je parle de réseaux de terminaux de transport combinés de passagers, j'envisage notamment la conversion de la très belle gare historique Union Station de Regina à des usages multiples: les trains de passagers, la vente de billets d'avion, un service de réservation, une gare d'autobus pour les lignes de Greyhound et pour la Société de transport de la Saskatchewan, un arrêt pour les transports publics de Regina, des stations de taxis et des terrains de stationnements. J'ai obtenu pour ce projet l'appui sans réserve de toutes les parties concernées. Grâce à ce regroupement de tous les services, on ne serait plus obligé d'aller aux quatre coins de la ville pour utiliser des modes de transports différents.

Ensuite, des milliers de gens sont empêchés. . . pour les couples qui ont deux, trois ou quatre enfants, le transport aérien est beaucoup trop dispendieux. De même, vous pouvez imaginer ce que ce serait un voyage en autobus pendant trois ou quatre jours avec trois ou quatre enfants en bas âge. N'y songez même pas. La seule solution est donc le train.

Les dernières fois que j'ai utilisé VIA Rail, j'ai interrogé tous les passagers, d'un bout à l'autre du train. C'étaient des touristes—étant donné que le trajet transcontinental à travers les Rocheuses a fait l'objet d'une excellente publicité—, des personnes âgées ou des jeunes familles. Ces trois catégories représentent près de 90 p. 100 des usagers de VIA Rail.

À mon avis, monsieur le président, cette motion mérite d'être mise aux voix car elle n'est pas du tout partisane et les députés des autres partis à qui j'en ai parlé parlé sont absolument d'accord avec l'idée de prêter des fonds à Via Rail. On l'a fait pour l'achat de nouvelles locomotives, ce qui a été une excellente chose. Par contre, l'heure est maintenant venue de remplacer les wagons de passagers. Certains ont été rénovés et dureront au maximum 10 ans, et d'autres encore moins.

Il est donc grand temps de revenir à l'attaque et j'aimerais que la Chambre des Communes vote massivement en faveur de mon projet, sans aucun esprit de partisanerie, ce qui permettrait au Canada de retrouver son ancien rang de chef de fil mondial dans le transport ferroviaire des passagers. Je pourrais vous donner beaucoup de détails à ce sujet, étant donné mon expérience personnelle, mais je ne vous casserai pas les oreilles avec cela. Je crois que cette motion mérite d'être mise aux voix, et je précise que je ne demande pas au gouvernement de prendre des mesures concrètes mais simplement d'envisager la chose, ce qu'il ferait, j'en suis convaincu, si la Chambre appuyait cette initiative.

Je discutais l'autre jour avec M. Lawless, ex-président du CNR et aujourd'hui président de VIA Rail. Je l'ai rencontré à l'aéroport. Comme il était très pressé, il ne pouvait pas attendre le prochain train de VIA Rail pour se rendre où il allait. Dans certains cas, il doit se rendre dans des endroits non desservis par VIA Rail, ce qui l'oblige à prendre l'avion malgré lui.

[*Text*]

• 1610

He was most supportive of this motion. Mr. Lawless is not what you would call a raving socialist, but he knows the rail passenger transportation business like nobody else I know. I think we should give this guy a chance to really operate a good rail passenger system in Canada. It needs to be expanded. It needs new rolling stock. It needs multi–modal railway transportation centres. It needs all of these things.

It increases employment at a time when, God knows, this country is in tough times. That's not to stop us from doing things that are meaningful for our nationhood. I hope the subcommittee will agree that this is a motion worth having a vote on.

The Acting Chairman (Mr. James): Thank you very much, Mr. Benjamin, for your presentation. Are there any questions members would like to ask Mr. Benjamin?

Ms Langan: I had a couple but he answered them.

The Acting Chairman (Mr. James): He did a very excellent job of presenting.

Mr. Benjamin: Do you mean I'm that good?

Mr. Prud'homme (Saint–Denis): I must say, I am very sensitive. I am one of the few who today still take the train every week, back and forth.

Mr. Benjamin: Good for you, Marcel.

Mr. Prud'homme: People think it's amazing, but it's true.

Mr. Benjamin: It's a beautiful ride.

Mr. Prud'homme: I'm not an ecologist, but I have no car.

Mr. Benjamin: There's another thing I forgot to mention, Mr. Chairman. For example, an hour and a half can be knocked off on the run between Winnipeg and Saskatoon. It's pathetic the maximum speeds they're allowed to travel at. That has to be improved upon. That's the other item I would speak to when my motion comes up on April 20.

By the way, for my own information, if it is a votable motion how many hours of debate does it get?

The Acting Chairman (Mr. James): Three.

Mr. Prud'homme: But you may convince us after 15 minutes.

The Acting Chairman (Mr. James): You may very well. Thank you very much, sir. That was very well presented.

Mr. Benjamin: I'll be appealing to all parties.

The Acting Chairman (Mr. James): We'll be hearing other presentations tomorrow. At the end of that session a decision will be made as to the votable motions and bills. You will be so advised after tomorrow.

Mr. Benjamin: I'll be away all next week, Mr. Chairman, but you can send any word on it to my office.

The Acting Chairman (Mr. James): We'll be away next week too.

[*Translation*]

Il était tout à fait en faveur de cette motion. M. Lawless est loin d'être ce que vous appelleriez un socialiste acharné, mais il connaît le transport ferroviaire mieux que personne. Je crois que nous devrions lui donner la chance de diriger une société de transport ferroviaire de qualité. Il est grand temps de procéder à une expansion, de lui donner du nouveau matériel roulant, de lui aménager des centres de transport combiné; voilà ce qu'il faut faire.

Cela créerait des emplois à une époque où, c'est le moins qu'on puisse dire, les temps sont difficiles, ce qui ne devrait pas nous empêcher de prendre des initiatives d'intérêt national. En conséquence, j'espère que le sous–comité conviendra que cette motion mérite d'être mise aux voix.

Le président suppléant (M. James): Merci beaucoup, monsieur Benjamin. Y a–t–il des questions à ce sujet?

Mme Langan: J'en avais quelques–unes mais il y a répondu.

Le président suppléant (M. James): Il a très bien exposé la situation.

M. Benjamin: Voulez–vous dire que je suis si fort que cela?

M. Prud'homme (Saint–Denis): Je dois dire que je suis très sensible à votre motion. Je suis l'un des rares à faire encore l'aller–retour en train chaque semaine.

M. Benjamin: Excellent, Marcel.

M. Prud'homme: Les gens trouvent cela étonnant mais c'est vrai.

M. Benjamin: C'est un très beau trajet.

M. Prud'homme: Je ne suis pas un écologiste mais je n'ai pas de voiture.

M. Benjamin: Il y a une autre chose que j'ai oubliée de mentionner, monsieur le président. On pourrait par exemple réduire d'une heure et demie le trajet entre Winnipeg et Saskatoon. On limite la vitesse des trains de façon lamentable. Il faut y remédier. Je reviendrai sur cette question lors du débat sur la motion, le 20 avril.

Au fait, pourriez–vous me dire quelle est la longueur du débat si la motion est soumise au vote?

Le président suppléant (M. James): Trois heures.

M. Prud'homme: Mais vous réussirez peut–être à nous convaincre en 15 minutes.

Le président suppléant (M. James): Peut–être bien. Merci beaucoup, c'était un excellent exposé.

M. Benjamin: Je vais demander l'appui de tous les partis.

Le président suppléant (M. James): Nous entendrons d'autres députés demain. Ensuite, lorsque tous seront intervenus, nous déciderons quelles motions et quels projets de loi seront soumis au vote. Vous le saurez donc après demain.

M. Benjamin: Comme je serai absent toute la semaine prochaine, monsieur le président, pourriez–vous en informer mon bureau?

Le président suppléant (M. James): Nous serons également absents la semaine prochaine.

[*Texte*]

Mr. Benjamin: By the way, they're having a retirement party for me on Saturday. You're all invited—provided you have the $30. It's in Regina.

The Acting Chairman (Mr. James): Very good.

Mr. Prud'homme: Is it this Saturday?

Mr. Benjamin: It's this Saturday in Regina.

The Acting Chairman (Mr. James): Have a party.

Mr. Benjamin: One compensation, or one incentive for you to go, is that now you know you're going to get rid of me.

The Acting Chairman (Mr. James): We wouldn't want that. Thank you very much, Mr. Benjamin.

Next is Mr. Speller's motion, M–580. Mr. Jordan is presenting. We have you in the right slot here. The vote will probably be somewhere around 4:35 p.m. We'll move along.

Mr. Jim Jordan, MP (Leeds—Grenville): I'll be finished long before that.

The Acting Chairman (Mr. James): Let's move. We'll try another one.

Mr. Jordan: I carried this with some satisfaction. It's Mr. Speller's motion, M–525. It has to do with volunteer firemen. I can recall bringing in a petition when I first got here. I was well–armed with petitions appealing for this very same thing nearly five years ago. Nothing happened.

Just to put it in a nutshell, honorarium is paid in most cases to volunteer firemen, in varying amounts. Of the honorarium paid to them, whether it be $700, $800, $900 or $1,000, $500 of that is a tax–exemption honorarium. That's to compensate for pocket money and hardship on their car and whatever, getting to a fire, spending time there. They're not paid other than that.

We're not breaking any new ground here at all. All we're doing is just updating the figure. One night eight or ten years ago, I suppose, they agreed $500 should be allowed. All Bob Speller in his motion is saying is that it's time to alter that, to update that a bit. Move it from $500 up to $1,000 so that there could be a tax–exempt allowance from $500 to $1,000.

• 1615

The difficulty with this approach, of course, is that you let it get way behind. The figure goes up from $500 and everyone says it's a 100% increase. Yes, it is, but the increase is over approximately eight years. It isn't kept up–to–date and I don't think moving it from $500 to $1,000 in these days is really doing much.

Basically, that's what it consists of. Bob had put together quite a package to substantiate his arguments and they are all sound, but the basis for giving an honorarium was set; you fought that battle and won. Now we are asking whether you don't think it would make sense to keep it up to date and move it from $500 up to $1,000. It would be very easy to justify over such a long period of time why $1,000 isn't too much, I would wager.

So that's my presentation of Mr. Speller's motion. He is hoping, of course, as I am, that it will become a votable motion. Are there any questions?

[*Traduction*]

M. Benjamin: Au fait, il y aura samedi une réception pour célébrer mon départ à la retraite. Vous êtes tous invités, à condition que vous ayez 30$. Ce sera à Regina.

Le président suppléant (M. James): Très bien.

M. Prud'homme: Ce samedi?

M. Benjamin: Oui, ce samedi à Regina.

Le président suppléant (M. James): Amusez–vous bien.

M. Benjamin: L'avantage, c'est que vous savez maintenant que vous serez ensuite débarrassé de moi. Cela pourrait vous inciter à venir.

Le président suppléant (M. James): Nous ne voulons pas du tout cela. Merci beaucoup, monsieur Benjamin.

Nous passons maintenant à la motion M–580 de M. Speller, qui sera présentée par M. Jordan. C'est bien votre tour. Le vote se tiendra probablement vers 16h35 et nous pouvons donc continuer.

M. Jim Jordan (député de Leeds—Grenville): J'aurai fini bien avant.

Le président suppléant (M. James): Allons–y. Nous en essaierons une autre après.

M. Jordan: Je suis très heureux de vous présenter la motion M–525, de M. Speller, qui concerne les pompiers dits volontaires. Je me souviens en effet que j'étais arrivé armé de pétitions demandant exactement la même chose, il y a près de cinq ans, peu après mon élection, mais cela n'a rien donné.

En bref, la plupart des pompiers dits volontaires du Canada bénéficient actuellement d'une gratification dont le montant peut varier. Qu'elle soit de 700$, 800$, 900$ ou 1 000$, seuls 500$ sont exemptés d'impôt. Cette disposition vise à compenser les frais d'automobile et autres que doivent assumer les pompiers volontaires pour aller lutter contre des incendies. On ne leur paie rien d'autre.

Le but de la motion n'est pas d'instaurer un nouveau système mais simplement d'actualiser l'exemption. On a du s'entendre un soir, il y a huit ou dix ans, pour autoriser ce chiffre de 500$ mais, comme le dit Bob Speller dans sa motion, l'heure est maintenant venue d'ajuster ce montant. En conséquence, nous proposons que l'exemption fiscale passe de 500$ à 1 000$.

Évidemment, le problème avec ce système est qu'on prend beaucoup de retard sur l'inflation. Quand on ajoute 500$, tout le monde dit que c'est une augmentation de 100 p. 100. Peut–être bien, mais c'est pour une période d'environ huit ans. Ce montant est maintenant trop bas et, à mon avis, passer de 500$ à 1 000$ ne représente pas grand chose de nos jours.

Voilà donc de quoi il s'agit. Bob avait préparé toute une documentation pour justifier sa proposition, et ses arguments sont tous légitimes. Cela dit, le principe de l'exemption fiscale est maintenant acquis, cette bataille a été gagnée. Nous demandons maintenant s'il ne vous paraît pas raisonnable de relever cette exemption de 500$ à 1 000$. Je crois que nous n'aurions aucune difficulté à justifier une telle augmentation pour une période aussi longue.

Voilà donc ce que j'avais à dire au sujet de la motion de M. Speller. Il espère évidemment, et moi aussi, qu'elle sera soumise au vote. Y a–t–il des questions?

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. James): Thank you, Mr. Jordan. Are there any questions from members of the committee? No, there are none. Thank you very much, Mr. Jordan.

Mme Shirley Maheu (députée de Saint–Laurent—Cartierville): Monsieur le président, je remercie le Comité de me donner l'occasion d'expliquer pourquoi ma motion M–731 devrait être une motion votable.

La citoyenneté canadienne est l'esssence même de notre identité. Plusieurs personnes critiquent notre pays parce que nous n'avons pas de force unifiante. Cela n'est pas vrai. Notre citoyenneté canadienne est ce qui nous unifie. L'égalité de tous les citoyens, nés ici ou ailleurs, est le principe fondamental de notre identité.

Il y a déjà cinq ans que le gouvernement a promis des amendements à la Loi canadienne sur la citoyenneté. Malheureusement, nous attendons toujours ces changements, et beaucoup de nos concitoyens les attendent également.

La motion est simple et elle va donner à tous les députés l'occasion de donner au gouvernement un message clair: nous voulons qu'il dépose une nouvelle Loi sur la citoyenneté.

The motion is quite straightforward. By making this issue a votable item the government would be capitalizing on an excellent opportunity to hear from all members of the House on this issue, modifying the Canadian Citizenship Act to ensure that it reflects the evolving nature of Canadian society and considers Canada's commitment to diversity and individual human rights is the proper general direction for this policy.

To me, it appears imperative that the Canadian Parliament have a chance to debate and vote on Canadian citizenship policy. Some of the issues we must discuss are access to citizenship instruction material, for example, the oath of citizenship—we have another private member's bill coming up on our oath as Canadian citizens—the nature of citizenship courts, and the criteria for citizenship.

While the motion does not take a specific position on these or other citizenship issues, it does facilitate a debate on this very important subject.

It's our citizenship in this country that binds us together. It has been almost 20 years since Parliament last debated changes to our Citizenship Act and, by making this motion a votable item, you will be showing all Canadians how seriously we take our citizenship.

Il est temps, chers collègues, d'aviser le gouvernement de notre désir de modifier cette loi. La citoyenneté canadienne doit être un principe fondamental de notre identité canadienne, et je crois que tous les députés à la Chambre doivent avoir la possibilité de se prononcer sur cette question.

Thank you very much.

M. Prud'homme: Je remercie beaucoup ma collègue parce qu'elle sait que les questions de citoyenneté me tiennent beaucoup à coeur. Qu'elle ne se décourage pas. Il a fallu sept ans avant que l'on puisse passer de cinq ans à trois pour obtenir la citoyenneté. Chaque année, je parrainais un projet de loi visant à diminuer de cinq à trois ans le nombre d'années nécessaires pour obtenir la citoyenneté. On a réussi.

Je crois que vous avez dit qu'il y a un autre projet de loi. Vous parlez de celui de M. Warren Allmand sur la citoyenneté.

[*Translation*]

Le président suppléant (M. James): Merci, monsieur Jordan. Y a–t–il des questions? Non, il n'y en a pas. Merci beaucoup, monsieur Jordan.

Mrs. Shirley Maheu, MP (Saint–Laurent—Cartierville): Thank you, Mr. Chairman, to allow me to explain why my motion M– 731 should be votable.

Canadian citizenship is the essence of our identity. Many people criticize Canada because we do not have any unifying force, but that is not true. What unites us is our citizenship. As you know, the basic tenet of our identity is that all Canadian citizens, whether born here or elsewhere, are equal.

Five years ago, already, the government promised to amend the Canadian Citizenship Act. Unfortunately, we are still waiting for those amendments, like many of our citizens.

The motion is very simple. It will give each member of Parliament the opportunity to send a plain message to the government: we want a new Citizenship Act.

La motion est très simple. En acceptant que cette motion soit soumise au vote, le gouvernement profitera d'une excellente occasion d'entendre tous les députés donner leur avis sur la nécessité de modifier la Loi canadienne sur la citoyenneté de façon à ce que notre politique dans ce domaine reflète la nature évolutive de la société canadienne en tenant compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

Il est à mes yeux impératif que le Parlement canadien ait la chance d'engager un débat, suivi d'un vote, sur la politique canadienne en matière de citoyenneté. Certaines des questions dont nous voudrions ainsi discuter sont l'accès au matériel didactique sur la citoyenneté, par exemple, le serment de citoyenneté—et il y aura un autre projet de loi privé à ce sujet—la nature des cours de la citoyenneté et les critères de citoyenneté.

Bien que la motion ne prenne pas position sur ces questions, elle facilitera la tenue d'un débat sur ce sujet très important.

C'est notre citoyenneté qui nous unit. Cela fait 20 ans que le Parlement n'a pas modifié la Loi sur la citoyenneté et, en soumettant cette motion au vote, vous montrerez à tous les Canadiens que nous prenons notre citoyenneté très au sérieux.

It is high time, dear colleagues, to tell the government that we want this act to be amended. Canadian citizenship must be a basic tenet of our identity, and I believe that all the members of this House should have the opportunity to vote on this matter.

Merci beaucoup.

Mr. Prud'homme: I want to thank my colleague who knows that the issues related to citizenship are very close to my heart. I want to tell her not to be discouraged. It took seven years to change from five years to three years the period required to apply for the Canadian citizenship. Each year, I sponsored a new Bill to reduce the requirement from five years to three years, and we finally succeeded.

You mentioned another Bill on this issue. Were you referring to Mr. Warren Allmand's private bill?

[*Texte*]

Mme Maheu: C'est bien cela.

• 1620

M. Prud'homme: Vous êtes également d'avis qu'on doit changer le serment d'allégeance.

Mme Maheu: En effet.

M. Prud'homme: Dans ce projet de loi, il y aurait le principe général. Vous dites que vous aimeriez que l'accessibilité soit améliorée, parce que les prix ont augmenté considérablement.

Mme Maheu: Je ne parle pas seulement des prix. Je parle aussi de l'accessibilité des renseignements et de la possibilité d'avoir un interprète quand une femme, par exemple, reste à la maison et ne comprend pas.

M. Prud'homme: Je suis d'accord.

Mme Maheu: Il ne faut pas oublier qu'on est dans une crise d'identité et d'unité. Je pense que cela donnerait la chance à tous les partis, surtout avant les prochaines élections, de se prononcer sur ce que c'est que d'être Canadien.

The Chairman: This committee will reconvene tomorrow at 3:30 p.m..

Mr. Prud'homme: Which items are on the agenda tomorrow? Those left over, or new ones?

The Chairman: If you have the overall list, Mr. Prud'homme, strike off the ones we had today.

This meeting is adjourned.

Thursday, April 1, 1993

• 1536

The Chairman: Will the meeting come to order, please.

Mr. Kristiansen is ready to make his presentation on motion 743. Mr. Kristiansen.

Mr. Lyle Kristiansen, MP (Kootenay West—Revelstoke): I think motion 743 should be fairly self-explanatory in that the House of Commons and the Senate have dealt with it and passed it with all the parties' support, the intent of it at least, six and three-quarter years ago.

The motion is that in the opinion of the House the government should immediately proclaim parts II and III of the Parliamentary Employment and Staff Relations Act, passed by the House of Commons on June 25, 1986.

To be clear, Mr. Chairman, there are three parts to the bill that was then called Bill C-45, which was passed by the House of Commons in June 1986. Part I was proclaimed and given royal assent in December of that same year, which essentially designated what constituted a union on Parliament Hill, for the purposes of certification. That section of the bill excluded the employees of members of Parliament and excluded employees of Senators.

Part II of the Parliamentary Employment and Staff Relations Act, which is the one we're dealing with, is part III of the Canada Labour Code. Part III of the Parliamentary Employment and Staff Relations Act is part II of the Canada Labour Code.

[*Traduction*]

Mrs. Maheu: Indeed.

Mr. Prud'homme: You also believe that the citizenship oath should be changed?

Mrs. Maheu: Yes.

Mr. Prud'homme: So, with your motion, you would establish the basic principle. You stated also that you would like it to be more accessible, because the costs have increased condiderably.

Mrs. Maheu: I'm not only talking about costs. I'm also talking about the accessibility of information and of the opportunity to use an interpreter when a woman, for instance, stays at home and does not understand the language.

Mr. Prud'homme: I agree.

Mrs. Maheu: We should not forget that we are in the middle of an identity crisis and of a unity crisis. I think this motion would give all the parties the opportunity to take position on what it means to be a Canadian, and to do that before the next elections.

Le président: Le comité reprendra ses travaux demain à 15h30.

M. Prud'homme: Sur quelles questions? Sur celles qui restent ou sur de nouvelles?

Le président: Si vous avez la liste, monsieur Prud'homme, il vous suffit de rayer celles qui ont été traitées aujourd'hui.

La séance est levée.

Le jeudi 1er avril 1993

Le président: La séance est ouverte.

Monsieur Kristiansen est prêt à nous parler de la motion numéro 743. La parole est à vous, monsieur Kristiansen.

M. Lyle Kristiansen (député de Kootenay-Ouest—Revelstoke): Je n'ai pas, il me semble, à m'étendre longuement sur la motion 743 puisque le principe sur lequel elle repose a déjà été débattu à la Chambre et au Sénat, où elle a d'ailleurs été adoptée par tous les partis, il y a six ans et neuf mois exactement.

Voici cette motion: que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement promulguer les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement, adoptée par la Chambre des communes le 25 juin 1986.

Le projet de loi C-45, adopté par la Chambre en juin 1986, comportait trois parties. La partie I, qui a été promulguée et qui a reçu la sanction royale en décembre de cette même année, précise quels groupes d'employés peuvent demander l'accréditation syndicale. En vertu de cette partie du projet de loi, les employés des députés et des sénateurs sont privés de ce droit.

La partie II de la Loi sur les relations de travail au Parlement, celle sur laquelle porte cette motion, reprend la partie III du Code canadien du travail. La partie III de cette même loi reprend la partie II du Code canadien du travail.

[*Text*]

Those two parts are the sections that I'm concerned about having proclaimed in the motion that is before you. First, part II deals with occupational safety and health. That part would apply to, in addition to other parliamentary employees, employees of both Senators and members of Parliament. Essentially, all it does is provide those employees and all employees in the parliamentary precincts with the same rights regarding occupational safety and health as are enjoyed by all other employees under federal jurisdiction.

Part III of the Canada Labour Code, which is part II of PESRA, covers such matters as standard hours, wages, vacations and holidays, sexual harassment and so on; and again provides under those classifications the same protection as is enjoyed by all other employees under federal jurisdiction.

I can only assume, and I would imagine that the committee can only assume, that the government and all three parties in the House of Commons in June 1986 knew what they were doing when the bill was introduced and when it was passed. And after six and three–quarter years and the proclamation of part I, I have not been given any reason why part II and part III of PESRA have not been proclaimed. There have been innumerable items of correspondence with the Speaker. Many letters have been sent to the Prime Minister, but we have not had answers from him. Nor have we had answers from the President of the Privy Council, telling us what the hold–up is and why parts II and III have not been proclaimed.

I would simply ask the committee to consider whether it is not appropriate, after almost seven years, to put such a motion before the House, asking that the government immediately move to proclaim this legislation that we all passed. In other words, provide to our employees on Parliament Hill the same protection that is enjoyed by all other employees under federal jurisdiction.

The Chairman: Thank you, Mr. Kristiansen. Are there any questions from members of the committee?

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): No.

The Chairman: Pretty straightforward? Thank you, Mr. Kristiansen.

Mr. Karpoff (Surrey North): Mr. Chairman, I have a very quick one. Would this simply set up the same type of system that is now available to all other employees, particularly in terms of health and safety?

• 1540

Mr. Kristiansen: Yes. It would be the setting up of joint employer–employee safety committees, the procedures for arbitration, grievances under safety and health matters, and the provision of appropriate inspection procedures. It would also include the right to refuse dangerous work, given all the protections there are for the responsible exercising or non–exercising of that right as exists within the Canada Labour Code.

Mr. Karpoff: For example, when there was all the issue around the asbestos in the buildings, there was no mechanism for the staff to actually get involved. This legislation would give them the mechanism.

[*Translation*]

Voilà les deux parties dont je propose la promulgation dans cette motion. La partie II porte sur la santé et la sécurité au travail. Cette partie s'appliquerait à tous les employés parlementaires, y compris les employés des sénateurs et des députés. Ceux–ci jouiraient ainsi des mêmes droits en matière de sécurité et de santé au travail que tous les fonctionnaires fédéraux.

La partie III du Code canadien du travail, soit la partie II de la LRTP, porte sur les heures de travail, la rémunération, les vacances et les jours fériés, le harcèlement sexuel, etc.. Elle accorderait donc aux employés parlementaires les mêmes droits que les fonctionnaires fédéraux.

Nous ne pouvons que présumer que le gouvernement et les trois partis qui étaient représentés à la Chambre des communes en juin 1986 savaient ce qu'ils faisaient lorsqu'ils ont adopté ce projet de loi. Plus de six ans et neuf mois après la promulgation de la partie I de cette loi, on ne m'a toujours pas expliqué pourquoi nous attendons toujours la promulgation de la partie II et de la partie III. J'ai échangé beaucoup de lettres avec le Président de la Chambre à ce sujet. J'ai aussi fait parvenir de nombreuses lettres sur le même sujet au premier ministre, lettres qui sont restées sans réponse. Le président du Conseil privé non plus ne nous a pas expliqué la raison du retard mis à promulguer les parties II et III de la loi.

Je demande au comité d'envisager s'il ne convient pas, après près de sept ans, de présenter cette motion à la Chambre qui presse le gouvernement de promulguer immédiatement cette loi que nous avons tous adoptée. Autrement dit, il s'agit d'accorder aux employés de la colline du Parlement les mêmes droits qu'aux fonctionnaires.

Le président: Je vous remercie, monsieur Kristiansen. Avez–vous des questions à poser?

M. Milliken (Kingston et les Îles): Non.

Le président: Cela vous semble assez simple? Je vous remercie, monsieur Kristiansen.

M. Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le président, j'ai une petite question à poser. La promulgation de ces parties de la loi assurerait–elle aux employés parlementaires les mêmes droits qu'aux fonctionnaires, en ce qui touche notamment à la santé et la sécurité au travail?

M. Kristiansen: Oui. La loi reconnaîtrait les comités mixtes patronaux–syndicaux sur les questions de sécurité, l'arbitrage des griefs portant sur les questions de sécurité et de santé ainsi que les procédures d'inspection normales. En vertu de la loi, les employés auraient désormais le droit de refuser d'effectuer des tâches dangereuses, puisque c'est un droit qui leur est reconnu, droit qu'ils peuvent décider d'exercer ou non, en vertu du Code canadien du travail.

M. Karpoff: Par exemple, lorsque la présence d'amiante dans les édifices du Parlement inquiétait les employés, il n'existait aucun mécanisme permettant à ceux–ci de faire valoir leurs vues. Ce projet de loi corrigerait la situation.

[*Texte*]

Mr. Kristiansen: There is what is called an ad hoc committee on health and safety currently operating within the parliamentary precincts. But there has been a constant dispute as to who or who should not be incorporated in that committee. There are continuing disputes about the procedures followed in that committee, because they are sometimes at variance with those set out in legislation for other employees.

So while there is the skeleton of a similar process that all other employees under federal jurisdiction enjoy, there is not, I think, an appropriate degree of confidence amongst employees and perhaps amongst some people in management that the same rights and responsibilities could be exercised.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Kristiansen, for your presentation.

Mr. Kristiansen: I would just add, in case I didn't, that I think it is an appropriate motion to be considered. After almost seven years, I think it needs to be demonstrably brought to the attention of the government. No other method of so doing has seemed appropriate and there has been a lack of answers.

The Chairman: We assume that's why you are here.

Mr. Kristiansen: Yes.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. John Cole, presentation re his Bill C-395. Mr. Cole.

Mr. John Cole, MP (York—Simcoe): Thank you, Mr. Chairman. I am here to encourage the committee to make Bill C-395 a votable item. I will give you a little bit of background.

The reason why this came up was that in the riding I represent there is a particular situation that may or may not happen, but the risk to the farmers in the area is very substantive. They are very concerned that they will end up losing their farms in order to protect their ability to keep their farms, to enjoy them and what not. That became a real concern, that they were literally going to have to mortgage their farms to fight whatever was going on, in order to continue on farming in the area.

This bill would change the Canadian Bill of Rights. It would not take away the ability of government to expropriate land for the need of the whole. It certainly does not do anything like that. It would not stop any level of government, quite frankly, from expropriating land for the common good. What it would do is provide a system for fair compensation where the collective demands for the rights of individuals supersede the individual rights, and that was the intent of it, to make sure there was fair compensation.

As I mentioned earlier, it relieves the individual of financial burden and personal hardships when attempting to prove the infringement. If it was a prime facie case, then the courts could make the decision and the individual would not be at risk under that basis. It does provide a specific procedure for compensation as opposed to having a quasi-group or a quasi-judicial body appointed by a local government, or provincial or federal government, for that matter. That was the intent of the bill. It's

[*Traduction*]

M. Kristiansen: À l'heure actuelle, il existe un comité spécial de la santé et de la sécurité qui traite de ces questions sur la colline du Parlement. On ne s'entend cependant pas sur la composition de ce comité. On ne s'entend pas non plus sur la procédure que devrait suivre ce comité puisqu'elle s'écarte souvent de celle prévue dans d'autres lois.

Si les employés parlementaires jouissent donc déjà de certains droits dont jouissent les fonctionnaires, ce n'est pas suffisant, à mon avis, et la situation n'est pas claire pour certains employés comme pour certains administrateurs.

Le président: Je vous remercie infiniment, monsieur Kristiansen.

M. Kristiansen: Au cas où j'aurais oublié de le dire, j'ajouterais que cette motion me semble pertinente. Après près de sept ans, je crois qu'il est temps d'attirer l'attention du gouvernement sur la question. Jusqu'ici, rien n'a été fait.

Le président: Voilà pourquoi vous êtes là.

M. Kristiansen: En effet.

Le président: Je vous remercie.

M. John Cole va maintenant nous parler du projet de loi C-395. La parole est à vous, monsieur Cole.

M. John Cole (député de York—Simcoe): Je vous remercie, monsieur le président. Je viens inciter le comité à faire du projet de loi C-395 un projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote. Permettez-moi d'abord de vous dire quelques mots à son sujet.

Dans ma circonscription, les agriculteurs ont certaines inquiétudes, lesquelles sont bien fondées. Ils craignent en effet de perdre leurs fermes, du fait qu'ils doivent les hypothéquer pour continuer d'être en mesure de les exploiter.

Ce projet de loi vise à modifier la Déclaration canadienne des droits. Il ne vise cependant pas à restreindre la marge de manoeuvre du gouvernement en ce qui touche aux expropriations. Ce n'est absolument pas son objectif. Tout palier de gouvernement pourrait continuer d'exproprier des terres dans l'intérêt commun. Il propose cependant un mécanisme en vue d'indemniser équitablement les agriculteurs dont les terres seraient expropriées lorsque les droits collectifs l'emportent sur les droits individuels.

Comme je l'ai dit, le projet de loi vise à aider financièrement et personnellement les agriculteurs qui font face à une expropriation. Si la situation est très claire, les tribunaux rendront la décision qui s'impose, et l'agriculteur ne sera pas lésé. À mon avis, il serait préférable que les cas d'expropriation soient soumis à une procédure d'indemnisation précise plutôt qu'à un organisme quasi judiciaire nommé par le gouvernement local, provincial ou fédéral. Voilà donc l'objet de mon projet de

[*Text*]

not to change anything very drastically, but to provide more protection for the individual. In other words, they will not be put at risk when a government does expropriate land or take over something or change the way the land is addressed.

• 1545

Those are my comments. If you have any questions, I'll try to answer them.

The Chairman: Thank you, Mr. Cole.

Mr. Milliken: Mr. Cole, was this matter raised in the Charlottetown accord? Can you refresh my memory on that?

Mr. Cole: I don't believe it was. I think there was some discussion earlier on in the constitutional process, but I don't believe it was raised in the Charlottetown accord. I did check with the private members' business to see that it met the 11 requirements under the Standing Order, so if you're leading into that. . .

Mr. Milliken: I just wondered if it had been raised this session, that's all.

Mr. Cole: I don't believe so.

Mr. Tremblay (Québec–Est): Mr. Cole, do you think your private member's bill can affect in certain ways normal federal–provincial relations?

Mr. Cole: No, I don't believe it would affect them in any way, Mr. Tremblay. I believe when a government, regardless of the level of government, was going to expropriate land or had the intention of expropriating land, it would maybe have to take a second look and address the problems they were going to create because of that expropriation. They would not be able to say, the property is worth $20,000 an acre, or whatever, and that's what we're going to give you, like it or lump it. If you don't like it, you're going to have to go to court or mortgage your farm, or whatever it happens to be, in order to try to defend something that you may have your life investment in. They very often do.

Mr. Karpoff: Is there any indication that your legislation would restrict a local government's or a provincial government's ability to determine uses of land?

Mr. Cole: I'm not sure of the question. No, there's nothing in this legislation that says to a local government, you can't use it for X, Y or Z, if that's your question.

Mr. Karpoff: No, sorry. Governments have the right to zone land or to declare that lands held by private people can only be used for certain things. There have been attempts to introduce, under legislation that is supposedly to protect an expropriation while you're removing the land—a property right approach that says, the government cannot restrict how I use my land. For example, if I want to put up a 10–storey highrise apartment in a single–family zone, I have the right to do that.

Mr. Cole: This would not allow that. This would not infringe on any collective rights at all. It would not do anything that way.

The only thing it would do is say to the individuals who are being negatively affected that they have a place where they can go to get proper compensation. That's what the bill says.

[*Translation*]

loi. Je ne propose pas de changements profonds, mais simplement de protéger les droits des particuliers. Autrement dit, je veux éviter que les agriculteurs soient lésés, ce qui pourrait les amener à abandonner l'agriculture, lorsqu'un gouvernement exproprie leurs terres ou se propose de modifier les règlements de zonage, par exemple.

Voilà ce que j'avais à dire. Je serais heureux de répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cole.

M. Milliken: Monsieur Cole, cette question a–t–elle été abordée dans l'accord de Charlottetown? Pourriez–vous me rafraîchir la mémoire à ce sujet?

M. Cole: Je ne crois pas. On a peut–être discuté du sujet lors des négociations constitutionnelles, mais l'accord de Charlottetown n'en faisait pas mention, si je ne m'abuse. Je me suis cependant assuré que ce projet de loi respecte les 11 critères prévus au Règlement en ce qui touche aux projets de loi d'initiative parlementaire. C'est peut–être ce à quoi vous faisiez allusion. . .

M. Milliken: Je voulais simplement savoir si le sujet avait déjà été abordé au cours de cette session.

M. Cole: Je ne crois pas.

M. Tremblay (Québec–Est): Monsieur Cole, ce projet de loi d'initiative parlementaire risque–t–il, à votre avis, d'influer sur les relations fédérales–provinciales normales?

M. Cole: Je ne crois pas, monsieur Tremblay. D'aucune façon. À mon avis, tout gouvernement quel qu'il soit devrait s'interroger au sujet des conséquences d'une expropriation. Je suis d'avis qu'on ne devrait jamais dire à un agriculteur: voici 20 000$ l'acre pour votre terre, c'est à prendre ou à laisser. On ne devrait jamais placer l'agriculteur dans la situation de devoir engager des frais juridiques ou d'hypothéquer sa ferme pour protéger les économies de toute une vie. Or, c'est souvent ce qu'on fait.

M. Karpoff: Avez–vous des raisons de croire que ce projet de loi limitera les pouvoirs des municipalités et des gouvernements provinciaux en ce qui touche à l'utilisation des terres.

M. Cole: Je saisis mal votre question. Rien dans le projet de loi n'empêche une municipalité de décider à quelles fins doivent être utilisées les terres.

M. Karpoff: Je m'excuse. Les gouvernements établissent des règlements de zonage en vertu desquels ils peuvent réserver certaines terres à certains usages. Sous prétexte de protéger les gens qui font l'objet d'une expropriation, on a déjà cherché par voie législative à empêcher le gouvernement d'adopter des règlements de zonage. Ainsi, certains voudraient pouvoir construire un immeuble locatif de 10 étages si cela leur chante dans un quartier réservé aux maisons unifamiliales.

M. Cole: Ce n'est pas l'objet de mon projet de loi. Il ne porte pas atteinte aux droits collectifs. C'est tout à fait exclu.

L'objet du projet de loi est simplement de fournir un recours à ceux qui s'estiment lésés lors d'une expropriation. C'est très clair.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cole.

Mr. Cole: Thank you, Mr. Chairman. And congratulations on your new position.

The Chairman: Thank you very much.

I believe Mr. Harvey was scheduled to be next, Mr. Laporte, unless he doesn't mind. . . Are you in a hurry?

Mr. Rod Laporte, MP (Moose Jaw—Lake Centre): I have to catch a plane.

The Chairman: That's fine with us.

Mr. Laporte: I just sort of popped up here.

The Chairman: That's okay. You go right ahead, Mr. Laporte, and present Bill C–297. Take approximately five minutes or less and then we'll have an opportunity to question.

• 1550

Mr. Laporte: Thank you, Mr. Chairman.

This bill concerns the Canadian Wheat Board. I know there are no members here from western Canada, but if there is one issue that—perhaps two—is near and dear to the hearts of producers and people in rural western Canada, it is things having to do with grain transportation. That is one issue. The second issue would be the Canadian Wheat Board.

The Canadian Wheat Board was set up originally back in 1934–35 by the Bennett government to market wheat in western Canada. It was the sole marketer for wheat in western Canada. In the 1950s, by regulation, that jurisdiction was extended to oats and to barley. Until 1987, the Canadian Wheat Board was the sole marketing agent in western Canada for oats, wheat, and barley.

In 1987 the government removed, by regulation, oats from the jurisdiction of the Canadian Wheat Board. There is some speculation that in fact partial jurisdiction of barley may be removed from the Canadian Wheat Board. This is all done by regulation.

There has been no debate in the House of any kind with respect to this bill, but I've been receiving comments from farmers, from producer groups, from rural people since I've been elected that there should be a change to the Canadian Wheat Board Act. In other words, changes would be prohibited unless producers themselves had a vote on these changes.

The reason for that is that the Canadian Wheat Board is funded almost exclusively by producers. They pay for it's operation. The only time the government ever plays any role is. . .it has to do with the pooling of grains. What happens is that a farmer will haul his grain in during the year, on a quota system. At the end of the year, the Canadian Wheat Board will pay the farmer the average price that it received throughout the year. So if the price is high in September and a farmer hauls his grain in in September, he won't get that high price. He'll get the average price. If the farmer hauls his grain in in February and the price is low, he won't get the low price. It's a pooling system.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie, monsieur Cole.

M. Cole: Je vous remercie, monsieur le président. Soit dit en passant, félicitations pour votre nomination.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Laporte, je crois que c'est M. Harvey que nous devions maintenant entendre. À moins qu'il ne soit d'accord pour céder sa place. Êtes–vous pressé?

M. Rod Laporte (député de Moose Jaw—Lake Centre): J'ai un avion à prendre.

Le président: Dans ce cas, allez–y.

M. Laporte: Je m'excuse. Je m'étonne moi–même d'être déjà assis ici.

Le président: Il n'y a pas de mal. Présentez–nous le projet de loi C–297. Nous vous accordons au plus cinq minutes, après quoi nous vous poserons des questions.

M. Laporte: Je vous remercie, monsieur le président.

Ce projet de loi porte sur la Commission canadienne du blé. Je sais que le comité ne compte aucun membre de l'Ouest, mais s'il est deux questions qui tiennent à coeur aux producteurs agricoles et aux ruraux de l'Ouest, c'est d'abord le transport des céréales, et ensuite le rôle de la Commission canadienne du blé.

La Commission canadienne du blé a été créee en 1934–1935 par le gouvernement Bennett qui lui a confié la tâche de commercialiser le blé dans l'Ouest. La commission devait être le seul organisme chargé de cette tâche pour l'Ouest. Dans les années cinquante, par voie réglementaire, la commission s'est aussi vu confier la commercialisation de l'avoine et de l'orge. Jusqu'en 1987, la Commission canadienne du blé était donc le seul organisme habilité à commercialiser l'avoine, le blé et l'orge dans l'Ouest canadien.

En 1987, par voie réglementaire, le gouvernement a retiré la responsabilité de la commercialisation de l'orge à la Commission canadienne du blé. La rumeur veut que le gouvernement fasse de même, du moins en partie, en ce qui touche l'orge. Tout cela se fait par voie réglementaire.

Ce projet de loi n'a pas été débattu à la Chambre des communes, mais les agriculteurs, les groupes de producteurs et les ruraux que je représente, réclament depuis qu'ils m'ont élu que je propose un changement à la Loi sur la Commission canadienne du blé. En un mot, mes électeurs tiennent à se prononcer au moyen d'un scrutin sur toutes modifications aux fonctions de la commission.

En effet, la Commission canadienne du blé est financée presque exclusivement par les producteurs au moyen de cotisations. Le gouvernement, lui, ne voit qu'à la mise en commun des céréales. Voici comment le système fonctionne. L'agriculteur se voit attribuer un quota de production. A la fin de l'année, la Commission canadienne du blé lui achète ses céréales au prix de vente moyen de celles–ci au cours de l'année. Par conséquent, si le prix est élevé en septembre, ce n'est pas le prix que va toucher l'agriculteur même s'il amène ses céréales à la commission ce mois–là. Si l'agriculteur amène ses céréales en février, lorsque le prix est bas, ce n'est pas non plus le prix qu'il touchera. Voilà le système de mise en commun.

[*Text*]

There have been a handful of times in the history of the Canadian Wheat Board where in fact the farmer has seen an initial payment when he hauled his grain, and then a final payment down the line, when all the contracts were completed. There has been the odd occasion when the pooling system has been lower than the price paid out. So the government has participated in that. But that's a very rare occasion.

The Canadian Wheat Board's function is paid for by producers, and there has always been a feeling that there should be votes by producers. So this bill would force the government to hold a plebiscite on any changes regarding commodities under the Canadian Wheat Board.

There is some precedent for that. Back in the 1970s there was a lot of concern over canola, which is a very popular grain in the west, and there was a plebiscite held. Otto Lang at that time held the plebiscite to decide—they had to have a two–thirds majority. If there was a two–thirds majority he would have put canola on the Canadian Wheat Board. The majority didn't take place, but that was just out of the goodness of the minister's heart. This bill would force that.

I think what's important here is that there is a need for debate on this issue in the House. It's an issue that, as I said, is very near and dear to the hearts of people from western Canada.

There has never been a debate since I've been in the House on this particular issue. This is the only forum in which there will be a debate on this issue. If western Canadians are going to feel part of this government and feel that the government has their concerns at heart, I think issues like this should be debated.

What this bill calls for is to have that debate, to give farmers a say in their own wheat board. It is the only forum I know of to get this debate on the floor of the House of Commons.

I'm going to leave it at that, because it's a fairly straightforward bill, unless there are any questions related to the history of the Canadian Wheat Board.

• 1555

Mr. Tremblay: In other words, do you think this bill will provide by statute rather than by regulation for the inclusion of oats and barley under the Canadian Wheat Board?

Mr. Laporte: Right now wheat is by statute, oats and barley are not. What this would do is make oats and barley under statute as well. Before the government moves wheat from jurisdiction of the Canadian Wheat Board, there has to be a change in the statute. This would make it the same for any other commodity under the bill.

Mr. Milliken: Has this been brought before this committee before to be made votable?

Mr. Laporte: It was brought before the committee before. It was not a votable item. I think in due fairness there wasn't a proper explanation by me to the committee on this thing.

[*Translation*]

À quelques rares occasions, la Commission canadienne du blé a versé un paiement initial à l'agriculteur lorsqu'il a amené ses céréales, et ensuite un paiement final une fois que toutes les céréales ont été engrangées. Il s'est déjà produit, très rarement, que le prix obtenu pour les céréales mises en commun ait été inférieur au prix versé aux producteurs. Le gouvernement a donc dû contribuer la différence. Cette situation a cependant été très rare.

Comme le financement de la Commission canadienne du blé est donc assuré presque exclusivement par les producteurs, ceux–ci réclament depuis toujours d'être consultés par scrutin sur les questions touchant à la commission. Le projet de loi vise donc à contraindre le gouvernement à tenir un plébiscite au sujet des produits qui sont commercialisés par la Commission canadienne du blé.

Je peux vous donner un précédent. Dans les années soixante–dix, un plébiscite a eu lieu au sujet de la commercialisation éventuelle de la canola, une céréale très populaire dans l'Ouest. C'est Otto Lang qui était alors le ministre responsable. On a décidé que la commercialisation de cette céréale par la Commission canadienne du blé devait être approuvée par une majorité des deux tiers. Le résultat du plébiscite a été négatif. Rien n'obligeait cependant le ministre à tenir ce plébiscite. Mon projet de loi vise à rendre ces plébiscites obligatoires.

L'important, c'est que la Chambre débatte le sujet. Comme je l'ai dit, cette question tient à coeur aux gens de l'Ouest.

Depuis que je suis député, la Chambre n'a jamais débattu de la question. Or, c'est le seul endroit où cela peut être fait. Si l'on veut convaincre les Canadiens de l'Ouest que le gouvernement ait leurs intérêts à coeur, je crois qu'il convient de débattre des questions comme celles–ci.

Mon projet de loi vise à lancer le débat sur la question de savoir si les agriculteurs doivent être consultés au sujet de leur propre commission du blé. Si je sollicite votre aide, c'est que c'est la seule façon d'obtenir qu'un débat sur cette question ait lieu à la Chambre.

Je n'en dirais pas plus étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi assez simple, mais je suis prêt à répondre à vos questions sur la Commission canadienne du blé.

M. Tremblay: Autrement dit, votre projet de loi vise à assujettir à une loi, plutôt qu'à un règlement, la commercialisation de l'avoine et de l'orge qui est maintenant confiée à la Commission canadienne du blé.

M. Laporte: Une loi régit actuellement la commercialisation du blé, et le projet de loi vise à ce qu'il en soit de même pour l'avoine et l'orge. Si le gouvernement souhaitait retirer à la commission la responsabilité de commercialiser le blé, il lui faudrait modifier la loi. Si mon projet de loi est adopté, il en serait de même pour l'avoine et l'orge.

M. Milliken: A–t–on déjà demandé au comité de faire de ce projet de loi un projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote?

M. Laporte: Le projet de loi a déjà été présenté au comité. Il ne s'agissait pas d'un projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote. Je dois admettre ne pas avoir donné suffisamment d'explications à ce sujet au comité.

[*Texte*]

Mr. Milliken: It was debated for an hour in the House.

Mr. Laporte: It was debated for an hour in the House and died on the *Order Paper*.

Mr. Milliken: Was it this session?

Mr. Laporte: No.

Mr. Milliken: I thought I remembered it.

The Chairman: Any other questions? If not, thank you very much, Mr. Laporte.

Mr. Laporte: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Harvey will make a presentation re his bill C–294.

Mr. Ross Harvey, MP (Edmonton East): Thank you very much, Mr. Chairman.

Happily, I can be quite brief because the bill is very simple. It consists of just one clause. If passed, it would result in the proclamation of the Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act, which was passed by the House in 1982 but which has never been proclaimed. That's all; it is that simple.

The passage of this bill by itself would not result in the setting of specific fuel efficiency standards. It would not even necessarily mean that such standards would be set. Instead, Bill C–294 would simply grant the federal cabinet the authority to set fuel efficiency standards for any class of motor vehicle if it chose to do so. Further, if cabinet did decide to do so, the actual standards themselves would be determined in regulation.

So why should the bill be votable? For a number of reasons. First of all, this is a national issue that appears to transcend traditional partisan divisions and has received broad support throughout Canada. Transportation is a key sector for carbon dioxide emissions reduction.

A 1989 report by federal, provincial, and territorial energy ministers concluded that: ''The transportation energy use offers the greatest potential for emissions reductions at point of use''. In fact, Environment Canada estimates that Canadian road vehicles emitted nearly 27 million tonnes of carbon dioxide in 1987. Canada's fleet of new vehicles are no more fuel efficient overall than they were 10 years ago, and there are many more vehicles on the road. Adopting progressively more stringent fuel efficiency standards, which is what the passage of the bill would authorize, could serve as one very important element in reducing these emissions.

The Canadian Automobile Association, which as you doubtless know represents 3.3 million members, has repeatedly called for what the passage of this bill would achieve. Most recently, recommendation 9.8.2 of the CAA statement of policy, which was adopted in June 1991, states:

> The federal government should proclaim the Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act and implement progressively improved model year corporate average fuel efficiency standards for Canada.

In the words of a CAA news release: ''Current Canadian fuel economy standards are voluntary, unenforceable and unverifiable''.

[*Traduction*]

M. Milliken: La Chambre a débattu le sujet pendant une heure.

M. Laporte: La Chambre a débattu le projet de loi pendant une heure, et il est resté au *Feuilleton*.

M. Milliken: Au cours de cette session–ci?

M. Laporte: Non.

M. Milliken: Je croyais me rappeler.

Le président: Avez–vous d'autres questions? Dans ce cas, je remercie M. Laporte.

M. Laporte: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Harvey va maintenant nous parler du projet de loi C–294.

M. Ross Harvey (député d'Edmonton–Est): Je vous remercie, monsieur le président.

Fort heureusement, je pourrai être bref car le projet de loi est très simple. Il ne comporte qu'un article. Il porte sur la promulgation de la Loi modifiant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles adoptée par la Chambre en 1982. Cette loi n'a jamais été promulguée. C'est aussi simple que cela.

L'adoption du projet de loi n'entraînerait pas l'établissement de normes données de consommation de carburant, ni même de normes proprement dites. Le projet de loi C–294 permettrait tout simplement au Cabinet de fixer éventuellement de telles normes. Les normes elles–mêmes feraient l'objet d'un règlement si c'est ce que le Cabinet décide.

Pourquoi donc faire de ce projet de loi un projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote? Pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agit d'une question d'intérêt national qui semble faire l'unanimité au Canada. C'est surtout dans le domaine des transports qu'on peut réduire les émissions de gaz carbonique.

Les ministres de l'Énergie fédéral, provinciaux et territoriaux faisaient remarquer ceci dans un rapport publié en 1989: «C'est dans le domaine des transports qu'on peut le plus facilement réduire à la source même les émissions de gaz carbonique». En 1987, Environnement Canada estimait que les véhicules routiers ont émis 27 millions de tonnes de gaz carbonique au Canada. Les véhicules d'aujourd'hui ne consomment pas moins d'essence que ceux d'il y a 10 ans et, qui plus est, ils sont plus nombreux. L'adoption de normes de consommation de carburant plus rigoureuses, qui serait permise en vertu de ce projet de loi, pourrait vraiment contribuer à réduire ces émissions.

L'Association canadienne des automobilistes, qui comme vous le savez sans doute compte 3,3 millions de membres, presse depuis longtemps le gouvernement d'adopter ce projet de loi. La recommandation 9.8.2 de l'énoncé de politique de l'association, adoptée en juin 1991, énonce ceci:

> Le gouvernement fédéral devrait promulguer la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles et mettre en oeuvre progressivement au Canada, pour chaque année automobile, des normes de consommation de carburant fondées sur la moyenne de consommation de carburant des compagnies.

Comme le fait remarquer l'association dans un communiqué: «À l'heure actuelle, il est impossible de faire appliquer les normes de consommation de carburant au Canada puisque ces normes ne sont pas obligatoires».

[*Text*]

Whatever members of the Standing Committee on House Management may think of the wisdom of passing this bill, they must surely agree that a vote on it, after suitable reasonable debate, would bring credit to the House. The issue has been raised in the oral Question Period, but it more properly belongs in private members' business.

For example, I asked the Minister of Energy, Mines and Resources on October 29, 1991, if the government would proclaim the Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act. Alas, his answer was obscure. This issue has also been raised in the Standing Committee on Energy, Mines and Resources.

But the need here is not for further discussion per se; rather, the need is for a vote. A vote on this bill could complement initiatives already declared by the government to be on its agenda.

The government has stated its commitment to cap emissions of carbon dioxide and other greenhouse gases at 1990 levels by the year 2000. A vote on this bill would enable private members to help determine whether the important mechanism of fuel efficiency standards are to be used to achieve that goal.

In fact, the government has already accepted the principle of such energy standards. It passed Bill C–41, the Energy Efficiency Act, which authorized the establishment of efficiency standards for household appliances and other energy–using devices. This bill received royal assent on June 23, 1992.

• 1600

Bill C–294 would complement Bill C–41 by allowing similar standards to be set for vehicles having internal combustion engines as opposed to electric engines. A positive vote would mean the House has taken one teensy but constructive step towards establishment of environmentally responsible fuel efficiency standards.

Finally, Mr. Chairman and members of the committee, a vote on this bill would allow the House to effect what the House has already approved. It must be assumed that when the House passed the original Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act in 1982, it did so intending the act to be effective. That intent has thus far been frustrated. If the House votes on Bill C–294, it will allow the House to effect its will as expressed more than a decade ago.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Harvey.

How will this affect the auto trade pact and autos made on both sides of the border? Is there not some sort of—

Mr. Harvey: There is no bearing on the Auto Pact. To the best of my—

The Chairman: No, I am referring to the manufacturing or the standards that you are speaking about.

Mr. Harvey: To the best of my understanding of both the Canada–U.S. Free Trade Agreement and the North American Free Trade Agreement, assuming its eventual implementation, the Canadian federal jurisdiction, and indeed the provincial

[*Translation*]

Quoi que puissent penser les membres du Comité permanent de la gestion de la Chambre quant à l'utilité d'adopter ce projet de loi, ils conviendront sûrement que la tenue d'un débat suffisamment approfondi sur le sujet rehausserait la réputation de la Chambre. Le sujet a déjà été abordé lors de la période des questions, mais il devrait plutôt faire l'objet d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Le 29 octobre 1991, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si le gouvernement comptait promulguer la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles. Malheureusement, il a répondu de façon vague à ma question. J'ai aussi attiré l'attention du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources sur le sujet.

À mon avis, il s'agit maintenant non plus de débattre la question, mais de la mettre aux voix. Le fait de mettre ce projet de loi aux voix appuierait les initiatives déjà prises par le gouvernement dans ce domaine.

Le gouvernement s'est en effet engagé à plafonner d'ici l'an 2000 les émissions de gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990. En participant à un vote sur ce projet de loi, les députés pourraient voir si les normes de consommation de carburant peuvent jouer un rôle utile à cet égard.

Le gouvernement a d'ailleurs déjà accepté ces normes en principe. Il a adopté le projet de loi C–41, Loi sur l'efficacité énergétique, l'habilitant à établir des normes d'efficacité énergétique pour ce qui est des appareils ménagers et le matériel consommateur d'énergie. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 23 juin 1992.

Le projet de loi C–294 viendrait compléter le projet de loi C–41 dans la mesure où il permettrait de fixer des normes s'appliquant aux véhicules dotés de moteurs à combustion interne plutôt que de moteurs électriques. En adoptant ce projet de loi, la Chambre ferait un premier pas timide, mais constructif, en vue de fixer des normes de consommation de carburant qui dénotent un certain respect pour l'environnement.

Enfin, en adoptant ce projet de loi, la Chambre promulguerait enfin une loi qu'elle a déjà adoptée. Il faut croire qu'en adoptant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles en 1982, la Chambre comptait qu'elle soit appliquée. Cela n'a pas pu se faire jusqu'ici. Si la Chambre adopte le projet de loi C–294, elle veillera à donner suite à la mesure législative qu'elle a adoptée il y a plus de 10 ans

Le président: Je vous remercie, monsieur Harvey.

Quelle incidence ce projet de loi aura–t–il sur le commerce des automobiles et des pièces d'automobile entre le Canada et les États–Unis? Y a–t–il. . .

M. Harvey: Ce projet de loi n'aura aucune incidence sur le Pacte de l'automobile. À ma connaissance,. . .

Le président: Non, je faisais allusion à l'incidence des normes dont vous nous parlez sur l'industrie manufacturière.

M. Harvey: Si je comprends bien l'Accord de libre–échange canado–américain ainsi que l'Accord de libre–échange nord–américain, à supposer que ce dernier soit un jour mis en oeuvre, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements

[*Texte*]

jurisdictions, retain the right to set environmental standards for production that is common across the board. We could not, for example, set standards for vehicles manufactured in the United States that were higher than those that we set for vehicles manufactured in Canada, but setting a harmonized set of standards is no problem.

The Chairman: Could it not possibly restrict certain models?

Mr. Harvey: That would be its intent. In fact, you could discriminate on the basis of model. You could, for example, impose more stringent requirements for a 4–cylinder, 1.5–tonne car than you may choose to do for an 8–cylinder, 3–tonne truck.

The Chairman: Thank you.

Are there any other questions?

Mr. Milliken: I think it is fairly straightforward.

The Chairman: Okay. Thank you very much, Mr. Harvey.

Mr. Harvey: Thank you.

The Chairman: Mrs. Gaffney will make a presentation re motion 757.

Mrs. Beryl Gaffney, MP (Nepean): That's right.

The Chairman: We take somewhere in the area of five minutes or less.

Mrs. Gaffney: Thank you. I am presenting it obviously to try to convince the committee that it should be a votable motion in the House of Commons.

The nation's capital is the fourth largest region in Canada behind Toronto, Montreal and Hamilton, with Ottawa–Carleton being the fourth. The economy here is not any different from other parts of the country. The capital is suffering, obviously due to the recession and the economy. Some of the reasons that it is suffering is because of measures or burdens placed on it by the Government of Canada. I will give you some examples.

Fifteen years ago, when the federal buildings were built in Hull, they realized it was going to put a great burden on the sewage treatment plants and they would have to have expansion and upgrading. The federal government made the commitment that they would contribute to the cost of the upgrading of the facilities. That has never happened, and $400 million is the total amount required. Obviously, the government has not contributed anything at all.

Unemployment is up, mainly due to downsizing of the public service by the federal government, which in turn creates business losses for small business; bankruptcies are up, construction is down.

For 10 years this area has been pressuring the federal government to have a direct air link between Ottawa and Chicago, as well as other U.S. direct air links. This again is causing business not to locate in this area. They are very close to having an air link agreed upon. I think the Chicago link is the one they are hoping for.

[*Traduction*]

provinciaux conservent le droit de fixer les normes environnementales s'appliquant aux produits qui se vendent tant au Canada qu'aux États–Unis. Nous ne pourrions cependant pas fixer des normes plus élevées à l'égard des automobiles fabriquées aux États–Unis que celles qui s'appliqueraient aux automobiles de fabrication canadienne. Nous pouvons cependant harmoniser nos normes.

Le président: Ces normes empêcheraient–elles éventuellement l'importation de certains modèles?

M. Harvey: C'est l'objectif visé. Les normes pourraient être fonction du modèle. Ainsi, les normes s'appliquant à une voiture de 1,5 tonnes à quatre cylindres pourraient être plus rigoureuses que celles s'appliquant à un camion de trois tonnes à huit cylindres.

Le président: Je vous remercie.

Avez–vous d'autres questions?

M. Milliken: Le projet de loi me semble assez simple.

Le président: Très bien. Je vous remercie, monsieur Harvey.

M. Harvey: Je vous remercie.

Le président: Madame Gaffney va nous présenter la motion numéro 757.

Mme Beryl Gaffney (député de Nepean): Très bien.

Le président: Nous vous accordons au plus cinq minutes.

Mme Gaffney: Je vous remercie. Je souhaite évidemment que le comité fasse de cette motion une motion pouvant faire l'objet de vote à la Chambre des communes.

Au point de vue démographique, la capitale nationale, soit la région d'Ottawa–Carleton, vient tout juste après Toronto, Montréal et Hamilton. L'économie dans la région de la capitale nationale ne se porte pas mieux qu'ailleurs au pays. Elle est grandement touchée par la récession actuelle. En outre, le fait que la région soit le siège du gouvernement du Canada entraîne certaines conséquences pour elle. Permettez–moi de vous donner des exemples.

Il y a 15 ans, au moment de la construction des immeubles fédéraux à Hull, on s'est rendu compte qu'il faudrait agrandir et moderniser les usines de traitement des eaux usées. Le gouvernement fédéral s'est engagé à participer aux frais. Il ne l'a cependant jamais fait. La note a cependant été de 400 millions de dollars. Le gouvernement n'a pas contribué un seul sou.

En raison de la réduction de la fonction publique fédérale, le chômage est en hausse dans la région, phénomène auquel on peut attribuer la fermeture de certaines petites entreprises, la faillite de certains commerces ainsi que la stagnation de l'industrie de la construction.

Depuis 10 ans, la région réclame que le gouvernement fédéral permette l'établissement de liaisons aériennes directes entre Ottawa et certaines villes américaines dont Chicago. L'absence de ces liaisons directes incite les entreprises à ne pas s'installer dans la région. Elles tiennent à ces liaisons, et en particulier à la liaison avec Chicago.

[*Text*]

Again, the nation's capital has a only single highway coming into it, which again prevents businesses from settling here. Are you going to say it is a provincial responsibility? I suppose, it is, but there certainly is a federal responsibility too, because of the road structure.

The capital is also going to suffer greatly because of the government's cut–back in grants in lieu of taxes. Obviously, my riding is Nepean, so I don't need to defend the city of Ottawa, but because it is part of the region I represent—I think something like $700 million will be cut back in taxes alone for the this region.

• 1605

Construction in 1992 was down 2,400 jobs, processing 22, service 2,600. In this region 30% of the work force is in administration, and that was down 1.5%.

I hope these are good enough examples, that I have convinced you I should have a votable motion in the House of Commons.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Gaffney.

Are there questions from the committee? No, I guess you explained it very well.

Mrs. Gaffney: Thank you.

The Chairman: Thank you for your time.

Mr. Ferguson, you are representing Mr. Simmons.

Hon. Ralph Ferguson, MP (Lambton—Middlesex): That's right.

The Chairman: Okay, Bill C–405.

Mr. Tremblay: He should have a proxy.

The Chairman: Yes.

Mr. Ferguson: Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee.

I am delighted to speak here on this bill on behalf of my colleague, because I come from an area where we have many cases such as this, where an older couple, perhaps one of them disabled, is trying to maintain their home and not have to move to an institution. Because they are trying to maintain their home and one may have a disability and the other is getting on in years, they have to bring in outside help for the maintenance of the home and preparation of meals and so on. As well, there are transportation costs to the treatment centre, wherever that may be.

I know that in my own area people from Wyoming, for example, or Watford and those areas have to go into Sarnia for treatment, or have to go to London. Consequently, in a good many cases they have to hire someone to drive them. Because of the fact they have to have this extra help brought in, there is an extra expense. If they are living on the old age pension and the supplements, they simply do not have enough money to go around.

I think this bill makes a lot of sense for cases such as that. I would hope the committee would give it due consideration in that regard.

[*Translation*]

Une seule autoroute relie la capitale nationale au reste du pays. Voilà un autre facteur qui décourage les entreprises de s'installer ici. Vous allez me dire qu'il s'agit d'une responsabilité provinciale. Sans doute, mais en raison de la structure de la route, le gouvernement fédéral a aussi certaines responsabilités dans ce domaine.

La capitale va également grandement ressentir les effets de la réduction des subventions tenant lieu d'impôt que lui verse le gouvernement. Puisque je représente la circonscription de Nepean, je n'ai pas à défendre la ville d'Ottawa, mais elle fait partie de la région que je représente. Seulement sur le plan fiscal, cette région sera dépourvue de recettes totalisant je crois environ 700 millions de dollars.

En 1992, l'industrie de la construction a perdu 2 400 emplois, l'industrie de la transformation, 2 200 et le secteur tertiaire, 2 600. Trente pour cent des emplois dans la région sont dans le secteur de l'administration, où 1,5 p. 100 des emplois ont disparu.

J'espère que ces exemples vous ont convaincus qu'il nous faut une motion devant faire l'objet de vote sur ce sujet à la Chambre des communes.

Le président: Merci beaucoup, madame Gaffney.

Est–ce que les députés ont des questions? Dans ce cas, vous avez plaidé votre cause avec éloquence.

Mme Gaffney: Merci.

Le président: Merci d'être venue.

Monsieur Ferguson, vous représentez M. Simmons.

L'hon. Ralph Ferguson (député de Lambton—Middlesex): C'est exact.

Le président: Nous traitons du projet de loi C–405.

M. Tremblay: Il devrait avoir une procuration.

Le président: Oui.

M. Ferguson: Merci beaucoup, monsieur le président et membres du comité.

Cela me fait plaisir de parler au nom de mon collègue, car je représente une région qui est également touchée par le problème en question. C'est celui d'un couple âgé, dont un conjoint est peut–être handicapé, et qui désire vivre à la maison et non dans un foyer. Ce couple, qui doit entretenir sa maison, mais dont un conjoint a peut–être un handicap et l'autre est assez âgé, doit faire appel à quelqu'un de l'extérieur pour entretenir la maison, préparer les repas et accomplir des tâches semblables. De plus, le couple doit payer ses coûts de déplacement pour se rendre à un centre de soins de santé ou ailleurs.

Dans ma propre région, les gens de Wyoming, par exemple, ou de Watford se rendent à Sarnia pour se faire soigner; parfois ils se rendent jusqu'à London. Par conséquent, ils doivent souvent embaucher un chauffeur pour s'y rendre. Ce service supplémentaire représente un coût additionnel. Si le couple dépend de la pension de la sécurité de vieillesse et des suppléments, ils n'ont pas l'argent nécessaire pour subvenir à tous leurs besoins.

D'après moi, ce projet de loi répond à un besoin comme celui que je viens de vous expliquer. Pour cette raison, j'espère que le comité l'étudiera soigneusement.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Ferguson.

Do we have any questions from members of the committee? I guess they understand it.

The remainder of the proceedings will be in camera, as the committee makes its decision on the votable bills and motions. The system can handle three bills and four motions.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Ferguson.

Est–ce que les députés ont des questions? Je crois qu'ils ont compris.

Les délibérations se dérouleront maintenant à huis clos, puisque le comité décidera quels projets de loi et motions feront l'objet d'un vote. Nous pouvons choisir trois projets de loi et quatre motions.

[*Délibérations à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Wednesday, March 31, 1993

Derek Lee;
Chris Axworthy;
Les Benjamin;
Jim Jordan;
Shirley Maheu.

Thursday, April 1, 1993

Lyle Kristiansen;
John Cole;
Rod Laporte;
Ross Harvey;
Beryl Gaffney;
Ralph Ferguson.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Le mercredi 31 mars 1993

Derek Lee;
Chris Axworthy;
Les Benjamin;
Jim Jordan;
Shirley Maheu.

Le jeudi 1er avril 1993

Lyle Kristiansen;
John Cole;
Rod Laporte;
Ross Harvey;
Beryl Gaffney;
Ralph Ferguson.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
-M16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Tuesday, May 4, 1993
Thursday, May 6, 1993

Chairperson: Ken James

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le mardi 4 mai 1993
Le jeudi 6 mai 1993

Président: Ken James

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Private Members' Business

of the Standing Committee on House Management

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Affaires émanant des députés

du Comité permanent de la gestion de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Sub-Committee pursuant to Standing Order 92(1)

Selection of votable items

CONCERNANT:

Mandat du Sous-comité conformément à l'article 92(1) du Règlement

Le choix des affaires qui font l'objet d'un vote

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 04 1995
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25616—1

SUB-COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

Chairperson: Ken James

Members

Iain Angus
John Cole
Peter Milliken

(Quorum 3)

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

Président: Ken James

Membres

Iain Angus
John Cole
Peter Milliken

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 4 MAI 1993
(21)

[*Texte*]

Le Sous–comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 11 h 07, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Ken James (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Ken James et John Cole.

Membres suppléants: Cid Samson pour Iain Angus et Jean–Robert Gauthier pour Peter Milliken.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis–Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: De la Chambre des communes: Albina Guarnieri, Jim Fulton, Guy Saint–Julien, Jim Hawkes, Ray Skelly et Lawrence MacAulay.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous–comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 22 avril 1993, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous–comité à tour de rôle.

À 12 h 22, le Sous–comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 6 MAI 1993
(22)

Le Sous–comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit à 15 h 41, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Ken James (*président*)

Membre du Sous–comité présent: Ken James.

Membres suppléants: Dan Heap pour Iain Angus, Diane Marleau pour Peter Milliken et Marcel Tremblay pour John Cole.

Autre député présent: Don Boudria

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis–Philippe Côté, conseiller législatif.

Témoins: De la Chambre des communes: John Reimer, Lyle MacWilliam, Gilbert Parent et Ray Funk.

En application de l'ordre adopté par le Comité permanent de la gestion de la Chambre le mardi 21 mai 1991, le Sous–comité procède au choix, parmi les projets de loi et les motions dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 22 avril 1993, des affaires qui feront l'objet d'un vote.

Les témoins sont appelés et entendus par le Sous–comité à tour de rôle.

À 16 h 40, la séance se poursuit à *huis clos*.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 4, 1993
(21)

[*Translation*]

The Sub–Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, Ken James, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Ken James and John Cole.

Acting Members present: Cid Samson for Iain Angus; Jean–Robert Gauthier for Peter Milliken.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis–Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Albina Guarnieri, Jim Fulton, Guy Saint–Julien, Jim Hawkes, Ray Skelly et Lawrence MacAulay.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub–Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, April 22, 1993.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub–Committee.

At 12:22 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 6, 1993
(22)

The Sub–Committee on Private Members' Business of the Standing Committee on House Management met at 3:41 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, Ken James, presiding.

Member of the Sub–Committee present: Ken James.

Acting Members present: Dan Heap for Iain Angus; Diane Marleau for Peter Milliken; Marcel Tremblay for John Cole.

Other Member present: Don Boudria.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis–Philippe Côté, Legislative Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: John Reimer, Lyle MacWilliam, Gilbert Parent et Ray Funk.

Pursuant to Order adopted by the Standing Committee on House Management on Tuesday, May 21, 1991, the Sub–Committee proceeded to the selection of votable items from among the bills and motions for which an order of precedence was established on or after Thursday, April 22, 1993.

The witnesses were called seriatim and were severally heard and dismissed by the Sub–Committee.

At 4:40 o'clock p.m., the sitting continued *in camera*.

À 16 h 48, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Wayne Cole

At 4:48 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Wayne Cole

Clerk of the Sub-Committee

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 4, 1993

• 1108

The Chairman: Order, please.

First of all, I'm instructed to read you this short blurb, and if you two members get tired of it, tell me to stop:

> In accordance with the recommendations of the twenty–third report of the Standing Committee on House Management, adopted by the House of Commons March 27 last year, I wish to advise the members of the committee that effective Monday, April 19, 1993, the audio portion of public meetings of all standing, special, and legislative Committees is being broadcast on the OASIS network.

Mr. Gauthier (Ottawa — Vanier): Mr. Chairman, on a point of order, I've heard that 15 times.

The Chairman: All fine?

Mr. Gauthier: Yes.

The Chairman: Fine. I had a feeling you might say that, but anyway I had to go through it. Okay.

Ms Guarnieri, on motion 692.

Ms Albina Guarnieri, MP (Mississauga East): The motion is pretty straightforward and reads as follows:

> That this House recognize the professionalism, personal sacrifice and dedication shown by members of Canada's many police forces in the course of carrying out their duties in the service of Canadians.

So I feel this motion fulfils all the criteria for the selection of a votable motion. It's national, it doesn't discriminate in favour of any region, I don't think it requires amendment, and it's non–partisan. So without further ado, I certainly hope everybody will endorse it as a votable motion.

And because it's such a good day and a nice day, maybe it's meant as a goodwill motion, because the morale on police forces is very low, I'm told. Perhaps it will be an opportunity for us to support our police forces.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Cole (York — Simcoe): Are you looking for a statement, or are you looking for a national police day or police week, or do you see it as just a statement from within the House of Commons?

Ms Guarnieri: With the ever–increasing concerns that I think Canadians have about crime, which I think all of us have heard over and over, especially in recent times, basically it gives a lot of latitude to members to express their support. And the idea of a national police day wouldn't be a bad one. If there was support for it, then certainly. But the motion, I think, gives all members latitude to have their say.

• 1110

Mr. Cole: Just to get up to speak and say nice things about them, that kind of thing?

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 4 mai 1993

Le président: La séance est ouverte.

Tout d'abord, j'ai reçu l'ordre de vous lire ce petit boniment. Si les deux députés commencent à en avoir assez, qu'ils me le disent:

> Conformément aux recommandations du 23e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, adopté par la Chambre des communes le 27 mars 1992, je désire informer les membres du comité qu'à compter du lundi 19 avril 1993, les réunions publiques de tous les comités permanents, spéciaux et législatifs seront diffusées sur les ondes du réseau OASIS.

M. Gauthier (Ottawa — Vanier): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Cela fait 15 fois que j'entends cela.

Le président: Vous êtes d'accord?

M. Gauthier: Oui.

Le président: Je pensais bien que ce serait votre sentiment, mais il fallait que je me plie à la consigne. Bon.

Madame Guarnieri, au sujet de la motion 692.

Mme Albina Guarnieri (députée de Mississauga–Est): La motion est assez simple et est ainsi formulée:

> Que la Chambre reconnaisse le professionnalisme, l'abnégation et le dévouement dont font preuve les membres des nombreux corps policiers du Canada dans l'exercice de leurs fonctions au service des Canadiens.

J'estime que cette motion remplit toutes les conditions pour faire l'objet d'un vote. Elle est d'un caractère national, elle ne privilégie pas une région particulière, n'exige, je crois, aucun amendement et est apolitique. Sans autre forme de procès, j'espère que tous les membres du comité accepteront de la choisir pour un vote.

Et comme aujourd'hui est une journée magnifique, peut–être doit–on y voir un coup de coeur à l'endroit de nos forces policières dont le moral, me dit–on, est très bas. C'est peut–être l'occasion pour nous de leur manifester notre appui.

Le président: Merci beaucoup.

M. Cole (York — Simcoe): Souhaitez–vous une déclaration, une journée ou une semaine nationale de la police ou seulement une déclaration à la Chambre des communes?

Mme Guarnieri: Vu l'inquiétude croissante des Canadiens face à la criminalité, dont on entend sans cesse parler, surtout récemment, je pense que les députés ont tous la latitude voulue pour choisir la façon de s'exprimer. L'idée d'une journée nationale de la police n'est pas mauvaise. Si elle fait son chemin, bien sûr. Quoi qu'il en soit, la motion donne aux députés toute la latitude voulue.

M. Cole: Vous pensez seulement à quelques bons mots dits à propos de la police? C'est ça?

[*Text*]

Ms Guarnieri: I think it's long overdue.

Mr. Ray Skelly, MP (North Island—Powell River): You didn't read Clayton Ruby's article in *The Globe and Mail* this morning, did you?

Ms Guarnieri: No, I didn't.

Mr. Skelly: Read it.

Ms Guarnieri: But I heard about it.

Mr. Skelly: There you go.

Ms Guarnieri: It's very apropos and timely, I guess.

Mr. Skelly: Well, it definitely points out the other point of view.

Ms Guarnieri: So I really hope there is no opposition to this motion.

The Chairman: Are there any questions or comments from the committee? If not, thank you very much, Ms Guarnieri.

Ms Guarnieri: That's it. Thank you. Short and sweet.

The Chairman: We'll be making a decision on Thursday after we hear all the presentations.

Ms Guarnieri: Thank you.

The Chairman: And you'll be so notified of the result.

Mr. Jim Fulton is next on motion 323.

Mr. Jim Fulton, MP (Skeena): Thank you, Mr. Chairman, and members of the committee.

The motion is to put into law in this country an environmental bill of rights. We've had a bill of human rights since the days of Dief, and it's becoming increasingly clear that it's the kind of tool that Canadians are looking for. Most provinces and the territories are either in the process of drafting, or have already drafted and are implementing some forms of an environmental bill of rights.

It's particularly necessary at the national level to deal with transboundary issues, to deal with issues of the atmosphere, to deal with issues of air and water quality. There are four essential principles around the world that seem to obtain all-party support. They are the following: to promote environmentally sound decision-making; to facilitate in various ways meaningful public involvement; to provide for government accountability, and to provide for timely responses.

The way that's done in most of the environmental bills of rights that are drafted now is that you provide for an environmental registry. That allows for projects, large and small, to be electronically registered as to what their permits are, what kinds of materials are coming out of those industries or stacks, pipes, whatever, and it allows for triggers for review. And there is a variety of mechanisms by which that can occur.

In Ontario it requires two adults over the age of 18 to trigger a review. They simply need to be able to demonstrate just cause. They need to be able to show that there is a form of contamination or degrading impact on the environment taking place.

[*Translation*]

Mme Guarnieri: Il y a longtemps que cela aurait dû être fait.

M. Ray Skelly (député de North Island—Powell River): Vous n'avez pas lu l'article de Clayton Ruby dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, n'est-ce pas?

Mme Guarnieri: Non.

M. Skelly: Lisez-le.

Mme Guarnieri: J'en ai entendu parler, cependant.

M. Skelly: J'ai tout dit.

Mme Guarnieri: Il est opportun et topique, j'imagine.

M. Skelly: Chose certaine, il exprime un autre point de vue.

Mme Guarnieri: En tout cas, j'espère que personne ne s'opposera à cette motion.

Le président: Y a-t-il d'autres questions ou observations venant des membres du comité? Dans ce cas, je vous remercie beaucoup, madame Guarnieri.

Mme Guarnieri: C'est tout. Merci. C'était vite fait.

Le président: Nous déciderons jeudi après avoir entendu toutes les propositions.

Mme Guarnieri: Merci.

Le président: Vous serez informée de notre décision.

Nous entendrons maintenant M. Jim Fulton au sujet de la motion 323.

M. Jim Fulton (député de Skeena): Merci, monsieur le président, ainsi que les autres membres du comité.

Grâce à ma motion, je souhaite faire adopter par le Canada une déclaration des droits de l'environnement. Depuis l'époque de Diefenbaker déjà, nous disposons d'une Déclaration canadienne des droits. Il devient de plus en plus évident que c'est le genre de mécanisme que souhaitent les Canadiens. La plupart des provinces et des territoires sont en train de rédiger et d'appliquer une forme quelconque de déclaration en matière d'environnement, s'ils ne l'ont déjà fait.

Surtout pour les questions transfrontières, il est important de disposer d'une loi nationale de cette nature pour faire face à la pollution de l'air et de l'eau. Il y a quatre grands principes à l'échelle internationale qui semblent recueillir l'appui de tous les partis :promouvoir la prise de bonnes décisions au sujet de l'environnement; faciliter les multiples formes de la participation des citoyens; amener les autorités à rendre des comptes et prévoir des interventions en temps utile.

Dans les autres déclarations des droits en matière d'environnement, cela se fait normalement à l'aide d'un registre environnemental, dans lequel figurent la liste de tous les ouvrages, les permis obtenus ainsi que la nature des rejets et des émissions. Un mécanisme est également prévu pour procéder à une évaluation. Il existe quantité de mécanismes de ce type.

En Ontario, il faut deux personnes de plus de 18 ans pour faire réaliser une évaluation. Elles n'ont qu'à exposer un motif valable. Elles doivent montrer qu'il y a contamination ou dégradation de l'environnement.

[*Texte*]

There need to be triggers for investigations. And tied to that is something that is increasingly gaining currency, and that's for the protection of whistle blowers, those who are either working in an industry or are knowledgeable of it. And here I think most often of industries that are in significant non-compliance, and those who are working in the industry know that they are. They are either doing night-time dumping, or they're giving releases that are in excess of what's either legislated as appropriate or has been agreed upon internationally as being appropriate.

It would provide triggers for private prosecutions. That's now found in the Fisheries Act, but it's something that's found to be quite successful. It would provide access to courts, intervener funding, and in most of the environmental bills of rights that are being moved forward, they provide for a nice clear definition that can be hung in schoolrooms, in people's homes, and so on, as to what an environmental bill of rights stands for. Just as Dief's bill of rights has a nice clear statement of principles, I think most children would like to know what those rights are: the right to clean water, the right to clean air, the right to protect land, plant and animal life, an ecological system.

So the intention of the motion is—as opposed to going through all the work with parliamentary counsel to draft an entire bill of rights, which in my experience would require substantial numbers of amendments in order to achieve all-party agreement before it went to the floor of the House—to set it in play.

What I think it needs to be votable is to get that process going so that an all-party committee could be struck, either in this House or in the next House, to get rolling on something that Canadians are asking for. In hearings that I've conducted and in polling that's been done, it's quite clear Canadians want this. It's something, in fact, that brings certainty and it's something that most industry also recognizes as being in their economic and long-term interest to have known procedures.

• 1115

The new environmental assessment and review legislation, Bill C-13, will have specific lists of trigger mechanisms for megaprojects, new industry or new proposals, projects that will have to be reviewed and the kind of review they'll have to undergo. An environmental bill of rights provides people with sort of a base line as to what their rights are, how they can protect those rights. If they feel something is going on that is either harming the ecology or touching on their rights, they have a tool. What the bill would really be for is to provide people access to the courts, access to review, access to investigation, or access to governmental and industrial accountability.

The Chairman: Thank you, Mr. Fulton.

I recall that a similar private member's motion came forward. Was it not by Ms Blondin? You don't recall, Jim, at all—

Mr. Fulton: I don't recall.

The Chairman: Something rings a bell that—

Mr. Fulton: There's quite slew of environmentally oriented motions, though.

[*Traduction*]

Il faut donc un mécanisme de lancement des enquêtes. À cela s'ajoute une idée qui progresse de plus en plus, la protection des dénonciateurs industriels, ces personnes qui, le plus souvent, travaillent pour une industrie qui pollue ou sont conscients de cas de pollution, qu'il s'agisse de déversements faits la nuit ou de rejets en quantité supérieure à ce que la loi ou les traités internationaux autorisent.

Il serait aussi possible d'intenter des poursuites au civil. La chose est permise dans la Loi sur les pêches et cela marche très bien. Une telle déclaration donnerait accès aux tribunaux, à l'aide financière pour les intervenants et, comme pour la plupart des autres déclarations de ce genre, pourrait être suspendue aux murs de classe, chez-soi, et définirait bien ce que l'on entend par droits en matière d'environnement. Tout comme la déclaration de M. Diefenbaker exposait clairement les principes en matière de droits de la personne, je pense que la plupart des enfants aimeraient savoir ce que sont ces droits :le droit à l'air pur, à l'eau pure, le droit de sauvegarder le sol ainsi que la vie des plantes et des animaux, de tout le milieu.

J'ai pensé procéder de cette façon plutôt que de demander au conseiller parlementaire de rédiger une déclaration des droits qui nécessiterait un grand nombre d'amendements pour obtenir l'accord de tous les partis avant d'être soumise à la Chambre.

Je pense que la motion doit faire l'objet d'un vote si l'on veut mettre les choses en branle et confier le dossier à un comité multipartite, de la législature actuelle ou de la prochaine, pour accéder aux souhaits des Canadiens. Les sondages et mes propres discussions me laissent convaincu que c'est ce que les Canadiens veulent. C'est une façon d'éclaircir les choses que même l'industrie jugera être de son intérêt économique à long terme.

La nouvelle loi sur l'évaluation environnementale, le projet de loi C-13, énonce des critères précis pour l'évaluation des grands projets, des nouvelles industries et des nouveaux ouvrages. Une déclaration des droits de l'environnement trace le cadre de ces droits et indique de quelle façon les protéger. Si les citoyens ont le sentiment que le milieu est altéré ou que leurs droits sont atteints, ils ont un recours. Ils auraient accès aux tribunaux, à l'évaluation environnementale, aux enquêtes, aux justifications de l'État et de l'industrie.

Le président: Merci, monsieur Fulton.

Je crois me souvenir d'une motion analogue venant d'un député. Ne s'agissait-il pas de M^me^ Blondin? Ne vous souvenez-vous pas, Jim,. . .

M. Fulton: Non.

Le président: Quelque chose me revient. . .

M. Fulton: Il y a toute une avalanche de motions de nature environnementale.

[*Text*]

The Chairman: We'll have a look and see. Are there any questions?

Mr. Gauthier: I have a few questions.

The government can be sued at this time.

Mr. Fulton: For example, under the Fisheries Act there can be private prosecutions. It is possible there to find your way in, but there are very limited windows of access for an individual citizen or group of citizens.

Mr. Gauthier: Yes. I should have added that government institutions—a department, for example—can be sued for its actions in either polluting or going against environmental security or sureness.

I found it interesting that you also mentioned intervener funding. I guess you would want the federal government to fund the interveners.

Mr. Fulton: Well, what's generally in the interests of everyone—you'll find it in the new Bill C-13, the new environmental assessment review legislation—is that intervener funding will be made available through what is essentially an arm's length process. You have to demonstrate that you don't have the funds and you have to demonstrate certain kinds of legal or scientific expertise, which is required to firm up your case.

I'm not suggesting intervener funding under an environmental bill of rights for someone who wants to count the number of daisies growing on the bank of a river for personal interest or a job or something. That's not what it's for. You can in fact delineate both the access to intervener funding and the criteria under which you become eligible for it, specifically enough that it would only be to everyone's benefit. That material you developed either legally or scientifically would be made available to the party upon whom you are launching your concern.

Mr. Gauthier: How different would this be from, say, Public Works Canada, which a few years ago dumped a whole lot of pollutants in the Ottawa River in Ottawa—paints, solvents and other kinds of poisonous waste? It was part of a painting contract they'd given to a company and they just dumped their waste in the river. The Province of Ontario, at the time, took the federal government to court and won, but nothing happened. They just said "desist". There was no follow-up or repair to the environment required.

How would your bill affect, for example, federal institutions, which have a legal obligation under the act to protect the environment? How would that bill of yours make sure that there is a public ombudsman, somebody out there who has the funds and the resources to check that the effluent coming out of the E.B. Eddy plant across the way here. . .? If you look at it on a sunny day, you will see that the stuff is green, brown, orange. It changes colours with the rays of the sun. There are tonnes of it; 25 tonnes of pollutants come out of that mill every day. Nobody acts upon it. When you and I try to act upon it, it's a provincial jurisdiction because they're the ones responsible for industrial waste.

[*Translation*]

Le président: Il faudra vérifier. Quelqu'un a-t-il des questions?

M. Gauthier: J'en ai quelques-unes.

Il est dès maintenant possible d'intenter des poursuites contre l'État.

M. Fulton: Oui, la Loi sur les pêches autorise les citoyens à intenter une poursuite au civil. Il est possible de s'y retrouver, mais il y a très peu de portes d'entrée pour un citoyen ou un groupe de citoyens.

M. Gauthier: Oui. J'aurais dû ajouter que l'État—un ministère, par exemple—peut être poursuivi pour avoir pollué ou altéré l'environnement.

J'ai aussi trouvé intéressant que vous parliez de l'aide financière destinée aux intervenants. Vous voudriez que le gouvernement finance ces derniers, j'imagine.

M. Fulton: Généralement, cela est de l'intérêt public. C'est déjà prévu dans la Loi sur l'évaluation environnementale. Cette aide est versée de façon impartiale. Il faut prouver que l'on ne dispose pas des fonds nécessaires et appuyer son instance sur des autorités scientifiques ou juridiques.

Je ne propose pas de financer quelqu'un qui veut compter les marguerites sur le bord d'un lac. Il est possible d'énoncer précisément les critères d'admissibilité à ces fonds de manière à servir l'intérêt public. Le résultat des recherches juridiques ou scientifiques serait communiqué au défendeur.

M. Gauthier: En quoi ce que vous proposez serait-il différent du cas survenu il y a quelques années où le ministère des Travaux publics a déversé toute une quantité de polluants dans la rivière des Outaouais, ici, à Ottawa :de la peinture, des solvants et d'autres produits nocifs? C'était à la suite d'un contrat de peinture donné à une compagnie; les déchets ont tout simplement été balancés dans la rivière. À cette époque, la province de l'Ontario a traîné le gouvernement fédéral en justice et à eu gain de cause. Sauf qu'il ne s'est rien passé. Le tribunal s'est contenté de dire que cela ne devait plus se reproduire. Aucune mesure n'a été prise pour réparer l'environnement.

Quel effet votre déclaration aurait-elle sur les organismes de l'État qui, en vertu de la loi, sont tenus de protéger l'environnement? Comment votre déclaration ferait-elle qu'il y a bien un service doté des moyens financiers et matériels lui permettant de vérifier les effluents de E.B. Eddy de l'autre côté de la rivière? Par temps ensoleillé, on voit des rejets de couleur verte, brune et orangée. La couleur change en fonction des rayons du soleil. Il y en a des tonnes :25 tonnes de polluants sont rejetés par cette usine tous les jours. Personne n'y fait rien. Quand on essaie d'intervenir, on se fait dire que la pollution industrielle relève des provinces.

[*Texte*]

• 1120

The priorities of the Province of Quebec, for example, have been on industrial waste rather than domestic waste. That's why they attacked this problem. But that one is persistent.

I brought it to the attention of just about everybody and his brother around here. Nobody seems to be able to do anything about it. I just wondered if that bill of yours would give me, for example, as a citizen, the right to sue E.B. Eddy or the Quebec government for not doing its job in preventing E.B. Eddy. How would you go about doing that?

Mr. Fulton: The nice thing about this kind of approach is that it would not allow you to be alone. In all cases, it will require at least two adults over the age of 18. It can get around what is a significant problem in every area of this country where the federal and provincial governments either exempt themselves or others from compliance.

Let me give you an example. E.B. Eddy is a good one. Let me give you one from my own area. Alcan is in the process of proceeding with what is known as Kemano II, the Kemano Completion Project. They were exempted by cabinet order from any environmental assessment review. It's the only project in the history of Canada that has been exempted from environmental assessment review.

An entirely comparable project, James Bay II is now undergoing a complete environmental assessment and review. The Rafferty–Alameda, the Oldman Dam, lots of them have been forced into it because of a whole variety of significant pressures.

The nice thing about an environmental bill of rights is that it allows two concerned individuals to take a piece of legislation that allows them to trigger an investigation. The results of the investigation come to them.

It can trigger intervener funding. They may think a fisheries scientist should take some water samples below E.B. Eddy and determine whether or not it is in non–compliance with existing legislation. The Fisheries Act makes it clear under subsections 33(1) and (2) that you cannot place anything in water inhabited by fish that's harmful to them. It's a wide open, very clear piece of legislation.

Governments then provide exemptions to what might be described as zero discharge. For example, in Canada in 1987 Prime Minister Mulroney and President Bush signed into law zero tolerance and zero discharge into the Great Lakes. But no industry or municipality is yet in compliance with that.

An environmental bill of rights then allows the public to start taking these kinds of cases back either before the public or to the courts. One of the windows this opens for the first time in this country is the right to allow Canadian citizens to do what is allowed in the United States, which is to access courts where an individual or a group of individuals believes an industry or an effluent is in significant non–compliance with a state law, federal law or some kind of international treaty.

Let's look at what happened with Tioxide. Tioxide continued to operate in significant non–compliance despite the concerns raised by Quebec City and by Minister Charest. When Ministers Charest and Crosbie finally put their feet to the fire, they shut the shop and left the country.

[*Traduction*]

Or, pour le Québec, la priorité va aux déchets industriels plutôt qu'aux déchets domestiques. C'est pourquoi il s'est attaqué à ce problème. Sauf que celui–ci reste entier.

J'en ai parlé à à peu près tout le monde ici. Personne ne semble pouvoir y faire quoi que ce soit. Est–ce que votre déclaration me donnerait à moi, comme citoyen, le droit de poursuivre E.B. Eddy ou le Gouvernement du Québec parce qu'il n'empêche pas l'usine de polluer? Comment cela serait–il possible?

M. Fulton: La beauté de cette idée, c'est que vous ne seriez pas seuls. Il faut au moins deux personnes de plus de 18 ans. Cela permet de tourner la difficulté dans les cas où les autorités provinciales et fédérales se soustraient les unes les autres à la loi.

E.B. Eddy est un bon exemple. En voici un autre de ma région. Actuellement, l'Alcan est en train de parachever l'usine Kemano, ce que l'on appelle Kemano II. La compagnie a été exemptée de toute évaluation environnementale grâce à un décret du Cabinet. C'est le seul ouvrage de toute l'histoire du pays à avoir été exempté de la sorte.

Un ouvrage comparable, le parachèvement de la baie James, fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale complète. Beaucoup d'autres, comme le barrage de la rivière Oldman Rafferty–Alameda, par exemple, y ont été forcés à la suite de diverses pressions qui ont été exercées.

La beauté d'une déclaration des droits de l'environnement, c'est qu'elle permet à deux citoyens de se prévaloir des dispositions d'une loi pour faire réaliser une enquête. C'est à eux que sont remis les résultats.

La déclaration débloque aussi des crédits destinés aux intervenants. Un spécialiste de la pêche pourrait prélever de l'eau en aval de l'usine E.B. Eddy et établir si elle répond aux normes prévus par la loi. Les paragraphes 33(1) et (2) de la Loi sur les pêches interdisent tout rejet de substances nocives dans l'habitat du poisson. La disposition est très claire.

Les autorités donnent ensuite des exemptions à cette règle. Par ailleurs, en 1987, le premier ministre Mulroney et le président Bush ont consacré en droit la règle interdisant tout déversement dans les Grands Lacs. Sauf qu'il n'existe aucune industrie ni municipalité qui se conforme à cette règle.

La déclaration des droits de l'environnement permettrait aux citoyens de remettre le dossier dans l'actualité ou d'en saisir les tribunaux. Pour la première fois, les citoyens canadiens pourraient faire ce que font les citoyens américains, c'est–à–dire saisir les tribunaux lorsqu'ils estiment qu'une industrie ou une usine ne se conforme pas à une loi de l'État, à une loi fédérale ou à un traité international.

Voyons ce qui est arrivé dans le cas de Tioxide. La compagnie est restée dans l'illégalité malgré les interventions de Québec et du ministre Charest. Lorsque les ministres Charest et Crosbie ont enfin décidé d'y mettre le holà, l'usine a fermé ses portes et a plié bagages.

[*Text*]

The public citizenry would have been far better off if 13 years ago, when Tioxide first went into significant non-compliance, they had had an environmental bill of rights they could take before the courts and bring court sanctions in a layering fashion onto those individuals who were contaminating the environment. The contamination in the St. Lawrence from that single facility will take several centuries to be cleaned up.

In fact, other countries that had public citizenry access to the court, such as in Europe where Tioxide's sister plants operate, continued during that whole 13-year period, while we allowed them to dump 25 tonnes a day of heavy metals into the St. Lawrence, to go in the opposite direction and clean themselves right up. In France, Tioxide's sister plant, which produces paint base, has received an environmental award for being one of the cleanest industries in the country. Yet they're the dirtiest in ours.

The public really are the best enforcers. If someone's living downstream and likes to fish and the water is being contaminated, he is the best and most knowledgeable person to go before the courts because the courts will listen to him.

• 1125

Mr. Gauthier: Why didn't you put this concept of an environmental bill of rights into your motion? Why did you just say establishing the public right to sue? Why doesn't it say establishing an environmental bill of rights allowing the public right, or whatever?

Mr. Fulton: The motion we're discussing is the environmental bill of rights.

Mr. Gauthier: It doesn't say that.

Mr. Fulton: Which one is printed, then?

Mr. Gauthier: Motion 323 doesn't say that at all.

Mr. Fulton: The one my office was directed to bring before you today was the environmental bill of rights.

Mr. Gauthier: You're making a good case but I'm wondering how it relates to the motion we have before us.

The Chairman: It's motion 323 on the *Order Paper*.

Mr. Fulton: When I pulled this file this morning, I understood it was the environmental bill of rights.

Mr. Gauthier: You've made a good case for that. But I was just wondering what was going on here.

Mr. Fulton: All right. Let me re-establish my case.

The Chairman: We had so many motions in there. Okay. Make it a little shorter presentation then, Mr. Fulton, and maybe we'll get moving.

Mr. Fulton: These aren't switchable now, are they?

Mr. Gauthier: No.

The Chairman: You mean you have another motion there on the bill of rights.

[*Translation*]

Il aurait bien mieux valu pour les citoyens de disposer de cette déclaration des droits il y a 13 ans, au moment où Tioxide a commencé à enfreindre la loi. Ils auraient pu aller devant les tribunaux et obtenir des sanctions successivement plus lourdes contre ce pollueur. Il faudra des siècles avant que ne disparaisse la contamination du Saint-Laurent causée par cette usine.

En Europe, où les citoyens ont accès aux tribunaux, Tioxide avait d'autres usines. Ils ont réussi à la forcer à nettoyer ses opérations pendant que nous l'avons laissée déverser 25 tonnes par jour de métaux lourds dans le Saint-Laurent. En France, l'usine de Tioxide, qui produit des bases de peinture, a reçu un prix en raison du fait qu'il s'agit d'une des usines les plus propres du pays. Alors qu'ici, c'est la plus polluante.

Les meilleurs garants de l'application de la loi, ce sont les citoyens. Celui qui pêche en aval d'une usine sait si l'eau est contaminée et c'est lui qui est le mieux à même d'être entendu devant les tribunaux.

M. Gauthier: Pourquoi n'avez-vous pas intégré à votre motion une déclaration des droits à l'environnement? Pourquoi vous êtes-vous borné à instituer un droit public de poursuivre? Pourquoi ne pas avoir dit d'établir une charte des droits de l'environnement comprenant le droit du public de poursuivre, ou quelque chose du genre?

M. Fulton: La motion à l'étude porte sur la déclaration des droits de l'environnement.

M. Gauthier: Ce n'est pas ce que dit la motion.

M. Fulton: Quelle motion est imprimée, alors?

M. Gauthier: Ce n'est pas du tout ce que dit la motion 323.

M. Fulton: Vous avez demandé à mon personnel de vous soumettre aujourd'hui la motion relative à la déclaration des droits de l'environnement.

M. Gauthier: C'est une bonne idée, mais je me demande quel rapport cela a avec la motion dont nous sommes saisis.

Le président: Il s'agit de la motion 323 au *Feuilleton*.

M. Fulton: Lorsque j'ai sorti ce dossier ce matin, je croyais qu'il portait sur la déclaration des droits de l'environnement.

M. Gauthier: Vos arguments sont convaincants, mais je me demande ce qui se passe en l'occurrence.

M. Fulton: Très bien. Permettez-moi de défendre de nouveau ma cause.

Le président: On nous a présenté tellement de motions. D'accord. Mais faites en sorte que votre exposé soit un peu plus court dans ce cas, monsieur Fulton. Nous pourrons peut-être ainsi aboutir.

M. Fulton: Les motions ne sont pas interchangeables, n'est-ce pas?

M. Gauthier: Non.

Le président: Vous voulez dire que vous avez une autre motion sur la déclaration des droits de l'environnement?

[*Texte*]

Mr. Fulton: I don't know the number of the motion on the bill of rights but it's in the same grouping. I think the clerk can probably find it.

Since this is the case now, let me argue on the public right to sue government institutions for failure to protect the environment. I think a lot of the arguments I've just given you are comparable. The Kemano case is actually a good example. In fact one of our brother committees or sister committees—I never like to get this wrong—the Standing Joint Committee on Statutory Instruments and Regulations—that's what it used to be called, whatever it's called now—is in fact looking at the constitutional basis of that exemption.

It makes a lot more sense to allow the public again on the same grounds because governments like nothing better than to exempt themselves and others from statutory requirements and regulations we've passed in good faith for certain ecosystems. But when it comes to ourselves, for example, these buildings are in significant non-compliance with all kinds of regulations. We've learned that in our environmental assessments of the buildings.

Frankly, it shouldn't just be up to the building inspector or the local fisheries people or whatever. If a person becomes aware of a significant non-compliance, this is not for frivolous and vexatious actions. These are for serious actions. Criteria can be set. Thresholds can be set very easily in legal language to make sure it isn't some nut case—and I say that in all kindness—who might not like the fact there's light coming out of the windows of the Parliament buildings at night. That's not what this is intended to do. This is for significant non-compliance.

Mr. Cole: Mr. Fulton, last week there was a private members' bill I had sponsored regarding suing governments when property rights are infringed by the actions of provincial governments. This particular case was a specific one. Your party spoke very strongly against allowing that. Then I find today this is virtually the same thing. It's a different context and obviously a different sponsor, but you're putting a very strong case forward for it.

I find it very distressing, quite frankly, that four days ago in this House your House leader spoke very strongly against allowing individuals to fight a provincial government on the very things you've talked about today. Maybe the term "property rights" happens to be something that was objectionable to that particular individual instead of looking at the very basis of all your arguments forth today.

That pertained to the provincial government acting on its own, establishing a dock that is going to affect fisheries and the people in the area. Yet your particular party—and he spoke on behalf of your party—spoke very strongly against supporting that particular change to the bill of rights, which would have allowed this very thing to happen.

[*Traduction*]

M. Fulton: J'ignore le numéro de la motion portant sur la déclaration des droits de l'environnement, mais elle figure dans le même groupe. Le greffier peut sans doute la trouver.

Mais puisqu'il s'agit de cela, permettez-moi de défendre le droit du public de poursuivre les institutions gouvernementales en justice pour manquement à la protection de l'environnement. Bon nombre d'arguments que je viens de vous donner s'appliquent. L'affaire Kemano en est d'ailleurs un bon très exemple. En fait, l'un de nos comités soeurs ou frères—je ne voudrais pas me tromper—le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires—en tout cas c'est ainsi qu'on l'appelait avant qu'il ne change de nom—se penche sur la justification constitutionnelle d'une telle exemption.

Il me semble beaucoup plus logique de permettre au public d'intervenir pour les mêmes raisons, étant donné que les gouvernements soit souvent très enclins à s'exempter eux-mêmes des exigences des règlements statutaires que nous avons adoptés de bonne foi relativement à certains écosystèmes. Quand il s'agit de nous, c'est une autre histoire. Ainsi, les immeubles où nous sommes contreviennent à des règlements de toutes sortes, d'après ce que nous avons appris à la suite de notre évaluation environnementale des lieux.

Franchement, on ne devrait pas laisser cette responsabilité uniquement entre les mains de l'inspecteur du bâtiment, des pêcheurs locaux, etc. Si quelqu'un constate une violation importante, il devrait pouvoir agir. Évidemment, il faut que les poursuites ne soient ni frivoles ni vexatoires, mais sérieuses. On peut établir des critères. Il est très facile de fixer des seuils en langage juridique pour écarter l'intervention d'un toqué—et je dis cela sans méchanceté—qui n'aimerait pas par exemple que les fenêtres des édifices du Parlement soient illuminées le soir. Ce n'est pas l'objectif visé. Il faut se limiter aux cas de violation importante.

M. Cole: Monsieur Fulton, la semaine dernière, j'ai parrainé un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait permis au public de poursuivre en justice les gouvernements provinciaux qui se seraient rendus coupables d'atteinte au droit à la propriété. J'avais mention d'un cas particulier. Or, votre parti s'est élevé contre ma proposition. Et voici qu'aujourd'hui, nous sommes pratiquement saisis d'une motion analogue. Évidemment, le contexte est différent et le parrain est différent, mais vous présentez des arguments fort convaincants en faveur de cette motion.

Pour être franc avec vous, je trouve navrant qu'il y a quatre jours, votre leader à la Chambre a pris fermement position contre l'idée de permettre à des particuliers de poursuivre un gouvernement provincial pour les mêmes motifs que ceux que vous avez évoqués aujourd'hui. C'est peut-être l'expression «droit à la propriété» qui a fait cliquer la personne en question et qui l'a empêchée de reconnaître le bien-fondé de tous les arguments que vous avez repris ici aujourd'hui.

En l'occurrence, il s'agissait d'une action unilatérale d'un gouvernement provincial qui avait décidé de construire un quai qui aurait nui aux pêcheries et aux pêcheurs de la région. Pourtant, le porte-parole de votre parti s'est élevé contre ce changement que je proposais d'apporter à la déclaration des droits, changements qui auraient précisément permis le recours aux tribunaux.

[*Text*]

• 1130

So I find it very difficult, and somewhat awkward under the circumstances, to try to establish whether there's seriousness—and I'm sure there is on your part—and whether there are other people in the House who are going to understand what you're getting at and be supportive in that regard.

It's very difficult. The argument that was put forth at that time suggested that provincial governments have the authority to do these kinds of things. Now I think I'm reading by this that what you're saying is they shouldn't have the authority to just abuse the environment based on an individual's assessment of whether the environment is being abused. I think maybe you should talk to your provincial counterparts in Ontario about a certain few dump sites in particular in Ontario.

The Chairman: May I suggest to both the questioner and to the proposer that we could maybe kind of shorten up either the questions or answers a little bit. We're going to have to move right along, because we have a number of other members who want to present.

Mr. Fulton, if I could have a kind of short—

Mr. Fulton: Sure. Let me try to answer that as quickly as I can.

The intention of my motion M-323—and there's a series of motions that I have on there, as I think the clerk will have noted—is the intent to provide for protection for common property first. I mean, if you're talking about clean water, clean land, protection of land, plants, animals, and so on, you've got to give the tools to the public to go back at industry and go back at government institutions that are in significant non-compliance—and I really stress "significant non-compliance". Because the destruction of Canada's environment by what Tom Berger and others have described as the destruction by insignificant increment, each little bit and piece... Let's take a dump as an example. It could be that the paper waste that's placed in the dump doesn't have a significant negative impact, but clearly there are things that go into dumps, as we know—toxics and all kinds of other materials—that can get into groundwater systems, that can get into aquifers, that can go out and do all kinds of other damage to common property holders.

One of the things that's sadly lacking in Canadian law is you don't find such significant vacuums in the law in Britain or in the United States or in Australia or in other jurisdictions in providing tools to the citizenry to go after significant non-compliers, whether they're public institutions or whether they're in the private sector.

In fact, a number of jurisdictions, including in the the United States, great believers in private property, are now passing statutory law at the federal and state level to allow for regulation of activities on those private properties because of the now known impact on the atmosphere, on sub-surface water, and so on. So the icon of private property, as it was known a few hundred years ago, is rapidly being recognized as having parts of it that are going to have to continue to be considered in the public domain.

The Chairman: Short question and short answer.

[*Translation*]

En conséquence, je trouve très difficile, et assez gênant dans les circonstances, d'essayer de déterminer s'il faut prendre cela au sérieux. Je suis sûr que pour votre part, vous êtes très sérieux à ce sujet, mais je me demande si d'autres personnes à la Chambre vont comprendre l'objectif que vous vivez et l'appuyer.

Tout cela est très délicat. Votre parti a fait valoir l'autre jour que les gouvernements provinciaux avaient le pouvoir d'agir ainsi. Mais maintenant, à la lecture de votre motion, je crois comprendre que vous estimez qu'ils ne devraient pas pouvoir malmener impunément l'environnement et que si un simple citoyen juge qu'il y a eu abus, il devrait pouvoir se faire entendre. Je pense que vous devriez vous entretenir avec vos homologues provinciaux de l'Ontario au sujet de certains dépotoirs.

Le président: Puis-je suggérer au proposeur et à son interlocuteur d'être plus brefs. Étant donné que plusieurs autres députés veulent présenter leur cause, nous devons progresser plus rapidement.

Monsieur Fulton, si je pouvais obtenir une brève...

M. Fulton: Bien sûr. Je vais essayer de vous répondre le plus rapidement possible.

Par le truchement de la motion M-323 qui figure sous mon nom—et je pense que le greffier aura noté que j'ai présenté tout un ensemble de motions—je vise à assurer la protection de la propriété collective. Si l'on veut assurer la propreté de l'eau et de la terre, protéger les ressources foncières, les plantes et les animaux, etc., il faut donner à la population les moyens de s'attaquer aux industries et aux institutions gouvernementales coupables de graves manquements à la protection de l'environnement. Et j'insiste sur les termes «graves manquements». En effet, la destruction de l'environnement du Canada qui se fait petit à petit, soit ce que Tom Berger et d'autres ont qualifié de destruction insensible et graduelle... Prenons le cas d'un dépotoir. Il est possible que les déchets de produits de papier déversés dans le dépotoir n'aient pas de répercussions néfastes graves, mais il est indéniable que certaines choses déversées dans les dépotoirs—notamment les produits toxiques en tout genre—peuvent contaminer les eaux souterraines, s'infiltrer dans les réservoirs aquifères et causer des dommages de toutes sortes à la propriété collective.

Ce qui est navrant au Canada, c'est que nous n'ayons pas de loi qui permette l'intervention des simples citoyens. Il n'existe pas de lacunes aussi importantes dans la législation britannique, américaine, australienne ou autre. En effet, on a veillé à fournir aux citoyens les outils nécessaires pour dénoncer les contrevenants, qu'il s'agisse d'institutions gouvernementales ou d'entreprises privées.

En fait, dans bon nombre de pays, y compris les États-Unis, où l'on croit fermement au principe de la propriété privée, on adopte des lois au niveau du fédéral et des États pour permettre la réglementation d'activités menées sur des terrains privés en raison de leur incidence maintenant connue sur l'atmosphère, sur les eaux souterraines, etc. De plus en plus, il est admis que le principe de la propriété privée, tel qu'on le connaît depuis quelques siècles comporte des volets qui continueront de relever du domaine public.

Le président: Brève question et brève réponse.

[*Texte*]

Mr. Gauthier: Very short piece of friendly advice to my good friend Fulton. If you want to get an amendment to your motion that would add the environmental bill of rights wording in there, and I think it's possible, then that may change the whole situation, as far as I'm concerned.

Mr. Fulton: I would consider that a very wise amendment, a very useful amendment.

Mr. Gauthier: You would have to wait until the motion is called in the House to do that.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fulton. I can see where there might be some confusion. I count you have 15 motions in here presented.

Mr. Fulton: Which number was the bill of rights, though?

The Chairman: I don't know. Which number was it?

Mr. Fulton: You don't see it there.

The Chairman: Okay, thank you very much.

Mr. Saint–Julien to make a presentation, about five minutes or less, on motion 563. Mr. Saint–Julien.

M. Guy Saint–Julien (député d'Abitibi): Membres du Comité, j'ai déposé en septembre 1991 une motion qui porte le numéro N–563:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de verser un salaire à la femme qui demeure au foyer.

• 1135

On sait que depuis 1960, il y a eu de longs débats sur les mérites d'un revenu annuel garanti. L'idée avait fait surface durant les années 60, mais a reçu plus ou moins d'appui au cours des 30 dernières années.

On sait que depuis 1989, 1990 ou 1991, les députés ont reçu près de deux millions de signatures de Canadiens et de Canadiennes. J'en ai reçu dans ma circonscription de gens habitant Malartic, Val–d'Or, Cadillac, Senneterre, Barraute et des villages ruraux.

Depuis plusieurs années, le Crédit social poursuit sa démarche pour que les femmes au foyer reçoivent un salaire minimum. Parce qu'elles ne sont pas payées pour rester au foyer, élever les enfants et effectuer toutes les tâches s'y rapportant, les femmes décident d'aller travailler dans des conditions souvent médiocres, à un travail qui, tout compte fait, ne leur donne aucun avantage financier. De plus, cela leur donne un surcroît de travail puisqu'elles sont obligées d'y ajouter les tâches au foyer le soir, après leur travail.

Payer les femmes au foyer stimulerait l'économie parce qu'elles dépenseraient cet argent pour des besoins essentiels tels que la nourriture et les vêtements. On parle depuis plusieurs jours, surtout à Ottawa, de donner un revenu annuel. On parle souvent de la pauvreté au pays. Pour moi, un revenu annuel garanti reste un outil important pour enrayer la pauvreté au pays.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Très brièvement, j'aimerais donner un conseil à mon bon ami, M. Fulton. Si vous voulez proposer un amendement à votre motion pour faire mention de la déclaration de l'environnement — et je pense que c'est possible — cela changerait la situation du tout au tout, du moins à mes yeux.

M. Fulton: J'estime que cela serait un amendement très sage, très utile.

M. Gauthier: Il vous faudra attendre que la motion soit soumise à la Chambre pour faire cela.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fulton. Je comprends pourquoi il règne une certaine confusion, quinze motions nous venant de vous.

M. Fulton: Quel numéro a–t–on attribué à celle portant sur la déclaration des droits de l'environnement?

Le président: Je ne sais pas. C'était quel numéro?

M. Fulton: Il ne figure pas sur le document.

Le président: D'accord, merci beaucoup.

M. Saint–Julien doit maintenant présenter un exposé de cinq minutes ou moins sur la motions 563. Vous avez la parole, monsieur Saint–Julien.

Mr. Guy Saint–Julien, MP (Abitibi): Members of the committee, I tabled in September 1991 motion No. 563 which reads as follows:

That, in the opinion of this House, the government should consider paying a salary to women who remain at home.

We know that since 1960, there have been long debates on the merits of providing a guaranteed annual income. The idea first surfaced during the 60s, but has had only lukewarm support over the past 30 years.

We know that since 1989, 1990 or 1991, members have received close to two million signatures from Canadian men and women in support of the concept. In my riding, I have received such petitions from people who live in Malartic, Val–d'Or, Cadillac, Senneterre, Barraute and some rural villages.

The Crédit Social Party for a number of years have been advocating that the government consider paying a salary to women who remain at home. Because women who remain at home to raise children and do all of the work that that entails are not paid, they decided to work outside the home. Their working conditions are often mediocre and the jobs they find often provide them with no financial gain, when all is said and done. Working outside the home means an additional burden for them, for they are forced to perform their domestic chores at night, when they return from their jobs.

Paying a salary to women who remain at home would stimulate the economy because women would spend that money on essential needs such as food and clothing. In the past few days, especially in Ottawa, people have been considering the possibility of providing a guaranteed annual income. We often talk about poverty in our country. To me, providing a guaranteed annual income would be one important tool we could use to reduce poverty in this country.

[*Text*]

Surtout, le fait d'être rémunéré suscite le respect et la valorisation sociale. Actuellement, le travail de la femme au foyer n'a aucune valeur économique. Il y a toutes sortes de statistiques. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites, comme on le voit dans le journal *Vers Demain* qu'on reçoit régulièrement. C'est surtout là qu'on prend notre source. Il y en a plusieurs qui disent que les Bérets blancs n'iront jamais loin, mais j'ai beaucoup de respect pour les femmes qui demeurent au foyer.

Il y a plusieurs programmes fédéraux actuellement. Jamais, que ce soit dans le cadre de la réforme fiscale ou ailleurs, on ne tient compte du nombre d'enfants à la maison. C'est une question de justice sociale. On sait qu'il y a des familles de sept, huit, neuf, dix et onze enfants. Je crois qu'un revenu minimum garanti serait réalisable. Ce sera réalisé surtout par la force des députés qui représentent toutes les circonscriptions et tous les partis politiques.

Il est important de travailler à ce dossier-là. C'est dommage qu'on procède par tirage au sort. On peut déposer cela en 1990 ou en 1991, mais il faut que le sort nous fasse gagner. Aujourd'hui, j'ai la parole pour cette discussion et j'aimerais qu'il y ait un vote sur cette motion.

Vous allez dire: Oui, oui, cela arrive avant les élections. Cela n'a rien à voir avec les élections. Pour moi, c'est une chose importante. Dans les régions éloignées et même dans les villes, que ce soit à Ottawa, Montréal ou Vancouver, il y a des familles qui vivent dans la pauvreté. Pour sortir de la pauvreté, il faut un revenu miminum. C'est au gouvernement ou au législateur de décider de quelle manière cela se fera. C'est pour cela que j'aimerais obtenir un vote sur cette motion.

Merci.

M. Gauthier: Monsieur Saint-Julien, l'idée a fait du chemin depuis quelques années. Comment finance-t-on un tel programme et comment fait-on pour établir un programme aussi ambitieux? Cela doit vous préoccuper, vous, un conservateur, un fiscaliste avisé, qui connaissez la scène publique et savez que la dette publique et le déficit annuel de votre gouvernement empêchent la mise en place de beaucoup de programmes.

Je ne vous pose pas la question pour vous embarrasser, mais avez-vous une idée du coût de ce programme?

M. Saint-Julien: Oui, monsieur Gauthier, 10 milliards de dollars au minimum, c'est-à-dire le double de ce qu'on paie pour le régime d'aide sociale des provinces. On ne parlera pas des abus, mais je pense que le coût de cette réforme serait de 10 milliards de dollars.

M. Gauthier: Pour toutes les femmes au foyer?

M. Saint-Julien: Pour toutes les femmes au foyer au Canada. Je dis que cela coûterait à peu près dix milliards de dollars.

M. Gauthier: Peu importe leur âge?

M. Saint-Julien: Peu importe.

M. Gauthier: Qu'elle ait deux ans ou 92 ans, c'est une femme au foyer. Vous parlez de toutes les femmes au foyer.

M. Saint-Julien: Monsieur Gauthier, cela est une discussion. . .

M. Gauthier: Non, mais je prends votre mot «femme». C'est vous qui avez utilisé le mot «femme».

[*Translation*]

But beyond that, receiving a salary brings respect and social worth to the individual. Currently, no economic value is ascribed to work performed by women who remain at home. There are all kinds of statistics. A lot of studies have been done, as reported in *Vers Demain*, a publication which is sent to us regularly. That is our most important source of information. Many people claim that the white berets of the Crédit Social Party will never get very far, but I have a lot of respect for women who choose to remain at home.

There are many federal programs, but none of them, whether they are concerned with tax reform or some other area, ever take the number of children in a home into account. That is an impediment to social justice. We know there are families with seven, eight, nine, ten or eleven children. I think providing a guaranteed minimum income is an attainable objective. Reaching it will require the collective will of the members of all political parties and all of the ridings represented in this House.

It is important that we work to bring this about. It is unfortunate that we have to resort to a lottery system. You can submit something like this in 1990 or 1991, but your number has to come up. Today I have the opportunity of discussing this issue and I would like to see a vote on my motion.

I know you are going to say: How convenient to raise this topic before an election. This has nothing to do with the elections. This is an important issue, as far as I am concerned. Families are living in poverty, in remote areas and even in our cities, whether you consider Ottawa, Montreal or Vancouver. To get out of poverty, you need a minimum income. It is the responsibility of government or legislators to determine how this will be provided. That is why I would like to see a vote on this motion.

Thank you.

Mr. Gauthier: Mr. Saint-Julien, this idea has been making inroads for a number of years. How would you fund such a program and how would we set up such an ambitious program? As a prudent Conservative and tax specialist, you must be very concerned by those issues, since you are well aware of the state of our public finances and know that the public debt and your government's annual deficit are preventing many programs from being implemented.

I don't mean to embarrass you with this question, but do you have some idea of the cost of such a program?

Mr. Saint-Julien: Yes, Mr. Gauthier, it would cost at least $10 billion, or twice what we are paying for the province's social assistance programs. I won't go into the issue of those who abuse the system, but I think that this reform would cost $10 billion.

Mr. Gauthier: For all homemakers?

Mr. Saint-Julien: For all Canadian homemakers. It would cost about $10 billion.

Mr. Gauthier: Whatever their age?

Mr. Saint-Julien: Age is not a consideration.

Mr. Gauthier: Whether the woman who remains at home is 2 or 92, she would be included. You are referring to all women who remain at home.

Mr. Saint-Julien: Mr. Gauthier, this discussion. . .

Mr. Gauthier: Yes, but I am trying to determine what you mean by the word «women» in this context. You said "women".

[*Texte*]

• 1140

M. Saint–Julien: Oui, mais on peut aussi parler des hommes au foyer. Quand j'ai déposé ma motion, monsieur Gauthier, je parlais des femmes au foyer. En Suède, on a déjà eu un programme pour les hommes au foyer. J'ai pris l'expression «femme au foyer» à la suite des pétitions et revendications des femmes de chez nous. Il y a des hommes qui ont signé la pétition.

M. Gauthier: C'est le terme qui m'a un peu. . . C'est un terme que je connais: femme, homme. C'est spécifique: femme au foyer. J'ai une fille, et c'est une femme, mais elle n'est certainement pas. . .

M. Saint–Julien: Je n'ai pas étudié la question de l'âge. Quand vous parlez de deux ans, cinq ans, six ans. . .

M. Gauthier: Je vous pose la question, monsieur Saint–Julien.

M. Saint–Julien: Quand on parle de la femme au foyer, on parle de la femme qui fait du travail au foyer.

M. Gauthier: Ah bon! Vous parlez de la ménagère.

M. Saint–Julien: De la ménagère, que ce soit l'épouse ou. . .

M. Gauthier: Vous parlez de l'ingénieur domestique, comme dit ma femme.

M. Saint–Julien: Vous avez raison, c'est une belle expression. Cela coûterait environ dix milliards de dollars, selon les estimations qu'on a actuellement.

M. Gauthier: Je connais votre préoccupation pour le déficit. En quelle année voyez–vous un tel programme? En 2050, 2100? Est–il possible de penser à un programme comme celui–là pour l'immédiat?

M. Saint–Julien: Si le programme d'un des députés à la Chambre des communes, Jean Charest, fonctionne bien, si on réduit le déficit en quatre ou cinq ans, cela peut prendre cinq ans. Mais quel que soit le parti politique au pouvoir, je pense qu'il faudra étudier cette question–là sérieusement à la Chambre des communes.

Je ne sais pas si quelqu'un a déjà présenté une telle motion depuis que le Parlement existe.

M. Gauthier: Merci.

The Chairman: What did you reply in connection with men? This is strictly women. Is this not possibly discriminatory under the charter? It could have that possibility. Could it not be both men and women?

M. Saint–Julien: Je sais que ce n'est pas pour m'embêter. Cela peut être les hommes et les femmes. On a déjà eu cela en Suède.

M. Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur Saint–Julien, quand vous parlez d'une femme ou d'un homme au foyer, pensez–vous seulement à une personne mariée, ou si vous pensez également à une femme non mariée ayant un enfant ou à une femme seule qui décide à un moment donné qu'elle ne veut plus travailler? Elle se dit: C'est fini, je reste à la maison; je ne suis pas mariée, je n'ai pas d'enfants, mais cela m'est égal; je vais rester seule chez moi. Est–ce que le gouvernement va lui payer un salaire?

M. Saint–Julien: On parle actuellement de la femme au foyer. C'est aux députés au Parlement d'en discuter. On pourra élaborer là–dessus au cours des discussions. J'ai hâte de voir la discussion à la Chambre des communes. J'ai hâte de voir les idées des autres députés, hommes et femmes.

[*Traduction*]

Mr. Saint–Julien: Yes, but you could also talk about men who remain at home. When I tabled my motion, Mr. Gauthier, I was talking about women who remain at home. In Sweden, they already have a program for men who remain at home. I used the expression ''women who remain at home'' because of the petitions and demands made by our women back home. Some men did sign the petition.

Mr. Gauthier: It's the term that sort of—I know these terms: woman, man. Its specific. Women who remain at home. I have a girl, and she is a woman now, but she certainly is not—

Mr. Saint–Julien: I didn't look at age. When you are talking about two years, five years, six years—

Mr. Gauthier: I am asking you, Mr. Saint–Julien.

Mr. Saint–Julien: When we say a woman who remains at home, we mean the woman who stays at home and does housework.

Mr. Gauthier: Oh! So you're talking about the housewife.

Mr. Saint–Julien: The housewife, whether she is the wife or—

Mr. Gauthier: You are talking about the domestic engineer, as my wife says.

Mr. Saint–Julien: You're right, that's a nice way of putting it. It would cost about $10 billion according to present estimates.

Mr. Gauthier: I know your concern about the deficit. When do you figure we can get a program like that? In the year 2050 or 2100? Is it possible to think about a program like that one in any immediate future?

Mr. Saint–Julien: If the program of one of our members in the House of Commons, Jean Charest, works out properly, if we can decrease the deficit over four or five years, it might take five years. But whoever the political party in power, I think that question has to be studied seriously in the House of Commons.

I don't know whether anyone has ever tabled such a motion in the history of Parliament.

Mr. Gauthier: Thank you.

Le président: Qu'est–ce que vous avez répondu pour les hommes? C'est strictement les femmes. N'est–ce pas discriminatoire en vertu de la Charte? Il y a cette possibilité. Est–ce que cela pourrait s'appliquer aux hommes et aux femmes?

Mr. Saint–Julien: I know you are not trying to stump me. It could be both men and women. They have already had that in Sweden.

Mr. Samson (Timmins—Chapleau): Mr. Saint–Julien, when you are speaking about any woman or man who remains at home, are you thinking only of married people or are you also thinking about the woman who is not married but has a child or the single woman who simply ups and decides she doesn't want to work anymore? She figures: That's it, I'm remaining at home; I am not married, I don't have any children but I don't care; I'll remain at home alone. Is the government going to pay her a salary?

Mr. Saint–Julien: Right now, we're talking about the woman remaining at home. Its up to MPs to discuss the whole question. The concept could be refined during debate. I am anxious to see the debate in the House of Commons. I am anxious to see what ideas other members have, both men and women.

[*Text*]

L'important, c'est de voir les idées des autres. Pour moi, c'est un bon sujet. On dit que cela va coûter cher. Combien dépense-t-on pour les choses spéciales et pour la Défense nationale? Qu'on commence par dépenser dans notre pays pour soulager la pauvreté dans les familles. Pour moi, c'est un moyen économique de trouver une solution.

M. Samson: Est-ce que M. Saint-Julien pourrait élaborer un peu? J'ai l'impression que votre motion a pour but d'encourager les femmes mariées à rester à la maison pour élever leurs enfants. Êtes-vous d'avis qu'il vaudrait mieux payer un salaire aux femmes qui veulent aller travailler pour les encourager à rester à la maison?

M. Saint-Julien: Comme je l'ai dit au début, il est important que la femme demeure à la maison. Il y a beaucoup de femmes qui sont sur le marché du travail, mais à cinq dollars l'heure. Le travail dans les services paie souvent très peu. Ces femmes arrivent à la maison le soir et doivent refaire tout le travail que la petite gardienne. . . Il y a parfois des gardiennes de 11 ou 12 ans. Il est important que la femme soit au foyer, surtout quand elle a des enfants.

M. Samson: Est-ce qu'on peut conclure que votre motion vise ces femmes-là en particulier?

M. Saint-Julien: Les familles monoparentales, toutes les femmes au foyer.

M. Samson: Quelle sorte de salaire envisagez-vous? Le salaire minimum?

• 1145

Finalement, pour vous donner la chance d'avoir le dernier mot, ne vaudrait-il pas mieux envisager une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt au lieu d'un salaire?

M. Saint-Julien: Il faudrait étudier cela. Surtout, il faudrait tenir compte d'une expérience semblable qui a été effectuée dans les années 70, je crois, par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Le gouvernement avait fait une expérience avec 300 familles. Je n'ai pas les données, mais j'essaierai de les obtenir. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel était le salaire. Il faudrait en discuter au Parlement et obtenir un vote sur cela. Le gouvernement, en accord avec les provinces, doit aller plus loin.

M. Samson: Pouvez-vous me répondre sur la question d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt au lieu d'un salaire?

M. Saint-Julien: Ce n'est pas facile. Je vous vois venir. On va encore parler du déficit. J'ai dit tout à l'heure que ce salaire qu'on donnerait à la femme au foyer se retrouverait dans l'économie. On serait peut-être gagnants au bout de cinq ou 10 ans.

M. Samson: Merci.

The Chairman: Well, you have sparked lots of questions and controversy.

Mr. Cole: I think what you're really talking about is a guaranteed income, and I really don't think your motion says that. I have some difficulty with that. I think there are some difficulties relating to the charter and in explaining the whole scenario. A guaranteed income may be something governments are going to have to look at very soon, but obviously that's going to take cooperation between the provincial governments and the federal government, probably even municipal

[*Translation*]

The important thing is to see what the others think. In my opinion, this is a good subject. People say it is going to cost a lot. How much are we spending on special projects and for national defence? Let's start spending in our country to improve the things for impoverished Canadian families. I personally think this is an economical way of finding a solution.

Mr. Samson: Could Mr. Saint-Julien elaborate further? I get the impression the aim of your motion is to encourage married women to remain at home to raise their children. Do you think that it would be better to pay a salary to women who want to work in order to encourage them to remain at home?

Mr. Saint-Julien: As I said at the very beginning, it's important for women to stay at home. There are a lot of women in the workforce, but for $5 an hour. Service industry jobs are often poorly paid. Those women get back home at night and have to redo all the work that the little babysitter—Sometimes you have babysitters 11 or 12 years old. It's important for women to remain at home especially when they have children.

Mr. Samson: Could we then infer that your motion is specifically for those women?

Mr. Saint-Julien: Single-parent families, all women who remain at home.

Mr. Samson: And what kind of salary are you thinking about? Minimum wage?

Finally, just to give you the opportunity to get in the last word, wouldn't it be better to look at a tax reduction or a tax credit instead of a salary?

Mr. Saint-Julien: It would have to be looked at. We should especially be mindful of a similar experience that was tried in the 70s, I think, by Manitoba's New Democratic government. The government had undertaken an experiment with 300 families. I don't have the data, but I will try to get it. I can't tell you what the salary was just now. We would have to discuss this in Parliament and get a vote on it. The government, together with the provinces, has to go farther.

Mr. Samson: Can you give me an answer on the question of a tax reduction or a tax credit instead of a salary?

Mr. Saint-Julien: It's not easy. I can see you coming. We're going to get into the deficit again. I said before that the salary would be given to the women remaining at home and would recirculate in the economy. We might turn out to be winners in five or ten years.

Mr. Samson: Thank you.

Le président: Eh bien, vous avez réussi à soulever beaucoup de questions et de controverse.

M. Cole: En fait, vous proposez un revenu garanti et je ne crois pas que ce soit clair à ce point dans votre motion. Cela me pose quelques difficultés. Je crois qu'il y a certains problèmes au niveau de la Charte et des explications de tout le scénario. Les gouvernements devront peut-être bientôt étudier la question d'un revenu garanti, mais il faudra de toute évidence qu'il y ait collaboration entre le fédéral et les provinces et peut-être même les municipalités. Cela revient à changer notre fiscalité de fond

[*Texte*]

governments. Really it means changing the whole tax structure and the whole way we've traditionally gone about doing these kinds of things, spending money, raising money, and everything else. It's much more involved.

I have some difficulty in understanding it as specifically as what you've said. I understand the broader concept. I would be a little more comfortable if we were talking more about the broader concept than this specific one as you've outlined it, to be honest.

That's my comment on it.

M. Saint-Julien: Monsieur le président, je comprends la question. Il n'est pas facile d'amener une telle discussion au Parlement. Il fallait le faire. Je veux savoir ce que les gouvernements et les députés ont dans les tripes, ce qu'ils ont à dire à ce sujet.

Si j'avais embauché des spécialistes, cela m'aurait coûté de l'argent de ma poche. On sait qu'il y a eu beaucoup de choses d'écrites depuis plusieurs années. Quand j'ai présenté cette motion-là à la Chambre, je n'ai pas précisé de montant.

Nous, les députés, nous nous versons une allocation de 6 000$ pour un logement à Ottawa. Je vais vous dire quelque chose. Si j'ai amené cela au Parlement, c'est pour savoir ce que tous les députés ont dans les tripes. C'est seulement cela. Je sais que la discussion va durer longtemps, mais je dis qu'un revenu minimum garanti à la femme au foyer est réalisable. On verra ce que tous les députés vont dire.

C'est pour cela que j'ai présenté cette motion. Je n'ai pas mis de montant, mais je dis que c'est réalisable.

Le président: Merci, monsieur Saint-Julien.

I have a question. Are you talking about the provinces being involved in this, when you talk about government—federal and provincial?

M. Saint-Julien: Oui.

The Chairman: Thank you very much, and thank you for your presentation.

M. Saint-Julien: Merci, monsieur le président. Merci aux membres du Comité.

The Chairman: We now have Mr. Jim Hawkes, on his Bill C-417.

• 1150

Mr. Jim Hawkes, MP (Calgary West): Thank you.

This bill deals with the registration of restricted firearms and the storage thereof. I participated in the House of Commons committee examining the recently passed firearms legislation and I'm acutely conscious of the desire of Canadian society to make sure that restricted weapons, which are essentially semi-automatics and handguns—the definition is not quite pure but that's basically what we're talking about—be stored safely and that they be in the possession of people who are judged by society competent to have them and to use them. That competence is in terms of the firearm but also in terms of the reputation of the person as a non-violent and not likely to be violent kind of person.

[*Traduction*]

en comble et toutes nos idées à propos de la façon dont nous dépensons notre argent ou obtenons nos revenus. C'est beaucoup plus compliqué.

J'ai quelques difficultés à croire que ce soit aussi limité que vous le dites. Je conçois le concept plus global. Franchement, je préférerais examiner le concept plus global plutôt que cet aspect précis que vous nous proposez.

Voilà ce que j'avais à dire.

Mr. Saint-Julien: Mr. Chairman, I understand the problem. It's not easy to get Parliament to debate this kind of question. But it has to be done. I want to know what governments and MPs really think deep down and what they have to say about it.

If I had hired specialists, I would have had to pay for them out of my own pocket. We all know a lot has been written for some years now. When I tabled that motion in the House, I didn't specify any amount.

We members give ourselves a $6,000 allowance for lodgings in Ottawa. Let me tell you something. If I brought this up before Parliament, it's to find out what kind of courage our MPs really have. That's all. I know the discussion is going to last quite awhile, but I am telling you that a guaranteed minimum income for women who remain at home is something that can be done. We will see what the members have to say.

That's why I have tabled this motion. I didn't put any dollar sign on it, but I know it can be done.

The Chairman: Thank you, Mr. Saint-Julien.

J'ai une question à vous poser. Quand vous parlez du fédéral et des provinces, vous voudriez mêler les provinces au débat?

Mr. Saint-Julien: Yes.

Le président: Merci pour votre intervention.

Mr. Saint-Julien: Thank you, Mr. Chairman. I would also like to thank the members of this Committee.

Le président: Nous passons maintenant à M. Jim Hawkes et à son projet de loi C-417.

M. Jim Hawkes (député de Calgary-Ouest): Merci.

Le projet de loi porte sur l'enregistrement des armes à autorisation restreinte et sur leur entreposage. J'ai participé aux travaux du comité de la Chambre des communes chargé d'examiner la loi récemment adoptée sur le contrôle des armes à feu et je suis profondément conscient du désir de la société canadienne de s'assurer que les armes à autorisation restreinte, c'est-à-dire principalement les armes semi-automatiques et les armes de poing—la définition n'est pas tout à fait parfaite, mais c'est essentiellement ce dont nous parlons—sont entreposées de façon sécuritaire et appartiennent à des personnes que la société estime compétentes pour les posséder et les utiliser. Cette compétence ne concerne pas uniquement l'utilisation de l'arme à feu, mais aussi la réputation de non-violence de la personne en question et le fait qu'elle n'est probablement pas de nature à devenir violente.

[*Text*]

What's happened recently, and the problem that gives rise to this piece of legislation, is that one single provincial firearms registrar asked for an opinion from a legal department about the state of the law and their power to issue permits to people to carry a registered firearm from the firearms registrar's officer locally back to their safe storage situation, usually in their home. The legal opinion they got was that the law doesn't allow them to do this all of a sudden. There was no change in the law. It was simply a change in interpretation. Then, all of a sudden, that spread right to all 10 provinces, the Yukon, and the Northwest Territories so that people bring in a firearm for registration.

Registration certificates come from some central location. In the case of Alberta it would be Edmonton, or in the case of Ontario it would be Toronto. At the place where the actual registration occurs it goes through whatever kind of delay process and then emerges through the mail back to the person. They have to leave the firearm at the local level the minute they take it in; once they get the permanent piece of paper they can go and pick it up and take it home.

The problem it creates is really twofold. Nobody anticipated the public responsibility for storing these safely. So you're getting at these local levels a pile-up of restricted weapons in situations that were not designed for storage of large quantities of weapons. These are targets for the criminal element. A firearm is like gold in terms of the black market, particularly a restricted firearm.

You're creating a target that nobody wants to create. In the meantime, there are safe storage possibilities, which the law requires, that are going unused.

What these two clauses would simply do is say in the case of a person who already has a registration certificate for a restricted firearm—in other words, they've been through the process, they've been found to be competent and judged to be appropriate and they have safe storage—that the local firearms registrar simply be allowed to issue them a permit to take the weapon from the registrar's office back to that safe storage situation.

This is all that's envisaged by the piece of legislation. I think it needs to be votable simply because it's an issue where members sometimes like to appear on the written record as having voted one way or the other. It probably would not pass through the House without the votable dimension to it because some members want to be counted on this issue.

The Chairman: Thank you, Mr. Hawkes. How does the registrar know that the individual has safe storage?

Mr. Hawkes: Because they would not have a registration certificate if they hadn't gone through the process.

The Chairman: So they already visited—

[*Translation*]

Un événement survenu récemment est à l'origine de cette mesure législative; un registraire provincial d'armes à feu a demandé l'avis d'un service du contentieux au sujet de la loi et de son pouvoir de délivrer des permis à des personnes pour qu'elles puissent emporter une arme à feu enregistrée du bureau du registraire d'armes à feu jusqu'au lieu de l'entreposage sécuritaire, habituellement leur résidence. D'après l'avis reçu, la loi ne permet pas au registraire de le faire, tout à coup. La loi n'a pas été modifiée, on en a tout simplement changé l'interprétation. Ainsi, l'idée s'est soudainement répandue dans les 10 provinces, ainsi qu'au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, de sorte que les personnes apportent l'arme à feu qu'ils veulent faire enregistrer.

Les certificats d'enregistrement viennent d'un endroit central. Dans le cas de l'Alberta, ils émanent d'Edmonton, tandis qu'en Ontario, ils proviennent de Toronto. Au lieu où se fait l'enregistrement, on suit tout un processus qui prend du temps et le permis est ensuite délivré par la poste au requérant. Il faut donc laisser l'arme à feu au bureau local dès qu'on l'y apporte pour en demander l'enregistrement et lorsque le certificat permanent d'enregistrement arrive, on peut aller chercher l'arme pour l'apporter chez soi.

Le problème qui en découle est double, en réalité. Personne n'a prévu que le gouvernement devrait s'occuper d'entreposer ces armes de manière sécuritaire. On se retrouve donc avec une accumulation d'armes à autorisation restreinte dans des bureaux locaux qui ne sont pas conçus pour l'entreposage de grandes quantités d'armes. Ces bureaux constituent des cibles pour les criminels. Une arme à feu vaut de l'or sur le marché noir, en particulier une arme à autorisation restreinte.

On se trouve donc à créer involontairement une cible. Entre-temps, il existe des locaux d'entreposage sécuritaire requis par la loi et qui sont inutilisés.

Les deux articles disent simplement que lorsqu'une personne possède déjà un certificat d'enregistrement pour une arme à autorisation restreinte—autrement dit, lorsqu'une personne a déjà suivi le processus et qu'on l'a jugée compétente et capable d'assurer l'entreposage sécuritaire d'une arme—le registraire local d'armes à feu peut délivrer un permis autorisant le requérant à rapporter l'arme du bureau du registraire jusqu'à son lieu d'entreposage sécuritaire.

C'est le seul objet de cette mesure législative. Je pense que cette mesure doit faire l'objet d'un vote simplement parce qu'il s'agit d'une question sur laquelle les députés veulent parfois que soit enregistré leur vote dans un sens ou dans l'autre. Cette mesure ne pourrait probablement pas être adoptée à la Chambre si elle ne peut pas faire l'objet d'une mise aux voix parce que certains députés veulent qu'on connaisse leur vote sur la question.

Le président: Merci, monsieur Hawkes. Comment le registraire sait-il que le requérant peut assurer l'entreposage sécuritaire?

M. Hawkes: Parce qu'il n'aurait pas de certificat d'enregistrement s'il n'avait pas suivi le processus prévu par la loi.

Le président: Le registraire s'est donc déjà rendu. . .

[*Texte*]

Mr. Hawkes: So if you're brand-new at it you wouldn't be able to take it. It's only if you've already been judged that way and you already have a certificate for another—then, in those cases, a permit may be issued. It isn't even compulsory to issue it, but it may be issued so you could take it from there back to your safe storage situation.

The Chairman: How do they know? Have they visited the residence of that individual?

Mr. Hawkes: It's up to local registrars; it's in the law, the process, they have—

The Chairman: It's really deemed they're supposed to have safe storage. They wouldn't know for absolutely sure they had safe storage.

Mr. Hawkes: But the law allows them to actually go and inspect the premises.

The Chairman: It does?

Mr. Hawkes: It's not anticipated they would in every case, but—There's another little clause in here that is dear to my heart. It's on the last page. It would be proposed subsection 4.3, and it requires the Crown, the local registrars, to have safe storage for the weapons they keep. I think that's a flaw in the law now. We require individual citizens to have safe storage but we have no such requirement on firearms registrars and this provides a notation to local registrars that says if you're going to keep it, store it safely.

• 1155

Mr. Samson: Mr. Hawkes, it's my understanding that the majority of people who have restricted weapons are registered collectors, for the most part.

Mr. Hawkes: Correct.

Mr. Samson: There are very few individuals who have these weapons. These registered collectors are already certified and recognized, but they are subjected to this withholding of the firearm?

Mr. Hawkes: Almost overnight on the basis of one legal opinion, the whole world changed. The law didn't change, but registrars coast to coast now are keeping all of those weapons from all of those gun collectors. They're bringing them in so that the local guy can look at them, make sure they're the firearms as described, but then they're keeping them. Until that magic day they weren't keeping them; they were letting them go back to the collector.

Mr. Samson: When these weapons are being transported, are they subjected to the trigger lock as well? Safe storage in some cases doesn't necessarily mean a cabinet. If you have the trigger locked on the firearm it is safely stored provided the ammunition is stored elsewhere as well.

Mr. Gauthier: That's right.

Mr. Samson: So one could then assume or deduce that if there is a trigger lock on that firearm it is safely stored and then they could transport it from the registrar's office back to their home.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Un nouveau requérant ne pourrait pas apporter l'arme chez lui. Il s'agit d'uniquement des cas où une personne a déjà été jugée à cet égard et a donc obtenu un certificat pour une autre. . . Dans ces cas, le registraire peut délivrer un permis. Ce n'est même pas obligatoire, mais on peut vous délivrer un permis afin que vous puissiez rapporter l'arme à votre lieu d'entreposage sécuritaire.

Le président: Comment le registraire peut-il savoir? A-t-il déjà visité le domicile du requérant?

M. Hawkes: C'est au registraire local de décider; aux termes du processus prévu par la loi, il doit. . .

Le président: Le requérant est réputé pouvoir assurer l'entreposage sécuritaire. Le registraire ne peut pas être absolument certain qu'il en est ainsi.

M. Hawkes: Mais la loi lui permet d'aller inspecter les lieux.

Le président: Elle le lui permet?

M. Hawkes: On ne prévoit pas qu'il le fera dans chaque cas, mais. . . La mesure contient une autre petite disposition qui me tient à coeur. Elle figure à la dernière page. Il s'agit du paragraphe 4.3 du projet de loi qui prévoit que l'État, c'est-à-dire le registraire local, doit assurer l'entreposage sécuritaire des armes qu'il garde. Je pense qu'il y a une lacune dans la loi actuelle. Nous exigeons que les particuliers assurent l'entreposage sécuritaire de leurs armes, mais nous n'exigeons pas la même chose des registraires d'armes à feu, et la modification proposée oblige un registraire local qui garde des armes à en assurer l'entreposage sécuritaire.

M. Samson: Monsieur Hawkes, je crois savoir que la majorité des personnes qui ont des armes à autorisation restreinte sont des collectionneurs enregistrés.

M. Hawkes: C'est exact.

M. Samson: Il y a très peu de gens qui possèdent de telles armes. Ces collectionneurs enregistrés sont déjà agréés et reconnus, mais on retient quand même leurs armes à feu?

M. Hawkes: Tout a changé pratiquement du jour au lendemain, à cause de cet avis juridique. La loi n'a pas changé, mais les registraires d'un océan à l'autre gardent maintenant toutes ces armes qui appartiennent à ces collectionneurs. Ils les apportent au registraire local pour qu'il puisse les examiner et s'assurer qu'il s'agit bien des armes à feu décrites, mais alors les registraires les gardent. Ils ne les gardaient pas jusqu'à ce jour où tout a changé comme par magie, ils les remettaient aux collectionneurs.

M. Samson: Lorsqu'on transporte ces armes, doivent-elles être munies d'un verrou? Dans certains cas, l'entreposage sécuritaire ne signifie pas nécessairement une armoire. Si le verrou est mis sur une arme, elle est entreposée de façon sécuritaire, à condition que les munitions soient entreposées ailleurs.

M. Gauthier: C'est exact.

M. Samson: On peut donc supposer ou déduire que si l'arme à feu est munie d'un verrou, elle est entreposée de façon sécuritaire et son propriétaire peut la transporter du bureau du registraire jusqu'à son domicile.

[*Text*]

Mr. Hawkes: Regardless of safe storage, you cannot transport a restricted firearm without a permit. If you buy it in a gun store you have to get a permit to take it to the registrar of firearms.

Mr. Samson: I see, and then the registrar has to issue another permit for you to take it home.

Mr. Hawkes: And they believe they can't issue that second permit all of a sudden. They were for a long time, but they believe they can't.

Mr. Samson: What caused them to come to this conclusion?

Mr. Hawkes: Just a legal interpretation. All of a sudden somebody argued about it, so they went to a law firm, to a lawyer, and got an opinion, and then they all adopted this new opinion.

Mr. Samson: How long does it take?

Mr. Hawkes: Six months. In a major city, six months could be one hell of a tempting target—

Mr. Samson: No kidding.

Mr. Hawkes: —in terms of the storage of these kinds of firearms.

Mr. Gauthier: The Minister of Justice, what's his position at this time on this bill? Have you talked to him about it? Is he supportive?

Mr. Hawkes: Yes. In fact, the officials behind the Minister of Justice think this is probably a good idea.

Mr. Gauthier: Probably? What's the down side?

Mr. Hawkes: They don't find a problem with it. The only argument that's gone on in Justice is, can they do it by regulation or does it require statute change?

Mr. Gauthier: This is a statute change. This is an amendment to the—

Mr. Hawkes: That's correct. The only thing available to us as parliamentarians is statute change, and they have an argument internally whether this could be done by regulation or statute change.

Mr. Gauthier: I take it that being a member of the government, you've checked with the Minister of Justice, and he's more or less given his support to this legislation—

Mr. Hawkes: Yes. There are no problems with the principles.

Mr. Gauthier: —and there would not be a problem in the House with the minister coming in at the last moment and saying this is... You've checked with the gun associations? I guess you have.

Mr. Hawkes: We think we've done our checking and I've spent so many hours on that committee I think it meets everybody's concern. It isn't on one side or the other.

Mr. Gauthier: I'll give you an example that I know very well. My son inherited a restricted gun—inherited, he didn't ask for it. This trapper left him his gun, a trapper. He can't even go and pick it up. It's been two years. Last week he spent two hours and a half in the Ottawa police station here, and they were asking him why he inherited the gun. He said he didn't know. They asked him what he was going to do with it; he said, I don't know what I'm going to do with it, I'm going to sell the

[*Translation*]

M. Hawkes: Peu importe l'entreposage sécuritaire, sans un permis, on ne peut pas transporter une arme à autorisation restreinte. Si vous en achetez une dans un magasin d'armes à feu, vous devez obtenir un permis pour l'apporter au registraire d'armes à feu.

M. Samson: Je vois. Ensuite, le registraire doit vous délivrer un autre permis pour vous permettre de l'apporter chez vous.

M. Hawkes: Et tout d'un coup, les registraires estiment qu'ils ne peuvent pas délivrer ce deuxième permis. Ils l'ont fait pendant longtemps, mais ils croient maintenant ne plus pouvoir le faire.

M. Samson: Qu'est-ce qui les a amenés à une telle conclusion?

M. Hawkes: Simplement une interprétation juridique. Certains se sont tout à coup mis à en discuter et ils ont décidé de demander l'avis d'un avocat, puis ils ont tous adopté cette nouvelle opinion.

M. Samson: Quel est le délai d'attente?

M. Hawkes: Six mois. Dans une grande ville, c'est une cible bien tentante qu'on donne ainsi pendant six mois...

M. Samson: Sans blague.

M. Hawkes: ...quand on entrepose des armes à feu de cette nature.

M. Gauthier: Quelle est la position du ministre de la Justice au sujet de ce projet de loi? Lui en avez-vous parlé? Est-il d'accord?

M. Hawkes: Oui. Les hauts fonctionnaires du ministre de la Justice pensent que c'est probablement une bonne idée.

M. Gauthier: Probablement? Quel est le mauvais côté?

M. Hawkes: Ils n'y voient pas de difficulté. On se demande simplement, au ministère de la Justice, si l'on peut accomplir la même chose par voie de règlement ou s'il faut une modification législative.

M. Gauthier: Il s'agit ici d'une modification législative. C'est un amendement proposé à la...

M. Hawkes: En effet. Le seul recours qui s'offre à nous, parlementaires, est la modification législative; au ministère, toutefois, on se demande si l'on pourrait accomplir la même chose par voie de règlement ou par modification législative.

M. Gauthier: Comme vous êtes membre du parti ministériel, je suppose que vous avez vérifié auprès du ministre de la Justice et qu'il a plus ou moins donné son appui à cette mesure...

M. Hawkes: Oui. Les principes du projet de loi ne présentent aucune difficulté.

M. Gauthier: ... et le ministre ne risque pas d'arriver à la Chambre à la dernière minute et de dire que c'est... Je suppose que vous avez aussi demandé l'opinion des associations de tir?

M. Hawkes: Je pense que nous avons fait toutes les vérifications voulues et j'ai passé tellement d'heures au comité qui étudiait cette question que je pense répondre ainsi aux préoccupations de tous. La mesure ne favorise personne en particulier.

M. Gauthier: Je vais vous donner un exemple que je connais très bien. Mon fils a hérité d'une arme à autorisation restreinte—il en a hérité, il ne l'a pas demandée. Un trappeur lui a laissé son fusil, et je dis bien un trappeur. Il ne peut même pas aller le chercher. Il attend depuis deux ans. La semaine dernière, il a passé deux heures et demie au poste de police d'Ottawa, où on lui a demandé notamment pourquoi il avait hérité du fusil. Il a dit qu'il l'ignorait. On lui a demandé ce qu'il

[*Texte*]

thing. Why did you inherit it? He answered: I knew this guy and he left me this gun in his will. What are you going to do with it? He said, I told you, I'm going to sell it. Why do you want to sell it? Two hours of continous harassment. He came home and he said, to hell with the gun, I don't need it, let them keep it. Now the guy who has it, this fellow, the lawyer, I'm sure doesn't meet the law in terms of—

Mr. Hawkes: Safe storage and registration.

• 1200

Mr. Gauthier: He can't even go to look at it or take it to a gunsmith to see if it's worth anything. No, no way. I think I would support this on the basis of my personal experience with this silly thing, the transportation rules.

Mr. Hawkes: I think it's an administrative glitch.

Mr. Cole: Could you just explain to me why this can't be done through regulation? It seems to me that's where it should be done. It could be done a lot quicker and a lot smoother rather than—

Mr. Hawkes: Lawyers are capable of arguing any side of the issue.

Remember that for 20 years or 15 years you'd bring the gun in and the guy would scribble «temporary» on it and let you take it home. The law didn't change. If somebody asked for an opinion they got it. They said, you can't do that, the law doesn't allow it.

The argument in Justice is whether the law would allow you to do it by regulation or whether it requires statute change. So I've come forward with statute change because that's certain.

Mr. Gauthier: If you can't by regulations.

Mr. Hawkes: That's right. If in fact the government were to conclude that it could be done by regulation and do it, then I would seek the permission of the House to withdraw the bill. If there's no point served by the bill then I'd take it back. It's a building problem. The faster we deal with it the better.

Mr. Gauthier: That's why I asked you, Mr. Hawkes, if the minister was in support of this, because if he is it's because he can't do it by regulations.

Mr. Hawkes: Yes.

The Chairman: Thank you very much for coming, Mr. Hawkes.

Mr. Hawkes: Thank you.

The Chairman: Mr. Skelly, on motion 764..

Mr. Skelly: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I hear you have 15 or 20 of them in there too. I thought maybe I'd better make sure—

[*Traduction*]

allait en faire; il a répondu qu'il ne le sût pas mais qu'il le vendrait probablement. On lui a encore demandé pourquoi il en avait hérité. Il a répondu qu'il connaissait cet homme qui a décidé de lui léguer son fusil dans son testament. On lui a demandé ce qu'il allât en faire. Il a répondu :«Je vous l'ai dit, je vais le vendre.» On lui a alors demandé pourquoi il voulait le vendre. Il a subi deux heures de harcèlement continu. Il est revenu à la maison et m'a dit: «Tant pis pour le fusil, je n'en ai pas besoin, qu'ils le gardent.» L'homme qui l'a en sa possession, l'avocat, ne satisfait sûrement pas aux normes fixées par la loi en ce qui concerne. . .

M. Hawkes: L'entreposage sécuritaire et l'enregistrement.

M. Gauthier: Il ne peut même pas aller voir l'arme ou l'apporter chez un armurier afin de la faire évaluer. Il n'y a rien à faire. Je pense que je serais prêt à appuyer cette mesure du simple fait de mon expérience personnelle relativement à ces règles stupides en matière de transport.

M. Hawkes: Je pense que ce n'est qu'un problème administratif.

M. Cole: Pourriez-vous m'expliquer pourquoi on ne peut pas accomplir la même chose par voie de règlement? Il me semble que c'est la voie normale. On pourrait obtenir un résultat beaucoup plus rapide et facile qu'en ayant recours. . .

M. Hawkes: Les avocats peuvent faire valoir mon point de vue.

N'oubliez pas que pendant 15 ou 20 ans, on pouvait apporter une arme au registraire qui écrivait dessus le mot «temporaire» et vous permettait de la rapporter chez vous. La loi n'a pas changé. Quelqu'un a simplement demandé un avis juridique qui dit que la loi ne permet pas au registraire d'agir ainsi.

Au ministère de la Justice, on se demande si la loi permettrait qu'on agisse par voie de règlement ou si une modification législative est nécessaire. J'ai donc proposé cette modification législative, parce que c'est une chose sûre.

M. Gauthier: Vous ne pouvez pas faire la même chose par voie de règlement.

M. Hawkes: C'est exact. Si le gouvernement conclut qu'il peut agir par voie de règlement et qu'il le fasse, je demanderai alors à la Chambre la permission de retirer le projet de loi. Si le projet de loi ne peut rien accomplir, je le retirerai. C'est un problème qui ne peut qu'empirer. Il est préférable de le régler le plus tôt possible.

M. Gauthier: C'est pourquoi je vous ai demandé, monsieur Hawkes, si le ministre appuyait cette mesure, car s'il l'appuie, c'est parce qu'il ne peut pas procéder par voie de règlement.

M. Hawkes: En effet.

Le président: Je vous remercie beaucoup d'être venu, monsieur Hawkes.

M. Hawkes: Merci.

Le président: Monsieur Skelly, au sujet de la motion 764.

M. Skelly: Merci, monsieur le président.

Le président: J'ai entendu dire que vous aviez aussi 15 ou 20 motions. Je me suis dit que je devrais peut-être m'assurer. . .

[*Text*]

Mr. Skelly: No, there aren't 15 or 20 of them in there. We have a bull's-eye here.

The case before us today is the one on Sue Rodriquez, which will go to the Supreme Court of Canada on May 20. This is a motion that says:

That, in the opinion of this House, the government should urgently consider amending the Criminal Code to permit physician-assisted suicide when:

(a) it is requested by the patient;

(b) the patient is terminally ill and will experience a painful death;

—and it is physically and emotionally painful and degrading—

(c) two independent physicians certify that the patient's condition is terminal; and

(d) the office of the Attorney General for the province has reviewed the case.

Just by way of another background item to it, there is a woman in the Comox hospital dying of this disease today. She has just recently lost the ability to communicate. She had a single friend in there with whom she could communicate with great difficulty. Today she is just waiting for death. They are pumping her lungs out on a regular basis.

It was interesting. The woman, this friend of hers, happened to be a neighbour of mine for a long period of time in the community and said that virtually every day that she went to visit her, she asked to die. So this is where Sue Rodriguez will arrive and many other Canadians.

The motion says essentially that this is not a job for the courts, and that clearly a number of these people do not want to get to the end where they are pumping their lungs out and the drowning and all the indignity and pain, emotional and physical, that go with it.

The Criminal Code prevents a physician from assisting in suicide at the present time. Sue Rodriguez, if she fails in the Supreme Court of Canada, has obtained the word of a physician that the physician will assist her to commit suicide regardless of what the Criminal Code says and regardless of what the Supreme Court does, and that it's going to be done on the basis of compassionate and humanitarian reasons.

I think we get ourselves into a prescription for chaos there. There are no guidelines when people make up their minds individually to carry out a suicide and assist in it. If we were to lay down a fairly careful set of guidelines that could be followed, I think in a situation where a person says that they clearly want to die—as both women have communicated time and time again—that they have a terminal illness from which there is absolutely no recovery, and there is an absolute certainly of an emotionally and physically painful death and great degradation at the end of it. . .

This is a job for the Parliament of Canada. It is not going after the whole broad brush of euthanasia. It's simply dealing with a case that's before us today, in the case of two women that I'm aware of immediately. and certainly a number of other Canadians across this country.

[*Translation*]

M. Skelly: Non, je n'en ai pas 15 ou 20. J'en ai toutefois une qui est particulièrement importante.

L'affaire dont nous sommes saisis aujourd'hui est le cas de Sue Rodriguez, qui sera entendu par la Cour suprême du Canada le 20 mai. La motion dit ce qui suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait sans délai envisager de modifier le Code criminel de manière à permettre le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin quand:

a) il est demandé par le malade;

b) le malade est en phase terminale et qu'il connaîtra une mort douloureuse;

. . .et que la fin sera douloureuse sur le plan physique et émotif, en plus d'être dégradante. . .

c) deux médecins indépendants attestent que le malade est en phase terminale;

d) le bureau du procureur général de la province a examiné le cas.

Pour vous expliquer un peu l'affaire, je vous dirai qu'il y a une femme en train de mourir d'une certaine maladie à l'hôpital de Comox. Elle vient de perdre la capacité de communiquer. Elle n'avait qu'une amie avec qui elle arrivait à communiquer, bien que très difficilement. Aujourd'hui, elle attend seulement de mourir. Elle subit régulièrement un drainage des poumons.

Par un intéressant hasard, l'amie de cette femme a longtemps été ma voisine. Elle m'a dit que presque chaque jour quand elle lui rendait visite, elle demandait à mourir. C'est donc là qu'en est arrivée Sue Rodriguez et bien d'autres Canadiens sont dans le même cas.

La motion dit essentiellement que la décision ne revient pas aux tribunaux et que de toute évidence, un bon nombre de malades ne veulent pas en arriver au point où on doit drainer leurs poumons parce qu'ils étouffent, ils ne veulent pas subir l'indignité qui accompagne un tel état, ni la douleur, d'ordre émotif et physique.

Le Code criminel empêche actuellement un médecin d'aider un patient à se suicider. Au cas où elle ne gagnerait pas sa cause à la Cour suprême du Canada, Sue Rodriguez a obtenu la parole d'un médecin qui a promis de l'aider à se suicider en dépit des dispositions du Code criminel et de la décision de la Cour suprême, et ce médecin agira par compassion, pour des motifs humanitaires.

Je pense que c'est une invitation au chaos. Il n'existe pas de lignes directrices à l'intention des gens qui décident personnellement de se suicider et de ceux qui sont prêts à les aider. Si nous élaborions soigneusement une série de lignes directrices qu'on pourrait suivre dans les cas où un malade affirme vouloir mourir—comme les deux femmes l'ont répété à maintes reprises—lorsqu'un malade est en phase terminale et n'a absolument aucune possibilité de guérison, et qu'il est absolument certain de connaître une mort douloureuse sur le plan émotif et physique, ainsi qu'une grande déchéance à la fin. . .

C'est une tâche qui incombe au Parlement du Canada. Il ne s'agit pas de traiter de toute la grande question de l'euthanasie. Il s'agit simplement d'un cas dont nous sommes saisis aujourd'hui, du cas de deux femmes dont je connais personnellement la situation et c'est certainement le cas également d'autres Canadiens.

[*Texte*]

• 1205

I think Parliament has a responsibility to deal with it. In order to convey to the Supreme Court of Canada the wishes of this House, I think it should be votable. The other thing is that this Parliament will soon rise and the issue undoubtedly will come before the courts again, probably before we can deal with it.

We've had the case of Nancy B., where a single individual struggled all the way through the courts with an issue just to be disconnected from a machine. It was a unique case. Sue Rodriguez likely will be treated as an individual, unique case, and it's going to be quite a contested event. Ultimately it's the responsibility of this House, and I think this House has to face that responsibility, even if we do it in only this kind of restricted dimension. So I hope the committee will consider the advisability of making this a votable motion, as well as the opportunity to consider this motion before we rise.

Mr. Gauthier: What's the difference between this motion and the one recently put by one of your colleagues in the House and voted on?

Mr. Skelly: We've had a couple of sessions of this. The first one we really went at was Bob Wenman's motion, which was a passive euthanasia thing—

Mr. Gauthier: The Robinson bill is the one I'm thinking of.

Mr. Skelly: I think the specific nature of this, as a physician-assisted suicide under very specific guidelines—review of the Attorney General—

Mr. Gauthier: It's the same issue.

Mr. Skelly: It is the same issue, but the refinement—

Mr. Gauthier: Parliament has pronounced itself in this session, yet it will pronounce itself again if this is put to a vote. In the same Parliament, the same issue would have been voted on twice—

Mr. Skelly: I would argue that it isn't, in the sense that there is a further refinement of the issue. This Parliament has—

Mr. Gauthier: Show me where—

Mr. Skelly: —expressed its unwillingness to open up, in broad terms, the question of euthanasia, and I think we are now faced with a very specific situation in which individuals have had to drag themselves through the courts. We have this individual before the Supreme Court of Canada.

This motion has narrowed it down to a very limited category of a cogent individual who wishes to commit suicide because of the factors that are before you. So this is not the Robinson motion or the Wenman motion; it is something that is coming before us on the 20th.

The Chairman: Thank you.

One of your criteria points, (d), says «the office of the Attorney General for the province has reviewed the case». What does that mean?

[*Traduction*]

Je pense que le Parlement doit s'en occuper. Pour pouvoir exprimer à la Cour suprême du Canada les souhaits de notre Chambre, je pense que cette question devrait pouvoir faire l'objet d'un vote. D'autre part, le Parlement va bientôt s'ajourner et la question reviendra certainement devant les tribunaux, probablement avant que nous ne puissions y répondre.

Il y a eu l'affaire Nancy B., cette personne qui s'est battue devant les tribunaux pour obtenir qu'on débranche les appareils qui la maintenaient en vie. C'était une affaire unique. Le cas de Sue Rodriguez sera probablement considéré comme un cas unique, qui sera très contesté. En définitive, c'est une responsabilité qui incombe à notre Chambre, et je pense que nous devons assumer cette responsabilité même si nous ne le faisons que dans ce cadre étroit. J'espère que le comité envisagera la possibilité de soumettre cette motion à un vote et d'étudier cette motion avant l'ajournement.

M. Gauthier: Quelle est la différence entre cette motion et celle qui a été récemment présentée par un de vos collègues à la Chambre et sur laquelle nous avons voté?

M. Skelly: Nous avons eu quelques séances sur la question. Cela a vraiment commencé avec la motion de Bob Wenman, qui portait sur une question d'euthanasie passive. . .

M. Gauthier: C'est au projet de loi Robinson que je pense.

M. Skelly: Je crois que nous avons ici un problème bien précis, où l'on demande un suicide réalisé avec l'aide d'un médecin dans le cadre de lignes directrices très précises, après examen du cas par le procureur général de la province. . .

M. Gauthier: C'est le même problème.

M. Skelly: C'est le même problème, mais la nature plus poussée. . .

M. Gauthier: Le Parlement s'est déjà prononcé au cours de cette session, mais il devra se prononcer encore si la question fait l'objet d'un vote. Cela voudrait dire que le Parlement se prononcerait deux fois au cours de la même législature. . .

M. Skelly: Je ne crois pas, car on a approfondi le problème ici. Le Parlement a. . .

M. Gauthier: Expliquez-moi comment. . .

M. Skelly: . . .montré qu'il n'était pas disposé à élargir globalement la question de l'euthanasie, mais je pense que nous avons maintenant une situation bien particulière avec des personnes qui ont dû faire tout un cheminement devant les tribunaux. Nous avons ici quelqu'un qui est allé jusqu'à la Cour suprême du Canada.

La motion cerne le problème à une catégorie très restreinte, à une personne très convaincante qui souhaite se suicider pour les raisons qui vous sont exposées. Ce n'est donc pas la même chose que la motion Robinson ou la motion Wenman; c'est une question qui va nous être soumise le 20.

Le président: Merci.

Dans un de vos critères, au point d), vous dites «le bureau du procureur général de la province a examiné le cas». Qu'est-ce que cela veut dire?

[*Text*]

Mr. Skelly: Ultimately, that could go either way. It could simply be the coroner, generally an employee of the office of the Attorney General, having reviewed the case, or depending on how the government felt it wanted to deal with that, it could simply assure that there is no nefarious or conspiratorial reason for doing this.

Mr. Samson: Mr. Skelly, I'm thinking about the term «suicide». It's contrary to the Criminal Code to commit suicide, and if we use the term «suicide» in this case—

Mr. Skelly: It's not. You can commit suicide; it is just that a physician can't help you do it.

Mr. Samson: Anybody can commit suicide, of course.

Mr. Skelly: Not if you have ALS.

Mr. Samson: What I'm saying is that in the Criminal Code you can be charged. It is a criminal offence to attempt suicide.

Mr. Skelly: No, it is not.

Mr. Samson: Then I stand corrected.

Mr. Gauthier: It used to be.

Mr. Samson: Let me ask you this.

A physician takes the Hippocratic oath to protect and preserve life. Shouldn't we be looking at changing that, as opposed to introducing a motion like this? How can we ask a physician to go against everything they've learned in all their years of practice?

Mr. Skelly: There is a physician who, in spite of the ruling of the Supreme Court for or against and in spite of the Criminal Code, has committed to assisting her to commit suicide on the basis of compassionate and humanitarian reasons.

This woman is going to die. There is no question about saving her life or exercising medical practice to save her life. She will die and she will die a very painful and degrading death. She has said that she can live longer if she has assurances that she will be assisted to commit suicide, and if not she will have to commit suicide while she still has control of her faculties. So the agreement with the physician is that for compassionate and humanitarian reasons, they will just change the time of death.

• 1210

Mr. Gauthier: We're all going to die someday. That's one of the justices of this world. We alternate the population of this globe every seventy years. So that argument doesn't—

Mr. Skelly: We don't often get a situation where a woman in the Comox hospital, up until the time she lost the ability to communicate last week, on a daily basis was asking to die.

Mr. Gauthier: I understand that.

Mr. Skelly: So you and I are going to die, but we're not asking for that to happen.

The Chairman: Mr. Skelly, thank you for your excellent presentation.

We now have Mr. MacAulay on motion 585.

[*Translation*]

M. Skelly: En fin de compte, il y aurait les deux possibilités. On pourrait simplement demander au coroner, en général un employé du bureau du procureur général, d'examiner le cas, ou le gouvernement pourrait simplement s'assurer que la demande ne résulte pas d'une conspiration ou d'une entreprise malfaisante.

M. Samson: Monsieur Skelly, je pense à ce terme «suicide». Le suicide va à l'encontre du Code criminel, et si nous utilisons le terme «suicide». . .

M. Skelly: Non. Vous pouvez vous suicider, mais un médecin n'a pas le droit de vous aider à le faire.

M. Samson: Évidemment, n'importe qui peut se suicider.

M. Skelly: Sauf s'il est en réanimation cardio-respiratoire.

M. Samson: Tout ce que je dis, c'est qu'on peut être poursuivi en vertu du Code criminel. C'est une infraction criminelle.

M. Skelly: Non.

M. Samson: Alors, je me trompais.

M. Gauthier: C'était une infraction antérieurement.

M. Samson: Disons les choses de cette façon.

En prêtant le serment d'Hippocrate, un médecin s'engage à protéger et à préserver la vie. Est-ce que ce n'est pas cela que nous devrions essayer de modifier, au lieu de présenter une motion comme celle-ci? Comment demander à un médecin d'aller à l'encontre de tout ce qu'il a appris tout au long de son expérience professionnelle?

M. Skelly: Il s'agit d'un médecin qui, indépendamment de la décision positive ou négative de la Cour suprême et des dispositions du Code criminel, s'est engagé à l'aider à se suicider pour des raisons humanitaires.

Cette femme va mourir. Il est hors de question de la sauver ou de faire une intervention médicale permettant de la sauver. Elle va mourir et elle va mourir dans des conditions extrêmement pénibles et dégradantes. Elle a déclaré qu'elle accepterait de vivre plus longtemps si on lui donnait l'assurance qu'on l'aiderait à se suicider, et que sinon, elle devra se suicider tant qu'elle en a encore la faculté. Ce qui a été convenu avec le médecin, c'est que, pour des raisons humanitaires, on va simplement modifier le moment du décès.

M. Gauthier: Nous allons tous mourir un jour, c'est une des règles absolues de ce monde. La population du globe se renouvelle tous les 70 ans. Donc, cet argument. . .

M. Skelly: Ce n'est pas tous les jours qu'on a à l'hôpital de Comox une femme comme celle-ci qui a répété quotidiennement, jusqu'au moment où elle a perdu la possibilité de communiquer la semaine dernière, qu'elle voulait mourir.

M. Gauthier: Je comprends bien.

M. Skelly: Vous et moi, nous allons aussi mourir, mais nous ne demandons pas cela.

Le président: Monsieur Skelly, merci de votre excellente présentation.

Nous passons maintenant à la motion 585 de M. MacAulay.

[*Texte*]

Mr. Lawrence MacAulay, MP (Cardigan): Mr. Chairman, it's a pleasure to be here this afternoon to discuss my motion about small craft harbours. What I want to accomplish with my motion is pretty straightforward—that the government should protect public safety and help fishermen by making all necessary repairs and performing all necessary maintenance to small craft harbour facilities throughout Prince Edward Island.

Many of the wharves and breakwaters in my district are falling apart and need to be repaired, and harbour channels are being left undredged. The fishing industry is very important to Prince Edward Island. In my own riding, a large number of people are directly employed in the fishing industry. I have 700 fishermen who rely on the adequacy of small craft harbour facilities to earn a living.

If a harbour channel is not dredged, a fisherman runs the risk of running aground when returning from a day in the water with his boat loaded down. If a breakwater is in disrepair, rough seas make it more dangerous to come into port. If a wharf wall is not in good order, a boat can be damaged by trying to pull up and offload. Fishermen realize theirs is a dangerous profession. Harbours used to be considered a safe haven from the dangers of the sea, however, some fishermen I know have a greater fear of their wharves and breakwaters than they do of the sea.

Over the past few years a couple of wharves have been condemned by DFO as being unsafe for fishermen to use. We have to ask ourselves why this is happening. It is happening because repairs are not being performed as they are needed. Winter after winter, wharves and breakwaters on Prince Edward Island are hammered by storms and ice build-up. Every year, some degree of repair is needed on practically every wharf.

It seems that repairing wharves on Prince Edward Island is not a priority of the Department of Fisheries and Oceans. I feel it is vital that my motion be voted on by the House of Commons. Four years of letters, petitions, press releases and public meetings have not convinced the government to act on this important issue. The ultimate authority in this country is a vote in the House of Commons calling on the government to take action, and that is what the fishermen of Prince Edward Island are asking for.

I urge this committee to look at the situation of fishermen in Prince Edward Island, and at the urgency of the repairs that need to be done. I ask that this be a votable motion.

Mr. Gauthier: Mr. MacAulay, I congratulate you on the issue at hand and for the preoccupation you've shown for the well-being of your fishermen. How much federal government money would this cost?

Mr. MacAulay: I believe a lot of dollars are already allocated to this area; the question is how they're dispersed. I think you'll find that certain districts receive much more than other districts. The only thing our fishermen are asking for is to at least be able to walk down the wharf or pull up alongside of it.

There's another problem here too. As the facing on the wharf falls into the sea... If you're not a fisherman it's difficult to understand, but you can lose your boat and your life on a rough day. It's a pretty threatening situation to be in.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (député de Cardigan): Monsieur le président, je suis très heureux de vous présenter cet après-midi ma motion sur les ports pour petites embarcations. Ma motion est très claire, je demande que le gouvernement assure la protection du public et aide les pêcheurs en faisant toutes les réparations nécessaires ainsi qu'en assurant l'entretien régulier nécessaire à toutes les installations portuaires pour petites embarcations de l'Île-du-Prince-Édouard.

Beaucoup des digues et des jetées de ma région sont très délabrées et ont besoin d'être réparées, et les chenaux ont besoin d'être dragués. La pêche est une industrie très importante pour l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ma propre circonscription, elle assure le gagne-pain de très nombreuses personnes. J'ai chez moi 700 pêcheurs qui comptent sur le bon état des installations portuaires pour petites embarcations pour gagner leur vie.

Si un chenal de port n'est pas dragué, le pêcheur risque de s'échouer en revenant de la pêche avec sa cargaison. Si un brise-lames est en mauvais état, il est plus dangereux de rentrer au port par mer forte. Si une digue n'est pas en bon état, on risque d'endommager les bateaux lors de l'accostage et du débarquement. Les pêcheurs savent bien qu'ils exercent un métier risqué. Les ports étaient jadis considérés comme un lieu où on était à l'abri des dangers de la mer, mais je connais des pêcheurs qui ont maintenant plus peur de leurs digues et de leurs brise-lames que de la mer.

Ces dernières années, le ministère des Pêches a condamné quelques digues déclarées dangereuses pour les pêcheurs. Nous devons nous demander pourquoi on en arrive là. C'est parce qu'on n'a pas fait les réparations nécessaires. Hiver après hiver, les digues et les brise-lames de l'Île-du-Prince-Édouard sont martelés par les tempêtes et attaqués par la glace. Il faut chaque année faire des réparations sur presque toutes les jetées.

La réparation de ces jetées dans l'Île-du-Prince-Édouard ne semble pas être une priorité pour le ministère des Pêches et des Océans. J'estime qu'il est très important que ma motion fasse l'objet d'un vote à la Chambre des communes. Quatre années de lettres, de pétitions, de communiqués de presse et de réunions publiques n'ont pas suffi à convaincre le gouvernement de faire quelque chose pour régler ce problème grave. L'ultime recours, c'est un vote à la Chambre des communes pour demander au gouvernement d'agir, et c'est ce que demandent les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'exhorte notre comité à se pencher sur cette situation des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et à prendre conscience de l'urgence des réparations à effectuer. Je demande que cette motion fasse l'objet d'un vote.

M. Gauthier: Monsieur MacAulay, je vous félicite de soulever cette question et de vous soucier du bien-être de vos pêcheurs. Combien cela coûterait-il au gouvernement?

M. MacAulay: Je pense qu'on affecte déjà des sommes importantes à ce domaine; la question, c'est la façon dont elles sont ventilées. Certaines régions sont avantagées par rapport à d'autres. Tout ce que demandent nos pêcheurs, c'est de pouvoir au moins marcher sur leurs digues ou y accoster.

Il y a aussi un autre problème. Quand le revêtement de la jetée tombe dans la mer... Si l'on n'est pas pêcheur, c'est difficile à comprendre, mais on risque de perdre son bateau et de perdre la vie un jour de mauvais temps. C'est une situation très angoissante.

[*Text*]

Mr. Gauthier: So you're saying there is money there, it is the way it's allocated—

Mr. MacAulay: There's money there, yes. I could cite certain districts that received much more than my district did. The only thing I'm asking for is a fair share. That's what my fishermen are asking me for. So I'm asking you people to let this stand on the floor and be voted on.

• 1215

We're dealing with life and death here. Numerous people have lost their lives coming into what they thought was a safe situation. The big concern fishermen have now is that if it's a windy day or a day that's after a storm, which means the wind can be down but the sea is still rough, if you're loaded and the harbour is not properly dredged, you can run aground and die. I myself have lost friends to that very situation.

I don't think anybody wants someone to die, but I want this to become more of an issue here. The people I represent need to know that the government and everybody in the House do consider that everybody's life and occupation... It's the responsibility of the government to take care of dredging and wharf repair. What I'm asking for is simply that they fulfil their obligation.

Mr. Cole: Mr. MacAulay, I understand where you're coming from. Your interest in the safety of the fishermen in your area—I think that's commendable and right and proper. I don't have any problem with that and I don't think anyone in this House would. What I am concerned about is your comment that money is being spent in one region at the expense of another region. I guess what happens in all these things is that someone has to make choices and set priorities. Is that what you're getting at? Are you suggesting that unfair decision-making is going on within the department, that somebody is being treated better at the expense of someone else?

You've suggested that there's enough money there, it's just a case of how it's being spent. Are you not just doing the same kind of thing, of saying we'll take it from Peter to pay Paul, and just creating another situation somewhere else? I don't profess to be an expert in this area, but I'm not quite sure what you're saying. I don't think anyone wants to risk the safety of fishermen, but I'm not quite sure where you're coming from.

Mr. MacAulay: I indicated to Mr. Gauthier that there a lot of dollars, but I am not sure if there are enough dollars or not. In the minister's district, for example, I know for a fact that more money has been spent on one wharf in one year than was spent in my riding on 37 wharves in the last 5 years. Perhaps there's a need for that, I don't know, but if the people who I represent have their wharves falling into the sea and lots of dollars are being spent in other areas—what I'm trying to do is to bring to the attention of the House the desperate situation we're in with wharf repair in my province.

If Paul has it all and I'm Peter, then Peter wants a little bit of it. I want just enough to make sure that our wharves are not fenced off, which they are in a couple of places. If we don't have it, we can't fish. Perhaps I'm not explaining it properly, but I

[*Translation*]

M. Gauthier: Donc, d'après vous, il y a de l'argent, c'est simplement la façon dont il est réparti...

M. MacAulay: En effet. Je pourrais vous citer des districts qui en ont reçu beaucoup plus que le mien. Tout ce que je demande, c'est une répartition équitable. C'est ce que me demandent mes pêcheurs. Je vous demande donc d'accepter que cette motion soit présentée et fasse l'objet d'un vote.

C'est une question de vie ou de mort. De nombreuses personnes ont perdu la vie en croyant se mettre à l'abri. Ce qui inquiète les pêcheurs, c'est que par un jour de fort vent ou le lendemain d'une tempête, où le vent peut s'être calmé mais la mer peut être encore forte, ils risquent de s'échouer et de mourir en rentrant avec un bateau chargé dans un port mal dragué. J'ai personnellement perdu des amis précisément à cause de cela.

Je pense que personne n'a envie que ces gens meurent, mais je voudrais qu'on insiste un peu plus sur le problème. Les gens que je représente ont besoin de savoir que le gouvernement et tous les députés se préoccupent de leur vie et de leur travail...c'est au gouvernement qu'il incombe de s'occuper du dragage et de la réparation des digues. Je lui demande simplement de s'acquitter de cette obligation.

M. Cole: Monsieur MacAulay, je comprends très bien vos raisons. Je pense que vous avez tout à fait raison de vous préoccuper de la sécurité des pêcheurs de votre région, et c'est un souci tout à fait louable. Je n'y ai pas la moindre objection, pas plus je pense que quiconque à la Chambre. Ce qui me dérange, c'est de vous entendre dire qu'on favorise certaines régions aux dépens des autres. Je crois qu'en fait, ce qui se passe, c'est que quelqu'un est bien obligé de faire des choix et d'établir des priorités. C'est de cela que vous voulez parler? Vous voulez dire qu'on prend des décisions injustes au ministère, qu'on avantage certaines personnes au détriment d'autres?

D'après vous, il y suffisamment d'argent, c'est simplement une question de répartition. Est-ce que vous ne risquez pas de faire la même chose, de renverser simplement la situation? Je ne prétends pas être un expert en la matière, mais je ne suis pas sûr de bien vous comprendre. Personne n'a envie de mettre en danger les pêcheurs, mais je ne vous suis pas très bien.

M. MacAulay: J'ai dit à M. Gauthier qu'il y avait beaucoup d'argent, mais je ne suis pas sûr qu'il y en ait suffisamment. Je sais en tout cas que dans la région du ministre, on a dépensé en un an pour une jetée plus d'argent que pour 37 jetées dans ma circonscription au cours des cinq dernières années. Cette dépense était peut-être justifiée, je ne le sais pas, mais si les jetées des pêcheurs de ma région sont en train de se désintégrer alors qu'on dépense des sommes énormes dans d'autres régions, je pense qu'il m'appartient d'attirer l'attention de la Chambre sur l'état dramatique des jetées dans ma province.

Si c'est Paul qui a tout et que je m'appelle Pierre, je vais en réclamer un peu pour Pierre. Je ne demande juste ce qu'il faut pour éviter la condamnation des jetées, ce qui s'est déjà fait à quelques endroits. S'il n'y a plus de jetées, on ne peut plus

[*Texte*]

think it's pretty basic. We don't have enough dollars to do the repairs, so the repairs are not done. The wharves are not only a potential danger to life but when the wharf facing is falling into the sea, they are an environmental problem too. There are more dollars, so I think it's my job to find out what does happen with dollars that are allocated in this area. The truth is that there are more dollars spent in one area than in another, so all I'm asking for is fair treatment.

Mr. Samson: Did you bring this to the attention of the Department of Oceans and Fisheries? They're responsible for the repair of wharves.

Mr. MacAulay: Many times.

Mr. Samson: What was the response?

Mr. MacAulay: That there is a lack of funding.

Mr. Samson: So by bringing this to the attention of the House as a votable motion, what will be accomplished? It won't create any more money for the department. If you want to bring it to the attention of the House simply by introducing a motion so that it will be debated and that will be the end of it, the department will not find any more money as a result of that. How are we going to convince them to do the repairs that you say are necessary?

• 1220

Mr. MacAulay: With small craft harbours, emergency repairs—major repairs are done, I think, through the minister—those under $50,000, are done by a small maintenance budget. We need larger expenditures and if we don't get them we won't have wharves and we're going to lose lives. What I'm trying to bring to the attention of the House is that it's a matter of life and death, and many people have died over the years.

Mr. Samson: Don't get me wrong, Mr. MacAulay. I'm not suggesting for a moment that you shouldn't get it—I think you should—I'm just trying to determine how we can convince the department in the strongest terms. You think that is best done by making this a votable motion, that this is the strongest term we can use.

Mr. MacAulay: That's right. That is the strongest term we can use, and I believe it will bring more attention and—

Mr. Samson: And will a non-votable motion not have the same effect?

Mr. MacAulay: I don't believe it will, no.

Mr. Samson: Thank you.

The Chairman: Mr. MacAuley, I have a suggestion. When you're considering a private member's motion in the future, take a look at the criteria. I believe the criteria indicate that if it's regional in nature, it will have some difficulty getting votable status. Next time your motion might want to say something about the distribution of moneys in a more systematic way or something. There's some possibility of failure due to the regionalized nature of your motion. However, we do understand your concern.

We will meet again on Thursday at 3:30 p.m. for the remainder of the motions and bills. We will make a decision on the votability up to two bills and two motions.

This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

pêcher. Je ne me fais peut-être pas très bien comprendre, mais c'est quelque chose de fondamental. Nous n'avons pas l'argent nécessaire pour faire les réparations. Les jetées présentent non seulement un danger potentiel pour la vie des pêcheurs, mais en outre quand elles s'effondrent dans la mer, elles causent aussi un problème environnemental. Il y a de l'argent, et mon travail est de voir comment il est réparti. Il se trouve que certaines régions en obtiennent plus que d'autres, et je demande simplement un traitement équitable.

M. Samson: Avez-vous soulevé la question auprès du ministère des Pêches et des Océans? C'est lui qui est responsable de ces réparations.

M. MacAulay: Bien des fois.

M. Samson: Que vous a-t-il répondu?

M. MacAulay: Qu'il manquait de fonds.

M. Samson: Dans ce cas, qu'allez-vous obtenir en présentant cette question à la Chambre sous forme de motion faisant l'objet d'un vote? Le ministère n'aura pas plus d'argent pour autant. Ce n'est pas parce que vous attirerez l'attention de la Chambre sur cette question en organisant un simple débat que le ministère s'en trouvera plus riche en fin de compte. Comment allez-vous le convaincre de faire les réparations nécessaires?

M. MacAulay: Dans le cas des ports pour petites embarcations, les réparations d'urgence, pas les grosses réparations qui se font par l'intermédiaire du ministère, mais les réparations de moins 50 000$ sont financées au moyen d'un budget consacré aux petits entretiens. Nous avons besoin de travaux plus importants, sans quoi nous allons perdre des jetées et des vies. J'essaie de faire comprendre à la Chambre que c'est une question de vie ou de mort et qu'il y a déjà eu de nombreux morts à cause de cela.

M. Samson: Comprenez-moi bien, monsieur MacAulay. Je ne suis en aucune façon opposé à votre démarche, au contraire, mais j'essaie simplement de trouver le meilleur moyen de persuader le ministère. D'après vous, le moyen le plus efficace serait de recourir à une motion faisant l'objet d'un vote.

M. MacAulay: Oui. C'est notre meilleur recours, et je pense que cela permettra d'attirer plus l'attention sur. . .

M. Samson: Est-ce qu'une motion ne faisant pas l'objet d'un vote n'aurait pas le même effet?

M. MacAulay: Je ne crois pas.

M. Samson: Merci.

Le président: Monsieur MacAulay, j'ai une suggestion à vous soumettre. Quand vous examinerez une motion d'initiative privée à l'avenir, reportez-vous aux critères. Je crois que les critères stipulent que s'il s'agit d'une question de nature régionale, elle a peu de chance de pouvoir faire l'objet d'un vote. À l'avenir, vous devriez peut-être formuler votre motion de façon à parler de répartition plus systématique de l'argent ou quelque chose comme cela. Votre motion risque d'être rejetée à cause de son caractère régional. Cela dit, nous comprenons bien votre souci.

Nous reviendrons jeudi prochain à 15h30 discuter du reste de ces motions et projets de loi. Nous déciderons si deux projets de loi et deux motions peuvent faire l'objet d'un vote.

La séance est levée.

[*Text*]

Thursday, May 6, 1993

• 1538

The Chairman: I apologize for being late. I keep ridiculing this place for starting their meetings late, and here I did it myself.

Mr. MacWilliam, do you mind if Mr. Reimer goes ahead? Okay. Mr. Reimer, go right ahead.

Mr. John Reimer, MP (Kitchener): Thank you very much.

The Chairman: We know you will be brief today because you're in a hurry.

Mr. Reimer: I'll try to be.

The Chairman: Okay.

Mr. Reimer: Thank you, Mr. Chairman and colleagues. My purpose today is to ask you to consider that my bill dealing with pornography be made a votable bill. I've provided you with some briefing notes and I'll just highlight a few comments from them.

Very briefly, what the bill would do for the first time is provide legislation to criminalize the use of children in the production of pornography. Nothing in the Criminal Code does that today. Secondly, the bill would introduce tough new measures to protect women from violence in pornography and to protect women in any depictions of violence in pornography. The Crimnal Code doesn't do that today. So that would also be new. Thirdly, it would define pornography in terms of violence against women, violence in any sexual context. It would also provide for a section dealing with a definition of pornography that is degrading and dehumanizing. That isn't in the Criminal Code today. So those are three new parts that the bill addresses.

A little bit of history here. In 1980 the government of the day, the Liberal administration, appointed two special committees. One was chaired by Dr. Robin Badgley and made many recommendations with regard to child sexual abuse. It published its report in August 1984. The second committee, also struck in the early 1980s, was chaired by Paul Fraser. He investigated pornography and prostitution. That report was made public in April 1985. So when the new Conservative government took over in 1984, these two reports were both tabled and given to the new government.

• 1540

What did the new government do then? The new government then held consultations across the country with many groups, and many briefs were submitted that clearly demonstrated that Canadians wanted more government control of violent pornography to protect children and women. In fact many people attending the Fraser committee hearings argued that the current terminology of "obscene" in the Criminal Code should be replaced with a very clear definition because of its lack of precision.

[*Translation*]

Le jeudi 6 mai 1993

Le président: Je m'excuse d'être en retard. Je peste toujours parce que les réunions commencent en retard, et voilà que je suis pris en défaut.

Monsieur MacWilliam, consentiriez-vous à ce que M. Reimer commence? Bon. Monsieur Reimer, veuillez commencer d'emblée.

M. John Reimer (député de Kitchener): Je vous remercie.

Le président: Nous savons que vous n'allez pas perdre de temps aujourd'hui, puisque vous êtes pressé.

M. Reimer: Je vais m'efforcer d'être bref.

Le président: D'accord.

M. Reimer: Je vous remercie, monsieur le président, chers collègues. Mon but aujourd'hui est de vous convaincre que mon projet de loi qui porte sur la pornographie mérite de faire l'objet d'un vote. Je vous ai fourni des notes d'information dont je vais m'inspirer pour vous faire certains commentaires.

Très brièvement, le projet de loi aurait pour effet de créer pour la première fois une mesure législative visant à criminaliser l'exploitation des enfants dans la pornographie. Il n'y a rien dans le Code criminel qui assure ce résultat à l'heure actuelle. Deuxièmement, le projet de loi ferait entrer en vigueur des mesures rigoureuses de protection des femmes contre la violence figurant dans la pornographie et contre toute illustration de la violence dans la pornographie. Le Code criminel ne le fait pas à l'heure actuelle. Il s'agirait donc là-aussi d'un nouvel élément. Troisièmement, la mesure définirait la pornographie en termes de violence faite aux femmes, de violence dans tout contexte sexuel. La mesure comporterait en outre un article sur une définition de la pornographie comme phénomène dégradant et déshumanisant. Encore là, il n'y a rien de tel aujourd'hui dans le code criminel. Voilà donc les nouveaux éléments que propose le projet de loi.

Je vous fais maintenant un bref historique. En 1980, le gouvernement libéral d'alors a nommé deux comités spéciaux. L'un d'eux était présidé par M. Robin Badgley et il a fait maintes recommandations au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants. Il a publié son rapport en août 1984. Le deuxième comité, également créé au début des années 1980, était présidé par Paul Fraser, qui a fait procéder à une enquête au sujet de la pornographie et de la prostitution. Le rapport de ce comité a été rendu public en avril 1985. Ainsi, lorsque le nouveau gouvernement conservateur a pris le pouvoir en 1984, ces deux rapports ont été déposés et transmis au nouveau gouvernement.

Qu'a donc fait le nouveau gouvernement? Il a tenu des consultations partout au Canada auprès de nombreux groupes et il ressortait clairement des nombreux mémoires qui ont été déposés que les Canadiens souhaitaient que le gouvernement exerce davantage de contrôle sur la pornographie violente afin de protéger les enfants et les femmes. En réalité, beaucoup de ceux qui ont assisté aux audiences du comité Fraser ont soutenu qu'il fallait remplacer le terme «obscène» qui figure actuellement dans le Code criminel par une définition plus claire, puisque ce terme manquait de précision.

[*Texte*]

So the government then introduced two bills. First it introduced a bill in 1986 called Bill C–114, which tried to define pornography and so on. It did so, but it died on the Order Paper. The government tried a second time, in 1986, with Bill C–54. That died on the Order Paper in 1987. The government hasn't reintroduced any bill dealing with this since.

Both of those bills I've drawn on very heavily in preparing this one. So if you looked at those two bills and then looked at mine, you'd see that 90% is the same, and the purpose for them is the same. It arose out of those special committees, out of the work done by Dr. Badgley, and also the Fraser report, and many of the recommendations. That's what my bill tries to do.

Why should the bill be made votable? I think that's the key question you're addressing, not so much the content or the background of the bill. In looking at the criteria, there are only two criteria I'll mention. Criterion number five says it should be different from specific matters already declared by the government on its legislative agenda. At the current time there's nothing on the legislative agenda. There is some mention sometimes by the minister and the former minister to bring in a bill dealing with pornography and violence against children, but no bill has appeared yet. Nor has there been any bill that does the other two parts of this bill; that is, violence against women in pornography and in defining pornography, including a definition of degrading pornography. So this bill goes clearly beyond anything that has even been in speech material. So there's nothing there on the agenda now.

Criterion number nine says it shouldn't be unconstitutional and infringe on provincial legislative authority or the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Inasmuch as it draws on previous government bills—over 90% of this bill is that way—the government lawyers were made sure that it didn't offend the charter. I've also talked to lawyers and asked them if it offends the charter, and they say no. So I think it meets that criterion.

Lastly, is there a consensus across the country? If you look at the Order Paper, you'll see that 15 members have seconded the bill. That's the most of any bill in the Order Paper at the moment. I have letters of support from across Canada, many organizations from across Canada. A new one called Canadians for Decency have strongly endorsed the bill. Staff Sergeant Bob Matthews of project pornography in the Metropolitan Toronto Police Force strongly endorses it. Dr. Bill Marshall of Queen's University, who studies sex offenders in Canada, says that this bill would help perhaps save the lives of a few women and children if it were passed.

[*Traduction*]

Le gouvernement a donc déposé deux projets de loi. Tout d'abord, en 1986, le projet de loi C–114 qui visait à définir la pornographie et ainsi de suite. Le projet était valable, mais il est mort au Feuilleton. Le gouvernement a fait une nouvelle tentative en 1986 en déposant le projet de loi C–54. Ce projet est mort au Feuilleton, lui aussi, en 1987. Le gouvernement n'a pas déposé de nouveau projet de loi à ce sujet depuis cette date.

Je me suis inspiré très largement de ces deux projets de loi pour préparer le mien. Si vous comparez les deux projets de loi au mien, vous constaterez que leur teneur est la même à 90 p. 100 et que l'objectif est également le même. Mon projet de loi vise donc à faire aboutir les travaux de ces comités spéciaux présidés par MM. Badgley et Fraser ainsi que leurs rapports et les nombreuses recommandations qu'ils contiennent.

Pourquoi le projet de loi doit–il faire l'objet d'un vote? Je crois que cette question vous concerne davantage que la teneur de la mesure ou ses antécédents. Pour ce qui est des critères, je n'en commenterai que deux. D'après le critère 5, la mesure doit être différente de toute question précise déjà annoncée par le gouvernement dans son programme législatif. À l'heure actuelle, il n'y a rien au programme législatif. Il arrive parfois que le ministre et l'ancien ministre évoquent la possibilité de déposer un projet de loi sur la pornographie et la violence faite aux enfants, mais aucun projet de loi ne s'est concrétisé jusqu'à présent. Il n'y a eu aucun projet de loi non plus visant les deux autres éléments de cette mesure, à savoir la violence faite aux femmes dans la pornographie et la définition de la pornographie, y compris une définition de la pornographie dégradante. Il est donc clair que ce projet de loi va beaucoup plus loin que tout ce qui a pu être dit dans des discours. Rien ne figure donc au programme à ce sujet.

D'après le critère 9, la mesure ne doit pas être anticonstitutionnelle ni empiéter sur le pouvoir législatif provincial ou sur la Charte canadienne des droits et libertés. Dans la mesure où le projet de loi s'inspire de projets de loi ministériels antérieurs—c'est le cas pour plus de 90 p. 100 de sa teneur—conseillers juridiques du gouvernement ont pu s'assurer qu'il ne contrevenait pas à la Charte. J'ai par ailleurs consulté des avocats à qui j'ai demandé si le projet contrevenait à la Charte et ils m'ont répondu par la négative. Je crois donc que la mesure correspond à ce critère.

En dernier lieu, existe–t–il un consensus à cet égard à l'échelle du pays? Il vous suffira de prendre connaissance du Feuilleton pour constater que 15 députés ont appuyé la mesure. Aucun autre projet de loi au Feuilleton en ce moment ne bénéficie d'autant de soutien. J'ai des lettres d'appui qui proviennent de partout au Canada, d'un grand nombre d'organisations de tous les coins du pays. Une nouvelle organisation, Canadians for Decency, a exprimé son appui enthousiaste au projet. Le sergent Bob Matthews du projet sur la pornographie de la Police du Toronto métropolitain l'appuie aussi très vigoureusement. Monsieur Bill Marshall, de l'Université Queen's, qui étudie les agresseurs sexuels au Canada, estime que ce projet de loi pourrait peut–être contribuer à sauver la vie à un certain nombre de femmes et d'enfants s'il était adopté.

[*Text*]

Maclean's magazine has an article in this edition on "The Centrefold War". It talks about two women who are taking the issue to the Ontario Human Rights Commission about the many magazines... You walk into a Mac's Milk store and so on and you see these magazines. This bill wouldn't outlaw those magazines. What it would do is keep them out of reach of children, would put them up behind a barrier, in an opaque wrapper.

As far as the material in the bill, if it offends the definitions, well then the magazine would be contrary to the Criminal Code should this pass. But at least it would help address the concern many of these women have. Just to quote one line, "I feel I compromise my integrity when I go into a store. The presence of all these magazines demeans me." This bill at least helps address that problem.

I think Canadians want action to protect children in pornography, which the present Criminal Code doesn't do. I think Canadians want action to protect women against violence in pornography. The Criminal Code doesn't do that now. I think Canadians need a definition that says what is degrading. The present code doesn't do it. This bill does it. It meets a social need out there that... Well, the magazine here illustrates it. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Reimer.

• 1545

Mrs. Marleau (Sudbury): Do you have any idea why the government didn't reintroduce these bills that died on the Order Paper?

Mr. Reimer: Yes, I have two things. One, the second attempt at the bill was an improvement on the first. It ran into some problems with the civil liberties organizations in Canada and the libraries of Canada. The libraries thought that the reverse onus clause of sort of protecting themselves... If someone said you have something in your library that's pornographic, that would force them into a court setting, and they didn't want that. The truth is it would only force them in if a justice of the peace agreed with the complaint and a charge was laid. Only then would the library have to go.

In order to solve that problem, I contacted the firm of Stikeman and Elliott in Toronto and asked how I could solve that. They helped me in the technical parts of the bill, so that libraries wouldn't have that complaint this time.

That one is factual. That one is easy to prove. The second one is I think the government got cold feet. I think we should have acted on it and we didn't. That's a partisan comment, both against the government and for it.

The Chairman: Thank you.

[*Translation*]

Le dernier numéro du magazine *Maclean's* contient un article qui s'intitule «The Centerfold War». Il y est question de deux femmes qui font des démarches auprès de la Commission des droits de la personne de l'Ontario au sujet du grand nombre de magazines... Il suffit d'entrer chez un dépanneur pour les voir. Ce projet de loi n'interdirait pas ce genre de magazines. Il ferait en sorte que les enfants ne puissent les atteindre en les faisant placer derrière un écran, sous emballage opaque.

Pour ce qui est de la teneur du magazine, elle irait ou non à l'encontre du Code criminel selon les définitions contenues dans le projet de loi, si ce dernier est accepté. Le projet de loi contribuerait tout au moins à atténuer l'inquiétude d'un grand nombre de femmes. Je ne citerai que l'une d'entre elles, qui dit ceci :«J'ai l'impression de compromettre ma dignité lorsque j'entre dans un magasin. La présence de tous ces magazines me rabaisse.» Le projet de loi a au moins le mérite de contribuer à résoudre ce problème.

Je crois que les Canadiens veulent qu'on prenne des mesures pour protéger les enfants de l'exploitation dont ils sont l'objet dans la pornographie, ce que ne fait pas le Code criminel dans son libellé actuel. J'estime que les Canadiens veulent qu'on prenne des mesures pour protéger les femmes contre la violence dans la pornographie. Le Code criminel ne le fait pas à l'heure actuelle. Je crois que les Canadiens ont besoin d'une définition de ce qui est dégradant. Il n'y en a pas dans le Code, mais la présente mesure comble le vide. Elle répond à un besoin social qui existe réellement. Le magazine que j'ai devant moi décrit très bien la situation.

Le président: Je vous remercie, monsieur Reimer.

Mme Marleau (Sudbury): Savez-vous pourquoi le gouvernement n'a pas déposé à nouveau ces projets de loi morts au Feuilleton?

M. Reimer: Oui, j'ai deux réponses. Tout d'abord, la deuxième tentative constituait une amélioration par rapport à la première. Elle a été contestée par les organisations de défense des libertés civiles au Canada et par les bibliothèques du Canada. Les bibliothèques cherchaient à se protéger de la disposition relative au fardeau inversé de la preuve... Elles estimaient qu'il aurait suffi que quelqu'un les accuse de donner accès à un document pornographique pour qu'elles se retrouvent devant un tribunal, ce qu'elles ne souhaitaient pas. En réalité, elles n'auraient été obligées de comparaître que si un juge de paix avait approuvé la plainte et si une accusation avait été portée.

Pour surmonter ce problème, j'ai communiqué avec des conseillers du cabinet de Stikeman and Elliott à Toronto. Ces derniers m'ont aidé à revoir les aspects techniques du projet de loi, de sorte que les bibliothèques ne pourraient plus avoir recours à l'argument qu'elles ont fait valoir.

Voilà donc le volet factuel de ma réponse, qui est facile à prouver. La deuxième explication, d'après moi, c'est que le gouvernement a tergiversé. Je pense pour ma part que nous aurions dû agir, mais nous ne l'avons pas fait. Par ce commentaire, j'affiche mon parti-pris aussi bien en faveur du gouvernement que contre lui.

Le président: Je vous remercie.

[*Texte*]

Mr. Tremblay (Québec-Est): I just want to say that I should pay tribute to you for the time you spent and the effort you put on that issue. I understand you took so much time, you were well prepared, you were convinced, and I appreciate what you have done on that issue up to now.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. Heap?

Mr. Heap (Trinity—Spadina): No, thank you.

The Chairman: No? Okay. Thank you very much, Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. MacWilliam, Bill C-379.

Mr. Lyle MacWilliam, MP (Okanagan—Shuswap): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Gilbert Parent, MP (Welland—St. Catharines—Thorold): On a point of order, I was supposed to be on at 3.30.

The Chairman: Sorry, Mr. Parent. Mr. Reimer got into a conflict in the House and asked if he might be on first, so it has kind of set things back a little bit. With your okay, we'll carry on.

Mr. Parent: Of course.

The Chairman: Thank you.

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, the purpose of this bill is to amend the Canadian Environmental Protection Act through specific inclusions in the act on phosphorous concentrations as derived from laundry detergents. The bill itself is very simple, fairly straightforward. What it has done is taken its directive essentially from a review of legislation that is now in effect in many of the U.S. states bordering the Great Lakes.

Canada's legislation does not have any specific limitations in terms of phosphorous limits, although they are in regulations, and this bill essentially has two points: first, to reduce the limitations of those regulations, and secondly to give greater strength to the regulatory control over phosphate loading through placing it directly in the act itself.

So as I say, although the bill is fairly short and brief, it does have a very specific point, that point being to reduce by 50% the concentration of phosphorous in detergent, not to exceed 1.14% of phosphorous as expressed by weight of phosphorous pentoxide or 0.5% by weight expressed as elemental phosphorous. In that regard, Mr. Chairman, the bill is certainly of national as well as regional significance. It is a bill that is really not controversial.

The fact that we do have regulations now in place limiting the concentration of phosphorous in detergents I think demonstrates that the government is committed to the limitation of phosphorous in our environment, but it does proceed to decrease the envelope of those limits, and in that regard it's certainly not a trivial or insignificant matter.

[*Traduction*]

M. Tremblay (Québec-Est): Je tiens à vous rendre hommage pour le temps et l'énergie que vous avez consacrés à cette question. Vous avez travaillé longtemps, vous vous êtes bien préparé, vous êtes convaincu de ce que vous avancez et pour toutes ces raisons j'apprécie énormément les démarches que vous avez faites sur cette question jusqu'à maintenant.

M. Reimer: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Heap?

M. Heap (Trinity—Spadina): Non, merci.

Le président: Non? D'accord. Je vous remercie, monsieur Reimer.

M. Reimer: Merci.

Le président: Monsieur MacWilliam, projet de loi C-379.

M. Lyle MacWilliam (député de Okanagan—Shuswap): Je vous remercie, monsieur le président.

M. Gilbert Parent (député de Welland—St. Catharines—Thorold): J'invoque le Règlement, je devais comparaître à 15h30.

Le président: Je m'excuse, monsieur Parent. M. Reimer a eu des problèmes d'horaire à la Chambre et il a demandé de comparaître le premier, de sorte que l'ordre du jour est un peu décalé. Nous poursuivrons, si vous êtes d'accord.

M. Parent: Bien entendu.

Le président: Merci.

M. MacWilliam: Monsieur le président, ce projet de loi vise à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en y incorporant une disposition particulière sur les concentrations de phosphore contenues dans les détergents de lessive. La mesure est fort simple et explicite. Elle s'inspire essentiellement d'un examen des mesures législatives qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans bon nombre des États américains riverains des Grands Lacs.

La loi canadienne ne prévoit aucune limite précise de la concentration de phosphore; la réglementation en prévoit cependant. Le but visé par le projet de loi est double: premièrement, réduire les limites prévues dans la réglementation et, deuxièmement, renforcer les mesures de contrôle réglementaires qui s'appliquent aux concentrations de phosphate en incorporant directement à la loi une disposition à cet égard.

Ainsi, même si le projet de loi est relativement bref, son objectif est assez précis et il consiste à réduire de 50 p. 100 la teneur en phosphore du détergent, en fixant une limite de teneur en phosphore de 1,14 p. 100 en poids, exprimée en pentoxide de phosphore ou de 0,5 p. 100 en poids, exprimée en phosphore élémentaire. À cet égard, monsieur le président, le projet de loi a certainement une portée nationale aussi bien que régionale. La mesure n'est pas controversée.

Le fait que la teneur en phosphore soit déjà limitée par règlement indique déjà que le gouvernement veut limiter le phosphore dans notre environnement. Cependant, le projet de loi n'est pas sans importance puisqu'il tend à réduire la limite.

[*Text*]

In think in terms of the criteria as put before this committee in determining votable motions, the bill certainly doesn't discriminate, nor does it have any regard to electoral boundaries. When you look at the bill, it is not redundant with the law. In fact it's an improvement upon the regulatory statutes as they now exist.

• 1550

The subject of the motion of the bill does not really reflect any current matter that is before the House. It does not conflict essentially with the government's current legislative agenda.

With respect to I think an important point for consideration, environmental issues are before the House all the time, particulary water quality issues. And if I may say so, those water quality issues appear to be particularly relevant in areas such as the Great Lakes and some of our larger inland bodies of water, such as the Okanagan lake system and some of our interior prairie lakes. The fact is that water quality is deteriorating right across this nation as a result of lax regulations, which I think this bill at least attempts to resolve in some manner, although its scope is rather limited.

The motion with regard to the bill is certainly not couched in partisan terms, so in terms of point eight on your selection criteria, it meets that criterion, and certainly the bill does not in any way infringe upon the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which is point nine.

So in terms of meeting your criteria requirements, I think it surpasses all those tests, Mr. Chairman. Having said that, I'll allow questions to be asked.

The Chairman: Thank you, Mr. MacWilliam. There was some indication made that only the regulations would have to be changed under the current act to do this. Did you check into that at all, if that's the case?

Mr. MacWilliam: I did actually make that point earlier. Regulations could be changed. However, it was my feeling that by actually putting a change in the act itself, rather than simply a change of regulatory control, it in fact demonstrates a firm commitment by this government to ensure that those provisions are met.

The Chairman: It does cause some problem with the criteria if it can be done some other way than in a private member's bill, that's all.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): The regulation that exists now, does it permit the same concentration?

Mr. MacWilliam: No, higher; in fact they're double. What this bill has done is reduced those levels by a factor of about 50%. As I mentioned—and I don't believe, Mr. Boudria, you were here at the time, or perhaps you were just coming in—the bill is fashioned after similar legislation adopted by some of the U.S. states around the Great Lakes.

Mr. Boudria: Yes, I remember when you said that a little earlier. The question I'm asking, though, is in fact a reduction of the permitted amount that's in the regulation now would do the same, right?

[*Translation*]

Par rapport aux critères sur lesquels se fonde le comité pour déterminer si une initiative va faire l'objet d'un vote, le projet de loi n'est certainement pas discriminatoire et il n'a aucune incidence sur les limites des circonscriptions électorales. Par ailleurs, le projet ne fait pas double emploi par rapport à la loi. Il constitue même une amélioration par rapport à la réglementation existante.

La motion qui a trait au projet de loi ne porte sur aucune question qui figure au calendrier de la Chambre à l'heure actuelle, et elle ne va pas non plus à l'encontre du programme législatif actuel du gouvernement.

Il me semble important de noter que les questions environnementales sont toujours à l'ordre du jour de la Chambre, notamment lorsqu'elles portent sur la qualité de l'eau. Je me permets d'ajouter que les questions liées à la qualité de l'eau ont une pertinence toute particulière dans des régions comme celle des Grands Lacs et pour certaines de nos grandes étendues d'eau intérieures, comme le réseau du lac Okanagan et certains de nos lacs des Prairies. En réalité, la qualité de l'eau se détériore partout au pays à cause d'une réglementation laxiste et le projet de loi a le mérite de proposer une solution, même si sa portée est plutôt limitée.

Puisque le projet de loi est dépourvu d'esprit de parti, il correspond certainement au critère huit et il correspond également au critère neuf puisqu'il n'empiète aucunement sur la Charte canadienne des droits et libertés.

Donc, pour ce qui est de vos critères, j'estime que la mesure correspond à toutes les exigences et même davantage, monsieur le président. Cela dit, je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacWilliam. Il semble qu'il suffirait de modifier le règlement afférent à la loi actuelle pour atteindre l'objectif visé. Avez–vous vérifié si c'était le cas?

M. MacWilliam: J'en ai justement parlé tout à l'heure. On peut modifier un règlement. Toutefois, il m'a semblé que le fait d'incorporer le changement à la loi au lieu de modifier tout simplement le règlement indique concrètement que le gouvernement a la ferme intention de faire en sorte que les dispositions visées soient respectées.

Le président: C'est donc qu'il y a un problème puisque, selon l'un des critères, l'objectif visé ne doit pouvoir être atteint autrement que par un projet de loi d'initiative privée.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Le règlement existant autorise–t–il la même teneur?

M. MacWilliam: Non, il autorise une teneur plus élevée: du simple au double. Le projet de loi réduit les seuils de 50 p. 100 environ. Comme je l'ai dit. . . et je crois que vous n'étiez pas présent à ce moment–là, monsieur Boudria, ou peut–être que vous entriez justement. . . le projet de loi s'inspire de mesures législatives du même genre adoptées par certains États américains riverains des Grands Lacs.

M. Boudria: Oui, je me souviens de vous l'avoir entendu dire tout à l'heure. Je voudrais donc savoir si une réduction de la limite autorisée par le règlement actuel aurait le même effet.

[*Texte*]

Mr. MacWilliam: That is correct.

Mr. Boudria: The difference, of course, is that if it's in statute, once it's there no one can decrease it on a clear blue day or something.

Mr. MacWilliam: Or increase it.

Mr. Boudria: Increase it, that's what I mean.

Mr. MacWilliam: Yes, that's absolutely right, and that's why I felt it should be included in the act itself, rather than just a regulatory amendment.

Mr. Boudria: But isn't it also true that legislation is usually so much slower to change that in fact the government that wanted to make it severe would be similarly impeded from making it more severe once the amount was prescribed in legislation instead of in regulation?

Mr. MacWilliam: Well I suppose you can make that argument. I felt that by placing it in the act itself it demonstrates a firm commitment by the government to ensure that these criteria are in fact met. Although the bill does not discuss any particular penalties, when statutes are breached the penalities are usually more severe or more stringently enforced than are penalities with just a regulatory infraction.

Mr. Boudria: The way your bill is worded, because it amends an existing act—and I don't have the existing act, so I'm going to have to ask you a question that may be obvious to you but not to me—is your rule or your amendment made in such a way that it would provide for a particular concentration and then by regulation you could make it even stricter? Is this sort of a base amount, or would it require legislative change to make the provision stricter? Do you see what I'm getting at?

Mr. MacWilliam: Yes, I understand what you mean. Because the act essentially is silent in this regard, the inclusion of this amendment into the act would be a base amount.

Mr. Boudria: Well wait a minute, it's the opposite of what I think you just told me.

• 1555

Mr. MacWilliam: Okay. Maybe I misread your comment.

Mr. Boudria: My thinking here is if the wording had been made in such a way that it says that notwithstanding any provision for regulation the amount cannot be regulated to be more than such and such in percentage, that means it could be stricter but that this would be a base amount. But unless it's worded that way, it would be an absolute amount.

Mr. MacWilliam: You raise a good point. I would certainly entertain a friendly amendment in that regard when it's before the House.

Mr. Boudria: Okay, thank you.

Mr. Tremblay: Do you consider your private member's bill as a votable one?

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Oui, c'est bien cela.

M. Boudria: La différence, c'est que s'il s'agit d'une loi, on ne peut pas décider de réduire la limite pour un motif quelconque.

M. MacWilliam: Ou bien de l'accroître.

M. Boudria: L'accroître, oui, c'est ce que je voulais dire.

M. MacWilliam: En effet, vous avez tout à fait raison, et c'est pourquoi j'estime qu'il faut que la disposition fasse partie de la loi et non pas simplement du règlement.

M. Boudria: Mais n'est-il pas vrai de dire également que le processus de modification législative est beaucoup plus lent et que tout gouvernement qui souhaiterait imposer des limites plus strictes aurait plus de difficulté à le faire du fait que la limite aurait été incorporée dans la loi plutôt que dans le règlement?

M. MacWilliam: Je suppose que cette position est défendable. Pour ma part, j'estime que le fait de faire figurer la limite directement dans la loi témoigne de la volonté ferme du gouvernement de veiller à ce que le critère soit respecté. Bien que le projet de loi ne propose aucune peine, le fait de violer une loi entraîne généralement une peine plus sévère ou l'application plus rigoureuse de la peine que lorsque l'infraction vise un règlement.

M. Boudria: Compte tenu du libellé de votre projet de loi, et du fait qu'il modifie une loi... que je n'ai d'ailleurs pas devant moi, de sorte que je vais peut-être vous poser une question dont la réponse va vous paraître évidente... votre règle ou plutôt votre modification est-elle formulée de telle sorte qu'elle permettrait une certaine teneur tout en rendant possible l'imposition par règlement d'une limite encore plus rigoureuse? S'agit-il d'une teneur de base, ou bien faudrait-il modifier la loi pour rendre la disposition encore plus limitative? Voyez-vous où je veux en venir?

M. MacWilliam: Oui, je comprends ce que vous dites. Puisque la loi est essentiellement muette à ce sujet, le fait d'intégrer la modification à la loi déterminerait une teneur de base.

M. Boudria: Une minute, là, il me semble que c'est justement le contraire de ce que vous venez de dire.

M. MacWilliam: D'accord. Je vous avais sans doute mal compris.

M. Boudria: Je pensais à une formulation selon laquelle, nonobstant toute disposition réglementaire, la teneur ne pourrait pas être relevée par règlement au-delà d'un certain niveau en pourcentage, ce qui voudrait dire que la limite pourrait être plus exigeante mais qu'il y aurait un plafond. Mais, sans ce genre de libellé, il s'agirait d'un seuil absolu, pour la teneur.

M. MacWilliam: Votre observation est fort intéressante. J'accueillerais certainement un amendement constructif comme celui-là au moment de l'étude du projet de loi par la Chambre.

M. Boudria: D'accord, je vous remercie.

M. Tremblay: Estimez-vous que votre projet de loi d'initiative parlementaire peut faire l'objet d'un vote?

[*Text*]

Mr. MacWilliam: Do I consider it as a votable one? Yes, I do. I think it's straightforward. It does not cause any undue embarrassment either to the opposition or the government. It's certainly an issue that is of foremost concern in the minds of Canadians. It's a salient issue with regard to implementation of regulations to ensure environmental safeguards.

One of the reasons I kept it simple was because I felt that in its simplicity it would have a better opportunity for passage, recognizing that in its simplicity it perhaps cannot address all of the concerns, one of which Mr. Boudria has certainly highlighted. But that could always be discussed in the process of debate itself.

Mr. Tremblay: Thank you.

Mr. Heap: You're sure that this bill is constitutionally within the jurisdiction of the federal government?

Mr. MacWilliam: Yes. If you were talking about concentrations or load factors in bodies of water themselves, there would be some question for jurisdictional overlap, because of course you know that inland bodies of water, unless they're navigable, are effectively under provincial control. However, what we're talking about here is not the concentration in an inland body of water but the concentration in a marketable product. In that regard, in establishing those criteria the government has already essentially established primacy with the fact that those regulations cover that.

Mr. Heap: Okay, thank you.

Second, is there any likely ground of objection, economic or otherwise, to what you really regard as a ceiling on the concentration? Is anybody going to point out that we won't be able to wash ourselves with soap or something like that?

Mr. MacWilliam: Yes. That's a very good point. The legislation could have been much more exhaustive in terms of looking at liquid detergents, for example. I wanted to take it one step at a time and look specifically at laundry detergents, where I was sure we had a clear precedent set in terms of the legislation in the high ones, some of the other U.S. states. It seems to have worked quite well. The manufacturers of those detergents, which are marketed also in Canada—at least the brand names are marketed in Canada, and I don't know whether the levels of phosphates are the same—seem to have adapted to the provisions that are described in here without any harm to the viability of the product.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. MacWilliam.

Mr. MacWilliam: Thank you.

The Chairman: Mr. Parent, C-378. Sorry to hold you up, sir.

Mr. Parent: It's no problem, because I don't think I'll take my full time.

[*Translation*]

M. MacWilliam: Si je juge qu'il peut faire l'objet d'un vote? Bien sûr, qu'il le peut. Je crois qu'il est sans détours. Il ne cause de malaise ni du côté de l'opposition, ni du côté des ministériels. Il s'agit là certainement d'une question qui préoccupe grandement les Canadiens. La question est de tout premier plan, pour ce qui est de la mise en oeuvre de la réglementation qui vise la protection de l'environnement.

J'ai recherché la simplicité parce que j'estime qu'un projet simple pourrait plus facilement être adopté, tout en sachant que, du fait de sa simplicité même, le projet de loi ne peut bien sûr pas régler tous les problèmes, notamment celui que vient de soulever M. Boudria. Toutefois, la question pourrait fort bien être abordée au moment du débat.

M. Tremblay: Merci.

M. Heap: Êtes-vous certain que ce projet de loi est effectivement de la compétence du gouvernement fédéral?

M. MacWilliam: Oui. S'il était question de concentrations ou de facteurs de charge dans des étendues d'eau, la question du chevauchement des compétences se poserait dans une certaine mesure. En effet, vous savez bien que les eaux intérieures, à moins qu'elles ne soient navigables, relèvent de la compétence provinciale. Cependant, il est question ici non pas de la concentration dans une étendue d'eau intérieure mais de la teneur dans un produit commercialisable. À cet égard, le gouvernement a déjà établi la primauté de son pouvoir législatif en formulant une réglementation qui vise cet aspect.

M. Heap: D'accord, merci.

Deuxièmement, est-il vraisemblable qu'on puisse justifier, sur le plan économique ou autrement, une sorte d'opposition à la mesure, qui consiste en réalité à établir un plafond de concentration? Quelqu'un ne va-t-il pas signaler à un moment donné que nous n'allons plus pouvoir nous laver avec du savon ou quelque chose du genre?

M. MacWilliam: Oui. Votre observation est très pertinente. Leur mesure aurait pu être beaucoup plus exhaustive et porter, par exemple, sur les détergents liquides. Je tiens à procéder par étapes et je vais donc aborder les détergents à lessive, étant donné qu'il existe dans certains des États américains un précédent législatif indiscutable. Le fabricant des détergents visés, qui sont également vendus au Canada—les mêmes marques de commerce sont vendues au Canada mais je ne sais pas si les teneurs en phosphate sont les mêmes—semblent s'être conformées aux dispositions dont j'ai parlé sans nuire à la viabilité de leurs produits.

M. Heap: Merci.

Le président: Merci, monsieur MacWilliam.

M. MacWilliam: Merci.

Le président: Monsieur Parent, le C-378. Je m'excuse de vous avoir fait attendre, monsieur.

M. Parent: Ne vous en faites pas pour cela. Je ne crois pas que je vais utiliser tout le temps qui m'est alloué, de toute façon.

[*Texte*]

You have the bill in front of you. The bill is very straightforward and it meets all of your criteria. I just want to try to put it into perspective for you, answer whatever questions you have, and then we'll go from there. I want to give you some background about why I believe Welland should be designated as the mural capital of Canada.

• 1600

Welland, as you know, is an industrial city that has experienced significant decline in employment over the past decade. From 1980 to 1992 manufacturing jobs declined by 32%, or 3,245 jobs—from 10,000 down to roughly 6,800. Most of these jobs losses, 65.5%, or just a little over 2,000, occurred during the 1981 to 1984 recession that we experienced.

Now this change was the impetus for the formation of a grassroots group called the "Promote Welland Task Force". The task force was instrumental in promoting the concept of diversifying the Welland economy from its dependence on a declining industrial base by boosting tourism opportunities. This is where the title in this bill comes in.

One of the opportunities was of course the Festival of Arts, as the mural project later became known. During three years, 1987 to 1989, $1 million in cash and in kind donations were raised. Just to give you an example of a few contributors, the federal Community Futures Committee Community Initiative Fund put in $330,000; the Ontario Ministry of Culture $30,000; the City of Welland $90,000; and major local employers had an average of from $15,000 to $25,000 that they put in.

Now the Region of Niagara Tourist Council in its 1986 study had tourist impact in Welland at about $4.5 million. There was another study in 1984 jointly by the Region of Niagara Tourist Council and the Ministry of Tourism, and their estimate was that the tourism impact was close to $15 million, which is no small amount.

The following examples indicate the growth of the tourism industry that has occurred since the Festival of Arts began: we've had two new hotels, and an established hotel has added accommodation; there was a $12 million expansion at the regional shopping mall; a number of national franchises and independent restaurants have opened; and city council approved the creation of a tourism promotion agency, and currently fund the operation.

They encouraged the establishment, for example—I know it's the only one in Ontario, and probably the only one in Canada—of, yes, a serpentarium. That's a unique exhibit of aquatic and reptile specimens, which opened in March 1993. In the first month—the first month—they drew 33,000 people to come in and see this.

[*Traduction*]

Vous avez le projet de loi devant vous. Il est très explicite et il correspond à tous vos critères. Je me propose de vous mettre le projet en perspective et de répondre ensuite à vos questions. Je vais vous faire part d'un certain nombre d'antécédents qui expliquent pourquoi j'estime que Welland doit être déclarée la ville des peintures murales du Canada.

Vous savez bien que Welland est une ville industrielle qui a connu au cours de la dernière décennie un fléchissement considérable de l'emploi. De 1980 à 1992, les emplois dans la fabrication ont fléchi de 32 p. 100, soit une perte de 3 245 emplois—le nombre d'emplois étant passé de 10 000 à 6 800 environ. La plupart de ces emplois, soit 65,5 p. 100 ou tout juste un peu plus de 2 000 emplois, ont été perdus lors de la récession qui a sévi de 1981 à 1984.

C'est ce changement qui a servi de catalyseur pour la formation d'un groupe de base, un groupe de la base: Le «Promote Welland Task Force». Le groupe de travail en question a joué un rôle décisif en favorisant la diversification de l'économie de Welland: en créant des occasions dans le secteur du tourisme et en rendant la ville moins dépendante d'une base industrielle en perte de vitesse. Je vous explique donc maintenant à quoi correspond le titre du projet de loi.

Il y avait évidemment parmi les possibilités le Festival des Arts, appellation qu'on a fini par donner à ce qui était à l'époque «le projet des murales». Sur une période de trois ans, de 1987 à 1989, un million de dollars en espèces et en nature ont été recueillis. À titre d'exemple, je vous cite les contributions suivantes: 330 000$ du Fonds des initiatives communautaires du Comité d'aide au développement des collectivités; 30 000$ du ministère de la Culture de l'Ontario; 90 000$ de la ville de Welland; et des contributions de 15 000$ à 25 000$ en moyenne des principaux employeurs locaux.

Ainsi, dans son étude de 1986, le Conseil du tourisme de la région de Niagara pouvait chiffrer à environ 4,5 millions de dollars les répercussions du tourisme à Welland. Selon une autre étude, menée conjointement en 1984 par le Conseil du tourisme de la région de Niagara et le ministère du Tourisme, la valeur des répercussions du tourisme s'élevait pratiquement à 15 millions de dollars, ce qui n'est certes pas à dédaigner.

Voici certains exemples qui donnent une idée de la croissance du secteur du tourisme depuis le lancement du Festival des Arts: De nouveaux hôtels ont été construits et un hôtel déjà établi s'est agrandi; le Centre d'achat régional a été agrandi au coût de 12 millions de dollars; plusieurs franchises nationales et restaurants indépendants ont ouvert leurs portes; le Conseil de ville a approuvé la création d'une agence de promotion du tourisme et en assure le financement.

Le édiles municipaux sont même allés jusqu'à favoriser l'établissement d'un serpentarium. Il s'agit vraisemblablement du seul en Ontario, et probablement même au Canada. Il s'agit d'un lieu d'exposition de reptiles aquatiques et terrestres. L'ouverture a eu lieu en mars 1993. Dès le premier mois—je dis bien le premier mois—on a réussi à attirer 33 000 visiteurs, imaginez-vous!

[*Text*]

In 1992 we saw 70 motor coaches from Ontario and the U.S. schedule a trip to Welland. Welland now features 28 giant murals, covering 23,271 square feet of Welland's architecture, and the murals have become a catalyst for many potential development projects, such as the redevelopment of the abandoned Welland Canal and its lands.

A major initiative is also seen in the development of the existing rowing course into a world class facility, able to host international regattas. Just recently I was at a meeting where Welland was awarded a permanent Ontario rowing championship site designation, and Welland is currently seeking the 1994 canoeing championships.

Welland has the advantage of being on the path leading to the famous Niagara Falls. In tabling my private member's bill, it's also my wish that Welland can benefit from the very substantial tourism income generated in Niagara Falls. We're only about a 15-minute drive from Niagara Falls proper.

I want to give you some figures about tourism. In the province of Ontario it's $9.5 billion. The tourism revenue for Niagara Falls is $550 million. The annual number of American tourists entering Ontario by car or bus in 1990 was 21 million, and the annual number of tourists visiting Niagara Falls was 12 million. The distribution of Niagara Falls tourists by source is as follows: the United States, 44%; Ontario, 43%; the rest of Canada, 7%; and the rest of the world, 6%.

• 1605

So members of the committee can readily see the logic of trying to encourage the tourists on their way to or from Niagara Falls to stop in Welland to see the murals, particularly in light of the fact that it could be called the mural city of Canada by act of Parliament.

As the committee will see and appreciate, as the federal representative for the riding I can't overlook any possibility not financed by the government of bringing some much needed employment and revenue to the city of Welland. At the moment my riding has the very unhappy distinction of carrying the heaviest unemployment rate in Canada.

I don't know that there will be any objection to this particular bill. I hope there isn't, and I hope it becomes a votable issue, because I think it would be a help for that part of my riding.

I'm now open to questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Parent.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I find this a very interesting proposition. It confuses me, though, because there are in fact two cities in Canada that call themselves that. The other one is Chemainus in British Columbia.

Mr. Parent: None that I know of has the official designation. I thought it was a good idea. I brought it up in Parliament. Evidently the member from Chemainus, who is in your party, Dan, didn't think of the idea, so I guess—

[*Translation*]

En 1992, 70 autocars de l'Ontario et des Etats-Unis ont abouti à Welland. Il existe actuellement à Welland 28 murales géantes qui occupent 23 271 pieds carrés des murs de la ville. Ces murales sont devenues les points d'ancrage d'un certain nombre de projets de développement, comme celui de la remise en valeur du Canal Welland abandonné et des terres attenantes.

Autre initiative d'importance, le plan d'aviron existant a été modernisé. Il offre désormais des installations d'envergure mondiale capables d'accueillir des régates internationales. J'ai assisté dernièrement à une cérémonie où la ville de Welland s'est vue attribuer, à titre permanent, la désignation de site des championnats d'aviron de l'Ontario. Par ailleurs, à l'heure actuelle, Welland fait des démarches pour obtenir les championnats de canot de 1994.

Welland a l'avantage d'être située sur le chemin qui mène aux célèbres chutes du Niagara. Je dépose mon projet de loi d'initiative parlementaire en souhaitant du même coup que Welland puisse profiter des revenus très considérables qu'engendre l'activité touristique aux chutes du Niagara. Il ne faut qu'un quart d'heure pour conduire de chez nous aux chutes du Niagara.

Voici quelques chiffres sur le tourisme. Pour la province de l'Ontario dans son ensemble, les revenus du tourisme se chiffrent à 9,5 milliards de dollars. Pour les chutes du Niagara, ils atteignent 550 millions de dollars. En 1990, 21 millions de touristes américains sont entrés en Ontario en automobile ou en autocar et 12 millions de touristes ont visité les chutes du Niagara. La provenance des touristes qui visitent les chutes est la suivante: Etats-Unis, 44 p. 100; Ontario, 43 p. 100; reste du Canada, 7 p. 100; et reste du monde, 6 p. 100.

Donc, les membres du comité peuvent sans doute voir la logique d'encourager les touristes qui vont ou qui reviennent de Niagara Falls à s'arrêter à Welland pour contempler les peintures murales, plus particulièrement parce que cette ville serait désormais désignée la ville des peintures murales du Canada par une loi du Parlement.

Le comité comprendra sans doute qu'à titre de représentant fédéral de cette circonscription, je ne puis laisser passer aucune possibilité qui n'exige aucun financement de la part du gouvernement d'amener à Welland de précieux emplois et revenus. Actuellement, ma circonscription a la triste distinction d'avoir le taux de chômage le plus élevé de tout l'Ontario.

Je ne sais pas s'il y aura des objections à ce projet de loi. J'espère que non, et j'espère qu'il pourra être mis aux voix, car cela aiderait beaucoup cette partie de ma circonscription.

Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Parent.

M. Boudria: Monsieur le président, je trouve cette proposition fort intéressante. Toutefois, je suis un peu confus, car il y a deux villes canadiennes qui portent ce titre. L'autre, c'est Chemainus en Colombie-Britannique.

M. Parent: À ma connaissance, aucune ne porte cette désignation officiellement. J'ai cru que c'était une bonne idée et j'ai soulevé la question au Parlement. Il est clair que le député de Chemainus, qui est membre de votre parti, Dan, n'a pas eu la même idée, donc je crois que. . .

[*Texte*]

Mr. Boudria: Fair game.

Mr. Parent: —the first who thinks of the idea should at least have a shot at it.

Mr. Boudria: That's a good reason. I agree with that.

Mr. Parent: May I just answer another thing? When you say you're the mural capital of anything, you cannot claim to have invented murals unless you go back to the early Greek times, when they had murals in all of their great public baths. So I claim this title for Welland. I don't want it to be controversial. I want it to help my people. If it does, so be it.

Mr. Boudria: I think that does it. It certainly answers the question quite adequately. After all, as Mr. Parent says, he's the one who thought of it. If somebody else thought it was such a hot idea, it was up to them to think about it first.

The Chairman: It's a wee bit of a problem though. I think he did maybe. . . Mr. Stupich put in a private member's bill; he introduced it on February 3, only he called his. . . Chemainus—as a matter of fact, I was there not too long ago, lovely little place. I must go to Welland and see your murals.

Mr. Parent: Please do.

The Chairman: Anyway, he calls his the mural capital of Canada.

Mr. Parent: He may call it that—

The Chairman: Yours is something different.

Mr. Parent: —but an act of Parliament doesn't call it that, and that's why I'm looking for.

Mr. Boudria: But is that what a private member's bill does too?

The Chairman: Yes. It's slightly different.

Mr. Boudria: So in fact we have two private members' bills—

The Chairman: Anyway, when I was out to Chemainus they told me there's a private member's bill in the House, so then I saw yours. Anyway, it's slightly different. But I'm sure Mr. Stupich hasn't had the opportunity to tell you that, I suppose.

Mr. Parent: Oh yes, he has. And so has the mayor, and so have the aldermen.

Le président: Monsieur Tremblay.

M. Tremblay: En écoutant votre réponse à M. Boudria, on comprend que vous êtes bien informé; je vous félicite personnellement de l'intérêt que vous prenez à promouvoir votre région et en particulier la belle ville de Welland.

M. Parent: Merci.

M. Tremblay: Selon vous, comment peut se faire la communication de cette bonne nouvelle? Est-ce la ville de Welland qui prend la responsabilité d'inclure cela dans ses brochures publicitaires, dans ses guides touristiques?

[*Traduction*]

M. Boudria: C'est juste.

M. Parent: . . .que le premier qui a cette idée doit avoir au moins l'occasion de s'essayer.

M. Boudria: C'est une bonne raison, je suis d'accord.

M. Parent: Me permettez-vous de rajouter autre chose? Lorsque l'on prétend être la capitale des peintures murales, on ne prétend pas avoir inventé de telles murales à moins de remonter à l'ère de la Grèce ancienne, où l'on peignait des murales dans tous les grands bains publics. Donc, je revendique ce titre pour Welland. Je ne veux pas que ce soit controversé. Je veux aider la population de ma circonscription. Si une telle désignation accomplit cela, tant mieux.

M. Boudria: Je pense que tout cela est juste. Du moins, cela répond tout à fait à la question. Après tout, comme le dit M. Parent, c'est lui qui y a pensé le premier. Si quelqu'un d'autre pensait que c'était une si bonne idée, il aurait dû se déclarer le premier.

Le président: Cela nous pose quand même un petit problème. Je crois qu'il l'a peut-être fait. . . M. Stupich a présenté un projet de loi d'initiative privée; il l'a déposé le 3 février, sauf que le sien s'intitule. . . Au fait, je suis allé à Chemainus il n'y a pas bien longtemps. C'est une très jolie petite ville. Il va falloir que j'aille à Welland pour voir vos peintures murales.

M. Parent: Venez, je vous en prie.

Le président: De toute façon, il appelle sa ville la capitale des peintures murales du Canada.

M. Parent: Il peut l'appeler comme cela. . .

Le président: Votre désignation est différente.

M. Parent: . . .mais sa ville n'est pas désignée ainsi par une loi adoptée par le Parlement, et c'est cela que je recherche.

M. Boudria: Mais est-ce également l'effet d'un projet de loi d'initiative privée?

Le président: Oui. C'est quelque peu différent.

M. Boudria: Donc, nous avons deux projets de loi d'initiative privée. . .

Le président: De toute façon, lorsque j'étais à Chemainus, les gens m'ont dit qu'il y avait actuellement un projet de loi d'intérêt privé déposé à la Chambre, et j'ai vu le vôtre par après. Mais il est un peu différent. Je suppose que M. Stupich a déjà eu l'occasion de vous le dire, d'ailleurs.

M. Parent: Oui, certainement. Et le maire et les échevins me l'ont dit également.

The Chairman: Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay: It's very clear from your reply to Mr. Boudria that you are very well informed. I'd like to personally congratulate you for the interest you have in promoting your region, and in particular the beautiful city of Welland.

Mr. Parent: Thank you.

Mr. Tremblay: In your opinion, how will this good news be communicated? Will the city of Welland take responsibility for including this in all its advertising brochures and tourist guides?

[*Text*]

M. Parent: Absolument! Ils mettent cela dans les journaux, dans les hebdos des alentours et aux États-Unis. Les gens ont la chance de voir qu'il n'y a pas seulement que les chutes de Niagara qui sont très belles, mais s'ils ont la chance de voyager encore 12 à 15 minutes, ils peuvent voir les murailles qui sont un peu l'histoire de notre ville et de toute la région de la péninsule du Niagara. C'est pour ça que c'est très important.

Les touristes sont déjà là et si on peut les convaincre de venir nous visiter pendant une heure ou deux pour voir ces murailles, il me semble que ça pourrait nous donner du travail pour nos jeunes, puisque nous avons besoin de quelque chose comme ça pour nous aider.

M. Tremblay: Merci beaucoup.

• 1610

Mr. Heap: I have a couple of questions. Do you advertise your city now with respect to the murals in any way?

Mr. Parent: We advertise the murals in our city. We don't advertise our city with respect to the murals.

You might be interested to know that in 1867 Welland was designated as the rose city of Canada. You might be interested to know that there is a Welland City rose. I see no conflict in having it designated as also the mural capital of Canada, because I'm very proud of the city. Although it's not the city of my birth, it's where I grew up. Does that answer your question?

Mr. Heap: In part. I'm wondering what difference this makes. For example, would Welland feel there is some hindrance to calling it the mural city of Canada now without an act of Parliament?

Mr. Parent: No. It's just like saying Dan Heap, heavyweight champion of the world. The fact is that you may or may not be heavyweight champion, but if an act of Parliament says you were the heavyweight champion of the world in boxing then I would imagine quite a few people would get off the street when you walk down.

Mr. Heap: Not when they took a look at me.

Mr. Parent: If they looked at your brochures and your picture wasn't there, they might give it a second thought.

The Chairman: Let's get serious here.

Mr. Boudria: Stop sparring.

Mr. Heap: I'm trying to see what can be done with an act of Parliament that can't be done without an act of Parliament.

Mr. Parent: It's just an official designation.

Mr. Heap: I think a few minutes ago you spoke of titling it the mural capital of Canada.

Mr. Parent: Mural city, excuse me. The mural city of Canada.

Mr. Heap: Suppose this was done as an act of Canada and if Chemainus at some point applied to be the mural capital of Canada.

[*Translation*]

Mr. Parent: Absolutely! They published this in the papers, in the weeklies in our region and in the United States. People who have the opportunity to see that not only the Niagara Falls are very beautiful, but if they travel another 12 or 15 minutes, they can see these murals that are part of the history of our city and of the entire Niagara Peninsula region. That's why this is very important.

The tourists are already there and if we can convince them to come and visit us for an hour or two to see these murals, it seems to me we could create employment for our youth, since we need something like that to help us.

Mr. Tremblay: Thank you very much.

M. Heap: J'ai quelques questions. Est-ce que votre ville fait actuellement de la publicité à propos de mes peintures murales?

M. Parent: Nous faisons la publicité des peintures murales dans notre ville, mais nous ne nous servons pas de ces peintures pour faire la publicité de notre ville.

Vous serez peut-être bien aise d'apprendre qu'en 1867, Welland fut désigné comme étant la ville des roses du Canada. Il existe d'ailleurs une rose qui s'appelle «Welland City». Je ne vois aucun conflit si la ville est également désignée la capitale des peintures murales du Canada, parce que je suis très fier de cette ville. Bien que je n'y sois pas né, c'est là que j'ai grandi. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Heap: En partie. Je me demande quelle différence cela peut faire. Par exemple, est-ce que Welland croit qu'il y aurait un désavantage à se faire appeler la ville des peintures murales du Canada sans qu'une loi soit adoptée par le Parlement?

M. Parent: Non. Ce serait comme dire que Dan Heap est le champion du monde des poids lourds. Dans les faits, vous êtes peut-être champion des poids lourds ou vous ne l'êtes pas, mais si le Parlement adopte une loi qui dit que vous êtes le champion du monde des poids lourds en boxe, je crois que la plupart des gens vous cèderaient le pas dans la rue.

M. Heap: Pas s'ils me regardaient bien.

M. Parent: S'ils regardaient vos brochures et que votre photo n'y figurerait pas, ils y songeraient peut-être.

Le président: Soyons sérieux.

M. Boudria: Cessez donc de vous chamailler.

M. Heap: J'essaie de voir ce qu'on accomplirait en adoptant une loi, et de savoir s'il en faut une.

M. Parent: Ce n'est qu'une désignation officielle.

M. Heap: Il y a quelques instants, vous avez dit que cette ville serait désignée la capitale des peintures murales du Canada.

M. Parent: La ville des peintures murales, pardon. La ville des peintures murales du Canada.

M. Heap: Disons que le Parlement adopte une telle loi et qu'à un moment donné, Chemainus demande d'être désignée la capitale des peintures murales du Canada.

[*Texte*]

Mr. Parent: I'd have no problem with that.

Mr. Heap: You'd have no problem with that?

Mr. Parent: No, no. I'd probably even get up in the debate in the House and put my thoughts on paper for Mr. Stupich's enjoyment.

Mr. Heap: So there would only be a conflict if the two titles were exactly the same: mural city of Canada and mural city of Canada, or mural capital and mural capital.

Mr. Parent: I would imagine that mural capital would even have a little more zing to it. So I'm leaving him some room to move here if he wants.

Mr. Heap: Okay. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Parent, for your excellent presentation on Welland.

Mr. Parent: Thanks very much to the committee.

The Chairman: I'm sure the people of that city will well remember your presentation.

Mr. Parent: Thank you.

Mr. Boudria: Apart from everything else, Mr. Chairman, I want to go and see the murals of Welland. I haven't seen them before.

Mr. Parent: You're all invited as my guests. I'll see to it that you get a personal tour. Thank you.

The Chairman: Mr. Funk, C–414.

Mr. Ray Funk, MP (Prince Albert—Churchill River): Thank you, Mr. Chairman. I apologize to the committee that I wasn't able to accede to your request to appear earlier. My plane landed at 3:12 and this is about as early as I could make it.

The Chairman: We've been busy all the while. You didn't inconvenience us.

Mr. Boudria: We just finished with the last one.

Mr. Funk: Okay. This Bill C–414, I presume you've had the opportunity to read it, but if you haven't been able to, what it does is establish a Peace Trust Fund. The way that would work is that personal pacifists who register themselves as conscientious objectors would then be able to divert the percentage of income tax that is allocated in the federal budget to the Department of National Defence to a Peace Trust Fund, the purposes of which are outlined in number seven. Essentially, those are activities that people with this philosophy and cast of mind believe contribute as much to the security in the country and the world as do armaments and military expenditures.

It would have a small organization to carry on its activities, a board made up of representatives of the groups, half of which would be from the groups that have historically advocated this kind of philosophy, and the other half would be made up of the public at large, with at least one or two people coming from departments of the government, as nominated by the government.

• 1615

One of the features of the bill is clause 33, which would make this legislation retroactive to people that are currently registered with trust funds. There are a number of trust funds now in operation, and it would retroactively make those contributions legal and register them under this fund.

[*Traduction*]

M. Parent: Je n'y verrais aucun inconvénient.

M. Heap: Vous n'y verriez aucun inconvénient?

M. Parent: Mais non. Je me lèverais probablement à la Chambre et je mettrais mes idées sur papier pour faire plaisir à M. Stupich.

M. Heap: Donc, il n'y aurait conflit que si les deux types étaient exactement les mêmes : ville des peintures murales du Canada et ville des peintures murales du Canada, ou capitale des peintures murales et capitale des peintures murales.

M. Parent: J'imagine que capitale des peintures murales, ça donne un certain cachet. Donc je lui laisse un peu de latitude s'il veut utiliser cette désignation.

M. Heap: D'accord, merci.

Le président: Merci beaucoup pour votre excellente présentation à propos de Welland, monsieur Parent.

M. Parent: Je tiens à remercier le comité.

Le président: Je suis persuadé que la population de cette ville–là se souviendra de votre présentation.

M. Parent: Merci.

M. Boudria: Quoiqu'il en soit, monsieur Parent, j'ai maintenant bien envie d'aller à Welland pour voir ces peintures murales. Je ne les ai jamais vues.

M. Parent: Vous êtes tous invités et je veillerai à ce qu'on vous fasse faire une visite guidée particulière. Merci.

Le président: Monsieur Funk, projet de loi C–414.

M. Ray Funk (député de Prince–Albert—Churchill River): Merci, monsieur le président. Je m'excuse auprès du comité mais je n'ai pas pu comparaître plus tôt conformément à votre demande. Mon vol a atterri à 15 h 12 et je n'ai absolument pas pu venir plus tôt.

Le président: Nous avons été occupés jusqu'à présent, donc vous n'avez rien retardé.

M. Boudria: Nous venons de terminer la dernière présentation.

M. Funk: Oh, bon. J'imagine que vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du projet de loi C–414, mais au cas où vous ne l'auriez pas fait, ce projet de loi cherche à établir une fondation pour la paix. Ceux qui sont pacifistes par conviction personnelle pourraient s'inscrire comme étant objecteurs de conscience et pourraient ainsi faire détourner la proportion de leurs impôts consacrés au ministère de la Défense nationale dans le budget fédéral, en faveur de cette Fondation pour la paix, dont les objectifs sont décrits au point sept. Essentiellement, il s'agit d'activités que des gens comme ceux–là estiment contribuer tout autant à la sécurité de notre pays et du monde entier que les armements et les dépenses militaires.

La Fondation serait un petit organisme qui veillerait à ses activités, avec un conseil composé de représentants de certains groupes. La moitié des représentants proviendraient du secteur qui, traditionnellement, préconise une telle philosophie, et l'autre moitié proviendrait du grand public avec au moins un ou deux représentants des ministères fédéraux, nommés par le gouvernement.

L'un des éléments importants du projet de loi est l'article 33, qui rendrait la loi rétroactive pour les personnes souscrivant actuellement à des fonds de fiducie. En ce moment, il en existe un certain nombre, et il serait rétroactivement légal d'y contribuer et de s'y inscrire.

[*Text*]

Just by way of a little bit of explanation, I guess I have to confess to a bit of a personal motivation in it. I am a member of an historic peace church, the Mennonite church. I had an uncle who was the founder of the Canadian Food Grains Bank, which some of you may have heard of. It's most active in western Canada. It's one of the largest humanitarian organizations in Canada now. He chose to make this kind of a statement through his taxes, and to see that man hounded in his last years like he was laundering drug money... It was a bitter experience for the whole family to see the measures Revenue Canada was prepared to take to somebody whose ethics and moral scruples surely equalled anybody's in the country.

So I guess one of the motivations of the bill is to regularize the status of people who are currently contributing to these kinds of funds and to prevent that kind of harassment of highly moral and ethical people.

I won't go through the full history of conscientious objection. It does go back, at least in modern times, to the Reformation, where people refused because of religious beliefs—Quakers, Mennonites, Brethren, Doukhobors, and others. And also there have historically been people in the mainstream churches—Catholics, United Church, and so on—that have in times of war taken the position that they personally could not in good conscience serve in uniform.

That's been a hard-won right over the years. But the argument by people advocating this position is that in modern times, with high-technology weaponry and the kind of warfare we have nowadays, really your money operates as a surrogate for your body. It doesn't take many people, like it used to, to fight a war, but it takes a lot of dollars. So by contributing your dollars you really are providing a surrogate for your personal involvement.

As I mentioned, there are a number of funds like this currently in operation in Canada that people are contributing to and facing the consequences. As well, it's part of an international movement. There are bills either proposed or being proposed in about a dozen countries, including the United States, where I understand it faces a relatively good prospect of being passed this fall, sponsored by Senator Mark Hatfield.

Also, I think it's timely to have this debate, not only because there are Canadians that find themselves in the circumstances, but when we look at situations like Somalia and Bosnia and our efforts at peacekeeping in those kinds of environments, I think not only people that are pacifists or conscientious objectors have a nagging feeling that we haven't explored the full range or developed the full range of options when it comes to peacekeeping and conflict resolution that perhaps the modern world requires. I think having this bill before the House for a debate could certainly open up in a non-partisan kind of way an opportunity for people to express their thoughts on how in fact we go about creating peace and justice in the world.

The number one argument that I hear against the bill is I guess the domino theory: that if we allow it for peace taxes, conscientious objections, what precludes people that say don't agree with environmental clean-ups from contributing to the

[*Translation*]

A titre d'explication, je dois avouer que j'ai un motif personnel de formuler une telle recommandation. Je suis membre d'une église qui s'est toujours consacrée à la paix, l'Eglise mennonite. J'avais un oncle qui était fondateur de la Banque de céréales vivrières du Canada, dont certains d'entre vous ont peut-être entendu parler. C'est un organisme très actif dans l'ouest du pays, et c'est l'un des plus importants organismes humanitaires au Canada actuellement. Mon oncle a choisi d'exprimer ses convictions en se servant de ses impôts, et il a été traqué pendant ces dernières années comme s'il blanchissait l'argent de la drogue... C'était une expérience amère pour toute la famille de voir les mesures que Revenu Canada était disposé à prendre à l'égard d'un homme dont les convictions étaient certainement comparables à celles de n'importe quel autre citoyen canadien.

Je pense donc que l'un des objectifs de ce projet de loi est de régulariser la situation de ceux qui contribuent actuellement à ce genre de fonds et pour éviter que l'on harcèle de cette manière des gens ayant de fortes convictions morales.

Je vous fait grâce de toute l'histoire de l'objection de conscience, qui remonte, du moins en ce qui concerne les temps modernes, à la Réforme. A l'époque, certains il y avait des gens—notamment les Quakers, les Mennonites, la Fraternité chrétienne et les Doukhobors—qui refusaient de faire certaines choses en raison de leurs croyances religieuses. De même, en temps de guerre, certains membres des églises classiques—l'Eglise catholique, l'Eglise unie, etc.—ont soutenu qu'ils ne pouvaient pas personnellement et en bonne conscience servir dans l'armée.

Ce droit a été durement acquis au fil des ans. Ceux qui défendent cette position soutiennent que de nos jours, avec des armes perfectionnées et le mode de guerre que nous menons, c'est notre argent qui fait la guerre à notre place. Contrairement au passé, on n'a plus besoin d'un grand nombre de soldats pour faire la guerre, mais il faut beaucoup d'argent. Par conséquent, en payant des impôts, vous suppléez à votre participation directe.

Comme je l'ai dit, il existe actuellement au Canada un certain nombre de fonds de fiducie auxquels les gens contribuent en acceptant les conséquences qui en découlent. Cela fait d'ailleurs partie d'un mouvement international. En effet, on a proposé ou bien on est en train de proposer des projets de loi dans une douzaine de pays, y compris aux Etats-Unis où, je crois, des projets de lois parrainés par le sénateur Mark Hatfield ont des chances relativement bonnes d'être adoptés cet automne.

En outre, je pense que ce débat vient à point nommé, non seulement parce que des Canadiens sont directement concernés, mais en raison de la situation qui prévaut en Somalie et en Bosnie et de nos efforts de maintien de la paix dans ces pays, je pense que les pacifistes ou les objecteurs de conscience ne sont pas les seuls à avoir constamment l'impression que nous n'avons pas étudié toutes les solutions possibles dont le monde moderne a peut-être besoin pour maintenir la paix et résoudre les conflits. A mon avis, en soumettant ce projet de loi à la Chambre, nous pourrions certainement donner l'occasion aux Canadiens d'en débattre de façon objective et d'exprimer leurs opinions quant à la façon de promouvoir la paix et la justice dans le monde.

Le principal argument contre le projet de loi est sans doute la théorie des dominos: si nous autorisons le pacifisme en matière fiscale, c'est-à-dire les objections de conscience, qu'est-ce qui empêche les gens de dire qu'ils s'opposent à la

[*Texte*]

environment. . .? That's perhaps a poor example. A more relevant one probably is would people that don't agree with abortions then also have the same freedom to exercise their conscience in terms of expenditures on medicare. I don't presume to argue that one out in these few minutes. I would hope the committee would view that as being part of the substance of the debate in the House, not as part of whether this is a legitimate bill for debate. That is a critical question, but I think a matter for the members to decide.

• 1620

I'd like to just say that in a pluralistic society and a world where religious differences often cause great conflict, I think this is a timely bill and an appropriate bill.

I might also add that it has been very difficult to phrase the bill in such a way as to be acceptable in the parliamentary system, but I think we've accomplished that. I had the help of former Justice Tom Berger from British Columbia in helping to draft this bill, and I am convinced that it is in such a form that it is acceptable in Parliament.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Funk.

Mr. Tremblay: I would like to say that Mr. Funk did a very good lobby, because we received many phone calls and letters to support your motion.

In my opinion, I think it would be very difficult to separate military spending into peacekeeping and non-peacekeeping components. All these charitable donations for these kinds of peace groups or in the UN receive already a tax credit. I think it is quite an exercise to split this expense through our public spending into what is peacekeeping and what is not. Can you comment on that?

Mr. Funk: That's a good question. The definition we have used in this bill is in subclause 34.(2). It says "the percentage referred to shall be determined by calculating the percentage of the Government of Canada's estimated expenditure for the taxation year that is represented by the estimated expenditure of the Department of National Defence".

Mr. Boudria: Including peacekeeping?

Mr. Funk: Including peacekeeping as well.

That is a difficult line to draw. For one thing, that's the definition that all the other bills that are being brought forward in the world are using. Within the parameters of national defence it is very difficult, I agree, to sort out gradations of what might be acceptable to conscientious objectors and what isn't. So we take the percentage that's allocated to the Department of National Defence. If you accept that as a definition then it's relatively simple to do.

Nobody here who is advocating this is in any way condemning or trying to belittle the contribution we make through peacekeeping and so on. But it is a fact that when we as members of Parliament allocate 12% of our budget or whatever to the Department of National Defence a substantial portion of that money does end up in preparation for armament-based kind of warfare, as opposed to the kind of conflict resolution that people who are pacifists believe in.

[*Traduction*]

dépollution de l'environnement et au paiement de frais connexes? C'est peut-être un mauvais exemple. Il serait probablement plus pertinent de citer le cas des personnes qui s'opposent à l'avortement et qui auraient par conséquent le même droit d'agir selon leur conscience pour ce qui est des dépenses relatives à l'assurance-maladie. Je n'ai pas la prétention d'épuiser ce sujet en quelques minutes. J'espère que le comité va considérer cette question comme faisant partie du débat à la Chambre, et qu'il ne va pas se demander s'il est légitime de discuter du projet de loi. Il s'agit d'une question essentielle, mais je pense qu'il incombe aux députés d'en décider.

Disons tout simplement que dans une société pluraliste et dans un monde où les divergences religieuses causent souvent de grands conflits, ce projet de loi est judicieux et il vient à point nommé.

Ajoutons qu'il a été très difficile de libeller le projet de loi de telle manière qu'il soit acceptable dans le système parlementaire, mais je pense que nous avons réussi à le faire. L'ancien juge Tom Berger de la Colombie-Britannique m'a aidé à rédiger ce projet de loi, et je suis convaincu que son libellé est acceptable au Parlement.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Funk.

M. Tremblay: Je tiens à souligner que M. Funk a fait un très bon lobbying, car nous avons reçu de nombreux appels téléphoniques et de nombreuses lettres à l'appui de sa motion.

À mon avis, il serait très difficile de distinguer, dans les dépenses militaires, celles qui se rapportent au maintien de la paix. Tous les dons de charité destinés aux groupes pacifistes ou à l'ONU font déjà l'objet d'un crédit d'impôt. Je pense qu'il est assez difficile de déterminer, dans nos dépenses publiques, celles qui se rapportent au maintien de la paix et celles qui ne s'y rapportent pas. Qu'en pensez-vous?

M. Funk: C'est une bonne question. À cet égard, le paragraphe 34.(2) du projet de loi stipule: «la proportion visée (. . .) est égale à la part que représentent, pour l'année d'imposition, les prévisions de dépense du ministère de la Défense nationale dans l'ensemble des prévisions de dépense du gouvernement du Canada.»

M. Boudria: Y compris le maintien de la paix?

M. Funk: Oui.

Il est difficile d'établir la différence. Quoiqu'il en soit, il s'agit là de la définition qui figure dans tous les autres projets de loi que l'on est en train de proposer de par le monde. Je conviens que dans le cadre de la défense nationale, il est très difficile de faire la distinction entre ce qui pourrait être acceptable aux objecteurs de conscience et ce qui ne l'est pas. Nous prenons donc le pourcentage qui est alloué au ministère de la Défense nationale. Il serait donc relativement simple d'adopter cette définition.

Ceux qui défendent ce point de vue ne condamnent ni n'essaient de minimiser en aucune manière notre contribution au maintien de la paix et ainsi de suite. Il n'en demeure pas moins que lorsque les députés allouent 12 p. 100 environ du budget fédéral au ministère de la Défense nationale, on finit par consacrer une grande partie de cet argent à la préparation d'une guerre armée, par opposition au type de résolution de conflit que préconisent les pacifistes.

[*Text*]

Although it's rough, I think it's an appropriate way to divide the money. I also feel personally, as do the people who advocate this position, that the expenditures from the fund, which I assume would not be great—we're not talking about 20% of the population or anything like that—would significantly impact the Department of National Defence budget. At the same time, I think the funds that are envisioned here would probably do as much good in creating peace and security in the world and securing goodwill for our country in the world as the other types of expenditures do.

Mr. Heap: In clause 3, "where an individual objects for reasons of conscience to paying taxes that might be used for military purposes, the individual may register with the minister as a conscientious objector", and that is the basis for what follows, in your view of this, should I assume there's no other legal or specific characteristic of the conscientious objector for the purpose of this war?

• 1625

Mr. Funk: No, there isn't.

Mr. Heap: He doesn't have to belong to a particular religious group or have a record of having behaved in a certain way or anything like that. Simply the fact that he registers an objection to that use of his taxes is all that constitutes a conscientious objector.

Mr. Funk: Obviously there'd be a fair debate around that question, but certainly I don't feel we should exclude people who aren't members of historical peace churches and so on. Their moral and ethical reasons for doing what they're doing could be every bit as profound and genuine as those of people who happen to belong to the peace churches or say the Buddhist faith. There are sects of Buddhists that hold similar beliefs. I don't personally feel that under either our code of laws of our kind of society it's appropriate to restrict that to members of particular groups.

Mr. Heap: Thank you. In the matter to which you've already responded about the division or distinction between the war-making part and the peacekeeping part, is there any basis in United Nations studies or recommendations? It seems to me I've heard Dr. ul Haq—I'm not sure if it was him—when he spoke to the committees in the fall suggesting that a certain proportion of the military budget be devoted to peacekeeping rather than just having it an element of the military operation. Can you comment on that? Is there any United Nations basis for the distinction you're making here?

Mr. Funk: Certainly that debate is there, but whether there is in fact something in the United Nations, I would have to research that, Dan. You'd probably have to point me in the right direction. I'm not aware right now of that being part of it. I would personally welcome, for example, that one of the government's appointments to this board might well be somebody from the Department of National Defence that's involved in peacekeeping. It's entirely appropriate under this bill, in that these activities could work in cooperation—

[*Translation*]

Même si c'est approximatif, je pense que c'est une façon convenable de répartir les fonds. À l'instar de ceux qui défendent cette position, j'estime personnellement que les dépenses faites à partir du fond, dépenses qui, à mon avis, ne seraient pas importantes—il ne s'agit pas de 20 p. 100 de la population ou d'un pourcentage semblable—n'auraient pas une incidence considérable sur le budget du ministère de la Défense nationale. En même temps, j'estime que les fonds que l'on envisage ici contribueraient probablement autant à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde et de la bonne volonté à l'égard de notre pays que tous les autres types de dépense.

M. Heap: L'article 3 stipule: «lorsqu'une personne physique s'oppose, pour des motifs de conscience, à payer des impôts dont une partie pourrait servir à des fins militaires, elle peut s'inscrire, auprès du ministre, à titre d'objecteur de conscience»; et cette stipulation sert d'introduction aux articles suivants. Alors, dois-je comprendre que le projet de loi ne prévoit pas d'autres définitions juridiques ou précises de l'objecteur de conscience?

M. Funk: Non.

M. Heap: L'objecteur n'a pas besoin d'appartenir à un groupe religieux quelconque ni être réputé se comporter d'une certaine manière etc.? Le fait de s'opposer à une certaine utilisation de ces impôts suffit-il pour faire de lui un objecteur de conscience?

M. Funk: De toute évidence, cette question pourrait susciter tout un débat, mais je ne pense certainement pas qu'il faille exclure des personnes qui ne sont pas membres d'églises traditionnellement axées sur la paix. Les raisons morales et éthiques pour lesquelles ils prennent position pourraient être aussi profondes et sincères que celles des membres des églises vouées à la paix ou par exemple de la foi bouddhiste. Il existe des sectes bouddhistes qui ont les mêmes croyances. Pour ma part, j'estime qu'en raison de notre système juridique et social, il ne conviendrait pas de limiter cette disposition aux membres de certains groupes.

M. Heap: Merci. Vous avez déjà répondu à une question sur la distinction entre les dépenses consacrées respectivement à la préparation de la guerre et au maintien de la paix; les Nations Unies ont-elles fait des études ou des recommandations à ce sujet? Il me semble que l'automne dernier, en témoignant devant les comités, M. ul Haq—je ne suis pas sûr que c'était lui—a proposé que l'on consacre un certain pourcentage du budget militaire au maintien de la paix, au lieu de considérer cette activité comme étant un élément des activités militaires. Qu'en pensez-vous? Vous êtes-vous inspiré d'une initiative des Nations Unies pour établir la distinction que vous faites ici?

M. Funk: La question est évidemment posée, Dan; mais il faudrait que je fasse les recherches pour déterminer si les Nations Unies ont fait quelque chose dans ce sens. Il faudrait probablement que vous m'indiquiez la bonne voie. Pour l'instant, j'ignore s'il existe quelque chose de ce genre. Pour ma part, je serais ravi si, par exemple, le gouvernement nommait à ce conseil un fonctionnaire du ministère de la Défense nationale qui connaît le maintien de la paix. En vertu de ce projet de loi, il serait tout à fait approprié que les différentes parties concernées travaillent en collaboration. . .

[*Texte*]

Mr. Boudria: You couldn't pay his salary out of the fund though, not if he was working for National Defence.

Mr. Funk: Well his expenses could be. It does say that two people shall be designated from departments of government. That could well be one. I would hope this fund would be able to work in sync with both our External Affairs efforts and our peacekeeping efforts. But I think if you look at Somalia and Bosnia, the quest for other ways to resolve conflict can hardly be said to be solved by what we're learning there.

Mr. Boudria: I agree with you that this bill makes an important statement. I'm not going to deny that. But apart from a few days of participation in the Iraq war, Canada has not been at war since the early 1950s, when we participated in the Korean War. You could almost argue that virtually all we do now is peacekeeping. Certainly virtually all we do overseas is that now. Our only base we have is in the process of closing. I don't even know how we're going to supply our forces overseas that are in peacekeeping missions already.

In terms of our military even here, some of the coast guard operations and so on are by definition military, but as we all know, they have nothing to do with so-called preparation for war. I'm not taking away from the importance of the statement that is being made, but the net effect is what we're doing now as a country can hardly be considered preparation for war.

• 1630

The second thing is how does one determine the tax expenditures on defence right now? The DIPP program, for instance, that exists now—and I hear Mr. Heap speak about it often in the House—is being used to produce everything, including life-jackets for airplanes. Well a life-raft is used on a 747 or a CF-18. Governments have given grants to invent those contraptions. They've been multi-use. How does one apportion that?

Anyway, those are all concerns. I have a bigger one than all of that, I suppose. It has to do with this whole business of supply, supply in the parliamentary sense, and from hampering Parliament or future Parliaments from doing their jobs.

It's a longstanding tradition that has existed in all Westminster-type democracies that the government produces a budget, tables estimates, supply days are allocated, the grievance of the public is heard through members of Parliament and so on, and then money is given to the government.

If portions of taxes are taken automatically and put into this fund not on the basis of what is tabled in the House of Commons, but on the basis of what someone puts in the little box on their tax form, I'm not sure that we're not subverting what Parliament is all about. I have a very big concern about that issue, and it goes completely beyond everything else that's being said.

There is a constitutional issue in all of this, in my opinion. I say that as someone who's not a lawyer, nor even less a constitutional lawyer, but one who is interested in parliamentary procedure, and one who has been interested in it for a long time.

[*Traduction*]

M. Boudria: Ce fonctionnaire ne pourrait pas être rémunéré par la Fondation s'il était à l'emploi de la Défense nationale.

M. Funk: Eh bien, ses dépenses pourraient être assumées par la Fondation. Le texte stipule que deux personnes seront désignées dans des ministères. Ce pourrait être le cas de ce fonctionnaire-là. J'espère que la fondation serait en mesure de collaborer avec les Affaires extérieures et les Forces de maintien de la paix. Toutefois, si l'on tient compte de ce qui se passe en Somalie et en Bosnie, on ne peut pas dire que les méthodes actuelles nous dispensent de rechercher d'autres moyens de régler les conflits.

M. Boudria: Je conviens que l'objet de ce projet de loi est important. On ne saurait le nier, mais à part quelques jours de participation à la guerre contre l'Irak, le Canada n'a pas été en guerre depuis le début des années cinquante, alors que nous avons combattu en Corée. L'on pourrait pratiquement affirmer que nous ne faisons plus que du maintien du paix. En tout cas, c'est pratiquement tout ce nous faisons à l'étranger. La seule base que nous ayons est en voie d'être fermée. Je ne sais même pas si nous allons approvisionner nos forces qui participent déjà à la mission de maintien de la paix.

Même au Canada, certaines des opérations de la garde côtière sont par définition des opérations militaires; mais nous savons fort bien qu'elles n'ont rien à voir avec la préparation de la guerre. Je ne veux pas minimiser l'importance du projet de loi mais, tout compte fait, ce que le Canada fait actuellement peut difficilement être considéré comme étant la préparation à faire la guerre.

De plus, comment peut-on déterminer la proportion des dépenses fiscales actuellement consacrées à la défense? Par exemple, le PPIMD, qui existe actuellement. . . et dont M. Heap parle souvent à la Chambre. . . permet de produire toutes sortes de choses, y compris des gilets de sauvetage pour les avions. On utilise des embarcations de sauvetage aussi bien dans les 747 que dans les CF-18. Les gouvernements ont octroyé des subventions pour inventer ces produits, que l'on utilise à diverses fins. Comment peut-on répartir ces fonds-là?

En tout cas, telles sont les préoccupations. J'en ai une qui, à mon avis, revêt la plus grande importance. Il s'agit du problème de l'approvisionnement, au sens parlementaire du terme, qui peut empêcher le Parlement ou les futurs Parlements de faire leur travail.

Dans toutes les démocraties de type britannique, il existe une vieille tradition selon laquelle le gouvernement présente un budget des dépenses, ce budget fait l'objet d'un débat pendant quelques jours, la population exprime ses griefs notamment par l'entremise des députés, et ensuite, les fonds sont alloués au gouvernement.

Si une partie des impôts sont prélevés automatiquement et versés dans ce fonds en tenant compte, non pas du budget qui est déposé à la Chambre des communes, mais du chiffre que le contribuable inscrit dans un petit carré sur sa déclaration d'impôt, cela revient à fausser les règles de fonctionnement du Parlement. Cette question me préoccupe beaucoup, et elle transcende tout ce qui a été dit.

À mon avis, il s'agit là d'une question d'ordre constitutionnel. Je ne suis ni avocat, ni constitutionnaliste, mais je m'intéresse à la procédure parlementaire depuis un bon bout de temps.

[*Text*]

Mr. Funk: Yes. I think we do need to make a distinction in this committee between debating the substance of the bill and whether or not it's an appropriate subject for a debate or not.

Mr. Boudria: Well that's one of the criteria.

Mr. Funk: That it's constitutional.

Mr. Boudria: Yes.

Mr. Funk: Well Tom Berger says it is. We also worked with people in Australia and England who have proposed very similar bills. It does have some modifications.

We do not in here allocate money. We merely establish the legal framework for a fund and set out a mechanism. It is a fine line, and it has bedevilled people, including Jim Manley, who had motions to this effect, but could never frame a bill that was acceptable. It seems that internationally we've evolved a way to do that.

On your argument on the uses of the Canadian military, historically certainly a lot of people that belong to these kinds of churches, including my own people, are in Canada because it is one of the most peaceful and least belligerent countries in the world. There's no question about that. Nevertheless, when you cite certain kinds of expenditures people that are conscientious objectors would point to our participation say in NATO and NORAD and other organizations as being pretty explicitly based in the use of military force. I'm not apologetic for it. That's what a military is for, the core task of the military.

Within the military budget I agree that we have a difficulty in this definition, but I think it is the only one we can. . . The DIPP program and so on are administered in other budgets—Industry, Science and Technology, I believe, in terms of the DIPP program. So it's not affected, although it perhaps should be.

I do not want to lose sight of the fact that we do now have hundreds of Canadian citizens that are ethical, law-abiding people that find themselves, the only reason being their personal pacifism and conscientious objection, in difficult circumstances financially, many of them, because of the decision they've made. Certainly it's their decision, and they didn't have to make it, but as members of Parliament is that our intention in passing the tax act, to place those people in that kind of situation? I think that is not the intent of the tax act, and this gives us an opportunity to deal with that.

• 1635

Mr. Boudria: Thank you.

The Chairman: Mr. Heap, just a short one.

Mr. Heap: In World War I there was a precedent. I know the Constitution has evolved since then, but I am told the Minister of Finance met with the Mennonites and agreed that they would be allowed to designate the funds for their victory bonds to be used for humanitarian purposes. Does that example go any distance to resolve the conundrum that Mr. Boudria has posed?

[*Translation*]

M. Funk: En effet. Je pense que dans ce comité, nous devons savoir, d'une part, s'il faut mener un débat de fond sur le projet de loi et, d'autre part, si le sujet mérite qu'on en discute.

M. Boudria: Eh bien, c'est justement l'un des critères.

M. Funk: La constitutionnalité?

M. Boudria: Oui.

M. Funk: Eh bien, Tom Berger dit que c'est constitutionnel. Nous avons également travaillé avec des Australiens et des Anglais qui ont présenté des projets de loi très semblables, à quelques variantes près.

Dans ce projet de loi, nous n'allouons pas de fonds. Nous nous contentons d'établir le cadre juridique d'une fondation et de mettre sur pied un mécanisme. C'est une petite nuance qui a tourmenté des gens, y compris Jim Manley, qui avait proposé des motions à cet effet, mais qui n'a jamais pu formuler un projet de loi acceptable. Il me semble que sur la scène internationale, nous avons trouvé un moyen de le faire.

Pour ce qui est de l'utilisation des militaires canadiens, du point de vue historique, bon nombre de personnes appartenant à ces Églises, y compris la mienne, sont au Canada parce que ce pays est l'un des plus pacifiques et des moins belliqueux du monde. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Néanmoins, quand on parle de certains types de dépenses, les objecteurs de conscience considèrent notre participation à l'OTAN, au NORAD et à d'autres organisations comme étant assez clairement fondée sur l'utilisation de la force militaire. Je ne m'en excuse pas. Tel est le rôle d'un militaire, la tâche essentielle des militaires.

Je conviens que cette définition pose quelques problèmes en ce qui concerne le budget de la Défense, mais je pense que c'est le seul moyen qui nous permet. . . les programmes comme le PPIMD sont administrés par d'autres ministères. . . en l'occurrence, celui de l'industrie, des sciences et de la technologie en ce qui concerne le PPIMD. Par conséquent, ce dernier n'est pas touché, même s'il devrait probablement l'être.

Je ne perds pas de vue le fait qu'il existe maintenant des centaines de citoyens canadiens qui ont des convictions morales et qui respectent la loi, mais qui se retrouvent dans une situation financière difficile pour la seule raison qu'ils ont décidé d'être pacifistes et objecteurs de conscience. Évidemment, ils sont libres de le faire, et personne ne les y a obligés, mais en tant que députés, lorsque nous avons adopté la Loi sur l'impôt, avions-nous l'intention de placer ces gens-là dans ce genre de situation? Je ne le pense pas; nous avons maintenant l'occasion de rectifier cette situation.

M. Boudria: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Heap, une brève question.

M. Heap: Pendant la Première Guerre mondiale, il y a eu un précédent. Je sais que la Constitution a évolué depuis lors, mais j'ai appris que le ministère des Finances a rencontré les Mennonites et qu'il les a autorisés à utiliser les fonds découlant de leurs obligations de la Victoire à des fins humanitaires. Cet exemple permet-il de résoudre l'énigme qu'a posée M. Boudria?

[*Texte*]

Mr. Funk: Thank you for reminding me what I had in my mailings to members. It is true that actually in the First World War and I find now in the Second World War the ministers of finance did issue separate series of victory bonds and war bonds especially for these groups, with the guarantee that none of it would be used for military purposes.

Mr. Heap: Thank you.

Mr. Funk: So there is that recognition, although that is not a tax issue. Also, if you look at the United Way, they thought they could never break the monopoly of working out the budget ahead of time, but they found when they went to a donor choice system they collected a lot more money than they had before. Perhaps if we made some adjustments to our tax system like this, it would be in better repute with people and people would feel a little bit better about paying their taxes. So I don't really see it as a threat to the tax system.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Funk. We want to thank you for the amount of work you have put into preparing this bill. I want to say that I received 35 interventions. I have deposited them with the clerk. They came from a lot of the Mennonite churches across Canada, but from many other people. I think they very much appreciate the work you've put into preparing this bill, because it was with some difficulty, I know, in attempting to make sure it would fit the constitutional requirements. So thank you very much.

Mr. Funk: Thank you.

The Chairman: We will now then proceed to an in camera session to decide upon the votable bills and motions.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. Funk: Je vous remercie de me rappeler ce que j'ai dit dans mes lettres aux députés. Il est vrai que pendant la Première et—je viens de l'apprendre—la Deuxième Guerre mondiale, les ministres des Finances ont émis une série distincte d'obligations de la Victoire et d'obligations de la guerre réservées à ces groupes, à condition que l'on n'en utilise aucun à des fins militaires.

M. Heap: Je vous remercie.

M. Funk: C'est donc un fait reconnu, même s'il ne s'agit pas d'une question fiscale. En outre, Centraide pensait qu'elle ne pouvait jamais briser le monopole consistant à produire le budget avant le temps, mais lorsqu'elle a adopté un système de choix de donateurs, elle a constaté qu'elle recueillait beaucoup plus d'argent que par le passé. Si nous apportions des modifications semblables à notre régime fiscal, il serait plus convivial, et les citoyens seraient mieux disposés à payer leurs impôts. Par conséquent, je ne pense pas qu'il s'agisse vraiment d'une menace au régime fiscal.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Funk. Nous tenons à vous remercier pour les efforts que vous avez dû déployer pour préparer ce projet de loi. Je vous signale que j'ai reçu 35 interventions. Je les ai communiquées au greffier. Bon nombre d'entre elles provenaient de congrégations mennonites dans l'ensemble du pays, ainsi que d'autres congrégations. Je pense que ces correspondants apprécient beaucoup le travail que vous avez fait pour préparer ce projet de loi, car je sais qu'il était assez difficile de s'assurer qu'il répondait bien aux exigences constitutionnelles. Par conséquent, je vous en remercie.

M. Funk: Je vous en prie.

Le président: Nous passons maintenant à une séance à huis clos pour parler des projets de lois et des motions votables.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Tuesday, May 4, 1993

Albina Guarnieri
Jim Fulton
Guy Saint-Julien
Jim Hawkes
Ray Skelly
Lawrence MacAulay

Thursday, May 6, 1993

John Reimer
Lyle MacWilliam
Gilbert Parent
Ray Funk

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Le mardi 4 mai 1993

Albina Guarnieri
Jim Fulton
Guy Saint-Julien
Jim Hawkes
Ray Skelly
Lawrence MacAulay

Le jeudi 6 mai 1993

John Reimer
Lyle MacWilliam
Gilbert Parent
Ray Funk

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

44
16

Government Publications

CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Private Members' Business

OF THE STANDING COMMITTEE ON HOUSE MANAGEMENT

University of Toronto

HOUSE OF COMMONS

Issues 1–16 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject–based and extensively cross–referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub–headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross–references to a first sub–heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992–8976
FAX (613) 992–9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS SUBCOMMITTEE

THIRD SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1991—

May:	27th, 1; 30th, 2.
June:	3rd, 2.
September:	30th, 3.
October:	22nd, 4.
November:	6th, 5.
December:	4th, 6.

—1992—

February:	25th, 7.
March:	31st, 8.
April:	27th, 9.
May:	12th, 10; 19th, 11.
September:	14th, 15th, 12.
December:	10th, 13.

—1993—

February:	3rd, 14.
March:	9th, 17th, 14; 31st, 15.
April:	1st, 15.
May:	4th, 6th, 16.

Aboriginal Languages Foundation Act (Bill C-282)—Blondin-Andrew
References, **3**:18

Aboriginal peoples *see* National Solidarity Day for the First Nations of Canada Act (Bill C-268)

Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492—Allmand
Subject-matter, **1**:19-22

Access to information *see* Family planning, information, access—M-44

Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290)—Nowlan
References, **14**:9-13

Advertising mail *see* Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471

Agreements *see* North American Aerospace Defence Command, agreement, termination—M-448

Air conditioners *see* Income Tax Act (amdt.—air conditioners)(Bill C-277)

Air defence, low-level flight training, Labrador, discontinuing—M-50—Heap
Subject-matter, **1**:18-9

Air quality *see* Indoor Air Quality Act (Bill C-281)

Allmand, Hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492, **1**:19-22
Citizenship Act (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-285), **13**:4-7

Althouse, Vic (NDP—Mackenzie)
Canada Health Act (amdt.)(Bill C-333), **12**:33-4
Farmers, income stability—M-77, **5**:22-3
Income tax, income averaging, restoring—M-81, **1**:9-11
Judges, gender sensitizing training—M-698, **12**:7
National Solidarity Day for the First Nations of Canada Act (Bill C-268), 12:29
Nuclear Weapons Economic Conversion Act (Bill C-274), **12**:30-1
Public Sector Bonuses Act (Bill C-339), **12**:19, 22
Youth, employment programs, funding, restoring—M-591, **12**:11-2

Anderson, Edna (PC—Simcoe Centre)
Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492, **1**:22
Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201), **1**:8
Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203), **1**:30
Income tax, income averaging, restoring—M-81, **1**:11
Peacekeeping, United Nations peacekeeping and enforcement mechanism, global security summit—M-517, **1**:15
Prices, royal commission, establishing—M-399, **1**:13
Public Service, regional rates of pay, abolishing—M-114, **1**:27

Angus, Iain (NDP—Thunder Bay—Atikokan)
Aboriginal Languages Foundation Act (Bill C-282), **3**:18
Canada Health Act (amdt.)(Bill C-333), **12**:31-6
Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)(Bill C-240), **6**:14

Angus, Iain—*Cont.*
Children, terminal illness, care, mothers' leave of absence, legislation requesting—M-72, **10**:18
Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324), **6**:8-10
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330), **10**:6
Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238), **3**:14-5, 17
Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251), **3**:12-3
Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617, **6**:18-9
Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330, **2**:22-3
Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261), **3**:8
Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540, **3**:21-3
Income Tax Act (amdt.—teachers)(Bill C-342), **10**:14-5
Indoor Air Quality Act (Bill C-281), **10**:9
Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254), **10**:12
Procedure and Committee business
In camera meetings, **10**:19
Private Members' bills and motions, **10**:18-20
Witnesses, **6**:4
Remembrance Day Act (Bill C-289), **6**:21-2
Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211), **3**:5-6
Victims of Crime Compensation Act (Bill C-310), **6**:6
Women, violence against, media portrayal, review—M-534, **6**:13

Arseneault, Guy H. (L—Restigouche—Chaleur)
Coat of Arms, motto, changing—M-387, **2**:12-3
Department of Forestry Act (amdt.)(Bill C-306), **8**:5-8
Income Tax Act (amdt.—teachers)(Bill C-342), **10**:13-6
Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211), **3**:4-7

Assad, Mark (L—Gatineau—La Lièvre)
Goods and Services Tax, rescinding—M-386, **1**:16-8

Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)(Bill C-204)—Blaikie
References, **2**:14-7

Attewell, Bill (PC—Markham—Whitchurch—Stouffville; Parliamentary Secretary to Prime Minister from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)(Bill C-304)
Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324), **6**:8-11
Procedure and Committee business, points of order, **6**:6
Victims of Crime Compensation Act (Bill C-310), **6**:6

Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226)—Ferguson
References, **11**:10-14

Awards and decorations *see* Victoria Cross Act (Bill C-305)

Axworthy, Chris (NDP—Saskatoon—Clark's Crossing)
Criminal Code and Customs Tariff (amdt.—child pornography)(Bill C-396), **15**:8-10
Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261), **3**:7-9
Poverty, children, eliminating—M-182, **2**:13-4

Bankruptcies
Out of province creditors *see* Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254)

Bankruptcies, secured creditors, priority of employees—M-14—Rodriguez
Subject-matter, **1**:22-4

Barley *see* Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)(Bill C-297)

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley East; Parliamentary Secretary to Minister of Fisheries and Oceans and Minister for the Atlantic Canada Opportunities Agency from May 8, 1991 to August 31, 1994)
Criminal Code (amdt.—hate propaganda)(Bill C-350), **12**:16
Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706, **12**:12-3
Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633, **8**:21-2
Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), **12**:25-6
Judges, gender sensitizing training—M-698, **12**:6-7
Public Sector Bonuses Act (Bill C-339), **12**:21-2
Youth, employment programs, funding, restoring—M-591, **12**:10

Benjamin, Les (NDP—Regina—Lumsden)
Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251), **3**:9-13
Rail passenger service, enhancement—M-282, **15**:10-2
References, retirement, **15**:13

Bevilacqua, Maurizio (L—York North)
Water supply, Oak Ridges Moraine, protection, federal-provincial negotiations—M-600, **5**:15-7

Bilingual bonus *see* Public Sector Bonuses Act (Bill C-339)

Bills, Private Members
C-201. Canada Referendum and Plebiscite Act—Boyer
C-202. National Day of Remembrance Act—Black
C-203. Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)—Wenman
C-204. Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)—Blaikie
C-211. Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)—Arseneault
C-217. Postal Services Review Board Act—Boudria
C-226. Automotive Pollution Reduction Act—Ferguson
C-227. Criminal Code (amdt.—desecration of the flag)—Hicks
C-232. Immigration Act (amdt.—visitors visas)—Lee
C-236. National Heritage Day—Gardiner
C-237. Interest Act (amdt.—calculation of credit card interest)—Blenkarn
C-238. Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)—Blenkarn
C-240. Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)—Kristiansen
C-250. Canada Post Corporation Act (amdt.)—Speller
C-251. Department of Veterans Affairs Act (amdt.)—Benjamin
C-254. Interprovincial Livestock Trade Act—Althouse

Bills, Private Members—*Cont.*
C-261. Euthanasia and Cessation of Treatment Act—C. Axworthy
C-263. Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)—Soetens
C-268. National Solidarity Day for the First Nations of Canada—Riis
C-270. Constitution Act, 1867 (amdt.—oath of allegiance)—Keyes
C-274. Nuclear Weapons Economic Conversion Act—Heap
C-277. Income Tax Act (amdt.—air conditioners)—Gaffney
C-279. Food and Drugs Act (amdt.—breast prostheses)—Gaffney
C-280. Canada Pension Plan (amdt.—disability pensions)—Redway
C-281. Indoor Air Quality Act—Manley
C-282. Aboriginal Languages Foundation Act—Blondin-Andrew
C-283. Canada Elections Act (amdt.—election expenses)—Murphy
C-285. Citizenship Act (amdt.—oath of allegiance)—Allmand
C-288. Food and Drugs Act (amdt.—list of ingredients)—Copps
C-289. Remembrance Day Act—R. MacDonald
C-290. Access to Information on Governor in Council Appointments Act—Nowlan
C-293. Canadian Human Rights Act, Canada Labour Code and Public Service Employment Act (amdt.—whistleblowing)—Langan
C-294. Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act (amdt.)—R. Harvey
C-297. Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)—Laporte
C-300. Income Tax Act (amdt.—tuition credit and education credit)—Laporte
C-301. Financial Administration Act (amdt.—financial information)—Crawford
C-304. Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)—Attewell
C-305. Victoria Cross Act—Fee
C-306. Department of Forestry Act (amdt.)—Arseneault
C-310. Victims of Crime Compensation Act—Brewin
C-311. Criminal Code and Parole Act (amdt.)—Thorkelson
C-322. Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)—Manley
C-324. Criminal Code (amdt.—firearms)—Reimer
C-327. Employee Share Purchase Plan Act—Butland
C-328. Public Service National Week Act—Catterall
C-330. Criminal Code and Parole Act (amdt.)—Keyes
C-332. Divorce Act (amdt.—granting of access to, or custody of, a child to a grandparent)—Wilbee
C-333. Canada Health Act (amdt.)—Langan
C-336. Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)—Lee
C-339. Public Sector Bonuses Act—Duhamel
C-340. Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)—Redway
C-342. Income Tax Act (amdt.—teachers)—Arseneault

Bills, Private Members—*Cont.*
C-348. Criminal Code (amdt.—gun control)—Greene
C-350. Criminal Code (amdt.—hate propaganda)—Milliken
C-363. Excise Tax Act (amdt.—limitations on rebates)—Soetens
C-378. Mural City of Canada Act—Parent
C-379. Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentrations in laundry detergent)—MacWilliam
C-388. Criminal Code (amdt.—pornography)—Reimer
C-389. Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)—Lee
C-395. Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)—Cole
C-396. Criminal Code and Customs Tariff (amdt.—child pornography)—C. Axworthy
C-405. Income Tax Act (amdt.—tax credits for disabled senior citizens)—Simmons
C-414. Peace Trust Fund Act—Funk
C-417. Criminal Code (amdt.—gun control)—Hawkes

Black, Dawn (NDP—New Westminster—Burnaby)
Family planning, information, access—M-44, **4**:13-5
National Day of Remembrance Act (Bill C-202), **2**:17-9
Procedure and Committee business, witnesses, **4**:13

Blaikie, William (NDP—Winnipeg Transcona)
Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)(Bill C-204), **2**:14-7
Children, terminal illness, care, mothers' leave of absence, legislation requesting—M-72, **10**:17-8
Procedure and Committee business, Private Members' bills and motions, **10**:16-7

Blenkarn, Don (PC—Mississauga South)
Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238), **3**:13-7
Interest Act (amdt.—calculation of credit card interest)(Bill C-237), **5**:6-8

Blondin-Andrew, Ethel (L—Western Arctic)
Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-709, **13**:14-9

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379), **16**:32-3
Constitution Act, 1867 (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-270), **5**:10-11
Mural City of Canada Act (Bill C-378), **16**:36-9
Parliament Hill, Harper Memorial Statue—M-609, **5**:11-5
Peace Trust Fund Act (Bill C-414), **16**:41, 43-4
Postal Services Review Board Act (Bill C-217), **14**:13-8

Boyer, Patrick (PC—Etobicoke—Lakeshore; Parliamentary Secretary to Minister of National Defence from May 8, 1991 to March 23, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Industry, Science and Technology from March 23, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister, Minister of Industry, Science and Technology and Minister of Consumer and Corporate Affairs from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201), **1**:5-8

Breast milk substitute, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—M-8—Karpoff
Subject-matter, **14**:18-24

Breast prostheses *see* Food and Drugs Act (amdt.—breast prostheses)(Bill C-279)

Brewin, John F. (NDP—Victoria)
North American Aerospace Defence Command, agreement, termination—M-448, **4**:6-7
Victims of Crime Compensation Act (Bill C-310), **6**:4-6

British Columbia *see* Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268

Butland, Steve (NDP—Sault Ste. Marie)
Employee Share Purchase Plan Act (Bill C-327), **11**:4-7
Steel industry, crisis, national task force, establishing—M-120, **5**:19-22

Buy Canada Program *see* Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30

Caccia, Hon. Charles (L—Davenport)
Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617, **6**:17-9
Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—M-301, **11**:18-21

Canada Elections Act *see* Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322)

Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340)—Redway
References, **9**:4-7

Canada Elections Act (amdt.—election expenses)(Bill C-283)—Murphy
References, **4**:4-5

Canada Health Act (amdt.)(Bill C-333)—Langan
References, **12**:31-6

Canada Labour Code *see* Canadian Human Rights Act, Canada Labour Code and Public Service Employment Act (amdt.—whistleblowing)(Bill C-293)

Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)(Bill C-304)—Attewell
Reference, **8**:4-5

Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)(Bill C-240)—Kristiansen
Reference, **6**:13-5

Canada Pension Plan (amdt.—disability pension)(Bill C-280)—Redway
References, **5**:4-6

Canada Post Corporation *see* Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)(Bill C-304)

Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-250)—Speller
References, **5**:8-10

Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201)—Boyer
References, **1**:5-8

Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)(Bill C-395)—Cole
References, **15**:17-9

Canadian Council on Education, establishing—M-487—McCurdy
Subject-matter, **4**:11-3

Canadian Environmental Bill of Rights *see* Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-207; Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-709

Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379)—MacWilliam
References, **16**:31-3

Canadian Human Rights Act, Canada Labour Code and Public Service Employment Act (amdt.—whistleblowing)(Bill C-293)—Langan
References, **6**:7-8

Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)(Bill C-297)—Laporte
References, **15**:19-21

Carbon dioxide emissions *see* Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act (amdt.)(Bill C-294)

Catterall, Marlene (L—Ottawa West)
Environment, government departments, accounting of use of resources—M-473, **2**:5-7
Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471, **14**:29-33
Public Service National Week Act (Bill C-328), **7**:4-5, 25

Cellular telephones *see* Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)

Cessation of treatment *see* Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261)

Challenge employment program *see* Youth, employment programs, funding, restoring—M-591

Champagne, Michel (PC—Champlain; Parliamentary Secretary to Minister of Forestry from May 8, 1991 to September 1, 1993 and Parliamentary Secretary to Minister of Energy, Mines and Resources from March 11, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Energy, Mines and Resources and Minister of Forestry from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389), **15**:6-7

Charitable deductions *see* Peace Trust Fund Act (Bill C-414)

Chicken *see* Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633

Child pornography *see* Criminal Code (amdt.—pornography)(Bill C-388); Criminal Code and Customs Tariff (amdt.—child pornography)(Bill C-396)

Children *see* Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336); Divorce Act (amdt.—granting of access to, or custody of, a child to a grandparent)(Bill C-332); Poverty, children, eliminating—M-182

Children, terminal illnes, care, mothers' leave of absence, legislation requesting—M-72—Blaikie
Subject-matter, **10**:17-8

Citizenship Act (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-285)—Allmand
References, **13**:4-7

Citizenship Act, amending—M-731—Maheu
Subject-matter, **15**:14-5

Clancy, Mary (L—Halifax)
Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540, **3**:19-24

Coastal waters *see* Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268

Coat of Arms, motto, changing—M-387—Arseneault
Subject-matter, **2**:12-3

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)(Bill C-395), **15**:17-9
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417), **16**:21
Environment, protection, government institutions failure, right of public to sue—M-323, **16**:11-2
Excise Tax Act (amdt.—limitations on rebate)(Bill C-363), **14**:28-9
Food and Drugs Act (amdt.—list of ingredients)(Bill C-288), **14**:38
Police, professionalism, personal sacrifice and dedication, recognition—M-692, **16**:5
Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471, **14**:31-3
Securities industry, National Securities Regulator, establishing—M-722, **14**:40
Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585, **16**:26
Women, homemaker salary, government paying—M-563, **16**:16-7

Cole, Wayne (Committee Clerk)
Procedure and Committee business, **13**:11

Committee
Proceedings, broadcasting on OASIS network, **16**:5
See also Procedure and Committee business

Communications *see* Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)

Community service *see* Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)

Competitiveness *see* Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540

Confidence votes *see* Standing Orders, confidence votes, definition—M-402

Consecutive sentences *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311)

Constitution *see* Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492

Constitution Act, 1867 (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-270)—Keyes
References, **5**:10-11

Constitutional guarantees *see* Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—M-658

Contracts *see* Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30

Copps, Sheila (L—Hamilton East)
Hazardous waste, imports, banning—M-389, **11**:21-3

Crawford, Rex (L—Kent)
Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), **12**:22-7

Credit cards *see* Interest Act (amdt.—calculation of credit card interest)(Bill C-237)

Crime
Victims *see* Victims of Crimes Compensation Act (Bill C-310)
Violent *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330)

Criminal activities *see* Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324)

Criminal Code *see* Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238); Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764

Criminal Code (amdt.—desecration of the flag)(Bill C-227)—Hicks
Reference, **8**:10-2

Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324)—Reimer
References, **6**:8-11

Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-348)—Greene
References, **14**:5-6

Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417)—Hawkes
References, **16**:17-21

Criminal Code (amdt.—hate propaganda)(Bill C-350)—Milliken
References, **12**:15-6

Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)—Lee
References, **15**:5-7

Criminal Code (amdt.—pornography)(Bill C-388)—Reimer
References, **16**:28-31

Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203)—Wenman
References, **1**:28-31; **13**:12

Criminal Code and Customs Tariff (amdt.—child pornography)(Bill C-396)—C. Axworthy
References, **15**:8-10

Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311)—Thorkelson
References, **11**:7-9

Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330)—Keyes
References, **10**:4-7

Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336)—Lee
References, **13**:19-20

Criminal Code, Crown Liability and Proceedings and Radiocommunication Acts (amdt.)(Bill C-109)
References, **15**:5-7

Criminal liability *see* Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336); Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397

Criminal offenders
Sentencing *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330)
Serial offenders *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311)

Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238)—Blenkarn
References, **3**:13-7

Cross-border shopping *see* Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633

Dairy products *see* Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633

Death *see* Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203); Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261)

Defence policy, public debate—M-400—Mifflin
Subject-matter, **4**:8-11

Department of Forestry Act (amdt.)(Bill C-306)—Arseneault
Reference, **8**:5-8

Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251)—Benjamin
References, **3**:9-13

Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—M-413—Flis
Subject-matter, **13**:13-4

Disability pension *see* Canada Pension Plan (amdt.—disability pension)(Bill C-280)

Disabled and handicapped *see* Income Tax Act (amdt.—tax credits for disabled senior citizens)(Bill C-405); Income Tax Act (amdt.—tuition credit and education credit)(Bill C-300)

Divorce Act (amdt.—granting of access to, or custody of, a child to a grandparent)(Bill C-332)—Wilbee
Reference, **8**:8-10

Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617—Caccia
Subject-matter, **6**:17-9

Duhamel, Ronald J. (L—St. Boniface)
Public Sector Bonuses Act (Bill C-339), **12**:17-21

Ecosystems *see* Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330

Education *see* Canadian Council on Education, establishing—M-487

Education, national standards, federal-provincial task force, establishing—M-644—Harb
Subject-matter, **7**:20-1

Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706—Callbeck
Subject-matter, **12**:12-4

Eggs *see* Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633

Elections *see* Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340; Canada Elections Act (amdt.—election expenses)(Bill C-283)

Emergency response personnel *see* Canada Health Act (amdt.)(Bill C-333)

Emergency workers *see* Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)

Employee buy-outs *see* Employee Share Purchase Plan Act (Bill C-327)

Employee Share Purchase Plan Act (Bill C-327)—Butland
References, **11**:4-7

Employees *see* Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)(Bill C-240)

Employment *see* Youth, employment programs, funding, restoring—M-591

Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330—Fulton
Subject-matter, **2**:19-24

Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-709—Blondin-Andrew
Subject-matter, **13**:14-9

Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-217—Taylor
Subject-matter, **2**:7-9

Environment, government departments, accounting of use of resources—M-473—Catterall
Subject-matter, **2**:5-7

Environment, protection, government institutions failure, right of public to sue—M-323—Fulton
Subject-matter, **16**:11-3

Environmental bill of rights
Enabling legislation, requesting, **16**:6-10

Environmental impact assessment *see* Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268

Escorted temporary absences *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330)

Ethanol *see* Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226)

Euthanasia *see* Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203); Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764

Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261)—C. Axworthy
References, **3**:7-9; **13**:12

Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397—Waddell
Subject-matter, **13**:11-3

Excise Tax Act (amdt.—limitations on rebate)(Bill C-363)—Soetens
References, **14**:27-9

Family planning, information, access—M-44—Black
Subject-matter, **4**:13-5

Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633—Brightwell
Subject-matter, **8**:21-2

Farmers, income stability measures—M-77—Althouse
Subject-matter, **5**:22-3

FAX machine transmissions *see* Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)

Federal-provincial relations *see* Water supply, Oak Ridges Moraine, protection, federal-provincial negotiations—M-600

Federal-provincial task forces *see* Education, national standards, federal-provincial task force, establishing—M-644; Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706

Fee, Doug (PC—Red Deer)
Victoria Cross Act (Bill C-305), **11**:14-7

Ferguson, Hon. Ralph (L—Lambton—Middlesex)
Automotive Polllution Reduction Act (Bill C-226), **11**:10-14
Income Tax Act (amdt.—tax credits for disabled senior citizens)(Bill C-405), **15**:24

Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301)—Crawford
References, **12**:22-7

Financial institutions *see* Securities industry, National Securities Regulator, establishing—M-722

Firearms *see* Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324)

First Nations *see* National Solidarity Day for the First Nations of Canada (Bill C-268)

Fisheries
200 mile economic zone, *see* Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—M-301

Flag
Desecration *see* Criminal Code (amdt.—desecration of the flag)(Bill C-227)

Flis, Jesse (L—Parkdale—High Park)
Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—M-314, **13**:13-4

Flyers *see* Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471

Food allergies *see* Food and Drugs Act (amdt.—list of ingredients)(Bill C-288)

Food and Drugs Act (amdt.—breast prostheses)(Bill C-279)(Gaffney)
References, **7**:11-4

Food and Drugs Act (amdt.—list of ingredients)(Bill C-288)—Copps
References, **14**:36-9

Forests/forestry *see* Department of Forestry Act (amdt.)(Bill C-306)

Free votes *see* Standing Orders, confidence votes, definition—M-402

Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540—Clancy
Subject-matter, **3**:18-24

Fretz, Girve (PC—Erie)
Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)(Bill C-204), **2**:16
Coat of Arms, motto, changing—M-387, **2**:13
Criminal Code (amdt.—desecration of the flag)(Bill C-227), **8**:11-2
Environment, government departments, accounting of use of resources—M-473, **2**:6
Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484, **2**:11
National Day of Remembrance Act (Bill C-202), **2**:18
Procedure, witnesses, **8**:11

Fuel efficiency *see* Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act (amdt.)(Bill C-294)

Fulton, Jim (NDP—Skeena)
Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330, **2**:19-24
Environment, protection, government institutions failure, right of public to sue—M-323, **16**:11-3
Environmental bill of rights, **16**:6-10
Procedure and Committee business, private members' motions and bills, **16**:10

Funk, Ray (NDP—Prince Albert—Churchill River)
Health care, health care centres, establishing—M-602, **5**:17-9
Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—M-376, **14**:24-6
Peace Trust Fund Act (Bill C-414), **16**:39-45
Petitions, House of Commons debate, conditions—M-89, **6**:15-7

Gaffney, Beryl (L—Nepean)
Food and Drugs Act (amdt.—breast prostheses)(Bill C-279), **7**:11-4
Income Tax Act (amdt.—air conditioners)(Bill C-277), **13**:7-8
National Capital Region, economic improvement programs, government establishing—M-757, **15**:23-4
Youth, employment programs, funding, restoring—M-591, **12**:8-11

Gardiner, Brian L. (NDP—Prince George—Bulkley Valley)
National Heritage Day Act (Bill C-236), **4**:5-6

Gasoline
Oxygen content level *see* Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226)

Gauthier, Jean-Robert (L—Ottawa—Vanier)
Committee, **16**:5
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417), **16**:19-21
Criminal Code (amdt.—hate propaganda)(Bill C-350), **12**:15-6

Gauthier, Jean-Robert—*Cont.*
Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706, **12**:14
Environment, protection, government institutions failure, right of public to sue—M-323, **16**:13
Environmental bill of rights, **16**:8-10
Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), **12**:24-7
Judges, gender sensitizing training—M-698, **12**:6
Public Sector Bonuses Act (Bill C-339), **12**:17-22
References, 35th wedding anniversary, **7**:24
Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585, **16**:25-6
Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764, **16**:23-4
Water, treatment facilities, construction, funding—M-426, **7**:21-4
Women, homemaker salary, government paying—M-563, **16**:14-5
Youth, employment programs, funding, restoring—M-591, **12**:9-10

Gender sensitizing *see* Judges, gender sensitizing training—M-698

Global security *see* Peacekeeping, United Nations peacekeeping and enforcement mechanism, global security summit—M-517

Goods and Services Tax
Rebates *see* Excise Tax Act (amdt.—limitations on rebate)(Bill C-363)

Goods and Services Tax, rescinding—M-386—Assad
Subject-matter, **1**:16-8

Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30—Whittaker
Subject-matter, **9**:7-12

Government departments *see* Environment, government departments, accounting of use of resources—M-473

Government expenditures *see* Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301)

Government programs *see* Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301)

Governor in Council appointments *see* Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290)

Grandparents rights *see* Divorce Act (amdt.—granting of access to, or custody of, a child to a grandparent)(Bill C-332)

Greene, Barbara (PC—Don Valley North; Parliamentary Secretary to the President of the Treasury Board from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-348), **14**:5-6

GST *See* Goods and Services Tax

Guarnieri, Albina (L—Mississauga East)
Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—M-658, **11**:17-8
Police, professionalism, personal sacrifice and dedication, recognition—M-692, **16**:5-6

Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268—Hunter
Subject-matter, **14**:33-6

Gun control *see* Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-348); Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417)

Guns *see* Firearms

Halifax, N.S. *see* Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540

Hall, Thomas (Committee Clerk)
Procedure and Committee business, **1**:32-4; **9**:15

Harb, Mac (L—Ottawa Centre)
Education, national standards, federal-provincial task force, establishing—M-644, 7:20-1

Harbours, wharves and breakwaters *see* Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585

Harper Memorial Statue *see* Parliament Hill, Harper Memorial Statue, moving to—M-609

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484, **2**:10-2

Harvey, Ross (NDP—Edmonton East)
Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act (amdt.)(Bill C-294), **15**:21-3

Hate propaganda *see* Criminal Code (amdt.—hate propaganda)(Bill C-350)

Hawkes, Jim (PC—Calgary West)
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417), **16**:17-21

Hazardous wastes, imports, banning—M-389—Copps
Subject-matter, **11**:21-3

Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—M-658—Guarnieri
Subject-matter, **11**:17-8

Health care, health care centres, establishing—M-602—Funk
Subject-matter, **5**:17-9

Health Protection Branch *see* National Health and Welfare Department, Health Protection Branch test facilities, funding—M-538

Heap, Dan (NDP—Trinity—Spadina)
Air defence, low-level flight training, Labrador, discontinuing—M-50, **1**:18-9
Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379), **16**:34
Mural City of Canada Act (Bill C-378), **16**:38-9
Peace Trust Fund Act (Bill C-414), **16**:42, 44-5

Heraldry *see* Coat of Arms, motto, changing—M-387

Homemaker salary *see* Women, homemaker salary, government paying—M-563

Hospital care *see* Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—M-658

House of Commons debate *see* Petitions, House of Commons debate, conditions—M-89

Hughes, Ken (PC—Macleod; Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister, Minister of Industry, Science and Technology and Minister of Consumer and Corporate Affairs from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Standing Orders, confidence votes, definition—M-402, **8**:18-21

Hunter, Lynn (NDP—Saanich—Gulf Islands)
Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268, **14**:33-6
Nuclear Weapons Economic Conversion Act (Bill C-274), **12**:29-31

Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232)—Lee
Reference, **8**:12-8

Imports *see* Hazardous products, imports, banning—M-389; Scanners

***In camera* meetings** *see* Procedure and Committee business

Income averaging *see* Income tax

Income stability *see* Farmers, income stability measures—M-77

Income Tax Act
Share purchase plans *see* Employee Share Purchase Plan Act (Bill C-327)

Income Tax Act (amdt.—air conditioners)(Bill C-277)—Gaffney
References, **13**:7-8

Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263)—Soetens
References, **7**:6-11

Income Tax Act (amdt.—tax credits for disabled senior citizens)(Bill C-405)—Simmons
References, **15**:24

Income Tax Act (amdt.—teachers)(Bill C-342)—Arseneault
References, **10**:13-6

Income Tax Act (amdt.—tuition credit and education credit)(Bill C-300)—Laporte
References, **7**:16-7

Income tax, income averaging, restoring—M-81—Althouse
Subject-matter, **1**:9-11

Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—M-376—Gardiner
Subject-matter, **14**:24-7

Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484—Harvard
Subject-matter, **2**:9-12

Income tax, volunteer firemen, tax-exempt allowance, increasing to $1,000—M-580—Speller
Subject-matter, **15**:13

Indians *see* Aboriginal peoples

Indoor Air Quality Act (Bill C-281)—Manley
References, **10**:7-10

Inmates *see* Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340); Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330)

Interest Act (amdt.—calculation of credit card interest)(Bill C-237)—Blenkarn
References, **5**:6-8

Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254)—Althouse
References, **10**:10-2

Invasion of privacy *see* Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)

James, Ken (PC—Sarnia—Lambton; Parliamentary Secretary to Minister of Labour from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Secretary of State for External Affairs from March 11, 1993 to August 31, 1994) (Acting Chairman)(Chairman)
Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290), **14**:12-3
Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226), **11**:12-4
Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340), **9**:7
Canada Health Act (amdt.)(Bill C-333), **12**:33, 35-6
Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)(Bill C-304), **8**:4-5
Canada Pension Plan (amdt.—disability pension)(Bill C-280), **5**:6
Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-250), **5**:9
Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379), **16**:32
Citizenship Act (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-285), **13**:6-7
Committee proceedings, broadcasting, **16**:5
Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324), **6**:9
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417), **16**:18-9
Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389), **15**:7
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311), **11**:9
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330), **10**:6
Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336), **13**:20
Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238), **3**:16-7
Department of Forestry Act (amdt.)(Bill C-306), **8**:7
Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251), **3**:11-2
Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—M-314, **13**:13-4
Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617, **6**:18
Education, national standards, federal-provincial task force, establishing—M-644, **7**:20-1
Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330, **2**:22-3
Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-709, **13**:17
Environmental bill of rights, **16**:7-8
Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397, **13**:12
Food and Drugs Act (amdt.—breast prostheses)(Bill C-279), **7**:13
Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540, **3**:21-2
Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30, **9**:9-11
Hazardous waste, imports, banning—M-389, **11**:22-3

James, Ken—*Cont.*
Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—M-658, **11**:18
Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232), **8**:14-6
Income Tax Act (amdt.—air conditioners)(Bill C-277), **13**:8
Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263), **7**:7-8, 10
Income Tax Act (amdt.—teachers)(Bill C-342), **10**:14
Indoor Air Quality Act (Bill C-281), **10**:9-10
Interest Act (amdt.—calculation of credit card interest)(Bill C-237), **5**:8
Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254), **10**:12
Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—M-301, **11**:20
Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660, **14**:8
Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act (amdt.)(Bill C-294), **15**:22-3
Mural City of Canada Act (Bill C-378), **16**:37-8
Nuclear Weapons Economic Conversion Act (Bill C-274), **12**:31
Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322), **7**:15-6
Peace Trust Fund Act (Bill C-414), **16**:45
Procedure and Committee business
In camera meetings, **10**:19; **15**:25; **16**:45
Private Members' bills and motions, **12**:36; **13**:11; **14**:8, 12-3; **15**:13, 24; **16**:10
Questioning of witnesses, and answers, **16**:12
Witnesses, **6**:11; **13**:11; **15**:19; **16**:28, 31
Public Service National Week Act (Bill C-328), **7**:5
Rail passenger service, enhancement—M-282, **15**:12
References, taking Chair as Acting Chairman, **15**:3
Remembrance Day Act (Bill C-289), **6**:22-3
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, merger with Royal Canadian Mounted Police External Review Committee, government proposals, abandoning—M-667, **13**:10
Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585, **16**:27
Standing Orders, confidence votes, definition—M-402, **8**:21
Steel industry, crisis, national task force, establishing—M-120, **5**:21
Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764, **16**:23
Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211), **3**:6
Victims of Crime Compensation Act (Bill C-310), **6**:6
Victoria Cross Act (Bill C-305), **11**:17
Water supply, Oak Ridges Moraine, protection, federal-provincial negotiations—M-600, **5**:17
Water, treatment facilities, construction, funding—M-426, **7**:23-4
Women, homemaker salary, government paying—M-563, **16**:15, 17
Women, violence against, media portrayal, review—M-534, **6**:12

Jordan, Jim (L—Leeds—Grenville)
Income tax, volunteer firemen, tax-exempt allowance, increasing to $1,000—M-580, **15**:13

Judges, gender sensitizing training—M-698—Clancy
Subject-matter, **12**:5-7

Jurors *see* Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)

Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480—Waddell
Subject-matter, **4**:16-21

Karpoff, Jim (NDP—Surrey North)
Breast milk substitute, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—M-8, **14**:18-24
Canada Elections Act (amdt.—election expenses)(Bill C-283), **4**:5
Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)(Bill C-395), **15**:18
Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480, **4**:19
North American Aerospace Defence Commons, agreement, terminating—M-448, **4**:7
Parliamentary Employment and Staff Relations Act, Parts II and III, proclaiming—M-743, **15**:16

Keyes, Stan (L—Hamilton West)
Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290), **14**:11-3
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-348), **14**:6
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330), **10**:4-7
Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660, **14**:8-9
Procedure and Committee business, Private Members' bills and motions, **14**:9, 11, 13

Kristiansen, Lyle (NDP—Kootenay West—Revelstoke)
Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)(Bill C-240), **6**:13-5
Parliamentary Employment and Staff Relations Act, Parts II and III, proclaiming—M-743, **15**:15-7

Labour disputes *see* Postal strikes

Labrador *see* Air defence, low-level flight training, Labrador, discontinuing—M-50

Langan, Joy (NDP—Mission—Coquitlam)
Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492, **1**:22
Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290), **14**:12
Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)(Bill C-204), **2**:16
Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226), **11**:12-3
Breast milk substitute, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—M-8, **14**:20, 23
Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340), **9**:7
Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201), **1**:7-8
Canadian Human Rights Act, Canada Labour Code and Public Service Employment Act (amdt.—whistleblowing)(Bill C-293), **6**:7-8
Criminal Code (amdt.—desecration of the flag)(Bill C-227), **8**:12
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-348), **14**:5-6

Langan, Joy—*Cont.*
Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389), **15**:6
Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203), **1**:31
Criminal Code and Customs Tariff (amdt.—child pornography)(Bill C-396), **15**:9-10
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311), **11**:9
Department of Forestry Act (amdt.)(Bill C-306), **8**:7-8
Divorce Act (amdt.—granting of access to, or custody of, a child to a grandparent)(Bill C-332), **8**:9-10
Employee Share Purchase Plan Act (Bill C-327), **11**:6
Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-217, **2**:9
Environment, government departments, accounting of use of resources—M-473, **2**:7
Excise Tax Act (amdt.—limitations on rebate)(Bill C-363), **14**:28
Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—M-633, **8**:22
Food and Drugs Act (amdt.—breast prostheses)(Bill C-279), **7**:14
Food and Drugs Act (amdt.—list of ingredients)(Bill C-288), **14**:37-9
Gauthier, references, **7**:24
Goods and Services Tax, rescinding—M-386, **1**:17-8
Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30, **9**:11-2
Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268, **14**:35-6
Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—M-658, **11**:18
Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232), **8**:15-7
Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263), **7**:7
Income Tax Act (amdt.—tuition credit and education credit)(Bill C-300), **7**:17
Income tax, income averaging, restoring—M-81, **1**:10
Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—M-376, **14**:26
Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484, **2**:11-2
Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660, **14**:7
National Day of Remembrance Act (Bill C-202), **2**:18
National Health and Welfare Department, Health Protection Branch test facilities, funding—M-538, **9**:13-4
Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322), **7**:16
Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471, **14**:30-1
Postal Services Review Board Act (Bill C-217), **14**:15
Poverty, children, eliminating—M-182, **2**:14
Prices, royal commission, establishing—M-399, **1**:13
Procedure and Committee business
Business meeting, **1**:31-4
Meetings, **1**:32
Private Members' bills and motions, **1**:32-3; **9**:14-5; **14**:27
Witnesses, **1**:32-3; **9**:14; **14**:13
Public Service, regional rates of pay, abolishing—M-114, **1**:26-7

Langan, Joy—*Cont.*
Standing Orders, confidence votes, definition—M-402, **8**:21
Victoria Cross Act (Bill C-305), **11**:16
Water, treatment facilities, construction, funding—M-426, **7**:24

Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan; Parliamentary Secretary to Minister of Industry, Science and Technology from May 8, 1991 to February 8, 1993; Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons from February 9, 1993 to September 1, 1993 and Parliamentary Secretary to Minister of National Defence from March 23, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Solicitor General of Canada and Leader of the Government in the House of Commons from September 1, 1993 to August 31, 1994) (Chairman)
Bankruptcies, secured creditors, priority of employees—M-14, **1**:23
Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340), **9**:6-7
Criminal Code (amdt.—desecration of the flag)(Bill C-227), **8**:12
Defence policy, public debate—M-400, **4**:11
Department of Forestry Act (amdt.)(Bill C-306), **8**:8
Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706, **12**:13-4
Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330, **2**:19
Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397, **13**:12
Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), **12**:27
Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness, **3**:22-4
Gauthier, references, **7**:24
Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268, **14**:36
Hazardous waste, imports, banning—M-389, **11**:23
Health care, community health centres, establishing—M-602, **5**:19
Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232), **8**:17-8
Income Tax Act (amdt.—air conditioners)(Bill C-277), **13**:8
Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263), **7**:8-9
Income tax, income averaging, restoring—M-81, **1**:11
Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—M-376, **14**:26
Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484, **2**:11-2
Infrastructure development—M-281, **10**:18-9
Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—M-301, **11**:20-1
Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660, **14**:8-9
National Day of Remembrance Act (Bill C-202), **2**:18
National Solidarity Day for the First Nations of Canada Act (Bill C-268), **12**:29
Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471, **14**:33
Postal Services Review Board Act (Bill C-217), **14**:17-8
Poverty, children, eliminating—M-182, **2**:14
Procedure and Committee business
Business meeting, **1**:32-4

Langlois, Charles A.—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
In camera meetings
Proceeding to, **2**:19, 24; **4**:21; **9**:15; **10**:19-20; **11**:23; **12**:36; **13**:20; **14**:13, 42
Scheduling, **1**:32
Transcripts, **1**:34
Meetings
Scheduling, **1**:32
Suspending, **4**:8, 13
Members' presentations, time limits, **1**:5, 22; **2**:12, 17
Motions, not selecting as votable items at request of sponsor, **7**:24
Points of order, Member raising when appearing as witness, not in order, **6**:6
Private Members' bills and motions
Votable items, **1**:32; **2**:19; **9**:15; **10**:17, 20; **12**:36; **13**:10; **14**:27
Withdrawing, **10**:18; **14**:27
Reports to Committee, **1**:32-3
Witnesses
Appearance before Committee, delay, **13**:11, 14
Non-appearance, **6**:11
Not able to appear, **2**:19; **4**:8, 13; **6**:4; **8**:10, 21; **9**:7, 13-4; **10**:10, 18-9; **12**:5, 12, 29, 31, 36; **14**:24, 27, 36
Order, changing, **12**:7; **14**:13
Public Service, regional rates of pay, abolishing—M-114, **1**:28
Securities industry, National Securities Regulator, establishing—M-722, **14**:41
Standing Orders, confidence votes, definition—M-402, **8**:21
Victoria Cross Act (Bill C-305), **11**:16
Women, violence against, media portrayal, review—M-534, **6**:12
Youth, employment programs, funding, restoring—M-591, **12**:11

Laporte, Rod (NDP—Moose Jaw—Lake Centre)
Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)(Bill C-297), **15**:19-21
Income Tax Act (amdt.—tuition credit and education credit)(Bill C-300), **7**:16-7
Procedure and Committee business, witnesses, **15**:19

Laundry detergent *see* Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379)

Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—M-301—Caccia
Subject-matter, **11**:18-21

Lea, Robert (Legislative Assistant to Mr. Redway)
Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340), **9**:6

Leave of absence *see* Children, terminal illness, care, mothers' leave of absence, legislation requesting—M-72

Lee, Derek (L—Scarborough—Rouge River)
Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389), **15**:5-7
Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336), **13**:19-20

Lee, Derek—*Cont.*
Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706, **12**:12-4
Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232), **8**:12-7
Judges, gender sensitizing training—M-698, **12**:5-7

Livestock processing industry *see* Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254)

Low-level flight training *see* Air defence, low-level flight training, Labrador, discontinuing—M-50

MacAulay, Lawrence (L—Cardigan)
Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585, **16**:25-7

MacDonald, Ron (L—Dartmouth)
Food and Drugs Act (amdt.—list of ingredients)(Bill C-288), **14**:36-9
Public Service, regional rates of pay, abolishing—M-114, **1**:24-8
Remembrance Day Act (Bill C-289), **6**:20-3

MacWilliam, Lyle Dean (NDP—Okanagan—Shuswap)
Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379), **16**:31-4

Maheu, Shirley (L—Saint-Laurent—Cartierville)
Citizenship Act, amending—M-731, **15**:14-5

Manley, John (L—Ottawa South)
Indoor Air Quality Act (Bill C-281), **10**:7-10
Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322), **7**:14-6

Mark-ups *see* Prices

Marleau, Diane (L—Sudbury)
Breast milk substitute, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—M-8, **14**:21-3
Criminal Code (amdt.—pornography)(Bill C-388), **16**:30
Postal Services Review Board Act (Bill C-217), **14**:15

McCreath, Hon. Peter L. (PC—South Shore; Parliamentary Secretary to Minister of State (Finance and Privatization) from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Industry, Science and Technology from March 11, 1993 to March 23, 1993; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade from March 11, 1993 to June 25, 1993; Minister of Veterans Affairs from June 25, 1993)
Breast milk substitute, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—M-8, **14**:22-3
Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—M-376, **14**:25
Postal Services Review Board Act (Bill C-217), **14**:15-7

McCurdy, Howard (NDP—Windsor—St. Clair)
Canadian Council on Education, establishing—M-487, **4**:11-3
Prices, royal commission, establishing—M-399, **1**:12-3

McLean, Hon. Walter (PC—Waterloo)
Peacekeeping, United Nations peacekeeping and enforcement mechanism, global security summit—M-517, **1**:13-5

Medals *see* Victoria Cross Act (Bill C-305)

Media *see* Women, violence against, media portrayal, review—M-534

Members of Parliament
Allowances, non-taxable status *see* Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263)
Oath of allegiance *see* Constitution Act, 1867 (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-270)
Political affiliation, changing *see* Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322)

Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660—Sparrow
Subject-matter, **14**:6-9

Merchant marine *see* Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251)

Mercy killing *see* Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203); Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261)

Methyl cyclopentadienyl manganese (MMT) *see* Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226)

Mifflin, Fred J. (L—Bonavista—Trinity—Conception)
Defence policy, public debate—M-400, **4**:8-11
Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268, **14**:34-5

Milgaard, David *see* Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480

Milliken, Peter (L—Kingston and the Islands)
Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492, **1**:20-2
Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)(Bill C-204), **2**:16
Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226), **11**:11-2
Bankruptcies, secured creditors, priority of employees—M-14, **1**:24
Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340), **9**:6
Canada Elections Act (amdt.—election expenses)(Bill C-283), **4**:5
Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)(Bill C-240), **6**:14-5
Canada Pension Plan (amdt.—disability pension)(Bill C-280), **5**:6
Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201), **1**:7
Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)(Bill C-395), **15**:18
Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)(Bill C-297), **15**:20-1
Citizenship Act (amdt.—oath of allegiance (Bill C-285), **13**:6-7
Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324), **6**:10
Criminal Code (amdt.—hate propaganda)(Bill C-350), **12**:15-6
Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203), **1**:31
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311), **11**:8
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330), **10**:7
Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336), **13**:20

Milliken, Peter—*Cont.*
Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238), **3**:15-6
Defence policy, public debate—M-400, **4**:9
Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—M-314, **13**:14
Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617, **6**:19
Employee Share Purchase Plan Act (Bill C-327), **11**:6
Environment, ecosystems, protecting/preserving—M-330, **2**:22
Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-217, **2**:9
Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-709, **13**:16-8
Euthanasia and Cessation of Treatment Act (Bill C-261), **3**:8-9
Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397, **13**:12-3
Family planning, information, access—M-44, **4**:15
Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—M-540, **3**:20
Gauthier, references, 7:24
Hazardous waste, imports, banning—M-389, **11**:22
Health care, health care centres, establishing—M-602, **5**:18
Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232), **8**:15-6
Income Tax Act (amdt.—air conditioners)(Bill C-277), **13**:8
Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263), **7**:7, 9
Income Tax Act (amdt.—teachers)(Bill C-342), **10**:15
Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484, **2**:11
Infrastructure development—M-281, **10**:18-9
Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254), **10**:11-2
Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480, **4**:17-8
Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—M-301, **11**:19-20
National Health and Welfare Department, Health Protection Branch test facilities, funding—M-538, **9**:13-4
National Heritage Day Act (Bill C-236), **4**:6
Parliament Hill, Harper Memorial Statue—M-609, **5**:13-4
Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322), **7**:15
Parliamentary Employment and Staff Relations Act, Parts II and III, proclaiming—M-743, **15**:16
Prices, royal commission, establishing—M-399, **1**:13
Procedure and Committee business
Business meeting, **1**:32-4
In camera meetings, **1**:34
Meetings, **1**:32; **4**:8
Private Members' bills and motions, **1**:32; **10**:17-9; **13**:10-11
Reports to Committee, **1**:33
Witnesses, **1**:32; **6**:11; **9**:7, 14; **13**:14
Public Service National Week Act (Bill C-328), **7**:5
Public Service, political rights, guaranteeing—M-112, **7**:19
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, merger with Royal Canadian Mounted Police External Review Committee, government proposals, abandoning—M-667, **13**:10
Standing Orders, confidence votes, definition—M-402, **8**:20-1
Victoria Cross Act (Bill C-305), **11**:16-7

Milliken, Peter—*Cont.*
Women, violence against, media portrayal, review—M-534, **6**:12

MMT *see* Methyl cyclopentadienyl manganese

Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act (amdt.)(Bill C-294)—R. Harvey
References, **15**:21-3

Mottoes *see* Coat of Arms, motto, changing—M-387

Multi-modal passenger transportation terminals *see* Rail passenger service, enhancement—M-282

Mural City of Canada Act (Bill C-378)—Parent
References, **16**:34-9

Murder *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-330); Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480

Murphy, Rod (NDP—Churchill)
Canada Elections Act (amdt.—election expenses)(Bill C-283), **4**:4-5
Elections, **4**:5
Victims of Crime Compensation Act (Bill C-310), **6**:5

Nadeau, Joanne (Reimer assistant)
Criminal Code (amdt.—firearms)(Bill C-324), **6**:10

National Capital Region, economic improvement programs, government establishing—M-757—Gaffney
Subject-matter, **15**:23-4

National Day of Remembrance Act (Bill C-202)—Black
References, **2**:17-9

National Health and Welfare Department, Health Protection Branch testing facilities, funding—M-538—Pagtakhan
Subject-matter, **9**:13-4

National Heritage Day (Bill C-236)—Gardiner
References, **4**:5-6

National Securities Regulator *see* Securities industry, National Securities Regulator, establishing—M-722

National Solidarity Day for the First Nations of Canada Act (Bill C-268)—Riis
References, **12**:27-9

National task force *see* Steel industry, crisis, national task force, establishing—M-120

Native people *see* Aboriginal peoples

North American Aerospace Defence Command, agreement, termination—M-448—Brewin
Subject-matter, **4**:6-7

Northern Canada *see* Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—M-376

Nowlan, Patrick (Ind Cons—Annapolis Valley—Hants)
Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290), **14**:9-13
Procedure and Committee business, Private Members' bills and motions, **14**:11, 13

Nuclear energy *see* Atomic Energy Control Act (amdt.—ending development and exportation of prescribed items and substances)(Bill C-204)

Nuclear Weapons Economic Conversion Act (Bill C-274)—Heap
References, **12**:29-31

Oak Ridges Moraine *see* Water supply, Oaks Ridges Moraine, protection, federal-provincial negotiations—M-600

OASIS network *see* Committee—Proceedings

Oath of allegiance *see* Citizenship Act (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-285); Constitution Act, 1867 (amdt.—oath of allegiance)(Bill C-270)

Oats *see* Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)(Bill C-297)

Occupational health and safety
Emergency response personnel *see* Canada Health Act (amdt.)(Bill C-333)
See also Parliamentary Employment and Staff Relations Act, Parts II and III, proclaiming—M-743

Order in Council appointments *see* Access to Information on Governor in Council Appointments Act (Bill C-290)

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold)
Mural City of Canada Act (Bill C-378), **16**:34-9
Procedure and Committee business, witnesses, **16**:31

Parliament Hill, Harper Memorial Statue, moving to—M-609—Boudria
Subject-matter, **5**:11-5

Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322)—Manley
References, **7**:14-6

Parliamentary Employment and Staff Relations Act, Parts II and III, proclaiming—M-743—Kristiansen
Subject-matter, **15**:15-7

Parole Act *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311)

Peace Trust Fund Act (Bill C-414)—Funk
References, **16**:39-45

Peacekeeping, United Nations peacekeeping and enforcement mechanism, global security summit—M-517—McLean
Subject-matter, **1**:13-5

Pensions *see* Canada Pension Plan (amdt.—disability pensions)(Bill C-280); Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660

Performance bonus *see* Public Service Bonuses Act (Bill C-339)

Petitions, House of Commons debate, conditions—M-89—R. Harvey
Subject-matter, **6**:15-7

Pharmaceuticals *see* Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617

Phosphorus concentrates *see* Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379)

Physician-assisted suicide *see* Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764

Plebiscite *see* Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201)

Police, professionalism, personal sacrifice and dedication, recognition—M-692—Guarnieri
Subject-matter, **16**:5-6

Political affiliation *see* Parliament of Canada Act (amdt.) and Canada Elections Act (amdt.—change of political affiliation)(Bill C-322)

Political rights *see* Public Service, political rights, guaranteeing—M-112

Pollution *see* Automotive Pollution Reduction Act (Bill C-226); Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379)

Pornography *see* Criminal Code (amdt.—pornography)(Bill C-388); Criminal Code and Customs Tariff (amdt.—child pornography)(Bill C-396)

Postal rates *see* Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—M-413; Postal Services Review Board Act (Bill C-217)

Postal service *see* Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)(Bill C-304); Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-250)

Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—M-471—Catterall
Subject-matter, **14**:29-33

Postal Services Review Board Act (Bill C-217)—Boudria
References, **14**:13-8

Postal strikes *see* Canada Labour Code (amdt.—Canada Post Corporation)(Bill C-304)

Poverty, children, eliminating—M-182—C. Axworthy
Subject-matter, **2**:13-4

Prices *see* Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617

Prices, royal commission, establishing—M-399—McCurdy
Subject-matter, **1**:11-3

Prince Edward Island *see* Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585

Privacy *see* Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)

Private Members' Business Subcommittee *see* Committee

Private Members' Motions
M-8. Breast milk substitutes, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—Karpoff
M-14. Bankruptcies, secured creditors, priority to employee wages, benefits and pensions—Rodriguez
M-30. Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—Whittaker
M-44. Family planning, information, access—Black
M-50. Air defence, low-level flight training, Labrador, discontinuing—Heap
M-72. Children, terminal illness, care, mother's leave of absence, legislation requesting—Blaikie
M-77. Farmers, income stability measures—Althouse
M-81. Income tax, income averaging, restoring—Althouse

Private Members' Motions—*Cont.*
M-89. Petitions, House of Commons debate, conditions—R. Harvey
M-112. Public Service, political rights, guaranteeing—Stupich
M-114. Public Service, regional rates of pay, abolishing—R. MacDonald
M-120. Steel industry, crisis, national task force, establishing—Butland
M-182. Poverty, children, eliminating—C. Axworthy
M-217. Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—Taylor
M-268. Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessments—Hunter
M-281. Infrastructure development—Benjamin
M-282. Rail passenger service, enhancements—Benjamin
M-301. Law of the Sea Convention, Canada ratifying, necessity—Caccia
M-323. Environment, protection, government institutions failure, public right to sue—Fulton
M-330. Environment, ecosystems, protecting/preserving—Fulton
M-376. Income tax, northern and isolated areas tax allowance, discrepancies, clearing up—Gardiner
M-386. Goods and Services Tax, rescinding—Assad
M-387. Coat of Arms, motto, changing—Arseneault
M-389. Hazardous waste, imports, banning—Copps
M-397. Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—Waddell
M-399. Prices, royal commission, establishing—McCurdy
M-400. Defence policy, public debate—Mifflin
M-402. Standing Orders, confidence votes, definition—Hughes
M-413. Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—Flis
M-426. Water, treatment facilities, construction, funding—Gauthier
M-448. North American Aerospace Defence Command, agreement, termination—Brewin
M-471. Postal service, advertising mail and flyers, right to refuse—Catterall
M-473. Environment, government departments, accounting of use of resources—Catterall
M-480. Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—Waddell
M-484. Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—Harvard
M-487. Canadian Council on Education, establishing—McCurdy
M-492. Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—Allmand
M-517. Peacekeeping, United Nations peacekeeping and enforcement mechanism, global security summit—McLean
M-534. Women, violence against, media portrayal, review—Schneider
M-538. National Health and Welfare Department, Health Protection Branch, test facilities, funding—Pagtakhan
M-540. Freight rates, Halifax, N.S., port, competitiveness—Clancy

Private Members' Motions—*Cont.*
M-563. Women, homemakers' salary, government paying—Saint-Julien
M-580. Income tax, volunteer firemen, tax-exempt allowance, increasing to $1,000—Speller
M-585. Small craft harbours, Prince Edward Island, repair and maintenance—MacAulay
M-591. Youth, employment programs, funding, restoring—Gaffney
M-600. Water supply, Oak Ridges Moraine, protection, federal-provincial negotiations—Bevilacqua
M-602. Health care, health care centres, establishing—Funk
M-609. Parliament Hill, Harper Memorial Statue, moving to—Boudria
M-617. Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—Caccia
M-633. Farm products, cross-border shoppers, 48-hour stay requirement—Brightwell
M-644. Education, national standards, federal-provincial task force, establishing—Harb
M-658. Health and hospital care, provision, constitutional guarantee—Guarnieri
M-660. Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent, non-government review commission, establishing—Sparrow
M-667. Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, merger with Royal Canadian Mounted Police External Review Committee, government proposals, abandoning—R. Skelly
M-692. Police, professionalism, personal sacrifice and dedication, recognition—Guarnieri
M-698. Judges, gender sensitizing training—Clancy
M-706. Education, system, reform, federal-provincial task force, establishing—Callbeck
M-709. Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—Blondin-Andrew
M-722. Securities industry, National Securities Regulator, establishing—Rodriguez
M-731. Citizenship Act, amending—Maheu
M-743. Parliamentary Employment and Staff Relations Act, Parts II and III, proclaiming—Kristiansen
M-757. National Capital Region, economic improvement programs, government establishing—Gaffney
M-764. Suicide, physican-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—R. Skelly

Procedure and Committee business
Acting Chairman, taking Chair, **15**:3
Business meeting, **1**:31-4
In camera meetings, **2**:3; **3**:3; **5**:3; **6**:3; **11**:3; **13**:3; **16**:3
Proceeding to, **2**:19, 24; **4**:21; **6**:23; **7**:3; **8**:23; **9**:15; **10**:19-20; **11**:23; **12**:36; **13**:20; **14**:13, 42; **15**:25; **16**:45
Scheduling, **1**:32
Transcripts, not printing, **1**:34
Meetings
Scheduling, **1**:32
Suspending, **2**:3; **4**:8, 13
Members' presentations, time limits, **1**:5, 22; **2**:12, 17
Members remarks, inaudible, editor's note, **12**:15
Minutes and Evidence, technical difficulties, editor's note, **12**:21
Motions, not selecting as votable at request of sponsors, **7**:24

Procedure and Committee business—*Cont.*
Points of order, Member appearing as witness raising, not in order, **6**:6
Private Members' bills and motions
Member making presentation on wrong motion, allowing short presentation on motion before Committee, **16**:10
Referring to Committee for consideration, **6**:3
Votable items, selection process, criteria, **1**:32-3; **2**:19; **9**:14-5; **10**:16-7, 19-20; **12**:36; **13**:10-11; **14**:8-9, 11-3, 27
Withdrawing, **10**:18; **14**:27
Questioning of witnesses, and answers, keeping brief, **16**:12
Reports to Committee, **1**:32-3
Draft, presenting to Committee, agreed to, **2**:3; **3**:3; **5**:3; **6**:3; **7**:3; **8**:3; **9**:3; **10**:3; **11**:3; **12**:4
Witnesses
Appearance before Committee, delay, **13**:11, 14; **14**:13
Called seriatim and severally heard, **5**:3; **6**:3; **7**:3; **8**:3; **9**:3; **10**:3; **11**:3; **12**:3; **13**:3; **14**:3-4; **15**:3-4; **16**:3
Non-appearance, reasons, **6**:11
Not able to appear
Hearing at later date/time, **1**:32-3; **2**:19; **4**:8, 13; **6**:4, 11; **9**:7; **10**:18-9; **14**:27
Motions to be considered as in front of Committee, **12**:36
Other Member appearing on behalf, **8**:10-11, 21; **9**:13-4; **10**:10, 18; **12**:5, 12, 29, 31; **14**:24, 36; **15**:13, 24
Order, changing, **12**:7; **15**:19; **16**:28, 31

Property rights *see* Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)(Bill C-395)

Prud'homme, Hon. Marcel (L—Saint-Denis; resigned May 26, 1993)
Citizenship Act, amending—M-731, **15**:14-5
Rail passenger service, enhancement—M-282, **15**:12

Public debate *see* Defence policy, public debate—M-400

Public Sector Bonuses Act (Bill C-339)—Duhamel
References, **12**:16-22

Public Service *see* Public Sector Bonuses Act (Bill C-339)

Public Service Employment Act *see* Canadian Human Rights Act, Canada Labour Code and Public Service Employment Act (amdt.—whistleblowing)(Bill C-293)

Public Service National Week Act (Bill C-328)—Catterall
References, **7**:4-5, 25

Public Service, political rights, guaranteeing—M-112—Stupich
Subject-matter, **7**:19-20

Public Service, regional rates of pay, abolishing—M-114—R. MacDonald
Subject-matter, **1**:24-8

Quarterly payments *see* Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484

Rail passenger service, enhancement—M-282—Benjamin
Subject-matter, **15**:10-3

Rebates *see* Goods and Services Tax

Recycled paper *see* Direct mail advertising, non-recycled paper, postal rate subsidy, eliminating—M-413

Redway, Hon. Alan (PC—Don Valley East)
Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340), **9**:4-7
Canada Pension Plan (amdt.—disability pension)(Bill C-280), **5**:4-6

Referendums *see* Canada Referendum and Plebiscite Act (Bill C-201)

Regional rates of pay *see* Public Service, regional rates of pay, abolishing—M-114

Reimer, John H. (PC—Kitchener)
Criminal Code (amdt.—pornography)(Bill C-388), **16**:28-31

Remembrance Day Act (Bill C-289)—R. MacDonald
References, **6**:20-3

Reports to Committee *see* Procedure and Committee business

Right to vote *see* Canada Elections Act (amdt.—disqualification of electors)(Bill C-340)

Riis, Nelson (NDP—Kamloops)
National Solidarity Day for the First Nations of Canada Act (Bill C-268), **12**:27-9

Rodriguez, John R. (NDP—Nickel Belt)
Bankruptcies, secured creditors, priority of employees—M-14, **1**:22-4
Procedure and Committee business, member's presentations, **1**:22
Public Service, political rights, guaranteeing—M-112, **7**:19-20
Securities industry, National Securities Regulator, establishing—M-722, **14**:39-42

Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, merger with Royal Canadian Mounted Police External Review Committee, government proposals, abandoning—M-667—R. Skelly
Subject-matter, **13**:8-10

Royal commissions *see* Drugs and pharmaceuticals, prices, rate of mark-up, royal commission investigation—M-617; Prices, royal commission, establishing—M-399

Rural mail carriers *see* Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-250)

Saint-Julien, Guy (PC—Abitibi)
Women, homemaker salary, government paying—M-563, **16**:13-7

Salaries *see* Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660

Samson, Cid (NDP—Timmins—Chapleau)
Criminal Code (amdt.—gun control)(Bill C-417), **16**:19-20
Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585, **16**:27
Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764, **16**:24
Women, homemaker salary, government paying—M-563, **16**:15-6

Scanners *see* Criminal Code (amdt.—invasion of privacy)(Bill C-389)

Schneider, Hon. Larry (PC—Regina—Wascana; Minister of Western Economic Diversification from June 25, 1993)
Women, violence against, media portrayal, review—M-534, **6**:11-2

Secured creditors *see* Bankruptcies, secured creditors, priority of employees—M-14

Securities industry, National Securities Regulator, establishing—M-722—Rodriguez
Subject-matter, **14**:39-42

SEED *see* Summer Employment/Experience Development Program

Self-government *see* Aboriginal peoples, self-government, recognition, constitutional amendment—M-492

Senior citizens *see* Income Tax Act (amdt.—tax credits for disabled senior citizens)(Bill C-405); Income tax, quarterly payments, senior citizens, eliminating obligation to pay—M-484

Serial offenders *see* Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311)

Ships
Anchorages *see* Gulf Islands, B.C., coastal waters, ship and freighter anchorages, environmental impact assessment—M-268

Skelly, Raymond (NDP—North Island—Powell River)
Police, professionalism, personal sacrifice and dedication, recognition—M-692, **16**:6
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, merger with Royal Canadian Mounted Police External Review Committee, government proposals, abandoning—M-667, **13**:8-10
Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764, **16**:21-4

Small business *see* Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30

Small craft harbours, Prince Edward Island, repairs and maintenance—M-585—MacAulay
Subject-matter, **16**:25-7

Soetens, René (PC—Ontario)
Defence policy, public debate—M-400, **4**:10
Excise Tax Act (amdt.—limitations on rebate)(Bill C-363), **14**:27-9
Income Tax Act (amdt.—personal and living expenses)(Bill C-263), **7**:6-11
Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480, **4**:19-21

Sparrow, Hon. Barbara Jane (PC—Calgary Southwest; Parliamentary Secretary to Minister of National Health and Welfare from May 8, 1991 to June 25, 1993; (Minister Designate of Natural Resources) Minister of Energy, Mines and Resources and Minister of Forestry from June 25, 1993)
Members of Parliament, salaries, pensions and benefits, independent non-government review agency, establishing—M-660, **14**:6-8
Procedure and Committee business, Private Members' bills and motions, **14**:8

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-250), **5**:8-10

Standing Orders, confidence votes, definition—M-402—Hughes
Subject-matter, **8**:18-21

Statues *see* Parliament Hill, Harper Memorial Statue, moving to—M-609

Statutory holidays *see* Remembrance Day Act (Bill C-289)

Steel industry, crisis, national task force, establishing—M-120—Butland
Subject-matter, **5**:19-22

Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764—R. Skelly
Subject-matter, **16**:21-4

Summer Employment/Experience Development Program *see* Youth, employment programs, funding, restoring—M-591

Surety bond *see* Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232)

Task forces *see* Education, national standards, federal-provincial task force, establishing—M-644; Education system, reform, federal-provincial task force, establishing—M-706; Steel industry, crisis, national task force, establishing—M-120

Tax credits *see* Income Tax Act (amdt.—tax credits for disabled senior citizens)(Bill C-405)

Tax-exempt allowance *see* Income tax, volunteer firemen, tax-exempt allowance, increasing to $1,000—M-580

Taylor, Len (NDP—The Battlefords—Meadow Lake)
Environment, Environmental Bill of Rights, establishing—M-217, **2**:7-9
Interprovincial Livestock Trade Act (Bill C-254), **10**:10-2

Teachers *see* Income Tax Act (amdt.—teachers)(Bill C-342)

Temporary community service *see* Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)

Terminally ill persons *see* Children, terminal illness, care, mother's leave of absence, legislation requesting—M-72; Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203); Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397; Suicide, physician-assisted, permitting for terminally ill patients, Criminal Code amendment—M-764

Third party advertising *see* Canada Elections Act (amdt.—election expenses)(Bill C-283)

Thorkelson, Scott (PC—Edmonton—Strathcona)
Criminal Code and Parole Act (amdt.)(Bill C-311), **11**:7-9

Tremblay, Marcel R. (PC—Québec-Est; Parliamentary Secretary to Minister of State (Fitness and Amateur Sport) and Minister of State (Youth) and Deputy Leader of the Government in the House of Commons from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister and Minister of Finance from March 11, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Justice and Attorney General of Canada and President of the Queen's Privy Council for Canada from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Canadian Bill of Rights (amdt.—right to property)(Bill C-395), **15**:18

Tremblay, Marcel R.—*Cont.*
Canadian Environmental Protection Act (amdt.—phosphorus concentration in laundry detergent)(Bill C-379), **16**:33-4
Canadian Wheat Board Act (amdt.—oats and barley)(Bill C-297)**15**:20
Criminal Code (amdt.—pornography)(Bill C-388), **16**:31
Mural City of Canada Act (Bill C-378), **16**:37
Peace Trust Fund Act (Bill C-414), **16**:41

Trust funds *see* Peace Trust Fund Act Bill C-414)

Tuition credit *see* Income Tax Act (amdt.—tuition credit and education credit)(Bill C-300)

Turkeys *see* Farm products, cross-border shoppes, 48-hour stay requirement—M-633

Unemployment insurance *see* Children, terminal illness, care, mother's leave of absence, legislation requesting—M-72

Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)—Arseneault
References, **3**:4-7

United Nations *see* Peacekeeping, United Nations peacekeeping and enforcement mechanism, global security summit—M-517

Unjust dismissal *see* Canada Labour Code (amdt.—unjust dismissal)(Bill C-240)

Veterans Affairs Department *see* Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251)

Veterans benefits *see* Department of Veterans Affairs Act (amdt.)(Bill C-251)

Victims of Crime Compensation Act (Bill C-310)—Brewin
References, **6**:4-6

Victoria Cross Act (Bill C-305)—Fee
References, **11**:14-7

Violence *see* Women; Women, violence against, media portrayal, review—M-534

Visitors visas *see* Immigration Act (amdt.—visitors visas)(Bill C-232)

Volunteer firemen *see* Income tax, volunteer firemen, tax-exempt allowance, increasing to $1,000—M-580

Waddell, Ian (NDP—Port Moody—Coquitlam)
Euthanasia, terminally ill patients, assisting, criminal liability, eliminating—M-397, **13**:11-3
Justice, David Milgaard, convicted murderer, re-opening case—M-480, **4**:16-21

Walker, David (L—Winnipeg North Centre)

Walker, David—*Cont.*
Aboriginal Languages Foundation Act (Bill C-282), **3**:18
Criminal Records Act (amdt.) and Criminal Code (amdt.)(Bill C-238), **3**:17

Walsh, Robert (Legislative Counsel Office)
Public Sector Bonuses Act (Bill C-339), **12**:20-2

Water supply, Oak Ridges Moraine, protection, federal-provincial negotiations—M-600—Bevilacqua
Subject-matter, **5**:15-7

Water treatment facilities, construction, funding—M-426—Gauthier
Subject-matter, **7**:21-4

Welland, Ont. *see* Mural City of Canada Act (Bill C-378)

Wenman, Robert L. (PC—Fraser Valley West)
Criminal Code (amdt.—terminally ill persons)(Bill C-203), **1**:28-31

Whistleblowing *see* Canadian Human Rights Act, Canada Labour Code and Public Service Employment Act (amdt.—whistleblowing)(Bill C-293)

Whittaker, Jack (NDP—Okanagan—Similkameen—Merritt)
Government contracts, purchases, etc., Buy Canada Program, small business participation—M-30, **9**:7-12

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Divorce Act (amdt.—granting of access to, or custody of, a child to a grandparent)(Bill C-332), **8**:8-10

Witnesses *see* Procedure and Committee business

Women *see* National Day of Remembrance Act (Bill C-202)

Women, homemaker salary, government paying—M-563—Saint-Julien
Subject-matter, **16**:13-7

Women, violence against, media portrayal—M-534—Schneider
Subject-matter, **6**:11-3

Work Orientation Workshop Program *see* Youth, employment programs, funding, restoring—M-591

World Health Organization *see* Breast milk substitute, World Health Organization code of marketing, Canada adopting—M-8

Young Offenders Act *see* Criminal Code and Young Offenders Act (amdt.—absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young offender)(Bill C-336)

Youth, employment programs, funding, restoring—M-591—Gaffney
Subject-matter, **12**:8-12

Travaux du Sous-comité—*Suite*
Travaux futurs, **1**:32-4

Tremblay, Marcel R. (PC—Québec-Est; secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes du 8 mai 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances du 11 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Code criminel et autres lois en conséquence (pornographie), projet de loi C-388, étude, **16**:31
Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge), projet de loi .C-297, étude, **15**:20
Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens), projet de loi C-395, étude, **15**:18
Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379, étude, **16**:33-4
Fondation pour la paix, projet de loi C-414, étude, **16**:41
Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378, étude, **16**:37-8

Valeurs mobilières, organisme de réglementation—M-722. Rodriguez
Étude, **14**:39-42

Véhicules automobiles, carburant, consommation, normes, Loi (modification), projet de loi C-294. R. Harvey
Étude, **15**:21-3

Véhicules automobiles, pollution, réduction, projet de loi C-226. Ferguson
Étude, **11**:10-4

Vie privée. *Voir* Code criminel (atteintes à la vie privée), projet de loi C-389

Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378. Parent
Étude, **16**:34-9

Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534. Schneider
Étude, **6**:11-3

Violence faite aux femmes, journée
6 décembre, désignation, **7**:25

Visas de séjour. *Voir* Immigration, Loi (visas de séjour), projet de loi C-232

Waddell, Ian (NPD—Port Moody—Coquitlam)
Euthanasie—M-397, étude, **13**:11-3
Milgaard, David, condamnation pour meurtre—M-480, étude, **4**:16-21

Walker, David (L—Winnipeg-Nord-Centre)
Casier judiciaire, Loi et Code criminel, projet de loi C-238, étude, **3**:17-8
Fondation des langues autochtones projet de loi C-282, étude, **3**:18

Walsh, Robert (Bureau des conseillers législatifs)
Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339, étude, **12**:20-1

Wenman, Robert L. (PC—Fraser Valley-Ouest)
Code criminel (personnes en phase terminale), projet de loi C-203, étude, **1**:28-31

Whittaker, Jack (NPD—Okanagan—Similkameen—Merritt)
«Achat chez nous», programme, mise en oeuvre—M-30, étude, **9**:7-12

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Divorce, Loi (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents), projet de loi C-332, étude, **8**:8-10

Statue. *Voir* Harper, statue, déménagement sur la Colline du Parlement—M-609

Stupich, David D. *Voir* Fonctionnaires, droits politiques—M-112

Substances réglementées. *Voir* Énergie atomique, contrôle, Loi (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées), projet de loi C-204

Suicide réalisé avec l'aide d'un médecin—M-764. Raymond Skelly
Étude, **16**:21-4

Taxe d'accise, Loi (restriction relative du remboursement), projet de loi C-363. Soetens
Étude, **14**:27-9

Taxe sur les produits et services, abolition—M-386. Assad
Étude, **1**:16-8

Taylor, Len (NPD—The Battlefords—Meadow Lake)
Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254, étude, **10**:10-2
Droits environnementaux—M-217, étude, **2**:7-9

Témoins
Allmand, l'hon. Warren, **1**:19-22; **13**:4-7
Althouse, Vic, **1**:9-11; **5**:22-3
Angus, Iain, **12**:31-6
Arseneault, Guy H., **2**:12-3; **3**:4-6; **8**:5-8; **10**:13-6
Assad, Mark, **1**:16-8
Attewell, Bill, **6**:8-11; **8**:4-5
Axworthy, Chris, **2**:13-4; **3**:7-9; **15**:8-10
Belsher, Ross, **8**:21-3
Benjamin, Les, **3**:9-13; **15**:10-2
Bevilacqua, Maurizio, **5**:15-7
Black, Dawn, **2**:17-9; **4**:13-5
Blaikie, Bill, **2**:14-7; **10**:17-8
Blenkarn, Don, **3**:13-7; **5**:6-8
Blondin-Andrew, Ethel, **13**:14-9
Boudria, Don, **5**:10-5; **14**:13-8
Boyer, Patrick, **1**:5-8
Brewin, John, **4**:6-7; **6**:4-6
Butland, Steven, **5**:19-22; **11**:4-7
Caccia, Charles, **6**:17-9; **11**:18-21
Catterall, Marlene, **2**:5-7; **7**:4-5, 25; **14**:29-33
Clancy, Mary, **3**:19-24
Cole, John E., **15**:17-9
Copps, Sheila, **11**:21-3
Crawford, Rex, **12**:22-7
Duhamel, Ron, **11**:4; **12**:16-22
Fee, Doug, **11**:14-7
Ferguson, Ralph, **11**:10-4; **15**:24
Flis, Jesse, **13**:13-4
Fretz, Girve, **8**:11-2
Fulton, Jim, **2**:19-24; **16**:6-13
Funk, Ray, **5**:17-9; **6**:15-7; **14**:24-6; **16**:39-45
Gaffney, Beryl, **7**:11-4; **12**:8-12; **13**:7-8; **15**:23-4
Gardiner, Brian L., **4**:5-6
Gauthier, Jean-Robert, **7**:21-4
Greene, Barbara, **14**:5-6
Guarnieri, Albina, **11**:17-8; **16**:5-6
Harb, Mac, **7**:20-1
Harvard, John, **2**:10-2

Témoins—*Suite*
Harvey, Ross, **15**:21-3
Hawkes, Jim, **16**:17-21
Heap, Dan, **1**:18-9
Hughes, Ken, **8**:18-21
Hunter, Lynn, **12**:29-31; **14**:33-6
Jordan, Jim, **15**:13
Karpoff, Jim, **14**:18-24
Keyes, Stan, **10**:4-7
Kristiansen, Lyle, **6**:13-5; **15**:15-7
Langan, Joy, **6**:7-8
Laporte, Rod, **7**:16-8; **15**:19-21
Lee, Derek, **8**:12-8; **12**:5-7, 12-4; **13**:19-20; **15**:5-7
MacAulay, Lawrence, **16**:25-7
MacDonald, Ron, **1**:24-8; **6**:20-3; **14**:36-9
MacWilliam, Lyle, **16**:31-4
Maheu, Shirley, **15**:14-5
Manley, John, **7**:14-6; **10**:7-10
McCurdy, Howard, **1**:12-3; **4**:11-3
McLean, Walter, **1**:13-5
Mifflin, Fred, **4**:8-11
Milliken, Peter, **9**:13-4; **12**:15-6
Murphy, Rod, **4**:4-5
Nowlan, Patrick, **14**:9-13
Parent, Gilbert, **16**:34-9
Redway, Alan, **5**:4-6; **9**:4-7
Reimer, John, **16**:28-31
Riis, Nelson, **12**:27-9
Rodriguez, John R., **1**:22-4; **7**:19-20; **14**:39-42
Saint-Julien, **16**:13-7
Schneider, Larry, **6**:11-3
Skelly, Raymond, **13**:8-10; **16**:21-4
Soetens, René, **7**:6-11; **14**:27-9
Sparrow, l'hon. Barbara J., **14**:6-9
Speller, Bob, **5**:8-10
Taylor, Len, **2**:7-9; **10**:10-2
Thorkelson, Scott, **11**:7-9
Waddell, Ian, **4**:16-21; **13**:11-3
Walker, David, **3**:18
Wenman, Robert, **1**:28-31
Whittaker, Jack, **9**:7-12
Wilbee, Stan, **8**:8-10

Thorkelson, Scott (PC—Edmonton—Strathcona)
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-311, étude, **11**:7-9

Traitement, interruption. *Voir* Euthanasie et interruption de traitement, projet de loi C-261

Transport ferroviaire des passagers, amélioration—M-282. Benjamin
Étude, **15**:10-2

Travailleurs, journée de deuil national
Établissement, **7**:25

Travailleurs, protection. *Voir* Faillites, Loi (protection des travailleurs)—M-14

Travaux du Sous-comité
Affaires émanant des députés faisant l'objet d'un vote, **1**:5-32; **2**:5-24; **3**:4-24; **4**:4-21; **5**:4-23; **6**:4-23; **7**:4-25; **8**:4-23; **9**:4-15; **10**:4-20; **11**:4-23; **12**:5-36; **13**:4-20; **14**:5-42; **15**:5-25; **16**:5-45

Prud'homme, l'hon. Marcel—*Suite*
Transport ferroviaire des passagers, amélioration—M-282, étude, **15**:12

Publicité, dépliants. *Voir plutôt* Dépliants publicitaires, livraison postale—M-471

Publicité directe—M-413. Flis
Étude, **13**:13-4

Redway, l'hon. Alan (PC—Don Valley-Est)
Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340, étude, **9**:4-7
Pensions du Canada, régime, Loi (pension d'invalidité), projet de loi C-280, étude, **5**:4-6

Référendums et plébiscites, projet de loi C-201. Boyer
Étude, **1**:5-8

Reimer, John H. (PC—Kitchener)
Code criminel et autres lois en conséquence (pornographie), projet de loi C-388, étude, **16**:28-31
Voir aussi Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324

Relations de travail au Parlement, Loi—M-743. Kristiansen
Étude, **15**:15-7

Renseignements financiers. *Voir* Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301

Riis, Nelson (NPD—Kamloops)
Jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations, projet de loi C-268, étude, **12**:27-9

Risques environnementaux. *Voir* Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation—M-268

Rodriguez, John R. (NPD—Nickel Belt)
Faillites, Loi (protection des travailleurs)—M-14, étude, **1**:22-4
Fonctionnaires, droits politiques—M-112, étude, **7**:19-20
Valeurs mobilières, organisme de réglementation—M-722, étude, **14**:39-42

Saint-Julien, Guy (PC—Abitibi)
Femme au foyer, salaire—M-563, étude, **16**:13-7

Samson, Cid (NPD—Timmins—Chapleau)
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417, étude, **16**:19-20
Femme au foyer, salaire—M-563, étude, **16**:15-6
Petites embarcations, installations portuaires—M-585, étude, **16**:27
Suicide réalisé avec l'aide d'un médecin—M-764, étude, **16**:24

Santé, centres communautaires, création—M-602. Funk
Étude, **5**:17-9

Santé, Loi canadienne (modification), projet de loi C-333. Langan
Étude, **12**:31-6

Santé, protection, Direction générale, centres d'essais—M-538. Pagtakhan
Étude, **9**:13-4

Santé, soins, universalité, Constitution, inclusion—M-658. Guarnieri
Étude, **11**:17-8

Schneider, l'hon. Larry (PC—Regina—Wascana; ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien à compter du 25 juin 1993)
Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534, étude, **6**:11-3

Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339. Duhamel
Étude, **12**:16-22

Serment d'allégeance. *Voir* Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance), projet de loi C-270

Serment de citoyenneté. *Voir* Citoyenneté, Loi (serment de citoyenneté), projet de loi C-285

Service communautaire temporaire. *Voir* Assurance-chômage, Loi (service communautaire temporaire), projet de loi C-211

Service postal, réexamen, projet de loi C-217. Boudria
Étude, **14**:13-8

Simmons, l'hon. Roger C. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité), projet de loi C-405

Skelly, Raymond (NPD—North Island—Powell River)
Commission des plaintes du public contre la GRC—M-667, étude, **13**:8-10
Corps policiers—M-692, étude, **16**:6
Suicide réalisé avec l'aide d'un médecin—M-764, étude, **16**:21-4

Société canadienne des postes. *Voir* Code canadien du travail (Société canadienne des postes), projet de loi C-304

Société canadienne des postes (modification), projet de loi C-250. Speller
Étude, **5**:8-10

Soetens, René (PC—Ontario)
Défense, politique—M-400, étude, **4**:10
Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263, étude, **7**:6-11
Milgaard, David, condamnation pour meurtre—M-480, étude, **4**:19-21
Taxe d'accise, Loi (restriction relative au remboursement), projet de loi C-363, étude, **14**:27-9

Sous-comité
Difficultés techniques, **11**:4
Président. *Voir plutôt* Président du Sous-comité
Séances à huis clos, **2**:3, 19, 24; **4**:21; **5**:3; **6**:3; **11**:3; **12**:36; **14**:13, 42; **15**:4
Travaux futurs, **1**:32-4

Sparrow, l'hon. Barbara J. (PC—Calgary-Sud-Ouest; secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du 8 mai 1991 au 25 juin 1993; (ministre désigné des Ressources naturelles) ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre des Forêts à compter du 25 juin 1993)
Députés et sénateurs, salaires—M-660, étude, **14**:6-8

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Société canadienne des postes (modification), projet de loi C-250, étude, **5**:8-10
Voir aussi Pompiers dits volontaires—M-580

Projets de loi émanant des députés—*Suite*
C-202. Journée nationale de commémoration (Black)
C-203. Code criminel (personnes en phase terminale) (Wenman)
C-204. Énergie atomique, contrôle, Loi (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées) (Blaikie)
C-211. Assurance-chômage, Loi (service communautaire temporaire) (Arsenault)
C-217. Service postal, réexamen (Boudria)
C-226. Véhicules automobiles, pollution, réduction (Ferguson)
C-227. Code criminel (profanation du drapeau) (Hicks)
C-232. Immigration, Loi (visas de séjour) (Lee)
C-236. Jour du patrimoine national (Gardiner)
C-237. Intérêt, Loi (calcul des intérêts des cartes de crédit) (Blenkarn)
C-238. Casier judiciaire, Loi et Code criminel (Blenkarn)
C-240. Code canadien du travail (renvoi injuste) (Kristiansen)
C-250. Société canadienne des postes (modification) (Speller)
C-251. Anciens combattants, ministère (modification) (Benjamin)
C-254. Animaux de ferme, commerce interprovincial (Althouse)
C-261. Euthanasie et interruption de traitement (C. Axworthy)
C-263. Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance) (Soetens)
C-268. Jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations (Riis)
C-270. Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance) (Keyes)
C-274. Armement nucléaire, industrie, conversion économique (Heap)
C-277. Impôt sur le revenu, Loi (appareils de climatisation) (Gaffney)
C-279. Aliments et drogues, Loi (prothèses mammaires) (Gaffney)
C-280. Pensions du Canada, régime, Loi (pension d'invalidité) (Redway)
C-281. Air dans les locaux, qualité (Manley)
C-282. Fondation des langues autochtones (Blondin-Andrew)
C-283. Loi électorale du Canada (dépenses d'élection) (Murphy)
C-285. Citoyenneté, Loi (serment de citoyenneté) (Allmand)
C-288. Aliments et drogues, Loi (liste des ingrédients) (Copps)
C-289. Jour du Souvenir (R. MacDonald)
C-290. Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication (Nowlan)
C-293. Droits de la personne, Loi, Code canadien du travail et Fonction publique, Loi, emploi (modification) (Langan)
C-294. Véhicules automobiles, carburant, consommation, normes, Loi (modification) (R. Harvey)
C-297. Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge) (Laporte)
C-300. Impôt sur le revenu, Loi (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études) (Laporte)

Projets de loi émanant des députés—*Suite*
C-301. Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers) (Crawford)
C-304. Code canadien du travail (Société canadienne des postes) (Attewell)
C-305. Croix de Victoria (Fee)
C-306. Forêts, ministère, Loi et autres lois en conséquences (modification) (Arseneault)
C-310. Crimes, victimes, indemnisation (Brewin)
C-311. Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (Thorkelson)
C-322. Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique) (Manley)
C-324. Code criminel (armes à feu) (Reimer)
C-327. Employeur, actions, achat par les employés, régimes (Butland)
C-328. Fonction publique, Semaine nationale: pour un meilleur service aux Canadiens (Catterall)
C-330. Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification) (Keyes)
C-332. Divorce, Loi (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents) (Wilbee)
C-333. Santé, Loi canadienne (modification) (Langan)
C-336. Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent) (Lee)
C-339. Secteur public fédéral, bonis, élimination (Duhamel)
C-340. Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter) (Redway)
C-342. Impôt sur le revenu, Loi (enseignants) (Arseneault)
C-348. Code criminel (contrôle des armes à feu) (Greene)
C-350. Code criminel (propagande haineuse) (Milliken)
C-363. Taxe d'accise, Loi (restriction relative au remboursement) (Soetens)
C-378. Ville des peintures murales du Canada (Parent)
C-379. Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive) (MacWilliam)
C-388. Code criminel et autres lois en conséquence (pornographie) (Reimer)
C-389. Code criminel (atteintes à la vie privée) (Lee)
C-395. Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens) (Cole)
C-396. Code criminel et Douanes, tarif (exploitation pornographique de mineurs) (C. Axworthy)
C-405. Impôt sur le revenu, Loi (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité) (Simmons)
C-414. Fondation pour la paix (Funk)
C-417. Code criminel (contrôle des armes à feu) (Hawkes)
Voir aussi Procédure et Règlement

Propagande haineuse. *Voir* Code criminel (propagande haineuse), projet de loi C-350

Prothèses mammaires. *Voir* Aliments et drogues, Loi (prothèses mammaires), projet de loi C-279

Prud'homme, l'hon. Marcel (L—Saint-Denis; démission le 26 mai 1993)
Citoyenneté, Loi—M-731, étude, **15**:14-5

Motions émanant des députés—*Suite*
M-757. Capitale nationale, région, économie (Gaffney)
M-764. Suicide réalisé avec l'aide d'un médecin (Raymond Skelly)

Murphy, Rod (NPD—Churchill)
Loi électorale du Canada (dépenses d'élection) projet de loi C-283, étude, **4**:4-5

Nadeau, Joanne (adjointe de Reimer)
Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324, étude, **6**:10

Nations unies. *Voir* Paix, maintien, mécanismes, Nations unies, renforcement—M-517

Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation—M-268. Hunter
Étude, **14**:33-6

Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication, projet de loi C-290. Nowlan
Étude, **14**:9-13

NORAD. *Voir* OTAN et NORAD, activités au Canada—M-50

Nowlan, Patrick (Cons. Ind.—Annapolis Valley—Hants)
Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication, projet de loi C-290, étude, **14**:9-13

Ordre de renvoi
Sous-comité, création, **1**:3

Orge. *Voir* Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge), projet de loi C-297

OTAN et NORAD, activités au Canada—M-50. Heap
Étude, **1**:18-9

Paix, fondation. *Voir plutôt* Fondation pour la paix, projet de loi C-414

Pagtakhan, Rey. *Voir* Santé, protection, Direction générale, centres d'essais—M-538

Paix, maintien, mécanismes, Nations unies, renforcement—M-517. McLean
Étude, **1**:13-5

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold)
Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378, étude, **16**:34-9

Parlement. *Voir* Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322; Relations de travail au Parlement, Loi—M-743

Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322. Manley
Étude, **7**:14-6

Pauvreté infantile—M-182. C. Axworthy
Étude, **2**:13-4

Peintures murales. *Voir* Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378

Pensions du Canada, régime, Loi (pension d'invalidité), projet de loi C-280. Redway
Étude, **5**:4-6

Personnes âgées. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité), projet de loi C-405

Petites embarcations, installations portuaires—M-585. MacAula
Étude, **16**:25-7

Phase terminale. *Voir* Code criminel (personnes en phase terminale), projet de loi C-203; Enfants, phase terminale, soins—M-72

Phosphore. *Voir* Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379

Plaintes du public contre la GRC, Commission. *Voir plutôt* Commission des plaintes du public contre la GRC

Plébiscites. *Voir* Référendums et plébiscites, projet de loi C-201

Pollution, réduction. *Voir* Véhicules automobiles, pollution, réduction, projet de loi C-226

Pompiers dits volontaires—M-580. Speller
Étude, **15**:13

Pornographie. *Voir* Code criminel et autres lois en conséquence (pornographie), projet de loi C-388; Code criminel et Douanes, Tarif (exploitation pornographique des mineurs), projet de loi C-396
Étude, **12**:7-9

Ports, installations. *Voir plutôt* Installations portuaires

Postes, services. *Voir plutôt* Service postal

Présidence, décisions et déclarations
Affaires émanant des députés faisant l'objet d'un vote
Critères, **10**:17-8, 20
Députés, choix, **9**:14-5
Motions
Caractère régional, **16**:27
Et projets de loi entraînant des dépenses, présentation, interdiction, **14**:7
Présentation au nom d'un collègue, **9**:14
Projets de loi émanant des députés, objectif, **16**:32

Président du Sous-comité
James, **15**:3
Langlois, **1**:3

Prix, commission royale, établissement—M-399. McCurdy
Étude, **1**:12-3

Procédure et Règlement
Affaires émanant des députés faisant l'objet d'un vote
Critères, **10**:16-20
Députés, choix, **9**:14-5
Motions
Caractère régional, **16**:27
Et projets de loi entraînant des dépenses, présentation, interdiction, **14**:7
Présentation au nom d'un collègue, **9**:14
Projets de loi émanant des députés, objectif, **16**:32

Profanation du drapeau. *Voir* Code criminel (profanation du drapeau), projet de loi C-227

Projets de loi émanant des députés
C-201. Référendums et plébiscites (Boyer)

Milliken, Peter—*Suite*
Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263, étude, **7**:7, 9
Impôt sur le revenu, perception—M-484, étude, **2**:11
Industrie pharmaceutique, prix, fixation—M-617, étude, **6**:19
Jour du patrimoine national, projet de loi C-236, étude, **4**:6
Loi électorale du Canada (dépenses d'élection), projet de loi C-283, étude, **4**:5
Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340, étude, **9**:6
Milgaard, David, condamnation pour meurtre—M-480, étude, **4**:17-8
Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322, étude, **7**:15
Pensions du Canada, régime, Loi (pension d'invalidité), projet de loi C-280, étude, **5**:6
Prix, commission royale, création—M-399, étude, **1**:13
Publicité directe—M-413, étude, **13**:14
Référendums et plébiscites, projet de loi C-201, étude, **1**:7
Relations de travail au Parlement, Loi—M-743, étude, **15**:16
Santé, centres communautaires—M-602, étude, **5**:18
Santé, protection, Direction générale, centres d'essais—M-538, étude, **9**:13-4
Sous-comité, **1**:32-4
Séance à huis clos, présence, **6**:3
Travailleurs, renvoi injuste, projet de loi C-240, étude, **6**:14-5
Véhicules automobiles, carburant, consommation, normes, Loi (modification), projet de loi C-294, étude, **15**:23
Véhicules automobiles, pollution, réduction, projet de loi C-226, étude, **15**:23
Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534, étude, **6**:12

Moraine d'Oak Ridges, préservation—M-600. Bevilacqua
Étude, **5**:15-7

Motions émanant des députés
M-8. Lait maternel, substituts, commercialisation (Karpoff)
M-14. Faillites, Loi (protection des travailleurs) (Rodriguez)
M-30. «Achat chez nous», programme, mise en oeuvre (Whittaker)
M-44. Grossesses non désirées (Black)
M-50. OTAN et NORAD, activités au Canada (Heap)
M-72. Enfants, phase terminale, soins (Blaikie)
M-77. Agriculteurs, revenus (Althouse)
M-81. Impôt sur le revenu, Loi, modifications concernant les contribuables dont le revenu fluctue (Althouse)
M-89. Chambre des communes, Règlement, modification (pétitions) (R. Harvey)
M-112. Fonctionnaires, droits politiques (Stupich)
M-114. Fonctionnaires, traitement, taux régionaux (R. MacDonald)
M-120. Acier, industrie, crise (Butland)
M-182. Pauvreté infantile (C. Axworthy)
M-217. Droits environnementaux (Taylor)
M-268. Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation (Hunter)
M-282. Transport ferroviaire des passagers, amélioration (Benjamin)

Motions émanant des députés—*Suite*
M-301. Droit international de la mer, Traité, ratification (Caccia)
M-323. Environnement, gouvernement, infractions, poursuites (Fulton)
M-330. Écosystèmes, préservation (Fulton)
M-376. Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales (Gardiner)
M-386. Taxe sur les produits et services, abolition (Assad)
M-387. Armoiries du Canada, devise (Arsenault)
M-389. Déchets dangereux, importation, interdiction (Copps)
M-397. Euthanasie (Waddell)
M-399. Prix, commission royale, établissement (McCurdy)
M-400. Défense, politique (Mifflin)
M-402. Chambre des communes, Règlement (votes concernant les dépenses publiques) (Hughes)
M-413. Publicité directe (Flis)
M-426. Eau, épuration (Gauthier)
M-448. Défense, relations canado-américaines (Brewin)
M-471. Dépliants publicitaires, livraison postale (Catterall)
M-473. Environnement, ressources ayant un impact, rapports (Catterall)
M-480. Milgaard, David, condamnation pour meurtre (Waddell)
M-484. Impôt sur le revenu, perception (Harvard)
M-487. Éducation, conseil canadien (McCurdy)
M-492. Autochtones, autonomie gouvernementale (Allmand)
M-517. Paix, maintien, mécanismes, Nations unies, renforcement (McLean)
M-534. Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement (Schneider)
M-538. Santé, protection, Direction générale, centres d'essais (Pagtakhan)
M-540. Halifax, N.-É., port et taux de fret (Clancy)
M-563. Femme au foyer, salaire (Saint-Julien)
M-580. Pompiers dits volontaires (Speller)
M-585. Petites embarcations, installations portuaires (MacAulay)
M-591. Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement (Gaffney)
M-600. Moraine d'Oak Ridges, préservation (Bevilacqua)
M-602. Santé, centres communautaires (Funk)
M-609. Harper, statue, déménagement sur les terrains de la Colline du Parlement (Boudria)
M-617. Industrie pharmaceutique, prix, fixation (Caccia)
M-633. Exportation et importation, licences, Loi (modification) (Brightwell)
M-644. Éducation, normes nationales (Harb)
M-658. Santé, soins, universalité, Constitution, inclusion (Guarnieri)
M-660. Députés et sénateurs, salaires (Sparrow)
M-667. Commission des plaintes du public contre la GRC (Raymond Skelly)
M-692. Corps policiers (Guarnieri)
M-698. Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation (Clancy)
M-706. Éducation, système, réforme (Callbeck)
M-709. Droits environnementaux, Charte (Blondin-Andrew)
M-722. Valeurs mobilières, organisme de réglementation (Rodriguez)
M-731. Citoyenneté, Loi (Maheu)
M-743. Relations de travail au Parlement, Loi (Kristiansen)

MacAulay, Lawrence (L—Cardigan)
Petites embarcations, installations portuaires—M-585, étude, **16**:25-7

MacDonald, Ron (L—Dartmouth)
Aliments et drogues, Loi (liste des ingrédients), projet de loi C-288, étude, **14**:36-9
Fonctionnaires, traitement, taux régionaux—M-114, étude, **1**:24-8
Jour du Souvenir, projet de loi C-289, étude, **6**:20-3

MacWilliam, Lyle Dean (NPD—Okanagan—Shuswap)
Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379, étude, **16**:31-4

Maheu, Shirley (L—Saint-Laurent—Cartierville)
Citoyenneté, Loi—M-731, étude, **15**:14-5

Manley, John (L—Ottawa-Sud)
Air dans les locaux, qualité, projet de loi C-281, étude, **10**:7-10
Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322, étude, 7:14-6

Marleau, Diane (L—Sudbury)
Code criminel et autres lois en conséquence (pornographie), projet de loi C-388, étude, **16**:30
Lait maternel, substituts, commercialisation—M-8, étude, **14**:21-3
Service postal, réexamen, projet de loi C-217, étude, **14**:15

McCreath, l'hon. Peter L. (PC—South Shore; secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation) du 8 mai 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur du 11 mars 1993 au 23 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur du 11 mars 1993 au 25 juin 1993; ministre des Anciens combattants à compter du 25 juin 1993)
Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales—M-376, étude, **14**:25
Lait maternel, substituts, commercialisation—M-8, étude, **14**:22-3
Service postal, réexamen, projet de loi C-217, étude, **14**:15-7

McCurdy, Howard (NPD—Windsor—Sainte-Claire)
Éducation, conseil canadien—M-487, étude, **4**:11-3
Prix, commission royale, établissement—M-399, étude, **1**:12-3

McLean, l'hon. Walter (PC—Waterloo)
Paix, maintien, mécanismes, Nations unies, renforcement—M-517, étude, **1**:13-5

Mer, droit international. *Voir* Droit international de la mer, Traité, ratification—M-301

Mifflin, Fred J. (L—Bonavista—Trinity—Conception)
Défense, politique—M-400, étude, **4**:8-11
Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation—M-268, étude, **14**:34-5

Milgaard, David, condamnation pour meurtre—M-480. Waddell
Étude, **4**:16-21

Milliken, Peter (L—Kingston et les Îles)
Affaires émanant des députés, **10**:17-9

Milliken, Peter—*Suite*
Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254, étude, **10**:11-2
Autochtones, autonomie gouvernementale—M-492, étude, **1**:20-2
Casier judiciaire, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-238, étude, **3**:15-6
Chambre des communes, Règlement, modification (votes concernant les dépenses publiques)—M-402, étude, **8**:20-1
Citoyenneté, Loi (serment de citoyenneté), projet de loi C-285, étude, **13**:6-7
Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324, étude, **6**:10-1
Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent), projet de loi C-336, étude, **13**:20
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-311, étude, **11**:8-9
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-330, étude, **10**:7
Code criminel (personnes en phase terminale), projet de loi C-203, étude, **1**:31
Code criminel (propagande haineuse), projet de loi C-350, étude, **12**:15-6
Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge), projet de loi C-297, étude, **15**:20-1
Commission des plaintes du public contre la GRC—M-667, étude, **13**:10
Crimes, victimes, indemnisation, projet de loi C-310, étude, **6**:5
Croix de Victoria, projet de loi C-305, étude, **11**:16-7
Déchets dangereux, importation, interdiction—M-389, étude, **11**:22
Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens), projet de loi C-395, étude, **15**:18
Défense, politique—M-400, étude, **4**:9
Droit international de la mer, Traité, ratification—M-301, étude, **11**:19-20
Droits environnementaux—M-217, étude, **2**:9
Droits environnementaux, Charte—M-709, étude, **13**:16-8
Écosystèmes du Canada—M-330, étude, **2**:3, 22
Employeur, actions, achat par les employés, régimes, projet de loi C-327, étude, **11**:6
Euthanasie—M-397, étude, **13**:12-3
Euthanasie et interruption de traitement, projet de loi C-261, étude, **3**:8-9
Faillites, Loi (protection des travailleurs)—M-14, étude, **1**:24
Fonction publique, Semaine nationale: pour un meilleur service aux Canadiens, projet de loi C-328, étude, **7**:5
Fonctionnaires, droits politiques—M-112, étude, **7**:19
Grossesses non désirées—M-44, étude, **4**:15
Halifax, N.-É., port et taux de fret—M-540, étude, **3**:20-1
Harper, statue, déménagement sur les terrains de la Colline du Parlement—M-609, étude, 13-4
Immigration, Loi (visas de séjour), projet de loi C-232, étude, **8**:15-6
Impôt sur le revenu, Loi (appareils de climatisation), projet de loi C-277, étude, **13**:8
Impôt sur le revenu, Loi (enseignants), projet de loi C-342, étude, **10**:15

Langan, Joy—*Suite*
Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340, étude, **9**:7
Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation—M-268, étude, **14**:35
Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication, projet de loi C-290, étude, **14**:12
Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322, étude, **7**:16
Pauvreté infantile—M-182, **2**:14
Prix, commission royale—M-399, étude, **1**:13
Procédure et Règlement, **9**:14-5; **14**:7
Référendums et plébiscites, projet de loi C-201, étude, **1**:7-8
Santé, protection, Direction générale, centres d'essais—M-538, étude, **9**:13
Santé, soins, universalité, Constitution, inclusion—M-658, étude, **11**:18
Service postal, réexamen, projet de loi C-217, étude, **14**:13, 15
Sous-comité, **1**:32-4; **9**:14
Taxe d'accise, Loi (restriction relative au remboursement), projet de loi C-363, étude, **14**:28
Taxe sur les produits et services—M-386, étude, **1**:17
Transport ferroviaire des passagers, amélioration—M-282, étude, **15**:12
Travailleurs, journée de deuil national, **7**:25
Véhicules automobiles, réduction, projet de loi C-226, étude, **11**:12-3
Violence faite aux femmes, journée, **7**:25
Voir aussi Santé, Loi canadienne (modification), projet de loi C-333

Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan; secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du 8 mai 1991 au 8 février 1993; secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes du 9 février 1993 au 1er septembre 1993 et secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale du 23 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes du 1er septembre 1993 au 31 août 1994) (président)
Affaires émanant des députés, **10**:10, 17, 19-20
Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254, étude, **10**:12
Défense, politique—M-400, étude, **4**:11
Dépliants publicitaires, livraison postale—M-471, étude, **14**:33
Députés et sénateurs, salaires—M-660, étude, **14**:8-9
Droit international de la mer, Traité, ratification—M-301, étude, **11**:20-1
Écosystèmes du Canada, préservation—M-330, étude, **2**:3
Éducation, système, réforme—M-706, étude, **12**:13-4
Enfants, pauvreté—M-182, **2**:14
Faillites, Loi (protection des travailleurs)—M-14, étude, **1**:23
Fonctionnaires, traitement, taux régionaux—M-114, étude, **1**:28
Forêts, ministère, Loi et autres lois en conséquence (modification), projet de loi C-306, étude, **8**:8
Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales—M-376, étude, **14**:26
Halifax, N.-É., Port et taux de fret—M-540, étude, **3**:22-4
Immigration, Loi (visas de séjour), projet de loi C-232, étude, **8**:17-8

Langlois, Charles A.—*Suite*
Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263, étude, **7**:8-10
Impôt sur le revenu, perception—M-484, étude, **2**:11-2
Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement, M-591, étude, **12**:11
Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340, étude, **9**:7
Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation—M-268, étude, **14**:36
Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication, projet de loi C-290, étude, **14**:10
Santé, centres communautaires—M-602, étude, **5**:19
Santé, protection, Direction générale, centres d'essais—M-538, étude, **9**:13
Service postal, réexamen, projet de loi C-217, étude, **14**:17-8
Sous-comité, séance à huis clos, présence, **6**:3
Valeurs mobilières, organisme de réglementation—M-722, étude, **14**:41
Voir aussi Président du Sous-comité

Laporte, Rod (NPD—Moose Jaw—Lake Centre)
Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge), projet de loi C-297, étude, **15**:19-21
Impôt sur le revenu, Loi (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études), projet de loi C-300, étude, **7**:16-8

Lea, Robert (adjoint législatif)
Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340, étude, **9**:6

Lee, Derek (L—Scarborough—Rouge River)
Code criminel (atteintes à la vie privée), projet de loi C-389, étude, **15**:5-7
Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent), projet de loi C-336, étude, **13**:19-20
Éducation, système, réforme—M-706, étude, **12**:12-4
Immigration, Loi (visas de séjour), projet de loi C-232, étude, **8**:12-8
Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation—M-698, étude, **12**:5-7

Libération conditionnelle, Loi. *Voir* Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-311; Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-330

Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance), projet de loi C-270. Keyes
Étude, **5**:10-1

Loi électorale du Canada. *Voir* Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322

Loi électorale du Canada (dépenses d'élection), projet de loi C-283. Murphy
Étude, **4**:4-5

Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340. Redway
Étude, **9**:4-7

James, Ken—*Suite*
Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378, étude, **16**:37
Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534, étude, **6**:12
Voir aussi Président du Sous-comité

Jeunes contrevenants, Loi. *Voir* Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent), projet de loi C-336

Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement—M-591. Gaffney
Étude, **12**:8-12

Jordan, Jim (L—Leeds—Grenville)
Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324, étude, **6**:8-11

Jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations, projet de loi C-268. Riis
Étude, **12**:27-9

Jour du patrimoine national, projet de loi C-236. Gardiner
Étude, **4**:5-6

Jour du Souvenir, projet de loi C-289. R. MacDonald
Étude, **6**:20-3

Journée nationale de commémoration, projet de loi C-202. Black
Étude, **2**:17-9

Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation—M-698. Clancy
Étude, **12**:5-7

Karpoff, Jim (NPD—Surrey-Nord)
Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens), projet de loi C-395, étude, **15**:18
Défense, relations canado-américaines—M-448, étude, **4**:7
Lait maternel, substituts, commercialisation—M-8, étude, **14**:18-24
Loi électorale du Canada (dépenses d'élection) projet de loi C-283, étude, **4**:5
Milgaard, David, condamnation pour meurtre—M-480, étude, **4**:19
Relations de travail au Parlement, Loi—M-743, étude, **15**:16

Keyes, Stan (L—Hamilton-Ouest)
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-348, étude, **14**:6
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-330, étude, **10**:4-7
Députés et sénateurs, salaires—M-660, étude, **14**:8-9
Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication, projet de loi C-290, étude, **14**:11-3
Voir aussi Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance), projet de loi C-270

Kristiansen, Lyle (NPD—Kootenay-Ouest—Revelstoke)
Code canadien du travail (renvoi injuste), projet de loi C-240, étude, **6**:13-5
Relations de travail au Parlement, Loi—M-743, étude, **15**:15-7

Lait maternel, substituts, commercialisation—M-8. Karpoff
Étude, **14**:18-24

Langan, Joy (NPD—Mission—Coquitlam)
«Achat chez nous», programme, mise en oeuvre—M-30, étude, **9**:11-2
Aliments et drogues, Loi (liste des ingrédients), projet de loi C-288, étude, **14**:37-9
Aliments et drogues, Loi (prothèses mammaires), projet de loi C-279, étude, **7**:14
Chambre des communes, Règlement, modification (votes concernant les dépenses publiques)—M-402, étude, **8**:21
Citoyenneté, semaine nationale, **7**:25
Code criminel (atteintes à la vie privée), projet de loi C-389, étude, **15**:6
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-348, étude, **14**:5-6
Code criminel et Douanes, Tarif (exploitation pornographique de mineurs), projet de loi C-396, étude, **15**:9-10
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-311, étude, **11**:9
Code criminel (personnes en phase terminale), projet de loi C-203, étude, **1**:31
Code criminel (profanation du drapeau), projet de loi C-227, étude, **8**:12
Croix de Victoria, projet de loi C-305, étude, **11**:16
Dépliants publicitaires, livraison postale—M-471, étude, **14**:30-1
Députés et sénateurs, salaires—M-660, étude, **14**:7
Divorce, Loi (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents), projet de loi C-332, étude, **8**:9-10
Droits de la personne, Loi, Code canadien du travail et Fonction publique, Loi, emploi **(modification), projet de loi C-293, étude,** **6**:7-8
Droits environnementaux—M-217, étude, **2**:9
Employeur, actions, achat par les employés, régimes, projet de loi C-327, étude, **11**:6
Énergie atomique, contrôle, Loi (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées) projet de loi C-204, étude, **2**:16
Environnement, ressources ayant un impact, rapports—M-473, étude, **2**:7
Exportation et importation, licences, Loi (modification)—M-633, étude, **8**:22
Fonction publique, Semaine nationale: pour un meilleur service aux Canadiens, projet de loi C-328, étude, **7**:5
Fonctionnaires, traitement, taux régionaux—M-114, étude, **1**:26-7
Forêts, ministère, Loi et autres lois en conséquence (modification), projet de loi C-306, étude, **8**:7-8
Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales—M-376, étude, **14**:25-6
Impôt sur le revenu, Loi (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études), projet de loi C-300, étude, **7**:18
Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263, étude, **7**:7
Impôt sur le revenu, Loi, modifications concernant les contribuables dont le revenu fluctue—M-81, étude, **1**:10
Impôt sur le revenu, perception—M-484, étude, **2**:11-2
Journée nationale de commémoration, projet de loi C-202, étude, **2**:18
Lait maternel, substituts, commercialisation—M-8, étude, **14**:20, 23

Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263. Soetens
Étude, **7**:6-11

Impôt sur le revenu, Loi, modifications concernant les contribuables dont le revenu fluctue—M-81. Althouse
Étude, **1**:9-11

Impôt sur le revenu, perception—M-484. Harvard
Étude, **2**:10-2

Industrie pharmaceutique, prix, fixation—M-617. Caccia
Étude, **6**:17-9

Installations portuaires. *Voir* Petites embarcations, installations portuaires—M-585

Intérêt, Loi (calcul des intérêts des cartes de crédit), projet de loi C-237. Blenkarn
Étude, **5**:6-8

James, Ken (PC—Sarnia—Lambton; secrétaire parlementaire du ministre du Travail du 8 mai 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du 11 mars 1993 au 31 août 1994) (président)
«Achat chez nous», programme, mise en oeuvre—M-30, étude, **9**:9-11
Acier, industrie, crise—M-120, étude, **5**:21
Affaires émanant des députés, **10**:19
Air dans les locaux, qualité, projet de loi C-281, étude, **10**:9
Aliments et drogues, Loi (prothèses mammaires), projet de loi C-279, étude, **7**:13
Anciens combattants, ministère (modification), projet de loi C-251, étude, **3**:11-2
Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254, étude, **10**:12
Armement nucléaire, industrie, conversion économique, projet de loi C-274, étude, **12**:30
Assurance-chômage, Loi (service communautaire temporaire), projet de loi C-211, étude, **3**:6
Casier judiciaire, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-238, étude, **3**:16-7
Chambre des communes, Règlement, modification (votes concernant les dépenses publiques)—M-402, étude, **8**:21
Citoyenneté, Loi (serment de citoyenneté), projet de loi C-285, étude, **13**:6-7
Code canadien du travail (Société canadienne des postes), projet de loi C-304, étude, **8**:4-5
Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324, étude, **6**:9, 11
Code criminel (atteintes à la vie privée), projet de loi C-389, étude, **15**:7
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-348, étude, **14**:6
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417, étude, **16**:18-9
Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfants de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent), projet de loi C-336, étude, **13**:20
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-311, étude, **11**:9
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-330, étude, **10**:6

James, Ken—*Suite*
Commission des plaintes du public contre la GRC—M-667, étude, **13**:10
Crimes, victimes, indemnisation, projet de loi C-310, étude, **6**:6
Déchets dangereux, importation, interdiction—M-389, étude, **11**:22-3
Députés et sénateurs, salaires—M-660, étude, **14**:8
Droit international de la mer, Traité, ratification—M-301, étude, **11**:20
Droits environnementaux, Charte—M-709, étude, **13**:17
Eau, épuration—M-426, étude, **7**:23-4
Écosystèmes, préservation—M-330, étude, **2**:3, 22-3
Éducation, normes nationales—M-644, étude, **7**:20-1
Environnement, gouvernement, infractions, poursuites—M-323, étude, **16**:7, 10
Euthanasie—M-397, étude, **13**:12
Exportation et importation, licences, Loi (modification)—M-633, étude, **8**:23
Femme au foyer, salaire—M-563, étude, **16**:15
Fonction publique, Semaine nationale: pour un meilleur service aux Canadiens, projet de loi C-328, étude, **7**:5
Forêts, ministère, Loi et autres lois en conséquence (modification), projet de loi C-306, étude, **8**:7
Halifax, N.-É., Port et taux de fret—M-540, étude, **3**:21-2
Immigration, Loi (visas de séjour), projet de loi C-232, étude, **8**:14-6
Impôt sur le revenu, Loi (appareils de climatisation), projet de loi C-277, étude, **13**:8
Impôt sur le revenu, Loi (enseignants), projet de loi C-342, étude, **10**:14
Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263, étude, **7**:7-8, 10
Industrie pharmaceutique, prix, fixation—M-617, étude, **6**:18
Intérêt, Loi (calcul des intérêts des cartes de crédit), projet de loi C-237, étude, **5**:8
Jour du Souvenir, projet de loi C-289, étude, **6**:21-2
Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), projet de loi C-340, étude, **9**:7
Moraine d'Oak Ridges, préservation—M-600, étude, **5**:17
Nominations par décret du Conseil, renseignements, communication, projet de loi C-290, étude, **14**:12-3
Parlement du Canada, Loi et Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique), projet de loi C-322, étude, **7**:15-6
Pensions du Canada, régime, Loi (pension d'invalidité), projet de loi C-280, étude, **5**:6
Petites embarcations, installations portuaires—M-585, étude, **16**:27
Publicité directe—M-413, étude, **13**:13-4
Santé, Loi canadienne (modification), projet de loi C-333, étude, **12**:33, 35-6
Santé, soins, universalité, Constitution, inclusion—M-658, étude, **11**:18
Société canadienne des postes (modification), projet de loi C-250, étude, **5**:9
Sous-comité, séance à huis clos, présence, **6**:3
Suicide réalisé avec l'aide d'un médecin—M-764, étude, **16**:23
Véhicules automobiles, réduction, projet de loi C-226, étude, **11**:13-4
Véhicules automobiles, carburant, consommation, normes, Loi (modification), projet de loi C-294, étude, **15**:22-3

Funk, Ray—*Suite*
Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales—M-376, étude, **14**:24-6
Santé, centres communautaires—M-602, étude, **5**:17-9

Gaffney, Beryl (L—Nepean)
Aliments et drogues, Loi (prothèses mammaires), projet de loi C-279, étude, **7**:11-4
Capitale nationale, région, économie—M-757, étude, **15**:23-4
Impôt sur le revenu, Loi (appareils de climatisation), projet de loi C-277, étude, **13**:7-8
Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement, M-591, étude, **12**:8-12

Gardiner, Brian L. (NPD—Prince George—Bulkley Valley)
Jour du patrimoine national, projet de loi C-236, étude, **4**:5-6
Voir aussi Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales—M-376

Gauthier, Jean-Robert (L—Ottawa—Vanier)
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417, étude, **16**:20-1
Code criminel (propagande haineuse), projet de loi C-350, étude, **12**:15-6
Eau, épuration—M-426, étude, **7**:21-4
Éducation, système, réforme—M-706, étude, **12**:14
Environnement, gouvernement, infractions, poursuites—M-323, étude, **16**:9-10, 13
Femme au foyer, salaire—M-563, étude, **16**:14-5
Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, **12**:24-7
Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement, M-591, étude, **12**:9-11
Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation—M-698, étude, **12**:6-7
Petites embarcations, installations portuaires—M-585, étude, **16**:25-6
Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339, étude, **12**:17-22
Suicide réalisé avec l'aide d'un médecin, étude, **16**:23-4

Greene, Barbara (PC—Don Valley-Nord; secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-348, étude, **14**:5-6

Greffier du Comité
Procédure et Règlement, **9**:14-5
Sous-comité, **1**:32-4

Grossesses non désirées—M-44. Black
Étude, **4**:13-5

Guarnieri, Albina (L—Mississauga-Est)
Corps policiers—M-692, étude, **16**:5-6
Santé, soins, universalité, Constitution, inclusion—M-658, étude, **11**:17-8

Habitants du Nord et des régions éloignées, déductions fiscales—M-376. Gardiner
Étude, **14**:24-6

Halifax, N.-É., port et taux de fret—M-540. Clancy
Étude, **3**:19-24

Harb, Mac (L—Ottawa-Centre)
Éducation, normes nationales—M-644, étude, **7**:20-1

Harper, statue, déménagement sur la Colline du Parlement—M-609. Boudria
Étude, **5**:11-5

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Impôt sur le revenu, perception—M-484, étude, **2**:10-2

Harvey, Ross (NPD—Edmonton-Est)
Véhicules automobiles, carburant, consommation, normes, Loi (modification), projet de loi C-294, étude, **15**:21-3
Voir aussi Chambre des communes, Règlement, modification (pétitions)—M-89

Hawkes, Jim (PC—Calgary-Ouest)
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417, étude, **16**:17-21

Heap, Dan (NPD—Trinity—Spadina)
Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379, étude, **16**:34
Fondation pour la paix, projet de loi C-414, étude, **16**:42, 44-5
OTAN et NORAD, activités au Canada—M-50, étude, **1**:18-9
Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378, étude, **16**:38-9
Voir aussi Armement nucléaire, industrie, conversion économique, projet de loi C-274

Hicks, Bob. *Voir* Code criminel (profanation du drapeau), projet de loi C-227

Hughes, Ken (PC—Macleod; secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Chambre des communes, Règlement, modification (votes concernant les dépenses publiques)—M-402, étude, **8**:18-21

Hunter, Lynn (NPD—Saanich—Les Îles-du-Golfe)
Armement nucléaire, industrie, conversion économique, projet de loi C-274, étude, **12**:29-31
Navires et cargos, risques environnementaux près des côtes, évaluation—M-268, étude, **14**:33-6

Immigration, Loi (visas de séjour), projet de loi C-232. Lee
Étude, **8**:12-8

Impôt sur le revenu, Loi (appareils de climatisation), projet de loi C-277. Gaffney
Étude, **13**:7-8

Impôt sur le revenu, Loi (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études), projet de loi C-300. Laporte
Étude, **7**:16-8

Impôt sur le revenu, Loi (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité), projet de loi C-405. Simmons
Étude, **15**:24

Impôt sur le revenu, Loi (enseignants), projet de loi C-342. Arseneault
Étude, **10**:13-6

Emploi. *Voir* Droits de la personne, Loi, Code canadien du travail et Fonction publique, Loi, emploi (modification), projet de loi C-293; Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement—M-591

Employeur, actions, achat par les employés, régimes, projet de loi C-327. Butland
Étude, **11**:4-7

Énergie atomique, contrôle, Loi (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées), projet de loi C-204. Blaikie
Étude, **2**:14-7

Enfant, garde. *Voir* Divorce, Loi (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents), projet de loi C-332

Enfants. *Voir* Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent), projet de loi C-336; Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534

Enfants, phase terminale, soins—M-72. Blaikie
Étude, **10**:17-9

Enseignants. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi (enseignants), projet de loi C-342

Environnement, droits. *Voir plutôt* Droits environnementaux

Environnement, gouvernement, infractions, poursuites—M-323. Fulton
Étude, **16**:6-13

Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379. MacWilliam
Étude, **16**:31-4

Environnement, ressources ayant un impact, rapports—M-473. Catterall
Étude, **2**:5-7

Environnement, risques. *Voir plutôt* Risques environnementaux

Euthanasie et interruption de traitement, projet de loi C-261. C. Axworthy
Étude, **3**:7-9

Euthanasie—M-397. Waddell
Étude, **13**:11-3

Exportation et importation, licences, Loi (modification)—M-633. Brightwell
Étude, **8**:21-3

Faillites, Loi (protection des travailleurs)—M-14. Rodriguez
Étude, **1**:22-4

Fee, Doug (PC—Red Deer)
Croix de Victoria, projet de loi C-305, étude, **11**:14-7

Femme au foyer, salaire—M-563. Saint-Julien
Étude, **16**:13-7

Femmes. *Voir* Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534

Ferguson, l'hon. Ralph (L—Lambton—Middlesex)
Impôt sur le revenu, Loi (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité), projet de loi C-405, étude, **15**:24
Véhicules automobiles, réduction, projet de loi C-226, étude, **11**:10-4

Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301. Crawford
Étude, **12**:22-7

Flis, Jesse (L—Parkdale—High Park)
Publicité directe—M-413, étude, **13**:13-4

Fonction publique. *Voir* Droits de la personne, Loi, Code canadien du travail et Fonction publique, Loi, emploi (modification), projet de loi C-293

Fonction publique, Semaine nationale: pour un meilleur service aux Canadiens, projet de loi C-328. Catterall
Étude, **7**:4-5, 25

Fonctionnaires, droits politique—M-112. Stupich
Étude, **7**:19-20

Fonctionnaires, traitement, taux régionaux—M-114. R. MacDonald
Étude, **1**:24-8

Fondation des langues autochtones, projet de loi C-282. Blondin-Andrew
Étude, **3**:18

Fondation pour la paix, projet de loi C-414. Funk
Étude, **16**:39-45

Forêts, ministère, Loi et autres lois en conséquence (modification), projet de loi C-306. Arseneault
Étude, **8**:5-8

Frais de scolarité. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études), projet de loi C-300

Frais personnels et de subsistance. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi (frais personnels et de subsistance), projet de loi C-263

Fretz, Girve (PC—Erie)
Armoiries du Canada, devise—M-387, étude, **2**:13
Code criminel (profanation du drapeau), projet de loi C-227, étude, **8**:11-2
Énergie atomique, contrôle, Loi (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées) projet de loi C-204, étude, **2**:16
Environnement, ressources ayant un impact, rapports—M-473, étude, **2**:6
Impôt sur le revenu, perception—M-484, étude, **2**:11
Journée nationale de commémoration, projet de loi C-202, étude, **2**:18

Fulton, Jim (NPD—Skeena)
Écosystèmes, préservation—M-330, étude, **2**:3, 19-24
Environnement, gouvernement, infractions, poursuites—M-323, étude, **16**:6-13

Funk, Ray (NPD—Prince-Albert—Churchill River)
Chambre des communes, Règlement, modification (pétitions)—M-89, étude, **6**:15-7
Fondation pour la paix, projet de loi C-414, étude, **16**:39-45

Code criminel (personnes en phase terminale), projet de loi C-203. Wenman
Étude, **1**:28-31

Code criminel (profanation du drapeau), projet de loi C-227. Hicks
Étude, **8**:11-2

Code criminel (propagande haineuse), projet de loi C-350. Milliken
Étude, **12**:15-6

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Aliments et drogues, Loi (liste des ingrédients), projet de loi C-288, étude, **14**:38-9
Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417, étude, **16**:21
Corps policiers—M-692, étude, **16**:5
Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens), projet de loi C-395, étude, **15**:17-9
Dépliants publicitaires, livraison postale—M-471, étude, **14**:31-3
Environnement, gouvernement, infractions, poursuites—M-323, étude, **16**:11-2
Femme au foyer, salaire—M-563, étude, **16**:16-7
Petites embarcations, installations portuaires—M-585, étude, **16**:26
Taxe d'accise, Loi (restriction relative au remboursement), projet de loi C-363, étude, **14**:28-9
Valeurs mobilières, organisme de réglementation—M-722, étude, **14**:40

Colline du Parlement. *Voir* Harper, statue, déménagement sur la Colline du Parlement—M-609

Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge), projet de loi C-297. Laporte
Étude, **15**:19-21

Commission des plaintes du public contre la GRC—M-667. Raymond Skelly
Étude, **13**:8-10

Constitution. *Voir* Santé, soins, universalité, Constitution, inclusion—M-658

Constitution, Loi. *Voir plutôt* Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance), projet de loi C-270

Copps, Sheila (L—Hamilton-Est)
Déchets dangereux, importation, interdiction—M-389, étude, **11**:21-3
Voir aussi Aliments et drogues, Loi (liste des ingrédients), projet de loi C-288

Corps policiers—M-692. Guarnieri
Étude, **16**:5-6

Crawford, Rex (L—Kent)
Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, **12**:22-7

Crimes, victimes, indemnisation, projet de loi C-310. Brewin
Étude, **6**:4-6

Croix de Victoria, projet de loi C-305. Fee
Étude, **11**:14-7

Déchets dangereux, importation, interdiction—M-389. Copps
Étude, **11**:21-3

Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens), projet de loi C-395. Cole
Étude, **15**:17-9

Défense, politique—M-400. Mifflin
Étude, **4**:8-11

Défense, relations canado-américaines—M-448. Brewin
Étude, **4**:6-7

Dépenses d'élection. *Voir* Loi électorale du Canada (dépenses d'élection), projet de loi C-283

Dépenses publiques. *Voir* Chambre des communes, Règlement, modification (votes concernant les dépenses publiques)—M-402

Dépliants publicitaires, livraison postale—M-471. Catterall
Étude, **14**:29-33

Députés et sénateurs, salaires—M-660. Sparrow
Étude, **14**:6-9

Détergents à lessive. *Voir* Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379

Divorce, Loi (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents), projet de loi C-332. Wilbee
Étude, **8**:8-10

Drapeau. *Voir* Code criminel (profanation du drapeau), projet de loi C-227

Droit international de la mer, Traité, ratification—M-301. Caccia
Étude, **11**:18-21

Droits de la personne, Loi, Code canadien du travail et Fonction publique, Loi, emploi (modification), projet de loi C-293. Langan
Étude, **6**:7-8

Droits environnementaux, Charte—M-709. Blondin-Andrew
Étude, **13**:14-9

Droits environnementaux—M-217. Taylor
Étude, **2**:7-9

Duhamel, Ronald J. (L—Saint-Boniface)
Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339, étude, **12**:16-22
Sous-comité, **11**:4

Eau, épuration—M-426. Gauthier
Étude, **7**:21-4

Écosystèmes, préservation—M-330. Fulton
Étude, **2**:19-24

Éducation, conseil canadien—M-487. McCurdy
Étude, **4**:11-3

Éducation, normes nationales—M-644. Harb
Étude, **7**:20-1

Éducation, système, réforme—M-706. Callbeck
Étude, **12**:12-4

Brewin, John F. (NPD—Victoria)
Crimes, victimes, indemnisation, projet de loi C-310, étude, **6**:4-6
Défense, relations canado-américaines—M-448, étude, **4**:6-7

Brightwell, Harry. *Voir* Exportation et importation, licences, Loi (modification)—M-633

Butland, Steve (NPD—Sault Ste. Marie)
Acier, industrie, crise—M-120, étude, **5**:19-22
Employeur, actions, achat par les employés, régimes, projet de loi C-327, étude, **11**:4-7

Caccia, l'hon. Charles (L—Davenport)
Droit international de la mer, Traité, ratification—M-301, étude, **11**:18-21
Industrie pharmaceutique, prix, fixation—M-617, étude, **6**:17-9

Callbeck, Catherine. *Voir* Éducation, système, réforme—M-706

Capitale nationale, région, économie—M-757. Gaffney
Étude, **15**:23-4

Carburant. *Voir* Véhicules automobiles, carburant, consommation, normes, Loi (modification), projet de loi C-294

Cartes de crédit. *Voir* Intérêt, Loi (calcul des intérêts des cartes de crédit), projet de loi C-237

Casier judiciaire, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-238. Blenkarn
Étude, **3**:13-8

Catterall, Marlene (L—Ottawa-Ouest)
Citoyenneté, semaine nationale, **7**:25
Dépliants publicitaires, livraison postale—M-471, étude, **14**:29-33
Environnement, ressources ayant un impact, rapports—M-473, étude, **2**:5-7
Fonction publique, Semaine nationale: pour un meilleur service aux Canadiens, projet de loi C-328, étude, **7**:4-5, 25

Centres communautaires. *Voir* Santé, centres communautaires, création—M-602

Chambre des communes, Règlement, modification (pétitions)—M-89. R. Harvey
Étude, **6**:3, 15-7

Chambre des communes, Règlement, modification (votes concernant les dépenses publiques)—M-402. Hughes
Étude, **8**:18-21

Champagne, Michel (PC—Champlain; secrétaire parlementaire du ministre des Forêts du 8 mai 1991 au 1er septembre 1993 et secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du 11 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre des Forêts du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Code criminel (atteintes à la vie privée), projet de loi C-389, étude, **15**:6-7

Charte des droits environnementaux. *Voir plutôt* Droits environnementaux, Charte

Citoyenneté, Loi—M-731. Maheu
Étude, **15**:14-5

Citoyenneté, Loi (serment de citoyenneté), projet de loi C-285. Allmand
Étude, **13**:4-7

Citoyenneté, semaine nationale
Proclamation, **7**:25

Clancy, Mary (L—Halifax)
Halifax, N.-É., Port et taux de fret—M-540, étude, **3**:19-24
Voir aussi Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation—M-698

Climatisation, appareils. *Voir plutôt* Appareils de climatisation

Code canadien du travail. *Voir* Droits de la personne, Loi, Code canadien du travail et Fonction publique, Loi, emploi (modification), projet de loi C-293

Code canadien du travail (renvoi injuste), projet de loi C-240. Kristiansen
Étude, **6**:13-5

Code canadien du travail (Société canadienne des postes), projet de loi C-304. Attewell
Étude, **8**:4-5

Code criminel. *Voir* Casier judiciaire, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-238

Code criminel, (armes à feu), projet de loi C-324. Reimer
Étude, **6**:8-11

Code criminel (atteintes à la vie privée), projet de loi C-389. Lee
Étude, **15**:5-7

Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-348. Greene
Étude, **14**:5-6

Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417. Hawkes
Étude, **16**:17-21

Code criminel et autres lois en conséquence (pornographie), projet de loi C-388. Reimer
Étude, **16**:28-31

Code criminel et Douanes, tarif (exploitation pornographique de mineurs), projet de loi C-396. C. Axworthy
Étude, **15**:8-10

Code criminel et jeunes contrevenants, Loi (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent), projet de loi C-336. Lee
Étude, **13**:19-20

Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-311. Thorkelson
Étude, **11**:7-9

Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-330. Keyes
Étude, **10**:4-7

Arseneault, Guy H. (L—Restigouche—Chaleur)
Armoiries du Canada, devise—M-387, étude, **2**:12-3
Assurance-chômage, Loi (service communautaire temporaire), projet de loi C-211, étude, **3**:4-6
Forêts, ministère, Loi et autres lois en conséquence (modification), projet de loi C-306, étude, **8**:5-8
Impôt sur le revenu, Loi (enseignants), projet de loi C-342, étude, **10**:13-6

Assad, Mark (L—Gatineau—La Lièvre)
Taxe sur les produits et services, abolition—M-386, étude, **1**:16-8

Assurance-chômage, Loi (service communautaire temporaire), projet de loi C-211. Arsenault
Étude, **3**:4-6

Attewell, Bill (PC—Markham—Whitchurch—Stouffville; secrétaire parlementaire de la Première ministre du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Code canadien du travail (Société canadienne des postes), projet de loi C-304, étude, **8**:4-5
Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324, étude, **6**:8-11
Crimes, victimes, indemnisation, projet de loi C-310, étude, **6**:6

Autochtones, autonomie gouvernementale—M-492. Allmand
Étude **1**:19-22

Autochtones, jour de solidarité nationale. *Voir plutôt* Jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations, projet de loi C-268

Autochtones, langues. *Voir* Fondation des langues autochtones, projet de loi C-282

Avoine. *Voir* Commission canadienne du blé, Loi (avoine et orge), projet de loi C-297

Axworthy, Chris (NPD—Saskatoon—Clark's Crossing)
Code criminel et Douanes, tarif (exploitation pornographique de mineurs), projet de loi C-396, étude, **15**:9-10
Euthanasie et interruption de traitement, projet de loi C-261, étude, **3**:7-9
Pauvreté infantile—M-182, **2**:13-4

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley-Est; secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique du 8 mai 1991 au 31 août 1994)
Code criminel (propagande haineuse), projet de loi C-350, étude, **12**:16
Éducation, système, réforme—M-706, étude, **12**:12-3
Exportation et importation, licences, Loi (modification)—M-633, étude, **8**:21-3
Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, **12**:25-6
Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement, M-591, étude, **12**:10
Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation—M-698, étude, **12**:6-7
Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339, étude, **12**:21-2

Benjamin, Les (NPD—Regina—Lumsden)
Anciens combattants, ministère (modification), projet de loi C-251, étude, **3**:9-13
Transport ferroviaire des passagers, amélioration—M-282, étude, **15**:10-2

Bevilacqua, Maurizio (L—York-Nord)
Moraine d'Oak Ridges, préservation—M-600, étude, **5**:15-7

Biens, jouissance. *Voir* Déclaration canadienne des droits, Loi (droit à la jouissance de ses biens), projet de loi C-395

Black, Dawn (NPD—New Westminster—Burnaby)
Grossesses non désirées—M-44, étude, **4**:13-5
Journée nationale de commémoration, projet de loi C-202, étude, **2**:17-9

Blaikie, William (NPD—Winnipeg Transcona)
Affaires émanant des députés, **10**:16-8
Énergie atomique, contrôle, Loi (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées) projet de loi C-204, étude, **2**:14-7
Enfants, phase terminale, soins—M-72, étude, **10**:17-8

Blenkarn, Don (PC—Mississauga-Sud)
Casier judiciaire, Loi et Code criminel, Lois (modification), projet de loi C-238, étude, **3**:13-7
Intérêt, Loi (calcul des intérêts des cartes de crédit), projet de loi C-237, étude, **5**:6-8

Blondin-Andrew, Ethel (L—Western Arctic)
Droits environnementaux, Charte—M-709, étude, **13**:14-9
Voir aussi Fondation des langues autochtones, projet de loi C-282

Bonis. *Voir* Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Environnement, protection, Loi canadienne (concentration de phosphore dans les détergents à lessive), projet de loi C-379, étude, **16**:32-3
Fondation pour la paix, projet de loi C-414, étude, **16**:41, 43-4
Harper, statue, déménagement sur la Colline du Parlement—M-609, étude, **5**:11-5
Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance), projet de loi C-270, étude, **5**:10-1
Service postal, réexamen, projet de loi C-217, étude, **14**:13-8
Ville des peintures murales du Canada, projet de loi C-378, étude, **16**:36-9

Boulad, Djénane (Bureau des conseillers juridiques)
Sous-comité, séance à huis clos, présence, **6**:3

Boyer, Patrick (PC—Etobicoke—Lakeshore; secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale du 8 mai 1991 au 23 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du 23 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Référendums et plébiscites, projet de loi C-201, étude, **1**:5-8

«Achat chez nous», programme, mise en oeuvre—M-30. Whittaker
Étude, **9**:8-12

Acier, industrie, crise—M-120. Butland
Étude, **5**:19-22

Actions, achat. *Voir* Employeur, actions, achat par les employés, régimes, projet de loi C-327

Affaires émanant des députés
Faisant l'objet d'un vote, **1**:5-32; **2**:5-24; **3**:4-24; **4**:4-21; **5**:4-23; **6**:4-23; **7**:4-25; **8**:4-23; **9**:4-15; **10**:4-20; **11**:4-23; **12**:5-36; **13**:4-20; **14**:5-42; **15**:5-25; **16**:5-45
Choisies, projet de rapport, **5**:3; **6**:3; **7**:3
Critères, **10**:16-20
Voir aussi Procédure et Règlement

Agriculteurs, revenus—M-77. Althouse
Étude, **5**:22-3

Air dans les locaux, qualité, projet de loi C-281. Manley
Étude, **10**:7-10

Aliments et drogues, Loi (liste des ingrédients), projet de loi C-288. Copps
Étude, **14**:36-9

Aliments et drogues, Loi (prothèses mammaires), projet de loi C-279. Gaffney
Étude, **7**:11-4

Allmand, l'hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Autochtones, autonomie gouvernementale—M-492, étude, **1**:19-22
Citoyenneté, Loi (serment de citoyenneté), projet de loi C-285, étude, **13**:4-7

Althouse, Vic (NPD—Mackenzie)
Agriculteurs, revenus—M-77, étude, **5**:22-3
Armement nucléaire, industrie, conversion économique, projet de loi C-274, étude, **12**:30-1
Impôt sur le revenu, Loi, modifications concernant les contribuables dont le revenu fluctue—M-81, étude, **1**:9-11
Jeunes, emploi, programmes fédéraux, financement, M-591, étude, **12**:11-2
Jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations, projet de loi C-268, étude, **12**:29
Juges, sensibilisation à l'égalité des sexes, formation—M-698, étude, **12**:7
Santé, Loi canadienne (modification), projet de loi C-333, étude, **12**:33-4
Secteur public fédéral, bonis, élimination, projet de loi C-339, étude, **12**:19, 22
Voir aussi Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254

Anciens combattants, ministère (modification), projet de loi C-251. Benjamin
Étude, **3**:9-13

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre)
Autochtones, autonomie gouvernementale—M-492, étude, **1**:22
Code criminel (personnes en phase terminale), projet de loi C-203, étude, **1**:30

Anderson, Edna—*Suite*
Fonctionnaires, traitement, taux régionaux—M-114, étude, **1**:27
Impôt sur le revenu, Loi, modifications concernant les contribuables dont le revenu fluctue—M-81, étude, **1**:11
Paix, maintien, mécanismes, Nations unies, renforcement—M-517, étude, **1**:15
Prix, commission royale, établissement—M-399, étude, **1**:13
Référendums et plébiscites sur des questions publiques, Loi, projet de loi C-201, étude, **1**:8

Angus, Iain (NPD—Thunder Bay—Atikokan)
Affaires émanant des députés, **10**:17-20
Air dans les locaux, qualité, projet de loi C-281, étude, **10**:9
Anciens combattants, ministère (modification), projet de loi C-251, étude, **3**:12-3
Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254, étude, **10**:12
Assurance-chômage, Loi (service communautaire temporaire), projet de loi C-211, étude, **3**:5-6
Casier judiciaire, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-238, étude, **3**:14-5, 17-8
Code canadien du travail (renvoi injuste), projet de loi C-240, étude, **6**:14
Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324, étude, **6**:10-1
Code criminel et Libération conditionnelle, Loi (modification), projet de loi C-330, étude, **10**:6
Crimes, victimes, indemnisation, projet de loi C-310, étude, **6**:6
Écosystèmes, préservation—M-330, étude, **2**:3, 22
Enfants, phase terminale, soins—M-72, étude, **10**:18
Euthanasie et interruption de traitement, projet de loi C-261, étude, **3**:8
Halifax, N.-É., port et taux de fret—M-540, étude, **3**:21
Impôt sur le revenu, Loi (enseignants), projet de loi C-342, étude, **10**:14-5
Industrie pharmaceutique, prix, fixation—M-617, étude, **6**:18-9
Jour du Souvenir, projet de loi C-289, étude, **6**:21-2
Santé, Loi canadienne (modification), projet de loi C-333, étude, **12**:31-6
Sous-comité, séance à huis clos, présence, **6**:3
Violence faite aux femmes et aux enfants, médias, traitement—M-534, étude, **6**:13

Animaux de ferme, commerce interprovincial, projet de loi C-254. Althouse
Étude, **10**:10-2

Appareils de climatisation. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi (appareils de climatisation), projet de loi C-277

Armement nucléaire, industrie, conversion économique, projet de loi C-274. Heap
Étude, **12**:29-31

Armes à feu. *Voir* Code criminel (armes à feu), projet de loi C-324; Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-348; Code criminel (contrôle des armes à feu), projet de loi C-417

Armoiries du Canada, devise—M-387. Arseneault
Étude, **2**:12-3

INDEX

SOUS–COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—TRENTE–QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1991—

Mai:	le 27, f.1; le 30, f.2.
Juin:	le 3, f.2.
Septembre:	le 30, f.3.
Octobre:	le 22, f.4.
Novembre:	le 6, f.5.
Décembre:	le 4, f.6.

—1992–

Février:	le 25, f.7.
Mars:	le 31, f.8.
Avril:	le 27, f.9.
Mai:	le 12, f.10; le 19, f.11.
Septembre:	les 14 et 15, f.12.
Décembre:	le 10, f.13.

—1993–

Février:	le 3, f.14.
Mars:	les 9 et 17, f.14; le 31, f.15.
Avril:	le 1er, f.15.
Mai:	les 4 et 6, f.16.

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous–titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous–titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous–titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l.=première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am.=amendement. Art.=article. Chap.=chapitre. Dd.=ordre de dépôt de documents. Déc.=déclaration. M.=motion. Q.F.=question au *Feuilleton*. Q.o.=question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés.=résolution. S.C.=Statuts du Canada. S.r.=sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992–7645. Télécopieur (613) 992–9417

31336010038

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

37380028

CANADA

INDEX

DU

SOUS–COMITÉ DES

Affaires émanant des députés

DU COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1–16 • 1991-1993 • 3e Session • 34e Législature

JUN 8 1994